REVUE CATHOLIQUE

DE BORDEAUX

REVUE

CATHOLIQUE

DE BORDEAUX

PARAISSANT LE 1er DE CHAQUE MOIS

ANNÉE 1887

BORDEAUX

IMPRIMERIE G.-L. FAVRAUD
91, Rue Porte-Dijeaux, 91

ŒUVRE DIOCÉSAINE DES BONS-LIVR
11, Rue Canihac, 11

1887

PEIRESC ABBÉ DE GUITRES

*Un des derniers et des meilleurs historiens de l'illustre évêque de Meaux, après avoir publié, en 1855, trois volumes d'*Etudes sur la vie de Bossuet jusqu'à son entrée en fonctions en qualité de précepteur du Dauphin, *fit imprimer en 1864 un quatrième volume qu'il intitula :* Bossuet précepteur du Dauphin et évêque à la Cour. *Par ces qualicatifs, M. A. Floquet désignait les vertus qu'il voulait spécialement faire admirer dans Bossuet, et la période de sa vie dont il allait raconter l'histoire.*

Des raisons analogues m'ont porté à inscrire en tête de cet opuscule un titre à peu près semblable : Peiresc abbé de Guîtres. *C'est comme abbé de Guîtres, en effet, et uniquement comme tel, que je veux envisager ici l'illustre Peiresc, laissant l'honneur et le mérite d'en tracer un portrait complet à celui qui est seul capable de traiter un sujet si vaste, à M. Tamizey de Larroque, le savant éditeur des Lettres du savant conseiller au Parlement de Provence.*

Le côté de sa vie qui fait l'objet de cette étude est presque entièrement inconnu. Je le crois cependant plus digne encore d'admiration que les autres, s'il est vrai que, « après Dieu, ce qu'il y a de plus beau, c'est l'âme », et dans l'âme, la beauté morale. Ame toujours grande et quelquefois magnanime, cœur sensible et délicat, caractère noble, ferme et généreux, tel nous apparaîtra le plus célèbre des abbés de Guîtres, celui dont le Pape Urbain VIII résumait l'éloge en un mot, quand il

l'appelait ce bon, ce si bon abbé commendataire, tàm boni commendatarii. Abbé, *c'est-à-dire père de ses religieux, personne ne le fut plus que Peiresc;* commendataire, *il n'y en eut jamais de plus désintéressé, ni de plus zélé pour établir l'ordre et la réforme dans son abbaye.*

Ces beaux sentiments de Peiresc nous seront révélés surtout par ses lettres. Toutes celles qu'on lira ici sont inédites, à l'exception de la première lettre au cardinal de Sourdis, que j'ai publiée en 1878. Elles font tout l'intérêt de ce petit travail, et le soin que j'ai mis à les rassembler en constitue tout le mérite.

I

Premières années de Peiresc. — Son portrait par Bouchard. — Il est nommé abbé de Guîtres. — Lettre de l'avocat Bommard. — Réponse de Peiresc. — Les moines Jean Rouibe et Raymond Bommard. — Guillaume Parran, vicaire perpétuel de Guîtres.

Nicolas-Claude Fabri de Peiresc eut pour père Renaud Fabri, Maître des Comptes, seigneur de Beaugencier, et pour mère Marguerite de Bompar, dame de Peiresc et de Valavès (1).

Il naquit le 1er décembre 1580, vers sept heures du soir, à Beaugencier ou Belgentier, comme on dit aujourd'hui, village situé sur le Gapeau, dans le canton de Solliès-Pont, à 23 kilomètres de Toulon. Le nom de Peiresc, qu'il porta habituellement, est celui d'une terre située dans les montagnes, terre dont il devint seigneur, et qui faisait partie du patrimoine de sa mère.

Dès sa plus tendre enfance, il fit voir pour les sciences et pour les livres un amour et une curiosité qui ne sont pas communément de cet âge. La peste qui désolait la Provence obligea ses parents de l'envoyer chez les Jésuites d'Avignon, pour y continuer ses études commencées à Brignoles et à Saint-Maximin. Il revint en 1595 à Aix où, pendant une année, il s'occupa de philosophie, et montra un penchant dominant pour la numismatique. Après avoir terminé ses études au collège de Tournon, il alla étudier le droit à Padoue, visita

(1) Cf. *Généalogies des maisons de Fabri et d'Ayrenx, par Jules de Bourrousse de Laffore;* Bordeaux, 1884, in-8° de 191 pages, tiré à 150 exemplaires qui n'ont pas été mis en vente.

Venise, Rome, Naples, Florence, et conquit partout l'admiration et l'amitié de ce que ces villes célèbres possédaient alors de savants. Durant les trois années de son séjour en Italie, les monuments anciens, les inscriptions, les médailles l'avaient beaucoup plus occupé que les Pandectes ou les Institutes de Gaïus. Il combla ce vide à son retour en France en prenant des leçons de Pace, célèbre professeur de Droit à Montpellier.

Je ne suivrai pas Peiresc dans ses voyages à travers l'Angleterre, la Hollande, etc., excitant partout, par son profond savoir, l'étonnement des savants et des gens de lettres, partout devenant leur Mécène ou leur ami, et conquérant le titre flatteur et pittoresque de *procureur général de la littérature,* qui lui a été si justement donné (1). Mais on me saura gré de reproduire le portrait que Jean-Jacques Bouchard traçait de Peiresc en l'année 1630.

« M. de Peiresc, dit-il, est un homme qui n'a pas son pareil en l'Europe pour la courtoisie et humanité, comme aussi pour la sagesse, science, curiosité de toutes les belles choses, et intelligence de tout ce qui se passe dans le monde : n'y aïant royaume, païs ni ville célèbre, où il n'aye correspondance, et d'où il ne sache et n'aye tout ce qu'il y a de remarquable et de rare; soit par les gens de mérite et de sçavoir avec tous lesquels il a commerce de lettres; ou par des hommes qu'il tient exprès à ses despens sur les lieus. Aussi a-t-il le cabinet le plus curieux de l'Europe. Car, pour les livres, il a une bibliothèque accomplie tant d'imprimez que de manuscrits, qu'il fait tous relier en maroquin rouge de Levant avec quantité de dorures (2); et tient à cet effet

(1) Cf. *Viri illustris Nicolai Claudii Fabricii de Peiresc Senatoris Aquisextiensis Vita, per Petrum Gassendum;* Parisiis, 1641, in-4°; Hagæ-Comitis, 1651, in-12; cum auctuario, Hagæ-Comitis, 1655, in-4°; et dans le tome V des *Œuvres* de Gassendi, Lyon, 1658, in-fol. Elle a été incomplètement traduite par Requier; Paris, 1770, in-12. La *Vie* de Peiresc par Gassendi a été justement qualifiée « un modèle de biographie. » (*Revue des questions historiques*, tom. XXII, juillet 1877, pag. 227.) — Ch. Perrault, *Les hommes illustres qui ont paru en France pendant le* XVII^e *siècle*, tome II, art. *Peiresc.* — Jean-Albert Fabricius, *Centuria Fabriciorum scriptis clarorum qui jam diem suum obierunt;* Hamburgi, 1709, in-8°, p. 60-62. La Bibliothèque nationale en possède un exemplaire coté Q, 286. — *Biographie universelle* de Michaud, article de M. Foisset aîné. — *Biographie générale* de Didot, article excellent de M. Rathery. — *Le Bibliophile français*, t. VI, p. 289-297, article de M. Joannis Guigard, tiré de *l'Armorial du bibliophile*, où Peiresc est considéré principalement comme amateur de livres et de manuscrits. On y donne une reproduction de son portrait.

(2) Les amateurs pourront admirer, à la bibliothèque de la ville de Bordeaux, quelques-uns de ces volumes reliés en maroquin rouge et portant un des deux

continuellement en sa maison deux ou trois bons relieurs. Pour les médailles et autres antiquités, il en a telle quantité, que l'on luy desroba en un seul coup, il y a deux ou trois ans, trois cents médailles d'or. Les peintures sont infinies, entre autres les portraits des hommes illustres : comme aussi tous les ouvrages des autres arts nobles et curieux, dont il a toujours chez luy quelque excellent artisan. A cette heure, pour les choses naturelles, il a tout ce qu'il y a de rare et de curieux. Et ce qui est de plus excellent, c'est qu'il n'est nullement chiche de tous ces beaux trésors, mais il les communique et envoie à tous ceux qu'il sçait en être dignes, sans en être prié mesme bien souvent. Aussi est-il recognu partout pour l'unique fauteur et protecteur de tous les lettrez : les aidant de livres, de crédit et faveur, et quelquefois mesme d'argent. Sa maison est la retraite et le rendez-vous de tous les gens de mérite, principalement de ceux qui passent de France en Italie et d'Italie en France; et n'y a homme de vertu ou de qualité qui fasse ce chemin, sans excepter mesme les princes, ambassadeurs, nonces et agents, qui ne le vienne saluer et prendre de luy instruction et lettres d'adresse...

« Il est de stature haute et menue : le visage long et mélancolique; le poil chastain clair; fort posé et respectueux en sa conversation, mais qui a la mine de se faire fort respecter dans la maison, ayant un certain air impérieux. Ses discours sont libres et gays sans beaucoup de scrupule, quoiqu'il fasse dire tous les jours la messe en sa chambre. Mange fort peu, et ce du mouton bouilli seulement. Dort peu. Son principal exercice sont les livres, et les lettres qu'il faut qu'il écrive continuellement : en quoi il garde cet ordre-cy. Il corrige, note et apostille toutes celles qu'il reçoit, puis les fait transcrire dans un registre, comme il fait aussi de toutes celles qu'il envoie; et n'escrit jamais à un lieu, qu'il n'envoie des lettres à tous ceux qu'il y cognoist.

« Dès sa jeunesse il commença cette vie studieuse, et pour ce ne

chiffres de Peiresc indiqués par le *Bibliophile français* cité plus haut. Ces volumes sont : 1. *La pratica di prospettiva, del cavaliere Lorenzo Sirigatti;* Venetia, 1566, in-fol. (*Catalogue* (imprimé) *des sciences*, n° 8256.) — 2. Antonius Giggeius, *Thesaurus linguæ arabicæ;* Mediolani, 1632, 4 in-fol. (*Catalogue* (imprimé) *des Belles-Lettres*, n° 251) : cet exemplaire a appartenu aux Carmes des Chartrons à Bordeaux, qui l'ont inscrit sur leur catalogue en l'année 1726. — 3. *Pausaniæ accurata Græciæ descriptio;* Francofarti, 1583, in-fol. (*Catalogue* (imprimé) *d'histoire*, n° 1326) : il devint la propriété de l'abbé de La Sauve, Charles de Castellan, qui le donna à son monastère, après avoir, en 1678, fait placer ses armoiries sur les plats, au-dessous du chiffre de Peiresc.

s'est jamais voulu marier, et a toute sa vie haï et mésestimé les femmes. M. du Vair, venant à être premier président à Aix, gousta tellement son esprit, qu'il l'eut toujours à manger chez luy pendant qu'il fut en Provence; et étant appelé à la Cour à la charge de Garde des Sceaux, il l'emmena avec soy, où il luy fit avoir l'abbaye de Guistre, qui est pres Bordeaux (1). »

Henri de Taleyrand de Grignols, dernier abbé commendataire (2) de Notre-Dame de Guîtres (3) étant mort, Louis XIII conféra cette abbaye à Peiresc, en l'autorisant néanmoins à conserver le titre et à exercer les fonctions de conseiller au Parlement de Provence. D'après Gassendi, cette nomination eut lieu à l'automne de l'année 1618 (4). Ajoutons qu'elle est antérieure au 23 octobre de cette même année, puisque, ce jour-là, Peiresc écrivait à Aléandre : « M. Eschinardo vous parlera de l'honneur que le roy tres chrestien m'a fait en me nommant à une abbaye dans l'Aquitaine, et de quelques difficultés qui se sont presentées, lesquelles m'auroient porté à y renoncer, sans l'ordre expres du roy (5). » Peiresc avait alors près de 38 ans.

Paul V confirma cette nomination, le 5 janvier 1619, par un bref donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeure. Peiresc y est qualifié clerc

(1) *Les correspondants de Peiresc* : *Jean-Jacques Bouchard; Lettres inédites, écrites de Rome à Peiresc* (1633-1637) *publiées avec notes et appendice, par Philippe Tamizey de Larroque;* Paris, 1881, in-8°, p. 77, 78, 80. L'*Avertissement* placé au commencement de ce volume, fournit au lecteur tout ce qu'il peut désirer savoir sur Jean-Jacques Bouchard, « de tous les correspondants de Peiresc, celui qui mérita le moins l'honneur de son amitié. »

(2) On distingue, en Droit canonique, deux sortes d'abbés : les *titulaires* et les *commendataires*. Les premiers sont eux-mêmes religieux et doivent avoir fait la profession solennelle. Les seconds sont des ecclésiastiques séculiers, pourvus d'un bénéfice régulier avec dispense de faire les trois vœux de religion. Ils sont appelés *commendataires*, du latin *commendare*, parce que, originairement, on leur *confiait* le soin du monastère pendant la vacance du siège abbatial.

(3) *Le Pouillé... de l'Archevesché de Bordeaux et de Saintes* publié en 1648 (Paris, in-4°, p. 4), après avoir classé dans l'ancien archiprêtré de Montandre, au diocèse de Saintes, le prieuré de S. Saturnin de Cercou, ajoute que le patron de ce prieuré est « l'abbé de *saint Guysteres*, diocèse de Bordeaux ». Plus d'un Français, peut-être même plus d'un Bordelais aurait de la peine à deviner que ce *saint* est *sainte* Marie — ou Notre-Dame — de Guîtres ou *Guistres*.

(4) « Autumnus fuit ejus anni (1618) cùm nominatus à Rege in abbatem S. Mariæ Aquistriensis in Aquitaniâ. » (Gassendi, *Vita Peireskii*, lib. III, p. 286.) Du Tems est beaucoup moins précis : il se borne à dire que « le roi le nomma à l'abbaye de Guistres *avant l'an 1624*. » (*Le Clergé de France*, t. II, p. 252.)

(5) Bibliothèque Méjanes, à Aix en Provence : *Correspondance de Peiresc*, tome XIV, renfermant la traduction (de la main de M. de Mazaugues) des lettres écrites en italien par Peiresc à Aléandre, qui remplissent le tome XIII.

du diocèse de Toulon, et docteur en Droit canonique et civil (1). De même que Louis XIII, Paul V motive principalement le choix du nouvel abbé sur l'intention qu'il a hautement exprimée, de restaurer l'église et les bâtiments du monastère (2) ruinés par les Huguenots en 1570 (3).

Dans quel triste état se trouvait alors l'abbaye de Guîtres, on le verra par la lettre écrite à Peiresc le 4 novembre 1618, par l'avocat Jean Bommard (4). Homme d'affaires de l'abbé précédent, Bommard, on le sent, a conscience des services qu'il a rendus, et laisse clairement entendre qu'il en peut rendre encore. Tout, dans sa lettre, pensées, style, écriture même, tout est soigné, poli, arrangé en vue de capter la bienveillance du nouvel abbé. Cette remarque a son importance : car ce même Bommard écrira bientôt au bon Peiresc d'un tout autre ton et d'un tout autre style : aujourd'hui, il est tout aux compliments.

« Monsieur, comme les affaires du monde vont d'un roullement incertain, nous attendions le succès d'une bonne fortune après le

(1) *Petrisco clerico Tolonensi, juris utriusque doctori.* (Archives de l'archevêché de Bordeaux; Registres des Insinuations, année 1619, f. 53.)

(2) « Te ex nobili genere ex utroque parente procreatum, Senatorem in curia Parlamenti Aquensis, necnon ecclesiam et ædificia dicti monasterii maximis reparationibus indigentia, quantùm in te erit, restaurare intendere. » (Registres des Insinuations, *loc. cit.*)

(3) On possédait autrefois, dans les archives de l'archevêché de Bordeaux, une *Attestation de la ruyne de l'église de Guistres par les ennemis du roy en l'an 1570*· Cette pièce est indiquée dans le *Répertoire des titres induits et rangés dans les archives de l'archevêché de Bordeaux, par ordre et commandement de Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime Henri de Béthune, Archevesque et Primat d'Aquitaine, avec une table dudit répertoire qui marque les feuillets où sont mentionnés lesdits titres selon la matière qu'ils traitent; fait l'an 1656* »; in-folio relié en maroquin rouge, aux armes d'Henri de Béthune (Archives de l'archevêché de Bordeaux).

(4) J'ai trouvé écrit tantôt *Boumard*, et tantôt *Bommard*. Raymond, moine de Guîtres et frère de l'avocat, signe très lisiblement, en 1641 : « R. *Bommard*, prieur de Guistres » (Pièce déposée aux archives de l'archevêché de Bordeaux.) J'ai donc adopté cette dernière orthographe. Jean et Raymond descendaient très probablement de Pierre de Bommard, « conseiller du roi et magistrat en la grande sénéchaussée de Guyenne, » qui après la saisie des biens temporels de l'abbaye de Guîtres en 1578, obtint aux enchères, le 4 juin de cette année, l'adjudication des moulins banniers situés sur le Lary et dépendants de l'abbaye, pour la somme de 2,964 livres tournois. (*Archives historiques de la Gironde*, t. II, p. 406. — Guinodie, *Histoire de Libourne;* Bordeaux, 1845, t. III, p. 317-319.) « Outre ces moulins banniers, la maison de Bommard tenait en fief de l'abbé de Guîtres plusieurs domaines pour lesquels elle lui faisait des redevances et des hommages à des époques déterminées. » (Guinodie, *loc. cit.*, p. 319.)

malheur que nous avons reçu en la perte de feu Monsieur notre abbé. L'élection qu'il a plu au Roy de faire de votre personne a tellement soulagé notre attente, qu'il ne nous reste autre dessein que de vous voir en ce lieu pour vous offrir l'obéissance que nous vous devons. Je vous en réponds tout seul pour nos habitants, du consentement desquels je vous rends ce devoir; et attendant le bonheur espéré de tous, je vous conserveray le thrésor de l'abbaye qui m'avoit été mis en main par défunt Monsieur de Guistres, pour la repalpe et justification de ses fiefs. Ce sont véritablement de vieux fragments préservés de l'incendie et fureur des guerres civiles, avec lesquels j'ai donné tel éclaircissement à vos fiefs et tenues durant six années que j'y ai travaillé, que vous aurez sujet d'en être content; et parce que j'ai encore la mémoire fraîche et disposée à tels affaires, et que la surséance et intermission y pourroit apporter du désordre, je vérifierai le restant si vous l'avez agréable, jusques à ce qu'étant en ce lieu, il vous plaise prendre le compte de mes actions. Vous trouverez une abbaye trop ruinée (1), une petite ville et juridiction qui en dépend avec beaucoup de fiefs, le tout, pour le présent, de deux mille livres de revenu, toutes charges faites. Quant aux religieux, il y en a seulement deux, l'un desquels est mon frère. Je vous supplieray de nous aymer, et nous vous souhaitterons, Monsieur, en très parfaite santé, longue et heureuse vie. Votre très humble et très obéissant serviteur. — POMMARD.
A Guîtres, le 4 novembre 1618 (2). »

(1) Une note formant le feuillet 355 du Registre LI (voir la note suivante) donne une idée approximative des bâtiments et dépendances du monastère:

« Mesure de Guîtres et de ses dépendances qu'on a coutume de mesurer et arpenter le terroir et murs.

« La brasse est composée de six pieds de long. Un journal de terre est de 1152 carreaux, chacun carreau d'une brasse à tout carré. La corde avec laquelle les terres sont mesurées est de 24 brasses.

« *Mesure du cloître de l'abbaye.*

« Le cloître a 13 brasses 5 pieds et demi de large.

« Puis la muraille de l'église jusqu'aux murailles du côté de la rivière où est la porte du cloître, a 14 brasses un pied de long.

« Puis la muraille du chai ou habitation de M. le Prieur jusques à la muraille des vieilles masures où il a à présent un cabinet en figure ronde, le chai ou lieu des cuves a 5 brasses un pied de large, 9 brasses de long.

« Un lieu ou ruines contre le presbytère de l'église a 3 brasses 5 pieds et demi de large, et 8 brasses et demi de long.

« Autre lieu joignant du côté de la rivière ayant six brasses un pied de large, et 7 brasses un tiers de long. »

(2) Bibliothèque d'Inguimbert, à Carpentras : Manuscrits de Peiresc, *Correspon-*

Peiresc répondit le 3 décembre suivant :

« Je vous remercie intimement des tesmoignages de bonne volonté que vous me donnez, tant de la part de Mrs les habitants de Guistres que de la vostre. Vous les pouvez asseurer qu'ils trouveront tousjours en moy toute la correspondance qu'ils se peuvent promettre d'un homme de ma condition, et que je seray tousjours disposé de faire pour eulx tout ce qui sera en mon pouvoir, à ceste fin qu'ils en demeurent pleinement contents et satisfaits; et pour vostre regard, j'embrasseray tres volontiers toutes les occasions qui se presenteront pour me revanscher des honnestes offres de vostre courtoisie. J'ay esté bien ayse d'entendre le progrez que vous aviez faict, et la justification des fiefs de l'abbaye, et que vous y avez procedé par les voyes ordinaires de droict, et avec la moderation requise pour la satisfaction d'un chascun. Vous me ferez un singulier plaisir de m'envoyer un petit estat abregé de ce que vous y avez faict jusques à present et de ce qui reste à faire, ensemble un petit inventaire des tiltres et documens qui avoient esté remis par devers vous pour cest effect, avec l'extraict du traicté que vous en aviez faict avec deffunct M. l'abbé, que Dieu absolve; et après, nous verrons d'y prendre les resoluts les plus advantageux que nous pourrons, tant pour vous que pour le bien de l'Esglise et conservation de ses droicts. Je vous prie de m'en donner des nouvelles le plus tost que vous pourrez, et de vous asseurer que vous m'obligerez à estre à jamais, etc. (1). »

Cette lettre fut écrite à Paris où Peiresc résidait alors. Il donna procuration le 4 février 1619, à Jean Castaigne, prêtre religieux de Saint-Jean de Jérusalem, pour prendre possession de l'abbaye de Guîtres. Le mandataire s'acquitta de sa commission le 30 mars 1619 (2).

Depuis longtemps, ce pauvre monastère n'avait point ou presque point de religieux. Lorsque le cardinal de Sourdis était allé, en 1609, faire la visite de Guîtres, il avait trouvé dans l'abbaye un vicaire perpétuel et deux prêtres qui, sans être astreints à un service régulier, se bornaient à dire Matines et Laudes quatre fois par an, aux quatre fêtes principales. L'un d'eux était en même temps chargé du service

dants, t. I, f. 330 : autographe. Tous les documents que je citerai sans en indiquer la source, sont tirés de cette bibliothèque et principalement du Registre LI des manuscrits de Peiresc, dont presque toutes les pièces concernent l'abbaye de Guîtres.

(1) Registre LI des manuscrits de Peiresc, fol. 7 (autographe.)

(2) Registres des Insinuations, 1619, f. 53.

paroissial de Bayas. Le cardinal ordonna que, dans l'espace de six mois, l'abbé enverrait à Guitres autant de religieux qu'il y en avait anciennement; qu'il y entretiendrait quatre prêtres et deux clercs pour les servir; que le chœur et l'autel de l'église seraient réparés, et que Bayas aurait un vicaire perpétuel. Mais alors, comme aujourd'hui, il était plus facile de faire des ordonnances que d'en obtenir l'exécution; il était surtout plus aisé de chercher des moines, au moins de bons, que d'en trouver.

Il y en avait deux à Guitres lorsque Peiresc en devint abbé. L'un, nommé Jean Rouibe, était honoré du sacerdoce. Sans être abbé ni prieur du monastère, il avait, le 3 juillet 1616, reçu à la profession un jeune homme de Périgueux, appelé Bernard Fournier, que son père avait forcé à prendre l'habit de saint Benoît le 6 janvier 1615. Jamais ce jeune homme n'avait eu le désir d'embrasser la vie religieuse; il n'en portait même pas l'habit, et après comme avant ses soi-disants vœux, il continuait à habiter la maison de sa mère à Périgueux. Aussi, en 1620, le cardinal de Sourdis, sur l'avis de sa congrégation, c'est-à-dire de son conseil, déclara-t-il la profession de Bernard Fournier nulle, abusive et contraire aux saints canons. La sentence fut portée après enquête juridique faite par le curé de Coutras, et sur les dépositions recueillies par l'official du diocèse de Bordeaux, lequel entendit plusieurs témoins, et spécialement Raymond Bommard, religieux profès de l'abbaye (1).

Celui-ci, d'après une note de Peiresc, était entré au monastère de Guitres en 1614 (2). Un bref du Pape Paul V, daté de Rome le 28 décembre 1618 et visé par le cardinal de Sourdis le 7 mars 1619, lui avait conféré la sacristie, c'est-à-dire un des offices claustraux de l'abbaye (3). Cependant, lorsque Peiresc en prit possession quelques jours après, Raymond Bommard n'avait pas encore reçu les ordres sacrés. Peiresc l'engagea à se faire ordonner, et en même temps tâcha de gagner son affection par ces aimables paroles qu'il adressait de Paris, le 28 avril 1619, à son frère l'avocat :

« Pour Monsieur votre frère, qu'il se resolve seullement bientost à prendre les ordres sacrés et à vacquer soigneusement au service de mon esglise, et qu'il s'asseure qu'il ne luy manquera point d'employ,

(1) Archives de l'Archevêché de Bordeaux.
(2) Registre LI, fol. 215.
(3) Archives de l'Archevêché de Bordeaux; *Regestum collationum*, 1619, f. 32.

et dans les plus honnorables charges du monastère, car vostre mérite et mon inclination m'y obligent activement. Voire en s'en acquittant dignement, comme je me le promets de son bon naturel et de vostre entremise et bonnes persuasions en son endroict, il faut qu'il s'asseure que nous aurons possible le moyen de faire pour luy encore quelque chose de meilleur hors du monastère, s'il y eschoit (1). »

Raymond Bommard se convainquit bientôt que l'on pouvait compter sur la parole et se fier aux promesses de l'excellent Peiresc. Le prieuré de S.-Genis de Lugon, situé dans le diocèse de Bordeaux et dépendant de l'abbaye de Guîtres, étant devenu vacant par la mort de Pierre de Gaufreteau, clerc du même diocèse, Jean Castaigne, d'accord avec Peiresc qui l'avait fait son vicaire général, conféra ce bénéfice à frère Raymond Bommard, lequel en prit possession le 28 septembre 1619 (2). Telle est, apparemment, la raison pour laquelle l'abbé de Guîtres écrivant le 28 juin 1620 à Bommard le moine, l'appelle « Monsieur le Prieur (3) ».

Le 7 mai de cette même année 1620, Vitalis, vicaire perpétuel de l'abbaye pour la paroisse de Guîtres, ayant résigné son bénéfice entre les mains du cardinal de Sourdis, Guillaume Parran, prêtre du diocèse de Rodez, en fut pourvu par l'archevêque de Bordeaux, sur la présentation de Castaigne, vicaire général de l'abbé. Toutefois, lorsque Parran voulut prendre possession, Castaigne s'y opposa, « à cause, dit Parran dans la lettre qu'il écrivit à Peiresc le 9 septembre 1620, à cause qu'au titre que Mgr le Cardinal m'avoit fait, ne paraissoit pas votre consentement. C'est pourquoi je vous voudrois supplier l'agréer, d'autant que tous les habitants sont fort contents de mon service, et que, moyennant la grâce de Dieu, je désire m'en acquitter à mon honneur et au salut des âmes que j'ai sous ma charge. Monsieur, la bonne espérance que j'ai de votre grandeur par l'assurance que tout le monde m'en a fait, m'a plutôt porté à prendre ce parti que toute autre considération (4). »

Guillaume Parran reçut sans doute de Peiresc une réponse satisfaisante, car il exerça les fonctions de vicaire perpétuel de Guîtres jusqu'à sa mort, qui arriva vers le milieu de l'année 1621. Il eut pour

(1) Registre LI, fol. 8.
(2) Registres des Insinuations, 1619, f. 58.
(3) Registre LI, fol. 8.
(4) Bibliothèque d'Inguimbert, *Correspondants de Peiresc*, t. II, f. 521.

successeur, le 25 août de cette même année, Guillaume Bidonne, prêtre du diocèse d'Auch, qui fut présenté par Peiresc, et examiné en congrégation par les vicaires généraux du cardinal de Sourdis. Bidonne ayant ensuite résigné purement et simplement son bénéfice, on nomma à sa place, le 6 juillet 1624, Jean Bernard, prêtre du diocèse de Limoges (1).

(A suivre.) ANT. DE LANTENAY.

L'ORMÉE

A BORDEAUX

JOURNAL DE FILHOT

(Suite)

Après cela, on appelle le sergent-major pour me faire sortir. On me ramène en ma chambre ce pendant qu'on jugeoit les récusations, ou l'on ne demeura pas une demie-heure : après quoy, on commanda de me ramener audit Conseil. Comme je descendois les degrés, qui estoient fort roides et fort estroits, le pied m'ayant manqué, je tombe tout du long, plus de quinze ou vingt marches. En cet estat, on me relève et on me mène, par dessous les bras, dans ledict Conseil de guerre, où estant tombé en grande défaillance, on m'apporta du vin et on commanda au Breton de me ramener en ma chambre. Au mesme temps on envoie quérir M. de Loupes, médecin (2) qui, estant monté dans ma dicte chambre, jugea que j'avois la fiebvre. On le faict entrer au Conseil de guerre pour faire le rapport de l'estat auquel j'estois, ce qu'il fist : et comme il

(1) Archives de l'Archevêché de Bordeaux : *Regestum collationum*, f. 71, 283.

(2) François Loppès, docteur-médecin de la ville de Bordeaux, père du savant théologal Hiérome Loppès, auteur, entre autres ouvrages, de *l'Église métropolitaine et primatiale Sainct-André de Bourdeaux*. François Loppès mourut à Bordeaux, vers 1655, « également regretté des grands et du peuple. Son grand âge, les belles « lumières qu'il possédoit par une étude assidue et par de longues et fréquentes « expériences, accompagnées d'un jugement solide, lui avoient justement acquis la « réputation d'un des premiers médecins du royaume. » (*La Grande chirurgie* de Me Guy Chauliac, traduite en françois et enrichie de plusieurs remarques, par S. Mingelousaux, Bordeaux, 1672.)

m'avoit ordonné une seignée pour le soir et quelques autres remèdes, ledit sieur de Loupes ne fust pas si tost sorty que, peu de temps après, Le Breton monte pour me dire qu'il avoit ordre de me conduire à la Maison de ville (1), auquel je ne dis autre chose si ce n'est : *Allons.* Comme je fus en bas, j'aperceus un carrosse devant la porte de la cour, dans lequel estoit desja monté Chastaing, le traistre. Le Breton me dist d'y entrer et me placer au devant. Je respondis que je ne voulois poinct aller avec cet infasme et que j'aymois mieux aller à pied, nonobstant mes incommodités, ou qu'il y allast lui mesme. Le Breton et quelques autres satellites me prindrent par les bras et par mon hault de chausse, me mirent par force dans le carrosse, disant au cocher : *Fouette droit à la Maison de ville*, ayant grand nombre de gens de pied armés pour servir d'escorte.

J'advoue franchement icy que mon esprit fust fort troublé pendant tout ce chemin, et que ma chère espouse, mes enfans, mes parens et mes amis embarrassèrent mon jugement. Je me flattois d'un costé de l'asseurance qu'on m'avoit donnée de sortir le soir ; de l'austre costé, me voyant mener à la Maison commune, je me persuadois, ou que je devois souffrir la mort, ou que c'estoit pour m'appliquer à des tourmens. Comme nous fusmes arrivés à la Maison de ville, qui fust environ les trois heures, j'ouïs que Le Breton donna ordre de faire monter Chastaing aux prisons; et à moy, on me dist d'aller plus avant. Ayant passé par la chambre du Conseil, on me fist passer dans une petite salle, où à l'instant Dureteste, cy-devant solliciteur de procès, Pontalier, advocat, Janet, Bastide, procureur, Hugla (2) et Cadroy (3), mar-

(1) C'est, en effet, le 25 juin que Filhot fut porté sur le « Livre de l'escroüe des « prisons de la maison commune de Bourdeaux ». Voici, d'après M. de La Montaigne, le libellé de cette inscription : xxv^e^ *juin 1653, Monsieur Filhot, trésorier général de France, a esté mené céans prisonnier, par ordre de Messieurs de la Chambre de l'Ormière.* (*Mené par Durcteste.*)

(2) Honorable homme, M. Emmanuel Hugla (et parfois Hucgla), bourgeois et marchand de Bordeaux, avait fait partie des jurades de 1649 et 1651, où il avait eu pour collègues, MM. de Pontac-Beautiran, greffier en chef de la Cour, Constant et Ardent, avocats, Jacques de Fonteneil et autres. Lenet le cite souvent dans ses *Mémoires* et le met au rang des serviteurs les plus dévoués de la princesse de Condé. — Antoine Hugla, son fils, fut également jurat de Bordeaux en 1670 et 1674.

(3) S^r^ Joseph Cadroy, bourgeois et marchand de Bordeaux, fils de M^e^ Matias

chands, entrèrent avec Rocques (1), procureur au sénéchal et pour lors greffier de l'Ormée (dont le père a esté mon domestique). Je leur dis : *Messieurs, je vois icy des commissaires que je ne croiois pas debvoir estre mes juges : eh bien, n'importe ! — De quoy est-il question? S'il y a un jugement donné contre moy, que ne me le prononce-t-on?* — Le greffier tira alors de ses papiers un quart de feuille de papier informe, sans estre signé de personne, qui commencoit « SUR LA RÉQUISITION DU PROCUREUR DU ROY » ..... A ce mot, j'interromps le greffier et luy demande qui estoit ce procureur du roy et qui l'avoit créé? Il continue et prononce que, sans couvrir les procédures faictes contre moy, je serois appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, et pour ce faict, estre ordonné ce qu'il appartiendra. — *J'appelle,* dis-je, *de ce jugement comme donné par des juges incompétens et sans pouvoir, devant telz juges qu'il appartiendra;* et voulant dire quelque chose de plus, Dureteste dit : *C'est assés, greffier.*

Il y avait eu trois advis au jugement. Le premier alloit à *plus amplement enquis;* le second, *à la question ordinaire;* et le troisième, *à la question ordinaire et extraordinaire,* où il passa. Je m'adresse pour lors à Pontalier, advocat, luy disant : *Vous qui avés des lumières au de là des autres, croiés-vous en vérité vostre procédure soutenable? Jugés-vous que Chastaing, qui est du party du Roy, puisqu'il est advoué de Mons^r de Marin comme son ausmonier, aye droict de déposer contre moy, qui suis à Bourdeaux? estimés-vous que le mesme Chastaing puisse estre dénonciateur contre moy, puisque j'ay esté emprisonné devant luy plus de quatre heures? où a (-t-) il esté ouy, à vostre advis, devant qu'on l'aye mené de Bègle, où il a esté arresté? Eh bien, Monsieur, sachés que vous respondrés de cette procédure devant Dieu et devant les hommes, comme ayant le plus contribué à cette condampnation. Et vous, greffier, gardés la bien, car il faudra qu'elle paroisse un jour.* — Pontalier dit alors qu'il en respondoit et qu'il en rendroit bien

Cadroy, avocat en la cour, et de Izabeau Davancens. Il figure parmi les signataires des pleins pouvoirs accordés aux députés près de Cromwell. (*Archiv. départ.* Deshellies, not. à Bordeaux.)

(1) Ce Vital de Rocques mourut en 1669, greffier et trésorier de l'Université de Bordeaux. (*Ibid.*, Reg. des Insinuations.)

compte : — *Et bien patiemment,* lui-dis-je. — Après cela, m'adressant à tous, je leur dis : *Messieurs, vous voyés ma petite complexion, l'estat des blessures que j'ay receues lors de ma capture et l'accident qui m'est arrivé cejourd'huy de ma chute, ce qui m'oblige à vous supplier de me faire donner un confesseur pour un quart d'heure, et un notaire pour un moment.* — Ils me répondirent qu'il en faudroit obtenir la permission de Son Altesse et qu'on ne sçavoit où le prendre. Lors je leur répartis que j'avois veu, en venant, son carrosse au-devant de la Maison professe (1), où ils pouvoient demander par mesmes moyens le Père Cloche, le Père Champain, ou le Père Ricard. Ils me le refusèrent, Je me mits à genoux devant eux pour leur demander cette grace, pour l'amour de Dieu : ce que n'ayant peu obtenir, je me tourne contre la muraille, je lève les mains et les yeux au ciel et dis à part moy : *Seigneur, je vous demande pardon et rémission de mes péchés, par la mort et passion de vostre très cher Fils, Jésus-Christ ; agréés, s'il vous plaist, que la bonne volonté que j'ay de me confesser soit receue pour un effect véritable. Je remets mon esprit entre vos mains, et mon corps je l'abandonne à mes persécuteurs : recevés, Seigneur, mes souffrances pour l'expiation de mes péchés et faictes que j'endure touttes sortes de tortures, plustot que d'advouer rien qui puisse porter préjudice à vostre gloire, au service du Roy et au bien de ma Pàtrie !*

Ce faict, je me lève et leur demande où il falloit aller. On me fait descendre sept ou huict marches. Là, j'aperceus un homme qui préparoit des cordages qu'il attachoit à un banc qui pouvoit avoir dix à douze pieds de long, et m'ayant arrasché moy-mesme mon pourpoint, je retroussay les manches de mes chemises et je m'allay asseoir sur le banc de la question, avec résolution, sy la violence de tous m'obligeoit

(1) La Maison professe des Jésuites était encore, à cette époque, située dans les environs de la rue des Ayres, dans l'immeuble acquis le 7 novembre 1623, par Jacques Le Comte de La Tresne, qui en avait fait don à la Compagnie, pour que celle-ci pût y installer les Profès, c'est-à-dire les *parfaits de l'Institut.* En 1662, cette maison était revendue du consentement du donateur, et les Jésuites s'installaient plus grandement, non loin de là, dans le vieil hôtel de la *maireric*, situé entre les rues des Ayres et de Gourgues. — Voy. *l'Église Saint-Paul et la Maison professe des Jésuites de Bordeaux*, par Ch. Marionneau, Bordeaux, 1863, in-8°, et l'ouvrage déjà cité, *Le Parlement de Bordeaux : notes biographiques sur ses principaux officiers*, p. 120.

à dire quelque chose, d'accuser quelques-uns des principaux factieux, afin que, nommant des bien intentionnés, je les pusse décharger tous de la mort, ce qui n'auroit pas resté de mettre parmy les factieux du trouble et de la division. Celuy qui estoit préposé à donner la question commença à me tourner les bras par derrière, comme l'on faict à ceux à qui on donne l'estrapade (1), et après les passa dans deux anneaux de fer; et il m'attacha les deux jambes, proche les pieds, à une corde qui respondoit à une roue qu'il tourna pour allonger mon corps, après avoir mis deux boulets de canon sous mes reins, environ de quarante livres de balles, pour m'appuier, comme on avoit faict au sieur Ithier (2).

Cependant Pontalier escrivoit de sa main les *intendits* (3) que luy et le greffier prenoient sur la procédure. On porta le premier à Dureteste, qui estoit assis au bout du banc du costé des pieds, lequel me dist d'abord : *Il y a assés de preuves dans la procédure pour vous faire mourir : mais tout ce que nous prétendons de vous est de sçavoir les complices qui trempent en la dicte conspiration*. Et ensuite il commença à m'interroger sur le premier intendit, s'il n'estoit pas vray que Chastaing avoit eu ordre de m'aller attendre au Tourne; sy je n'avois pas faict un traitté avec M. de Marin; s'il n'avoit pas esté envoyé à Monsieur de Candalle et si je n'avois pas receu des ordres de la cour et de Monsieur le cardinal Mazarin? — Et ayant respondu que cela estoit faux, il cria à cet homme, qui estoit au derrière de moy, et qui avoit déjà passé un cordillon autour du bras gauche : *tire! tire!* — A l'instant il commença à tourner à force de bras une roue à laquelle le cordillon estoit attaché. J'advoue que je laissay eschapper quelques cris, estant

(1) On lit dans le *Diction.* de Trévoux : « *Estrapade*, supplice militaire par lequel « on lie les mains derrière le dos à un soldat, et on l'élève avec une corde au haut « d'une longue pièce de bois, et puis on le laisse tomber jusques près de terre, en « sorte que le poids de son corps lui fait disloquer les bras. On donne quelquefois « jusques à trois estrapades, quelquefois même davantage. » — « On appelait aussi « *estrapade*, le lieu du supplice et le poteau qui servait d'instrument pour l'infliger. » (*Diction. historiq. des institutions de la France*, par A. Chéruel.)

(2) Pierre Ithier, bourgeois de Bordeaux, neveu du R. Père si cruellement torturé par les Ormistes. Voir, ci-après, une note le concernant.

(3) « Terme de Palais, qui se dit des écritures qu'on fournit en des procès où il « n'est question que des faits qu'on articule et dont on offre de faire la preuve. » (*Dict.* de Trévoux.)

impossible d'exprimer par des parolles les douleurs que pareils tourmens me faisoient souffrir, quoyqu'il n'appartienne qu'à ceux qui ont passé dans ces supplices d'en parler.

Le temps qui s'emploioit à chaque intendit alloit à peu près jusques à un quart d'heure.

Pontalier ayant porté le second intendit, Dureteste me dist : *Vous ne pouvés pas nier que vous n'aiés veu David à Cadillac, et que vous n'aiés conféré avec Messieurs de Marin et de Théobon* (1), *à Podensac?* (2). — Et aïant respondu que je ne sçavois ce que c'estoit, lors Dureteste commença à dire de nouveau que l'on tirast; ce qui fust faict comme auparavant.

Le mesme Pontalier lui porte le troisiesme intendit, sur lequel j'avois à respondre s'il n'estoit pas vray que M. du Sault, conseiller au Parlement, et moy, avec plusieurs autres de la ville de touttes conditions, n'avions pas eu diverses conferences secrettes en divers lieux, touschant ladicte conspiration. Sur quoy aïant respondu que cela estoit faux et supposé, on me persécuta à l'ordinaire. Mais, grand Dieu ! quelles douleurs ne souffrois-je pas! (3)

Le quatriesme intendit aïant esté donné à Dureteste, il m'interpella que j'eusse à déclarer s'il n'estoit pas véritable que

(1) Jean de Rochefort de St-Angel, marquis de Théobon. Voir ci-dessus, p. 21, note 3.

(2) Aujourd'hui chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Bordeaux.

(3) Dès le XVI[e] siècle, tous les écrivains réclamaient contre la torture. Après Robert Estienne, Montaigne écrivait avec indignation : « C'est une dangereuse invention « que celle des *Gehenes*, et semble que ce soit plustot un essay de patience que « de vérité. Car pourquoy la douleur me fera-t-elle plustot confesser ce qui est, « qu'elle ne me forcera de dire ce qui n'est pas? Et, au rebours, si celuy qui n'a « pas fait ce que de quoy on l'accuse est assez patient pour supporter ces tourmentz, « pourquoi ne le sera celui qui l'a faict, un si beau guerdon que de la vie luy estant « proposé. Je pense que le fondement de ceste invention vient de la considération « de l'effort de la conscience : car, au coulpable, il semble qu'elle aide à la torture « pour luy faire confesser sa faute, et qu'elle l'affoiblisse; et, de l'autre part, qu'elle « fortifie l'innocent contre la torture pour dire vray. » (*Essais*, liv. II, chap. v.) — Plus loin (*ibid.*, chap. xi), le grand moraliste ajoute : « Quant à moy, en la justice « mesme, tout ce qui est au-delà de la mort simple me semble pure cruauté, et « notamment à nous qui devrions avoir respect d'en envoïer les ames en bon estat: « ce qui ne se peut les ayant agitées et desesperées par tourmens insuportables..... « Je me rencontray un jour à Rome sur le point qu'on défoisoit Catena, un voleur « fameux : on l'estrangla, sans aucune émotion de l'assistance ; mais, quand on vint « à le mettre à quartiers, le bourreau ne donnoit coup que le peuple ne suivit « d'une vois pleintive et d'une exclamation, comme si chacun eust presté son senti- « ment a ceste charongne. »

Monsieur de Candalle avec toute l'Ormée, feignant d'aller à La Teste de Beuch, devoit venir à la Porte Sainct-Julien, de laquelle on se devoit saisir? et sy on ne debvoit pas faire des signalz aux coureurs et autres choses impertinentes et inutilles à escrire? — Sur quoy aïant dict que je ne sçavois rien de tout cela, on me serra à l'ordinaire et avec plus de furie que de coustume, pendant lesquels tourmens je disois tout haut : *Seigneur, si je suis coupable, faictes que je ne puisse supporter la violence de ces douleurs, sans leur advouer tout ce qu'ils désirent de moy!*

Au cinquiesme intendit, on passa du bras gauche au bras dreict, que j'avois eu desmis il y a cinq ou six ans, mais tousjours mon autre bras garrotté, sans avoir relasché les cordillons qui le serroient. Dureteste me demanda : *Quand vous avés esté avec M. du Sault, de quoy vous estes-vous entretenu?* — Je respondis : *De choses indifférentes et des nouvelles que nous apprenions de divers endroicts.* — Lors il me dict : *Rien que cela?* — *Non*, luy dis-je. — Et luy, tout transporté, cria : *tire, tire!* — J'advoue ici que le coup de cordillon me respondit au cœur, et il me sembla ouïr mes oz qui se plaignoient en craquetant. Comme j'eus exhalé ma douleur par ma plainte, je me trouvay si altéré que je n'en pouvois plus; et m'estant adressé à Hugla, je le priay de me donner, pour l'amour de nostre Seigneur Jésus-Christ, une goutte d'eau pour mettre sur ma langue. Lequel me respondit d'un visage fier : *Lorsque vous aurés parlé comme il fault, vous aurés de tout ce qu'il vous playra!* — Ce refus me fist grand mal au cœur, d'autant plus que je le croiois de mes amis, et que sans reproches je luy avois quelques fois faict bonne chère.

Pontalier, qui escrivoit tousjours les intendits sur la procédure, porte ensuitte le sixiesme à la main de Dureteste. Dans ce mesme temps, Janet se jette à genoux devant moy, aïant les mains jointes et le chappeau à la main, et me dist : *M. Filhot! je vous demande miséricorde?* — *A moy?* luy répartis-je : *et que m'avés vous faict?* — *Ha!* dit-il, *je vous la demande pour vous mesme.* — *J'ay grand besoing,* luy répartis-je, *que Dieu me la fasse et qu'il me seconde : mais demandés la aussy pour vous.* — Il me dist lors : *Vous n'avés veu que des roses.* — *Eh bien*, dis-je, *allons aux épines : frappés hardiment puisque*

vous me tenés en vos mains. — Lors Dureteste me demanda si je ne sçavois pas que Roux eust receu trois cens pistolles à Cadillac, et si je n'avois pas eu pouvoir d'emprunter de l'argent pour l'emploier à l'effect de la dicte conspiration. Je reparty que cela estoit une imposture et une faulseté. — *Tirés!* dict Dureteste. Ce fut à ce coup que je croiois que mon espaule fust rompue, mes oz brisés et mes nerfs rompus. Je bus pour lors abondamment de l'eau : mais c'estoit de celle qui descouloit le long de mes joues par la sueur que me causoit la rigueur des tourmens.

Pontalier porte le septiesme intendit, qui m'interpelloit sur la pluspart des autres précédens, pour tascher de me faire vaciller et de me surprendre. Mais Dieu, qui vint visiblement à mon secours en ceste occasion, me fist la grâce de redoubler mes forces, qui estoient tout à faict abbattues. Dureteste, enfonçant son chappeau sur la teste et le relevant d'une main : *Quoy! vous ne voulés rien advouer?* dit-il. — *Je n'ay garde,* luy dis-je, *puisque je ne sçay rien; et vous ne pouvés prétendre autre chose de moy que le mal que vous me ferés souffrir.* — Lors il dict d'un ton de voix furieux : *tire, tire!* — Après que j'eus un peu charmé le mal par les cris et par les plaintes, je m'adressay à Dieu pour le supplier de ne m'abandonner poinct en ce besoin; et je priay aussy la Vierge de m'estre favorable et de me donner la patience de supporter ceste horrible persécution, estant véritable qu'il me sembloit avoir au dedans de mes mains des charbons tous ardens, et une sueur froide me prinst si grande que mon hault de chausse en estoit tout percé. Et comme le bras droict pouvoit estre veu de mes commissaires, Dureteste dict à cest homme qui faisoit l'office de me serrer : *Coquin, il y a un cordillon qui est rompu ou qui lasche,* et s'advança incontinent luy-mesme pour le veoir. Je luy dis, comme il passoit : *Monsieur, je n'entends point cela;* et priay le geheneur (1) de faire comme il avoit accoustumé et de m'espargner poinct. Ce qui l'obligea, pour se garantir de reproches, à faire ses efforts pour me bien serrer : mais en vérité je l'ouïs souspirer diverses fois, qui estoit une marque de la compassion qu'il avoit de moy.

(1) ..... Le bourreau.

Le dict Pontalier aïant porté à Dureteste le huitiesme intendit, on me demanda s'il n'estoit pas vray qu'on se devoit saisir de la porte de Sainct-Julien et coupper la gorge à ceux qui estoient de garde ce jour là à la dicte porte; et combien ils debvoient estre et que je leur nommasse les principaux des bourgeois du quartier du Chapeau-Rouge, de la Rocelle (1), et aultres endroicts de la ville; qui en avoit le commandement et aultres choses dont je ne puis me souvenir, à force que j'estois foible. Et leur aïant respondu que je ne sçavois ce que c'estoit, il y eust deux ou trois de ces commissaires qui crièrent tous à la fois : *serre, serre!* A force d'avoir crié je ne criois plus et je ne foisois que panteler, en recommandant tousjours mon âme à Dieu, et le priois, dans mon cœur, de me laisser mourir plustost que de rien dire qui peust préjudicier aux gens de bien et fidelles serviteurs du Roy.

Comme j'ay promis de dire nettement la vérité de ma persécution, il faut que je die icy que Dureteste dict d'un ton grave : *Je voudrois avoir donné un verre de mon sang et ne veoir point cecy!* — ne sçachant s'il disoit cela par compassion qu'il eust de mes souffrances, ou par le déplaisir qu'il avoit de n'avoir pu tirer une seulle parolle de ce qu'ils prétendoient me faire advouer par la rigueur des tourmens. Et ensuite il me dict : *Allons à l'extraordinaire!*

Pendant que Pontalier parachevoit le neufviesme intendit, cet homme, choisi pour me donner la question, s'estant retiré de derrière mes espaules et laissé tousjours mes deux bras garrotez, sans avoir lasché aucun des cordillons, vint au bas du banc pour me tourmenter de tous les costés, et après qu'on m'eust interrogé sur diverses choses que la violence des tourmens m'a fait oublier et à quoy j'avois respondu comme à l'ordinaire, on me donna un coup de cordillon à la jambe gauche sy cruel, qu'il me sembla (qu'on) m'avoit rompu l'os de la jambe. Cette douleur nouvelle, avec tout ce que je soufrois de mes bras et de mon espaule, ne se pouvant exprimer par de simples parolles, m'oblige à finir la narration de mes

(1) « Ce quartier porte le même nom depuis le XIIIe siècle au moins, mais avec des variantes fort nombreuses dans son orthographe : la *Rossera*, la *Rocela*, la *Rosselz*, la *Rousselle*. » (*Bordeaux vers 1450*, par Léo Drouyn.) — De tout temps le quartier de la Rousselle a été le centre du commerce bordelais.

peines et à supprimer une partie du récit de mes souffrances, de peur que la seulle lecture de ce triste spectacle ne blesse les yeux et le cœur de tous les gens de bien qui verront ce procès-verbal; me contentant de les asseurer qu'après QUATORZE INTENDITS, à tous lesquels on me donna un coup de cordillon, je ne respondis autre chose, si ce n'est : *Je ne scay que c'est,* — ou : *Cela est faux*.

Après que ces juges, qui estoient mes parties, se furent lassés de me persécuter et que par le secours et assistance du Ciel j'eus surmonté la rage et la grandeur des tourmens, Dureteste commanda à ce donneur de question de lascher les cordillons. Je puis dire avec vérité que cette grâce me fust plus cruelle que toute leur fellonie et que je ne ressentis jamais plus de douleur que lorsqu'ils cessèrent de me tourmenter. Je pris la fin de mes suppliçes pour le commencement de nouvelles gesnes et je creus véritablement qu'il me falloit mourir, lorsque mes persécuteurs prinrent la résolution de me laisser vivre. D'abord, les bras me devinrent fort enflez, et l'on ne m'eust pas plus tost levé de dessus le banc, que je tombay dans de fréquentes convulsions, comme si j'eusse esté dans la dernière agonie. Je voulois porter mes deux bras l'un sur l'autre pour offrir mes playes au Grand Dieu, qui a tant souffert pour l'amour de nous; mais une nouvelle foiblesse me mist en estat de recevoir du secours mesme de ceux qui venoient de me faire tant souffrir. Ils me firent revenir de cette courte mort et se mirent en estat de me transporter hors de ce lieu. Je ne puis dire au vray qui me porta et combien ils estoient; mais, estant revenu à moi, j'appercus un nombre d'Ormistes qui estoient tous en la chambre du Conseil pour voir l'issue de la tragédie, ausquels je dis, comme je passois : *Voiés, Messieurs, en l'estat qu'on m'a mis!* Ils tournèrent la teste vers le grand fossé, et n'eurent point assés de fellonie pour me voir dans ceste extrémité. Comme je fus plus avant, je vis une quantité d'archers du guet (1), qui

(1) Le 18 juillet 1670, un arrêt du conseil du roi, réglant l'administration de la ville de Bordeaux, prescrivait que « pour sûreté de lad. cité, S. M. avoit ordonné « que le nombre des soldats établis pour le guet en seroit augmenté jusques à celuy « de soixante (y compris les quarante de l'ancien établissement), avec un capitaine, « un lieutenant, un enseigne; lesquels trois officiers auroient cent livres chacun

estoient, comme j'ay appris depuis, tous prests, avec les dicts Ormistes, pour s'aller saisir de ceux qu'ils estimoient que je nommerois. Dureteste, qui marchoit au derrière de moy, estant au devant des prisons, cria : *Vergus* (qui est le concierge) (1), *qu'on donne un lict à cest homme, et que personne ne parle à lui, sans ordre de Son Altesse.* — On me monte dans la prison, où, par un bonheur après mon infortune, il se trouva deux personnes pour mon secours : la première fust une fille de Charité, qui est de Paris, nommée mademoiselle Geneviefve, laquelle estoit allée porter la charité aux prisonniers, et, aïant appris qu'on venoit de me donner la question, elle ne vouloit point sortir sans me voir; l'autre fust M. Babel, chirurgien (2), qui, estant allé voir un prisonnier malade, se trouva à propos pour me donner un secours que je ne pouvois espérer sans ceste rencontre ou sans un billet de Son Altesse, qui eust esté un remède bien tardif, mon médecin ne m'aïant peu veoir que le lendemain avec ordre de Son Altesse. Il y eust encore une charité qui me fust faicte par un cabaretier qui avoit porté du vin aux prisonniers, lequel, m'aïant veu tout percé d'eau qui descouloit de toutes parts, m'alla quérir

« d'augmentation de gages, qui feroient (compris les anciens) quatre cens livres « pour le capitaine, trois cens livres pour le lieutenant, et deux cens livres pour « l'enseigne; que les appointements des soldats seroient aussi augmentez de trente « livres chacun, montant (compris les anciens gages) six vingts livres à chacun. » (*Livre des privilèges*, p. 409.)

(1) Ce gardien municipal, excessivement pratique, n'oubliait jamais de présenter sa *note* aux malheureux que les Ormistes daignaient gracier de la mort. On trouve dans les minutes des notaires, année 1653, un grand nombre de quittances consenties par ce Verjus aux *torturés* de la Chambre de l'Ormière. Nous rapporterons en son temps celle donnée au neveu du R. P. Ithier. Voici celle qui concerne notre héros : « J'ay receu des mains de Mons^r de Filhot, trésorier général de France, la « somme de trente-cinq livres qu'il m'a payé pour raison de droit de geole et « gitte, de quoy luy en tiens quitte. — Faict a Bourdeaux, le vingtiesme juillet mil « six cent cinquante trois. — Signé : Verjus. » — Au-dessous, se trouvent les lignes suivantes : « Plus a esté donné au portier, commis et serviteurs de ladicte maison, « cinq louis blancs, et pour sa despense et celle de deux valets, pour 24 jours de « prison, à 10 livres par jour, deux cent quarante livres. »

(2) Nous rapporterons également la *reconnaissance* du sieur Babel : « Je confesse « avoir esté satisfaict des pansemens et médicamens que j'ay faicts à Monsieur Filhot, « trésorier général du Roy, de plusieurs contusions et meurtrissures qui luy ont esté « faictes dans la question ordinaire et extraordinaire qui luy fut donnée dans l'hos- « tel de ville; et ce, pour l'avoir pansé l'espace de deux mois entiers. — Faict à « Bourdeaux le XVIII^e d'aoust 1653, par moy, Babel. »

une de ses chemises pour me changer. On me deshabilla, et, m'aïant destaché mes souliers, ils se trouvèrent plein d'eau de la sueur qui avoit descoulé de mon corps.

Pendant qu'on me mettoit au lict, le sieur Babel, chirurgien, alla quérir des remèdes pour le premier appareil sur mes bras et sur mes jambes. Ceste brave Geneviefve me consoloit ce pendant et me prioit de souffrir tous mes maux pour l'amour de Dieu, et, s'estant approché de mon lict, me demanda sy j'avois rien à faire sçavoir à ma femme. J'estois encore si troublé que je ne pus rien dire autre chose si ce n'est que je la priois de se consoler et que l'on priast Dieu pour moy. Le sieur Babel revint avec des huilles et autres remèdes. Comme il me pansoit, La Perrière (1), pour lors major de la ville et procureur du Roy de ce beau Conseil (comme j'ay appris despuys), se vint mettre au pied de mon lict; et comme il voyoit que, lorsqu'on me touchoit, je criois à pleine teste, il se retiroit en arrière, n'estant venu là que pour sçavoir l'estat où j'estois, s'imaginant bien cependant que estant en la main de Dureteste, Pontalier, Janet et Hugla, les plus cruels des hommes, ils ne devoient pas m'avoir espargné. Toutte ceste nuict se passa dans des douleurs extraordinaires, et il me sembla que mon lict, mes bras et mes jambes estoient tout en feu. Pour accroissement de mes douleurs, après que Chastain, le traistre, eust souppé avec le sieur Vergus, concierge, on le vint coucher dans ma chambre et dans un lict qui n'estoit pas tres esloigné du mien, où il passa toute la nuict dans un profond sommeil, pendant que j'estois accablé de douleurs.

Le mesme soir, un nommé Veyssière, viollon (2), me vint dire : *Monsieur, j'ay esté tousjours serviteur de vostre maison, de laquelle mon père a receu de bons offices, en reconnoissance desquels, je vous viens offrir mes services, et vous me pouvés parler en confidence.* — J'acceptay sa bonne volonté et

(1) Jean Geoffre de La Rebuffie, écuyer, sieur de La Perrière, major de la ville de Bourdeaux. (*Arch. départ.*, minutes de Me Sarrauste, liasse de 1651, fo 25.)

(2) Pierre et Jehan Vessières figurent, en 1614, parmi les signataires des *Statuts* de la confrérie de Saint-Genès de Bordeaux, instituée par les maîtres joueurs d'instruments dans l'église du couvent Notre-Dame de la Merci. (*Archiv. historiq.*, tome XXIV, p. 378.)

luy dis : *Monsieur, faictes moi donc la grâce d'aller prier ma femme qu'elle m'envoye du linge, et je vous prie de ne luy tesmoigner que je sois si mal que je suis.* — Il s'y en alla, demanda du linge, et dist à ma femme, en secret, que j'avois besoin de quelques pistolles, qu'elle luy donna d'abord. Ce mauvais homme emporte les pistolles et le linge. De là il faut juger quelle personne de bien c'estoit et s'il estoit bon Ormiste.

Le lendemain XXVI[e] dudit mois de juin. on eust avec peine un billet de Son Altesse, qui permettoit à M. de Louppes, mon médecin, de me visiter; ce qu'il fist de sa grace et me fist seigner une heure après et m'ordonna quelques remèdes pour le soir.

Faisant réflexion sur les tourmens que j'avois enduré et les maux que je souffrois ensuite, qui ne me permettoient pas de porter les mains à la bouche, j'estimois que c'estoit peu de chose au respect des graces que j'avois receues de Dieu, et je ne tirois pas une petite consolation de ce que j'avois souffert pour une bonne cause, et pour sauver la vie et les biens à un grand nombre de braves gens de touttes conditions de la dicte ville de Bourdeaux, bien intentionés pour le Roy et le bien de leur patrie.

Je n'eus pas demeuré vingt-quatre heures en prison, qu'on me menaça d'estre appliqué à de nouveaux tourmens, qui estoient de me faire donner les *œufs bruslans,* les *serviettes* et les *brodequins* (1). Pour arrester ceste nouvelle violence, ma chère espouse promit de leur bailler *six mille livres,* qui furent consignées entre les mains du mesme despositaire que les dix mille livres dont j'ay cy devant parlé; moyennant laquelle consignation, la dame de faveur de Son Altesse et le sieur abbé de Conac se faisoient forts que je sortirois de prison dans trois jours.

(1) De tous les *supplices* dont on abreuvait « le criminel qui n'avouoit pas de certaines choses qu'on vouloit sçavoir avant que de le juger, « le plus inhumain et le plus douloureux de tous était sans contredit le *brodequin*. « Le *brodequin* consistait « à serrer la jambe du patient entre quatre planches de chêne. Ces planches étaient « percées de trous dans lesquels on passait des cordes pour serrer plus fortement les « planches. Le bourreau enfonçait ensuite, à coups de maillet, des coins de bois « entre les planches, de manière à comprimer et même briser les membres du patient. » (*Dict. des institutions de la France.*)

Dans le mesme temps, la procession générale se fist à la porte Sainct-Julien (1), où le sacrement fust porté, et prédication faicte ensuite dans l'église du couvent des Augustins (2), où prescha un Cordelier sur le refus qu'en firent les dicts Pères Augustins, comme très zellés au service du Roy. Cependant ce prédicateur, nonobstant que le sieur comte d'Auteuil, gouverneur de Monsieur d'Anguïen (3), l'eust faict préparer à leur mode, fist sa prédication tout à fait contraire à leur intention, n'aïant parlé que de demander la paix à Dieu, et plusieurs autres choses semblables, qui déplurent si fort aux Ormistes qu'ils proposèrent de chasser le dict prédicateur de la ville.

Les trois jours se passèrent, et encore trois jours, sans satisfaire à la promesse faicte de me donner la liberté, ou au contraire, le 3 juillet 1653, il fust donné un jugement aud. Conseil de guerre (4), par lequel il fust ordonné qu'il seroit plus amplement enquis contre moy dans quinzaine; cepen-

(1) Le même jour (1er juillet 1653), le prince de Conti, Marchin et Lenet écrivaient au marquis de Sainte-Croix, à dom Diégo de Cardena, au baron de Batteville et aux autres officiers du roi d'Espagne à Saint-Sébastien, pour les presser de venir « sauver Bourdeaux, qui estoit prest d'estre affamé et où les continuelles « cabales mettoient à tous les momens du jour leurs Altesses au hasard de leur vie « et de leurs libertés. » — La lettre se terminait ainsi : « Enfin, venez, venez, venez, « ou tout est perdu. » (*Archiv. historiq.*, tome XV, p. 325.)

(2) Nous avons déjà dit (p.) que le couvent des Augustins, dont il n'existe plus que le clocher et quelques arcades, était situé près de la porte Saint-Julien, dans l'enceinte sud de la ville. C'était dans l'église des Augustins que se voyait le beau mausolée de François de Foix-Candalle, évêque d'Aire, bienfaiteur de ce monastère.

(3) Henri-Jules de Bourbon, fils aîné du *Grand Condé*, né à Paris le 29 juillet 1643, porta, jusques en 1686, le nom de *duc d'Enghien*. Saint Simon et tous les auteurs de cette époque le désignent ordinairement sous le titre de *Monsieur le Prince*. Il mourut le 1er avril 1709.

(4) M. de La Montaigne avait retrouvé la teneur de ce jugement; nous la donnons ici telle qu'elle se trouve dans son manuscrit : « *Extrait des Registres du Conseil* « *de guerre* : Entre le procureur du roy audit Conseil, demandeur en crimes « d'attentat et conspiration contre le service de S M., la personne de leurs « Altesses et repos de la présente ville, d'une part; — et Mesre Jacques Filhot, « trésorier en la généralité de Montauban, et autres accusés, d'autre part : Le « Conseil de guerre, ouy le Procureur du Roy, en ce qui concerne ledict Filhot, « avant faire droict, ordonne qu'il sera plus amplement enquis dans quinzaine « cependant, qu'il pourra estre visité par sa femme et autres personnes, *aux fins de* « *se faire panser et médicamenter*. — Faict à Bourdeaux, audict conseil de guerre, « Monseigneur le prince de Conty présent, le troisiesme juillet mil six cent cin- « quante-trois. (Signé :) Roques, greffier. »

dant qu'il estoit permis à ma femme de me visiter pour me faire panser et médicamenter, la dicte ordonnance signée du prince de Conty.

Ma chère espouse aïant eu la liberté de me voir, je confesse que ce me fut une grande satisfaction d'estre visitté par un austre moy mesme et par celle qui avoit marqué plus de constance, de fermeté, de courage et de générosité en mon affection que l'on ne peut exprimer. Je fus néanmoins marri qu'elle me trouva en un estat si pitoyable. Sa visite fut suivie de celle de mon frère (1), qui estoit employé au Convoy, et qui en ceste occasion m'a marqué tout ce que l'on peut attendre et espérer d'un bon frère.

Ensuite je fus visité par plusieurs de mes parens et amis, mesme par des personnes que je n'avois jamais cogneues, dont je receus beaucoup de consolations.

Les quinze jours portés par le jugement du Conseil de guerre estant passés en attendant des témoins pour déposer contre moy, Son Altesse vint loger en la Maison de ville, gardée par les bourgeois, où j'estois prisonnier, sur quelque défiance que Sa dicte Altesse eust du sieur Marchin (2), qui avoit aussy quitté son logement ordinaire de chez M. Masson, pour aller loger chez M. de Lescure, conseiller au Parlement, exilé (3), qui est proche de l'Archevêché, où madame la Princesse estoit logée. Monsieur d'Anguien et madame de Longueville devoyent aussy quitter leur logement et s'approcher d'eux pour des desseins à moy incognues.

Pendant que Son Altesse logeait dans la Maison de ville, les bourgeois, qui ne sçavoient pas à quoy tendoit ce changement, commencèrent à monter extraordinairement la garde, car, s'il y avoit vingt factieux, il s'y rencontroit cinquante bourgeois,

(1) Blaise de Filhot, d'abord principal commis du *Convoy* de Bordeaux, et depuis procureur au présidial de Guienne, mort en mai 1673. (Voyez ci-dessus, p. 78.)

(2) Pour dépopulariser Marchin et le rendre suspect, Sarasin et Daniel de Cosnac répandaient le bruit que le comte voulait éterniser la guerre, parce qu'il ne pouvait espérer aucun pardon de la cour, après sa conduite perfide en Catalogne ; et « qu'estant étranger, peu lui importoient les ruines que pouvoit accumuler la conti- « nuation des désordres civils. » (*Mémoires* de Daniel de Cosnac.)

(3) Léon Guitard de Lescure, seigneur de La Rocque-Capiet, La Salle et autres places. Catherine de Lescure, sa fille cadette, avait épousé le président Louis de Grimard.

bien zellés au service du Roi, qui estoit le vray moyen dont nous prétendions nous servir pour se rendre les maistres partout : de quoy les Ormistes estoient bien étonnés (1). Et si quelques cappitaines se plaignoient à Son Altesse qu'ils avoient peu de monde pour entrer en garde, d'autres se plaignoient à sad. Altesse qu'ils n'en avoient que trop qu'ils croyoient mal affectionnez à leur party.

Le XII[e] juillet, quelques Ormistes aïant voulu entrer en la Maison de ville, l'espée au costé, la sentinelle les fist arrester et fist sortir hors la garde. Un de nos braves bourgeois, très bon serviteur du Roy, nommé M. Raymond (2), greffier de l'audience de la cour des Aydes et commandant en l'absence du cappitaine, s'opposa à leur entrée, qu'il dist ne pouvoir souffrir sans qu'ils quittassent les armes. A ce reffus, il s'esleva une grande rumeur, à laquelle Dureteste, mon premier commissaire et un des chefs de l'Ormée, accourut et en vint aux grosses parolles avec ledict sieur Raymond : ce que je ouïs de la prison, et de parolle en parolle, ils en vindrent aux mains. De quoy led. Durereste et Villars, aussy un des chefs des factieux, en firent grande plainte à Son Altesse, qui, pour les contenter, fit faire commandement aud. sieur Raymond de sortir de la ville. L'ordre en aïant esté donné au sieur Descomps (3), son exempt et nepveu dud. sieur de Raymond, ils s'embarquèrent pour passer la rivière ; mais ils ne furent pas à mil pas du bord que messieurs de la jeunesse de la ville, qui dès lors commencèrent à se déclarer hardiment pour le

(1) L'*Ormée* témoignait une si grande appréhension vis-à-vis de la garde bourgeoise, qu'il avait été décidé, dans un Conseil tenu à cet effet, que, à l'avenir, les points principaux de la ville seraient gardés tout à la fois par cette milice et par les troupes du prince commandées par des *Ormistes* de choix. On soupçonnait les plus notables bourgeois de vouloir s'emparer de l'Hôtel de Ville et de l'une des portes principales de la cité pour donner entrée à l'armée royale.

(2) Jean de Raymond, bourgeois de Bordeaux et greffier de la cour des Aides et finances de Guienne, mort en mars 1681. Par sa femme, Catherine de Tartas, il se trouvait fort proche allié de l'ormiste Villars. (*Archiv. départ.*, minutes de M[e] Sarrauste, année 1681.)

(3) Etienne Descomps, exempt des gardes du prince de Conti : ce fut lui qui devait être chargé, quelques jours après, d'emmener à Pézenas, en croupe de son cheval, la belle Mad[e] de Calvimont. — Il était fils de Gilles Descomps, procureur au Parlement de Bordeaux, et de Catherine de Raymond, sœur du greffier de la cour des Aides (*Ibid.*, Insinuations, Reg. de 1653-1658, f° 191.)

Roy, montèrent un des batteaux et enlevèrent led. sieur de Raymond d'entre les mains de l'exempt et des gardes qui l'emmenoient. Ensuitte de quoy, les bourgeois furent prier Monsieur le prince de Conty de luy donner sa liberté et de faire commandement à Villars de ne marcher point par la ville avec des gardes, sur lesquels ils seroient constraints de faire main basse, veu les insolences de celuy qui les commandoit : ce qui fust deffendu audit Villars par Sa dite Altesse (1).

Je fis en sorte que le R. P. Ricard, jésuite et bon serviteur du Roy, me vint confesser. Si j'eus de la peine d'obtenir cette permission, j'en receus de meilleures consolations, aussy bien que du rencontre que j'eus avec le R. P. Ithier, cordellier (2),

(1) Nous avons dit qu'il existait une analogie surprenante entre les *Mémoires* du P. Berthod et le *Journal* de notre héros. Pour première preuve, nous prendrons l'incident Raymond, et en regard du récit fait par Filhot, nous placerons la relation donnée par le P. Berthod. A nos lecteurs de juger. « Pendant ce temps là, « rapporte l'émissaire royal, madame de Boucaut continua ses brigues avec tant « d'ardeur, qu'elle donna sujet au sieur Raymond, qui commandoit à la porte de « l'hôtel de ville en l'absence du capitaine, d'en refuser l'entrée à quelques Ormis- « tes, et même à Duretête, qui en étoit un des principaux chefs. Cela causa une « grande rumeur et donna lieu à Duretête et à Villars d'en faire leurs plaintes au « prince de Conti, qui, pour les satisfaire, fit faire commandement à Raymond de « sortir de la ville : mais comme on l'embarquoit pour passer la rivière, des jeunes « gens se declarèrent pour le Roi, montèrent sur des bateaux, enlevèrent Raymond « des mains de l'exempt qui le conduisoit, et le ramenèrent en sa maison. De là, « cette jeunesse en grand nombre fut demander sa liberté à M. le prince de Conti « et le prier de commander à Villars de ne marcher plus dans les rues avec des « gardes, comme il avoit accoutumé : autrement qu'on feroit main basse sur lui et sur « ses gens. Ce qui leur fut accordé ; et depuis ce jour là, Villars ne parut plus guère « dans les rues parce qu'il y marchoit seul. » (*Mémoires*, ibid., p. 616.)

(2) Filhot a déjà dit quelques mots de la *grande trahison* de Villars à l'encontre du R. P. Ithier. Daniel de Cosnac et le P. Berthod s'étendent longuement sur ce même sujet. Voici la très curieuse relation qu'en donne un témoin oculaire et anonyme : « Bourdeaux, ce 25e mars 1653. — Depuis ma dernière, il s'est passé bien « des choses en ceste ville. Le P. Itié, cordelier et prédicateur ordinaire de la Reyne, « fut arresté samedi dernier, 22 du courant. La chose s'est passée insy. Il avoit une « commission du Roy, depuis le mois d'octobre, pour tâcher de remettre Bordeaux « dans l'obéissance, avec lettres, escrites du depuis, de la Reyne, de S. E., de « M. Servien, et de M. de la Vrillière, tendantes à mesmes fins. Ce religieux, qui « est abile en sermon, ne l'est pas trop en négotiation. Il a communiqué son secret « à trois personnes, deux hommes et une fille religieuse. Un de ces deux luy a adressé « un des chefs de l'Ormée, nommé *Villars*, et depuis le 15 seulement de ce mois il « le proposa à ce facile Père comme un homme gagné. Ce *Villars* promettoit « 15,000 hommes, se saisir de la Maison de Ville et du canon, et d'arrester 4 con- « seillers de ce Parlement, qui sont du Conseil de M. le prince de Conty, les « faisant venir dans l'assemblée sous son nom, et de trois portes, que, avec l'aide de

détenu dans la mesme prison, dans laquelle nous conferions parfois en secret par le moyen de M. Dorliac, marchand, à qui j'en suis très obligé et des autres bons offices qu'il m'a rendus pendant ma prison; comme aussy au sieur Vergus, concierge, et à mademoiselle sa femme. Que si ces conférences fussent venues à la connoissance des Ormistes, nous n'aurions pas manqué d'avoir esté chargés de fers et mis à l'estroit, sur le bruict mesme qu'ils faisoient courir que l'armée navalle d'Espagne estoit à l'embouchure de la rivière.

« trois cappitaines, ce *Villars* disoit avoir gagnié. Et vous noterés que ce *Villars* « fesoit tout ceci de conseil avec le prince de Conty et M^me^ de Longueville. Le Père, « à toutes ces belles et spécieuses offres, donne dans le panneau et demande à parler « à *Villars*, auquel *Villars*, l'entremetteur avoit offert auparavant 30,000 escus, la « charge de procureur-syndic et 4,000 livres de pension. *Villars* va donc parler au « cordelier, dans le cloitre, lundy 17^e^ du courant, luy promet les mesmes choses « qui avoient esté promises par led. entremetteur et le religieux, aussy de son costé, « promet les mesmes choses qu'il avoit fet promettre par led. entremetteur. Pour un « commencement il luy offre présentement 15,000 livres et le surplus le lendemain de « l'excéqution. *Villars* luy dit que ces 15,000 livres venest à propos pour les distri- « buer à ces cappitaines et officiers de ville qui s'estoient joingt à lui, que pour cest « effect ils viendroient tous ensemble un de ces jours pour les recevoir et se faire con- « noistre à lui. Cela fut accepté du cordelier très légièrement. Vendredy dernier, « *Villars*, toujours sur l'ordre de M. le prince de Conty, s'en alla, luy setième, au « couvent des cordeliers : les autres six estoient ses cappitaines de cartier. Le pauvre « Père, par une facilité monacale, sourit à tous ensemble, leur promet merveilles du « costé de la court, leur conte les 15,000 livres et leur promet le surplus le lendemain « de l'excéqution, ajoutant qu'il leur valoit mieux avoir la gloire, eux seuls, d'avoir « achevé ceste belle œuvre que de la donner à M. de Vendosme, qui estoit pourtant « près de venir; que, pour ce qui estoit de luy, il leur promettoit de faire sortir tous « les ordres, à la réserve des Jésuites, et s'en aler tous, de rues en rues, crier amnistie; « que cela se feroit au mesme temps que *Villars* auroit fet tirer un coup de canon « de l'Hostel de ville; que tous les conjurés, avec les religieux, auroient une marque « blanche à la teste, et qu'ils feroient main basse de tous ceux qui ne voudroient « pas accepter la paix; qu'au reste qu'ils ne creignissent pas d'avoir M. d'Espernon « pour gouverneur; que la Reyne vouloit ce gouvernement pour elle, l'ayant desja « refuzé à M. de Vendosme, et que le marquis de Roquelaure auroit la lieutenance « de la Haute-Guyenne et Miossans le reste. Ces gens sortirent avec la résolution « imaginaire, dans l'esprit du pauvre Cordelier, d'excéquter l'entreprise demain, « jour de Nostre Dame. Ils font rapport du tout au prince de Conty, qui envoya « chercher le moine le lendemain matin, jour de samedy, lequel avoua d'abord « toutes les choses ci dessus escrites, et par quelques soubçons contre le président « Dafis et un conseillé de la cour, nommé Borde, on les envoya arrester. Le « moine, interrogé si ces deux hommes estoient de son intelligence, dit que non; « qu'il est bien croyable que le président tramoit quelque chose, mais que « pour Borde, il n'en avoit rien ouy dire. Cette découverture, avec une cavalcade « des Princes, a bien remis Bourdeaux dans leur pouvoir. Je crois que le Cor- « delier finira ses jours demain, beaucoup croyent que ce sera aujourd'hui. Quoi-

Le XIX[e] juillet, Son Altesse résolut de me donner la liberté. Ma femme s'estant rencontrée en la prison, le comte de More(1) la présenta à Son Altesse, qui, pour lors, estoit à la prison de ville. Il luy dit que je pouvois sortir pour aller à six lieues de Bourdeaux. Sur le champ, il me fit expédier mon passeport (2), et le sieur Thaudias, jurat, qui m'a marqué avoir

« qu'il en soit, on lui fait son procès. » (*Archiv. historiques*, t. VII, p. 297 : document communiqué par M. Tamizey de Larroque.) — Condamné à faire amende honorable et à être enfermé dans un cachot pour le reste de sa vie, le P. Ithier put cependant reprendre l'habit religieux quelques jours avant la réduction de Bordeaux. Après le *Te Deum* célébré dans l'église cathédrale, à l'occasion de l'entrée des troupes royales, le R. P. eut l'honneur de monter en chaire et de prêcher devant LL. AA. les ducs de Vendôme et de Candalle. « En rappelant dans un style émouvant « les événements passés, ce religieux n'eut pas de peine à tirer du contraste présent « des accents éloquents qui produisirent sur l'auditoire une émotion profonde. » (*Souvenirs du règne de Louis XIV*, t. VIII, p. 158.) — Jean-Dominique Ithier appartenait à une famille bourgeoise de Bordeaux. Le 21 juin 1654, le cardinal Mazarin, désirant récompenser ses services, lui faisait accorder l'évêché de Glandèves (Var) : le R. P. mourut sur ce siège en septembre 1672.

(1) Louis de Rochechouart, comte de Maure, grand Sénéchal de Guienne, mort le 9 novembre 1669, dans sa 67[e] année. « Il était fier et généreux, avait de l'honneur « et du mérite et servit fort bien. Il se distingua tellement en 1630, à la bataille de « Veillane, sous Montmorenci et d'Effiat, qu'il fut choisi pour porter au roi les dra- « peaux enlevés à l'ennemi... Sous la régence d'Anne d'Autriche, mêlant les « passions de sa femme (la belle Anne Doni d'Attichi) avec les siennes, il demanda « la réhabilitation du maréchal de Marillac (oncle de cette dernière), bien entendu « avec une réparation convenable en faveur de sa famille : et ne l'obtenant pas, « comme on le pense bien, du successeur de Richelieu, il prit parti contre lui et se « rangea parmi ces ambitieux mécontents que, en 1643, on appelait les *Importants* « et qui, en 1648, devinrent les *Frondeurs*. » (*La marquise de Sablé*, par V. Cousin, chap. V.) — C'est ainsi qu'après avoir été l'un des plus chauds défenseurs de la royauté, le comte de Maure était devenu frondeur déterminé, opinant toujours pour les projets les plus téméraires. (Voir sur le comte et la comtesse de Maure, les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, tom. III, p. 157-162.)

(2) Ce passeport, écrit sur une demi-feuille de papier ordinaire et scellé des armes du prince, était ainsi conçu : « Le Prince de Conty, prince du sang, « pair de France, gouverneur et lieutenant général, pour le Roy, en ses provinces « de Champagne et de Brie, généralissime des armées de S. M. : A tous généraux, « lieutenans généraux, gouverneurs et lieutenans des places, officiers des troupes « et armées, tant par mer que par terre, maistres des ports, ponts, péages et « passages, maires, jurats consuls, habitans et tous autres sur qui nostre pouvoir et « autorité s'étend, salut : NOUS VOUS MANDONS ET ORDONNONS de laisser seurement « passer par chacun de vos pouvoirs, jurisdictions et destroits, *le sieur Filhot, « trésorier de France, auquel nous avons ordonné de sortir de cette ville incontinent « le présent passeport receu, pour aller ou bon luy semblera, hors à six lieues près « d'icelle*, avec ses valets et hardes, sans luy donner, ny permettre qu'il luy soit fait « aucun empeschement, ains tout secours et assistance, si besoin est.

« Fait à Bourdeaux, le XIX[e] jour de juillet 1653. — Signé : A. de Bourbon, et plus « bas : Par Monseigneur, Saint-Simon. »

bonne intention à procurer ma liberté, me vint descrouer de la prison et me donna un billet (1) pour demeurer ce jour là chez moy et pour aller le lendemain à la Chartreuse (2) et ensuitte obéir aud. passe-port. Je ne trouvois point de cause d'aller à la Chartreuse, si ce n'est qu'on m'estimoit propre pour cet ordre pour ce que je sçavois observer le silence. On fist prendre l'habit de cordellier au R. P. Ithier devant que je sortis de prison ; et on me mist dans un carrosse pour estre conduict chez moy, par le sieur Descomps, exempt des gardes de Son Altesse (3). Il pouvoit estre environ midy quand j'arrivay en ma maison, où je ne fus pas si tost entré qu'une quantité de personnes me vinrent visiter.

Ce qui obligea Son Altesse à consentir à ma liberté fut que, en ce mesme temps, la jeunesse de la ville, aïant en diverses rencontres combattu les Ormistes à force ouverte (4),

(1) Voici la teneur du billet délivré par le premier jurat de Bordeaux : « M. Filhot « pourra aller coucher à ce soir chés lui, et demain à la Chartreuse, pour y demeurer « un jour ou deux, et ensuite il obéira au passeport de Son Altesse.

« Faict ce 19 juillet 1653. (Signé :) Thodias, jurat. »

(2) Bâtie en 1620, au milieu d'un cloaque infect, « plein de malignes vapeurs, » par les soins de François de Sourdis, archevêque de Bordeaux, « avec une dépense et « magnificence royale, » cette Chartreuse « étoit une des plus belles du Royaume, « à laquelle aboutissoient, depuis le jardin du Palais archiépiscopal, de longues « allées, bordées de beaux arbres, de canaux profonds et larges des deux costez, par « ou s'épuisoient les eaux de dehors : changeant des lieux inaccessibles, pleins de « fossez et d'abismes d'eaux, en un lieu des plus agréables, et qui contribuoit beau- « coup tant à la santé qu'à l'ornement de la ville. L'archevêque fonda dans cette « Chartreuse un Hospital à l'honneur de Saint Charles, et consacra tout ce grand « ouvrage sous le nom de la Vierge, comme le marquoit ce distique latin, gravé sur « la porte d'un petit dôme, basti à une entrée de ces allées :

Templa, Domus, Latices, Horti, Cartusia, Sylvæ,
Surrexere tuis Virgo sub auspiciis.

(*L'Eglise métropolitaine et primatiale Sainct-André de Bourdeaux* par M. Me H. Lopes, chapitre IV.)

(3) Le *livre de l'escroüe des Prisons de la Maison commune de Bourdeaux* fut, pour ce motif, chargé de la mention suivante : « Le XIXe juillet 1653, led. sieur Filhot a « esté eslargy par ordre de Monsr le Prince de Conty ; tiré par le Sr de Thodias, « jurat. (Signé :) Verjus. »

(4) La conduite des Ormistes exaspérait si bien la population bordelaise, qu'il ne se passait pas de jour qu'il n'y eût collision entre le menu peuple et les troupes du prince de Conti. Le 10 juillet, un marchand, nommé Desbatz, ayant osé dire publiquement qu'il était grand temps que la paix fût signée, se vit arrêté brutalement sur l'ordre du comte de Marchin. Aussitôt les gens des quartiers de la Rousselle et de la rue Neuve se soulèvent, prennent les armes et demandent énergiquement la mise en liberté de Desbats. Averti de ce commencement d'émeute, le prince de Conti

chassé des garnisons qu'on avoit mises dans des maisons particulières et maltraité les soldats soudoyés par M. le Prince, qui se vouloient opposer à leurs efforts, procurèrent une grande assemblée à la Bourse (1), où il fut résolu que l'on depputeroit vers Son Altesse des bourgeois de chaque corps et de la jeunesse, pour luy demander qu'on changeast les cappitaines de la ville, qu'on fist sortir tous les gens de guerre, qu'il fust deffendu à l'*Ormière* de s'assembler et qu'on travaillast incessamment à faire la paix. Ce qui fust proposé le mesme jour à Son Altesse, qui promist de repondre, le lendemain XXI^e^ juillet, à toutes ces propositions. Les députés, sortant de la Bourse et de la maison de M. le Prince, le dit jour XIX^e^, après avoir receu ceste response, allèrent par toute la ville, criant : *Vive le Roy et la paix!* et de cinquante qu'ils pouvoient estre au commencement, en moins de trois heures ils grossirent jusques à quatre ou cinq mille personnes. Lorsqu'ils rencontroient des Ormistes, on leur faisoit crier : *Vive le Roy et la paix!* bon gré ou mal gré, ou on les maltraitoit.

Le mesme jour on arbora les drapeaux *blancs* à tous les clochers et autres lieux, sur lesquels on avoit mis des pavillons *rouges*.

De touttes ces nouvelles, qui m'estoient rapportées de moment en moment, je receus une meilleure satisfaction, dont je louois Dieu, pouvant dire avec raison que, sans le secours

monte à cheval, et, suivi de ses officiers et de ses gardes, marche au-devant des séditieux ; mais sur son chemin se place la corporation des bouchers, menaçante et armée, réclamant la paix à grands cris. « Dans ce tumulte, un garde du prince « ayant appuyé son pistollet contre la tête d'un bourgeois, on n'attendoit que le « coup pour faire une décharge générale sur toute la troupe du prince, lorsqu'il « empêcha de tirer. Comme on avoit déjà commencé à faire des barricades dans la « rue Neuve, Marchin proposa d'y aller et dit qu'il savoit comment il falloit s'y « prendre pour mettre les bourgeois à la raison. Le Hollandais Ridder lui répondit « que les bourgeois en savoient autant que lui; qu'au surplus, ils mourroient con- « tens s'ils mouroient libres. Un parti aussi décidé obligea le prince de céder; il « fit relacher Desbatz et se retira. » (Dom Devienne, *ibid.*, p. 470.) — A la suite de cette affaire, les bourgeois décidèrent « que si M. le prince de Conty alloit plus « contre eux avec sa cavalerie, qu'ils le tueroient. Le mesme jour, ils firent aussi « savoir à Marchin que s'il faisoit le mauvais, on le tueroit également. » (*Archiv. historiques*, t. XV, p. 338.)

(1) On trouvera de nombreux détails sur cette grande *assemblée* dans le *Journal de ce qui s'est passé de plus remarquable en la ville de Bourdeaux, depuis le 17 juillet 1653 jusques au 26 du mesme mois.* (*Appendice*, III^e^ partie.)

de sa bonté, ma fermeté eust esté inutille, et que j'aurois infailliblement faict naufrage sans l'aide de sa providence, qui m'a enfin amené à bon port, et, par mon salut, garanty la plupart des honnestes gens de Bourdeaux.

J'avois obmis à dire que le sieur Marchin proposa à Son Altesse d'aller à la Bourse avec des gens de guerre, infanterie et cavallerie, et des factieux, pour faire main basse sur les bourgeois qui s'y estoient assemblés, ce qui ne passa pas à son opinion. Et quand il l'auroit voulu entreprendre, il y eust péry, ou dans l'action, ou dans la retraitte, parce qu'on s'estoit bien précautionné.

Le dict jour, sur le soir, Messieurs les bourgeois depputtèrent quatre de leur corps pour m'asseurer de leur affection et de la joye qu'ils avoient de ma liberté; qu'ils me prioient de ne bouger de la ville, qu'ils alloient donner ordre aux portes de ne souffrir point que je sortisse, et qu'ils périroient plustost qu'il ne me fust faict aucun déplaisir, nonobstant le passeport qui m'avoit esté donné. Je les remerciay de leur bonne volonté et leur dis, leur faisant voir ledit passeport de Son Altesse, que je me trouvois en suspens entre le commandement d'un Prince et leur bonne intention; ce que je priois de faire savoir à Messieurs les bourgeois. Une heure après, les mesmes depputtés revindrent pour me confirmer ce que dessus, et me prièrent encore de rechef de ne sortir point de Bourdeaux, ce que je leur promis.

J'advoue que, autant de fois qu'on frappoit à ma porte, je croïois fermement que c'estoient des factieux qui me venoient reprendre; et ma femme, dans cette appréhension, fist planter une échelle au derrière de mon logis pour me faire sauver, en cas de besoin, par dessus le toict; et parce que je ne pouvois pas m'ayder de mes mains, on proposoit de me secourir par d'autres remèdes dont on se peut servir en pareilles nécessitez.

Il me seroit bien difficile de remercier Dieu à proportion de toutes les choses qui se sont passées, et que j'ay remarqué en ce jour XIX^e^ du mois de juillet, d'avoir ceste satisfaction d'estre le dernier qui ferma la porte au Conseil tyrannique de guerre que tenoit l'Ormée; de voir que le R. P. Ithier avoit repris l'habit de cordellier, au lieu du séculier qu'il

portoit depuis quatre ou cinq mois; d'avoir esté remis chez moy; de voir sortir Monsieur Du Sault, conseiller au Parlement, du couvent des Recollets, où il estoit prisonnier; et en mesme temps tous les prisonniers de guerre qui estoient à la prison de ville; enfin, de voir que, ce mesme jour, on planta les drapeaux blancs pour marque de nostre fidélité envers nostre prince et que, par une juste et prévoyante générosité, les bourgeois parcoururent toute la ville en criant : *Vive le Roy et la paix!* auparavant mesme qu'elle fust faicte et résolue. Ce fust un samedy, jour consacré à la Vierge (1), de laquelle j'advoue, quoyque indigne, avoir receu des secours visibles dans ma prison et au plus fort de mes tourmens, et ainsy il est vray de dire que ce jour là est le jour de *Nostre Dame de la Paix*, pour l'utilité qui en doibt revenir au Roy, à l'Estat et à la ville de Bourdeaux, laquelle doibt rendre graces à Dieu à plus juste titre que ne firent les factieux lorsqu'ils ordonnèrent la procession à la Porte Saint-Jullien.

Dès le mesme soir, et à la pointe du jour du lendemain, il fust fait une salve de canonnades par l'armée navalle du Roy, commandée par monsieur le duc de Vendosme, avec lequel nombre de messieurs de nostre jeunesse avoit intelligence, dont partie de la dicte armée estoit postée près de Lormont (2) et le reste à Bacalan (3), aïant veu arborer les drapeaux blancs dans Bourdeaux, dont le sieur Marchin estoit

(1) « Le *samedi* demeura longtemps sans office particulier et sans messe : mais, « ayant été plus particulièrement consacré à la Sainte Vierge, on lui destina, vers la « fin du XI^e^ siècle, un office spécial. On prétend même que, dès le VIII^e^ siècle, il y « eut en Occident une messe votive en l'honneur de la Sainte Vierge. » (*Dictionn. universel des sciences ecclésiastiques*, *verbo* samedi.)

(2) De même que les *Chartrons*, le faubourg de *Bacalan* « couvrait une partie de « ce que l'on appelait, au moyen âge, la *Palu de Bordeaux*, laquelle s'étendait au « nord de la ville, depuis les remparts jusqu'à l'extrémité nord de la paroisse *Saint-« Remy* et dans une partie de celle de *Bruges*. » (*Bordeaux vers 1450*, par Léo Drouyn, p. 478.) — Le faubourg de Bacalan est aujourd'hui compris dans la ville de Bordeaux.

(3) Lormont (*Laureus Mons*, *Mont des Lauriers*), village situé sur la rive droite de la Garonne, canton du Carbon-Blanc. Le château de Lormont appartenait aux archevêques de Bordeaux. Rebâti en 1614 par le cardinal François de Sourdis, il fut à peu près ruiné durant les guerres de la Fronde. « Il n'y avait plus, en 1791, « que trois pavillons et quelques servitudes. » (*Lormont, archéolog. et particularités historiq.*, par E. Piganeau.) — Lormont était aux mains du duc de Vendôme depuis le 27 mai. (Voir à l'*Appendice*, 3^e^ partie.)

au désespoir et disoit qu'il falloit pendre ceux qui l'avoient entreprins (1).

(A suivre.) A. COMMUNAY.

UNE EXCURSION EN AMÉRIQUE

CANADA — ÉTATS-UNIS

13 juillet. — 8 septembre 1884.

(Suite)

Nous quittâmes Washington, le lundi 18 août ; ici encore, j'eus le plus aimable compagnon de route, puisque je partis avec le curé qui venait de m'offrir dans la capitale la plus généreuse hospitalité. Le trajet se fit en chemin de fer et en voiture ; pour la première fois, j'eus l'occasion de voir la gracieuseté des compagnies à l'égard des prêtres et des ministres; moyennant une demande, toujours écoutée, elles font toutes au clergé des remises considérables ; de sorte que les railways, qui déjà ne sont pas très chers aux Etats-Unis, deviennent d'une modicité de prix vraiment extraordinaire pour les *Clergymen*. Voilà des républicains intelligents ! Quand donc les nôtres useront-ils envers nous d'une telle amabilité ?...

Le chemin de fer alla bien et surtout vite. Mais la voiture ! notre véhicule n'était point absolument mauvais, notre cheval trottait à demi ; c'est la route qui fut détestable ; et il parait qu'elle a cela de commun avec toutes celles des Etats-Unis. Il y en a très peu, ce qui s'explique par ce fait, qu'ayant à tracer des voies de communication dans ce

(1) « Bordeaux a si fort changé de face qu'on ne le connoist presque plus, écrit un « correspondant anonyme, à la date du 22 juillet 1653. Le peuple de cette ville là, « qui jusques icy a tesmoigné une aversion espouvantable pour la paix, ne dit plus « autre chose par les rues que : La Paix ! la Paix ! et ceux là mesme qui crioient il y a « trois jours par les carrefours : Vive le Prince ! crient asteure : Vive le Roy !..... Ce « mesme jour (19 juillet), l'Ormée perdit ses chefs. Dureteste et Villars ne parurent « plus, et le dimanche cette canaille fut tout à fait détruite. La ville se mit en armes « pour demander la paix et les pavillons blancs furent arborez sur les clochers des « églises, au lieu des enseignes rouges que les Ormistes y avoient mis. Les passeports « de Monsieur de Conti pour faire sortir le monde ne furent plus reconnus, et les « gardes de S. A. qui conduisoient un bourgeois hors de la ville pour l'en chasser, « se le virent arracher des mains par les autres bourgeois, qui gardoient la porte « des Salinières..... » (*Archiv. historiq.*, tome XV, p. 354; communication de M. T. de L.)

pays neuf, on a mieux aimé faire des chemins de fer que des routes ; et celles qui existent, étant très longues et peu fréquentées sont d'ordinaire fort mal entretenues. — Enfin après bien des cahots, après bien des paysages un peu durs et assez monotones, nous aperçûmes à droite de larges bâtiments à trois étages entourés de jardins, de prairies et de bois, à gauche une garenne considérable au milieu de laquelle se détachaient les tours d'un antique manoir; nous avions, d'un côté, le petit séminaire de Saint-Charles: de l'autre, la vieille habitation de M. Caroll, un des signataires de l'Indépendance Américaine et le donateur généreux des terres où s'ébat aujourd'hui la jeunesse cléricale du diocèse de Baltimore. Quand nous arrivâmes, ce n'était pas la jeunesse qui jouait, c'étaient les professeurs, c'étaient les graves théologiens du Concile, c'était Mgr l'archevêque... On faisait une partie de croquet... et tous étaient en bras de chemise! Que voulez-vous?... Les Américains aiment tant la liberté!

Le Séminaire de Saint-Charles est un immense bâtiment gréco-renaissance, solidement bâti en pierre et brique, orné au milieu d'un avant-corps, sorte de péristyle en granit que terminent deux tours carrées du plus bel effet. Rien ne manque dans cette confortable habitation : belle chapelle, larges réfectoires, salles de classe aussi nombreuses que spacieuses, blancs dortoirs, blibliothèques, cabinets de physique... et tout cela est entouré de jardins où abondent les fleurs, les jets d'eau, les statues pieuses, et de bois très étendus dont une partie seulement est réservée, où circulent et folâtrent des enfants et des jeunes gens qu'on me dit être parfois un peu turbulents. On me fit tout voir en détail; et je pensais, pendant cette visite, à la puissance et à la vitalité de l'Église catholique qui, réduite à ses seules ressources, a pu s'installer si grandement sur cette terre d'Amérique pour laquelle a été formulée, ce semble, la célèbre maxime : « L'Église libre dans l'Etat libre. »

Je venais de retrouver à Saint-Charles, M. l'abbé Viger, mon aimable compagnon de route du Canada; comme il nous restait encore une petite heure avant le souper, nous allâmes ensemble visiter le domaine de M. Caroll. La route seule le sépare du séminaire: avant l'émancipation des nègres, alors que les bras ne manquaient pas aux planteurs pour cultiver leurs immenses terres, celle-ci était, paraît-il, très étendue, et de nombreuses familles de couleur y trouvaient la vie et le bonheur. Aujourd'hui, les noirs sont partis; beaucoup parmi eux errent misérablement dans les divers Etats de l'Union, et les terres

restent en friche. Personne n'a gagné à cette émancipation subite, à laquelle n'étaient point préparés ceux en faveur de qui elle se faisait, et qu'ont seuls exploitée les doctrinaires libéraux du Nord, jaloux de la richesse, de la prospérité, et aussi de la liberté du Sud. Sans doute, c'est une bonne et sainte chose que de détruire l'esclavage, et en principe, il ne faut pas que l'homme soit la propriété d'un autre homme. Depuis qu'a paru l'Evangile, Dieu ne veut ici-bas que des frères — *omnes vos fratres estis.* — Mais quand de malheureuses races ont été, pendant des siècles, courbées sous le joug, il faut les préparer peu à peu à porter le poids, toujours bien lourd, de la liberté, et donner une idée de la responsabilité à ceux qu'on veut lancer dans les hasards de la vie indépendante. Ce n'est pas ce qu'ont fait les Etats-Unis en 1864; aussi la question nègre, loin d'avoir été résolue à cette époque, demeure toujours ouverte et, continuant de préoccuper les esprits, reste comme une menace qui assombrit l'avenir.

C'est en devisant sur cet important sujet que nous arrivâmes à la maison des Caroll; nous avions traversé un bois épais et des gazons admirablement verts que le jardinier était en train de couper avec une petite faucheuse mécanique très ingénieuse, d'invention américaine et maintenant fort répandue en France; quelques vieux arbres séculaires avaient fait, par-ci par-là, notre admiration. — L'habitation, très vaste, très commode, se recommande surtout par la simplicité de son style et de son ameublement; tout y est de bon goût, mais sobre; on devine l'homme sérieux qui s'est largement installé, mais qui a dédaigné le luxe. Après le grand salon, immense pièce comme il en faut aux nombreuses familles, on remarque la chapelle, sorte d'église paroissiale où se réunissent le dimanche, les catholiques des environs, et qui sert de nécropole à la famille Caroll. Des plaques de marbre donnent le nom des membres décédés, et disent les services rendus par eux au pays. On sait que le chef de cette illustre famille, venu d'Irlande vers le milieu du siècle dernier, joua un grand rôle dans la guerre qui enleva l'Amérique aux Anglais, et qu'il fut à Philadelphie un des signataires de l'Indépendance. De nos jours (1886), c'est un Caroll qui est gouverneur de l'Etat de Maryland.

Après avoir visité cet intéressant domaine, nous revînmes en toute hâte à Saint-Charles. L'heure du souper était arrivée; il eut lieu dans le grand réfectoire, et fut présidé par Monseigneur l'archevêque de Baltimore; presque tous les professeurs, ainsi qu'un grand nombre de théologiens du Concile, y assistèrent. Comme on avait bien voulu me

placer à la table d'honneur presque vis-à-vis Monseigneur, j'eus le loisir de jouir tout à mon aise de l'amabilité de cet illustre prélat.

Le lendemain, mardi 19 août, je visitai une autre pépinière ecclésiastique qui fait l'espoir de l'Eglise, et où grandissent des jeunes hommes qui lui rendront les plus éminents services; avec une des voitures du petit séminaire et en compagnie de deux Sulpiciens, nous nous rendîmes à Woodstock, célèbre noviciat des Jésuites aux Etats-Unis. Le voyage, qui dura trois heures, se fit d'abord à travers bois et ensuite par des chemins qu'on ne décorerait pas en France du nom de routes, vrais casse-cous qui supposent une prodigieuse solidité dans les ressorts des voitures américaines. Le pays, presque complètement désert, était assez accidenté; il le devint surtout quand nous approchâmes de Woodstock. Alors apparurent des collines boisées encaissant profondément une petite rivière aux eaux blanches et au cours rapide; c'est sur l'une de ces hauteurs qu'est bâti le scholasticat des PP. Jésuites. Nous montâmes, à pied, sous un soleil de feu; heureusement il était midi et nous pûmes prendre de suite une réfection dont le besoin se faisait grandement sentir. Nous la prîmes avec les Pères et les novices et elle nous fut offerte avec la plus aimable courtoisie, mais elle fut servie à l'anglaise et la bière remplaça le vin; toutes choses qui n'accommodent pas absolument un Français de France, encore moins un Français de Gascogne. Après le dîner, nous causâmes longuement avec les bons Pères; puis nous visitâmes ce grand établissement, et je pus me convaincre que rien ne manque à Woodstock, ni la belle situation, ni les bois touffus, ni la complète solitude, ni les nombreux élèves, ni les savants professeurs; là je vis le P. de Augustinis, Romain, dont les leçons, toujours faites en latin, sont imprimées et précieusement conservées dans la Compagnie, et le P. Mazella, ancien confesseur de Pie IX, un des fondateurs de la *Civiltà Cattolica* et que le gouvernement italien a depuis longtemps condamné à l'exil; minéralogiste distingué, il nous montra avec complaisance, dans le musée, une riche collection des marbres les plus beaux et les plus rares d'Italie et de Grèce.

Après avoir remercié les Pères de leur gracieux accueil, nous descendîmes à la station de Woodstock. Le chemin de fer nous fit longtemps côtoyer la rivière entre deux hautes collines couvertes de forêts. Le paysage était agréable, grandiose par moment; mais on sentait que les habitants manquaient et que la main de l'homme n'avait pas encore travaillé cette puissante nature. C'est l'impression que l'on ressent à peu

près partout aux Etats-Unis pour peu qu'on s'avance vers l'intérieur, et il ne peut en être autrement : il y a si peu de temps que cette terre est habitée! et ils ne sont encore que cinquante millions, alors qu'il y a place pour cinq cents millions!

Après avoir quitté le pays montagneux, nous entrâmes dans les larges plaines, et à six heures nous rentrions à Baltimore.

XV

PHILADELPHIE

Il y avait huit jours que j'étais plus ou moins l'hôte du grand séminaire de Baltimore : toutes les amabilités qu'on peut avoir pour un voyageur m'avaient été faites, et grâce à M. Magnien, supérieur, et à ses bons confrères, j'avais visité la ville et les curiosités environnantes avec autant d'agrément que de profit.

Le jeudi matin, 21 août, nous nous séparâmes; ce ne fut pas sans tristesse; elle était d'autant plus grande que j'allais partir seul, et que je devais être privé désormais de la compagnie, toujours si agréable, d'un confrère. En partant, je fis promettre à ces messieurs que s'ils venaient en France, ils voudraient bien pousser jusqu'à Pessac : « Mon presbytère, leur disais-je, n'est pas éloigné de la route qui mène aux deux pèlerinages qu'affectionnent les prêtres des Etats-Unis : Rome et Lourdes; je serais si heureux de recevoir dans mon pays ceux qui m'ont si largement fait les honneurs de l'Amérique (1)! »

Parti à 9 heures de Baltimore, j'étais avant midi à Philadelphie. — Il me tardait de voir cette grande et superbe ville; depuis longtemps,

(1) Ce plaisir m'a été donné cette année 1886. Au mois d'août, je recevais de Rome une lettre de Mgr Benjamin Paquet, qui m'avait si gracieusement accueilli à Québec. Il me faisait savoir qu'envoyé à Rome par son archevêque, il se proposait de retourner au Canada en passant par Lourdes et Pessac. Après trois jours de bonheur auprès de la grotte de Massabielle, « où il s'était cru au ciel, » il voulut bien me consacrer vingt-quatre heures qui s'écoulèrent vite, et pendant lesquelles nous parlâmes longuement des superbes fêtes cardinalices qui avaient eu lieu à Québec et dont le récit avait été si agréable à Léon XIII. Avant de quitter la France, Mgr Benjamin Paquet m'écrivait :

« Paris, Séminaire des Missions Etrangères,
« 9 septembre 1886.

« Mon cher Curé,

« Je laisse Paris demain pour me rendre au Havre où je m'embarquerai sur la *Gascogne*, samedi à 7 heures du matin. — Je n'ai pas voulu quitter la capitale sans vous écrire un mot pour vous faire mes adieux, renouveler mes remerciements pour l'agréable journée passée sous votre toit hospitalier. Vous voudrez bien ne pas m'oublier dans vos prières pendant ma traversée de l'océan. En présentant l'hommage de mon respect à Mlle Jannet, vous aurez la bonté de lui demander de ma

j'en avais lu la description; je savais déjà que j'aurais beaucoup à admirer, et il faut avouer que mon attente n'a point été déçue.

Philadelphie a presque une origine religieuse.

La secte des Quakers venait de se fonder en Angleterre par les prédications fanatiques du cordonnier Georges Fox, vers 1647. Plus tard, Guillaume Penn devint un de ses adeptes les plus ardents. Fatigué des persécutions que lui suscitaient les originalités de son caractère et l'audace de ses opinions, ce dernier accepta avec empressement l'offre du gouvernement de lui donner en Amérique de vastes terrains en récompense des services qu'avait rendus son père, vice-amiral d'Angleterre. Espérant trouver plus de liberté pour la pratique de sa religion, il partit donc avec une nombreuse colonie de Quakers. Arrivé sur le continent américain, il remonta la Delaware pendant près de cinquante lieues, et s'arrêta en un endroit ravissant où deux petites rivières apportent au grand fleuve le tribut de leurs blanches eaux. C'est là qu'il jeta, en 1682, les fondements d'une ville qu'il nomma Philadelphie; admirablement située et garantissant à ses citoyens la plus complète liberté de conscience, la ville grandit rapidement. En 1701, Penn lui donna une charte: attiré par son importance, le premier Congrès américain s'y réunit en 1774. Deux ans plus tard, l'Indépendance y fut proclamée. L'Assemblée qui formula la constitution de la République y tint ses séances en 1787. Depuis lors Philadelphie devint la résidence du Président des Etats-Unis et le siège du Gouvernement, honneur qu'elle conserva jusqu'en 1800, époque où Washington, petite ville, calme et sans agitation, devint la capitale politique de ce grand pays.

Aujourd'hui Philadelphie a plus d'un million d'habitants. Un voyageur enthousiaste a dit d'elle : « Elle est plus populeuse que Moscou et Saint-Pétersbourg, les deux capitales de la Russie, réunies; que les trois capitales de l'empire austro-hongrois, Vienne, Pesth et Prague; que les quatre capitales de l'Italie, Rome, Florence, Naples et Turin. »

Ce qui est hors de doute, c'est que Philadelphie, de quelque côté qu'on y arrive et dans quelque quartier qu'on s'y promène, se montre au touriste comme une merveilleuse cité. Tranchant d'une façon

part, qu'elle veuille bien aussi faire une petite prière pour son cousin du Canada. — C'est avec un grand serrement de cœur que je quitte la France, la mère de mes aïeux. Mais j'espère n'être pas longtemps sans revenir. Rappelez-vous que je suis à votre disposition pour tous les services que je pourrais vous rendre.

« Adieu, cher ami, votre tout dévoué, « Benjamin PAQUET. »

presque absolue avec ce que j'appellerais la monotonie des villes américaines, qui ont le tort de se ressembler trop, elle a plus grand air qu'aucune autre; partout riche, propre, mouvementée, elle possède encore plus de belles rues que de rues interminables, et si *Market street* est encombrée au point que la circulation y devient parfois difficile, *Chesnut,* la superbe rue fashionable, étale avec complaisance ses somptueuses demeures au milieu d'un calme relatif; on rencontre bien à Philadelphie assez d'usines et de hautes cheminées pour qu'on y devine la grande industrie et l'activité humaine telles que les savent déployer les Américains, mais pas assez pour lui donner le cachet toujours un peu marchand de la ville manufacturière. Elle est assise sur la rive droite de la Delaware, dans un terrain à peu près uni, ce qui lui permet de s'étendre indéfiniment, mais à côté et aux pieds d'ondulations gracieuses renfermées presque toutes dans le parc Fairmont, ce qui lui donne un charme pittoresque que savent apprécier les habitants et les visiteurs ; deux autres rivières, la Shylkill et la Wissahickon, après avoir agrémenté le parc de leurs méandres capricieux, viennent se promener en ville, ou s'amusent aux environs, communiquant à tout une gaieté et une fraîcheur qui doivent rendre le séjour de ce coin de terre particulièrement agréable.

Les beaux monuments abondent à Philadelphie. Ici c'est l'Université de Pensylvanie, construite en un diorite brut (roche de couleur verte) particulier au pays, avec façades en grès rouge; parfaitement organisée à l'intérieur, elle renferme de riches collections, surtout en histoire naturelle. — Là c'est la Poste, immense palais en marbre blanc, où les bureaux renferment tout un monde d'employés et où de larges pas-perdus permettent à chacun de donner en une minute la lettre qu'il veut expédier ou de recevoir le renseignement qu'il désire. Il est dominé par une espèce de dôme à la cime duquel un ascenseur vous monte en quelques secondes, et d'où l'on jouit d'une vue fort étendue sur la ville. — Ailleurs c'est l'hôtel d'un grand journal, — et il y en a plus de dix, — où se trouvent réunis les services si multiples que nécessite la presse quotidienne; le tout avec un ordre, un confort et une commodité qu'on a imaginés là-bas et que nous avons imités en Europe; hôtels de journaux dont la façade est habituellement monumentale et où l'imprimerie est toujours outillée comme le demandent les plus récents perfectionnements. — Ailleurs c'est une de ces maisons universelles — celle de Wannamaker principalement — où l'on trouve sous la main tout ce que peuvent réclamer et les

besoins et les exigences les plus minutieuses de la vie moderne; sortes de grands magasins du Louvre, s'ils peuvent lutter avec ces derniers pour la quantité des marchandises, je dois avouer qu'ils ne peuvent pas leur être comparés pour la beauté du monument. — Un peu partout, ce sont les églises, appartenant à tous les cultes, affectant toutes les formes, présentant toutes les couleurs, élançant vers le ciel des clochers parfois magnifiques. Il y a à Philadelphie un temple maçonnique dont la large façade gothique flamboyant à deux étages fait grand effet, et indique les puissantes ressources de la secte. — La cathédrale catholique est une longue croix latine Renaissance surmontée d'une vaste et riche coupole qu'on aperçoit de toute la ville et qui porte au loin la gloire de la vraie religion; à l'intérieur, les décorations murales, les beaux tableaux, les autels dorés sont rehaussés par un ordre et une propreté vraiment admirables.

Deux monuments tranchent parmi tous les autres à Philadelphie, *Independence Hall,* et *City Hall;* le premier est le plus intéressant, le second le plus majestueux. — Independence Hall fut commencé en 1729 et fini en 1736. D'un style simple et de bon goût, il est plus remarquable par son histoire que par son architecture. C'est là, en effet, que fut proclamée, en 1776, l'indépendance des Etats-Unis, après les luttes que l'on sait contre la mère-patrie. La salle où eut lieu cet important événement est aujourd'hui dans le même état qu'alors; tout est conservé à la même place avec un soin religieux, et depuis *la cloche de la liberté*, maintenant fêlée et sans battant, jusqu'au fauteuil de Washington, aux chaises des membres du Congrès et à la table où ils signèrent, tout demeure entouré de ce respect qu'on ne donne qu'aux reliques; du reste, c'est ce mot que les Américains appliquent à ces divers objets; et il est difficile aux catholiques d'avoir plus de vénération pour ce qui a appartenu à leurs saints, que n'en ont ces protestants d'outre-mer pour le monument, la salle, les meubles, les habits, les armes qui leur rappellent et la personne et les lieux se rapportant au grand acte de leur liberté. Independence Hall est par excellence le sanctuaire politique des Etats-Unis, et l'Américain vient le visiter avec cette religion que le Musulman apporte dans ses pèlerinages de la Mecque ou de Médine : c'est ce qu'il me fut facile de constater en considérant la curiosité respectueuse de ceux qui se trouvaient avec moi. — *City Hall* n'a pas de souvenirs, puisqu'il n'est pas encore achevé, mais les Philadelphiens, qui sont très fiers de leur ville, veulent en faire le plus beau monument de l'Amérique du Nord; ils pourraient

bien réussir. City Hall est à la fois le Capitole de l'Etat de Pensylvanie, l'hôtel de ville de Philadelphie, le palais de justice; c'est dire qu'il y a là toutes sortes d'administrations et que le monument esti mmense. Il occupe le milieu d'une large place où aboutissent des quantités de rues, mais surtout la grande artère de la ville, *Market street;* il est construit en pierre, en granit et en marbre blanc, affectant à peu près la forme et le style du nouvel Hôtel-de-Ville de Paris; il sera dominé, dans le pavillon central, par une sorte de clocher Renaissance très élevé et de l'effet le plus grandiose. Les quatre façades, vraiment monumentales, plaisent à l'œil par la beauté des lignes et la richesse (peut-être trop grande richesse) des détails ; les cours intérieures laissent voir sur toutes les murailles la même abondance de sculptures; les nombreux passages et escaliers sont ornés d'une multitude de colonnes en marbres de diverses couleurs qui tranchent sur le blanc de la pierre et n'en ressortent que mieux. Quelle sera la décoration intérieure dans les mille pièces, chambres et salons de ce vaste édifice? Il est facile de le deviner quand on connaît le goût des Américains pour le luxe et le faste, et les sommes considérables qu'ils peuvent sacrifier pour satisfaire ce goût.

On ne peut pas, quand on parle des monuments de Philadelphie, oublier le fameux *Collège Gérard;* c'est une des curiosités de la ville; curiosité étrange comme cela arrive souvent dans ce pays des contrastes. Ce collège est probablement le plus richement doté du monde entier, il a près de quarante millions de revenus ; il se compose d'une multitude de bâtiments dont le principal, qui est placé au centre, et qu'on aperçoit de toute la ville, est une copie réussie du Parthénon; les cours, l'espace, l'air abondent partout; rien ne manque de ce qui peut contribuer à instruire la jeunesse dans les sciences humaines.... Mais, par ordre du fondateur, dans ce singulier collège on ne peut pas parler de Dieu, et si un prêtre désire le visiter, on lui répond : *Clergymen no admitted.* Pauvre Gérard ! il était d'origine française, émigra en Amérique vers la fin du siècle dernier, et mourut en 1831. Un habitant de Philadelphie m'a raconté qu'ayant commencé par être homme de peine sur les quais de la ville, il avait fini à force d'avarice et d'usure par amasser l'immense fortune avec laquelle il a voulu que l'on construisît le collège qui porte son nom. Il aurait bien mieux fait de rouler des ballots jusqu'à son dernier jour! Il n'y aurait à Philadelphie ni pont Gérard, ni collège Gérard, mais il n'y aurait pas non plus des multitudes de jeunes âmes apprenant à connaître tout, excepté Dieu,

et allant grossir, chaque année, ce nombre prodigieux d'indifférents ou d'athées qui constitue une des menaces les plus terribles pour les Etats-Unis.

J'avais reçu à New-York une lettre de recommandation pour une famille juive de Philadelphie, où la femme, Bordelaise d'origine, serait, m'avait-on dit, aussi heureuse de faire voir à un Bordelais la ville qu'elle habitait, que d'apprendre de lui des nouvelles de la ville où elle était née. J'allai donc à mon arrivée chez M. F... Après une longue conversation, empreinte de la plus grande amabilité, nous sortîmes en voiture.

Le plan de mon *cicerone* était de me faire visiter les plus belles rues de Philadelphie, puis de nous promener longtemps dans le parc où nous devions dîner, et enfin de rentrer en ville vers huit heures afin d'assister à une procession catholique qui avait lieu le soir. Ce programme fut exécuté fidèlement; j'admirai tout à mon aise ces magnifiques rues si larges, si propres, si mouvementées, où abondent les riches demeures, les arbres, les gazons et les fleurs. — Puis nous arrivâmes au parc : *Fairmont park* est assurément l'un des plus grands et des plus beaux du monde. Les sept parcs de Londres ne l'égalent pas en étendue; il a une superficie de quatorze cents hectares; et là se sont comme donné rendez-vous toutes les beautés que la nature et l'art peuvent enfanter : deux rivières, la Shylkill et la Wissahickon, bornent le parc, l'encadrant de leurs capricieux replis, offrant leurs eaux tranquilles et leurs rives enchantées aux amateurs de courses nautiques; à l'intérieur les collines boisées, les gracieux vallons, les bois touffus, les larges plaines, les vieux arbres, les lacs, se succèdent avec une variété qui charme le visiteur : de spacieuses avenues, toujours sillonnées de nombreux véhicules depuis les plus modestes jusqu'aux plus luxueux, mènent aux divers endroits que désire visiter le caprice des promeneurs; ici, on rencontre un musée où vient étudier le savant; là, un pavillon où l'amateur entend d'excellente musique faite habituellement par des Allemands; ailleurs, c'est un grand hôtel où des familles ont l'habitude de dîner tous les soirs, — et je sais par expérience qu'on y dîne bien. — Lorsque les Etats-Unis firent une Exposition universelle, ils la placèrent au parc Fairmont : il eût été difficile de mieux choisir, et il est probable que la beauté des sites dut ajouter singulièrement à la richesse des bâtiments renfermant les objets exposés, et qu'on avait su disséminer un peu partout dans ce coin de terre où Dieu s'est plu à réunir tant de merveilles. — Il me souvient, à propos de cette Exposition, d'un inci-

dent qui n'étonnera pas ceux qui connaissent l'outrecuidance de certains de nos compatriotes. Des délégués français avaient été envoyés à Philadelphie par le Gouvernement. En leur qualité de savants ou de prétendus tels, ceux-ci croyaient peu au repos dominical; au contraire, imbus des idées qui n'ont que trop cours en France, ils estimaient qu'il faut, le dimanche, amuser le peuple. Or, l'Exposition était rigoureusement fermée chaque dimanche. Nos délégués protestèrent et voulurent faire cesser ce scandale. Ils écrivirent dans les journaux, ils allèrent trouver les membres du Comité de l'Exposition. On les pria de ne pas tant faire de bruit, et on leur observa un peu sèchement que dans tout État bien ordonné, il ne faut jamais rien se permettre qui puisse détourner le peuple de rendre à Dieu les devoirs qu'il lui doit.

Au sortir du parc Fairmont, il me fut donné de jouir d'un spectacle que je ne pensais pas avoir quand je quittai la France, car il ne se présente pas tous les jours, et que je suis bien heureux d'avoir vu, car il constitue un des côtés les plus curieux des mœurs américaines, — je veux parler d'une procession catholique. Tout le monde sait l'importance que l'Anglo-Saxon en général, et l'homme des Etats-Unis en particulier, attache à la libre manifestation de ses opinions et de ses croyances. Or, c'est principalement sous forme de procession qu'il aime à manifester : il s'estime plus libre quand il a fait voir à tous, dans les rues, ce qu'il est, ce qu'il pense, ce qu'il veut; et ces sortes de manifestations ont lieu également dans l'ordre scientifique, politique ou religieux, pour l'ouverture d'un Congrès, pour des élections, pour une fête, pour une réjouissance publique, — pour une calamité; car je n'oublierai jamais ce que je vis un jour à Londres : c'était au mois de janvier ; la neige avait tout envahi dans la grande capitale, et le travail était devenu impossible. Aussitôt, plusieurs milliers d'hommes se trouvèrent sans pain; ils se partagèrent alors les rues de la ville par groupes de trois à quatre cents, marchant en ordre et chantant pour exciter la compassion publique, et quand je demandai d'où venaient ces chants monotones et tristes, on me répondit : « C'est la procession des ouvriers sans travail qui demandent du pain... »

Le jeudi 21 août 1884, à huit heures du soir, il y avait donc procession à Philadelphie; c'étaient les catholiques qui se la payaient, et il faut dire qu'ils usèrent largement de leur droit. — Voici à quelle occasion : depuis plus d'un an, ils n'avaient pas d'archevêque; le Souverain Pontife venait enfin de leur en donner un, dans la personne de Mgr Ryan, précédemment évêque de Saint-Louis. Le Dr Ryan passe pour l'orateur le plus distingué des Etats-Unis, et cette nomination

flattait beaucoup l'amour-propre des habitants de Philadelphie. Aussi, pour témoigner leur joie, ils firent une procession : huit mille cinq cents hommes (pas une femme) y prirent part; de huit heures jusqu'à onze heures, ils occupèrent les principales rues de cette populeuse cité; c'était tantôt une société de tempérance catholique, tantôt une association de bienfaisance; ici une cercle d'ouvriers, là une musique appartenant à telle ou telle paroisse; on ne pouvait compter les drapeaux et les bannières, les fanaux allumés où se lisaient de préférence ces mots : *Welcome to the archbishop Ryan.* De loin en loin passait une calèche découverte avec quelques membres du clergé de la ville qui saluaient joyeusement les spectateurs lorsqu'un hourrah plus accentué partait de leurs rangs. J'étais mêlé aux curieux et je n'ai ni entendu aucune parole déplacée, ni surpris un mouvement d'impatience; quand il y avait encombrement de voitures dans les rues adjacentes, un policeman levait sa baguette, la procession se coupait un instant, les voitures passaient et tout recommençait sans le moindre désordre. — « Si demain nous en voulons faire autant, nous le pourrons aussi librement, » me dit l'Israélite avec qui je me trouvais; et il ajouta avec un air convaincu : « Monsieur, c'est une chose grandiose que la liberté! Vous autres, en France, vous ne connaissez pas la liberté. » Il avait bien raison. Quand je pense que dans presque toutes nos villes et la plupart de nos campagnes, on a interdit les processions au nom de la liberté et sous prétexte que cela gêne la circulation! Mais, ô France! à part votre capitale, vous n'avez pas une seule ville aussi populeuse que Philadelphie. Là-bas, tout un peuple autrement intraitable que vous, ne trouve pas qu'une procession de quatre heures soit incommode pour ses affaires et porte atteinte à son indépendance; et vous arrêtez à la porte du temple une manifestation pieuse qui avait réjoui votre enfance, qui plaisait à vos mères, à vos femmes, et à vos filles, qui faisait gagner vos ouvriers. Si vous entendiez quelque chose à la liberté, et surtout si vous en vouliez sincèrement, comme vous seriez plus justes et partant plus habiles! Ou ne parlez pas de liberté, ou pratiquez-la autrement; et puisque vous dites que la République des Etats-Unis est le modèle que vous copiez, allez voir comment les choses se passent de l'autre côté de l'Océan, et puissiez-vous être témoins d'une procession catholique à Philadelphie.

(A suivre.)

H. JANNET,
Curé de Pessac.

LES PRÊTRES ET LES RELIGIEUSES

DEVANT LA COMMISSION MILITAIRE DE BORDEAUX

(1793-1794)

Suite.

I. Pourquoi il a quitté Bordeaux et ce qu'il est venu faire dans la commune de Clermont?

R. Qu'il a quitté Bordeaux parce qu'il ne lui offrait plus aucun moyen d'existence, le commerce étant suspendu et devant être privé de la place qu'il occupait chez la citoyenne Yon, par l'absence de son enfant; de plus, parce que les subsistances étant devenues très rares à Bordeaux, il a suivi le parti que la raison lui dictait, celui de rentrer dans le sein de sa famille où il était moralement sûr de trouver ce qui lui était nécessaire pour subsister, et le désir de voir ses parents dont il était éloigné depuis six ans sans interruption.

I. S'il a eu un passeport de la commune de Bordeaux avant de la quitter et par où il a passé pour se rendre à Clermont?

R. Que le passeport qu'on a trouvé dans son portefeuille, ainsi que le congé légal de la garde nationale bordelaise, le tout en date des 16 et 17 septembre dernier, atteste qu'il s'était muni des pièces que demandait la loi, et a déclaré avoir suivi la route des petites landes pour se rendre dans sa commune.

I. Pourquoi il ne s'est pas muni d'un nouveau passeport depuis la régularisation de la commune de Bordeaux, et pourquoi il s'est servi d'un faux passeport portant la route de Poitiers et autres lieux de la République?...

— Il s'est servi d'un faux passeport, dit Lacombe en interrompant le greffier; c'est une circonstance qu'il ne faudra pas oublier!

Giffey reprend sa lecture :

R. Que sa résidence n'étant pas dans Bordeaux depuis le 17 septembre, il avait cru suffisant de faire viser celui dont il était porteur à la municipalité sur laquelle il habitait et le *visa* y étant mis après la régénération de la ville de Bordeaux et par une municipalité de Cadillac, qui n'a jamais varié dans les vrais principes, que c'est à tort que son passeport est regardé comme faux, attendu qu'il est pour tous les lieux de la République.

I. Pourquoi les 16 et 17 septembre, étant dans le dessein d'aller à la

maison de campagne de la citoyenne Yon, qui n'est qu'à six lieues de Bordeaux, il a demandé un passeport pour aller à Poitiers ?

R. Que son intention étant d'aller à Poitiers et autres lieux pour ses affaires commerciales après avoir mis ordre aux vendanges de la citoyenne Yon, il avait cru devoir prendre le passeport pour l'endroit le plus conséquent qu'il devait visiter.

I. Si, lui interrogé, est et a toujours été un bon patriote.

R. Qu'il a toujours été bon patriote, mais qu'il a pu se tromper sur les moyens qu'il croyait nécessaires d'employer pour le bonheur de sa patrie ; qu'il avait souvent cru impossible d'établir une République chez un peuple abruti par les lois tyranniques de son gouvernement, surtout lorsque le passage du despotisme absolu à l'extrême liberté devait être subit...

— Le tribunal n'oubliera pas, dit Lacombe d'un ton ironique en regardant ses collègues, que l'accusé n'a pas cru à la possibilité d'établir la République! Continue, Giffey.

I. Pourquoi, depuis huit mois, il a demeuré dans une ville qui a donné tant de preuves d'incivisme, de fédéralisme et de désobéissance aux lois de la Convention nationale ?

R. Que ses affaires et son état l'attachaient à cette ville tant que le commerce s'est soutenu et qu'il croit avoir pu y demeurer sans crime et même pour le bien de la chose publique, quoiqu'elle eût donné des preuves authentiques de rébellion, puisque si tous les bons citoyens en étaient sortis, la régénération n'y aurait pas eu lieu sitôt; qu'il prouvera, s'il est nécessaire, s'être constamment opposé, dans sa section et dans la compagnie de la garde nationale où il servait, aux entreprises de la Commission prétendue populaire de salut public, qui a fait le malheur de Bordeaux.

I. La rue et la section sur lesquelles il demeurait, et de quelle réputation il jouissait, et quelle opinion on avait dans cette section de la Commission prétendue populaire ?

R. Avoir demeuré dans la rue de l'Observance, n° 13, section n° 19, dite du Bon-Accord; que la Commission prétendue populaire y a joui d'une grande faveur dans son institution; mais que revenant de son erreur, elle a été du nombre de celles qui lui ont retiré ses pouvoirs avant sa dissolution; qu'il croit qu'on ne lui a jamais refusé le titre de bon citoyen.

I. S'il n'a pas été lui-même un de ceux qui ont coopéré à faire jouir la Commission populaire de toute la faveur dont elle y jouissait ?

R. Qu'il ne croit pas avoir fait aucune démarche pour cela; que si jamais il lui est arrivé d'en parler sous des rapports favorables, ce n'a pu être que dans quelques moments de cette erreur qui a été presque générale à Bordeaux et causée par les députés de la Gironde qui étaient à la Convention.

I. Quelle est et quelle était, à l'époque des mois de juin et juillet, son opinion sur la guerre de la Vendée et sur les brigands qui infestaient le département?

R. Qu'il avait souvent varié, surtout à cette époque, dans son opinion sur la guerre de la Vendée, parce que les commissaires de Bordeaux qui étaient près les armées de la République nous en faisaient des rapports très différents. Les journaux mêmes ont quelquefois accordé d'excellentes qualités à ces brigands; il a toujours cru qu'une grande partie de ces brigands étaient des citoyens égarés.

I. S'il a cru que la Vendée serait le tombeau de la liberté dont nous jouissons depuis quatre ans?

R. Qu'il a cru qu'elle serait le tombeau des lois républicaines, mais que souvent il a cru qu'elle voulait la Constitution de 1790, qui déjà préparait les bases de la liberté.

I. S'il ne savait pas que c'était au nom de Louis XVII et non pour rétablir purement et simplement la Constitution de 1790 que ces brigands agissaient?

R. Que les rapports avaient souvent varié sur cet objet, qu'on disait bien qu'ils agissaient au nom de Louis XVII, mais pour le mettre à la place de Louis XVI avec la Constitution de 1790; que des prisonniers ont souvent fait ce rapport.

I. S'il savait, et depuis quelle époque, que la ville de Bordeaux avait envie de faire scission avec celle de Paris?

R. Qu'il ne savait point décidément si Bordeaux avait jamais voulu faire scission avec Paris, que seulement il avait entendu publier cette intention sans qu'on en eût aucune preuve.

I. Pourquoi, lui répondant, a invité ses amis à venir à Bordeaux en leur disant que là on n'allait point à la guerre et qu'à peine voudrait-on fournir un seul bataillon pour aller à la Vendée, et pourquoi il avait une si bonne opinion des brigands qui ravageaient ce département pour dire que dans tous les cas il valait mieux faire la guerre contre eux que d'aller aux frontières; qu'ils étaient très honnêtes, traitaient fort bien leurs prisonniers et donnaient même de l'argent pour s'en revenir en France?

R. Que s'il a invité quelqu'un de ses amis à venir à Bordeaux parce que là on n'allait pas à la guerre, c'est que cet ami était, par sa constitution physique, presque dans l'impossibilité de servir; que là, après la levée d'hommes qu'on y avait faite et les bataillons de Bordeaux qui étaient dans la Vendée, il était probable qu'on n'en lèverait plus; que, dans tous les cas, il trouverait plus facilement à se faire remplacer que partout ailleurs, vu la grande quantité d'individus qui se prêtaient à ces remplacements. S'il a dit que dans tous les cas il valait mieux faire la guerre dans la Vendée que sur les frontières, c'est que la plupart des prisonniers qui venaient à Bordeaux faisaient de grands éloges de la douceur et de la générosité de ces brigands; que réellement plusieurs avaient reçu de l'argent pour se retirer dans leurs familles; qu'il n'avait pas pu s'empêcher quelquefois de leur accorder de grandes qualités après ces rapports et ce que plusieurs de nos généraux en ont dit sur leur bravoure et leur discipline.

I. Quels sont les amis à qui il a tenu ces propos?

R. Qu'il ne sait les avoir tenus qu'à un nommé Joseph Nougaro, de Saint-Paul, et plus pour l'engager à venir à Bordeaux pour travailler dans le commerce, comme ce dernier lui en avait souvent montré le désir, que dans le sens que pourrait paraître contenir cette invitation; qu'au reste, il écrivait souvent sa correspondance sans beaucoup de réflexion lorsqu'elle n'était pas surtout d'un intérêt majeur.

I. A quelle époque il tenait ce propos à Nougaro?

R. Qu'il n'était pas fixé sur l'époque, attendu qu'il ne tenait pas de double de ses lettres.

I. Quelle espèce d'individu est ce Nougaro, quelles sont ses opinions sur le gouvernement actuel, et s'il y a longtemps qu'il correspond avec lui?

R. Qu'il a connu le sieur Nougaro au collège, où ils ont étudié trois ans ensemble avant la Révolution; que ne l'ayant pas vu depuis six ans et ayant fort peu correspondu avec lui, il ne sait pas quelles peuvent être ses opinions sur le gouvernement actuel; que la courte correspondance qu'ils ont eue ensemble a eu pour but quelques spéculations sur les laines du Maransin.

I. Si le sieur Nougaro, dans sa correspondance, lui a jamais parlé des affaires politiques?

R. Que non, se bornant seulement à demander des nouvelles et des renseignements sur le commerce qu'il pourrait établir, et sur ma position à Bordeaux.

I. Pourquoi donc et dans quel dessein, lui interrogé, lui donnait-il toutes ces nouvelles fausses de la Vendée, en lui disant, entre autres choses, qu'à Fontenay nous avions perdu 48 pièces de canon, 6,000 fusils, 5,000 prisonniers, etc., tandis que les papiers nouvelles disaient le contraire? Pourquoi encore lui écrivait-il une fausseté plus grande en lui voulant faire croire que l'insurrection de Mende était une insurrection majeure; que déjà 20,000 hommes étaient rassemblés, et d'où savait-il que cette nouvelle espèce de brigands professaient les mêmes principes et n'agissaient que d'après les mêmes motifs que ceux de la Vendée?

R. Qu'il ne donnait ces nouvelles que d'après celles qui se débitaient publiquement à Bordeaux; qu'il se rappelle très bien qu'on débitait celles de Fontenay comme authentiques; que celles de Mende circulaient également dans la cité; que quant aux principes, aux vues qu'il attribue à ces brigands, il les prenait dans les dépêches des commissaires de la Convention dans ce département, qui faisaient craindre une jonction avec la Vendée, vu la conformité de leurs principes. Il n'a jamais donné ces nouvelles que comme nouvelles ordinaires et pour qu'il leur donnât le degré de croyance qu'elles méritaient.

I. S'il reconnaît la signature d'une lettre à lui présentée pour être la sienne?

R. Oui.

I. Si pendant qu'il a demeuré à Bordeaux, il a eu quelque liaison particulière avec le citoyen Lanefranque, médecin?

R. L'avoir vu comme pays et son ami.

I. S'ils vivaient ensemble et s'ils se voyaient journellement?

R. Qu'à leur arrivée à Bordeaux, ils avaient pris le même logement, qu'ils avaient gardé à peu près jusqu'après leur cours de philosophie, et qu'ils se voyaient ordinairement.

I. Si depuis un an particulièrement, ils se sont rencontrés souvent ensemble?

R. Que non.

I. Ce que l'un et l'autre ont été faire dans leur commune et s'ils étaient venus ensemble à Bordeaux.

R. Que quant à lui, répondant, son intention était de servir dans les dragons, comme il l'a manifesté depuis son arrivée; qu'il ne sait point les intentions du citoyen Lanefranque, qu'il croit cependant que son dessein est d'entrer dans un hôpital militaire; qu'ils ne sont point venus ensemble à Bordeaux.

I. Pourquoi, lui interrogé, a été si effrayé lorsque la gendarmerie et les commissaires du comité de surveillance ont été l'arrêter, et dans quel dessein il a voulu se soustraire à leur vigilance en se cachant sous un lit?

R. Qu'étant dans son premier sommeil, tout ce qu'il a fait n'a été que machinal; que son dessein raisonné ne peut pas avoir été de se soustraire à la vigilance de la gendarmerie, puisqu'il est resté dans la chambre.

I. S'il n'a pas été et assisté aux assemblées de jeunes gens aux époques des mois de juillet, août, septembre, qui ont eu lieu dans la ville de Bordeaux, et qui ont manifesté une rébellion ouverte contre le décret de la Convention nationale relatif à la levée en masse des jeunes gens?

R. Qu'il n'a connu d'assemblée de jeunes gens que pendant quinze jours vers la fin d'août; qu'il y a assisté quelquefois comme spectateur, qu'il n'y a jamais parlé; que, loin de s'être opposé à la levée en masse, il a toujours dit et écrit même à la municipalité de Bordeaux qu'il voulait partir. La municipalité l'avait reçu dans la cavalerie au moment où l'on croyait qu'elle allait partir, comme l'état que le chef d'escadron lui a remis le porte.

I. S'il était du club monarchique de Bordeaux en 1791?

R. Non.

I. S'il est vrai qu'il se soit vanté d'être aristocrate, qu'il s'en faisait gloire?

R. Non.

I. Si les motifs fédéralistes et autres qui animaient la ville de Bordeaux n'étaient pas une suite des correspondances qu'avaient plusieurs habitants de cette ville et notamment la Commission populaire avec les chefs des rebelles de la Vendée?

R. Ne s'être jamais mêlé des affaires de Bordeaux et ignorer absolument ce qui lui est demandé.

I. Si, lorsqu'il s'est enrôlé dans la cavalerie bordelaise, ce n'était pas dans le dessein de faire nombre avec la force départementale qui marchait sur Paris, ou s'il n'a pas marché avec elle comme caporal d'infanterie?

R. Ne s'être enrôlé dans la cavalerie que trois mois après la dissolution de la force départementale, au moment où les bataillons de la première réquisition étaient formés à Bordeaux, après qu'elle eut été passée en revue par le Commissaire du Pouvoir exécutif, le 10 octobre

environ; n'avoir jamais été caporal que dans une compagnie de garde nationale bordelaise restant dans la ville; que lorsqu'il avait été question de former la force départementale, il avait déterminé sa compagnie, pendant trois assemblées consécutives, à passer à l'ordre du jour sur le contingent de six hommes que la Commission populaire lui demandait.

I. Quelle est une liste qu'il avait dans son portefeuille, où étaient inscrits plusieurs noms de citoyens ?

R. Qu'elle était la liste de son escouade de la compagnie ci-dessus.

I. Et plus n'a été interrogé, etc.

— C'est fort bien, dit Lacombe, tout cela édifie le tribunal.

Et s'adressant à l'accusé :

— Quelles sont les preuves de patriotisme que tu as donnée, lui demande-t-il?

— J'ai combattu le fédéralisme.

— De quelle section étais-tu ?

— Du Bon-Accord, et avant, de celle de Michel Montaigne.

— Combien de temps as-tu demeuré à Bordeaux.

— Pendant six ans. Je demande un défenseur officieux, dit Paban.

« La commission militaire, dit Lacombe après délibération avec ses collègues, renvoie la cause à plus ample informé et charge Lacroix et Albert, membres du tribunal, d'assembler les sections du Bon-Accord et Michel Montaigne, pour prendre des renseignements sur le compte de Paban dit Massip, et en faire rapport. »

L'accusé est réintégré à la prison.

Il s'occupe de réunir quelques certificats de sans-culottes, et charge le citoyen Delom de prendre communication des charges portées contre lui et de présenter sa défense.

Les commissaires du tribunal, de leur côté, remplissent leur mission.

C'est ainsi que, le 23 mars, Albert, assisté de Maillot, commis au secrétariat de la commission militaire, assemble la section n° 17, dite du Bon-Accord. On se souvient vaguement d'un certain Massip, précepteur, qui aurait tenu des discours favorables à la Société de la *Jeunesse bordelaise,* mais les citoyens de la section désirent, *avant de donner de l'extension à leurs dépositions, voir et reconnaître le dit Massip, et ils demandent au commissaire délégué de les faire avertir lorsqu'il paraîtra à la Commission militaire, pour, après avoir dans*

leur conscience constaté l'identité, faire les déclarations dont ils seront requis.

Le 27 mars, Lacroix, assisté de Lafontaine, commis au secrétariat de la commission militaire, assemble la section Michel Montaigne dont les membres déclarent n'avoir jamais vu Paban, dit Massip, fréquenter la section. Quelques-uns d'entre eux promettent de se rendre le lendemain au tribunal pour reconnaître l'identité de l'accusé et fournir les renseignements qu'ils pourraient avoir sur son compte.

Albert fait sur l'affaire un rapport qui ne contient aucun détail intéressant, et l'accusé comparaît, pour la deuxième fois, devant la commission militaire le 28 mars 1794.

Dès dix heures du matin, l'auditoire est envahi par une foule de citoyens ; ce sont les membres des sections du Bon-Accord et Michel Montaigne.

A onze heures, le tribunal entre en séance et Paban est amené par des cavaliers de l'armée révolutionnaire.

C'est un grand et beau garçon au front découvert et intelligent, aux yeux noirs et vifs qu'ombragent une forêt de cheveux noirs; il est bien fait de sa personne et son attitude est modeste et énergique à la fois. Son visage est fortement gravé de la petite-vérole.

Il promène ses regards sur l'auditoire et semble y chercher quelque visage ami.

— Tu as déjà paru à cette barre, lui dit Lacombe, et il y a des accusations terribles sur ta tête ! On a pris des renseignements sur ton compte et les témoins sont présents. Tu as demandé un défenseur officieux, t'es-tu accordé avec lui ?

— Il n'a pu se charger de ma cause, mais je me défendrai moi-même.

— Plusieurs témoins doivent déposer, dit Lacombe; s'ils sont ici qu'ils parlent.

Un grand nombre de citoyens s'avancent.

— Nous sommes de deux sections, disent-ils.

Le greffier recueille leurs noms.

Ce préliminaire rempli, les débats continuent.

Lacombe s'adressant aux témoins :

— Vous êtes ici, leur dit-il, pour déposer pour ou contre l'accusé; je vous rappelle la loi contre les faux témoins et je vais vous en donner lecture.

Cette lecture a lieu, puis les témoins successivement appelés, déposent ainsi qu'il suit :

1er *Mothe* (Pierre), trente deux ans, cordonnier : Je ne connais pas l'accusé et je ne l'ai jamais vu dans la section.

— A l'époque où je demeurais dans la section du témoin, fait remarquer Paban, je n'avais pas le droit d'aller aux sections; mais depuis le 10 août j'ai été dans cette section quelquefois.

— Chez qui étais-tu alors ?

— Chez Dubergier, Dasque et Cie.

— Combien de temps as-tu demeuré dans la section Michel Montaigne ?

— Un an environ.

— 2e *Helies* (Joseph), soixante ans, marchand : Je connais l'accusé de vue pour l'avoir vu dans le voisinage et non dans la section.

3e *Daubon,* cinquante-six ans, chapelier : Je connais l'accusé pour avoir demeuré près Sainte-Colombe; il n'a jamais fait de service dans la garde nationale, ni n'a été dans la section.

— Je n'étais pas de la compagnie du témoin, dit Paban.

— Tu as été négligent, tu n'as pas fait ton service et tu n'as pas fréquenté la section, voilà qui est clair, dit le président Lacombe.

Le témoin : Il devait être ou de ma compagnie ou de celle d'Hélies, et il n'y était pas.

— C'est que j'ai fait mon service dans la compagnie de Canet.

4e, *Canet* (Barthélemy), 52 ans, tailleur : L'accusé était logé chez moi et il a monté sa garde avec moi; il n'était pas exact au commencement, mais vers la fin, il y a environ dix mois, il fit son service avec exactitude.

— Était-ce avant le 10 août qu'il était négligent? demande Lacombe.

— Il n'a jamais été bon pour la République (*sic*).

— Je n'ai jamais habité la place Sainte-Colombe, fait observer l'accusé.

Le témoin : On m'a rapporté cela.

— Si tu t'étais montré bon patriote, dit Lacombe à Paban, tu ne te serais pas fait tirer l'oreille pour faire ton service?

— Je me faisais remplacer lorsque j'allais à la campagne.

5e, *Molin-Dartigues*, 44 ans, capitaine de navire : J'arrivai en 1792 d'Amérique et je n'ai jamais vu l'accusé à la section.

6e, *Aran* (Joseph), 28 ans : Je connais l'accusé de vue, mais il n'a jamais été dans ma section et je ne l'y ai jamais vu.

7e, *Labatut* (Raimond), 48 ans, huissier : Je ne connais pas l'accusé et ne l'ai jamais vu.

8e, *Gaillard* (Louis), 29 ans, tonnelier : J'ai vu l'accusé abbé à Sainte-Colombe il y a quatre ans; je l'ai vu aussi dans la section, mais il n'y a rien dit. Il fréquentait les aristocrates.

9e, *Marcou* (Valentin), 60 ans, marchand : Je ne connais l'accusé d'aucune manière.

10e, *Rozet*, 43 ans, tailleur : Je connais l'accusé pour l'avoir vu passer devant ma porte, mais je ne l'ai jamais vu dans la section.

11e, *Rousseau* (Jean-Baptiste), 50 ans, menuisier : Je n'ai jamais vu l'accusé dans la section.

12e *Elies* (Louis), 57 ans, marchand : Je ne connais l'accusé d'aucune manière.

13e, *Robineau* : Je connais l'accusé; lorsqu'il était abbé, il fréquentait depuis la révolution la maison de deux citoyens aristocrates qui avaient des fils abbés; je ne l'ai jamais vu dans la section.

Le 14e témoin, *Descas* père (Jacques), 78 ans, charpentier, les 16e, 17e, 18e, 20e, 21e, 22e et 23e témoins, *Mongis*, *Nogués*, *Dufour*, *Lémenon*, *Lopés*, *Barthés*, *Vessière jeune*, déclarent ne pas connaître Paban.

15e, *Léger* (Pierre), 36 ans, couvreur : J'ai fréquenté ma section et je n'y ai jamais vu l'accusé; mais, en revanche, je l'ai vu dans les rues et il avait la réputation d'aristocrate.

19e, *Nouvel* (Jean), 52 ans, menuisier : Je connais l'accusé de vue, mais pas autrement.

24e, *Cassan* (Jean), 42 ans, commis-vérificateur : J'ai vu quelquefois l'accusé dans la section; il parla un jour avec énergie en faveur de la *Jeunesse bordelaise;* c'était vers la fin du mois d'août; il disait que si elle était dissoute, toutes les autres devaient l'être.

— Tes intentions ne pouvaient être pures en parlant ainsi, dit Lacombe à Paban, et tu n'as jamais été patriote?

— J'ai dit que la loi était pour cette société comme pour les autres.

— Lorsque tu la défendais, les bons citoyens étaient contre elle !

— Je ne parlais que d'après la loi.

— Tu t'étaies de la loi, comme tous les aristocrates ! Pourquoi ne soutenais-tu pas la loi de la réquisition, puisque tu soutenais l'autre ?

— J'ai toujours dit qu'elle devait se soumettre à la loi de la réquisition.

— Un autre témoin, dit Lacombe.

Vingt-cinq citoyens défilent à la queue leu-leu devant le tribunal, et déclarent que Paban n'avait pas la réputation de patriote, soutenait des principes aristocrates et qu'il était, en résumé, réputé aristocrate.

— Eh bien ! dit Lacombe à l'accusé, il résulte des dépositions que tu viens d'entendre que tu as la réputation d'aristocrate, que tu as fréquenté des femmes fanatiques et des prêtres insermentés, que tu allais peu dans ta section, qu'une fois tu y as parlé en faveur de la *Jeunesse bordelaise,* que tu ne t'es jamais rendu dans la section Michel Montaigne, que tu n'a pas employé tes talents pour éclairer les bons citoyens et que tu t'es élevé contre la force départementale et non contre la Commission populaire. Qu'as-tu à répondre ?

— Je n'ai pas les talents qu'on me suppose ; je n'ai parlé en faveur de la Société de la *Jeunesse bordelaise* que parce que je la croyais bonne. Je demande à lire un mémoire justificatif.

— Avant que de t'entendre, il faut lire les pièces.

Cette lecture est faite par le greffier.

— Dans l'interrogatoire qu'a subi l'accusé, fait observer Lacombe, il s'avoue, comme on le voit, coupable des délits qu'on lui impute.

Le greffier lit la lettre à Nougaro, dont nous avons reproduit le texte :

— Qu'entendais-tu par ces mots : *Tombeau de la liberté* ?

— J'écrivais à un individu qui ne voulait pas partir à cause de sa santé et je lui écrivis sans réfléchir ; j'ai dit que la Vendée serait le tombeau de la liberté, parce que nos généraux nous trahissaient.

— Pourquoi, dis-tu, qu'on n'allait pas à la guerre de Bordeaux ?

— C'était pour engager cet ami à venir sans crainte me rejoindre.

— Ton ami était apparemment un aristocrate poursuivi par les patriotes ?

— Non, citoyen.

— Un patriote a-t-il pu croire jamais que la liberté périrait?

— Comment, moi qui me suis opposé à la force départementale, puis-je avoir eu de mauvaises intentions!

— Tu voulais bien la contre-révolution, mais tu n'étais pas assez courageux pour y concourir?

— La suite de la phrase: *dont nous jouissons depuis quatre ans*, prouve que ce n'était qu'une crainte.

— Tu avais donc oublié les atrocités commises par ces brigands qui immolaient des pères de famille?

— Si j'avais partagé les sentiments des brigands, j'aurais engagé mon camarade à y aller. Je ne donnais ces nouvelles que parce qu'elles étaient publiques. En réalité, on n'a à m'imputer que d'avoir été dans l'erreur.

— Qui t'avait dit que les brigands du Languedoc avaient les mêmes principes que ceux de la Vendée?

— C'était le bruit public.

— Tu as dit que tu n'écrivais que d'après les journaux et tu te permets d'en changer le contenu?

— Je racontais les bruits que l'on faisait courir.

Le greffier lit la lettre, que nous avons reproduite, de Joseph Hélies à son gendre Deslous, de Nimbaste.

— Ces faits sont faux, s'écrie Paban; Hélies dit que j'ai travaillé chez Dubergier, le condamné, ce n'est pas vrai.

— As-tu des parents dans les armées?

— Non, citoyen.

— As-tu d'autres observations à faire?

— Je demande à lire ma défense.

— Lis.

(A suivre.)

AURÉLIEN VIVIE,
de l'Académie de Bordeaux.

VISITE AU MUSÉE LAPIDAIRE DE BORDEAUX

Le dépôt d'antiquités, provisoirement installé au-dessous de la Bibliothèque municipale, renferme de véritables richesses. Les cippes funéraires, de l'époque gallo-romaine, occupent une place considérable dans cette collection. Il en est dont les épitaphes se recommandent à nos sympathies par la délicatesse des sentiments qu'elles expriment; je me propose d'en citer plusieurs spécimens, pour l'honneur des familles établies alors à *Burdegala*.

Quoique païennes, ces voix de la tombe laissent une impression de pieux respect pour les défunts du IIe ou IIIe siècle, qui méritèrent les regrets et les hommages de leurs proches.

Je donnerai les textes originaux, tels qu'on peut les lire à travers beaucoup d'abréviations, de lacunes et même d'incorrections.

En voici d'abord deux où respire la tendresse conjugale :

1° *Diis Manibus. Lucio Cosconio Jucundo, conjugi dulcissimo, defuncto annorum 41, Licinia Corinthia, conjux dulcissima, ponendum curavit.*

2° *Diis Manibus. Valerio Felici, civi Aquensi* (1), *defuncti annorum 40, Victorina conjux ponendum curavit et sub asciâ dedicavit.*

L'*ascia*, sorte de hache symbolique, est gravée sur la face gauche du cippe.

Quelques années après, les fils de cette *Victorina* lui érigeaient un semblable monument, avec l'épitaphe :

Diis Manibus. Valeriæ Victorinæ, civi Aquensi, defunctæ annorum 70, filii ejus ponendum curaverunt et sub asciâ dedicaverunt.

L'*ascia* se trouve au côté droit de cette pierre commémorative.

Plus loin, deux époux, représentés en pied sous la même arcade, se donnent la main en signe de constant accord ou d'heureuse réconciliation.

L'inscription suivante est incomplète; mais le peu qui en reste ne permet pas le moindre doute sur la pieuse pensée du monument :

D. M. Verecundæ donavi...

(1) De Dax ou d'Aix.

D'ailleurs, la sculpture vient ici en aide à l'épigraphie. Un buste de vieillard attristé tient un vase lacrymatoire; il pleure sa femme ou sa fille *Verecunda*.

Sur les tombeaux d'enfants, l'amour paternel se plaisait à reproduire les animaux domestiques dont ils avaient exercé la patience. Ainsi, nous voyons un jeune garçon, qui tient un chat dont un coq mord la queue. *Cet âge est sans pitié!* Il y a ces mots : *D. M. Lætus patec...* (Le surplus manque.)

Un autre enfant porte sur le bras un petit chien; son père *Laſtus* n'avait pas voulu le priver, même après la mort, du fidèle compagnon de ses jeux.

Un gendre affectueux voulut honorer la mémoire de sa belle-mère :

Et memoriæ Sulpiciæ Matuæ, defunctæ annorum 70, gener ponendum curavit.

Un autre gendre paya le même tribut aux mânes d'un affranchi, son beau-père :

Et memoriæ Publii Maionis liberti, defuncti annorum 65; Pominister, gener ejus p. c.

Plus tard, notre poète Ausone faisait aussi l'éloge de son beau-père, dans une pièce de vers où nous cueillons ce mot du cœur :

Gener, nunc hæc pia munera solvo (1).

Les gendres de nos jours seraient moins tendres, s'il fallait en croire les mauvais bruits qui courent sur leur compte...

Mais poursuivons notre étude archéologique et morale.

Nous rencontrons un esclave dévoué à son maitre et s'intéressant à sa prospérité :

Pro salute Græcini Mercurio sacrum. Autumnus, Græcini servus, votum solvit lubens merito.

Ici, Mercure, le Dieu du commerce (2) était invoqué comme le protecteur des chemins et le guide des voyageurs, *viarum atque itinerum ducem*, nous dit César dans ses commentaires (*De bello Gallico*, lib. 6, cap. 17.)

(1) *Parentalia*, n° 8.

(2) Les *Bituriges Vivisci* l'honoraient à ce titre ; leur culte s'explique par ce fait que leur ville était le principal marché, *l'emporium*, de toute l'Aquitaine. On a retiré des substructions de l'antique *Burdegala* un autel votif, érigé à Mercure par *Thelegusa, mère des sacrifices;* on le voit aujourd'hui dans la collection supplémentaire du Palais-Gallien.

Probablement, *Græcinus,* riche négociant de Bordeaux, avait entrepris un long voyage, et l'un de ses serviteurs acquittait, de bonne volonté autant que par devoir *(lubens merito),* le vœu fait à Mercure pour l'heureux retour de ce maître, sincèrement aimé.

Aulumnus, honnête esclave, ne fut pas de ceux auxquels *le bon* Lafontaine a prêté ce vilain sentiment : « Notre ennemi, c'est notre « maître. »

Une commune destinée unissait, à la vie et à la mort, les esclaves ou domestiques de la même maison, témoin le cippe où nous lisons :

« *Memoriæ Senonis, defuncti annorum 33, Severilla conservo suo* « *posuit.* »

L'attachement de *Severilla* à Senon était-il autre chose que de l'amitié? La froide concision du style lapidaire ne nous permet pas de pénétrer ce secret des cœurs...

Dans le dépérissement général des croyances religieuses et des mœurs publiques, les Romains de la décadence gardaient au moins le sentiment de la famille et le culte des morts, dernières vertus des sociétés qui finissent.

Tous les emblèmes, gravés sur nos cippes funéraires, ne sont pas également irréprochables. Le Paganisme, religion de plaisir, jouait avec la mort même.

Nous voyons, par exemple, une jeune femme Gallo-Romaine, *Axula,* fille de *Cintugenus* (une Bordelaise peut-être), tenant de la main droite un miroir qu'elle montre comme un trophée, et de la gauche, un panier, rempli de fleurs semblables à celles dont elle se parait. N'est-ce pas assez d'avoir été coquette pendant la vie, sans étaler encore sur un tombeau les images d'une vanité posthume?

Trahit sua quemque voluptas. Voyez plutôt cet incorrigible buveur! Il n'a pu se dessaisir de l'amphore et de la coupe dont il faisait, ses délices habituelles.

Nous aimons mieux ce buste de vieillard, un ouvrier, sans doute, représenté avec *l'ascia* professionnelle et la règle graduée. Honneur au travail de l'intelligence et de la main!...

On a formé récemment, un second musée d'antiques, appuyé aux ruines des arènes Bordelaises, improprement nommées *Palais-Gallien.* Les débris de la civilisation Gallo-Romaine sont bien placés à côté d'un monument païen, qui rappelle, tout à la fois, les grandeurs et les misères de l'époque.

Les témoignages de piété filiale, conjugale et fraternelle ne manquent pas dans ce nouveau dépôt. Le culte des faux Dieux s'y retrouve également. J'ai relevé un certain nombre d'inscriptions, appartenant à cet ordre d'idées; mais leurs détails similaires n'ajouteraient rien d'essentiel aux enseignements qui précèdent.

D'autres, plus savants, ont étudié ces précieux textes, au double point de vue de l'épigraphie et de l'histoire. Je voulais simplement les considérer, un instant, par le côté philosophique et moral. Je voulais aussi montrer leur naturelle affinité avec les instincts bons ou mauvais de l'âme humaine. C'est, après tout, la seule chose qui ne change pas, à travers les siècles et leurs continuelles vicissitudes.

A. DUPRÉ,
ancien Bibliothécaire de la ville de Blois.

LES SAINTS INNOCENTS

L'Enfant Jésus fuyait... Dès l'instant qu'il est né
Il gêne, et les Prudents du jour l'ont condamné.
Peut-être on l'eût laissé vivre sans les hommages
Imprudents qu'il reçoit des bergers et des Mages;
Mais puisqu'il ne veut pas dans l'ombre se tenir,
Avec cet intrigant il est bon d'en finir.
Vivant il troublerait le royaume : qu'il meure!

Or la Cour ne sait pas où l'Enfant Dieu demeure.
C'est près de Bethléem, dit-on, mais ce n'est plus
Dans l'étable où d'abord s'assemblaient ses élus.
Maintenant il se cache, et le Mage indocile
N'a point, comme on pensait, révélé son asile.

Hérode adopte un plan suggéré par l'enfer.
Ses soldats vont cerner, vivant réseau de fer,
La triste Bethléem et massacrer sans doute
Sous des monceaux d'enfants cet Enfant qu'on redoute :

« Hâtez-vous, dit le roi, courez, le glaive nu,
« Et me débarrassez d'un rival inconnu,
« Egorgeant dans le sein des mères consternées,
« Les nourrissons âgés de moins de deux années. »

L'Enfant Jésus fuyait vers le Nil cependant
Et du désert déjà quittait le sable ardent,
Emporté par l'amour d'une mère qui tremble
Qu'une troupe ennemie autour d'eux ne s'assemble.
Dieu, pour sauver ce fils, avait dans le sommeil
Envoyé vers Joseph un Séraphin vermeil.
Le pieux messager, à tout regard profane
Se voilant, sut guider la sainte caravane;
Et, du seuil éternel, les purs esprits des cieux
Se penchant observaient, sans détourner les yeux,
Le groupe fugitif, seul objet de leurs craintes.
Ils restent sourds au cri de Rachel, à ses plaintes,
Et, pour briser le fer qui fouille les berceaux,
Pas un d'eux ne descend des célestes arceaux.

C'est la nuit. Dans le ciel sombre et froid pas un astre.
La ville dort sans rien pressentir d'un désastre.
Tout à coup une horde horrible de soldats
Gorgés de vin bondit; la flamme est sur leurs pas.
De chaque seuil surpris on enfonce la porte :
« C'est vos fils qu'il nous faut, femmes, qu'on les apporte ;
« Tendez leur gorge au glaive! »

En vain un pâle époux
Veut fléchir ces cruels, on le perce de coups,
Et son corps tout sanglant n'arrête point leur rage.
La mère, à cet aspect, sent grandir son courage;
La lionne rugit et se jette au-devant
Du barbare qui vient lui ravir son enfant,
Dans les mains des soldats elle brise le glaive,
Tombe dans les ruisseaux de son sang, se relève,
Tantôt prie et tantôt menace... Vains efforts!
Chaque seuil est jonché de petits enfants morts!

Et ce fut un grand deuil comme nul autre au monde.
De tous les points partait une clameur profonde;
Et quand l'aube parut, son rayon frémissant
Vit planer sur la ville une vapeur de sang.

Ce long jour s'écoula morne, dans les alarmes.

Le soir vint. Des amis, faisant trève à leurs larmes,
Allèrent desceller la pierre des tombeaux,
Et sans pompe, sans fleurs, sans hymnes, sans flambeaux
Vers le séjour des morts, des cortèges sans nombre,
Défilaient à travers les carrefours dans l'ombre.

Soudain une lueur dans l'air calme passa.
Un bel enfant parmi des rayons se dressa ;
C'était le fils divin de la vierge Marie.
Sa mère, ce soir là, sur la rive fleurie
Du Nil l'avait couché, tremblant moins pour ses jours,
Et s'était endormie en le berçant toujours.

L'Enfant Dieu cependant savait que dans leurs langes,
D'autres enfants, martyrisés pour lui, des anges
Ou semblant tels, avaient versé leur sang vermeil.
Laissant sa douce mère aux charmes du sommeil,
Il partit dans le vol léger d'une pensée.
Déjà des froids tombeaux la pierre replacée
Cachait aux yeux vos corps, enfants qu'on immola;
Et vos ombres erraient autour de ces lieux-là,
Tristes et regrettant sans doute cette argile
Dont vous étiez la forme et la beauté fragile;
Et peut-être, vos pleurs se demandaient pourquoi
Vous aviez de la mort sitôt subi la loi.
Jésus va vous répondre, ouvrez votre aile blanche,
Lui-même vous appelle et vers vous il se penche :

« J'avais besoin de vous dans mon beau paradis :
« Du trépas qui vous donne à moi je m'applaudis.

« Enfants, j'aime vos fronts sereins, vos lèvres roses.
« Vous pleureriez la terre et ses fêtes moroses ?
« Dans mon ciel pur il n'est point de jours orageux,
« Et du petit Jésus on partage les jeux;
« Et vos traits garderont les grâces de l'enfance.
« Rien ne s'altère ici comme rien ne m'offense.
« Et vos mères un jour, n'en croyant pas leurs yeux,
« Retrouveront leurs fils encore enfants, aux cieux;
« Et toutes béniront votre mort salutaire.
« Elles vous eussent vus tant changer sur la terre!
« Entrez, ô mes martyrs, dans mon beau paradis :
« Du trépas qui vous donne à moi je m'applaudis. »

Et pendant qu'il parlait, comme volent des flammes,
S'élevaient dans les airs profonds les jeunes âmes.
A la terre où l'on souffre elles disaient adieu
Et suivaient en chantant les pas de l'Enfant Dieu,
Ou, souriant de loin à leurs plaintives mères,
Sans souci maintenant des choses éphémères,
S'amusaient à lancer sous les divins arceaux,
Leurs couronnes d'azur en guise de cerceaux.

A.-J. LAFARGUE.

PEIRESC ABBÉ DE GUITRES

(Suite)

II

Peiresc cherche à introduire la réforme dans son monastère. — Le P. Du Val est nommé prieur claustral. — Opposition des frères Bommard. — Noble fermeté de Peiresc.

Travailler à la restauration de l'édifice matériel et plus encore de l'édifice spirituel de son abbaye, tel sera le but constant des efforts du pieux abbé de Guîtres jusqu'à la fin de sa vie.

Pour obtenir cet heureux résultat, il fallait commencer par mettre à la tête du monastère un prieur capable de le bien gouverner, et d'entraîner les religieux à la perfection par ses bons exemples. A cette fin, Peiresc s'adressa au Général de la congrégation des Bénédictins appelés *exempts* (1), à laquelle l'abbaye de Guîtres paraît avoir été dès lors réunie (2). On donna à l'abbé un religieux de l'abbaye de Caunes, au diocèse

(1) Sur cette branche de l'Ordre bénédictin, voir Hélyot, *Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires;* Paris, 1718, t. VI, p. 253 et suiv.

(2) « Abbatiæ de Guistres, *nostræ congregationi unitæ* », dit l'abbé de Caunes dans les lettres par lesquelles il nomme le P. Du Val prieur claustral de Guîtres, le 28 mai 1623 (Registre LI, f. 139). Les auteurs du *Gallia christiana* (t. II, col. 878) se trompent très probablement quand ils donnent Guîtres comme faisant partie de la congrégation ou ordre de Cluny. Peut-être, en écrivant leur notice sur cette abbaye, avaient-ils sous les yeux l'acte par lequel Richelieu avait exprimé sa résolution de réunir toutes les abbayes bénédictines en une seule congrégation. Quoi qu'il en soit, Guîtres ne figure pas dans la liste des abbayes et prieurés de Cluny donnée par D. Marrier (*Bibliotheca Cluniacensis;* Parisiis, 1614, in-fol., col. 1705 et seq.).

de Narbonne (1), nommé Jean Margalet Du Val. C'était un homme très versé dans la science théologique, *apprimè in explicandis theologiæ arcanis instructum* (2), « et pour ses bonnes mœurs, sa vertu et ses rares mérites, recherché en diverses maisons de la congrégation des Bénédictins (3) ».

Il avait d'abord embrassé l'ordre des Capucins; mais sa santé délicate ne lui permettant pas d'en suivre la règle, un bref de la Sacrée Pénitencerie l'avait autorisé à passer dans l'ordre de Saint-Benoît. Il fut admis dans l'abbaye de Caunes, et il y reçut l'habit bénédictin des mains de Dom Jean d'Alibert, abbé régulier de ce monastère et visiteur général des Bénédictins de la nation française (4).

Ce fut aussi entre ses mains et dans le monastère de Caunes, que le P. Du Val fit solennellement profession de la règle de Saint-Benoît. Il reçut ensuite de l'abbé de Caunes des lettres qui le plaçaient à la tête du monastère de Guîtres en qualité de prieur claustral; et Peiresc, alors à Paris, confirma cette nomination, et fit en même temps le P. Du Val son vicaire général pour toutes les affaires de l'abbaye (5).

Dès que Peiresc fut assuré de l'envoi d'un prieur à Guîtres, il se hâta de lui préparer les voies en disposant les esprits à le bien recevoir, et il écrivit au moine Bommard la lettre suivante datée de Paris, le 18 juin 1622 :

« Monsieur Bommard; Vous m'avez tousjours donné tant d'esperance de vouloir bien faire quand l'occasion s'en presenteroit, que je ne doute point que vous ne l'embrassiez de bon cœur à cette heure qu'elle s'offre si belle et si convenable. Celuy que le R^me^ Pere General de vostre ordre et moy envoyons

(1) M. Louis Béziat a publié en 1880, à Paris, l'*Histoire de l'abbaye de Caunes, ordre de S. Benoît, au diocèse de Narbonne, d'après les documents originaux* (in-16 de XVI-244 pages). Ce livre, louable sur bien des points, mérite malheureusement sur beaucoup d'autres la critique qu'en a faite le R. P. D. Piolin dans le *Polybiblion*. (T. XXIX, p. 418-420.)

(2) Expressions dont se sert l'abbé de Caunes dans les lettres citées plus haut.

(3) Registre LI, fol. 149 : *Instructions pour consulter pour le prieuré claustral de Guistres;* juin 1626; autographe de Peiresc.

(4) Touchant D. Jean D'Alibert, cfr. *Gallia christiana*, t. VI, col. 184; Béziat, *op. cit.*, p. 182, 183. Jean D'Alibert avait, à Carcassonne, un frère auquel Peiresc écrivit, après la mort de l'abbé de Caunes, pour se « condouloir » avec lui de « la grande perte » qu'il avait faite. (Registre des minutes de Peiresc, t. I, f. 290.)

(5) Registre LI, fol. 139.

Guistres est recommandable de tant de pieté et bonté, que vous n'aurez point de difficulté de vous y soubsmettre, ayant la bonne inclination que vous avez de vostre naturel porté au bien, et luy la doulceur qui obtiendra bientôt de vous tout le respect qu'un propre pere pourroit obtenir, et que vous l'aymerez bientost cordialement, comme je m'asseure que, de son costé, il vous aymera tous d'une amytié paternelle, et qu'il ne vous obligera à rien que vous ne trouviez bien facile avec la bonne volonté que vous monstrez avoir. Je vous en prie de tout mon cœur, et de croyre que vos peines ne seront pas perdues devant Dieu ne devant les hommes (1). »

Dans une autre lettre écrite le même jour à l'avocat Bommard, Peiresc lui exprime l'espoir qu'il engagera son frère à se « soubsmettre aux bons conseils et façon de vivre » de celui qui est envoyé « pour introduire quelque ordre dans l'abbaye ».

Un prieur dont le nom et l'origine étaient encore un mystère et auquel il faudrait se « soubsmettre », ce n'était pas là ce qu'avaient rêvé les frères Bommard. Tous deux ambitionnaient la charge de prieur claustral : l'avocat la désirait pour son frère; le moine la voulait pour lui-même. Voici, en effet, ce qu'on lit dans un mémoire autographe que Peiresc composa le 12 juin 1626 :

« L'avocat Bommard s'est toujours tant presumé de soi-même, qu'ayant jeté le moine Bommard son frere dans l'abbaye de Guistres, il s'étoit imaginé non seulement qu'il pourroit engloutir la plupart des benefices qui en dependent (comme il en a fait expédier des impetrations d'un grand nombre sous le nom de son frere), mais qu'il en gouverneroit à sa guise tout le spirituel et le temporel, et qu'il y feroit non seulement les fonctions d'abbé et de seigneur, mais de tyran. Pour y parvenir, outre ses impetrations de plusieurs particuliers benefices, il avoit fait impetrer aussi le prieuré claustral, et poursuivi l'expulsion de tous les autres religieux, afin que son frere se trouvant seul, il pût par nécessité prendre la fonction de cette charge, bien que du tout incompatible avec son incapacité, et peu à peu parvenir encore au vicariat gene-

(1) Registre LI, f. 19.

ral. Sous laquelle esperance, il fit semblant de se joindre audit sieur abbé, et de lui rendre suspects tous ceux qui n'étoient pas de son haleine et de vouloir espouser tous ses interets. » (1)

Et de fait, « il s'est trouvé, dit encore Peiresc dans un autre mémoire, que ce moine discole avoit obtenu en cour de Rome deux provisions du prieuré claustral, l'une ancienne, laquelle il n'osa mettre en évidence pour ne l'avoir exhibée en temps et lieu, et pour n'y avoir fait mention de deux autres prieurés qu'il possédoit dependants de la mesme abbaye, que l'on jugeoit incompatibles avec ledit prieuré claustral, s'il n'y avoit expresse dispense de le retenir conjointement avec iceulx. L'autre provision étoit plus recente et possible en meilleure forme; mais (le moine Bommard) s'estant presenté à l'Ordinaire pour avoir son *visa*, il fut examiné et trouvé si incapable qu'il fut refusé, et lui fut concedé acte de son refus pour incapacité. Il a depuis tenté de se pourvoir par devant un autre evesque des plus prochains dans sa province pour obtenir son *visa;* mais on croit qu'il ne l'a pas eu, puisqu'il ne l'a exhibé ni fait aucun acte apparent possessoire (2). »

Des gens pratiquant de telles manœuvres et animés de pareilles dispositions ne pouvaient accueillir favorablement un projet qui déjouait tous leurs calculs et ruinait toutes leurs espérances. Est-ce que, d'ailleurs, le moine Bommard ne connaissait pas les statuts de l'Ordre? N'était-il pas aussi capable qu'un autre de les faire observer? Et puis, le dessein avoué par Peiresc d'introduire la réforme dans l'abbaye de Guîtres, ne cachait-il pas la secrète pensée d'en chasser le moine Bommard — qui, évidemment, ne voulait pas de la réforme — et de le laisser sans ressource? Telles sont les principales objections que l'avocat Bommard opposoit aux lettres

(1) *Memoires qu'il fauldra tascher de faire voir à Mgr le cardinal touchant les maulvais desseins du moyne Bommard et de son frere, et les desordres et dissensions par eux semées et introduites dans l'eglise et paroisse de Guistres avec ses dependances de Bayas, et les moyens de restablir la concorde en employant messire Joseph Fauchier, prestre de Provence, le plus tost que faire se pourra.* Registre LI, fol. 405.

(2) *Instructions pour consulter pour le prieuré claustral de Guistres;* Registre LI, fol. 149.

écrites à lui et à son frère le 18 juin 1622. Peiresc répliqua, le 27 juillet suivant, avec autant de bon sens que de noble fermeté.

« Au surplus, je vous sçay bon gré des belles offres que vous me faictes de la part de M. vóstre frere, et voudrois bien qu'il fust en l'estat de faire une partie de ce que vous me mandez; mais puisque, dans quattre ans, je nay peu obtenir qu'il se soit seulement mis aux ordres sacrez, j'ay bien de la peine à croire qu'il soit si bien entendu aux statuts de son Ordre, comme vous m'escrivez; car ceste intelligence se prend plus de la pratique et de l'accoustumance que de la naissance et de la simple lecture d'iceulx. Et quand on les auroit apprins par cœur et mot à mot, c'est bien peu de chose si on ne les a pas pratiquez, attendu la difference qu'il y a de les prescher ou de les observer. Quand, de son costé, il se mettra en estat d'estre employé, il se peut asseurer que je le feray tres volontiers, et qu'il aura autant d'occasion de se louer de ce que je feray pour lui, comme il m'en donnera en portant pour l'amour de Dieu et de son Ordre, et pour l'amour de moy, tout l'honneur et tout le respect qu'il pourra à M. Du Val, son prieur et superieur immédiat.

« Quant à la refforme, c'est la verité que si les revenus de l'abbaye eussent peu porter l'establissement d'une douzaine de religieux lorsque ces Messieurs de Bordeaux faisoient tant les mauvais, je l'y eusse possible introduite de tres bon cœur; mais les fonds y manquant, il a fallu songer à autre chose et à moyenner que ce peu qui se pourroit entretenir y feussent pour vacquer au service divin un peu mieux qu'il n'avoit esté cy devant; et ce sera pour cela que le R. P. Du Val, que j'ay choisy pour cest effect, aura dict qu'il desiroit introduire des *reformés*, c'est-à-dire des religieux qui soient résolus de vacquer au service divin et non autres, et qui se veuillent ranger à un peu de discipline monastique. Si M. vostre frere en a une fois esprouvé la pratique, encore qu'il y trouve quelque repugnance au commencement, il en recevra par après tant de consolation, qu'il ne voudroit pour rien du monde estre à recommencer, et se fera rechercher de tous les costez pour les plus honorables charges de l'Ordre. Je vous prie d'y contribuer de vostre costé tout ce que vous pourrez,

vous asseurant qu'il n'y a rien au monde en quoy vous et luy me puissiez plus obliger que celle là, parce que ce sera la descharge de ma conscience et de la sienne tout ensemble, et oultre son merite devant Dieu, j'espere pouvoir faire naistre des occasions de m'en revancher en son endroict et au vostre, et sur ce, je demeure vostre tres affectionné serviteur (1). »

Au lieu d'écouter la foi et la raison qui parlaient si éloquemment par la bouche de l'abbé de Guîtres, l'avocat Bommard se voyant « sevré de son esperance par l'establissement du bon Père Dom Du Val en l'exercice de l'une et de l'autre charge de vicaire general et de prieur claustral, n'y pouvant trouver autre chose à redire, il lui reprocha qu'il n'avoit pas assez bonne voix pour le chœur et que son frere l'avoit bien meilleure : il lui suscita tout plein de petites traverses et mecontentemens sous main, pour le degouster et lui faire perdre l'envie de s'arrester en ce lieu là, tenant encore bonne mine envers l'abbé, attendant de le reduire, par ses artifices, à passer par ses mains (2). »

Mais la passion ne sait pas long temps se contenir. L'avocat Bommard se permit au sujet du P. Du Val ùn langage tel, que, le 9 septembre 1622, Peiresc dut lui envoyer de Paris la lettre suivante, une des plus sévères assurément et aussi, je n'en doute pas, une des plus belles qu'il ait jamais écrites :

« Pour le surplus de vos lettres, j'aurois bien à me plaindre de vous, et si nous n'estions si esloignez l'un de l'autre, je m'asseure que vous auriez grand honte de ce que vous m'escrivez, quand je vous l'aurois leu eu vostre presence, et que je vous aurois faict prendre garde des justes occasions que vous m'y avez donné de ne prendre pas en bonne part des discours si malseants et pleins de tant de mespris envers moy, qui ne suis pas sans quelque droict de pretendre du respect de vous, tandis que vous habitez dans mes terres et que vous vous meslez de mes affaires. Vostre frere, le religieux, m'en a escript une qui est encore pire, et à laquelle je ne sçaurois faire de responce, que je ne me misse en cholere

(1) Registre LI, f. 20.

(2) *Memoires..... touchant les maulvais desseins du moyne Bommard.* Registre LI, f. 405.

contre luy, qui est obligé encore plus estroictement que vous. C'est pourquoy je m'en suis abstenu jusques à ceste heure, attendant s'il ne se recognoistra pas de lui-mesme. Je ne vis jamais parler un religieux à son superieur avec telle impertinence; car il n'y manque quasi rien que de mettre les armes à la main. Après cela, puisqu'il s'est laissé aller à me porter si peu de respect, à moy à qui il avoit plus d'obligation qu'il ne s'imagine, je ne m'estonne plus s'il n'en a pas peu porter au R. P. Du Val qu'il estime si peu. S'il en avoit la cognoissance que j'en ay, il le venereroit comme son père; et quand je l'avois asseuré de son mérite par mes lettres, il le debvoit croire, sans s'en enquerir davantage; et quand il luy eust semblé autrement, avant que faire aucun fondement et avant que contrevenir aux salutaires conseils que je lui avois donnez, il debvoit laisser passer quelque temps pour voir s'il ne prenoit point luy mesme de besveue en tels soupçons plus tôt que moi. Jamais il n'y eust d'amytié ni de bienveillance qui ne fussent reciproques, et c'est à l'inferieur à commancer envers son superieur par toute sorte d'honneur et de deffe-rence. Si cet homme eust eu intention de le traicter par les voyes de la rigueur, vous sçavez bien de combien de sortes il eust peu proceder pour le ranger à son debvoir, ayant un si legitime pouvoir qu'il avoit de moy et du R. P. General. Et au lieu de tout cela, il s'est tenu dans une modestie quasi honteuse à un homme qui avoit l'authorité qu'il avoit, sur ceux qui en parlent si mal discrettement. Mais ce sont des effects ordinaires du diable, qui ne peut souffrir que les serviteurs de Dieu viennent à bout de l'establissement de quelque ordre ou discipline dans cette maison desolée, et qui suscite des gens perdus pour aller souffler à vos oreilles et à celles de vostre frere, pour vous aliener de ce bon pere qui ne respire que le salut de son prochain en toute sorte de tranquillité et de doulceur. Quand je vous en asseure, je pense estre assez bon garant; mais je vois bien que vous ne me recognoissez non plus que luy, car vous vous garderiez bien de me desdire de la sorte, et ay bien de la peine à croire que vous ayiez tant d'affection pour moy comme vous dictes, puisque vous ayant recommandé ce bon homme, comme j'ay fait, à l'esgal de ma propre personne, vous n'avez pas quasi eu

le loisir de le voir, que vous avez escouté toutes sortes de songes et resveries contre luy, que je ne puis non plus croire, que si l'on me vouloit persuader qu'il fust jour en plein minuit, parce que je ne suis pas moins asseuré de l'impossibilité de l'un que de l'autre. Enfin, il n'y a qu'un mot à tout cela : qui m'aymera me le montrera, et specialement en aymant ce que j'ayme, et ce bon pere plus que moy mesme; et qui ne me vouldra aymer, sçaura mieux l'advantage qu'il aura perdu après ce coup, que tandis que je le tiens pour estre de mes amys. Car je ne suis pas encore si inutile au monde que des gents mesmes qui ne tinssent rien de moy, ne fissent quelque capital de mon amytié; à plus forte raison mes tenanciers, et un religieux qui ne peut honnestement nier d'estre au dessoubs de moy, et par consequent au dessoubs de ceulx qui representent ma personne et celle du chef de l'ordre; et un religieux que son superieur a conjuré, avec tant de doulceur et de charité paternelle, à defferer amiablement à celuy à qui de droict il estoit tenu de defferer... Vous y adviserez, et Dieu, qui est par dessus disposera, s'il luy plaist, toutes choses à ce qui sera pour le mieulx. Nous sommes tous hommes; et quand il seroit eschappé quelque chose d'humain à ce bon pere, — ce que je ne crois pas, — avant qu estre si prompt à la censure, il faut examiner soi même; car il n'y a rien de si laid que de voir un religieux qui n'a jamais eu le courage de se presenter aux ordres et qui n'a jamais demeuré dans un cloistre, vouloir juger du deffaut de simplicité, pieté et bonté d'un ancien religieux norry à tous les exercices qui peuvent rendre recommandable un homme de sa condition; et ce, sur des chimères, car je ne pense pas que les discours que vous vous en estes laissé faire soient véritables; et quand ils le seroient, je ne vois pas qu'il ait commis un bien grand crime. C'est aux effets, non pas aux paroles, qu'on doit juger du cœur. Nous attendrons ceux que vous avez tant de fois promis (1). »

Comme par le passé, l'avocat Bommard demeura sourd aux paroles de l'abbé de Guîtres. Il persista dans ses récriminations contre le P. Du Val, et s'attira de la part de Peiresc une

(1) Registre LI, f. 21.

nouvelle réplique. Elle est datée de Paris, 15 octobre 1622, et laisse voir assez clairement les impertinences tombées de la plume de l'avocat Bommard.

« Comme j'ay entendu volontiers que vostre frere ait prins le subdiaconat depuis si longtemps, ce que je n'avois pas encore sceu, j'ay esté bien marry de voir que vous persistiez en si grande alienation d'avec le bon Pere Du Val que ne cognoissez nullement, et que vous n'avez pas voulu cognoistre, à ce que je puis comprendre de vos lettres, n'ayant tenu qu'à cela que vous ne l'ayez aymé autant et plus que je pouvois desirer. Vous vous imaginez que je vous aye faict un grand tort de trouver à redire aux lettres que vous m'avez escrittes contre luy, comme si je vous ostois la liberté de vous en plaindre à moy ; et certainement, si vous estiez demeurés, et vous et votre frere, dans les termes des simples plaintes, je ne l'aurois pas trouvé si mauvais comme j'ay faict ; mais vous estes bien passé plus oultre, et n'avez pas mis le remède à ma disposition comme vous dites, ains le vous estes réservé, tout de mesme que vous eussiez parlé à des gents qui fussent au dessoubs de vous, et dont vous ne vous sousciassiez pas de perdre l'amytié ; ce qu'un autre que moy eust bien prins en beaucoup plus mauvaise part que moy. J'ayme mieux ne vous en pas dire le detail, que prendre la peine de chercher vos lettres, crainte de me mettre en aussi mauvaise humeur, comme elles me mirent quand je les receus.

« Vous dites que le P. Du Val a menassé vostre frere de luy faire quitter un benefice et de le cloistrer, et prenez cela pour un si grand crime que, s'il avoit voulu mordre la lune, il n'auroit pas pu faire une proposition plus temeraire ni plus indigne d'un homme d'honneur et de jugement. Certes, si vostre frere estoit autre que moyne profes, il pourroit abhorrer le cloistre tant qu'il voudroict sans scandaliser personne ; mais s'y estant soubmis comme il a fait devant Dieu et le monde, quelque excuse et quelque descharge qu'il en puisse pretendre, il n'y est pas moins obligé selon Dieu et sa conscience, estant jeune, fort et robuste comme il est. Et si son superieur luy en a parlé, il ne luy peut avoir faict en cela non plus de tort que feroit un bon curé à un de ses paroissiens de quitter son pesché, soit concubine ou inimitié mor-

telle. Vous disiez autrefois que vostre frere estoit si cappable de mettre la reformation dans ce pauvre monastere; et comment la persuadera-t-il à d'autres, si seulement d'ouïr parler d'un cloistre il se cabre et tous les siens, comme si on luy arrachoit les yeulx?

« Vous dictes de plus qu'il l'a menassé de lui faire quitter un benefice et en faictes vostre cause vous aussy, comme vous y estant bien engagez l'un et l'autre, vous plaignant de cela comme s'il vous ostoit le pain de la bouche, ou le couvert de vostre maison, et comme s'il parloit de vous chasser du bien que vous pourriez avoir achepté. Vous voulez qu'un homme qui ne faict qu'arriver en un lieu, sache ou devine toutes vos affaires de plusieurs années, sans que vous luy en parliez, et que, voyant un moyne qui a deux benefices incompatibles soubs un bonnet, il ne puisse pas dire que, selon le droict et la raison, il en faut opter un et laisser l'autre : ce que vous prenez pour le plus grand outrage qui se fit jamais et le plus insupportable, alleguant pour touttes vos raisons, que vous y avez despencé 2,000 francs (ce qui est grandement recevable en droict et encor plus en hommes de conscience, comme sont ceulx dont peut user un superieur envers ceulx qui luy sont soubmis dans l'Eglise.) Si vous ne disiez cela qu'à luy, il se pourroit imaginer que c'ayt esté chose si forcée que, pour le bien du service de Dieu et de l'église, il ayt fallu passer par ce mauvais pas, comme quand on fondoit les calices pour racheter les esclaves. Mais quand vous m'escrivez cela à moy de sang froid, qui ne puis ignorer comment toutte cette affaire s'est passée, j'admire grandement de voir que vous vous flattiez de la sorte, et que vous me teniez pour avoir si peu de memoire ou si peu de jugement. Car vous savez bien que s'il vous a cousté de l'argent, c'est que vous l'avez ainsi voulu pour vostre plaisir...

« Ce que vous trouvez à redire en la voix du P. Du Val est grandement à plaindre; mais ce n'est pas cela qui porte dans le ciel ne les prières ne l'âme de ceulx qui prient; c'est la sincerité du cœur, et la bonne vie qui vault un million de fois mieux que les plus mélodieuses voix du monde. S'il n'y a des bonnes voix pour soustenir le chœur, on chante plain. Je suis d'advis qu'il officie sans aucun chant, comme font la plus

part des religieux et les mieux refformés, pour avoir plus de soing de mediter aux sens mystiques de ce qu'ils psalmodient, que d'observer les cadences du chant. Je loue le soin de vostre frere d'avoir si bien apprins à chanter, mais j'aymerois bien mieux qu'il sceust bien dire la messe et se contenir dans une bonne vie exemplaire, que de le voir sauter aux nues pour ouyr seulement parler d'un cloistre. Ce n'est pas le chant qui rend les eglises bien servies quand le nombre requis de messes y manque, l'un estant de necessité, et l'autre seulement de bienseance. (1) »

Cette lettre ne mit pas fin aux tracasseries des frères Bommard. Mais avant d'en raconter la suite, il faut faire connaître les embarras suscités en même temps d'un autre côté au dévoué et courageux abbé de Guîtres.

(A suivre.) ANT. DE LANTENAY.

L'ORMÉE
A BORDEAUX

JOURNAL DE FILHOT
(Suite)

Le dimanche xx[e] juillet 1653, à deux heures après midy, les députtés de tous les corps et de la jeunesse aïant esté assemblés à l'Archevesché, où assista Monsieur le prince de Conty, Madame de Longueville, Madame la Princesse, Monsieur d'Anguïen et les officiers généraux de leur armée, on fist les quatre propositions dont j'ay parlé cy-dessus, sçavoir : qu'il seroit deffendu à l'Ormée de s'assembler; qu'on changeroit tous les cappitaines de quartiers; qu'on feroit sortir tous les gens de guerre, et qu'il seroit travaillé incessamment à la paix. Ce qui fust proposé fust résolu et de ce, le lendemain, on commença à dresser les *cahiers* (2). Ensuitte de quoy il

(1) Registre LI, f. 23, 24.

(2) Cette seconde réunion se tint à la Bourse. Pendant que les députés de tous les corps délibéraient sur la rédaction des *Mémoires* à présenter aux généraux royalistes, « le portraict du Roy fut mis sur la porte de la Bourse, entouré d'une cou« ronne de lauriers. Un insolent Ormiste, proposant d'y metre celui de M. le

fust trouvé bon que Monsieur de Bacalan, advocat général en la Chambre de l'Edict de Guyenne (1), seroit députté vers Monsieur le duc de Vendosme, l'un des généraux de l'armée du Roy, qui estoit à Lormont, à une lieue de Bourdeaux, pour conférer avec luy, et Monsieur de Virelade Salomon, cy-devant advocat général au grand Conseil (2), vers Monsieur le duc de Candalle, aussy général de l'armée de Sa Majesté, qui estoit à Beigle, à une demie lieue de Bourdeaux, pour conférer sur le mesme subject. A quoy les dits sieurs de Bacalan et de Virelade s'emploièrent avec beaucoup de zelle, d'affection et d'adresse, et tout autant que deux hommes le pouvoient faire très utillement pour le service du Roy et de la ville.

Le XXII[e] dudict mois, on fist une nouvelle eslection de tous les cappitaines de quartiers, et après plusieurs conférences faictes à Lormont, ou estoient Messieurs les généraux et Messieurs les députtés de Bourdeaux au nombre de douze, les articles de paix (3) furent arrestés et envoiés au Roy, par

« Prince, faillit à estre assommé et l'on courut sur lui en criant : *A l'Ormiste!* » (*Arch. hist. de la Gironde*, tome XV, p. 355.) — Voir à l'*Appendice* la *Relation* déjà citée *de ce qui s'est passé de plus remarquable à Bourdeaux, du 17 au 26 juillet.*

(1) Il appartenait à une famille protestante, fort ancienne, originaire du Bazadais « dont tous les membres se distinguèrent par un dévouement singulier à la chose « publique. » (*Arch. départ. de la Gironde :* Reg. du Parlement.) — « Le sieur de « Bacalan, mandait, le 12 août suivant, Vendôme au cardinal Mazarin, est allé à « Paris pour entrer en la charge de président de la Chambre mi-partie de Guyenne, « autrefois partie de sa maison. Je me sens obligé de dire à V. Em. que c'est un « homme à favoriser pour ce qu'il est grand serviteur du Roy et c'est un bonheur, « car come il est puissant parmy les huguenots et dans cette ville, il pourroit bien « faire du mal s'il n'estoit bien intentionné. » (*Arch. histor.*, ibid., p. 398 : Document publié par M. Tamizey de Larroque.) — Malgré cette puissante recommandation, M. M[e] Arnaud de Bacalan mourut, en mai 1669, encore revêtu de la charge d'avocat général près la chambre de l'édit de Guienne.

(2) Henri-François de Salomon, vicomte de Virelade, *le plus inconnu comme le plus oublié de tous les immortels de l'Académie française*, a spirituellement écrit l'un de ses biographes, M. René Kerviler. (*Revue de Gascogne*, année 1876.) — Né à Bordeaux, le 4 octobre 1620, « ce garçon qui, d'après Tallemant, n'estoit pas mal fait, mais qui estoit et resta toujours un grand fat, » devint successivement avocat général au grand Conseil, lieutenant général en la sénéchaussée de Guienne, conservateur des privilèges royaux de l'Université de Bordeaux, et président à mortier au Parlement de cette ville. Il mourut sans postérité le 2 mars 1670.

(3) Ces *articles*, ainsi que les modifications apportées par les ducs de Vendôme et de Candalle, ont été publiés *in extenso* par le comte de Cosnac, dans ses *Souvenirs du règne de Louis XIV*, tome VIII, p. 111.

un courrier, de la part des dits généraux, et par le sieur Rodarel (1), de la part de la ville, pour les faire ratiffier à Sa Majesté.

Cependant Monsieur le prince de Conty, Madame la Princesse, Monsieur d'Anguïen et Mad[e] de Longueville commencèrent à minutter leur départ (2), et ayant reçu leurs passeports, Monsieur le prince de Conty prist son chemin vers Thoulouse, après avoir demeuré quelques jours à Cadillac, où il fut régallé par Monsieur de Candalle. Madame la Princesse, avec Monsieur d'Anguïen, s'en allèrent embarquer au Bas-Médoc, dans un vaisseau espagnol, avec les sieurs Marchin et Lainé; et Mad[e] de Longueville, le mesme jour, s'embarqua pour aller à Bourg, pour de là prendre sa route, vers Doué, en Anjou.

(1) « Député auprès de Leurs Majestés, pour les assurer de la fidélité et obéis-« sance des Bordelois et solliciter la ratification des articles de paix, » M. M[e] Martin de Rodarel, alors avocat au Parlement de Bordeaux, obtint, le 21 septembre 1656, l'agrément du roi pour une charge de conseiller en la Cour des Aides de Guienne. (*Archiv. départ. de la Gironde* : Reg. de la Cour des Aides, 1599-1666, f° 127.)

(2) *Nouvelles de Bourdeaux, du 7[e] aoust 1653* : « Le prince de Conty s'estant retiré de cette ville le 2 de ce mois avec les officiers de sa maison, pour se rendre à Cadillac, comme fit la princesse de Condé pour aller coucher à Blanquefort et de là continuer son chemin jusqu'à Lesparre, et la duchesse de Longueville pour aller à Plassac et de là à Montreuil-Bellay, conformément aux articles de paix, les ducs de Vendosme et de Candalle arrivèrent ici de Lormont, le lendemain 3, après avoir esté haranguez par les juratz sur le quay des Chartreux; et passans au travers des compagnies de nos bourgeois, rangez en double haye et sous les armes, furent descendre, au bruit des cris de : *Vive le Roy!* en l'église Saint-André, en laquelle le *Te Deum* fut chanté en musique et le P. Ithier, cordelier, prêcha sur l'heureux changement des affaires. Le 5, on procéda dans nostre Hostel de Ville à l'élection de nouveaux juratz en la manière ordinaire : mais au lieu que la coustume estoit de n'en faire que trois tous les ans, on les a changez ; et afin que l'ordre ancien soit restabli, il fut arresté que des six qui ont esté nommez, trois sortiroient dans un an et les autres l'année suivante. Après ceste élection, l'evesque de Tulle entra dans l'assemblée, ou il asseura que les personnes qui avoyent esté nommées, (MM. d'Alesme de Saint-Clemens; Dalon, avocat; Lacrompe, bourgeois; Montalier, escuyer et trésorier général de France ; Lauvergnac, avocat; et Pissabœuf, bourgeois), agréoyent aux ducs de Vendosme et de Candalle, lequel doit aller demain à Cadillac trouver le prince de Conty, qui en partira le 9 pour se rendre à Pézenas. L'armée navale d'Espagne est à Beissebele (Beychevelle), une lieue au-dessous de Blaye, d'où elle nous empesche de jouir pleinement du fruit de la paix par le rétablissement du commerce qu'elle nous interdit; mais les troupes de S. M., qui nous ont affranchis du joug qui nous avoit esté imposé par les usurpateurs de son authorité royale, n'ayant point encore décampé, on a résolu d'en mettre une partie sur les vaisseaux de l'armée du duc de Vendosme, pour aller attaquer les ennemis et empescher leurs vaisseaux de faire aucune descente. » (*Gazette de France.*)

J'advoue franchement que tous ces départs, qui causoient de la douleur à beaucoup, ne donnèrent nulle peine à mon esprit, parce que je ne crus jamais estre sans subject d'apréhension d'avoir encore à souffrir quelque persécution nouvelle, que lorsque j'appris que toute la suitte de Leurs Altesses avoit vidé Bourdeaux, dont je remerciay Dieu et de la conclusion de la paix; aïant commandé pour lors à mes gens de tirer l'eschelle, je commençois à dormir en repos autant que les incommodités de mes bras et de mes jambes, massacrés de la torture, me le pouvoient permettre.

Le second aoust 1653 (1), Messieurs de Vendosme et de Candalle arrivèrent en ville avec grandes acclamations des gens de bien (2), lesquels avoient pris, six jours devant le départ de Monsieur le prince de Conty, le *ruban blanc* au chapeau, lequel sieur de Candalle en prist luy-mesme et sa cour. L'on le fist prendre indifféremment à tous, de quelque condition qu'ils fussent, pour marque que le Roy estoit maistre dans Bourdeaux.

Quoyque, par la grâce de Dieu nous fusmes délivrés de

(1) La veille de ce jour, le duc de Vendôme adressait, de Lormont, au cardinal Mazarin, une longue lettre dans laquelle il lui marquait ses soupçons sur la sincérité du repentir manifesté par les rebelles, et signalait au ministre diverses précautions à prendre contre une nouvelle révolte : « Depuis que je suis icy, écrivait « le prince, j'ay étudié mon Bourdeaux et l'humeur des habitants, et je vois clair « qu'ils ne se mènent que par la pure nécessité, que l'esprit de rébellion y règne « plus que jamais, et que, les vendanges faites, si, entre cy et là, vostre prudence « n'y donne ordre, ilz recommenceront de nouveau. M. le Prince de Conty, qui, « apparemment, a trompé son party, ne s'en va toutesfois qu'à Pézenas et retour- « nera de là fort facilement, mesnageant ses intelligences en Espagne, comme il « faict par le moien de l'envoy du comte de Fiesque. Madᵉ de Longueville ne va « qu'à Plassac, et peut très facilement se rendre à Bourdeaux. Je suis seur qu'elle « enrage et qu'elle a l'esprit de rébellion si fort enraciné qu'il ne se peult davan- « tage. Tous les Bourdelois sont si intéressés, que l'argent d'Espagne les portera à « ce qu'on voudra, outre qu'ils considèrent et craignent M. le Prince en telle sorte « qu'ilz ne le veulent choquer en façon du monde. Ce plan d'affaires prognostique « une prochaine rescidive, et je ne vois rien qui en puisse garantir l'Estat qu'en « conservant soigneusement, et bien loing de les perdre, les augmenter plutost que « les diminuer, de n'esloigner pas tout à fait, mais de peu de lieues, des troupes, en « la partie qu'on jugera y devoir laisser, en donnant l'administration de cette pro- « vince à quelqu'un qui n'y ait d'autre attache que celle du service du Roy..... » (*Arch. hist. de la Gironde :* document publié par M. T. de L.)

(2) Voir à l'*Appendice*, IIIᵉ partie, le récit de l'*Entrée des ducs de Vendosme et de Candalle à Bourdeaux.*

nos persécuteurs, je receus une extreme joye aux visittes qui m'estoient rendues par mes amis et les bien-intentionnés qui venoient se conjouir de mon salut et de la fermeté que j'avois eue pour les garantir d'une persécution pareille à celle que j'avois soufferte. Pour lors je leur advouay franchement ce qu'il me fallut nier sur le banc de la question pour le bien et le salut de tous, la plupart aïant demeuré d'accord que s'y j'en eusse nommé une douzaine au plus des xv c. que je pouvois nommer, tout le reste auroit pris la fuitte, de crainte d'avoir esté descouverts par ceux qui eussent esté pris : auquel cas le sieur Marchin avoit résoleu d'arrester Mons. le prince de Conty prisonnier, pour ce qu'il avoit eu advis qu'il traittoit sa paix à la Cour, et se fust rendu maistre de la ville avec les factieux et les gens de guerre qu'il commandoit; et ensuitte il eust faict entrer les Espagnols, qui estoient venus dans leur armée navale, tambour battant dans Bourdeaux; et il n'y eust eu rien d'impossible ny difficile pour maintenir lesdits sieurs Marchin, Laisné et ces tyrans de l'Ormière, dont les passions estoient cependant bien différentes. Les uns, par folie pure, s'estoient mis dans cet horrible parti; les autres s'estoient laissé emporter au courant de l'eau; plusieurs s'y estoient mis dans l'espérance d'avoir des employs et pour brigander; d'autres pour avoir occasion de se venger seurement de leurs ennemys, et une bonne partie (peut-estre la plus grande) pour s'empescher d'estre poursuivis par leurs créanciers : car, de cinq cens qui composoient soi-disant lad. chambre de l'Ormière, il s'est remarqué qu'il n'y en avoit pas deux qui fussent demandeurs en criées (1). Ces esprits, ou faibles ou malicieux, se laissoient emporter à l'ambition des *grands,* par une complaisance aveugle et par une faulse espérance de liberté, quoyque odieuse et criminelle devant Dieu et les hommes, et qui tost ou tard leur faict traisner leur licol, s'estant veu rarement des factions en France sans que les factieux misérables ne rencontrent en leur chemin le gibet pour leur partage : outre qu'il leur eust sans doubte arrivé, qu'après avoir mis les ennemis de l'Estat dans Bourdeaux, les Espagnols mesmes

(1) **En langage de palais,** le demandeur en criée est celui qui assigne en justice pour obtenir la vente de biens saisis à son profit.

les eussent chassez, crainte d'en estre trahis comme ils avoient trahy leur Roy. Et afin d'esclaircir tout le monde du subject pour lequel on m'emprisonna et désabuser ceux qui pourroient croire que nostre résolution estoit trop périlleuse pour nostre Patrie, j'ay creu estre obligé d'insérer, dans mon dit procès-verbal, l'ordre qui avoit esté résolu et qui se debvoit tenir pour faire réussir notre louable et important desseing.

Après plusieurs conférences secrettes, dans lesquelles on ne s'est jamais trouvé que trois au plus, et que ce qui estoit proposé estoit rapporté de l'un et de l'autre à ceux qu'on connaissoit parfaitement bien intentionnés, pour en rapporter les sentimens et en former de nouvelles délibérations, desquelles un d'entre nous tenoit un estat; — après une longue négociation, dans laquelle nous ne voulusmes jamais admettre pas un Ormiste, crainte d'estre descouverts, n'y pouvant prendre asseurance, quelques témoignages que plusieurs donnassent de voulloir changer de party, l'affaire du Père Ithier nous ayant fourni un bon exemple, avec les advis que nous avions d'ailleurs qu'ils avoient des espions paiés pour aller aux nouvelles; — après, dis-je, que toutes ces choses furent comme disposées et qu'il en fust donné advis à messieurs les généraux, il ne restoit qu'à faire aboucher les chefs des trois partys qui estoient dans la dicte ville pour le service du Roy, afin de sçavoir combien d'hommes chaque party pouvoit fournir, et que dans l'exécution qui estoit à faire, chascun desdits partys sçust de la manière qu'on debvoit agir et se compter sans confusion.

Pour venir au destail, que je passeray le plus succinctement qu'il se pourra, il avoit esté arresté que, le jour devant l'exécution, il seroit donné des hostages, très considérables, dont le fils de M. de Marin, lieutenant général de l'armée du Roy (1), en estoit un, que les bien-intentionnés se chargeoient

(1) Jean-Charles du Bouzet, alors mestre de camp d'un régiment de cavalerie et depuis maréchal des armées du roi et gouverneur de la ville et château de Flix, en Catalogne. « Ce fut sur sa tête que la seigneurie de Marin fut élevée au titre de « marquisat, comme prix des services rendus à la couronne par lui et ses ancêtres. » (J. Noulens : *Généalogie du Bouzet*, ibid., p. 105.)

de faire tous entrer dans la ville, dans un carrosse, incogneus, pour estre responsables des choses projetées et arrestées;

Que le jour de la dicte execution, nombre de bourgeois debvoient monter extraordinairement en gardes par touttes les portes de la ville, et particulièrement à celles de Porte-Dijeaux et des Sallinières (1), pour empescher la communication des soldoyers (2), qui estoient dans le faux-bourg Sainct-Seurin et à La Bastide; que le soir devant l'entreprise, vingt des bien intentionnés debvoient aller coucher dans des cabarrets, proche la porte Sainct-Julien, feignant de s'aller divertir et pour faire desbauche, et qu'ils auroient seulement chascun, pour armes, leur espée, leur pistollet et le poignard;

Que le lendemain, à l'heure marquée pour la dicte entreprise, les dicts vingt bien intentionnés et quarante autres, qui faisoient soixante hommes, se debvoient saisir de la porte Sainct-Julien, et après s'en estre rendus maistres (ce qui n'estoit pas fort difficile), ils debvoient faire monter douze fuzilliers à la tour qui regarde la grand'rue Bouault (3), faire abattre le ratteau (4), désarmer ceux des factieux qui estoient en garde et les enfermer dans une chambre joignant le corps de garde, ou dans la tour; et incontinent fermer les portes du costé de la tour et de la ville, où ils avoient mesme plusieurs charretes qui pouvoient servir pour une barricade. Il fust aussy arresté que, au mesme tems et à la mesme heure, on se debvoit saisir de la Maison de ville par soixante hommes,

(1) La porte des Salinières, qui existe encore aujourd'hui, se trouve à l'ouest de la porte Bourgogne et non loin de l'entrée de la rue de la Rousselle. « Lorsque, au « commencement du XIVe siècle, écrit M. Léo Drouyn (*Bordeaux vers 1450*, p. 64), « on entoura de murs tout le quartier qui s'était formé au sud de l'enceinte romaine « et de celle du premier accroissement, on appuya l'extrémité nord-est de ces nou- « veaux murs contre la porte de la Rousselle; et près de cette porte, on conserva « une ouverture tournée vers l'est, en face du *Puyaduy de las Salineyras* (cours des « *Fossés*). On l'appela : *Porta de las Salineyras.* »

(2) Alias *soudoyers*. Gens de guerre à la solde d'un chef d'armée. (*Diction.* de Trévoux.)

(3) Rue *Boau, Bouau, Bouhaut.* « Cette rue a porté le nom de rue Bouhaut jus- » qu'à ces derniers temps. C'est la portion de la rue *Sainte-Catherine* qui s'étend « depuis les *Fossés* jusqu'au puits des *Augustins* : elle faisait partie de la paroisse « Sainte-Eulalie. » (Léo Drouyn, *ibid.*, p. 184).

(4) D'après le *Diction.* de Trévoux, on appelait *râteau* « les morceaux de fer, ou « pointes faites en forme de *râteau*, qui entroient dans les fentes et les dents du « paneton ou museau des clefs d'une serrure. »

armés de hallebardes à crochet (1) et de mousquetons, qui se debvoient rendre, une heure devant la pointe du jour, ou dès le soir devant, dans deux maisons qui respondoient au cymetierre de l'église Sainct-Eloy (2), de laquelle debvoient encore sortir vingt hommes bien armés, suivis de six personnes chargées de munitions de guerre et de bouche. Il est à remarquer que de la porte de cette église à celle de la Maison de ville il y peut avoir environ dix pas et quinze du cymetierre (3), et tousjours à couvert de la voulte de la Maison de ville, où l'on debvoit faire frapper à la porte par un homme qui auroit seulement une cane à la main, pour le mettre à l'ouverture de la porte. D'abord que la dicte Maison de ville auroit esté saisie, on debvoit désarmer, et mettre dans les prisons, tous les factieux qui se trouveroient à la dicte garde et d'abord monter à la grande cloche (4), qu'on debvoit battre à quatre reprises, à chacune desquelles on frapperoit quatre fois.

A ce signal, tous les curés et les religieux bien intentionnés, avec leur croix, debvoient sortir de leurs églises et de leurs couvents, pour aller dans les rues, chascun dans leurs destroits, crians, avec des femmes et des enfans qui debvoient suivre : *Vive le Roy et la paix!* et quelques-uns des religieux debvoient porter au bout d'une perche, le portraict du Roy, entouré d'une escharppe blanche, pour esmouvoir les gens de bien à prier Dieu d'une si louable action; et, après avoir passé promptement, ils se debvoient retirer pour n'embarrasser point les rues.

Dans le mesme tems et au mesme signal, touttes les cloches des églises dont on pouvoit disposer, debvoient battre le beffroy, avec celles de la Maison de ville, pendant un demi-quart

(1) « *Hallebarde*, arme d'hast offensive : est composée d'un long fût ou bâton d'en« viron cinq pieds, qui a un crochet ou un fer plat et échancré, aboutissant en « pointe, et, au bout, une grande lame de fer forte et aiguë. » (*Ibid.*)

(2) Le cimetière Saint-Eloy était situé derrière l'abside de l'église de ce nom : il s'étendait, à l'est, jusqu'à la rue *Désirade* (rue *Buhan*), et était borné, au nord, par le mur de ville, et, au sud, par la ruelle *Saint-Eloy*. (Léo Drouyn, *ibid.*, p. 375.)

(3) Seule la place, alors appelée indifféremment place de Saint-Eloy ou de l'Hôtel-de-Ville, séparait ces deux édifices.

(4) Cloche historique s'il en fut, car mise à terre en 1548, sur l'ordre du connétable de Montmorency, *en punition de l'exécrable révolte des Bourdelois*, son rétablissement n'avait été autorisé que le 21 septembre 1561, par arrêt du roi Charles IX.

d'heure seulement, pour donner l'espouvante aux factieux et encourager les bien intentionnés, qui debvoient tous prendre le *ruban blanc*, ou mouchoir, au chappeau, et suivant ce qu'il avoit esté resolu, se saisir des places publiques. Et pour le pouvoir faire plus facilement, on avoit demeuré d'accord qu'on s'attroupperoit de nuict dans les maisons des bien intentionnés, plus proches des lieux d'assemblée, pour pouvoir marcher en corps : scavoir, au Marché (1), ou les bouchers, commandés par Me Gilbert, debvoient faire merveille; à la place de Sainct-Projet (2), à celle du Palais (3), des clochers de Sainct-André et de Saincte-Aulaye (4). On debvoit aussi mettre des hommes dans la Bourse (5), dans le bureau des Trésoriers de France et dans le quartier de Sainct-André. On se debvoit saisir des trois maisons du carrefour de Monsieur de Lescure et de la tour de la Porte-Basse (6), qui debvoit estre gardée par Monsieur Passart, bon serviteur du Roy.

(1) *Lou Mercat, lou Grand Mercat, le Grand Marché*, était une grande place, à peu près carrée, située, avons-nous déjà dit, à la rencontre des rues des Ayres, des Epiciers, de Sainte-Colombe et de Saint-James. Sur cette place, l'une des plus importantes de la ville, se trouvaient tout à la fois la *clye*, le *pilori* et la *paneterie*. De ce point partaient, dans toutes les directions, de longues rues se dirigeant vers les portes principales de Bordeaux. (Léo Drouyn, *ibid.*, p. 435.)

(2) Cette place était située au nord de l'église Saint-Projet, et occupait à peu près l'emplacement concédé de nos jours. (*Ibid.*, p. 331.)

(3) Signalée dès l'an 1262, cette place s'étendait à l'est du Palais ou château de l'Ombrière, jusqu'à la Garonne avant la construction des remparts qui bordaient le fleuve, et jusqu'à ces remparts après leur construction. On l'appelait place du *Palais*, au XVIIIe siècle ; pendant la première république, on l'a nommée place *Brutus* ; ce nom est remplacé aujourd'hui par celui qu'elle portait auparavant. (*Ibid.*, p. 332.) — C'est sur cette place que, en 1495, fut construite la porte actuelle *du Cailhau*.

(4) *Senta-Eulalia, Sainte-Aulaye, Sainte-Eulalie*, l'une des quinze paroisses de Bordeaux, comprise dans le second accroissement de la ville, à l'angle sud-ouest. Elle était bornée, à l'est, par celles de Saint-Eloy et de Sainte-Colombe; au nord, par le mur romain; au sud et à l'ouest les limites étaient à une grande distance au delà des remparts de Bordeaux. (*Ibid.*, p. 150.)

(5) L'hôtel de la Bourse se trouvait alors sur la place de l'Ombrière, joignant l'hôtel de la Monnaie. En 1640, le local ayant été reconnu insuffisant, les magistrats consulaires « demandèrent au corps de ville la permission de se servir d'une vieille « tour qui estoit à l'embouchure du ruisseau appelé le Peugue ». (*Chronique* de Darnalt, p. 192.) — On trouvera un plan et une description détaillée de l'ancienne Bourse de Bordeaux, dans le *Compte rendu de la Commission des monuments et documents historiques de la Gironde*, année 1852, p. 16-17.

(6) Une des anciennes portes de la première enceinte de Bordeaux et la seule qui soit restée debout jusqu'au commencement de ce siècle. — La tour construite devant la *Porte-Basse* est mentionnée dans un rôle établissant, en 1584, les revenus de la

Il avoit esté aussy résolu qu'on placeroit trente hommes dans le collège de Guyenne (1), ou il y avoit quantité d'armes, pour pouvoir entrer, en cas de besoin, dans la Maison de ville par la porte de derrière, qui aboutissoit à celle du dict collège.

Les braves bourgeois de la Roucelle et du pont Sainct-Jean (2) se faisoient fortz de se rendre maistres, en cas de besoin, de la porte des Salinières, où il y avoit du canon, et de la porte nommée le Pourtanet (3), nonobstant qu'il y eust dans leur quartier des factieux qui estoient en petit nombre eu esgard aux bien intentionnés.

Ceux du quartier du Chappeau-Rouge prétendoient aussi se saisir de leur porte (4) à cause du canon qui estoit sur le quay, et jetter quelques hommes sur le gros bastion du Chasteau-Trompette, ou il y avoit aussi du canon : de sorte que, toutes ces places ainsi saisies, il seroit impossible aux Ormistes d'aller d'un bout de ville à l'austre sans estre en veu et à portée des fuzilliers postés.

Venons à l'ordre que debvoient tenir nos autres bourgeois qui se debvoient rendre devant le jour, ou dès le soir, chés

maison commune de Bordeaux. Le sieur Desclaux accepte la ferme de cet édifice moyennant qu'il donnera 24 écus par an, et « à charge de la tenir couverte et de n'y tenir mauvais train ». (*Archiv. historiq. de la Gironde*, t. XIX, p. 350. — Document communiqué par M. Roborel de Climens.)

(1) L'emplacement occupé par le collège de Guienne formait un vaste parallélogramme, d'une superficie de 1520 toises carrées, limité par les rues du Cahernan, de Gourgues et de Guienne. L'entrée principale était dans cette dernière rue.

(2) D'après M. Leo Drouyn, le pont *Saint-Jean* traversait primitivement le Peugue dans la rue de *la Chapelle Saint-Jean*, et devant cette chapelle. « Lorsqu'on a percé « le cours d'*Alsace-et-Lorraine*, ajoute le même auteur, on a mis à découvert les « piles et les éperons de ce pont. Cependant une vue cavalière de Bordeaux, gravée « au milieu du XVII^e^ siècle, par Corn Danckerts, à Amsterdam, place le pont Saint-« Jean devant les deux tours du Peugue, sur le quai. Il est probable que le pont « qu'on fut obligé de bâtir sur le quai, après la construction des murs du XIV^e^ siècle, « usurpa le nom du premier pont bâti devant la chapelle Saint-Jean. » (*Bordeaux vers 1450*, p. 392.)

(3) Cette porte était située dans le quartier de la Rousselle, non loin de celle du Cailhau. (Voy. L. Drouyn, *ibid.*, p. 36-37.)

(4) La porte de l'*Ome-deu-Casse*, dite aussi *Porta de Bernard de Corn*, située au bas du cours du *Chapeau-Rouge*, avait été construite lors du second accroissement de la ville et s'ouvrait au bas de la rue des *Fossés-de-Tropeyte*. Plus connue sous le nom de porte du Chapeau-Rouge, elle aurait été démolie, au dire de l'abbé Baurein, lorsque Louis XIV ordonna la reconstruction du Château-Trompette.

leurs amys qui demeuroient de Sainct-Projet tirant sur la dicte Maison de ville, pour faire plus promptement un gros (de troupes), d'abord après le battement et signal de la grand'cloche. De ce nombre, il en debvoit monter cent à cheval, parmy lesquels il y avoit deux jurats à la teste, avec leurs livrées (1), et les trois chefs de party, avec leurs escharppes blanches; et le reste armé d'halebardes, mousquetons et fusils, pour se rendre sur le fossé de la Maison de ville. Là, ils debvoient faire halte jusqu'à nouvel ordre. Des sentinelles debvoient estre posées sur les deux aisles et l'on avoit au besoin la dicte Maison de ville pour retraitte.

Il avoit aussy esté résolu et arresté que de l'armée, commandée par Monsieur de Candalle, qui avoit pris sa marche vers La Teste de Buch (2), il seroit pris environ III à IIII^{c} hommes, tant d'infanterie que cavallerie, parmi lesquels debvoient estre la pluspart des bourgeois qui avoient esté exilés de Bourdeaux, tant de ceux qui estoient près de Monsieur de Vendosme que ceux qui estoient du costé de Monsieur de Candalle ; aïant eu moy-mesme une conférence, en bas des Chartreux (3), avec le sieur Roquette, cappitaine du Chappeau-Rouge (4), qui s'estoit chargé, au jour assigné, dont luy seroit

(1) Les partisans royalistes tenaient beaucoup à avoir à leur tête quelques membres de la municipalité : l'influence de ceux-ci était en effet considérable, car pour être élu jurat de Bordeaux, il fallait, nous dit le *Livre des Privilèges*, être bourgeois, enfant légitime et son propre seigneur, âgé de vingt-cinq ans et domicilié dans la ville, propriétaire de la maison qu'on habitait et jouissant d'une fortune de 1,000 livres bordelaises ou d'un revenu foncier de 200 livres. Depuis 1550, l'usage s'était établi de choisir un nombre égal de gentilhommes, d'avocats et de marchands. D'après le chroniqueur Darnalt, ces fonctions étaient excessivement recherchées, « car il n'y avoit ville en France, ajoute-t-il, où les magistrats populaires « parussent plus quand ils marchoient en corps. Précédés d'un *chevaucheur*, de « *trompettes* et de *massiers* aux splendides costumes, ils s'avançaient, avec les sol« dats du guet pour escorte, *drapés noblement dans leurs robes de livrée, blanches et « rouges, dont l'étoffe précieuse variait avec les circonstances.* » (*Livre des Privilèges*, p. XXIX.)

(2) Petite ville de l'arrondissement de Bordeaux, à 55 kilomètres du chef-lieu de la Gironde, possédant un port assez mouvementé sur la rive sud du bassin d'Arcachon. — En leur qualité d'héritiers des anciens comtes de Foix-Candalle, les ducs d'Epernon s'intitulaient *Princes captaux de Buch;* d'où leurs prétentions au titre d'*Altesse*.

(3) Connu aujourd'hui sous le nom de faubourg des *Chartrons*, cet ancien quartier de Bordeaux tirait son nom d'un couvent de *Chartreux*, situé sur le bord de la rivière, fondé en 1383 par le notaire Pierre de Maduran.

(4) C'est sans doute ce même capitaine Roquette, dont Fonteneil (pages 379 et 399)

donné advis, de les faire rendre près de Monsieur de Marin. On debvoit aussy faire entrer cent tambours et cinquante trompettes, pour faire grand bruit, avec cinquante officiers, commandés par Monsieur de Marin et Monsieur de Théobon, faisant en tout le gros de III ou IIIIe dont j'ay parlé, lesquels se debvoient rendre au jour assigné, une heure devant le jour, au Bequet Sainct-James (1), esloigné d'un quart de lieue de Bourdeaux, où seroit envoyé un homme à cheval, pour les faire approcher du Sablona (2), attendant la prise de la porte Sainct-Julien et le signal de la grand'cloche.

Pouvant dire icy sans desguisement que l'on avoit plus besoin de commandans que de soldats; aux fins mesmes que cela ne donnast aucune jalousie à ceulx de la ville qui en pouvoient estre capables, mais comme on avoit grande créance en Monsieur de Marin et qu'il estoit fort accrédité, comme estoit aussi Monsieur de Théobon (3), particulièrement celui-ci, parmi Messieurs de la Religion prétendue réformée, on consentoit à faire entrer les trois à quatre cents hommes, y comprenant les tambours et trompettes. Cependant quelques coureurs de l'armée se debvoient tenir sur les advenues de la porte Sainct-Julien, pour faire retourner tous les soldats qui pourroient s'avancer vers la ville et autres personnes.

On avoit demeuré d'accord que le reste de la dicte armée

vante la bravoure et qu'il range au nombre de ces *lions bourdelois* qui forcèrent « le « comte du Doignon à s'en aller loin de sept lieues au dessous de Bourdeaux, après « avoir rempli l'hospital de Bourg de blessés et les cimetières de Blaye de morts ».

(1) Le village appelé *Becquet de Saint-James* était situé dans la paroisse de Saint-Martin de Villenave, placée elle-même dans l'archiprêtré de Cernés, à la distance d'une grande lieue de Bordeaux. (*Variétés bordeloises*, t. II, p. 353.)

(2) *Sablounat, Sablonat*, quartier de la paroisse de Talence, situé non loin de la route de Toulouse. « C'est le lieu où les habitants prennent le sable pour bâtir à « Bourdeaux, » écrit Vinet dans son *Discours* sur les antiquités de Bordeaux. — Cependant, d'après un ancien plan conservé aux Archives municipales, il existait un autre quartier, désigné aussi sous le nom de *Sablonat*, à droite du chemin de Mérignac (aujourd'hui rue d'Arès), en face de la Chartreuse. Dans cet endroit, se trouvait la croix du *Sablonat* ou de *Pont-Long*, dont parle M. Léo Drouyn dans son ouvrage : *Bordeaux vers 1450*, p. 384.

(3) Sur les services rendus à la cause protestante par les marquis de Théobon, aïeul, père et fils, consulter les *Lettres missives d'Henri IV*, Fontenay-Mareuil, Tallemant des Réaux, les *Mémoires* du maréchal de la Force, *la France Protestante* des frères Haag, et surtout M. Ph. Tamizey de Larroque. (*Plaquettes Gontaudaises :* N° 6 ; *Récit de l'assassinat du sieur de Boisse Pardaillan et de la prise de Monheurt*, Bordeaux, in-8°.)

n'avanceroit nullement, mais à laquelle on auroit recours en cas de besoin, et à Monsieur de Vendosme, veu que la marée estoit propre ce jour-là pour appuyer le bon party. Et si aucun desdits trois ou quatre cens hommes, qui ne seroient pas bourgeois de Bourdeaux, venoit à quitter son rang, sans ordre, il estoit non seulement permis, mais ordonné, aux bien intentionnés de luy donner du pistollet dans la teste,

Les dits bourgeois, qui auroient faict halte sur le dict fossé, au signal de la mesme grand'cloche, se debvoient avancer vers la porte Sainct-Julien, pour aller au-devant de Messieurs de Marin et de Théobon, à la teste desquels debvoient marcher les deux jurats, avec leur livrée, et les chefs du party, et ensuitte une douzaine d'officiers de l'armée à cheval ; la moitié de l'infanterie bourgeoise debvoit marcher après, appuyée par cinquante bourgeois à cheval ; une partie de l'infanterie du Roy ensuitte, et ainsy du reste. Et tout ce gros se debvoit revenir camper sur le mesme fossé de la Maison de ville et y faire un grand bruit de tambours et trompettes, qui auroit bien causé aux factieux autant d'estonnement que les cloches et beffroy qui se debvoient arrester, s'imaginant que toute l'armée estoit à leurs trousses. Là on debvoit délibérer si l'on traverseroit la ville pour aller sur les fossés du Chappeau-Rouge, avec tout le gros à la fisle, ou si on se debvoit séparer pour passer à la Roucelle, par le Cahernan (1) et le Marché.

Cependant on avoit donné ordre de fermer la porte Sainct-Julien, d'y laisser une forte garde de bourgeois, et deffense de l'ouvrir à n'importe qui que ce fust, sans billet signé des jurats et d'un des chefs du party, qui se debvoient rendre à la dicte Maison de ville.

Comme on passeroit par les rues, on debvoit perpetuellement crier : VIVE LE ROY, LA PAIX ET LA LIBERTÉ! et commander qu'on mist quelques linges blancs aux fenestres et qu'on n'apprehendast rien du tout.

(1) Le quartier du grand et petit Cahernan (*Cayffernan*, *Cafernan*), occupait l'emplacement qui est entre le Grand-Marché actuel, l'extrémité méridionale de la rue Saint-Antoine, et une partie de la rue Sainte-Catherine, depuis les environs de la rue des Ayres jusques et y compris la partie du cours des Fossés qui avoisine la rue Sainte-Catherine. (Léo Drouyn, *ibid.*, p. 120.)

Le portraict du Roy, comme j'ay dict cy-devant, debvoit estre aussy attaché à la porte du Pallais, à la porte de Sainct-André (porte Royale), à la croix de Sainct-Project (1) et en plusieurs autres lieux.

Je puis asseurer qu'on n'eut jamais aucune pensée d'espancher une goutte de sang dans ceste entreprise; aussi ne crusmes-nous pas que les ennemys eussent envie de verser du nostre, quoy qu'il ne fust pas asseurément si gellé dans nos veines que dans les leurs. Et quand mesme Monsieur de Marchin auroit esté encore plus hardy, il ne pouvoit s'opposer à cette entreprise, n'ayant ny forces ny retraittes capables pour résister à ladicte exécution, veu que des six parts de la ville il y en avoit quatre contre luy, et qu'il estoit mesme impossible que les Ormistes se peussent attrouper sans de grandes difficultés; et s'ils eussent entrepris de paroistre par les rues, on les eust sans doubte accablés à coups de pierres et de thuilles, tous les habitans estant bien aises de prendre ceste occasion pour se délivrer de leur tyrannie et se remettre dans l'obeyssance qu'ils debvoient à leur Souverain.

Ainsy par la disposition que je vous ay escritte dans la vérité, il est facille à croire et à juger qu'il falloit, par nécessité, de deux choses l'une : ou que les factieux acceptassent la grâce qu'on leur offroit de leur donner la paix, ou qu'ils eussent recours à la porte de derrière de l'Archevesché, pour s'aller embarquer sur les vaisseaux d'Espagne, comme ils ont faict depuis la paix accordée; et au cas que Messieurs les Princes de Conty et d'Anguïen, Madame la Princesse et Madame de Longueville n'eussent pas bougé, l'ordre se debvoit donner qu'on prendroit un soin tres exact de les aller asseurer qu'il n'y avoit rien à craindre pour eux, non pas mesme souffrir qu'il fust faict aucun outrage au moindre de leurs domestiques, à peine de vie.

Si quelqu'un trouve à redire à la dicte entreprise, on luy

(1) La croix de Saint-Projet, construite au commencement du XVI[e] siècle, marque le centre du cimetière de l'ancienne paroisse Saint-Projet. Au dire de tous les connaisseurs, cette croix est un véritable objet d'art. Consulter à ce sujet les *Actes de l'Académie de Bordeaux*, *Croix de carrefours et de cimetières*, par Leo Drouyn ; et encore l'intéressant travail de M. Ch. Chauliac : *Etude sur les Croix des carrefours de Bordeaux*, Bordeaux, 1881, in-8°.

pouroist respondre que, s'il avoit esté en nostre place, il auroit bien eu de la peine à faire mieux, dans le pitoyable estat ou nous estions réduits, de voir les Ormistes estre maistres de la vie et des biens de tous ceux qu'il leur plaisoit, et qui avoient eu la hardiesse et l'effronterie d'envoier en Espagne et en Angleterre, anciens ennemis de la France, de l'Estat, de la Foy et Religion Chrestienne, afin de les joindre à leur party. En quoy la ville et la province couroient grand hazard. Aussy ça esté le motif principal pour entreprendre ceste execution contre les factieux rebelles et ennemis de leur patrie; ce qui ne se pouvoit faire sans beaucoup de risque, car à mal extrême, remède violent.

Si l'on considère de près le narré que je viens de faire, que la violence d'une torture, aussi cruelle que celle que j'ay soufferte pendant quatre heures, n'a peu m'arracher ny l'âme du corps, ny une parolle de la bouche, on verra bien que c'est un ouvrage du Ciel, et que Dieu m'a inspiré ceste constance, plus tôt pour le salut de ma patrie que pour ma propre conservation. Je sçay bien qu'il y a des hommes qui ont esté appliqués à la question et qui l'ont soufferte sans rien dire; mais peut-estre n'estoient-ils pas d'une complexion si foible et si délicate que la mienne, et sans doubte ils n'estoient pas entre les mains de juges si déraisonnables que les gens de l'Ormée. Afin que l'on scache quelles sortes de personnes c'estoient, je prétends dire icy un mot de l'establissement de ladicte Ormée pour satisfaire la curiosité du lecteur.

(A suivre.) A. COMMUNAY.

UNE EXCURSION EN AMÉRIQUE

CANADA — ÉTATS-UNIS

13 juillet. — 8 septembre 1884.

(Suite et fin.)

XVI

NEW-YORK

Les Américains appellent New-York : « *Impérial city* », la cité impériale, ou bien « *our métropolis* », notre métropole : Ils veulent dire par là qu'ils mettent cette ville au-dessus de toutes leurs autres villes;

et c'est avec raison : par son histoire, par le chiffre de sa population, par sa situation, par le nombre et la beauté de ses monuments, par son immense commerce, par la richesse et le charme de ses environs, New-York est bien la métropole des Etats-Unis.

On a prétendu que le site occupé par New-York aurait été découvert en 1524, par un marin florentin, Verrazzani. Ce qui est certain, c'est que cette place fut visitée en 1609 par Henry Hudson, alors au service de la Compagnie Hollandaise des Indes Orientales. Hudson remonta la rivière qui porte son nom jusqu'à l'endroit où s'éleva plus tard la ville d'Albany, et réclama pour la Hollande les pays qu'il venait de découvrir. En 1614, une colonie hollandaise, composée de quelques familles et protégée par un petit fort, s'établit à l'extrémité sud de l'île de Manhattan, et donna naissance à la cité qui devait être un jour la grande métropole. La bourgade qu'attendait un si bel avenir s'appelait la nouvelle Amsterdam. En 1644 elle tomba au pouvoir des Anglais qui s'en emparèrent sous la conduite du duc d'York; elle perdit alors son nom primitif et s'appela New-York. En 1696 fut construite l'église de la Trinité, située dans les vieux quartiers, la plus ancienne et encore une des plus belles de la ville. En 1700 New-York ne renfermait que 6,000 âmes. L'importance comme la beauté de sa situation l'exposèrent de bonne heure aux calamités de la guerre. Après plusieurs péripéties plus ou moins fâcheuses pour elle, elle fut prise en 1776, par les Américains sous la conduite de Washington. Les batailles de Long Island et de Harlem la firent retomber au pouvoir des Anglais dont elle resta pendant sept ans le quartier général. Enfin, e 25 novembre 1783 les troupes britanniques l'évacuèrent pour toujours. Pendant la guerre de l'Indépendance, malgré ses malheurs, New-York avait vu sa population doubler; dans le XIX^e^ siècle elle a augmenté d'une façon prodigieuse, témoin ces chiffres éloquents : En 1800, New-York avait 60,000 âmes; en 1820, 123,000; en 1850, 515,000; en 1860, 812,000; en 1870, 942,000; en 1880, 1,206,590. Aujourd'hui (1886) on donne à New-York, en chiffres ronds, 1,500,000 âmes. Joignez-y les 500,000 habitants qui sont au nord, à Brooklyn; les 300,000 qui sont au sud, à Jersey City, de l'autre côté de la rivière Hudson, et vous aurez cette population de plus de deux millions d'âmes qui constitue avec Paris, Londres et Pékin, l'une des agglomérations humaines les plus puissantes et surtout les plus actives qui soient sur notre terre.

Comment décrire la position de New-York ? Y a-t-il une autre ville

aussi bien située? Pour ma part je n'en connais point. — Elle s'ouvre largement à tout ce qui lui vient du vieux monde, et c'est par centaines que les vaisseaux entrent à la fois dans son port aussi vaste que sûr. Vers le nouveau monde, elle lance les mille voies de ses lignes ferrées qui mènent partout dans ce continent immense, qui attend toujours les bras qui doivent le cultiver, où Dieu a répandu des richesses incalculables, et où il prépare peut-être des sociétés chrétiennes destinées à Lui rendre la gloire que ne savent plus faire monter vers son trône nos sociétés qui vieillissent. Ce qui frappe d'abord à New-York, c'est l'abondance de ses eaux: on peut dire littéralement d'elle ce que le prophète disait poétiquement de Babylone : *Quæ habitas super aquas multas*. Manhattan, l'île aux vieux souvenirs indiens, dont Cooper parle avec tant de charme, a trente kilomètres de long; sa plus grande largeur est à peu près de huit kilomètres. C'est cette langue de terre, partout basse et presque uniforme, qui supporte la ville et que des eaux larges et profondes enserrent de toutes parts, la mettant en communication facile avec tout ce qui l'entoure. L'un des endroits les plus favorables pour voir New-York à vol d'oiseau, est la haute tour de *Stock Exchange*. Montons à cette tour, nous jouirons d'un magnifique panorama. Monument tout marchand, puisqu'il ne renferme guère que des comptoirs et des halles, Stock Exchange est une copie réussie du *Vieux Palais* de Florence. Construit en briques rouges et granit, il dresse fièrement, à l'extrémité méridionale de la ville ses hautes murailles crénelées et percées de rares croisées; du milieu surgit la tour que terminent aussi des créneaux, et à la cime de laquelle un ascenseur vous porte en quelques minutes. De là-haut la vue est superbe; je m'attardai longtemps à la contempler et je ne l'oublierai jamais. Au nord, la ville, dont les longues avenues vont se perdre à l'horizon; la ville avec ses maisons sans nombre, ses clochers élancés, ses dômes qui brillent au soleil: la ville, dont on aperçoit le prodigieux va-et-vient, mais dont les bruits ne montent pas jusqu'à cette hauteur. A l'est, le bras de mer qu'on appelle *East River*, les bateaux qui le sillonnent, les îles qui l'agrémentent, le pont qui le domine, et Brooklyn qui s'étage sur les dernières collines de Long Island. Au sud, le port, vaste nappe d'eau tranquille, blanche et profonde, que des îles protègent contre les caprices si souvent furieux de l'Océan qu'on voit au loin et sur laquelle courent sans cesse et les *ferries* qui desservent les localités environnantes, et les vapeurs qui amènent à New-York les produits et les émigrants de l'Europe, ou

qui se hâtent d'aller porter à toutes les parties de l'univers les marchandises de toutes sortes dont la grande ville est l'entrepôt. A l'ouest, c'est Jersey City avec ses fabriques et ses cheminées d'usines, l'Hudson dont la large embouchure se confond avec le port qu'elle agrandit, et les gigantesques palissades, produisant, à cette distance, l'effet d'une forteresse qui n'aurait pas de fin. Mettez dans tout cela l'abondante lumière d'un soleil d'été, une vie et un mouvement qui n'ont peut-être pas leurs semblables sur la terre, et vous comprendrez un peu le spectacle que j'eus sous les yeux le lundi 25 août 1884.

On peut diviser New-York en deux parties assez distinctes, la vieille et la nouvelle ville. — La vieille ville est située à l'extrémité sud de l'île (sur le bout de la langue). C'est un fouillis un peu inextricable de rues quelquefois droites et larges, le plus souvent tortueuses et étroites; ces rues ont des noms, ce qui est rare en Amérique. A la pointe se trouve la *Battery*, fortin dont les canons défendent l'entrée du port; c'est probablement le remplaçant de celui que construisit la petite colonie hollandaise de 1614. Près et autour de la Batterie s'étend un jardin habituellement rempli de promeneurs, parce que de là on observe tout à son aise les mouvements du port. A côté de ce jardin est *Castle Garden*, le bureau d'enregistrement où viennent se faire inscrire les émigrants et d'où ils sont dirigés vers les divers Etats. La vieille ville étant principalement le quartier des affaires, on y remarque presque partout une agglomération surprenante de hautes et belles maisons, je devrais dire de monuments aux façades majestueuses, en marbre et granit, jetées là pêle-mêle, sans aucun ordre et selon que le permet l'exiguïté du terrain, et dont cinq ou six suffiraient pour embellir toute notre *Intendance* (1). La vieille ville ne doit pas avoir plus de quatre kilomètres de long : alors commence la nouvelle ville; celle-ci absolument régulière, formée de rues qui vont de l'est à l'ouest et portent des numéros; elles sont coupées à angle droit, par des avenues qui vont du nord au sud. Les avenues sont plus larges et surtout beaucoup plus longues que les rues; quelques-unes ont plus de vingt kilomètres.

C'est là que court plutôt qu'elle ne marche une population toujours affairée, toujours en haleine, qui s'use vite, tant elle se dépense, et semble n'avoir qu'un souci, réaliser à son profit le fameux proverbe anglais : « *Time in money*, » le temps c'est de l'argent. J'ai dit « une

(1) La plus belle rue de Bordeaux.

population qui court », ce n'est pas elle qui court, mais bien les véhicules qui la portent. L'Américain n'aime pas à marcher. Il trouve qu'aller à pied serait une perte de temps et une fatigue; pour ce double motif, il se fait porter. Si la voiture de place et le fiacre sont à peu près inconnus à New-York, les omnibus et les tramways se croisent, se dépassent, s'accrochent, se succèdent en nombre extraordinaire, donnant l'impression d'une activité dévorante, d'un mouvement sans repos. Il faut même n'être pas très pressé pour prendre l'omnibus. — Un jour j'étais attendu à dîner au presbytère de Saint-Michel, situé près de l'église, à la trentième rue. On m'avait dit : « M. Hogan, prêtre de Saint-Sulpice, qui arrive de Paris et se rend à Boston pour fonder un grand Séminaire, est ici et viendra à midi; venez, et vous aurez le plaisir de le voir. » J'étais à onze heures vers le bas de la ville; je pris un omnibus, estimant qu'une heure me suffisait pour aller à la *trentième*. Il y eut tant d'encombrement que... j'arrivai en retard. Aussi, les New-Yorkais, qui ont dû quelquefois arriver trop tard, ont imaginé un moyen de transport plus rapide; ce sont les *Elevated rail-roads,* ou chemins de fer élevés. Ces chemins de fer sont une des curiosités et des originalités de la ville. Voici comment les décrit un ingénieur, M. Edouard de Laveleye : « Pour éviter les retards et pour transporter rapidement les voyageurs, deux projets se trouvaient en présence. L'un consistait à imiter à New-York ce qui s'était fait à Londres et à établir des voies souterraines; l'autre à élever la voie ferrée sur des colonnes. D'un côté on prévoyait une dépense plus forte, mais on avait un précédent dont le succès était acquis; de l'autre, on pouvait compter sur des frais moins grands, mais l'entreprise était nouvelle, hardie, et il était certain qu'on serait exposé aux réclamations nombreuses et variées des riverains, et des sociétés de tramways et d'omnibus déjà existantes. On préféra le système des chemins de fer sur piliers, d'abord au point de vue de l'économie, ensuite parce que l'on avait confiance dans le bon sens pratique du Yankee.

« Les villes américaines, découpées en échiquier, n'ont en général que peu à perdre au point de vue du pittoresque; de plus, à New-York, quelques rues seulement sont réservées aux habitations de luxe. On sacrifiait complètement les autres, mais le mal n'était pas grand! Elles ne conviendraient plus que pour les grands magasins, les bureaux et les entrepôts, mais, en somme, n'était-ce pas leur destination ? Quant aux réclamations des lignes de tramways et de cochers dont on aurait pu effrayer les chevaux, on passa outre.

« Il fallait construire la voie dans des rues de largeur inégale, et par conséquent adopter un système différent d'après les difficultés à vaincre. — Avant tout on devrait assurer aux colonnes destinées à soutenir les rails, une stabilité à toute épreuve, et là déjà se présentait un premier obstacle. Dans les maisons américaines les caves s'étendent souvent jusque sous les trottoirs. On fut donc obligé de les acheter pour y établir de puissants massifs de moellons et de pierres de taille où l'on pût ancrer solidement les colonnes par la base. Cela fait, restait à construire la voie.

« Dans la partie ancienne de la cité, où les rues sont étroites, le moyen fut vite trouvé. On établit, de dix en dix mètres, des arceaux en fer forgé, allant d'un trottoir à l'autre, et on les relia par des longerons sur lesquels furent posées les quatre files de rails de la double voie. Les voitures et les piétons circulent ainsi sous une espèce de tunnel interceptant à peu près la lumière du jour et au-dessus duquel passent à tout instant, avec un grondement semblable à celui de la foudre, les trains lancés à toute vitesse.

« Ce système, praticable dans ce cas spécial, devenait impossible dans les voies de communication plus larges. Les arcs de fer soutenant les rails auraient dû avoir une portée trop considérable, et il fallut recourir à d'autres moyens. Les piliers ici ne sont plus placés au bord du trottoir, mais au milieu du pavé divisé en trois parties. De chaque côté reste un passage pour les véhicules ordinaires, puis au milieu roulent des tramways sous la voie ferrée aérienne. Au lieu de placer les arceaux de fer perpendiculairement à la longueur de la rue, on les plaça dans le même sens, et pour fortifier les deux voies ainsi séparées on les relia par de puissantes traverses également en fer forgé, espacées d'une vingtaine de mètres environ. C'est le moyen que l'on a pris pour construire la ligne de la septième avenue.

« Restait le cas d'une artère plus large encore, la troisième avenue, par exemple. Il fallait se résoudre à séparer complètement les deux voies en plaçant l'une d'un côté de la rue et la seconde de l'autre. Ce problème, qui eût embarrassé plus d'un ingénieur, fut résolu d'une façon neuve, simple et hardie, c'est-à-dire à la façon américaine. De légères colonnettes en fer carrées, de vingt centimètres de côté, placées isolément a la suite les unes des autres, supportent une voie ferrée avec ses rails, ses locomotives et ses wagons, comme les poteaux qui longent nos chemins de fer supportent leurs fils télégraphiques. — Rien de plus extraordinaire que l'aspect de la troisième

avenue à New-York. La rue s'étend à perte de vue, toute droite, bordée de maisons découpées par des raies blanches, pour simuler les briques. L'air est traversé dans toutes les directions, par des réseaux entremêlés de fils électriques appuyés sur de grands poteaux blanchis à la chaux. Puis, de chaque côté de la rue, soutenus par des supports si fragiles que, de loin, ils semblent disparaître, plane cette image de la stabilité et de la puissance; une ligne de chemin de fer, pour lequel le sol même nous paraît à peine assez ferme. En bas, la foule circule, cinquante voitures roulent à la fois, et du bout de l'horizon accourt avec furie, et avec un grondement sourd, accompagné d'un léger panache de fumée, la locomotive laissant derrière elle un bruit de ferraille qui ne cesse jamais.

« Pour éviter les déraillements, une file de fortes pièces de bois solidement fixées, court tout le long de la voie. Elle est destinée à empêcher une voiture ayant quitté les rails de tomber dans la rue.

« Les stations sont espacées de trois cents mètres environ; elles se trouvent placées sur une plate-forme au croisement de deux rues. On y arrive par deux escaliers : l'un servant aux voyageurs qui montent, l'autre à ceux qui descendent; on évite ainsi toute rencontre. Le prix d'un trajet est de dix sous, quelle qu'en soit la durée. Le contrôle des billets se fait à la sortie des gares où il faut jeter en passant son *ticket* dans un entonnoir en cristal qui permet à un employé de les vérifier. Les trains n'attendent jamais un voyageur en retard. Au moment où il s'arrête, le guichet où se délivrent les billets est fermé. Mais qu'importe ? Un autre train arrive deux minutes après. Dans les longues avenues droites on voit deux et même trois trains se succédant sur la même voie sans compter ceux qui suivent la direction opposée et qui passent également toutes les deux minutes. Le matériel est construit avec le plus grand soin; pour diminuer autant que possible le poids des locomotives et des wagons, on les fait rouler sur des roues en papier fabriquées par un procédé relativement nouveau. La pâte à papier est comprimée par la force hydraulique jusqu'à devenir aussi dure que le bois tout en gardant par son homogénéité une résistance et une élasticité beaucoup plus grandes. Ce papier, maintenu au moyen de bandages en acier, réunit admirablement les deux qualités indispensables : solidité et légèreté. Sous la locomotive, un grand réservoir en tôle reçoit les cendres, les eaux d'épuration et tout ce qui pourrait tomber sur les passants. Les trains se composent de la locomotive et de deux ou trois voitures de grande dimen-

sion, du système américain, c'est-à-dire, à couloir central. Elles sont confortablement chauffées par des tuyaux d'eau chaude passant sous les banquettes. Les sièges très commodes, sont cannés ou recouverts de coussins. Inutile d'ajouter qu'il n'y a qu'une seule classe. Pour entrer dans la vieille ville, la voie ne peut aller constamment en ligne droite, et quoique les angles des rues soient de quatre-vingt-dix degrés, elle se voit forcée de les contourner. Aussi arrive-t-il, aux tournants les plus courts, que la voiture se trouve suspendue à peu près dans le vide, formant la corde de l'arc de circonférence, décrit par les rails. On comprend que la locomotive, qui file d'ordinaire avec une vitesse de six lieues à l'heure, ne marche plus ici que très lentement. »

Les rues de New-York, excepté dans les quartiers fashionables, ne sont pas toujours d'une propreté irréprochable ; on est si pressé qu'on n'a pas le temps de balayer; les trottoirs, fort larges, sont faits en grandes dalles noires, qui pourraient être mieux jointes et deviennent fort désagréables au pied, quand elles sont cassées. Les maisons sont presque toutes bâties en briques ou en pierre rouge; ce n'est pas gracieux et riant comme les façades de nos belles maisons blanches; mais à l'intérieur, le confort est plus grand que chez nous, et le luxe des tapis, des becs de gaz, des baignoires et de l'eau chaude à tous les étages et dans tous les ménages est porté aussi loin que possible. Il est vrai que la température a des écarts prodigieux à New-York; montant à 45° l'été, elle descend presque toujours l'hiver à — 15° et 20°. La plus haute maison du monde se trouve à New-York : *Osborne house*, située au coin de la cinquante septième rue, en y comprenant avec entresol, mansardes, a 15 et 24 étages. — Deux voies, sont particulièrement renommées, *Broadway* et *la cinquième avenue*. Broadway est la grande artère qui part de la vieille ville qu'elle traverse et se prolonge jusqu'à Central Park. Elle passe au milieu de New-York qu'elle partage en deux parties presque égales; plus large, plus encombrée que les autres, elle possède les belles maisons de commerce, les riches magasins, les grands cafés, les restaurants à la mode *(El Monico)*; quand le soir les trottoirs sont couverts de monde, que les magasins sont brillamment éclairés, que dans le centre vont et viennent les véhicules de toutes sortes, et que la lumière électrique inonde de haut cette immense voie, Broadway offre un coup d'œil vraiment ravissant.

La cinquième avenue, relativement neuve, respire partout l'opulence; c'est le faubourg Saint-Germain de New-York : Là, *Stewart* a élevé

son palais italien de marbre blanc; Là, les *Vanderbilt* ont construit leurs somptueux hôtels de grès rouge; là, toutes les sectes un peu riches tiennent à honneur d'avoir leurs églises qui présentent au regard tous les styles, et dressent vers le ciel toutes les formes de clocher. Grâce à Dieu, la plus belle parmi ces belles églises est celle des catholiques. Elle leur a beaucoup coûté, mais ils ont droit d'en être fiers; on dit là-bas qu'elle a été bâtie avec les sous des cuisinières irlandaises; c'est vrai; quand ces pauvres filles surent qu'on allait leur faire une cathédrale, et que leur religion étant la seule vraie, il fallait que leur église fût la plus belle, elles ne se ménagèrent pas et donnèrent abondamment. Il fallut aussi recourir à la grande fortune, et on raconte ce fait qui n'étonnera pas ceux qui connaissent la foi irlandaise : La construction de la cathédrale était déjà assez avancée; mais les fonds manquant, les travaux allaient être suspendus. L'archevêque Mac-Closkey réunit dix négociants fortunés et bons catholiques; il leur expose la situation, et finit en disant : « Messieurs, la suspension des travaux serait mortelle pour notre œuvre; il faut à tout prix conjurer ce malheur; nous avons besoin d'un million; vous êtes dix: vous allez tous souscrire pour cent mille francs... » Immédiatement les dix signatures furent données et la cathédrale fut sauvée. Elle a pour patron saint Patrick, l'apôtre de l'Irlande; elle est en marbre blanc à l'extérieur, de style gothique; élevée sur un talus de deux mètres que recouvre un vert gazon, elle occupe tout un *bloc* (1), avec l'archevêché et le presbytère de la paroisse situés derrière. Les trois portails sont aussi ornementés que les plus beaux du moyen-âge et quand les flèches seront terminées elles auront 328 pieds de haut. Cette façade sera un vrai chef-d'œuvre. A l'intérieur, rien ne manque: vastes nefs, voûtes élevées, vitraux peints, maître-autel doré, belles orgues. Je n'ai assisté à aucune cérémonie, mais les fêtes doivent s'y célébrer avec toute la splendeur du culte catholique. Les New-Yorkais l'admirent beaucoup; et un israélite avec qui je la visitai me dit : « N'est-ce pas qu'elle est belle notre cathédrale!... » Est-ce dans la cinquième avenue que se trouve le temple de cette secte protestante qui a rétabli la confession sacramentelle? Je n'en sais rien; ce que je sais, c'est que ce temple existe à New-York. J'ai vu son ministre; il confesse et se confesse; il n'entend point faire de la *direction*, mais de la véritable confession telle qu'elle se pratique dans l'Église catholique. Je ne

(1) Nom donné à un terrain qu'entourent quatre rues.

m'étends pas là-dessus : j'aurai occasion d'y revenir quand je parlerai de mes compagnons de retour. Il y a beaucoup d'autres églises ou temples dans cette ville qui en renferme cinq cents; mais il faut reconnaître que les catholiques principalement, ont souvent sacrifié au *style commode*, comme à Pessac. Réunir le plus de monde possible dans un espace relativement restreint, tel a été le problème qu'ont eu à résoudre les architectes américains. Il fallait bien recevoir les fidèles qui n'étaient que deux cents, il y a un siècle, et sont aujourd'hui plus de 600,000. Accroissement prodigieux! mais ce coin de terre paraît être celui où le catholicisme avance le plus rapidement. Vers 1780, l'Etat de New-York et celui de New-Jersey qui le touche n'avaient pas 20,000 catholiques; en 1886, ces deux États forment sept évêchés avec plus de 1,200,000 catholiques.

Quand on s'est bien promené dans les rues bruyantes, que la tête est un peu fatiguée de tout ce mouvement étourdissant, il est bon d'aller se reposer au parc. Le parc de New-York s'appelle *Central park*; il est bien nommé, car il se trouve juste au milieu, non pas de la ville, mais de l'île : il a 843 acres d'étendue, 18 entrées, 5 lacs, une profusion de ponts, arches, statues, ménageries, Museum, etc... Son ornement le plus précieux est l'aiguille de Cléopâtre offerte par le khédive et amenée aux frais de M. Vanderbilt. C'est dire que ce parc offre tous les agréments de la belle nature joints à ce que l'art a pu imaginer de plus ingénieux; aussi les promeneurs y sont toujours nombreux, et l'on passerait une journée tout entière à parcourir ces longues allées, ces vallons artificiels pleins de charmes et de solitude, à visiter ces vieux arbres que le temps a épargnés ou ces grottes que la main de l'homme a creusées par-ci par-là. —Après l'avoir visité en détail, j'eus le plaisir d'en avoir une vue d'ensemble qui me permît d'en mieux condenser toutes les beautés. Voici à quelle occasion : On m'avait dit qu'à l'extrémité nord de l'île se trouvaient les remarquables travaux exécutés pour amener l'eau potable à New-York qui en était totalement dépourvue, étant bâtie sur un rocher entouré par la mer. Je voulus visiter ces travaux ; pour cela, je pris l'*elevated* de la neuvième avenue à la vingt-cinquième rue ; il me fit parcourir la moitié de la ville : bientôt nous eûmes à nos pieds Central Park que nous dominions et que nous longeâmes en admirant à notre aise ses curiosités ; peu après nous arrivâmes aux quartiers excentriques peu habités, quelquefois tout à fait déserts : nous passâmes devant les larges bâtiments, les hautes pelouses et la garenne du Sacré-Cœur. Nous

arrivâmes à *High Bridge*: comme son nom l'indique, c'est un pont très élevé, bâti sur *Harlem River*, laquelle fait communiquer l'Hudson avec la rivière de l'Est, en séparant l'île de Manhattan du continent. Ce pont, ou plutôt cet aqueduc, a 1450 pieds de long, 114 de haut et se compose de 14 piles en granit : prenant l'eau au quartier de Morissania, il l'amène dans un immense réservoir d'où elle descend et se distribue dans toute la ville. Par sa masse imposante et sa solidité, cet aqueduc fait penser à celui que les Marseillais ont construit à Roquefavour, pour amener chez eux les eaux de la Durance.

Je viens de parler de pont, comment oublier celui de Brooklyn? C'est bien la merveille de New-York: et sans conteste le premier pont du monde; il étonne par sa hardiesse et son étendue; il effraye par son élévation; il offre au promeneur les points de vue les plus intéressants et les plus grandioses; il doit faire l'admiration des connaisseurs. Pauvre John Rocklin! il a tant travaillé pour le concevoir qu'il en est devenu fou, et est mort avant son entier achèvement.

Laissons-le décrire par l'ingénieur distingué qui nous a parlé tout-à-l'heure des chemins de fer élevés, d'une manière si compétente : « Il devenait indispensable d'établir une communication facile avec Brooklyn qui se trouve être, au fait, un faubourg de New-York. Beaucoup de personnes ayant leurs bureaux à New-York habitent Brooklyn. Il en résulte un mouvement si considérable que soixante lignes de *ferries* ou bateaux à vapeur destinés exclusivement à la traversée du fleuve y suffisent à peine. Ces *ferry-boats* sont constamment en mouvement. Ils n'arrivent à la rive que pour en repartir cinq minutes après. Vienne un jour de brouillard, une tempête ou des glaces, et tout le trafic est interrompu, toute communication impossible ou difficile. Se figure-t-on tous les ponts de la Seine subitement barrés, et le Paris de la rive gauche séparé de la Bourse et des boulevards, et cela dans des conditions que les mœurs américaines rendent doublement insupportables.

« Le pont de Brooklyn fut inauguré le 23 mai 1883. Il a un tablier immense comprenant au milieu, une sorte de large promenoir pour les piétons; à droite et à gauche une double voie pour chemin de fer à traction atmosphérique; enfin, sur les bords, deux autres passages pour les voitures. Afin de supporter ce poids énorme, on a établi quatre câbles en fil d'acier presque aussi gros que le corps d'un homme. Quelques chiffres sont nécessaires pour donner une idée de la puissance de résistance offerts par ces soutiens géants. Chaque câble est formé de

dix-neufs torons, non tordus comme ceux des cordes ordinaires, mais seulement juxtaposés, afin de diminuer les chances de rupture, et se compose de 5,296 fils d'acier de quelques millimètres d'épaisseur. Pour protéger le métal contre les atteintes de l'humidité, on roule un autre fil d'acier tout autour du câble et on applique à l'extérieur un enduit imperméable. Deux tours en pierre de cent vingt mètres d'élévation divisent le pont en trois parties. La partie du milieu a une longeur de 4,989 mètres, les deux autres de 281 mètres chacune. La grande travée franchit le fleuve d'un bond; les deux petites viennent se rattacher de chaque côté à l'extrémité d'une série d'arcades en pierre; celles-ci à leur tour se prolongent, en diminuant graduellement d'élévation, jusqu'à l'arête centrale du dos d'âne où est assis New-York, d'une part, et de l'autre, jusqu'aux collines sur lesquelles s'étage Brooklyn. Un nombre sans fin de cordelettes verticales qui supportent le tablier tombent des cordes principales et s'entrecroisent dans l'espace. On dirait une toile d'araignée géante. De chaque côté de la rivière de l'Est se dressent les deux immenses piles qui supportent tout le poids du pont avec leurs moellons bruts et leurs deux arceaux semblables à ceux d'une cathédrale gothique. Tel est le profil du pont le plus hardi que les Américains eux-mêmes aient osé tenter. »

Rien n'est beau comme une promenade sur le pont de Brooklyn. Je l'ai traversé de nuit et de jour. La nuit, il est éblouissant de lumière électrique et les passagers sont éclairés comme à midi; du côté de New-York comme du côté de Brooklyn, ils distinguent la lumière incertaine et fantasque produite par les becs de gaz qu'ils n'aperçoivent pas, et en bas, sur la rivière et dans le port, les mille fanaux rouges des « *ferries* » et des bateaux qui vont et viennent, se croisent ou se dépassent comme dans une course folle, semblables aux mouches brillantes de Baltimore. Le jour, quand on va vers New-York, c'est la grande métropole qui s'étend avec son océan de toitures, d'où surgit çà et là, comme un récif, un monument plus élevé que les autres. C'est d'abord le bâtiment du journal le *New-York Tribune* avec ses sept étages et son clocheton pointu; plus loin, la masse imposante du *Post Office* et ses deux dômes où flottent les drapeaux de l'Union; puis l'édifice du *New-York Herald ;* au delà, le clocher en pierre rouge de l'église de la Trinité; plus loin encore le palais de la *Western Union Telegraph Company*, reconnaissable à son dôme surmonté d'une flèche très élevée. L'Hudson entoure la ville de sa cein-

ture étincelante au soleil; puis viennent les mâtures des vaisseaux ancrés à Jersey City, et Jersey City elle-même avec son amphithéâtre de collines perdues dans la brume. Au dessous s'allongent les quais de New-York sur la rivière de l'Est et leurs *piers* bordés de navires dont les mâts les plus élevés ne paraissent pas se dresser plus haut que les épis d'un champ de blé.

Les quais de New-York sont une autre curiosité de la ville, et ne ressemblent guère à ce que l'on voit dans les autres ports de mer. Comme les navires affluent de tous les points du monde, il était indispensable de leur trouver un très large développement de quais où ils pussent facilement aborder, charger et décharger leurs marchandises. Voici ce que l'on a fait : on a pris tous les emplacements qui bordent immédiatement la rivière et le port, et l'on a construit devant et sur l'eau de longs et vastes pontons en bois, surmontés de magasins ou entrepôts, et assez espacés pour qu'entre deux pontons se trouve un bassin pouvant contenir quinze et vingt navires. Comme toutes les lignes maritimes et toutes les compagnies de bateaux à vapeur ont leurs pontons et leurs bassins particuliers, les bateaux arrivent ou sortent toujours commodément et sans encombre. Rien ne donne l'idée de l'importance commerciale de New-York comme de parcourir ces quais en *ferry* et de lire ces simples mots : Lignes anglaises, lignes allemandes, lignes françaises; Amérique du Nord, Amérique du Sud, Indes Orientales, Antilles, Liverpool, Hombourg... Oui, New-York est la reine des mers; nulle autre ville ne reçoit et n'envoie, dans toutes les parties de l'univers, tant de monde et tant de produits; à ses marins mieux qu'à ceux de Tyr, on peut appliquer la parole des Saints Livres : *Descendunt mare in navibus facientes operationem in aquis multis... semitæ tuæ in aquis multis.*

Là ne se bornent pas les beautés, l'importance et les agréments de New-York. Une ville possède toutes ces choses non pas seulement à cause de son commerce ou de son industrie, des arts qu'elle cultive ou des plaisirs qu'elle offre, mais encore à cause de ses environs, lorsque ceux-ci peuvent accroître les avantages qu'elle a déjà par elle-même. Quels environs comparables à ceux de New-York? Deux bras de mer s'étendent à ses pieds, toujours calmes, toujours prêts à la porter où l'appellent ses affaires ou ses caprices : à ses portes, à cinq minutes, deux grandes villes, ses tributaires, ses heureuses vassales : Brooklyn à l'est avec 500,000 âmes vivant de sa vie, travaillant pour elle, augmentant son importance, et offrant à ses habitants l'espace

et les champs qu'ils n'ont pas chez eux : Jersey City à l'ouest avec 300,000 âmes; battant le fer, et alimentant sans cesse ses hauts fourneaux, elle semble fabriquer tous les outils et toutes les machines dont a besoin la cité impériale. Devant elle, le port où tiendraient toutes les marines du monde; au delà du port, au loin, barrant à New-York la vue de la mer et la préservant contre ses caprices terribles, les gracieux monticules de *Staten Island;* l'île est ronde, vaste, peuplée de villages qui s'étendent sur ses rives et de villas qui se cachent sous les arbres. Les New-Yorkais aiment à y venir passer la belle saison, et les catholiques y ont établi un orphelinat. Quand le touriste a dépassé Staten Island et se trouve presque en mer, il peut aller, soit à droite à *Long Branch*, station balnéaire très à la mode, située dans l'Etat de New-Jersey et dont la plage s'étend comme celle de Soulac; soit à gauche, à *Coney Island* plus rapprochée de la ville, mieux desservie par les bateaux à vapeur et toujours encombrée d'une foule en quête d'amusements. — J'avoue que Coney Island en offre tant qu'on veut. A peine a-t-on mis pied à terre qu'on est étourdi par le bruit que font les montagnes russes, les chevaux (chameaux, girafes, autruches, etc.) de bois, les canots roulants; — les uns se baignent, les autres se promènent; ceux-ci entendent la musique, ceux-là montent à l'ascenseur. — Je fis comme ces derniers, ayant toujours aimé les beaux panoramas. — D'autres visitent l'éléphant; cet éléphant est la grande *Originalité* de Coney Island : il est en bois, immense dans ses proportions — le cheval de Troie ne devait pas être plus vaste — et renferme des salons, salles à manger, chambres à coucher; c'est en somme un hôtel. Je me suis trouvé à *Coney Island* un dimanche et j'ai pu constater que si tout ce peuple qui était là (environ 10 à 12,000 personnes) cherchait à s'amuser, il savait garder la retenue, et je n'ai remarqué quoi que ce soit qui blessât les convenances. — Venus en steamer, nous retournâmes par chemin de fer. Celui-ci part tous les quarts d'heure de *Coney Island* et mène à Brooklyn; par cette voie, j'eus occasion de visiter *Green Wood Cemetery,* le cimetière fashionable où se font enterrer les familles riches de New-York; où l'on rencontre à chaque pas les luxueux tombeaux de marbre, poétiquement situés dans les plis gracieux du terrain, le long des larges avenues, ou près des petits sentiers solitaires; j'allai aussi me promener dans *Prospect Park;* c'est le jardin public de Brooklyn; la foule le remplissait, et c'était plaisir de voir ce peuple se promenant partout, et pourtant assez maître de lui pour ne dégrader rien. Une des portes de Prospect

Park est située sur un point assez élevé; nous pûmes de là dominer New-York, et jouir d'un beau coup d'œil sur la ville et la rivière de l'Est; celle-ci était relativement calme et son agitation fébrile avait un peu cessé; c'était le dimanche au soir; l'heure n'étant pas avancée, et le temps étant beau, nous revînmes par le pont de Brooklyn; je le traversais pour la seconde fois, et le trouvai toujours magnifique; je ne pouvais me lasser d'admirer ses cinq voies superposées, toutes pleines de mouvement et permettant aux piétons, qui marchent au milieu et sont les plus élevés, de voir ce prodigieux va-et-vient qui les charme et peut-être les étourdit un peu. Souvent j'avais entendu dire: « Le plus beau pont du monde est celui du Niagara. » J'ai vu les deux et je dis : le plus beau pont du monde est celui de Brooklyn.

Si l'on veut connaître toutes les beautés des environs de New-York, il ne faut pas oublier de faire l'excursion de *Glen Island*. J'y consacrai la journée du samedi 23 août. Prenant le *ferry* à un des pontons de la rivière Hudson, nous doublâmes la pointe sud de New-York et entrâmes dans la rivière de l'Est; là, le mouvement se fit plus grand: c'était presque de l'encombrement, malgré la largeur de ce bras de mer; que d'accidents sans la prodigieuse habileté, le coup d'œil si sûr et le calme des Américains! Bientôt nous arrivâmes aux îles; elles sont nombreuses, de grandeur et de forme différentes : quelquefois, ce n'est qu'un îlot, un rocher ne surgissant qu'à marée basse, ce qui rend la navigation difficile; aussi certaines passes sont-elles appelées « *les portes de l'enfer* ». Mais le plus souvent les îles ont des proportions assez étendues; et la ville les a utilisées d'une façon très intelligente: c'est là qu'elle a établi ses prisons, ses pénitenciers, ses hospitaux et asiles de toutes sortes. Tous ces bâtiments sont des constructions fort belles et fort solides, et toujours entourées de vastes jardins qui s'étendent sur le rivage et qu'on admire depuis le bateau. J'ignore si c'est là que se trouve l'hospice français dont le comité vient de renvoyer les infirmières laïques, et d'appeler les sœurs de Sainte-Croix du Mans, parce que « au témoignage des médecins, le service n'a pas été jusqu'ici ce qu'il pouvait et devait être ». Que les Français sont donc étonnants! à l'étranger ils aiment les sœurs et les emploient; chez eux, ils les chassent : n'est-ce pas à croire qu'ils subissent toutes les influences dont parle *la France juive?* — Un de ces hôpitaux, situé sur *Ward's Island*, est particulièrement intéressant; il s'appelle *Inebriate asylum*, l'asile des ivrognes. On ramasse là tous ceux dont le whisky a troublé la cervelle; et pour les guérir, voici le traitement

auquel ils sont soumis : on leur met du whisky dans tout ce qu'ils mangent et boivent. Au bout de quelques semaines, ils ont pris la fameuse liqueur en telle aversion qu'ils ne la peuvent plus supporter. Cela dure-t-il? Peut-être pour quelques-uns; mais hélas!

Chacun a son défaut où toujours il revient,

et les récidivistes doivent être nombreux.

Après avoir traversé les îles, nous entrâmes dans *Long Island Sound*, c'est-à-dire dans le détroit de Long Island. Là, cesse la rivière de l'Est et recommence la mer. Est-ce bien la mer? et non pas plutôt un lac aux eaux salées, aux vastes horizons, et qu'encadrent gracieusement, à droite, les côtes basses de l'île, à gauche, les collines du continent. C'est parmi ces collines qu'est situé *Glen Island* où nous allions. Le pays me parut un peu désert, mais richement boisé et bien accidenté. A l'endroit où nous débarquâmes, rien ne manque de ce qui peut distraire un touriste : — restaurant confortable, bonne musique, jardins spacieux, bains de mer, boats de plaisance... Il me souvient qu'après avoir visité tout cela en détail et m'être un peu fatigué, je demandai à mon compagnon de route et ami la permission de me retirer à l'écart, en un endroit élevé, pour me reposer et dire un peu de bréviaire. Pendant une demi-heure, j'eus sous les yeux un ravissant spectacle qui m'enlevait à ma prière, mais pour m'en faire faire une autre. Belle nature américaine! beaux sites des environs de New-York, vous avez des charmes qui parlent fortement à l'âme! Il serait bien à plaindre celui qui ne saurait pas vous contempler, ou qui, en vous voyant, ne s'élèverait pas jusqu'à Dieu!

XVII

LE RETOUR

Tout a une fin ici-bas, même les plus beaux voyages. Il y avait déjà un mois que je visitais l'Amérique ; c'était bien peu sans doute, et souvent on m'avait dit en cherchant aimablement à me retenir : « Pourquoi partez-vous si tôt? Nous aurions encore tant de choses à vous faire voir. » Mais le prêtre n'est pas maître de son temps, et quoique en voyageant il continue à s'instruire pour se rendre plus capable de bien remplir les fonctions de son ministère, cependant il ne faut pas qu'il reste trop longtemps éloigné de ce champ dont la culture lui a été confiée, et qu'il appelle sa paroisse. — Puis, le *Laffite* allait quit-

ter New-York : attendre le retour du *Margaux* qui m'avait amené et avec lequel j'aurais aimé revenir eût été un peu long. Je me décidai donc à partir, et après avoir dit adieu à mes amis, après les avoir remerciés de tout ce qu'ils avaient fait pour moi pendant mon séjour en Amérique, le mardi soir 26 août, je vins coucher à bord du *Laffite* qui était ancré dans les bassins de Brooklyn. Y faisait-il trop chaud ? Le lit était-il trop étroit ? Ressentais-je trop fortement les attractions de cette terre américaine qui me portait encore, mais que j'allais quitter pour ne la plus revoir ? Je ne sais ; toujours est-il que ma première nuit à bord fut sans sommeil. — Le lendemain, mercredi 27, le soleil se leva radieux ; la vie, le mouvement, l'agitation commencèrent partout, sur le navire, sur la rivière, à Brooklyn, à New-York ; tout ce monde qui se hâtait allait à ses affaires ; nous... nous allions partir. Les manœuvres étant finies, les derniers adieux étant échangés, quelques larmes coulant encore, chacun étant à son poste, les câbles qui retenaient le *Laffite* tombèrent à l'eau et le navire s'ébranla. Il était huit heures ; nous arrivâmes vite à la pointe de New-York ; puis dans le port. Debout sur l'arrière du bateau, je contemplais ce magnifique spectacle qui fuyait rapidement. A neuf heures, nous passions à côté de *Bedloe's*, cette île au milieu du port où la statue de la Liberté a été inaugurée le 28 octobre 1886 ; à dix heures nous avions franchi les passes. Les collines de Staten Island s'abaissèrent ; un steamer américain qui marchait avec nous nous abandonna et tourna au sud, se rendant à Long Branch. Les grands hôtels de Coney Island, les premiers que j'avais aperçus en arrivant, se montrèrent de nouveau, puis s'effacèrent peu à peu... A midi nous ne voyions plus que la longue ligne de sable qui forme le rivage de Long Island... ; cette ligne baissa graduellement ; elle devint confuse, se confondit avec le ciel, et disparut... C'était fini ; plus de terre, plus d'Amérique... Je regardai longtemps, me demandant si c'était un rêve, ou si c'était bien vrai que je venais de voir le Canada et les Etats-Unis... Bientôt, un navire m'enleva un peu à ces pensées : c'était la *Servia*, un des plus fiers marcheurs parmi tous ceux qui vont de New-York à Liverpool, de la force de 6,000 chevaux. Parti seulement à dix heures, il se montrait à nous vers midi ; il nous atteignait à deux heures ; à quatre heures nous le perdions de vue ; il montait vers le nord, et nous courions plus à l'est ; quand il eut disparu, nous n'eûmes plus rien qui fût pour nous comme un souvenir de la terre que nous quittions !... — Des aspects tout nouveaux allaient nous être offerts, une vie nouvelle commençait

qui allait durer onze jours; c'était la vie en mer; heureusement cette vie ne me déplaisait pas, tout au contraire; j'avais tant joui à l'aller, est-ce que l'océan ne serait pas aussi aimable au retour? Je l'espérais bien, mais sans trop y compter, et c'est pourquoi je priai avec bonheur le Dieu qui a fait la mer, et qui a bien voulu nous dire par son Prophète : *Cum transieris per aquas tecum ero.* (Isaïe.)

Les passagers du *Laffite* n'étaient guère plus nombreux que ceux du *Margaux*, ils furent tout le temps aussi aimables. C'était d'abord le brave commandant Sensine, vrai gentilhomme, aimant la mer avec passion, franc Bordelais, quelque peu Pessacais où il venait de temps en temps; il voulut bien y revenir plus tard pour assister à *mon dîner de capitaines;* puis, M. de Longpuy, commissaire à bord, allié à une des bonnes familles de ma paroisse : son esprit jovial et son entrain devait nous récréer pendant la traversée; M. P..., qui arrivait de Montréal où un de ses fils est établi, et retournait au Caire, sa résidence; deux Alsaciens avec lesquels je causai souvent de cette partie de la France, si violemment et si tristement arrachée à la patrie : M. F..., professeur à la faculté de droit de Bordeaux, que la mort de son père rappelait précipitamment et que le suffrage universel devait, quelques mois plus tard, élever aux honneurs de la députation; enfin, une famille américaine composée du père, de la mère, et de deux filles, se rendant à Nantes où le père venait d'être nommé consul des Etats-Unis : c'était une société agréable avec laquelle tantôt la causerie, tantôt la discussion parfois sérieuse, d'autres fois *aigrelette,* devait faire passer vite les longues heures de la traversée.

Les premiers jours furent superbes : le soleil était chaud, la mer tout à fait calme, les vents favorables. Aussi, avançions-nous gaiement; et plus d'une fois je me suis surpris fredonnant sur la dunette ces mots d'une romance qu'on doit chanter encore au petit séminaire en conduisant les bateaux sur le vivier et autour de l'île :

Vers les rives de France
Voguons en chantant;
Oui, voguons doucement;
Pour nous,
Les vents sont si doux!

Pendant ces premiers jours, je fus comme obsédé par la pensée du grand pays que je venais de voir, et je songeai beaucoup à son état présent et à son avenir. — Il ne m'avait été donné d'en visiter qu'une très faible partie, et encore, je n'avais aperçu que la surface; mais, je

savais qu'au fond s'agitent de nombreux et puissants éléments de bien et de mal; des questions vitales se posent qu'il faudra à tout prix résoudre, peut-être avant longtemps; des antagonismes tenaces luttent sourdement qui pourront éclater à nouveau et produire des commotions terribles ; au point de vue moral, la famille laisse beaucoup à désirer à cause de la prodigieuse facilité du divorce, de la condition des femmes, et de la stérilité systématique des mariages chez les Yankees; au point de vue religieux, toutes les sectes jouissent de la plus entière liberté; mais le catholicisme, dont les progrès sont merveilleux, commence à susciter des craintes jalouses, et les indifférents absolus, ou mieux, les païens, sont bien dix millions; au point de vue social, les sociétés secrètes se sont multipliées d'une façon prodigieuse, et l'on sait les dangers qu'elles font courir partout où elles réussissent à se rendre puissantes; au point de vue politique, les divers Etats jouissent bien de leurs législations particulières et reconnaissent tous le lien fédéral, mais elle n'est pas morte la vieille rivalité du Nord et du Sud entretenue par des conditions et des dissemblances de climat, de fortune, d'industries, qui ne disparaîtront jamais! — Et la question des nègres? Leur nombre s'accroît rapidement, leur importance augmente à mesure que l'instruction leur est donnée et qu'ils savent mieux user de leurs droits politiques; or, ils se souviennent qu'ils ont été longtemps la race opprimée et supportent mal l'éloignement où on les veut encore tenir. Et les blancs se demandent ce qui adviendra, et s'irritent, et ne parlent de rien moins que les ramener à leur pays d'origine. « Peu importe, disait naguère le professeur Gilliam, que les nègres se soucient ou non de coloniser l'Afrique. C'est assez que nous y pensions pour eux... Ce pays (l'Amérique) est le domaine de la race blanche qui ne permettra jamais qu'une fraction quelconque de son territoire devienne une succursale de l'Afrique. Si le départ des nègres pour des colonies lointaines est le seul remède au mal, les blancs sauront bien s'en assurer le bénéfice, soit par la persuasion et l'assistance matérielle, soit même au besoin par la force. » — C'est en pensant à tout cela, que rappelant ce que j'avais vu et entendu à terre, je me demandais si un temps ne viendra pas où, les Etats-Unis ayant reçu toute la population qu'ils peuvent contenir (deux cents millions au lieu de cinquante), ce continent se divisera en quatre grandes républiques ou monarchies ayant chacune des goûts comme des intérêts et des territoires absolument distincts : le Nord avec son industrie et son commerce; le Sud avec son commerce et ses plantations; le Centre, les immenses vallées

du Missouri et du Mississipi, tout entier adonné à l'agriculture; et enfin l'Ouest, que les Rocheuses séparent si complètement du reste de l'Amérique, avec ses mines et ses grands ports qui s'ouvrent sur le Pacifique. Qu'adviendra-t-il de ces prévisions sans doute un peu téméraires, Dieu seul le sait. Ce que nous pouvons affirmer dès aujourd'hui, c'est que le catholicisme a un rôle prépondérant à jouer et que probablement il sauvera ce grand peuple. Telle est la conviction d'un des publicistes les plus éminents de l'Etat de New-York, M. Brownson, qui, en émettant cette pensée donnait aux catholiques ce grave avertissement :

« Nous avons la conviction que la Providence nous a donné une mission importante, et nous a choisis pour produire dans le monde une civilisation plus avancée que celle dont il jouit... Nous avons une destinée manifeste, mais ce n'est pas celle que supposent nos journalistes et nos flibustiers... La destinée manifeste de ce pays est plus noble, plus élevée, d'un ordre plus spirituel; c'est la réalisation de l'idéal d'une société chrétienne pour l'ancien et le nouveau monde.

« Le catholicisme est appelé à perfectionner notre civilisation, et à faire de nous le peuple de l'avenir; mais le catholicisme n'agit que par les hommes; il donne son appui, ses secours, son influence; mais ne produit pas son œuvre tout seul : il exige la coopération. Il dépend donc de nous, de notre fidélité ou de notre indolence, que les Etats-Unis réalisent ou non leur mission glorieuse. Il ne suffit pas que l'Eglise soit debout sur le sol de l'Amérique; elle n'agira pas comme un charme pour détruire les maux et renverser les obstacles. Si les catholiques ne surpassent pas les autres en vertus publiques et privées, ils ne rendront pas plus de services; leur responsabilité est donc plus grande que celle d'aucune autre classe de citoyens... Par rapport à l'avenir, c'est nous qui sommes le peuple américain; nous devons supasser tout le monde en intelligence, en sagesse, en dévouement; si nous ne le pouvons, de quel droit vanterons-nous le catholicisme au point de vue de la civilisation? Nous nous glorifierons en vain; nous ne mériterons que le mépris, si nous restons au-dessous, et si nous ne nous élevons au-dessus des non-catholiques. Nous devons nous emparer de l'esprit et du cœur de nos compatriotes, non par des paroles vides et des vanteries ridicules sur ce que les catholiques ont fait, en d'autres temps et en d'autres lieux, mais en prouvant la supériorité présente et locale de notre sagesse, de notre intelligence, de notre vertu, de nos services, de notre désintéressement..... »

Le troisième jour de notre traversée, nous étions sur les bancs de

Terre-Neuve. Le temps, qui jusque-là avait été magnifique, changea un peu et le brouillard nous envahit. Le brouillard en mer est triste, froid, dangereux ; dans les parages que nous traversions il est presque toujours noir, tant il est épais : aussi les collisions sont-elles à redouter; c'est pourquoi la *sirène* fait-elle entendre toutes les cinq minutes son cri rauque et strident qui avertit au loin de la présence du navire. Comme la *sirène* du *Laffite* était située juste au-dessus de la cabine du commandant, le matin je vis celui-ci qui sortit avec une affreuse migraine. « Je paye cher, me dit-il, les cris de la sirène, qui m'ont assourdi toute la nuit; mais cela nous préserve des rencontres que je redoute plus que la tempête. »

J'ai dit plus haut qu'une famille américaine voyageait avec nous. Cette famille était protestante. Une des demoiselles parlant très bien le français, nous causions souvent ensemble; nous lisions aussi. J'avais emporté un volume du *Christianisme et les Temps présents* de M. Bougaud et cette lecture intéressait beaucoup mon interlocutrice. Elle eut occasion de m'apprendre qu'elle aimait le catholicisme : que depuis quelque temps, elle s'en était beaucoup rapprochée, et qu'à New-York elle faisait partie d'une *Congrégation* où l'on pratiquait la confession auriculaire. J'avais souvent entendu dire que certaines sectes protestantes étrangères avaient rétabli la confession. Mais je ne savais pas trop s'il fallait entendre par là la confession catholique ou bien la simple direction. Les protestants français qui se vantent « d'appartenir à la grande famille protestante du monde entier, restée fidèle à ses origines » ne supportent pas que l'on dise qu'il y a des protestants qui se confessent. Et pourtant, cela est... « Oh! me dit Mlle Shac..., notre confession est comme la vôtre; nous disons nos péchés à notre ministre, et nous pensons qu'il a le pouvoir de nous les pardonner. Moi, je me confesse ; mon oncle, que vous avez vu à New-York avant le départ, se confesse. » — Et comme je savais que celui-ci était ministre, je repris : « Mais lui, à qui se confesse-t-il? — A son évêque, tous les mois... » — Singulière coïncidence! Cette année (1886), les délégués de l'Eglise luthérienne de l'Allemagne du Nord, se sont réunis à Kammin. On sait que Kammin est une des plus vieilles villes de la Poméranie. Elle était avant la Réforme le siège d'un évêché et son antique cathédrale conserve encore aujourd'hui de précieuses reliques et de riches ornements ayant appartenu au culte catholique. Tous les deux ans les délégués protestants s'y réunissent pour conférer des intérêts de la religion. Cette année la conférence

s'est particulièrement occupée de cette question : *La confession privée ou auriculaire est-elle nécessaire? Y a-t-il lieu de l'établir pour les protestants ?* Le Président a fait observer que l'ancienne discipline ecclésiastique en vigueur dans l'Église luthérienne de la Poméranie *prescrivait* la confession personnelle *et avait consacré une formule particulière d'absolution;* mais qu'avec le temps cette pratique était tombée en désuétude, et que l'on avait adopté, comme dans les autres provinces, la confession vague et commune à tous. Alors le célèbre pasteur Genschen de Keschendorf insista sur la nécessité d'introduire la confession auriculaire; soutenant qu'elle est de rigueur pour l'avancement spirituel des âmes, et déplorant que les pasteurs aient perdu par l'abrogation de cette pratique, le moyen le plus efficace pour conduire les fidèles dans les voies du salut. Quand on arriva aux votes, la majorité se prononça pour le rétablissement de la confession auriculaire... Qu'est-ce qui peut porter les protestants à revenir à cette pratique catholique ? Sans doute, les paroles si claires de l'Ecriture, les textes sans nombre de la tradition, mais surtout le besoin lui-même de la confession, que Jésus-Christ connaissait bien, et qu'Il a voulu satisfaire en instituant le sacrement de Pénitence.

Lorsque je m'embarquai à New-York, je ne pensais pas que j'aurais l'occasion d'administrer ce sacrement pendant la traversée. Hélas ! j'eus cette douleur et cette consolation... Nous étions à peu près au milieu de l'Océan : un matin, le commandant vint à moi et me dit : — Monsieur le Curé, nous avons ici, à l'infirmerie, un homme qui est très mal; le médecin n'espère plus. Je sais qu'il est catholique; venez, s'il vous plaît, le voir.— Il est facile de deviner avec quel empressement je me rendis à cet appel. Arrivé à l'infirmerie, je trouvai un homme encore dans la force de l'âge, mais qu'une terrible maladie (des tubercules dans le cerveau) minait depuis longtemps et avait réduit à toute extrémité. Malheureusement, il ne parlait plus et agonisait. Je lui adressai quelques paroles que, probablement, il n'entendit pas, et lui donnai l'absolution; puis, comme l'agonie se prolongeait, je restai auprès de lui, récitant les dernières prières qui finirent à peu près quand il expira. On m'apprit que c'était un marin breton; j'aime à croire qu'il n'avait pas trop oublié la foi de son pays au milieu des hasards de la mer, et que, grâce à l'absolution et aux prières de l'Eglise, son âme trouva miséricorde auprès de Dieu... Cette journée me parut tout particulièrement triste. Il me semblait que c'était bien pénible pour cet homme de mourir loin des siens, dans cet isolement

de l'immense Océan; il me sembla aussi que c'était un malheur pour lui de n'avoir pas de tombe; car l'immersion qui devait avoir lieu le soir, allait déposer sur quelque bas-fonds ignoré son pauvre cadavre, autour duquel ne tarderaient pas à se réunir les voraces géants de la mer... Quand la nuit fut venue, la funèbre cérémonie commença : le commandant voulut bien me permettre de la présider; un cercueil avait été fait avec de grosses planches, clouées ensemble tant bien que mal. Près du corps avaient été placées des barres de fer destinées à précipiter la chute. Le moment arrivé, le navire ralentit sa marche ; on étendit sur ce cercueil le drapeau de la France; l'équipage se réunit tout autour, silencieux et tête nue. Je commençai les prières de *la levée du corps;* quand elles furent finies, je récitai en français le *Notre Père* et le *Je vous salue,* auxquels tous les marins répondirent de leurs voix graves et attristées; puis, le commandant donna un ordre, le cercueil glissa lentement, tomba sur l'eau qui rendit un bruit sec en s'agitant un peu et disparut dans les abîmes... Une seconde se passa, pendant laquelle tout le monde se regarda un peu consterné et sans oser échanger une parole; puis, chacun revint à sa place et à son poste. Le navire reprit sa marche, l'Océan laissa le mort descendre, et au ciel de gros nuages gris couraient précipitamment vers le nord, interceptant la sombre lumière de la lune.

Car le temps avait un peu changé depuis le quatre septembre. Nous entrions dans le golfe de Gascogne, le vent soufflait fort, les vagues se soulevaient, et nous eûmes jusqu'en vue des côtes de France une mer très houleuse tournant presque à la tempête. Ce fut moins agréable pour les passagers : Adieu les promenades sur le pont, les causeries sous la tente, les lectures faites en plein air; l'eau inondait tout, et celui qui voulait sortir des salons devait se cramponner fortement pour n'être point renversé par les mouvements désordonnés du bateau. — Mais ce que notre marche perdait en agrément, elle le gagnait en poésie, en grandioses spectacles. Je n'oublierai jamais ces vagues qui s'agitaient autour de nous : tantôt s'élevant et s'arrondissant en petits monticules folâtres dont les cimes s'entrechoquaient en répandant une blanche écume; tantôt se creusant en vallées profondes, laissant notre hélice dans le vide, et nous donnant l'illusion d'un abîme qui semblait vouloir se creuser sous nos pieds pour se combler aussitôt et reparaître ensuite : enveloppé dans une grosse couverture, afin de n'être pas trop mouillé, je passais des heures entières à contempler ces soulèvements qu'avec le prophète, je trouvais admirables,

mirabiles elationes maris! Pendant la nuit, ces tapages et ces agitations avaient quelque chose de sinistre et de fantastique. La lune éclairait bien ce beau désordre; mais sa lumière terne colorait en noir tout cet ensemble tourmenté dont les détails restaient confus et qui semblait se profiler à l'infini; il était facile alors de prendre les flots, qui sautaient les uns sur les autres, pour des monstres marins se livrant des combats acharnés... O mer! que tu es belle! que tu es grande et majestueuse et diverse dans tes aspects et dans les impressions que tu fais naître! Calme et placidement étendue, tu apparais infinie comme Dieu au navigateur qui pendant plusieurs jours n'aperçoit que le ciel et toi! Bouleversée par la tempête, tu es horrible, mais sublime! Tu surpasses en beauté tout ce que l'imagination peut rêver; et quoi qu'on ait dit, je ne sais pas si le Tout-Puissant pouvait faire quelque chose de plus grand que toi, quand tes flots se battent, épouvantant l'homme qui tremble sur ton sein et réjouissant tes sauvages habitants qui montent alors de tes profondeurs pour te voir dans ta gloire!

Après trois jours de forte houle la mer se calma; c'était le dimanche 7 septembre : nous approchions des rives de France et le capitaine nous avait assuré que dans l'après-midi nous commencerions à les apercevoir. En effet, vers quatre heures, nous distinguâmes la grande côte qui s'étend depuis Royan jusqu'à l'île d'Oléron. Bientôt nous vîmes Cordouan; le pilote vint à bord pour nous conduire dans ces parages difficiles où les courants, les rochers et les sables offrent tant de dangers. Notre navire avançant rapidement, nous entrions en Gironde comme le soleil se couchait à l'horizon. Peu après commencèrent les feux d'artifice de Royan; ils semblèrent nous souhaiter la bienvenue sur la terre natale; nous acceptâmes, le cœur plein de joie, ce présage d'heureux augure, et allâmes jeter l'ancre dans les passes du Verdon.

Le lendemain matin, 8 septembre, nous quittâmes de bonne heure notre halte de la nuit; nous entendîmes en passant les cloches de Pauillac qui annonçaient joyeusement la Nativité de la Vierge, et à midi nous débarquions à Bordeaux.

Une heure après, j'étais dans mon presbytère où ne manquait personne. — Le lendemain je venais au grand séminaire, voir mes confrères que réunissait la retraite ecclésiastique : je fus bien vite entouré, et obligé de raconter *grosso modo* quelques-unes des aventures de ma lointaine excursion; les uns me parurent s'étonner de mon courage, les autres porter envie à mon bonheur...

Ami lecteur qui m'avez suivi dans mes courses sur mer, au Canada et aux Etats-Unis, ai-je réussi à vous intéresser ? Vous ai-je édifié aussi... en vous montrant comment un prêtre doit contempler les œuvres du Créateur et visiter ce que les hommes ont fait sur leur terre ? — S'il en est ainsi, je remercie ceux qui m'ont dit d'entreprendre cette narration de voyage, et vous prie de m'aider à rendre grâces à Dieu pour tout ce qu'il m'a été donné de voir et de ressentir, du 13 juillet au 8 septembre 1884.

HENRI JANNET.

LES PRÊTRES ET LES RELIGIEUSES

DEVANT LA COMMISSION MILITAIRE DE BORDEAUX

(1793-1794)

Suite.

Paban donne lecture d'un assez long mémoire, qui ne contient d'ailleurs aucun fait, aucune indication pouvant modifier les débats que l'on vient de lire. Nous ne voulons en retenir que le passage suivant où l'accusé raconte les misères auxquelles il a été en butte de la part des agents du gouvernement révolutionnaire depuis son arrestation jusqu'au jour de son arrivée à Bordeaux :

« J'ai cruellement expié mes erreurs, dit-il, par une détention de « cent vingt jours et un trajet de quarante lieues, pendant lequel j'ai « éprouvé toutes les humiliations et toutes les souffrances possibles. « Mes barbares conducteurs m'ont chargé de fers pendant toute la « route; ils m'ont refusé les secours qui m'étaient indispensables pour « une marche de quarante lieues, car ils n'ont jamais voulu m'accorder « un cheval que j'ai toujours offert de payer; ils m'ont traduit de « cachot en cachot; ils m'ont associé à des voleurs et à des assassins. « A Roquefort, harassé de fatigue, couvert de meurtrissures, ils ont « été forcés de me laisser prendre quelque repos, et quel repos! et « dans quel lieu! Dans un cachot obscur, couché sur une terre humide, « entouré d'ordures qui y croupissaient depuis plusieurs mois; j'y ai « pris un repos qui devait me donner la mort. Mes geôliers avaient « l'atrocité de faire retentir sans cesse à mes oreilles des chaînes et « des fers, pour m'annoncer qu'ils avaient encore en leur pouvoir

« quelque barbarie à exercer sur moi. A Castres, je fus conduit dans « une auberge parce qu'il n'y avait pas de prison; mais ne voulant pas « avoir sans doute à se reprocher de m'avoir laissé passer une nuit « sans exercer quelque cruauté sur leur esclave, ils eurent la barbarie « de m'enchaîner sur mon lit, quoique je fusse dans l'impossibilité de « faire un pas et qu'il fallût me porter pour ainsi dire dans mon « lit...

« J'ai resté plus d'un mois à me remettre des fatigues que j'avais « éprouvées et des meurtrissures dont j'étais couvert... »

— Qui est celui à qui tu as écrit cette lettre du 5 juin, demande Lacombe à l'accusé ?

— C'est Joseph Nougaro, avec qui j'ai étudié pendant trois ans.

— Où est-il ?

— Je ne l'ai pas vu depuis six ou sept ans.

— As-tu accepté la Constitution ?

— Oui, dans la section et au Champ de Mars.

— C'est bien, le tribunal est fixé, tu peux t'asseoir.

« L'accusé, dit sèchement le jugement, a cherché à détruire tous les « faits dont il est prévenu, mais il n'a pu donner aucune preuve « du contraire. »

Lacombe délibère quelques instants avec ses collègues, puis il prononce en ces termes la condamnation du malheureux Paban :

« *La Commission militaire*, après avoir pris connaissance des différents arrêtés des directoires du département des Landes et du district de Dax, ainsi que de l'interrogatoire subi par l'accusé devant le Comité de surveillance de Dax;

« Après avoir également pris connaissance d'un jugement, en date du 12 pluviôse, rendu par le tribunal criminel du département des Landes, qui ordonne que l'accusé sera traduit devant la Commission militaire séante à Bordeaux;

« Après avoir entendu un grand nombre de témoins et les réponses de l'accusé;

« Convaincue qu'il a été rangé depuis le commencement de la Révolution dans la classe des aristocrates, n'ayant fréquenté que des fanatiques et des prêtres rebelles aux lois, et qu'il n'a fait son service dans la garde nationale qu'après y avoir été forcé;

« Convaincue qu'il a été un des auteurs des troubles qui ont eu lieu à Bordeaux, à la suite des journées des 31 mai et 2 juin derniers; qu'il a partagé les sentiments liberticides de la Commission prétendue popu-

laire, et qu'il n'a paru à sa section que pour y soutenir le Club de la Jeunesse bordelaise, dont il a été Secrétaire ;

« Convaincue qu'il a exagéré les avantages remportés sur les troupes de la République, fait l'éloge des brigands, et qu'il a calomnié le peuple de Bordeaux dans une lettre, en date du 5 juin dernier, adressée à Joseph Nougaro, de Saint-Paul ;

« Convaincue, d'après sa propre déposition, qu'il a désiré le rétablissement de la royauté, puisqu'il dit *qu'il croit impossible d'établir une République chez un peuple abruti par les lois tyranniques de son gouvernement ;*

« Convaincue qu'il n'a point accepté la Constitution de 1793,

« Ordonne, d'après la loi du 27 mars, qu'il subira la peine de mort ; tous ses biens confisqués au profit de la République ; ordonne en outre l'impression et l'affiche du présent jugement partout où besoin sera. »

Paban pâlit en entendant ce jugement, mais son regard semble calme et résigné et sa pensée se reporte vers Celui qui est la source des miséricordes.

Il est immédiatement remis au bourreau et son nom grossit le martyrologe des prêtres sacrifiés par l'implacable tribunal du sanguinaire Lacombe.

— 3 AVRIL 1794 —

Dépouillons le dossier de Delbès.

Prêtre du diocèse d'Agen, il avait refusé de prêter le serment, et le Directoire du département l'avait fait conduire à Bordeaux pour y être soumis à la déportation.

Il attendait dans l'une des prisons bordelaises, le Fort du Hâ, l'heure de l'expatriation, lorsque le 5 germinal au 2 (25 mars 1794), les membres du comité de surveillance d'Agen écrivirent à leurs collègues de Bordeaux : « Citoyens, surveillez le curé Delbès, prêtre déporté et arrivé récemment dans votre commune ; la copie de la lettre que nous vous transmettons vous fixera sur ses opinions et ses principes. »

Dès le 1er avril, le comité de surveillance proposait dans le rapport que l'on va lire et qui recevait l'approbation des représentants du peuple, le renvoi de Delbès devant la Commission militaire :

« Ce prêtre réfractaire, conduit à Bordeaux pour subir la déportation, nous a été dénoncé par le comité de surveillance d'Agen, qui, en même temps, nous a transmis la copie d'une lettre que Delbès a écrite

tout récemment à la citoyenne Marguerite, et que nous joignons au présent rapport.

« Après l'avoir lue, nous nous sommes convaincus des sentiments contre-révolutionnaires qui, jusque sous ses fers, animent ce scélérat : on y voit ses espérances criminelles; on voit qu'il cherche encore à souffler le fanatisme dans l'âme d'une faible femme qu'il avait déjà séduite par sa fausse morale. On voit enfin tout ce que la tartuferie peut inventer de plus perfide et qu'il se proposait de continuer sa coupable correspondance.

« Le comité a unanimement arrêté que Delbès, ci-devant curé réfractaire, devait être jugé par la Commission militaire et qu'il en serait préalablement référé avec les représentants du peuple.

« Fait en séance, Bordeaux, le 12 germinal, l'an second de la République française une et indivisible.

« Signé : J. Fauché, Michenot, Dorgueil, Plenaud, Lelom, Constant, Laye, Battu et Charles. »

A la suite de ce rapport, Delbès *déjà condamné à la déportation pour n'avoir point prêté le serment civique aux termes de la loi du 15 août*, est traduit devant la Commission militaire, comme *accusé de fanatisme et de conspiration contre la République.*

Il comparaît à l'audience le 3 avril 1794.

Sur les interpellations du Président, il déclare s'appeler *Delbès* (Pierre), âgé de cinquante-quatre ans, ci-devant prêtre, natif d'Albès, district de Saint-Geniès (Aveyron), demeurant dans la commune de Saint-Remi.

— Veux-tu un défenseur officieux? lui demande Lacombe.

— Non, citoyen.

— Les prêtres et les rois se sont ligués pour opprimer le peuple, les uns par leur fanatisme, les autres par des chaînes! Tu as refusé de prêter ton serment lorsque la liberté commença à paraître dans la France ?

— Je n'ai jamais cru offenser la République; il m'était indifférent qu'on fît un royaume ou une république. Je sais que Dieu aimait les républiques...

— Et pourquoi, puisque tu dis que Dieu aime les républiques et que tu veux suivre la volonté de Dieu, n'as-tu pas prêté ton serment à la République ?

— Parce je l'ai cru contraire à ma conscience. Je souhaite que Dieu fasse prospérer la République; pour moi, je suivrai les intentions

de mon cœur; j'ai été curé et je n'ai jamais fait de mal à personne.

Lacombe fait lire les pièces du procès, c'est à dire le rapport du Comité de surveillance et la lettre à la citoyenne Marguerite.

Cette dernière lecture est accueillie par les rires ironiques de l'auditoire.

— Ce qui dément ce que tu viens de dire, tout à l'heure, fait observer Lacombe à l'accusé, c'est cette lettre qui prouve que tu as cherché à fanatiser les esprits par tes sentiments contre-révolutionnaires ?

— Je connaissais cette citoyenne...

— La République serait assise sur des bases justes sans les prêtres qui ont fait beaucoup plus de mal que les nobles, car c'est eux qui les ont entraînés!

— C'est une erreur...

— Tes amis sont des conspirateurs, te dis-je. Mais tu espères donc la contre-révolution puisque tu dis que cela ne durera pas toujours ? Quoi! tu es condamné à être déporté et tu dis que tu reviendras ?

— J'appelle abomination tout ce qui déplaît à la majeure partie du peuple. Quand je dis que je reviendrai, oui, après la paix.

— La Convention nationale n'a rendu son décret que pour que tu ne souilles plus le territoire français! On voit par cette lettre que tu n'aimes les hommes que lorsqu'ils servent le fanatisme ?

— Le volontaire auquel je fais allusion m'avait donné un morceau de pain. Fallait-il donc que je crevasse de faim ? D'ailleurs, je laisse aux hommes le soin de faire un royaume ou une république, cela m'est égal.

— Non, tu ne verras pas la contre-révolution. Dieu aime trop le sang des hommes. On voit que tu as bien égaré des personnes! Est-ce que la Nation a voulu détruire Dieu ? Elle l'aime trop pour cela!

Ce fut tout.

« *L'accusé*, dit le jugement, *a soutenu dans ses réponses ce caractère d'hypocrisie et de fanatisme; il a déclaré que peu lui importe qu'il y ait un roi ou une république, et qu'il en laisse le choix aux hommes; qu'il souhaite que Dieu fasse prospérer cette dernière; mais que, quant à lui, il n'a suivi que les mouvements de son cœur; enfin, qu'il appelle* **abomination** *ce qui déplaît à la majeure partie du peuple.* »

Ce résumé des débats ne jette pas beaucoup de clarté sur certaines questions du président ou sur certaines réponses de l'accusé, que nous avons dû transcrire d'après les notes recueillies à l'audience par le greffier.

Après une courte délibération, Lacombe prononce le jugement suivant :

« *La Commission militaire*, après avoir lu la dénonciation faite par le Comité de surveillance d'Agen, le rapport du Comité de surveillance du département du Bec d'Ambès, et la lettre écrite à la citoyenne Marguerite par l'accusé;

« Après avoir entendu ses réponses ; convaincue que, joignant l'hypocrisie à un esprit d'opposition couvert du voile de la religion, il a cherché à fanatiser les esprits pour les amener à ses sentiments contre-révolutionnaires;

« Convaincue qu'en affectant une indifférence perfide sur le genre de gouvernement que le peuple a le droit de se donner, il a souhaité la destruction de la République, puisqu'il dit dans une lettre : *Je vous assure que je reviendrai; l'abomination aura sa fin; ça n'ira pas.*

« Convaincue que, jusque devant le tribunal, il a osé calomnier le peuple qui a fait la Révolution;

« Convaincue qu'il n'a point prêté le serment civique ordonné par la loi, et a désiré ardemment la contre-révolution;

« Convaincue que, sous ces rapports, un pareil homme ne peut être que très funeste à la République, et qu'il doit être rangé dans la classe des principaux conspirateurs, ordonne, d'après la loi du 27 mars 1793, qu'il subira la peine de mort; que le présent jugement sera à l'instant exécuté sur la place Nationale; déclare tous ses biens confisqués au profit de la République, et ordonne en outre que le présent jugement sera imprimé et affiché portant où besoin sera. »

Delbès est remis au bourreau.

Après avoir écrit les péripéties de ce singulier procès, où un pauvre prêtre perd la vie pour avoir écrit à une dévote une lettre fort inoffensive au fond, nous n'avons pu nous empêcher de nous souvenir d'une pensée curieuse et pleine de bon sens d'un ancien inspecteur de l'Université, M. Joubert, qui fut l'ami de Chateaubriand : *Dans les révolutions*, a-t-il écrit, *le pauvre n'est pas sûr de sa probité, le riche de sa fortune et l'innocent de sa vie!* (1)

Le prêtre Delbès en faisait la cruelle épreuve.....

— 11 AVRIL 1794 —

Le 11 avril, la Commission militaire tint une séance fort courte. Voici le compte rendu de la seule affaire qui l'occupa.

(1) *Pensées et lettres*, 2 vol. in-12, Librairie Académique de Didier.

Le greffier appelle Parouty.

Un vieillard infirme et paraissant âgé de plus de soixante-dix ans se lève.

— Tes nom et prénoms, lui demande Lacombe?

— Je m'appelle *Parouty* (Jacques), âgé de soixante-treize ans, ci-devant prêtre et chanoine de la cathédrale de Saint-André de Bordeaux, demeurant dans cette ville.

Dépouillons le dossier de cet accusé.

Parouty, malade et infirme, s'était rendu à Barèges et à Bagnères pour y prendre les eaux dont l'usage lui avait été prescrit par les médecins.

A sa rentrée à Bordeaux, il fut en butte aux persécutions des démagogues, et dans la nuit du 15 au 16 octobre 1793, il était arrêté et écroué au Fort du Hâ.

Quelques jours plus tard, on le transféra dans la prison du Palais Brutus.

Le 25 décembre 1793, la municipalité faisait procéder à une visite domiciliaire chez le vieux chanoine, maison Daurade, numéro 4, mais on n'y trouvait rien de suspect.

D'octobre à mars, Parouty fut oublié dans les prisons.

Le 11 germinal an 2 (31 mars 1794), le Comité des Trois procède enfin à son interrogatoire :

« *Interpellé.* Etais-tu dans la caste des ci-devant nobles ? lui demande Antony.

« *Répond.* Non.

« *I.* Pour quel motif as-tu été mis en arrestation?

« *R.* Je l'ignore, mais je pense que c'est pour n'avoir pas prêté le serment de liberté et d'égalité.

« *I.* Pourquoi n'as-tu pas prêté ce serment ?

« *R.* J'étais alors à Barèges et j'en partis le 21 juin 1793 pour rentrer à Bordeaux.

« *I.* As-tu jamais écrit ou imprimé des opinions fanatiques ou inciviques tendantes à retarder l'essor de l'esprit public vers la philosophie ou le patriotisme?

« *R.* Jamais.

« *I.* As-tu pris quelque part aux pétitions tendantes à l'ouverture des églises?

« *R.* Non.

« *I.* As-tu pris part aux mesures liberticides du Département, de la Commission populaire et de la Société des Jeunes gens?

« *R.* Non.

« *I.* As-tu accepté la Constitution républicaine?

« *R.* Lorsque les sections s'assemblèrent, je ne pus me rendre à la séance étant retenu chez moi par mes infirmités.

« *I.* Quels sont les actes de civisme que tu as faits depuis le commencement de la Révolution?

« *R.* Lorsque j'étais à Bagnères, je contribuai suivant mes facultés pour l'équipement des volontaires qui partaient pour les frontières; en 1791, j'ai remis à l'administration du district tous les titres de féodalité d'une chapelle fondée dans la ci-devant église de Saint-Seurin et qui me donnait un revenu de 4,000 livres. — Observe le répondant qu'il y a cinq mois et demi qu'il gémit dans les prisons, ce qui porte le plus grand préjudice à sa santé. »

Le procès-verbal de cet interrogatoire porte écrit à la marge : « *Le 22 germinal, on passe à l'ordre du jour motivé sur ce qu'il n'a pas accepté la Constitution républicaine.* »

Le dossier est renvoyé à Lacombe qui l'examine et fait comparaître l'accusé à sa barre, comme nous venons de le voir.

Tu n'as pas fait le serment? lui dit-il.

— Non, mais je me suis rendu dans les prisons avant la loi de déportation; je ne suis pas réfractaire, et comme septuagénaire je suis sujet à la réclusion.

— C'est à vérifier, dit le président en regardant ses collègues.

Ceux-ci font des signes d'assentiment.

« *La Commission militaire,* prononce Lacombe, renvoie l'affaire pour informer sur le point de savoir si l'accusé s'est rendu en prison dans le délai fixé par la loi. »

Le vieux prêtre est réintégré dans sa prison, et, heureusement pour lui, il n'a pas reparu devant le sanguinaire tribunal.

Les événements de thermidor lui sauvèrent la vie. Il fut en effet mis en liberté par ordre du conventionnel Ysabeau, le 10 fructidor an 2 (27 août 1794).

(A suivre.)

AURÉLIEN VIVIE.
de l'Académie de Bordeaux.

II

DANS LE PORT DE VALENCE

« Granz sunt les oz de cele gent averse. »
(*Chanson de Roland*, v. 2630.)

Armés de pied en cap, nuit et jour, en silence,
Par les rocs escarpés, par les chemins poudreux,
Venus d'Almeria, de Tolède, de Reus,
De Saragosse, — en tout plus de cent mille preux, —
Les Mores s'avançaient à grands pas vers Valence.

Et c'était l'ordre exprès du Prophète d'Allah :
Sous peine d'encourir soupçon de félonie,
Les enseignes au vent, toute la Païennie
De l'Espagne devait se trouver réunie
A Valence. Abdérame en personne était là.

Car ce que les Païens nomment Guerre sacrée, —
L'Algihad, — sourdement, comme un volcan qui bout,
A secoué l'Islam de l'un à l'autre bout,
Et le Kalife, au jour dit, trouvera debout
La meute que sa voix entraîne à la curée.

Les femmes des Emirs, en robes de brocart,
Et l'almée, ondulant et chantant devant elles,
Jalouses de briller sur des plages nouvelles,
Descendent vers la mer en longues caravelles,
Par le Guadalaviar, par l'Ebre et le Jucar.

Or, en apercevant la Ville, de cinq lieues,
Les Mores d'outre-monts, fils d'un sol amaigri,
Respirèrent, muets, puis poussèrent un cri :
Ils crurent voir, couchée, une jeune houri,
La tête dans les fleurs, au bord des vagues bleues...

Le soleil faisait fête au Printemps de retour.
Par les bois d'orangers piqués d'étoiles blanches,
Des parfums capiteux circulaient sous les branches,
Les oiseaux gazouillaient, blottis dans les pervenches,
Et, seul, défi cruel au bonheur, un autour

Planait, guettant de loin un vol de tourterelles.
Et Valence, là-bas, fière de ses attraits,
Rayonnait au milieu de ces ombrages frais,
Avec sa Mezquita ceinte de minarets,
Et ses murs crénelés et ses sveltes tourelles.

Mais voici qu'au moment d'entrer dans les faubourgs,
Les barons montagnards que la joie électrise
S'arrêtent, entendant gronder avec surprise,
Comme en une cité que d'assaut on a prise,
Une rumeur confuse et des roulements sourds.

Valence n'était plus Valence : dans les rues,
Sous les portiques peints, dallés de marbre blanc,
Et sur l'Alameda, le long du fleuve, allant,
Venant, parle au hasard et grouille, turbulent,
Un pandémonium de races disparues.

Ici, l'on voit, sortis d'abîmes inconnus,
Des Géants noirs, au front bas, à l'épaisse bouche;
Dans leurs yeux injectés de sang, un éclair louche
Passe; et leur moindre geste est un geste farouche,
Et toujours ils s'en vont nu-tête et les pieds nus.

Là, les Arméniens, venus du mont Caucase;
Les Tartares, nommés Petchénègues; les Huns;
Les blonds fils de Bruise (1), et les Berbères bruns;
Les pirates d'Alger, hâlés par les embruns;
Les Nubiens crépus, à la figure rase.

Ailleurs, le Syrien, dont l'oreille et le nez
Portent des cercles d'or; le Perse enthousiaste,
Chamarré de rubis rutilants, dont le faste,
Et la molle démarche, et le teint, font contraste
Avec ceux de l'Hedjaz, pauvres, nus, basanés.

Mais, le jour, un spectacle unique, c'est la plage :
Des remparts de la Ville à la mer, apparaît
Un camp de ravageurs, pêle-mêle : on croirait
Voir les fils du désert et ceux de la forêt
En train de saccager la Terre de Pélage.

(1) La *Chanson de Roland* appelle ainsi les ancêtres des Prussiens, et, Dieu merci, le Trouvère les compte parmi les alliés des Sarrasins.

Les uns, juchés sur des chameaux, se poursuivant,
S'exercent à lancer la flèche meurtrière;
Les autres, préludant à la joute guerrière,
Sur leurs chevaux busqués, pour se donner carrière,
Galopent, glaive au poing, la chevelure au vent.

Le soir, dans les festins, parmi les cris de joie,
Au son des tarabouks et des tams-tams, des jeux
Se donnent en l'honneur de Mahom et des dieux;
Et quand tombe la nuit, cinquante mille feux
S'allument : on dirait un enfer qui rougeoie!..

Un enfer, en effet : sur la plaine et les monts,
Et sur la mer, jamais, au dire des Annales,
Depuis les siècles où hurlaient les Saturnales,
Béelzébuth, du fond des grottes infernales,
N'avait vomi pareille écume de démons.

Mais déjà l'on murmure en cette étrange foule.
On leur a dit : Venez, vous aurez du butin! —
Ils sont venus. A quand le pillage?.. Et, hautain,
Chaque chef de tribu, vers l'ennemi lointain
Veut marcher... Leur dépit monte comme la houle.

Enfin, tout étant prêt, sur la plus haute tour
De Valence, un drapeau hissé par Abdérame
Apparaît : un hourrah formidable l'acclame.
-- Levez l'ancre! dressez les mâts! prenez la rame! —
Dit le Kalife; et l'on s'ébranle. Tour à tour,

Arabes, Nubiens, Perses, Mores, Tartares,
Nègres, Arméniens, Berbères, Syriens,
Huns, et ceux de Bruise, et les Algériens,
Défilent, secouant leurs gonfanons païens,
Et s'embarquent au bruit des trompettes barbares.

Les sommiers, les mulets, et les fins dextriers,
Et les chameaux, à part, entravés par des chaînes,
Avec des vivres pour subsister trois semaines,
Sur de larges chalands se rangent par centaines,
Aux ordres d'un Emir et de mille fourriers.

A l'avant des dromons, au mât de la tartane,
Aux vergues de la nef à trois rangs d'avirons,
Luit le drapeau des rois, aumaçours, hauts barons,
Et celui d'Abdérame, au signal des clairons,
S'est déployé sur la Galère capitane.

En route! — Ayant laissé sur sa droite Iviça,
Et Majorque, et Minorque où la vague se brise,
Ramant à tour de bras et gonflant à la brise
Ses ailes de vautour que la mer favorise,
Dans l'horizon lointain la Flotte s'enfonça.

Mais on ignore encor vers quel but on s'élance :
Le Kalife commande, on va!.. Rois, matelots,
D'un regard curieux interrogent les flots.
Un jour, enfin, le Chef se déclare, et ces mots
Courent de nef en nef : « Sus au pays de France!

« En avant! » — Or, armé pour les prochains combats,
Un baron more, avec un infernal sourire,
Disait, courbé devant Abdérame : « Bèau Sire,
« Vivien est à moi : c'est à moi de l'occire! » —
.....
.....
Vivien, Vivien, y songeais-tu là-bas?

A. FERRAND.

MARTHE

(*Suite.*)

J'ai fini par en trouver une
Dont on m'a dit beaucoup de bien,
Et la chose est si peu commune
Que si je n'en parlais en rien
Je me croirais vraiment coupable.
Disons du bien, pour une fois,
De cette Marthe incomparable,
Mais après, nous ferons la croix,
Et nous pourrons prouver encore
Qu'elles ont des défauts nombreux,
Et que du couchant à l'aurore,
Leurs maitres sont bien malheureux.

L'un d'eux, dans un pauvre village,
Fut envoyé : Plein de vertu
Ce pasteur, malgré son grand âge,
Partit pour ce pays perdu.

Marthe lui dit : « Qu'allez-vous faire?
« C'est un peuple sans mœurs, sans foi. »
Il répondit : « Sachez vous taire,
« Mon évêque compte sur moi. »

Il partit, et Marthe fidèle
Le suivit dans ce triste lieu,

« Mais si j'y vais, lui disait-elle,
« C'est par pur amour du bon Dieu.

« Était-ce nous qu'on devait mettre
« Dans un poste pareil, si loin,
« Vous deviez protester par lettre,
« Ou, du moins, me laisser ce soin. »

Tous ces propos, pendant la route,
Elle les répéta cent fois.
Son maître en gémissant l'écoute
Et se dit tout bas : Quelle croix!!

On arriva. Quelle nature!
Rien que des pins : tout était noir.
Et quelle église! et quelle cure!
Marthe en était au désespoir.

Notre curé la laissa faire.
Pour lui, fidèle à son devoir,
Tous les jours, disant son bréviaire,
Il allait chez les gens, les voir.

Cependant, malgré tout son zèle,
Son peuple se montrait, hélas!
A ses avis toujours rebelle.
A l'église il ne venait pas.

Oh! qu'elle était triste et déserte;
Et qu'il en avait de souci.
Hélas! c'est donc en pure perte
Disait-il, que je suis ici.

Non, cher pasteur! soyez tranquille,
Voici qu'en effet — heureux sort! —
Notre Marthe apprit qu'à la ville
Un de ses cousins était mort.

La mort sans doute est triste chose
Quand le défunt ne laisse rien.
Mais lorsque, pour nous, il dispose
Par testament, de tout son bien,

La mort a moins laide figure.
Marthe le comprit ce jour-là.
Bien vite elle quitte la cure,
Part, revient riche, et la voilà.

« J'ai souvent, dit-elle, ouï dire
« Qu'en ce monde la vérité
« Établit son royal empire
« Par les mains de la charité.

« Par l'éloquence de l'aumône
« On gagne le cœur et l'esprit.
« Quand le prêtre parle et qu'il donne,
« On écoute mieux ce qu'il dit.

« Eh bien! usez de ma fortune,
« Ayez une église en ce lieu.
« Entre nous, la bourse est commune :
« Puisons là pour le pauvre et Dieu. »

Bientôt une église coquette
Se dressa dans l'humble hameau
Et le pasteur sous sa houlette
Vit revenir tout son troupeau.

Marthe disait : « Par tous nos prônes
« Nous n'avons rien fait. — En deux ans,
« Grâces à Dieu, par nos aumônes,
« Nous avons converti nos gens. »

Tant que là resta le saint prêtre,
Avec lui Marthe demeura ;
Ailleurs elle suivit son maître,
Mais en partant, elle pleura.

E. LAFAYE.

A TRAVERS LES LIVRES

De Imitatione Christi, *Libri quatuor. — Novis curis edidit et ad fidem codicis Aronensis recognovit* PETRUS EDUARDUS PUYOL, prælatus domesticus, superior Sancti Ludovici Francorum in Urbe Lutetiæ Parisiorum, Retaux-Bray, 1886, in-4° de LVIII-507 pages.

C'est par centaines, par milliers peut-être, qu'on peut compter sous toutes les formes et dans toutes les langues les éditions de l'*Imitation*, ce livre admirable qui a éclairé, soutenu, consolé tant d'âmes et dont on a dit si justement « qu'il est le plus beau qui soit sorti de la main des hommes, puisque l'Évangile n'en vient pas ». Ce mot de La Harpe a été répété bien souvent, mais on peut le redire encore; l'exactitude de la formule est telle qu'elle n'encourra jamais le reproche de banalité.

Parmi tant d'éditions de l'opuscule toujours relu et toujours admiré, je ne sais s'il en est une seule qui puisse se comparer à celle que j'ai sous les yeux en écrivant ces lignes; en tout cas, il n'en est pas qui l'emporte sur elle, d'abord au point de vue de la magnificence de l'impression. On a systématiquement écarté les gravures, les vignettes, les lettres ornées; mais rien n'a été épargné pour obtenir un chef-d'œuvre typographique tirant toute sa splendeur de la noble élégance du caractère, du choix de la justification, de l'ampleur des marges et de la beauté du papier. Il faudrait remonter jusqu'aux grandes éditions classiques de Bodoni et de Pierre Didot pour trouver, je ne dirai pas mieux, mais aussi bien. Rien de plus harmonieux que la disposition de ces pages encadrées de filets rouges très légers qui font penser aux beaux exemplaires réglés du XVII[e] siècle. Rien qui tire l'œil, qui distraie l'attention. Nous avons ici une de ces œuvres de choix qui, par leur simplicité majestueuse, procurent aux amateurs éclairés un plaisir d'essence très rare.

Hâtons-nous de dire pourtant que toute la valeur de cette édition magnifique ne réside pas dans sa condition matérielle. L'éditeur

littéraire, Mgr Puyol, est un des critiques érudits qui se sont occupés avec le plus de suite et de succès des questions innombrables se rapportant à l'*Imitation;* et des publications nombreuses et estimées, parmi lesquelles je mentionnerai seulement son beau livre, *De la doctrine du livre de Imitatione Christi* (Paris, de Soye, 1881, in-8° de CII-532 p.), ont été le fruit de son persévérant labeur. Personne mieux que lui n'était préparé à la tâche ardue qu'il s'est imposée. Il a voulu donner au public un des meilleurs textes manuscrits, un des types primordiaux auxquels peuvent se ramener les *codices* très nombreux et les éditions innombrables. Après de longues hésitations, il a fait choix de l'*Aronensis* que conserve la Bibliothèque royale de Turin; et son édition, établie avec le soin le plus scrupuleux, en reproduit fidèlement les leçons, sauf quelques rares et très manifestes fautes de copiste. Il suffira d'en collationner quelques pages avec les éditions vulgaires et courantes pour se convaincre de la très réelle supériorité de son texte.

La reproduction de l'*Aronensis* est accompagnée, en marge, d'un côté, de l'analyse de Merlo-Horst; de l'autre, d'une concordance perpétuelle des passages parallèles dont la comparaison est très utile pour l'intelligence des endroits difficiles. Au bas des pages, Mgr Puyol a donné, en l'améliorant, le travail du cardinal Henriquez qui fournit *in extenso* tous les passages de l'Écriture Sainte que l'auteur de l'*Imitation* a cités textuellement ou par allusion. Mentionnons enfin deux copieux index, l'un analytique, l'autre alphabétique, empruntés à Heser et à Isfording et la table générale des matières.

Ce n'est pas tout encore. L'éditeur littéraire a mis en tête du volume une longue et très intéressante préface où il discute avec une parfaite clarté plusieurs questions importantes, relatives aux divers états du texte, aux principales familles de manuscrits, éditions imprimées, où il explique les raisons qui l'ont déterminé à faire choix de l'*Aronensis,* et tout ce qui regarde l'orthographe, la stichométrie et la ponctuation adoptées. Il y a même un bref *excursus* sur l'auteur probable, d'après les *Incipit* et l'*Explicit* du manuscrit d'Arone et de ses congénères; Mgr Puyol semble incliner vers l'hypothèse bénédictine qui proclame le nom de l'abbé Jean Gerson. Laissant à d'autres plus compétents le soin de discuter cette opinion, je me contente de constater qu'à toutes les pages de ce remarquable mémoire, même celles où Mgr Puyol aborde sommairement ce problème très discuté d'attribution, il se montre absolument maître de son sujet. Je ferai la même observation au sujet de l'Appendice consacré à l'exposition très claire,

au moyen d'exemples nombreux et bien choisis, de l'*Homophonie* ou mouvement rythmique de la prose de l'*Imitation*.

Une fois qu'on a lu avec une curiosité véritable et un profit non moins certain l'*Introduction* et l'*Appendice*, on reste en possession d'un texte excellent qu'on relira sans cesse. C'est bien conclure une journée laborieuse que donner quelques instants à la lecture de l'*Imitation*. Et cette pratique sera singulièrement facilitée aux heureux possesseurs de cette édition monumentale dont les nobles caractères harmonieusement distribués reposent les yeux fatigués, tandis que la doctrine de l'auteur inconnu rassérène et fortifie l'âme.

Pourquoi M. Retaux-Bray, que les grandes entreprises n'effraient pas (il vient d'en donner la preuve), ne donnerait-il pas au clergé le *Nouveau Testament* dans des conditions analogues? Les éditions en petit caractère sont fort nombreuses, mais à mesure que nous avançons en âge, nous en trouvons l'usage plus difficile. Assurément un bon texte, celui du P. Vercellone, par exemple, ou celui de M. Fillion, présenté sous la même forme typographique, aurait un très réel succès et faciliterait singulièrement aux ecclésiastiques la lecture et l'étude du Livre sacré.

Ernest ALLAIN.

PEIRESC ABBÉ DE GUITRES

(Suite)

III

Lettre de Peiresc au cardinal de Sourdis.

On n'apprendra pas sans quelque surprise, que le cardinal de Sourdis, ce Charles-Borromée de la France, comme on l'a quelquefois appelé, ambitionna longtemps l'honneur d'ajouter à ses titres d'archevêque de Bordeaux et de prince de l'Église, celui d'abbé de Notre-Dame de Guîtres (1). Il n'est pourtant pas possible de révoquer en doute l'existence et même la persévérance de ce désir qui, joint au caractère entreprenant du cardinal, expliquera suffisamment sa conduite à l'égard des officiers de Peiresc. Celui-ci, dans un écrit composé le 5 février 1628, s'exprimait ainsi :

« Dès qu'il eut plu au roi de nommer le sieur de Peiresc à l'abbaye de Guistres, celui-ci ne manqua point d'en donner avis au cardinal de Sourdis, archevesque diocesain de ladite abbaye, qui avoit de longue main faict l'honneur au sieur de Peiresc de l'advouer pour son serviteur tres humble.

« En même temps, Peiresc le fit semblablement entendre à M. le marquis d'Alluye (2), qui lui faisoit pareillement l'hon-

(1) Il faut charitablement penser que le cardinal convoitait cette abbaye uniquement pour y établir la réforme, dont elle avait, en effet, grand besoin.

(2) Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis et d'Alluyes, frère aîné du cardinal, mort à Paris, le 21 décembre 1666, âgé de soixante-dix-huit ans.

neur de le tenir pour son serviteur. Lequel seigneur marquis d'Alluye fit sentir au sieur de Peiresc que ladite abbaye pourroit bien être à la bienseance du seigneur cardinal son frère; à quoi le sieur de Peiresc ne manqua point de faire les plus honnestes reponses qu'il lui fut possible; savoir est, qu'il seroit toujours prêt de l'en accommoder, moyennant recompense et permutation de quelque autre petit benefice de pareille valeur à peu près.

« Ces Messieurs eussent desiré d'en traiter moyennant une reserve de pension; ce que le sieur de Peiresc n'estima pas pouvoir accepter, et s'en excusa le plus honnestement qu'il lui fut possible.

« Ledit cardinal en fit ensuite lui-même quelques ouvertures durant l'assemblée du Clergé (de 1625) au sieur prieur de Roumoules (1), lequel lui fit à peu pres la mesme reponse de la part du sieur de Peiresc, qui ne crut pas pouvoir accepter de tels partis, et a souffert fort patiemment de fort grandes persecutions, dont on a usé contre lui et contre ceux qui avoient charge de ses affaires, bien souvent de la part des officiers dudit seigneur cardinal, et quelquefois sous son propre nom, emprunté sous des pretextes qui bien souvent sembloient estre évitables, si on eust voulu (2). »

L'explication et le commentaire de ces dernières paroles sont dans cette longue et belle lettre que Peiresc écrivit au cardinal de Sourdis, le 6 novembre 1622.

« Monseigneur,

« J'ay apprins par M. Perissac (3) les tesmoignages que vous luy avez donnez de la bonne volonté que vous daignez avoir

(1) Denis Guillemin, homme d'affaires de Peiresc, dont il sera parlé plus loin.

(2) *Instructions à M. le Prieur de Roumoules, sur les négociations qu'il peut avoir à faire avec Mgr le cardinal de Sourdis de la part du sieur de Peiresc, abbé de Guitres 370*; Registre LI, fol. 370.

(3) Peyrissac, natif du Limousin, vicaire général du Cardinal de Sourdis, et sous-doyen en l'église Saint-André de Bordeaux (*Chronique Bordeloise, par Jean de Gaufreteau;* Bordeaux, 1878, tome II, pag. 104, 116). Il en est parlé dans mes *Mélanges de biographie et d'histoire* (Bordeaux, 1885, in-8°), pag. 34, 125-127, 130-132, 257, 538.

en mon endroict. Ce qui m'oblige de vous en rendre toute sorte de trez humbles remerciments comme je faicts avec les deües submissions. On nous avait faict esperer que vous seriez bientost en cette ville (1), et je vous y attendois en bonne devotion pour vous faire de vive voix la supplication que je me suis resolu de vous faire maintenant par escript (puisque j'entends votre venüe estre retardee), à ce qu'il vous plaise, Monseigneur, de recevoir deux ou trois bien justes plaintes que j'avois à vous presenter, du mauvais traictement que j'ai receu tout d'un coup de vos officiers sur le poinct de vostre retour d'Italie, en deux ou trois diverses occasions bien sensibles à une persone qui n'espargne rien pour s'acquitter dignement de son debvoir; me promettant que vous ne refuserez pas de m'ouyr et de peser la justice de ma cause, contre ce que pourroit avoir desguisé l'artifice de ceux qui ont interest d'acquerir la reputation qu'ils affectent d'un grand zeelle à l'accroissement de vos droicts et prerogatives. Lesquels ne s'advisent peult estre pas, qu'il peult passer si avant, qu'il excede les termes d'un vray zeelle de pieté, pour tenir et de l'indeüe usurpation et de l'oppression, qui ne sont pas bien compatibles avec la charité chrestienne.

« J'ay esté assez long temps aprez, pour purger la pauvre église de Guistres (qui m'a esté commise) des Religieux qui ne monstroient aulcune disposition d'y edifier jamais leur prochain, pour y en subroger de ceux qui sont mieux intentionnez, et mieux disposez à vivre selon la bonne discipline reguliere. J'estois enfin venu à bout de mon dessein, sinon d'y mettre de ceux de la Congregation de Verdun (2), à faute de revenu competant; au moings des plus resolus à bien vivre qui fussent dans la congregation des Benedictins de vostre province et aultres d'all'entour. Dont le R. P. General m'avoit donné l'un des meilleurs religieux et des plus doctes de tout son ordre, mais (ce qui est le principal) homme de trez bonnes mœurs et vie exemplaire, qui ne respiroit rien tant que de treuver un lieu où il peust practiquer ses saintes pensees, avec

(1) Paris, d'où la lettre est écrite.

(2) Peiresc veut sans doute désigner ici la Congrégation réformée de Saint-Benoit dite de Saint-Vanne, établie en Lorraine par dom Didier de La Cour, au commencement de l'année 1600.

quelques aultres bons religieux de diverses abbayies touchez de devotion, qu'il avoit trouvez susceptibles de quelque reforme, lesquels il avoit arrez pour se venir confiner en la mienne à servir Dieu de meilleure sorte que le commun. Ce bon pere s'en vint en mon abbayie avec une mission authentique de son General pour y estre Prieur claustral, et une faculté particuliere de prescher, à quoy j'adjoustay la qualité de mon grand vicaire. Il s'en alloit recognoistre le lieu, mettre ordre aux reparations necessaires à l'eglise et à l'edification des cellules pour les religieux qui s'y vouloient retirer, et cependant tascher de proffiter le temps par ses predications et preparer la voye à ceux qui s'apprestoient à le suyvre. Il alla rendre son debvoir à Messieurs vos officiers. Je ne sçay s'il n'eut pas l'honneur de vous sallüer par aprez. Tant y a qu'on luy fit subir l'examen, dont son aage, et le nom qu'il a acquis entre les bons predicateurs, le pouvoient bien legitimement dispenser, n'estant pas des mediocres, mais de ceux qui peuvent prescher avec fruict devant les compagnies les plus celebres. Or comme il a tout plein de bonne simplicité entre ses aultres rares parties, il ne fit nulle difficulté de s'y preter. Où je ne doubte pas qu'il n'ait donné playne satisfaction, estant bien asseuré d'ailleurs de ce qui est de sa doctrine. Et toutefoys il fut si mal traicté, qu'on luy restraignit sa faculté de prescher, seulement pour les Festes et Dimanches, et dans des villages desclos (1). Dont je fus gran-

(1) *Desclos*, en vieux français, signifie « ouvert, non fermé », ou, comme on disait encore, *deffermé*. On avait tiré de ce mot le bas latin *disclausus;* par exemple : *curtillus disclausus*, « un jardin *(courtil)* sans clôture, ou à clôture rompue ». Le *Roman du Renart* emploie précisément le mot *desclos* à propos d'un jardin dont la clôture *(li palis)* était interrompue :

Là ou li palis iert desclos
Avoit li vilain planté chox (choux).

Desclos se disant d'une cité ou d'un bourg, indiquait une localité d'ordre inférieur, qui n'avait ni remparts ni barrières. C'est le terme opposé au latin *clausus* ou *clusus*, et au français *claus*, *clos* ou *clus*, dont la dernière forme entre comme composant dans le nom de Vaucluse, c'est-à-dire « vallée close », *vallis clausa*. Les touristes qui ont visité la célèbre fontaine de Vaucluse, ou bien, en Bourgogne, la source de la Bèze, sorte de Vaucluse en miniature, peuvent se rendre compte de l'à-propos de cette appellation. *(Note de feu M. Largeteau, prêtre de Saint-Sulpice, directeur au Grand Séminaire de Bordeaux.)*

dement scandalizé, parce que je sçavois trez bien qu'il a presché avec grand honneur en des meilleures villes et en des plus honorables auditoires de France, encores qu'il ne soit pas homme pour s'en vanter ne quasi pour l'advoüer, tant il est humble et aliene de toute vanité ; et parce que je voyois bien aussy qu'on avoit affecté de l'exclure de prescher l'advent et caresme, de peur qu'il n'occupast en son eglise la place de tel aultre qu'on y voudroit envoyer ; ce qui seroit capable d'oster le courage au premier homme du monde. Aussy ne puis-je assez admirer comme il a peu supporter cette indignité, ou pour mieux dire, cet affront, avec une si grande constance et humilité ; l'ayant receu si doulcement pour mortification chrestienne, et ayant faict tout ce qu'il a peu pour empescher que je n'en sceusse rien, de sorte que je n'en ay eu le vent que bien tard.

« On n'en est pas demeuré là, mais en mesme temps, ou bien tost aprez, on a commis un simple cordelier pour aller prescher en mon eglise, et ne s'est on pas contenté de le commettre pour le caresme, comme il avoit esté practiqué jusques à présent, on y a adjousté l'Advent, de peur que ce bon pere, à qui on ostoit le caresme, n'eust seulement les festes et dimanches de l'Advent. Tandis qu'il n'y avoit persone sur les lieux qui peust prescher les festes de l'Advent, on ne s'estoit pas advisé d'y commettre ; et à cette heure qu'il y a un personage des plus dignes qui y ayt possible mis le pied de longues annees, on y commet un aultre (1). Je veux croire

(1) Le jugement de Peiresc sur le talent oratoire du P. Du Val est confirmé par le témoignage de Jacques Miard, vicaire général du cardinal de Sourdis. Dans un acte fait en 1630 et que j'aurai occasion de citer plus loin, Miard qualifie le prieur de Guitres de prédicateur excellent, *concionator eximius*. Aussi était-il recherché pour les stations d'Avent et de Carême qui, généralement alors, du moins à Bordeaux, étaient prêchées par le même orateur. Ainsi le P. Du Val prêcha à Guîtres, l'Avent de 1623 et le Carême de 1624, l'Avent de 1625 et le Carême de 1626 ; à La Teste, l'Avent de 1630 et le Carême de 1631 ; à Saint-André de Cubzac, l'Avent de 1631 et le Carême de 1632 ; à Libourne, l'Avent de 1632 et le Carême de 1633 ; à Blaye, l'Avent de 1633 et le Carême de 1634 ; à Barsac, l'Avent de 1635 et le Carême de 1636 ; à Bourg-sur-Gironde, l'Avent de 1636 et le Carême de 1637. C'est à cette dernière date que s'arrête le registre où je puise ces renseignements. (*Registrum continens nomina eorum qui ad seminandum Christi Domini Evangelium prævio examine admissi sunt, annis 1613-1638* : Archives de l'Archevêché de Bordeaux.)

que celuy qu'on y a commis soit homme d'honneur et de bonne doctrine et cappacité, puisque je ne sçay encores rien du contraire. Mais s'il ressemble à cet autre cordelier qu'on me voulut envoyer il y a deux ans soubs vostre authorité (sans toutesfoys que vous en sceussiez rien), et au prejudice de la demande que j'avois faicte d'un bon religieux refformé, bien cappable de s'en dignement acquitter, je n'en espere pas grand fruict. Car ce pauvre homme ne faisoit en chaire que donner subject de rire au monde, qui en partoit tout scandalizé, sans pouvoir se donner la patiance d'ouyr de tels sermons à demy, l'ayants laissé fort souvent tout seul à la chaire, tant il estoit ridicule, dont j'eus une infinité de plaintes de tous mes habitants, que je fis entendre à M. vostre grand vicaire. Quand on m'avoit laissé faire, j'y avois desiré des Peres Jesuistes, et aultres persones faisants profession particuliere de mieux faire que le commun des religieux mendiants. Ce qui faict florir les chaires des eglises de Paris, est que M. de Paris laisse aux Marguilliers des paroisses le choix des predicateurs qu'il a une foys approuvez. Et parce que ce sont les dicts Marguilliers qui les payent, s'il ne leur laissoit ce choix, possible feroient ils difficulté de les payer ou desfrayer. Un homme de ma condition seroit bien peu considerable s'il ne peult user du droict des Marguilliers, puisqu'il paye lui seul seul les predicateurs de son eglise. Joinct que puisque, sans controverse, j'ay le droict de nommer à la cure ou vicairie perpetuelle de mon eglise, et par consequant à l'administration ordinaire et principale de la parole de Dieu et de ses sacrements, il semble que je debvrois bien avoir le droict de nommer à la simple administration de la parole de Dieu extraordinaire, pourveu que je ne nomme persone qui n'ayt sa legitime approbation de cappacité. Au surplus, le moindre religieux mendiant qui ayt la mission de son superieur immediat pour prescher, trouve moyen d'extorquer par importunité, ou par brigues (s'il ne le peult par suffisance), l'approbation des evesques pour prescher des Advents et Caresmes dans les plus grosses villes. Et un homme d'eminente vertu, pieté et doctrine, qui va avec la mission et licence de son general, est exclus de la predication d'un Advent et

d'un Caresme dans un chetif village desclos, et qui pix est dans son monastère (1).

« Enfin, Monseigneur, je me tiens grandement offencé en la persone de ce bon pere, qui ne vouldroit pas s'estre plainct de chose du monde, et vous supplie trez humblement de m'en vouloir faire faire la raison, sans que la presence de ceux qui m'ont rendu ces mauvais offices auprez de vous, puisse prevalloir par dessus la force de la justice et des raisons dont ma cause est accompagnee, encores que je sois absent. Je pensois que l'honneur que vous m'aviez faict de m'advouer pour vostre serviteur, et que la bienveillance que vous aviez tout fraischement tesmoignee à mon frere de Vallavez (2) en passant

(1) Un *Mémoire* (manuscrit) *pour les agents de M. l'abbé de Guistres* (Registre LI, f. 384), contient sur ce sujet plusieurs détails intéressants. « Pour l'admission du prédicateur, y est-il dit, il n'y a point de doute qu'il ne doive être approuvé de l'Ordinaire; mais le feu sieur abbé de Tallerand de Chalais a toujours soutenu qu'il devoit être nommé par lui. Et de fait, l'année 1615, le cardinal ou ses vicaires généraux envoyèrent un certain jeune jacobin du couvent de Saint-Emilion pour prêcher le Carême; mais parce qu'il n'avoit point dans ses lettres de mission cette clause, *salvo jure nostro et quolibet alieno*, il fut renvoyé par le feu sieur abbé étant pour lors audit Guîtres. Cela fut cause que l'année suivante, le seigneur Cardinal envoya pour prêcher l'Avent, un P. Feuillant, nommé Le Blanc, lequel ne fut reçu par le sieur abbé ni par ses agens, ni même par le corps des habitans, ains seulement par certains contrefaisants les dévots, qui donnèrent seulement l'aliment au P. Le Blanc, lequel retourna prêcher le Carême du consentement dudit sieur abbé. Quelques années après, pour soutenir ce droit, ledit feu sieur abbé de Tallerand pria le P. Destrades, jésuite, de prêcher un carême audit Guîtres, ce qu'il fit sans aucune opposition formée du cardinal, ni de ses vicaires généraux. »

On lit encore dans le même Mémoire : « Pour le prédicateur qui doit prêcher trois fois la semaine, pendant le temps du saint Carême, le sieur abbé doit donner vingt écus seulement, et les habitants le doivent loger et nourrir, ou bien la quête que l'on fait pour ledit prédicateur, les fêtes de Pâques, doit être convertie pour ladite nourriture et logement, comme il se peut voir par le contrat de transaction sur ce fait entre le feu sieur abbé de Chalais et lesdits habitants, l'année 1615 et 1616, à l'occasion du procès mû et intenté sur ce sujet par le P. Joseph Ferrouil, cordelier, qui demandoit aux marguilliers de l'église de Guitres cinquante livres outre et par dessus lesdits vingt écus; et cela, à la persuasion de certains personnages de Guitres, qui aidèrent audit P. Ferrouil à manger des grandes salades à l'italienne et faire des festins pendant tout le temps du Carême. Ce procès dura au Parlement trois ou quatre mois. Le sieur abbé se porta à faire ladite transaction pour vivre en paix à l'avenir avec les habitants. »

(2) Palamèdes Fabri, seigneur de Vallavez et de Calas, et baron de Rians, naquit un an et demi après Nicolas Peiresc, au mois de juin 1582. (Gassendi, *Vita Peireskii*, lib. I, Oper., t. V, p. 245.) Plusieurs fois il fut député de sa province, et mérita d'être fait viguier de Marseille en 1633. Il épousa Marguerite de Tules, dame de Trebiliane, cousine de deux évêques d'Orange de ce nom, de laquelle il

par nos quartiers, me pouvoient faire esperer de bien plus grandes graces de vostre benignité, et un peu plus de respect par voz officiers; mais je ne mets poinct cela en aulcune ligne de compte. Le pix est que ce mauvais traictement court fortune de rebutter les aultres religieux, lesquels, à l'instance de ce bon pere, m'avoient engaigé leur parolle d'abandonner leurs abbayies originaires où la vie monastique n'est pas en observance, pour la venir prendre dans la mienne soubs sa conduitte et direction; et par ce moyen court fortune de rompre en sa naisçance un bien louable et utile dessaing, soubs un pretexte imaginaire de vouloir maintenir possession d'envoyer des predicateurs, je n'ose plus dire quels, en une eglise si desolee que celle-la, et qui a tant de besoing de restauration.

« Vous en ferez, Monseigneur, comme bon vous semblera; mais si cette occasion se perd, de restablir quelque ordre en ce pauvre lieu, il aura tenu à quelque aultre qu'à moy, qui en sera possible un jour responsable devant Dieu. On favorise ailleurs, de toutes les façons possibles, toute sorte d'ouvertures de refformations; et icy on faict quasi plus qu'il ne se pourroit pour estouffer celle cy de prim'abbord. J'adjousteray en passant qu'on a si bien prins le temps pour surcharger mon abbayie des fraiz d'un Advent (que moy ne mes devantiers n'avions poinct fourny de memoire d'homme), que l'on a attendu à la presente annee, que j'en suis pour mille bons escus de seules repparations, et que je suis sur le poinct de mettre de l'ordre en ce lieu, qui est si pauvre, que j'en avois abandonné tous les revenus de deux ans pour y subvenir.

« Il me reste encor une bien grande plaincte des Patronages de mon eglise, que l'on ne se contente pas de revocquer en doubte, mais que l'on foulle aux pieds tout à faict. Je portay patiamment la premiere fois que j'y fus surprins, par le respect que je vous doibs, attendant l'honneur de vous veoir pour vous en faire juge vous mesme sur mes justes raisons. Mais

n'eut qu'un fils, Claude Fabri, seigneur, puis marquis de Rians, qui, en 1632, fut reçu Conseiller au Parlement d'Aix dans l'office que son oncle, son grand-oncle, son bisaïeul et son trisaïeul avaient exercé, faisant ainsi le cinquième conseiller de la même famille, ce qui, jusqu'alors, n'avait pas encore été vu dans ce Parlement. (*L'État de la Provence dans sa Noblesse, par M. l'abbé R. D. B.* (Robert de Briançon); Paris, 1693, tom. II, pag. 46-47.)

on m'a tout fraischement renouvellé cette playe en refusant non seulement la nomination que j'avois faicte à une cure de mon Poullier (1) vacquee dernierement, mais encores l'exhibition des registres qui ont esté ordonnez pour estre publiques, afin de m'empescher de faire veoir la possession legitime, en laquelle j'en estois et mes devantiers.

« Ce n'est pas moy qui ay acquis ce droict de patronage. Il a esté octroyé à mes predecesseurs, il y a bien des centaines d'annees. Quand il a pleu à sa Saincteté de me commettre cette Abbayie sur la nomination du roy, elle m'a astrainct par serment d'en conserver les droicts, et ne les pas laisser perdre ne usurper par aultruy. Ce qui m'oblige en consciance de ne les point abandonner, et me servira, s'il vous plaict, Monseigneur, d'excuse en vostre endroict, car hors de cela vostre seule volonté me serviroit de loy sans en demander de raison. Si d'aultres abusent de pareils droicts, j'en seray bien marry : mais j'espere que ce ne sera pas moy. Et de faict quand ma vicairie de Guistres vint à vacquer dernierement, je manday à celuy qui avoit charge de mes affaires de par delà, d'aller voir M. vostre Gr. Vicaire de ma part, lequel sçavoit vraysemblablement mieux que tout aultre ceux qui pourroient estre cappables de la dignement exercer, pour en prendre un de sa main, comme il fit, et je le luy nommay, et l'en fit mettre en possession incontinant.

« C'est pour dire que je n'en veux pas traffiquer ne y employer des personnes incogneues, dont je ne sçaiche la cappacité, ou par vos officiers ou par moy mesme, oultre que le droict de l'examen et approbation vous en demeure tousjours, quand j'aurois faict aultrement, ce que Dieu ne permettra pas qu'il advienne, s'il luy plaict. Je pense qu'on doibve prendre en bonne part la bonne intention de ceux qui croyent bien faire quand ils acquierent aux evesques les droicts de plaine collation des cures. Mais je pense aussy que cela se doibt entendre, quand il n'appert nullement des droicts des patronages d'ou elles dependoient. Car quand il en reste, sinon des preuves indubitables, au moings telles qu'elles peuvent suffire

(1) *Pouillé*, catalogue où sont marqués les bénéfices ecclésiastiques, leurs dépendances, leur revenu et le nom des collateurs.

inter bonos et æquos, ou pour mieux dire entre chrestiens, je pense que la charge de consciance y soit fort grande ; et non pas moindre, que si pour enrichir une eglise, on alloit de voye de faict prendre sur l'autel d'une aultre un calice ou aultre gaige precieux, quelque contredict qu'il y eust au contraire; soubs pretexte que les contredisants n'eussent pas d'acte si authentique pour prouver que tel calice appartint à l'eglise, sur l'autel de laquelle on l'auroit trouvé.

« J'ay ma pancarthe ou Poullier, sur quoy je confere sans controverse divers priorez qui ont deppendu de mon abbayie, estant en cette possession, moi et mes devantiers (1). La mesme pancarthe me donne pareil droict en la nomination des cures autres foys desmembrees desdits priorez, et je n'ay pas plus de droict en l'un qu'en l'autre (2).

« On me demande encores d'aultres tiltres pour la justification de mon droict, à quoy je ne puis pas satisfaire, pour n'avoir pas esté conservez comme ceux de la bonne ville de Bordeaux, ains avoir esté bruslez lors des premiers troubles de la religion. Ce qui est si notoire sur les lieux, que de le revocquer en doubte, c'est demander des preuves du jour en plain midy; la dite pancarthe ne n'estant sauvee que par miracle, pour s'estre trouvee employee en quelque procez, lorsque tout le reste passa par le feu.

« Ce droict est confirmé par infinis actes de possession. On en allegue quelques uns contraires, que je n'ay pas veus. Mais quand cela seroit, que pendant la desolation de ce lieu (que tout y estoit desert) que les abbez auroient laissé usurper ce droict, il ne seroit pas moings deub à l'eglise sur

(1) D'après le *Pouillé général contenant les bénéfices de l'archevêché de Bordeaux* (Paris, 1648, in-4°, pag. 19-21), les prieurés à la collation de l'abbé de Guitres étaient ceux de Sablon, Castillon, Lugon, Lalande, Coutras, Le Fieux, Chamadelle, La Gorce, le Puy de Donis, Bayas, Jaux, Sainte-Geneviève, Fronsac, Les Peintures, Rochelaux, l'île de Carney, Queynac, Porchères, La Garde, Saint-Michel-la-Rivière, Sainte-Marie-Madeleine (couvent de femmes).

(2) Voici toujours, d'après le même *Pouillé*, les cures auxquelles nommait ou présentait l'abbé de Guitres : 1. dans le diocèse de Bordeaux : Saint-Félix de Savignac, Saint-Pierre de La Gorce, Saint-Martin de Fronsac, Saint-Etienne de Chamadelle, Saint-Jean de Coutras, Saint-Vincent des Peintures, Saint-Nicolas du Fieux, Saints-Gervais-et-Protais de Mouillac, Sainte-Marie-Égyptienne de Bayas; 2. dans le diocèse de Saintes : Saint-Martin d'Ary, Saint-Nazaire et son annexe Saint-Germain de Cercou.

laquelle on l'auroit prins, attendu le malleur des guerres durant lesquelles tels actes de possession ne sont pas si considerables en droict pour operer la prescription requise. Et quelque prescription que la rigueur du droict puisse introduire, la bonne foy ne laisse pas de faire tousjours grande charge de consciance, quand il appert du droict contraire et des legitimes excuses de la possession interrompüe, quand elle le seroit.

« Au faict dont il s'agist, celuy que j'ay nommé et faict presenter à cette cure, est celuy mesme que vostre Gr. Vicaire m'avoit mis en main pour la vicairie perpetuelle de Guistres, et est homme qui presche luy mesme honnestement, de sorte que l'on ne peult pas imputer de deffault en sa persone. On oppose la prescription de mon patronage, et le deffunct curé avoit un procez auquel il avoit produict son tiltre faict à la nomination de l'abbé de Guistres. J'en ay faict demander communication sur le registre. Le greffier le laissa entrevoir et encore un aultre pareil, et puis ayant sceu la contention, en a refusé non seullement les extraits mais la veüe, laissant un grand ombrage de sa mauvaise foy. C'est de quoy j'avois à me plaindre de vos officiers, et que je reservois à vostre venue. Mais la voyant retardee, et que cependant le faict de la predication pressoit, j'ay eu tant de confiance en vostre immense bonté, que j'ay creu que vous ne les prendriez pas en mauvaise part, ains que vous les vouldriez juger selon vostre equité accoustumee.

« Il me desplaict bien de la prolixité de cette lettre, mais ayant à faire à des gents qui pourront repliquer en mon absance, il falloit encor desduire quelques moyens. Vous me pardonnerez bien cette faulte, je vous en supplie trez humblement, et de ne me tenir jamais pour aultre s'il vous plaict

« Monseigneur que pour
« Vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

« N. de Peiresc, A. de Gu.

« De Paris, ce 6 nov. 1822. »

J'ignore ce que le cardinal de Sourdis répondit à des représentations si justes dans le fond et si modérées dans la

forme. Retrancha-t-il du moins quelque chose de ses prétentions sur l'abbaye de Guîtres, et modifia-t-il sa conduite à l'égard de Peiresc et du P. Du Val? Nous ne tarderons pas beaucoup à le savoir.

(A suivre.) ANT. DE LANTENAY.

L'ORMÉE
A BORDEAUX
JOURNAL DE FILHOT.
(Suite et fin.)

Vous apprendrés que le Roy (1) aïant accordé la paix à ceux de Bourdeaux en l'année 1650 (2), par laquelle Sa Ma-

(1) Nous avons déjà dit, et nous en avons fourni la preuve, que le P. Berthod s'était largement inspiré du *Journal de Filhot* pour rédiger ses *Mémoires*. Une dernière citation convaincra nos lecteurs de cette vérité.

Tout comme le *Martyr* de l'Ormée, le R. P. Cordelier éprouve, à la fin de son récit, la nécessité d'expliquer la cause originelle de la révolte des Bordelais. Voici en quels termes il s'exprime : « Le Roi ayant fait grâce aux Bordelois en l'année 1650, « dans laquelle il leur donnoit une amnistie générale de leurs révoltes, il leur promit « un autre gouverneur que M. d'Épernon; mais comme la cour différoit de satisfaire « à ce dernier article, les frondeurs crurent que Sa Majesté le continueroit; et cette « pensée les obligea de faire faire diverses assemblées au mesme peuple, lequel « s'étant un jour attroupé sur les fossés de l'hostel de ville, donna sujet aux jurats « de faire dire à cette canaille qu'elle ne pouvoit s'assembler sans la permission « des magistrats, et que s'ils ne se retiroient, on tireroit sur eux. L'un des plus fac- « tieux dit à cette troupe : *Allons à l'Ormière, nous serons en liberté!* — Cette « Ormière est une butte de terre élevée et aplanie, proche du chasteau du Ha, sur la- « quelle sont plantés quantité d'Ormes pour servir de promenade. Ils allèrent donc sous « ces ormeaux, et cette assemblée grossit si horriblement que, en moins de deux « heures, il s'y trouva plus de trois mille personnes qui ne parloient que de poi- « gnarder, de massacrer et de jeter dans la rivière les épernonistes et les mazarins, « et qu'il falloit avoir un autre gouverneur que M. d'Épernon. Sur cela, le Parle- « ment s'assemble et résout qu'on enverroit en diligence vers le Roi un nommé « *Caſenave*, qui, pour rendre son voyage plus spécieux, fit croire à la Reine que « Bordeaux était tout en feu et le peuple prêt à se révolter et à se couper la gorge. « Sa Majesté fit assembler le Conseil, dans lequel, par accomodement, on leur « donna M. le Prince de Condé pour gouverneur, à la charge qu'il donneroit son « gouvernement de Bourgogne à M. d'Epernon pour celui de Guienne..... » (*Mémoires*, ibid. p. 618.) — Nous arrêtons là ce large emprunt; sauf quelques nuances dans le style, ou de légères variantes dans les expressions, le passage est entièrement emprunté à Filhot.

(2) Filhot fait allusion ici à l'amnistie accordée par le roi le 23 décembre 1649 et dont nous avons déjà parlé, p. 26. — La déclaration royale, suivie de douze articles, datés du 26 du même mois de décembre, ne fut enregistrée par la cour du Parlement de Bordeaux que le 7 janvier 1650.(Voy. le *Livre des Privilèges*, p. 354 et suiv.)

jesté promettoit de leur donner au plus tôt un gouverneur, et comme la Cour différoit de satisfaire à cette promesse, les frondeurs, dans la crainte qu'ils eurent que Sa Majesté remettroit Monsieur d'Espernon dans le gouvernement de Guyenne, firent faire diverses assemblées secrettes au mesme peuple qui s'attroupa un jour en grand nombre sur les fossés de la maison de ville (1). De quoy Messieurs les jurats aïant esté advertys, leur firent dire qu'ils ne pouvoient s'assembler sans l'ordre de leurs magistrats, et que, s'ils ne se retiroient, on feroit tirer sur eux. A cette défense quelqu'un de ces principaux factieux commença à leur dire : *Allons, Messieurs, à l'Ormière, où nous serons en liberté !* — C'est une motte de terre eslevée, proche du chateau du Ha, pour l'embellissement duquel lieu feu Monsieur le mareschal de Roquelaure (2) à la y fist planter des ormeaux pour en faire une promenade ville (3).

Cette troupe tumultueuse grossit en telle sorte que, en moins de deux à trois heures, il s'y trouva près de trois mille hommes assemblés, en armes, qui ne parloient de rien moins que de poignarder, massacrer et jetter dans la rivière les Epernonistes et les Mazarins, et surtout feu Monsieur le Premier Président Du Bernet, homme illustre et tres grand serviteur de Dieu et du Roy (4), et qui demandoient résolu-

(1) Ces *Fossés*, si souvent mentionnés dans le *Journal de Filhot*, avaient porté jusque-là différents noms. Tour à tour appelés *Fossats Sent-Elegi*, *Fossats de l'Oustau de Bila*, *Foussés Sainct-Yliège* et *Fossés de l'hostel de ville*, cette voie s'étendait de la porte du Cahernan au-delà de la porte Bouqueyre. Au XIXe siècle, ces anciens fossés ont successivement fait partie du cours Napoléon et du cours des Fossés.

(2) Antoine, seigneur de Roquelaure, baron de Lavardens et de Biran, successivement maitre de la garde-robe du roi, chevalier de ses ordres, sénéchal et gouverneur de Rouergue et de Foix, lieutenant général de la Haute-Auvergne, gouverneur de Guienne, maire perpétuel de Bordeaux après Alphonse d'Ornano, maréchal de France, né vers 1543, mort à Lectoure le 9 juin 1625. Tallemant des Réaux rapporte que le maréchal était si lié avec le duc d'Épernon, qu'on disait alors à Bordeaux : « M. de Roquelaure et M. d'Espernon, *qui toque l'un toque l'autre.* » (*Historiettes*, t. I, p. 36.)

(3) Gaufreteau enregistre ce fait dans sa *Chronique*, sous l'année 1620 : « Le mares-« chal de Roquelaure faict planter les Ormeaux sur la plateforme de l'église « Saincte-Eulaye. »

(4) L'aversion que les Bordelais éprouvaient pour le premier président Du Bernet avait pour cause le dévouement que ce magistrat avait toujours montré pour les intérêts et la personne du duc d'Épernon. Dès l'origine du débat entre le Parlement et le gouverneur, Du Bernet s'était déclaré hautement pour ce dernier. Pressentant

ment un autre gouverneur que ledit sieur d'Espernon. Quelqu'un des jurats s'estant meslé parmi eux pour rompre la dicte assemblée, de quoy il fust donné advis au Parlement pour y pourvoir, sur quoy il fut délibéré et résolu qu'on despecheroit en diligence vers le Roy et le dit sieur Premier Président prié d'en escrire de la bonne encre par le sieur Cazenave, courrier choisi pour ledit voyage (1): lequel ayant asseuré la Royne qu'il avoit laissé Bourdeaux tout en feu et prest à se couper la gorge, Sa Majesté, pour remédier à une affaire de ceste importance, fit assembler son Conseil, auquel il fut résolu par un commandement volontaire que Monsieur le prince de Condé donneroit son gouvernement de Bourgogne à Monsieur d'Espernon pour celuy de Guyenne; desquels, après les démissions faictes, les provisions en furent expédiées et ensuitte le courrier renvoïé en Guyenne, où il ne fut pas si tost arrivé que l'on ne vist jamais tant de réjouissance et de festins publics faicts par lesdits frondeurs et Ormistes, qui couroient les rues avec des bouteilles et des branches de laurier à la main pour faire boire ceux de leur party, auxquels Monsieur le prince escrivit de belles lettres en général et à des particuliers.

Ensuitte de quoy il se forme dans le Parlement de la

en lui un ennemi et non un défenseur, la population bordelaise abreuvait le premier président d'outrages et de menaces. Un jour qu'il sortait du Palais, il fut environné de plusieurs mutins qui, non contents de l'insulter gravement, poussèrent l'outrecuidance jusqu'à le tirer par la barbe et les cheveux. Peu de temps après, le prince de Condé obtenait du Parlement que le chef de la magistrature bordelaise serait chassé de la ville.

(1) Le 26 mai 1650, M. de Constant, jurat de Bordeaux, de retour de son ambassade auprès du roi, adressait au cardinal Mazarin les lignes suivantes, qui dépeignaient bien la situation d'esprit des Bordelais : « Monseigneur, estant en ce lieu de Pons « pour continuer ma route et arriver ce soir à Bourdeaux, j'ay trouvé deux de mes « enfans et diverses lettres de mes amis qui m'ont donné advis que le xv[e] de ce « mois, sur les lettres de ceux qui sont par de là, il avoit esté faict par l'authorité du « Parlement une assemblée en l'hostel de ville, en laquelle le clergé, les thrésoriers « ni les ordres principaux ne s'estoient point trouvés, et là il avoit esté résolu par « faction que nous serions révoqués et désavoués, que le procureur syndic, nommé « Blanc, qui loge à rue Dauphine, à l'Aigle d'Or, demeureroit à Paris et demande- « roit le changement de gouverneur. Le xviii[e] de ce mois, la despêche a esté portée « par un nommé *Cazenaud*, auquel on a donné cent escus. Lusignian, et ceux qui « ont faict la menée, entretiennent ces fous, et ont réduit les affaires à ce point « qu'on me mande que la partie est faicte pour me tuer avec mes condeputés dès « lorsque nous paroistrons sur le port. Je continue pourtant ma route et je m'en

grande fronde une petitte, lesquelles *frondes* (1) nous avons veues attachées, en forme de couronnes, sur les portes de ceux qui avoient le mieux frondé. L'*Ormière*, profitant de cette division, prend de nouvelles forces, augmente son party, plusieurs du Parlement estans meslés parmi eulx, qui les faisoient agir selon leur caprice : et Monsieur le Prince n'est pas si tost party de Bourdeaux, avec son armée, pour aller à Coignac aïent laissé M. le prince de Conty en ville, naguières arrivé de Bourges avec Madame de Longueville, sa sœur, pour commander en son absence, qu'au moindre reffus faict par le Parlement à M. le Prince de Conti de se servir de quelques deniers publics pour les affaires de la guerre, l'*Ormière*, abusant du pouvoir qu'elle avoit usurpé, donna quantité de passe-

« vais à Blaye. Si en exposant ma vie je puis servir Leurs Majestés je serai en mesme « tems à Bourdeaux. » — Deux jours après, le 28 mai, il écrivait de Mortagne où il avait été obligé de se réfugier, accentuant ses renseignements sur Bordeaux : « Le « Parlement en gros et la vile ne se sont pas engagés. Cela vient de quelques parti- « ticuliers qui se servent de la hayne qu'on a contre M. d'Espernon, et trouvant foi- « blesse de cœur en ceux qui veulent servir le Roy et aiment leur patrie, se sont « emparés de l'authorité publique par l'appui de ceux qui, dans ces mouvemens, ont « partagé avec eux le sang du pauvre peuple. Ils ont correspondance à Paris et y « tiennent Blanc, procureur syndic, expressement. Dès le moment qu'il seut que « nos cahiers avoient esté respondeus, il envoya un home en poste, et escrivit tou- « tes les calomnies qui pouvoient favoriser la fureur des factieux. Le père, qui est « conselier et estoit chef du conseil de guerre, n'eust point de repos qu'on ne fit « l'assemblée en laquelle ni le clergé, ni les thresoriers, ni le présidial, ni les prin- « cipaux bourgeois ne furent appelés. Là, on déclama contre les députés et moy « surtout. On dist que nous avions gousté le venin de la cour, que nous avions « meslé nos mains avec celles de M. d'Espernon; qu'il nous faloit massacrer comme « traistres, démolir nos maisons et envoyer charge au procureur syndic de poursuivre « le changement de gouverneur. Je suis en doute. La mort ne m'effraie pas, je per- « drai volontiers la vie pour le service de mon maistre et le bien de ma patrie; « mais si Bordeaux soulhe son port d'une infamie sans exemple, si on y tue le « magistrat et les députés portant les graces du Roy, l'authorité de Sa Majesté est « engagée. » (*Archives historiques de la Gironde*, t. III, p. 434-435. — Communic. de M. Tamizey de Larroque.)

(1) Depuis certaine fameuse gravure, intitulée *la Fronde*, et représentant la mort de Goliath, tué par le jeune David au moyen d'une fronde, cet instrument était devenu l'emblème et le signe de ralliement des ennemis de Mazarin. Dès lors, le peuple commença à chanter le couplet si connu :

Un [redacted]Fronde
S'est [redacted] matin ;
Je crois qu'il gronde
Contre le Mazarin.
Un vent de Fronde
S'est levé ce matin.

ports, soit à plusieurs Messieurs du Parlement, soit à autres personnes de conditions et de tous sexes. Et on peut dire que Dureteste, employé pour les proscrire, a fait sortir plus de Messieurs du Parlement, en huict jours, de la ville, que n'ont peu faire toustes les interdictions du Roy pendant quatre ans.

Ses compliments ordinaires étoient de leur dire : — *Aïant appris que vous estiez malade, je vous porte une ordonnance pour aller prendre l'air ; et si, dans tout le jour de demain, vous n'estes pas sorty de la ville, vous serés poignardé ou jetté dans la rivière !* — Parlant souvent à des présidents ou des conseillers du Parlement : *Je vous auray, coquins ! Vous n'eschapperez pas de mes mains !* — Un jour, Monsieur Denis, conseiller au Parlement et bon serviteur du Roy (1), l'ayant veu venir droict à luy, voulant le prévenir : — *Hé bien, monsieur Dureteste, que dites-vous de bon ? — Que vous ne valés rien,* respondit Dureteste. Il faisoit bien plus : parlant quelquefois à M. le prince de Conti : *Il se fault lever et monter à cheval, Monsieur, et aller là tout présentement, sans différer !* (2) — Enfin son insolence estoit venue à si hault point, et celle de Villars aussy, un des chefs de l'Ormière (3), auquel Son Al-

(1) On trouve, en 1653, trois conseillers du nom de Denis, tous trois fils de M. Me André Denis, en son vivant membre du Parlement de Bordeaux, et de dame Jeanne de Montaudon : 1° Etienne Denis, conseiller par provisions du 19 juillet 1638, marié dès le 26 mars 1631 à Marie Le Comte, fille du président aux enquêtes, Jacques Le Comte, et sœur du président de La Tresne ; 2° autre Etienne Denis, conseiller clerc en la même cour, prieur des prieurés d'Ure et de Coutures, au diocèse de Bazas ; 3° et François Denis, aussi conseiller clerc, qui céda cet office le 27 novembre 1656 à André Denis, son fils.

Il est sans doute question ici d'Etienne Denis, l'aîné des trois frères qui, de même que les Le Comte de La Tresne, était au nombre des *bien-intentionnés*.

(2) L'historien Dom Devienne, qui, avons-nous déjà dit, avait eu à sa disposition le manuscrit du *Journal de Filhot*, a rapporté, dans son *Histoire de Bordeaux*, ces divers bons mots de l'aimable Duretête.

(3) Après avoir, pièces en mains, minutieusement démontré la cupidité, l'avarice et la vénalité de conscience de Pierre de Villars, M. de Cosnac, faisant allusion à des événements récents, termine, en ces termes, le portrait de cet avocat, traître à son roi, traître à sa patrie : « Malgré tous ses vices, Villars, pourtant, ne serait qu'un « simple écolier à notre époque où il y a des maîtres autrement habiles dans l'art « de faire et d'exploiter les révolutions. Ce que nous lui reprochons ne serait que « bagatelles de nos jours où le socialisme érige en doctrine le vol du bien d'autrui ; « de nos jours où l'on a vu les assassinats entourés de formes juridiques ; de nos « jours où l'on a vu la démocratie souveraine incendier Paris, comme Néron incen-

tesse avoit donné une compagnie de quatre-vingts gardes, qui estoient relevés et qui couchoient chez luy sur la paillasse, comme on faict chez le Roy, que rien ne leur estoit impossible. Mais toujours poussés par le seul interest, et protestant néantmoins de vouloir rendre justice, ils establirent une chambre, qu'on nommoit la *Chambre de l'Ormière,* composée de toutes sortes de conditions de personnes, soient advocats, gentilshommes, procureurs, nottaires, greffier, bourreliers, corroyeurs, orfèvres, paticiers, cordonniers, menuisiers, qui présidoient à la dicte Chambre, chacun un jour; et indifféramment tous ceux qui estoient assignés estoient obligés de respondre, et, à deffault les sentences executées souverainement; et on contraignoit les parties de prendre des arbitres pour les accorder, ou souvent ceux de l'Ormière, qui estoient débiteurs, ne laissoient pas de se trouver créanciers. A mesure que leur auctorité s'affermissoit ils exerçoient plus de cruautés, mesme envers le R. P. Ithier, cordelier, qu'ils condamnèrent à faire amende honorable (1) la corde au col, une chemise de toile neufve sur son habict, la torche au poing et le bourreau derrière, parcequ'il se trouva surpris avec des ordres du Roy et cruellement trahi par Villars; ensuitte la question ordinaire et extraordinaire fut donnée au sieur Ithier, son

« diait la ville de Rome; de nos jours où l'on a vu tel avocat perdre un empire « parce que sa profession l'avait rendu ignorant des principes et des traditions de « la diplomatie, et tel autre avocat achever sa ruine, parce qu'il a voulu, de loin, « diriger ses armées en général aussi improvisé qu'inexpérimenté. » (*Souvenirs du règne de Louis XIV*, t. VII, p. 76.)

(1) Le P. Berthod a tracé un récit vraiment effrayant des souffrances supportées par son co-associé : « Le jour même que le Père Ithier fut pris et qu'il fut interrogé, on le conduisit dans la prison de l'Hôtel de Ville et dans le conseil de « l'Ormée. Celui qui étoit procureur général, et qui étoit un apothicaire, conclut à « couper ce Père en quatre quartiers, et ses membres mis sur les portes de la ville. « Un des anciens conseillers, qui étoit patissier, conclut à ce qu'il fut roué vif et « ses cendres jetées au vent. Le curé de Saint-Projet s'alla offrir, sans qu'on pensat « à lui, de le dégrader, si cette assemblée de coquins le vouloit faire mourir. Plusieurs artisans, conseillers de cette inique assemblée, donnèrent leur avis, chacun « suivant son caprice; mais en cette première séance, on ne prononça point d'arret. « Le Père fut conduit deux ou trois fois de l'Hôtel de Ville chez le prince de Conti, « pour donner quelque mine à l'instruction de son procès, et toujours à pied, traîné « par cinq ou six pendards, qui étoient suivis de plus de cinq cents Ormistes, armés « de fusils et de hallebardes, d'une infinité de harengères, de fruitières, de servantes et de petits enfants qui crioient tous : *Il faut qu'il meure!* Après trois ou « quatre voyages de cette manière, il fut conduit dans le Sénat de l'Ormée qu'ils

parent (1), lequel eust une grande fermeté pour ne descouvrir aucun de leur party; et la Révérende mère Angélique (2), bannie; et Monsieur de Boucault, conseiller au Par-

« avoient, ce jour là, baptisé du nom de conseil de guerre où on lui prononça une « sentence donnée sans forme, sans procédure, par des non-juges, par des personnes « récusées, par une assemblée composée de huguenots, de criminels, de gens sans « nom et sans caractère. — Avant l'exécution de cette sentence, on rasa ce bon « religieux, on lui ota sa marque de prêtre, on le dépouilla de ses habits; et lui « ayant fait mettre la corde au col par l'exécuteur de justice, on le mit sur une « charrette, et en le traîna de la sorte, la torche au poing et le bourreau qui étoit « derrière, dans toutes les rues de Bordeaux; et après on le remit dans un cachot « où il étoit condamné à demeurer toute la vie au pain et à l'eau. (*Mémoires*, ibid., p. 611.)

(1) D'après l'auteur des *Mémoires* ci dessus cités, le sieur Ithier était « un bonhomme « âgé de plus de soixante ans, qui resta perclus, le restant de sa vie, des suites de la « question, tant ordinaire qu'extraordinaire », que lui fit subir l'Ormée. — « Le « 5e mai 1653, sieur Pierre Ithier, bourgeois de Bourdeaus, estant lors prisonnier « détenu ès prisons de la maison commune de lad. ville, confessait, par devant « Me Lacoste, notaire à Bordeaux, devoir bien et loyalement à Me Jehan Verjus, « portier et garde de lad. prison, stipulant aud. acte, la somme de 219 livres, à « cause et à raison du compte faict et arresté entre les parties contractantes, tant « des droits de giste dus aud. Verjus pendant le temps que led. Ithier avoit « demeuré prisonnier esd. prisons, que pour tout l'argent que led. Verjus avoit frayé « et despanse pour la nourriture dud. Ithier, soit pendant sa santé *que pendant sa « maladie, que pour tout le linge qui luy avoit esté fourny par icelluy Verjus et qui « avoit esté gasté par lad. maladie* », laquelle somme led. Ithier s'engageait à payer « en bonnes et valables espèces trois jours après la passation dudit dontrat. »

Le tabellion constatait encore que led. acte fut signé de toutes les parties, à l'exception toutes fois dud. sieur Ithier, « qui n'avoit peu, à cause des playes et bles- « sures qu'il avoit tant aux bras et mains que autres parties de son corps tout en « estant de sa personne en très bon sens, mémoire et entendement ». — Le 29 juillet suivant, le geolier Verjus consentait la cancellation de l'acte ci-dessus, déclarant avoir touché et reçu la somme promise. (*Archiv. départ.*, minutes de Me Lacoste, 1653, fo 266.)

(2) La mère Angélique, supérieure du couvent des Petites-Carmélites de Bordeaux, avait, parmi ses religieuses, une sœur de l'avocat Pierre de Villars. Par celle-ci, la Révérende Mère avait pu entrer en relation avec le redoutable chef Ormiste, et ayant cru déméler en ce dernier un certain dégoût de la vie qu'il menait auprès du prince de Conti et un grand désir de servir le roi, elle l'avait mis aussitôt en relation avec le R. P. Ithier. On sait ce qu'il advint de cette fausse union, et de quelle noire trahison Villars paya l'abandon du Rév. Père. Dénoncée comme faisant partie du complot ourdi par ce religieux, reconnue coupable au plus haut degré envers l'Ormée, dont elle avait séduit un des chefs, la mère Angélique ne fut cependant pas inquiétée : « On se contenta de lui faire quitter Bordeaux, et « la sainte maison qu'elle dirigeait n'essuya aucune avanie. Ne faut-il pas reconnaî- « tre ici, ajoute Victor Cousin, la main puissante de Mme de Longueville? Supé- « rieure à l'esprit de parti, la princesse tâchait de réparer en détail et autant qu'il « était en elle, les conséquences les plus désastreuses des mesures que comman- « daient les circonstances et les ordres secrets de Condé. » (*Mme de Longueville pendant la Fronde*, p. 340.) Voir encore les *Souvenirs du règne de Louis XIV*, t. VI, pages 109 et suiv.

lement (1), ensuitte, pour estre de l'affaire du P. Ithier. Ils emprisonnèrent Lartigue pour luy extorquer vingt mille francs qu'il avoit en argent, et manquèrent de peu M. Le Roux, receveur des tailles (2), et le sieur Armantary (3), qui estoient aussi de l'affaire du P. Ithier, tous tres affectionnés au service du Roy. Landé, viollon, quoiqu'il eust receu mil bons offices, et toute sa famille, de Madame de Lure (4), luy présenta un

(1) Si le parti rebelle possédait ses séides, celui des bien-intentionnés avait, de son côté, ses fanatiques. Parmi ces derniers, et l'un des plus autorisés, se trouvait Mre Pierre de Boucaud, membre du Parlement de Bordeaux. Nommé conseiller le 10 mars 1620, il n'avait jamais cessé, depuis cette époque, de soutenir les intérêts de la royauté et de donner des preuves nombreuses de son dévouement. Lorsque fut ourdi à Bordeaux le complot dont Filhot a raconté la trame, le roi choisit M. de Boucaud pour en diriger l'exécution. Par lettres datées du 3 mars 1653, Louis XIV donnait à son féal conseiller « plein pouvoir de s'employer et agir de sa part, tant « en lad. ville qu'autres lieux où besoin seroit, enjoignant à tous les officiers « du royaume de luy donner l'aide et assistance dont ils seroient requis ». Forcé de quitter précipitamment Bordeaux après l'arrestation du R. P. Ithier, M. de Boucaud remit ses pleins pouvoirs entre les mains de sa femme, Isabeau de Bouldron. Un meilleur choix ne pouvait être fait. Il est facile d'en acquérir la certitude en lisant les *Mémoires* de cette époque et surtout en parcourant la collection des *Archives historiques de la Gironde*. Le P. Berthod écrit de son côté : « On doit donner la gloire à Mme de Boucaud de dire qu'elle a, pendant « trois mois, agi avec autant de générosité et de vigueur pour le bien de l'Etat que « personne du monde sauroit faire. Quoique son mari eut été trahi et chassé de la « ville, elle ne laissa pas d'échauffer les partis qui s'étoient refroidis par la perfidie « de Villars; et, en moins de six semaines, elle mit les choses en disposition « d'anéantir l'Ormée et de chasser la faction des princes. Elle écrivoit tous les ordi- « naires les progrès qu'elle faisoit à M. d'Amiens et au P. Berthod. Ces lettres « étoient communiquées à la Reine, à M. le Cardinal et à M. Louvois, et tous cru- « rent l'affaire de Bordeaux faisable dans peu de temps. » Pour récompenser ce grand zèle, la reine Anne d'Autriche accorda à Isabeau de Bouldron, le 1er juin 1654, un brevet de dame d'honneur de sa cour. (Consultez le *Nobiliaire de Guyenne*, par O'Gilvy, t. I, p. 71 et suiv.)

(2) M. Me René Le Roux, conseiller du roi et receveur des tailles en l'élection de Condomois et Bazadois. Ses deux filles étaient mariées, l'aînée à Charles Du Noyer, la cadette à Léonard d'Essenault, baron de Cadillac, tous deux conseillers au Parlement de Bordeaux. D'après le P. Berthod, la maison de M. Le Roux fut pillée « jusqu'aux serrures et aux verrous des portes ». (*Mémoires*, ibid., p. 611.)

(3) Cet Armantary était un des plus gros négociants du quartier Saint-Michel; entré dans le complot du R. P. Ithier, il avait vaillamment accepté la direction de cette populeuse paroisse.

(4) Les approches de l'armée royale donnaient du cœur aux plus timides. « Cha- « cun, constate le P. Berthod, s'eschauffe à qui fera quelque bonne action. La « *demoiselle de Lure* forme un parti pour le service du roi, et étant la troisième « trahie, elle fut faite prisonnière dans l'Hôtel de Ville, dont elle ne se put tirer « qu'en donnant de l'argent aux Ormistes. » — Issue d'une famille protestante, Esther de Ferron, dame de la maison noble de Pessan, avait été fiancée vers 1640, à

baptesme pour l'obliger de venir à Bourdeaux, ou il la fist arrester prisonnière, accusée par le sieur Marche et autres d'avoir des ordres de M. de Candalle pour le service du Roy : mais elle se défendit si bien, par le moyen de quelques lettres que le dit Landé luy avoit escritte, qu'elle fit condamner son dénonciateur à une amende et à estre banni, nonobstant qu'il fust des plus ardants de l'Ormière, et la dicte dame eslargie. Ils firent pendre fort mal à propos le sieur Chevalier, advocat (1), pour luy avoir trouvé une lettre cousue sous les gallons de son hault-de-chausse, escritte à M. de Candalle par quelques messieurs du Parlement cy-devant grands frondeurs; de laquelle on ne put déchiffrer que peu de mots, ce pauvre garcon aïant esté descouvert par un nommé Ducot, dit *le*

Jean de Lure, écuyer, seigneur de la maison et château de Lure, dans la paroisse de Cambo, au diocèse de Bayonne. De croyances opposées, les futurs époux « ne « purent recevoir la bénédiction nuptiale ny dans l'église, ny au presche, ce qui fust « cause que sans fiançailles et sans proclamation des bans, led. de Lure obligea un « prestre basque de les espouser dans l'église d'Arbanats ; en conséquence de quoy « croyant estre bien et légitimement mariés, lesd. sieur et dame habitèrent ensem- « ble avec grande union et concorde et eurent plusieurs enfants ». Le document auquel nous empruntons ces détails, nous apprend encore que, décidée à embrasser le culte catholique, « et se trouvant à Bourdeaux lors des mouvements auxquels « elle fut grandement meslée, lad. dame Esther de Ferron adressa une requeste au « cardinal archevesque de ceste ville », le suppliant de légitimer son union et de la recevoir dans le giron de la Sainte Eglise. *L'absolution de l'hérésie* fut donnée à Mme de Lure, le 23 septembre 1652, dans la petite église de Portets. (*Arch. départ. : Reg. de la commune de Portets.* Document dû à la bonne amitié de M. Roborel de Climens.)

D'après Lenet Made de Lure aurait essayé de renouer les fils de la conspiration du R. P. Ithier. De concert avec l'avocat Chevalier, le colonel Marche et le P. Landé, cordelier, cette dame serait entrée en pourparlers avec le duc de Candalle, qui, grâce à une porte ouverte par un jurat gagné, devait introduire, un à un, dans Bordeaux deux cents chevaux. Dénoncée par un frère du cordelier Landé, membre secret de l'Ormée, Made de Lure fut arrêté et traduite devant le même tribunal qui devait juger Filhot.

(1) Soupçonné, avec juste raison, de conspirer contre l'Ormée, l'avocat Chevalier était depuis longtemps surveillé dans ses moindres actes. « Le 1er de juin, le « sieur de Villars eut ordre d'aller devant l'hôpital des Manufactures pour faire « aborder un bateau parti du port des Salinières pour aller à Agen. Ce qu'ayant « exécuté, il se saisit dud. sieur Chevalier, qui estoit dedans, et le conduisit chez le « prince de Conty où l'on dit qu'il fut trouvé chargé d'une lettre du sieur Mous- « nier, beau-frère dud. Villars et conseiller au présidial de ceste ville, adressée au « sieur du Mirat, à Agen, par laquelle il l'avertissoit que dans peu de jours le « dessein qu'ils avoient concerté, pour la délivrance de Bordeaux, auroit un heureux « succès ; ce qui fist donner nouvel ordre aud. sieur Villars d'aller, avec sa compa- « gnie, investir la maison dud. sieur Mousnier et l'arrester. Mais ensuitte d'une

borgne, Ormiste. Latouche, visiteur du convoy (1), pour avoir escrit une lettre à Paris, fut condamné d'estre attaché au carcan et en dix mille livres d'amende, qu'on trouva en argent ches luy, *quy estoit le principal subject de sa condampnation.*

Leur cruauté n'en demeura pas là. Ils exercèrent encore d'autres persécutions contre le sieur Mingelousaux (2), qui se sauva heureusement des mains du sieur Du Fay, lieutenant des gardes de Monsieur le prince de Conty, et qui demeura, caché dans un grenier, deux jours entiers, pendant lesquels il fut publié une ordonnance de la dicte Ormière qui portoit déffense à peine de la vie, de retirer ny réceler led. sieur de Mingelousaux, et qu'il seroit donné mil livres comptant à ceux qui le découvriroient. Et tout cela pour avoir intercepté une lettre qu'il escripvoit à M. son père, médecin (3), des nouvelles du temps, et pour estre bon serviteur

« contestation sur le mot de guerre entre la patrouille et les sentinelles, qui avoient « esté posées près de ce logis, l'une ayant tiré sur un sergent, le bruit du coup fist « une telle diversion des uns et des autres que ledit sieur Mousnier se sauva. De « sorte que le sieur Chevalier a seul essuyé toute l'injuste colère des séditieux, qui « l'ont condamné à estre pendu et fait exécuter. » (*Gazette de France : nouvelles de Bordeaux du 5 juin* 1653.) — On trouvera à l'*Appendice* une copie de l'émouvante déposition faite par le père de l'avocat Chevalier dans le procès du prince de Condé.

(1) On appelait *convoi de Bordeaux* le bureau établi pour la perception des taxes ou impôts qui se levaient sur les marchandises transportées par mer, notamment sur les vins et eaux-de-vie. « L'origine de ce droit explique le nom qu'il portait. Les « bourgeois et marchands de Bordeaux faisaient primitivement escorter leurs navi- « res par des vaisseaux armés en guerre et s'imposaient une taxe pour subvenir aux « frais de ce convoi. Dans la suite, les rois disposant seuls de la marine militaire, « se chargèrent de faire escorter les navires de commerce et établirent pour subve- « nir aux frais de *convoi*, un droit de douane permanent, qui garda le nom de Convoi « de Bordeaux. » (*Dictionn. des Institutions de la France.*)

(2) Jean Mingelousaulx, frère cadet de M. Me Simon Mingelousaulx, docteur et médecin juré de la ville de Bordeaux, auteur d'une traduction de la *Grande chirurgie* de M. Guy de Chauliac, enrichie de plusieurs remarques et imprimée, en 1672, à Bordeaux, chez Mongiron-Millanges, in-8°. — Mingeloux, le jeune, ainsi que le nomme le P. Berthod, fut pendu en effigie sur l'une des places publiques de Bordeaux.

(3) M. Jean Mingelousaulx, bourgeois et maître chirurgien juré de Bordeaux, où il professait avec une grande réputation. « Grâce à son habileté, le plus grand « ministre que la France eut produit, le cardinal de Richelieu, prêt à expirer à « Bourdeaux, où il était arrivé revenant d'assoupir les troubles du Languedoc, fut « rendu, pour ainsi dire, à la vie. » (*Variétés bordeloises*, t. I, p. 404.) Ce fait est minutieusement raconté par Simon Mingelousaulx dans la traduction déjà citée. Il ajoute que « Son Eminence eut une joie si inconcevable de se voir hors de ce « grand péril, que peut-être jamais chirurgien du royaume ne fut si caressé, ni « loué par tant de grands hommes, que mon père le fut dans cette occasion ; lequel

du Roy ; et pareillement son frère qui fust chassé de Bourdeaux, soit contre Mademoiselle Chartran, leur sœur (1), qu'ils emprisonnèrent, laquelle on menassa de mettre à la question pour luy faire advouer les intelligences qu'ils supposoient estre entre son frère, le jeune, et le Révérend Père Berthaud (2), cordellier, envoyé de la part de la Cour en Guyenne, où il a couru de grands hazards pour les intérêts du Roy et rendu des services très considerables par les intelligences susdictes ; soit enfin contre le sieur Lacrompe (3), l'un des braves et bien intentionnés pour le service du Roy, qui fust arresté prisonnier pour avoir favorisé et donné moyen au dict sieur de Mingelousaux de se sauver, comme le sieur Du Fay le poursuivoit l'espée à la main.

Nous avons encore veu des messieurs des Présidents et des conseillers du Parlement emprisonnés, entr'autres monsieur de Massiot (4), accusé d'avoir conspiré contre Mgr le prince

« à cause de son grand âge avancé et des douleurs de la pierre qu'il avoit dans la « vessie, s'excusa de suivre Monseigneur le Cardinal, qui le vouloit mener à Paris « et lui donner des appointements très considérables. » — Jean Mingelousaulx mourut à Bordeaux, le 16 août 1652. Le 19 du même mois, son testament, daté du 3 avril 1642, fut ouvert devant le lieutenant général. Veuf depuis longtemps de Jeanne de Lafargue, le testateur déclare, par cet acte, avoir eu d'elle six enfants, *sans compter ceux ayant prononcé leurs vœux :* Simon, l'aîné ; Jean ; François, prêtre, depuis curé de Saint-Martin de Haux ; Jeanne, dont il sera question ci-après ; Marthe et Marie. (*Archiv. départ. de la Gironde :* minutes de Me Sarrauste.)

(1) Jeanne de Mingelousaulx alliée en 1640 à Nicolas Chartran, bourgeois et marchand de Bordeaux. Elle, et ses deux sœurs cadettes, aidèrent beaucoup à l'évasion du P. Berthod. Voir dans les *Mémoires* de celui-ci (p. 612 et suiv.) le récit du concours que lui prêtèrent les trois demoiselles Mingelousaulx, que le Père qualifie de *bourgeoises assez considérables dans la ville.*

(2) C'est la première et seule fois que J. de Filhot fait mention du R. P. On voit qu'il est aussi sobre d'éloges envers le cordelier, que celui-ci l'a été lui-même vis-à-vis du *Martyr bordelais.* Qui donc pourra expliquer les causes de ce mutuel silence?

(3) Reconnu depuis longtemps pour l'un des plus vaillants champions de la cause royaliste (Voy. *Archiv. historiq*, t. VIII, p. 451 et t. XV, p. 362), Pierre La Crompe fut élu le 5 août 1653, jurat de Bordeaux. Le 24 du même mois, il signe en cette qualité la protestation d'obéissance, de respect et de dévouement adressée par la nouvelle municipalité au cardinal Mazarin. (Ibid., p. 409.)

(4) « Homme opiniastre et d'un caractère très vif, en un mot de ces sortes de gens « qui suivent avec plément les premiers mouvements que leur passion leur donne », — « citoyen tout dévoué, toujours infatigable, travaillant incessamment au bien du peuple, » tel est le portrait que Lenet et Fonteneil nous ont laissé de Jean Léon de Massiot. Fils et petit-fils de conseillers au Parlement de Bordeaux, membre lui-même de cette cour depuis 1626, cet ancien frondeur n'avait pu longtemps supporter le joug humiliant que les Ormistes prétendaient imposer à la capitale de la Guienne. D'accord avec quelques hommes dévoués, il prend la résolution de s'emparer de

de Conty, lequel se déffendit généreusement, en présence de Son Altesse, en plein parlement, aïant couru un grand risque lorsqu'il fust traduict du Palais aux prisons de la maison de ville, où Son Altesse le conduisit en personne dans son carrosse, sans quoy il auroit couru risque d'estre décappité par les Ormistes ; plusieurs messieurs des Trésoriers de France maltraités en leurs personnes et en leurs biens, particulièrement Monsieur de Richon (1), qui fust arresté prisonnier pour en tirer ranson, ce corps aïant tousjours tesmoigné beaucoup de zèlle et de fidellité pour le service du Roy, et autres violences commises à des personnes de touttes conditions. On n'espargna pas mesme Monsieur Blainvilliers, premier escuyer de Madame la Princesse, gentilhomme d'honneur, de vertu et de mérite, et qui avoit demeuré près d'elle près de xxv ans, et le sieur de Latour, secrétaire de Monsieur le Prince, parce qu'ils estoient ennemis de M. de Mar-

l'Hôtel de Ville et de se saisir de la personne des principaux chefs de l'Ormée. Dénoncé au moment où il allait mettre son projet à exécution, Massiot se présente fièrement devant le Parlement assemblé, réclamant lui-même sa mise en accusation : « Il dit qu'il estoit homme de bien ; qu'il n'avoit jamais eut la pensée de conspirer contre la personne de M. de Conty, ny contre la maison du Prince ; que son passé confirmoit cette vérité ; mais, *contre les chefs de l'Ormée*, il advouait avoir escoutté les propositions de personnes qui s'estoient offertes, moyennant de l'argent, de les exterminer et de s'en deffaire ; que de cela il ne s'en cachoit pas, ayant assez recogneu dans le visage de tous les conseillers qu'ils en seroient tous bien aise pour estre deslivrés de ces séditieux. Il parla hardiment à M. de Conty, lui faisant cognoistre clairement toute la pitié qu'il avoit de la tyrannie de se laisser gouverner par de petites gens comme ceux de l'Ormée. » On comprend ce qu'un pareil langage dut soulever de colères. Ameuté à la porte du Palais, le peuple criait qu'il voulait se faire justice lui-même en jetant Massiot à la rivière. Pour éviter qu'il ne fût massacré, le prince de Conti le fait monter dans son carrosse ; mais, redoutant que cette proie ne lui échappe, le peuple dételle les chevaux et, à force de bras, conduit le carrosse à l'Hôtel de Ville. Malgré les ordres du prince, Massiot est enfermé dans un profond cachot, heureux encore d'être ainsi préservé d'un sort plus terrible.

Comme il n'existait aucune preuve contre Massiot, le prince résolut de le mettre en liberté. Il chargea donc le chevalier de Thodias de procéder à l'élargissement du prisonnier. « Sur quoy, raconte Lenet, il faillit à arriver du désordre, led. chevalier ayant trouvé un ordre entre les mains du capitaine qui estoit de garde à l'Hôtel de Ville, par lequel l'Ormée défendoit audit capitaine de n'eslargir ledit sieur de Massiot sur quelque ordre que ce pust estre, de sorte qu'on eust toutes les peines du monde à le faire obéir, quelqu'un mesme aïant crié *aux armes !* Cela n'eust pourtant pas de suite et la chose fust exécutée comme elle avoit esté proposée. » (*Souvenirs du règne de Louis XIV*, t. V, p. 366).

(1) Mre Etienne de Richon, seigneur de Monfavier, chevalier, conseiller du roi e

chin et Laisné (1), pour n'approuver leur conduitte, laquelle a esté généralement blasmée des meilleurs politiques, qui demeuroient d'accord, qu'après les violences qui s'estaient pratiquées contre Bourdeaux (2), il n'y pouvoit avoir de villes ny de villages dans le royaume qui peussent conserver le moindre sentiment pour messieurs les Princes; et ceste forme d'agir fera juger qu'il est très important de ne souffrir jamais que le menu peuple s'auctorise pour entreprendre d'estre maistre des gens de bien, d'honneur et de condition, lesquels doivent empescher dans la naissance des séditions, que les factieux ne soient les maistres absolus, pour ce que, lorsqu'ils commencent à prendre de l'autorité, il est plus difficile à y pourvoir.

Pour clore ceste relation et procès verbal, que plusieurs personnes ont désiré de voir, je proteste que ce qui a jamais le plus obligé, les bien-intentionnés et moy, d'agir pour restablir l'auctorité du Roy, pour le service duquel nous avons tousjours conservé de grands sentimens sans pouvoir les manifester que par lad. entreprise, a esté, qu'aïant veu partir des dépputtés pour Espagne et pour Angleterre, de l'ordre des factieux, pour les inviter de venir en Guyenne, nous prismes une forte résolution de périr ou d'empescher l'effect d'un si pernicieux dessein, veu qu'il alloit directement contre

trésorier général des finances à Bordeaux. Il avait épousé, le 28 août 1618, d[lle] Jeanne de Saigues, fille de M[re] Guillaume de Saigues, conseiller du roi en tous ses conseils et son procureur général au Parlement de Bordeaux.

(1) D'après M. de Cosnac (*Souvenirs du règne de Louis XIV*, t. VI, p. 141), Lenet, qui, dès le mois de février 1653, soupçonnait la trahison de Villars, aurait « fait saisir le courrier de Paris, qui ne put lui fournir de grands renseignements sur les « cabales, parce que les fils s'en rattachaient à Blaye. Toutefois, il aurait découvert « que deux officiers de la maison de la princesse de Condé, Latour et Mainvillers (*aliàs* Blainvilliers), son écuyer, avoient formé une liaison suspecte avec Villars et « l'Ormée : leur plan était de brouiller la duchesse de Longueville et le prince de « Conti avec le prince de Condé. » De là une dénonciation en règle adressée par Lenet à Condé. — De son côté, Daniel de Cosnac constate la haine jalouse que Lenet et le comte de Marchin portaient à MM. de Mainvilliers et de Latour.

(2) L'historien La Colonie rappelle bien d'autres *violences* commises par les gens de l'Ormée. Voir principalement le tome III de son *Histoire curieuse et remarquable*, pages 356 et suivantes.

la gloire de Dieu, le service du Roy, le bien et le salut de nostre Patrie : je peux donner cette louange à tous les bien-intentionnés, qu'il ne s'en est jamais trouvé pas un, de quelque condition qu'il fust, qui aye demandé quelque asseurance de récompense, si ce n'est les officiers pour la conservation de leurs offices, aux veufves, enfans ou héritiers, venans à mourir dans l'action, comme il se peut voir dans les articles généraux, dont la teneur a esté reproduicte cy-dessus (1).

Je me trouve aussy obligé de tesmoigner que je n'ay jamais veu une pareille ardeur pour le service du Roy à celle que me tesmoigna M. de Marin, lieutenant général ez armees de Sa Majesté soubs Monsieur de Candalle, lequel me dit, prenant congé de luy à Cadillac, en m'embrassant, qu'il mourroit content pourveu que l'auctorité du Roy, son maistre, fust restablie dans Bourdeaux. — Je luy protestay que j'avois les mesmes sentimens, en lui disant le dernier adieu.

Je doibs aussi, pour une seconde marque de fidellité et d'affection, tesmoigner que M. Du Sault, conseiller au Parlement, a agy de la bonne manière, et marqué un très grand zélle pour les interests de Sa Majesté.

Ce que, je soubsigné, certiffie vray et ay signé de mon seing manuel à Bourdeaux, ce XIX^e^ septembre 1653.

(Signé à l'original) FILHOT.

FIN DU JOURNAL

UNE ŒUVRE MANQUÉE

Histoire universelle de l'Eglise, par l'abbé DARRAS, continuée par M. l'abbé BAREILLE, achevée par Mgr FÈVRE.

I

Voici longtemps que j'ai cet article au bout de la plume.

Je l'ai retenu jusqu'ici, et à tort peut-être.

Ce n'était point que j'hésitasse à me raidir contre un courant très prononcé de faveur admirative. C'était plutôt la crainte de nuire au spéculateur qui prélevait sur le clergé un tribut consenti d'avance.

(1) Voir ci-dessus, p. 671, année 1886.

Scrupule excessif, car, trois fois au moins, M. Vivès a, de son autorité privée, modifié les conditions du contrat. Après avoir engagé dans une entreprise, supérieure aux forces humaines, un homme inférieur à la tâche, il lui a racolé des successeurs, les a poussés, l'épée aux reins, ou l'argent en main, à bâcler hâtivement l'œuvre inachevée, et en a livré aux souscripteurs, moyennant finances, contrairement aux conventions, les derniers volumes, imprimés sur papier de rebut, sans avoir pris la peine d'en corriger les *épreuves*, laissant foisonner partout les *coquilles* les moins acceptables, ce qui fait de ces centaines de pages de véritables bancs de fossiles, où virgules et points, jetés au hasard à travers les mots, font l'effet des débris végétaux pétrifiés, mêlés, dans les grottes préhistoriques, aux bivalves de tout genre.

Du jour où le second continuateur de l'abbé Darras a pris la suite de l'affaire, la tristesse des lecteurs s'est changée successivement en humeur, puis en stupéfaction, finalement en consternation, voire en colère. J'aurais dit en pitié, si la soumission à l'autorité ecclésiastique, après la vilaine guerre déclarée à *Saint-Sulpice*, eût été plus spontanée. Comment rester de sang-froid devant des procédés de composition, de langage et de polémique, indignes non seulement du caractère sacerdotal, mais de tout écrivain qui se respecte ?

Ce grotesque couronnement est d'ailleurs, pour l'œuvre elle-même, un châtiment mérité.

Plusieurs de nos confrères vont s'étonner sans doute. Qui sait s'ils ne seront pas scandalisés ? Hélas ! ma conviction m'a coûté assez cher pour que je revendique le droit de la proclamer ouvertement.

Héritier bénévole de la souscription d'un prêtre défunt, j'en acceptai jadis et j'en ai payé les charges. J'ai vu sous la main du premier auteur la trame s'allonger démesurément, à la façon non d'un métal malléable, mais d'une pâte ductile. Il avait annoncé vingt-cinq volumes environ. Au vingt-cinquième, voguant en plein moyen âge, il succombait épuisé. Des investigations de fraîche date ébranlaient l'autorité d'un document dont il avait tiré grand parti, et cette contrariété, très vive, n'aurait pas été étrangère à sa mort, si l'on s'en rapporte à des *racontars* parisiens.

M. l'abbé Bareille, qui essaya de le remplacer, dut réduire le plan primitif à des proportions moins considérables. Il s'arrêta, après sept volumes, au seuil de l'ère moderne. Il refusait probablement de marcher plus vite.

Enfin, un de ces ouvriers *qui ne doutent de rien*, un hardi *abatteur*

de livres, (c'est un titre qu'il se donne), dont la fécondité dépasse celle de feu Scudéry (1), nous en a broché huit, en deux ans, de 1884 à 1886. C'est donc fini.

Eh bien! ayons le courage de le reconnaître : l'édifice manque de base ; l'architecture en est disparate ; le faîte, horriblement lourd, semble taillé à coups de masse, dans cet appareil de matière molle, qui s'effrite au vent, à la pluie, et se transforme en boue salissante sous le piétinement des passants. Evidemment, l'homme de cette besogne n'est pas né encore.

I

Quand M. Darras conclut son marché avec l'éditeur, sur promesse de cent mille francs, à ce qu'on assure, il n'avait ni amassé ses matériaux, ni arrêté son plan, ni tracé ses divisions principales. Hyperboliquement loué pour un *Manuel* assez agréable, où, à la suite de M. l'abbé Blanc, de Besançon, il classait les faits historiques par règnes des Papes, il se laissa persuader qu'il serait pour la France, redevenue *romaine*, plus et mieux qu'un Fleury ultramontain.

Le collaborateur de Bossuet dans l'éducation du Dauphin a été mis à l'*index*, pour son détestable esprit gallican ; Bérault-Bercastel, corrigé par M. Henrion, est diffus et terne ; Rohrbacher, parfaitement orthodoxe, assomme par sa pesanteur germanique. On cherchait quelqu'un pour accomplir dans l'histoire, au milieu de nous, la réaction opérée, dans les tendances doctrinales, par le comte de Maistre et La Mennais ; dans la morale pratique, par Mgr Gousset ; dans la liturgie, par dom Guéranger. Les circonstances se présentaient favorables. Les esprits étaient préparés par les discussions des journaux catholiques et les décisions des Conciles provinciaux, par tout un ensemble d'événements, de publications, qui ouvraient la voie aux définitions futures. Un abrégé, de style noble, élégant et aisé, venait de recevoir le meilleur accueil. On savait bon gré au rédacteur de ces quatre volumes d'une idée, qu'il avait lui-même empruntée à un devancier, passé presque inaperçu (2).

(1) Boileau, satire II.

(2) *Manuel d'Hist. ecc.*, par M. l'abbé Blanc, 3 vol. in-8°. L'ouvrage a été réédité en quatre volumes.

Cf. Hist. de l'Eglise par l'abbé Darras, 4 vol. in-8.

Ainsi excité, porté, soutenu par l'opinion, l'abbé Darras se mit à l'œuvre.

A l'exemple de l'abbé Rohrbacher, il partait de la création. Saint Augustin n'enseigne-t-il pas, et la tradition entière avec lui, que l'Eglise date sur terre de l'origine du monde, puisqu'elle est l'Epouse de l'Agneau immolé avant tous les temps?

Le public croyant admit volontiers ce point de départ. Il y voyait, outre l'avantage de cet accord avec les Pères les plus vénérés, celui d'entendre, dès l'abord, un écho de controverses, dont le bruit ne lui arrivait que vaguement jusqu'alors.

Quel bonheur de posséder une histoire qui suppléerait toute une Encyclopédie! car le nouvel historien savait tout, exposait, en les vulgarisant, les données principales de toutes les sciences, dans leur accord réel, dans leur désaccord prétendu avec la Bible : géologie, paléontologie, ethnographie, chronologie, etc. Les publicistes les plus en garde contre les triomphes prématurés de la bonne cause applaudissaient aussi fort que les autres. « *Ce premier volume est la conti-* « *nuelle réfutation des erreurs du jour.* » Ainsi s'exprimait, en louant, sans réserve, M. Duilhé de Saint-Projet, dans sa *Revue de l'année 1863* (1).

On ne réfléchissait pas qu'en vieillissant tout cela perdrait de son intérêt. L'erreur se répète, c'est vrai, mais elle dissimule ses redites sous un vêtement à la mode de chaque époque. Si vous êtes *actuel* aujourd'hui, vous cesserez de l'être demain.

En outre, ce parti pris de guerroyer contre les mécréants de l'heure présente communique au style une allure militante, et un je ne sais quoi d'échauffé, de déclamatoire, qui, plus tard, n'ayant plus sa raison d'être, sera jugé intempestif. Déjà, on est fatigué de se heurter, à chaque ligne, à la *science incroyante du XIX^e^ siècle*, à la *critique moderne*, au *scepticisme et au rationalisme contemporains* ; à *Agassiz*, à *Michel Nicolas*, à *Salvador*, à *Renan* surtout, dont on a centuplé l'importance en le prenant trop au sérieux.

On rendait donc un mauvais service à M. Darras en l'encourageant à persévérer dans cette voie. Nul ici-bas n'est universel. Le temps est court pour étudier tant de choses, et, de jour en jour, le terrain de la lutte se déplace. Quoi qu'on en ait pensé il y a vingt-cinq ans, le grand siècle avait raison de vouloir « *retrancher d'une telle œuvre les disser-*

(1) 3^e^ année de cette publication. Un vol. in-12, chez Aug. Vaton, Paris.

« *tations et les discussions de la critique, comme on ôte les échafauds,* « *les machines et les cintres des voûtes, après qu'un bâtiment est achevé* »(1).

Ici, on tenait à initier le lecteur aux secrets d'un travail, qui, d'ordinaire, reste caché.

Or, plus d'un s'aperçut bientôt que tout cet étalage était superficiel. L'érudition historique même parut improvisée. Non seulement on alléguait, ou on prenait à partie des ouvrages récents, publiés pendant la préparation du volume qui sortait des presses, mais souvent on se contentait de les démarquer, pour ainsi dire, et de les servir par larges tranches, au public inattentif. Nous n'inventons rien. Qu'on lise parallèlement, dans l'abbé Darras et dans M. A. de Broglie (2), le récit des faits du quatrième siècle, on sera frappé de la ressemblance. De même pour le cinquième siècle, les recherches d'Amédée Thierry servent de fil conducteur (3). Au onzième, ce seront les études d'Augustin Thierry, de Rémusat et de M. l'abbé Delarc (4).

Ah ! c'est qu'il faut se hâter. Vous ne comptez pas, vous, avec les exigences du libraire-entrepreneur. D'ailleurs la presse amie apprête ses articles élogieux ; chaque fragment ira aux astres. « *La grande* « *œuvre du* XIX^e^ *siècle se poursuit, cette œuvre incomparable, auprès de* « *laquelle l'œuvre colossale de Rohrbacher n'est elle-même qu'un gigan-* « *tesque essai* (5). »

Du reste, il y a moyen de déguiser les emprunts. M. de Broglie est suspect de *naturalisme* (6) ; Amédée Thierry est convaincu d'hétérodoxie.

Ils citent et discutent leurs autorités. On s'appuiera sur celles qu'ils contestent. — Quoi ! sans contrôle ? — Oh ! nous avons un *criterium* sûr. C'est la prévention favorable à l'Eglise, aux Papes, aux Evêques. Nous rejetterons impitoyablement les témoignages païens, hérétiques, libéraux. Nous accepterons de confiance les documents chrétiens, fussent-ils apocryphes, interpolés, légendaires. Il y a certainement un triage à faire, mais nous ne serons pas sévères à l'excès. Le crible de notre

(1) Fleury : *Introduction à l'Hist. ecclés.*

(2) *Hist. de l'Eglise et de l'Empire Romain au* IV^e^ *siècle.*

(3) *Récits de l'histoire du* V^e^ *siècle* (*Revue des Deux-Mondes 1867*), t. IV.

(4) *Hist. de la conquête d'Angleterre*, par Aug. Thierry. — *Vie de saint Léon IX*, par l'abbé Delarc. — *Anselme de Cantorbéry*, par Rémusat.

(5) *Univers*. Article reproduit dans les prospectus.

(6) Dom Guéranger : *Essai sur le naturalisme contemporain.*

critique sera percé à larges trous. Voici le *Liber pontificalis*, « *monu-* « *ment longtemps dédaigné par une téméraire critique* (1) ». Quel secours précieux pour éclairer les obscurités des premiers temps! — Oui, mais on n'a pas prévu qu'un malencontreux contradicteur (2) analysera sans indulgence le monument trop naïvement exploité, en signalera les origines diverses, le montrera naissant au IXe siècle, fait de pièces et de morceaux, par conséquent dénué d'authenticité en plusieurs parties. On suppliera l'archevêque de Paris d'interdire la publication de cette *Étude* impitoyable. Vains efforts! le prélat est trop consciencieux pour intervenir dans une question qui n'est pas de sa compétence.

Avec Guéranger, on soutiendra la version du Bréviaire romain, relative au baptême de Constantin par saint Silvestre ; on accusera d'interpolation le texte d'Eusèbe, qui attribue ce baptême à un évêque arien. On affirmera que jamais Eusèbe n'a usé du mot *autocratos*. employé dans ce passage, pour désigner l'empereur, et les *Etudes religieuses* (3) des Pères Jésuites relèveront dix autres passages, très authentiques, de cet historien, où ce mot figure, en toutes lettres, ainsi que ses dérivés, adjectifs et adverbes.

Ne descendons pas aux mesquines chicanes. Il faudrait renvoyer au chapitre de la *Dispersion des Apôtres*, où saint André est totalement oublié (4), et à cent endroits différents, qui dénotent une pareille négligence. Toujours même cause : trop de précipitation, trop de hâte.

En somme, peu de science historique (5), pas de critique, trop de polémique contemporaine. Ce dernier défaut enlève au livre la *sérénité*, et, par suite, empêcherait de lui promettre la *pérennité* de l'histoire.

Le style en a été vanté outre mesure. Il est redondant, emphatique et empreint de la plus fausse élégance. Qu'on me pardonne une citation. Il s'agit d'une image de Marie, découverte dans les Catacombes, et dont la tête est voilée (6).

(1) *Hist. de l'Eglise*, t. VI, ch. VI.

(2) *Etude sur le Liber pontificalis.* (*Revue des questions historiques.* Article de l'abbé Duchesne.)

(3) *Etudes religieuses et philosophiques*, 1870.

(4) T. V, p. 450.

(5) *Principes de critique historique*, par le P. de Smet, un des Bollandistes. Il déclare que ce livre fait honte à la critique catholique.

(6) Horace, *Epist. ad Pisones.*

« Le voile sur la tête, dans l'Eglise de Jésus-Christ, signifie l'infé-
« riorité du sexe et du ministère. Les peintures des catacombes ne
« nous laissent aucun doute sur ce point. Jamais une femme n'y
« est représentée sans un voile sur la tête... L'Eglise catholique a tel-
« lement conservé cette tradition des premiers âges chrétiens, qu'au-
« jourd'hui encore, l'évêque ou le prêtre, dont la vieillesse a fait
« tomber les cheveux, ne peuvent, sans une dispense du Pape, con-
« server à l'autel du Seigneur (attention !) *ce voile artificieux inventé*
« *pour dissimuler ou rendre inoffensive leur calvitie* » Quelle cir-conlocution pour désigner une calotte ! En littérature, l'abbé Darras est de l'école de l'abbé Delille. Son maître lui eût envié cette péri-phrase.

Concluons. Les meilleures intentions ne suffisent pas pour révéler une vocation d'historien, et les saines doctrines, l'orientation correcte, ne sauraient tenir lieu de certaines qualités essentielles à quiconque ambitionne ce titre.

Sumite materiam vestris, qui scribitis, æquam
Viribus, et versate diù quid ferre recusent,
Quid valeant humeri

(La fin au prochain numéro.) P.-G. DEYDOU.

LES MADELONNETTES

A BORDEAUX

Les faiblesses et les misères de notre pauvre humanité seront toujours un sujet trop fécond d'études pour l'historien, comme pour le moraliste.

Parmi les institutions pieuses et charitables du vieux Bordeaux, il en est une qui se rattache plus directement à cette fouille curieuse, mais attristante, des mauvais instincts; c'est le refuge dit de *La Madeleine*. Je me propose de la considérer sous ses divers aspects, dans le seul but d'éclairer tant soit peu un coin du passé, demeuré obscur jusqu'ici.

§ I. – *Fondation.*

Nous devons d'abord rechercher l'origine du pénitencier, à l'aide surtout des documents conservés aux Archives départemcntales de la Gironde (1).

Vers l'an 1432, Bernard de Garos, bourgeois de Bordeaux, fonda, auprès du *Grand Marché* (2), un petit hôpital, appelé *Botglon* ou *Bouglon*, consacré sous le vocable de *Sent Marsau* (3). Deux prêtres *habitués* devaient le desservir (4). Cet établissement, destiné, dans le principe, aux pauvres malades ou infirmes de la paroisse de Sainte-Colombe (5), reçut, plus tard, une affectation spéciale, motivée par des désordres de mœurs, trop communs dans les grandes villes.

En 1519, le procureur général au Parlement de Bordeaux exposait à la Cour « que plusieurs femmes débauchées de cette ville s'étaient « converties par l'*efficace* des sermons de quelque bon religieux, et « qu'elles marquaient vouloir mener dorénavant une vie pénitente et « religieuse, qu ainsi il était important de leur donner un lieu conve- « nable pour leur servir de retraite, et, comme il n'y en avait point de « plus convenable pour cela que l'hôpital de *Bouglon*, il fallait le leur « bailler, réparé aux dépens de la ville (6) ».

Le 14 mars 1519, le Parlement rendit un arrêt conforme à ce réquisitoire.

L'hôpital de Bouglon devint alors un véritable pénitencier, sous le double nom de *Couvent de la Madeleine* et de *Filles repenties*. Des religieuses, dites de *Sainte Madeleine*, furent chargées de ce nouveau service.

Suivant dom Devienne, les prédications du bienheureux Thomas Illyricus, cordelier, « persuadèrent à plusieurs personnes du sexe de « se retirer dans un couvent, sous le nom de *pénitentes* (7) ». Ce serait

(1) Les pièces concernant les Madelonnettes remplissent trois cartons, que l'inventaire n'a pas encore atteints. Il y a, en outre, plusieurs grands registres de comptes.

(2) La place actuelle du *Vieux Marché*.

(3) Saint-Martial.

(4) Mémoire manuscrit sur la fondation du couvent de la Madeleine. — Cf. M. Léo Drouyn, *Bordeaux vers 1450*, p. 370.

(5) Église située dans le même quartier, sur la place actuelle de *Sainte-Colombe*.

(6) *Archives départementales*.

(7) *Histoire de l'Église de Bordeaux*, publiée en 1862, p. 149.

donc lui que le procureur général aurait voulu désigner, comme nous venons de le voir.

L'historien Florimond de Rémond constate, d'ailleurs, le succès de sa parole véhémente, à Bordeaux même, où le zélé Franciscain prêchait en plein air, sur les places publiques (1).

Cependant, Thomas Illyricus est plus connu pour avoir évangélisé les *Bougès* (2) de La Teste, et pour avoir érigé, à Arcachon, la première *chapelle des marins* (3).

En 1630 ou environ, une peste horrible dispersa les religieuses et les les pénitentes de Bouglon. Heureusement, il se trouva une femme de cœur, assez riche pour relever cette maison hospitalière dont l'utilité se faisait de plus en plus sentir, au milieu des scandales du monde et des progrès du vice...

C'était le siècle des grandes chrétiennes et de leurs œuvres admirables.

A Annecy, M^me^ de Chantal secondait saint François de Sales dans la fondation d'un institut célèbre (4).

A Paris, M^me^ de Miramion se consacrait tout entière au soulagement des pauvres et à l'instruction des enfants du peuple (5), tandis que M^me^ Legras concourait, avec saint Vincent de Paul, à l'établissement des *Filles de la Charité* (6).

Et combien d'autres dames de mérite pourrions-nous citer, dans un ordre d'idées ou plutôt de sentiments, qui n'a rien de commun avec la réputation surfaite des *belles mondaines!*

A Bordeaux, le sexe le plus pieux et souvent le plus déterminé, fit preuve de la même énergie pour le bien et du même dévouement aux saintes entreprises du zèle. Ici encore, nous devons nous restreindre à un petit nombre d'exemples.

La baronne de Saucats, veuve d'un conseiller au Parlement et digne

(1) *Histoire de la naissance, progrès et décadence de l'hérésie de ce siècle.* Paris, 1610, p. 16.

(2) Vocable patois; c'est une corruption du nom latin de *Boii*, que portèrent les premiers habitants de cette contrée maritime. (Baurein, *Variétés bordelaises*, t. III, p. 282 et suiv.)

(3) Oscar Dejean, *Arcachon et ses environs*, p. 81.

(4) La Visitation. — Cf. Picot, *Influence de la Religion en France pendant le* XVII^e^ *siècle*, t. I, p. 139.

(5) *Ibidem*, t. II, p. 71, 86 et 302.

(6) *Ibidem*, t. I, p. 252 et 412.

émule de sainte Françoise de Chantal, introduisit dans nos murs les Visitandines (1).

Jeanne de Lestonnac, marquise de Monferrand, établit la congrégation des religieuses de *Notre-Dame* (2). Cet institut, d'origine bordelaise, existe encore dans plusieurs villes, et les sœurs qui le représentent parmi nous ont la consolation de posséder les restes de la vénérable fondatrice, dans leur jolie chapelle de la rue du Palais-Gallien (3).

Une de ses parentes va nous retenir plus longtemps, puisqu'elle fut comme le pivot de la fondation importante dont nous avons à nous occuper spécialement.

Marc-Antoine de Gourgues fut premier président au Parlement, de 1616 à 1628. Sa vie de magistrat et d'homme politique a été retracée, tout récemment, par M. A. Communay, dans un travail des plus consciencieux (4).

Il fut marié deux fois : 1° à Marie Séguier, sœur d'un illustre chancelier de France, laquelle mourut en 1613, après avoir fondé les *Grandes Carmélites* du couvent de Saint-Joseph (5) ; 2° à Olive Daulède de Lestonnac, née à Bordeaux et déjà veuve elle-même, d'un magistrat, Louis de Gentils. Elle était fille de Pierre Daulède et de Catherine Mullet (6).

Le président de Gourgues mourut à Bordeaux, le 9 septembre 1628. Sa veuve lui survécut jusqu'en 1652; elle décéda en sa propriété de Margaux, d'où son corps fut rapporté à Bordeaux, *par bateau*, le 22 décembre de la même année. Les deux époux furent, comme ils l'avaient demandé, inhumés dans le cloître des *Grandes Carmélites* (7).

(1) Dom Devienne, *Histoire de l'Eglise de Bordeaux*, p. 139.

(2) *Ibidem*, p. 108 et suiv.

(3) Avant la Révolution, les religieuses de *Notre-Dame* habitaient les bâtiments de la rue de *Cursol* (anciennement de *Ségur*), occupés aujourd'hui par une caserne d'infanterie; leur chapelle de la rue du Hâ est devenue un temple calviniste.

(4) *Le Parlement de Bordeaux; notes sur ses principaux officiers*, p. 63-75.

(5) Dom Devienne, *Histoire de l'Église de Bordeaux*, p. 128. Ce couvent était situé sur les fossés de l'Intendance, auprès de l'emplacement du marché actuel des *Grands-Hommes*.

(6) Pierre Daulède avait pris le nom et les armes des Lestonnac, en vertu d'un testament fait à son profit. (*Archives historiques de la Gironde*, t. VI, p. 344, note 1.) Les Daulède, comme les Lestonnac, donnèrent des magistrats au Parlement. Jean-Denis Daulède, entre autres, fut premier président de cette Compagnie, de 1675 à 1694.

(7) M. Communay, *loco citato*.

Les actes de bienfaisance et les exercices de piété remplirent le long veuvage de la charitable présidente.

Je ne fais que mentionner ses dons et legs à la maison professe et au noviciat des Jésuites (1), aux Carmélites de Saint-Joseph (2) et à d'autres communautés religieuses..... Je ne puis non plus passer sous silence un legs de 15 000 livres dont le revenu « devait être donné à « de bons religieux, pour aller faire des missions à la campagne, en « la paroisse de Margaux et ailleurs, vers les landes et où ils pourront « faire plus de fruit pour la gloire de Dieu (3) ».

Mme de Gourgues fut aussi une des bienfaitrices de l'*Hôpital général* ou de la *Manufacture*, fondé en 1624 par Mme de Tauzia (encore une généreuse chrétienne!), veuve de M. de Brezets, conseiller au Parlement (4).

J'arrive enfin à son œuvre de prédilection, qui fait également l'objet principal de nos recherches actuelles, œuvre déjà ébauchée par l'autorité judiciaire, comme nous l'avons vu plus haut.

Il n'était guère possible de rétablir l'ancien hôpital de Bouglon qui tombait en ruines. Mme de Gourgues procura donc aux *filles repenties* une installation plus convenable dans la rue *Lalande*, où elles demeurèrent jusqu'à l'abolition des Ordres religieux.

L'hôpital abandonné devint un prieuré *simple* (5), conféré par l'archevêque de Bordeaux. Le dernier titulaire de ce bénéfice séculier fut Jean de La Bintinaye, clerc tonsuré du diocèse de Rennes et chevalier de Malte, non profès, habitant le palais archiépiscopal. Il avait été pourvu de ce titre ecclésiastique par bref de Mgr Champion de Cicé, son vénérable compatriote (6), et fut mis en *possession réelle*, aux termes d'un acte notarié du 4 juin 1788, à la veille d'une révolution, empressée de mettre la main sur les biens du clergé.

Une liasse de parchemins, des XVe et XVIe siècles, concerne spécialement l'hôpital-prieuré de Bouglon. Un gros terrier, en papier, con-

(1) Testament du 10 décembre 1652, ci-après visé. — Cf. 15e *Rapport de la Commission des monuments historiques de la Gironde*, p. 42.

(2) Dom Devienne, *op. cit.*, p. 127.

(3) *Archives historiques de la Gironde*, t. VI, p. 310. (Testament d'Olive Daulède de Lestonnac.)

(4) Préambule des statuts dudit hôpital, imprimés à Bordeaux, chez Claude Labottière, en 1693, in-4°. Cette maison, située quai de Paludate, devint en 1773, l'hospice des Enfants Trouvés, qui viennent d'être transférés dans le magnifique établissement de la route de Bayonne.

(5) Sans charge d'âmes.

(6) Né à Rennes, en 1735.

tient les *exporles* (1) des rentes foncières, cens et autres redevances, qui appartenaient au fief de Bouglon (1724-1740).

Le prieuré possédait quelques biens dans la *palu* de Bordeaux.

Une portion de ses faibles revenus fut donnée au nouveau couvent de la rue Lalande; mais ce partage inégal devint une sourse de procès entre le prieur et les religieuses de La Madeleine. Les gens de loi seuls profitèrent de ces fâcheux et stériles débats (2).

Voulant assurer l'avenir d'une fondation qu'elle prenait à cœur, M^me^ de Gourgues donna d'abord 15,000 livres, en attendant un legs de 30,000.

L'argent ne suffit pas pour la réussite des entreprises chrétiennes; il faut, de plus, un personnel capable et digne de les soutenir; il faut des âmes d'élite, prêtes à toutes les fatigues et à tous les sacrifices. On le comprit bien, dès l'origine de l'institution qui nous occupe.

Donc, en 1639, une société d'honnêtes dames se formait spontanément à Bordeaux pour mettre à exécution les projets de la zélée présidente et pour gouverner les femmes ou filles repenties.

Toutefois, on ne tarda pas à reconnaître que des religieuses, habituées aux services les plus pénibles et familiarisées avec toutes les misères humaines, rempliraient mieux les intentions de M^me^ de Gourgues et des autres bienfaiteurs ou bienfaitrices. En conséquence, on fit venir de Paris plusieurs *Madelonnettes*, premier noyau d'une communauté régulièrement établie (3).

Le 14 août 1641, la chapelle provisoire de la rue Lalande fut bénite et inauguré par Jacques Miard, trésorier de l'église métropolitaine et vicaire général de l'archevêque Henri de Béthune. Après la messe, qui fut célébrée par ce dignitaire du chapitre de Saint-André, on chanta, dit le procès-verbal, « un *Te Deum*, pour action de grâces à Dieu « d'avoir jeté son œil tout voyant dans les cœurs de ces pauvres filles « et de leur avoir bâti ce monastère, pour cité et refuge à celles qui les « voudront imiter ».

M^me^ de Gourgues vécut assez pour voir fonctionner l'œuvre de moralisation chrétienne sur laquelle reposaient les plus chères espérances de sa noble âme. Et quand vint l'heure suprême, elle n'oublia pas une maison qui lui devait l'existence. Son testament, daté du 10 décembre 1652, témoigne de cette constante sollicitude, jusque dans

(1) Reconnaissances féodales.
(2) *Archives départementales.*
(3) Nous en reparlerons sous le paragraphe 3.

les bras de la mort (1) ; voici les clauses spéciales ajoutées à ses précédentes libéralités :

« Désirant, pour la gloire de Dieu et l'accroissement du monastère « de Sainte-Madeleine, que j'ay fondé en la ville de Bordeaulx pour « le salut des ames, je donne et lègue, en augmentation de la fonda- « tion que j'ay faicte et outre le contenu au contract d'icelle, la somme « de trente mil livres, à la charge que ladite somme et celle que j'ay « baillée par le contrat de fondation, seront mises *en fonds* (2), ou en « rentes constituées à personnes solvables, pour le revenu estre « employé à l'entretien des filles pénitentes....

« ... Je veux que M. Duval (3) et Madame sa femme soient reconnus « pour fondateurs, et les siens, nonobstant que, par le contract de fon- « dation cela n'est pas, lequel je révoque pour ce regard, et veux que « M. Duval et Madame sa femme jouissent du dict droict et mettent « dans ladicte maison tel nombre de filles pénitentes pauvres et *indo-* « *tées* et de celles qui pourraient causer plus de mal, que la maison en « pourra recevoir...

« ..... Et sur le revenu susdit, je veux qu'il soit célébré une messe « de *Requiem*, chaque jour, pendant l'année de mon décès et une *anni-* « *verselle* à perpétuité, avec diacre et sous-diacre, dans l'église du dict « monastère. »

Les misérables questions d'amour-propre se mêlent parfois aux meilleures choses; nous en voyons ici un exemple.

Longtemps après la mort de la fondatrice, les religieuses de La Madeleine contestèrent aux représentants du conseiller Duval les honneurs du patronage qu'elle avait transmis à ce cousin et, par suite, à ses héritiers directs ou collatéraux. Il fallut plaider; de part et d'autre, on produisit des mémoires, empreints d'une irritation trop visible. Enfin, un arrêt de la Chambre des requêtes du Parlement de Bordeaux, du 1er juillet 1751, fit droit à des réclamations fondées en titre, et décida « que l'épouse de M. Joseph Duval aurait le droit d'entrer, « avec deux dames ou demoiselles, dans le monastère quand elle le « souhaiterait; qu'en outre, il serait permis au dit sieur Duval et à la « dame son épouse de faire mettre leurs armes, en pierre ou en mar-

(1) La Commission des monuments historiques avait déjà fait connaître plusieurs dispositions renfermées dans cet acte de dernières volontés. (Rapport de la 15e année, p. 42.) Plus tard, les *Archives historiques de la Gironde* le publièrent *in extenso*, t. VI, p. 333-344.

(2) En biens-fonds.

(3) Conseiller au Parlement de Bordeaux, cousin de la testatrice.

« bre, tant sur la porte de l'église que dans la maison, comme aussi « de faire mettre dans un lieu convenable de l'église l'acte de fonda- « tion, gravé sur du cuivre ou du marbre et de faire *répandre* dans « l'église une *litre* ou *ceinture funèbre* (1) et de faire mettre dans le sanc- « tuaire deux prie-Dieu, couverts d'un tapis, avec deux carreaux et « deux fauteuils, le tout aux dépens des religieuses. »

Ces dernières, mal conseillées sans doute, avaient manqué de reconnaissance envers la famille d'un de leurs principaux bienfaiteurs, puisque le premier, Duval fit généreusement rebâtir leur couvent et même leur chapelle (2).

En 1675, Jean Hugon, avocat au Parlement, leur avait légué une rente de 25 livres, pour l'entretien de la lampe du sanctuaire.

§ II. — *Maison de force.*

L'arrêt du 14 mars 1519, ci-dessus visé, donna l'idée première d'enfermer les femmes de mauvaise conduite dans l'hôpital de Bouglon. Le Parlement de Bordeaux s'en fit presque une loi ou, du moins, il établit cet usage par une suite de décisions conformes. Il prit, en effet, pour règle générale de condamner ainsi à la réclusion les épouses infidèles, convaincues d'adultère (3). Nous en rapporterons trois exemples seulement; l'histoire sérieuse ne doit pas trop s'appesantir sur les scandales de la vie privée...

(7 décembre 1523.) La femme d'un des huissiers de la Cour est condamnée « à être battue de verges, *au long de la salle du Palais* et, « après, à être récluse et confinée au monastère des sœurs de Sainte- « Marie-Madeleine de Bordeaux (4), pour y demeurer deux ans sans « sortir; et furent au dit huissier adjugés la dot et douaire de sa dite « femme et pouvoirs de la *révoquer* (5) et mettre hors du dit monas-

(1) Marque d'honneur, réservée aux fondateurs et *patrons* des églises. — Cf. *Mémoires de la Société Archéologique de Bordeaux*, t. VIII, p. 212-215, notice de M. L. Augier.

(2) Dom Devienne, p. 149.

(3) Cette jurisprudence était fondée sur la *novelle* ou *autentique* 134 de l'empereur Justinien; aussi disait-on, par ironie, que la justice avait *autentiqué* les femmes reconnues coupables d'adultère, en leur appliquant la peine insérée au *Corpus juris*. Ce lazzi de palais était d'assez mauvais goût, il faut en convenir.

(4) Ce premier refuge, établi dans l'hôpital de Bouglon, ne fut pas de longue durée, comme nous l'avons déjà remarqué.

(5) Reprendre chez soi.

« tère, par forme de réconciliation, dans le dit temps. Icelui passé, « elle serait tenue de prendre l'habit religieux au dit monastère et d'y « demeurer toute sa vie (1). »

(31 mai 1656.) Bertrande Mouleau, femme de Barthélemy Trappes, procureur en la Cour des Aydes de Bordeaux, encourut la même peine (2).

(27 juin 1736.) Anne-Pétronille Lacoste, épouse de messire André de Momans, trésorier de France en la généralité de Guienne, fut aussi condamnée, pour crimes d'adultère et de vol, à être enfermée dans le couvent de La Madeleine, « pour y demeurer l'espace de deux « années, pendant lequel temps son mari pourrait la reprendre; sinon, » qu'elle serait rasée et voilée, pour y demeurer le reste de ses jours, « en habit régulier, comme les autres religieuses, à la charge d'une « pension de 400 livres que paierait son mari (3) ».

En 1747, les religieuses s'adressaient au Parlement, aux fins d'obtenir le paiement de cette pension que les héritiers du mari, alors décédé, faisaient trop attendre (4).

Il y avait doute sur le point délicat de savoir si le mari pouvait reprendre sa femme après les deux années de réclusion. Le droit canonique, plus indulgent que la loi civile, ne limitait pas à un court délai cette heureuse faculté de pardonner et de resserrer le lien indissoluble du mariage chrétien (5).

Voici un cas moins grave, où il s'agit simplement d'une correction disciplinaire:

En 1662, Jean de Poyferré, écuyer, *sieur de Benauges*, obtint du Parlement l'autorisation « de faire prendre et conduire, sans scandale, « dans le couvent des filles repenties de cette ville, Sylvia de Poy- « ferré, demoiselle sa sœur ».

(1) Papon, *Recueil d'arrêts notables*, livre XXII, n° 9.

(2) Pièce des *Archives départementales*.

(3) C'est ce qui arriva. Le sieur de Momans mourut sans se réconcilier avec la coupable.

(4) *Archives départementales*.

(5) Cf. p. 193 et suiv. d'un opuscule juridique, intitulé : « Arrests notables, qui ont « jugé qu'une femme, condamnée pour adultère à estre renfermée dans un monas- « tère le reste de ses jours, est bien fondée, après la mort de son mari, à demander « sa mise en liberté, pour en épouser un autre, ensemble les plaidoyers et factums « des avocats, le plaidoyer de Me Talon, avocat général, etc. » (n° 29780 de la Bibiothèque municipale de Bordeaux ; exemplaire portant l'*ex-dono* autographe du président Barbot, l'un des premiers et grands bienfaiteurs de l'établissement). D'autres questions curieuses sur la même matière sont traitées dans cet in-12, imprimé à Paris en 1684.

Sur quoi, le même gentilhomme présenta requête à l'archevêque Henri de Béthune, et ce prélat rendit une ordonnance, datée du 8 septembre 1662, enjoignant aux religieuses de La Madeleine de recevoir la dite demoiselle, à la charge d'une pension qui serait amiablement réglée entre la supérieure et l'impétrant (1).

Vers le milieu du siècle dernier, le monastère de la rue Lalande comptait dix-huit recluses par autorité de justice. Plus d'un drame conjugal avait là son triste dénouement. Aujourd'hui, les femmes adultères, condamnées à un emprisonnement de trois mois à deux ans, subissent leur peine dans les maisons de détention. Le couvent était, ce semble, plus favorable au repentir et à l'amendement moral.

§ III. — *Communauté religieuse. — Pensionnat. — Régime intérieur.*

Les Madelonnettes de Bordeaux furent, comme nous l'avons dit, une colonie de celles de Paris et suivirent aussi la même règle.

Cet institut prit naissance dans la capitale, en 1618; il eut pour fondatrice la marquise de Maignelay et pour premier directeur saint François de Sales (2). Les constitutions, d'abord manuscrites, furent imprimées à Paris en 1668. La Bibliothèque municipale de Bordeaux garde un exemplaire de cet in 12, devenu rare (3).

Les religieuses de la Madeleine, plus connues sous leur petit nom de *Madelonnettes*, furent installées à Bordeaux en 1641.

Par ordonnance du 6 septembre 1655, Mgr Henri de Béthune nomma Louis Drouillard, prêtre, chanoine de Saint-Seurin, supérieur de la nouvelle communauté (4). Entre autres pouvoirs conférés à cet ecclésiastique, on remarque celui « de donner les *licences* (permissions) « pour les entrées tant ordinaires qu'extraordinaires dans le monas- « tère ».

En 1695, la communauté se composait de la mère Marguerite-Henri de Saint-Roch, prieure, d'une sous-prieure, d'une maîtresse de la congrégation et de quatre sœurs.

(1) Pièces des *Archives diocésaines* actuelles, portant la signature de Mgr *Henry de Béthune*. — (Carton des communautés religieuses.)

(2) *Dictionnaire des Ordres religieux*, dans l'Encyclopédie Migne, t. II, p. 811 et suiv.

(3) N° 27677 du catalogue.

(4) Pièce des *Archives diocesaines*.

Les registres de vêtures et de professions existent, de 1736 à 1786 (1). Les familles de la bourgeoisie bordelaise y retrouveraient, sans doute, quelques-unes des leurs.

La dernière entrée en religion fut celle de Mlle Lebray, fille d'un ancien mousquetaire du roi, née à Saint-Domingue en 1759, alors âgée de trente ans (2). Elle apporta une dot de 30,000 livres provenant de l'héritage de son père.

Les Madelonnettes portaient une robe et un scapulaire de couleur *minime*, la robe serrée d'une corde blanche, la guimpe semblable à celle des Visitandines (3).

D'après un état sans date, mais dont l'écriture indique le milieu du siècle dernier, le couvent de Bordeaux renfermait alors vingt-six religieuses dont une douzaine avaient de soixante ans à soixante-dix-huit ans, les autres de vingt-cinq à soixante. Les sœurs converses étaient au nombre de neuf, savoir : quatre d'un âgé avancé et cinq de vingt-huit à cinquante ans.

La même pièce nous fournit les renseignements qui suivent :

« Cette maison est très utile au public, tant par le nombre des « *pensionnaires,* qu'on y forme à la piété que pour les filles qu'un vif « repentir de leur faute y attire pour faire pénitence. Il y a, dans cette « communauté, un *quartier de force*, où sont renfermées les femmes « et les filles qui ont eu une conduite reprochable; il y en a actuelle- « ment quinze dont les unes y sont en vertu d'arrêts du parlement, « d'autres par lettres de cachet. Quelques-unes y ont été mises de con- « cert avec leurs parents, pour les retirer du désordre, et c'est le seul « endroit de Bordeaux où elles puissent être mises convenablement. »

On voit qu'un pensionnat de jeunes filles avait été ajouté au pénitencier, objet de la primitive institution. Les familles chrétiennes apprécièrent le bienfait de cette école intérieure, qui leur offrait toutes les garanties désirables.

L'instruction comprenait même les arts d'agrément; à preuve, ces chiffres de dépenses, que nous relevons sur un registre de comptes : 300 livres au maître de musique, 190 au maître de violon, 104 à celui de dessin, 300 à celui de danse, 72 à celui de guitare.

Le régime alimentaire n'était pas non plus bien austère; ainsi, en

(1) *Archives départementales.*
(2) Acte du 24 mai 1789.
(3) *Dictionnaire des Ordres religieux*, déjà cité, t. II, p. 815.

1779, on dépensa 90 livres « de poulets et grosses volailles pour les « demoiselles pensionnaires ».

En 1787, *la volaille de carême* seule coûta 93 livres.

§ IV. — *Biens, revenus et charges.*

Ainsi que nous l'avons déjà fait observer, le couvent de La Madeleine recueillit une portion des biens de l'ancien prieuré de *Bouglon*. Un petit fief du même nom, situé dans la palu des Chartrons, provenait de ce médiocre héritage.

Plusieurs maisons des rues Lalande et Labirat, voisines du monastère, en dépendaient et formaient le meilleur lot de sa dotation.

Tout ce quartier du vieux Bordeaux relevait féodalement de *la maison noble* des Lalande, située dans la rue Neuve.

Quant à la rue *Lalande*, elle doit son nom à une très ancienne famille de la Guienne (1).

En dernier lieu, la seigneurie de Lalande appartenait à la grande et opulente lignée des Durfort-Duras; aussi voyons-nous, en 1781, les religieuses de La Madeleine *avouer* tenir en fief leurs bâtiments conventuels, les dépendances du monastère et les maisons adjacentes, « de haut et puissant seigneur messire de Durfort, duc de Civrac (2), « en sa qualité de seigneur actuel de la baronnie de La Lande ».

Les comptes de La Madeleine accusent parfois des déficits, qu'il fallut combler au moyen d'emprunts onéreux.

La situation financière était meilleure en 1787, puisque les recettes s'élevèrent à 36,836 livres et les dépenses à 35,511 seulement.

Le produit du pensionnat constituait une des principales ressources de cette maison, peu riche d'ailleurs.

La Révolution confisqua les biens des pauvres Madelonnettes, dispersa leur communauté et ferma leur église.

Les Pères de la *Société de Marie* occupent aujourd'hui les bâtiments du monastère et desservent la chapelle, rendue au culte.

Ce gracieux sanctuaire, bâti au XVII^e^ siècle, ressemble à ses congé-

(1) Baurein, *Variétés Bordelaises*, t. II, p. 410; t. III, p. 29; t. IV, p. 10, 60 et 222.

(2) En Médoc. Plus près de Bordeaux, la même famille possédait la terre seigneuriale de Blanquefort.

nères de Bordeaux, notamment à Saint-Paul, à Notre-Dame, à Saint-Joseph (rue Sainte-Eulalie). Il vient d'être orné de nouvelles peintures en harmonie avec le style de l'édifice et avec l'ensemble de la décoration intérieure.

A. DUPRÉ.

III

A L'APPROCHE DES MORES

PERSONNAGES :

VIVIEN, neveu de Guillaume Court-Nez.
ACELIN D'IMOLA.
GAUTHIER DE BLAIVES.
GIRARD LE BRUN.
THIERRY DE THERMES.
} frères d'armes de Vivien.
HUNAUT DE XAINTES, vieux chevalier.

Sur les bords de la Méditerranée.

Il n'est pas encore jour. Une tente spacieuse, éclairée par un lampadaire. Un lit de camp. Quelques sièges de bois. Panoplies.

En face, on apercevra la mer bleue.

SCÈNE PREMIERE.

VIVIEN, armé, à demi couché sur son lit de camp.

Je rêvais... Dieu ! que c'est douloureux de rêver
Que l'on meurt et que nul ne pourrait vous sauver !..
J'y suis encor : Guillaume, à grands pas, en silence,
M'emportait, comme aux jours de ma première enfance ;
Seulement, je n'étais plus un enfant qui dort
Souriant : j'étais là, grand, pâle, roidi, mort !..
Or, arrivant au pied des murailles d'Orange,
Je murmurais — un mort qui parle, c'est étrange ! —
« Une dernière fois, ô mon oncle chéri,
« Je voudrais embrasser celle qui m'a nourri !.. »
Guibourc descend, se penche... Au moment où ma lèvre,

Froide, touchait la sienne, un long sursaut de fièvre
M'a secoué, mes yeux se sont ouverts... Voyons,
La nuit tire à sa fin, levons-nous, et prions.

Il se lève, et prie, les bras étendus.

O toi qui façonnas Adam et tiras Eve
De son flanc, glorieux Père vers qui s'élève,
Depuis l'aube des jours, tout cœur et tout regard;
Toi qui, chassant Caïn, le meurtrier hagard,
Bénis les dons d'Abel et recueillis son âme;
O toi, que le baron saint Abraham proclame
Et vénère Un et Triple; ô toi, par qui la main
De Moïse creusa dans la mer un chemin
Au peuple hébreu; toi, dont la bonté souveraine
Sain et sauf retira Jonas de la baleine;
Qui fis grâce à Ninive en ses rébellions,
Protégeas Daniel dans la fosse aux lions,
Et rendis son honneur à Suzanne flétrie;
O toi, Fils bien-aimé de Madame Marie,
Jésus-Christ ! toi qui pris, en vertu de tes droits,
Balthazar, Melchior, Gaspard — princes tous trois —
Comme vassaux tenus d'être tes hommes-liges;
Toi qui faisais le bien et semais les prodiges;
Toi qui rendis la vie à saint Lazare; toi
Qui fis Pierre Pasteur et Juge de la Foi;
O toi, qui, pacifique, au jour des Pâques blanches,
Par les chemins jonchés de palmes et de branches,
Fils de David, entras dans la Cité des Rois;
Toi qui suas le sang et qui mourus en croix;
Toi qui, ressuscité, remontas vers ton Père,
D'où tu viendras juger le Monde : en toi j'espère,
En toi je crois, c'est toi que j'aime, ô seul vrai Dieu !
Je me confie en mon épée, en mon épieu,
En mon dextrier; mais la force et la victoire
Sont en Celui qui vit et règne dans la Gloire.
Amen !

Il baise la croix de son épée.

Les mécréants soient à jamais maudits !
Ainsi Dieu m'aide et la Dame du Paradis !

Entr'ouvrant les tentures du côté du levant.

Le jour blanchit-il ?.. Non, la nuit est noire encore,
La brise...

Il entend un cor dans le lointain

Mais qu'entends-je ?.. Est-ce qu'avant l'aurore
Des chasseurs sonneraient du cor dans les vallons ?
C'est prendre mal son temps. Ecoutons... Rien. Allons,
Mes oreilles tintaient...

On entend le même son.

Encor ?... Bah! je me trompe,
Sans doute...

Le son devient distinct et se prolonge.

Cette fois, c'est l'éclat d'une trompe...
Ce son inconnu vient de la mer...

Il tressaille.

Si c'était...

Se penchant en dehors de la tente.

Holà ! mes compagnons, à moi !

Il écoute.

Le bruit se tait.

Entrent ses frères d'armes. — Le jour point.

SCÈNE II.

LES MÊMES, ACELIN, GAUTHIER, GIRARD, THIERRY.

VIVIEN.

Avez-vous entendu, de ce côté ?...

ACELIN.

J'écoute,
Frère... Mais c'est la voix de la brise, sans doute.

GIRARD.

Ou le flot qui déferle au rivage...

VIVIEN.

Allons donc !
C'est un son d'airain : vous souriez ?... Ah ! pardon,
Ecoutez...

On entend plusieurs cors.

Ils sont deux !.. Ils sont trois !..

Regardant le ciel.

Les étoiles
Pâlissent...

Son œil s'allume tout à coup.

Regardez ! une voile... deux voiles !..

GAUTHIER.

J'en vois trois... quatre... cinq !.. Elles ont disparu...
Non, les revoilà !... Six !.. Leur nombre s'est accru
Du double !..

THIERRY.

Par le Christ, c'est la flotte barbare !

L'aube grandit ; le bruit lointain se rapproche ;
la flotte païenne se dessine à l'horizon.

VIVIEN, avec enthousiasme.

Vive Dieu ! chevaliers, un beau jour se prépare :
Ce matin nous aurons bataille !.. O mes amis,
Ces suppôts de Satan par l'Abîme vomis,
Les voyez-vous ?... Ils sont venus dans l'espérance
De bafouer la Croix et d'asservir la France :
Mais leur rêve sera court, leur réveil amer,
Car ces deux bras vont les rejeter à la mer !

Bruits de clairons païens. — Les jeunes chevaliers pâlissent

Eh quoi ! vous tremblez ?

GAUTHIER, à voix basse.

Dieu prenne en pitié nos âmes,
Car l'heure de la mort approche !

VIVIEN, indigné.

Cœurs de femmes !
Priez, c'est bien : je veux aussi prier pour moi ;
Mais que, sur votre front livide, un lâche émoi
Se devine, ce n'est digne ni des ancêtres,
Ni de vous, ni de moi !... Dans un instant, les prêtres
Diront sur nous le mot sacré qui nous absout :
Alors, nous relevant, nous irons jusqu'au bout,
Sans peur, car nous serons sans reproche !... Guillaume,
En nous ceignant l'épée et nous coiffant du heaume,
Nous cria — l'auriez-vous, fils, oublié sitôt ? — :
« Courage, allez toujours : Dieu n'est-il pas là-haut ? »

ACELIN, hardiment.

Vivien a raison, camarades.

GIRARD.

Courage !

THIERRY.

Allons toujours !

GAUTHIER.

Dieu n'est-il pas là-haut !

Bruit prolongé de trompettes païennes.

VIVIEN, tendant la main vers la flotte.

Fais rage,
Lucifer : Saint Michel-du-Péril est ici !

Entre Hunaut de Xaintes.

SCENE III.

LES MÊMES, HUNAUT DE XAINTES.

HUNAUT, étonné.

Qu'est-ce donc, jeunes gens, qui vous émeut ?

VIVIEN, lui montrant la flotte.

Ceci !

HUNAUT, levant les mains au ciel.

Les Mores !

VIVIEN, joyeux.

N'est-ce pas, qu'une journée est belle,
Dont l'aube nous sourit ?

HUNAUT, d'une voix altérée.

Tu veux dire mortelle,
Enfant ! car ce n'est pas un jeu qui nous attend,
Et j'ai le cœur serré d'angoisse en t'écoutant.

VIVIEN.

Quoi ! baron, tu vécus dans le fracas des armes,
Et — ne les cache pas — je vois rouler des larmes
Sous ta paupière !.. Tiens, si tu n'étais si vieux,
Si je n'étais si jeune, un doute injurieux...

HUNAUT, l'arrêtant d'un geste.

Ta pensée est mauvaise et je l'ai devinée :
Non, je ne tremble pas ! J'ai fini ma journée,
Moi, vois-tu ?.. Que, ce soir, sous leurs sabots sanglants,
Les étalons païens souillent ces cheveux blancs,
Qu'importe ? Lorsque tout à mourir nous convie,
Quelques jours valent-ils qu'on regrette la vie ?..
Mais toi, Vivien, mais ces nouveaux chevaliers,
Aux armes nés d'hier, faut-il que vous alliez,

Tête baissée, au but fatal?.. La gloire dore
A peine vos vingt ans des lueurs de l'aurore :
Oh! c'est cruel de vous fiancer à la nuit!

Le soleil se lève, radieux.

VIVIEN.

La nuit, disais-tu?... Vois comme le soleil luit!

HUNAUT, secouant la tête.

Enfants!.. Je sais combien sainte est votre folie,
Je la respecte; mais de quelqu'un qu'on oublie,
Ici, moi, le vieillard, j'évoquerai le nom :
Court-Nez veut-il que vous donniez bataille? Non!

VIVIEN.

Court-Nez...

HUNAUT, l'interrompant.

Pardon, un mot encore, et je termine :
Court-Nez vous avait dit : « Si l'ennemi fait mine
« D'envahir la frontière ou cingle vers l'Archant,
« Sonnez du cor, de poste en poste, et, sur-le-champ,
« J'accours d'Orange avec toute ma baronnie. » —
Or, l'heure presse; avant que la race honnie
Débarque sous nos yeux, sonnons de l'olifant,
Replions-nous : demain, Guillaume triomphant,
Et Vivien, et nous, orage à qui tout cède,
Nous nous ruerons sur les Païens!...

La flotte se rapproche. — A ce moment, les Barons français arrivent, épouvantés.

SCÈNE IV.

LES MÊMES, FOULE DE BARONS.

LES BARONS.

A l'aide! à l'aide!
Tandis qu'il en est temps encore, reculons!..
Vivien, entends-tu hennir leur étalons?..
Ils sont plus de cent mille, et si le noble Comte
Guillaume ne vient pas, c'est fait de nous!..

VIVIEN, les regardant en face.

O honte!
Cent mille, deux cent mille, eh! qu'importe?... Combien
Faut-il de mécréants pour abattre un chrétien,

Et de dieux pour tenir tête au Fils de Marie?
Reculer?... Qui l'a dit, ce mot-là? Je parie
Que c'est quelque goujat qui se cache, et je sais
Que celui-là n'est ni chevalier, ni français!

Bruit de trompettes et cris confus. — Vivien hausse les épaules.

Comment! vous avez tous affronté des batailles;
Votre cœur est bardé d'une cotte de mailles;
Vos heaumes sont de fer battu; vous soulevez
Sans effort un épieu de frêne; vous avez
Une épée à vos flancs suspendue, et vos veines
Gonflent vos bras du sang pur dont elles sont pleines :
Et, vous parlez de fuir devant l'ennemi?... Mais,
Dites, que feriez vous, messires, si jamais,
Désarçonnés au heurt d'une ardente épopée,
Et gisant sur le sol, vous voyiez votre épée
En pièces, vos bliauts troués, et, l'œil en feu,
Un païen vous tenant à la gorge?... Grand Dieu!
Ne renierez-vous pas et le Christ, et la France?..

LES BARONS, indignés.

Oh! sire Vivien, vous insultez...

VIVIEN, avec un geste impérieux.

Silence!

HUNAUT, doucement.

Fils, écoute...

VIVIEN, s'exaltant.

Tais-toi, vieux!... Je n'écoute rien.
C'est à moi de garder l'honneur du nom chrétien,
Et je suis étonné qu'on ose ouvrir les lèvres
Quand on a dans le cœur la panique des lièvres!..
Ecoutez, vous: le jour où, solennellement,
On m'arma chevalier, moi, je fis un serment :
Vous en fûtes témoins, camarades, et j'aime
A redire sans crainte, à cette heure suprême :
« Je jure devant Dieu qui me voit et m'entend,
« Devant mille ennemis, — fût-ce cent fois autant, —
« De n'abaisser jamais l'Oriflamme de France;
« Et, serais-je navré de quinze coups de lance,
« Verrais-je sous mes pieds s'ouvrir mille trépas,
« Je jure de ne point reculer d'un seul pas! »

C'est dit; je tiendrai mon serment, je vous l'assure.
Quoi donc ! Sans recevoir une seule blessure,
Quand mon casque n'a point un seul horion, ni
Mon épée une seule entaille, c'est fini?...
Je n'ai plus qu'à descendre à cheval dans la plaine
Plus qu'à fuir vers Orange au galop, hors d'haleine ?...
Mais la plaine pourrait dire, ayant tressailli:
« Oh! cet homme qui fuit, tout pâle, il a failli ! » —
Non, tant que Vivien vivra, nul homme, certe,
N'aura son poste, rien ne fera qu'il déserte !..
Non, l'aïeul Aimery de Narbonne, Garin
Son père, ni Court-Nez n'auront l'amer chagrin
D'apprendre qu'à l'honneur il préféra la vie !
Vivre, c'est doux; mourir, c'est grand !... Ma seule envie
Est de vivre sans tache, ou de mourir ici:
J'aurai fait mon devoir, Dieu me prenne en merci ! —
Quant à vous qu'on croyait chevaliers, et qui n'êtes
Plus dignes de ce nom sublime; vous, qui faites
Bon marché du blason de vos ancêtres, oui,
Partez : la France aura le spectacle inouï
D'un jeune chef trahi par de vieux hommes d'armes !
Partez, puisque la vie a pour vous tant de charmes !
Vivez longtemps!... Plus tard, cassés comme un aïeul,
Vous direz à vos fils : « Vivien resta seul,
« Et succomba : c'était un fou! » — Que l'on s'en aille!
Le « fou » donne son sang pour vous, vaille que vaille !
Seulement, au grand jour des Assises, là-haut,
Dieu saura discerner le baron du ribaud :
Le Ciel est pour ceux qui firent leurs nobles tâches,
L'Enfer dévorera l'âme vile des lâches !

Les compagnons de Vivien se serrent autour de lui ; Hunaut et les Barons courbent la tête et pleurent.

ACELIN, avec élan.

Frère, au nom de ceux-ci comme au mien, je prétends
Partager ton sort.

GAUTHIER, GIRARD, THIERRY, à Vivien.

Oui, frère.

VIVIEN, ému, d'une voix triste.

Je vous entends,

O mes frères!... Mais non, non, que nul ne demeure :
Seul je fis le serment, seul il faut que je meure.
De grâce, allez-vous-en... et, plus tard, revenez
Avec d'autres, vaillants comme vous, et Court-Nez :
Pour notre Cause, à l'heure où la balance penche,
Moi, je suis le martyr, vous serez la revanche!

ACELIN.

Le martyre vaut mieux, nous restons.

HUNANT, d'une voix mâle.

Jeunes gens,
C'est mon droit de rester, et je reste céans!

Tous les BARONS

Place à nous tous! Il faut que la moisson soit belle :
Dieu, sous sa main, n'aura pas un épi rebelle.

VIVIEN, transporté de joie.

O bonheur! J'en avais, là, le pressentiment.
Quand un chevalier dit : J'ai peur, dites : Il ment!
Quand la France s'endort et fait la sourde oreille
Au devoir, criez-lui : Debout!... Elle s'éveille!

S'avançant vers les barons.

Frères, luttons : je vois le Paradis s'ouvrir.

Les BARONS

Allons lutter!

VIVIEN, grave.

S'il faut mourir?

Les BARONS.

Allons mourir!

Paraît un moine.

SCÈNE V.

LES MÊMES, UN MOINE

Le MOINE, d'une voix solennelle

Fils, priez qu'en vos cœurs la sainte Grâce opère :
A genoux, tous!

Tous les barons s'agenouillent et battent leur coulpe.

Le Moine lève les mains sur eux.

Je vous absous, au nom du Père,
Au nom du Fils, au nom du Paraclet!

TOUS

Amen!

VIVIEN, se relevant, les yeux au ciel.

Patrons de France assis sur les fleurs de l'Eden,
Veillez sur nous! Suivez des yeux vos oriflammes!
Vous pour qui nous mourrons, prenez soin de nos âmes,
Seigneur!... Quant à nos corps, il nous importe peu.

Il tire son épée, et s'adressant aux Barons.

Et maintenant, marchons : pour la France et pour Dieu!

Bruit éclatant de trompettes sarrazines. — Les Français, l'épée haute, s'élancent vers le rivage.—

A. FERRAND.

MARTHE

Suite.

Encor pour cette fois, je dirai du bien d'elle.
Son maître lui disait : « Marthe, soyez fidèle
« A remplir les devoirs de l'hospitalité.
« S'il vient un étranger, que votre charité
« Avec empressement lui coure ouvrir la porte,
« Et faites par vos soins qu'il soit ici de sorte
« Qu'il pense être chez lui tout en étant chez moi.
« Voyez la chose ici, Marthe, avec votre foi :
« Un étranger pour nous, c'est Jésus-Christ lui-même.
« S'il venait, je sais bien avec quel soin extrême
« Vous iriez recevoir ce Christ, hôte divin;
« Vous mettriez, ce jour, mon linge le plus fin,
« On vous verrait alors vive, joyeuse, agile,
« Imitant en tout point Marthe de l'Evangile.
« Quand on viendra me voir, à partir d'aujourd'hui,
« Marthe, pensez au Christ et dites-vous : C'est lui.
« Cet étranger qui vient est là qui le remplace :
« Mais en réalité, c'est Jésus-Christ qui passe. »

Marthe a très bien compris la leçon du curé,
Et jamais contre un hôte elle n'a murmuré,
On ne la voyait pas, vigilante cerbère,
Défendre à tout venant l'abord du presbytère,
Les confrères voisins ne se demandaient pas

S'ils ne causeraient point un trop grand embarras
Au pasteur en venant lui faire une visite,
S'ils ne l'obligeaient pas à s'en aller bien vite
A la cuisine, et là par de sages avis
De la Marthe apaiser la fureur et les cris.
Non, tout se passait bien dans l'humble presbytère
Voyait-on arriver des amis, un confrère,
Tout s'ouvrait à la fois, et la porte et le cœur;
Le front du bon curé rayonnait de bonheur.
On voyait aussitôt la Marthe diligente,
Courir chercher les œufs de la poule qui chante,
Cueillir dans le verger les fruits de la saison,
Disant avec orgueil et même avec raison :
« Quand on veut recevoir, on peut toujours le faire.
« Le cœur est le meilleur conseiller dans l'affaire :
« Comme notre curé, sans aucun embarras
« Improvise un sermon, j'improvise un repas.
« Ah ! nous avons ici peu de chose, sans doute;
« Pour aller au canton, on a trop longue route.
« Mais enfin on sait bien que si nous avons peu,
« Ce peu nous le donnons pour l'amour du bon Dieu.
« D'ailleurs si quelquefois on se met en dépense,
« Les frais plus grands d'un jour, un autre les compense,
« Notre Pasteur le dit et je dis comme lui :
« Soyons pauvres pour nous, mais riches pour autrui. »

Donc, à l'heure précise, on s'était mis à table.
Tous les plats répandaient une odeur délectable;
A Marthe qui servait, on en fit compliment.
Pour parler, notre Marthe attendait ce moment.
« On peut venir chez nous, nous faisons bon visage,
« Aussi, nous connaît-on dans tout le voisinage;
« Même, s'il faut le dire, on nous connaît plus loin. »
Alors tout en servant, notre Marthe avait soin
Aux hôtes du pasteur de raconter l'histoire,
Qui demeurait pour elle un vrai titre de gloire.
Son maître étant absent, il arriva qu'un soir,
Un prêtre était venu de très loin pour le voir.
Marthe fit les honneurs seule du presbytère.

Or, ce prêtre inconnu c'était le Grand-Vicaire!
Marthe n'en savait rien. Dans l'hospitalité,
On ne regarde pas quelle est la dignité,
Disait-elle, et je suis le conseil de mon maître :
Respect pour l'étranger surtout quand il est prêtre.
Donc dans le grand-vicaire, elle vit un mortel
Ordinaire, et lui-même agissait comme tel:
Bon, simple, bienveillant, comme disait la Marthe;
Le matin, en partant, il lui remit sa carte.
Jugez de sa surprise. Elle aurait là-dessus,
Glosé, pendant une heure, et peut-être un peu plus.
— Marthe, ne parlez pas quand vous servez à table,
Croyez-moi, je vous donne un conseil charitable,
Servez et taisez-vous. C'est, je crois, de bon ton.
Votre silence est d'or, mais vos paroles, non.
Quand vous sauriez parler même en très beau langage,
Tout ce que vous direz, gâte votre potage;
Quand la Marthe, en servant, au dîner n'a rien dit,
J'en conclus que son maître est un homme d'esprit.

E. LAFAYE, *aumônier*.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

La *Revue catholique* est heureuse de reproduire quelques pages du dernier compte rendu des séances de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, rédigé par le secrétaire général, M. A. Vivie :

« Les procès-verbaux des séances des 17 et 24 juin sont lus et adoptés.

« A l'occasion de ces procès-verbaux, M. Ch. Durand obtient la parole et fait à l'Académie une proposition ainsi conçue :

MESSIEURS,

Le numéro de vos *Actes*, qui s'applique au premier trimestre de 1885, contient la fin de la partie des *Variétés girondines* relative à l'archiprêtré de Jugazan, par notre collègue Léo Drouyn.

C'est une grande déconvenue, pour ceux qui s'occupent de l'archéologie de notre région, de trouver, à la suite des pièces justificatives de la juridiction de Sauveterre, cette déclaration de notre ami :

« J'espérais pouvoir pousser plus loin les *Variétés girondines* et donner, après l'archiprêtré de Jugazan, celui de Juillac; mais je vois maintenant qu'il est temps de prendre ma retraite : l'âge du repos arrive; un travail de longue haleine et soutenu me sera bientôt impossible. »

Malgré la netteté de cette déclaration, il est permis de croire que notre cher Drouyn a seulement cédé à un accès d'humeur noire et de découragement momentané. Et ils ne s'en défendent guère, ceux qui, après avoir beaucoup fait, voyant encore beaucoup à faire, se laissent aller à regarder en arrière. Comparant le long chemin qu'il leur a fallu parcourir pour atteindre un but qui ne comble pas leur espérance, avec celui qu'il faudrait parcourir encore pour aller un peu plus loin, sans espoir d'être satisfaits, ils perdent un instant courage et jurent de s'arrêter.

Oh! le serment facile à faire! mais combien difficile à tenir! Est-ce à nous que notre cher Drouyn prétend faire croire qu'il a fini de chercher, de trouver, de graver et d'écrire?

Je le défie bien de ne pas ouvrir le parchemin qui viendra tenter sa main, — de ne pas le lire, — de ne pas le comparer à d'autres traitant des mêmes sujets, — de ne pas compléter la chronique ou la généalogie commencée, dont un mystérieux courant lui livrera le dernier mot. — Bon gré, mal gré, il le lira, il le transcrira, malgré lui-même, malgré ses serments des jours sombres et découragés : parce que c'est sa tâche habituelle et aimée, sa mission parmi nous, et qu'il ne saurait ne pas la remplir : non pas qu'il n'ait déjà généreusement payé sa dette de travail jusqu'à ce jour. Personne, mieux que l'Académie, ne sait et n'apprécie ce que Drouyn a fait; et il faut le rappeler enfin, à la gloire de son passé et pour lui faire honte de son beau projet de fainéant avenir.

Ah! certes, nous sommes loin du début! Il y a quarante ans, en 1846, qu'il publiait avec Léonce de Lamothe les *Types de l'Architecture du moyen âge dans la Gironde*. L'*Album de la Grande-Sauve* est de 1851 : c'est comme le don de joyeux avènement de son entrée à l'Académie, en 1850. — *Les Croix de Cimetières et de Carrefours* sont de 1858; *la Guienne militaire*, de 1865. Ce livre, curieux entre tous, de

Bordeaux vers 1450, a été publié en 1876; les *Comptes de l'Archevêché*, en 1881-82; et la première partie des *Variétés girondines*, commencée en 1878, s'est achevée en 1885. — Je ne parlerai que pour mémoire de bien des œuvres moins importantes; de tant de gravures, de dessins, de notices, répandus à profusion dans les publications archéologiques et les journaux; de sa collaboration permanente à toutes les études et à toutes les sociétés de la région qui se sont occupées de l'histoire locale.

Évidemment, notre cher collègue ne saurait prétendre à recommencer ce long effort, à faire encore autant qu'il a déjà fait.

Mais n'a-t-il donc vraiment plus la force ni le courage de rien faire, qu'un croquis par hasard, ou une courte notice par exception?

Grâce à Dieu, la force ne lui manque pas; l'attention et la sympathie ne lui ont pas fait défaut; il les retrouvera toujours au milieu des compagnons de ses études; est-ce donc la volonté qui lui manque?

Eh bien! si pour relever son courage chancelant avant l'heure; si pour le contraindre à continuer l'œuvre importante qu'il a commencée et que lui seul peut achever; si pour lui arracher le premier fascicule de l'histoire de l'archiprêtré de Juillac, en attendant les autres qui viendront, il faut une injonction formelle de l'Académie, je supplie la Compagnie de mettre M. Drouyn en demeure de reprendre son livre, et de lui défendre de déposer la plume et le burin, dont il ne s'est jamais servi avec plus de talent et d'autorité.

Il y va de son honneur et du nôtre : il ne faut pas qu'il y soit failli.

« Cette communication est accueillie par des applaudissements réitérés et M. le président de Mégret de Belligny propose de l'approuver.

« Après quelques paroles d'affectueux remercîments prononcées par M. Léo Drouyn, qui invoque le bénéfice de son âge pour affirmer qu'il a droit au repos, la Compagnie, à l'unanimité, déclare s'associer aux vœux formulés par M. Ch. Durand et prie l'éminent académicien de continuer à enrichir nos *Actes* de ses travaux si remarquables et si justement remarqués au triple point de vue de l'histoire, de l'archéologie et de la gravure. »

Inutile d'ajouter que la *Revue catholique* de Bordeaux joint ses applaudissements à ceux de l'Académie, et qu'elle saura

bien forcer l'ami Drouyn à reprendre ici plume et burin : ce qui ne tardera guère.

M. Tamizey de Larroque, rendant compte, dans la *Revue critique d'histoire et de littérature* du 31 janvier dernier, de l'ouvrage du juif Eugène Müntz intitulé : *la Bibliothèque du Vatican au XVI^e siècle,* finit son article par ces mots que notre cher collaborateur et ami nous permettra bien de reproduire ici :

« Je ne veux pas terminer ce compte rendu sans rendre un reconnaissant hommage, au nom des rédacteurs et des lecteurs de la *Revue critique,* à S. S. Léon XIII qui, dépassant les plus illustres de ses prédécesseurs, a daigné mettre avec tant d'admirable libéralité, à la disposition des travailleurs, les collections du Vatican, ayant ainsi à jamais bien mérité de tous les amis des lettres et des sciences. »

BIBLIOGRAPHIE

Lamennais, *par Mgr Ricard, prélat de la maison de Sa Sainteté, 4^e édition, refondue et complétée, Paris, E. Plon et Compagnie, éditeurs.*

Il semble que tout a été dit sur l'abbé de Lamennais. Cet homme de génie a exercé une si haute influence sur ses contemporains pendant les premières années du XIX^e siècle; apologiste, philosophe, littérateur et publiciste, il a rencontré des admirateurs si dévoués et des adversaires si passionnés; enfin, par sa révolte contre l'Eglise et le scandale d'une chute d'autant plus profonde qu'elle partait de sommets plus élevés, il a créé dans les esprits et les cœurs des impressions si diverses, qu'après sa mort, l'histoire de sa vie et la critique de ses œuvres ont dû s'imposer à la curiosité publique. Aussi pourrions-nous faire une longue énumération de toutes les études littéraires, philosophiques ou théologiques, consacrées à sa mémoire. Cependant, nous n'hésitons pas à signaler et à recommander le volume que vient de réimprimer Mgr Ricard, professeur à la Faculté d'Aix en Provence, et prélat de la maison de Sa Sainteté Léon XIII.

Ce livre n'est pas, comme on pourrait l'espérer ou le craindre, une réfutation minutieuse du système philosophique de l'abbé de Lamennais. Ce travail est fait depuis longtemps, et nous remercions Monsei-

gneur Ricard, parce qu'il s'est contenté de le résumer en quelques lignes. En exagérant le rôle de l'autorité comme source de certitude et en contestant la valeur de tous les autres moyens de connaissance, il est évident que l'abbé de Lamennais a ébranlé la certitude de l'autorité elle-même, c'est-à-dire du témoignage des hommes. En effet, si chacun de nous en particulier n'est sûr de rien, le total de toutes ces incertitudes ne saurait créer une certitude. Les aveugles des deux mondes auraient beau se réunir pour voir clair, ils n'en resteraient pas moins au sein des ténèbres.

Au lieu d'une réfutation, Mgr Ricard a préféré nous donner une biographie, où, sans négliger la discussion quand elle est nécessaire, les récits historiques et les anecdotes intimes occupent la plus large place. La lecture du livre achevée, on peut se faire une idée très nette de cet homme puissant comparé tour à tour à Bossuet et à Luther, quand on l'étudie soit au début soit au terme de sa carrière.

La célébrité de l'abbé de Lamennais date de l'apparition du premier volume de l'*Essai sur l'indifférence.* On lut le livre, nous dit M. de Féletz, on demanda le nom de l'auteur, et ce nom, ignoré jusque-là, se plaça du premier coup à côté des noms les plus illustres.

L'influence et la renommée du nouvel apologiste grandirent encore le jour où, se jetant tête baissée dans la vie militante, il fonda de concert avec ses disciples, Lacordaire, Montalembert, Gerbet et de Coux, le journal *l'Avenir,* pour la défense des intérêts catholiques. Les nouveaux venus prirent immédiatement l'offensive avec une impétuosité sans exemple, et souvent trop peu sacerdotale. Au lieu de ressembler à un cabinet d'études silencieux et paisible, le bureau de la rédaction devint une véritable salle d'armes, où les articles étaient écrits, non pas avec une plume pacifique, mais à la pointe aiguë d'une épée qui faisait régulièrement des trouées profondes dans la poitrine des ministres, des préfets et des évêques gallicans. Comme il était facile de le prévoir, l'*Avenir* dépassa la mesure, la cour de Rome censura ses doctrines, et Lamennais, dont l'orgueil irascible ne supportait pas la contradiction, fut bientôt perdu pour l'Eglise. *Les Paroles d'un croyant* annoncèrent au monde catholique l'insurrection définitive de cette âme implacable. Quel livre que cette apocalypse de la démagogie! et quelles colères il souleva dans le parti conservateur!! « C'est « un club sous un clocher; un bonnet rouge planté sur une croix; 93 « faisant ses Pâques, un véritable sabbat de fureur et d'amour, » s'écria-t-on de toutes parts. En même temps, la Révolution l'accueillait

avec un enthousiasme indescriptible. « J'ai lu votre livre, écrivait à Lamennais un de ses nouveaux amis, que vous en dirai-je? C'est Isaïe, « c'est Job, c'est Jean... C'est plus haut peut-être que tout cela encore... « c'est vous. Le général Skrzinecki m'a chargé de vous baiser trois « fois les pieds en signe de reconnaissance et d'admiration. » Grégoire XVI a donné sans métaphore la note juste en l'appelant : « un « livre peu considérable par son volume, mais immense par sa per- « versité. »

Le portrait de Lamennais serait incomplet, et on serait en droit de nous accuser de dérober aux regards certains traits saillants de cette physionomie étrange, si nous nous bornions à rappeler sa fougueuse éloquence, sa révolte éclatante et son caractère inflexible. A côté de l'écrivain, qui ne pardonna jamais à la Restauration une simple condamnation à 30 francs d'amende en police correctionnelle, et qui s'écria : « Je leur ferai voir ce que c'est qu'un prêtre »; qui répondit dédaigneusement à Berryer le suppliant de venir au secours de la monarchie renversée : « Le cadavre est pourri, *jam fœtet;* les vaincus « ont de toutes manières mérité leur défaite et cette défaite est sans retour, » et qui faisait entendre au gouvernement de Juillet ces sourdes menaces : « Si vous nous donnez des fers, nous les briserons sur vos têtes »; à côté du prêtre infidèle dont il faut condamner les erreurs et pleurer l'apostasie, je trouve un autre Lamennais, auquel nous pouvons toujours, grâce au Ciel, accorder une sympathique admiration. Non, tout n'était pas orgueil, colère et mépris dans l'âme de ce Breton. Lisez le touchant récit de sa vie à la Chesnaie, au milieu de ses jeunes disciples qui l'appelaient tantôt le maître, tantôt le père, plus simplement encore M. Féli, et qui rendaient à son génie un culte aussi passionné qu'affectueux, gloire que l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence* est peut-être seul à partager avec Platon dans les jardins d'Académus. Lamennais était tout à la fois impétueux et terrible comme l'Océan dans ses jours de colère, gracieux et doux comme les eaux transparentes de la Méditerranée par une belle soirée d'automne. « Il savait être le plus caressant et le plus paternel des hommes, » nous dit Montalembert, et Maurice de Guérin écrivait à sa sœur Eugénie : « Il m'a fait oublier toute sa renommée par sa douceur paternelle et « la tendre familiarité de son entretien. Tout son génie s'épanche en « bonté, et me voilà, corps et âme, entre ses mains. »

Ne lui refusons pas non plus, comme l'ont fait des adversaires sans justice et sans pitié, les tendres sentiments de la piété chrétienne, au

moins pendant son séjour à la Chesnaie. Un de ses disciples. M. Charles de Sainte-Foy nous assure qu'il était fervent, qu'il aimait Dieu et le servait avec fidélité. « Il suffisait, pour s'en convaincre, nous dit-il, d'assister à sa messe et d'être témoin de son profond recueillement. » Nous lui devons la *Traduction des Evangiles, la Journée du chrétien, le Guide du premier âge, la Bibliothèque des dames chrétiennes* qui n'a point été surpassée, et surtout l'*Imitation de Jésus-Christ* qu'il a su commenter d'une façon si pénétrante dans les réflexions qui terminent chaque chapitre, qu'elles ressemblent à des *post-scriptum* de l'auteur. Quand on lui demandait : « Quel est votre meilleur ouvrage? Il répondait sans hésiter : « C'est mon *Imitation.* » M. Sylvestre de Sacy, avec l'autorité de son expérience en ces matières, n'a pas craint d'ajouter : « M. de Lamennais n'a peut-être imprimé son génie « d'une manière durable que sur ces modestes pensées qu'on lira tou- « jours, parce que le cœur y parle au cœur. Le talent même de l'auteur « y a je ne sais quoi de plus parfait et de plus attrayant. C'est le chef- « d'œuvre de l'écrivain, non moins que le chef-d'œuvre du prêtre. » Enfin Lamennais n'était pas insensible aux beautés de la nature et quand elles formaient contraste avec ses désolations intérieures, il tombait dans cette mélancolie douce et profonde que les anciens ont toujours considérée comme l'apanage du génie, *non est magnum ingenium sine melancholia.* L'*Hymne à la Pologne*, le *Chant des morts*, les *Plaintes de l'Exilé* sont sur toutes les lèvres, mais connaissons-nous aussi bien l'admirable commentaire du psaume de David : *Quare tristis es, anima mea.* Au plus fort des orages soulevés par sa fougueuse polémique, dans la petite chapelle de la Chesnaie, Lamennais se croyant seul épanchait un matin devant Dieu son âme accablée :

« Mon âme, disait-il tout haut, pourquoi es-tu triste ? Est-ce que le « soleil n'est pas beau ? Est-ce que sa lumière n'est pas douce, à pré- « sent que l'on voit et les feuilles et les fleurs, avec leurs mille nuances, « éclore sous ses rayons et la nature entière se ranimer d'une vie nou- « velle ? Tout ce qui respire a une voix pour bénir Celui qui prodigue « à tout ses largesses. Le petit oiseau chante ses louanges dans le « buisson, l'insecte les bourdonne dans l'herbe. Mon âme, pourquoi « es-tu triste, lorsqu'il n'est pas une seule créature qui ne se dilate « dans la joie, dans la volupté de l'existence et qui ne se perde dans « l'amour ? Le soleil est beau, sa lumière est douce; le petit oiseau, « l'insecte, la plante, la nature entière a retrouvé la vie, et s'en

« imprègne et s'en abreuve : et je soupire parce que cette vie n'est pas « venue jusqu'à moi, parce que le soleil ne s'est pas levé sur la région « des âmes, qu'elle est demeurée obscure et froide. Lorsque des flots « de lumière et des torrents de feu inondent un autre monde, le mien « reste noir et glacé. L'hiver l'enveloppe de ses frimas, comme d'un « suaire éternel. Laissez pleurer ceux qui n'ont point de printemps. » Absorbé dans sa douloureuse contemplation, Lamennais n'avait pas aperçu l'abbé Gerbet et Maurice de Guérin, qui écoutaient, priaient et pleuraient.

Ces cris de douleur qui s'échappaient à certains moments de l'âme oppressée de Lamennais, ces élans vers une vie plus sereine d'un cœur dont la gloire n'apaisait pas l'ambition, nous expliquent le profond attachement qu'il sut inspirer à tous ceux qui l'ont connu dans sa vie intime. Aussi, pendant que des adversaires irrités le poursuivaient de leurs anathèmes sans aucun ménagement, les disciples des premiers jours, même après une séparation devenue nécessaire, demeuraient fidèles à sa mémoire. L'évêque de Nantes, Monseigneur de Hercé, conjurait les détracteurs de ne pas triompher devant cette chute, parce que le génie est une véritable royauté et que toute royauté déchue mérite des égards; tandis que le fidèle abbé Gerbet, s'obstinant dans l'espérance et dans l'amour, priait sans cesse et faisait prier avec une infatigable persévérance pour obtenir la conversion de ce cher et grand coupable. Ah ! pourquoi l'abbé de Lamennais n'a-t-il pas écouté ces voix amies? Pourquoi nous a-t-il quittés? Sous la direction de l'infaillible autorité de l'Eglise, comme son génie aurait grandi, et quels services il nous aurait rendus! Se figure-t-on l'influence exercée sur notre siècle par ces quatre hommes, Lamennais, Lacordaire, Montalembert et Gerbet, le maître et les disciples, le père et les enfants, travaillant de concert, ceux-ci par la plume, ceux-là par la parole, à la défense de la vérité!

Mais non ; une fois de plus Dieu nous a montré par ce terrible exemple, que nul d'entre nous ne doit se considérer comme indispensable au triomphe de sa cause. Malgré les avances multipliées des catholiques attristés, en dépit des désenchantements qui lui vinrent de l'âge, de la pauvreté, de la maladie et du vide profond qui se fit autour de lui, dans les dernières années de sa vie, Lamennais fut inébranlable dans sa résistance.

Était-il tombé dans une incrédulité absolue? On l'a dit, et pour le prouver, on a cité cette exclamation qui lui fut arrachée par une lettre

où Mazzini lui parlait d'un monde meilleur : « Un monde meilleur ! « Sait-il plus que nous s'il existe ! » Cette simple phrase ne saurait suffire à me convaincre ; car, je sais que les croyances les plus fortement enracinées peuvent, à certains moments, menacer de périr dans une âme ; mais, je sais aussi que la vérité ne tarde pas à reconquérir son légitime empire. Un jour, il accompagnait au Père-Lachaise la dépouille d'un ami. Quand on descendit le cercueil dans la fosse : « Voilà donc où tout finit, » s'écria un des assistants, en montrant du doigt le trou béant : « Dites plutôt que c'est là où tout commence, » riposta vivement Lamennais.

Quoi qu'il en soit, il est certain que la mort elle-même fut impuissante à raviver dans cette âme obstinée les impressions de la piété chrétienne. Sur sa volonté formellement exprimée, le prêtre fut rigoureusement écarté de son lit d'agonie. La religion qui avait béni son berceau ne fut pas appelée à pacifier sa tombe, et ce fut la révolution qui recueillit son dernier soupir. Que se passa-t-il dans son âme au moment suprême ? On dit qu'à la dernière minute, une grosse larme tomba de ses yeux perdus dans le vague et coula lentement sur ses joues amaigries. Faut-il voir dans cette larme l'expression du repentir ou le simple adieu du mourant à la vie ? Ce sont là des secrets qu'il nous est interdit de connaître ici-bas.

Trois mois plus tard, son frère aîné, l'abbé Jean de la Mennais, dont la Bretagne gardera l'impérissable souvenir, voulut célébrer la sainte messe dans cette chapelle de la Chesnaie où l'un et l'autre avaient passé de si douces heures. Ce pieux devoir accompli, ses yeux s'arrêtèrent, au sortir du sanctuaire, sur le pavillon si longtemps habité par le célèbre écrivain. Tout à coup, il étendit vers les fenêtres ses mains tremblantes, comme s'il était en présence d'une apparition mystérieuse, et on l'entendit s'écrier d'une voix entrecoupée de sanglots : « Féli, Féli, où es-tu ? » Puis, il tomba sans connaissance dans les bras des religieux qui l'accompagnaient.

Nous avons emprunté ces intéressants détails au livre de Mgr Ricard. Puissent-ils encourager nos lecteurs à se le procurer. Nous osons leur promettre qu'ils ne seront pas déçus dans leur attente.

L'abbé Raymond TERRAT,
de la maison des Chartreux à Lyon.

PAUL FÉVAL

Il y a juste aujourd'hui quatre ans. Par une belle matinée de Mars, je me rendais à la gare Saint-Jean, pour saluer, à sa descente de l'express, Paul Féval arrivant de Paris et passer avec lui les quelques heures qu'il devait rester à Bordeaux. Cet homme, que, dès la première nouvelle de sa franche conversion, j'avais aimé; dont je savourais depuis trois ans, dans un commerce de lettres très assidu et très familier, l'esprit et le cœur; qui, lui-même, m'avait écrit son arrivée, je ne l'avais jamais vu. Les impressions d'un jeune homme fort obscur qui va, dans quelques minutes et pour la première fois, voir un écrivain célèbre, lequel veut bien l'honorer d'une affectueuse familiarité, on se les imagine aisément et l'on me croira sans peine si j'avoue que le cœur me battait un peu fort, lorsque le train fit son entrée en gare.

Je fus bientôt sur le quai, parcourant du regard les portières qui s'ouvraient et me demandant, non sans un certain embarras, comment je ferais pour reconnaître quelqu'un que je ne connaissais pas. Rien ne ressemble tant à un homme célèbre, qu'un homme qui ne l'est point. Ne connaissez-vous pas des hommes de grande science et de brillant esprit qui ont bien besoin d'être connus pour qu'on les croie ce qu'ils sont? Je sais des gens, moi, qui ont passé pour avoir de l'esprit jusqu'à ce qu'ils aient ouvert la bouche. Mais ce n'était point là le cas de Féval, qui avait beaucoup d'esprit et point du tout l'air d'un sot.

Je reprends mon fil. Un groupe me frappa. Trois ou quatre personnes, dont une avait la cornette de religieuse et

une autre le bonnet des bretonnes, aidaient à descendre de son compartiment un Monsieur âgé, décoré et paraissant ne se mouvoir qu'avec peine. Je savais que Féval était breton bretonnant, qu'il avait une fille religieuse, qu'il était officier de la légion d'honneur, enfin, qu'il avait eu une première attaque de paralysie. Je m'approchai du groupe, je parlai au malade : c'était bien l'illustre romancier.

Malgré ce qu'en ont dit certains journaux, Féval, quoique fatigué, causait encore et fort bien. Albéric Second, qui le voyait assidûment, écrivait hier, dans *Le Gaulois,* que son ami pouvait parler encore et soutenir une conversation même aux derniers jours de sa maladie. Or, nous étions alors en 1883. Je me rappellerai toujours avec quelle simplicité charmante il me raconta que, sentant son état empirer et voyant la médecine impuissante à le guérir, il avait pris le parti d'aller à Lourdes, consulter la Sainte Vierge et obtenir d'elle sa guérison ou, ce qui, pour une âme héroïque, est encore préférable à la guérison, mais aussi, pour la Faculté, encore plus introuvable qu'un bon remède, la résignation parfaite.

Ce fut la résignation qu'il obtint et l'on peut bien dire que l'âme en qui Dieu déposa cette grâce de choix était capable de la comprendre et de l'exploiter. Durant les quatre ans qu'il a vécu depuis, malgré un mal qui réduisait son corps à l'impuissance et qui, tout en lui laissant la pleine intelligence de son état, forçait au repos son esprit jadis infatigable ; malgré des séparations déchirantes pour son cœur d'époux et de père, Paul Féval a donné à tous ceux qui l'ont approché l'exemple d'une résignation douce et forte. Lui-même disait qu'il était heureux de pouvoir ainsi expier ses fautes et racheter, dans la mesure du possible, le mal qu'il avait fait.

Avait-il donc fait tant de mal le romancier breton, et ses œuvres anciennes sont-elles bien mauvaises ? J'avoue que comparées aux obscénités de Zola et de Maupassant, aux crudités de Dumas, de Flaubert, de Daudet et même d'un Feuillet qui n'a pas toujours été celui de *la Morte,* les peintures les plus vives de Féval peuvent paraître morales. Mais un chrétien juge-t-il de ces choses par comparaison ? Paul Féval était devenu chrétien. La douleur qui, en un jour

terrible, avait broyé son cœur, avait aussi rendu plus pénétrant le regard de sa conscience. Comme un La Fontaine et un Racine des jours de repentir, il condamnait avec sévérité ce qui, pour le grand nombre, est simplement jeu d'imagination ou d'esprit sans conséquence. Aussi, malgré le prix onéreux des résiliations, tout ce que l'écrivain converti avait pu reprendre à Dentu de ses œuvres anciennes, il l'avait racheté. Il aurait bien voulu aussi, je le sais, retirer du théâtre *le Bossu* « cette chose de joyeuse humeur », trop joyeuse sans doute, qui, après un succès de vingt ans, se jouait encore, l'année dernière à Paris, cent fois de suite ; mais son collaborateur, Anicet Bourgeois, s'est toujours refusé à se priver ainsi d'une source de gros bénéfices.

Du reste, même à l'époque où il semblait le plus éloigné de la religion, jamais Féval n'avait attaqué l'Eglise ni outragé ses ministres. Les directeurs de certains journaux libre-penseurs, qui pourtant s'arrachaient ses feuilletons, lui reprochaient déjà de « sentir le *clérical.* » C'est qu'il avait bien trop d'esprit pour se faire le plagiaire des sceptiques intéressés du dernier siècle et resservir, comme des mets nouveaux, leurs fades plaisanteries, perpétuellement réchauffées ; il avait trop de fierté surtout pour se mêler à la cohue des insulteurs de Dieu et, comme eux, après s'être donné le plaisir peu dangereux de monter à l'assaut du sanctuaire, se faire un piedestal des choses saintes, profanées et souillées.

Tous ceux qui ont lu les pages si émues des *Étapes d'une Conversion* savent que Féval avait eu pour père un magistrat des anciennes *couches*, je devrais dire du vieux roc, pauvre, mais plein d'honneur et de probité ; pour mère et pour sœurs, de vraies chrétiennes ; pour frère, un saint. Or, quand on a vu le jour dans un tel milieu et qu'on a grandi entouré de tels exemples, la foi déposée dans l'âme peut bien disparaître quelque temps, même des années, mais ses racines demeurent vivantes au fond d'un cœur où elles trouvent toujours de la nourriture ; et, tôt ou tard, si la main brutale du malheur vient arracher la croûte d'indifférence qui recouvrait le germe, celui-ci apparaît aussitôt plein de vie, sous les rayons de la vérité qu'on ne fuit plus, il se développe rapidement, c'est bientôt une plante magnifique qui se couvre de fleurs et se charge de fruits.

J'ai dit que le père de Féval était pauvre; les débuts du fils dans la vie ne furent pas très heureux. Il essaya d'abord du métier d'avocat, et lui-même racontait plaisamment ses premiers pas dans la carrière du barreau. J'ai là, sur ma table, parmi les nombreuses lettres de lui que je conserve et que je viens de parcourir, quelques lignes du meilleur comique sur son premier procès. Les lecteurs de la *Revue catholique,* laquelle — entre parenthèses, est fréquemment nommée dans ces lettres — (1), ne m'en voudront certainement pas si je les copie à leur intention :

« Ma cause de début était superbe : un Normand, douze poulets volés avec effraction. Quand j'eus fini mon plaidoyer, le Normand fut interpellé sur la question de savoir s'il n'avait rien à ajouter pour sa défense et répondit : « J'nais point rien « volais, mon Dié d'bontais, sûr et vrai qu'j'aimerais mieux « mouri qu'menti, qu'est péchais ! Mais s'ous voulais, ej' vas

(1) Féval n'ignorait ni les hommes ni les choses de Bordeaux. Je pourrais fournir mainte preuve de l'attention avec laquelle il suivait plusieurs de nos feuilles quotidiennes et au moins une de nos revues. Apparemment certains écrivains du *crû* ne se doutent pas qu'ils ont été lus et jugés — ce qui ne veut pas dire toujours loués — par leur illustre confrère de Paris. Que de traits piquants je pourrais citer ! Féval aimait à rire. Je possède quatre pages bien jolies sur un pauvre journal aujourd'hui défunt, où l'on avait certes de bien bonnes intentions; mais quels articles ! Un rédacteur y soutenait le roi, un autre l'empereur, un troisième inclinait à la république conservatrice ; on y défendait le bon Dieu avec des tendresses pour le diable ou, tout au moins, pour « son église : le théâtre ». Celui qui était chargé de découper faisait son travail pour trois jours et il en intitulait le produit : *Dernières dépêches*. De cette feuille, comme de bien d'autres du même genre, on écrivait à Féval converti : « Soutenez les combattants. » — « Quels combattants, me disait-il, ô Vishnou ! je paierais plutôt le silence. » Il ajoutait : « Pourquoi vouloir faire un journal sans journalistes ? L'ambition de faire un civet exige un lièvre et je ne vois pas dans tous ces messieurs l'atôme d'un lapin. »

La *Revue Catholique*, au contraire, lui plaisait; « elle avait au moins, disait-il, forme humaine. » Il y trouvait du talent. Cependant un prêtre de beaucoup d'esprit ayant, dans une étude, d'ailleurs remarquable, sur un grand orateur chrétien, appelé Cousin « l'incomparable bollandiste des saintes de Port-Royal, » Paul Féval n'en revenait pas : « Cousin, un bollandiste ! Ces dames de Port Royal, des saintes ! »

Le breton aimait à se gausser de Bordeaux « la belle ville naïve qui croit, dur « comme fer, à sa propre élégance et adore le théâtre même avec de détestables « cabotins qu'elle a ».

Enfin, car il faut bien arrêter ces médisances, Féval voyant qu'on s'amusait toujours à Bordeaux disait que « le dernier banquet des Girondins aurait lieu le surlendemain de la fin du monde ».

« ous expliquais comment qu'on s'prend pour les emballais
« sans les fai' criais ! »

« Tableau ! »

Le Normand, qui ne voulait que faire admirer son habileté, gagna sa cause ; mais notre jeune avocat, qui voulait faire acquitter son client, perdit la sienne. Du coup il fit ses adieux à Thémis. Ce fut, hélas ! pour se jeter dans les bras de Mercure. Féval entra commis chez un banquier. Mais dites donc à la folle du logis de se trouver à l'aise entre les barreaux de cette cage qu'on appelle une maison de banque ? Nôtre poète laissa bientôt les chèques et se lança en plein Paris, bien résolu à ne vivre que de sa plume. Celle-ci faillit tout d'abord le laisser mourir de faim. Une famille compatissante dut recueillir le malheureux jeune homme qui n'avait plus ni sou, ni maille, ni pain. Il ne se découragea pas cependant et fit bien. Quelques jours après, une nouvelle, trouvée originale, *le Club des Phoques,* lui ouvrait les portes de *la Quotidienne*. Il y écrivit assez régulièrement, ainsi que dans *le Commerce* et dans *l'Époque,* jusqu'au jour où, pour *le Courrier Français,* je crois, Anténor Joly vint lui demander un grand feuilleton sur les mœurs anglaises, capable de faire pendant aux *Mystères de Paris*. Féval écrivit *les Mystères de Londres*. Ce fut un grand succès : l'ouvrage, traduit en plusieurs langues, eut je ne sais combien d'éditions.

Dès ce jour, la fortune de notre romancier fut assurée. Pendant trente ans, Féval, recherché comme un des rois du feuilleton, n'a point cessé d'écrire, produisant, sans le secours de personne, et avec une fécondité de verve qui tenait du prodige, ces romans de cape et d'épée, si riches en incidents dramatiques et en caractères fortement tracés, si attachants par le coloris et l'originalité de l'expression. La forme n'en est pas toujours achevée. Féval a trop écrit et trop vite pour avoir pu châtier suffisamment son style, fouiller assez profondément ses caractères et donner à ses livres ce je ne sais quoi de fini qui, en faisant d'eux des chefs-d'œuvre, leur donne droit de passage à la postérité. C'était un véritable artiste, cependant, que cet improvisateur, et dans *le Drame de la Jeunesse,* son chef-d'œuvre, qui restera peut-être, il a montré que l'auteur de tant de magnifiques décors savait aussi, quand il voulait, faire un tableau achevé.

Avec le succès vint la fortune. Paul Féval avait déjà le bonheur. Il ne marchait pas seul dans la vie : à son bras s'appuyait une femme humble et douce, aimante et courageuse. Il faut lire, dans le *Coup de grâce*, le travail intérieur que faisaient, dans l'âme du mari, les vertus de celle que Dieu lui avait donnée pour être la compagne de sa vie et le principal instrument de sa conversion. Sans rien dire et par le seul ascendant de sa résignation dévouée, cette femme, qui n'avait point l'imagination d'un poète, mais possédait le ferme bon sens d'une chrétienne, triompha peu à peu de l'indifférence religieuse de son brillant époux. Un enfant, ce doux trait d'union du père et de la mère, était venu, puis d'autres berceaux avaient succédé au premier, et, peu à peu, la maison s'était emplie de bruits joyeux. Que de rêves, alors, chez le père! Que de fortes résolutions chez la mère! Certes, Féval eût regardé comme un crime de donner à ses enfants une éducation autre que l'éducation chrétienne. Mais peut-être n'eût-il pas bien examiné au dessous de l'étiquette. Sa femme voulut pour les fils l'éducation des Jésuites. Le romancier, qui n'avait pu fréquenter le milieu parisien des journaux sans adopter quelques-uns des préjugés en vogue à l'égard des disciples de saint Ignace, se contenta de laisser faire. Son âme droite cependant ne devait pas tarder à juger, comme il le mérite, le dévouement de tels maîtres. Peu à peu, il prit goût à la compagnie de quelques-uns d'entre eux; lors de l'affaire Ségeral, que l'on n'a certainement pas oubliée à Bordeaux, il défendit éloquemment, dans *Paris-Journal,* l'éducation de la Compagnie; et quand enfin le nouveau Paul eut rencontré la foudre sur son chemin de Damas, l'Ananie, aux genoux duquel il vint pleurer ses fautes et demander la grâce d'un second baptême, fut le P. Hériveau, préfet de Vaugirard.

Pour ouvrir les yeux à la vérité, Féval eut en effet besoin d'être frappé. Le coup qu'il reçut de la main miséricordieuse de Dieu fut proportionné à la générosité de sa nature, il fut terrible. Le romancier avait placé sur les fonds ottomans tout le produit du travail de sa vie. La ruine fut complète. A soixante ans! Et neuf enfants à nourrir ! Il avait bien connu la faim jadis, il avait même failli en mourir; mais alors, au

moins, il était seul. Que faire ? Dans quelques pages de la plus grande beauté, Féval a raconté l'horrible combat qui se livra alors dans son âme. Se lancer à corps perdu dans le mal pour y exploiter une veine alors à la mode, c'était la fortune et, probablement aussi, un rayon de plus à la gloire mondaine de l'écrivain ; revenir à Dieu tout à fait et n'écrire plus que pour Lui, c'était la pauvreté et le travail pénible de la jeunesse, peut-être sans succès.

Féval n'a pas hésité et, sans regarder en arrière, il est allé courageusement à Dieu. Dieu a béni son retour. Bien loin de diminuer, le talent de l'écrivain a grandi au contact des idées chrétiennes. On a prétendu le contraire, je le sais, et d'aucuns ont pleuré pieusement, au nom de l'art, sur le Féval des anciens jours, qui, disaient-ils, était bien mort. Mais persuadez donc à certaines gens que si l'on ne se convertit pas par ambition, l'on n'est pas faible d'esprit.

Lisez, au contraire, les *Merveilles du mont Saint-Michel,* lisez *Pas de divorce,* lisez surtout les *Etapes d'une conversion,* et ne négligez pas ce petit *Denier du Sacré-Cœur,* qui a rapporté à la basilique de Montmartre, sans que l'auteur, si pauvre pourtant, ait voulu toucher un centime, plus de cent mille francs. Vous me direz ensuite si Féval, converti, a perdu quelque chose de sa fécondité, de sa souplesse, de sa vie.

Ce n'était pas assez pour le néophyte que d'écrire de bons ouvrages; son repentir sincère et son zèle ardent lui inspirèrent quelque chose de mieux. J'ai dit que Féval avait racheté ses œuvres anciennes, il entreprit de les corriger. Dur labeur que celui-là, mille fois plus pénible que celui de la composition et dans lequel non-seulement il faut se priver de toute satisfaction littéraire, mais encore avoir le rare courage de mutiler les productions de son esprit. Que de fois, ceux qui l'approchaient le trouvèrent à sa table de travail, la tête appuyée dans ses mains et brûlante de fièvre, cherchant péniblement ce par quoi il pourrait, sans nuire à la vraisemblance, remplacer les pages que la délicatesse de sa conscience lui faisait enlever. « Mais laissez donc ce travail ingrat, lui disait-on, Dieu ne demande pas qu'on se tue. » — « Dieu demande que je fasse mon devoir, répondait-il, et

non pas que je vive. » Belle parole qui vaut tous les romans de Féval, et pour laquelle Dieu donne aujourd'hui à son auteur une récompense plus précieuse que les suffrages d'un million d'académies.

C'est au milieu de ce pénible travail de correction que la maladie est venue frapper le vaillant ouvrier et l'arrêter. Soumis à la volonté de Dieu, il a laissé là, sans murmurer, l'outil tombé de ses mains et s'est agenouillé en attendant la mort. Elle n'a pas tardé à se présenter; mais elle a d'abord appelé la fidèle compagne du chrétien, puis un de ses fils, voulant purifier l'âme de l'époux et du père par une dernière et suprême douleur. Enfin son tour est arrivé. Féval a entendu l'appel, il s'est levé, et plein d'une humble confiance, il est retourné à Dieu.

J. METREAU.

8 mars 1887.

PEIRESC ABBÉ DE GUITRES

(Suite)

IV

Etat du monastère de Guîtres en 1623. — Voyage de Peiresc à Bordeaux. — Etablissement d'un noviciat pour la province. — Pierre Durand, Louis Hennequin et Louis Cabrier, religieux de Guîtres. — Nouvelles vexations des frères Bommard. — Peiresc écrit au P. Du Val pour le consoler.

Nous retrouvons en 1623 les frères Bommard tels que nous les avons laissés en 1622. Aussitôt qu'ils ouïrent parler « de la réformation et introduction de la discipline monacale » dans l'abbaye, ils déclarèrent « incontinent qu'ils n'y vouloient entendre en aucune façon, et que, plutôt » que d'y consentir, « le moine Bommard se retireroit en son prieuré de Lugon. » Ce religieux pratiquait lui-même si peu « la discipline régulière, » qu'il n'avait pas encore « daigné seulement porter l'habit monacal, quelques remontrances qui lui en eussent été faites; lesquelles, ajoute Peiresc, il a montré abhorrer

étrangement, aussi bien que la clôture et obédience à ses supérieurs (1). » Si nous ajoutons à cela les procès que ces deux frères suscitaient à l'abbé de Guîtres et les mémoires qu'ils écrivaient contre lui, nous aurons une idée à peu près exacte de l'état où était ce pauvre monastère en l'année 1623.

Dans ces conjonctures, Peiresc, qui résidait à Paris depuis plus de sept ans, dut retourner en Provence où le rappelaient l'âge avancé et la maladie de son père. Il partit au mois d'août 1623, prit sa route par Orléans, Angers, Tours, séjourna quelque temps dans chacune de ces villes, et vint à Guîtres, où il s'employa tout entier à persuader la réforme aux religieux et à réparer les dégâts causés au monastère par les guerres civiles (2). C'est là tout ce que nous apprend Gassendi du séjour de Peiresc à Guîtres, et même de Peiresc considéré comme abbé. Heureusement, Peiresc en dit davantage dans son *Mémoire* du 12 juin 1626.

« Quand l'abbé fut sur les lieux, et qu'il eût ouï les uns et les autres, et trouvé que c'étoit l'advocat Bommard qui se rendoit odieux à tout le monde pour son arrogance démesurée, et pour avoir voulu abuser de l'autorité dudit abbé sous prétexte de reconnaissances dont il s'était chargé, — et qu'au contraire tous les honnêtes gens du lieu se rendroient fort capables de raison, si on les tiroit des mains et des indues vexations de ce petit tyran, — il reçut favorablement tout ce monde là, et en prit toute autre créance que n'eût désiré ledit Bommard, qui le porta fort impatiemment.

« Quant au moine Bommard, l'abbé trouva que non seulement il étoit très ignorant et incapable, mais qu'il étoit de très mauvais naturel et du tout incorrigible en ses mauvais desportemens. Ce qui fit que ledit abbé lui remontra ce qui étoit de son devoir le plus doucement qu'il put, et lui declara que son intention étoit qu'il se rangeât à l'observance de la discipline sous l'obédience du P. Du Val, son légitime supé-

(1) *Instructions et Responses sur les requête, demandes, playdoiries et offres du moyne Bommard et de l'avocat Bommard son frère, du 17 et 27 du mois de mai 1623*; Registre LI, f. 112.

(2) « Circà abbatiam, totus fuit in suadendâ reformatione destinandâque instauratione ruinarum insignium, quas monasterium fuerat per bella civilia perpessum. » (Gassendi, *De vitâ Peireskii*, lib. III, Oper. t. V, p. 293.)

rieur immédiat, à qui l'abbé laissa l'entière direction du monastère, tant spirituelle que temporelle. Les deux frères en conçurent une haine si enragée et si démesurée contre le R. P. Du Val et contre l'abbé, qu'ils se vantèrent de lui susciter cent procès, et de ne les laisser jamais en repos ne l'un ne l'autre ; en quoi ils ont bien tenu parole (1).

Peiresc était à Guîtres dans les premiers jours de septembre 1623. Le 6, il écrivait de son abbaye, *del monasterio di Santa Maria de Aquistria*, au cardinal de Sainte-Suzanne, la dernière des 70 lettres italiennes qu'on possède de lui adressées à ce prince de l'Eglise Romaine (2).

A Bordeaux, Peiresc fit, le 15 septembre, avec le premier président au Parlement de Guyenne, Marc-Atoine de Gourgue (3), un accord par lequel celui-ci s'engageait à permuter la dîme inféodée (4) qu'il possédait dans la paroisse de Saint-Martin de Fronsac, contre trois cents livres de revenu annuel que l'abbé de Guîtres s'obligeait, de son côté, à lui payer (5).

(1) *Mémoire touchant les maulvais desseins du moyne Bommard;* Registre LI, f. 405 et suiv.

(2) Bibliothèque de Carpentras, Registre VI des minutes de Peiresc, f. 259-282.

(3) Sur ce célèbre magistrat, voir M. Communay, *Notes biographiques sur les premiers présidents au parlement de Bordeaux*, et mes *Mélanges de biographie et d'histoire*, p. 2, 3, 285.

(4) On sait que la *dîme* était une portion de fruits prélevée au profit du clergé. La *dîme inféodée* était celle qui avait été donnée en fief à des laïques. Les évêques réclamèrent souvent contre cet abus.

(5) Quoique j'aie résolu de négliger entièrement dans ce travail les détails infinis que fournit la correspondance active et passive de Peiresc sur ce qui touche directement au *temporel* de l'abbaye de Guîtres, néanmoins je citerai en entier l'acte dont il est ici question, ainsi que celui dont il est parlé dans l'alinéa suivant, parce que tous deux ont été faits à Bordeaux, pendant « le peu de séjour » qu'y fit l'abbé de Guîtres.

« Nous soubzsignez, Nicolas Fabry, sieur de Peiresc, Conseiller du Roy au Parlement d'Aix en Provence et Abbé de Guistres, et Marc Anthoine de Gourgues, Chevalier, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat et privé et premier Président au Parlement de Bourdeaux, sieur baron de Vaires et autres places, avons convenu et accordé que moy, dict sieur de Vaires, permuteray la dixme inféodée qui m'appartient en la paroisse de Saint Martin de Fronsac, et dont j'ay recogneu de Monsieur le Cardinal de Sourdis, Archevesque de Bourdeaux, comme deppendante de la dicte terre de Vaires, avec des cens, rentes, dixmes, agrières, ou fonds scis en la dicte terre de Vaires ou ez environs d'icelle, heu esgard à la valleur de trois cens livres de revenu en dixme inféodée, et ce dans le terme de deux ans, à compter du premier de janvier prochain ; et ce pendant, jusques à ce que le dict échange soit faict, moy susdict sieur Abbé de Guistres, promectz faire fournir annuellement par mes fermiers la somme de trois cens livres aux fermiers de la dicte terre de Vaires, sans que le pré-

Le lendemain de ce jour, 16 septembre, Peiresc passa avec les PP. Venot et Daron, recteur et syndic du noviciat des jésuites de Bordeaux, une autre convention, en vertu de laquelle ils s'obligeaient pareillement à permuter la dîme inféodée de Saint-Martin de Fronsac unie audit noviciat, contre un bénéfice simple de la valeur de trois cents livres de revenu annuel, qui devaient être payés par les fermiers de l'abbaye de Guîtres (1).

Enfin, après avoir visité tout ce qu'il y avait à Bordeaux de magistrats éminents, de savants et de curieux, Peiresc partit pour Toulouse. Il s'arrêta d'abord chez le duc d'Epernon, à Cadillac, d'où il écrivit, le 27 septembre, à M. de La

sent acte, en cas que la dicte permutation ne sortist à effect, puisse nuire ni préjudicier aux droictz des parties, cottitez et portions pretenduz respectivement en la dicte dixme. — Faict à Bourdeaux, soubz nostre seing, le quinziesme jour de septembre mil six cent ving-trois. Ainsi signé : *De Gourgue, N. C. Fabry de Peiresc, Abbé de Guistres.* » (Registre LI, f. 316.)

(1) Voici cet acte :

« Nous Soubsigné, Nicolas Fabry, sieur de Peiresc, Abbé et seigneur de l'Abbaye Nostre-Dame de Guistres, Conseiller du Roy en sa Cour de Parlement de Provence, d'une part ; Charles Venot et Nicolas Daron, prebstres religieux de la Compagnie de Jésus ; nous dict Venot, Recteur, et nous dict Daron, Sindic du novitiat de ladicte compagnie, establi en la presente ville de Bourdeaux, d'autre ; avons faict et arresté le concordat et convention que s'en suit : — Sçavoir est que nous, susdict Recteur et Sindic du dict novitiat, promettons de bailler en permutation au dict sieur Abbé de Guistres, soubz le bon plaisir et volonté de notre Saint-Père le Pape et de notre Révérend Père General, la dixme inféodée de Saint-Martin de Fronsac, deppendante et annexée au prieuré de Bouchet et Vayres, uni et incorporé par l'authorité du Saint-Siège au dict noviciat, pour un bénéfice simple, paisible et non litigieux, de la valleur de trois cens livres tournoiz de revenu annuel (toutes charges déduites), au plus grand advantage et utilité du dict novitiat, aux fins d'estre ledict bénéfice uny au dict novitiat, aussy soubs le bon plaisir de Sa Saincteté et d'autres qu'il appartiendra, au lieu et en eschange de la susdicte dixme inféodée. La permutation et union duquel bénéfice, nous, Abbé susdict, promettons faire et procurer à nos despens en Cour de Rome et partout ailleurs où le cas le requerra, en faveur du dict novitiat, et ce pendant, pour l'indempnité, nous nous obligeons et promettons au dict Sindic du dict novitiat de leur paier ou faire paier en main propre, ou autre ayant charge expresse d'eulx, annuellement la somme de trois cens livres pour la valeur annuelle de la dicte dixme inféodée, par les fermiers de notre dicte Abbaye, et ce par l'espace de deux ans entiers à commencer le premier jour de may de l'année prochaine, qu'on comptera mil six cens vingt-quatre, si plustost la dicte union et permutation ne sont faictes et parfaictes, jusques auquel dict jour premier de may prochain, nous susdict Abbé, ne pourrons entrer en jouissance de la dicte dixme inféodée, et sans prejudice neantmoins de nos droictz respectivement pretenduz, au cas que le present concordat et convention ne sorte son effect, laquelle demeurera pour non advenue en cas que nous, dict Abbé, ne pourrions obtenir l'union et permutation du dict béné-

Houssaye, pour le prier de faire « portraire » la tête d'une « figure en marbre qu'on attribue à Messaline », et qui avait été découverte à Bordeaux le 21 juillet 1594 (1).

Quand Peiresc fut hors du territoire de la Guyenne, les frères Bommard se hâtèrent de tenir la promesse qu'ils lui avaient faite, de lui susciter des procès. « En moins de deux mois, par une ingratitude non pareille, ils en formèrent de leur chef ou en firent former par leurs confidents plus d'une vingtaine, sans autre fondement que leur seule rage et malveillance désespérée. L'abbé néanmoins moyenna qu'on le défendit avec toute sorte de modération et de patience durant près de deux ans, attendant qu'ils se reconnoîtroient et se ressouviendroient tôt ou tard des obligations insignes qu'ils lui avoient. Mais enfin, la patience n'étant plus tenable après tant de persécutions, ledit abbé fut contraint de leur donner le change et les mettre en tel état, qu'ils auront peut-être bien de la peine à s'en parer (2). »

fice dans lesdicts deux ans, à compter du susdict jour premier may prochain. En tesmoing de quoy nous avons signé ces presentes dont chascun de nous a eu une coppie de mesme teneur. A Bourdeaux, ce seiziesme jour de septembre mil six cens vingt-trois. Ainsi signé : *N. C. de Fabry de Peiresc, Abbé de Guistres; Charles Venot, Reeteur du Noviciat susdict, et Nicolas Daron, sindic sus dict.*

Aujourd'huy, seiziesme de septembre mil cens vingt-trois, en presence de moy, Bertrand de La Ville, notaire et tabellion Royal en la ville de Bourdeaux et Seneschaussée de Guienne, soubzsigné, et des tesmoins bas nommez, ont comparu en personnes Monsieur Nicolas Fabry, sieur de Peiresc, abbé et seigneur de l'Abbaye Nostre-Dame de Guistres, Conseiller du Roi en sa Cour de parlement de Provence, et les Reverends pères Charles Venot et Nicolas Daron, prebstres, religieux de la Compagnie de Jésus, ledict Venot à present Recteur, et ledict Daron Sindic du Novitiat de la dicte Compagnie estably en cette ville, lesquelles parties, de leurs bonnes volontés, ont dict et declaré avoir aujourd'hui faict et arresté entre eulx le concordat et convention cy dessus souscripts, qu'ils ont presentement recogneu et adveré estre signé de leurs mains et seings accoustumez, promettent et seront tenuz respectivement de l'entretenir et accomplir de point en point, selon sa forme et teneur; et pour ce faire, s'en sont obligés l'un envers l'autre tous leurs biens et revenus temporelz, qu'ils ont pour cet effect soubzmis à toutes jurisdictions et rigueurs de justice, et ainsi l'ont promis et juré en leur foy et serment. — Faict à Bourdeaux dans le dict novitiat, presentz Antoine Vernier, clerc, natif de Lorraine, diocèse de Toul, et Dominique Corsan, boulanger, habitantz du dict Bourdeaux, tesmoins à ce appellés et requis. — Ainsy signé : *N. C. Fabry de Peiresc, Abbé de Guistres; Charles Venot, recteur du Noviciat susdict; Nicolas Daron, sindic susdict; D. Corsan; Antoine Vernier; de la Ville, notaire Royal.* (Registre LI, f. 374.)

(1) M. Tamizey de Larroque a publié pour la première fois cette lettre, et a réuni tout ce qui concerne l'histoire de cette célèbre statue, dans sa brochure intitulée, *La Messaline de Bordeaux;* Bordeaux, 1884, in-8° de 15 pages.

(2) *Mémoire touchant les mauvais desseins du moine Bommard.*

Au milieu des ennuis que lui causait l'hostilité persévérante et acharnée des frères Bommard, une demande adressée à Peiresc par les bénédictins Exempts apporta quelque adoucissement à ses peines. Pierre de Gaufreteau (1), provincial de Guyenne, le pria, au commencement de l'année 1624, « de laisser établir » en son « abbaye le noviciat de la province ». Peiresc l'accorda « très volontiers », étant « infiniment aise de contribuer au bien et avantage de l'Ordre et de la Congrégation en général, et spécialement envers ledit provincial » qui daignait lui « montrer tant de bonne volonté (2) ». L'établissement fut confirmé par arrêt du Parlement de Bordeaux, rendu le 6 septembre 1625, sur les instances de Pierre de Gaufreteau (3).

Peiresc réussit également pendant l'année 1624 à trouver quelques religieux résolus à se mettre sous la conduite du P. Du Val. Le premier, nommé Pierre Durand, né à Montlieu, au diocèse de Saintes, n'était encore que tonsuré. Le second était prêtre, et s'appelait Louis Hennequin. Il avait fait profession de la règle de S. Benoit dans l'abbaye de Bournet, diocèse d'Angoulême. Par actes datés d'Aix en Provence le 14 décembre 1624, Peiresc donna au P. Du Val l'autorisation de les recevoir dans le monastère de Guîtres, à la condition expresse qu'ils s'engageraient l'un et l'autre, — et Louis Hennequin sous la foi du serment, — à embrasser la réforme quand elle serait introduite dans l'abbaye (4).

A l'époque où le P. Du Val était à Caunes, il y avait dans ce monastère un prêtre nommé Louis Cabrier, qui y avait aussi fait profession. Selon le P. Du Val, c'était un homme « naturellement porté à toute sorte de piété et de charité chrétienne. » Sur le point de partir pour réaliser « le bon dessein de l'introduction de la discipline monastique dans l'abbaye de Guîtres », le P. Du Val avait fait au P. Cabrier « quelque ouverture » pour l'engager à le suivre ; et le

(1) Né vers 1588, mort en 1653. Cf. *Essai généal. sur la famille de Gaufreteau* par M. Jules Delpit, à la suite de la *Chronique Bordeloise* de Jean de Gaufreteau ; Bordeaux 1878, t. II. p. 351, 352.

(2) *Registres des minutes de Peiresc*, t. I, f. 284 ; Lettre de Peiresc à D. D'Alibert, abbé de Caunes, datée d'Aix, le 10 février 1624.

(3) Archives de l'archevêché de Bordeaux ; *Regestum collationum*, 1630, f. 120.

(4) Registre LI, f. 176, 177.

P. Cabrier « ne l'avoit pas jeté trop loin ». Le prieur de Guîtres écrivit donc, le 25 novembre 1624, à D. D'Alibert, abbé de Caunes, pour lui exposer que, « après de grandes traverses et difficultés qu'il a fallu surmonter », il espère enfin que Dieu lui « fera la grâce de faire réussir le bon dessein de l'introduction de la discipline monastique dans cette abbaye ». Mais il est « trop foible pour en venir à bout » tout « seul » ; il lui « faut du secours », qu'il attend « principalement du bon frère Cabrier », lequel étant tout « résigné à Dieu et à ses supérieurs », se rendra volontiers à Guîtres si l'abbé de Caunes lui en exprime le désir. « Ce ne sera, ajoute le P. Du Val, que pour autant de temps qu'il lui plaira de s'arrêter ici... Le chapitre provincial a délibéré d'établir ici un noviciat ou séminaire de bons religieux pour en peupler les abbayes voisines. Si cela réussit, le P. Cabrier ne manquera pas de bonne et méritoire occupation, et même sans cela toujours y aura-t-il bien de quoi travailler et tâcher de faire quelque service agréable à Dieu, où vous aurez la principale part du mérite (1). »

Trois jours après (29 novembre 1624), le P. Du Val écrivait au P. Cabrier lui-même, et le conjurait avec instance de le « secourir et aider à porter ce fardeau pour lequel » il sentait ses « épaules un peu faibles », eu égard surtout à ses « infirmités naturelles (2). »

Le P. Cabrier ayant obtenu des lettres dimissoires de D. Jean D'Alibert et le consentement de Dom de Saint-Offange, abbé régulier de Saint-Maur sur Loire au diocèse d'Angers, et visiteur général des bénédictins de la congrégation de France (3), Peiresc le reçut, et lui assigna une place monacale dans son abbaye, le 14 décembre 1624 (4). Deux jours après, il lui écrivit encore pour le confirmer dans sa résolution, lui proposant les considérations les plus chrétiennes et les plus pressantes. Enfin, le 19 décembre suivant, il le fit

(1) Registre LI, f. 34.

(2) Registre LI, f. 35 ; copie faite par Peiresc lui-même de la lettre du P. Du Val au P. Cabrier.

(3) D'après Hélyot, *Hist. des ordres religieux*, t. VI, p. 265, Claude de Saint Offanges fut élu supérieur général à Marmoutiers en 1623. Cf. *Gallia Christiana*, t. XIV, col. 693.

(4) Registre LI, f. 169.

son vicaire général et particulier, tant au spirituel qu'au temporel, pour tous les cas où des affaires importantes, ou bien l'état de sa santé, empêcheraient le P. Du Val de remplir ses fonctions.

Avant que le P. Cabrier fût arrivé à Guîtres, avant même qu'il eût quitté l'abbaye de Caunes, les frères Bommard avaient mis à l'épreuve la patience du P. Du Val. Le bon prieur fut consolé par cette belle lettre où Peiresc montre un cœur aussi généreux envers ses ennemis que tendre et délicat pour ses amis : elle est du 1e février 1625 :

« Monsieur le Reverend Pere,

« Apres la tempeste, il fault de necessité qu'il succede du beau temps, et apres du trouble et de l'inquiétude quelque repos et tranquillité d'esprit. C'est Dieu qui esprouve ainsin ceulx qu'il aime, en intention de recompenser par apres leur travail et leur constance aux tribulations, par la suitte des prosperités auxquelles ils se fussent le moins attendus.

« J'ay eu grande compassion de vous aultant de fois que j'ay aprins par vos lettres la rage et la furie de ces ames damnées qui vous ont meschamment donné tant d'exercice indigne d'un homme de vostre humeur et de vostre condition, et tant de divertissement aux bons desseings que vous avez de vacquer au service divin et au salut des ames; et en ay receu de sy extremes desplaisirs, que j'en ay esté moy mesme malade plusieurs fois.

« L'un de mes plus grands regrets estoit de me voir, comme j'estois, hors des moyens d'y pourvoir comme il eust fallu, et de vous y aller secourir moy mesme comme j'eusse desiré. Ce seroit un trop long discours s'il falloit vous raconter les empeschements qui me sont survenus les uns sur les autres, et qui m'ont fait differer de heure à aultre ce que je debvois faire d'abord. L'important est que Dieu nous a bien aydé pendant tout ce temps, ne nous ayant pas laissé faire tout le mal que nous pouvions aprehander, et nous ayant laissé encore assez de moyens pour remedier, sinon à tout, au moins à quelque chose. En sorte qu'il se pourroit encore espe-

rer de voir mettre quelque bon ordre à l'advenir, s'il plaist à Dieu nous continuer sa favorable adsistance et protection.

« M. de Calas, mon pere, a esté plusieurs foys aux abbois de la mort depuis mon retour de la Cour, ayant eu la gangrène à un pied par quatre diverses fois, et Dieu n'a pas laissé de le sauver et de le mettre en estat que j'espere le voir bientost par la ville avec l'ayde de Dieu et l'adsistance des gents de bien de nostre cognoissance, entre lesquels vous tenez les premiers rangs; ce qui me donne un peu de moyen de respirer à l'advenir, mieulx que je n'ay peu faire jusques à presant.

« Lorsque nous nous y attendions le moings, nous avons obtenu la permission pour faire aller à vostre secours le bon P. Cabrier que vous cognoissez, lequel vous yra surprendre en compagnie du presant porteur, ou ne tardera pas de le suivre, à mon advis, me promettant que ses bonnes mœurs et vie exemplaire, et la veneration particulière qu'il porte à vostre vertu, vous seront grandement utiles à vous mesme, et principalement pour vostre consolation dans les traverses qui vous avoient esté suscitées, et que, entre tous deux, vous porterez enfin à quelque bonne execution le saint desir que vous avez d'establir la discipline regulière dans ce pauvre lieu.

« J'attends encore un autre bon religieux (1) qui vous yra bientost seconder l'un et l'autre, et pour le plus tard à ces Pasques; lequel a bonne envie de bien faire et contribuer volontiers de sa part tout ce qu'il pourra au restablissement de ce pauvre lieu.

« Vous pourrez, si bon vous semble, recevoir frere Hennequin, si vous jugez qu'il soit pour se resouldre à la discipline regulière. Je vous envoie une collation en sa faveur d'une place monacale, dont il sera bon de suivre les termes, si faire se peut; sinon, je laisse à vostre disposition de le faire vous mesme en vertu de vostre vicariat, en la meilleure forme que vous adviserez, et s'il se resoult à bien faire, je l'aymeray et lui feray tout le bien dont je me pourray adviser.

« Pour le jeune garçon de Mont-lieu, Pierre Durand, il ne tiendra aussy que à vous de le recepvoir à l'habit, si vous l'en

(9) Le P. Chabert, dont nous parlerons bientôt.

jugez digne, soit en vertu de la collation que j'ay faicte en sa faveur, ou de telle autre meilleure que vous pourrez faire en vertu de vostre vicariat.

« Et il ne faudra guères deliberer à tout cela, de crainte qu'il ne survînt quelque empeschement d'ailleurs, qui fust capable de suspendre la faculté que nous en avons de droict, vous et moy, en consequence des pouvoirs quiont esté donnés au seigneur cardinal de La Rochefoucauld pour la visite des ordres de Saint Benoist et de Saint Augustin (1).

« Jay pourveu, comme vous verrez, à mon grand vicariat, en votre absence ou empeschement (en sorte que j'espere qu'il n'y aura rien à craindre pour ce regard), par l'employ du bon P. Cabrier tant qu'il y sera, et de messire Fauchier en son deffault.

« Vous aurés des memoires et instructions particulieres sur les principales propositions que vous m'aviez faictes par vos lettres, non seulement pour le faict des moynes du prieuré claustral, des presbtres seculiers, de la pancarthe, des exporles (2) et des fermiers; mais aussy pour responce et contredict aux invectives des moyne et advocat Bommard, que je ne repetteray point icy.

« Je n'y scaurois qu'adjouster, si ce n'est que si la proposition du noviciat peult sortir son effect, j'en serai tres ayse. J'en escripts au R. P. provincial; mais, à ce que j'ai apprins, ces bons desseings sont bien encore loin de pouvoir estre exécutés. Tant y a que je suis toujours d'advis de preparer le lieu à ce necessaire, et de trouver moyen en toute façon de faire transferer le chay ailleurs, en lieu le plus commode que faire se pourra, et à la meilleure condition que vous pourrez, pour incontinent tascher d'entreprendre la fabrique du dortoir. Je crains que la maison de l'abbé Taurel ne feust incommode aux habitans pour estre loing du village. Vous y consulterez les plus apparents; et puis faictes ce que vous trouverez le meilleur, et voyez d'attermoier les paiements de l'achapt,

(1) Le pape Grégoire XV, sur la demande du Roi Louis XIII, donna, le 8 avril 1622, au cardinal de La Rochefoucauld un bref lui conférant la mission et les pouvoirs nécessaires pour réformer les ordres religieux.

(2) L'exporle était une déclaration de cens. On appelait *droit d'exporle*, le droit de déclaration dû à un seigneur par un censitaire. (*Dict. de Trévoux*, V. *Exporle*.)

pour ne divertir les deniers necessaires pour les plus urgentes reparations.

« Et pour cet effect, je vous laisse l'entiere disposition de tout le revenu de Guistres que tenoit le conterolle Bommard à ferme, tant pour la presente année que suivantes, pour, apres les charges ordinaires acquittées, employer tout le demeurant aux dictes reparations, jusques à ce que vous en soyez venu à bout.

« Vous aurez amples pouvoirs pour exiger, contraindre et affermer de nouveau, et pour disposer de tout comme bon vous semblera, avec deue descharge de tout le passé; voire si vous estimiez que la chose soit si pressante qu'elle mérite d'y employer encore le revenu du membre de Fronsac, je le vous abandonne aussi de bon cœur pour tant de temps que vous le jugerez necessaire.

« J'avois prins icy un assez beau calice tout vermeil doré qui me coustoit trente escus, en intention de le vous envoyer par cette commodité; mais ayant aprins les bruits qu'on faisoit courir de nouveaux mouvements, j'ay creu que je ne serois pas excusable si je l'avois hasardé presentement à un si long chemin, et vous prie d'en faire faire un de par delà, et d'y deppendre ce que vous trouverez bon; mais faictes y mettre à un coin mes armoiries, seulement pour clore la bouche à ces canailles (1) qui ont tant faict de bruit pour cela, et qui avoyent laissé couller tant d'années sans en faire demande à mes devantiers, encores que ils n'eussent jamais faict reparations quelconques en l'abbaye. Si vous avez regret d'y employer du fonds destiné aux dictes reparations, empruntez le sur une lettre de credit que j'ay faict bailler au s[r] Briançon, present porteur, et j'en feray le remboursement de par deçà. Si la chose n'est pressée, et que on donnast loisir de nettoyer d'autres affaires de plus de consequence, j'y eusse volontiers employé quelque somme notable, tant pour un calice que pour tout plein d'autres appartenans du service de l'église; mais puisqu'il est question de pourvoir à l'impatience de telles gents, s'ils ne sont plus honorablement traictés à leur damn, ils ne le meritent pas.

(1) Gens dignes de mépris.

« Pour le moyne lay, si vous m'eussiez envoyé copie de ses provisions, je me serois pourveu par devers le Roy ; mais sans cela, je ne pouvois rien faire, car vous ne m'en aviez pas seulement escript le nom. Envoyez-moi copie tant des premieres provisions qu'il vous avoit remises et de son recepissé des deniers que vous luy fournistes, s'il vous en a fait, et encore copie des dernieres provisions qui ont esté enterinées (1), ensemble de la sentance et autres procedures, afin que je voye de quelle sorte j'auray à me pourvoir ; voire quand vous m'envoyeriez l'original des premieres provisions, s'il ne vous sert de rien de dela, il n'y auroit pas danger que vous me l'eussiez envoyé, ou bien à mon frère Vallavez, à Paris, où il y pourroit pourvoir ; et pour les autres copies que vous m'envoyerez de ce faict, il fault qu'elles soyent toutes signées par notaire en deue forme ; et lors que je les aurai examinées, je me resouldrai. Tant y a que si c'estoit homme qui peult rendre encore quelque service dans l'abbaye, comme de portier ou autrement, et qu'il montrât tant soit peu de bonne volonté et de bonne conscience, je serois bien ayse de l'entretenir pour l'honneur de Dieu, ou dans l'abbaye ou aux environs.

« Pour la messe matutinalle, quand vous aurez des religieux celebrans (comme vous serez trois ou quatre sous peu de jours), il y en aura assez pour contenter tout le monde, et pour en faire dire aux heures qui seront les plus commodes au peuple.

« Quant aux rudesses que vous avez receues de Monseigneur le cardinal de Sourdis, j'en ay esté fort desplaisant, mesme de ce qu'il a baillé la chaire à d'autres ; possible l'a il faict parce qu'il vous voyoit attaché à la deffense des tortionnaires (2), procès que le moyne Bommard et son frère vous avoient jetté sur les bras. Ce pretexte cessera deshormais, Dieu aydant, et quand il s'opiniastrera à cela, patiance ; Dieu nous garde de plus grand mal ; il s'en lassera ; et plus tost voyez de faire quelque predication, les festes, à autres heures que celle de la paroisse, c'est-à-dire si l'ordinaire presche le

(1) Entériner un acte, c'était le ratifier juridiquement pour le rendre valable.
(2) Iniques, violents.

matin, prenez l'apres disnée, ou au contraire; ou bien changez y de nom, et au lieu d'un sermon faictes une exhortation.

« Les menaces de prison ne doivent faire peur aux personnes qui sont *omni exceptione majores* comme vous. Il ne fault que biaiser un peu et luy defferer tout ce que vous pourrés; car avec le temps vostre probité se faira cognoistre à luy, veuille il ou non, comme au contraire la malignité de ceux qui l'animoient contre vous; et au bout du compte, j'espere qu'il vous honorera et aymera tant plus qu'il vous pourroit avoir negligé ou mesprisé.....

» Pour l'attentat que ces Bommard firent à vos fenestres durant vostre absence, je veux bien croyre que s'ils y eussent trouvé de la facilité, ils eussent peu entreprendre l'expoliation de vostre logement, comme ils prinrent leur temps quand ils voulurent gaspiller les papiers du s[r] Dacquet; mais j'estime que leur principal desseing estoit de vous intimider pour tascher de vous faire quitter la parade, afin qu'ils demeurassent les maistres de la campagne, et crois que toutes les insollentes parolles qu'ils ont proferées contre vous ou en vostre presence, ou des peres de vostre ordre ou auttrement, c'estoit en intention que tout cela vous fust redict, et que cela vous fist peur. Car quand il est question de se mettre tout à fait en peine et de hasarder sa teste et son bien, les plus farouches y pensent plus de quatre foys.

» Et puis, vous avez pour vous la justice de vostre cause, qui est celle mesme de Dieu, et la sincerité de vos intentions qui est un mur inexpugnable à tous les attentats des meschants, que Dieu souffre pour bons respects et pour l'espreuve des bons; mais puis il les laisse tomber dans la confusion qu'ils cherchent et dans leur propre perte où ils se precipitent d'eux mesmes. Dieu veuille que nous n'en voyons pas l'exemple en ceux cy trop tost pour eux; car j'aymerois bien mieux qu'ils recognussent leur faulte et qu'ils se rangeassent à leur debvoir.....

» J'ay prins grand plaisir de voir le destail des reparations que vous avez faictes, et loue grandement vostre bon mesnage. Il ne fault que continuer, et j'espere que vous en viendrez encore mieux à bout deshormais que vous ne serez plus distrait, comme vous estiez, pour la deffence des procès, et

que le fonds à ce destiné ne sera plus distrait en frais de procès et voyages inutiles, ou pour le moins bien mal employés en chicanes, au lieu qu'il fauldroit desirer de n'avoir pas d'occasion d'en faire, que pour des visites de monastaires et pour le service divin actuellement, et mesme pour la visite des eglises de ma nomination, où je ne plaindrois pas la despance quand vous les iriez toutes charitablement visiter les unes apres les autres, et y faire des predications et exhortations publiques au peuple et admonitions privées aux presbtres servants; le tout *gratis* et sans faire d'acte de jurisdiction qui pust donner de l'ombrage tant soit peu aux officiers et vicaires de Mgr le cardinal. Plus tost j'approuverais d'y faire mesme quelque aulmosme en chascune de ce dont elles pourroient avoir de besoing, encores que je n'en soye tenu » (1).

Quelle bonté ! Quel désintéressement ! Quel amour du bien ! Quelle sagesse ! Quel esprit chrétien !

ANT. DE LANTENAY.

ÉTUDE DE MŒURS AU XVII^e SIÈCLE

EN PAYS BORDELAIS

GROSSOMBRE

(*Suite.*)

Après avoir fait connaître Grossombre, la principale seigneurie de la paroisse de Dardenac, il nous a paru utile de donner une idée de cette paroisse, de son église, des monuments qu'elle renferme et des maisons nobles enclavées dans son territoire. Son nom s'écrivait pendant les XI^e et XII^e siècles : *Arzenaz*, *Arzenach*, *Arzenas*, *Ardenaz*, *Ardenac*. Elle était, à cette époque, dédiée à Notre-Dame. Nous la trouvons appelée *Saint-Clément-de-Dardenac* en 1562 et *Ardenac* en 1704. Elle ne figure pas sur la liste de celles qui devaient payer des quartières à l'archevêque.

La paroisse de Dardenac fut donnée à saint Gérard, fondateur et premier abbé de La Sauve-Majeure, par Goscelin, archevêque de Bor-

(1) Registre LI, fol. 36-45 : copie.

deaux qui gouverna le diocèse de 1060 à 1086. Amat, son successeur, confirma ce don, en 1097, en faveur d'Achelin Sanche, second abbé. A cette époque, si l'on en croit cet acte de confirmation, l'église de Dardenac était dédiée à la Sainte Vierge « *Sancta Maria de Arzenaz* » (1). Déjà, du temps de saint Gérard, une dame nommée Garsende et deux de ses fils Gaucelin de Lignan et Raymond, avaient donné, à perpétuité, à Sainte-Marie-de-La Sauve le quart des dîmes, des agrières et d'un domaine appelé l'Aleu-de-Dardenac. Ses autres fils Aycard et Géraud, qui s'étaient d'abord opposés à cette générosité de leur mère, finirent par l'approuver ainsi que leur sœur Adélaïde. Pierre de La Trène et ses frères donnèrent à l'abbaye un autre quart du même domaine, de sorte qu'elle en posséda la moitié. L'autre moitié appartenait à Pierre de Rions et à Béraud d'Airan qui, d'accord avec les moines, y tracèrent des limites. Plus tard Baudoin et Boson, frères de Pierre de La Trène, contestèrent la donation faite par ce dernier au couvent; mais ils finirent par transiger avec les religieux et ils leur donnèrent le quart de ce qu'ils possédaient dans cette seconde moitié, sauf que Bozon se réserva le quart de l'agrière avec faculté de le vendre, à sa volonté, soit à ses frères, soit à l'abbé. Enfin tous les intéressés confirmèrent ces largesses, et Izard de Lignan abandonna sa portion pour 12 sous.

Guillaume Forton et Arnaud, son frère, abandonnèrent à La Sauve une terre qu'ils lui disputaient à Dardenac; ils firent cet abandon sur l'autel de l'église, donnèrent des cautions et fournirent même des défenseurs dans le cas où leur cession serait contestée. A la même époque, Vigoroux de Benauges prétendait qu'un serf de Dardenac, nommé Duran, lui appartenait, mais il le céda à l'abbé Geoffroy qui, pour plus de sûreté, lui fit remettre 30 sous en présence d'Ansis de Montremblant. Seguin d'Escoussans et Othon de Mazerolles cautionnèrent Vigoroux. Bernard de Dardenac et Hélie de La Motte avaient donné des terres à l'abbaye; mais, comme il n'y avait pas de maisons pour recevoir les colons, personne ne se présentait, les terres restaient incultes et les donateurs réclamaient leurs fiefs; l'abbé Geoffroy leur répondit qu'il était disposé à recevoir les colons à la condition que ceux-ci y bâtiraient des maisons et clôtureraient les champs; bientôt et s'y forma un hameau.

Au commencement du XII^e^ siècle, Bernard de La Roque [*de Roca*] et

(1) Petit cart. de La Sauve, p. 13.

ses frères Raymond, Hélie et Pierre, ne voulaient pas laisser jouir le monastère d'une terre située à Dardenac que leur père avait donnée en gage à saint Gérard. Geoffroy, quatrième abbé, les ayant convaincus qu'il était dans son droit, ils la lui abandonnèrent et lui promirent leur protection dans le cas où quelques-uns de leurs parents la contesteraient à l'abbé. Après la mort de Pierre de La Roque, vers 1130, ses deux frères et son fils Arnaud-Bernard donnèrent aussi à Pierre d'Amboise, quatrième abbé, un tènement à Dardenac pour le salut de son âme. Le même abbé reçut à La Sauve la visite de Guillaume Amanieu, vicomte de Vésaume et seigneur de Bénauges, qui lui restitua une rente de 4 sous bordelais qu'il percevait injustement dans la paroisse de Dardenac et l'aumônier lui remit 30 sous pour que cette restitution ne pût être contestée à l'avenir (1).

En 1165, le pape Alexandre III et, en 1197, Célestin III confirmèrent les diverses donations faites à l'abbaye de La Sauve. Dans la nomenclature des paroisses nommées dans ces bulles, figure celle de Dardenac (2).

L'abbaye de La Sauve possédait à Dardenac, au XIV[e] siècle, 40 journaux de terre divisés en deux fiefs; l'un appelé Dardenac, avait 20 journaux et confrontait à la fontaine de Dardenac et au Roc. C'est probablement celui qui est désigné, dans un acte de 1318, comme situé aux lieux du Goutey et du Clos de Saint-Clément, et confrontant au chemin qui se dirige vers la fontaine; l'autre composé de 20 journaux également, était situé dans la localité appelée *Dejus-lo-molin* [*Dessous le moulin*] (3).

Nous ne possédons plus que des documents épars sur la paroisse de Dardenac; ainsi, le 15 janvier 1326, Hélie de Ségur et Peyronne, sa femme, paroissiens de Dardenac, achetèrent à Arnaud Martin une terre située au lieu de Testa-Longars, près du bois d'Arnaud de Curton, (4). En 1596, les commissaires, chargés de l'aliénation du domaine royal, vendirent au seigneur de Pressac la justice des paroisses de Dadenac, de Guillac et de Guibon, son annexe, bien que, pendant tout le temps de la domination anglaise, la justice de l'Entre-deux-Mers dont ces paroisses faisaient partie fût toujours restée unie au domaine ducal et que les rois de France et Henry IV lui-même,

(1) Petit cart., p. 13.
(2) *Arch. Départ.*: La Sauve, Inventaire des titres n° 136, fol. 171 et 167.
(3) Archives de M. d'Isle de La Lande.
(4) *Arch. Départ.*: La Sauve, cartons.

eussent maintenu ce privilège. Sur la plainte des habitants, cette vente fut annulée moyennant une indemnité de 100 livres; mais les habitants craignant néanmoins une autre aliénation se firent délivrer une nouvelle confirmation de leurs privilèges (1).

La paroisse de Dardenac payait, en 1637, 316 livres huit sous de tailles (2).

Elle est maintenant annexée au spirituel à celle de Daignac; mais elle forme une commune à part.

L'église de Dardenac n'offre aucun intérêt archéologique, les murs de la nef sont en partie, romans un chevet droit la ferme à l'orient; la façade occidentale, rebâtie au XVI^e^ siècle, est surmontée d'un clocher pignon ajouré de deux baies pour les cloches; la porte principale, ouverte au bas de cette façade et une autre petite porte, au sud de la nef, sont également du XVI^e^ siècle; une grande maison moderne couvre le chevet. et ses dépendances cachent le flanc septentrional de l'église.

Dans le cimetière, une croix d'une grande élégance s'élève sur un socle hexagone à deux étages en retrait monté sur trois marches affectant la même forme; au milieu de ce socle, un cube porte le fût, légèrement pyramidal dont les angles sont cantonnés de quatre pilastres avec bases et couronnés de clochetons ornés de crochets rampant sur les angles; des moulures ogivales garnissent le fût entre les clochetons, et, sur la face occidentale, est gravé en relief le monogramme de Jésus. La croix qui surmontait ce fût, après avoir été renversée, a été, pendant longtemps, déposée respectueusement sur les marches du monument; elle gît maintenant, à l'abandon, dans un coin du cimetière. Elle est enrichie de deux bas-reliefs fort mutilés; mais on distingue cependant, d'un côté, une *Pieta* entre deux personnages qui sont peut-être des évêques, et, du coté opposé, un crucifix entre la Sainte Vierge et saint Jean.

Nous ne possédons que quelques notes sur l'histoire particulière de l'église de Dardenac, nous ne connaissons ni l'époque exacte de sa fondation, ni celles de ses diverses restaurations; il est probable qu'elle eut des bienfaiteurs parmi les nobles et les personnes notables de la paroisse; mais leur nom n'est pas venu jusqu'à nous, si ce n'est celui de Garsen de Las Cases, veuve d'Arnaud de Curton, qui légua, le

(1) Arch. du château du Cros. — *Archiv. hist.*, t. VI, p. 210.
(2) Arch. du château de La Taste, à Tizac-de-Galgon.

31 mai 1310, diverses sommes à l'église de Dardenac et à d'autres églises des environs (1). Au commencement du XVII[e] siècle, Pierre de Marsan fit construire une chapelle sépulcrale et obtint les droits honorifiques dans l'église (2).

Le 24 février 1647, l'archevêque de Bordeaux accorda le droit de banc et de sépulture au seigneur de Grossombre et, le 21 juin 1677, à Léonard de la Roque, écuyer. Ce droit devait avoir été accordé à toutes les familles nobles habitant la paroisse.

Nous avons trouvé peu de faits à signaler sur les curés qui ont administré la paroisse de Dardenac; cependant l'un d'eux, nommé Gromel, eut quelques difficultés avec le sieur Saugeon, curé de Daignac, à propos de la levée des dîmes; ce dernier avait mis le seigneur de Pressac dans ses intérêts, ainsi qu'il résulte de l'ordonnance suivante :

« Le marechal de Montrevel commandant general en Guienne : sur ce qui nous a ete representé par le sieur Gromel, curé d'Ardenac, que le sieur de Pressac, ses enfants et ses domestiques, le troublaient, sans aucune forme de justice, par des violences et voyes de fait, dans la levée de sa dixme; nous faisons très expresses defenses audit sieur de Pressac, ses enfants et tous autres, de se meler des contestations qu'il peut y avoir entre le dit sieur Gromel et le sieur Saugeon, curé de Daignac, pour raison des dixmes, et d'user d'aucune violence ny voye de fait, sur toutes les peines qu'il conviendra lui imposer.

« Fait à Bordeaux, le 23 juillet 1704.

« Le marechal de Montrevel, par Monseigneur : Mestre (3). »

LES GAUFRETEAUX

Si l'histoire de l'église de Dardenac n'offre qu'un médiocre intérêt, faute de documents peut-être, il n'en est pas de même de celle de ses maisons nobles. Grossombre nous en a donné la preuve. Si celle *des Gaufreteaux* est moins mouvementée, c'est que ses propriétaires furent d'abord des industriels, et ensuite des lettrés et des magistrats. Leur vie paisible, leur économie et leur travail incessant les ont peu à peu

(1) *Hist. manuscrite de la Sauve*, par dom Dulaura.
(2) Arch. de M. d'Isle de La Lande.
(3) *Ibid.*

conduits à la fortune et à la gloire. Ils ont possédé plusieurs de grandes seigneuries du Bordelais.

Les Gaufreteaux. — Ainsi se nomme un vieux château, presqu'une masure, qui s'élève à l'ouest de l'église de Dardenac; c'est une grande bâtisse enveloppant une cour à peu près carrée. On y accède par la façade méridionale dans laquelle s'ouvre un portail en plein-cintre surmonté d'une chambre carrée dont la cheminée est ornée d'un écusson portant trois étoiles, une et deux, et un croissant à la pointe de l'écu (1). A côté du portail existe une porte plus étroite, protégée par un mouchara-bys orné de contrecourbes. Le couloir dans lequel pénètre cette porte destinée aux piétons ne débouche pas directement dans la cour, mais dans le couloir du portail, à gauche duquel existe un corps de garde garni de meurtrières horizontales avec mire aux deux extrémités (2). L'angle sud-ouest du château est empâté par une tour ronde dont les meurtrières ont la forme de celles du corps-de-garde. Les fenêtres du corps de logis sont cruciformes ou divisées en deux baies par un meneau horizontal. Ce château appartient actuellement à M. Bessière, propriétaire du château de Pressac, à Daignac.

Je crois que la maison noble des Gaufreteaux a été construite au XVI^e^ siècle par les petits-fils du Gaufreteau qui vint s'établir à Dardenac après la conquête de la Guienne par Charles VII, et probablement sur l'emplacement de celle qu'il bâtit à son arrivée. Alors, les contrées situées entre la Garonne et la Dordogne, dévastées et dépeuplées par la guerre de Cent Ans, étaient abandonnées depuis longtemps. Une grande quantité de terres étaient en friche, et couvertes de bois et de broussailles, *bosc*, *sègues* et *déserts*, comme s'expriment les rédacteurs des baillettes de cette époque. Après l'expulsion des Anglais, la confiance revint et l'on espéra de beaux jours; mais les campagnes manquaient d'habitants et presque toutes les maisons avaient été démolies ou s'étaient effrondrées, faute d'entretien; les seigneurs laïques et ecclésiastiques, dont les fiefs ne produisaient rien, firent publier dans la Saintonge, l'Angoumois, le Poitou, le Périgord et autres pays

(1) Ce même écusson, mais traversé par une fasce ondée entre les étoiles et le croissant, se retrouve dans une tour du château de Puysseguin, dont était seigneur le baron de Fournel, qui contracta une alliance avec Françoise de Gaufreteau. M. de Bourrousse de Laffore m'écrit : « La famille de Gaufreteau portait *d'azur à trois membres de griffons d'or.* »

(2) Forme générale des meurtrières à mousquet usitées au milieu du XVI^e^ siècle.

qui avaient moins souffert de la guerre que le Bordelais, qu'ils avaient à bailler en fief des tènements de toutes les contenances suivant le nombre de travailleurs que fournirait la famille des colons qui viendraient s'y établir, et à des rentes assez modiques; que même ils n'exigeraient cette rente qu'au bout de trois, six et même neuf ans, lorsque les terres commenceraient à produire. Ces offres attirèrent une grande quantité de familles de laboureurs, qui reçurent des tènements plus ou moins grands, variant depuis dix jusqu'à trois cents journaux. Ces laboureurs s'engageaient à défricher la terre et à y bâtir une maison. Alors des villages entiers se formèrent, des maisons isolées s'élevèrent dans les champs, et, quarante ans après la conquête, notre pays était repeuplé, cultivé et jouissait de la plus grande prospérité. La plupart des maisons de cette époque subsistent encore (1). Les moulins abandonnés furent acensés de la même façon. Après la guerre de Cent Ans, l'industrie comme l'agriculture était perdue dans le pays bordelais, et les industriels étrangers y furent reçus avec autant d'empressement que les paysans et les meuniers. C'est ainsi, sans doute, que le premier Gaufreteau, tanneur de son métier, vint, avec ses enfants et ses petits-enfants, s'établir à Dardenac, où avaient autrefois peut-être existé des tanneries.

D'où venait cette famille? On n'en sait rien; mais elle n'était pas originaire de la Gascogne. Son nom appartient à la langue d'*Oïl*; elle arrivait probablement de la Saintonge, de l'Angoumois ou du Poitou, d'où sont sortis presque tous les colons établis en Guienne à cette époque (2).

Je n'ai pas l'intention de revenir sur la généalogie des Gaufreteau, si savamment établie par mon parent et ami M. Jules Delpit, à la suite de la *Chronique Bordelaise, par Jean Gaufreteau*, publiée, en 1878, par la *Société des bibliophiles de Guienne;* je me suis fait un devoir, mieux que cela, un plaisir, de fournir à l'auteur une certaine quantité de notes puisées dans les archives des châteaux du Cros, à Loupiac, appartenant à M. le comte Henri de La Chassaigne, dont les ancêtres

(1) J'ai gravé quelques-unes de ces maisons dans les *Variétés Girondines*, tome I, p. 412 et suivantes.

(2) J'ai constaté que, dans les paroisses presque entièrement repeuplées alors dans l'Entre-deux-Mers et dans le territoire compris entre la Garonne et la Dordogne, la plupart des familles portent des noms français. Une grande portion même de ce dernier territoire est occupée par la *Gavacherie*, où l'on parle, non le gascon, mais un patois français.

ont été seigneurs du château de Pressac, à Daignac, paroisse voisine de Dardenac, et dans celles du château du Rétou, à Naujan, appartenant à M. Latapie, où se trouvent de nombreux documents sur Pierre Gaufreteau, seigneur de La Motte-Curton; dans les archives de Lagnet, dans celles du château de Lugagnac, à Pellegrue, appartenant à Mme de Puch, etc. Mais, depuis cette époque, j'ai eu entre les mains les papiers de la maison noble de Grossombre, que m'a communiqués M. d'Isle de La Lande, dont les ancêtres maternels ont été les derniers seigneurs de cette maison; ceux de Rougerie, que M. de Saint-Angel m'a donnés, mais que j'ai déposés, en son nom, aux archives départementales, et ceux du château de Blézignac, que je dois à l'obligeance de M. Saujon, son propriétaire. Là M. Delpit aurait pu puiser à pleines mains, compléter son travail et éclairer des points restés obscurs.

Au commencement du XVIIIe siècle, les Gaufreteau eurent à soutenir un procès considérable; leurs adversaires leur contestaient le titre d'écuyers et de nobles qu'ils avaient pris et prenaient encore dans les actes notariés et firent dresser un arbre généalogique, bien incomplet certainement, probablement inexact dans quelques détails, fait pour les besoins d'une cause; mais qu'il m'a paru bon de faire connaître. Il vient des archives de Rougerie. Le voici :

I. — N... Gaufreteau Ier, d'où sort toute la famille des Gaufreteau, commença vers l'an 1400 (1) et eut deux enfants :

1° Jean Gaufreteau, auteur de la *Branche aînée*, qui suit;

2° Jacques Gaufreteau, auteur de la *Branche cadette*, qui viendra après.

BRANCHE AINÉE

II. — Jean Gaufreteau, tanneur, a formé les branches des seigneurs de Puynormand et de Francs, de Blézignac et de Montaigne, épousa, en 1460, Marie Lévêque, dont :

1° Jean Gaufreteau qui suit;

2° Pierre Gaufreteau, Sr de La Motte-Curton, épousa Guillaumine Denis, dont il eut :

a. Jean Gaufreteau, Sr de La Motte;

b. Pierre Gaufreteau, prieur de La Sauve;

(1) Il est probable que c'est l'année de sa naissance. Il avait donc, suivant l'auteur de cette généalogie, 55 ou 60 ans lorsqu'il vint s'établir à Dardenac.

c. Joseph Gaufreteau, jésuite;

d. Françoise Gaufreteau, mère de Castain, ecclésiastique.

3° Pierrot Gaufreteau épousa Jeanne Bardeau.

III. — Jean Gaufreteau, sieur dudit lieu et de Blézignac, marchand et tanneur, épousa, en 1590, Françoise Bardeau, dont il eut :

1° Giraut Gaufreteau, auteur de la branche de Blézignac et de Puynormand;

2° Jean Gaufreteau, auteur de la branche de Montaigne;

3° Jean Gaufreteau, auteur de la branche du Luc et de Soussac;

4° Jean Gaufreteau, capitaine;

5° Guillaume Gaufreteau, curé de Bellebat;

6° Pierre Gaufreteau, sieur de Blézignac.

Branche de Blézignac.

IV. — Giraut Gaufreteau, conseiller au Parlement de Bordeaux, eut :

1° Jean Gaufreteau qui suit;

2° Jean Gaufreteau, conseiller;

3° Louise Gaufreteau, mère de M^me^ d'Affis.

V. — Jean Gaufreteau, baron de Francs et de Blézignac, d'où :

VI. — Jacques Gaufreteau, baron de Puynormand, Francs et Blézignac, d'où :

1° Marc-Antoine Gaufreteau;

2° Jacques Gaufreteau;

3° Marie Gaufreteau;

4° N... Gaufreteau;

5° Jean Gaufreteau;

6° Catherine Gaufreteau;

7° Jean Gaufreteau.

Branche de Montaigne.

IV. — Jean Gaufreteau, s^r^ dudit lieu, épousa, en premières noces, Françoise de Ligardes, et, en deuxièmes, Jeanne de La Nau-Faugas il eut :

1° Guillaume Gaufreteau qui suit;

2° Jean Gaufreteau, supérieur des religieux de l'Observance.

V. — Guillaume Gaufreteau, sieur dudit lieu, du Cau et Montaigne, eut :

1° Louise Gaufreteau, mère de Mme d'Espagnet, conseiller *(sic)* au Parlement;

2° Marguerite Gaufreteau, épouse de Jean de Peyrusse;

3° Pierre-Jean Gaufreteau, capitaine en Pays-Bas, à Saint-Omer, et y mourut;

4° Philippe Gaufreteau,

Branche de Soussac à La Sauve et du Luc.

IV. — Guillaume Gaufreteau, avocat, eut :

V. Jean Gaufreteau, avocat, dont :

1° Jean Gaufreteau qui suit;

2° Pierre Gaufreteau, curé de La Sauve;

3° Arnaud Gaufreteau, sieur de Soussac, habitant de La Sauve, qui eut trois enfants.

VI. — Jean Gaufreteau, sieur du Luc, paroisse d'Espiet, dont :

VII. — Joseph Gaufreteau, sieur du Luc, vivant en 1755.

BRANCHE CADETTE

II. — Jacques Gaufreteau, tanneur, fils de N. Gaufreteau, épousa, en 1460, Jeanne Lévèque, sœur de Marie Lévèque, femme de son frère Jean. Il eut :

1° Guillaume Gaufreteau qui suit :

2° Jean Gaufreteau épousa Catherine Fabas, dont :

a. Marie Gaufreteau, femme de Martin Durbet;

b. Alizon Gaufreteau, femme de Romain Blais;

c. Françoise Gaufreteau, femme de Guilhem Moreau;

d. Guiraut Gaufreteau, épouse Alizon de Pimpois, dont : Perinne Gaufreteau, femme d'Arnaud-Guilhem de...

e. Jean Gaufreteau, chanoine de Saint-Seurin;

f. Jean Gaufreteau, curé de Camiac.

III. — Guillaume Gaufreteau épousa, en 1560, Jeanne Beaumars,

1° Pierre Gaufreteau qui suit :

2° Jean Gaufreteau qui suivra;

3° Jeanne Gaufreteau, femme de Girard du Mas, dont :

4° Perinne Gaufreteau, femme de Mathieu Proteau, de Libourne;
5° Jacquette Gaufreteau épouse, en 1600, Girard de la Panetterie.

IV. — Pierrot Gaufreteau, dit Mingaille, bourgeois de Bordeaux, dont :
1° Jean Gaufreteau qui suit;
2° Marie Gaufreteau, mère de M. du Val.

V. — Jean Gaufreteau, dit *Pan-Salat*, conseiller en Guienne, dans la Chambre ecclésiastique, dont :
1° Jean Gaufreteau;
2° Emmanuel Gaufreteau, Jésuite;
3° Pierre Gaufreteau;
4° Jean Gaufreteau, avocat.

Branche de Châteauneuf.

IV. — Jean Gaufreteau, autrement *Fiat justicia*, conseiller et doyen du Parlement de Bordeaux, dont :
1° Jacques Gaufreteau qui suit;
2° Jacques Gaufreteau, conseiller au Parlement, laissa :
a. Jean Gaufreteau, capitaine de dragons, jurat de Bordeaux,

V. — Jacques Gaufreteau-Chateauneuf, conseiller au présidial de Guienne, sieur de Chateauneuf, dont :
1° Jean Caufreteau;
2° Jean Gaufreteau;
3° Jacques Gaufreteau;
4° Pierre Gaufreteau;
5° N... Gaufreteau;
6° Olive Gaufreteau, femme de M. de Bergeron, secrétaire du roi

Je ne réunirai pas en un seul faisceau les documents nouveaux que j'ai trouvés concernant cette famille; je les ferai connaître dans le cours de ce travail en étudiant les paroisses voisines de Dardenac et en parlant des familles notables qui les ont habitées et qui ont eu des rapports d'affaires ou de parenté avec les Gaufreteau.

Marsan était un fief appartenant, en 1079, à Ayquem de Marsan qui s'était approprié, pendant longtemps, des donations pieuses que l'on faisait à l'abbaye de La Sauve; mais, frappé de cécité par la ven-

geance divine, il reconnut ses crimes et donna tout ce qu'il possédait, la terre et les vignes qu'il tenait en franc-alleu à Dieu et à Sainte-Marie-de-La Sauve pour être distribué aux pauvres. Il se donna lui-même à l'abbaye à condition qu'on le logerait, le nourrirait et le vêtirait. Il y resta jusqu'à sa mort (1). En 1251, Bernard de Marsan et Vidau, son fils, passèrent une transaction avec Bertrand de Montignac, moine de La Sauve, à propos d'une terre à Espiet (2). Arnaud Guillaume de Marsan, écuyer, vivait en 1479 (3). Au commencement du XVII[e] siècle, Pierre de Marsan fit bâtir dans l'église de Dardenac une chapelle sous le vocable de Notre-Dame et obtint, à cause de cette fondation, d'Henri d'Escoubleaux de Sourdis, archevêque de Bordeaux, les droits honorifiques dans cette église, ceux de banc et de sépulture dans sa chapelle avec autorisation d'établir un petit prie-Dieu sous l'arceau, dans l'épaisseur de la muraille (4). Il mourut laissant un fils Antoine de Marsan, écuyer, lieutenant-colonel au régiment de Conti. Cet officier décéda célibataire, en 1676, laissant héritières ses trois sœurs Marie, Catherine et Françoise.

Marie épousa Jacques de Galateau, écuyer. Son frère lui avait laissé la maison noble de Fontblays, appelée aussi Gaston (5).

Catherine se maria avec Léonard de La Roque, écuyer. Peu de temps après, Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux, dans le cours d'une visite pastorale faite à Dardenac, le 5 juin 1676, avait ordonné d'enlever le prie-Dieu que Pierre de Marsan avait été autorisé à placer sous l'arceau de sa chapelle, parce qu'étant trop près de l'autel, il gênait le service divin, et défendit de l'y remettre, sous peine d'excommunication, jusqu'à ce qu'il en fût ordonné autrement. Léonard de La Roque fit observer dans une requête à l'archevêque que, depuis un an, ayant succédé au sieur de Marsan, il devait jouir de tous les droits que son beau-père avait possédés et priait l'archevê-

(1) Petit cart. de La Sauve.

(2) *Arch. Départ.*; *Ordre de Malte*, cartons de Montarouch.

(3) Coll. de M. J. Delpit.

(4) Arch. de M. d'Isle de La Lande.

(5) Fontblays appartenait, en 1580, à Romain de Pic-de-Blays, écuyer, procureur en la cour et juge ordinaire de Blaignac. Cette maison avait passé entre les mains de Romain de Picq-de-Blays, par suite d'une transaction entre lui, comme héritier du tiers des biens d'Alixon de Gaufreteau, sa femme, et Martin Hiribery, bourgeois et marchand de Bordeaux, agissant au nom de Marguerite de Gaufreteau, sa femme, sœur d'Alixon, par laquelle il restait aud. Blays la moitié du moulin du Bourrut et lad. métairie de Fontblays, plus 500 livres. *(Arch. du Château de Blétignac.)*

que de lui conserver le prie-Dieu, ce que ce prélat fit, moyennant quelques modifications dans les dispositions de ce meuble. En vertu de cette ordonnance, sommation fut faite, le 1er juillet 1677, à M. Faure, curé de Dardenac, d'y obéir (1).

Françoise avait épousé le sieur de Reignac, le 15 mars 1689, elle vendit à Joseph de Fisson, écuyer sieur de Rougerie et de Fougeras une métairie située dans le village de Rougerie, à Camiac, pour la somme de 1200 livres tournois dont 300 comptant qu'elle destinait à être employées, le lendemain, à l'équipement de François de Reignac, écuyer, son fils, qui partait pour le service du roi en qualité de lieutenant d'une compagnie dans le régiment de Poudens (2).

Marie, avons-nous dit, n'eut pas d'enfants, cependant il resta à Dardenac des représentants de la famille de Galateau. On y trouve, en 1720, Joseph de Galateau, qui y demeurait avec sa seconde femme, Marguerite de Salomon, et Michel de Galateau, fils de sa première Serène de Chardavoine (3). Un Chrétien de Galateau demeurait à Dardenac en 1824 (4).

La maison noble de Marsan était au nord et à toucher Les Gaufreteau. Fontblays est au nord de Marsan.

(*A suivre.*) LÉO DROUYN.

LES PRÊTRES ET LES RELIGIEUSES

DEVANT LA COMMISSION MILITAIRE DE BORDEAUX

(1793-1794)

Suite.

— 6 JUIN 1794. —

Cinq accusés sont amenés à l'audience le 6 juin 1794.

Ce sont trois prêtres et deux braves et courageuses femmes qui les cachaient pour les soustraire à la persécution.

(1) Arch. de M. de l'Isle de La Lande.
(2) Arch. de Rougerie.
(3) Arch. du Rétou.
(4) Papiers de M. La Bayle, à La Garène, à Frontenac.

Voici le compte rendu de ce procès :

L'officier municipal David avait été informé qu'un prêtre nommé Duprat, qui s'était évadé depuis quelque temps de l'hôpital, s'était caché dans une maison de la rue Notre-Dame-de-la-Place, n° 1.

Le 27 mai 1794, cet officier municipal, accompagné d'un détachement de la troupe soldée et de deux scribes municipaux, fit investir à onze heures du soir la maison de la rue Notre-Dame-de-la-Place.

Il frappa à la porte d'entrée.

Une femme se mit à la fenêtre et demanda ce qu'on voulait.

— Je suis officier municipal, dit David, et nous voulons faire une visite dans votre maison.

— Je vais vous ouvrir, répondit la femme.

Au même instant, des soldats du détachement, postés derrière la maison, crièrent qu'un homme avait mis la tête à la fenêtre, et qu'ayant vu du monde dans le jardin, il s'était retiré précipitamment. David frappa de nouveau avec violence et à diverses reprises, et comme on tardait à venir, il allait faire enfoncer la porte, quand une femme vint l'ouvrir.

La maison est immédiatement parcourue de fond en comble; on trouva épars de côté et d'autre des effets d'habillement d'homme, et dans un lit, sous un oreiller, un livre d'église; mais d'homme, aucun. David descend au rez-de-chaussée et demande à la femme qui lui a parlé par la fenêtre, où était l'homme qui s'était montré quelques instants auparavant.

— Vous avez visité toute la maison, répondit cette femme, et je n'ai pas autre chose à vous dire.

David ne perdit pas courage; il remonta au premier étage, entra dans une chambre sur le devant et frappa sur un lambris en planches; il s'aperçut que ce lambris était double, et recommença à frapper avec plus de force; quelques planches se détachèrent et l'on aperçut trois citoyens cachés entre les deux lambris.....

Ce fut une joie générale parmi les perquisiteurs.

David fit sortir les trois hommes de leur cachette et les conduisit dans une autre chambre, où il les interrogea sommairement. Ils déclarèrent s'appeler: 1° Molinier (Jean), prêtre; 2° Soury (Louis), prêtre; et 3° Devillefumade (Jean), aussi prêtre, et être cachés depuis cinq mois et demi environ dans la maison où ils venaient d'être trouvés. Ils ajoutèrent, sur les interpellations de David, qu'ils ne connaissaient pas le prêtre Duprat.

Entre les deux lambris, David aperçut des livres d'église et plusieurs objets paraissant servir à l'usage du culte; il les y laissa, ferma la porte de la chambre et apposa les scellés sur cette porte.

Ceci fait, il revint à la femme, qui lui avait parlé de la fenêtre, et l'interrogea : elle dit se nommer Gimet (Marie), ci-devant empeseuse, actuellement sans profession.

— Depuis quand, lui demanda David, ces trois prêtres sont-ils logés chez vous et qui vous les a adressés ?

— Ils sont logés chez moi depuis six mois, et c'est le *bon Dieu* qui me les a envoyés.

Cette héroïque réponse était bonne à noter au passage.

Une autre femme, présente dans la maison et louant ses services à la femme Gimet, déclara se nommer Marie Bouquier, femme Trolonge, avoir entendu les messes dites par les trois prêtres arrêtés, connaître le prêtre Duprat, mais ne l'avoir pas vu depuis son évasion dont elle avait ouï parler.

Après avoir apposé les scellés sur les portes des divers appartements et laissé une garde dans la maison, David partit, fier de sa riche proie, et conduisit les prêtres Molinier, Soury, Devillefumade, et les femmes Gimet et Bouquier, dans la prison de la maison commune où ils furent écroués.

L'*heureuse* opération que nous venons de raconter fut terminée à une heure et demie du matin.

Le 28 mai, le Comité de police administrative du conseil général de la commune de Bordeaux, composé de David, Vialla, Nicolas et Pierre Abraham, procédait à l'interrogatoire des trois prêtres.

Nous allons résumer chacun de ces interrogatoires, y chercher les éléments d'une notice biographique sur chacun des accusés et relever celles de leurs réponses qui nous paraîtront dignes d'être conservées.

1° Molinier (Jean), âgé de 27 ans, né à Caylus, district de Montauban, département du Lot *(sic)*, prêtre, habitait Bordeaux depuis 17 mois; il avait logé chez différentes personnes dont il ne crut pas devoir donner les noms. A son arrivée à Bordeaux, il avait suivi la classe du citoyen Betbeder, pour étudier en médecine; il allait à l'hôpital dans le même objet et chercha à s'instruire dans cet art jusqu'à la fin de 1793. Il s'était fait inscrire à la municipalité en qualité d'officier de santé. Vers les derniers jours de décembre 1793, il s'était retiré chez la citoyenne Gimet, rue Notre-Dame-de-la-Place. Là, deux autres prêtres furent recueillis et une cachette à leur usage fut construite. Il reconnaît d'ail-

leurs avoir dit clandestinement la messe dans la maison de la citoyenne Gimet; mais il refuse de faire connaître les personnes qui y avaient assisté.

2° Devillefumade (Jean), âgé de 30 ans, né à Ribérac, paroisse de Saint-Martin (Dordogne), prêtre, demeurait à Bordeaux depuis le 14 juillet 1793. Il logea d'abord chez le citoyen Mathieu, rue Couturier, n° 7, et se retira chez la citoyenne Gimet le 16 décembre 1793. Antérieurement Devillefumade avait habité Paris de 1787 à mars 1789 dans la maison de Saint-Lazare, en qualité d'élève de la congrégation. Rentré dans son pays, il avait été précepteur pendant 18 mois des enfants de la citoyenne Bonaur *(sic)*, à Echourgnac près d'Excideuil; durant ce temps, il s'était rendu à Paris pour y être ordonné prêtre il reçut les ordres la deuxième fête de Pâques, le 9 avril 1792, dans la chapelle du cardinal de La Rochefoucauld, des mains de l'évêque de Clermont. A la fin de 1792, il quitta la citoyenne Bonaur et entra, aussi comme précepteur, dans les premiers jours de janvier 1793, chez le sieur Laffon, demeurant à Bourdeille. Il resta dans cette maison jusqu'au mois de mai 1793. C'est là qu'il prit le surnom de *Laffon* et celui de *Noffal* (anagramme de Laffon), et c'est avec un passeport délivré par la municipalité de Bourdeille sous le nom de Noffal qu'il était arrivé à Bordeaux. Il reconnut avoir dit clandestinement la messe et avoir célébré un mariage chez la citoyenne Gimet; il refusa absolument de nommer aucune des personnes qui avaient assisté à ses messes, *parce que,* dit-il à diverses reprises, *la charité le lui défendait.*

3° Soury (Louis), âgé de 29 ans, prêtre, né à Rochechouart, ancien curé de Bouronne-de-Chancelaune, près Périgueux, avait quitté sa paroisse au mois d'octobre 1791 pour refus de serment; il demeurait à Bordeaux depuis 17 mois et depuis 6 mois chez la citoyenne Gimet. Avant d'être recueilli par cette citoyenne, *il avait logé par-ci par-là chez ceux qui avaient voulu le recevoir.* Interpellé de dire leurs noms, *il déclara que la charité et la reconnaissance l'empêchaient de les nommer.* Il ajouta qu'il avait dit clandestinement la messe et qu'il avait célébré des mariages dans plusieurs maisons. Invité à dire les noms des assistants, il s'y refusa *parce qu'il ne voulait,* dit-il, *compromettre personne.* Invité aussi à faire connaître le nom de l'ouvrier qui avait construit la cachette où Molinier, Devillefumade et lui avaient été trouvés, il répondit *que l'honneur et la charité lui défendaient de le faire connaître.*

Les faits étaient patents et avoués; les trois prêtres étaient inser-

mentés, ils avaient dit la messe, accompli diverses cérémonies du culte catholique, et s'étaient cachés pour fuir la persécution !...

Ils furent réintégrés dans leur prison.

Le 30 mai, le comité de la police administrative interrogeait les femmes Bouquier et Gimet.

Marie Bouquier, femme de Jacques Trolonge, serrurier, était âgée de quarante ans, et demeurait rue de Gourgues, n° 9; elle était femme de service chez la citoyenne Gimet, et avait entendu à diverses reprises les messes célébrées par les trois accusés. Invitée à faire connaître pourquoi elle ne les avait pas dénoncés, elle répondit *qu'elle avait promis de garder le secret et qu'elle aurait cru engager sa conscience si elle avait fait une dénonciation contre ces prêtres.*

Marie Gimet, agée de trente-deux ans, ci-devant empeseuse, née à Bordeaux ; elle avoua qu'elle avait recueilli les trois prêtres, qu'elle n'avait pas affiché leurs noms à sa porte, et *que voulant les cacher, elle ne les avait pas déclarés à la municipalité, quoiqu'elle sût qu'elle devait le faire.*

« *Interpellée, dit le procès-verbal, de nous dire qui est-ce qui lui a* « *procuré ces trois prêtres pour loger chez elle ?*

« *Répond que c'est Dieu qui les lui a envoyés.*

« *Interpellée de nous dire comment Dieu s'est manifesté à elle pour* « *lui envoyer ces troisprêtres, et si quelques personnes de Bordeaux n'y* « *ont pas coopéré ?*

« *Répond que personne ne lui a procuré ces trois prêtres, et que Dieu* « *ne s'est manifesté à elle que par la foi.*

« *Interrogée de nous dire si elle connaissait ces trois prêtres avant* « *qu'ils vinssent loger chez elle ?*

« *Répond qu'elle n'en connaissait aucun avant qu'ils vinssent loger* « *chez elle, dans la maison où elle est actuellement; qu'ils se présentè-* « *rent tous les trois pour lui demander à loger; qu'ils s'annoncèrent* « *pour ce qu'ils étaient, et que c'est ce qui lui fit croire que Dieu les lui* « *envoyait.* »

Invitée à faire connaître les noms des personnes qui avaient assisté aux messes célébrées par les trois prêtres qu'elle avait recueillis, elle déclare *que c'était un secret qu'elle emporterait au tombeau ;* elle refusa aussi de donner le nom du menuisier qui avait pratiqué une cachette dans la maison.

On ne saurait assez admirer les réponses pleines de courage et de foi de Marie Gimet !

Le même jour, le Conseil général de la commune de Bordeaux, sur le rapport du bureau de la police administrative, décerna un ordre d'écrou des deux femmes et des trois prêtres dans la maison d'arrêt de la commune et transmit les pièces au district.

Celui-ci les renvoya à la Commission militaire.

Les trois prêtres étaient accusés *d'être réfractaires à la loi des 29 et 30 vendémiaire*, et les deux femmes *d'avoir recélé chez elles les dits prévenus.*

Ainsi s'exprime le jugement.

A l'audience où ils comparaissent, comme nous l'avons dit, le 6 juin (18 prairial an II), ils déclarent s'appeler :

1° *Molinier (Jean),* âgé de vingt-sept ans, prêtre, né à Caylus, district de Montauban (?), département du Lot, demeurant à Bordeaux depuis dix-sept mois.

II. *Soury (Louis)*, âgé de vingt-neuf ans, prêtre, natif de Rochechouart, district de Saint-Julien, département de la Haute-Vienne, demeurant à Bordeaux.

III. *Devillefumade-Lafon-Noffal (Jean),* âgé de trente ans, prêtre, natif de Ribérac, département de la Dordogne, demeurant à Bordeaux.

IV. *Gimet (Marie),* âgée de trente-deux ans, empeseuse, native des Chartrons, demeurant à Bordeaux.

V. *Bouquier (Marie femme Trolonge),* âgée de quarante-trois ans, femme de service, native de Libourne, demeurant à Bordeaux.

— Soumis à la déportation, dit Lacombe aux trois prêtres, vous avez manqué à la loi ?

Molinier : Je n'ai pas connu la loi et je n'ai pas eu le temps nécessaire pour la dénonciation.

— Une preuve que tu mens, c'est que tu t'es dérobé aux poursuites ?

— Je n'ai connu la loi qu'après, et alors j'ai vu qu'il n'était plus temps.

— Etant dans le même cas, fait observer Lacombe, il est inutile d'interroger les autres accusés. Et ces femmes, ajoute-t-il, sans eux, elles eussent aimé la liberté ! Comment avez-vous pu les compromettre et les exposer aux châtiments prévus par la loi ? Ah ! vous n'avez pas de cœur ! le sang de ces citoyennes se répandra devant vous, mais il retombera sur vos têtes !

S'adressant à Marie Gimet :

— Tu savais que ces hommes étaient prêtres ?

— Oui.

— Tu étais déjà leur complice, et tu l'avoues ?

— Oui.

— Tu penses comme eux et tu t'honores de leur avoir donné asile ?

— Oui.

— Tu les a recélés, tu as voulu les dérober au glaive de la loi ? Savais-tu que tu manquais à la loi ?

— Il vaut mieux suivre la loi de Dieu que celle des hommes !

— Et toi, dit Lacombe d'un ton courroucé, à la femme Trolonge ?

— Moi aussi...

— C'est bien, le tribunal est fixé. Puis il prononce le jugement en ces termes :

« *La Commission militaire*, après avoir lu les diverses pièces relatives aux trois prêtres, et entendu leurs réponses,

« Convaincue, d'après leurs propres aveux qu'ils ne se sont pas soumis à la loi relative aux ecclésiastiques ;

« Convaincue qu'ils ont eu l'audace de manifester à la barre même du tribunal leurs sentiments fanatiques et contre-révolutionnaires, après avoir montré toute la mauvaise foi d'un prêtre, et s'être servi du prétexte qu'ils n'avaient eu connaissance de la loi, que dans un temps où il ne leur était plus permis de s'y soumettre ;

« Convaincue que, pour se dérober aux poursuites des patriotes, ils ont engagé les femmes Gimet et Bouquier à les recéler chez elles, et qu'ils y ont été effectivement cachés pendant longtemps ;

« D'après la loi du 29 et 30 vendémiaire, conçue en ces termes : « ... Article V. — Ceux de ces ecclésiastiques qui rentreront, ceux qui « sont rentrés sur le territoire de la République, seront envoyés à « la maison de justice du tribunal criminel du département dans « l'étendue duquel ils auront été ou seront arrêtés, et après avoir subi « un interrogatoire, dont il sera tenu note, ils seront dans les vingt- « quatre heures livrés à l'exécuteur des jugements criminels et mis à « mort, après que les juges du tribunal auront déclaré que les détenus « sont convaincus d'avoir été sujets à la déportation.

« ... Art. XIV. — Les ecclésiastiques mentionnés en l'article X, qui, « cachés en France, n'ont pas été embarqués pour la Guyane française, « seront tenus, dans la décade de la publication du présent décret, de « se rendre auprès de l'Administration de leurs départements respec- « tifs qui prendront les mesures nécessaires pour leur arrestation, « embarquement et déportation, en conformité de l'article XII.

« Art. XV. — Ce délai expiré, ceux qui seront trouvés sur le terri-

« toire de la République seront conduits à la maison de justice du tri-« bunal criminel de leur département, pour y être jugés conformé-« ment à l'article V. »

« Ordonne qu'ils seront, dans les vingt-quatre heures, livrés à l'exécuteur des jugements criminels, et mis à mort; déclare leurs biens confisqués au profit de la République.

« Convaincue également, d'après leurs propres réponses, que les femmes Gimet et Bouquier ont partagé les sentiments contre-révolutionnaires de ces prêtres réfractaires, et qu'elles sont aussi mauvaises citoyennes qu'eux;

« Considérant qu'en pleine audience, elles se sont fait gloire de les avoir sciemment cachés; qu'elles ont déclaré, à plusieurs reprises: *qu'il vaut mieux suivre la loi de Dieu que celle des hommes;*

« D'après la loi du 23 Ventôse, ainsi conçue : « Tout Citoyen est tenu « de découvrir les conspirateurs et les individus mis hors de la loi, « lorsqu'il a connaissance du lieu où ils se trouvent. *Quiconque les « recélera chez lui ou ailleurs*, sera regardé et puni comme leur com-« plice. »

« Ordonne qu'elles subiront la peine de mort, et que le présent jugement sera exécuté dans les vingt-quatre heures; déclare leurs biens confisqués au profit de la République;

« Ordonne en outre que le présent jugement sera imprimé et affiché partout où besoin sera.

« Fait et jugé en l'audience publique de la Commission militaire *séante* provisoirement au Palais Brutus, etc. »

Les malheureux accusés furent remis au bourreau et la loi de Caïn, décrétée par la Convention nationale, reçut son exécution!

Comme épilogue de ce procès, nous pouvons transcrire la lettre suivante adressée au Président du département de la Haute-Vienne par le Président du département du Bec d'Ambès:

« Bordeaux, le 19 Prairial an 2 de la République française (7 juin 1794).

« *Le Président du département du Bec d'Ambès au Président du département de la Haute-Vienne.*

« Citoyen, je te donne avis, frère et collègue, que le nommé Louis Soury, ci-devant prêtre, âgé de vingt-neuf ans, natif de Rochechouart,

a été condamné à la peine de mort par la Commission miiitaire, et que, par le même jugement, ses biens ont été déclarés acquis à la République. Je t'invite, en conséquence, à faire des démarches promptes et nécessaires pour assurer à la nation les biens que pourrait posséder cet individu dans ton arrondissement.

« Salut et fraternité.

« Signé : EDMOND DEGRANGES, et FELLIXE, *secrétaire général* (1). »

Des lettres semblables furent écrites au sujet des autres accusés nés hors du département de la Gironde.

— 24 JUIN 1794 —

Le 6 messidor au II (24 juin 1794), Claire Gary, Marie Dégans, Anne Dégans et Jean-Baptiste Dudognon dit Verneuil, sont conduits devant la Commission militaire.

Le jugement formule l'accusation dans les termes suivants : « Dudo-« gnon dit Verneuil, arrêté comme prêtre réfractaire et contre-révo-« lutionnaire, soustrait à la loi de la déportation, et ayant continué « ses fonctions ecclésiastiques dans la maison où il était caché sous « un faux nom; — Claire Gary, Marie et Anne Dégans, accusées d'avoir « caché chez elles ledit Dudognon, et d'avoir entendu les messes qu'il « disait clandestinement. »

Tels sont les *crimes* des accusés! Nous ne nous y appesantirons pas. Voici, d'ailleurs, le procès-verbal de leur arrestation, opérée la veille même du jugement.

« Aujourd'hui, 5 messidor, l'an second de la République française, une et indivisible (23 juin 1794), nous, Membres du Comité révolutionnaire de surveillance de la commune de Bordeaux, établi par arrêté du Comité de salut public de la convention nationale, nous sommes transportés dans la rue Hugla, en une maison habitée par les citoyennes Degans sœurs, toutes deux lisseuses, la citoyenne Gary, journalière et la citoyenne Victoire, apprentive, et là, en la présence d'une des citoyennes Degans, nous avons procédé à la visite des chambres et greniers de ladite maison; nous avons trouvé : 1° sous l'escalier du rez-de-chaussée, dans un réduit fermé par plusieurs planches, trois

(1) Archives de la Haute-Vienne, série L, 187.

sacs contenant de l'argent, plusieurs objets de batterie de cuisine et d'autres effets que nous avons enfermés dans une serviette; ensuite, passant successivement par les autres étages dont nous avons également visité les chambres, nous sommes montés au grenier qui consiste en trois pièces; dans la plus reculée, nous avons aperçu une trappe que nous avons ouverte et nous avons trouvé, entre le toit et le lambris du grenier, divers ornements d'église que nous avons renfermés dans un drap de lit que nous a fourni la citoyenne Degans aînée. Par suite des recherches que nous avons faites dans ladite maison, nous avons aperçu une autre trappe dans la première pièce dudit grenier; nous l'avons également ouverte et nous avons trouvé en cet endroit, entre le lambris et le toit, un individu qui s'est dit prêtre, de taille petite et boiteux des deux côtés. Ayant engagé cet homme à se fouiller, vu qu'il était plus que suspect à nos yeux, il a tiré de sa poche quelques morceaux de linge et une petite boîte ronde d'argent, dont nous nous sommes saisis, ainsi que d'un livre intitulé : *Instructions spirituelles*. Nous avons également trouvé dans ce grenier une grande caisse remplie de petites figures et autres drôleries; en conséquence, nous avons cru de notre devoir, vu qu'il existait dans cette maison un homme suspect et caché, de traduire au Comité de surveillance le prêtre ci-dessus cité, ainsi que les deux citoyennes Degans, la citoyenne Gary et la citoyenne Victoire. Nous avons fait également porter au Comité les trois sacs d'argent sur lesquels nous avons apposé le sceau du Comité, la nappe qui contenait les divers ornements d'église dont il a été question ci-dessus et les autres objets dans la serviette, après avoir également apposé le sceau du Comité et sur la nappe et sur la serviette, de manière à ce qu'on n'en pût rien distraire. Quant à la batterie de cuisine et la grande caisse, nous les avons laissées, ainsi que les autres effets existant dans cette maison, aux places où nous les avons trouvés. Nous avons apposé les scellés sur trois chambres de la maison, et, après en avoir fait sortir tout le monde, nous avons pris pour porter au Comité la clé de la porte de la rue que nous avons fermée avec soin. Le tout fait en présence des citoyens Jaubert et Mandron fils, domiciliés de cette commune, du citoyen Martial, officier municipal, du nommé Verneuil, prêtre, et des citoyennes Degans sœurs, Gary et Victoire.

« De tout quoi nous avons dressé procès-verbal et ont signé avec nous les citoyens Martial, Joubert, Mandron fils, le nommé Verneuil, prêtre, les citoyennes Degans sœur et Gary, la citoyenne Victoire

déclarant ne le pas savoir à Bordeaux, les jours, mois et an que dessus.

« Signé : Degans aînée, Degans, Gary; je ne signe et ne reconnais que les articles qui me concernent, Verneuil; Joubert, Martial, officier municipal, Compain et Michenot, membres du Comité. »

La proie était riche et l'on se rend immédiatement au Comité de surveillance.

Là, le procès-verbal continue ainsi :

« Et le même jour, étant arrivés au Comité, nous avons procédé à l'inventaire des objets que nous avons dit ci-dessus avoir extrait de ladite maison, en présence des deux citoyennes Degans sœurs, de la citoyenne Gary, de la citoyenne Victoire, des citoyens Huin, membre du Comité, Jean Castagnas, domiciliés de cette commune, Martial, officier municipal et Lataste, officier municipal.

« En conséquence, nous avons ouvert les trois sacs après avoir fait reconnaître à tous les témoins ci-dessus cités que les cachets étaient tels qu'ils avaient été mis, et après avoir compté l'argent qu'ils renfermaient, nous avons trouvé une somme de 4,780 livres 15 sous. Après quoi, nous avons remis cette somme dans deux sacs que nous avons scellés de nouveau avec le cachet du Comité.

« Ensuite, nous avons procédé à l'ouverture de la serviette : nous y avons trouvé 37 petits morceaux de linge qui, avec les trois sortis de la poche du prêtre, forment le nombre de 40, plus un amict, une nappe d'autel, deux petits ornements garnis de quelque peu de dentelle et une petite boîte en bois de couleur; nous avons renfermé lesdits objets dans la même serviette et y avons réapposé les scellés.

« Nous avons procédé à l'inventaire des objets renfermés dans le drap; nous y avons trouvé un calice avec sa patène, une paire de chandeliers en cuivre, une soutane, trois surplis, une aube, un devant d'autel, deux chasubles, trois étoles, deux manipules, un drap, trois serviettes, deux voiles de calice en taffetas, un dito de croix, neuf morceaux de linge, deux bourses dont une est garnie de son corporal, un cordon de fil, deux calottes, deux bonnets carrés un *Te Igitur*, quatre mauvais bouquets artificiels, deux porte-bouquets dorés, une paire de burettes, une boîte couverte de velours avec des hosties, une bourse en soie renfermant un petit linge, une paire de pistolets de poche, un Christ cassé, deux étuis contenant deux flacons et l'autre un, un missel, une pierre renfermée dans un sac de toile, un morceau de toile cirée avec l'inscription latine : ***Fons aquæ salientis in vitam æternam***, deux simu-

lacres blancs de pigeons en coton, une HS en coton, trois paquets de papiers fanatiques et contre-révolutionnaires, et après avoir vérifié les dits objets, nous les avons remis dans le même drap, ainsi que la petite boîte d'argent que nous avons trouvée sur ledit prêtre, à la réserve des papiers que nous avons gardés pour en prendre plus ample connaissance, et avons apposé les scellés sur ledit paquet.

« De quoi nous avons dressé le présent procès-verbal, etc.

« Signé : Degans aînée, Degans, Castagnas, Joubert, Lataste et Compain. »

Ces préliminaires accomplis, les femmes sont interrogées sur l'heure par Huin et Plénaud, membres du Comité.

Leurs interrogatoires ne contiennent aucune particularité importante : elles reconnaissent avoir reçu Dudognon, l'avoir caché *parce qu'il était prêtre* et avoir reçu de lui les secours et les bienfaits de la religion; elles refusent d'ailleurs de faire connaître les personnes qui sont venues à la messe chez elles.

Victoire, la jeune *apprentive,* comme l'appelle le procès-verbal, fut remise en liberté.

Quant à Dudognon, qui avait pris le faux nom de Verneuil, son interrogatoire mérite d'être reproduit :

« *Interpellé.* — Quel est ton nom, âge, lieu de naissance, profession « et domicile ?

Répond. — Jean-Baptiste Verneuil, âgé de 38 à 39 ans, de Condac, « département de la Dordogne, domicilié à Bordeaux, prêtre.

« *I.* — As-tu prêté le serment exigé par la loi ?

« *R.* — Non.

« *I.* — Pourquoi ne l'as-tu pas prêté ?

« *R.* — Parce que je ne voulais pas.

« *I.* — C'est-à-dire que tu ne voulais pas être bon citoyen et que tu méconnais la souveraineté nationale ?

« *R.* — Je suis aussi républicain qu'il en soit, mais j'ai préféré mes « devoirs spirituels.

I. — Chez qui t'a-t-on arrêté ?

« *R.* — Je ne sais pas le nom.

« *I.* — Depuis quand es-tu dans cette maison ?

« *R.* — Je n'ai pas de réponse à faire.

« *I.* — As-tu dit la messe hier ?

« *R.* — Je n'ai pas de réponse à faire.

« *I.* — A quelle époque l'as-tu dite la dernière fois ?

« R. — Je ne réponds pas.

« *I.* — Tu t'es engagé dans un très mauvais pas; il est un moyen de « t'en sortir, c'est de prêter serment ?

« *R.* — Je ne le prêterai point.

« *I.* — Qui pourvoit à ta subsistance ?

« *R.* — J'en avais assez.

« J. — Quels sont les prêtres que tu connais ici ?

« *R.* — Je n'ai rien à dire.

« *I.* — Depuis quand ne t'es-tu pas confessé ?

« Point de réponse.

« *I.* — Pourquoi t'es-tu caché ?

« *R.* — Comme tu aurais fait si tu eusses été à ma place.

« *I.* — As-tu des frères et sœurs ?

« *R.* — Je n'en sais rien.

« Et plus n'a été interrogé. Lecture a été faite, il a dit contenir vérité « et a signé avec nous. »

Ici Verneuil écrit de sa main :

« Le citoyen, qui a fait le verbal, y a mis des expressions que je ne « reconnais pas.

« *Signé :* VERNEUIL. »

Plénaud recommence :

« Sur ces *(sic)* observations, il a été interrogé de nouveau ainsi qu'il « suit :

« *I.* — Quel est ton nom, âge, profession, lieu de naissance et domi- « cile ?

« *R.* — Jean-Baptiste Verneuil, âgé de trente-huit à trente-neuf ans, de Condac, département de la Dordogne, prêtre domicilié à Bordeaux.

« *I.* — As-tu prêté le serment exigé par la loi ?

« *R.* — Non jamais, par la grâce du bon Dieu, je ne l'ai prêté.

« *I.* — Pourquoi ne l'as-tu pas prêté ?

« *R.* — Mes devoirs ne me le permettaient pas.

« *I.* — C'est-à-dire que tu ne voulais pas être bon citoyen et que tu « méconnaissais la souveraineté nationale ?

« *R.* — Je suis aussi bon républicain qu'on puisse l'être, ainsi que « bon citoyen... Je reconnais l'autorité nationale quant au civil.

« *I.* — Chez qui t'a-t-on arrêté ?

« R. — Tu me permettras de ne pas répondre, je ne suis pas dénon ciateur.

« *I.* — Depuis quand es-tu dans cette maison ?

« *R.* — Tu me permettras de ne pas répondre à cette interpellation.

« *I.* — As-tu dit la messe hier ?

« *R.* — Toujours la même réponse.

« *I.* — A quelle époque l'as-tu dite la dernière fois ?

« R. — Toujours la même réponse.

« *I.* — En prêtant le serment, tu peux te sortir du mauvais pas dans « lequel tu t'es engagé, et ne pas compromettre les citoyennes qui « t'ont reçu chez elles.

« R. — Je suis bien fâché de ne pouvoir les délivrer à cette condi- « tion-là ; si j'avais mille vies, je les donnerais pour les tirer de la « position où elles se trouvent, fallût-il perdre ces vies l'une après « l'autre.

« *I.* — Mais tu deviens homicide et tu trahis ton Dieu en ayant de « pareils sentiments indignes d'un homme de bien ?

« *R.* — La réponse est déjà faite ?

« *I.* — Pourquoi t'es-tu caché ?

« *R.* — Parceque cela m'est permis et recommandé ?

« *I.* — As-tu des sœurs et des frères ?

« *R.* — Je ne peux pas dire positivement ce qui en est.

Et plus n'a été interrogé, etc.

Signé : Verneuil, Plénaud. »

La singularité de ces deux interrogatoires valait la peine d'être signalée.

A l'audience, où ils comparaissent dès le lendemain de leur arrestation, comme nous l'avons fait remarquer, ils déclarent ainsi leurs noms sur les interpellations du président Lacombe :

Dudognon (Jean Baptiste), dit *Verneuil*, prêtre, 39 ans, natif de Condac, district de Nontron, département de la Dordogne, demeurant à Bordeaux ;

Degans (Marie), empeseuse, 42 ans, née et domiciliée à Bordeaux, rue Hugla, 9 ;

Degans (Anne), aussi empeseuse, âgée de 36 ans, née à Bordeaux, demeurant avec sa sœur ;

Gary (Claire), ouvrière, âgée de 45 ans, née à Bordeaux, demeurant chez les sœurs Degans.

— Eh ! bien, dit Dudognon, qu'as-tu à répondre, lui demande Lacombe, à des juges qui te parlent au nom de la partrie et de l'Etre

suprême que tu as si souvent outragé! Depuis quand es-tu à Bordeaux?

— Je l'ai dit dans mon interrogatoire et je me réfère à lire.

Lacombe lit les interrogatoires que nous avons reproduits.

— Je n'ai pas répondu, fait observer l'accusé, que je ne voulais pas prêter serment.

— Eh! bien, pourquoi n'as-tu pas prêté ce serment,

— C'est qu'il était incompatible avec mes devoirs.

— C'est toujours la même chose! Vous êtes tous lâches et imposteurs, s'écrie Lacombe.

— Ce sont des mots, répond avec calme l'accusé : y aurait-il autant de monde que de grains de sable dans la mer, je ne ferais pas un pareil serment.

— Il s'agissait dans tes devoirs d'apprendre, d'instruire tes semblables dans le sentier de la révolution! Tu as dit que tu reconnaissais la république et tu as distribué des libelles; que peux-tu répondre?

— Je suivrai toujours les principes de saint Paul.

Lacombe hausse les épaules et s'adressant à l'une des sœurs Degans:

— Connais-tu depuis longtemps cet homme?

— Depuis trois semaines.

— Comment a-t-il été chez toi?

— Parce qu'il ne connaissait personne.

— S'est-il fait connaître à toi?

— Oui, pour un prêtre.

— Il vous a confessées?

— Non.

— Il était chez vous avant les Pentecôtes?

— Oui.

— A qui appartiennent ces chasuble, calice, etc., qu'on a trouvé chez toi?

— A moi; je ne me rappelle pas qui me les a donnés; je les ai depuis la révolution?

— Ta mauvaise foi obligera le tribunal à te regarder comme complice?

— Je ne sais pas qui m'a donné ces effets.

— Et toi, dit Lacombe à Anne Degans, parle franchement; depuis quand était-il chez toi?

— Je ne le connais point; il était à la maison depuis quelques jours. C'était ma sœur qui se mêlait de tout et je me trouve dans la peine sans le savoir.

— Mais cet homme devait te paraître suspect et tu étais instruite comme ta sœur ?

— Non, je ne connaissais pas la loi.

Lacombe impatienté s'adresse à Claire Gary :

— Tu es logée dans la même maison que les Degans ?

— Oui.

— Tu connaissais ce prêtre ?

— Oui.

— Il remplissait les fonctions de prêtre ?

— Je n'en sais rien.

— Tu es connue pour aristocrate ! Tu as préféré les paroles d'un prêtre à la voix de la patrie ?

— Je ne connais pas les lois.

— Tu t'occupais de ce prêtre, tu avais des soins pour lui ?

— Non, je payais loyer aux femmes Degans.

S'adressant à Dudognon :

— Connais-tu cette femme ?

— Oui, comme les autres.

— As-tu rempli les fonctions de prêtre ?

— Non.

S'adressant aux sœurs Degans :

— A-t-il dit la messe ?

— Non, il n'a jamais dit la messe, répondent les deux sœurs.

— Et pourtant voilà ce que je lis dans l'interrogatoire de Claire Gary : « Vous a-t-il fait des sermons et donné la bénédiction ? — Oui, quelquefois. » — Eh bien !

Les accusés ne répondent pas.

— D'après cet interrogatoire, on voit que vous êtes tous d'accord pour sauver un conspirateur ! Combien de fois avez-vous servi la messe ?

— C'est lui qui se la servait, répond Claire Gary.

— C'est bien, le tribunal est fixé.

Le jugement, qui est d'ailleurs commun à plusieurs autres accusés et notamment à l'avocat Cornu, l'ami de notre grand Ravez, est prononcé en ces termes par le président Lacombe :

« *La Commission militaire*, après avoir lu différentes pièces relatives aux accusés, et avoir entendu leurs réponses,

« Convaincue que Dudognon, dit Verneuil prêtre, a refusé de prêter le serment ordonné par la loi ; qu'il ne s'est pas soumis à celle de la

déportation; que dans son interrogatoire même il a déclaré *que par la grâce du bon Dieu il n'a pas prêté serment;* qu'à l'audience, il a dit que: *Y aurait-il autant d'hommes que de grains de sable dans la mer, il ne ferait pas un pareil serment;*

« Convaincue qu'il a distribué des libelles contre-révolutionnaires, et qu'au mépris des lois, il a dit la messe dans la maison où il s'était réfugié;

« Convaincue que Marie et Anne Degans, et Claire Gary ont caché chez elles ce prêtre et ont partagé ses sentiments fanatiques et contre-révolutionnaires, en pratiquant clandestinement avec lui tous les exercices de la religion;

. . . . . .

Convaincue que sous tous ces rapports, ils doivent être rangés dans la classe des aristocrates et des ennemis de la Révolution,

« Ordonne d'après les lois ci-dessus citées qu'ils subiront la peine de mort; déclare tous leurs biens confisqués au profit de la République; ordonne, en outre, que le présent jugement sera à l'instant exécuté sur la place Nationale de cette commune, imprimé, publié et affiché partout où besoin sera. »

Les accusés sont remis au bourreau et ne tardent pas à sceller de leur sang leur fidélité à la foi catholique.

Le même jour, 24 juin 1794, le Comité de surveillance adressait à l'administration du district, *en lui laissant le soin de les verser dans les mains de qui de droit,* l'argent et les divers objets saisis chez les sœurs Degans.

(A suivre.) AURÉLIEN VIVIE,

UNE ŒUVRE MANQUÉE

Histoire générale de l'Eglise, par l'abbé DARRAS, continuée par M. l'abbé BAREILLE, terminée par Mgr FÈVRE.

(Suite et fin.)

II

Passons à **M. l'abbé Bareille.**

Celui-ci est un fin lettré.

Il a préludé à la vogue du roman chrétien archaïque, par une *Emilia Paula,* fort intéressante, antérieure à la *Fabiola* du cardinal Wise-

man. La cour de Néron y est dépeinte, d'après Sénèque, Tacite et Suétone. L'on y suit avec curiosité la marche envahissante de la religion nouvelle, marche entravée, il est vrai, par Simon le Mage, mais accélérée par l'activité des apôtres Pierre et Paul, et atteignant, dans l'entourage du tyran parricide, jusqu'aux complices de ses débauches. C'est un livre plus romanesque, d'allure plus vive et de couleur plus profane que la touchante fiction du prélat anglais. Il a moins de charme, et, tout en captivant davantage le lecteur, il lui cause moins d'attendrissement pieux, lui donne moins d'édification, dans le sens ascétique de ce terme.

Les prêtres qui ont assisté aux retraites pastorales prêchées par M. Bareille, apprendront sans surprise qu'il a écrit aussi une *Histoire de saint Thomas d'Aquin* (1).

Je dis *apprendront*, car cet ouvrage est peu connu. L'auteur, qui, dans ses conférences, recommande si instamment au clergé l'étude assidue de la *Somme Théologique,* nous parait avoir composé cette *Vie,* sous l'influence du mouvement imprimé par Lacordaire et probablement à la suite de la prédication du grand orateur dans la cité *Palladienne.* On sait qu'il y prêcha le Panégyrique du prince des théologiens, en 1852, à l'occasion de la translation dans l'église de Saint-Sernin de *cette tête qui en a fait penser tant d'autres* (2). Le travail de M. Bareille est consciencieux. Cependant, malgré des recherches personnelles assez accusées, il n'a produit là qu'une œuvre de reflet. Elle porte au plus haut point l'empreinte de l'heure où elle parut. Cette forme étrange et originale, qui séduit sous la plume de l'illustre Dominicain, mais qui rappelle en même temps la chaire et le faire dit *romantique,* le récit détaillé de la vie d'un saint, l'analyse et l'exposition des œuvres écrites d'un docteur de l'Eglise, s'en accomodent médiocrement. Or, les réminiscences Lacordairiennes abondent dans ces pages et, à son insu, sans doute, l'écrivain reproduit, au courant de sa phrase, des expressions, des images, des queues de période de la *Vie de Saint Dominique* et du *Mémoire pour le rétablissement des Frères Prêcheurs.*

M. Bareille a signé encore une traduction française des Œuvres complètes de saint Jean Chrysostome, que l'Académie des quarante récompensa d'un prix honorable. D'aucuns prétendent que le sens

(1) Un volume in-8°.
(2) Lacordaire, Panég. de saint Thomas d'Aquin.

vrai de l'original n'y est pas toujours exactement rendu. A ces censeurs minutieux, M. Louis Veuillot répondait, je l'ai entendu de mes oreilles : « Si c'est l'abbé Bareille qui a inventé les belles choses que « je lis, avec tant de plaisir, dans sa traduction, il est plus fort que « saint Chrysostome. » Le trait est spirituel : Prouve-t-il bien que les hellénistes avaient tort?

Quoi qu'il en soit, on voit que le continuateur de Darras n'était pas tout-à-fait le premier venu, et qu'il ne manquait pas d'une certaine préparation. Il ne nous en voudra pas de juger pourtant qu'il n'était pas absolument prêt. Il a traité avec ampleur, avec distinction, plusieurs parties de la période à lui dévolue, notamment ce qui a rapport à la guerre des Albigeois. Un Languedocien connaît les sources des renseignements sur cet épisode fastique et est à portée pour les consulter. M. Bareille excelle à narrer tout ce qui prête aux développements brillants, les Croisades, la Renaissance des arts et des lettres, la découverte de l'Amérique. Le reste, rapidement condensé en quelques lignes, trop pleines de noms et de dates, rappelle parfois le blocage de menus matériaux, cailloux, tessons, fragments de brique, qu'on jette pêle-mêle en un lit de mortier, entre deux rangées de pierres de taille convenablement polies. Faisons exception, pour son dernier volume, le 32e, parfait de proportions, d'arrangement et de plénitude.

Son style a plus de fermeté que celui de son prédécesseur; sa forme ne s'effile pas, frangeuse et molle; elle se dessine nettement, s'arrête et se ferme en contours précis, sans surcharge de banales épithètes. Toutefois cette élocution sent l'apprêt; elle vise à l'effet, à l'éclat. Les titres même et les sous-titres sont calculés de manière à saisir l'œil : *Fin d'un héros, — Noble fin d'un laborieux pontificat, — Un évêque prote, un lettré correcteur d'épreuves, — Une grande reine en face du génie, — Tache de sang,* — etc. On n'est pas de Toulouse pour rien : Capitole oblige, et Clémence Isaure regarde.

Rendons justice au courage de M. Bareille. Il en était au pontificat de Sixte IV, lorsque le bruit se répandit qu'il renonçait à aller plus loin. On crut un moment qu'il reculait devant les formidables problèmes du règne d'Alexandre VI. Pas du tout. Il n'a passé la plume à un autre qu'après les avoir abordés de front.

Les a-t-il définitivement éclaircis?

Nous n'oserions en répondre. Il adopte la thèse soutenue en Italie, par le R. P. Léonetti, accréditée en France, moyennant quelques

sourdines, par l'abbé Clément (de Vébrons), et qui justifie sur toute la ligne le pontife tant incriminé. Certes, toute âme catholique aspire à être convaincue de cette innocence. Malheureusement, si l'on suit attentivement la discussion entamée entre l'apologiste Italien et M. Henri de l'Epinois, l'honneur de l'érudition et de la critique française, on reste perplexe.

De plus, on parle de documents Espagnols, encore inédits, qu'on a laissé transcrire par des religieux en quête de manuscrits relatifs à saint Vincent Ferrier, et dont la lecture arrêta net, dans sa tentative de réhabilitation, le Père Olivier, des Frères Prêcheurs. Suspendons notre jugement et affermissons-nous dans la foi, par le souvenir du *Simon, tu es Petrus*. L'enseignement de la chaire infaillible n'a jamais subi la moindre éclipse et la grâce surnaturelle ne connaît point les ntermittences. Simon a pu faiblir; Pierre est inattaquable.

III

Du tome trente-troisième au quarantième, nous cheminerons avec Mgr Fèvre.

Non, l'expression serait impropre. Avec lui on court, on fait halte, on s'embourbe, on patauge, on ne marche pas.

Qu'on me permette d'insérer ici une anecdote. Elle n'est pas étrangère au sujet.

Dans les derniers jours de l'année 1878, Son Eminence le Cardinal Donnet reçut, en hommage, les commencements d'une *Histoire apologétique de la Papauté*, qui promettait d'être volumineuse. A cet envoi était jointe une lettre. Le signataire de la lettre et du livre, annonçait que, *prochainement, il s'occuperait d'une Histoire de l'Eglise de France, au dix-neuvième siècle. L'illustre prince de l'Eglise, qui gouvernait le diocèse de Bordeaux, y aurait nécessairement une large place.* En conséquence, on sollicitait *l'échange des volumes parus ou à paraître des Œuvres du Cardinal contre les volumes de l'ouvrage sus-désigné, plus une approbation motivée du dit ouvrage.* — Le prêtre, chargé de l'examen préalable, jugea sévèrement le livre, non au point de vue des doctrines, mais au point de vue de la mise en œuvre. « *C'était,* » disait-il dans son rapport, *un fatras passablement indigeste, quelque* » *chose d'alerte et de vif comme l'Anti-Febronius, mis en français. La* » *première condition, pour faire du bien, par un travail de ce genre,*

» *c'était de le rendre lisible. Or, celui-ci n'avait aucun des attraits qu'on* » *exige aujourd'hui même dans les écrits de controverse. On pouvait le* » *comparer à un arsenal, où un polémiste, à court d'arguments, trou-* » *verait de bonnes armes, mais où dormiraient nombre d'engins hors* » *d'usage, tels que la lourde catapulte des anciens, inutile et inoffensive,* » *parce qu'on ne peut plus la mouvoir.* »

Le bon Cardinal n'aimait guère à être désagréable. Il supprima ce rapport et en expédia un plus succinct et moins accentué.

Aux premières lignes du 33e volume de l'*Histoire ecclésiastique*, j'éprouvai une impression identique à celle de 1878, dont je n'avais pas perdu le souvenir, car, on l'a deviné, j'étais coupable du rapport irrévérencieux.

Me défiant de mes préventions renaissantes, je me suis imposé l'obligation d'aller jusqu'au bout.

C'est une rude pénitence.

On imaginerait difficilement quelque chose de plus embroussaillé que ces lourds paragraphes, qui n'en finissent pas. Quelle fougue! quelle indiscipline! quelles fantaisies tyranniques! quelles alternatives de pompe, s'élevant jusqu'à l'enflure; de négligence, descendant jusqu'à la trivialité! Les faits sont noyés dans les intempérances d'un bavardage fastidieux. Les personnages défilent sous une férule armée de plomb. S'ils sont sympathiques, ils resteront en scène, au-delà de toute nécessité, comme saint Gaëtan, fondateur de l'Ordre des Théatins, qui, à lui seul, occupe bien 200 pages, autant que saint Ignace de Loyola, dont le rôle, certes, fut autrement important et l'action autrement féconde. S'ils furent les adversaires de nos dogmes, quels coups ils attraperont au passage! quelle irritation les accueille et les accompagne! Je dis *irritation*. Il semble, en effet, qu'il s'agisse avec eux des ennemis du moment présent et non d'hommes morts depuis deux ou trois siècles. Leurs attaques perfides indignent un vrai croyant, mais les saintes colères d'un historien orthodoxe sont mêlées de tristesse ; leur gravité n'a rien de commun avec les emportements d'un tempérament irascible, qui se soulage en vomissant des injures et en assénant des horions. Mgr Fèvre se croit, à l'égard des hérétiques, chargé du ministère de l'Ange exterminateur. Par malheur, son épée n'est pas flamboyante. Il a même dû la briser, dans quelque passe d'armes d'autrefois, et il ne lui reste que la poignée, qui fait l'office de massue. Si, pour mieux caractériser ses victimes, il a recours aux citations, il y a de quoi lui demander grâce. Qu'elles soient ennuyeu-

ses, saugrenues, indécentes même, il n'en a cure. Il ne vous les épargnera pas. Le résumé qu'il y ajoute est pire. Qu'on se figure nos séminaristes, entendant lire les pages où sont accumulés les plus ignobles extraits des *Propos de table* de Luther et certain commentaire qui les couronne en guise de conclusion. Pour employer une expression, qu'il s'applaudit sans doute d'avoir trouvée, c'est *stercoraire*. On sort de cette lecture écœuré, en murmurant les mots de *bacchanale pornographique*, et on est tenté d'appeler celui qui prend ses lecteurs pour des carabins un *Rabelais dévot*. D'interminables dissertations vous arrêtent et interrompent la marche des événements. Elles surviennent à l'improviste, presque toujours hors de tout propos. Ce sont des considérations à perte de vue sur *la philosophie à travers les âges*, sur *la sainteté dans le monde*, sur *la mission de la papauté ici-bas*. Ces morceaux *à tiroirs* dormaient probablement dans des cartons, et on les introduit çà et là, de force, parce qu'on n'a pas rencontré d'autre occasion de les utiliser.

Mentionnerai-je, *versùs finem*, les longues tirades relatives à Lamennais et à son école? Elles accusent une sympathie marquée pour le terrible jouteur, qui devint si facilement apostat. Affinité de caractère et d'habitudes de polémique. Ne prolongeons pas un tête-à-tête pénible. Mieux vaut couper court, en regrettant que le dernier volume se termine par une seconde et plus virulente attaque contre les bons Sulpiciens, sous couleur de rétractation. La soumission sans phrases, exigée par le Saint-Père, a eu lieu trop tard pour être substituée à celle-ci.

Quel destin que celui de cette histoire tant vantée au début!

Pauvre Darras, tu es trop puni!

P. G. Deydou.

IV

PRÉLUDE SANGLANT

Dist Viviens :
« Or me sivez, et g'irai tout premier! »
(Covenant Vivien, v. 673.)

I

« Montjoie! et sois honnie, engeance de démons! »
Cria Vivien; et l'armée, à pleins poumons,
Trois fois poussa le cri de Vivien : « Montjoie! »

Tout à coup, au milieu du sable qui poudroie,
Français et Sarrazins s'élancent : en avant,
Du côté des Païens, le gonfanon au vent,
Galope un cavalier que la fureur enivre ;
Il hurle :
« Vivien, serais-tu las de vivre ?...
« Toi qui juras si haut d'attendre Falsaron,
« Tu vas reculer ? »
— « Non, j'avance! »
Et le Baron,
Volant à ce défi qui met son cœur en fête,
Sous les yeux de la gent païenne stupéfaite,
Fond, la lance en arrêt, sur l'Émir haletant,
Lui transperce le corps d'outre en outre, l'étend
Blême, râlant encore un blasphème, et, farouche,
Lui dit :
« Dors, va : Satan a préparé ta couche! »
Et déjà, le vainqueur, dans le cercle d'épieux
Qui l'enserre, se fraie à coups prodigieux
Un chemin où le sang des poitrines fendues
Coule à flots parmi les cervelles répandues.

A l'exemple du Chef, sinistres ouvriers,
Ses compagnons, debout sur leurs fins étriers,
Poursuivent la besogne à grands revers d'épée :

Éperonnant sa mule élégamment drapée,
L'Aumaçour Margaris sort des rangs ; mais Thierry
Qui l'épiait, l'atteint : le païen pousse un cri,
Et meurt, les poings crispés, la tête à la renverse.

Tout près de là, l'altier Cariot, roi d'Averse,
Chevauche, défiant le Ciel : sire Gauthier,
D'un bond, le joint, brandit son fer, et tout entier
Le plonge dans le cœur du mécréant.

Arrive
Au galop, et prenant rudement l'offensive,
Gaifier, un des amis du Kalife : Girard

Court à lui, d'une main saisit son étendard,
Et, sans vie, à ses pieds l'abat d'une estocade.

Un roi nègre, entouré de morts, se barricade
A l'abri des écus fracassés, et, de là,
Nargue les Francs : le sire Acelin d'Imola
Broche son dextrier qui se cabre, l'enlève,
Franchit tout, et, faisant tourbillonner son glaive,
D'un maître coup, broyant le bacinet d'airain,
Tranche le chef hideux jusques au gorgerin.

Pendant une heure au bruit succède le silence :
Chaque baron s'arrête, appuyé sur sa lance.
On souffle, on se recueille... Abdérame, inquiet
Sur l'issue indécise et qui l'humiliait,
Écume de colère : il n'aura l'avantage
Qu'autant que les Français lui cèderont la plage;
Or, ils n'ont point encor lâché pied.
Les Français
Tiennent bon; mais qu'il est cher, ce demi-succès!

En songeant à l'affreux spectacle qui s'étale
Sous ses yeux; au moment où la lutte inégale
Va reprendre encor plus terrible, Vivien —
Pauvre enfant! — s'attendrit : il pleure, il se souvient :

« O Dieu! soupire-t-il, plus ne verrai Guillaume,
« Ni Guichard, ni Guibourc!... Et je suis ce fantôme
« Qu'en rêve je voyais cette nuit ! »
— « Sire, il faut
« Sonner du cor : Court-Nez surviendra sans défaut, »
Répond Hunaut de Xainte.
Or, un trait d'arbalète,
Parti du camp païen, cloua le vieil athlète,
Muet, au sol rougi de son sang.
Mille voix,
Du côté des Français, s'exclament à la fois :
On veut venger Hunaut, on veut mourir ensemble,
On s'élance, on se heurte, et le rivage tremble.

II

Après une heure et plus de bataille, lassés,
Les Sarrazins, de rang en rang, disent : « Assez!
« Avant peu, nous aurons dévoré notre proie. »

Et Vivien les vit reculer avec joie;
Mais lorsque, sur sa droite, et sur sa gauche, et vers
Le centre, il aperçut, de leurs armes couverts,
Dix autres bataillons, chacun de dix mille hommes :
« Dis-moi, sire Gauthier, sais-tu combien nous sommes? »
Demanda-t-il.
— « Hélas! cent à peine. »
— « C'est peu,
« Frère, mais c'est beaucoup quand on marche avec Dieu!
« Voyez-vous, sur ce roc battu des vagues sombres,
« Ce castel en ruine?... Or, parmi ces décombres,
« Une tour reste encor. Par le plus court chemin ;
« Marchons : nous y pourrons tenir jusqu'à demain,
« En dépit des assauts de cette valetaille;
« Et, demain, grâce au Ciel, Guillaume entre en bataille!
« Toi, Girard, au galop, va le trouver : dis-lui
« Que la plupart sont morts ou mourront aujourd'hui,
« Qu'en tombant, leurs regards se tournaient vers Orange,
« Mais que l'honneur est sauf : qu'il arrive et les venge!
« Vous, Acelin, Thierry, Gauthier, au son du cor
« Rassemblez près d'ici ceux qui vivent encor,
« J'attends. »
— « Mais ce chemin vers la roche escarpée,
Dit Acelin, comment le prendre? »
— « A coups d'épée!
« Allez : vous atteindrez le but en me suivant,
« Car, vive Dieu! c'est moi qui marcherai devant! »

Et l'on vit s'ébranler soudain la chevauchée
Surhumaine : à travers cette plage jonchée
D'armes, et de mourants, et de morts, des géants —

Cent à peine! — sur qui cent mille mécréants
Lançaient flèches et dards comme on tire à la cible,
Tentèrent sans pâlir l'assaut de l'impossible;
Et c'était effrayant, fou!... — Ce fut le succès,
Car ces hommes étaient chevaliers et français!

Au moment où le heurt du fer sur les armures
Craqua comme un éclat de foudre, les murmures
Plaintifs, les cris d'horreur, et les hennissements
Des chevaux torturés par les mors écumants
Se mêlèrent dans l'air au bruit profond des vagues;
Et les épieux brunis, les glaives et les dagues
S'élevaient, s'abaissaient, rayonnaient au soleil,
Et ruisselaient déjà des flots de sang vermeil.
En vain, les Sarrazins, outrés de cette charge
Furibonde, opposant coude à coude leur targe,
Se roidissent en selle et cèdent à pas lents,
Leur masse s'ouvre à ces indomptables élans :
Pareille au coin de fer dans l'arbre, une poignée
De braves rompt l'obstacle, et, vivante cognée,
Au cœur de l'ennemi pénètre, et brise tout.

Et, par cette trouée énorme, jusqu'au bout,
Passèrent les Français, héroïques, sublimes!
Certes, la mort leur prit de nombreuses victimes;
Et quand Vivien dit, levant son front altier :
« Combien sommes-nous? »
— « Trente à peine! » dit Gauthier.
Mais leur chef, en dépit de la race perverse,
Pénétra dans la Tour, et fit tomber la herse.

Il était temps : une heure après le grand combat,
Un océan de fer, marée humaine, bat
La porte du castel où Vivien respire,
Hélas! où trente preux attendent le martyre!

Pourtant, ils sont joyeux : un sourire d'orgueil,
Comme un rayon d'avril glissant sur un cercueil,
Sur leurs fronts balafrés s'épanouit : ils causent,

Ils étanchent leur sang qui coule, ils se reposent,
Plus d'un même s'endort.
Vivien s'assied là,
Pour délacer enfin son haubert, car il a
Quatre blessures; mais il souffre avec ivresse :
Oh! l'acier m'a donné sa cuisante caresse,
Songe-t-il, et je suis navré cruellement;
Mais, que Dieu soit béni : j'ai tenu mon serment!

(A suivre.) A. FERRAND.

LE CRUCIFIX DE JÉHOVAH [1]

I

Il a dit ces mots : « Tout est consommé ! » Sa tête
S'incline pour donner un baiser à la mort.
L'Ange exterminateur, en un bruit de tempête,

S'abat, adore, et frappe... Et Jésus-Christ s'endort,
Les pieds joints et cloués, les bras tendus, livide,
Homme vaincu, mais Fils invaincu du Dieu Fort!

Son âme a pris son vol. Du sommet déicide,
Comme un trait, elle atteint la porte des Enfers,
Où les justes priaient, attendant, foule avide,

Leur rançon et la main qui brisera leurs fers.
Seule, Etre indivisible et latent, Hôte intime
Survivant à la mort comme aux tourments soufferts,

La Divinité veille au cœur de la Victime.
Les bourreaux sont partis, mais les amis sont là :
Magdeleine, perdue en l'insondable abîme,

Sanglote au souvenir de qui la consola;

(1) Cette légende a été inspirée à l'auteur par un tableau du Musée royal de Madrid.

Jean, que l'Agonisant bénissait tout à l'heure,
N'aspire plus qu'après le lointain au-delà;

Et, sublime, debout, la Vierge-Mère pleure.

II

Or, là-haut, au dessus du soleil obscurci,
Dans la splendeur sans fond des sphères éternelles,
La prunelle du fils d'Amos eût vu ceci :

Les Anges, consternés, avaient plié leurs ailes;
Les harpes d'or faisaient silence, ou, par instants,
Lugubres, sous les doigts qui frissonnaient comme elles,

Pleuraient; et, comme si la pénombre du Temps
Gagnait l'Eternité, le Saint des saints lui-même
Paraissait se voiler de nuages flottants.

L'œil divin, encor plein du feu de l'anathème,
O prodige! roulait une larme : attendri,
L'Impassible semblait dire : Je souffre et j'aime!

Certes, dès que Jésus, le Rédempteur meurtri,
En face de ce Dieu vivant qui l'abandonne,
Avait courbé la tête et jeté son grand cri,

Le Justicier fit place au Père qui pardonne;
Mais avant que le Ciel s'abaissât vers ton Fils
Vainqueur, avant qu'il vînt y ceindre la couronne,

O Père, il te tardait de le voir, et tu fis
Céder les lois du Temps aux droits de ta tendresse :
Tu voulus, le premier, baiser le *Crucifix!*

Et, d'un regard d'amour, doux comme une caresse,
En un mot souverain et triste, Jéhovah
A l'un des Séraphins dont l'aile se redresse
Désigne le sommet du Calvaire, et dit : « Va! »

III

Plus prompte que l'éclair silencieux qui passe,
Près de la Mère en pleurs qui la suivait des yeux,
La Croix, se penchant, prit son essor dans l'espace,

Et disparut... Là-haut, sous la clarté des Cieux,
Un long saisissement secoua l'Empyrée,
Quand l'Ange déposa le fardeau précieux.

Contemplant à loisir la Victime adorée,
Cette tête pâlie, et ces pieds, et ces mains
Où la rose du sang fleurissait empourprée,

Et ces os mis à nu sous les fouets inhumains,
Et ce flanc largement labouré par la lance,
Et, navré, mort, le plus aimé des Benjamins,

Le Père ouvre ses bras infinis, en silence,
Et baise longuement les lèvres du Martyr,
Tandis que sur leur front la Colombe s'élance

Et plane... Et l'on entend une voix retentir :
« Voici l'Homme élevé par dessus les Archanges,
« Grand par nature, et plus grand par le repentir.

« Quarante jours encor retenez vos louanges;
« Mais devant l'Homme-Dieu qui ressaisit ses droits,
« Dès aujourd'hui tombez, immortelles phalanges! »

Et les Anges, tremblants, adorèrent la Croix...

IV

Toujours debout aux pieds de Jésus-Christ, la Vierge,
Immobile, s'abreuve — ineffable tourment —
Aux flots de l'Océan d'amour qui la submerge.

Tout à coup, près de là, sous le rayonnement
Rougeâtre de la lune éclipsée en partie,
On entrevoit une ombre avancer lentement :

— « Mère, dit Jean, voici Joseph d'Arimathie. »

A. FERRAND,
Curé de Baurech.

Mars 1887.

VARIÉTÉ

LA FOIRE

Dzim boum, dzim boum, entrez mesdames et messieurs, entrez : c'est la foire.

La foire, avec ses pitres enrubannés, fardés, hauts en couleur, ses badauds à l'œil allumé par la convoitise, la foire avec ses farces grossières, ses lazzis cent fois répétés et cent fois applaudis par une foule que les vulgarités de la parade mettent en gaîté; la foire, où l'on s'amuse, où l'on rit, où l'on chante, où, pour un jour, chacun peut croire qu'il est heureux.

Et là-bas, l'horizon s'assombrit ; de sourds grondements se font entendre, précurseurs d'un orage que tous voient suspendu sur leur tête : les canons s'agitent et semblent s'accorder pour le formidable concert que l'avenir nous prépare. Les petits soldats se mettent en marche, aujourd'hui pour le camp et demain pour la frontière; l'atmosphère saturée de poudre rend notre respiration haletante et pénible; les politiques interrogent le ciel anxieux et partout croient lire ce mot épouvantable : guerre. Et déjà les mères tremblent en regardant leurs fils : tout au fond de leur cœur, elles vont cherchant un mot d'encouragement, et bien souvent, ne trouvent, hélas! que des larmes.

La foire bat son plein : entrez, le spectacle commence; chaque farce nouvelle provoque un nouveau rire : on se presse, on se bouscule, on s'étouffe presque. Qui donc sur ces visages épanouis pourrait lire la crainte ou l'inquiétude? — Dzim et boum, petits et grands veulent voir et entendre : c'est la foire avec des grosses caisses tonitruan-

tes et ses assourdissantes cymbales; avec ses bruits étranges où se mêlent les hurlements des fauves, les notes suraigues du piston, les cris et les applaudissements de la foule.

Et plus loin, vers le sud, j'entends un bruit plus étrange et plus assourdissant : sur ses bases disjointes la terre a tressailli et son sein s'est entr'ouvert. Sentant que sous leurs pieds tout appui se dérobe, hommes et femmes fuient pêle-mêle, affolés, surpris au milieu d'un sommeil paisible. Le sol tremble agité par d'invisibles tempêtes, tout s'écroule, et ces toits, abris de tant d'amour, temples de la fortune, vont, effrayant linceul, recouvrir des cadavres. La mort a remplacé la vie : c'est la ruine, c'est l'épouvante, pour beaucoup c'est la fin.

Hâtons-nous, car la nuit pourrait venir avant que nous n'ayons tout vu : tigres royaux et musées authropologiques, exhibitions nauséabondes où l'estomac se soulève, où l'esprit s'animalise; monstres à figure humaine, et beautés exotiques. Amusons-nous bien vite : amusons-nous bien longtemps.

Sortant des profondeurs où on le croyait pour longtemps enseveli, se dresse menaçant, l'injure à la bouche, le revolver au poing le socialisme, hideux, déguenillé et réclamant sa part. Chaque jour, en effet, apporte à la misère un nouveau tribut : l'ouvrier, fatigué de demander en vain du travail ou du pain, farouche, jette sur le riche, un regard de haineuse convoitise et prête l'oreille à des voix tentatrices. Lasse de supporter la charge écrasante de la pauvreté, la femme sent le découragement pénétrer dans son cœur et l'ouvrir à tous les désirs mauvais; timide ou épuisée, la charité ne peut soulager toutes ces infortunes et le flot grossit toujours, prêt à briser les bornes qu'on lui avait assignées en des jours plus heureux; sourdement minée, la société est prête à s'écrouler.

Et le pître parle toujours, et toujours la foule béante applaudit ses bons mots et se pâme à ses plaisanteries : toujours vont les dzim-boum des grosses caisses et les notes aigrelettes du piston ; et toujours les baraques s'emplissent ébranlées sous les applaudissements et les éclats de rire.

Mais, dominant le bruit des grosses caisses et des cymbales, les accords du canon et les grondements souterrains, les cris de douleur et les malédictions du misérable, s'élève une grande voix que nul ne veut entendre. C'est la voix de Jonas prêchant dans les rues de Ninive, et cette voix nous crie : « Pénitence, Pénitence ! »

Charles CELLES.

BIBLIOGRAPHIE

Le Roman de Sire Bertrand du Guesclin, connétable de France. Un vol. in-8 orné de filets rouges, 4 francs.

Puisqu'on veut des romans, en voici un. Il est vieux de quatre siècles, et, cependant, presque inédit, presque inconnu, c'est-à-dire presque nouveau. C'est un *roman de cape et d'épée :* sire Bertrand le traverse la lance au poing, pourfendant Navarrais, Maures et Castillans, pourfendant surtout, partout et toujours..... l'Anglais. C'est un *roman de mœurs :* le « document humain », comme on dit aujourd'hui, y palpite à chaque page ; ces guerriers n'ont ni poudre, ni manchettes, ni raffinements d'aucune sorte; ils sont nature, et quelles natures ! C'est un *roman historique :* il prend avec l'histoire les libertés que se permettaient Hugo et Dumas; mais il est historique aussi d'une autre manière, car son auteur est sincère. Oh ! le brave Breton ! il conte ce qu'il a vu, et c'est vrai ; ce qu'il a ouï dire, et c'est souvent faux, tout persuadé qu'il en soit ; il entend bien d'ailleurs être historien, et l'on aurait tort de lui objecter son titre ; le latin était, en ce temps-là, la langue savante, et « roman » se disait de tout écrit en langue romane ou vulgaire. Si les éditeurs ont laissé au livre ce nom de *roman*, il faut leur en savoir gré : ils ont ainsi marqué leur respect du manuscrit original et leur respect de la vérité en insinuant par cette équivoque que tout n'est pas également exact dans le *Roman de Sire Bertrand.* Ce qui y est peint avec une exactitude saisissante, c'est le tempérament de la France d'alors. Même quand il se trompe, et précisément dans ces moments-là, le chroniqueur nous renvoie un écho fidèle des préjugés, des passions, des enthousiasmes et des haines qui ont agité cette époque, et dont l'épée d'un grand capitaine et la sagesse d'un roi prudent ont tiré si merveilleux parti. — Enfin, c'est un *roman réaliste :* on n'y parle pas comme à l'Académie ; routiers et chevaliers conservent leur accent ; et les rajeunissements indispensables ont été faits avec une telle discrétion que ce livre nous reporte aux temps de Charles V mieux que M. Zola ne nous déporte dans les bouges dont il emprunte le langage.

Disons pour terminer que cette lecture, d'un très vif agrément, n'égarera point l'esprit : d'excellentes notes discutent le récit et le rectifient sur preuves quand il en est besoin.

CARMEN SYLVA

LA REINE ÉLISABETH DE ROUMANIE

« Régner et écrire sont des choses qui ne vont guère ensemble. » C'est le mot rapide et sévère qu'écrivait Arnauld d'Andilly à Marie de Gonzague, reine de Pologne. Nous ne sommes plus au XVII^e^ siècle : il y a des reines qui peuvent régner et écrire, et personne ne pourra dire à la reine de Roumanie ce que le vieux solitaire de Port-Royal disait à la reine de Pologne.

C'est la reine Elisabeth qui chante ainsi dans une de ses poésies allemandes :

« Carmen, le chant; Sylva, la forêt, chanta de soi-même le « chant des bois. Si je n'étais née dans les forêts, de long- « temps ne serait répétée la chanson que la forêt me dit, que « des oiseaux m'apprit la voix; mon cœur ensuite y mit le « rythme, et la chanson berce ma souffrance. »

Les reines n'ont jamais eu le pouvoir de cacher leur âge; Carmen Sylva, princesse de Wied, est née à la fin du mois de décembre 1843. Sans trop s'égarer, on peut croire qu'elle a voulu se peindre elle-même dans un portrait des contes du Pélech, où une jeune fille roumane, Urlanda, rime des vers à dix ans et ne voit apaiser le trouble de ses idées qu'en les traduisant en prose ou en poésie. Elle fait parler ainsi Urlanda : « Je n'y pouvais rien; il me fallait être impétueuse : « je ne pouvais être douce. J'étais de cœur reconnaissante à « ceux qui avaient avec moi de la patience. Cela alla mieux

« quand s'ouvrit pour moi la soupape de sûreté de la « poésie. »

Du haut de ses collines de Neuwied, où elle apprenait à la fois les langues mortes et vivantes, elle suivait de loin, entre un conte et un chant de son pays, les événements de la politique. Elle aimait surtout à courir en liberté sur les bords du Rhin, à travers les ruines de cette contrée, coupée de hautes montagnes et de vallées profondes, à l'ombre des bois et dans les prés, par le soleil et la tempête, n'ayant pour compagnons que trois chiens du mont Saint-Bernard bondissant et aboyant sur ses pas. Son imagination eut alors un tour mystique dont s'effrayait la reine de Prusse, qui avait appelé à la cour de Berlin cette enfant enthousiaste et sauvage, poussant alors jusqu'à la passion l'étude de la musique et de la peinture des fleurs.

Elle était sans cesse en voyage : à Bade, à Monrepos, à la cour de Wurtemberg, à Carlsruhe, à Ouchy, à Genève avec la grande duchesse Hélène de Russie, à Saint-Pétersbourg, où la vie bruyante et agitée du palais impérial lui enleva son expansion native et les élans de son âme. Ce n'est qu'après la mort de son père, qu'elle retrouva ses forces et ses coups d'aile au fond des grands jardins du Kremlin et dans le palais de Moscou.

Mais ce qui dominait en elle étaient des sentiments de tristesse étrange. La solitude énervait ce cœur épris de mouvement et de vie. Elle traversa la Suisse et l'Italie d'où elle écrit des lettres où courent tous les frémissements de son âme : « Hier, dit-elle, nous avons emménagé à Naples. Le « sirocco souffle et la mer roule ses vagues furieuses ; les « mouettes fuient à travers l'écume; un ouragan a fait trembler, « cette nuit, les maisons... La mer est verte et grise ; à la « blanche crête des vagues semble luire du phosphore. C'est « un monde sauvage et un sauvage mugissement autour de « nous. Soit donc ! je voudrais seulement courir dans la « tempête, m'exposer toute seule à sa fureur et jeter aux « vagues une chanson sauvage que personne n'entendît, que « personne ne surprît, qui restât toute à moi,quoique chantée « à voix haute. Et ensuite, je rentrerais, aussi douce qu'un « agneau... Si mon cœur apprenait à être tranquille, il

« dominerait lui aussi la tempête. Dans ses replis intimes, i
« est du reste tranquille, car, malgré tout, mon calme foyer
« est le port qui m'abrite, l'ancre qui me tient quand ma
« voile se déchire. »

Un autre jour, le soleil éclaire la mer calme et brillante, et elle écrit : « L'air de Mai pénètre dans nos chambres et dans « nos poitrines et nous inspire de joyeuses pensées. Tout « mon amour de la vie et toute ma force sont réveillés... « Naples m'apparaît pour la première fois dans son enchan- « teresse beauté, et je puis, pour la première fois, me plonger « dans les splendeurs de la magnifique nature. Il me semble « que je pourrais me bercer dans l'air léger, comme si j'avais « cent ailes pour m'emporter vers le soleil. Cela vaut la peine « de lutter contre la tempête, pour goûter ensuite la paix qui « rend heureux. »

Au printemps de 1867, elle rentre à son château de Monrepos où elle redevient l'enfant libre d'autrefois, et accompagne ensuite la grande duchesse en Silésie, en Bohême, à Paris, en Suisse, en Suède, enfin à Heidelberg, dont elle dit plus tard : « Comme ce doit être beau à « Heidelberg ! une vapeur, une floraison, un chant de tous « les jeunes gosiers. Je raffole de Heidelberg ! J'y ai passé, « avec ma tante, peut-être les trois plus beaux mois de « ma vie. »

Elle est arrivée à sa vingt-cinquième année et elle écrit, le 2 janvier 1869, sur le livre mystérieux des impressions de sa vie : « Rien qu'une action de grâces pour l'année chaude, « ensoleillée qui vient de passer. Pas de vœu pour l'année « commencée, sinon que le travail de mes mains soit béni. « Il y a neuf années que j'ai écrit les premiers mots dans ce « livre. J'y ai déposé ma jeunesse, quelquefois avec un cœur « pieux, quelquefois avec un esprit joyeux, souvent avec « tristesse et mélancolie. J'ai eu une jeunesse très riche en « amour, en rayons de soleil, en sérieuse expérience. Une « chose m'a été jusqu'ici épargnée, c'est d'être abandonnée « par des amis. Cette rouille d'affliction n'a jamais envahi « mon cœur ; aussi suis-je encore jeune et forte et puis-je « attendre avec joie le midi de ma vie. Si le ciel me conserve « le don d'écrire des poésies, je veux le garder, le cultiver

« comme un bien sacré. Je demande cette fraîcheur de « jeunesse nécessaire pour écrire, à plein cœur, une poésie. « Adieu, toi, belle année, et toi, année nouvelle, entre bien- « veillante dans ma chambre et dans mon cœur. Tout ou « rien, telle est ma devise ! »

Quelques mois après, elle écrivait cette ligne triomphante sur le cahier de ses confidences : « Je suis fiancée et « heureuse fiancée. » Elle épousait, en effet, au mois de novembre 1869, le prince Charles de Roumanie. La joie de la princesse et les fêtes n'avaient pas de fin. A l'automne de 1870, elle eut une fille, à la veille des troubles intérieurs de la Roumanie. La langue roumane plaisait à son imagination amoureuse de toute science ; elle l'étudia avec ardeur et répandit aussi autour d'elle les livres français. Au lendemain d'un beau voyage en Moldavie, elle va demander au climat des montagnes et des forêts de l'ancien couvent de Sinaïa et aux bords du torrent du Pelech, l'air vif et fortifiant pour sa fille et un abri recueilli pour y chanter, dans l'ombre, le Rhin, les bois et les libres aspirations de son âme. Vêtue du costume national, elle menait le cortège des jeunes femmes et des jeunes filles de la Cour, aux robes flottantes et aux couleurs éclatantes. On eût dit l'escadron volant du temps de Henri IV, sous les ombrages de la Navarre ou du duché d'Albret.

Si remuante et si troublante était alors cette princesse éprise des bonheurs de la vie qu'on l'appelait Tourbillon. Il fallut quitter ces pics sauvages de Sinaïa pour reprendre le chemin de Bucharest, parcourir ensuite l'Italie, revoir son pays natal et y ranimer sa santé ébranlée et ses forces lentes à revenir. De retour en Roumanie, sa fille Maria, une enfant du soleil, pour parler comme elle, douée de toutes les grâces et de tous les charmes, meurt, emportée par une brusque maladie de son âge, le jeudi 5 avril 1874.

Au milieu de ce désespoir, elle écrivait : « Le bon Dieu a « plus que moi encore aimé mon enfant, car il l'a prise auprès « de lui. Grâces lui soient éternellement rendues pour le saint « bonheur que j'ai goûté ! J'aimerais mieux, comme Niobé, « devenir un rocher pleurant, que de n'avoir jamais été mère... « Mon amour est plus fort que la tombe et je me réjouis de

« la félicité de mon enfant... Elle est à moi pour toute l'éter-
« nité. Je n'ai pas déposé ma haute dignité de mère, parce que
« mon enfant a été séparée de moi. Le grand bonheur dont
« j'ai joui n'est pas acheté trop cher, au prix de cette dou-
« leur. »

En se souvenant, un jour, que l'enfant adorée et envolée voulait embrasser le soleil, elle mit toute son émotion dans cette poésie touchante :

« Du soleil le rayon brillant se joue sur la terre et sa lumière
« ondoyante se teint de vaporeuses couleurs. Combien de
« fois te baignant dans leur éclat, es-tu restée souriante, bai-
« sant sa gerbe dorée ! Jamais alors, je ne savais si les ondes
« enflammées venaient de toi ou de lui, si le soleil, en se jouant,
« t'avait filée d'un de ses rayons et puis d'en haut t'avait
« prêtée au monde, à moi, ô ma douce enfant ! »

On a d'elle d'autres poésies d'une mélancolie touchante sur la mort de sa fille. La douleur, le travail de l'esprit, la traduction pénible des langues allemandes, des légendes populaires de la Roumanie, des vers du poète roumain Alexandre, altéraient de nouveau cette santé chancelante. Afin de la détourner de ses chagrins et de ses fatigues, on la fit partir pour l'Angleterre avec sa mère ; elle regagna la Roumanie où elle retrouva un peu de calme, dans une étonnante rapidité à peindre des aquarelles dans le style des vieux missels, dans les œuvres de charité, le soulagement des pauvres, la traduction des œuvres roumanes et les associations des chants nationaux. Elle écrit alors : « Sur nos chemins remplis d'épines, il « pousse encore assez de fleurs pour me consoler. » Au château de Cotroceni où elle passe le printemps de 1875, elle achète de tous cotés des rossignols pour les faire envoler et chanter dans les bois, elle fait bâtir son châlet de Sinaïa à la place où la petite princesse Maria aimait le plus à jouer. La maladie et la mort d'un de ses frères la rappellent à Bucharest où elle s'abandonne tout entière à ses tristesses dans sa nouvelle vie silencieuse et retirée. Un peu de gaité reparaît sur ses lèvres en revoyant sa montagne de Sinaïa où elle dessine, rime des poésies et traduit des œuvres poétiques, à la clarté du soleil, au bruit du torrent et parmi les bruyères. Elle redevient le tourbillon d'autrefois et c'est elle qui le dit : « Je mets en

« mouvement tout ce qui m'approche. Rien, ni personne n'ose se reposer. »

La question d'Orient réveille les orages politiques ; la Roumanie entre en guerre, le prince Charles apporte à la princesse Élisabeth, comme un bouquet de fête, la première bombe qui éclate près de lui. L'empereur de Russie le rejoint et le cortège impérial et royal entre à Bucharest, victorieux et enseveli sous les roses. Puis, la salle du trône est transformée par la reine en atelier de bandages et de charpie ; elle établit partout des ambulances où elle aide à panser les blessés, à consoler les mourants, à relever les désespérés, avec un dévoûment que rien n'arrête et qui lui vaut le surnom de mère des blessés.

Quand la guerre fut terminée et que l'indépendance et la royauté de la Roumanie, achetées au prix de quatre batailles, fut reconnue par l'Europe, les rues de Bucharest s'emplirent de fleurs et de couronnes, pour recevoir le roi et la reine suivis des troupes, au milieu des acclamations de joie et des chants guerriers composés par la reine. « Maintenant, écrit-elle, je « peux rentrer lentement dans ma coquille de noix, revenir « à mes fleurs, mes oiseaux, mes livres et mes papiers. Je « trouve que c'est une anomalie et un malheur qu'une « femme soit contrainte d'entrer dans la vie publique. » Elle y rentre, une fois de plus, avec toute la magnificence royale, le jour de son couronnement, dans sa majesté et dans sa grâce, bannières au vent, une pluie de fleurs dans les rues et dans l'église éblouissante de lumières et de drapeaux.

A partir de ce grand jour de triomphe, elle s'est tournée, avec toute son énergie, vers les choses sévères de la bienfaisance et de l'éducation de la jeunesse, fondant des écoles, des asiles et des ateliers de travail pour les femmes. Loin de s'envoler et de s'évanouir, la poésie revenait plus chaude et plus vive dans ce cœur épris des mystérieuses visions de l'Idéal. « Quand il me vient une idée, dit-elle, il faut que je l'exprime « par des mots ou dans un chant : après cela seulement, je « suis tranquille. Comme j'ai souvent maudit mes dons poé- « tiques et reproché au ciel de m'en avoir imposé le fardeau ! « Et maintenant je crois que ce fut mon plus grand bonheur, « mon unique sauvegarde, et que cela peut contribuer à la

« joie des autres..... On a prétendu que c'est la douleur qui « m'avait fait poète. Il n'en est pas ainsi. La poésie est tout à « fait indépendante du monde extérieur, de la destinée. Je ne « puis jamais savoir ce que j'écrirai dans huit jours. J'aime à « me surprendre moi-même. »

Elle a dit encore : « Il ne me serait pas venu à l'esprit de « publier mes propres vers, s'ils n'avaient point passé de « main en main..... Au dehors, louange ou blâme me sont « aussi indifférents que s'ils s'adressaient à un autre..... « J'aurais du plaisir à ce qu'on chantât mes compositions, « sans que l'on sût de qui elles sont. » A l'éclair de ses yeux bleus, on reconnaît la flamme de la poésie; avec ses cheveux noirs, largement enroulés et découvrant le front, sa taille frêle et sa grâce fière, elle ressemble à une Diane traversant les bois.

Dans ses forêts, où elle cache sa couronne sous le diadème de Carmen Sylva, la royale et poétique chasseresse a trouvé sur son chemin, le long des futaies, par les halliers et les collines, tout un vol de poèmes, de contes, de ballades et de nouvelles. Elle a voulu faire comme les femmes du XVII^e^ siècle et écrire aussi un livre de pensées. Celles qui écrivaient dans la chambre bleue de l'hôtel de Rambouillet creusaient une idée, comme on creuse un sillon : sous la phrase pleine et forte, on sent l'effort et la peine, et on entrevoit les longues méditations et les hésitations de l'esprit. Le cardinal de Retz, à qui déplaisaient ces maximes recherchées et moroses, les comparait aux feuilles desséchées de l'automne. En dirait-il de même s'il pouvait lire, à deux siècles de distance, *les Pensées d'une Reine,* d'un tour si hardi et parfois si violent sur l'homme, la femme, l'amour, l'amitié, le bonheur, le malheur, la souffrance, la vie, l'esprit, la nature, la vertu, l'orgueil, l'art et la politique, et toutes les choses ondoyantes et diverses où se jouent éternellement le drame et la comédie des passions humaines. Il les comparerait plutôt à un arbre aux ramures touffues, où des branches devraient être émondées et où monte et déborde la sève.

Je cite au hasard et je prends au passage quelques pensées :

L'honneur de l'homme porte armure et massue; l'honneur de la femme n'a que brises et parfums.

Les femmes sont mauvaises par la faute des hommes; les hommes sont mauvais par la faute des femmes.

Une réunion d'hommes est une réunion de clochettes éoliennes dont les notes sont harmonieuses ou discordantes, selon le vent.

Méfiez-vous d'un homme qui a l'air de douter de votre bonheur en ménage.

La femme sauvage est une bête de somme; la femme turque un animal de luxe; la femme européenne une bête à deux fins.

La femme perdue ne voit dans la femme honnête qu'un miroir qui lui montre ses rides; elle voudrait le briser de rage.

Votre femme a amené le déshonneur chez vous? Peut-être en l'épousant, avez-vous été le premier à la déshonorer?

La femme est un caméléon sensible.

Si vous doutez de la vérité d'un sentiment, adressez-vous à une femme éclairée : elles les connaît tous.

Le rossignol poussant des cris de paon : voilà la femme en colère.

N'épousez pas une femme aux coins de la bouche pendante; la bouche elle-même fût-elle une cerise, vous trouveriez le fruit amer.

Une femme incomprise est une femme qui ne comprend pas les autres.

Les hommes étudient la femme comme ils étudient le baromètre; mais ils ne comprennent jamais que le lendemain.

Il y a des femmes majestueusement pures comme le cygne. Froissez-les, vous verrez leurs plumes se hérisser pendant une seconde; puis elles se détourneront silencieusement, pour se réfugier au milieu des flots.

On ne pardonne pas quand on aime.

On pardonne à l'adultère, quand son bâtard est un génie.

La jalousie de celui qu'on aime est un hommage; de votre mari, c'est une offense.

Entre mari et femme, on devrait toujours se faire un brin de cour.

La nuit tout est de feu : les étoiles, les pensées et les larmes.

C'est assez de bonheur que de pouvoir faire une bonne action.

La douleur est comme une source chaude : plus on la comprime et plus elle bout.

La souffrance est notre plus fidèle amie : elle revient toujours. Souvent elle change de robe et même de figure; mais nous la reconnaissons aisément à son étreinte cordiale et intime.

L'amour, la haine, la jalousie, le sort sont aveugles ; à la justice on bande les yeux : il faut donc sortir de la vie pour y voir.

C'est l'or qui plombe nos ailes et nous retient à la terre; sans lui, nous nous envolerions peut-être.

Les défauts de votre mari ou de votre femme ne sont insupportables que tant que vous insistez pour les corriger. Prenez-en votre parti, comme de l'odeur de votre chien, que vous supportez parce que vous l'aimez.

Dans la jeunesse, on est un château du moyen âge, avec des recoins cachés, des oubliettes, des galeries mystérieuses, des fossés et des remparts. Plus tard, on devient un hôtel moderne, riche, verni, élégant, coquet, qui n'est ouvert qu'aux élus; et, à la fin, on se trouve être une grande halle, ouverte à tout le monde, ou marché, ou musée, ou cathédrale.

La bonté de la jeunesse est angélique; la bonté de la vieillesse est divine.

Il y a une bonté qui repousse et une méchanceté qui attire.

Vous ne pouvez être spirituels que lorsque ceux qui vous entourent le sont aussi. Le coq a beau chanter aux canards; ils ne l'entendent pas.

Vous êtes fier de vos ancêtres à cause de leur quantité. Vos petits-fils, élevés dans ces sentiments, ne verront en vous qu'un numéro d'ordre.

Les princes sont élevés à vivre avec tout le monde; on devrait élever tout le monde comme les princes.

Les femmes qui se mêlent de politique sont des poules qui se font vautours.

A un mariage, les hommes rient et les femmes pleurent.

Les comètes et les grands hommes laissent une traînée de lumière dans laquelle s'agite une foule d'atomes.

Chacun de nous, presque, a eu son Gethsemani et son calvaire. Ceux qui ressuscitent n'appartiennent plus à la terre.

C'est ainsi que, dans un moule d'airain, la reine de Roumanie jette ses pensées en artiste et en moraliste, l'imagination toujours en éveil au travers des joies et des tristesses de sa vie, en reflétant les clartés et les ombres, avec une chaleur et une vigueur que n'avaient pas eue Mme de Sablé et Mme de Lafayette. En lisant et en méditant ce livre page à page, on sent qu'il y a des jours où l'esprit de la reine s'est armé, au matin, de l'épée hors du fourreau et prête à tout frapper, ne reculant ni devant le mot, ni devant l'idée; laissant librement éclater, en vibrations sonores, les émotions de son âme, et effleurant parfois les choses impures, en laissant monter à ses ailes un flot d'écume.

Il y a des déchirements dans ce cœur irrité, et il y a aussi des larmes dans la voix. Les idées tristes reviennent orageuses et grondantes. C'est à une de ces heures de révoltes intérieures et de douleurs inconsolées, qu'elle a écrit cette parole impie, d'une concision si rude et si tranchante : « La

« plume console mieux que la religion et torture mieux que « l'inquisition. »

Depuis qu'elle pleure la mort de sa fille, elle se plaît à ces maximes tourmentées, et semble s'éloigner, comme d'une région fatale, des consolations de la prière et des divines espérances. Elle fait songer à Mme Ackermann, dont les *Pensées d'une Solitaire* ne respirent que le dédain des croyances chrétiennes et les plus amères railleries contre la religion du Dieu vivant. Toutes les deux auraient besoin de lire le *Traité de la Prière,* de Duguet.

On a dit de La Bruyère que ses pensées pouvaient être comparées, bien des fois, à une femme plutôt bien mise que belle, ayant moins de corps que de tournure. Les pensées de la reine Élisabeth ont peut-être moins de tournure que de corps; elles ont la fière mine d'un Roumain, l'arme au poing, l'ironie aux lèvres et le pied sur l'étrier. Elles ne flattent guère la nature humaine, et, sur ce point, elles relèvent de Pascal et de La Rochefoucauld, plus que de Vauvenargues, qui essaya, en son temps, de réhabiliter l'homme tombé en disgrâce et chargé de vices. Parfois, la veine un peu altière de la reine s'enfle et s'échauffe, et, à voir ce désenchantement et ces tumultes dans cette âme où l'âge n'a pas encore mis son pli, on se souvient de ce que Mme de Sévigné disait des maximes de La Rochefoucauld : « Il y en a que je ne comprends pas. »

Que ces pensées soient pénétrées de grâce ou d'amertume, elles n'en révèlent pas moins un grand talent d'observation et de réflexion. Elle ont l'arête saillante et élégante, le trait qui frappe et qui enfonce, le relief et la netteté saisissante. On voit que l'artiste y a travaillé avec amour.

On ne peut s'empêcher pourtant de songer à une autre femme qui écrivit aussi de nobles pensées, mais, entre la reine de Roumanie et Mme Swetchine, idées, sentiments et croyances, tout est contraire. Celle qui donnait à ses pensées le nom d'une plante des marais du nord, les *Airelles,* dont les petites baies rouges fleurissent sous la neige, laissait mûrir ses méditations silencieuses au feu de son âme d'une piété mystique, tandis que les pensées de Carmen Sylva semblent avoir germé et éclaté au grand air, fougueuses, irritées, vibrantes, au plein

soleil, battue des vents et touchées de l'aile des oiseaux de haut vol.

Certes, chez Mme Swetchine, il y a des pensées ingénieuses, élevées et brillantes; ce qui sépare ces deux étrangères qui auraient mérité d'être françaises, c'est qu'elles marchent vers des horizons opposés. Les *Airelles* sont trempées de foi chrétienne; les *Pensées d'une reine* trahissent une foi chancelante ou perdue. Ce qu'elles ont, toutes les deux, c'est qu'elles manquent, par moment, de naturel, et que, pour les comprendre et dégager le sens souvent obscur ou subtil, il faut une attention prolongée et une contention recueillie.

Ce n'est pas la reine Elisabeth qui lirait saint Augustin et écrirait un traité de la vieillesse, à la manière de Mme Swetchine. Comme on est loin de cette pensée brûlante de Carmen Sylva, que, la nuit, tout est de feu, les étoiles, les aspirations et les larmes, quand on lit cette maxime austère et refroidie de Mme Swetchine, qu'il n'y a pas de plus beau et de plus étoilé firmament que durant les plus claires nuits d'hiver, et qu'il n'est pas d'âge plus ouvert aux perspectives du ciel que la saison de la vieillesse. Carmen Sylva aurait écrit plutôt un traité de jeunesse, sans regarder la vieillesse et le ciel par delà. Elle n'aura jamais l'art des nuances qu'avait à un si haut degré la fidèle et illustre amie de Lacordaire et de Montalembert. Je demande pardon à sa mémoire de l'avoir mise, un moment, à côté de cette reine étrange qui a écrit, dans un accès de colère éclatante, son poème de Jéhovah.

Dans les sociétés anciennes, avant la prédication de l'Evangile, une immense tristesse pesait sur les âmes; elles n'eurent un cri d'espérance que le jour où les croyances chrétiennes rajeunirent et rejouirent le monde. Autrefois, les hommes châtiés par les dieux insultaient le ciel, en se roulant dans la poussière, et exhalaient leurs révoltes et leurs colères dans des imprécations contre la destinée. De même que, sur les lèvres des héros de l'Illiade tombés dans la mêlée, on entend dans ce poème de Jéhovah qui a ressaisi la légende du Juif errant, les insultes les plus orgueilleuses et comme un orage de malédictions, de provocations et de blasphèmes à travers un lyrisme brillant.

Je vais citer ce poème presque tout entier :

Sur son chemin, le peuple jetait des branches de palmier et étendait des draperies. — Moi, je riais.

Ils l'entrainèrent vers la capitale; ils le traînèrent à la croix.

Sa tête était ensanglantée, son front rougi par le sang. — Moi, je le bafouais.

Vous l'avez fouetté de verges, et vous dites : il est Dieu! Vous l'avez mis à mort, et vous dites : il est Dieu! Montrez-moi le Dieu qui a créé l'univers, et je le prierai! Montrez-moi le Dieu qui conduit le char du soleil, et je le prierai! Montrez-moi le Dieu dont la voix retentit comme l'ouragan; le Dieu qui fauche les arbres comme s'ils étaient gazon, et je le prierai! Je le reconnaîtrai comme l'enfant reconnaît la voix maternelle, je le suivrai comme le chevreau suit la trace de sa mère. Sans cela, je ne me courberai pas. Je ris quand ce Dieu agonise : Mon Dieu n'agonise pas! Je ris quand ce Dieu succombe : mon Dieu ne saigne pas!

Vous dites que je dois vivre éternellement; que je dois vivre, et votre Tout-Puissant meurt! Fort bien. Je veux alors vivre jusqu'à ce que je trouve Dieu. Je ne veux pas mourir que je ne l'aie vu face à face, qu'il apparaisse à mes yeux tel qu'il est quand il s'approche comme l'ouragan, quand il fait un signe et que les mondes le suivent; alors je l'adorerai et je pourrai mourir.

* * *

Ici tout est aride et dévasté. Dans le désert embrasé et privé d'ombre, nul arbre, nul buisson, nul brin d'herbe ne balance sa tige élancée. Comme des langues de feu jaillissantes, les rayons d'un soleil blanc flambent, brûlent et plongent à pic dans une mer morte. On dirait des dards dans un plomb liquide.

Un oiseau égaré glissa à la surface et tomba mort sous l'haleine empoisonnée de ces eaux, et longtemps il resta immobile, suspendu, les ailes étendues sur les flots.

Et l'homme qui, de haut, le contemplait d'un regard morne, s'écria : « A toi, mort éternelle, et à moi vie éternelle, et éternel doute aussi! « Qu'est-ce donc que Jehovah? Qu'est-ce donc qu'Ahasvérus? Et « qu'est-ce donc que ce monde? »

En parlant ainsi, il se détourna, reprit sa marche, et les lueurs du désert l'enveloppèrent de nouveau.

* * *

Le vieux Juif errant arrive aux bords du Nil, sous un soleil qui empourpre les arbres, le ciel, le sable et les pierres, et les hautes colonnes du temple de Memnon. Au souffle d'un vent brûlant, les statues du temple rendent un son lent et plaintif, comme si elles confiaient un secret longtemps gardé aux derniers rayons du jour et aux brises chaudes du soir. Sombre et silencieux, Ahasvérus cherche à pénétrer ce mystère, et, tout à coup, élevant la voix, il dit à Memnon : « Si tu es Dieu, « pourquoi te plains-tu ainsi à la nuit? Une seule parole de « toi, et il fera jour; et le soleil reprendra la route qu'il a « parcourue. Dis cette parole, que je puisse croire en toi! » Mais les ténèbres deviennent plus épaisses, et la statue, immobile et enveloppée d'ombre, ne répondit rien à l'éternel voyageur.

Des rives du Nil, il part pour l'Inde, où il s'assied sur une colonne qui domine les forêts de roseaux et de paluviers, regardant au loin et écoutant les bruits lointains des eaux et des forêts. A la tombée de la nuit, désespéré et l'œil en feu, il raidit les bras comme s'il voulait renverser le ciel, et il s'écrie :

« Jehovah! si tu étais, je t'aurais vu. Mais rien, rien ne te « manifeste et ne t'annonce. Les semences germent, croissent « et tombent. Les hommes meurent, et de nouveaux « hommes, aussi fous, aussi pervers que les autres, m'entourent en bégayant une prière dévote. Ils me proclament « saint; ils sollicitent un miracle..... Si tu existais vraiment, « tu aurais écrasé ces vermisseaux. Tu ne les aurais pas « créés; tu n'en aurais pas même eu la pensée. Non, tu n'es « pas Dieu ! »

Et Ahasvérus s'élance dans les roseaux et se trouve en face d'un tigre prêt à fondre sur lui. Mais, sous le regard du Juif, le tigre se courbe, rugit, fouette ses flancs de sa queue et s'éloigne. Ahasvérus traverse le Gange à la nage, et s'enfonce dans une forêt au milieu de laquelle il n'entend que ce murmure effroyable : « Il n'y a pas de Dieu!... »

Il entre au désert, « océan de sécheresse désolée », et, s'étant reposé dans une caverne, il en sort, regarde autour de lui et dit :

« Je ne trouve pas Dieu dans le désert; je ne le trouve

« point dans les étoiles. Ici, tout était assez calme, cepen-
« dant, pour entendre sa voix. L'horizon était assez étendu
« pour qu'on pût le voir. Ce sable est semblable à des mil-
« lions d'étoiles..... Tout cela n'est digne ni de douleur, ni
« de doute, ni même d'existence. »

Ces derniers mots sont étouffés par les cris d'une armée tourbillonnant dans la poussière et emportée par des chevaux fougueux. L'armée s'arrête, mourant de soif et cherchant une source pour y abreuver les chevaux et les cavaliers. « Pour
« qui donc, demande le Juif, marchez-vous ainsi au combat? »
Les soldats répondent : « Pour notre Dieu, pour notre sainte
« croyance. » Le Juif reprend : « Dieu serait-il donc la guerre?
« S'il vous reste encore un cheval, prenez-moi. Je veux com-
« battre pour votre Dieu, le connaître et le découvrir. »

DUBÉDAT.

(La fin au prochain numéro.)

PEIRESC ABBÉ DE GUITRES

(Suite)

V

Suite des démêlés de Peiresc avec le cardinal de Sourdis. — Bref du Pape à Peiresc. — Lettre du cardinal au prieur de Guîtres. — Bref du Pape à l'archevêque de Bordeaux. — Lettre de Peiresc au cardinal. — Sentiments de Peiresc en apprenant sa mort.

Le jour (1er février 1625) où Peiresc traçait de sa main les belles pages qui terminaient l'article précédent, il écrivait encore au P. Du Val : « Je vous ay promis affermer Guistres à 2,000 livres comme il estoit. Faictes-y le meilleur mesnage que vous pourrez. Je laisse le tout à vostre absolue disposition. J'attends bientost mon indult de Rome, qui me fournira le moyen de l'evocation generalle au Grand Conseil afin de pouvoir mettre de l'ordre en mon abbayie, et avoir de quoy faire du bien à mes amys et me mocquer de mes ennemys et *envieux*. »

Ces *envieux* — ou plutôt cet envieux — que Peiresc ne nomme pas — était le cardinal de Sourdis qui, tout récem-

ment encore, « avoit acquis en son propre et privé nom le prieuré de Sablon dépendant de l'abbaye de Guîtres, et situé tout vis-à-vis d'icelle, de l'autre côté de la rivière de l'Isle. Ce qui fait assez connaître, ajoute Peiresc, qu'il ne démordoit pas encore du dessein qu'il pouvoit avoir eu sur ladite abbaye (1). »

Pour couper court à des contestations qui répugnaient à son naturel ami de la paix, Peiresc résolut de recourir au Souverain Pontife; et, vers la fin de 1624, il lui fit présenter une supplique. L'abbé de Guîtres représente au Pape que, durant les cinq années environ écoulées depuis que le S. Siége lui a confié le monastère de Guîtres ravagé par les hérétiques et laissé dans cet état par la négligence des abbés ses prédécesseurs, il a toujours désiré y rétablir l'antique discipline sous la règle de saint Benoît. A cette fin, il a, pendant ces cinq années, employé tous les revenus du monastère, sans exception, à réparer l'église et les bâtiments, lesquels sont tellement ruinés que, durant quarante ans, il n'y eut aucun moine habitant le monastère (2). L'abbé est cependant parvenu à en réunir jusqu'à six (3), de bonne vie et mœurs, qui ont fait profession et même juré d'embrasser la réforme aus-

(1) *Instructions à M. le Prieur de Roumoules ;* Registre LI, f. 370.

(2) Le monastère ayant été ruiné en 1570, comme il a été dit plus haut, c'est donc seulement vers 1610 qu'il commença à servir d'asile à quelques religieux.

(3) Peiresc avait d'abord écrit *quatre, quatuor monachos;* mais le mot a été retiré, et le bref du Pape porte qu'il y avait alors *six* religieux à Guîtres. On n'a pas oublié d'ailleurs que le monastère en comptait deux seulement en 1618, lorsque Peiresc fut nommé abbé. Cela étant, on se demande comment Souffrain a pu dire que, le 2 janvier 1622, « le roi (Louis XIII) étant arrivé à Guîtres, à une heure après midi, y fut accueilli processionnellement avec la croix, par le chef de l'abbaye, à la tête de *quarante* religieux *bénédictins* » (*Essais, Variétés historiques et Notices sur la ville de Libourne et ses environs;* Bordeaux, 1806, t. I, 2e partie, p. 391). Si ces religieux étaient vraiment *quarante* et tous *bénédictins*, ils avaient dû s'assembler à Guîtres des diverses abbayes de Sainte-Croix de Bordeaux, de La Grande-Sauve, de Saint Sauveur de Blaye, et peut-être d'ailleurs, car, pour compter *quarante* moines appartenant à l'abbaye de Guîtres, il faut embrasser près de deux siècles. M. Guinodie commet aussi une inexactitude quand, parlant de Peiresc, il dit que « cet abbé reçut Sa Majesté, le 2 janvier 1622, à la tête de quarante prêtres ou religieux, et la conduisit dans la maison abbatiale. » (*Histoire de Libourne,* t. III, p. 321). Peiresc ne vint à Guîtres qu'en 1623, et en janvier 1622, il était à Paris, puisqu'on a des lettres de lui datées de la capitale le 30 décembre 1621 et le 7 janvier 1622. M. Guinodie dit encore (t. III, p. 322) que Peiresc « prit l'habit religieux. » L'historien de Libourne ne paraît pas avoir eu une idée bien nette de ce qu'était autrefois un abbé commendataire.

sitôt qu'elle y sera introduite (1). Or, comme les titres du monastère ont été perdus à la suite des guerres, et que, présentement, presque tous les prieurés simples dépendant du monastère et qui, d'après leur fondation, devraient être conférés aux moines, ont été donnés en commende à des séculiers, les revenus de l'abbaye sont tellement diminués, qu'il est impossible d'y entretenir un nombre suffisant de religieux pour faire l'office divin; impossible également de mettre à exécution tout projet de réforme. En conséquence, Peiresc supplie le Pape de lui accorder, pour tout le temps qu'il sera abbé de Guîtres, la grâce et faveur spéciale de conférer à ses religieux tous les prieurés dépendant de son abbaye qui viendraient à vaquer par résignation ou par mort. En outre, Sa Sainteté sera priée d'ordonner que tous les prieurés conférés et à conférer, en commende ou autrement, par ledit abbé, ne pourront, durant sa vie, être résignés à d'autres qu'aux religieux admis par lui dans le monastère, à peine de nullité de la résignation, laquelle nullité pourra être prononcée par toute sorte de juges, *per quoscumque judices* (2).

La chaire de Saint Pierre était alors occupée par Urbain VIII, auparavant cardinal Maffeo Barberini, qui avait été Nonce en France sous Henri IV. Peiresc était entré en relation avec ce cardinal à l'occasion d'une ode composée par celui-ci en l'honneur de sainte Madeleine, que Peiresc fit imprimer en France (3). Il était à Orléans lorsque, au mois d'août 1623, il apprit l'exaltation du nouveau Pape. Il lui écrivit aussitôt

(1) Peiresc songeait alors à introduire dans son abbaye les Bénédictins réformés de Saint-Maur, et le texte de son projet de supplique portait d'abord ces mots : *Præstito per eos (monachos) juramento de accipienda reformatione Congregationis Sancti Mauri nuncupatæ nunc in Gallià virescentis ejusdem ordinis, postquam illos monachos in monasterium prædictum sub Sanctitatis Vestræ et Sedis Apostolicæ beneplacito introduxerit quod utique, Deo dante et eâdem Vestra Sanctitate annuente, orator dictus efficere intendit.* Mais en marge de ce texte, Peiresc a mis cette note : « Si cecy se peut obmettre ou deguiser un petit, il en vaudroyt mieux, pour ne laisser à redire aux brouillons en cas de retardement de ce bon œuvre. » L'agent de Peiresc à Rome fut sans doute de cet avis, car le bref du Pape ne fait aucune mention de l'introduction à Guitres des Bénédictins de Saint-Maur.

(2) Registre LI, f. 282.

(3) Gassendi, *De vita Peireskii*, lib. III, *Oper.*, t. V, p. 286. On trouve cette ode aux pages 68-75 de la belle édition des *Poemata Urbani Papæ VIII*, donnée en 1642 in-folio) à Paris, de l'imprimerie du Louvre.

une lettre de félicitation qui fut très agréable à Urbain VIII (1). Aussi la requête, si bien motivée d'ailleurs, que Peiresc lui adressa, ne tarda-t-elle pas à être exaucée, toutefois avec la prudence et la sagesse ordinaires au Saint-Siège.

Après avoir rappelé en termes fort élogieux les vertus de Peiresc et ce qu'il a fait pour son monastère, le Souverain Pontife lui accorde, pour tout le temps qu'il le possèdera, droit de collation sur tous les prieurés dépendant de l'abbaye donnés en commende et actuellement entre les mains de clercs ou de prêtres séculiers, pourvu toutefois que ces bénéfices ne soient pas conventuels ou possédés par des cardinaux de l'Église romaine. Mais l'abbé de Guîtres et ses délégués ne pourront conférer ces prieurés qu'aux religieux dudit monastère déjà profès ou disposés à faire profession; et ces derniers seront tenus, à peine de nullité des provisions, de prendre l'habit religieux dans les six mois qui suivront la collation, et de faire profession après un an de noviciat. Ceux qui auront été pourvus de la sorte mettront en commun les fruits et revenus de leurs bénéfices pour en former une masse conventuelle; néanmoins cette disposition n'entraînera pas l'union perpétuelle ou même temporaire de ces prieurés à ladite masse. Tous les prieurs nommés par l'abbé devront encore, dans les huit mois qui suivront chaque collation, obtenir du Siége Apostolique de nouvelles lettres de provision. Enfin, dans chaque titre de collation, il sera fait une mention expresse et spéciale du présent bref, afin que nul n'en puisse prétexter ignorance; autrement les provisions seront nulles, et les prieurés ainsi conférés seront réputés vacants. Ce bref est daté de Rome, le 22 février 1625.

Avant d'user des privilèges qui y sont accordés, avant même de le communiquer au cardinal de Sourdis, Peiresc pria le Pape d'y faire certaines additions qu'il lui soumit. Quelques-unes furent écartées; les autres furent insérées dans un nouveau bref où le précédent était reproduit, et qui est daté du 9 décembre 1625. On le trouvera à la suite de cet opuscule.

Pendant que Peiresc attendait le bref du 22 février, l'ar-

(1) Gassendi, *loc. cit.*, p. 293.

chevêque de Bordeaux terminait un différend qui s'était élevé entre le vicaire perpétuel de Guîtres et le P. Du Val. Le cardinal de Sourdis écrivait à ce dernier, le 7 février 1625 :

« Monsieur le prieur de Guistres; J'ay veu les differends qui sont entre vous et le vicaire perpetuel de vostre abbaye, lesquels je desire terminer pour garder desormais la concorde ensemble à l'édification des ames. L'on m'a representé que, pour le regard du service divin, cela a desja esté reglé par mon vicaire general, et qu'il ne reste plus que ce qui touche les enterremens. Ça esté toujours mon advis que les religieux de vostre ordre se doivent esloigner de tous ces offices, et ai trouvé fort mauvais qu'ils veuillent s'entremesler de la charge des curez. C'est pourquoy je trouve fort juste que vous laissiez faire en cela le vicaire perpetuel, et que vous vacquiez avec vos religieux aux offices qui vous sont prescripts par vostre regle. De dire que quand l'on fera ung enterrement dans l'abbaye, principalement dans vostre chœur, c'est à vous à y officier, les conciles provinciaux de Bordeaux y ont pourvu, defendant toutes sepultures ès eglises, excepté des prêtres, patrons des eglises et seigneurs justiciers des lieux, et quelques ungs de qualité et qui ayent grandement merité de l'Église, et pour ceux cy seulement avecq la licence et permission de l'evesque ordinaire. A ceste cause, je ne veux plus, à l'advenir, tolerer l'abus qui s'est glissé jusques à present à Guistres, d'ensevelir les corps en l'eglise; au contraire, je le defends, et vous prie de considerer de combien importeroit ceste contravention aux saincts decrets pour la police de ceste province. Cela estant bien gardé, vos differends cesseront. Je seray neantmoins toujours prest d'entendre les requestes de ceux qui seront bienfaicteurs de l'eglise, mais non de ceux qui veulent estre enterrés au chœur, que rarement et pour grand subject, et en ce cas, je seray content que vous fassiez l'office au chœur. Au surplus, je veux que le vicaire perpetuel vous honore, qu'il assiste au service de l'abbaye aultant que sa charge le permettra, et qu'il communique avecq vous, et qu'estant tous deux de bonne intelligence, le peuple en soit edifié; et moyennant ce, je vous appuyerai efficacement à promouvoir vostre reforme, laquelle j'ay toujours desirée, et vous osteray tous les empeschemens

que les refractaires pourroient vous apporter. Sur ce, je prie Dieu, Mr le prieur de Guistres, qu'il vous benisse. Escript à Bordeaux, le 7 febvrier 1625. Vostre plus affectionné : F., Cal *ar. de Bordeaux* (1). »

Peu de temps après avoir fait expédier à l'abbé de Guîtres le bref du 22 février, Urbain VIII en adressa un autre au cardinal de Sourdis. Voici la traduction du texte original de ce bref qu'on pourra lire au bas de la page (2) :

« Urbain VIII à notre cher fils, salut et bénédiction apostolique.

« Le témoignage flatteur des hommes éclairés a, depuis long temps déjà, fait ici, dans cette patrie de toutes les nations, un nom honorable à notre cher fils Nicolas de Peiresc. Studieux amateur des lettres et des lettrés le protecteur, il a conquis, à ces titres, les applaudissements de la renommée qui sont l'aliment ordinaire de la gloire et la récompense du

(1) Archives de l'Archevêché ; correspondance du cardinal de Sourdis; copie de Bertheau. Le 6 juin 1626, l'archevêque de Bordeaux intervint encore dans le démêlé qui existait entre le prieur et le vicaire perpétuel de Guitres, au sujet de la préséance et de la perception des droits curiaux. Il fit alors un règlement rapporté par Ravenez : *Histoire du cardinal de Sourdis*, p. 530-531.

(2) « Urbanus VIII. Dilecte Fili noster, salutem et apostolicam benedictionem. Honorificis sapientium testimoniis jam diu in hâc patriâ nationum, ornatur nomen dilecti filii Nicolai Fabricii de Peresck. Illi enim litterarum patrocinium eos famæ plausus conciliavit, qui alimenta gloriæ et præmia solent esse virtutis. Quod autem caput est, accepimus eum iis artibus pollere, quibus non modo evanidæ *choragium* laudis, sed beata etiam spes cœlestis principatus comparatur. Cum enim præsit abbatiæ Benedictinæ de Aquistria, fertur diligentissime curare, ut monachi inibi excubantes intelligant se mereri in castris christianæ pœnitentiæ, et in gymnasio sapientiæ orthodoxæ. Pios tàm boni commendatarii conatus cùm apostolica sollicitudo probaverit, par est authoritatis etiam tuæ patrocinio juvari. Id autem à te non solum flagitat ipsius Fabritii virtus, sed pontificia etiam voluntas propemodum exigit. Cumulabimur certe solatio maximè optato, si ille testari poterit, sibi Dei causam curanti, non parum profuisse favorem dignitatis tuæ. Id autem à te omninò speramus, cujus consiliis legem dicere solet pietas et justitia. Quam enim ditionem ei in monasterium illud pontificia authoritas detulit, eam, ut vides, non decet *ullius* potentia violari, tibique apostolicam benedictionem amantissime impertimur. Datum Romæ apud S. Petrum die V. Aprilis M.DC.XXV, pontificatus nostri anno secundo. » Ce texte est conforme aux trois copies insérées dans le Registre LI, fol. 249, dont une est écrite de la main propre de Peiresc. Au lieu de *choragium*, les deux *Gallia christiana* ont mis CORHAGIUM, et au lieu de *ullius* ils ont lu ILLIUS *potentia violari*. Cette dernière leçon laissant suspendu le sens de la phrase, les auteurs du *Gallia* de 1720 (tom. II, col. 879) ont soupçonné dans le texte donné par le *Gallia* de 1656 (tom. IV, p. 75) une lacune, et ils l'ont comblée par un *etc.* placé après le mot *violari*.

mérite. Et, ce qui est le point capital, nous avons appris de plus qu'il est excellemment doué des talents par le moyen desquels on acquiert, non pas seulement l'apparat d'une gloire fugitive, mais encore la bienheureuse espérance de la dignité céleste. Préposé à l'abbaye bénédictine de Guîtres, on constate qu'il met le plus grand soin à faire entendre aux religieux postés en sentinelles dans ce monastère, qu'ils sont enrôlés sous l'étendard de la pénitence chrétienne, et voués à l'exercice de l'irréprochable sagesse. Ces pieux efforts d'un aussi digne commendataire, il est bien juste que vous les secondiez également du patronage de votre autorité. Ce rôle à exercer de votre part, nous ne dirons pas seulement que le mérite de l'abbé Fabri le réclame de lui-même hautement, mais en outre la volonté Pontificale va presque jusqu'à l'exiger. Ce sera pour nous, soyez-en sûr, le comble de la consolation et la satisfaction de notre plus ardent désir, d'apprendre, par le propre témoignage de l'abbé, que, dans sa sollicitude pour la cause de Dieu, il n'a pas été médiocrement assisté de l'appui de votre pouvoir. Voilà ce que nous attendons de vous en toute confiance, de vous dont les décrets sont, pour l'ordinaire, les propres arrêts de la piété et de la justice. Lorsqu'il s'agit, en effet, d'une juridiction monastique dont un sujet a reçu la collation de l'autorité Pontificale, il ne convient pas, vous le sentez, de voir cette attribution violée par le fait d'une autorité étrangère, quelle qu'elle soit ; et nous vous donnons de tout cœur la bénédiction apostolique. Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 5 avril 1625, la seconde année de notre Pontificat. »

Ce bref dut être remis au cardinal, vers la fin du mois de juin 1625, par le frère de Peiresc, M. de Vallavez, lequel était alors à Paris (1). L'archevêque de Bordeaux s'y trouvait

(2) « Des usurpations de Mgr le Cardinal de Sourdis, j'espere que j'en aurai quelque raison tôt ou tard, si mon indult est une fois enregistré au Grand Conseil où j'espere faire tirer nos differends, s'il n'accepte la voie amiable que je lui offrirai toujours. Cependant, mon frere lui en parlera et lui en fera parler par M. le Cardinal Légat, en lui presentant un bref du Pape adressé à lui expres pour cela, dont j'attends la responce au premier jour, et tout au pis aller j'espere qu'il surçoira les affaires du presbtre de Bayas et de celui de Mouillac ; sinon, nous nous pourvoyrons, Dieu aidant, comme il sera trouvé plus à propos. » (Lettre de Peiresc au P. Du Val, du 17 juin 1625 ; Registre LI, f. 56.)

pareillement, à cause de l'assemblée générale du Clergé à laquelle il assistait en qualité de député de la province. Quelle ne fut pas la surprise, ou plutôt la stupeur de François de Sourdis quand il eut connaissance de ce que renfermait la lettre du Pape! Quoi! lui, archevêque de Bordeaux et cardinal, lui, abbé de Guîtres en désir, invité par le Pape, non seulement à ne pas contrarier, mais à aider positivement de son autorité les efforts du *si bon commendataire* qui possédait l'abbaye de Guîtres! Lui, archevêque tout-puissant, habitué à imposer ses volontés *sans phrase*, s'entendre dire par le Pape que telle est la volonté du Pape, *Pontificia voluntas exigit*, et que tout pouvoir, *ullius potentia*, même celui d'un cardinal de Sourdis, doit respecter l'autorité et la juridiction de l'abbé de Guîtres sur son monastère! Assurément, il y avait là de quoi mécontenter de moins susceptibles que l'archevêque de Bordeaux. Il se plaignit à Peiresc, l'accusant d'avoir sollicité ce bref du Souverain Pontife. Mais le crime consistait bien plus à accorder le bref qu'à le demander, et le coupable, s'il y en avait un, c'était le Pape lui-même. Aussi Peiresc ne fut-il pas embarrassé pour répondre; mais sa lettre s'égara en route ou fut interceptée. C'est seulement au bout d'un an que le cardinal reçut de Peiresc une seconde lettre. Elle est datée du 7 juin 1626, et l'on y voit l'histoire véritable des deux brefs adressés par Urbain VIII aux deux parties adverses.

« MONSEIGNEUR,

« Ma mauvaise fortune me reservoit encore ce malheur parmy tout plein d'aultres, que les depesches que j'avois faictes en vos quartiers sur le subject de la lettre dont vous daignastes m'honorer avant votre partement de Paris (1), furent interceptées par les huguenots mutinés, sans que j'en aye esté adverty que bien tard; ce qui vous auroit peu fournir un très juste subject d'entrer en quelque sinistre conception de moy,

(1) Au mois de février 1626, l'assemblée ayant été close le 22 de ce mois.

ne voyant point comparoir en temps et lieu les très humbles remercîmens que je vous debvois de tant d'excez d'honneur et de bienveuillance dont vous m'avez comblé et donné de si chers tesmoignages par vostre lettre. Mais comme je vous puis asseurer de bonne foy que je n'aurois point manqué à ce debvoir, je m'asseure aussy que vous ne le revocquerez point en doubte, puisque vous sçavez de plus longue main combien je vous suis acquis et à touts les vostres. Je vous supplie tres humblement, Monseigneur, de le croire ainsi, et que si je n'ay peu ou ne puis à l'advenir me rendre assez digne de tant de bien, c'est parce que je n'ay pas eu et n'ay pas encore de suffisants moyens de vous rendre d'assez dignes effects de mon fidele service; mais si Dieu m'en augmente les facultez, je m'en acquitteray mieux. Cependant je suppleeray avec la bonne volonté et fidélité inviolable, sans rien espargner de tout ce peu qui pourra dependre de moy et estre à ma disposition ou de mes amys. Vous le recognoistrez mieux, Monseigneur, si vous m'honorez de vos commandemens et si vous usez de l'absolu pouvoir que vous vous estes acquis sur moy, comme je vous supplie de faire en toute liberté.

« Or, pour revenir au subject de vostre lettre, vous me permettrez de vous dire derechef, puisque mes precedantes se sont perdues en chemin, que je n'avois point faict faire de recherche du Bref de Nostre Tres Saint Pere qui vous a esté rendu, parce que je ne me serois pas donné ceste vanité ne ceste presomption de le demander, et ne sçavois pas mesme que ce fust chose à laquelle on puisse penser. Il est venu du propre mouvement de N. S. Pere, à qui je fis veritablement demander un indult pour mon abbaye par ung de mes amys qui avoit eu autres fois quelque familiarité avec Sa Sainteté, et de qui Sa Sainteté voulut s'enquerir particulièrement de la situation, des moyens et de l'estat de l'abbaye, ce qui porta ce mien amy, — pour vous dire tout ingenuement, sans rien celer, — de luy dire non seulement qu'elle estoit dans vostre diocese, que les ruynes qui y estoient advenues durant les guerres estoient bien grandes et la perte des titres et documens bien dommageable, mais aussy que l'un de mes plus grands griefs estoit l'usurpation de la plus

part des biens et droits d'icelle, et le trouble que j'y avois receu et que j'y recevois encore bien souvent, par l'artifice et le credit que les parties, interessées en telles usurpations, avoient sur les lieux envers les officiers tant ecclésiastiques que temporels, et par l'adresse qu'elles avoient pour surprendre et circonvenir quelque foys la religion des juges. Aussy tost Nostre Saint Pere, de son propre mouvement, dict que vous aviez toujours esté tant de ses amys, qu'il vous en vouloit escrire en ceste qualité, et qu'il vouloit mesme mander à Mgr le Cardinal Barberini, son neveu (1), de vous en parler avant qu'il se rendît de France, afin que vous m'y aydassiez tant plus volontiers de vostre austorité, adjoutant qu'il me vouloit donner un Indult le plus favorable qu'il se pourroit. Et de faict, il me fit expédier l'un et l'autre; mais l'indult en termes si advantageux, que je ne pense pas qu'il s'en soit jamais veu de pareil. Car Sa Sainteté s'est absolument despouillée du droit des collations des benefices de la dependance de mon abbaye, ma vie durant, voulant qu'elles soyent à la pleine disposition de moy ou de mes vicaires, de quelque façon qu'ils vacquent, *per cessum, vel decessum, incapacitatem, incompatibilitatem,* et tous autres moyens de vacquance, pour lesquels on vouloit recourir au Saint Siège, revoquant toutes admissions de resignation qui se pourroient faire en Cour de Rome dans ce temps-là, ce qui n'avoit point encore esté vu que je scaiche, et a, comme je pense, esté cause que Mgr le Chancellier n'a pas fait difficulté de passer au sceau les lettres d'attache sur cet Indult, bien qu'il les aye jusqu'à present refusées à M. le Comte de Moret (2) et à

(1) François Barberini, né à Florence le 23 septembre 1593, créé cardinal diacre par le Pape Urbain VIII, le 10 octobre 1623. Comme son oncle, il fut un des nombreux correspondants de Peiresc. Il daigna même le visiter, ainsi qu'on le voit par la *Lettre de M. de Peiresc, écrite d'Aix à son frère alors à Paris, dans laquelle il lui donne des détails sur une visite que lui avoit faite le cardinal Barberini, neveu du Pape Urbain VIII, légat en France, le 27 octobre 1625, publiée par le président de Saint-Vincens* (Aix, Pontier, in-8°).

(2) Antoine de Bourbon, comte de Moret, fils naturel de Henri IV et de Jacqueline de Bueil, né à Fontainebleau en janvier 1607, et tué au combat de Castelnaudary, le 1er septembre 1632. Il fut abbé de Notre-Dame de Savigny au diocèse d'Avranches, de Saint-Etienne de Caen au diocèse de Bayeux en 1622, de Notre-Dame de Signy au diocèse de Reims et de Saint Victor de Marseille en 1624.) Cfr. Moréri, art. *France;* — *Gallia christiana*, passim; — Grandet, *La Vie d'un solitaire*

tout plein de grands Prelats de ce Royaume, qui avoient obtenu des Indults en la forme ancienne, dont je suis demeuré grandement honteux et confus, scaichant bien que je ne meritois pas cette prerogative. Mais N. S. P. le Pape et Mgr le Cardinal legat, son neveu, et Mgr le Chancellier ont eu esgard à mes bonnes intentions, et m'ont voulu donner tant plus de moyen de parvenir au restablissement que je desire faire de l'ordre et discipline monachale en ce pauvre monastere, ce qui ne sera pas malaisé si les benefices qui en dependent sont deshormais conferez à ceux qui y serviront actuellement dans l'observance des règles et discipline. Messieurs du Parlement de Bordeaux me font esperer de leur costé qu'ils y contribueront volontiers ce qui pourra dependre de leur authorité, laquelle se joignant à la vostre, Monseigneur, dont je doibs faire mon principal et plus grand capital, puisqu'il vous plaist me la promettre en termes si exprès et si advantageux pour moy, je ne voids pas qu'il y puisse meshuy rien avoir à craindre au contraire, ne que les artifices et malignités de ce mauvais religieux discolle dont vous avez tant ouy parler, ou bien de son frere et aultres de ses supposts, puissent faire aulcun obstacle considerable à une si bonne et si innocente entreprinse que la mienne.

« Je crois bien que vous aurez sceu, Monseigneur, ce qu'il a faict en haine de ce que je ne luy ay pas voulu laisser entreprendre de faire la fonction de prieur claustral, et que j'ai faict mettre en ceste charge un homme de bien qui ne respire que l'ordre et la discipline, et specialement la multiplicité des procès qu'il m'a suscitez, afin de lasser et degouster et moy et celuy qui y tient ma place, s'il eust peu, et de le faire abandonner ce pauvre lieu, lequel il a voulu remplir, comme vous savez, et de petits enfants pour occuper toutes les places monacales de gents à sa devotion qui ne fissent pas difficulté de l'advouer pour leur superieur, et de soldats pour, sous pretexte d'une place de moyne lay, se rendre le maistre de la maison et en exclure enfin le bon pere Du Val et aultres reli-

inconnu, mort en Anjou, en odeur de saintetè, le 24 décembre 1691; Paris, 1699, in-12, p. 227 et suiv.) Ce dernier auteur prétend qu'Antoine de Bourbon ne mourut pas en 1632, mais qu'il se fit ermite; thèse qui a été reprise par M. Bascle de Lagrèze, dans la *Revue d'Aquitaine* de 1867, tome XI. L'article a été tiré à part, sous ce titre : *Le Comte de Moret.*

gieux bien venants, et fermer la porte aux aultres que je suis après d'y introduire; comme il n'a pas tenu à luy, qu'il n'ayt faict exclure le P. Du Val de l'eglise abbatiale par le vicaire seculier et par celuy qui le souloit seconder en la parroisse, desquels il dispose à son gré, principalement du second, qui faict une vie aussy mauvaise et quasi aussy scandaleuse que la sienne. Ce qui faict que je vous supplie tres humblement, Monseigneur, d'y pourvoir de remede convenable, et d'agreer que, puisque cet homme qui sert pour second n'est pas titulaire, ains seulement à gages annuels et pour certain temps prefixe, que sa place soit remplie par quelque autre qui en soit plus digne, et si faire se peut, par celuy que j'envoye de ce païs pour cet effect, afin que ces bons religieux ayent quelqu'un avec qui ils se puissent consoler et de qui ils se puissent fier sans regret, qui ayde à les tenir en bonne intelligence avec ce peuple, tout au contraire de l'autre qui se plaît à semer et nourrir toujours l'esprit de division et de discorde parmy eux. Si vous daignez jetter les ieulx sur les memoires qui en ont été dressés (1) et ouyr ce qui vous en sera represanté de ma part, vous aurez, je m'asseure, compassion de voir les mauvais traictemens, indeues vexations et traverses quasi en toutes choses, que ces bonnes gens ont souffertes en ce païs là, lesquelles n'auroient point de fin, si on ne commence point par quelque bout, de roigner les aisles à ces mauvais garnimens, et leur soubstraire ceux qui les ressemblent et leur servent d'instrumens de leur passion et de leur rage, comme faict celuy là, pour y substituer des gents pacifiques et bienvenants qui produiront des effects tout contraires, comme pourra faire celuy cy, au cas qu'il vous plaise de l'y employer. Je vous en supplie tres humblement, Monseigneur, en attendant qu'il se presente occasion opportune de mettre à execution tout ce que mon frère de Vallavez vous a proposé de ma part sur la presentation de ceux de vostre seminaire, que je serais tres aise de preferer tousjours à tout aultre, soubs vostre bon plaisir et volonté. Cependant j'envoye encor au P. Du Val, pour le secourir, un religieux qui a bonne envie de bien faire et de s'attacher comme il

(1) Ce sont les *Mémoires qu'il fauldra tascher de faire voir à Mgr le Cardinal...* datés du 12 juin 1626, plusieurs fois cités.

fault à l'observance reguliere, attendant que le lieu soit en estat d'y recevoir ceux qui pourront faire encore mieux.

« J'ay grand regret d'avoir esté si long en ce discours, et d'avoir possible abusé de vostre patience; mais le juste sentiment du tort qui m'a esté faict, et à ces bons peres, m'a faict outrepasser les mesures d'une lettre, sur la confiance que j'ay en vostre debonnaireté, laquelle excuseroit bien de plus grandes faultes en la personne de celuy qui faict la profession que faicts d'estre absolument, Monseigneur, vostre tres humble, tres obeissant et tres fidelle serviteur. — De Peiresc (1). »

Cette lettre, aussi fine que franche, en apprit au cardinal de Sourdis plus long, probablement, qu'il ne désirait en savoir; mais elle ne modifia en rien ses sentiments au sujet de l'abbaye de Guîtres. Elle conservait toujours à ses yeux les mêmes charmes : peut-être aussi, répétons-le, — car il faut être charitable pour ne pas risquer d'être injuste, — peut-être le cardinal sentait-il en lui-même la volonté et la force nécessaires pour y introduire la réforme, comme il l'avait fait en son abbaye de S. Laumer au diocèse de Blois. Au rapport de Peiresc, le P. Du Val passant, l'été de 1627, « par une maison des champs du cardinal », et l'étant allé saluer, « le cardinal ne fit pas difficulté de s'ouvrir à lui, et lui dit librement qu'il désiroit avoir ladite abbaye; mais que, n'ayant pas de petits benefices pour bailler en eschange, il vouloit en faire deux mille livres de pension payables sous bonne et suffisante caution dans Marseille, à tel qui seroit agréé par ledit sieur abbé ». Mais Peiresc « ne trouva pas que ce fût chose bien faisable de sa part, sans venir à une permutation formelle, attendu que les pensions ne peuvent pas régulièrement être cédées et transmises à autres que ceux qui les ont stipulées; or ledit sieur abbé désire pouvoir remettre dans quelque temps ladite abbaye ou autres bénéfices qu'il pourroit avoir en eschange, à un sien parent (2) ». Et comme, en 1628, l'archevêque de Bordeaux persistait encore dans ses projets, Peiresc donnait pour instruction au prieur de Roumoules, qui le représentait à Guîtres, de prier le cardinal de le « tenir

(1) Registre LI, f. 61,62; brouillon autographe de Peiresc.

(2) Probablement Antoine de Seguiran, neveu de Peiresc, qui lui succéda dans la commende de l'abbaye de Guîtres.

pour excusé s'il n'entendoit à ladite proposition, et de ne point vouloir interpréter son refus à aucun defaut de bonne volonté en son endroit (1). »

Ce que Peiresc ajoute ensuite laisse entendre fort clairement que le bref du Pape au cardinal n'avait pas mis fin au principal différend qui les divisait. « Si, dit-il, le sieur prieur de Roumoules voyoit qu'il y eût aucun jour d'entrer en quelque traité avec le cardinal pour terminer amiablement les differends qui sont entre lui et le sieur de Peiresc pour raison des patronages et droits de nomination et présentation aux cures dependantes des membres de ladite abbaye de Guîtres, dont les officiers dudit cardinal affectent journellement de frauder ledit sieur abbé, il faudroit n'en perdre pas l'occasion, et voir quel seroit le sentiment du cardinal, sur lequel le sieur abbé enverroit incontinent bon et valable pouvoir pour consentir à tout ce qui auroit été trouvé raisonnable.

« Sinon, il n'y aura pas de danger, se trouvant en quelque discours desdits patronages, de lui dire en passant, que s'il ne donne contentement audit sieur abbé de ce côté-là, et qu'il continue le dessein de son voyage de Rome, il peut bien s'apprêter de bonne heure aux reproches qu'il en aura non seulement en Provence, s'il y passe, par tous les amis qu'il y peut avoir aussi bien que par ledit sieur abbé, mais encore dans Rome, où Mgr le cardinal Barberin et le Pape même avoient cru que leur recommandation dût avoir opéré cela, et davantage si besoin eût été, à leur premier clin d'œil, tant s'en faut que leurs prières de vive voix et par écrit y dussent être inutiles, comme elles ont été.

« Les instructions sur ce sujet avoient été autrefois envoyées au P. Du Val, où estoient les justes plaintes dudit sieur abbé, les propositions qui avoient été faites de sa part par le sieur de Valavez son frère audit seigneur cardinal, et les premières réponses dudit cardinal à des négociations à faire sur les lieux, et enfin tendantes à gagner du temps. Si ce cahier se peut trouver par deça, on dressera de nouvelles instructions sur

(1) *Instructions à M. le Prieur de Roumoules sur les négociations qu'il peut avoir à faire avec Mgr le cardinal de Sourdis de la part du sieur de Peiresc, abbé de Guistres.* (Registre LI, f. 370, 371 : copie.)

ce sujet, lesquelles on enverra par la voie de la poste avec les autres choses qui sont demeurées en arrière (1). »

Les *Instructions* que je viens de citer sont datées du 5 février 1628. Si elles furent envoyées à Bordeaux, elles n'y arrivèrent pas en temps utile, car, le 8 février 1628, François d'Escoubleau de Sourdis mourait dans son palais, sans avoir été abbé de Guîtres. (Triste destinée des choses d'ici-bas : d'autres, après le cardinal de Sourdis, ont dû semblablement quitter ce monde où ils avaient joué un certain rôle, sans avoir pu parvenir à la Papauté ou même à l'Archevêché de Paris.) Malgré les sujets de légitimes plaintes que lui avait donnés le défunt, Peiresc fut sensible à cette mort. Voici en quels termes il en écrivit, le 26 février 1628, à M. de Monts, conseiller au Parlement de Bordeaux (2) :

« Nous avons apprins par nostre dernier ordinaire la mauvaise nouvelle de la mort soudaine de Mgr le cardinal de Sourdis, qui est une grande perte pour ce royaulme, voire pour toute la chrestienté, et specialement pour vostre province. M. de Maillezais (3) avoit eu tout à temps la coadjutorerie du bénéfice qu'il avoit de la collation du Roy. Je vous supplie de m'aider à m'insinuer en l'honneur de sa bienveillance à ceux qui ont charge des affaires de mon abbaye de par delà, et pour moyenner qu'il ne prenne pas en mauvaise part que j'aye usé du droit qui m'estoit acquis et à ma dite abbaye, dont le sieur prieur de Roumoules vous entretiendra, attendu que feu Mgr le cardinal mesme avoit trouvé fort bonnes mes poursuittes en Cour de Rome concernant l'Indult de mon abbaye, et avoit fort approuvé mes bonnes intentions de restablir l'ordre dans ceste pauvre maison desolée depuis si long temps. Vous savez qu'il me tenoit pour son serviteur, et ne doubte point que vos bons offices en mon endroict ne m'eussent procuré ce bien, et que vous n'ayez la mesme volonté de m'obliger envers son successeur, comme je vous en conjure tres humblement (4). »

(1) *Instructions* citées.

(2) Sur ce conseiller au Parlement de Bordeaux, voir la note de M. Tamizey de Larroque dans ses *Correspondants de Peiresc* : I. *Dubernard* ; Agen, 1879, in-8°, p. 7.

(3) Henri de Sourdis, frère du cardinal, évêque de Maillezais.

(4) *Lettres de Peiresc*, t. IV, f. 766.

Avant que cette lettre fût parvenue à M. de Monts, celui-ci écrivait à Peiresc le billet suivant qui témoigne à son tour des sentiments du cardinal de Sourdis pour l'abbé de Guîtres :

« Je crois que vous aurez reçu la lettre que je vous escrivois bientost apres la mort de M. le cardinal de Sourdis, de laquelle je vous donnais advis; vous asseurant que vous avés perdu un bon ami, luy ayant souvent ouy parler de vous, avec beaucoup d'honneur et d'estime, et vous tenoit pour le meilleur ami qu'il eût à Aix. J'ay veu souvent M. de Maillezé, qui tesmoigne vouloir seconder aux affaires dudit feu sieur cardinal son frère, et m'a souvent asseuré qu'il vouloit être de mes amis (1). »

Enfin, pour achever de faire connaître la grande âme de Peiresc, je citerai encore ce fragment d'une lettre non datée, mais antérieure au 14 avril 1628, qu'il écrivait au même conseiller, M. de Monts :

« J'ay receu vostre lettre touchant les particularitez du decès de feu Mgr le cardinal de Sourdys de bonne memoire, lesquelles m'ont touscné au cœur, voyant la grande perte que le public a faict de ce prelat et les justes regrez de tant de braves hommes qui faisoient mestier de l'honorer et servir. Je ne doubte pas que M. de Maillezais ne vienne à bout de toute sorte de traverses, tant en cour de Rome que celle du Roy, eu esgard aux merites du deffunct et aux siens propres (2). »

(A suivre) ANT. DE LANTENAY.

(1) *Archives historiques de la Gironde*, t. XXIV, p. 66-67; lettre datée du 15 mars 1628, d'après une copie de la bibliothèque Méjanes à Aix. (Manuscrits, 1025, fol. 95.)

(2) Le tome III de la *Correspondance de Peiresc*, à la Bibliothèque Nationale, renfermait une lettre d'Henri de Sourdis à Peiresc, datée du 3 novembre 1636, comme l'atteste le registre de cette correspondance. J'aurais voulu citer ce document ; mais depuis plusieurs années, à ce qu'il paraît, cette lettre qui portait le n° 100 a été enlevée et remplacée par une autre copiée on ne sait où.

LE DRAME DE LA VIE[1]

Le lendemain d'une chaude journée d'automne de l'an 304, à une heure très matinale, deux personnes sortaient de Rome par la porte Aurélia, en proie à une grande inquiétude.

C'était le prêtre Sylvain, membre éminent du clergé romain, et sa sœur Lucille, jeune romaine remarquable par sa piété, son intelligence et la grande distinction de sa personne.

Ils prirent le sentier du Janicule qui conduisait au tombeau de saint Pierre sur le Mont Vatican. Ils y venaient en toute hâte implorer le grand apôtre pour une amie de Lucille nommée Agnès, tendre et délicate enfant de noble famille chrétienne qui, la veille au soir, avait été conduite au cirque Agonal (aujourd'hui place Navone), pour y être traitée en fille de joie le lendemain matin, si dans la nuit elle n'était revenue sur le refus d'épouser Tiburce, fils du préfet Hermogénien.

Lorsqu'ils eurent rempli le but de leur pieux et douloureux pélerinage, au moment de s'engager de nouveau sur le sentier du Janicule, la fatigue et la fraîcheur les invitèrent à s'asseoir dans un pli de terrain voisin du sentier, où les passants, s'il en survenait, ne pourraient les apercevoir.

En cet instant, le soleil commençait son lever en face d'eux, au-dessus de la *colline des jardins* (Mont Pincio), de l'autre côté de la vallée du Tibre, au fond de laquelle gisait la grande cité, ensevelie sous une épaisse brume blanche comme sous un linceul.

De nombreux petits nuages minces et allongés, qui recouvraient horizontalement la crête de la colline et dont les bords inférieurs, vivement éclairés par les premiers rayons

(1) Ce petit écrit dramatisé a été inspiré par l'idée d'un congrès d'apologistes, projeté dans le but de rechercher les meilleurs moyens à prendre, à notre époque, pour procurer l'efficacité de l'apologie religieuse.

de l'aurore, apparaissaient comme autant de filets d'or tracés parallèllement sur le bleu foncé du ciel, annoncaient un lever de soleil exceptionnellement beau.

Ces petits nuages, en effet, commencèrent bientôt à se dilater et à s'élever, se teignant, à mesure qu'ils s'élevaient et se dilataient, de couleurs très variées qui s'ajoutaient à leurs franges d'or.

Puis ils se partagèrent en coupures floconneuses, disséminées dans une gracieuse confusion et semblables à d'innombrables îlots de vapeur aux mille teintes flottant sur une mer d'azur.

Une belle nuance rouge pourpre, qui dominait dans ce mélange de couleurs, donnait à l'ensemble du tableau l'aspect d'un embrasement de tout l'orient du ciel. C'était grandiose.

Sylvain et Lucille contemplent un long moment, en silence, cette scène admirable, dont les nuances varient à tout instant de dispositions et d'éclat à mesure que l'astre approche.

Lorsque ce dernier émerge au-dessus de la colline dans une étincelante poussière d'or, ses rayons, qui jusque-là n'avaient atteint que les nuages, se dirigent aussi, maintenant, sur la brume blanche de la vallée, qui s'ébranle à son tour et tourbillonne en grosses vagues arrondies, aux teintes violettes et empourprées.

C'est un trait de plus au tableau déjà si merveilleux qui ravit Sylvain et Lucille.

Enfin, l'astre, achevant son lever au-dessus de la colline, apparaît comme un beau globe d'un rouge pâle, devant lequel toutes les riches nuances du ciel s'effacent les unes après les autres pour se fondre, en peu d'instants, dans la blanche lumière d'une belle matinée d'automne. — C'était fini.

Ce brillant lever de soleil amène entre le frère et la sœur émus et ravis une conversation très élevée et assez prolongée pour donner le temps d'arriver jusqu'à eux, par le sentier du Janicule, à deux nouveaux personnages qui sortent de Rome, en ce moment, également par la porte Aurelia.

— Dis-moi, Sylvain, interroge Lucille à voix contenue, comme si elle avait peur de faire évanouir les impressions de son âme, dis-moi pourquoi ces grandes scènes de la nature, toutes les fois que j'en suis témoin, me laissent au cœur une

étrange mélancolie mêlée aux plus délicieuses émotions. J'éprouve.... comme si en ces moments-là j'avais entrevu *des réalités inconnues* après lesquelles il me coûte de me retrouver parmi les choses terrestres.

— Cette sensation, Lucille, a pour principe une abstraction de ton esprit à laquelle vient ensuite se mêler le pressentiment d'une réalité. De l'idée *du beau* qui te pénètre en ces moments-là, à un degré inaccoutumé, tu t'élèves à l'idée abstraite *du plus beau,* laquelle te fait concevoir vaguement un monde supérieur en beauté à celui-ci. Ce monde plus beau devant réellement exister un jour pour nous comme fin de la partie corporelle de notre être, il arrive que l'impression de ton esprit répond à une réalité dont elle te donne le pressentiment. De là tes émotions agréables, car il est naturel à l'homme d'en éprouver de telles devant ce qui lui fait pressentir l'objet de sa fin, c'est-à-dire l'objet qui doit *finir* en lui le tourment des désirs en les satisfaisant pour toujours. Quant à la mélancolie qui accompagne ces émotions, elle naît du bonheur pressenti mais *retardé.* L'âme, qui vient d'entrevoir le *vrai* et la *réalité,* est triste de se retrouver ici au milieu des apparences et des ombres, après que la vision a disparu.

— Quel sera ce monde plus beau et plus vrai, dont les beautés de la nature éveillent ainsi le pressentiment dans nos âmes? Sera-t-il distinct de celui-ci?

— Non. Ce sera celui-ci transformé. Quand le nombre des élus fixé dans le plan divin sera complet, cet univers, Lucille, sera dissous et totalement désagrégé sans qu'il se perde ni un seul des éléments qui le composent, ni une seule des forces qui le régissent. Puis ces mêmes forces avec ces mêmes éléments, Dieu le voulant ainsi, referont l'univers sur le même plan, mais plus beau et laissant infiniment mieux se réfléter en lui les attributs divins. Ainsi transformé, il sera annexé au ciel des anges pour être avec lui le lieu du règne éternel du Christ sur ses élus, transfigurés eux aussi, comme le monde, à la résurrection. Ce sont les apôtres Pierre et Jean qui nous révèlent ces choses.

— La terre sera-t-elle comprise dans ce renouvellement de l'univers?

— Oui, Lucille. Après avoir été le lieu du combat, elle doit être le lieu du triomphe. Aucun des élus n'ayant perdu sa physionomie propre dans la transfiguration de son être, on s'y retrouvera pour continuer les amitiés de la terre et ne plus se refuser d'affection. Les beautés et les biens de la nature auront cessé d'être l'objet de priviléges. Ce sera l'heure éternelle des reprises du cœur sur les isolements et les indifférences de la vie ; — il fera bon y passer l'éternité.

— Je sens tout ce que cet univers renouvelé et annexé au ciel des anges promet de bonheur et de plaisir. Mais au sujet de l'impression qui, dis-tu, m'en a donné le pressentiment, crois-tu, Sylvain, qu'elle était due à une simple abstraction de mon esprit et que je ne voyais absolument rien de ce que je pressentais? Pour moi, il me semble, en ces moments-là, sentir que les choses ont un prolongement mystérieux du côté de l'infini et qu'il y a en elles je ne sais quoi, j'oserais presque dire de divin, que n'y met pas l'abstraction de mon esprit; mais qu'elles mettent plutôt elles mêmes dans mon esprit par *la réalité* de ce que j'abstrais en elles. Est-ce une illusion de ma part?

Quand l'immensité des rivages et la majesté des montagnes m'ont causé en d'autres circonstances ces émotions pénétrantes qui, comme tout à l'heure dans ce beau lever du soleil, me donnaient la sensation de quelque chose de Dieu passant devant mon âme, n'ai-je vu simplement que de l'eau en plus ou moins grande quantité, que des rochers plus ou moins entassés et des couleurs plus ou moins mélangées?

Quand sur les collines d'Ostie, où si souvent nous sommes venus rêver par de belles soirées d'été, il nous est arrivé de ressentir ce tressaillement d'impressions si pures et si calmes qui changeaient tout à coup, toutes les aspirations de notre être en élans d'adorations et de prières, n'y avait-il pour nous ravir ainsi à nous-mêmes que le rafraîchissement de la brise et le silence d'un beau soir au sein d'une belle nature, et tout ce que nous croyons percevoir ou pressentir en plus n'était-il qu'une charmante méprise de notre imagination causée seulement par une *abstraction*?

— Non, Lucille, tout cela n'était pas l'effet de l'abstraction seule. Elle était là, car il est dans la nature de notre esprit de

pouvoir s'élever de l'idée du bon à l'idée du meilleur, de l'idée du beau à l'idée du plus beau, et c'est à l'aide de cette faculté d'abstraire que les artistes conçoivent leurs chefs-d'œuvres ; mais avec elle, pour causer en nous toutes ces délicieuses impressions dont tu parles, il y avait en plus *une réalité* entrevue dans les choses elles-mêmes. Ecoute, tu vas comprendre.

Les choses sont à la fois créées et incréées ; créées objectivement, incréées *idéalement*. Ce qui revient à dire qu'avant d'être telles que nous les voyons sous nos yeux dans le temps, elles existaient déjà de toute éternité dans l'intelligence divine à l'état *d'idées*. Or, les idées en Dieu sont substantielles, c'est-à-dire font partie de son essence, parce qu'en Lui il n'y a rien d'accidentel. Il s'ensuit que les *idées* des choses, en devenant objectives par leur réproduction matérielle au sein de la création, n'ont point cessé d'*être* dans l'intelligence divine, — différentes en cela des idées de l'homme que celui-ci laisse s'effacer dans son cerveau lorsqu'il les a exprimées à l'extérieur. D'où cette conclusion que les choses ont en Dieu *une existence idéale* en même temps que l'existence objective qui paraît à nos regards.

De ces deux existences, la seconde est une copie de la première, mais copie nécessairement imparfaite, car la matière est impropre à reproduire les types divins des choses. Lors de la tranformation qui nous donnera plus tard une terre nouvelle et un ciel nouveau, la matière, Dieu le voulant ainsi, se prêtera à rendre les idées divines plus parfaitement qu'aujourd'hui. Mais alors même, tout en laissant mieux transpirer les beautés idéales, elle n'en offrira qu'une reproduction imparfaite. A plus forte raison actuellement. Toutefois, si imparfaite que soit ici l'existence objective de la création, elle exprime *quelque chose* de son idéal en Dieu comme la copie exprime quelque chose du chef-d'œuvre, son modèle.

De même qu'un écrivain de génie, ne pouvant pas exprimer tout ce qu'il a dans son âme avec l'écriture dont il se sert pour donner une existence extérieure à ses pensées, laisse au lecteur à pressentir, sous l'énergie et la beauté des expressions qu'il emploie, les autres pensées qu'elles n'ont pu servir à formuler, mais dont elles éveillent l'idée ; de même Dieu ne

pouvant pas et ne voulant pas exprimer totalement ses idées éternelles avec les formes sensibles et finies qui en sont sous nos yeux l'expression extérieure, a laissé, lui aussi, à ses lecteurs le plaisir de découvrir sur les grandes pages de la nature les beautés supérieures qui n'y ont pas leur expression objective, mais dont ces pages éveillent l'idée en les faisant pressentir.

Comprends-tu maintenant pourquoi, à certaines heures, tu sens dans les choses je ne sais quoi de surnaturel que l'abstraction de ton esprit n'y met pas, mais qu'elles-mêmes plutôt mettent dans ton esprit, *je ne sais quoi de divin* qui est pour elles, selon ton heureuse expression, comme leur prolongement du côté de l'infini?

— Oui, Sylvain, je comprends cela. Je comprends que puisque ce monde reproduit un modèle existant dans l'intelligence divine, si impropre que soit ici la matière pour cette reproduction, il est tout naturel qu'il laisse voir en lui, comme toute bonne copie, quelque chose du chef-d'œuvre qu'il reproduit.

— Il en est ainsi : la variété merveilleuse des êtres, c'est son infinité qui s'exprime dans les formes de l'univers; la majesté de l'étendue, c'est son immensité; la bonté, son amabilité reflétée par l'âme de ceux qui nous aiment; la beauté, l'empreinte de sa beauté infinie sur les objets qui nous charment. La nature nous montre ainsi partout quelque chose de l'*idéal divin*. Il est dans l'étoile, il est dans la fleur, dans l'éclat du jour, dans le silence de la nuit, dans le bruit des flots et de l'orage, dans les splendeurs de l'aurore et dans l'immensité des mers.

Dans tout cela, il y a quelque chose de lui qui transpire à nos yeux, nous émotionne et nous en fait instinctivement rêver, tout en nous donnant, d'un autre côté, à pressentir la beauté future de cet univers, quand sa transformation lui permettra de reproduire plus parfaitement l'idéal.

— Ce que tu me dis là, Sylvain, me semble donner beaucoup d'importance à l'Idéal.

— C'est lui qui caractérise les différentes manières de *voir* ici et qui mesure la valeur des existences. Parmi les hommes, une partie ne connaissent et ne sentent l'Idéal ni par leur

esprit ni par la foi. Pour ceux-là, ce monde matériel est toute la réalité, tout le vrai. Enfermés en lui comme dans un cercle, au delà duquel il n'y a rien, ils ne cherchent qu'en lui ce que le cœur veut aimer, baisent sa poussière, s'y attachent comme le mollusque au rocher du rivage et coulent, entre leur berceau et leur tombe, une existence aussi abusée que celle de cette jeune mère, affolée par la mort de son enfant, qui passait ses journées à bercer et à baiser l'oreiller du berceau vide.

D'autres perçoivent un idéal, mais avec leur esprit seulement, sans la foi. Pour eux l'Idéal n'est qu'une abstraction utile aux arts et au progrès par les conceptions qu'il suggère, et ils déplorent qu'on ait fait la méprise d'y placer l'épouvantail d'un être habillée de perfections divines, qui trouble la vie, ainsi que des espérances trompeuses, qui dégoûtent de la terre. Pour être un peu moins exclusivement matérielle que celle des précédents, l'existence de ces derniers n'est pas moins tristement abusée.

D'autres croient à la réalité objective de l'Idéal, mais n'ayant point la foi pour les éclairer et ne sachant que placer avec certitude dans cet Idéal, ils se le figurent comme une région peuplée de dieux et de génies mystérieux, dont la peur secrète inquiète leur existence.

D'autres enfin conçoivent l'Idéal tel que la foi le révèle, c'est-à-dire avec la vision béatifique de Dieu, un ciel angélique, des hiérarchies sacrées d'âmes bienheureuses, et, plus tard, avec la création transformée d'après son modèle en Dieu et annexée au ciel des anges.

Pour ceux-là la terre devient un séjour transparent, où des traits de beautés supérieures font passer sur leur âme l'impression des réalités de cet Idéal, et où il n'est pas jusqu'à la matière elle-même, toute parfumée pour eux d'immortalité, qui ne leur fasse sentir que c'est déja ici un peu la Patrie.

— Sylvain, les *personnes* ont-elles un idéal comme les choses?

— Oui, car chacun de nous est aussi créé d'après une idée divine dont il est une ébauche et qu'il doit travailler à reproduire de plus en plus par la vertu.

— Les personnes peuvent-elles aussi, comme les choses, nous causer l'impression de leur idéal?

— Cela arrive, et l'un des charmes de la vie est de rencontrer certaines créatures dans lesquelles transpire l'idée, type d'après laquelle Dieu les a créés. Leur image embaume nos souvenirs.

— Je suis heureuse d'avoir maintenant le secret de ces impresions élevées que j'ai éprouvées tant de fois à la vue des grandes choses de la nature et au contact de certaines personnes. Oh! comme je redemanderai aux splendeurs du ciel étoilé, au silence des belles nuits, aux résonnances de la tempête, à l'immensité des flots, à la majesté des foules, aux charmes des belles créatures et des grandes âmes, les délicieuses émotions que j'en ai reçues si souvent sans savoir comment je les recevais.

— Prends garde d'en recevoir autre chose que des émotions délicieuses, car l'Idéal nous peut causer des déceptions très douloureuses si l'on ne sait pas en dominer les impressions.

Tu es dans un moment, ma chère Lucille, où tu peux comprendre ce que je veux dire. Dis-moi, n'as-tu pas remarqué que certaines créatures entrevues à distance, après avoir d'abord exercé sur nous une influence dominatrice et pleine de charme, nous désenchantent lorsque nous les approchons de plus près? N'arrive-t-il pas que ce désenchantement, nous est parfois douloureux et nous fait un fond de tristesse qui nous arrache des plaintes amères sur le vide des créatures?

— J'en sais quelque chose.

— Eh bien! t'es-tu demandé d'où vient cette déception que le rapprochement fait ainsi succéder aux enthousiasmes de cœur que certains êtres nous causent vus à distance?

— Non, Sylvain.

— Elle vient de ce que, en ces personnes, des traits d'une certaine beauté extérieure éveillent en nous le sentiment de leur idéal et que nous faisons la méprise d'en appliquer le charme pénétrant à tout leur être. Comme elles n'ont point en réalité ce charme idéal que des traits purement extérieurs nous font pressentir, de là la déception éprouvée en s'approchant d'elles pour leur demander une jouissance propor-

tionnée à l'impression idéale qu'elles ont éveillée dans notre âme.

C'est souvent bien plus l'idéal de la créature que la créature elle-même qui est aimé dans ces grands entraînements de cœur auxquels succède si promptement et si tristement l'inconstance. On se passionne pour une certaine forme de perfection dont une personne cause l'impression de loin et dont l'imagination se plaît à la revêtir, alors que ce n'est qu'une perfection idéale, dont cette personne offre seulement quelques traits à l'extérieur. Puis au rapprochement l'Idéal s'évanouit laissant l'illusionné en face d'une réalité vulgaire qui produit le plus triste effet sur son enthousiasme.

Combien de personnes trouvent ainsi dans l'Idéal le tourment de leur vie quand elles ne comprennent pas qu'il faut prendre du plaisir à le percevoir dans les êtres sans leur en demander toute la réalité, réservée pour plus tard. Sans cesse préoccupées de cet idéal qu'elles entrevoient et qui leur échappe toujours au moment où elles s'approchent des créatures qui en ont fait naître en elles l'image, elles se consument à le poursuivre à travers les choses créées, croyant toujours le saisir dans celles auxquelles elles ne l'ont pas encore demandé.

Chez un grand nombre l'inutilité de cette poursuite amène des rages de cœur qui les portent à des frénésies de jouissance où elles usent leur vie en un jour, en demandant *aux excès* l'idéal de plaisir qu'elles n'ont pu se procurer autrement.

Chez d'autres le sentiment de l'Idéal a pour résultat, au contraire, un fond secret de mélancolie noire qui les dégoûte des créatures jusqu'à l'indifférence et jusqu'au découragement de leur continuer de la bienveillance.

Le monde ne manque pas de ces dégoûtés jetés dans l'égoïsme par la tristesse de trouver les êtres si vides des charmes et des perfections dont à distance ils éveillent la pensée et l'attrait.

Il en est, enfin, qui prennent la résolution d'aimer ici-bas les créatures dans l'idéal, mais en se bornant au plaisir d'en ressentir le charme purement intellectuel, sans leur en demander la réalité objective. Ceux-là sont dans le vrai.

Mais comme cette manière de jouir des créatures n'est réalisable qu'à la condition de s'en tenir un peu à distance pour que la réalité n'efface pas trop l'idéal, elles s'y résignent et ce ne sont pas les moins heureuses ici-bas, en attendant le ciel.

— Si ce n'est qu'au Ciel, Sylvain, que nous devons voir les créatures dans la réalité de leur idée-type, du moins il y aura bien du plaisir à voir là réunies toutes celles qui en auront complété en elles la reproduction objective. Quelle belle assemblée d'êtres heureux nous formerons alors autour du Christ, au sein de la création transfigurée!

— Cette grande assemblée, Lucille, est l'objectif de l'Eglise chrétienne; c'est pour la réaliser qu'elle a été instituée et c'est à compléter le nombre de ceux qui doivent la composer qu'elle travaille. Ce nombre est déterminé dans le plan divin; et quand il sera atteint, la vie humaine dans le temps, n'ayant plus de raison d'être, s'arrêtera. Nous ne crierons plus alors à Jésus-Christ : « Que votre règne arrive ! » Il sera arrivé pour ne jamais finir.

— Oh ! Sylvain, comme ce règne du Christ, au sein de ce monde transfiguré et annexé au ciel des anges, me fait faire des rêves de bonheur !

Au moment où Lucille prononçait ces paroles, un bruit de conversation se fit entendre à quelque distance sur le sentier. C'était deux voix d'hommes dont l'une, bientôt reconnue par Sylvain et Lucille, fit pâlir la jeune chrétienne et causa une inquiétude visible au prêtre.

Le hasard voulut que les deux interlocuteurs, qui venaient consulter l'oracle du Mont Vatican, se jugeant en avance sur l'heure de l'ouverture du temple, s'arrêtèrent précisément à quelques pas du pli de terrain où le frère et la sœur s'étaient assis, sans oser se lever et partir.

— Seigneur préfet, continua celui dont la voix impressionnait si vivement Lucille, j'ai pensé comme vous que pour amener Dioclétien à signer le décret de persécution il pourrait être insuffisant de provoquer, d'accord avec le grand prêtre, un oracle accusant les chrétiens d'une conspiration contre l'Etat. Il est à craindre, en effet, que l'empereur ne conçoive de la défiance au sujet d'un oracle si peu en harmonie avec l'attitude paisible, du moins en apparence, des

hommes de cette secte. Aussi, suis-je allé au-devant de la difficulté en suggérant au César Galère, qui, comme vous le savez, a déjà commencé l'extermination des chrétiens dans son gouvernement, d'engager Dioclétien à profiter de son voyage à Rome pour triompher au capitole, à l'occasion de ses récentes victoires sur les Perses.

L'idée a plu au vaniteux vieillard qui, d'abord, ne songeait qu'à venir ici pour consulter la sybille vaticane au sujet du projet de persécution. De là, l'ordre que vous avez reçu, Hermogénien, de tout préparer pour le triomphe.

Or, voici comment je compte profiter de cette circonstance pour corroborer l'oracle. Les chrétiens ne décoreront pas, comme nous, leurs portes avec des fleurs le jour, et avec des lumières le soir, de peur de paraître honorer la déesse Limentina qui préside aux seuils des maisons. Ils s'abstiendront également de prendre part aux festins publics par la crainte des viandes consacrées aux dieux. Ils n'assisteront pas non plus aux jeux de l'Amphithéâtre ou du Cirque qui s'ouvriront par des cérémonies religieuses que nous aurons soin d'annoncer. Ils n'entreront pas, à plus forte raison, dans nos temples où nous nous rendons pour remercier les dieux des victoires impériales.

Ils auront ainsi l'air d'être, pour le moins, indifférents à la félicité publique et à l'empereur. Or, comme ils sont fort nombreux dans Rome et qu'ils y constituent la moitié à peu près de la population, il ne sera pas difficile de faire constater cette attitude à Dioclétien et de la lui présenter comme celle de mécontents, en lui suggérant que quand des mécontents aussi nombreux craignent si peu de le paraître, c'est qu'ils sont bien près de passer du mécontentement à la rébellion.

L'oracle paraîtra ainsi confirmé aux yeux du susceptible et vaniteux vieillard.

— Je vous comprends, Fulvius. C'est habile et il y a lieu de croire que le moyen sera efficace pour obtenir la signature du décret. Mais pourquoi, Fulvius, tenez-vous tant à ce que cette persécution aboutisse à une destruction radicale des chrétiens ? Pourquoi tenez-vous à l'érection de ces petits autels des dieux à l'entrée de tous les marchés et à côté de

toutes les fontaines publiques, afin de reconnaître les chrétiens au refus qu'ils feront d'y brûler de l'encens et de parvenir ainsi à n'en pas laisser un seul échapper à l'apostasie ou à la mort, fallût-il y mettre dix ans?

Assurément, je ne me sens pas de tendresse pour une secte qui a fanatisé Agnès jusqu'au point de lui faire préférer je ne sais quel amant idéal à la main de mon fils Tiburce, sans pitié pour ce pauvre enfant que ce refus jette dans le désespoir. Néanmoins, malgré cette expérience personnelle des inconvénients sociaux d'une doctrine qui peut inspirer un si absurde fanatisme, je ne vous cache pas que je me sens révolté à la pensée de l'innombrable multitude de vos victimes. D'autant plus que j'incline à croire qu'après une persécution suffisante pour enrayer l'envahissement de cette doctrine, le temps achèverait parfaitement tout seul de la faire disparaître comme tant d'autres, détruites successivement les unes par les autres.

— Ce sont les systèmes philosophiques, seigneur Préfet, qui se détruisent ainsi les uns les autres. Sortis du cerveau de l'homme, ils participent naturellement à la mobilité des conceptions qui s'y succèdent. Le Christianisme ne se présente point comme un système philosophique, mais comme une révélation divine et par suite comme une *croyance*, ce qui est bien différent.

Quand l'homme vient à croire une parole comme lui venant de la Divinité, il ne la traite point comme il traite la parole de l'homme. Celle-ci, il la soumet à sa raison, celle-là il la soumet à sa foi et s'y attache même à l'encontre de sa raison, jugeant qu'on doit faire à un Dieu l'honneur de le croire sur parole, même alors que sa parole échappe aux prises de l'intelligence, pourvu qu'il y ait certitude que c'est bien lui qui a parlé.

Or, c'est là précisément le cas au sujet du Christianisme. Les chrétiens, jugeant qu'il y a certitude que leur religion vient d'un Dieu, s'y attachent en dépit de la raison qu'elle humilie et de la nature qu'elle violente.

— Une doctrine qui humilie la raison et qui violente la nature, Fulvius, ne peut manquer de soulever contre elle les passions humaines en proportion même de ses progrès.

Laissez faire ces dernières sans vous donner l'odieux de verser tant de sang ; elles en viendront à bout.

— Les passions, seigneur Préfet, peuvent à des moments donnés provoquer des colères et des réactions violentes contre les idées, mais il est dans leur nature d'être passagères et de ne pas tenir. — C'est une flamme qui s'éteint vite ; tandis que les idées sont tenaces et finissent toujours par obtenir la prépondérance sur leurs rivales, surtout quand elles sont des croyances.

Les passions ne se sont-elles pas déjà plusieurs fois mesurées avec les idées chrétiennes? N'ont-elles pas contre elles armé les empereurs, les philosophes et nos prêtres? Les idées chrétiennes ont armé les martyrs et les martyrs l'ont emporté.

Les idées, Seigneur préfet, mènent le monde.

C'est par elles qu'on agit efficacement sur l'humanité en bien ou en mal, et c'est contre elles, au besoin, qu'il faut la défendre quand elles menacent son bonheur.

Or, les idées chrétiennes en sont là; voilà pourquoi je me dévoue à leur destruction par une opération violente, semblable à celle qu'on pratique quand il s'agit d'arrêter l'envahissement d'un chancre.

— Mais Fulvius, puisque les idées résistent à la violence passionnée, ne craignez-vous pas d'échouer contre elles à votre tour, vous et ceux que vous cherchez à entraîner sur ce sanglant champ de bataille ?

— Je le craindrais, si la destruction que je médite devait être partielle. Je ne le crains pas, si je parviens à la rendre totale : il faudra bien que les idées chrétiennes disparaissent, quand il ne restera plus aucune intelligence pour leur donner asile. Mais elles ne disparaîtront qu'à cette condition et je demande dix ans pour la réaliser... Ne croyez pas que ce soit de gaieté de cœur que je me propose de consacrer ces dix ans de ma vie à faire verser du sang. J'y éprouve d'autant plus de répugnance que je connais les chrétiens et que je les tiens pour de braves gens. Je vous l'ai dit, Hermogénien, j'ai été catéchumène.

J'étais venu trouver le prêtre Sylvain, attiré par certaines beautés réelles de la doctrine du Christ et par la possibilité

qu'il y avait, me semblait-il, de la ramener à une belle philosophie, en élaguant certaines données irrationnelles à la tête desquelles je plaçais la prétendue élévation de l'homme à une participation de la nature infinie d'un Dieu idéal. Cette proposition de toucher à l'édifice doctrinal scandalisa le maître et les condiciples, et je fus congédié comme un esprit dangereux pour la foi des lévites du sanctuaire.

J'avais eu le temps, toutefois, de constater que les chrétiens sont généralement vertueux et je n'ai emporté en les quittant aucune haine contre les personnes, pas même à l'endroit du prêtre Sylvain, bien que, en me congédiant, il ait voué ma vie à l'insurmontable regret d'avoir perdu l'espoir d'épouser une jeune chrétienne que j'aimais, que j'aime toujours et dont nul autre amour, je le sens, ne prendra jamais la place dans mon cœur.

Ce sont les intérêts supérieurs de l'humanité que j'ai pour mobile, et c'est à la doctrine que j'en veux.

Je poursuis la destruction du Christianisme parce que, d'un côté, j'ai acquis la conviction que cette religion, avec le prestige de son Christ et de son idéal, avec le bel ensemble des solutions qu'elle donne aux grandes questions qui préoccupent l'esprit humain, avec sa théorie spécieuse d'une prétendue force surhumaine aidant la raison à croire son dogme et la nature à subir sa morale, est capable, malgré l'absurdité de sa doctrine du surnaturel, de se faire accepter et de prévaloir dans le monde ; parce que, de l'autre, je suis obligé de reconnaître qu'avec cette doctrine devenue dominante, ce serait l'homme, à perpétuité peut-être, livré à l'effrayante torture d'une morale au-dessus de ses forces, sous prétexte qu'il est divinisé, morale inspirant le dégoût de la vie, le dédain du progrès et l'indifférence pour la patrie au nom d'un idéal fantastique; morale s'imposant à la fois et par la crainte des sanctions les plus redoutables et par l'attrait des plus étranges fictions de voluptés spirituelles substituées aux voluptés naturelles; morale fermant le cœur de la jeune fille à l'amour de l'homme pour le livrer à celui d'un crucifié aimé même à travers la tombe; morale enfin qui, non contente de priver l'homme de ses plaisirs naturels, lui demande, comme une perfection, d'ajouter lui-même aux

douleurs inévitables de la vie des souffrances volontaires, sous prétexte de mieux ressembler à un malheureux juif flagellé et d'avoir une plus large part, un jour, aux prétendues voluptés de l'Idéal. Voilà mes motifs; voilà pourquoi je poursuis une destruction absolue du Christianisme, de concert avec le César Galère. C'est un fléau dont nous voulons délivrer le monde coûte que coûte. Aidez-nous, Hermogénien, aidez-nous, sans tenir compte des protestations de votre cœur contre le nombre des victimes. Il sera grand, mais ce ne sera qu'une crise, et le vide, causé au sein de l'humanité par la persécution, se comblera comme le trou que la pierre fait dans l'eau où elle tombe.

Pour moi, ma résolution est prise avec d'autant plus d'énergie qu'il est évident que le triomphe du Christianisme est imminent, si la mesure que je propose n'est pas appliquée sans retard.

Les masses, en effet, sont visiblement entraînées vers lui depuis que son culte s'exerce à découvert dans les nombreuses églises qu'on lui a laissé construire dans Rome et dans tout l'Empire. Si les apôtres de sa doctrine venaient à avoir l'idée de déployer autant de zèle auprès de la classe dirigeante qu'ils en déploient auprès des masses, si des hommes de la valeur des prêtres Sylvain et Maxime et du diacre Sisynius, que je connais, entreprenaient un effort sérieux de prosélytisme, sur le terrain rationnel, auprès des esprits cultivés, il y aurait tout à craindre que le prestige, dont leur talent sait entourer le Christ et son œuvre, ne consommât rapidement la victoire des idées chrétiennes, pour le malheur irrévocable du monde.

— Pourquoi, Fulvius, cette action sur la classe cultivée pourrait-elle être si décisive?

— Parce que, si ce sont les idées qui mènent le monde, c'est l'influence des esprits cultivés qui en forme le courant, en sorte que toute propagande de doctrine qui recherche et obtient cette influence est assurée du succès.

— Pourquoi le malheur du monde, si les idées chrétiennes prévalaient, serait-il irrévocable?

— Parce que je ne vois pas d'où lui pourrait venir la délivrance, le jour où du sein de la classe dirigeante gagnée à ces

idées sortirait un pouvoir public qui se croirait obligé, au nom de sa foi, d'harmoniser les lois et les droits sociaux à la morale et à la dogmatique chrétiennes.

N'hésitons pas, Seigneur préfet. La tâche est pénible, mais les intérêts de l'humanité nous l'imposent. Obtenons la signature du décret. Nous prendrons ensuite quelques mois pour inculquer les idées que je viens de vous exprimer à ceux qui devront concourir à leur application, afin qu'ils y mettent d'autant plus de zèle qu'ils en seront plus pénétrés. Puis, nous nous mettrons à l'œuvre. Venez.

Ils s'éloignent dans la direction du temple de l'oracle.

Sylvain se lève et les regarde s'éloigner, l'œil ardent et le sang au visage.

— Tu as entendu, Lucille. Ce qui fait la grandeur de notre religion est pour eux ce qui la dépare et la déshonore. Cet idéal chrétien qui relève l'homme en le rattachant au divin, qui embellit la terre en répandant sur toutes choses un parfum d'immortalité, qui calme les impatiences du cœur en lui faisant pressentir la fin à laquelle il aspire, c'est lui qui, à leurs yeux, la voue à la destruction, c'est lui qui les conduit à demander un mensonge à l'oracle pour obtenir l'autorisation légale de la traiter comme une plaie sociale et d'en éteindre le flambeau dans le monde.

Le contraire de vous, ô Christ ! lorsque vous avez dit : « Je suis venu pour qu'ils voient ! »

— C'est affreusement triste. Mais du moins, nous avons l'assurance que ces hommes ne pourront pas détruire le Christianisme.

Lucille prononce ces paroles avec une grande exaltation.

— C'est vrai, ils ne le pourront pas ; mais il y a une chose qui leur est malheureusement possible : retarder la formation de l'assemblée d'élus à laquelle travaille l'Église. Comme le nombre de ceux qui doivent composer cette assemblée est fixé et que le courant de la mort ne s'arrête jamais, comprends-tu que c'est à l'assemblée, dont Satan oppose la formation à celle du Christ, que ce retard profite.

Comprends-tu que du moment où le nombre des réprouvés n'est pas limité, plus le Christ est contraint d'attendre son nombre d'élus, plus Satan augmente le sien ?

Comprends-tu, par suite, quel mal à leurs semblables peuvent faire quelques hommes disposant de l'influence contre le Christianisme ?

— Je comprends. Mais n'y a-t-il rien à faire contre l'action et l'influence de ces hommes ?

Les Chrétiens, pour défendre la cause de Dieu et des âmes, n'ont-ils donc d'autres armes que le martyre ?

Nous est-il impossible de porter la lutte sur le terrain où ils paraissent tant craindre de nous voir intervenir : celui des idées au sein de la classe dirigeante ?

Sylvain, le regard fixe comme dans les moments où l'esprit est fortement captivé par une pensée, ne répond pas.

— Oh ! continue Lucille, se parlant à elle-même, comme ces masses humaines à la merci de l'influence, ces quelques hommes disposant de cette influence, ces deux grandes assemblées d'outre-tombe vers lesquelles se fait le courant des âmes selon les idées qui prévalent; comme tout cela me montre la vie sous l'aspect d'un drame saisissant qui se joue au bord de l'éternité sur le terrain des idées, drame dans lequel c'est de l'action de quelques-uns seulement que dépend la destinée de tous les autres !

Ce mot de drame arrache Sylvain à sa pensée.

— C'est bien en effet ce qu'est la vie : un drame ! Le drame par excellence, dont en ce moment les acteurs sont ici et dont tu vas voir un des plus grands actes se dérouler sous tes yeux. Non, Lucille, le martyre ne doit pas être la seule arme du chrétien... Pourquoi l'action ne lui serait-elle pas aussi permise ? Pourquoi ne prendrait-il pas l'initiative de moyens de défense que l'Eglise n'a pas mission de lui commander, mais qu'elle attend de son amour ?... A des heures comme celle-ci ne pas agir serait trahir. Et moi aussi je vais entrer en scène... A nous deux, Fulvius !... Viens, Lucille, rentrons.

Ils reprennent hâtivement le sentier du Janicule, ne s'arrêtant qu'un instant à Monte-Montorio pour s'agenouiller au lieu de crucifiement de saint Pierre.

Quand ils arrivent au cirque Agonal, ils ne réussissent à y pénétrer qu'à travers une grande foule qui en sort à flots par toutes les issues. A son extrémité, des femmes et des

jeunes filles trempent des linges dans du sang encore chaud. C'est celui d'Agnès, dont la mort par la hache du bourreau vient de distraire un instant cette multitude payenne, au sein de laquelle l'habitude traditionnelle de voir couler le sang permettait à Fulvius de rêver la plus atroce persécution sans trop craindre de la révolter.

(*A suivre*). E. PESNELLE.

ÉTUDE DE MŒURS AU XVIIe SIÈCLE

EN PAYS BORDELAIS

(*Suite.*)

BLEZIGNAC

Avant de parler de la seigneurie de Blézignac qui a appartenu à une branche de la famille de Gaufreteau, nous croyons devoir dire un mot de la paroisse qui, au XVIIe siècle, pendant et après la Fronde, avait à sa tête un vicaire perpétuel qui ne le cédait en rien à Joseph de Nolibois, curé d'Espict.

Saint-Vivien de Blézignac a porté les diverses dénominations suivantes : *Blazinag*, *Blaizinac*, *Blazinhac*, *Blasiniac*, *Blaisignac*, *Blezinak* aux XIe XIIe et XIIIe siècles, et *Bladinhac* aux XIVe et XVe.

Elle est située au sud de celle de Dardénac dont elle est séparée par un ruisseau qui descend de la fontaine du Cros et se rend au moulin du Temple. C'était une dépendance de la commanderie d'Arcins et une annexe de Montarouch dont le commandeur était curé primitif. Il avait la nomination et la présentation du vicaire perpétuel de cette dépendance; il recevait, du moins suivant un mémoire du commencement du XVIIe siècle, la quatrième partie de la dîme pour sa pension, et prenait la censive de sept sous, six deniers d'une pièce de terre située devant l'église de Blézignac, et sur trois moulins, nommés de Troussepaille, Rafarin et Ramefort; douze boisseaux de froment et une poule que le commandeur avait fait reconnaître depuis trois ans. Le curé primitif avait aussi pour sa pension un domaine de quatre journaux composé d'une maison à deux étages et trois pièces de terre labourable, une chapelle de dévotion appelée Saint-Jean-du-Temple où il possédait la justice haute, moyenne et basse, dans un territoire de quatre journaux, ainsi qu'une rente de douze boisseaux de blé, de sept sous et une poule sur le moulin du Temple.

Il arrivait souvent, surtout autrefois, que le vicaire perpétuel de la paroisse était lui-même chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem (1).

Au milieu du XVII[e] siècle, pendant les troubles de la Fronde, Nicolas de Brux (2) était curé de Blézignac; sa paroisse avait souffert du va-et-vient des belligérants. Les biens de l'église avaient été volés; cependant il avait pris patience, malgré son caractère un peu bouillant, pour éviter de plus grands malheurs; mais, à la paix, il adressa à M[e] Gentilleau, notaire royal et juge de Blézignac, une requête dans laquelle il disait que, après les vêpres du troisième dimanche d'octobre 1654 et avant que les paroissiens ne fussent sortis de l'église, il leur avait annoncé (obéissant en cela à une ordonnance de l'archevêque de Bordeaux), qu'on allait mettre aux enchères les noix du cimetière et qu'il avait admonesté les gens qui détenaient les biens de l'église d'avoir à les rendre, parce que la fabrique en avait le plus grand besoin, les ornements sacerdotaux étant usés et l'église découverte; qu'alors le sieur Izaac Vidal, sieur de La Baure, s'étant douté que c'était à lui qu'il s'adressait indirectement, s'était levé en colère et, sans respect pour le saint-lieu, l'avait accablé d'injures, renouvelées un moment après, dans le cimetière où, lui curé lui avait reproché d'avoir volé une paire de bœufs et commis plusieurs autres méfaits. A la suite de cette requête, Gentilleau procéda à une information dans une des salles du château de Blézignac; neuf mois après, le 12 juillet 1655, le juge condamnait le sieur de La Baure à restituer au Curé une pièce de vigne qu'il détenait et que feu Jeanne Carmeyran, par son testament du 15 janvier 1631, avait léguée à l'œuvre de l'église.

Nous ne connaissons pas la fin de cette affaire, ni le commencement de la suivante où Pierre de Brux nous apparaît aussi sous un aspect bien belliqueux. Il adressait, en effet, le 23 juillet 1657, une autre requête au parlement de Bordeaux, où il se plaignait que Jean Chastelier, sergent royal, non content de l'avoir menacé de le maltraiter, était venu chez lui avec cinq ou six hommes armés d'épées, de fusils et de pistolets; mais qu'ayant trouvé la maison fermée, il était resté près deux heures devant la porte proférant des menaces de mort. N'ayant pu réussir à entrer, il avait fait au curé un exploit d'assignation, et prévoyant que Pierre de Brux ferait informer de ces violences, il avait, pour se mettre à couvert, dressé un procès-verbal dans lequel il déclarait que cet ecclésiastique lui avait fait violence pendant qu'il rédigeait l'exploit; de sorte que Chastelier avait obtenu un décret d'ajournement personnel par devant le lieutenant criminel en Guienne, bien que le curé dût

(1) Arch. dép. : *Ordre de Malte*, cartons de Montarouch.
(2) Bresq ou Bruch.

avoir son renvoi devant le juge d'église. Néanmoins, comme il s'agissait de port d'armes à feu, le suppliant se plaignait de la violence de Chastelier et demandait la permission d'en informer; il ajoutait qu'il était appelant de l'information faite devant le lieutenant criminel de Guienne comme juge incompétent. Il suppliait donc qu'il fût défendu, tant au lieutenant criminel qu'à Chastelier, de rien attenter au préjudice de ce qui était pendant en la Cour, et à Chastelier de poursuivre ailleurs qu'au parlement.

Cette demande lui fut accordée; mais les documents nous manquent pour suivre le procès qui nous aurait, peut-être, offert des scènes analogues à celles auxquelles nous avons assisté dans les démêlés entre le Curé d'Espiet et le seigneur de Grossombre.

En 1696, le frère Pierre, prieur des Frères-Prêcheurs de Bordeaux, fut appelé à Blézignac par M. Dauve, curé, et M^me^ Bergeron de Gaufreteau pour établir la confrérie du rosaire. Saint Roch était alors un des patrons de Blézignac. Sa fête y était célébrée avec grande pompe (1).

Le vicaire de Blézignac déservait Postiac (2) vers 1789. M. Villevielle abandonna ce service parce que le curé primitif de Postiac ne le payait pas suffisamment.

Dans un *état* de Blézignac fait, en 1769, on lit ce qui suit : « La paroisse de Blézignac, Entre-deux-mers, a sa situation très belle et est tres fertile; elle est plainière, garnie de bois taillis et de haute futaie, et de magnifique prairies; son terroir est fort et très bon pour toutes sortes de grains, surtout pour le blé froment et blé d'Espagne, son circuit monte au nombre de trois mille pas géométriques.

« On sème dans la paroisse cent quatre-vingts boisseaux de froment,

(1) *Registres de l'état-civil de Blézignac.* M. Vergé était curé de Blézignac dès 1766 au moins; il recevait 300 livres de ration congrue. En prenant possession de la direction de cette paroisse, il trouva, dans la sacristie de l'église, « un calice, un ciboire, un porte-Dieu d'argent, une croix processionnelle d'argent et une autre croix de cuivre, huit chasubles, deux pluviaux, six bourses, deux pales, quatre aubes, trois amicts, deux cordons, dix nappes pour l'autel grandes ou petites, bonnes et mauvaises, trois serviettes, une nappe pour les communiants, un missel, un rituel, un processionnal, un gradual, un missel pour les morts, trois devants d'autel, une chappe pour les saintes huiles, un voile pour la bénédiction du Très Saint-Sacrement, la garniture pour le dais, deux petites pièces indienne pour la décoration de l'autel, un bonnet pour le célébrant, très usé, deux burettes d'étain, une clochette pour l'autel, six chandeliers de bois argenté au grand autel, deux chandeliers de composition, un Christ doré, un *Te Igitur*, six bouquets artificiels achetés par le dernier curé, un encensoir avec une navette, un vespéral, un pupitre, trois surplis, un neuf, deux qui sont hors d'état de pouvoir servir, un eau-bénitier en cuivre pour les processions. » (Arch. dép. : *Ordre de Malte.*, carton de Montarouch.)

(2) Postiac est une ancienne paroisse réunie maintenant à celle de Naujan.

dont M. de Ségur-Montaigne en sème quatre-vingt-trois. Les fonds qui lui appartiennent sont : la Grande-métairie, Bertranet, La Babo, le château et une métairie dans Saint-Léon.

« Les fiefs, dismons, moulins qui payent les rentes au commandeur d'Arcins et Montarouch : le Petit-Moulin, affermé trente et un écus et deux canards; le moulin du Temple, douze boisseaux froment; le moulin de Troussepaille, trois boisseaux, quatre livres d'argent; le moulin de Raulet, deux boisseaux de froment.

« Les privilégiés de Blézignac sont : M. le Commandeur, M. de Ségur, M. de Gaufreteau, M. de Château-Neuf, de Saint-Léon, M. Maurel, de Saint-Léon, bourgeois de Bordeaux, M. de Galateau de Ardenac, MM. de Pressac, de Daignac (1). »

Si l'on en croit cet état, il n'y avait pas alors de vignes à Blézignac. Il y en avait cependant comme nous le verrons dans la suite de cette étude; mais, comme partout ailleurs, elles ont été dévastées par le phylloxera.

Quelques portions de terres de la paroisse de Blézignac appartenaient à l'abbaye de La Sauve, ainsi qu'il résulte de deux reconnaissances faites à l'abbé de ce monastère, en 1553, la première par Raymond Bonneau pour des fiefs confrontant au chemin qui va de La Sauve à Faugière et qui s'étendent jusqu'à l'étang du moulin du Luc; un des fiefs s'appelait le Claus-de-Giraud; la seconde, par Charles Goudin, pour le domaine de Benet (2).

Le 30 juillet 1769, Jean-Baptiste de Thaon Revel de Saint-André, commandeur d'Arcins, et membres en dépendant, afferma pour cinq ans à Pierre Vigneau prêtre, vicaire perpétuel de Montarouch, les membres de Montarouch et Blézignac, avec toutes leurs rentes, revenus, droits, etc., plus la métairie de Geoffre à Montarouch; tous les fruits décimaux, rentes et devoirs dans la paroisse de Blézignac, les dimons de Faleyras, Espiet, Lugagnac, Courpiac, Gaillac et Romagne, et du moulin de Romefort situé à Blézignac, moyennant trois mille livres par an (3),

Pour en finir avec Blézignac, nous devons rappeller que, par décret du 22 mai 1857, l'église a été érigée en succursale.

Eglise. — L'église de Blézignac est orientée et de fondation, romane (4); elle se compose d'une nef, de l'époque de sa fondation accompagnée, au nord, d'un bas-côté du commencement du XVI^e^ siè-

(1) Arch. dép. : *Ordre de Malte*, canton de Montarouch.
(2) Arch. dép. : *Ordre de Malte*, carton de Montarouch.
(3) Arch. de M. d'Isle de La Lande.
(4) Cette description date de 1867.

cle; la nef est suivie à l'Orient d'une abside demi-circulaire voûtée en cul-de-four et divisée extérieurement en cinq compartiments verticaux par quatre colonnes engagées et amorties en pointe mousse en guise de chapiteau. Le sommet de cette abside, démoli, sans doute, pendant les guerres de religion, a été refait après la tourmente. De gros contreforts du XVIe siècle soutiennent toute l'église y compris le clocher pignon percé de deux baies pour les cloches et bâti sur la façade occidentale. La cloche est de 1827 ou 1828. La nef est couverte par un lambris plat, mais des arrachements de voûtes du XVIe siècle prouvent qu'elle a été voûtée ou que, du moins, on a voulu la voûter à cette époque; alors, aussi, on a percé une porte et trois petites fenêtres dans le mur méridional. Les fenêtres de l'abside ont été murées, mais, à l'extérieur, on distingue celle du centre; elle était très petite et son cintre taillé dans une seule pierre. La nef est séparée du bas-côté par deux piliers ronds sur lesquels retombent trois arcades ogivales donnant accès dans les trois travées de ce collatéral recouvert de voûtes étoilées, dites voûtes à la française. Chaque travée est éclairée par une fenêtre à meneaux flamboyants; une de fenêtres conserve quelques verres coloriés où l'on distingue des fragments de personnages. Deux tableaux assez bons enrichissent l'église dans laquelle on trouve aussi une statue de saint Roch du XVIe siècle, et un chapiteau roman représentant Jésus lavant les pieds de saint Pierre. Ce sujet, à ma connaissance, ne se trouve, dans le département de la Gironde, qu'à Blézignac et à Saint-Ferme. Le chapiteau de Blézignac est extrêmement barbare et d'un dessin plus que primitif. Il se compose de cinq personnages : au milieu, saint Pierre assis, lève une de ses mains et appuie l'autre sur sa poitrine. Jésus saisit avec force le poignet du bras levé; derrière saint Pierre, s'avancent deux hommes vêtus de longues robes, nimbés, et portant l'un une croix et l'autre un vase ; derrière Jésus un troisième personnage, nimbé aussi, porte un linge destiné à essuyer les pieds de saint Pierre. Comme de ce côté du chapiteau il restait une place vide, l'imagier l'a remplie par une grande feuille d'acanthe. Le chapiteau de Saint-Ferme est d'un art plus avancé.

Dans la nef existe un bénitier en pierre portant la date de 1622, il est placé sur une pierre tombale où sont ménagés, en relief, une croix et des instruments de travail.

La porte occidentale de l'église, cachée par un porche sans caractère, s'ouvre sous trois voussures ogivales du XVIe siècle à côté desquelles s'avancent deux consoles, une formée par un ange portant un écusson; sur l'autre est une statue de femme dont la tête a été brisée, je crois qu'elle représente la sainte Vierge.

Depuis ma première visite à Blezignac, l'église a été restaurée, c'est-à-dire à peu près dénaturée : l'ancien autel a été remplacé par un

autel à la mode, la statue de saint Roch, avec son chien et l'ange, et le chapiteau du lavement des pieds gisent au pied de la croix du cimetière; mais une belle statue tombale du XVII^e^ siècle, cachée derrière l'ancien autel, a trouvé grâce; elle a été incrustée debout dans le mur occidental de l'église derrière la *cuvette* baptismale, où j'ai pu la dessiner à grand peine. Elle représente un prêtre vêtu de ses habits sacerdotaux, couché sur le dos, les mains jointes sur la poitrine, les pieds appuyés sur un chien, et la tête nue sur un oreiller que soutiennent deux anges; l'un d'eux recueille de la main droite l'âme du mort; au dessus de l'oreiller plâne un chérubin. La face du défunt est tellement vraie et d'un dessin si correct qu'on doit la considérer comme un portrait, c'est peut-être un Gaufreteau.

CROIX DU CIMETIÈRE. Dans le cimetière s'élève une des plus jolies croix que je connaisse; malheureusement le sommet a été refait il y a quarante-cinq ou cinquante ans: Sur trois marches polygônes s'élève un socle carré dans le bas et passant, au moyen de redans successifs, à l'octogone dont la face occidentale porte une console en forme de table d'autel; du milieu de ce socle monte un fût monolithe en spirale flanqué de quatre pilastres carrés, portés par des bases à riches moulures; chaque pilastre est surmonté d'une tête humaine servant de console à un clocheton appliqué contre le fût et garni de crochets sur ses angles; puis un cordon faisant corniche est surmonté de quatre autres têtes humaines, coiffées aussi de clochetons, montant jusqu'à la croix proprement dite qui, bien que sans style, s'harmonise assez avec le reste du monument. Entre les pilastres et au niveau des quatre premières têtes, s'avancent des consoles surmontées de quatre écussons avec ou sans couronnes et dont les armoiries ont été effacées; une statuette d'évêque est adossée contre le fût au dessus de l'autel. Cette croix doit remonter au commencement du XVI^e^ siècle. Un des écusssons, bien que martelé comme les autres, laisse deviner les armes des Biron : *écartelé d'or et de gueules;* Catherine de Biron était femme de François de Durfort, seigneur de Rauzan et de Blézignac au commencement du XVI^e^ siècle.

Il existait aussi une croix à l'angle d'un champ formé par le chemin de La Sauve à Rauzan, et celui qui passe devant l'église; et, une autre, dans un carrefour, près du village de La Croix; les quelques pierres de ce monument qui gissent encore dans le carrefour prouvent qu'elle était également du XVI^e^ siècle. Il y avait deux croix sur le chemin qui séparait les seigneuries de Montarouch et de Blézignac, l'une appelée la croix de La Borderie et l'autre la croix de Larat, une croix nommée Croix-de-Bernard-du-Neyrat s'élevait près du village de Landreau.

(A suivre). LEO DROUYN.

L'ART CHRÉTIEN AU SALON DE BORDEAUX

Lorsque le visiteur épris d'art chrétien entre au Salon bordelais de 1887, ce n'est pas une déception qu'il éprouve; non, — il faudrait pour cela qu'il ignorât la fausse direction où s'est engagé l'art contemporain, — il fait simplement une nouvelle constatation : il constate, cette année comme les années précédentes, et avec douleur, l'absence complète d'œuvres que la critique la plus indulgente puisse attribuer à la peinture religieuse.

Que voulez-vous? Tout se suit dans une société. Théâtres, cercles, courses, concerts, voyages, la vie coupée, haletante, enfièvrée, un étourdissement continu, voilà pour les mœurs. Adieu le calme, les pures et saines joies de la famille, ce petit cercle d'amis qui se suffisait, sans les attractions séduisantes mais dangereuses du dehors; adieu la vie des anciens jours!

En littérature, il en va de même. Où sont les grandes œuvres, les œuvres écloses dans le repos de l'esprit et du cœur et dans la solitude des saintes pensées? Des pièces où tous les vices s'étalent sans vergogne, et donnant pâture aux plus bas instincts de l'âme humaine; des romans orduriers à vingt sous; des nouvelles en trois pages qui rendent insupportable aux générations actuelles la lecture de ces bons vieux livres de Walter Scot, de Manzoni, et de tant d'autres, qui charmaient notre jeunesse, à nous, hommes de trente ans; des feuilletons, des poésies fugitives où le sans-gêne de la forme le dispute au cynisme du fond; des faits divers, et des réclames, voilà pour les œuvres de l'esprit.

Et l'art, où en est-il? Soyons justes; il y a progrès pour ce qu'on appelle la couleur locale, le costume, le procédé, le matériel de l'art, l'accessoire en un mot, ce qui ne demande qu'habitude et savoir-faire. Ce qui constitue le fond même de l'art, l'expression idéale de la nature et de l'âme humaine, où le trouverez-vous? Nos artistes savent faire des machines, soit; ils savent peindre des fleurs, des paysages plus ou moins réalistes, des marines, des tableaux de genre, soit encore. Mais les artistes d'autrefois savaient aussi peindre ces choses, et je ne sache pas que notre Claude le Lorrain, et Horace Vernet, et Ruysdaël, et David Téniers, et Hobbema, et Potter, même en ces genres secondaires, leur soient inférieurs.

Quand bien même, ce que je conteste, notre siècle triompherait dans la reproduction des objets matériels ou des scènes de la vie vulgaire et banale de chaque jour, il y a quelque chose en quoi les vieux artistes nous sont évidemment supérieurs : c'est qu'ils savaient s'élever au-dessus de la matière, au-dessus des réalités, pour aller chercher l'âme; et cette âme, avec ses mille manifestations, ils cherchaient à la rendre visible sur les traits du visage; et alors ces traits extérieurs n'étaient plus seulement une forme matérielle propre seulement à charmer les yeux, à séduire l'imagination ou à provoquer les sens, c'était une enveloppe transparente à travers laquelle une âme humaine rayonnait et palpitait. C'est parce que ces artistes savaient peindre l'homme qu'ils étaient grands. Aujourd'hui les préoccupations de la plupart des artistes sont bien différentes, et le cœur se serre de tristesse, quand on croit encore à l'Idéal, de voir dans nos Salons à quel degré l'art est descendu.

Pour ce qui regarde l'art chrétien en particulier, ces plaintes ne sont

que trop justifiées. Parmi les très rares ouvrages où des préoccupations religieuses se font jour, où trouve-t-on la foi et l'amour, ces deux sentiments qui font vivre l'art comme tout le reste? Une tête de Christ ne ressemble pas à une tête quelconque; une Vierge ne ressemble pas à la femme qu'on peut rencontrer à tous les pas, dans la rue, si belle soit-elle d'ailleurs; un saint n'est pas un type qu'on puisse copier çà et là dans la foule. Il ne suffit pas à l'artiste de mettre à son œuvre une étiquette religieuse pour en faire une œuvre chrétienne, pas plus qu'il ne suffit de changer les paroles d'un chant d'opéra pour en faire un chant d'église. Sans doute le peintre doit prendre autour de lui, dans les objets matériels, les éléments de son œuvre, mais ces éléments, il faut qu'il les transforme, qu'il les idéalise en y mettant quelque chose de la flamme sacrée de son cœur, de ce *mens divinior* dont parle le poète; et c'est là la sainte mission de l'art. Et si ce n'est pas seulement un type humain qu'il veut peindre, si c'est une scène évangélique, la figure divine du Christ, ou de la Vierge Marie, ou d'un Saint, il faut qu'il s'élève plus haut encore, et qu'il mette dans ces yeux, sur ce front, un rayon de la beauté infinie; et plus la beauté divine sera visible dans ses types, plus aussi il sera un artiste chrétien.

Ainsi faisaient les peintres du moyen âge, et Cimabué et Giotto, ce frère de Dante et de François d'Assise, et Fra Angelico le plus grand de tous parce qu'il était le plus saint; et ces sculpteurs de nos vieilles cathédrales dont nous, Catholiques, nous ne savons pas assez admirer les chefs-d'œuvres, tandis que nous nous extasions naïvement devant le Torse du Belvédère. Ainsi faisaient Michel-Ange, Raphaël et les autres de ce temps-là, malgré l'influence, fatale à bien des égards, de la Renaissance; et cet aimable et suave Lesueur, la plus pure peut-être de nos gloires artistiques. Grâce à Dieu la race ne s'est pas complètement perdue de ceux qui ont la foi, qui prient avant de peindre, et qui disent comme Buffamalco : « Nous autres peintres, nous ne nous occupons à faire des saints et des saintes pour les murs et les autels qu'afin de rendre les hommes meilleurs. » Flandrin, Orsel, Périn, le Père Besson, sans parler d'Overbeck et de l'Ecole allemande contemporaine, si pieuse, si chrétienne, sont là pour diminuer l'amertume de nos regrets et ranimer nos espérances. Oh! si nos artistes voulaient! S'ils savaient comprendre que dans la foi sincère, dans le retour aux saines traditions du passé, dans le travail solitaire et désintéressé, et autant que possible dans la sainteté de la vie, et là seulement, se trouvent pour eux l'avenir et la gloire! Si cette parole profonde de saint Paul : *Instaurare omnia in Christo*, « tout restaurer dans le Christ », devenait leur devise, l'art chrétien verrait encore de beaux jours!

« Et le Salon de Bordeaux? » me direz-vous. Mon Dieu, je n'en suis pas sorti, mais n'ayant rien trouvé de ce que j'y cherchais, je me suis laissé aller aux réflexions précédentes, et à bien d'autres.

Parmi les *six cents* tableaux ou figurines qui le composent, ***pas un seul*** sujet religieux, pas un Christ, pas une Madone, pas une Sainte Famille, pas une scène de l'Evangile, ou de l'Ancien Testament, ou de l'histoire de l'Eglise, pas une figure de saint ou de sainte, une de ces figures qui reposent doucement l'âme et font vivre un moment d'une vie meilleure. Il est vrai que ces tableaux seraient mal à leur place, à côté de ces Vénus effrontées qu'on relègue soigneusement au fond de la salle, sans doute pour ne pas effaroucher le premier regard, mais qu'on devrait bien plutôt sévèrement exclure, si on voulait qu'une jeune fille honnête pût y entrer sans rougir.

J'aurai vite fait de signaler les œuvres qui se rapportent, de loin, à l'art chrétien : le *Martyr*, de M. Charpentier, tête de supplicié vulgaire

et qui ressemble à un martyr, comme les trois Grâces de la place de la Bourse ressemblent aux trois Vertus théologales ; — *Dans l'église*, de M. Jiménen, jolie étude de têtes, un petit coin d'église de Bretagne où quelques femmes prient dévotement ; — *Prière*, de M. Courtat, jeune femme à genoux qui joint les mains avec une expression touchante ; — *Angelo pittore*, de M. Merson, œuvre charmante ; un moine peintre s'est endormi sur son échaffaudage, et un ange, vêtu d'une robe blanche, termine la fresque commencée ; — les *Dessins*, du même auteur, que tout le monde a pu apprécier dans l'admirable *Chevalerie*, de Léon Gautier ; — *la Terrasse du couvent*, paysage un peu terne, animé par un cardinal et un moine qui se promènent dans une grande allée et qui tournent le dos au spectateur, on se demande pourquoi ; — *Charité ; allégorie*, de M. Martin, espèce de figure informe qui a l'air de voler sans ailes, et qui fait passer on ne sait quoi par une fenêtre ; tout cela énigmatique et absolument terne, la plus insignifiante petite chose qui se puisse voir ; — le *Page de la Comtesse*, de M. Wagrez, très joli tableau, charmant jeune page qui porte sur un coussin de velours le livre d'heures de la comtesse, tout proche d'un bénitier de marbre superbement sculpté ; — *l'Eglise de Sainte-Croix à Bordeaux*, dessin bien réussi dont la Fabrique de cette paroisse devrait faire l'acquisition — et enfin deux petites figures sur émail, très délicatement peintes par Mme d'Olendon, mais qui ont le tort de vouloir s'appeler *Madeleine* et *Moïse sauvé des eaux*.

C'est tout, et c'est peu, ou plutôt ce n'est rien ; et il est bon que le public le sache, je veux dire le rare public qui se préoccupe encore de l'art véritable. Je sais bien qu'aucun artiste, ou presque, ne lira ces lignes, ou que si quelqu'un les lit, elles auront le sort des prophéties de Cassandre ; je sais bien que les critiques, dans les journaux, n'en continueront pas moins à encourager les peintres dans la mauvaise voie où ils sont entrés ; que les amateurs favoriseront de plus en plus, par leurs préférences malsaines, les tendnaces de pauvres gens qui, après tout, ont besoin de travailler pour vivre. Malheureusement, tous tant que nous sommes, nous contribuons à la décadence de l'Art (1) comme à la désorganisation sociale. Au moins faut-il, de temps en temps, que quelqu'un élève la voix pour protester contre l'engouement universel ; au moins faut-il que les catholiques ne fassent pas bon marché, comme ils le font quelquefois, même dans des *Semaines religieuses*, de l'art chrétien qui est une de leurs gloires. Quant à moi, j'ai dit ma pensée, en ne souhaitant qu'une chose, c'est qu'un autre la dise mieux. Dieu veuille que nous assistions à la résurrection du grand Art qui suivra celle de la foi dans notre France ! En attendant nous gémirons, nous pleurerons sur des ruines ; car il nous est triste et amer, à nous, enfants de ce siècle, et qui l'aimons de tant d'amour, d'avoir à nous réfugier sans cesse dans les siècles passés, quand nous avons besoin d'un peu de lumière et d'un peu de joie.

A. C. ESTÈVE.

(1) Nous ne contribuons aussi que trop à répandre l'affreuse imagerie religieuse contemporaine. Certes, il y a de belles images très pieuses et très artistiques. Mais elles sont rares et elles coûtent trop cher. Par contre, quelle invasion d'estampes ridicules, mal conçues, mal dessinées, où les pigeons, les cœurs blessés, les détails fantaisistes, les emblèmes politiques, les déclarations enflammées, les formules d'un amour sensuel et profane se mêlent en un galimatias informe, et il faut le dire scandaleux ! Lisez là-dessus, les *Lettres à un catholique*, de Léon Gautier. Quand donc aurons-nous des commissions ecclésiastiques chargées de contrôler l'orthodoxie et la convenance de l'imagerie religieuse ? Et dire qu'il y a, dans Bordeaux, des boutiques d'objets pieux où des *Juifs* vendent le Christ et la Vierge Marie aux prêtres et aux religieuses ! Vraiement, sauf des exagérations regrettables, Edouard Drumont a bien fait d'écrire sa *France Juive*. Saurons-nous en profiter.

V

UN RAYON D'ESPOIR [1]

I

Sire Girard, le long du Rhône, haletant,
Allait, allait, allait ventre à terre...
On entend
Un galop effréné, des cliquetis d'armure
Et des hennissements passer sous la ramure ;
Mais c'est à peine si, prévenu par le bruit,
L'œil entrevoit cheval et cavalier.
La nuit
Vient : ils coururent...
Le jour reparaît : c'est Orange,
Là-bas, qui se rapproche.
Or, Girard, chose étrange !
Croit distinguer, allant, venant, sur les remparts,
Des chevaliers, la lance en main, des étendards
Flottants ; et déjà, dans son oreille inquiète,
Sourd, mugit le bourdon de la Tour Gloriette.

En effet, la Cité s'agite : effarouchés
Au tocsin, les corbeaux s'envolent des clochers ;
On ne voit que chevaux qui piafent et que pages,
De çà, de là, rôdant autour des équipages.

Girard avait couru ; mais, plus rapide encor,
Dès la veille, de val en val, le son du cor
Avait roulé, donnant le signal de détresse.
Et Guillaume Court-Nez, sentant que l'heure presse,
A rassemblé déjà l'élite de ses preux.
Aussi, lorsque Girard apparaît, tout poudreux :
— Vivien est-il mort ? dit le Comte. — Non, Sire,
Mais cent mille païens sont en train de l'occire,
Répond le messager hors d'haleine. — Ah ! Jésus !
Dit Guibourc, à demi pâmée. — En selle ! Sus
Aux mécréants, rugit Guillaume.
Et les gens d'armes,
Frémissants, ayant peine à retenir leurs larmes,
S'élancent à cheval hors d'Orange.
— Pour Dieu,
Gardez vos hommes et rendez-moi mon neveu,
Cher Sire, s'écria Guibourc.

(1) Voir les numéros de *la Revue Catholique* : *Décembre 1886* ; *Février 1887* ; *Mars* ; *Avril*.

L'armée entière
Galopait vers la mer dans des flots de poussière.

II

Jusqu'à l'aube, à deux pas des postes ennemis,
Comme on dort à vingt ans, ils s'étaient endormis.

Réveillé par le bruit des hordes mécréantes,
Vivien regarda ses blessures béantes
Et rouges :
« Bah ! dit-il, on est toujours dispos
« Lorsqu'on est brave !... Ici, vivre dans le repos,
« Comme un lâche qui geint et demanderait grâce,
« Eh ! pardieu, ce serait indigne de ma race !
« Et la honte, encor mieux que tant de coups reçus,
« Me tuerait si Guillaume arrivait là-dessus ?...
« Debout, et que ceci double notre courage :
« Il faut que les Français nous trouvent à l'ouvrage,
« Car ils viennent !... Quant à ces Mores fanfarons,
« Comme à Poitiers, jadis, nous les martèlerons! »

Et les bons chevaliers, à ces paroles mâles,
Pleins d'espoir, résolus comme hier, mais plus pâles,
S'arment. La herse grince au croc, le pont s'abat,
Et les trente héros, au remous du combat
Replongent...
Oh! le heurt effroyable!
Abdérame,
Assuré du succès, a juré sur son âme
D'achever ce qu'hier il avait entrepris.
Vivien périra, sa tête est mise à prix :
« Un mulet chargé d'or et deux belles esclaves,
« Dit le Kalife, à qui d'entre vous, ô mes braves,
« Jettera sous mes pieds ce preux mort ou vivant! »

Vivien, prévenant le sort et le bravant,
A son caprice, il a juré par Notre-Dame
Et saint Denys, d'avoir la tête d'Abdérame.

Il s'élance; et, voyant au dessus des Païens
Reluire un cimier d'or, il se dit : Je le tiens!
En effet, c'était lui, le Kalife!
Ils se joignent;
Ils se portent des coups formidables, s'éloignent,
Se rapprochent encor, et frappent de rechef.

Soudain, les chevaliers Sarrasins voient leur Chef
Chanceler au dessous du glaive qui flamboie :
Ils accourent : dix, vingt succombent avec joie,
Et le couvrent... Il n'est qu'étourdi; mais un rien
De plus l'étendait roide aux pieds de Vivien.

Tout change. Fièrement, tenant tête à l'attaque,
Les trente preux, pareils aux fauves que l'on traque,
Se voient en un moment enveloppés.
Debout,
Acculé contre un tas de cadavres, à bout
De forces mais non pas d'espérance, superbe,
Le neveu de Court-Nez écoute, là, dans l'herbe,
Autour de lui, tomber une grêle de dards.
Il se croise les bras, et crie :
« Archers couards,
« Ceux qui trouvent trop courts et la lance et le glaive! »

Les traits pleuvent : deux fois, il tombe, se relève,
Et retombe, assailli sans fin; des javelots
Pénètrent dans sa chair et son sang coule à flots;
Mais le martyr encor se redresse : il regarde
A droite, à gauche, en face, et songe : « Dieu me garde!
« Car Guillaume m'oublie, et la bonne Guibourc
« Ne sait pas que je vais mourir!... »
Or, un bruit sourd
Ébranle tout à coup le champ de bataille : est-ce
Court-Nez qui vient enfin secourir leur détresse ?
Est-ce des Sarrazins l'arrière-garde ? — C'est
Un moment solennel, voilà tout ce qu'on sait :
Ou la mort, ou la vie!
Alors, on vit ces braves,
Ils n'étaient plus que dix! — silencieux et graves,
Se tendre les deux mains, les étreindre, et poser
Sur leur bouche pâlie un suprême baiser.
Et tous, en souriant ils se disaient : « Courage! »
Et pleuraient — car mourir n'était pas de leur âge.
Et Vivien sonna du cor éperdûment.

Cette fois, du côté d'Orange, un roulement
Prolongé, le hourra d'une foule aguerrie,
Rhythmé par le galop de la cavalerie,
Se rapproche, grandit, éclate; et les clairons
Comme un tonnerre font trembler les environs.

Les Païens, pour mieux voir, ont relevé leur heaume,
Blêmes : l'effroi saisit les plus forts :
« C'est Guillaume! »
Hurlent-ils. Et de fuir...

Voyant de toutes parts
La panique entraîner leurs bataillons épars,
Vivien, n'en pouvant croire ses yeux, demeure
Stupéfait; mais bientôt : « Si Dieu veut que je meure,
Songe-t-il, « je suis prêt! O mes frères, tenez,
« Regardez devant vous ces mécréants damnés
« Disparaître, vaincus — car ils sont vaincus, certe!
« Allons, mes preux, encore une poussée, alerte!...
« Hélas! vous chancelez, et moi-même, j'ai peur
« Que mon bras ne décèle un courage trompeur;
« Mais qu'importe, après tout? La joie est un arôme
« Qui ressusciterait un mort!.. Oh! voir Guillaume
« Un instant, et mourir au comble de mon vœu,
« Ayant reçu de lui le saint corps de mon Dieu!
« Marchons! »
Dieu l'exauça : dressant sa haute taille,
Formidable, Court-Nez entrait dans la bataille.

(A suivre.) A. FERRAUD.

MONOGRAPHIE DE MAUVEZIN

Nous signalons à l'attention de tous nos lecteurs, et plus particulièrement à l'attention des prêtres ayant charge d'âmes, la belle lettre introduction de notre éminent collaborateur et ami, M. Tamizey de Larroque. Elle est adressée à M. l'abbé Alis, curé de Mauvezin, auteur de la *Monographie* de Mauvezin. Il serait grandement à désirer que lettre et monographie inspirassent à d'autres curés la pensée de se faire les historiens de leurs chères paroisses, et dans ce cas, nous leur souhaiterions d'avoir un *introducteur* aussi aimable et aussi autorisé que M. Tamizey de Larroque.

Signalons aussi l'intérêt bordelais de la notice de M. Alis : on n'y trouverait pour ainsi dire, pas une page qui ne soit plus ou moins relative à Bordeaux, La Réole, Bazas, etc.

Nous consacrerons à ce livre le compte rendu complet qu'il mérite.

(La R.)

LETTRE DE M. TAMIZEY DE LARROQUE A M. L'ABBÉ ALIS

Gontaud, le 1er mars 1887.

CHER MONSIEUR LE CURÉ,

Permettez-moi, je vous en prie, avant de vous parler de votre livre, d'évoquer ici quelques souvenirs. Pendant que j'étais au collège de Marmande, où j'avais pour condisciples deux futurs sénateurs, le colonel Paul de Chadois et Léopold Faye, un magistrat fort instruit, M. Calvet, qui était alors procureur du roi et qui est mort conseiller à la cour d'Agen, venait nous donner, en dehors des heures de classe, d'élémentaires leçons d'archéologie. Dans une de ces leçons, il décrivit

avec complaisance l'antique château de Mauvezin, et il nous engagea vivement à aller l'admirer. Je me promis de suivre ce bon conseil, mais les années s'écoulèrent sans amener l'occasion favorable. J'avais même, je l'avoue, oublié mon projet de visite à Mauvezin, quand ayant déjà dépassé, comme disent les poëtes, le printemps de la vie, j'entendis raconter des merveilles d'une masse de parchemins conservés dans une des salles du château. En même temps que se réveilla la curiosité de l'archéologue, s'alluma celle du paléographe. La description qui m'avait été faite des trésors contenus dans un vénérable coffre, m'avait électrisé. Je n'eus plus qu'un désir : aller à Mauvezin jouir à la fois de la vue des vieilles pierres et des vieux papiers. Mme la Comtesse de Junquières, alors propriétaire du château, m'autorisa très gracieusement à opérer des fouilles dans le coffre où étaient déposées les archives des possesseurs successifs de cette terre noble. Vous devinez quelles furent mes impressions en face du château qui garde, au milieu de ses ruines, une si imposante majesté, et en présence des savoureuses liasses de documents amoncelés, depuis plusieurs siècles, dans les archives des seigneurs de Mauvezin. Le nombre de ces liasses était si grand, qu'il devenait pour moi l'embarras des richesses. Après avoir avidement écrêmé la magnifique collection, je crus devoir appeler à mon secours mon maître et ami M. Jules Delpit, le plus renommé de tous les paléographes de notre chère Aquitaine. Ah! les bonnes heures que nous passâmes ensemble autour du coffre suprême exploré en toutes ses profondeurs! M. Delpit avait choisi les chartes du moyen-âge et son humble disciple s'occupait des pièces du XVIe et du XVIIe siècle. C'était au plus fort des chaleurs du mois de juillet, mais, comme les salamandres de la légende environnées de flammes, nous ne nous apercevions pas de la brûlante élévation de la température, et nous nous disions, en riant, que rien n'est plus rafraîchissant qu'un travail accompli avec amour. De nos transcriptions nous fîmes deux parts, une destinée aux *Archives historiques de la Gironde*, une autre que je réservais pour une notice sur le château et les anciens seigneurs de Mauvezin. Mais, de même que j'avais longtemps différé ma visite au monument qui est un si rare spécimen des forteresses du XIIIe siècle, je négligeai pendant plusieurs années la préparation de ma petite monographie. Vous savez comment, chez Monsieur le Curé, j'ai été amené à remettre ma démission d'historien de Mauvezin entre les mains d'un successeur tel que vous. Je bénis les heureuses circonstances qui m'ont permis de vous céder mes transcriptions et mes notes dont votre travail personnel a décuplé le nombre. Donner, c'est toujours bien doux, mais donner à une personne digne de notre plus affectueuse confiance, c'est éprouver une joie d'une suavité particulière, et en pareil cas surtout devient applicable le mot charmant de l'Ecriture : *Melius est dare quam accipere.*

Pouvais-je ne pas lire avec le plus vif intérêt un livre consacré par un auteur de conscience et de talent à un sujet que me rendent si cher ces divers souvenirs, un livre où, autour de votre nom, m'apparaissent tant d'autres noms amis tels que ceux de MM. Jules Delpit, Leo Drouyn, Adrien de Ferrand, Jules de Laffore, Adolphe Magen, Georges Tholin, de la si regrettée Comtesse Marie de Raymond? — Avant de féliciter en vous le travailleur et l'écrivain, je tiens à féliciter le prêtre qui a si noblement employé ses loisirs et qui donne par là un si

bel exemple à ses confrères dans le sacerdoce. Combien je voudrais que l'on vous imitât partout et que chaque paroisse eût bientôt sa monographie! Je ne demanderais pas seulement un aussi utile travail aux prêtres qui dirigent des paroisses importantes, mais encore aux simples curés de campagne. Qu'ils ne me disent pas que les documents leur manqueraient! On en trouve toujours quand on les cherche avec zèle et persévérance. On les trouve même là où l'on s'attendrait le moins à les rencontrer, et je ressens encore, après bien des années, quelque chose du plaisir que j'eus à découvrir, parmi les papiers de famille d'un vigneron de mon bien-aimé père, des actes de jurade du XVI^e^ siècle qui me révélèrent de fort curieuses particularités. De même que, selon une parole à jamais célèbre, les évêques ont fait notre pays comme les abeilles font leur ruche, on pourrait dire si, à votre exemple, chaque prêtre mettait tous ses soins à reconstituer les annales de sa paroisse, que nos curés, à force de compléter et de rectifier les travaux déjà connus, ont peu à peu fait l'histoire de France.

A tous vos futurs émules, je souhaiterais vos vaillantes qualités de chercheur et de metteur en œuvre. Trouver des matériaux, c'est déjà beaucoup; savoir en tirer parti, c'est mieux encore. Comme vous avez apporté dans vos recherches autant de patience que d'ardeur — oh! l'heureux mélange! — Vous avez mis la main sur d'innombrables documents. Mais avec quel soin vous avez profité de toutes ces ressources! Quel ordre et quelle méthode règnent dans votre livre! Quelle sobriété et quelle clarté dans votre rédaction! Combien, traitant une matière toujours délicate et souvent difficile, vous vous êtes montré prudent et avisé! C'était pour la première fois que vous abordiez le terrain historique, et vous y avez marché avec la solidité d'un vétéran. Laissez-moi vous complimenter de n'avoir jamais préféré le clinquant de la fantaisie à l'or de la vérité, mérite d'autant plus grand que vous êtes un homme de plus d'imagination. Combien d'autres, hélas! ne résistent pas, quand ils sont jeunes et inexpérimentés, à ces séductrices que l'on nomme les vaines hypothèses et que je compare aux feux-follets qui, d'après les légendes, entraînent les voyageurs vers les abîmes! Les érudits vous sauront gré de votre habile réserve; ils vous loueront également de n'avoir rien admis de conjectural et de n'avoir rien négligé d'important.

Quelle abondance et quelle variété d'un bout à l'autre de votre beau volume! On y trouve à pleines mains, comme dans ces terres généreuses qui donnent toutes sortes de moissons, de l'archéologie, de la statistique, des notices généalogiques accompagnées de nombreux écussons, des récits anecdotiques, d'autres récits qui touchent à la grande histoire. Vous avez eu à vous occuper successivement des quatre anciennes et illustres familles qui ont possédé la seigneurie de Mauvezin depuis le XIII^e^ siècle, les Malvoisin, les Ferrand, les Fargues et les d'Escodéca de Boisse. Sur ces quatre grandes maisons, dont l'histoire se mêle par tant de points à celle de notre province, vous avez fourni tous les renseignements qu'il était possible de rassembler, et, à cet égard, votre ouvrage complète tous nos nobiliaires, comme toutes nos chroniques régionales. Si, malgré votre immense activité de chercheur, vous n'avez pu éclaircir, comme vous le désiriez, la mystérieuse origine des premiers seigneurs de Mauvezin, en revanche vos

informations sur les maisons de Ferrand, de Fargues et d'Escodéca de Boisse, recueillies non seulement dans l'inépuisable coffre, mais dans un grand nombre d'autres archives particulières (car, infatigable pèlerin de la science, vous avez couru de ville en ville et de château en château), vos informations, dis-je, sont d'une richesse luxuriante et satisferont la soif des curieux les plus insatiables.

Signalerai-je encore vos notices sur les principales familles et sur les curés de Mauvezin, notices tirées en grande partie des registres paroissiaux? sur la révolution à Mauvezin, où vous avez si bien utilisé les documents spéciaux des archives municipales? sur les dimes, sur le mouvement de la population, sur le cadastre de 1672, sur divers procès aux dramatiques péripeties? Craignant de trop m'étendre sur un sujet qui a pour moi tant d'attrait, je suis obligé de me dire: n'appuyons pas, glissons. Mais pourtant il faut bien que j'insiste sur la grande quanité de précieux documents inédits répandus dans le texte, dans les notes, dans l'appendice, Vous rappelez-vous, cher Monsieur le Curé, que je vous écrivais, un jour, avec une amicale familiarité et et en employannt un métaphore qui vous amusa fort? « Une monographie sans pièces justificatives, c'est une dinde ordinaire et qui n'a droit qu'à un simple succès d'estime. Mais une monographie bourrée de documents inédits, c'est une dinde ornée de truffes exquises et qui mérite un succès d'enthousiasme. » Rarement on a prodigué à ses convives autant de *truffes* que vous en prodiguez aux vôtres. Si quelques-unes sont petites, si quelques autres sont de moyenne grosseur, il en est d'énormes, comme les six importantes chartes des XIII^e^ et XIV^e^ siècles et toutes exhalent le plus agréable parfum. En dehors des pièces qui seront un régal pour ces austères gourmets que l'on nomme les médiévistes, on peut mentionner une lettre du duc de Mayenne, une lettre du duc de Sully, un mémoire de la naissance des douze enfants d'Hector d'Escodéca et de Marguerite de Ferrand, écrit avec une gracieuse naïveté par l'admirable mère, une lettre de l'évêque d'Agen, Barthélemy d'Elbène, plusieurs délicieuses lettres de Rose d'Escars, en qui l'on est tenté de reconnaître l'amie de M^me^ de Sévigné, un émouvant récit de la bataille de Fontenoy, etc.

Voilà pour votre livre, cher Monsieur le Curé, bien des garanties de succès! Cependant leur énumération est incomplète, car je n'ai encore rien dit du concours que vous a prêté M. l'architecte Bouillet, soit en décrivant, dans le premier chapitre, le château de Mauvezin, soit en ornant tout le volume de dessins aussi fidèles qu'élégants. Archéologue non moins compétent qu'habile artiste, votre collaborateur vous a parfaitement secondé par sa plume comme par son crayon, et il a doublement bien mérité de nous tous.

Par une autre bonne fortune qui vous était bien due, votre manuscrit a été confié à une des imprimeries les plus justement célèbres de l'Europe. La splendide beauté de votre volume sera une fête pour tous les yeux, j'allais dire pour tous les cœurs, tant va loin l'admiration du vieux bibliophile que je suis pour ce nouveau chef-d'œuvre de la maison Desclée.

A une lettre déjà si longue je n'ajouterai qu'un mot: vous avez voulu, selon votre touchante expression, restituer sous une autre forme, à votre paroisse, ce qu'elle vous a donné, et vous destinez le produit de la vente de votre livre à la restauration de l'église de

Mauvezin, luttant ainsi de générosité avec l'homme de cœur, le gentilhomme accompli, qui a été le si délicat protecteur de votre entreprise. Cette décision, digne à la fois de l'archéologue jaloux de compléter l'œuvre du XIIIe siècle et du prêtre jaloux de décorer la maison de Dieu, vous portera bonheur, j'en ai la douce et ferme espéranee : elle rendra vos nombreux lecteurs encore plus sympathiques à votre livre et achèvera d'en assurer le succès.

Avec mes vœux pour vous et pour tous ceux qui vous ont donné leur assistance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Curé, l'assurance des sentiments les plus respectueux de votre dévoué serviteur et ami,

Philippe TAMIZEY DE LARROQUE.

A TRAVERS LES LIVRES

Vie du cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, par Monseigneur BESSON, evêque de Nimes, Uzès et Alais. Paris, Retaux-Bray, 1887, 2 vol. in-12 de 516 et 680 p. avec un portrait gravé et un fac simile d'autographe.

Voici un livre extrêmement important pour l'histoire de l'Église de France en notre siècle. Peu de prélats ont eu, dans les affaires religieuses de ce temps-ci, une action aussi directe, aussi considérable, aussi prolongée que le cardinal de Rouen, et, pour raconter sa vie, il était nécessaire de toucher à une multitude de questions très graves et très actuelles. Heureusement, pour accomplir cette œuvre délicate, l'autorité ne manquait pas plus que le talent à l'éminent prélat que Mgr de Bonnechose avait désigné pour être le dépositaire de ses papiers et l'historien de sa vie.

Mgr l'évêque de Nimes, est-il besoin de le dire? s'est acquitté avec un succès complet de la tâche difficile confiée à son amitié. Il a pris le parti de laisser très souvent la parole au prélat dont il avait à raconter les œuvres. Un grand esprit d'ordre et de méthode avait présidé à la longue vie du cardinal de Bonnechose. Il avait contracté de bonne heure, l'habitude de rédiger un journal précis, abondant en détails, où toutes ses préoccupations, tous ses desseins, toutes ses démarches, tous ses entretiens avec les hommes au pouvoir étaient retracés avec une absolue sincérité, et sous l'œil de Dieu. Il gardait soigneusement les lettres qui lui étaient adressées et en usait de même relativement aux minutes de celles qu'il écrivait pour peu qu'elles eussent d'importance, en raison soit de la question traitée, soit de la personne du destinataire. On jugera aisément par là de l'incomparable valeur des papiers qu'il a laissés et de l'étendue du service qu'a rendu à l'histoire Mgr l'évêque de Nimes en les donnant au public, en grande partie.

Qu'on n'aille pas croire pourtant qu'il s'agisse ici uniquement d'un

recueil formé par la juxtaposition pure et simple de fragments de mémoires et de pièces inédites soit officielles, soit privées. Sans doute, on trouvera tout cela dans la vie de Mgr de Bonnechose, mais à l'état de documents mis en œuvre. Mgr Besson cite en effet beaucoup, mais en encadrant ses textes avec art, dans un récit continu, attachant, très limpide et très simple, qui se lit par suite avec un grand intérêt. et un très réel profit, au double point de vue de l'édification et de la connaissance des évènements de notre siècle.

Mgr de Bonnechose a été très discuté de son vivant, il l'a été après sa mort et son historien n'a pas dissimulé les contradictions qu'il rencontra. Il a pensé que ce prince de l'Église n'avait besoin que de la vérité ; il l'a dite et il a retracé, sans réticence, les phases diverses de sa vie et de son action politique et religieuse. En tout cas, et quelques jugements qu'on ait portés sur la ligne adoptée par Mgr de Bonnechose, on ne pourra nier, après avoir lu sa vie, que la préoccupation des intérêts de l'Église et l'ardeur pour son service n'aient dicté ses démarches, et d'autre part la confiante amitié de deux papes comme Pie IX et Léon XIII l'a dû consoler de bien des contradictions et l'a singulièrement aidé a dédaigner bien des critiques.

Tout le monde sait qu'il fut mêlé comme témoin ou comme acteur à tous les grands évènements de notre temps. Sa vie extérieure est également bien connue dans ses grandes lignes. « Après trente ans passés dans le monde comme gentilhomme et comme magistrat, il s'en est séparé pour entrer dans l'Église, non sans garder du gentilhomme toute la distinction et du magistrat toute la dignité. On le voit dans le cours de ses destinées ecclésiastiques, étudiant et professeur à Strasbourg, prédicateur à Paris, supérieur de Saint-Louis des Français à Rome, évêque à Carcassonne et à Evreux, archevêque et cardinal à Rouen, partout pénétré de l'esprit et des devoirs de son nouvel état. » Mais ce qu'on ne savait pas assez, c'est que ce prélat aux grandes manières, ce politique actif et souvent entrainé dans le tourbillon des affaires fut un prêtre dans toute la force du terme, scrupuleusement fidèle à tous les devoirs de la piété ecclésiastique, rempli du zèle des âmes, exerçant au profit des gens du monde, des protestants, des schismatiques un apostolat fécond, signalé par d'éclatantes conversions ; qu'il fut un évêque modèle, préoccupé de tous les détails de l'administration diocésaine, du développement de toutes les œuvres d'instruction et de charité, qu'il sut faire de son clergé autre chose qu' « un régiment », une famille toute dévouée à un père dont elle a mille fois éprouvé la constante sollicitude. Mgr l'évêque de Nîmes a eu soin de mettre en pleine lumière les vertus ecclésiastiques et les œuvres vraiment épiscopales du cardinal de Rouen, et c'est ainsi qu'une fois de plus, l'éloquent évêque aura travaillé à glorifier dignement l'épiscopat catholique et l'Église de France, et aura contribué à l'édification des âmes.

ERNEST ALLAIN.

CARMEN SYLVA

LA REINE ELISABETH DE ROUMANIE

(*Suite et fin*)

Les années s'écoulent, la bataille sauvage se poursuit avec acharnement, la terre en est ébranlée. Ahasvérus est toujours au plus fort de la mêlée; défiant les plus hardis batailleurs, tuant tout sur son passage, sans fatigue et sans blessure. De combat en combat, et de royaume en royame, il parvient en Andalousie. Un moment, appuyé sur son épée, il écoute un barde chanter, dans une langue harmonieuse, les merveilles de ce climat enchanté. Il l'interrompt brusquement ainsi: « Non, Dieu n'est pas dans les batailles; il est dans la poésie. « Jeune héros, à toi, mon beau coursier. Je te le cède pour ton « poème; apprends-moi à chanter, car je me voue à la poésie. »

Et il célèbre, dans un magnifique langage, le désert et la guerre, et tel est l'enchaînement de ses accents qui ont, à la fois, les élévations de l'ode, le charme de l'idylle et les douceurs de l'élégie, que les soldats tombent aux pieds de ce poète mystérieux qui pénètre au fond de toutes choses, qui remue l'âme des hommes et fait trembler le cœur des femmes. Mais lui, toujours morne, jette sur eux des regards de dédain. Une femme, belle entre toutes, lui dit: « Pourquoi es-tu si triste? » Il répond : « Je cherche Dieu dans la poésie, et je ne le trouve point. » La femme lui dit alors: « Cherche-le donc « dans l'amour; c'est là qu'il est. »

Et tous les deux burent à longs traits à cette coupe pleine. Puis, il quitta cette femme pour en prendre une autre qu'il abandonna à son tour, insensible aux larmes de ces délaissées, rassasié de voluptés et les méprisant toutes. Sentant la

mort venir, la première de ces femmes lui montre l'enfant de ses entrailles: « Regarde, c'est ton fils, ce sont tes traits. » Une terrible angoisse s'empare de lui, et ne voulant pas laisser cet enfant aux tristesses de la terre, il le saisit et veut l'étrangler. Plus prompte que le danger, la mère l'arrache à la mort. Et lui: « Ah! si tu existais, Jéhovah! je n'aurais pas de « fils. Je ne laisserais pas après moi, ce doute obstiné qui, « cherchant une justice ici-bas, ravage le monde, ne trouve « que mensonge, et n'aboutit qu'à une négation. Filles impu- « res, sortez de ma maison, il n'y a ni Dieu, ni amour. »

N'ayant pas trouvé Dieu dans la débauche, il le cherche dans les richesses. Il entasse trésors sur trésors dans un souterrain profond, il contemple orgueilleusement son immense fortune, et s'incline devant cette puissance qui remue le monde. Mais la terre tremble, le souterrain est bouleversé, une menace sourde éclate sur la tête de l'avare ; sur la muraille, où il a enfoui son or se profile une ombre colossale: c'est lui-même, son fantôme amaigri et épouvanté qui raille la misère. Il éventre un sac d'où l'or coule à flots ; on dirait des flots de sang. Le flambeau qui l'éclaire s'éteint ; affamé, il ronge de l'or, et saisi d'un rire convulsif, il pousse ce cri déchirant: « O folie! je suis éternel. Je suis la faim et la nuit éternelle... « Je ne reconnais point cette puissance de l'or pour Dieu, car « je souffre d'une douleur surhumaine. Voué depuis mes pre- « miers jours à la souffrance, je ne crois pas en toi. La nuit « est mon lot, l'obscurité ma lumière, la douleur mon avoir, « et le doute mon unique héritage.

« Ah! si un Dieu existait, comme je le haïrais! comme je « le maudirais! si un Dieu existait, je me poserais devant lui « et lui dirais: Fi donc! n'as-tu pas honte de m'avoir créé. Je « jetterais à ses pieds tous les hommes ensemble et lui dirais: « Quoi! tu n'as su faire que cela! si tu es, je me ris de toi ; « si tu es, je te méprise; si tu es, je ne crois pas en toi, et je « continue de vivre. »

La scène change. Ahasvérus traverse une ville que le temps avait abattue, qui s'était relevée de ses ruines et où les hommes avaient bâti une multitude de monastères et d'églises. Les tortures de l'inquisition arrachent des cris aux pécheurs poursuivis par les moines fanatiques. En fouillant le sol de

la vieille cité, on découvre un homme étendu sur un monceau d'or; il demande une goutte d'eau, et ouvre lentement les yeux éblouis par la lueur des cierges et la fumée de l'encens. Quand un moine l'interpelle, il répond:

« Je suis le doute. — Non, répond le moine, tu es un Sar-« rasin, un païen, un voleur. Alerte, couchez-le sur la roue. » Il résiste aux tortures, soutenu par la force que lui donne la soif de vérité qui le dévore; et à ceux qui lui demandent s'il croit en Dieu, il répond: « Je ne puis mourir. Vos tortures, « vos flammes sont impuissantes. Je suis éternel; je suis Ahasvérus! »

Les moines reculent comme si Satan leur avait apparu. Et lui, d'un rire strident, ajouta: « Misérables vers de terre qui « avez pieusement infligé le martyre à votre Christ, et qui en « son nom et pour sa gloire, me martyrisez, il n'y a pas de « Dieu. Sans quoi, il nous aurait écrasés. » Il se leva aussitôt, prit la fuite, et du haut d'une montagne, regardant en arrière, et secouant son manteau, il leur cria encore: « Il n'y « a pas de Dieu! »

Il monte ensuite sur un navire qui parcourt l'Océan, sans trève ni repos, à la recherche d'un nouveau monde, bravant la mort et les tempêtes. Le navire aborde à cette terre inconnue dont Ahasvérus est proclamé roi. Tandis que les peuples de ce pacifique empire, se réjouissent, le roi s'attriste et s'assombrit plus que jamais; il lance des imprécations vers le ciel. Le ciel le punit en lui suscitant des ennemis qui lui reprochent de tenir sa puissance de l'enfer; il laisse sa couronne, s'éloigne de la populace déchaînée contre lui et reprend son bâton de voyageur. Il arrive dans une contrée couverte de neige, pays de stérilité et de désolation.

En route, il rencontre un fidèle serviteur du temps où il était roi, qui a tout quitté pour le suivre. La neige tombait sans cesse; un vent de mort soufflait sur eux; le serviteur réchauffe son maître engourdi par le froid et le sauve à la fois de la mort dans les glaces et du couteau des sauvages. Ils atteignent les bords de l'Océan, montent sur un vaisseau : une tempête engloutit le navire; Ahasvérus lutte un moment contre les vagues, et, brisé de fatigue, il se laisse tomber au fond de la mer. La main du serviteur le jette sur une plan-

che flottante; mais la planche est trop petite pour deux. Pendant qu'Ahasvérus se sauve, le serviteur est balayé par le flot et disparaît à jamais. Au moment où Ahasvérus agonise sur sa planche ballottée par la mer courroucée, un vaisseau vénitien le recueille. La vieille flamme se rallume en lui, et on l'entend s'écrier: « Pourquoi ce monde, et où donc est Jého-« vah! »

Le navire aborde à Florence, la ville éblouissante des muses, des fleurs, des arts et des femmes élégantes. Le manteau sur l'épaule, la toque de velours au front, le bel artiste Ahasvérus promène sa gloire et croit saisir le Dieu qu'il cherche dans l'art créateur, dans les statues de marbre et d'argile et les toiles splendides où court son pinceau prodigieux. Cette fois, en créant ainsi ces merveilles, auxquelles il donne les ailes de sa pensée, il dit dans un accès d'énivrement et d'orgueil: « C'est moi qui suis Dieu! »

A la porte d'une église, sous un rayon de soleil, une femme d'une beauté angélique est assise et allaite un nouveau-né. « Que je suis fou, dit-il, je me croyais Dieu, je ne suis rien, « je ne suis que poussière. » Et furieux, il rentre dans son atelier, brise les statues, déchire les tableaux et s'enfuit dans la campagne.

Par delà les Alpes, il entre dans une région paisible et dans un doux climat où l'air est plein d'odeurs printanières et de chansons d'abeilles et d'oiseaux. Les yeux emplis de larmes brûlantes, et la voix entrecoupée de sanglots, il exhale son indicible douleur et se roule sur l'herbe. Une belle jeune fille passe au milieu des fleurs, appuyée sur le bras d'un adolescent rayonnant de bonheur et de vie; tous les deux échangent des mots d'une tendresse infinie et se perdent sous les branches touffues. Le vieux rêveur tombe à genoux, étend les bras et dit:

« Mon Dieu, mon Dieu, mon Dieu! moi qui te cherchais « sur toute la terre dans le sacrifice, les privations, le crime, « l'aberration même, comme l'enfant cherche la voix mater-« nelle, comme le chevreau la trace de sa mère; j'ai enduré « tous les tourments de ce monde, j'ai été abreuvé de souf-« frances, j'ai aimé le bien, je l'ai même servi jusque dans « l'égarement. J'ai cherché Dieu dans le désert, dans la tem-

« pête de neige, au sein de l'Océan, dans ma propre cons-
« cience. Et la douleur a été mon partage, le doute ma nour-
« riture, l'obscurité ma lumière; mais maintenant mes yeux
« sont ouverts et voient clair, enfin.

« Dieu est dans le devenir, dans le devenir éternel. Qui
« suis-je donc pour mériter ce bienfait? Qu'il me suffise seu-
« lement d'adorer Dieu et de reconnaître sa bonté.

« Et maintenant, mes yeux pourront se fermer. Ma tête
« peut reposer dans la tombe, car j'ai vu Dieu, face à face et
« je puis goûter les douceurs de la mort.

« Oui, je veux passer comme passe la feuille d'automne,
« dont la chute précède les bourgeons qui vont se gonfler de
« nouveau.

« Gloire à toi, Jéhovah! »

Et il s'affaissa sur les fleurs odorantes, comme un rameau que le vent effeuille et disperse au loin.

Les voilà, ces anathèmes du vieux Juif errant. C'est presque la voix de Lélia dans le roman de George Sand: « Viola, dit
« Lélia, vous avez repoussé Dieu, vous avez franchement haï
« ce pouvoir inique qui nous avait donné pour lot la douleur
« et la solitude. — La faute de ma misère, je ne sais à qui
« l'imputer, et dans les acres révoltes de mon esprit, ma plus
« grande souffrance est toujours de craindre l'absence d'un
« Dieu que je puisse insulter. — Je le cherche, parce que je
« voudrais l'étreindre, le maudire et le terrasser. — Pourquoi
« nous avez-vous ainsi traités, pouvoir inconnu, dont je sens
« la main de fer s'étendre sur moi? — Quel profit tirez-vous
« de nos souffrances? Quelle gloire notre abjection et notre
« néant ajoutent-ils à votre gloire? »

Est-ce donc qu'en écrivant son poème, Carmen Sylva se soit souvenue de Lélia? On pourrait le croire, en entendant ces malédictions sorties de ces deux imaginations ardentes; mais le dénouement n'est pas le même. Lélia meurt épuisée à la recherche de la vérité qui la tourmente et brisée par le désespoir et le doute; Ahasvérus expire en invoquant le Dieu qu'il a trouvé et qui lui apparaît sous l'adorable image de l'amour transmettant la flamme de la vie, de même que la flamme des flambeaux sacrés aux fêtes de la Grèce. Ce n'est pas là ce qu'on attendait, après cette furieuse traversée par

terre et par mer, dans le désert et vers les étoiles, parmi les richesses, les forêts et les batailles, les douleurs, l'art et les voluptés de ce monde. Quand on n'a pas aperçu l'éternelle main de Dieu dans les éblouissantes créations de la terre et des cieux, de quel étrange limon est-on pétri pour l'entrevoir dans une idylle et dans les amours d'une pastorale? Ce poème ressemble à des bruits de tonnerre qui finissent en chanson d'oiseau.

On est toujours tenté de répondre à ce douteur qui nie Dieu partout où il passe, par cette parole du psaume : « Où donc est ton Dieu ? » Comme on est loin des psaumes du roi David qui voyait Dieu partout, et du livre de Job, dans ce redoutable dialogue entre Dieu et le vieux patriarche, entre Satan et ce doux désespéré dont les plaintes mélancoliques et résignées font pâlir toutes les fictions du génie de notre temps! Carmen Sylva a oublié que l'homme a toujours été un être croyant en Dieu et qu'en le niant en de tumultueuses inspirations, il renie à la fois la voix de sa conscience et de sa raison, parce que l'existence de Dieu est la seule certitude permanente et souveraine.

D'autres ont repris cette légende du Juif errant : Edouard Grenier qui le fait tomber à genoux au Colysée, humilié, repentant et pardonné du Christ qui le laisse enfin mourir après ses courses à travers le monde; et l'auteur des *Blasphèmes*, Richepin qui fait, au contraire, assister le Juif errant au déclin de la religion du Christ, et au progrès de la pensée libre.

Je calomnie peut-être Carmen Sylva, en l'accusant d'avoir songé à Lélia; elle a songé plutôt au poème d'Edgard Quinet, *Ahasvérus,* où se retrouve en plein courant le scepticisme vague, ambitieux et vide du roman de George Sand. Sous les fantaisies mystiques de l'œuvre de Quinet, où flottent les nuages, on ne découvre que l'athéisme ou pour mieux dire un panthéisme rempli d'ombres fugitives. Carmen Sylva lui a dérobé l'allure rapide, violente et fièvreuse, les idées heurtées et pressées, l'accent haineux et désespéré. Certes, il y a une pensée plus élevée et moins farouche dans le poème de la reine, mais en France, depuis bien des années, nous n'aimons guère ce mysticisme amer et ces rêveries d'un autre

âge, dont le bon sens et l'esprit railleur de notre nation nous ont toujours sauvés. C'est peut-être pour cela que, revenue de ses égarements et dans un accès de lassitude, Lélia a pris une robe de paysane et s'est retrempée, au soir de sa vie, dans une littérature champêtre toute baignée de fraîcheur matinale et reposée des passions orageuses des jours d'été.

La reine de Roumanie est loin de l'âge où l'imagination se repose : toutes les cordes vibrent à sa lyre. En comptant toutes ces œuvres fécondes sorties du royaume de Carmen Sylva, on se prend à regretter de ne pas voir en regard la traduction française. Que de choses charmantes, et graves peut-être, nous perdons à ne pas savoir lire et comprendre *Mon repos, Mon Rhin, les Croquis de voyage, les Poésies roumanes, le Tour du Monde des Passions, les Deux-Mondes, la Sorcière, l'Orage, Sapho, Naufrage,* et tant d'autres, et *le Cercle des contes,* où elle a symbolisé, dans des images saisissantes, cette question mystérieuse : à quoi sert et d'où vient la souffrance ? Dans le combat de la vie, les deux seules consolatrices qui lui apparaissent sont la patience et le travail.

Il lui arrive parfois d'écrire en français. N'est-ce pas Carmen Sylva qui a écrit pour la société de Bucharest la comédie en prose de *Revenants et Revenus,* et pour les félibres de Lar des strophes qui oublient parfois les règles de la prosodie, mais qui ont leur vigueur et leur charme. Voici sa dernière strophe :

Le mistral même est fait caresse ;
Venir ne puis,
A votre source enchanteresse ;
Oiseau ne suis !

Elle a pourtant des ailes en composant des poèmes qu'on a mis en musique. Les génies des brumes y chantent, le printemps éveille les sources et les arbres :

« Allons, mes fleurs, dehors ! Toi, semence, sors du sein de la terre ! Que mon chant ranime la nature ! C'est le printemps qui s'éveille. Secouons les sapins. Mêlons nos baisers à l'air frais. Des cieux viennent des senteurs embaumées ! Et ces parfums des cieux, ces joyeuses couleurs, je les donne à l'amour, pour qu'il s'en fasse une couronne. Allons, violettes, allons, voici le printemps. Bourgeons et clochettes, voici le temps de l'amour. »

C'est d'elle enfin que sont les contes du Pelech, de ce torrent de Pelech caché au fond des Carpathes, dont la voix sonore lui a raconté de doux et étranges récits des siècles lointains. On a leur traduction française : après les cris du cœur et les révoltes de l'âme, on croirait entendre un air de flûte dans les bois.

Carmen Sylva a ainsi dédié ce livre de contes aux enfants :

« Où la forêt vierge couronne de hauts rochers, où le torrent roule sauvage dans le vallon, où mille fleurs s'épanouissent, où de douces senteurs jaillissent; là, pareil au plus beau jardin, est mon royaume.

« Où tout le feu des couleurs du conte se reflète dans des yeux purs, profonds, débordant de vérité, entourés de l'éclat de l'amour; là, mollement enivré des effluves du printemps, est mon royaume.

« Dans le monde entier, dans la haute forêt où ne résonne qu'une chanson joyeuse, où les nuées se pelotonnent, où les gouttelettes de rosée tombent; là, dans les murmurants rameaux, flotte mon royaume.

« Dans toute nouvelle pousse, dans la force céleste de chaque rayon, dans toutes les formes et les aspects, dans l'être et le développement; là croît, enfants — suis-je riche! — mon royaume. »

Notre siècle a été appelé un siècle d'enfants par M^me^ de Girardin, à une heure de douce et fine raillerie. En reprenant, après elle, ce mot charmant, on peut dire avec plus de vérité et de bonté, que nous sommes tous de grands enfants, amoureux de contes qui charment l'imagination et l'emportent dans le pays des rêves. Nous aimons, à tout âge, ces visions merveilleuses qui laissent, en notre âme, un souvenir souriant ou sombre, et ces fées aimables ou redoutées qui passent, dans l'air, d'une aile légère.

Où sont ces mystérieux génies de la bruyère, des étangs, des futaies, des landes, du château, et du pauvre foyer des mendiants et des pâtres? Ils se sont évanouis aux rayons de notre soleil et leur ronde s'est envolée par les nuages, pareille à des oiseaux effarouchés. Leur troupe chantante et rieuse ne se penchera plus sur le berceau des enfants ou sur leur tombe verte; on ne l'entendra plus soupirer au bord des eaux ou dans les champs de lin ou de blé. La foi naïve de nos pères a pâli au souffle de notre temps troublé, mais nous aimerons toujours les contes d'enfants, pris dans un monde moins imaginaire et qui se répandent sur l'imagination populaire en poussière d'or.

Les enfants ont leurs tyrannies autant que les hommes parvenus au milieu du chemin de la vie : ils veulent qu'on les amuse. Que leur dire pour les initier aux choses de notre société pressée de vivre, pour les éclairer sans les inquiéter ou les affaiblir, pour leur apprendre à marcher au travers de nos misères et de nos luttes, et pour leur découvrir les vertus et les vices dont ils ont déjà le germe, afin de les rendre heureux sans reproches et sans mensonges? On a écrit, pour eux, des contes qui tiennent leur esprit en éveil et en joie, et je connais de grands enfants qui se plaisent, aussi, à ces récits émouvants et enjoués tombés des lèvres de Perrault, de Mme Guizot, de Bouilly, du chanoine Schmid, de Topffer, de Mme de Ségur, de la comtesse de Sannois. A ces contes d'une renommée aimable qui a bravé les années, il faut ajouter les contes de Carmen Sylva.

J'ouvre ce livre au hasard et je cite le conte de *la Grotte de la Jalomitza :*

« Quand on traverse à cheval la gorge qui sépare Virful de Furnica, de l'autre côté du Bucegi, on arrive à la Jalomitza, dont une des sources s'élance d'une monstrueuse caverne remplie de stalactites. Devant la grotte est bâti, depuis des temps très anciens, un petit couvent; la grotte est sans fin, dit-on; quelqu'un y est une fois entré et jusqu'à ce jour n'a pas reparu.

« Autrefois la grotte était habitée par un terrible enchanteur. On disait qu'il recherchait les belles filles et qu'il les enlevait aux champs, à la maison paternelle et même au pied de l'autel. Elles le suivaient toutes sans résistance et on ne les revoyait plus. Maint jeune homme audacieux avait juré de les délivrer, était entré courageusement dans la grotte, avait même appelé l'enchanteur : Bucur, Bucur!

« Mais personne, ni l'enchanteur, ni une seule Vierge, ne s'était montré.

« Dans le beau village de Rucar, au pied du Bucegi, habitait alors une magnifique jeune fille qui s'appelait Jalomitza; celle-ci s'était juré de ne pas suivre l'enchanteur, sous quelqne forme qu'il se présentât et quelles que pussent être ses promesses fallacieuses. — Me portât-il même dans sa grotte, disait-elle, que j'en sortirais!

« C'était là beaucoup d'audace de sa part, et les vieillards secouaient la tête et haussaient les épaules, en disant : quand l'enchanteur le voudra, elle fera comme toutes les autres, elle le suivra de son plein gré.

« Un temps assez long s'écoula pendant lequel rien ne vint mettre le courage de la jeune fille à l'épreuve. Elle était le plaisir des yeux et la joie de tout le monde, avec ses joues roses, ses lèvres rouges et

fraîches, ses cheveux ondulés et couleur de flamme et ses grands yeux bleus. Le nez était fin, les narines transparentes; seule, l'extrémité regardait un peu trop indiscrètement en l'air, avec une petite fossette au-dessus. De sa chemise richement brodée sortait un cou mignon, blanc comme la neige, et les petites boucles rouges qui s'échappaient de ses nattes rétives à toute discipline, frisaient en foule sur son front, ses tempes et sa nuque. Quand elle dénouait ses nattes, elle se trouvait entièrement enveloppée d'un manteau d'or, dont elle ne pouvait pas même apercevoir le tiers dans son petit miroir, lorsque, le dimanche, elle se paraît pour la *hora*.

« Il en était un au village qui courait toujours après elle, à la fontaine, aux champs, à la danse. Elle, cependant, ne voulait pas savoir grand'chose du pauvre Coman qui était pourtant beau garçon et riche. Il avait de beaux champs, des chevaux, des vaches, des buffles et des moutons; il portait un gilet de peau blanche magnifiquement brodé, avec un long manteau blanc doublé de drap rouge et orné à l'endroit de riches dessins de couleur et d'or.

« Beaucoup de jeunes filles avaient remarqué Coman; seule, Jalomitza ne le regardait pas. Elle pensait à l'enchanteur Bucur et au moyen de le combattre pour venger toutes les pauvres filles qui étaient tombées dans ses filets.

Une après-midi d'un dimanche splendide, pendant que les danseurs échauffés se reposaient un instant, de si charmants sons de flûte résonnèrent dans le voisinage, que toute la jeune troupe en fut charmée. Tous se retournèrent curieusement : un beau jeune pâtre se tenait appuyé contre un arbre, les pieds croisés l'un sur l'autre, aussi calme que s'il eût toujours été là, et cependant personne ne l'avait vu venir et nul ne le connaissait.

« Il jouait toujours et toujours, comme s'il avait été seul sur terre; une fois seulement, il leva les yeux et regarda Jalomitza qui s'était approchée de lui et qui écoutait les divines mélodies, les lèvres ouvertes et les narines frémissantes. Après quelque temps, il la regarda de nouveau, puis une troisième fois.

« Alors, Coman murmura derrière elle : Va-t-en d'ici, Jalomitza, cet homme est un impertinent.

Les épaules et les coudes de la jeune fille trahirent un geste d'impatience.

« Jalomitza, murmura de nouveau le jaloux, n'as-tu pas honte de te laisser regarder ainsi?

« Elle ne répondit pas davantage et lui tourna la tête.

« Jalomitza, je te le dis, ce pâtre là n'est autre que Bucur l'enchanteur.

En ce moment, le pâtre s'inclina sans arrêter son jeu; le froid vint au cœur de Jalomitza, la sécheresse à sa gorge : qu'en sais-tu? dit-elle, d'un air provocateur, sans pouvoir pourtant se défendre d'un léger tremblement des lèvres.

« — Je le sais, parce que je le sens, dit Coman, je le sens parce que je t'aime; et parce que je t'aime, je vois aussi qu'il te plaît et que tu seras sa victime, comme toutes les autres.

« — Moi, jamais! je le jure! s'écria Jalomitza, et elle devint pâle comme la mort.

« — Voici ma flûte; joues-en! s'écria le pâtre, et il tendit la flûte à Coman.

Sans savoir ce qu'il faisait, Coman saisit la flûte, commença à jouer, avec un charme tel qu'il n'avait jamais fait de sa vie. Il composa de nouvelles *horas* qu'il n'avait encore jamais entendues; il joua tout et vit que, chaque fois, l'étranger dansait avec Jalomitza.

Alors, il commença une *Doina* qui était si infiniment triste, que toutes les femmes avaient les larmes dans les yeux et que Jalomitza le pria de cesser. Lui, cependant, jouait encore, il jouait toujours et regardait autour de lui, avec l'angoisse de la mort; mais la flûte ne se taisait pas.

Le soir arriva, les danseurs commencèrent à se disperser, les uns par groupes, les autres seuls. Coman soufflait toujours et Jalomitza restait à ses côtés, comme enchaînée. Le pâtre étranger avait disparu.

Cesse, cesse Coman, dit-elle, tu me brises le cœur ; tu sais bien que je ne t'aime pas ; je t'ai juré de ne pas appartenir à l'autre. Cesse, Coman, sois raisonnable.

Mais Coman continuait à jouer, d'abord gaiement, comme s'il voulait rire, puis d'une façon si lamentable que le rossignol, en bas, dans la vallée humide, lui répondit. Toujours plus près, vint le rossignol ; au clair de la lune, Jalomitza vit l'oiseau se poser sur la tête de Coman et accompagner la flûte de son chant. Puis l'oiseau s'éloigna en l'attirant avec de doux sons, et Jalomitza le suivit, toute la nuit, sans savoir où elle allait.

Coman, toujours avec la flûte, suivait l'oiseau merveilleux dans la froide vallée, au bord du ruisseau. Le matin arriva et Jalomitza effrayée porta la main à son front et dit : — Où suis-je donc ? Je suis bien loin de la maison et cette contrée m'est inconnue. Coman où sommes-nous ? J'ai peur... L'oiseau c'était Bucur !

Cependant, Coman ne répondit pas, mais souffla une danse joyeuse. Alors, un étalon s'élança à travers la prairie, bondit autour de la jeune fille, lui offrit ses reins et frotta sa tête contre elle.

— Ah ! s'écria-t-elle, si seulement j'étais oiseau et que je pusse m'échapper ! Je reconnais le monstre.

A peine avait-elle dit, qu'elle s'envola changée en tourterelle, loin, bien loin, dans le matin brumeux. Mais l'étalon se changea en faucon, fondit sur elle d'une hauteur vertigineuse et l'emporta dans ses serres vers les monts.

Ah! si seulement, j'étais une fleur de la prairie! pensa la jeune fille épouvantée.

Au même instant, elle devint un myosotis, au bord du ruisseau ; le faucon, cependant, devint papillon et se posa sur la fleur; il vola autour d'elle et se berça avec elle.

— Si seulement, j'étais une truite de ruisseau! pensa Jalomitza.

Au même moment, elle devint truite; le papillon cependant, devint filet, l'attrapa et la tira à l'air, jusqu'à ce qu'elle pensât en mourir.

— Je voudrais être un lézard! pensa à demi morte, la pauvre fille.

Sur le champ, elle se faufila comme le vent à travers l'herbe et les fleurs et se crut cachée par chaque feuille, sous chaque pierre. Mais de la pierre voisine sortit un serpent qui l'arrêta, en la fascinant avec ses yeux terribles, de sorte qu'elle ne pouvait bouger. Longtemps, ils demeurèrent ainsi; les flancs du petit lézard battaient à se rompre.

— Que ne suis-je devenue nonne! Au couvent, je serais cachée, pensa-t-elle.

Au même moment, s'arrondit sur sa tête la haute coupole d'une église; les cierges brûlèrent et un chant majestueux fut entonné par des centaines de nonnes. Sous les vêtements d'une nonne, Jalomitza était agenouillée devant une image de saint; son cœur battait encore de crainte, mais elle avait déjà l'espoir d'être à l'abri dans le sanctuaire.

Reconnaissante, elle leva les yeux vers l'image. Mais les yeux de Bucur s'en détachèrent et la fascinèrent tellement qu'elle ne put s'éloigner, même quand l'église fut vide. La nuit vint : alors les yeux de l'image devinrent lumineux et les pleurs de Jalomitza coulèrent sans cesse sur les pierres qui glaçaient ses genoux.

Ah! s'écria-t-elle, même dans un lieu sacré, tu ne me laisses pas de repos. Oh! que ne suis-je un nuage!

Au même instant, la vaste nef au dessus d'elle devint la voûte du ciel et elle flotta comme un nuage, à une hauteur prodigieuse. Mais son persécuteur prit la forme du vent et la poursuivit du nord au sud et de l'est à l'ouest, tout autour de la terre.

— Mieux vaudrait être un grain de sable! pensa enfin le petit nuage.

Alors elle tomba à terre, petit grain de sable d'or dans la rivière de la princesse. Bucur, cependant, devint un paysan, qui marcha, pieds nus, dans la rivière, à la recherche de l'or et pêcha dans le fond, le petit grain. Celui-ci glissa prestement de ses doigts et se changea en un chevreuil qui s'enfuit dans le fourré. Mais, avant qu'il atteignit la lisière de la forêt, Bucur devint aigle, fondit sur lui d'une grande hauteur et l'emporta entre ses serres vers le *Bucegi*, dans son aire. A peine débarrassée de cette étreinte, la jeune fille tomba en goutte de rosée sur une gentiane. Mais lui, devint rayon de soleil et dirigea sur elle sa lumière et sa chaleur pour la boire; alors elle s'élança sous la forme d'un chamois, et sans le savoir, tomba juste dans la caverne de l'enchanteur. Il courut en riant après elle, en chasseur, et murmura : Enfin, je te tiens!

Elle s'enfuit dans la grotte, au fond, tout au fond ; alors elle vit que toutes les pierres autour d'elle étaient de merveilleuses jeunes filles des yeux desquelles tombaient d'intarissables larmes.

— O fuis, s'écrièrent cent voix, fuis loin d'ici, infortunée jeune fille ! un baiser de lui et tu deviendras pierre comme nous.

Au même moment, une flèche vola à travers toute la caverne et toucha le chamois fugitif. Dans l'angoisse de la mort elle s'écria : Que ne suis-je ruisseau ! je pourrais ainsi lui échapper. !

Soudain, elle se précipita hors de la grotte. comme une impétueuse rivière ; l'enchanteur lança une malédiction, devint lui-même rocher et saisit dans ses bras le ruisseau qui lui échappait toujours.

Coman arriva en ce moment à la caverne ; il reconnut à la voix sa Jalomitza qui appelait, Coman, Coman ! Et, rassemblant ses dernières forces, il lança sa flûte contre le rocher, sous la forme grimaçante duquel il reconnaissait Bucur.

L'enchantement se dissipa. Bucur, désormais, ne put, pas plus que Jalomitza, changer sa forme, et aujourd'hui encore, Jalomitza continue à courir sur ses bras engourdis. Quant à Coman, il bâtit une chapelle devant la grotte, s'y fit ermite et resta, jusqu'à sa fin bienheureuse, en contemplation de sa bien-aimée.

En lisant ce conte de Jalomitza, on songe involontairement à la chanson de Magali, dans *Mireille;* mais il y a quelque chose de plus touchant et de plus doux dans les vers de Mistral. C'est ainsi que dans le poème provençal on entend cette aubade charmante :

— O Magali, si tu te fais le poisson de l'onde, moi, le pêcheur je me ferai et je te pêcherai.

— O mais si tu te fais pêcheur, quand tu jetteras tes verveux, je me ferai l'oiseau qui vole, je m'envolerai dans les landes.

— O Magali, si tu te fais l'oiseau de l'air, je me ferai, moi, le chasseur et je te chasserai.

— Aux perdreaux, aux becs fins si tu veux tendre tes lacets, je me ferai, moi, l'herbe fleurie, et me cacherai dans les près vastes.

— O Magali, si tu te fais la marguerite, je me ferai, moi, l'eau limpide, et je t'arroserai.

— Si tu te fais l'onde limpide, je me ferai, moi, le grand nuage et promptement m'en irai ainsi, en Amérique, là-bas, bien loin.

— O Magali, si tu t'en vas aux lointaines Indes, je me ferai, moi, le vent de mer et te porterai.

— Si tu te fais le vent marin, je fuirai d'un autre côté, je me ferai l'échappée ardente du grand soleil qui fond la glace.

— O Magali, si tu te fais le rayonnement du soleil, je me ferai, moi, le vert lézard et te boirai.

— Si tu te rends la salamandre qui se cache dans le hallier, je me rendrai, moi, la lune pleine qui éclaire les sorciers dans la nuit.

— O Magali, si tu te fais lune pleine, je me ferai, moi, belle brume, et t'envelopperai.

— Mais si la brume m'enveloppe, pour cela tu ne me tiendras pas, moi, belle rose virginale ; je m'épanouirai dans le buisson,

— O Magali, si tu te fais la rose belle, je me ferai, moi, le papillon, et je te baiserai.

— Va, poursuivant, cours, cours, jamais, jamais tu ne m'atteindras. Moi de l'écorce d'un grand chêne, je me vêtirai dans la forêt sombre.

— O Magali, si tu te fais l'arbre des mornes, je me ferai, moi, la touffe de lierre, je t'embrasserai.

— Si tu veux me prendre à bras le corps, tu ne saisiras qu'un vieux chêne. Je me ferai blanche nonette du monastère du grand saint Blaise.

— O Magali, ma bien aimée. mets ta tête à la fenêtre. Ecoute un peu cette aubade de tambours et de violons.

Le ciel est là haut plein d'étoiles, le vent est tombé, mais les étoiles pâliront en te voyant.

— Pas plus que du murmure des branches, de ton aubade je me soucie ; mais je m'en vais dans la mer blonde me faire anguille de rocher.

— O Magali, si tu te fais nonette blanche, moi, prêtre à confesse, je t'entendrai.

— Si du couvent tu passes les portes, tu trouveras toutes les nonnes autour de moi errantes, car en suaire tu me verras.

— O Magali, si tu te fais la pauvre morte, alors je me ferai la terre et là je t'aurai.

— Maintenant, je commence à croire que tu ne parles pas en riant. Voilà mon annelet de verre, pour souvenir, beau jouvenceau !

— O Magali, tu me fais du bien, mais dès qu'elle st'ont vue, ô Magali, vois les étoiles, comme elles ont pâli !

Je ne crois pas m'abuser en disant que Magali a plus de tendresse, plus de poésie et plus de charme que Jalomitza. J'ose à peine dire à Carmen Sylva que j'aime moins son conte que la chanson du poème provençal.

Mais si elle n'a pas eu devant elle, comme Mistral, le soleil de la Provence, et, comme le conteur arabe des *Mille et une Nuits,* les merveilleux horizons des pays de l'Orient où tout est prodige et où l'imagination n'a qu'à se laisser bercer par le vent qui souffle, elle a vu passer sous le ciel de son royaume, chargé de brumes, les fées et les génies de la forêt et de la fontaine, en surprenant en l'air leur bourdonnement d'abeilles.

Elle a beau dédier ce livre de contes aux enfants; il

s'adresse aux délicats et aux rêveurs de tous les âges qui se plaisent au charme de l'imagination et de la poésie. On a eu raison d'appeler ces contes le chant des forêts et le concert des monts. Tantôt, Carmen Sylva y retrace, dans *La vie des ardents désirs,* la légèreté cruelle et capricieuse d'une fille insouciante des malheurs qu'elle entraîne autour d'elle, tantôt le triste sort de celui qui sacrifie tout son bonheur à son devoir, ou les regrets de celle qui a cru, un moment, que l'amour n'aurait pas de prise sur son cœur, ou les protestations de la montagne contre les vœux éternels, la récompense due au sentiment patriotique, le dévouement des enfants à leur mère, le bonheur dans la paix, les ravages des vices, l'homme et la femme parvenus à la perfection idéale par la grandeur d'âme, la philosophie surmontant tous les obstacles, les voiles des fiancées où s'entrelacent, sous des mains invisibles et malfaisantes, des fils qui portent malheur. La philosophie de ces contes est quelquefois obscure et on n'en découvre pas bien le sens et le trait.

La dernière œuvre de Carmen Sylva est un recueil de « nouvelles » traduites en français, nouvelles où éclatent toutes les passions du cœur humain, la lutte de l'amour jusqu'au sacrifice pour obéir au devoir ; et les ardeurs d'une nature indomptée et cruelle qui pousse la vengeance et la jalousie jusqu'au crime ; un drame plus touchant, celui d'une femme découragée et désillusionnée qui se relève et se reprend aux combats de la vie ; la souriante méprise d'une jeune mariée qui retrouve, tout d'un coup, l'amour de son mari qu'elle croyait refroidi ou perdu ; les déceptions et la force d'amour d'une autre qui voit brusquement celui qu'elle avait épousé pour sa beauté, devenir aveugle et repoussant. Voilà ce que Carmen Sylva a raconté dans *Une prière*, *Une lettre*, *Une feuille au vent,* et *le dégel.* Dans *Sirène, Nuit de lune, Les heureux, Le hêtre sanguin,* ce sont de vrais poëmes terribles ou touchants, qui donnent le frisson et le vertige. On y retrouve toutes les envolées de l'âme de Carmen Sylva.

C'est ainsi que d'année en année, cette reine à l'imagination chaude et féconde répand sa prose et sa poésie écloses au plein air de la montagne.

Elle a suivi le courant qui entraîne les esprits amoureux

de la gloire littéraire. Au dernier siècle, les femmes mettaient à publier leurs écrits plus de réserve qu'aujourd'hui. On les voyait même, parfois, demander grâce pour ce qu'elles appelaient leurs témérités. Il n'en est plus de même de nos jours. Elles ont franchi les barrières, et une femme peut maintenant, sans qu'on s'en étonne, écrire sur toutes sortes de sujets.

Carmen Sylva a abordé tous les rivages, philosophie, poésie, impressions de voyage, fantaisie ; elle a touché à tout, comme on mord au fruit défendu. A lire certaines maximes de son livre des *Pensées*, on les croirait tombées non d'une main de femme et de princesse, mais d'un homme ayant les marques d'une étrange rudesse. Dans le poème de *Jéhovah*, c'est une imagination en éruption, alliant à d'éclatantes images un scepticisme qui l'a emportée hors des voies des croyances chrétiennes. Elle a comme la tentation de l'abîme. Dans ses *Contes* et ses *Nouvelles*, se découvrent les plus brillantes qualités de l'esprit, une poèsie vibrante et originale, le sentiment, l'émotion, l'accent, la chaleur et la couleur des idées et du langage. Pour porter sur elle un jugement complet, il faudrait, et je ne le sais pas, comprendre la langue allemande et la langue roumane, ou avoir du moins la traduction française de tant d'œuvres qui nous échappent. Seuls les Allemands et les Roumans peuvent la connaître à fond. Ils pourraient nous répondre : ne touchez pas à la reine.

On a quelquefois représenté la reine de Roumanie en filandière tenant une quenouille de lin. On se figure plutôt cette souveraine, un casque de guerrier au front, et, à la main, une javeline. Cet esprit vaillant aime surtout les lettres françaises. Nous vivons à une époque où les couronnes tombent souvent de la tête des rois. Si la reine de Roumanie venait jamais à perdre son diadème, elle gardera toujours son rayon littéraire et la couronne de maître ès jeux floraux qui lui vient de l'Académie de Clémence Isaure et qui ne pèsera pas à son front, puisque c'est une couronne de fleurs.

DUBÉDAT,
Ancien Conseiller à la Cour de Toulouse.
Membre de l'Académie des Jeux Floraux.

LE DRAME DE LA VIE

(Suite)

Il y avait sept ans que durait la persécution générale signée par Dioclétien, le lendemain de son triomphe au Capitole, lorsque, un matin de l'année 310, une chaise à porteurs, escortée de licteurs, s'arrêta devant la maison habitée par Lucille.

La jeune chrétienne, jusque-là, avait été ostensiblement épargnée, malgré les manifestations très publiques de sa foi et de son zèle auprès des martyrs.

Cette fois, elle eut lieu de croire son tour arrivé, et elle baisait ardemment la croix au moment où les licteurs entrèrent dans son appartement. Invitée à monter dans la litière, par ordre supérieur, elle obéit, et, pendant qu'on l'emportait à travers les rues de Rome, elle faisait sa préparation à la mort.

Quand les porteurs s'arrêtèrent, elle se reconnut devant la demeure de Fulvius. Quelques instants après, on l'introduisait dans une pièce vaste et somptueuse, où rien n'annonçait un tribunal. La porte se referma sur elle et le seul bruit qu'elle entendait était celui de son cœur qui battait avec violence.

Après un moment d'attente, pendant lequel elle parvint à se remettre un peu, une courtine fut écartée au fond de la pièce et elle vit entrer Fulvius, toujours dans l'éclat de sa virile beauté, quoique pâle et amaigri. Il s'avança d'un pas agité, fixant sur elle un regard plein de cette vivacité nerveuse que donnent les violentes surexcitations de l'esprit.

— Lucille !

Ce mot s'échappa de ses lèvres comme un cri. — Amour, humiliation, souffrance, il y avait tout cela dans le son de sa voix en prononçant ce nom.

La jeune chrétienne était aussi visiblement émue, mais sous son émotion transpirait la fierté sans bravade d'une âme de martyr en présence d'un grand ennemi du Christ.

— Lucille, vous avez, sans doute, attribué à la vengeance

la persécution impitoyable que j'ai suscitée contre les chrétiens.

Vous avez pensé également qu'en vous faisant ostensiblement épargner, je me donnais la satisfaction de vous rendre témoin de ma vengeance, vous et Sylvain. Avant de vous faire quitter Rome, en ce jour, pour aller rejoindre votre frère dans les Gaules, j'ai tenu à vous dire que de tels sentiments ne m'ont point inspiré. Ce n'est pas pour amoindrir la haine et le mépris que naturellement je vous inspire : je n'ai pas cette prétention. J'ai voulu vous dire moi-même les mobiles qui m'ont porté à vous faire tout le mal que je vous ai fait, pour me donner la satisfaction de ne pas vous laisser me prêter des sentiments que je n'avais pas, et aussi, peut-être pour me donner celle de vous voir une dernière fois, Lucille, quitte à vous entendre me maudire.

Je me séparai de vous, il y a huit ans, avec la conviction que la religion chrétienne est dangereuse pour le bonheur de l'humanité par l'illusion de son idéal et par les exigences de sa morale; et je projetai dès lors de me vouer à sa destruction. J'y voyais un acte de dévouement social auquel mes tristesses de cœur me disposaient, car il me fallait quelque grand but pour m'étourdir et me rattacher à la vie.

Arrivé à la cour du César Galère, en Illyrie, à la suite de circonstances que je n'ai pas à redire ici, j'y trouvai précisément une reprise violente des décrets contre les chrétiens, motivée par le refus que Suzanne venait de faire de la main de Galère.

Suzanne, comme vous le savez, Lucille, était fille de Gabinius, frère de Dioclétien. Ce dernier, ayant perdu sa fille Valérie, mariée au César et morte sans enfants, avait voulu continuer de se rattacher ce prince par des liens de famille en lui faisant épouser en secondes noces sa nièce Suzanne. Mais celle-ci avait refusé, et ce refus, attribué avec raison à la déplorable influence de la religion du Christ sur ses sentiments, avait provoqué la colère du vieil empereur et du César contre cette religion. Je fis part à Galère de mes observations particulières sur le caractère anti-social du Christianisme et sur la nécessité d'en venir à son égard à une destruction radicale. Il comprit cette nécessité et trouva pratique

le plan que je lui soumis. Restait à obtenir de Dioclétien qu'il consentît à l'appliquer dans tout l'empire.

Il répondit qu'il consulterait l'oracle du Vatican sur cette grave affaire. Aussitôt, je partis pour Rome, au nom du César, pour préparer la réponse de l'oracle avec le préfet Hermogénien auquel Galère demandait son concours.

Ce préfet était précisément furieux lui-même contre la religion du Christ, à l'occasion de l'état inquiétant de son fils Tiburce, causé par le refus que la jeune chrétienne Agnès faisait de sa main, sous prétexte qu'elle avait donné ses préférences au Christ.

Il m'accompagna au temple de l'Oracle, et, quelques jours après, nous reçûmes l'approbation impériale de mon plan de destruction radicale d'une religion capable de fanatiser les esprits jusqu'au point d'amener Suzanne à dédaigner un homme appelé à l'empire, Agnès à refuser la main du fils d'un préfet de Rome, et vous-même, Lucille, à prendre une résolution que combattait votre cœur. Je vous prie de ne voir dans le souvenir que je viens de réveiller aucune intention blessante pour vous.

— Merci.

— Trois mois après la signature de Dioclétien, la persécution commença. Vous en connaissez maintenant les mobiles, dites-les à Sylvain. Dites-lui que c'est le caractère anti-social des idées chrétiennes qui a fait de moi le bourreau des chrétiens et non la vengeance.

— Il le sait, Fulvius. Tout ce que vous venez de me raconter nous était depuis longtemps connu.

— Je ne vous comprends pas, Lucille.

— Il y a sept ans, le matin du martyre d'Agnès, nous étions venus prier au tombeau de l'apôtre Pierre sur le mont Vatican.

Après notre prière, nous nous reposions dans un pli de terrain voisin du sentier, lorsque tout à coup vous apparûtes sur ce sentier avec le préfet Hermogénien. Le hasard voulut que, vous trouvant en avance sur l'ouverture du temple de l'oracle, but de votre course matinale, vous vous arrêtâtes précisément à côté du pli de terrain où nous étions assis et qui nous dérobait à vos regards.

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Nous n'eûmes pas le courage de nous lever et nous entendîmes tout.

— Oh ? alors, vous comprîtes que je n'agissais pas par vengeance. Cette pensée me fait plaisir. Mais puisque vous entendîtes tout, comment mes paroles n'éveillèrent-elles pas en vous le soupçon que vous pouviez être le jouet d'une mystification, en vous résignant à un genre de vie désavoué par la nature, sous prétexte que votre religion vous divinise, et, en vous divinisant, vous rend capables de remplacer les amours terrestres par de prétendues affections idéales ?

Fulvius sentait parfaitement l'inopportunité, en ce moment, de la discussion que sa question tendait à provoquer. Il cédait au besoin instinctif de prolonger la présence de la jeune fille, dont la voix était si douce à son oreille, et qui ne le maudissait pas. Il insista.

— Vous êtes intelligente, Lucille ; vous l'êtes à un degré rare. Vous aviez déjà depuis longtemps un esprit exercé, dans la société intime de votre frère, aux conceptions et aux notions les plus élevées : comment n'avez-vous pas fini par comprendre qu'entre le divin et l'humain il y a un abîme infranchissable, et que ces deux modes d'être ne sauraient se fusionner pour faire de l'homme un être intermédiaire et mixte tel que celui imaginé par la doctrine chrétienne, être qui ne serait pas tout à fait un Dieu, non plus que tout à fait un homme, participant à la fois de la substance divine et de la substance humaine ?

Comment n'avez-vous pas vu qu'une pareille participation à ces deux substances dans le même être entraîne la négation de l'une ou de l'autre ? Si c'est Dieu, en effet, qui tombe dans le fini pour y mettre l'infini, il cesse d'être Dieu. Si c'est l'homme que vous élevez à l'infini pour le diviniser, il cesse d'être un homme.

— Fulvius, lorsque Sylvain comprit la nécessité de vous séparer des lévites du sanctuaire dont vos objections rationalistes, exposées avec talent, pouvaient troubler les convictions, il dut agir avec vous, devant eux, autoritairement, c'est-à-dire au nom de la foi chrétienne blessée par vos idées, et sans admettre ces idées à un autre examen que l'examen théologique.

Toutefois il regretta ensuite de ne vous avoir pas pris à part pour une discussion rationnelle de ces idées et des bases de notre foi.

S'il l'avait fait, il vous aurait dit, à propos de la question du surnaturel, que vous venez d'exposer à votre manière et qui est fondamentale dans notre religion, que cette question ne se pose point sur le terrain des substances, mais bien sur celui des natures. Nous ne disons pas que l'homme, en devenant chrétien par le baptême, devient participant de la *substance* divine, ce serait enseigner le Panthéisme. Nous disons qu'il devient participant de la *nature* divine, ce qui n'est pas la même chose.

La substance, en effet, est partie dans la nature divine, laquelle la comprend avec les attributs en plus. Or, c'est à la participation des attributs seulement, d'après l'enseignement chrétien, que l'homme est admis par son élévation à l'état surnaturel, et encore pas de tous, car il y en a d'incommuniables comme la substance elle-même. Tels sont : l'infinité, l'éternité, l'immensité et par dessus tout l'asséité, ou privilège d'*être par soi*. Ceux qui sont communicables sont entre autres : l'intelligence, la bonté, la force, l'infaillibilité, l'impeccabilité. C'est dans ce dernier ordre d'attributs que se fait la participation de l'homme à la nature divine, par assimilation.

Pourquoi Dieu, Fulvius, après avoir doué l'homme d'une intelligence proportionnée à sa nature créée, ne pourrait-il pas ensuite lui offrir un moyen mis à sa libre disposition pour élever cette intelligence à un degré de plus, en *assimilant*, sous quelque rapport, son mode de voir à celui de la divinité. Pourquoi Dieu ne pourrait-il pas cela, afin que l'homme, devenu plus grand dans ses pensées, puisse par là même grandir dans ses affections et dans ses actes, en vertu de cette loi de son être *qu'il aime comme il voit et qu'il veut comme il aime?*

— D'après ce que vous me dites là, Lucille, le surnaturel chrétien ne serait qu'une simple question de plus ou de moins dans le développement intellectuel de l'homme. S'il n'était que cela, il serait rationnel. Mais ce n'est pas là ce qui ressortait de l'enseignement de Sylvain. D'après lui le surnaturel est une question d'ordre; c'est-à-dire, qu'il prétendait

que, par le baptême, l'homme est introduit avec toutes ses facultés natives dans un ordre supérieur absolument distinct de l'ordre naturel, lequel ordre supérieur n'est autre que l'ordre divin lui-même.

— C'est bien ainsi, en effet, qu'il faut entendre la question du surnaturel, et je n'ai rien dit tout à l'heure qui contredît cette manière de le concevoir. J'ai mis, il est vrai, le principe de l'élévation qu'il confère dans l'intelligence surtout, parce que la grâce qui le réalise en nous est surtout une lumière, selon cette parole du Christ: « Je suis venu pour qu'ils voient »; mais j'ai attribué à cette lumière la prérogative d'assimiler le mode de voir de l'intelligence au mode divin lui-même, ce qui est bien donner à entendre que cette faculté est élevée à la participation d'un ordre supérieur.

— S'il a pu entrer dans le plan de la divinité sur l'homme d'offrir à ce dernier, après coup, un moyen de grandir par son intelligence, quelle nécessité y a-t-il de supposer que ce moyen n'appartient pas à l'ordre naturel? La raison humaine n'est-elle pas naturellement susceptible d'un développement progressif, et le don que vous appelez du nom de *grâce* ne serait-il pas plus admissible, s'il était présenté comme produisant un simple développement *naturel* de l'intelligence, analogue à celui qu'opère un bon maître sur l'esprit d'un enfant?

On y gagnerait d'écarter cette prétendue participation à la nature divine qui donne lieu à des injonctions morales au-dessus des forces naturelles de l'homme, sous prétexte qu'en devenant chrétien il devient pourvu de forces surhumaines; doctrine qui gâte toute l'économie de votre religion.

Je conçois l'homme capable de se rapprocher, sous quelque rapport, de la divinité par la vertu, comme il se rapproche de l'animalité par le vice. Mais, de même que, si bas qu'il tombe par le vice, il n'est jamais un animal, de même si haut qu'il puisse s'élever par la vertu, il n'est jamais un Dieu. Voilà ce que la raison de l'homme affirme, et jamais elle n'admettra qu'il puisse franchir les limites de sa nature.

Cette conversation a bien quelque chose d'étrange pour Lucille; mais, au fond, elle y prend plaisir.

— Que l'homme, répond-elle, ne puisse, *de lui-même,* franchir

les limites de son être, ni par en haut en s'élevant, ni par en bas en se dégradant, c'est parfaitement exact. Il ne le peut pas plus que la plante ne peut passer de la vie végétative à la vie instinctive, et l'animal de la vie instinctive à la vie intellective. L'évolution naturelle ne comporte pas de telles transitions.

Mais pourquoi Dieu ne pourrait-il pas faire ce que la nature ne fait pas? Pourquoi Dieu, qui, après avoir créé la hiérarchie des vies naturelles, nous les montre associées toutes ensemble dans l'homme, ne pourrait-il pas offrir à ce dernier le moyen de couronner cette association en lui de la vie végétative, de la vie instinctive et de la vie intellective, par une participation à la vie divine, sous quelque rapport et sans communication substantielle?

— Il faudrait au moins voir quelques raisons d'être d'une pareille chose.

— Ce n'est pas nécessaire, Fulvius, dans une religion positive, c'est-à-dire dans une religion qui se donne comme *révélée*. L'homme n'a pas le droit de demander compte des motifs qui ont porté Dieu à faire ou vouloir ce qu'une telle religion enseigne. Il n'a que le droit d'exiger d'elle la preuve rationnelle que ce qu'elle enseigne est bien réellement une révélation. Si elle lui fournit cette preuve, il doit faire à Dieu l'honneur de le croire sur parole, en admettant l'enseignement de cette religion, même pour les dogmes dont il ne voit pas les raisons d'être.

Ce n'est pas toutefois le cas pour celui du surnaturel, car plusieurs de ses raisons d'être sont saisissables à notre esprit. Je puis vous nommer d'abord, Fulvius, la gloire accidentelle de Dieu. Voulant faire de l'homme l'agent principal de sa glorification par ses œuvres, n'aurait-il pas eu en lui un être trop petit pour ce rôle, s'il l'avait laissé dans les seules conditions naturelles?

Les hommages d'un être que rien ne rattacherait à l'infini, seraient bien près d'être, aux yeux de la divinité, l'équivalent du néant.

Je vous nommerai en second lieu la beauté du plan divin, qui ne se conçoit que dans une unité harmonieuse et universelle, ramenant tous les êtres à leur auteur, dans la personne

de celui qui les résume tous, au moyen du rattachement de ce dernier à l'ordre divin.

On peut aussi alléguer, comme raison d'être du surnaturel, le *bonheur même de l'homme* qui, réduit à la seule fin de l'ordre naturel, n'aurait pu être qu'un bonheur limité à la connaissance et à l'amour indirects de Dieu, dans la seule mesure où Dieu se reflète en ses œuvres, tandis que, à la faveur de l'élévation au surnaturel, ce bonheur est à la mesure de la connaissance et de l'amour directs de Dieu, contemplé dans son essence.

Enfin, on peut trouver encore une raison d'être de l'état surnaturel dans *l'amitié* que Dieu déclare vouloir entretenir avec l'homme par le Christ, amitié qui réclame quelques rapports d'égalité entre le créateur et la créature, pour que celle-ci puisse oser répondre aux désirs de son créateur en l'aimant sous le mode d'aimer dont elle reçoit de Lui les avances.

Voilà, Fulvius, des raisons d'être du surnaturel qui, ajoutées à l'affirmation divine, nous font trouver rationnel d'adhérer au christianisme.

Si la conséquence de cette adhésion est pour nous la nécessité de nous montrer plus grands dans nos pensées, nos affections et nos actes que dans les conditions naturelles de l'homme, *les secours divins* qui accompagnent l'élévation au surnaturel sont tels qu'il nous est plus facile avec eux d'être *chrétiens* qu'à vous, sans eux, d'être *honnête homme*.

Lucille, après un moment d'hésitation, continue avec une animation contenue :

— Vous avez parlé, Fulvius, de cœurs torturés par des amours fantastiques substitués aux affections naturelles, donnant à entendre que le surnaturel impose l'étouffement du cœur, ou du moins son martyre, à la femme chrétienne. Non, cela n'est pas.

Chez nous, la femme est d'autant plus dévouée et fidèle à l'amour légitime de la terre qu'elle est plus éprise de l'amour surnaturel du Christ. Ce sont là deux amours, Fulvius, qui ne se combattent pas dans nos cœurs de chrétiennes, et si notre religion tend à détourner la jeune fille de certaines alliances, malgré les avantages terrestres qui s'y rattachent,

et malgré les qualités naturelles de ceux qui les leur proposent, c'est parce que ces unions manqueraient de la condition essentielle du bonheur : l'harmonie des idées. Il est très difficile que les cœurs soient unis là où les esprits sont divisés, et deux êtres qui n'ont pas la même croyance sont plus près de se haïr que de s'aimer.

En tout cas, ils ne prendraient pas la même route vers l'autre vie. C'est pourquoi la jeune chrétienne, ne voulant pas aimer seulement pour le temps, préfère ne pas donner son cœur à qui n'en veut pas pour l'éternité.

— Assez, Lucille. Cette discussion, que je vous demande pardon d'avoir soulevée, vient trop tard. J'achève ce que j'ai à vous dire.

Fulvius est visiblement troublé en prononçant ces paroles.

— Notre but, après sept années d'efforts ajoutés aux trois années de la persécution partielle de Galère, est à peu près atteint. Il y a dix ans que le sang chrétien coule et la source en est enfin près de tarir. Il ne nous reste plus qu'à compléter l'œuvre de la force par celle de la sagesse, en prenant des mesures pour que désormais tous les enfants de l'empire soient soumis à l'obligation de nos écoles, afin d'y être élevés dans le mépris et l'ignorance du Christianisme. C'est à quoi nous mettrons tous nos soins, tout en continuant la recherche rigoureuse des livres chrétiens pour les détruire. Pratiquée avec entente et persévérance, cette tactique achèvera l'entreprise, et la religion du Christ aura vécu.

Une chose cependant, je dois l'avouer, est venue troubler notre succès et nous donner une forte préoccupation. C'est la fuite de Constantin de la cour de Galère, en Illyrie, au moment où nous songions à nous défaire de lui pour le soustraire aux espérances des chrétiens de la Gaule, seule région où il y en ait encore, par suite du refus de Constance Chlore d'exécuter le décret impérial contre le Christianisme. Sylvain, qui est à la cour de ce prince depuis qu'il vous a quittée, va travailler inévitablement à obtenir de Constantin, fils d'une mère chrétienne, qu'il entreprenne contre nous la revanche du Christ...

Nous avons résolu de le prévenir, et vous allez, Lucille, traverser dans quelques heures le camp des vieilles légions

prétoriennes de Maximien-Hercule, prêtes à franchir les Alpes pour atteindre le Christianisme dans son dernier refuge, et consommer sa disparition de la terre. Vous ne les précèderez que d'un temps très court. Tout est disposé pour que votre voyage s'accomplisse sûrement et avec tous les égards que vous pouvez désirer. Allez à votre destinée, Lucille, et moi je vais à la mienne.

Il se retire par la même porte du fond de l'appartement.

(*A suivre.*) E. PESNELLE.

ÉTUDE DE MŒURS AU XVII^e^ SIÈCLE

EN PAYS BORDELAIS

(*Suite.*)

BLEZIGNAC

CHATEAU DE BLÉZIGNAC. — Le château de Blézignac, appelé aussi La Salle-de-Blézignac, est une construction moderne remplaçant une forteresse des premiers temps du moyen âge. Au commencement du XII^e^ siècle, Amanieu de Blézignac et son frère furent témoins d'une donation faite à l'abbaye de La Sauve par Bernard de Mouchac (1). Vers la même époque, Bernard de Blézignac, sentant sa fin prochaine, se fit moine dans ce monastère et lui fit don de la huitième partie de la dîme de Baigneaux, de quatre serfs et de quinze *denariates* de vigne, d'un autre serf qu'il avait à Boisset (2) et de terres qu'il possédait à Espiet, Montignac, Branne et dans d'autres paroisses (3).

Le 4 février 1279, Edouard I^er^, roi d'Angleterre, comme duc de Guienne, donna à Ebulon de Puyguilhem la permission de construire une maison forte dans son fief nommé la Tour de Turval, à Blézignac.(4) ; nous croyons qu'il s'agit ici du château de Blézignac.

Après la conquête de la Guienne par Charles VII, nous trouvons Bernard Angevin en possession de la seigneurie de Blézignac qui

(1) Bibliot. de Bordeaux, *Petit Cartulaire de La Sauve*, p. 321. — Mouchac, maison noble située dans Grésillac.

(2) Boisset actuellement dans la paroisse de Grésillac.

(3) *Petit Cart.*, p. 19.

(4) *Catalogue des rôles gascons* (bibl. de Bordeaux). — L'auteur de la table manuscrite des copies de Bréquigny ne s'exprime pas aussi catégoriquement que le catalogue pour l'emplacement du fief de la Tour ; il dit : Soit sur son fief de la Tour, soit près de Blézignac.

probablement lui avait été donnée par le roi d'Angleterre, et qui lui fut, sans doute, confirmée par le roi de France comme tous ses autres domaines.

La guerre de Cent ans avait mis presque toute la France dans un désordre étrange. « Il y eut, dit Dom Etienne Dulaura (1), de grands embarras et contestes tant entre les officiers du roi et les seigneurs particuliers, qu'entre ces seigneurs les uns à l'encontre des autres, sur le sujet des limites des jurisdictions et sur celui des rentes.... Les officiers de la prévosté royale d'Entre-deux-Mers s'avisèrent, en 1479, de se servir de l'occasion et de la commodité du temps, en pêchant en eau trouble, avant que les choses ne fussent encore bien remises en leur ancien état, et que les seigneurs de l'Entre-deux-Mers ne se fussent bien rétablis dans la possession de leurs droits par une suffisante jouissance pour prescrire; ils font donc action aux sujets du commandeur de Montarouch, du marquis de Curton, du baron de Blézignac, de l'abbaye de La Sauve et autres, prétendant les obliger à se soumettre à leur jurisdiction et à reconnoistre que leurs terres relevoient immédiatement du roi et lui faisoient rente. Ils étoient poussés en cela par le procureur général de la sénéchaussée de Bordeaux et par le fermier du domaine qui, outre qu'il y avoit à profiter pour eux, vouloient, par là, faire les affaires de la couronne et en procurer les intérêts. Ils n'avoient point d'autres titres que celui de la Majesté royale; et, en effet, il ne leur en falloit pas d'autres étant de droit commun que toutes les terres du royaume en dépendent, si l'on ne fait pas voir, par de bons titres, ou quelles sont nobles ou quelles sont sujettes à d'autres seigneurs ». L'abbaye de La Sauve gagna son procès.

Il est probable que Bernard Angevin, seigneur de Blézignac, gagna également le sien. C'est du moins depuis lors que quelques fiefs de la paroisse de Blézignac furent repeuplés par des étrangers : Jean Landreau, du pays de Saintonge, attiré, comme Gaufreteau et bien d'autres, par les proclamations des seigneurs de l'Entre-Deux-Mers, reçut à fief nouveau, le 27 mars 1480, de Jacques Angevin, procureur constitué de son père Bernard, une pièce de terre en friche, située au lieu de Landreau, contenant 107 journaux, pour la convertir en terre labourable et y bâtir une maison, plus un autre domaine de 25 journaux et quelques petites pièces détachées, pour en faire des prairies, le tout au devoir de 40 sous bordelais d'exporle à

(1) *Histoire mss. de La Sauve*, par Dom Etienne Dulaura.

muance de seigneur et de tenancier, et pour 5 francs bordelais, 3 boisseaux de froment, 4 boisseaux d'avoine et une paire de gélines, d'oublies, par an, portés au château de Rauzan ou à La Salle-de-Blézignac à la volonté du seigneur (1).

Nous croyons que les tenanciers qui consentirent les trois reconnaissances suivantes en faveur de Jacques Angevin, seigneur de Rauzan et de Bleizignac, étaient des étrangers établis depuis peu dans cette dernière seigneurie. En premier lieu, le 1er septembre 1483, Matalin Mossiteu et sa femme Marion Lambroyn déclarèrent tenir de ce seigneur soixante et un journaux de terre tant labourable que bois et prés avec les masures et maynes deserts *(domaines abandonnés et non cultivés)* qu'ils renfermaient situés, dans la paroisse de Blezignac, près de l'étang du moulin du Temple et du fief de Jean Mondolet dit Larmabalha (*Larmavaille*), bornés au nord par le ruisseau du Luc jusqu'au pont et chemin qui vient de La Sauve et va au moulin du Temple, et, ailleurs, par ceux de Dardenac à Loret, de Blezignac au Temple, et du moulin de Rafarin au même lieu.

En second lieu, le 11 juin 1484, Etienne et Jean Audigey, frères

(1) Archives du château de Blézignac, appartenant à M. Saujon, propriétaire de ce château. Toutes les fois que les sources où j'ai puisé pour rédiger cette notice ne seront pas indiquées en note, c'est qu'elles proviennent de ces archives. — Voici l'analyse complète de cette baillette qui peut servir de type à celles qui furent consenties aux colons étrangers venus en Guienne, après la guerre de Cent ans : Bail à fief nouveau par messire Jacques Angevin, au nom de Bernard Angevin, son père, seigneur de Rauzan, Pujols, Civrac et Pellegrue en Bazadais, et Bladinhac, la honor de La Tor (La Tour de Bisquetan à Saint-Quentin-de-Baron), du Filh (Tilh), Tastes, Term (Tyran) et Bussac, en Bordelais, ainsi qu'il appert par des lettres patentes du roi et de sa cour de parlement de Bordeaux, datées du 21 juillet 1478, à Jean Landreau, du pays de Saintonge, d'une pièce de terre en bois, pour la convertir en terre labourable et prairie, située paroisse de Bladinhac, au lieu appelé à Landreau, contenant 107 journaux ou environ, confrontant entre le chemin public qui sépare les seigneuries de Bladinhac et de Bénauges jusqu'à la croix de La Borderia, et, de ladite croix, tirant au long de la séparation des seigneuries de Montarouch et de Bladinhac jusqu'à la croix de Larat, d'un côté, et, de cette croix, tirant le long des terres de Pey Bruguey, une dogne (*fossé*) entre deux, et la cause (*la propriété*) de Jean Audigey, ainsi qu'il est bidanat (*borné*), de l'autre côté, et à la cause dudit Jean Audigey, et l'autre côté, divers dessous, ainsi qu'il est borné; plus une pièce de terre et bois, située dans ladite paroisse, contenant 25 journaux, près du précédent fief et du chemin public qui vient de La Salle et va à l'église de Bladinhac; plus une pièce de pré à toucher lesdits fiefs, au dessous de La Salle; plus une pièce de bois pour convertir en prairie, contenant un journal. — Au devoir de 40 sous bordelais d'exporle à muance de seigneur et de tenancier, et pour 5 francs de ladite monnaie, chaque franc valant 25 sous; trois boisseaux de froment, 4 boisseaux d'avoine, mesure de Rauzan, une paire de gélines, le tout, par an, d'oublies, portés au château de Rauzan, ou à La Salle-de-Bladinhac, à la volonté du seigneur. Le tenancier s'engage à demeurer dans le fief où il fera bâtir une maison. Les témoins de cette baillette étaient : frère Eymeric Blanchet, recteur de Bladinhac, Jean Du Bosc, notaire dudit seigneur, etc.

reconnurent de 140 journaux de terre bois et désert situés dans la paroisse de Blézignac, au lieu appelé à Audigey, confrontant à une borne plantée sur le chemin qui va du Temple à Montarouch et un autre chemin qui va de Montarouch à Branne et sépare les juridictions de Bénauges et de Blézignac; plus une pièce de bois pour convertir en prairie au lieu appelé a Trossapalha; plus 8 journaux de prés au lieu du Cros; un pré à Trossapalha confrontant au ruisseau de la font de Blézignac; le tout au devoir de 32 liards bordelais d'exporle à muance de seigneur et de tenancier, et de 6 francs et 23 ardits bordelais, 3 boisseaux de froment, trois boisseaux d'avoine, une paire de chapons, une paire de gelines, par an de rente portés à Rauzan ou à Blézignac au choix du Seigneur (1).

On trouve, en troisième lieu, le 11 juin 1486, la reconnaissance par Jean Durandet du domaine de Martin Botilhey, confrontant au pré de Martin Cantinole.

Jacques Angevin, seigneur de Blézignac, se maria avec Marguerite de Montferrand dont il n'eut qu'une fille nommée Jeanne qui épousa, le 13 décembre 1478, Jean de Durfort seigneur de Duras, de Blanquefort et de Villandraut; celui-ci n'eut qu'un fils nommé aussi Jean qui fut héritier universel de Jacques Angevin, son aïeul maternel, mort le 25 juin 1504, et devint ainsi seigneur de Rauzan, Pujols, Civrac, le Cypressac et Blézignac. Jean mourut célibataire après avoir fait, le 9 décembre 1506, son testament par lequel il institua héritier universel François de Durfort, son frère puîné, lequel épousa Catherine de Biron, fille de Paul de Gontaut, baron de Biron, et de sa seconde femme Marguerite de Biron de Montferrand. Il mourut, le 22 février 1525, laissant Symphorien de Durfort (2) sous la tutelle de sa veuve Catherine de Biron.

C'est à cette époque que nous voyons arriver à Blézignac les membres de la famille de Gaufreteau établis depuis cinquante ans environ à Dardenac. Le 22 mars 1520, Girault de Gaufreteau acheta à honorable homme M. M^e Dominique Ram, docteur en droit et avocat au parlement de Bordeaux, le moulin à eau de Ramefort, situé dans Blézignac, pour la somme de 300 francs bordelais. Ce Girault, était fils de Jacques de Gaufreteau ainsi qu'il résulte d'une transaction,

(1) Les témoins de cette reconnaissance étaient nobles : Raymond de Labat et Jean de La Raulia (j'ai dit quelques mots sur ces deux témoins dans les *Variétés girondines*).

(2) Le Père Anselme, t. v, gén. de Duras.

portant partage, du 8 janvier 1529, entre M. Jean de Gaufreteau, prêtre, et Girault de Gaufreteau frères, enfants de feu Jacques de Gaufreteau, paroissiens de Dardenac, d'une part; et Peyrot et Jean de Gaufreteau, frères, leurs cousins germains, fils et héritiers d'autre feu Jean de Gaufreteau, frère dudit feu Jacques, d'autre part.

Le 14 mai 1529, Catherine de Biron, dame de Duras, tant en son nom que comme mère et légitime administratrice de Symphorien de Durfort, seigneur et baron de Duras et Pujols, afferma, après s'être entendue avec Jean de Durfort, seigneur de Civrac, « à honorable homme Girault de Gaufreteau, marchand, demeurant à Dardenac et à Guillaume-Arnaud de Cazenove, bourgeois de Bordeaux, tous les cens, rentes, honneurs, les fruits décimaux et agrières tant de blé que de vin, avec les vignes, forêts et domaines étant des appartenances de la juridiction de Pujols, avec les droits de greffe, prévosté, guet, manœuvres, etc., de cette juridiction; sauf les droits d'amende arbitraire, de prison, d'exporle et de prélation, d'un jardin et des bêtes épaves, pour le terme de deux ans et pour le prix de huit cents livres par an » que les fermiers devaient payer d'avance; mais il fut convenu que s'il arrivait des accidents sur les fruits, Catherine de Biron en supporterait les conséquences et rembourserait aux fermiers ce qu'ils auraient payé ou avancé.

Le 1er septembre de la même année, cette dame afferma à Girault de Gaufreteau seul tous les droits qu'elle possédait dans la juridiction de Blézignac pour trois ans et pour la somme de cinquante livres par an.

Pendant que Gaufreteau et Cazenove étaient fermiers de Pujols, la grêle enleva toute la récolte; ils réclamèrent à Mme de Biron la somme de onze cent cinquante livres qu'elle leur devait encore des avances qu'ils avaient faites, de sorte que, le 7 juillet 1530, elle vendit, à pacte de réméré de quatre ans, à Girault de Gaufreteau, la maison noble et seigneurie de Blézignac avec tous les cens, rentes, revenus, émoluments, gaudences et autres choses appartenant à cette seigneurie sans en rien réserver, tout le droit de justice haute moyenne et basse, mixte, mère impère, avec puissance d'y établir des juges, prévôts, greffiers, sergents et autres officiers, pour la somme de douze cents livres; Girault de Gaufreteau, avant de passer le contract, avait remis à la dame de Pujols, la somme de cinquante livres restant des onze cent cinquante qu'elle devait, et promis de

payer tout ce qu'elle pourrait devoir sur cette dernière somme à Arnaud de Cazenove.

Le 23 décembre 1538, Peyrot et Girault de Gaufreteau frères, marchands, achetaient des terres à Blézignac.

Enfin, le 6 février 1542, Symphorien de Durfort, seigneur de Duras et de Pujols, autorisé par son curateur M^e Guillaume de Lur, conseiller du roi au parlement de Bordeaux, seigneur de Longua, vendit à Girault de Gaufreteau, marchand, demeurant à Bordeaux, et à Jean de Gaufreteau, cousins, tout le droit de plus value (le seigneur de Duras déclarait que la somme de douze cents livres que Gaufreteau avait payée à Catherine de Biron était beaucoup trop faible) et autres droits quelconques qu'il prétendait posséder encore sur la seigneurie de Blézignac, moyennant la somme de six cent cinquante livres tournois. Il donna pour garant de cette vente M^e Jacques de Pons, seigneur baron de Mirambaud et de Plassac.

Quelques années après, Symphorien de Durfort, seigneur baron de Duras, Pujols, Villandraut et Blanquefort, attaqua Pierre de Gaufreteau et consorts en rescision de contrat; ceux-ci, pour se défendre, furent obligés de fournir un certain nombre de pièces, deux entre autres qui prouvaient que la vente avait été bien faite : la première est une transaction, du 1^er mai 1548, entre Jacques de Pons, chevalier, baron de Mirambeau et Catherine de Biron, sa femme, d'une part, et Symphorien de Duras, majeur de vingt-cinq ans; celui-ci et sa sœur Jeanne de Durfort, enfants de Catherine et de François de Durfort, son premier mari, devaient restituer à leur mère sa dot et diverses sommes, montant à trente mille livres, pour lesquelles lui fut vendue la terre et seigneurie de Rauzan, à pacte de rachat. Pour faciliter ce rachat, Catherine consentit que son fils vendit trois cents journaux de la forêt de Rauzan et que, moyennant qu'il lui payât vingt-quatre mille livres, elle lui revendrait la terre de Rauzan; et quant aux six mille livres restant, elle les lui donnait dès à présent tant pour son droit de légitime que pour future succession, à la condition que Symphorien approuvât sans réserve l'arrêt des comptes qu'elle avait rendus de l'administration des biens de son fils depuis la mort de François de Durfort, son mari; la seconde pièce est une autre transaction, du même jour, entre les mêmes, portant approbation par ledit de Durfort des comptes rendus par Jacques de Pons et sa femme de l'administration qu'ils avaient eue des biens et revenus de Symphorien, sans pouvoir revenir, plus tard, sur ces comptes approuvés par M^rs M^es Guil-

laume de Lur et Michel Vallon, curateurs dudit Symphorien. Moyennant cette approbation, les seigneur et dame de Mirambeau avaient donné audit de Durfort la somme de seize cents livres huit sous tournois qu'ils lui devaient suivant ce compte et remis, de plus, le prix des réparations et améliorations qu'ils avaient faites au château de Rauzan depuis la vente de cette seigneurie par Catherine.

Pierre de Gaufreteau et les siens gagnèrent leur procès, puisque la seigneurie de Blézignac leur resta; et, le 9 mars 1557, Pierre et Jean de Gaufreteau et Alixon de Pimpoix, au nom et comme tutrice de Françoise-Marguerite et Alixon de Gaufreteau, héritières de feu Girault de Gaufreteau, seigneurs et dames de Blézignac, présentèrent au grand sénéchal de Guienne le dénombrement de cette terre consistant en deniers, blés et poules de rentes, et valant, toutes charges déduites, 20 francs bordelais, avec le droit de justice qui, disaient-ils, coûtait, les officiers payés, plus qu'elle ne valait.

Sire Pierre de Gaufreteau, habitant de la paroisse de Dardenac, fit son testament le 3 septembre 1558. M. Jules Delpit s'est contenté de le signaler, mais nous croyons devoir l'analyser, ne serait-ce que pour faire voir quelle fortune considérable avaient faite, au bout de cent ans environ, ces marchands étrangers venus à Dardenac pour y établir des tanneries, après la guerre de Cent ans : Pierre de Gaufreteau se recommande à Dieu, à la Sainte Vierge et à tous les saints; il demande à être enseveli dans l'église de Dardenac, et laisse, pour faire prier Dieu pour son âme et celles de ses père et mère et amis trépassés, la somme de 100 livres, dont 10 aux couvents de l'Observance de Bordeaux. Il dit que lui et son frère Jean de Gaufreteau ont leurs biens en commun, et, comme ils ont pris sur la communauté diverses sommes, il veut qu'il en soit tenu compte. Il ne veut pas que la grande maison qu'il habite, avec ses bâtisses et jardins, confrontant, d'un bout, à celle des héritiers de feu Girault de Gaufreteau, et, de l'autre, au grand chemin qui va de l'église de Dardenac au Temple (1), soit partagée, aussi la lègue-t-il à Jean de Gaufreteau, son frère; les autres héritiers prendront la maison de Mériot *(Meyreau ?)* située au village de même nom, dans Dardenac, avec des terres attenantes à ce village. Pendant la communauté, son frère et lui ont acquis la moitié du village de Jauguet, situé dans la paroisse de La Sauve; il le légue à ses héritières nommées ci-après, et il légue à son frère, pour l'indemniser

(1) C'est la maison appelée Les Gaufreteau.

de ce qui lui appartient sur ce village, ceux de Guabaron et de Saubary, situés à Targon et à La Sauve, et certaines terres et divers droits dans les paroisses de La Sauve, Saint-Léon et Camiac, dans le lieu de Tartenac à Targon, une maison à Blézignac; sa part d'une adouberie *(tannerie)* située au « Palay-Gallianne *alias* Fondaudege », dans la ville de Bordeaux, dont il a hérité de Marie, sa sœur; sa part d'une maison située rue des Aydes, à Bordeaux, qu'il a acquise de feu Pierre Boutin, portier de la ville; tout cela valant plus que sa part du village de Jauguet; et, pour les grands services qu'il a reçus de son frère Jean, il légue à lui et aux siens « sa part et cottité entièrement de tout le cabal et marchandise qu'ils ont ensemble, concistant en peaulx et cuirs tant tanés que à taner dans les fosses et pellains et dehors, graisse, escorce, suifs... et autres choses estans et appartenans audict cabal et marchandise et en dependantes d'icelluy, avec les douilz, cuves, chaudières, bassines, mulles et moulin à mouldre escorce, couteaulx, ferremens et generallement tous les aultres hostils et choses necessaires au metier de thaneur et à l'abilhage et entretenement tant dudit cabal et marchandise que de la tannerye. » Il lui légue encore toutes les affaires faites et à continuer pour ladite tannerie, tout l'argent qui se trouvera chez lui à sa mort. Il veut que ledit Jean donne à ses héritières sous-nommées un tiers seulement de sa vaisselle, de son linge, de ses meubles, etc., et, un an après son décès, 1,200 livres en compensation de toutes ces marchandises. Il légue de plus à son frère toute l'adouberie avec ses appartenances et dépendances et un moulin à eau, le tout situé dans la paroisse de Dardenac et confrontant au grand chemin qui va de l'église de Faleyras au Temple. Il constitue héritières universelles Périnne de Gaufreteau, damoiselle, femme de Blaise de Ligardes, conseiller et avocat du roi et de la reine de Navarre au siège de Castelmoron-d'Albret, et Catherine de Gaufreteau, femme d'Etienne Cruzeau, le jeune, bourgeois et marchand de Bordeaux et contregarde de la monnaie de la même ville, ses filles légitimes, et de feu Jeannette Bardeau, sa femme, par égales portions, ou leurs enfants si elles décèdent avant lui. Il leur substitue son frère Jean qu'il nomme exécuteur testamentaire avec M^re^ Pierre Landreau, curé de Dardenac. Enfin il révoque un testament précédent (1).

Pierre mourut vers 1562 (2), son testament fut attaqué par ses deux

(1) Arch. de Rougerie.

(2) Le nom de Pierre de Gaufreteau figure sur un terrier de la seigneurie de Blézignac de la fin de l'année 1561.

filles qui se prétendaient frustrées au préjudice de leur oncle; mais, par transaction du 30 juin 1563, il fut convenu que le testament aurait son plein effet, sauf sur ce qui regardait certains meubles et ustensiles qui devaient être partagés entre les parties (1).

Après la mort de Pierre, la seigneurie de Blézignac resta indivise entre Jean de Gaufreteau, habitant de Dardenac, et les héritiers de feus Pierre et Girault de Gaufreteau. Girault laissa trois filles : Marguerite, mariée avec Martin de Hiribéry, écuyer, Alixon, femme de Romain Blays, et Françoise, femme de Guillemot Moreau, marchand habitant de Dardenac; elles devaient toutes les trois une somme de 2000 livres à Etienne de Beaumont, conseiller du roi au parlement de Bordeaux, et Martin Hiribéry avait répondu pour elles, n'ayant pu payer le tout au terme fixé, Beaumont le fit mettre en prison; après sa libération, Françoise lui devait encore 83 livres 5 sous, elle lui ceda pour cette somme, le 4 août 1559, une portion de maison à Dardenac, et une terre labourable située, dans la paroisse de Montarouch, au lieu de Carneau. Le 9 novembre 1568, Martin Hiribéry, coseigneur de Blézignac, acheta à Me François Sieulane, prêtre, bénéficier de Saint-Michel de Bordeaux, une maison située dans la rue de l'Alemandier joignant le cimetière de cette église.

Jean de Gaufreteau, frère de Pierre, avait épousé Françoise Bardeau, sœur de Jeannette Bardeau, femme de Pierre; ils eurent un fils, nommé aussi Jean, qui se maria, le 8 mai 1564, au lieu de Mériot à Dardenac, en présence de Girault de Gaufreteau, conseiller du roi au parlement de Bordeaux, et de Fort de Perin, lieutenant du juge de Sauveterre, avec Françoise de Ligardes, fille de feu sire James de Ligardes et de Jeanne Gayot, de la ville de Sauveterre; la future était autorisée par sa mère et par Blaise de Ligardes, son frère, mari de Perinne de Gaufreteau, fille de Pierre. Les futurs époux devaient aller habiter chez Jean de Gaufreteau, le vieux; Blaise devait donner à sa sœur 1300 francs, bordelais de dot (2) et l'habiller le jour de ses noces. Jeanne Gayot lui fit don de 200 francs de la même monnaie et du cinquième de tous ses biens (3).

Le 9 mars 1569, Jean de Gaufreteau, frère de Pierre, et sa femme Françoise Bardeau, sœur de Jeannette, habitants de la paroisse de Dardenac, firent leur testament mutuel; il m'a paru si intéressant que

(1) Archives du château de Rougerie.
(2) Il finit de payer cette somme le 9 décembre 1565.
(3) Arch. de Rougerie.

j'ai cru devoir en faire, malgré sa longueur, une analyse détaillée.

Ils commencent par déclarer vouloir que leurs enfants obéissent à la lettre de ce testament et que ceux qui y manqueront n'aient que leur droit de légitime; ils laissent 200 francs bordelais pour faire célébrer des messes, ce dont seront chargés Guillaume et Jean, l'aîné, leurs enfants, qu'ils instituent exécuteurs testamentaires. S'ils meurent à Dardenac, Jean veut être enterré dans l'église de cette paroisse avec feu Pierre de Gaufreteau, son frère, et Françoise veut qu'on l'ensevelisse dans la même église, dans la sépulture de Jeanne Bardeau, sa sœur. Il leur reste douze enfants de leur mariage, huit garçons et quatre filles.

L'aîné est Girault de Gaufreteau, conseiller du roi et magistrat en la cour présidiale de la grande sénéchaussée de Guienne, auquel ils ont ci-devant fait donation, par préciput, de toutes les sommes qu'ils ont employées pour son instruction jusqu'à son office de conseiller; ils lui léguent en outre tout le droit et part qu'ils ont sur la maison où il demeure, à présent, sur les fossés des Tanneurs, à Bordeaux, avec les meubles qu'elle renferme; la moitié de tous les droits qu'ils ont sur la justice, château, juridiction, etc., de Blézignac, qui est indivise entre eux et les héritiers de feus Pierre et Girault de Gaufreteau, plus ceux du domaine et maison noble de La Font et le village de Durandet la joignant, situés dans ladite paroisse; plus une vigne dans la paroisse de La Sauve, et un bois taillis dans la paroisse de Nérigean.

Jean de Gaufreteau, leur second fils, a toujours demeuré avec eux et passé tout son temps à les servir; ils lui léguent la maison où ils demeurent dans la paroisse de Dardenac avec tout le domaine et les autres immeubles qui leur appartiennent dans les paroisses de Dardenac et de Daignac, les prés et les aubarèdes (1), situés près de La Salle, sauf le pré du château qui reste avec la seigneurie; plus les terres et taillis qui sont entre la paroisse de Dardenac et le chemin qui va du château de La Salle au village du Plantier; plus leur part de la grange de Fontonne avec toutes les terres qu'ils possèdent à Faleyras, au comté de Bénauges, plus les terres, vignes, etc., qui sont entre le chemin qui va de La Braude à Landreau, et à la croix de Bernard du Néyart, et celui de ladite croix au château de Montarouch et au village de Geoffre et séparant les juridictions de Bénauges et de

(1) Saulaies.

Blézignac; plus l'autre moitié de leur droit sur la seigneurie, justice et château de Blézignac. Ils disent avoir marié ledit Jean avec Françoise de Ligardes qui a porté en dot 1500 francs bordelais qu'ils ont reçus, ils lui donnent pour le payement de cette somme les prés situés dans la palu de Bonne-Maison, à Moulon, et les terres qu'ils possèdent au-delà de l'estey (1), terres confrontant aux fiefs du chapître de Saint-Emilion et du seigneur de Savignac, et, pour ce que leurs fils et belle-fille ont à prétendre sur les acquêts, ils leur donnent leur droit sur le moulin de Troussepaille avec le taillis de Bardeau à La Sauve, contenant 7 journaux, enfin tout ce qu'ils ont dans la ville de Saint-Emilion.

Pour ce qui regarde Me Guillaume de Gaufreteau, leur troisième fils, curé de Bellebat en Bordelais et de Soussac en Bazadais, ils déclarent avoir fait toutes les démarches nécessairss pour le faire pourvoir de ces deux cures dont il jouit paisiblement, et avec le revenu desquelles il a fait plusieurs acquisitions; néanmoins ils lui léguent ce qui leur appartient dans la paroisse de Blézignac, au village de Charryer et ailleurs, entre le chemin qui va de l'église de Blézignac au Temple, et celui qui passe à travers la terre de Catherine de Gaufreteau, femme du sieur Cruzeau, leur nièce, tirant au village de Borbonnet, sans y comprendre la maison appelée Du Faure qui est devant le domaine noble de La Font, le tout clos de murailles; plus un pré à Romagne, et enfin son habitation, pendant sa vie, dans la grande maison de Dardenac, avec son frère.

Ils ont marié Peyrot (*Pierre*) de Gaufreteau avec Guillemette Denis, et lui ont donné 600 francs bordelais; il lui lèguent le village de Bertranet en la paroisse de Blézignac, confrontant au grand chemin qui va du village de Perreau à Montarouch, tous leurs prés situés dans la paroisse de Montarouch et la vigne de Content, dans celle de La Sauve, un pré dans Blézignac, toute la part qu'ils ont en deux maisons neuves et sur une autre maison située sur les Fossés des Tanneurs à Bordeaux, à la condition qu'il leur laissera la maison de Créon, lui venant de feu Pierre de Gaufreteau, qu'il désirent donner à Jeannot, leur autre fils, et si Peyrot n'y consent pas, Jeannot aura les droits sur les maisons de Bordeaux.

Ils ont marié Jeannot avec Suzanne de la Caussade, et lui ont donné 500 francs bordelais, ils lui léguent la maison de Créon aux

(1) Estey est le nom que l'on donne aux ruisseaux qui se jettent dans la Dordogne et la Garonne, et dans lesquels le flux se fait sentir.

conditions susdites; le village de Luquet, autrement dit La Graulat, à Camiac, indivis entre eux et Honorette Bardon, et onze journaux de terres, près de ce village; le pré de Maynot, à Moulon, enfin la part du moulin du Graveyron, à Nérigean.

Pierre, dit Parme de Gaufreteau, aura le village de Gabarron, dans la paroisse de Saint-Léon; la vigne de Friquet, située dans les trois paroisses de Saint-Léon, La Sauve et Targon; un pré à la Sauve, le droit qu'ils ont sur une maison de la rue des Ayres, à Bordeaux, en face de la mairie (1).

Pierre, le plus jeune, aura la maison du Faure, à Blézignac, avec la terre joignant, le tout clos de murailles; le pré qui les touche, situé devant l'église, confrontant aux villages de Duraudet et de Perreau; une pièce de terre dans la même paroisse, au lieu de La Narguegrue, confrontant au chemin qui va de la maison du Faure au Temple, et qui leur vient de feu Pierre de Gaufreteau, leur frère; un pré à Saint-Léon, une vigne à Montarouch; leur part du bois de Tartenac, à Targon, indivis entre eux et les héritiers de feu Girault de Gaufreteau, leur cousin; leur part du moulin de Bourret, à Saint-Quentin.

Guillaume, le plus jeune et dernier de leurs enfants, aura la métairie de Ricard, située dans la paroisse de La Sauve, près de l'abbaye (2), donnée par M. Cluzeau, curé de Soussac; une maison avec terre et jardin au bourg de La Sauve, en général ce qui a été donné par ledit Cluzeau.

Louise de Gaufreteau, l'aînée des filles, a été mariée deux fois; la dernière avec M^e Michel de Lorrière, huissier; il lui a été donné ses habits nuptiaux et 700 fr. bordelais de dot; et, pour lui parfaire les 1,000 francs qu'ont eus ses autres sœurs, ils lui léguent l'adouberie située au Palais-Gallien à Bordeaux, autrement à Fontdaudège, et la vigne appelée de Gratecap, près du boulevard de Sainte-Croix-lès-Bourdeaux.

Ils ont marié Catherine, leur seconde fille, avec Pierre Lambert, bourgeois de Bordeaux; elle a reçu 1,000 francs de dot et ses habits nuptiaux.

Quant à Marie et l'autre Louise, elles auront, lors de leur mariage, pareille somme et leurs habits de noce.

Ils veulent que leur quatre filles, Louise, Catherine, Marie et autre

(1) La mairie était alors située sur l'emplacement occupé maintenant par l'église Saint-Paul, dans la rue des Ayres.

(2) On la trouve sous le nom de Gaufreteau dans la *carte de l'État major*.

Louise aient, toutes ensemble, pour leur part, le village de Rougerie, avec ses appartenances situées à Camiac et à Espiet ; leur part du Petit-Moulin, autrement appelé de Ramefort, dans la paroisse de Blézignac ; la gaudence des Droyneaux, qui est une barrique de vin, trois boisseaux de blé et 35 hardits par an ; la maison de Par-le-Bas, à La Sauve, et un pré dans cette paroisse.

Comme Jean l'aîné, a eu, ci-devant, le maniement de leur cabal et administré leurs affaires, il sera déchargé de la reddition de compte et ne devra pas être inquiété là-dessus par ses frères et sœurs ; les dots des filles à marier seront prises sur le cabal et sur les meubles seulement. Ils veulent que la maison où ils demeurent reste audit Jean avec les bestiaux, meubles, etc.

Girault et Jean, qui ont leur part de la seigneurie de Blézignac, payeront les rentes dues au seigneur de Blézignac.

Si un ou plusieurs de leurs enfants meurent avant eux sans enfants, leur part sera partagée entre tous les autres.

Celui des deux testateurs qui survivra aura l'usufruit de tous les biens sans être obligé d'en rendre compte. Les enfants qui inquiéteront le survivant n'auront, pour tout héritage, que leur légitime, et le reste sera partagé entre les autres (1).

Le 27 mars 1571, Jean de Gaufreteau et Françoise Bardeau ajoutèrent un premier codicille à ce testament. Ils léguent par préciput et avantage à Jean de Gaufreteau, leur second fils, à Pierre de Gaufreteau, leur septième fils, le plus jeune de ceux qui ont le nom de Pierre, pour les récompenser d'avoir toujours demeuré avec eux et de les avoir servis, à tous deux conjoinctement toutes les acquisitions qu'ils ont faites depuis leur testament, plus tous les meubles, cabal, argent, etc., qui se trouveront à leur décès, avec les adouberies qui joignent la grande maison où ils résident, laquelle doit demeurer à Jean l'aîné ; mais ils payeront à Louise de Gaufreteau, leur sœur à marier, la somme de 1000 francs bordelais, ses habillements nuptiaux, son lit, etc., Les adouberies qui leur ont été laissées doivent être en commun ; ils substituent les deux frères l'un à l'autre ; ils veulent que les prés et les terres labourables et une grange située dans la paroisse de Vignonet, près de l'église, qu'ils ont légués audit Jean, appartiennent à Pierre, le jeune. Le Petit-Moulin, la gaudence des Droyneaux et la maison de Par-le-Bas, qu'ils avaient léguée à leurs filles, appartiendront auxdits Jean

(1) Arch. de Rougerie.

et Pierre. Jean payera par mois 150 livres tournois pour les dépenses que Guillaume le plus jeune fera pour ses études. Ils émanciperont, en outre, Jean et Pierre de sorte que tout ce qu'ils gagneront dorénavant, leur appartiendra. Ils veulent que leur fils Guillaume, prêtre, ait une chambre garnie, un grenier et un cellier dans la grande maison.

Le 3 mai suivant, les testateurs firent un second codicille par lequel ils veulent que tout ce qu'ils avaient laissé à Jean, leur second fils, dans la ville et juridiction de Saint-Emilion, soit indivis entre lui et Pierre leur septième fils (1).

(*A suivre.*) LÉO DROUYN.

LES DERNIÈRES PAGES DE P. FÉVAL

On m'a demandé de faire paraître dans la *Revue*, quelques-unes des lettres de Féval que je possède. C'est me jeter en un grand embarras. Il m'a toujours été pénible de refuser quelque chose à des amis, et, d'autre part, j'estime que, s'il n'y a pas nécessité, l'on doit, au moins, laisser passer un certain temps avant de livrer au public ce qui fut écrit pour l'intimité. Certes, il n'y a rien dans ces lettres dont l'auteur aurait à rougir. Ce sont les conseils d'un chrétien de bon sens à un jeune homme qui cherche sa voie; les jugements d'un écrivain plein de verve et d'esprit sur les hommes et les choses du jour; ce sont aussi ces mille riens qui remplissent les lettres d'amis et tirent toute leur valeur autant de la personne qui les raconte que de la manière dont elle les raconte. La manière de Féval intéresserait tout le monde, j'en suis sûr; j'incline à croire que le reste intéresserait aussi, mais peut-être trop, et c'est ce que je veux éviter. On me pardonnera donc. — J'attends.

Voici cependant qui vient mettre mon cœur d'accord avec ma raison. Je dois à une bien précieuse amitié d'avoir eu, quelques jours, en ma possession, les dernières pages écrites par l'illustre romancier, et j'en ai copié trois ou quatre à l'intention des lecteurs de la *Revue*. Ces lignes, pensées par un esprit que la mort a déjà effleuré, sont écrites d'une main tremblante qui a peine à tracer les caractères. Sans être étincelantes, elles ne sont pas indignes du grand écrivain. Du reste, elles ont, à mon avis, un grand mérite; elles sont l'œuvre de l'obéissance.

(1) Arch. de Rougerie.

Frappé d'une première attaque, Féval avait le côté droit presque paralysé. Son médecin, qui voulait essayer de rompre cette inertie, avait ordonné au malade d'écrire tous les jours quelque chose, ne fût-ce qu'une ligne, ne fût-ce qu'un mot. Il espérait qu'un effort continu empêcherait la machine de se rouiller tout à fait et parviendrait, peut-être, un jour ou l'autre, à la faire partir. Qui sait même si, une fois lancée, elle ne reprendrait pas son premier mouvement! Féval a obéi, et, avec une constance que je ne crains pas d'appeler héroïque, malgré l'inanité chaque jour constatée de ses efforts, il a essayé jusqu'au bout de résister au mal qui l'étreignait et le tuait. Malheureusement l'intelligence elle-même était atteinte, la faculté d'invention, ce don merveilleux que le romancier avait à un si haut degré, n'existait plus chez Féval. Ce qui lui restait tout entier, c'était ce qui manque à beaucoup de gens bien portants, le jugement, et c'était pour lui une torture nouvelle, car ainsi il ne pouvait pas se faire illusion sur son état, ni se méprendre sur la grandeur de la perte qu'il avait faite.

Les lignes que je cite paraîtront douloureuses. On ne les trouvera pas indignes d'un chrétien. Si la perte est vivement sentie, il y a toujours la résignation du pénitent qui accepte le châtiment comme une bénédiction de la miséricorde infinie et qui ne voit, dans les blessures de l'âme, que des ouvertures par où pénètre, avec plus d'abondance, la grâce qui guérit, console et fortifie.

Féval avait jadis promis d'écrire dans la *Revue Catholique de Bordeaux*. Il en fut empêché par un surcroît de travail d'abord, ensuite par la maladie. Du fond de sa tombe il vient aujourd'hui tenir sa promesse. *Defunctus adhuc loquitur*. J. MÉTREAU.

*
* *

Je ne peux pas me taire, il faut que je recommence, c'est la nécessité absolue de mon misérable destin; il le faut, la tâche est réglée et il n'y a pas à s'en dédire, sous peine de mensonge ou de paresse; je veux pourtant dire la vérité, quoiqu'elle soit bien pénible et pleine de cruelles menaces. Je ne puis plus écrire, ou plutôt, je ne puis plus penser, c'est presque fini, les idées commencent et ne finissent pas; c'est misérable, ça fait pitié, j'ai envie de jeter mon papier au feu.

Et que dire? Je ne trouve plus rien du tout, j'ai beau chercher, tout est mort, tout et surtout la pensée qui ne veut pas ressusciter et défie tout effort, soit de l'intelligence, soit de la volonté: elle est bien morte, je ne la sens plus nulle part, le dernier éclair a lui et s'est éteint sans laisser, après lui, le plus petit vestige.

Il faut encore écrire et toujours, même pour ne rien dire; c'est suffisant de tenir une plume par un bout et de mouiller l'autre dans le noir de l'encrier. Pour ne rien dire? Pas tout à fait, mais à peu de chose près, et tout ce que je pourrais écrire tiendrait dans une soucoupe, sans la remplir. C'est cette incommensurable impuissance qui fait ma vraie peine, la peine dont je meurs lentement, mais sûrement. Si j'avais un moyen quelconque de combattre, je l'emploirais, mais rien, rien; ma suprême et mon unique ressource, c'est la mort; je suis condamné, il n'y a rien de possible à essayer; tout est fini, tout est mort, et s'il est possible d'essayer encore quelque petite chose, c'est avec la certitude bien arrêtée de m'en retourner vaincu, à moins que l'impuissance, plus sûrement et plus vite victorieuse, ne se dépêche d'étendre son linceul mortuaire sur le tout.

*
* *

Je crois que c'est une affaire arrêtée, tout est trouble en moi depuis huit ou dix jours; je suis fini ou peu s'en faut; peut-être un peu de lumière reviendra pour finir; je n'en sais rien et tout est noir en moi, tout est éteint, je suis à bout de force et surtout de lumière; il n'y a plus rien du tout, absolument rien en moi; j'ai beau chercher, tout est parti, tout est vide et ne peut plus jamais se remplir; c'est la pire condamnation que j'ai méritée; j'aurais passé par dessus toutes les autres, mais celle-là, je ne puis plus la soutenir, elle me met à terre et me tue.

C'est là le seul résultat possible de tant de travail, de tant d'efforts désespérés, de tant de misères; il n'y en a pas d'autre possible, je le sais, parce que je le sens, parce que tout me crie que rien de vivant ne reste en moi, rien même qui puisse garder une apparence de vie. C'est ainsi, et c'est la fin. Elle n'est pas belle, je le dis bien haut, et c'est tout ce que je puis faire. Il serait bien, je le sais, d'aller au fond des choses et de tirer quelque lumière de cette nuit noire où je vis; c'est l'impossible, et je chercherais en vain le premier mot de cette cruelle rêvasserie : il n'y a rien, rien, et c'est tout. Aussi loin que mes regards puissent aller, il n'y a rien. Rien!

*
* *

J'en suis là : l'espoir est parti et s'est enfui si loin que je ne le vois plus, sinon à d'énormes intervalles et pour quelques minutes seulement, le temps de regarder et de ne jamais voir, le temps de chercher et de ne jamais rien trouver, sinon la complète désespérance. Tel est mon état, et je ne puis le changer; il est ma vie et ne périra qu'à ma mort.

*
* *

L'obéissance est la première vertu de l'homme blessé ; c'est un des moyens de retour que tout homme peut prendre quand il se sent blessé. Je suis blessé grièvement ; ceci est une sorte de politesse : je pourrais dire mortellement, car je ne vois pas beaucoup où pourrait se rattacher l'espérance. Voilà un petit cri de désespérance jeté au hasard et sans malice. Il ira où il voudra, je ne le suivrai pas, je m'en moque. Et plutôt ne vaudrait-il pas mieux le suivre et chercher ce qu'il contient de misère ? Le mot « je m'en moque » est d'autrefois : il exprime un sentiment de liberté et de puissance, qui est tout le contraire de mon misérable cas. Il semble dédaigner, railler des choses qui ne sont plus à lui, c'est de la vanterie ; en aucun cas je ne veux mériter ce reproche. Le mot « je m'en moque » m'est échappé ; je le reprends et je le biffe.

Non, je ne m'en moque plus, je ne me moque de rien, tout est sérieux, pis que cela, tout est triste, parce que tout est perdu sans espoir. La volonté d'espérer reste et c'est une torture de plus.

*
* *

Ce serait une grande force conquise que de me souvenir. Mon Dieu, rendez-moi cette vertu, faites-moi cadeau de cette puissance que j'avais et que je regrette si énergiquement, de cette vertu qui me referait homme d'un seul coup et par une sorte de féérie, en me restituant une part de ce que j'ai perdu sans espoir. C'est de la folie que d'espérer cela, je ne veux pas espérer, je ne veux pas ! je ne veux pas, mais j'espère : c'est peut-être le châtiment. Si c'est le châtiment, il est dur, il est remarquablement cruel. C'est le perpétuel doute et l'espoir mensonger, c'est la misère dont le principal supplice est d'espérer toujours à faux et de toujours rester vaincu sous les pieds d'un espoir impossible à réaliser ; je ne sais point de plus cruel martyre.

Mais l'espoir en Dieu reste, et qu'y a-t-il besoin d'autre chose ? Cela suffit : c'est tout.

*
* *

C'est une page nouvelle. Je voudrais écrire sur Veuillot, mais tout est mort en moi, tout, sauf l'admiration impuissante. On ne peut pas écrire avec l'admiration toute seule...

En lisant çà et là quelques lignes sur le grand lutteur, j'étais pris d'une singulière tristesse ; je ne retrouvais rien de lui, absolument rien. Ce que je cherchais, c'était sa pensée et sa pensée avait entièrement disparu. Etait-il donc si mort ?

Je me rappelais nos dernières causeries : c'était solennel et touchant, c'était surtout frappant, frappant dans toute la grandeur et la beauté du mot. Il avait un don, il avait un charme, il avait une flamme dont rien ne peut ressusciter l'idée; il était le roi, le maître.

Le maître ! Le roi! et quand il voulait, sa majesté passait à travers sa parole et la colorait comme d'un vêtement béni.

*
* *

Prions, prions encore. Que chacune de mes pensées soit une prière, que chacune de mes prières soit une promesse, tenue par la fidélité de ma foi. Quand j'aurai fini de prier, que ma prière recommence de telle sorte qu'il n'y ait point de trêve, et que toujours ma voix soit entendue là haut. Le moment d'être exaucé viendra tôt ou tard, à l'heure mystérieuse que le doigt de Dieu marquera.

PAUL FÉVAL.

L'ANCIENNE PAROISSE DE SAINTE-COLOMBE A BORDEAUX

Chaque année, le mois de juin ramène *l'octave de sainte Colombe* et nous reporte à un passé qu'il est bon de rappeler pour l'honneur des ancêtres, *gloriæ majorum.*

L'église, où ces exercices religieux prirent naissance, a disparu; mais son nom est demeuré à une place et à une rue adjacentes. Cet édifice, sans valeur archéologique, datait seulement de la fin du XVII[e] siècle; il y a une trentaine d'années, on voyait encore ses restes, à la rencontre des rues sainte Colombe et Buhan. L'église du moyen âge couvrait la place actuelle.

Saint-Paul, autrefois chapelle de la maison professe des Jésuites, en devenant l'église paroissiale du même quartier, a recueilli et garde fidèlement les traditions et les coutumes du passé; une des plus précieuses est, sans contredit, la dévotion au saint Sacrement, manifestée par des pratiques toutes spéciales.

Dès l'année 1307, la paroisse de sainte Colombe possédait une confrérie, instituée en l'honneur de cet auguste mystère. Les souverains pontifes l'enrichirent d'indulgences multipliées; on peut en voir la suite et les titres authentiques dans un manuel *ad hoc*, imprimé à Bordeaux chez Jean Chappuis, en 1771.

Cette confrérie avait obtenu, entre autres privilèges, la célébration d'une octave solennelle qui suivait immédiatement celle du *Corpus*

Domini. Ces exercices constituaient, d'après les statuts, une sorte d'*Adoration perpétuelle;* ainsi, la paroisse de saint Paul peut se glorifier d'avoir eu les prémices d'une salutaire dévotion, étendue depuis à toute la ville et même à tout le diocèse.

L'octave se terminait par une magnifique procession, qui s'est faite jusqu'à l'interdiction, bien regrettable, des cérémonies extérieures.

Une requête, présentée, en 1634, au cardinal de Sourdis par les membres de la fabrique, contient cette mention intéressante d'un fait oublié :

« De tout temps et ancienneté, l'on a accoustumé d'avoir une lampe « qui brusle devant le sainct Sacrement, laquelle a esté entretenue, « longues années, aux despens de l'*Œuvre* de saincte Colombe et, « depuis l'année 1634, en vertu d'une fondation faicte par feu sieur « Richard De Pichon, bourgeois de Bourdeaux, en certaine chapelle « de la dicte église, dotée de beaux et grands *debvoirs* (1), pour l'entre- « tien de la dicte lampe, pour la faire brusler nuict et jour etc. »

Au bas de la requête se trouve l'ordonnance du cardinal, enjoignant au *chapelain de La Lampe* (on l'appellait ainsi) de mieux remplir ses obligations à l'avenir; car on s'était plaint de son inexactitude et même de son absence prolongée (2).

Les paroissiens avaient réellement au cœur l'amour de la sainte Eucharistie et le vif désir de l'honorer dignement.

Leur piété ressort des testaments que nous avons sous les yeux (3). Par exemple, est-il rien de plus édifiant que ce préambule des dispositions dernières d'Etienne de Joly, conseiller au Présidial de Bordeaux (4 juillet 1626) ?

« *In nomine patris et filii et spiritus sancti, amen.* Recognoissant « l'instabilité, misère et infirmité de l'homme, après avoir recom- « mandé mon âme à Dieu et aux intercessions de la glorieuse Vierge « Marie, de sainct Estienne, mon patron, de sainct Michel et sainct « François, mes singuliers protecteurs et bienfaiteurs, je désire estre « inhumé et ensepveli en l'église saincte Colombe, ma paroisse et « dans la sépulture de nostre famille. Et aux fins de faire prier Dieu « pour le salut de mon âme et de celles de mes père, mère et enfants, « je veux qu'il soit pris sur tous mes biens la somme de huict cents « livres, laquelle sera mise à interests et que le revenu annuel d'icelle

(1) Revenus.
(2) Archives départementales de la Gironde; fonds des anciennes paroisses de Bordeaux.
(3) Mêmes archives et même fonds.

« soit employé à faire dire deux messes, toutes les semaines : scavoir « une, le lundy, devant l'autel de sainct Michel de la dicte église, pour « les âmes des fidèles trespassés, et l'autre, le samedi, devant l'autel « Nostre-Dame, en l'honneur de la glorieuse Vierge... »

Ce père chrétien, loin de contrarier la vocation ecclésiastique de l'un des siens et des plus chers, l'encourageait par ce touchant avis :

« Je recommande singulièrement à mon fils aisné de se maintenir « en la volonté qu'il a eue toujours commune avec moy de servir Dieu « en l'ordre auguste du sacerdoce.... »

Dans un temps de calamité publique, le prêtre Nicolas Guillet fut « commis par le sous-maire et les jurats de Bourdeaux à recevoir les « testaments des gens pestiférés de la dicte ville. » Le 20 septembre 1547, il vint donc remplir ce ministère de courage et de dévouement auprès d'une pauvre malade, nommée Gillette Castaigne, veuve de Pierre Sarrault, maître tailleur. La mourante, paroissienne de sainte Colombe, lui dicta, entre autres intentions pieuses, une demande de prières, soigneusement expliquée :

« Pour faire prier Dieu pour le repos de son âme, elle donne la « somme de 250 livres bourdeloises, de laquelle la dicte *testatresse* « veut et ordonne qu'il soit distribué à l'œuvre et à la fabrique de « l'église 10 francs bourdelois, plus au plat de Nostre-Dame 15 sous, « item au plat de la messe de saint Sébastien, 15 sous (1), plus au plat « des âmes du purgatoire, 15 sous, et pour la messe des cinq plaies de « nostre Seigneur, 15 sous. »

Ces menus détails ont leur intérêt historique, comme preuve des dévotions autorisées dans la paroisse et devenues populaires; ils exhalent aussi le parfum des vieux souvenirs.

En 1550, Jean de Labat, bourgeois et marchand, léguait aux prêtres et bénéficiers de Sainte-Colombe la somme de 1135 livres : « 1° Pour « la fondation et dotation d'une messe de la Passion de Notre-Sei- « gneur Jésus-Christ, à célébrer en la dicte église, *à perpétuité;* 2° pour « un anniversaire qui aurait lieu, chacun jour et feste de sainct Fort, « le 16e de mai (2); 3° pour *l'augmentation* des vespres (3)... »

(1) Saint-Sébastien était particulièrement invoqué contre la peste; les flèches dont ce glorieux martyr fut transpercé, représentaient assez bien les traits aigus de la colère divine : *sagittæ tuæ acutæ populi sub te cadent*, a dit le roi-prophète (Psaume 44).

(2) La dévotion à Saint-Fort n'était pas circonscrite dans l'église collégiale de Saint-Seurin, dépositaire de ses précieuses reliques : d'autres paroisses de Bordeaux l'honoraient spécialement; celle de Saint-Michel, par exemple, lui avait consacré une chapelle dont le vocable a été changé (Etude historique et archéologique sur cette église, par M. l'abbé Corbin, p. 96).

(3) Probablement pour rendre plus solennel l'office du soir.

Nous pourrions multiplier les citations du même genre; toutes remettraient en lumière la piété traditionnelle des paroissiens.

Les documents des archives respirent leur attachement profond aux usages et aux privilèges de leur chère église. Un intelligent et agréable chercheur avait déjà signalé à notre attention cet amour du clocher, caractéristique des anciennes mœurs : « Les *Colombins,* dit « M. l'abbé Callen, formaient, sur la rive droite du Peugue, une colo« nie d'ardents Machabées; nulle part, l'esprit paroissial n'était plus « vivace; ils n'aimaient rien tant que leur église (1). »

La fabrique était administrée par un certain nombre d'*ouvriers* (2), élus en assemblée de paroisse, le 26 décembre de chaque année. On garde, aux archives départementales, un registre où se trouvent consignées les élections faites dans la période de 1634 à 1673. Nous transcrivons, à titre de specimen, un de ces procès-verbaux; après l'avoir lu, on comprendra mieux le mécanisme des institutions paroissiales, à une époque si différente de la nôtre :

« Du 26 décembre 1635, après midy, estans assemblés en la manière « accoustumée dans la chapelle de sainct Sixte de l'église paroissiale « de saincte Coulombe, messieurs : le curé de la dicte paroisse, Ber« trand de Jehan, conseiller du Roy en la cour de Parlement, Mathurin « Vrignon, citoyen de Bourdeaux, syndic de la dicte église, assistés « de grand nombre de paroissiens et des sieurs Jehan du Meste, « bourgeois et marchand de la dicte ville, *ouvrier* en chef de la dicte « église, Croisier, ouvrier au *plat* de Nostre Dame, Guérin, ouvrier au « plat des âmes du purgatoire, et Ducasse, maistre chaussetier, « ouvrier au plat de sainct Sébastien : auroit esté représenté par le « sieur de Jehan syndic que, suivant l'ancienne coustume et usance, « ung tel jour que aujourd'huy, l'on a accoustumé de procéder à « l'élection et nomination de nouveaux ouvriers, tellement que le dict « sieur du Meste, ouvrier en chef, a dict qu'en sa place, il nomme « M. Gendereau, lequel a esté élu par la pluralité des voix; le sieur « Croissier a nommé, pour estre en sa place au plat de Nostre Dame, « plusieurs personnes et s'est arresté à M. Bouchet, qui a esté élu au « plat de Nostre Dame par la pluralité des voix, et le sieur Guérin a « nommé en son lieu et place au plat des âmes le sieur Burier et, au « plat de sainct Sébastien, le sieur Sureau le jeune, maistre tailleur

(1) Nouvelle édition de l'histoire de l'église primatiale de Saint-André par le chanoine Lopès, t. I. p. 39.

(2) Autrement appelés fabriciens ou marguilliers.

« d'habits, pour l'année prochaine 1636 (1). Le présent acte a esté « retenu par le sieur Bouchet, notaire royal à Bourdeaux »

Ainsi, les *ouvriers* sortants désignaient eux-mêmes leurs successeurs et l'assemblée ratifiait volontiers ces choix amiables. Heureuses élections que l'envie et la cabale troublaient bien rarement !

La paroisse formait alors une véritable famille, ou, si l'on veut, une petite *république*, dans le sens honnête et vrai du mot. Unie par la communauté d'idées et de vues chrétiennes, elle se gouvernait elle-même et jouissait d'une pleine liberté dans la sphère de ses intérêts particuliers; à peine y connaissait-on cette belle chose que nous nommons par euphémisme la *tutelle* administrative.

A. Dupré.

LES PRÊTRES ET LES RELIGIEUSES

DEVANT LA COMMISSION MILITAIRE DE BORDEAUX

(1793-1794)

Suite.

— 26 Juin 1794 —

Passons à l'audience du 26 juin.

Nous y trouvons un prêtre et deux religieuses mêlés dans un procès comprenant une dizaine d'accusés.

En voici le compte-rendu :

Le 2 Messidor an II (20 Juin 1794) deux sans-culottes formulaient la dénonciation suivante :

« Nous certifions et attestons avoir vu entrer dans la maison de la citoyenne (Sallier) Dupin (rue Judaïque Saint-Seurin) nº 9 un billet porté par un jeune citoyen, portant ces mots : « adressé à Mme Sainte-Ursule, sœur en Jésus-Christ, » il y a quelques jours.

« Fait à Bordeaux, ce 2 Messidor an II de la République française.

« *Signé :* Legal, J. Plénaud. »

Une visite domiciliaire eut lieu sans retard, dans cette maison, par ordre du Comité de surveillance; on y arrêta Suzanne Durand et on y saisit un certain nombre de lettres particulières et de famille, sans grand intérêt et contenant quelquefois sous une forme plaisante de tendres épanchements ou des déclarations amoureuses de Durand fils à une demoiselle Fanny, qu'il recherchait en mariage.

(1) Chaque ouvrier devait quêter pour son plat, au jour fixé par le coutumier de l'église.

L'examen de cette correspondance inspira des soupçons au Comité de surveillance et à la Commission militaire; les signataires, les destinataires et les personnes qui y étaient nommées furent tous successivement arrêtés, et dans la maison de Jacques Billoi, rue Hugla, où les recherches s'étaient continuées, l'agent Barlan trouva un prêtre, Dornal de Guy, qui y avait cherché un refuge et qui fut mis sous les verroux.

La prise était bonne! Elle comprenait onze individus, et parmi eux un prêtre et deux ci-devant religieuses; un douzième accusé fut arrêté à l'audience.

Il n'existe, au dossier, aucune trace d'interrogatoire des accusés; on y lit seulement une analyse sommaire des lettres saisies et des *observations sur les accusés dans l'affaire Dornal de Guy, prêtre réfractaire :* Durand fils y est signalé comme patriote; Biolle, comme honnête homme, mais dévot; les femmes, comme fanatiques; Billoi et ses filles, comme cachant habituellement des prêtres.

Voici les débats qui eurent lieu à l'audience du 25 Juin, où les accusés avaient comparu une premiere fois.

Ils avaient déclaré s'appeler :

1° *Férignan* (Anne), âgée de dix-huit ans, marchande à la Bourse, née et domiciliée à Bordeaux.

2° *Durand* (Etienne), âgé de vingt-six ans, étudiant en droit, ayant eu la soutane, natif de Virazeil (Lot et Garonne), y demeurant, et en dernier lieu domicilié à Bordeaux.

3r *Durand* (Suzanne), âgée de vingt-six ans, sans état, native de Marmande, demeurant à Virazeil, ayant suivi son frère à Bordeaux.

4° *Biolle* (Pierre), âgé de quarante-six ans, cuisinier, natif de Ramons (?), district d'Orthez, demeurant à Bordeaux depuis un an.

5° *Billoi* (Marguerite), âgée de trente-trois ans, empeseuse, née et domiciliée à Bordeaux.

6° *Billoi* (Marie), âgée de vingt ans, tailleuse, née et domiciliée à Bordeaux.

7° *Dornal de Guy* (Mathurin), âgé de soixante ans, prêtre, natif de Saint-Ferme, district de La Réole, demeurant à Bordeaux depuis un an.

8° *Billoi* (Jacques), âgé de cinquante-cinq ans, gantier, natif de Rudy (?) en Béarn, département des Basses-Pyrénées demeurant à Bordeaux.

9° *Loustalet* (Suzanne), âgée de trente-neuf ans, religieuse ci-devant *et actuellement au fond du cœur*, née et domiciliée à Bordeaux,

10° *Durand* (Marguerite), âgée de trente ans, ci-devant religieuse, native de Marmande, demeurant à Bordeaux.

11° *Lionois* (Pierre), âgé de quarante-deux ans, marchand bijoutier à la Bourse, natif de Dervis (?), département de l'Aube, demeurant à Bordeaux.

12° *Henry* (Jacques), âgé de vingt-neuf ans, commis-marchand, natif de Més (?) en Touraine, demeurant à Bordeaux.

Lacombe s'adressant à Anne Férignan:

— Tu étais logée dans la maison où était logé ce prêtre?

— Non, c'est étranger à moi; on ne m'a pris que pour le petit testament de Capet.

— On a trouvé, en effet, chez toi le testament du roi?

— Oui, je l'ai pris chez le citoyen Lionois à la Bourse.

— Est-ce un bon patriote?

— Oui.

— A quelle époque l'as-tu pris?

— Il y a huit jours.

— Pourquoi le pris-tu chez Lionois?

— Pour lire ce qui était dessus et pour la gravure qui me plut.

A ce moment, on signale au Président la présence de Lionois dans l'auditoire; il est immédiatement arrêté et amené au pied du bureau.

Il décline ses nom et prénoms comme nous l'avons indiqué ci-dessus.

— Connais-tu cet ouvrage, lui demande Lacombe en lui représentant le testament de Louis XVI?

— Oui, je trouvai cela dans le fond de mon magasin; j'en déchirai trois et la citoyenne prit les trois autres.

— Qui a vendu cela?

— Je l'avais acheté place de la Liberté, n° 17.

— Pourquoi as-tu acheté cela?

— Pour les médaillons, afin d'y mettre des sujets de peinture; il y a environ un an que je l'achetai.

— Tu ne fus jamais patriote pour avoir acheté de pareilles choses?

— C'était pour y mettre des peintures.

— Il faut croire que tu en as vendu beaucoup.....

Lionois fait des signes de dénégation.

— Et si tu n'en as pas vendu, tu voulais en vendre? Combien t'ont-ils coûté?

— Trois livres pièce ; J'ai acheté cela à Henry, bijoutier.

— Tu as gardé cela pendant un an?

— C'était égaré dans un fond de boutique; je n'en avais acheté que six.

— Le tribunal appréciera.

Lacombe revenant à Anne Pérignan :

— Tu partageas les crimes du tyran?

— Non.

— A qui as-tu fait voir cela?

— A personne.

— As-tu des parents en ville?

— Oui.

— Sont-ils arrêtés?

— Il n'y a que ma tante religieuse, qui est à cette barre.

— Tu as sucé ses principes?

— Non.

S'adressant à Suzanne Loustalet :

— Tu demeures dans la même maison, lui demande Lacombe?

— Oui.

Le Président vérifie les papiers trouvés dans le portefeuille de cette accusée, puis :

— Qui est-ce M. de Massip?

— C'est un homme qui me devait lorsque j'étais au couvent.

— Où est logé ce Bonalas (*sic*)?

— Rue de la Devise Saint-Pierre.

— Qui a écrit cela, dit-il en montrant un papier?

— Moi, j'ai pris cela dans un livre que m'avait prêté le citoyen Safri, demeurant Hôtel de la Providence.

— As-tu prêté ton serment?

— Oui.

— C'était donc pour voler la nation?

— Non.

— Tu ne recevais jamais chez toi de prêtres?

— Non.

— As-tu la réputation de bonne patriote?

— Oui.

— Voilà des écrits qui prouvent tes relations avec des aristocrates; tu corrompais le cœur de ta nièce!

S'adressant à Marguerite Durand :

— Tu as prêté ton serment ?

— Oui.

— Qui est ce Tissèdre, dit Lacombe, en montrant une lettre ?

— C'est un officier de santé qui est actuellement à Saint-Jean d'Angély.

— Qui t'a donné cet écrit fanatique ?

— C'est la citoyenne Marie Billoi.

— Qui t'a donné cet ouvrage, demande Lacombe à Marie Billoi ?

— C'est un citoyen que je ne connaissais pas.

Le Président lit cet ouvrage, c'est une chanson contre les prêtres intrus que l'on trouvera plus loin.

— Fais-nous connaître les prêtres qui étaient cachés ? Fais-nous connaître le coupable qui a voulu semer la discorde parmi les personnes faibles ?

— C'est dans une maison où je fus avec Lagout (*sic*); il était auprès du feu; il me demanda si j'étais religieuse; je lui dis qu'oui, et il me dit qu'il m'enverrait une lettre, ce qu'il fit.

— Qui sont les prêtres qui allaient chez toi ?

— Aucun, cet homme vint chez moi, il me remit cette lettre qui était cachetée et me dit de la donner à la citoyenne Durand.

S'adressant à Jacques Billoi.

— Où est cet homme qui a écrit cela, lui demande Lacombe ?

— Je ne le connais pas,

— Tu as recélé d'autres prêtres ?

— Non.

— Tes filles sont convenues que Simard, qui a été condamné (1) et d'autres prêtres avaient été cachés chez toi ?

Billoi garde le silence.

— Ta figure, se tournant vers Biolle, annonce un aristocrate; tu parais suspect. Quelles preuves peux-tu donner de ton patriotisme ?

— Je n'ai fait mon service exactement que lorsque je n'étais plus cuisinier.

— Chez qui étais-tu cuisinier ?

(1) Condamné à mort à l'audience du 4 décembre 1793.

— Chez la veuve Sallier qui est allée à l'Amérique.

— Te voilà cuisinier chez une aristocrate, car elle ne quitta Bordeaux que pour son aristrcratie. Depuis quand as-tu quitté le service de cette femme ?

— Le 6 Mars dernier, époque à laquelle elle partit de Bordeaux, je connais Ménil qui peut attester mon patriotisme.

— Est-il là, dit Lacombe?

Ménil se lève et s'approche; il déclare s'appeler Ménil (Jacques Marin), âgé de trente-cinq ans, menuisier, né à Paris et demeurant à Bordeaux.

— Qu'as-tu à dire sur l'accusé?

— Je connais Biolle comme ayant été cuisinier chez la veuve Sallier-Dupin; il fréquentait des religieuses. Lorsqu'il voulut se mettre dans la garde nationale, je l'amenai chez le capitaine; on lui confia la garde d'un scellé; il allait à la section; il est très serviable. On lui a accordé un certificat de civisme après l'avoir scrutiné. Il avait le défaut d'être un peu dévot et s'échappait lorsqu'on parlait de bêtises.

— C'est bien, tu peux te retirer.

Puis s'adressant à Marie Billoi :

Pourquoi, lorsqu'on te demanda s'il y avait un prêtre caché chez toi, répondis-tu non et dis-tu que c'était ton oncle?

— Je ne savais pas qu'il fût prêtre; je l'appelais mon oncle.

— Tu ne logeais pas chez ton père, demande Lacombe à Marguerite Billoi ?

— Non, j'ignorais tout ce qui se passait chez mon père.

Le Président revient à Lionois;

— La fille Férignan, lui dit-il, prit chez toi trois exemplaires du testament de Capet; tu les achetas chez Henry. C'était pour les vendre aux aristocrates ou pour un vil intérêt?

— Je ne les ai achetés que pour les médaillons seuls; la preuve, c'est que je ne les ai pas vendus. Ils s'oublièrent dans le fond de mon magasin et lorsqu'on me demanda des petits médaillons, cela m'en fit rappeler et je les déchirai, à l'exception de trois que prit la citoyenne Férignan.

— Et toi, Henry, qu'as-tu à répondre?

— J'ai vendu ces médaillons il y a plus d'un an; j'en ai la facture. On m'envoya cela de Paris, et ce fut plutôt par dérision qu'on vendait cela que pour fanatisme, car les meilleurs patriotes en achetaient

pour rire. Mon but était de vendre cela comme une satire et non comme aristocratie.

— Les patriotes ne lisaient pas le testament du tyran encadré. Ils ont déchiré un pareil ouvrage !

— Ce n'est pas un vil intérêt qui m'a fait vendre cela puisque je ne suis que commis. Je n'ai jamais eu que ces six; je ne les vendais pas clandestinement. Je ne suis pas fanatique, je suis bon citoyen et on peut prendre des renseignements sur mon compte.

— Etait-ce aussi pour se moquer que des lâches pleuraient la mort du tyran ? Tu n'es qu'un aristocrate !

— Je ne suis ni royaliste, ni aristocrate, et je prouverai le contraire. Lorsque j'appris l'arrestation de la citoyenne Férignan, je me proposai de paraître au tribunal.

— Est-ce encore par erreur qu'on a trouvé chez toi des breloques à fleurs de lys ?

— Lorsqu'on vint chez moi pour m'arrêter, je donnai ces breloques, ne m'étant aperçu que je les avais qu'un jour que je nettoyais les marchandises. Il y a très longtemps que c'est à la maison et je me proposais de les mettre au creuset depuis deux ou trois jours : si j'avais voulu les garder ou les vendre, je les aurais données à vendre.

— A qui les as-tu achetées ?

— Je ne m'en *(sic)* rappelle pas. Cependant, il y a environ trois semaines, le commis de la citoyenne Chaslet, de Toulouse, rue Grand Soleil, me laissa cela en garde, avant de partir pour Bayonne, avec d'autres bijouteries. Cette femme est logée à Toulouse, en chambre (1).

— Sais-tu le nom de ce commis ?

— Non.

— Est-il à Bordeaux ?

— Je le crois. Il doit être commis de Caussé, à Toulouse, qui a été condamné à mort. Je le crois à Toulouse : c'est un jeune homme blondin, joli de figure, ayant cinq pieds un pouce.

A ce moment des débats, on vient chercher Lacombe pour aller voir le conventionnel Barbaroux, transféré de Libourne à Bordeaux et dont la vie paraît en danger.

Le président cause avec ses collègues et d'accord avec eux :

(1) Chaslet ou Chastel (Raimonde), recherchée à l'occasion de ces faits, fut condamnée le 21 juillet 1794, par la Commission militaire, à la détention jusqu'à la paix.

« *La Commission militaire*, dit-il, renvoie la cause et ordonne que les accusés soient réintégrés dans les prisons. »

Le lendemain, 26 juin 1794, ils étaient ramenés à l'audience pour la deuxième fois.

Le Président s'adressant à Marguerite Durand :

— Tu devais nous faire des aveux. Tu as manifesté hier beaucoup de mauvaise foi. Il faut nous faire connaître qui est l'homme qui a tracé ces lignes horribles ?

Il lui montre en même temps une lettre.

— Je reçus cette lettre il y a environ quinze jours ; j'ignore l'adresse de celui qui l'a écrite ; il est déménagé.

S'adressant à Marie Billoi :

— Tu dois connaître les hommes qui allaient chez ton père ?

— Non, je n'en connais aucun ; celui qui venait n'annonçait pas son nom. S'il était ici, je le reconnaîtrais.

— Tu aurais dû le dénoncer.

— Je ne suis point égarée, je ne fréquente pas les prêtres et ne pense pas comme mon père.

— Tu étais donc en discussion avec ton père ?

— Quelquefois.

S'adressant à Marguerite Billoi :

— Fais-nous connaître les scélérats qui se rendaient chez toi.

— Je ne connais aucun prêtre ; je ne connaissais pas celui qui allait chez mon père, attendu que je demeurais presque constamment chez ma tante.

— Tu étais cependant dans la maison de ton père lorsqu'on l'a arrêté ?

— Je ne fus arrêtée, moi, que le lundi, deux jours après mon père et ma sœur, alors qne j'allais chez mon père pour me charger des enfants.

— Etais-tu bien avec ta sœur ?

— Oui, comme sœur, mais je ne savais rien.

— Ta sœur te faisait part de quelque chose ?

— Non ; je voyais quelquefois ce prêtre chez moi sans savoir qui il était.

S'adressant à Jacques Billoi :

— Tu connaissais ce prêtre ?

— Non, une religieuse que je ne connais que de vue me demanda,

il y a environ un mois, si je voulais retirer un citoyen pour cinq ou six jours; j'y consentis, mais il y a resté beaucoup plus de temps. Il en venait chez moi un autre, celui qui a écrit la lettre. Je ne sais ni son nom, ni sa demeure.

— Tu voudrais persuader au tribunal qu'une femme qui ne te connaissait que de vue t'aurait fait une pareille confidence! La vérité, c'est que cette femme te connaissait, elle, pour un contre-révolutionnaire!

— Jamais.....

— Assez, le tribunal est fixé sur ton compte.

S'adressant au prêtre Dornal de Guy :

— Quant à toi, ci-devant prêtre, homme perfide et dangereux, la loi t'a déjà jugé comme aristocrate! As-tu des aveux à faire? Dévoile tes complices?

— Je n'en connais pas. Je ne suis pas un fonctionnaire public.

Le greffier donne lecture d'écrits religieux trouvés en la possession de Dornal de Guy, au moment de son arrestation, et d'une chanson sur les prêtres intrus trouvée chez Billoi.

Cette chanson ayant un caractère local nous croyons devoir la reproduire, malgré la médiocrité qu'il faut bien lui reconnaître :

CHANSON NOUVELLE

adressée à des Intrus, curés des paroisses usurpées sur leurs véritables pasteurs.

Sur l'air : MONSIEUR L'ABBÉ OU ALLEZ-VOUS?

Pourquoi venir, méchants intrus,
Pour sept ou huit mois tout au plus
Semer la zizanie
Eh! bien,
Dans toute la patrie?
Vous m'entendez bien!

Les Doctrinaires ont le pas
Sur tous les autres scélérats :
Ils préfèrent le crime,
Ils font plus de victime!

Surtout Monsieur de Saint-Michel
Qui renonça plutôt au ciel
Que de laisser tranquilles
Les prêtres dans la ville.

Il jure une seconde fois
Qu'il ne suivra pas d'autres lois
Que le club jacobite;
Partout il le débite

Ce démon, ce monstre enragé,
En veut à tout notre clergé;
Mais que peut sa malice?
On lui rendra justice.

Il déclame par vanité
Dans la chaire de vérité
Contre les scapulaires,
Scandalisant ses frères.

Il fait voir à ses auditeurs
Que les hommages, les honneurs
Que l'on rend à Marie
N'est que bigoterie.

Il ne borne pas ses fureurs
A prêcher de telles horreurs,
Il fait fermer les temples.
Quel curé! quels exemples!

Tigre altéré de sang humain,
Dieu prendra notre cause en main;

(1) Nous ne répétons pas aux couplets suivants les mots : *Eh bien, — Vous m'entendez bien.*

Il punira les crimes
Dans le fond des abîmes!

Saint-Paul, autre intrus forcené,
Grince les dents comme un damné;
Il crie et fait tapage,
Il écume de rage.

On a tout fait pour son bonheur;
Il fait tout pour notre malheur.
On lui croit du mérite....
Ce n'est qu'un hypocrite.

Un jour quelqu'un fut se cacher;
C'était pour l'entendre prêcher:
Il fit contre la bulle
Un serment ridicule.

Cet apostat dit hautement
Que le Pape dès ce moment
N'a plus de droits en France
Sur toute son engeance,

Mais cette façon de penser
N'a pas encor pu passer
Chez les aristocrates....
C'est pour les démocrates.

Il crut tout le monde content
De son discours impertinent,
Mais on ne fit qu'en rire
Et chacun se retire.

Il déclame en vrai comédien,
Mais sa morale ne vaut rien:
Il prêche en Calviniste
Et pense en Janséniste.

Il pense qu'étant parvenu
A certain degré de vertu
On peut pécher sans crainte;
Il nous le dit sans feinte.

On l'a choisi pour député;
Cela flatte sa vanité.
Le choix est déplorable
Car c'est un misérable.

On s'est informé de ses fonds,
On en a fait le compte rond;
Il n'a pas une obole,
Il n'a que des paroles!

Je ne veux rien dire de plus
A ces deux infâmes intrus.
De ces deux schismatiques
C'est le panégyrique.

Oré, curé de Saint-Maixent,
Que l'on croyait un innocent,
A renié son maître.
O le malheureux traître!

Saint Dominique a pour pasteur
Un loup ravissant, un voleur,
Mais que peut sa furie
Contre sa bergerie?

Brebis égarées enfin
Par les discours de ces malins,
Revenez au plus vite
Au véritable gîte.

Oui l'Église est en deuil pour vous;
Revenez à son cher époux,
Et retirez vos âmes
Des éternelles flammes.

Je désire de tout mon cœur
Que, revenus de votre erreur,
Vous entriez au plus vite
Dans l'église bénite.

Que mon cœur aura de bonheur
S'il arrache de votre cœur
Ce démon satellite
Eh! bien
Qu'il aura de mérite!
Vous m'entendez bien!

Les juges de la Commission militaire et l'auditoire sont très égayés par la lecture de cette chanson.

On rit...

(A suivre).

A. VIVIE.

A TRAVERS LES LIVRES

Vie de Mgr de la Bouillerie, évêque de Carcassonne, archevêque de Perga, coadjuteur de Bordeaux (1810-1882), par Mgr Richard, prélat de la maison de Sa Sainteté, chanoine d'honneur de Chambéry, chanoine honoraire de Carcassonne, de Marseille et de Bordeaux, avec une préface de Mgr Mermillod et plusieurs lettres épiscopales approbatives. Un très beau volume, grand in-8°, de XXIV-438 pages. Prix : 7 fr. 50. Paris, chez Palmé, éditeur.

Les catholiques de la ville de Bordeaux attendaient avec impatience la publication de la vie si édifiante et si pleine d'œuvres du pieux et savant évêque que la Providence associa pendant près de dix ans aux vaillants labeurs et au fécond ministère du regretté cardinal Donnet.

Le souvenir de cet apôtre infatigable restera vivant et impérissable dans ce pays d'Aquitaine, où il ne cessa de prodiguer, au service des âmes et pour la défense des plus saintes causes, les ressources d'un zèle ardent, d'une charité tout évangélique, et des plus rares qualités de l'esprit et du cœur.

« Le premier lieu où l'on rencontre ceux qu'on aime, a dit le père « Lacordaire, c'est leur histoire. » Qui, plus que Mgr de la Bouillerie, eut le don précieux et l'envié privilège d'attirer les âmes et de s'en faire aimer ? Qui exerça un prestige plus fascinateur, aussi bien sur les foules avides de le contempler et de l'entendre, que sur l'élite des délicats épris de la grâce inexprimable et du charme exquis de sa parole et de son style, aussi bien sur les fidèles confiés à sa sollicitude, que sur les intimes admis aux confidences de son amitié.

C'est à un de ces intimes, à celui qui fut un de ses témoins les plus assidus, et en même temps son collaborateur distingué et son correspondant habituel, qu'il appartenait d'écrire cette histoire. La tendresse débordante et la respectueuse reconnaissance du fils à l'égard d'un Père vénéré, encore qu'elles ajoutent à son œuvre une particulière saveur, ne sont pas cependant pour nuire à l'impartialité du biographe, qui place au-dessus des affections les plus légitimes le culte sincère de la vérité. Aussi les hommes de la valeur et du mérite de Mgr de la Bouillerie ne sont pas de ceux qui demandent à être loués avec des phrases retentissantes et d'emphatiques hyperboles, où se déguisent mal les intentions suspectes du panégyriste : le simple et très éloquent récit de leurs actes est l'unique devoir de leur historien.

Ainsi Mgr Ricard a compris sa tâche, et dire qu'il a mis à la remplir, non-seulement une pieuse sollicitude, mais aussi la finesse d'observation et l'habileté de main qui caractérisent ses précédents écrits, si vivement appréciés des meilleurs juges, c'est faire d'un mot l'éloge de son nouvel ouvrage.

Les lecteurs de cette Revue ne nous pardonneraient pas de déflorer par l'analyse un livre où les moindres détails ont leur prix et revêtent sous la plume de l'écrivain un charme et une couleur qu'un bref compte-rendu ne saurait reproduire. Comme nous, ils se laisseront séduire et captiver par cette douce et imposante figure dont les nobles vertus revivent si bien à travers la sobriété et la limpidité de ces pages.

Ils la contempleront aux jours printaniers de son adolescence, alors que le gentilhomme, épris des sourires flatteurs et des applaudissements qu'il recueillait de bonne heure dans un monde brillant, se préparait néanmoins, par sa fidélité aux pieux enseignements de sa famille, à être bientôt l'élu de la grâce et l'apôtre de son Dieu. Puis, quand l'huile sainte a touché son front et consacré ses mains, ils la

verront amoureusement inclinée devant le Dieu des Tabernacles, en commerce incessant avec Jésus Eucharistique, dont il a si délicieusement chanté les beautés ineffables et l'éternel amour, dans ses hymnes et dans ses traités qui sont aussi des cantiques, et où l'on ne sait ce qu'il faut admirer davantage, de la foi du chrétien ou de l'art incomparable du poète. Et ils applaudiront au choix éclairé des gouvernants et à la sagesse de l'Eglise quand, sur ce front, déjà paré de tant de gloire, à l'auréole du prêtre, s'ajoutera la couronne du Pontife, et ils béniront Dieu d'avoir donné à l'épiscopat français qui, en ce siècle, a donné de si généreux athlètes, celui qui, avant tous les autres, devait en être le charmeur.

Se souvenant des miséricordieuses tendresses du Divin Pasteur de l'Evangile, ils verront en Mgr de la Bouillerie la copie vivante de son maître, et comment, par son esprit conciliant, la douceur et l'amabilité de ses manières, la bonté inépuisable de son cœur, il veilla jusqu'au dernier jour, avec un dévouement qui ne se démentit jamais, à la garde des brebis fidèles de Carcassonne et de Bordeaux. Le suivant à travers les diverses étapes de sa carrière pastorale, ils écouteront, les uns, avec la joie du croyant, les autres, avec le ravissement de l'artiste, chacune des paroles tombées de ses lèvres augustes, tantôt pour glorifier son Dieu et venger les droits imprescriptibles de son Vicaire infaillible, tantôt pour exposer magistralement la doctrine, et traduire à nos générations contemporaines dans une langue chaude et colorée, les lumineux enseignements de l'Ange de l'Ecole.

Et ainsi, le rayonnement continu de cette belle âme si merveilleusement douée, en qui le ciel voulut qu'on admirât l'alliance extraordinaire des dons si divers du poète, du philosophe et de l'orateur, perpétuera l'œuvre d'édification et d'apostolat qui fut son plus beau titre de gloire.

Aussi bien, avons-nous besoin, en ces temps de lamentable déclin, où trop de spectacles écœurants nous attristent et nous découragent, que nos maîtres dans la foi nous réconfortent et nous relèvent en nous montrant que la race des vaillants et des saints n'est pas morte et irrémédiablement disparue. Assez d'autres nous étalent, par devoir ou par plaisir, les turpitudes et les infamies de ce siècle gangrené par tous les vices du paganisme antique, et se font les échos désolés ou railleurs de toutes les voix qui blasphèment Dieu et l'Eglise. Il est bon que, pour réveiller les croyants et les exciter à la lutte, on fasse passer devant eux l'héroïque légion de ceux qui n'ont pas capitulé devant l'ennemi, et, dans un siècle asservi et corrompu, sont restés debout et incorruptibles. Ce devoir s'impose quand il s'agit des évêques et des chefs qui sont chargés de nous mener au combat. Dites-nous bien,

vous qui les avez connus et vénérés, qu'ils sont toujours les intrépides imitateurs des apôtres, et qu'ils continuent, comme leurs devanciers, à *faire la France !* Pendant que la Révolution acclame les impies et les renégats et dresse des statuts à tous les malfaiteurs et à tous les traîtres, élevez bien haut les figures austères ou aimables, illuminées de sourires et d'éclairs, de nos maîtres et de nos pasteurs, pour que les chrétiens endormis ou désespérés se réveillent saisis d'admiration et d'enthousiasme, et surtout d'un généreux désir de les imiter et de les suivre.

Déjà plus d'une main pieuse a réalisé le vœu des catholiques en burinant le portrait de nos grands évêques. Dans cette galerie, où revivent dans tout l'éclat de leur gloire et de leurs vertus Mgr Gerbet et Mgr Dupanloup, les cardinaux Pie et de Bonnechose, il nous est doux de penser que, grâce à sa beauté radieuse et au mérite de son biographe, le coadjuteur de Bordeaux aura désormais une place d'honneur.

Albert Le Fèvre

---

1. **L'Europe et la Révolution française**, par Albert Sorel. IIe partie, *La chute de la Royauté*, 1 vol. grand in-8° de 574 p. — 2. **Un royaliste libéral en 1789, Jean-Joseph Mounier**, *sa vie politique et ses écrits*, par J. de Lanzac de Laborie, 1 vol. gr. in-8° de 341 p. — 3. **Georges Cadoudal et la Chouannerie**, par son neveu, Georges de Cadoudal, 1 vol. in-8° de XI-476 p., avec un portrait et une carte. — I. **Le Pape Pie VII à Savone**, *d'après des documents inédits*, par H. Chotard, 1 vol. in-12 de XI-194 p. — Paris, Plon, 1887.

1. C'est un « oiseau rare » qu'un livre d'histoire exact, complet, écrit avec charme, définitif en un mot. M. Sorel est en train de nous donner une œuvre de ce genre. J'ai parlé ici même (1) du premier volume. Le second a paru récemment, juste à point pour recevoir la plus haute des récompenses décernées par l'Académie Française, le grand prix Gobert. Et c'est justice.

Nous avons été réduits jusqu'ici, pour l'étude de l'histoire diplomatique de la Révolution, à l'ouvrage de M. de Sybel, ouvrage très important, je le veux bien, mais écrit par un allemand avec ses préjugés nationaux et avec cette lourdeur dont nos voisins ne parviennent guère à se débarrasser. Grâce à M. Sorel, nous pourrons apprendre chez nous, dans un livre bien français de doctrines et de méthode, l'histoire d'événements qui nous intéressent directement.

Quand j'ai parlé du premier volume de *L'Europe et la Révolution française*, j'ai rendu hommage à la science approfondie et au rare talent d'exposition de l'éminent publiciste. J'ai fait aussi quelques réserves à propos de la thèse qu'il a soutenue et de certaines appréciations de détail. La seconde partie de cette œuvre considérable m'a

(1) *Revue Catholique* du 1er novembre 1885.

impressionné plus favorablement encore. L'historien a perfectionné sa méthode; il a donné à ses récits encore plus de clarté et d'intérêt; l'air et la lumière circulent davantage dans ses tableaux; les formules sont plus saisissantes et mieux frappées. Des portraits d'une facture sobre et large mettent sous nos yeux, avec leur physionomie vivante, les principaux acteurs du drame qui se prépare durant ces années déjà terribles qui précèdent l'explosion définitive.

Ici, il n'y a guère de thèse, sinon en ce qui concerne le partage des responsabilités. M. Sorel, dont la sincérité éclate à chaque page, a fait les plus louables efforts pour les préciser, et la plupart de ses conclusions me paraissent définitives. Il blâme la première émigration et surtout les agissements du comte d'Artois et de ses conseillers; je ne vois pas trop, je l'avoue, les raisons de juger autrement ce côté de la question. Il admet que Louis XVI et Marie-Antoinette dans la situation désespérée où les avaient mis les progrès de la Révolution, ont souhaité l'intervention étrangère. Les documents diplomatiques sont là pour le démontrer. Mais M. Sorel ne dissimule pas sa sympathie et son respect pour les augustes captifs des Tuileries; il montre que c'est à la dernière extrémité que le Roi a eu recours à cet expédient suprême, et il découvre le fond de la pensée de Louis XVI qui voulait uniquement recouvrer sa liberté, se réservant d'en faire usage pour exercer entre la coalition et la France cette fonction de médiateur dont Louis XVIII devait s'acquitter avec tant de vraie grandeur.

L'histoire des évènements qui remplirent dans l'Europe entière les années 1789-1792 est extrêmement complexe. Peu d'époques ont donné aux diplomates autant d'affaires et ouvert tant de négociations compliquées. Ici, surtout, M. Sorel est dans son élément : il connaît à fond les pièces diplomatiques et débrouille avec une étonnante dextérité l'écheveau compliqué des intrigues de cabinet et d'ambassade; diplomates officiellement accrédités, agents secrets du roi et du ministre, agents des princes sont pour lui des personnages familiers qu'il suit dans leurs voyages et dont il écoute les entretiens. Grâce à l'excellence de ses informations et à l'extrême clarté de son exposition, le lecteur le plus étranger à « la carrière » n'est pas dérouté un instant et suit, sans perdre un coup, cette grosse partie qui se joue simultanément sur sept ou huit cases de l'échiquier européen.

La situation intérieure des États, celle de la France notamment, n'est pas définie avec une moindre précision. M. Sorel n'a pas eu évidemment la pensée de refaire l'histoire de la Révolution française; mais la réaction est tellement nécessaire entre les évènements du dedans et ceux du dehors qu'il est indispensable d'indiquer sommairement et de discuter les premiers pour donner l'intelligence des autres. L'auteur n'a pas failli à cette tâche et il s'en est acquitté avec une impartialité remarquable. Il convient de signaler notamment son appréciation très juste et vraiment libérale de la politique religieuse des deux premières assemblées de la Révolution. Cette politique cons-

titue, selon M. Sorel, un des facteurs les plus puissants des événements extérieurs; ce sont, en effet, ces atteintes cruelles et profondes à la conscience du Roi qui l'ont, en dernière analyse, décidé à tourner les yeux vers son beau-frère, Léopold, et vers le roi de Prusse.

L'historien expose fort bien l'action des partis, le caractère de leurs chefs, Mirabeau, le duc d'Orléans, Talleyrand, la valeur et les procédés des diplomates français et étrangers; son étude sur les antécédents, les idées et les actes de Dumouriez, est nouvelle et profondément fouillée; il définit nettement la politique pitoyable ou plutôt indigne de Léopold. En revanche, il me semble que le rôle abominable des Girondins n'est pas assez souligné.

J'aurais beaucoup à dire encore, mais il vaut mieux renvoyer au livre lui-même dont la lecture s'impose à tous les esprits curieux des hautes spéculations historiques et préoccupés de pénétrer de plus en plus intimement cette redoutable énigme de la Révolution française, dont le mot n'est pas encore entièrement déchiffré.

2. Parmi les *Monarchiens* de 1789 (j'emploie le barbarisme à la mode, en ce temps là), le premier député du Dauphiné, Mounier a tenu un rôle fort important. Il fut un des promoteurs du mouvement de Vizille, un des principaux acteurs de la scène du Jeu de Paume, un des membres les plus actifs du comité de constitution où il soutint, sans grand succès, les doctrines de la monarchie constitutionnelle; il défendit dans la commission et à la tribune, avec courage et talent, l'autorité royale contre les factieux. Sa mauvaise fortune l'avait élevé à la présidence de l'Assemblée, durant les fatales journées des 5 et 6 octobre, mais une telle charge était trop lourde pour ses épaules et, au cours de ces terribles évènements, la perspicacité et la vigueur lui firent quelque peu défaut. Il quitta l'Assemblée et dut bientôt émigrer. Dans l'exil, il continua la guerre de brochures qu'il avait soutenue dès le début de la Révolution. Sous le Consulat, il devint préfet et mourut conseiller d'Etat en 1805. Esprit éclairé, âme honnête, mais caractère insuffisamment trempé, Mounier eût fait merveille à la chambre des pairs de la Restauration ou du gouvernement de juillet, mais il n'était pas de taille à soutenir les luttes gigantesques de la Révolution.

M. de Lanzac de Laborie partage évidemment les idées modérées de l'homme d'État dont il a retracé la vie. Son œuvre est élevée et consciencieuse, elle apporte à l'histoire des premiers jours de la Révolution une contribution assez importante. Le témoignage d'un honnête homme comme Mounier qui n'hésite pas à reconnaître, dans ses écrits, ses erreurs politiques, comme il le fit notamment à propos du serment du Jeu de Paume, n'est pas de ceux qu'on peut négliger.

3. La politique religieuse des assemblées révolutionnaires a déterminé la guerre étrangère; c'est elle aussi qui a déchaîné sur la Bretagne et la Vendée le fléau d'une guerre civile de dix ans. Bretons et Vendéens défendaient l'autel encore plus que le trône. Tout en déplo-

rant ces luttes intestines où coula à flots le sang le plus pur de la France, on ne peut se défendre d'une réelle admiration pour ces troupes de paysans en sabots qui soutinrent si vaillamment l'effort des armées régulières. Georges Cadoudal fut un de leurs chefs les plus intelligents et les plus tenaces. Sa vie était peu connue et les tenants de la Révolution avaient tout fait pour défigurer cette héroïque physionomie. L'heure de l'histoire a enfin sonné pour le « général Georges. » Un de ses neveux a réuni pendant de longues années de très précieux documents dont la valeur est indiscutable; il les a mis en œuvre dans un récit à la fois très simple et très vivant, où nombre de fausses légendes sont victorieusement démenties avec des faits. Est-il nécessaire de dire que ce récit est de tout point favorable au Breton infatigable qui donna sa vie sans un regret et avec une crânerie superbe, pour les causes sacrées qui lui étaient chères?

4. Des documents de premier ordre, récemment découverts, ont permis à M. Chotard, doyen de la faculté des lettres de Clermont, de jeter un jour nouveau sur un des plus tristes épisodes de la persécution religieuse sous le premier Empire. La captivité de Pie VII à Savone, du 16 août 1809 au 10 mai 1810, est racontée dans ces pages émues, bien honorables pour la mémoire vénérée du doux pontife, victime de son devoir et défenseur intrépide des droits de l'Eglise. Grâce à la correspondance inédite du général Berthier et aux mémoires, inédits aussi du comte de Liebzeltern conseiller d'ambassade autrichien envoyé par Napoléon pour fléchir la constance du pape prisonnier, mis au secret et réduit à l'impossibilité matérielle d'exercer son autorité suprême, le savant professeur a pu pénétrer dans l'intimité de l'auguste victime et nous initier à ses souffrances physiques, à ses souffrances morales surtout et aux angoisses cruelles qui étreignirent son cœur. Le récit qui nous est donné est très attachant, très édifiant même, quoique l'auteur fasse œuvre d'historien et non de panégyriste. Mais, en un pareil sujet, les réflexions ne sont pas nécessaires; les faits parlent d'eux-mêmes et leur éloquence est singulière. Il faut remercier M. Chotard de les avoir si bien présentés.

Ernest ALLAIN.

Nous ne pouvons laisser passer la signature de notre ami et collaborateur, sans enregistrer ici le succès de son dernier livre sur l'enseignement secondaire d'après les cahiers de 89. Une partie du prix Thérouanne, « fondé en faveur des meilleurs ouvrages historiques publiés dans l'année précédente, » lui a été attribué par l'Académie Française. Juste récompense des longues et consciencieuses études, qui ont fait de M. Allain, sur ces matières très actuelles de l'instruction, une autorité de premier ordre — un maître.

(LA RÉDACTION.)

L'Église et l'État en Angleterre depuis la conquête des Normands jusqu'à nos jours, par Albert Du Boys; Lyon et Paris, Delhomme et Briguet, 1887, in-8° de VII-414 pages.

M. Albert du Boys, après s'être rendu célèbre par ses importantes publications sur l'histoire du droit (1), s'est tourné vers l'histoire politique et ecclésiastique, apportant dans cette nouvelle étude tout le soin, toute la persévérance, toute la sagacité, et aussi tous les nobles sentiments qui avaient valu à ses précédents travaux l'estime des esprits élevés. Son livre sur *Catherine d'Aragon ou les origines du schisme anglican* (Paris, 1880) a obtenu un égal succès de chaque côté de la Manche. Ayant eu l'honneur, un des premiers, de rendre compte de ce livre (2), je pus constater avec joie que mes éloges étaient confirmés, à Londres comme à Paris, par des juges dont les appréciations ont une singulière autorité. L'ouvrage que nous donne aujourd'hui M. A. Du Boys n'est pas moins bien fait à tous égards que sa touchante biographie de Catherine d'Aragon; il ne sera pas moins favorablement accueilli chez nos voisins et chez nous-mêmes.

Cet ouvrage est un recueil de morceaux divers rattachés les uns aux autres par un lien commun, et au-dessus desquels, pour ainsi dire, plane à larges ailes une idée générale. Les huit chapitres sont intitulés : *Lanfranc et Guillaume le Conquérant, ou l'Église et l'État dans la Grande Bretagne au X^e siècle; — Saint Anselme, archevêque de Cantorbéry et primat d'Angleterre; — Saint Thomas Becket, chancelier et homme d'État, d'après des documents nouvellement publiés; — — Saint Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry et primat d'Angleterre; — Une revanche de la Liberté religieuse sur le tombeau d'un martyr; — le Cardinal Fisher, évêque de Rochester; — l'Anglicanisme considéré comme religion d'État; — la question agraire en Irlande, ou la justice d'une réparation complète.*

Sur Lanfranc, saint Anselme, saint Thomas Becket et le cardinal John Fisher, que l'on pourrait, jusqu'à un certain point, appeler saint John Fisher (3), M. Du Boys nous apporte le dernier mot de la science. Pour retracer les relations de Lanfranc avec Guillaume le Conquérant, il a suivi un guide tel que Freeman, dont le livre sur la *Conquête de l'Angleterre par les Normands* est aussi beau par son impartialité que par son érudition. Au sujet de saint Anselme, il s'est beaucoup servi

(1) *Histoire du droit criminel des peuples anciens*, Paris, 1845, 1 vol. in-8°. — *Histoire du droit criminel des peuples modernes*, Paris, 1851-1871, 6 vol. in-8°.

(2) *Bulletin critique* du 1^er sept. 1880, p. 151, 152.

(3) La Congrégation des Rites a autorisé le culte des bienheureux martyrs John Fischer, Thomas Morus et leurs compagnons, morts pour la foi. S. S. Léon XIII vient d'approuver (9 décembre 1886) le décret de la Sacrée Congrégation.

d'un travail du doyen de Saint-Paul, M. Church,[1] et plus encore d'un travail tout récent et vraiment magistral de M. Martin Rule, ancien prêtre anglican, aujourd'hui catholique (Londres, 1883, 2 vol. in-8°, qui ont ensemble près de 900 pages). En ce qui regarde Thomas Becket, il a principalement utilisé les matériaux pour servir à l'histoire de l'illustre archevêque, publiés sous la direction du Maître des Rôles (Londres, 1877-1881, 5 vol. in-8°) par M. Robertson, chanoine de Cantorbéry, lequel avait déjà fait paraître en 1859 une excellente biographie de la noble victime du roi Henri II. Enfin, quand il a voulu raconter l'admirable vie du cardinal Fisher, il a puisé à deux sources inappréciables : le *Calendar of state papers*, édité par Brewer, et le *Calendar of letters*, édité par Gayanges (Londres, 1879-1883).

M. Du Boys a tiré le plus heureux parti des documents réunis par ses devanciers, discutant avec sagacité tous les témoignages et toutes les appréciations, réfutant toutes les erreurs, aussi bien celles de Froude que celles de notre cher Augustin Thierry (4), rajeunissant et complétant, dans son lumineux exposé, tout ce que l'on a écrit sur le sujet. Je ne sais ce qui doit être le plus loué de l'habileté du critique ou de l'habileté du narrateur. Comme discussion, j'ai vu peu de pages aussi décisives; comme récit, j'en ai vu peu d'aussi émouvantes. Et quel souffle généreux court dans tout l'ouvrage, aussi bien dans les chapitres sur l'Anglicanisme et sur l'Irlande, que dans les notices sur ces grands lutteurs qui s'appelèrent Lanfranc, Anselme, Becket et Fisher! Et combien, devant le saisissant tableau de la situation faite, comme à la plus misérable esclave, à l'Église anglicane, nous devons féliciter M. A. Du Boys d'avoir une fois de plus été le ferme défenseur du véritable progrès et de la véritable liberté!

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

P.-S. — Au moment où j'achève d'écrire ces lignes, je reçois la livraison d'avril de la *Revue des Questions historiques*, et, en tête de cette livraison, je trouve un remarquable mémoire de M. l'abbé O. Delarc sur *Le Saint-Siège et la conquête de l'Angleterre par les Normands*. En une foule d'occasions, les deux savants auteurs sont entièrement d'accord et le travail de l'un confirme le travail de l'autre. Disons, en passant, que, dans une terrible note de la page 356, M. l'abbé Delarc confirme aussi, en un point particulier, le jugement naguère ici même rendu sur l'*Histoire générale de l'Église* de l'abbé Darras, par notre spirituel collaborateur M. P.-G. Deydou.

(4) N'oublions pas qu'Augustin Thierry, loyal et modeste comme tous les grands savants, s'inclina devant les observations de l'abbé Gorini, et corrigea les fautes qui lui avaient été signalées. Je suis content de voir M. Du Boys (p. 32) prendre le parti de l'*Homère de l'histoire*, pour reproduire l'expression de Chateaubriand, contre les trop sévères reproches de Freeman.

PEIRESC ABBÉ DE GUITRES

(Suite)

VI

Peiresc pense à établir dans son abbaye des bénédictins réformés. — Lettre au P. Du Val. — Louis Chabert et Joseph Fauchier viennent à Guîtres.— Irrésolution du P. Cabrier. — L'abbé de Caunes est autorisé par Peiresc à visiter son abbaye.

Revenons à l'année 1625.

A cette époque, Peiresc avait formé le projet d'introduire dans l'abbaye de Guîtres les bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur. Son dessein de réforme et les raisons trop légitimes, hélas ! qui le lui avaient inspiré, il les expose dans sa longue et affectueuse lettre au P. Du Val, datée du 30 mai 1625.

« Monsieur le Reverend Pere ; J'ay veu toutes les lettres que vous avez escriptes à mon frere de Vallavez depuis qu'il est en Cour, ensemble celles que vous m'escripvistes à moy du 12e mars et 7 d'avril dernier... J'ay eu grande honte de voir que, sans y penser, je vous aye donné tant de subject d'entrer dans les ombrages où vous vous estes porté à cause de mon silence, lequel certainement je ne suis pas resolu d'excuser, parce que je suis constrainct d'advouer que j'ay grandement failli en cela, et que j'estois obligé de m'acquitter mieux de mon debvoir en vostre endroict, et plus particulière mnt que je n'ay faict. Mais c'est la mauvaise volonté qui faict le pesché, et non pas l'action (bien que mal faicte), si elle est faicte innocemment ou par infirmité humaine, comme cette mienne obmission. C'est pourquoy je me promets que vous me pardonnerez aussi aisement comme vous estes porté à cette senestre interpretation de mon silence, quand vous saurez (comme il est tres veritable), que depuis mon retour

en ce pays, je n'ay presque point eu de relasche. Car sur ces premiers compliments qui me desroberent bien du temps, et la maladie que mon pere eut d'abord, je m'aperceus qu'on m'avoit vollé pendant mon absence, et qu'on avoit emporté tout ce que j'avois peu ramasser de plus curieux et de plus précieux en tous mes voyages, jusques à la valleur de plus de deux mil escus, ce qui me mist en fort mauvaise humeur et en grand exercice pour mettre ordre de tous costés à en rechercher quelque découverte (1)...

« Vous vous seriez bien passé d'entendre toutes ces fâcheuses particularités, aussi bien que moi de les rediger par écrit et m'en rafraîchir la memoire et le desplaisir; mais vous n'eussiez pas si aisément compris les forcés motifs de mon silence, et la necessité qui m'avoit fait choisir de divers maux les moindres, et souffrir les avantages que Bommard et ses suppots ont pris sur moi, pour remedier aux autres plus importantes affaires, où il ne se pouvoit pas apporter tant de remede si je les eusse abandonnées, comme j'espère qu'il s'en trouvera contre ceux-là avec l'aide de Dieu. Mon plus grand regret est le desplaisir que vous en avez eu, et ce mauvais jugement que vous faisiez de moy qui estois plus digne de compassion que d'accusation en tout cela.

« Et possible à quelque chose malheur aura esté bon, car si on eut resisté à cette canaille, on leur eust osté le moyen qu'ils ont eu de me desobliger, et parce que je m'estois aulcunement prevallu de leur service ou de leur nom, encore qu'ils eussent commis quelque faulte en mon endroict, il eust semblé que je n'en deusse pas venir quant et quant à la punition, ains plus tost au pardon, et en la compensation des faultes posterieures avec la bonne volonté du commencement, pourveu seulement qu'ils se feussent recognus et mis en leur debvoir.

(1) Peiresc écrivait à Pierre Du Puy, le 6 décembre 1623, au sujet de ce vol : « Parmi tout cela, j'ay eu un si sensible desplaisir, m'estant apperceu que, pendant mon absence, on avoit vollé mon cabinet et emporté plus de deux mille escus de médailles d'or, pierreries et autres singularitez, que je ne scay comme avoir assez de courage pour y r'entrer, m'appercevant tous les jours de pertes que je n'avois pas recognües d'abord; tant y a qu'enfin il fault se resoudre à la patiance. » Voir aussi Gassendi : *De vita Peireskii*, lib. IV, à l'année 1623, édition de 1651, p. 285-286.

« De ce que s'estant portés aux extremités qu'ils se sont portés contre moy et les miens, ils se sont chargés d'un reproche irréparable, et d'un tort qui les rend odieux à leurs parents mesme et à leurs meilleurs amys, quand ils en vouldront juger sans passion. Et par consequent, il me sera plus honorable d'user de la punition en leur endroit que Dieu m'a mise en main, dont l'employ leur fera courre grande fortune de perdre leurs benefices; ce que j'eusse faict mal volontiers s'ils ne se feussent portés aux extremités qu'ils se sont portés de gayeté de cœur, et avec tant d'imposture et de calomnie qui bourrellera un peu leur propre conscience.

« Que si vous y avez eu la mortification si excessive comme elle a esté, le merite en aura esté tant plus grand devant Dieu, puisqu'il vous a donné assez de forces pour y resister comme vous avez faict, et que vous y avez faict paroistre la patience qui vous rendra digne de plus de repos et de tranquillité à l'advenir.

« Pour moy, je vous puis bien asseurer que j'en ay ressenti une bien grande mortification; et que, comme je l'ay imputtée à mes desmerites et l'ay receue comme venant de la main de Dieu, cela ne m'a pas esté inutile pour me faire mieux recognoistre et pour recevoir patiemment ce fléau et ce desplaisir si sensible parmy les autres visites des maladies de mon pere et de moy, et des autres affaires que nous avons eues sur les bras tout d'un coup, sans laisser hors de compte la perte de mes singularités que j'avois possible aymées plus que je ne debvois.

« Et au bout du compte, je confie tant en la misericorde de Dieu, qu'il apaisera son ire sur nous et aura pitié de nous plus tost que de continuer ses fleaux, comme il a commencé de donner du relasche à mon pere et de luy moderer les doleurs qu'il avait eues jusques à maintenant d'une part, et nous a rendu l'advantage sur M. de Crequy et sur nos gents de Ryans qui avoient tant exercé nostre patience... Il continuera s'il luy plaict au surplus, et nous donnera les moyens qu'il nous a desja ouverts pour chastier ces mauvaises gents, et pour restaurer nostre pauvre esglise de Guistres, puisqu'il vous en a inspiré la bonne volonté et à moi aussy, et qu'il sem-

ble disposer encore d'autres personnes, à l'ayde desquels on se peust promettre d'en venir à bout. Car vous aurez le bon P. Cabrier qui sera bientost suivy d'un P. Chabert qui eust peu s'acheminer à presant, sans le malheur de la rencontre du depart inopiné du Cardinal Barberin de Rome, à qui estoient adressées les despesches où estoient les papiers à ce nécessaires, que j'ay depuis envoyés de rechef soubs autre adresse, et en attends la responce d'heure en heure.

« Or, si cela ne satisfaisoit à vos intentions et à vostre bon zeele, et si vous persistiez à vouloir absolument la réforme de la Congregation de Verdun, vous scavez bien que c'avoist esté mon premier dessain de l'y mettre, et que rien ne m'en avoit destourné que l'apprehantion que j'avois depuis eue, que vostre corps ne peust pas supporter l'abstinance en iere de la chair. C'est pourquoy si vous avez depuis esprouvé vos forces, et que vous esperiez de durer en cette austerité, je m'asseure que le bon P. Cabrier ne fera nulle difficulté de s'en retourner à Caunes, et je pourvoyrai bien au P. Chabert. Et en ce cas, au lieu de recevoir ne Hennequin ne Durand, il fauldroit traicter avec ces bons peres reformés, soit de Sainct-Ferme ou de Sainct-Jean d'Angely (1), et les disposer de me donner une mission de six religieux dans Guistres, lesquels vous pourrez choisir; et pourveu que vous y soyez, je seray trop contant, et ne me soussieray pas de payer (outre et par dessus ces six là) la pension de Bommard; voire, si besoin est, la vostre mesme comme supernuméraire, afin qu'ils puissent estre six profès de leur congregation.

« Vous pourrez traicter avec eux, et s'ils se contentent de mille ou douze cents livres par an, je les leur bailleray de bon cœur, voire davantaige si besoing est, et m'estimeray grandement heureux si je puis accomplir ce bon œuvre par vostre entremise et bonne devotion, pourvu qu'il n'y ait rien d'incompatible ou de trop prejudiciable à vostre santé. Cependant vous pourriez employer les 1000 livres qui sont encores en main du conterrole de Bommard aux reparations

(1) Les moines de Saint-Ferme étaient de la congrégation des Bénédictins Exempts; ceux de Saint-Jean-d'Angély appartenaient à la Congrégation de Saint-Maur, en possession de ce monastère depuis le 30 octobre 1623.

plus necessaires pour le logement des dits pères, voire tout le revenu de la presante année, si besoing est, au moins une bonne partie pour transferer le chay et y faire vostre dortoir, suivant vos premiers dessains ou ce que ces bons pères desireront le plus, dont je vous laisse la plaine et absolue disposition, et traicter avec des ouvriers qui praignent les assignations de leurs paiements sur les rentes à venir.

« Et en attendant que la mission puisse venir, vous continuerez le service dans mon esglise avec le P. Cabrier afin de ne l'abandonner à ce meschant homme que Dieu a laissé naistre pour servir de fléau, mais vraisemblablement aussy pour servir un jour d'exemple par mesme moyen à ses semblables, et pour nous induire les uns et les autres à establir l'ordre de la vraye façon que il fault, et que se seroit possible difficilement estably d'aulcune autre manière qui feust jamais bien allée pour durer.

« Car de trouver des religieux bien doctes, bien habiles en economye, bien devots, et auxquels on se peult bien confier de toutes choses, comme vous me dictes d'en chercher, c'est chose trop difficile, et où il fauldroit bien du temps et courir bien du hasard en faisant l'essay ; tandis que de ces bons peres refformés qui peuvent changer, tantost les uns tantost les autres, il n'y aura rien à craindre, principalement si vous en estes du nombre, comme je desire et comme il me semble absolument necessaire pour le bien de cette esglise là.

« Que si vous n'y avez pas tant de repos qu'ailleurs, vous en meriteriez davantage, et avec la perseverance pourriez obtenir un jour le repos et la tranquillité d'esprit en ce lieu là, telle que vous pourriez esperer ailleurs. Car Bommard se peut convertir, et s'il est disponible de ses benefices, il faudra qu'il cherche party ailleurs, ou qu'il se retire en quelque autre monastaire non refformé, où je lui feray payer sa pension tres volontiers. En un besoing, nous le ferons condamner à cela, veuille il ou non.

« Enfin, il ne fault jamais desesperer de la Providence et bonté divine ; car lors que les choses semblent les plus gastées, c'est lors bien souvant qu'elles sont au point d'estre le plus avantageusement establies, comme à ce coup icy.

Ayés seulement bon courage et bonne confiance en la force du bras divin que rien ne peut forcer ; mais je vous prie, n'entrez plus en aulcun ombraige de moy, ne en aulcune deffiance de mon amytié. Vous m'avez toujours tesmoigné tant d'affection et tant de sincerité, et m'avez si ardemment procuré toute sorte d'advantage et de contentement, que je serois le plus ingrat homme du monde, si je m'en rendois mescognoissant, et si je manquois de vous en scavoir le bon gré, et de vous en rendre en revanche le fidelle service dont je vous suis redevable à si juste tiltre pour tout le temps de ma vie. Car je vois bien que vous n'y avez pas espargné la vostre, et que vous vous estes sevré de toute sorte de tranquillité d'esprit pour l'amour de moy, et pour vous aller exposer à toute sorte d'incommodités et d'indignités. Aussy vous puis-je asseurer que ces obligations me sont si sensibles et me touchent si avant en l'ame, que je vous suis entierement acquis et tout ce que j'ay à ma disposition , mais tout à bon esciant et sans ceremonie, n'ayant rien de propre ne qui depende de moy, dont vous ne puissiez absolument disposer sans rien excepter. Je ne diray pas cela à aultre que à vous, non pas mesme à aulcun de mes proches, et je ne dis rien qui soit hors de ma pensée : vous cognoissez mon humeur.

« Je veux dire (comme je vous ay autres fois dict, et il estoit vray) que vous pouvez disposer de tous les droicts de mon abbaye à vostre bon plaisir et volonté ; je vous dis maintenant que je laisse à vostre arbitrage d'en faire aultant du tiltre mesme et de la proprieté que j'y ay, si cela peult servir à vostre commodité et à vostre contentement, tant je fais de cas de vostre amytié ; tant s'en faut qu'elle puisse avoir souffert aulcune diminution par vos desportemens passés. Je m'estois passé tant d'années de cette abbayïe, que je m'en passerois encore bien aysement et de bon cœur, pour le contentement d'un tel amy que vous estes et que vous m'avez esté de si longue main.

« Vous jugerez par là, puis que je remets le tout à vostre disposition, si vous ne debvez pas disposer sans regret de toutes les parties que vous vouldrez pour vostre contentemen:

et pour celuy des bons peres reformés, si vous persistez en cette saincte resolution, auquel cas il sera bon que vous m'en advertissiez au plus tôt, car je ne laisseray pas partir le P. Chabert, si ce n'estoit pour entrer d'abord dans la reforme dans tel lieu que ces bons peres vouldroient establir.

« Et si cela passe oultre, ce sera le plus grand châtiment que peut arriver à Bommard et à tous ses complices, et le vray moyen de les faire tous crever de rage, sans qu'ils se puissent parer de ce coup qui rendra plus favorables au centuple toutes les causes et pretentions de mon abbaye, tant les temporelles que les espirituelles, et tant contre les habitans et tenanciers que contre Mgr le cardinal de Sourdis, à quy le pape a escript un brief d'importance en ma faveur, et pour l'admonester de faire cesser les traverses qu'il m'a données. Mon frere de Vallavez le luy donnera à Paris, et luy en fera parler par le Cardinal légat.

« J'ay receu mon indult; mais il y a quelques clauses que je seray bien ayse de faire adjouster, ce qui m'empesche de l'employer des à present; mais quand je l'auray, j'espere que nous aurons moyen de réunir tout plein de priorés desmembrés...

« Ces bons peres ne doivent pas insister à mettre plus grand nombre de six religieux pour le commencement, pour prendre possession de ce lieu qui sera tout à leur bien seance, sur le chemin de Bordeaux; car, avec le temps et les réunions que nous ferons, Dieu aydant, les moyens s'augmenteront pour accroistre le nombre, et pour pourvoir aux reparations plus necessaires. Ils ne recevront point de maison où ils puissent meriter davantaige qu'en celle-la, et s'ils m'y obligent, nous tascherons de nous en revancher et de leur en procurer quelqu'une en cette province icy, ce que je desirerois bien pour leur contentement et pour nostre bien mesme. Et cela ne leur seroit pas mal seant pour le commerce de Rome. Je remets le tout à vostre plaine disposition, et si vous trouvez bon de m'envoyer les articles de vostre traicté tels qu'ils les desireroient et que vous trouveriez bons, je vous envoyeray d'icy mon approbation avec mon advis et pouvoir ample de passer oultre à tout ce que vous vouldrez. Sur tout qu'il ne

fut pas dict, pour l'honneur de Dieu, que vous m'eussiez abandonné moy et mon esglise en une si bonne et si sainte occasion, et qu'il ne se fasse rien sans que vous soyez de la partie, et que vous continuez, s'il vous plait, la residance en ce pauvre lieu. Mettez le cas que vous fussiez envoyé aux Indes parmy les infidelles, vous ne laisseriez pas de travailler à la vigne du Seigneur et de vacquer aux prieres divines et autres exercices de vostre ordre, encore que vous n'eussiez des cloistres bien bâtis selon l'usage dudict ordre, attendant que le temps face peu à peu ce qui ne se peult pas faire tout d'un coup. Il n'y peult pas avoir plus de merite entre les infidelles qu'entre les chrestiens baptisés mais mal fidelles et mal morigérés comme sont ces peuples-là. Mais vostre bon exemple surmontera tost ou tard la dureté de leur cœur, et sur cette bonne esperance, je demeureray, Monsieur le reverend Pere, vostre bien humble et affectionné serviteur. — D'Aix, ce 30 may 1625.

« S'il falloit traicter quelque chose à Paris avec le general de la Congregation de Saint Maur (1), mon frere le pourroit bien faire tandis qu'il y est, principalement pour estorquer leur consentement à un petit nombre de religieux, attendant plus de revenus pour l'augmenter, et pourroit employer l'authorité du legat pour le faire commander au General. Le superieur du college de Cluny qui estoit un scavant homme me l'avoit promis devant sa mort de peste à Paris (2). Ceux de Saint-Jean d'Angely me l'offrirent hardiment. Souvenez-vous de la qualité de premier instituteur de cette Congregation de Verdun qui ne pensoit non moins à estre cause d'un si grand bien. Vous en pouvez quasi faire auttant; et mettez le cas que vous soyez au desert entre les lyons, entre lesquels on ne peult pas gaigner des ames comme il s'en gaigne tousjours quelqu'une entre les hommes, quoyque inhumains et barbares comme les Guistrois (3). »

(1) C'était D. Colomban Regnier, élu en 1621, 1622 et 1623, et qui fut supérieur général jusqu'en 1627.

(2) Dom Laurent Bénard, un des premiers religieux de la Congrégation de Saint-Maur, qui mourut « d'une fièvre pestilentielle », le 20 avril 1620. Cf. D. Tassin, *Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*, pages 1-16.

(3) Registre 11, fol. 48-54; copie.

Par *Guistrois*, — il n'est pas besoin de le dire, — l'excellent Peiresc n'entend pas ici les habitants de Guîtres, alors comme aujourd'hui pleinement civilisés, mais seulement ces deux hommes dont la conduite scandaleuse déshonorait alors la ville de Guîtres. Il veut désigner d'abord le moine Bommard, ce « moine discole dont le *Custodi-nos* (1) est âgé d'environ vingt ans, mais l'on ne peut savoir, dit le P. Du Val, quand ni comment il a été pourvu et a pris possession; car il n'y a rien d'insinué, et ils ont fait leur affaire si secrètement que personne ne peut dire de quel pays ni diocèse il est ». Par *Guistrois* Peiresc désigne encore cet avocat Bommard qui, ajoute le P. Du Val, ne fera jamais les reconnoissances de l'abbé de Guîtres, soit à cause « de ses occupations nombreuses, soit à cause de l'inimitié » qu'il nourrit à l'égard de Peiresc, soit enfin « à cause de sa négligence; car il y a dix ans qu'il doit faire celles de M. de Belle-Isle, son cousin germain, lequel le presse tous les jours vainement d'y travailler (2). »

Dans sa lettre du 17 juin 1625, Peiresc revient encore sur l'idée de la réforme. « L'entreprise du cardinal de La Rochefoucauld s'en est allée en fumée, à ce que j'ai aprins, et par consequent je me doubte bien que ces peres de la province ne songeront plus à leur noviciat, ou du moins quand ils l'entreprendroient, je me doubte qu'ils seroient tost las de le continuer. C'est pourquoy il seroit bien plus seur d'avoir des peres de la refforme tout d'un train, si faire se peut, à nombre modéré, attendant que les revenus augmentent à mesure que les prieurés vacqueront, et qu'ils se joindront à leur mense capitulaire en suite de mon indult. Je pensois que le bon P. Cabrier n'allast qu'avec le present porteur; mais j'ay aprins qu'il a anticipé son voyage pour prevenir les inconvénients de la guerre avant que les chemins fussent plus infestés. Je

(1) « Les *Custodinos* ou *confidentiaires* étaient des ecclésiastiques qui gardaient un bénéfice pour le rendre à un autre dans un temps déterminé, ou qui administraient un bénéfice dont un autre touchait les revenus. Cet abus avait été condamné par l'Église. » (Chéruel, *Dictionnaire des Institutions, mœurs et coutumes de la France;* Paris, 1880, t. I, p. 255.)

(2) Lettre du P. Du Val à Peiresc, en date du 26 juillet 1625; Registre 11, f. 160, p. 161.

crois qu'il est maintenant à vous et qu'il vous secondera genereusement, comme je l'en prierai. Et si vous vous resolvez à l'aggregation des refformés, et qu'il eust regret de s'y attacher, il ne fera que ce qu'il jugera à propos; et je le ferai soigneusement conduire, desfrayer et recompenser de ses peines et travaux toutes fois et quantes qu'il ne voudra plus demeurer à Guistres (1). »

Encouragé par le P. Du Val dans ses projets de réforme, Peiresc se rend chez un notaire de la ville d'Aix, et le 14 août 1625, il donne pouvoir au P. Jean Du Val, prêtre de l'Ordre de S. Benoît, prieur de Sercou, grand vicaire et prieur claustral de l'abbaye de Guîtres, pour, au nom de Peiresc, « traiter et passer concordat, si besoin est, avec les RR. PP. Bénédictins de la reforme de S. Maur de S. Jean d'Angely pour les établir dans ladite abbaye de Guistres, et leur affecter telle portion de revenus de ladite abbaye qui sera jugée nécessaire pour leur entretien, à tel nombre que pourra porter ladite abbaye, en attendant la réunion des pièces démembrées, par le moyen desquelles on pourra augmenter le nombre des religieux (2). »

En attendant le jour — qui ne devait jamais venir — où il pourrait user de cette procuration et « passer concordat » avec les Bénédictins de S. Maur, le P. Du Val recevait à Guîtres le P. Chabert dont Peiresc lui avait parlé dans une lettre précédente.

Louis Chabert était fils de Gaspard Chabert, écuyer de la ville de Toulon. Il avait pris l'habit de l'Ordre de Cîteaux, le 22 novembre 1620, dans l'abbaye de Notre-Dame du Thoronet, au diocèse de Fréjus (3), et il y avait fait profession le 23 novembre de l'année suivante (4). Toutefois, n'y possédant aucune portion monacale, il y était « surnuméraire » et par conséquent « à charge à ses parents. » Il avait même, comme l'écrit Peiresc, « quelque scrupule de conscience parce que les conditions de sa réception à l'habit et de sa profession

(1) Registre LI, f. 56.

(2) Registre LI, f. 133.

(3) M. l'abbé F. Bérard a publié, en 1884, une *Etude historique et archéologique sur l'abbaye du Thoronet (Var)*; Avignon, in-8° de 43 pages avec planches.

(4) Registre LI, f. 401.

ressentoient quelque chose de mal licite et de mauvaise odeur, et de fait le Pape l'en a absous (1). » Depuis qu'il avait prononcé ses vœux, trois portions monacales avaient vaqué dans l'abbaye du Thoronet, et trois fois le prieur les avait données à d'autres. Ayant eu « bonne relation de lui, dit Peiresc, et le voyant en bonne resolution de subir le joug de la reforme que mes moines ont acceptée, j'ai été bien aise de l'admettre en mon abbaye, où il aura possible plus de moyen de bien vivre, d'estudier et d'exercer sa devotion et pieté que là où il estoit (2). »

Donc, par acte fait à Aix le 6 février 1625, l'abbé de Guîtres assigna dans son monastère une place et portion monacale au P. Chabert, qui n'était encore que sous-diacre, à la double condition (1), qu'il obtiendrait de l'abbé ou du prieur de Thoronet la permission de quitter l'ordre des Cisterciens pour passer dans celui des Bénédictins dont il prendrait l'habit, et 2. qu'il s'engagerait à observer la règle selon les statuts de la congrégation bénédictine de la nation française (3).

Les supérieurs de Cîteaux et le Pape accordèrent au P. Chabert « la permission de se faire transférer de l'ordre de Cîteaux à celui de saint Benoît et de l'abbaye du Thoronet à celle de Guîtres, à cause des difficultés que faisoit le prieur du Thoronet de le pourvoir d'une place monacale, quand il en vaquoit de celles qui sont du nombre établi. Mais par malheur et par inadvertance, l'original de la signature apostolique fut envoyé ailleurs (4). » De nouvelles bulles ayant été demandées et obtenues, l'évêque de Fréjus, Barthélemi Camelinus (5), chargé de les fulminer, s'acquitta de sa commission le 25 novembre 1625, sur la demande de Peiresc qui l'en pria par une lettre écrite le 19 du même mois. Elle fut portée au prélat par le P. Chabert lui-même, qui se rendit aussitôt dans l'abbaye de Caunes pour y faire sa probation

Ces diverses démarches avaient pris beaucoup de temps.

(1) Lettre de Peiresc à l'évêque de Fréjus, du 19 novembre 1625; Registre LI, f. 226 : copie.

(2) Lettre à l'évêque de Fréjus, déjà citée.

(3) Registre LI, f. 137.

(4) Lettre citée à l'évêque de Fréjus.

(5) Sur Camelinus, évêque de Fréjus, cf. *Gallia Christiana*, t. I, col. 442.

Les lettres dimissoires données par l'abbé du Thoronet portaient la date du 26 septembre 1624, et on était à la fin de 1625. En 1626, les guerres civiles qui désolaient la Guyenne pouvaient empêcher le P. Chabert de se rendre à Guîtres. Peiresc exprima donc à l'abbé de Caunes le désir de voir le P. Chabert prendre l'habit de saint Benoît, « afin, disait-il, que ce temps courre pour la probation, qu'il acquière plus tôt voix délibérative dans mon abbaye, et que, joint aux PP. Du Val et Cabrier, ils puissent mieux et plus efficacement s'opposer aux injustes entreprises d'un mauvais religieux de mon abbaye de la vieille institution libertine (1). » L'abbé de Caunes accéda aux désirs de Peiresc, et donna l'habit au P. Chabert.

Quelques jours auparavant (3 juin 1626), Peiresc avait fait le P. Chabert son vicaire-général pour les cas où le P. Cabrier serait absent du monastère. Le même acte établissait aussi provicaire-général du P. Chabert un prêtre du diocèse de Riez, docteur en théologie, nommé Joseph Fauchier, lequel devait accompagner le P. Chabert dans son voyage (2).

Ils partirent en effet pour Guîtres, observant dans leur route les instructions que Peiresc avait rédigées pour eux et signées à Aix le 13 juin 1626. Tout y est minutieusement indiqué : l'itinéraire qu'ils suivront, les lieux où ils s'arrêteront, les personnes et les curiosités qu'ils devront voir et visiter, les commissions dont ils doivent s'acquitter pour le grand collectionneur provençal.

« Frère Louis Chabert et Mre Joseph Fauchier s'en iront accompagnés d'André Fabre et du petit garçon, Jehan Cabasson. » Ils iront, par Salon et par Arles, à Montpellier, à Béziers, à Caunes, à Toulouse, à Agen, à Bordeaux. Là ils devaient remettre à M. de Gourgue, président au Parlement, une lettre de Peiresc datée du 8 juin 1626. L'abbé y remercie le prési-

(1) Lettre de Peiresc à l'abbé de Caunes, datée d'Aix, le 24 juin 1626; Registre LI, f. 287.

(2) Registre LI, f. 166, 167. On ne peut s'empêcher de sourire, et à la fois d'admirer la sage prévoyance de Peiresc en le voyant constituer tous ses religieux — sauf le moine Bommard — et même un prêtre séculier, ses vicaires-généraux avec substitution réglée et établie d'avance. C'est ainsi que Joseph Fauchier était vicaire-général du P. Chabert, qui l'était du P. Cabrier, qui l'était du P. Du Val, qui l'était de Peiresc.

dent de tout ce qu'il a fait pour sa « pauvre esglise, laquelle, ajoute-t-il, s'en ressentira longtemps, attendant que les prières des bons religieux que je suis après d'y establir satisfacent mieux à l'obligation que vous avez acquise par ce moyen sur ce monastère aussy bien que sur moy, un peu mieux que je ne sçauroy faire par mes services..... Le mal est que je me trouve avoir affaire à des gents de si difficile convention et de si mauvaise foy, qu'il ne semble quasy point y avoir de fin à esperer en ces miserables procès qui fournissent et produisent tous les jours tant de nouvelle matière d'importunité et de fascherie. Pour vous, Monsieur, et pour Messieurs de vostre compagnie, je ne doubte point que vous n'ayez pitié de mon esglise et de moy, et que vous ne trouviez bien à redire au mauvais traictement qui m'y a esté faict, principalement en la personne de celuy qui avoit charge de mes affaires, et que vous n'ayez de l'humeur contre les autheurs de cette meschanceté, laquelle meriteroit bien une punition exemplaire, tant pour la qualité de l'excès et des personnes interessées de part et d'aultre, que pour l'interest du public, en ce temps où l'on se laisse si facilement emporter aux violences. On a ouï parler de par deçà de ce qui s'est passé depuis peu dans vostre ville, non sans grande indignation de voir ainsi fouler l'authorité du Roi et de sa justice souveraine, et ne peut-on assez blasmer le mauvais conseil qui a esté donné à celuy qui en eust deu faire la vindicte publique luy mesme si aucun autre ne l'eust entreprins. Nous sommes en un bien malheureux siècle (1). »

Enfin les instructions données par Peiresc à J. Fauchier et au P. Chabert portent qu'ils « s'en iront à Guîtres, où ils suivront absolument l'ordre qui leur sera prescrit par le bon P. Du Val, et se conduiront avec toute la modestie et honnesteté qu'ils pourront envers tous les habitants quels qu'ils soient, pour ôter tout prétexte à qui que ce soit de se plaindre ou de demeurer mal satisfait d'eux; même ils salueront tout

(3) Registre 11, f. 60 : Autographe de Peiresc. Il fait allusion aux démêlés qui eurent lieu entre le duc d'Epernon, gouverneur de Guyenne, et le Parlement de Bordeaux, aux mois d'avril et de mai 1626. Voir, pour les détails, D. Devienne, *Histoire de la ville de Bordeaux*; t. I, p. 221-225.

le monde sans attendre qu'on les salue, et ceux même qui font profession de ne m'être pas amis; principalement, ils porteront tout respect et honneur aux prêtres qui servent à la paroisse, et s'accommoderont le plus qu'ils pourront à leur inclination, pour vivre en paix et tranquillité d'esprit, et qu'ils ne fassent point parler mal de leur vie et déportements. »

Nous verrons plus tard si le P. Chabert fut fidèle à ces sages et chrétiennes recommandations. Pour le moment, bornons-nous à dire qu'il prit possession de sa place monacale à Guîtres le 24 juillet 1626 (1).

Sa présence dut consoler le P. Du Val, au moins pendant quelque temps, de l'inconstance du P. Cabrier. Ce religieux s'ennuyait à Guîtres, et il avait pensé sérieusement à quitter le monastère. Le 24 janvier 1626, Peiresc écrivait à D. D'Alibert, abbé de Caunes : « J'ai reçu une lettre du bon P. Cabrier, et ai été bien marri de le voir en quelque irrésolution; mais il faudra trouver bon ce qu'il lui plaira, car je ne voudrois pas violenter tant soit peu sa libre volonté. Bien vous dirai-je qu'il m'obligera infiniment s'il peut encore avoir un peu de patience pour l'honneur de Dieu, quand ce ne seroit que pour un couple d'années..... Je vois qu'il est en quelque appréhension de perdre sa place dans votre abbaye; mais je pense que vous y pourrez remédier, non seulement en lui en donnant quelque asseurance, mais en procurant que le Général de votre congrégation lui envoie une mission et obédience particulière pour résider à Guîtres autant que le P. Général trouvera être nécessaire afin de retablir l'ordre et la discipline en ce lieu désolé, et qui avoit été si longuement sans aucuns moines (2). »

De son côté, le P. Cabrier avait aussi écrit à l'abbé de Caunes, qu'il était « en quelque irrésolution de séjourner à Guîtres. » D. Jean D'Alibert l'exhorta à y rester, l'encourageant par les motifs les plus propres à persuader une âme chrétienne etre ligieuse, par les motifs tirés de la foi. Il réussit, et Peiresc écrivit à son tour au P. Cabrier, le 7 juin 1626,

(1) Registre LI, f. 401.
(2) Registre des minutes de Peiresc, t. I, f. 287, 288.

afin de le consoler de tout ce qu'il avait souffert pour Dieu et pour lui, l'engager à persévérer et l'assurer de toute sa reconnaissance (1).

Les difficultés de tout genre que Peiresc rencontrait dans la réforme de son abbaye, loin de le décourager, semblaient au contraire enflammer son zèle. Ayant trouvé un clerc du diocèse de Marseille qui lui paraissait recommandable par la noblesse de son origine, son bon caractère et la solidité de sa vertu, il lui conféra, au mois d'octobre 1627, une place monacale dans son abbaye, lui imposant, comme aux autres, l'obligation d'embrasser la réforme lorsqu'elle y serait établie (2).

Au même temps, il conféra à Pierre de Gaufreteau, prieur de La Grande-Sauve et Visiteur-général de la Congrégation des Bénédictins de France, le pouvoir de donner l'habit aux novices de son abbaye et en particulier à Joseph Garnier, si le P. Du Val était absent ou empêché (3).

Enfin, le 30 octobre 1627, Peiresc ratifia l'autorisation qu'il avait, l'année précédente (15 avril 1626), donnée à D. Jean D'Alibert de faire la visite de l'abbaye de Guîtres, visite que les guerres avaient malheureusement rendue impossible (4).

Dans quel état le visiteur trouva « ce pauvre lieu », comme l'appelle si souvent le bon Peiresc, on le sait bien déjà; mais on le saura mieux encore quand on aura lu le chapitre suivant.

(A suivre.) ANT. DE LANTENAY.

LE DRAME DE LA VIE

(Suite)

Bien des pensées s'agitaient dans l'esprit de Lucille pendant que les licteurs l'emportaient de nouveau; mais celle qui la dominait surtout, c'était la pensée des malheurs qui auraient peut-être été évités si Sylvain, après la conversation

(1) Registre des minutes de Peiresc, t. III, f. 3 et 5.
(2) Registre LI, f. 198.
(3) Registre LI, f. 205.
(4) Registre LI, f. 206, 207.

entendue au Mont-Vatican, avait eu l'idée et le courage d'aller trouver Fulvius pour essayer de l'éclairer.

— Il n'est pas méchant, au fond, se disait-elle; il était de bonne foi. Qui sait si des entretiens ne lui auraient pas fait voir la vérité! Oh! pourquoi les esprits cultivés, qui décident du courant des idées et par suite du sort du reste de l'humanité, n'osent-ils pas s'aborder pour une discussion loyale et courtoise de leurs difficultés? Il n'y a qu'une vérité; s'ils la cherchaient ensemble, ils la trouveraient, et la vérité les ferait amis pour le bonheur du monde.

Ainsi discourait Lucille pendant qu'on l'emportait.

A quelques jours de là, elle arrivait à Embrun où elle rencontrait Sylvain au milieu d'une armée, à la tête de laquelle Constantin était prêt à franchir les Alpes pour marcher au-devant de Maxence.

La terre ménage peu d'émotions aussi vives que celles de ces deux âmes se retrouvant après les terribles années de séparation qu'elles venaient de traverser. Que de choses elles avaient à se dire!

Sylvain conduit sa sœur sur un petit tertre isolé de la villa où ils se trouvaient et qui était celle de la princesse Hélène, et c'est Lucille qui commence, car avant tout il faut parler de Rome et de l'Eglise. Elle dépeint la détresse des chrétiens réduits à ne plus pouvoir paraître dans les marchés, ni aux fontaines publiques sans être dans l'horrible alternative de sacrifier ou de mourir. Elle raconte les églises changées en écuries, les livres sacrés recherchés et brûlés, le Souverain Pontife condamné à soigner les bêtes de l'amphithéâtre avec les belluaires. Elle cite le dévouement des grandes familles qui ont soutenu les martyrs, et, tout spécialement, celui de Lucine et de son mari Faltonius Pinianus. Elle narre le martyre si émouvant de Sébastien, chef de la première cohorte des Prétoriens, sans oublier celui du jeune Pancratius son ami, non plus que celui du comédien Génésius converti sur le théâtre par la réception du baptême comprise dans son rôle. Puis, elle arrive à Fulvius dont elle redit avec émotion

les paroles, pour terminer par la grande nouvelle de la puissante armée de prétoriens qui se dispose à venir attaquer Constantin dans les Gaules, afin d'y atteindre le christianisme dans son dernier refuge.

Lucille, pendant son récit, était frappée de la sérénité du visage de Sylvain. Elle y avait surpris avec étonnement un sourire alors qu'elle faisait ses réflexions les plus désespérées. En voyant ce sourire reparaître lorsqu'elle lui annonce l'expédition préparée par Fulvius et Maxence elle ne peut contenir son étonnement : — Pourquoi, lui dit-elle, souris-tu à l'annonce d'une si grave nouvelle, et d'où venait ta sérénité pendant que je te racontais de si tristes choses ?

— Je vais te le dire, Lucille. Ecoute à ton tour et tu comprendras bientôt que, tout en ressentant profondément l'horreur de ton récit, j'ai pu conserver de la sérénité sur mon visage. Sache d'abord que cette nombreuse et brillante armée qui s'ébranle en ce moment pour franchir les Alpes et marcher sur Rome, sous le commandement de son jeune et héroïque général, est une armée du Christ qui brûle de venger les martyrs et de rendre sa liberté à l'Eglise.

Maintenant, écoute comment ce résultat a été obtenu :

Si tu te le rappelles, la réflexion suivante fut faite par Fulvius au cours de son entretien avec Hermogénien : « Que les apôtres de cette doctrine viennent à s'apercevoir qu'ils laissent trop la classe dirigeante en dehors de leur action et qu'ils entreprennent un effort de prosélytisme, sur le terrain rationnel, auprès de cette classe, il y a tout à craindre qu'ils ne réussissent à gagner les esprits cultivés et que l'influence de ces derniers ne consomme le triomphe des idées chrétiennes ».

Cette réflexion fut pour moi un trait de lumière qui me fit comprendre qu'en effet c'est du succès auprès des esprits cultivés que dépend la propagation d'une doctrine. Il a raison, me dis-je à moi-même : c'est sur l'influence de la classe dirigeante qu'il faut s'appuyer avant tout, puisque c'est elle qui forme le courant des idées. Telle est, en effet, la voie logique, bien que la Providence, qui a ses moyens, en ait suivi une autre au début du christianisme.

Je rêvai aussitôt une action plus directe sur les esprits cultivés, en faveur du christianisme. J'allai plus loin : j'ambitionnai pour lui, par la même voie, l'influence du pouvoir lui-même.

Pourquoi pas ? Quand l'erreur se disposait à s'en servir pour exercer tant de violences en faveur de l'erreur, pourquoi la vérité n'aurait-elle pas eu le droit de chercher à obtenir son appui pour se défendre, se propager et s'affranchir ? Il est bien vrai qu'il n'est pas dans l'esprit du christianisme de s'imposer aux consciences et d'invoquer pour cela la force ; mais n'est-il pas un bien assez précieux pour que, une fois acquis, il puisse être défendu même à l'aide de la force, et pour qu'il soit légitime de travailler à le propager même par l'influence du pouvoir ?

Quand est-ce que le Christ a dit qu'il n'attend des siens qu'un rôle passif et ne leur demande que de se laisser égorger ? S'il convient à l'Eglise, divinement organisée pour se protéger sur le terrain dogmatique par son infaillibilité, de renfermer sa défense dans ces limites, ne convient-il pas à ses enfants de lui procurer, en dehors de cette sphère d'action, des dévouements dus à l'initiative de leur amour ?

Vivement pénétré de la nécessité d'opposer l'action à l'action, je vis de suite les éléments de la nôtre dans la princesse Hélène, Constance Chlore et leur fils Constantin. Hélène n'était plus à la cour de Constance Chlore, qui avait dû la répudier par raison d'Etat, pour épouser Théodora, fille de l'empereur Maximien, mais Théodora venait de mourir et il y avait lieu de penser que la réconciliation serait possible entre Hélène et Constance, celui-ci ayant toujours beaucoup aimé sa première épouse.

Constance n'était pas chrétien, mais il avait subi l'influence de la foi d'Hélène et il y avait aussi lieu d'attendre qu'on pourrait obtenir de lui qu'il n'appliquât pas dans les Gaules le décret de persécution.

Constantin, non plus, n'était pas chrétien, mais il avait été élevé dans le respect de la religion de sa mère et il ne s'abstenait de la professer que par des considérations politiques.

Quant à Hélène, tu connais la confiance qu'elle m'avait

accordée pendant son séjour à Rome, lors du mariage de Constantin avec Minervine.

Tout se réunissait donc pour me permettre d'espérer qu'il me serait possible de tenter un effort de prosélytisme sur la classe dirigeante à la cour de Constance.

Ces dernières paroles de Sylvain, qui répondaient si bien aux réflexions de Lucille après son entrevue avec Fulvius, firent apparaître une vive expression de plaisir sur le visage de la jeune chrétienne.

— J'obtins, continue Sylvain, du chef de l'Eglise, toutes les autorisations nécessaires pour préparer l'exécution de mon dessein avec des collaborateurs choisis, pendant que d'autres prendraient les mesures nécessaires pour préparer les fidèles à la persécution et pour préserver les saints livres, les archives et les vases sacrés.

Les trois mois de délai nécessaires à nos ennemis pour se disposer à l'exécution de leur dessein, suffirent à l'élaboration de notre apologie du christianisme, grâce à la puissance du travail collectif.

Tu ne saurais te figurer, Lucille, l'effet de ce genre de travail sur l'intelligence. Celle-ci double, triple, décuple son action, en collaboration avec des hommes tels que le prêtre Maxime et le diacre Sisynius. Nous marchions très vite dans notre préparation apologétique.

Je ne m'ouvris à toi de mon dessein qu au dernier moment, car il comportait notre séparation, et, bien que comptant sur ton grand cœur, je ne voulais pas t'affliger avant l'heure.

Nous ne pouvions pas en effet quitter Rome tous les deux. Tu le compris et te résignas.

Le moment venu, je partis pour l'Illyrie, où se trouvait Constantin à la tête des armées de Galère, avec son fidèle Emilien frère de Suzanne.

Maxime, Sisynius et l'élite de nos lévites du sanctuaire se dirigèrent directement sur les Gaules pour se rendre à Arles, auprès de la princesse Hélène, que j'instruisais de mes projets dans une lettre dont ils étaient porteurs.

Constantin, tout entier à l'espoir d'être nommé César par Galère qui allait devenir Auguste, ne se décida pas à me suivre auprès de Constance. Il voyait son intérêt à se laisser donner le gouvernement de Rome et de la haute Italie, pour le réunir plus tard à celui de son père. Je partis pour les Gaules un peu attristé mais non découragé.

Je réussis mieux dans la réconciliation de Constance et d'Hélène. Elle se fit et la princesse nous procura à tous des fonctions à Trèves, séjour habituel de la Cour. C'était ce que je désirais.

Je fus chargé pour ma part de l'éducation du jeune Crispus, fils de Constantin et de Minervine.

Nous pouvions, dès lors, nous mettre à l'œuvre, pour notre tentative d'apologie auprès des esprits cultivés.

Le difficile était de nous faire un auditoire. Plusieurs circonstances vinrent nous aider : d'abord celle de la persécution, dont les détails, qui arrivaient de toutes les parties de l'empire, attiraient l'attention sur les idées chrétiennes. En second lieu, l'influence de la princesse Hélène qui provoquait vivement la curiosité par tout ce qu'elle disait de notre talent.

Enfin : l'intérêt naturel que tout esprit cultivé attache aux grands problèmes philosophiques dont nous annoncions la solution.

Ce fut le prêtre Maxime qui entra le premier en scène. Il avait pour tâche de préparer le terrain aux preuves de la divinité du christianisme en écartant les fins de non recevoir, qu'on pouvait puiser dans les théories naturalistes qui posent la *virtualité évolutive* de la matière pour principe des choses. Tu sais qu'une multitude d'intelligences, en ces temps, se sont réfugiées dans ces théories d'Epicure et autres, pour échapper à la croyance dans les dieux et se soustraire à leur culte.

Maxime débuta par une magnifique conférence où il mit en regard l'idée d'une production des choses par une évolution progressive de la nature et l'idée d'une création de l'univers par une cause intelligente.

Il établit d'abord que si les choses sont dues à la virtualité

aveugle et inconsciente de la nature, elles doivent avoir pour caractère propre l'absence de finalité, tandis que si elles sont dues à une cause intelligente, elles doivent, au contraire, montrer cette finalité en tout et partout, c'est-à-dire montrer en tout et partout qu'il y a en elles arrangement et appropriation d'après un plan préconçu.

Ce principe bien établi, il invite son auditoire à parcourir, avec lui, toute la création pour vérifier si on y trouve ou non la finalité et il éblouit toutes les intelligences distinguées qui l'écoutent par un brillant tableau des harmonies générales et particulières de la nature, groupées de manière à révéler avec évidence un plan préconçu dans toutes les parties de l'Univers.

Les conférences suivantes de Maxime achevèrent de confondre la théorie matérialiste d'une production purement mécanique des choses en montrant l'impossibilité, dans cette hypothèse, du passage de l'inanimé à l'animé, de l'instinct à l'intelligence, de l'inconscience à la conscience de soi et au libre arbitre. Le succès fut complet.

Il exposa ensuite également, avec une logique irrésistible, l'impossibilité d'expliquer dans l'homme la pensée et la mémoire sans une entité spirituelle en lui pour penser les pensées et s'en souvenir. C'était l'existence de l'âme démontrée en même temps que celle d'un créateur et conséquemment le matérialisme écarté.

Sisynius avait pour tâche de préparer les esprits à la preuve rationnelle de la divinité du Christianisme en faisant voir la beauté surhumaine de sa synthèse par l'harmonie admirable des solutions qu'on y trouve de toutes les grandes questions concernant la destinée de l'homme et du monde.

Ce sujet était plus littéraire que le précédent et répondait en outre à des préoccupations plus générales et plus intimes.

Aussi Sisynius produisit-il une vive impression de sympathie, lorsqu'il débuta par le tableau suivant de ces préoccupations intimes : « S'il y a un Dieu, quel fut son but en nous conviant à la vie ? Nous aime-t-il ? Qu'attend-il de nous ? Que nous réserve-t-il et quelle responsabilité nous fait encourir devant lui notre libre arbitre ?

S'il est bon, pourquoi versons-nous ici tant de larmes?

S'il a une providence, pourquoi permet-il que la vertu et la vérité gémissent si souvent, opprimées par le crime et par l'ignorance?

Pourquoi la nature ne donne-t-elle pas à l'homme ce qu'elle semble promettre à son cœur, et lui réserve-t-elle tant de déceptions?

Comment se fait-il que l'homme, de tous les êtres le seul qui porte au fond de lui-même le sentiment et le désir de l'existence, soit de tous le plus mortel, et que chaque heure le détruise pendant que rien ne détruit la simple goutte d'eau qui brille suspendue à la tige d'un brin d'herbe?

Comment se fait-il qu'il en soit même le plus malheureux et présente partout le contraste de ses larmes avec leurs joyeux ébats?

Dans le reste de la nature, tout chante, tout fleurit et resplendit au soleil de chaque printemps, pendant que lui ne cesse jamais de sentir des épines sur son front et porte sa vie comme un glaive?

N'a-t-il donc la conscience de vivre, avec le sentiment du bonheur, que pour être le malheureux de la création?

Sisynius convie d'abord la Philosophie à répondre à toutes ces questions, et elle ne paraît que pour faire des aveux d'impuissance Puis il fait parler l'Évangile en un superbe tableau des solutions qu'il donne à tous les problèmes moraux, religieux et sociaux.

On est ému et remué, et toutes ces intelligences captivées sentent la vie, jusque-là pour elles si obscure, leur apparaître en pleine lumière.

Des reproductions nombreuses de ces conférences et des précédentes, faites par nos lévites, étaient répandues et produisaient le même effet, à la lecture, sur les esprits qui ne les avaient pas entendues, provoquant beaucoup d'entretiens particuliers avec nous.

A ce propos, Lucille, je te dirai que nous étions très frappés de la courtoisie et de la loyauté, dans la discussion, de cette classe d'hommes cultivés, dont nous sommes si tentés de déprécier les dispositions et de craindre l'abord. Leur bonne

foi rendait nos rapports avec eux très agréables, en même temps que très fructueux. S'ils ont des préjugés, ils n'ont pas de parti pris contre la vérité.

— J'ai fait la même remarque, Sylvain, au sujet de Fulvius lui-même. Mes paroles, parfois, lui causaient une impression qu'il n'essayait pas de dissimuler. Malheureusement, comme il le dit lui-même, c'était trop tard. Achève, Sylvain; je ne saurais t'exprimer l'intérêt que je prends à tout ce que tu me racontes.

— Vint alors mon tour. J'étais chargé de prouver que toutes les belles solutions des mystères de la vie et de la tombe, trouvées dans l'Évangile, ne viennent point d'une conception humaine, mais d'une *révélation*.

Cette thèse, tu le comprends, ma chère Lucille, était la thèse décisive, car c'est d'elle que devaient sortir les conclusions pratiques auxquelles nous tendions. Ce que nous voulions, en effet, c'était faire des chrétiens pratiquants, des chrétiens aimant le Christ et ne craignant ni de le dire ni de le montrer. Ainsi les fallait-il pour l'influence.

Ce qu'il y eut de difficile dans ma tâche, ce ne fut pas tant de parvenir à démontrer la divinité de Jésus-Christ à ces hommes que de les amener à prier pour les faire passer de la foi philosophique à la foi théologique.

Enfin, cela arriva, et nous eûmes bientôt d'admirables chrétiens qui se passionnèrent pour exercer l'influence de leur foi autour d'eux, dans la classe dirigeante et parmi le peuple. Ce dernier, grâce à l'exemple qu'il recevait d'en haut, s'est laissé rapidement gagner par nos enseignements.

A cette heure, Lucille, il ne nous manque plus que l'influence active du pouvoir, et c'est elle, je l'espère, que cette armée va conquérir à la cause du Christ, en conduisant Constantin à Rome.

— Ce jeune prince est-il ici depuis longtemps ?

— Depuis une année à peine. Trompé par Galère, qui a donné le gouvernement de la haute Italie à un autre, il s'est enfui de la cour impériale avec son fidèle Emilien, et nous est arrivé.

— Est-il à la tête des Gaules?

— Oui, Lucille. Constance étant venu à mourir il y a quelques mois, l'armée l'a proclamé empereur.

— Est-il aussi, lui, chrétien?

— Oui, d'esprit et de cœur, bien qu'il ne soit pas encore baptisé. Il entre admirablement dans les idées chrétiennes sur l'origine et la mission de l'autorité, et il aspire à inaugurer dans le monde le rôle du prince chrétien.

— Oh! je comprends maintenant ton bonheur.

— Il est bien grand, Lucille, quand je pense aux âmes qui vont reprendre le chemin de l'assemblée des élus derrière la tombe.

— Mais Constantin est-il assuré de la victoire? Les vieilles légions prétoriennes de Maximien Hercule sont si habituées à vaincre!

— Elles auront, cette fois, devant elles une armée de chrétiens combattant pour le Christ sous l'étendard d'un héros... J'ai confiance.

— Si cependant il succombe?

— S'il succombe, Lucille, ce sera l'œuvre du Christ retardée de nouveau..... retardée jusqu'à ce que d'autres reprennent l'*effort collectif* sur le terrain des idées pour la conciliation des esprits cultivés dans la vérité et le fassent réussir.

— L'effort collectif sur le terrain des idées!... Tu y attaches donc une grande importance?

— Humainement, je ne vois le succès possible qu'avec lui.

— Et c'est à la conciliation des esprits cultivés que tu juges avant tout nécessaire de l'appliquer?

— Oui, Lucille. C'est dans la conciliation de ces esprits qu'il faut voir les véritables intérêts de l'humanité, là qu'il faut l'aimer, là qu'il faut la servir... Et ceux qui s'y dévoueront ou s'y opposeront seront toujours les *véritables acteurs* du drame de la vie.

— Le comprendra-t-on?

Leur conversation est interrompue par l'arrivée soudaine du jeune Crispus.

La princesse Hélène veut recevoir Lucille.

(A suivre.) E. PESNELLE.

MARIE JENNA [1]

Un poète d'élite, un écrivain catholique d'un grand cœur et d'une lumineuse intelligence, l'auteur des *Élévations poétiques et religieuses*, Mlle Marie Jenna, mourait le 1er mars dernier à Bourbonne-les-Bains. Dieu rappelait à lui, ce jour-là, une des âmes les plus nobles, les plus dignes de lui, une de celles qui l'ont le plus et le mieux aimé.

Nous voudrions dire un dernier adieu à cette poétique mémoire, et, près de cette tombe trop tôt ouverte, suspendre comme une couronne funéraire à la croix qui la domine, l'humble hommage de notre sympathie, de notre admiration et de nos regrets.

Ainsi qu'il convient à une femme et à une chrétienne, Marie Jenna a caché sa vie, tout entière écoulée en province, au foyer d'une très honorable famille, où se sont conservées intactes les traditions et les vertus d'autrefois. Elle regardait certainement autour d'elle, quand elle a écrit : « La maison d'une famille chrétienne est un sanctuaire de poésie, une tente dressée pour les pures affections sur le chemin de l'éternité. » L'abri domestique a dérobé Marie Jenna aux regards du monde qui n'a connu d'elle que ses œuvres. Dans ses œuvres même, elle a voilé discrètement tout ce qui pouvait être sentiment intime, joie ou souffrance privée, pour ne laisser parler que sa foi, et traduire sous une forme impersonnelle, dans une langue très concise, très pure et très vibrante, les émotions délicates et les hautes pensées, les épreuves, les luttes, mais aussi les espérances et les consolations d'une existence chrétienne. Elle a brillé dans la solitude, comme cette étoile d'un éclat si doux qui, seule et la première, se lève le soir à l'horizon, et scintille dans le ciel pâli du couchant.

Mais le rayonnement de son beau talent n'a point passé inaperçu, car la solitude était pour elle « le silence où l'on entend Dieu. » Si la

(1) Œuvres de Marie Jenna : *Élévations poétiques et religieuses*; un volume. Prix : 3 fr. Librairie Ch. Poussielgue, 15, rue Cassette, Paris. — *Pensées d'une Croyante*, 1 fr. — *Premier livre de messe*, 1 fr. 25 (chez le même).

Enfants et Mères; un volume. Prix : 3 fr. Librairie académique, 35, rue des Grands-Augustins.

Les Premiers Chants ; un volume. Prix : 1 fr. 50 (Recueil de Poésies à faire apprendre aux enfants). Wattelier, 5, rue du Cherche-Midi.

Mes Amis et mes Livres; un vol. 3 fr. Gervais, rue de Tournon, 29.

renommée, une renommée plus retentissante, est allée à d'autres poètes qui ne la valent pas, sa réputation ignorée du vulgaire est depuis longtemps établie auprès des meilleurs juges. Que l'on pèse les suffrages au lieu de les compter, et l'on trouvera que peu de poètes ont été aussi appréciés par ceux qui savent discerner et goûter le vrai mérite. C'est qu'elle a mis en pratique le conseil qu'elle donnait aux autres : « Nous sommes encombrés de livres médiocres, disait-elle. On traite sans respect l'art d'écrire; je voudrais que chaque auteur n'offrît au public que la fleur exquise de son âme et de son talent. » Elle a fait ainsi, et a démontré, par son exemple, la vérité du mot de Joubert : « Ce n'est pas l'abondance, mais l'excellence qui est richesse. »

Dans l'attachante préface que M. Antoine de Latour a placée en tête de la troisième édition des *Elévations*, l'éminent critique, lui-même si bon appréciateur des œuvres délicates, a pris soin de grouper les principaux témoignages qui ont consacré le rare talent de Marie Jenna. Mgr Perraud, Mgr Mermillod sont d'accord avec Téophile Foisset ou Henri Lasserre pour louer « le charme de cette poésie simple et colorée, d'une sensibilité vraie, d'une éloquence de bon goût et surtout d'une foi pénétrante, qui effleure à peine la terre et qui se tient toujours portée sur des ailes qui la dirigent vers l'infini. » Les mêmes éloges se rencontrent sous la plume des maîtres du félibrige, de Roumanille, d'Aubanel, qui écrit : « J'admire beaucoup vos *Elévations*, ce livre ferme et beau, pétri d'énergie et de tendresse, rayonnant de foi, » comme sous celle du grand poète provençal, du chantre inspiré de *Mireille* : « Je ne crois pas, dit Frédéric Mistral, que la femme chrétienne ait jamais exprimé sa foi, son amour, ses tendresses, sa délicatesse d'âme, ses mystiques aspirations, son angélique humanité, d'une manière si haute, si éloquente, si gracieuse. Le souffle catholique le plus pur, le plus féminin, le plus suave, rafraîchit toutes les pages de ce volume, et on est même étonné de trouver, en ce siècle où les architectes les plus fervents ne savent plus faire prier les pierres, un livre où la foi brille aussi vivante. »

Au moment même où nous traçons ces lignes, un de nos meilleurs critiques, l'ingénieux et spirituel écrivain qui, dans le *Correspondant*, juge avec tant de compétence et de sagacité les œuvres et les hommes du jour, M. Victor Fournel, consacre à Marie Jenna, dans sa chronique du 25 avril, une page émue et vraie : « La mort de celle qui fut en poésie Marie Jenna, a certainement trouvé un écho au fond de

bien des cœurs. Pour les poètes éclatants et sonores de l'Ecole parnassienne, ce ne fut qu'une nébuleuse, mais combien d'âmes sa douce lueur n'a-t-elle pas pénétrées, charmées, consolées! L'auteur des *Elévations poétiques et religieuses* n'a jamais chanté que le bien, le vrai et le beau; son inspiration a la pureté de l'hermine; sa muse chaste et pieuse est immaculée comme une vierge consacrée à Dieu. On entrevoit quelque chose de ce qu'elle avait rêvé et de ce qu'elle a souffert dans la *Fin d'un Rêve*, mais toujours avec ces teintes discrètes, ces nuances délicates qui caractérisent son talent, avec cette profondeur intime du sentiment qui a sa pudeur et qui, pour ne pas se profaner, ne s'avoue qu'à demi.

Mais sans être heureux... ne peut-on pas vivre ?
Sans l'avoir été... ne peut-on mourir ?

« Ce soupir étouffé, et d'autant plus douloureux, ne va-t-il pas mieux à l'âme que tant de cris plus puissants, tant de plaintes modulées en une forme plus savante ? Il y a comme un reflet lamartinien dans les vers de Marie Jenna, aussi bien que dans le titre de son principal recueil, toutefois avec une note plus fermement et plus franchement chrétienne. Le flot est moins abondant et moins riche sans doute; ce n'est qu'un filet, mais il est plus pur; le vol poétique n'a pas la large envergure des *Méditations;* mais le vol de l'âme va plus haut. Marie Jenna est allée rejoindre ses sœurs Marie Edmée et Eugénie de Guérin; elle vivra longtemps encore en plus d'un cœur par ses vers bienfaisants, d'un sentiment si simple et si vrai, dont la lecture apaise, relève et fortifie. »

Notre modeste suffrage est bien peu de chose auprès de ces jugements si autorisés. C'est simplement le salut cordial d'un passant qui sort de la foule pour rendre témoignage de ce qu'il a vu et de ce qu'il a ressenti. Mais nous sommes heureux de confirmer à notre tour l'opinion de nos maîtres, et de l'appuyer sur quelques citations, dans l'espoir que ces lignes pourront attirer de nouveaux lecteurs à un écrivain peut-être moins connu dans notre région qu'il ne l'est dans d'autres parties de la France, et dont l'œuvre honore grandement la littérature catholique de ce siècle.

Ce n'est pas assez, en effet, de faire ressortir le caractère sincèrement et profondément religieux des poésies de Marie Jenna; c'est trop peu même d'ajouter que son inspiration est vraiment chrétienne; ce

qu'on aime par-dessus tout en elle, et ce qu'il faut louer avant tout, comme l'a fait très bien Mistral, c'est qu'elle est hautement catholique. Cette note est rare, très rare, dans la poésie de notre temps. C'est pourtant la plus belle, parce que c'est la plus juste. La religion est tout autre chose qu'une rêverie sentimentale, une effusion vague de l'âme, une aspiration vers un idéal indéfini. Et cependant, combien est-il de poètes contemporains, même parmi les plus grands, pour qui la religion semble se borner à cela! Mais tout leur génie n'empêche pas cette conception d'être étroite et fausse, insuffisante et incomplète à tout le moins, et, sous les magnifiques ornements dont ils l'ont parée, on ne sent qu'une forme vide. La religion apparaît dans leur œuvre comme un clair de lune pâle et froid, tandis qu'elle est un chaud et brillant soleil. Sans doute, elle est l'idéal par excellence, mais elle est aussi une réalité très présente, très agissante, une certitude éclairée de toutes les lumières de la raison, une foi animée de tous les élans du cœur, qui, par ses fêtes et ses solennités, ses prières et ses pratiques, ses exhortations et ses enseignements, est mêlée à tous nos actes, associée à toutes nos joies comme à toutes nos douleurs. Elle entre dans la trame et la substance même de la vie : elle fait de Dieu, de Jésus-Christ, de la Vierge Marie, des saints et des saintes, une clarté toujours vive. Telle est la vérité expérimentale et pratique. Si d'autres l'oublient trop, Marie Jenna ne cesse jamais de s'en souvenir, et c'est bien ainsi que sa poésie se plaît à nous la montrer.

Lisez dans les *Elévations* les belles odes *à Victor Hugo*, *aux Faux Docteurs*, *à M. Renan*, si émues et si émouvantes, ces poèmes si pénétrants : *Les deux Royaumes*, *Hymne du Retour à Dieu*, *la Meilleure part*, et tant d'autres, et dites si le profond sentiment de la vérité des dogmes catholiques n'ajoute pas à l'élévation et à la force de la pensée, à la plénitude de la beauté morale, à l'énergie palpitante et à l'émotion passionnée de l'accent :

Malheur! il a pâli l'astre aux rayons de flamme!
Malheur! il est tombé l'ange au vol radieux!
Et si bas qu'on frissonne en le suivant de l'âme
Dans cet abime ténébreux!

Est-ce bien lui, mon Dieu, dont la France était fière :
Lui, phare étincelant au rivage allumé,
Urne versant à flots l'amour et la prière,
Lui! lui, que nous avons aimé?

O poète égaré, qu'as-tu fait de ta lyre
Mise au diapason du concert éternel :
Ta lyre qui faisait et pleurer et sourire,
Voix de la terre ou voix du ciel!
. . . . . .
Oh! que n'as-tu suivi depuis longtemps la feuille
Que l'automne en passant prend au rameau flétri!
Oh! que n'es-tu tombé comme le fruit qu'on cueille
Tout aussitôt qu'il a mûri!

Nous aurions vu de loin disparaître ta voile
Ainsi qu'on voit descendre une vierge au tombeau;
Et Dieu sur ton beau front eût retrouvé l'étoile
Qu'il a jetée à ton berceau.

Mais maintenant ta lèvre enseigne la blasphème
Et l'amour se tarit où ton souffle a passé,
O poète! ô chrétien, de ton double baptême
Le double signe est effacé!

Tu blesses sans guérir : le fiel est-il un baume?
Tu viens du malheureux toucher la plaie au cœur;
Puis tu pars, sans laisser la foi, céleste arome,
Qui serait sa part de bonheur!

Dieu ne t'a-t-il donné de feu que pour la haine?
N'a-t-il mis le génie en ton front soucieux,
Et la force en ta main, que pour briser la chaîne
Qui réunit la terre aux cieux?

Mais qu'est-ce donc, dis-moi, qu'est-ce donc qu'un poète,
S'il n'est le grain d'encens brûlant devant l'autel?
S'il n'est à tous les yeux l'aurore qui reflète
Les rayons de l'astre éternel?

Qu'est-il donc, s'il n'est point l'arbre qui tend ses branches
Vers les petits oiseaux qui viennent s'y bercer,
Puis aux jours de printemps tapisse de fleurs blanches
La route où l'homme doit passer?

Oh! qu'est-il, s'il n'est point l'écho de l'Evangile
Qui par d'autres échos mille fois répeté,
En flots harmonieux porte, à tout cœur docile,
La lumière et la charité?

Dis, qu'est-il donc enfin, s'il n'est l'âme ravie
Qui vers le Tout-Puissant monte en un char de feu,
Puis redescend vers nous et console la vie
En disant les secrets de Dieu!

Hélas! le grand poète qui dort sous la voûte profanée du Panthéon n'a pas voulu entendre cet éloquent appel. En songeant à sa

triste fin, on ne peut lire sans un saisissement de cœur, ces autres vers de Marie Jenna, que je détache de la pièce intitulée : *Mort sans Dieu :*

La foi n'a pas jeté de rayons sur sa couche,
Le crucifix n'a pas reposé sur sa bouche;
De la coupe de mort il a bu tout le fiel.
Son œil voyait de loin la vie avec ses charmes
Et, de près, l'agonie et ses amis en larmes,
Et n'a pas vu le ciel.

Un prêtre était venu... dans son cœur qui déborde,
Il apportait les flots de la miséricorde;
Mais lui, comme saisi de haine et de frayeur,
De sa force épuisée, amassant tout le reste,
Debout, il repoussa de la voix et du geste
L'envoyé du Seigneur.

La nuit vint... son front pâle exprimait la souffrance
De l'âme qui frémit devant le vide immense;
Puis son regard fixé tout à coup se troubla;
Semblable au matelot quand le navire sombre,
Sa main semblait chercher je ne sais quoi dans l'ombre...
Et Dieu n'était pas là

. . . . . .

Ah! maudits les docteurs de haine et de mensonge,
Qui, l'esprit enivré de leur orgueilleux songe,
Où Dieu sema l'amour sèment le désespoir!
Maudits ceux dont le souffle éteint les saintes flammes,
Qui blessent en riant, et qui prennent des âmes
Que Dieu ne peut ravoir!

Ces vers sont une transition toute naturelle pour citer l'*Ode* à M. Renan, si vigoureuse de pensée, si touchante de sentiment, si pure d'expression :

O philosophe impie, ô lévite infidèle,
Sais-tu qu'il vient pour l'homme une heure solennelle
Où le jour à ses yeux retire sa clarté,
Où les choses d'en bas s'effacent et s'oublient,
Où les ailes du temps craintives se replient
Devant l'éternité?

Un jour on l'entendra sonner dans ta demeure.
Empressée ou tardive, elle viendra cette heure!
Alors un poids glacé sur ton sein tombera :
Alors autour de toi des visions sans nombre
Ensemble s'abattront, et tour à tour leur ombre
Sur ton front passera.

Alors tu chercheras en vain dans ta mémoire,
Pour tromper ta frayeur, un écho de ta gloire;
Tu n'entendras plus rien que de lugubres voix :
Vers ta couche funèbre, une étrange harmonie,
Des malédictions, des rires d'ironie
Monteront à la fois.

Tu verras si l'on peut secouer l'anathème
Comme on secoue un jour le signe du baptême;
Si l'on sait oublier quand on a su trahir!
Tu sauras s'il est lourd, le poids d'une âme humaine,
Qui, sur le grand chemin, s'arrêtait incertaine,
Et qu'on a fait mourir!

Tu sauras s'il suffit pour apaiser la fièvre,
Ce breuvage d'orgueil offert à notre lèvre;
Si l'on peut s'adorer sur le lit de la mort,
Si l'éclat d'un vain nom laisse une paix profonde,
Si le bruit qu'on a fait en passant dans le monde
Console d'un remord!

Tu chercheras en vain dans ton esprit aride;
Tes mains en s'élevant n'étreindront que le vide;
Tu verras sous tes pieds comme un gouffre béant,
Car à cette heure-là ta science insensée,
Sache-le! s'enfuira soudain, et ta pensée
Doutera du néant.

Écoute cependant! la Bonté que tu nies
Peut verser jusqu'à toi ses sources infinies.
Tes efforts n'ont point su les tarir, ô docteur!
Peut-être que, voyant tes angoisses suprêmes,
Elle en aura pitié!... Le Dieu que tu blasphèmes
Est encore ton Sauveur.

Si dans ta vision passe un front qui rayonne,
Si près de toi murmure une voix qui pardonne,
Si ta nuit s'illumine et si tu sens l'appui
D'un bras plus doux encor que celui d'une mère,
Tressaille! et confiant relève ta paupière :
Ce sera Lui!

Ce mélange d'austérité et de douceur, ce sentiment de la justice uni à celui de la miséricorde, cette loi sévère du devoir tempérée par une tendresse infinie pour les hommes, tous ces signes admirables de grandeur et de beauté imprimés sur la religion catholique comme des marques sensibles de la main divine d'où elle sort, se retrouvent toujours dans l'inspiration de Marie Jenna et donnent à tout ce qu'elle

écrit un caractère inoubliable d'idéale sérénité. Quel poète a jamais adressé *à un affligé* des paroles de consolation et d'encouragement plus nobles que celles-ci ?

Si chaque heure a rendu ta coupe plus amère,
Si ton bonheur est tombé par lambeaux,
Si ton pied ne peut plus faire un pas en arrière
Sans se heurter à des tombeaux

Si l'avenir n'est plus que le morne silence,
Et si ton cœur pourtant, droit comme aux jours d'enfance,
N'a rien démérité des biens qu'il a perdus
Oh ! n'accuse pas Dieu qui te juge et qui t'aime,
Et qui pose à ton front l'auguste diadème
Que porta le front de Jésus.

Vois-tu ? l'homme souvent ne sait ce qu'il désire :
Ceux qui t'aiment pour toi demandaient le bonheur,
Et ton âme, ô chrétien ! fut aux yeux du Seigneur
Assez grande pour le martyre !

Qu'elle décrive les sentiments intimes de l'âme au milieu des épreuves de la vie, qu'elle peigne la nature, qu'elle s'inspire plus spécialement, comme dans son beau recueil intitulé *Enfants et Mères*, de cet amour sans mesure qui brûle au cœur de la mère ou de ce charme d'innocence qui resplendit dans l'enfant, Marie Jenna a toujours cette même note chrétienne, ce même élan naturel et spontané vers Dieu. Entre tant de prières touchantes prenez, dans *Enfants et Mères*, cette pièce si vivante : *L'aimeras-tu* ? Cette mère qui s'interroge près du berceau de l'enfant grandissant, qui, songeant aux périls dont sa foi sera menacée dans l'avenir, craint de ne pas le conserver chrétien, et se demande, quelque douloureux que dût être le sacrifice, s'il ne vaudrait pas mieux qu'il fût rappelé à Dieu dans son innocence, c'est humain et vrai, et vécu comme disent nos naturalistes, en même temps que de la plus haute beauté morale.

A cette vérité de l'observation, à cette sincérité de l'inspiration chrétienne, les vers de Marie Jenna gagnent beaucoup en originalité, en intensité d'expression, en chaleur pénétrante, sans rien perdre du côté de l'imagination et de l'idéal. Plus la poésie est vraie, plus elle est vivante et bienfaisante, et la vraie religion des gens religieux dans un pays comme la France, dans une société comme la nôtre, c'est celle que Marie Jenna a peinte, c'est le catholicisme pratique. Je ne doute pas que ce ne soit à la netteté de sa pensée, à l'ardeur de sa con-

viction sur ce point capital qu'elle doive cette vigueur de sentiment et cette précision de forme, cette fermeté de l'idée et cette briéveté de l'expression, qualités rares dans les œuvres féminines, qui distinguent éminemment les siennes, et leur assignent un rang à part et hors ligne. Comme à ces mérites se joignent une grâce naturelle et simple, beaucoup de fraîcheur de coloris et une exquise délicatesse, il est permis de saluer en elle une sœur d'Eugénie de Guérin. Son âme est certainement digne de celle du charmant poète du Cayla et sa poésie rend le même son que cette prose délicieuse du *Journal* et des *Lettres :* l'une et l'autre ont le timbre d'or et l'éclat du pur cristal que traverse un rayon de lumière.

Du reste, Marie Jenna est également un prosateur de premier ordre. Sous le titre : *Mes Amis et mes Livres,* elle a réuni sur ses auteurs préférés une suite de notices parfaites de style et de pensée. Nos lecteurs aimeront à voir comment elle a su apprécier l'un de nos premiers écrivains catholiques, qui est aussi l'un des premiers amis de cette *Revue* qu'il a souvent honorée de sa précieuse collaboration, M. Auguste Nicolas. « C'est une belle fête de l'âme que la lecture des *Etudes philosophiques.* L'impression du vrai, du divin, croît à mesure qu'on avance ; l'horizon s'élargit et s'étend jusqu'aux rivages de l'éternité ; un air salubre, vivifiant, dilate la poitrine ; il vient un moment où l'on avance à regret, parce qu'on se sent dans une atmosphère si grande, si pure, si belle qu'on a peur d'en sortir. Alors on regarde autour de soi ; à cette immense joie de la possession divine se mêle un douloureux étonnement : celui de voir tant de places vides dans la maison du Seigneur, et l'on voudrait appeler l'humanité tout entière à ce festin de vie. Oh ! ne dédaignons point un temps où l'on écrit de telles choses, où pour parler des merveilles commentées depuis dix-huit siècles, l'homme a trouvé des accents si profonds, si éloquents et si nouveaux.

« Il est des âmes qui n'ont conquis la foi qu'après des luttes douloureuses, qui ne sont arrivées à la lumière qu'en traversant de longs chemins dans les ténèbres. Celles-là ont, après les sanglots du repentir, les hymnes de l'enthousiasme, et nous avons entendu le tressaillement de ces enfants prodigues sur le sein du père de famille. Il y a ici une autre éloquence, une autre beauté. On comprend qu'une jeunesse pure a préparé cette féconde maturité ; que cette âme a dû ses premiers épanouissements aux rayons du soleil de justice dont elle

nous apparait si intimement pénétrée. Pour avoir écrit de tels livres, il ne suffit pas d'être une des plus hautes intelligences de son siècle, il faut avoir vécu dès longtemps de la vie du Christ ; il faut s'être imprégné jour par jour des rayons de son visage. Ah ! je comprends qu'un homme arrivé à ces sommets radieux, et voyant d'en haut ses frères égarés sur toutes les routes, les uns fuyant dans leur folie, les autres cherchant d'un regard incertain cette lumière qu'il possède pleinement ; je comprends que cet homme soit saisi d'une immense compassion, d'un zèle que rien ne lasse ; je comprends qu'ayant fait un chef-d'œuvre, il écrive encore et toujours, et qu'il crie jusqu'à l'épuisement de ses forces : « Ici est la vérité ! ici est le salut. »

Ce rôle d'apôtre et de héraut de la vérité, dont elle félicite si justement M. Nicolas, Marie Jenna le remplissait aussi. Quelques semaines avant sa mort, elle publiait un court recueil de maximes qui peut être considéré comme le testament de cette belle âme. Elles viennent bien des régions de la lumière et portent la lumière avec elles ces *Pensées d'une Croyante.* Filles de la foi et de l'humilité, elles ne répandent pas de fausses clartés comme ces *Paroles d'un Croyant,* filles trop célèbres du doute et de l'orgueil. Elles brillent de toute la splendeur de la vérité et propagent autour d'elles les vertus bienfaisantes du vrai : la joie, la paix, l'amour du bien et du beau. Lisez les diverses parties dont se compose ce petit volume, *dans la joie, dans la tristesse, dans le calme, jailli de l'Evangile,* partout vous trouverez le sentiment qui se dégage si bien de la pensée suivante : « Nefs aux larges cintres et baignées de lumière, églises gothiques où le Saint des saints se dérobe dans des ombres majestueuses, pierres noircies par le temps ou piliers sortant de la main du sculpteur aussi blancs qu'une robe de vierge, chapelles de monastères où l'on arrive par les longs arceaux d'un cloître, sanctuaires d'un amour qui prie sans cesse et se donne sans réserve, vous êtes le plus bel ouvrage de la main de l'homme, vous êtes aussi le meilleur asile de ses rêves et de ses prières. Nous avons vu des palais, des monuments pleins d'élégance et de richesse ; les yeux s'y complaisent, la vanité s'y délecte, mais diront-ils jamais comme vous le *Sursum corda?* Feront-ils naître au cœur une seule des émotions que vous versez à flots ! »

Ainsi de l'œuvre de Marie Jenna. L'impression qu'elle vient de traduire est celle aussi qu'on ressent à la lecture de ses œuvres. Pour qu'on en puisse mieux juger, citons encore quelques-unes de ces *Pensées*

d'une Croyante : « Qu'il est beau, le chant des âmes qui se dégage de la poussière des siècles, qui plane sur les ruines, et qui monte, qui monte, à travers les générations : plaintes, aspirations, rêves célestes, lueurs du génie, saints enthousiasmes... Qu'il est beau le chant des âmes! — Dieu nous a donné dans la nature et dans la foi une plénitude de joie : la nature révèle la beauté, la foi révèle l'amour. — Comme on aime tout ce qui s'élève, tout ce qui monte, les arbres, les montagnes, les oiseaux, et comme cela prouve que nous sommes faits pour monter nous aussi! — Quand on a aimé la nature avec l'âme d'un chrétien, on plaint ceux qui l'ont aimée seulement en rêveurs, en artistes, sans y trouver le Dieu vivant. Si leur pensée s'élève, comment ne serait-elle pas troublée par un infini que rien n'éclaire ? Et ce plein bonheur de se sentir aimé de celui qu'on adore, de savoir que cette source de vie qui coule en nous coulera éternellement, comment l'éprouveraient-ils? — Bénie la mère qui m'a mise dans un monde où Jésus avait passé. — Aussitôt qu'on a donné quelque chose à Dieu, on a envie de lui donner tout. — Il ne faut qu'une petite peine pour couvrir l'âme comme il ne faut qu'un petit nuage pour voiler le soleil. — Quand notre vie ne peut plus être agréable, tâchons qu'elle soit encore utile. — Il est rare qu'un devoir soit ennuyeux jusqu'au bout. — Il y a des gens qui s'ennuient tous les jours et qui sont pourtant contents de vivre, parce qu'ils n'imaginent rien de mieux que de s'ennuyer. — Il n'y a pas d'autre contrepoids à l'orgueil humain que l'humilité de la croix. Foi du chrétien, tu sauves l'homme des grands abîmes en lui montrant la sainteté toujours au-dessus du génie. — La poésie est le pressentiment des choses éternelles. — Dieu meurt pour vous donner la vie, et vous ne voulez pas vivre! — Le Christ a tant souffert pour être aimé des hommes, et nous ne voudrions pas souffrir pour être aimés de Dieu! »

Je lie ici la gerbe, car j'y pourrais faire entrer tout le volume : toutes les pensées sont de cette valeur. Pour la hauteur du vol, la plénitude du sens, la pureté de la forme, elles rappellent Joubert. Marie Jenna était digne d'ajouter un chapitre aux maximes de cet écrivain exquis. Elle l'a fait avec la même effusion de cœur, le même art délicat d'expression, la même sérénité lumineuse de pensée. A tous ceux qui le liront, ce petit volume procurera une consolation et une satisfaction bien rares par ce temps d'œuvres méchantes et malsaines : il leur enseignera à devenir bons et à aimer Dieu. N'est-ce pas le plus

bel éloge qu'on en puisse faire, et ce double service n'est-il pas le plus grand qu'on puisse rendre aux hommes?

Marie Jenna « n'aimait de la terre que ce qui fait rêver du ciel. » Elle s'en est allée vers l'éternelle patrie à l'heure où la terre qu'elle quittait allait se vêtir de verdure, se parer de fleurs, resplendir de nouveau de toutes ces beautés que son âme de poète aimait tant et qu'elle a si bien chantées. Mais son âme de chrétienne s'élevait toujours au-dessus des réalités du monde, même les plus innocentes et les plus douces. Elle savait que l'homme n'a point ici-bas de demeure permanente. « Ceux qui resteraient des jours entiers dans la contemplation de la nature, disait-elle, n'ont pas de peine à croire qu'on reste l'éternité dans la contemplation de Dieu. » C'est d'un cœur joyeux qu'elle a entendu sonner l'heure suprême. Le 16 février, quinze jours avant de mourir, elle écrivait à l'un de ses correspondants : « Il me reste maintenant peu de temps à vivre, et cette pensée a quelque douceur pour moi. Ceux qui m'aiment voudraient me ressusciter; mais moi je dis : Prenez-moi, Seigneur, je suis prête. Oh! qu'il fera bon se reposer en Dieu. » Elle avait depuis longtemps répondu en son cœur à l'appel de Celui qui nous dit, selon ses propres expressions : « Tu verras ce que je vois, tu aimeras ce que j'aime, tu resplendiras de ma lumière; mes joies seront tes joies, tu vivras de ma vie. O homme, est-il possible que tu refuses ces magnifiques propositions de ton Dieu. » Et elle avait ajouté : « Nous ne saurions avoir un plus beau sort que de servir au ciel à la gloire de Dieu, d'éclairer comme des étoiles vivantes ses fêtes éternelles. » Elle jouit maintenant, tout permet de l'espérer, de la récompense qu'elle souhaitait. Et pendant qu'elle a, au ciel, le bonheur de « le voir enfin! Lui! l'ami divin! le Sauveur Jésus!... » les œuvres qu'elles nous a laissées continuent à faire aimer et bénir ici-bas le doux nom de l'Homme-Dieu. Dans l'écrin de la littérature catholique de ce siècle, écrin fort riche et dont nous ne sommes pas assez fiers, il n'y a pas de perle plus pure.

Gaston DAVID.

ÉTUDE DE MŒURS AU XVII^e SIÈCLE

EN PAYS BORDELAIS

(*Suite*)

BLÉZIGNAC

(Suite.)

Gibault de Gaufreteau, fils aîné de Jean et de Françoise Bardeau, faisait à cette époque divers achats dans la paroisse de Blézignac; il était ordinairement représenté, dans ces occasions, par son frère Guillaume, bachelier en décrets et curé de Bellebat; ainsi, le 16 mai 1569, Pierre Aleyret, habitant de Blézignac, lui vendit une terre située au village de Durandet, confrontant à celle d'Annette Chicou (1); le 10 mars 1572, Elaxion ou Alixon de Chevery, mère et héritière de feu Martin de Hiriberg, une certaine quantité de biens-fonds; le 16 du même mois, Philippe Chicou, dit Bertault, 7 règes de terre au village de Durandet; le 3 novembre 1572, le même Philippe Chicou lui vendit une autre pièce de terre dans le même village. Gaufreteau, qui était absent, était représenté par Marie de Cadouin, sa femme. Mais l'acquisition la plus importante que fit Girault fut celle de la moitié de la seigneurie de La Salle de Blézignac, que lui vendit, le 27 février 1573, moyennant la somme de 2,000 fr., Marguerite de Gaufreteau, pour se délivrer de quelques dettes. Marguerite, après avoir perdu son mari, Martin de Hiriberg, devait une certaine somme à sa belle-mère; celle-ci fit saisir les biens de sa débitrice qui furent adjugés, par arrêt du 10 mai 1572, pour la somme de 2,500 livres, et vendus par la créancière à Pierre de Gaufreteau, second mari de Marguerite, et à Girault de Gaufreteau frères; le premier, fils aîné de Jean de Gaufreteau et de Françoise Bardeau, et le second, sixième fils des mêmes. Gérault de Gaufreteau éprouva, à l'occasion de l'achat de la moitié de Blézignac, une difficulté assez curieuse et qu'il est bon de signaler pour faire connaître à quel état de désorganisation notre pays était tombé pendant les guerres de religion. La famille de Gaufreteau ne possédait pas d'expédition du contrat de vente qui lui avait été faite de cette seigneurie, le 7 juillet 1530. Giraud Chauvelle, le notaire qui l'avait rédigé, demeurant à Romagne, juridiction de Blaignac, était mort, bientôt

(1) La famille Chicou a encore des représentants à Branne, à Moulon, à Daignac et ailleurs.

après, pendant les derniers troubles, sans avoir délivré le contrat en forme, et une partie de ses papiers avaient été volés. Gérault de Gaufreteau apprit que la minute était entre les mains de Jean Dalby, lieutenant, juge de la juridiction de Curton; mais il ne pouvait en faire faire une expédition, parce que, à cause des troubles, il n'y avait, dans la juridiction de Blaignac, ni juge, ni greffier, ni officiers de justice; il fut obligé de s'adresser au Parlement, afin d'obtenir un arrêt pour se la faire délivrer.

Nous venons de voir que Marguerite de Gaufreteau, veuve de Martin d'Hiriberg, avait épousé son cousin, Pierre de Gaufreteau; elle mourut bientôt après, et Pierre, qui était alors gouverneur du château du marquisat de Curton et coseigneur de Blézignac et de Perreau, se remaria, par contrat du 4 mars 1575, avec Jeanne Depuch, dame de Lugagnac en Pellegrue (1). Ce Pierre de Gaufreteau, seigneur de La Motte-de-Curton ou La Motte-Bourrue, à Espiet; Jean de Gaufreteau, le vieux, et Jean de Gaufreteau, le jeune, conseillers du Roi au Parlement de Bordeaux, assistèrent comme parents, le 25 avril 1584, au contrat de mariage d'entre M. Me Guillaume de Gaufreteau, avocat au Parlement de Bordeaux, y demeurant, paroisse Sainte-Eulalie, et Jeanne Girault ou Géraud, demoiselle, fille de feus Pierre Géraud, écuyer, et de Betrande Amilton, damoiselle (2). Les témoins furent Me Romain Pic-de-Blays et sieur de Gaufreteau le jeune, conseiller. Le 24 février 1585, Pierre de Gaufreteau, écuyer, coseigneur de Blézignac et de la maison noble de Lugagnac, et sa femme Jeanne de Puch, habitants de Blézignac, vendirent à Jeannot de Basserolles, écuyer, sieur de La Forest, habitant de la paroisse de La Reyre, en la juridiction de Pellegrue six pièces de terres, faisant partie de la métairie de Lugagnac, au village de La Pellade et situés dans les paroisses de La Reyre et de Saint-Martin-de-Servolle, pour la somme de 150 francs bordelais. Pierre de Gaufreteau, comme coseigneur de Lugagnac, fit, à cette époque, une certaine quantité d'achats dans les environs de cette maison; il

(1) Arch. de M. d'Isle de La Lande.

(2) Arch. de Rougerie.—Les parents qui assistèrent la demoiselle Giraud, dans ce contrat, étaient Me Thibault Giraud, procureur d'office de la terre et baronnie de Cadillac en Fronsadais, son oncle paternel et tuteur, Martial Giraud, greffier dudit Cadillac, aussi son oncle (noble homme), Jean Turmet, bourgeois et marchand de Bordeaux, seigneur de la maison noble de Cocujac [à Sainte-Eulalie d'Ambarès?], son oncle maternel, et Me Jean de Marsilhac, procureur d'office de la juridiction de Cubzaquès, beau-frère de la future.

fit aussi, le 23 mai 1591, une échange de terres, situées à La Reyre, contre des rentes assises sur le village des Viauts, dans la même paroisse, avec Lucrèce de Beaupoil, damoiselle, veuve de Jean de Busserolles, écuyer, sieur de La Forest, comme mère et tutrice d'autre Jean de Busserolles, son fils (1).

Outre Pierre de Gaufreteau, coseigneur de Lugagnac, la seigneurie de Blézignac avait d'autres copropriétaires, c'étaient les filles de feu noble Pierre de Gaufreteau : Catherine, femme d'Étienne Cruzeau, et Perinne, femme de Blaise de Ligardes (2), laquelle vendit à sa sœur, le 4 août 1588, pour la somme de 600 livres, tous les droits que son père lui avait légués dans cette seigneurie, sauf les terres qu'elle y possédait noblement (3). C'était aussi Jean de Gaufreteau, conseiller au parlement de Bordeaux, et autre Jean de Gaufreteau, aussi conseiller en la même cour, qui, en novembre 1592, font planter de la vigne à Blézignac. Un de ces Jean achetait, le 26 juillet 1594, des vignes dans le village de Moncheteau, et le 11 juillet 1597, des terres dans la même paroisse. Jean de Gaufreteau, seigneur dudit lieu et coseigneur de la baronnie de Blézignac, et Pierre de Gaufreteau, écuyer, sieur de Perreau, assistent, le 7 novembre 1593, Louise de Gaufreteau, leur nièce, fille de Pierre de Gaufreteau, sieur de la maison noble de la Motte-Curton et de Guillaume Deinis, dans son contrat de mariage avec Pierre de Nolibois, écuyer, sieur de Bouliac (4).

M^e Jean de Gaufreteau, avocat en la cour, donne procuration, le 28 décembre 1592, comme chapelain d'une chapellenie fondée en l'église Saint-Seurin de Bordeaux et d'une autre chapellenie fondée à Saint-Remy de la même ville, par Arnaud-Guillaume de La Caze *alias* de Bruges, à Jean Cruseau, avocat au Parlement, pour gérer les biens de ces chapellenies. Il n'est pas dit dans cet acte, extrait des archives de Blézignac, que ce Jean fût prêtre ni coseigneur de cette

(1) Arch. de M^me de Luch à Lugagnac.

(2) Blaise de Ligardes mourut le 20 janvier 1598 ; il avait fait son testament le 25 février 1595 ; il laissait un garçon, Jean de Ligardes, qu'il institua héritier universel, et trois filles : Catherine, Anne et Françoise (Arch. de Rougerie).

(3) Cet acte de vente fut collationnée au greffe des requêtes du Palais, à la requête de M. M^e Jean Gaufreteau, coseigneur de Blézignac, conseiller du roi en la cour, le 26 mars 1625.

(4) Arch. de Rougerie.

terre; mais Guillaume de Gaufreteau, seigneur du Cau et de Montaigne (1), était qualifié, le 10 mai 1593, coseigneur de Blézignac (2).

Nous avons vu que Catherine de Gaufreteau, femme d'Etienne Cruseau, avait acheté à sa sœur Perinne, femme de Blaise de Ligarde, ses droits sur la seigneurie de Blézignac; lors de sa mort, elle laissait quatre enfants : Marie Cruzeau, femme de Me Jean Donzeau, conseiller, magistrat en Guienne; Me Etienne Cruseau, contrôleur en l'élection de Guienne; Me Jean Cruzeau, chanoine de Saint-Seurin; et Anne Cruzeau, veuve de Pierre Salignac, bourgeois et marchand de Bordeaux. Ils partagèrent, le 8 août 1599, les biens délaissés par leurs père et mère, en firent quatre lots, dont trois pour les deux fils et le quatrième pour les filles, sauf les deux tiers du moulin du Lue qui demeurèrent aux fils pour les réparations qu'ils y avaient faites.

Les deux filles de Catherine de Gaufreteau, qui demeuraient à Bordeaux, vendirent, le 6 novembre 1602, à M. Me Jean de Gaufreteau, conseiller du roi au Parlement de Bordeaux, où il demeurait, dans la paroisse Saint-Projet, chacune une seizième partie, les deux parts faisant une huitième partie, de la justice haute, moyenne et basse, des rentes et devoirs seigneuriaux de la terre et seigneurie de Blézignac, à elles obvenus par le décès de leur mère et suivant le partage qui avait été fait entre elles et leurs frères Etienne et Jean Cruzeau, moyennant la somme de 360 livres tournois (3).

Pierre de Gaufreteau, fils de Jean de Gaufreteau et de Françoise Bordeau, épousa Guillelmine Denis dont il eut, entre autres, Pierre de Gaufreteau, moine de l'abbaye de La Sauve, et Joseph de Gaufreteau, jésuite, dont nous aurons l'occasion de parler plus tard. Le 16 janvier 1608, Pierre, âgé de 19 ans, et au moment de prononcer ses vœux, fit son testament pour distribuer les biens dont il avait hérité de Pierre de Gaufreteau, écuyer, sieur de Perreau, et de Jean de Gaufreteau, écuyer, capitaine pour le service du roi, ses oncles. Il légua à Jean de Gaufreteau, son frère, avocat au Parlement de Bordeaux,

(1) Montaigne, maison noble située à Saint-Philippe-d'Aiguille.

(2) Registres de l'état civil de la paroisse de Camiac.

(3) Dans diverses lièves de 1604 à 1606, on trouve que la rente de la seigneurie de Blézignac, répartie sur 36 tenanciers, montait à 20 livres 16 sous tournois en argent, une paire de chapons cottée 20 sous, 10 boisseaux trois quart et 5 picotins un quart de froment, 11 boisseaux trois quarts et 6 picotins un tiers d'avoine, et deux gélines. Le boisseau fait 4 quarts, le demi fait 2 quart, le quart fait 4 cuillers, la cuiller fait 2 picotins.

alors à Paris, tout ce qui lui revenait de ces successions ne s'en réservant que 90 livres tournois d'usufruit par an, pour son entretien, acheter des livres et continuer ses études. Il lui substituait Jean et Joseph, ses frères, par égales portions, et à ceux-ci Françoise et Louise de Gaufreteau, ses sœurs ou leurs enfants. D'ailleurs, son héritier ne devait jouir de cette succession qu'après la mort de Guillaumine Denis, sa mère. Ce jeune religieux devint, plus tard, prieur de La Sauve et Général des Bénédictins de France; les rigueurs du cloître n'avaient pas assoupli son caractère; il était violent, et les mœurs de l'époque aidant, il se laissait aller à commettre des actes indignes d'un religieux et surtout de la haute position qu'il occupait. Il résulte, en effet, de deux informations faites les 26 et 27 novembre 1631, à la requête de Pierre-Louis de Fisson, seigneur de Rougerie, que les cotisateurs de La Sauve, probablement, ne pouvant obtenir de lui la somme à laquelle il était taxé, ne s'étaient pas contentés, le vendredi précédent, de saisir ses meubles, ses grains et un cheval, mais avaient rossé son valet qui en conservait une large plaie à la tête ; parmi les assaillants, se trouvait le domestique du prieur de La Sauve. Le dimanche suivant, les mêmes individus, mais cette fois accompagnés du R. P. Prieur, d'un de ses valets et d'un nommé Nolibois, s'étaient rendus, pendant l'office, à la maison de Rougerie, avaient brisé les portes, volé les meubles, s'étaient emparé du domestique du sieur Fisson, l'avaient attaché derrière la charrette sur laquelle ils avaient chargé les meubles, l'avaient ainsi traîné jusqu'à La Sauve où le R. P. de Gaufreteau l'avait roué de coups de bâton et fait jeter ensuite dans les prisons de l'abbaye, les fers aux pieds. Fisson porta plainte à Jean-Pierre de Maleret, prêtre, licencié en droit, archiprêtre de Bourg, et official de Bordeaux, qui chargea un prêtre, assisté d'un autre ou notaire catholique, d'informer secrètement contre le prieur de La Sauve. Les documents nous manquent pour suivre ce procès qui dut avoir de curieux incidents.

Dom du Laura place Pierre de Gaufreteau au nombre des grands hommes de La Sauve : « Pierre de Gaufreteau, dit-il, de la noble famille de ce nom en ce pays, fit profession dans cette abbaye, le 20 janvier de l'an 1608, il étoit âgé d'environ vingt ans, entre les mains de dom Jean d'Arnal, docteur en décrets, chambrier de Sainte-Croix de Bordeaux et provincial de la Congrégation, des Exempts. Il a exercé les principales charges de cette congrégation, dont il fut créé

syndic général en 1620, provincial des provinces d'Aquitaine et d'Auch au chapitre général tenu à Marmoutiers en 1623, et, enfin, plusieurs fois supérieur général, entre autres ès chapitres généraux tenus à Saint-Benoît-sur-Loire, le 30 aoust 1626, et, dans ce monastère, le dernier jour du même mois de l'an 1643. Je le trouve encore nommé en cette qualité ès années 1630, 34, 36, 46, 51, etc.; enfin, il ne quitta cette charge qu'à sa mort, laquelle arriva en 1653, le 29 aoust (1). »

Jean de Gaufreteau, conseiller au Parlement, un des coseigneurs de Blézignac eut, entre autres, pour fils, Jacques de Gaufreteau, chevalier, baron de Francs et Puynormand, seigneur de Blézignac, Bonne-Maison et La Chapelle-aux-Eymars. Il acheta, le 7 octobre 1630, à François de Treilles, écuyer, et à demoiselle Marie de Salignac, sa femme, pour la somme de 8,000 livres tournois, tous les droits de justice haute, moyenne et basse, rentes et devoirs seigneuriaux qu'ils possédaient dans les paroisses de Blézignac, Saint-Léon, Dardenac, Daignac, Espiet, Montarouch et Moulon. Ces biens consistaient en une maison, basse-cour, fuie, jardin, etc., et une autre petite maison, terre et vigne, le tout en un tenant appelé le Bourdieu de devant l'église, près du bourg de Blézignac; ces biens avaient jadis appartenu à feue demoiselle Anne de Cruseau, fille de Catherine de Gaufreteau, et mère de ladite de Salignac. Jacques de Gaufreteau rendit, le 18 mai 1632, par devant les trésoriers généraux de France, hommage au roi de ses diverses maisons nobles et seigneuries, mouvant de Sa Majesté à cause de son duché de Guienne.

Guillaume de Gaufreteau, seigneur de Montaigne et du Cau, étant décédé, sa veuve Marie de Cazeau prétendait que Pierre de Gaufreteau, écuyer, son fils, et ses autres enfants, avaient droit de quotité dans la seigneurie de Blézignac; elle s'adressa à Jacques de Gaufreteau et lui remontra que, de temps immémorial, son mari et ses auteurs possédaient dans Blézignac des droits indivis avec les siens; elle le pria de vouloir venir à une liquidation amiable: ce qu'il accorda. Ils firent arpenter, en conséquence, la paroisse et il se trouva que Mme de Montaigne y possédait, au nom de ses enfants, 114 journaux

(1) Arch. de Rougerie. — A la même époque, mourait une dame de Gaufreteau qui avait mené une vie bien différente. Voici une note que je trouve dans les archives de Rougerie: « Mme de Gaufreteau, demeurant sur les Fossés, dame de charité, ensevelie aux Feuillants le 6 mai 1631. (Extrait du livre mortuaire de la paroisse Sainte-Eulalie : Bordeaux, délivré le 21 décembre 1661 par Bourousse, curé de Sainte-Eulalie). »

e fonds que son mari y avait eus, tant comme successeur de Jean de Gaufreteau, écuyer, son père, après le partage fait par celui-ci avec autre Jean de Gaufreteau, père de Jacques, et ses consorts, que autrement; elle prouva aussi que, du chef de son beau-père, elle pouvait prétendre à la huitième partie de la justice et autres droits seigneuriaux de cette juridiction, de sorte qu'il fut convenu, par transaction du 22 mai 1635, que les enfants de Guillaume jouiraient d'abord de la huitième partie de la justice avec le huitième des revenus et émoluments de la seigneurie, à la charge de payer leur cote-part des frais, et qu'en outre, ils jouiraient noblement des droits sur les 114 journaux susdits.

Dès le 25 avril 1631, Philippe de Gaufreteau, fils de Guillaume de Gaufreteau et de Marie de Cazeau, était aussi coseigneur de Blézignac; le 22 janvier 1648, il est qualifié seigneur des maisons nobles de Gaufreteau et de Montaigne dans une transaction entre lui et demoiselle Hilaire des Appas, veuve de feu Jean de Gaufreteau, écuyer, sieur de La Motte, fils de Pierre de Gaufreteau et de Guillaumine Denis; Hilaire réclamait 100 livres de pension annuelle qui lui avaient été accordés tant par son contrat de mariage que par le testament de son mari des 23 juillet 1642 et 15 novembre 1645; Philippe déclarait que le sieur de la Motte ne pouvait disposer d'une pareille somme; cependant tout s'arrangea à la satisfaction des parties. Le sieur de La Motte fit faire, en 1654, un mémoire de son avoir après le décès de son frère, prieur de La Sauve, arrivé, le 29 août 1653; on y voit qu'il possédait, outre les acquets qu'il avait faits, deux sortes de biens: ceux qu'il tenait des successions paternelle et maternelle, et ceux qui lui étaient obtenus par succession collatérales. Ces derniers étaient : 1° le quart des biens de feu Jean de Gaufreteau, capitaine, sieur de La Graulet, lequel, par son testament du 30 janvier 1595, avait donné le quart de ses biens aux quatre enfants mâles de Pierre de Gaufreteau, sieur de La Motte : Jean l'aîné, Pierre, Jean le jeune et Joseph; il avait recueilli tout ce quart tant en conséquence de ce testament que par des donations qui lui avaient été faites par ses frères. Cette quatrième partie avait été confondue avec la succession de feu M. de Blézignac, ainsi qu'il appert par le contrat de partage du 22 octobre 1611; de plus, il avait la quatrième partie de tous les biens de feu Pierre de Gaufreteau, sieur de Perreau autrement de Blézignac, tant en conséquence du testament dudit Pierre, du 23 novembre 1600, que des donations

de ses frères (1). Viennent ensuite la nomenclature de ses possessions; mais nous ne pouvons pas les indiquer, parce que la suite du mémoire est perdu (2). En 1657, Pierre et Jean de Gaufreteau, père et fils, eurent un procès désagréable avec Jean de Fisson, sieur de Rougerie, valet de chambre du roi: ce procès était intenté par les Gaufreteau à Geneviève, Louise, Marie et Catherine de Nolibois, nièces du curé d'Espiet dont nous avons raconté les exploits. Geneviève était mariée avec Jean de Fisson. Il s'agissait dans ce procès d'un action en désistement à propos de la métairie de Cazeneau, située à Camiac, et vendue le 20 octobre 1630 par Jeanne Géraud, aïeule des demoiselles de Nolibois, à feu Jean de Nolibois, seigneur de Bouliac, leur père. Il y avait eu, le 12 septembre 1657, une sentence du sénéchal qui déboutait lesdites demoiselles du renvoi qu'elles demandaient devant le juge ordinaire de l'Entre-deux-Mers où était située la métairie; le sénéchal se fondait sur ce que, les Gaufreteau étant nobles, l'action devait être portée de plein droit devant lui, mais Jean de Fisson avait, le 23 décembre 1660, prié la cour de faire extraire certaines pièces qui lui permettaient de déclarer que, bien que les Gaufreteau prissent le titre d'écuyers, ils n'étaient pas nobles, car leur bisaïeul, dans son testament, ne se qualifiait que marchand corroyeur, et que, depuis, ils ne pouvaient produire aucun titre d'anoblissement. Les demoiselles de Nolibois obtinrent, en conséquence, le 1er avril 1661, un arrêt ordonnant que les parties procéderaient en la cour. La cause paraissant mauvaise aux Gaufreteau, ils se retournèrent en disant que la métairie avait été vendue pour une somme inférieure à sa valeur : ce qui n'était pas exact. Les Nolibois demandèrent que les Gaufreteau fussent déclarés non recevables, condamnés aux dépens tant au sénéchal qu'en la cour, et elles relaxées. Les documents nous manquent pour nous faire connaître le résultat de ce procès. Cependant, il exite un mandement du 26 mai 1662 pour contraindre Jean et Pierre de Gaufreteau à payer et rembourser deux écus sol et un écu sol et 15 écus sol pour les épices taxées aux arrêts d'entre les parties (3).

A cette époque, Pierre et Jean de Gaufreteau étaient coseigneurs de Blézignac avec Jean-Jacques de Gaufreteau, fils de Jacques de Gaufre-

(1) Celle de Pierre est du 6 janvier 1605 et celle de Joseph du 10 (?) septembre 1613.

(2) Archiv. de Bougerie.

(3) Archiv. de Rougerie.

teau, chevalier, baron de Puynormand, Francs, Blézignac et autres lieux, et de Marie Le Berthon.

Le 8 avril 1682, dame Anne de Vincent, femme de noble Izaac du Vergier, écuyer, seigneur de Bauclos, et Pierre et Jean de Gaufreteau, père et fils, écuyers et avocats au parlement de Bordeaux, y demeurant, le fils âgé de vingt-cinq ans, vendirent, pour la somme de 525 livres, à Jean-Jacques de Gaufreteau, tous les biens et tous les droits qu'ils possédaient par indivis dans la paroisse de Blézignac, comme les tenant de Mre Jean Donzeau, prêtre, curé de la Teste. Ce prêtre et sa sœur Mathurine Donzeau, décédée, les avaient recueillis de la succession de leurs père et mère qui les tenaient de feu Etienne Cruzeau, conseiller du roi en Guienne, mari de Catherine de Gaufreteau.

Jean-Jacques de Gaufreteau s'était porté caution de M. de Fournel, tuteur du fils mineur de M. de Noaillac pour une somme de 500 livres qu'il devait à feu M. de Feydeau, chevalier, seigneur de Peyres, Romazières et les Giraudières, mari de Catherine de Gaufreteau, celle-ci, qui demeurait aux Giraudières, en la paroisse de Champniers, agissait comme mère et tutrice de François de Feydeau, chevalier, son fils, le déchargea de cette caution par acte du 2 novembre 1682.

Jean-Jacques était marié avec Olive de Bergeron, fille de Pierre de Bergeron, écuyer, conseiller secrétaire du roi, et d'Olive de Gaufreteau. Il mourut vers 1685. Sa veuve, qui demeurait ordinairement au château de Blézignac, passait, le 6 mai 1695, au château de Francs, comme tutrice de Pierre de Gaufreteau, seigneur de Blézignac, son fils, une transaction avec dame Charlotte Fortin de La Hoguette, dame de Puynormand, Francs, Bonnemaison, La Chapelle-aux-Eymars et autres places, veuve de Mre Jean-François de Gaufreteau, tant en son nom que comme ayant charge et procuration de Mre Ardouin de Gaufreteau, chevalier, seigneur et baron desdites places, officier aux gardes, son fils, étant alors au service du roi, à propos d'une somme de 1730 livres que son mari devait au feu seigneur de Puynormand et dont 300 livres avaient été payées, il ne restait donc plus à solder que 1430 livres; mais, comme par son testament du 23 juin 1676, feue dame Marie Le Berthon d'Aiguille, dame de Francs et Puynormand, leur belle-mère, avait légué 1000 livres audit seigneur de Blézignac, son fils, cette somme devait être déduite de celle de 1430 livres, parce que ce legs devait être acquitté par la dame de Puynormand; de sorte qu'il

ne restait plus à payer par la dame de Blézignac que 430 livres; d'un autre côté, comme elle pouvait avoir droit à quelque portion dans l'héritage de feu Marc-Antoine de Gaufreteau, seigneur de Bonnemaison, leur beau-frère, bien que son testament dût être considéré comme inutile, puisqu'il avait consommé sa légitime au service du roi en achetant diverses charges, il fut convenu entre ces deux dames que Mme de Puynormand abandonnerait les 430 livres restant à Mme de Blézignac pour ce qu'elle pourrait retirer de la succession du sieur de Bonnemaison.

En 1703, Olive de Bergeron fit dresser un terrier de la seigneurie de Blézignac, dans lequel sont signalés les villages de Martin-Boutilhey, de Landreau et Biron, d'Audigey, de Raffarin ou Charrier, de Moucheteau ou La Bareyre, de La Boulangerie, de Tiffonet-Niauton ou des Couders, etc., et parmi les tenanciers on trouve dans le village de Martin-Boutilhey, Jean de Gaufreteau, écuyer, seigneur du Luc, et Philippe de Fisson, sieur de Monavaut, et Jean de Gallateau dans les villages de Londreau et Biron.

Une des filles de Jean-Jacques de Gaufreteau et d'Olive de Bergeron, Marguerite-Rose, se maria, le 29 décembre 1705, avec Jean de Ségur, chevalier, seigneur de Montozeau, de Montaigne et autres places (1), et lui apporta la terre de Blézignac, où il habitait lorsqu'il acheta, le 2 décembre 1714, à Philippe de Gaufreteau, écuyer, habitant de la maison de Soussac à La Sauve, et à Arnaud et Philippe de Gaufreteau, ses frères (2), une pièce de terre située dans la paroisse de Blézignac, au tènement de La Boulangerie, près de l'étang du moulin de Romefort; en 1729, il en vendit une autre, située près de ce moulin, au commandeur de Montarouch (3). Jean de Ségur eut pour fils Alexandre de Ségur, chevalier, seigneur de Montaigne, Blézignac

(1) Société de Bibliophiles de Guienne, *Chronique Bordeloise*, par Jean de Gaufreteau; *Généalogie des Gaufreteau*, par M. Jules Delpit, p. 387 et 406.

(2) Philippe de Gaufreteau, sieur de Soussac, avait épousé, en premières noces, Catherine de Rebleys, et, en secondes, demoiselle de Montlun. Du premier mari sont issus : Arnaud et Philippe de Gaufreteau, et, du second, autre Philippe de Gaufreteau. Celui-ci fut avantagé par le testament de son père qui donna l'usufruit à sa veuve. Ce testament fut attaqué comme excédant les quotités disponibles. Parmi les poursuivants, l'on voit figurer Philippe de Gaufreteau, de La-Motte-de-Montignac, MM. de Crépelaine, de Lageard et d'Albusset. M. de Gaufreteau de Soussac fit, en 1789, défaut à l'assemblée de la noblesse. (Notes de M. Judde de La Rivière.)

(3) Baron de Marquessac, hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, p. 174 et 178.

et autres places, habitant ordinairement son château de Montaigne en la paroisse de Saint-Michel, juridiction de Montravel en Périgord; il fit faire, en 1744, un terrier de la juridiction de Blézignac. En 1747, il paraît dans un acte de vente comme fils et unique héritier de Marguerite-Rose de Gaufreteau, elle-même héritière testamentaire de dame Françoise de Bergeron, sa tante, veuve de Joseph de Fisson, sieur de Rougerie (1).

Alexandre de Ségur avait épousé, en premières noces, Marie-Jeanne Sans qui avait apporté 60,000 livres de dot; puis, en secondes noces, Anne de Borie (2) dont il eut, entre autres, Charles-Joseph de Ségur; elle se remaria avec M. Joseph de Ségur de Laroquette, chevalier de Saint-Louis. Après ce second mariage, Marie-Laurence Sans, sœur de Marie-Jeanne et femme de M. de Conseil, conseiller en la grand chambre du Parlement, poursuivit Augan, tuteur onéraire des enfants mineurs de M. de Ségur, pour la restitution de la dot de sa sœur; d'un autre côté, Anne de Borie représenta à M. Aubry, tuteur honoraire de ses enfants, qu'elle désirait qu'il fut incessamment procédé à la liquidation des droits et reprises qu'elle avait sur les biens de son premier mari, lesquels s'élevaient à des sommes considérables; mais qu'elle voulait que là cette liquidation fut faite à l'amiable. En conséquence, un conseil de famille, composé de M. de Maleret, lieutenant criminel en Guienne, M. de La Chassaigne, le chevalier de Pontac, M. de Gaufreteau de Chateauneuf, M. Augan, tuteur onéraire, et M. Aubry, tuteur honoraire, se réunit sur l'invitation de ce dernier, le 26 juillet 1771, dans la maison de M. de Maleret, et, après avoir examiné les droits réciproques des deux parties, jugea qu'il n'y avait d'autres ressources pour arriver à mettre d'accord leurs intérêts réciproques, qu'à vendre la terre de Blézignac par autorité judiciaire (3).

Elle dut être achetée, au moins en partie, au nom des enfants d'Alexandre de Ségur, puisque, le 15 septembre 1774, Charles-Joseph de Ségur, seigneur de La Roquette et de Blézignac, reconnut de Jean-Baptiste de Thaon, grand-croix de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur d'Arcins, de Montarouch, etc., du moulin de Raulet, autrefois de Rafarin situé à Blézignac (4).

(1) Arch. de Rougerie.
(2) Borié, Berié, c'est probablement Borié.
(3) Arch. du château de Bageran, appartenant à M. de Banizette.
(4) Archives départementales, *Ordre de Malte*, carton de Montarouch.

Quelque temps après la Seigneurie fut vendu à M. de Cassaigne qui garda le château de Blézignac pendant la Révolution, et le laissa à M. Vincent, son neveu, dont les héritiers l'ont vendu, vers 1868 (1), à M. Saujon, qui le possède encore.

(*A suivre.*) LÉO DROUYN.

LES PRÊTRES ET LES RELIGIEUSES

DEVANT LA COMMISSION MILITAIRE DE BORDEAUX

(1793-1794)

(*Suite*) (2).

— 26 Juin 1794 —

— Quelles inepties! s'écrie Lacombe; tout cela fait pitié.

Puis s'adressant à Jacques Billoi :

— Qui t'avait donné, lui demande-t-il, la soutane qu'on a trouvée chez toi?

— Je ne l'ai jamais vue.

S'adressant à Suzanne Loustalet :

— Qui est ce Durand qui t'écrivait cette lettre?

— C'est celui ici présent.

Ah! très bien, dit Lacombe.

La lettre est remise au greffier qui en donne lecture.

Elle est ainsi conçue :

« De Saint-Pierre de Londres, le 14e Prairial l'an IIe républicain.

« Digne citoyenne, je pense qu'à cette heure vous voilà mieux prévenue sur mon compte. Votre reproche honnête eût fait sur moi la plus vive impression sans le témoignage de ma conscience et la certitude où j'étais que ma lettre à Suzette, sous l'adresse de la citoyenne Férignac, prouverait bien la sincérité de mes sentiments à votre égard et vis-à-vis de toute l'aimable famille... *Quoique éloigné de ce que j'aime* (comme vous le dites très bien), je n'en suis ni moins occupé, ni moins dévoué; vous avez trop de part à mon aveu pour que j'en garde le secret.

« Veuillez recevoir d'avance mes remercîments touchant l'acquit du

(1) Édouard Guillon, *les Châteaux historiques et vinicoles de la Gironde*, tom. III, p. 455.

(2) Voir n° du 1er juin, p. 365.

« billet passé à l'ordre du citoyen Grenouilleau; je vous ai la plus « grande obligation d'avoir terminé avec lui dès qu'il est si précipité « et aussi peu raisonnable; je voudrais beaucoup qu'il en fût de même « à l'égard du menuisier; mais patience, notre parisien ne tardera pas « à venir et bien rira qui rira le dernier.

« Quant à l'impôt foncier de la citoyenne Salier, nous n'y pouvons « rien à l'instant : vous connaissez mes démarches à ce sujet... J'ignore « quel en sera le résultat; d'ailleurs l'impôt ne peut être acquitté « qu'avec le prix des loyers, et les locataires, dites-vous, se refusent « au paiement. Comment faire? Mais patience une seconde fois : mon « père et moi ne serons pas longtemps à revoir la cité de Bordeaux.

« J'ai bien du plaisir de savoir que vous jouissez tous d'une bonne « santé; la nôtre aurait l'équivalent sans la multiplicité d'affaires « pénibles qui nous aiguillonnent. Je désire que la fluxion de ma sœur « n'ait pas de suite fâcheuse, et qu'elle ait modéré en elle le trop « grand appétit de parler...

« Il faut, ma chère sœur, pour rester humble et sage,
« Du mal comme du bien retirer avantage.....

« Ma tante, mes sœurs et particulièrement Mimi vous adressent leurs « tendres compliments. Celle-ci vous embrasse quatre fois, et moi qui « vous paye outre mesure, croyez que je suis pour la vie votre affec- « tionné frère et sincère ami.

« Signé : DURAND fils.

« Veuillez offrir mes hommages à tous et à chacun de ceux qui com- « posent votre joli ménage, dans le goût et de la manière qui con- « viendra le plus à l'excellence de vos sentiments et à l'ordre de votre « conduite. »

Lacombe s'adressant à Durand fils :

— Quel est ce pays *Saint-Pierre de Londres* ?

— C'est là où je demeure habituellement.

— Comment connaissais-tu la citoyenne Loustalet ?

— Parce qu'elle demeure dans la maison de ma sœur.

— Qu'est-ce que c'est que ce *parisien* ?

— Un menuisier devant beaucoup de loyer et ne payant pas bien; je lui disais que quand mon père serait arrivé, *(le parisien)*, rira bien, etc., parce que c'est lui qui le faisait payer.

On donne lecture de la dénonciation de Legal et Plénaud.

— Est-ce vrai, demande Lacombe à l'ancienne religieuse Marguerite Durand ?

— Jamais je n'ai reçu de billet à cette adresse, dit-elle.

Le greffier lit une lettre adressée le 29 germinal an II, du camp de Serres, par un certain Bourdette, à Biolle, on y remarque le passage suivant : « Je vous apprends que l'abbé Dembourgès a été guillotiné ; « je vous dirai aussi que l'église de Saint-Vincent sert de club et qu'elle « est tout à fait détruite ; tous les autels ont été mis à bas, de même « que tous les tableaux. Capuran a été trois jours au Fort pour avoir « pris les pierres sacrées des autels et le tabernacle du Sacré-Cœur, « et les avoir portés à Saint-Martin, pour ne pas voir que ces choses « sacrées fussent profanées. » En *P. S.* Bourdette charge Biolle de ses compliments pour les époux Moravit.

— Tu partages ces sentiments, dit Lacombe à Biolle ?

— Non, citoyen.

— Quel est ce Moravit ?

— Il est aubergiste au Pont Saint-Jean.

On lit une lettre adressée à la citoyenne Loustalet et annonçant l'envoi de livres par un citoyen Dastouet.

— Quels étaient ces quatre petits livres, demande Lacombe ?

La citoyenne Férignan répond :

— ***Alexis et Justine.***

Qui est ce Dastouet ?

Il est de Langon.

S'adressant à Durand fils :

— Que fut faire ton père à Paris, lui dit le Président ?

— Il était à la poursuite d'un procès contre un ci-devant Seigneur.

On lit un cantique trouvé dans le portefeuille de Suzanne Durand.

— Qui t'a donné ce cantique ?

— On le chanta à la maison il y a environ un an ; il demeura sur la table, je le pris et le mis sans conséquence dans ma poche.

— Qui est ce Layrac ?

— Un volontaire, bon patriote ; il a écrit cela par dérision ; c'est son caractère.

— Quels sont ces muscadins dont parle Agathe ?

— Ce sont mes frères ; c'est en plaisantant qu'elle écrivait cela.

— Où est cette Agathe ?

— Elle est arrêtée à Marmande comme suspecte.

Lacombe à Durand fils :

— Te voilà confondu parmi des femmes aristocrates et fanatiques ! Quelles preuves peux-tu donner de ton patriotisme depuis le commencement de la Révolution ?

— J'ai un certificat de civisme de ma commune. Je n'ai pu faire tout ce que j'aurais voulu, à cause du mauvais état de ma santé. Je voulais me mettre dans la cavalerie, mais on m'a refusé pour cause de maladie.

— Y a-t-il des Sociétés populaires dans ta commune ?

— Non, citoyen président.

— La Société populaire de Marmande peut-elle donner des renseignements sur ton compte ?

— Je suis sûr que ma commune attestera mon patriotisme. Marmande pourra me connaître, mais je n'affirme rien.

— C'est bien.

« *La Commission militaire*, dit Lacombe, renvoie à plus ample informé en ce qui concerne Etienne Durand, Pierre Lionois et Jacques Henry. »

Durand ne reparut plus devant le tribunal révolutionnaire (1) ; mais on y retrouve Lionois et Henry.

D'autres accusés sont ensuite interrogés, puis après délibération avec ses collègues, Lacombe prononce en ce qui concerne ceux qui viennent de nous occuper le jugement suivant :

« *La Commission militaire*, après avoir entendu les réponses des accusés et lu les différentes pièces qui les concernent, convaincue que Biolle a montré une dévotion ridicule ;

« Considérant néanmoins que du moment où la loi le lui a permis, il a fait son service avec zèle dans la garde nationale, et s'est rendu exactement dans sa section ; qu'il s'est montré humain envers ses frères, et particulièrement envers un patriote connu, qui, en pleine audience, a rendu justice à ses vertus privées, et a déclaré ne lui avoir jamais entendu tenir aucun propos contre la révolution ;

« Ayant égard à son ignorance profonde ; espérant que l'indulgence du tribunal le portera à aimer uniquement sa patrie et à oublier ces colifichets imaginés par les prêtres pour tromper les esprits faibles,

(1) Il fut mis en liberté le 8 septembre 1794.

« Ordonne qu'il sera sur le champ mis en liberté.....

« Convaincue que Marguerite Billoi est violemment suspectée de partager au fond de son cœur les sentiments fanatiques de ses amies en faveur des prêtres, et qu'elle a peut-être même participé à des mesures contraires à l'intérêt de la patrie ;

« Considérant néanmoins qu'elle n'était pas logée chez son père ; ayant égard à la franchise de ses réponses et à son jeune âge ; espérant que l'indulgence du tribunal lui inspirera des sentiments plus républicains et lui fera oublier les prêtres dont elle a jusqu'ici été la dupe ;

« Considérant que le fanatisme n'est pas encore enraciné dans son jeune cœur,

« Ordonne qu'elle sera sur le champ mise en liberté ;

« A l'égard d'Anne Férignan, Suzanne Durand et Marie Billoi,

« Convaincue qu'elles ont mérité d'être rangées dans la classe des personnes suspectes, les écrits trouvés dans leurs papiers, tels que le testament du dernier tyran des français et des chansons contre révolutionnaires ;

« Espérant qu'éloignées des femmes fanatiques et contre révolutionnaires qui ont abusé de leur faiblesse et de leur jeune âge pour faire haïr la révolution, elles reviendront de leur erreur, et qu'une correction fraternelle suffira pour les ramener à leur devoir et aux principes de la raison, les condamue à six mois de détention ;

« A l'égard de Mathurin Dornal,

« Convaincue qu'au mépris des décrets, il s'est caché dans Bordeaux, pour se soustraire à la loi de la déportation ;

« Convaincue qu'il y a prêché des principes fanatiques, destructeurs de la République,

» Convaincue que Jacques Billoi a recélé chez lui ce prêtre contre-révolutionnaire, dont il partageait les sentiments ;

« Convaincue que Suzanne Loustalet, et Marguerite Durand, qui en avaient connaissance, ne se sont point empressées de le dénoncer, et ont, au contraire, facilité les mesures prises pour le cacher ;

« Convaincue que sous tous ces rapports Mathurin Dornal de Guy, Jacques Billoi. Suzanne Loustalet, Marguerite Durand.....' doivent être rangés dans la classe des aristocrates et des ennemis de la Révolution,

« Ordonne d'après la loi du 27 Mars...., qu'ils subiront la peine de

mort; déclare tous leurs biens confisqués au profit de la République: ordonne en outre que le présent jugement sera à l'instant exécuté sur la place Nationale de cette commune imprimé et affiché partout où besoin sera. »

Nous voulons nous abstenir de tout commentaire sur le procès que l'on vient de lire.

30 JUIN 1794

Pierre Grenier était prêtre de la commune de Cours, canton de Monségur, arrondissement de La Réole.

Il avait donné de tout temps des preuves de sa soumission aux lois, au commencement de la Révolution, en faisant un don de 750 livres pour la patrie et prêté une chambre de son logement à la municipalité de Cours pour y tenir ses séances.

Cette conduite patriotique ne le sauva pas. Il fut un jour invité par la Société des Sans-culottes de Monségur à remettre ses lettres de prêtrise et à ne plus dire la messe.

Il déféra à la première partie de cette invitation le 2 décembre 1793; quant à la seconde, il déclara qu'il ne renonçait pas à ses fonctions et qu'il entendait, au contraire, les continuer tant que sa commune le désirerait, ou jusqu'au moment où la loi lui en ferait une interdiction.

Cette réponse ne satisfit pas les Sans-culottes, et comme l'esprit d'irréligion avait pénétré partout, un certain Jean-Jacques Ramond fils aîné, agent national de Monségur, dénonça, le 5 mars 1794, le curé Grenier et d'autres prêtres au Comité de surveillance de cette commune. Le 6 mars, le Comité fit comparaître Grenier et procéda à son interrogatoire; le prêtre persista dans ses premières déclarations, *disant que la loi du 19 frimaire autorisait la liberté des cultes et qu'il ne voulait pas quitter le bon pour le mauvais.* On insista pour qu'il renonçât à ses fonctions curiales, afin d'éviter des troubles. Il persista, *ajoutant que sa conscience et son serment lui faisaient un devoir de continuer ses fonctions.* Le Comité de surveillance, un peu embarrassé, décida que la question serait soumise au représentant du peuple Ysabeau, et en attendant sa réponse, le curé fut renvoyé provisoirement chez lui.

L'ancien oratorien Ysabeau chargea l'agent national du district de La Réole de le renseigner sur cette affaire.

La réponse fut défavorable à Grenier, car, en vertu d'un ordre

donné le 21 ventôse an 2 (11 mars 1794) par le conventionnel, ce prêtre fut arrêté et écroué dans la prison de La Réole.

Il réclama vainement sa mise en liberté.

Une enquête le concernant fut faite au mois de mai 1794 par le Comité de surveillance de Monségur; d'un autre côté, le Conseil général de la commune de Cours consulté, se montra tout à fait favorable à son ancien pasteur et attesta son patriotisme.

Toutes les pièces du dossier furent envoyées au président Lacombe, qui les confia *au juge* Lacroix, avec mission de présenter un rapport spécial à la Commission militaire.

On ne lira pas sans une profonde stupéfaction le monument d'ignorance crasse, d'ineptie et de passion politique tombé de la plume de Lacroix; nous le reproduisons *textuellement* pour donner une idée de la valeur des coquins à qui étaient livrés l'honneur et la vie des citoyens à cette déplorable époque :

« Grenie quere de Cours denonce par la cociete de la commune de « Monssegeur pour ne cetere randeu qeune seule fois dans les asan- « blees primeres depeuis lepoque de la Revolleucion;

« Pour n'avoir pas accepte la constiteucion repeubliqaine;

« Pour a voir remeis ces leteres de pretrisses dapprès leinvitacion « qui leui anfeut faicte par la cociete popeulere de Monssegeur et avoir « neamoiens conteuine a rampleir cefoncion de preteres meme avoir « couser dans sa commune des racamblemans aristocratiques car il « conste dappres la denonciacion quil cerandet des citoyens de depar- « temans voiszein dans cete commune toute les fetes de Dimanche « (vieux estile) pour y antandere les ofices deu dit ceure de Cours.

« Ce dit quere dappres couprope aveu et eun des preincipos fana- « tiques car au seteyant de la loy sur la liberte deu quelte il repon a « eune interpelacion qui leui et faicte dans conneinterogatoir quil ne « veut pas quite le don pour le prandere le moves il et eutile de « lire coneinterogatoire car lon y trouvera la preuve de con grant « fanatisme veu quil offere de ne fere pleus de foncion dans conne- « glise mes bien dans ca meszon et y ressevoir les differans citoyens « de sa commune.

« Certifie ceincere et veritable d'appres les pieces amoi remises. « Bordeaux le 12 mussidor cegonde annee republiqaine.

« Signé : LACROIX, *membre de la Commission.* »

En résumé, le curé de Cours est *accusé d'aristocratie, de fanatisme*

et d'avoir continué ses fonctions ecclésiastiques, même après avoir remis ses lettres de prêtrise.

A l'audience où il comparaît le 30 juin 1794, il déclare s'appeler Grenier (Pierre), âgé de cinquante ans, prêtre conformiste, natif de Taillecavat, canton de Monségur, district de La Réole, demeurant à Cours, même canton.

— A quelle époque as-tu prêté le serment, lui demande Lacombe?

— En 1790.

— Tu n'as pas paru aux assemblées primaires?

— J'y suis allé une fois.

— As-tu accepté la Constitution?

— Je l'acceptai devant le citoyen Ramond, agent national de Monségur; je lui manifestai mes sentiments, n'ayant pu aller à l'assemblée primaire.

— Est-ce qu'un bon citoyen eût été demander s'il était nécessaire d'accepter la Constitution, surtout toi qui dois avoir vu dans cette Constitution la liberté du peuple!

Le greffier lit les pièces du dossier.

— Quel est l'autre curé, demande Lacombe, qui a continué ses fonctions?

— Je ne le connais pas.

— Pourquoi ne faisais-tu pas comme les autres curés? Ils se rendaient aux assemblées.

— J'ignorais qu'ils s'y rendaient.

— Te voilà convaincu, d'après ce procès-verbal d'incivisme, pour ne pas t'être rendu aux assemblées primaires, et quoique tu aies remis tes lettres de prêtrise, tu as continué les fonctions. Te voilà fanatique et aristocrate?

— La loi ne me défendait pas d'exercer mes fonctions.

— N'as-tu pas habité le Fronsadais?

— Non, jamais.

— C'est bien, le tribunal est fixé.

Après avoir interrogé d'autres accusés qui furent jugés le même jour, le président prononce en ces termes la condamnation de Grenier :

» *La Commission militaire*, après avoir entendu les réponses des accusés et lu les pièces qui les concernent.....

» Convaincue que, par une perfidie digne d'un prêtre, Grenier a

continué ses fonctions après avoir remis ses lettres de prêtrise, ce qu'il n'a fait que pour mieux tromper ses concitoyens;

» Convaincue que par cette conduite fanatique, et étant le seul curé du canton qui osât exercer publiquement des fonctions presbytérales, il nourrissait la superstition dans le cœur des bons habitants de la campagne, provoquait, les fêtes et dimanches, des rassemblements dangereux et exposait les communes à s'entr'égorger;

» Convaincue d'ailleurs qu'il ne pouvait avoir que des vues contre-révolutionnaires, puisque, loin de donner des preuves de patriotisme, il n'a jamais accepté la Constitution républicaine. . . . . .

» Convaincue, sous tous les rapports, que Grenier..... doivent être rangés dans la classe des aristocrates et des ennemis de la Révolution,

» Ordonne, d'après la loi du 27 mars, qu'ils subiront la peine de mort; déclare tous leurs biens cosfisqués au profit de la République; ordonne en outre que le présent jugement sera à l'instant exécuté sur la place Nationale de cette commune, imprimé et affiché partout ou besoin sera. »

Dans le numéro du *Journal du Club national* du 22 Messidor an II, Lacombe rendait compte en ces termes du procès de ce malheureux prêtre : « Pierre Grenier..... s'était par sa conduite, depuis le commencement de la Révolution, rangé lui-même dans la classe des aristocrates; il n'avait prêté le serment que pour favoriser les contre-révolutionnaires. Forcé par la raison publique et par l'exemple de ses collègues à remettre ses lettres de prêtrise, il eut, quelques temps après, la perfidie de continuer ses fonctions, d'exciter par là dans sa commune, des rassemblements nombreux, qui faisaient craindre aux républicains de voir s'établir dans le canton une nouvelle Vendée. Ce scélérat a été condamné à la peine de mort. »

(A suivre). A. VIVIE.

VOYAGE DE BORDEAUX A LA TESTE EN 1822

Par Pierre BERNADAU.

(Inédit.)

Cet écrivain, né à Bordeaux en 1750, mort dans la même ville en 1852, est connu par ses recherches sur l'histoire de son pays natal. Outre ses ouvrages imprimés, il a laissé nombre de manuscrits, ache-

tés par la bibliothèque municipale (1). Le voyage inédit, dont je présente un aperçu rapide, se trouve dans le tome XL de cette volumineuse collection (p. 100-136). Le texte remplit vingt-huit pages, et les observations huit. Ces notes substantielles touchent à des questions intéressantes; par exemple, l'auteur démontre fort bien que Brémontier n'eut pas la première idée de fixer les dunes de l'Océan, au moyen des semis de pins (p. 131 et 132). Le monument, érigé à sa mémoire, dans la forêt de La Teste, lui attribue néanmoins l'honneur de cette priorité. Beaucoup de gens croient encore à l'exactitude d'une assertion gravée sur le marbre.....

La relation, parfois humoristique, de Bernadau, contient des renseignements curieux et de piquantes anecdotes sur certaines localités, alors complètement déshéritées, mais depuis vivifiées par le chemin de fer.

L'ancienne route était des plus tristes, des plus mal entretenues, et n'offrait, dans son pénible parcours, que la monotonie de véritables steppes. Ici, je cède la parole au voyageur lui-même :

« En quittant Pessac, on entre dans les landes. A des terres cultivées « succèdent des bois plantés en chênes, puis quelques bouquets de « pins épars, ensuite des champs, couverts d'ajoncs et de bruyères, « enfin, un sol nu et sablonneux, dont l'aridité s'oppose à toute végé« tation..... Après deux heures de marche depuis Pessac, la seule mai« son que l'on rencontre est un mauvais cabaret, appelé l'*Auberge.* »

La vue d'un pâtre landais, marchant sur des échasses, vient, fort à propos, égayer un peu l'ennui du trajet :

« Ce spectre ambulant avait beaucoup de ressemblance avec Robin« son Crusoé, visitant son île, affublé d'une longue capote, faite de « peaux d'agneaux, il s'avança vers le chemin, pour se réjouir du pas« sage de ma calèche, comme d'une nouveauté. »

On s'arrêtait, pour dîner, à *La Croix de Heins,* située à moitié chemin. L'auberge, très vaste, se composait de différents corps de logis, « qui lui donnaient l'air d'un petit village. » On y trouvait même du confortable, et Bernadau assure que le menu fut excellent, *à un prix modéré.* Tout en savourant la cuisine, il s'amusa beaucoup du maître : « L'aubergiste, dit-il, n'est pas moins remarquable que sa demeure. « C'est une espèce de *figaro* qui, abandonnant à sa femme et à ses « filles les détails de l'intérieur, laisserait volontiers brûler le repas des « voyageurs, pour causer avec eux sur toutes sortes de sujets..... Le « Dimanche, il rase à la porte de l'église et aide à faire l'office, *étant le « seul qui sache lire dans le pays.* »

En s'éloignant de la Croix de Heins, on traversait la Leyre, mais sur quelles charpentes! « Ces ponts sont formés tout bonnement de « pins qu'on a étendus, sans les équarrir ni les clouer, sur de gros « madriers, d'une vingtaine de pieds de longueur..... »

La Teste d'alors ne ressemblait guère à celle d'aujourd'hui; c'était « un amas d'environ deux cents maisons, isolées entre elles et éparpillées sans ordre sur une vingtaine de sentiers raboteux, plus ou « moins larges. Ces maisonnettes, dont à peine un dixième a une « espèce d'étage ou grenier au-dessus du rez-de-chaussée, sont, à la « vérité, toutes construites en pierre; mais elles offrent un extérieur « sale, triste et de mauvais goût. »

La station balnéaire, improvisée à La Teste vers 1818, eut des commencements presque misérables :

« Depuis peu d'années, dit encore notre voyageur, la médecine ayant

(1) N° 714 du catalogue des manuscrits de cette bibliothèque, publié par M. Jules Delpit.

« mis à la mode les bains de mer et ceux de sable sec, on vient de loin « pour les prendre, au devant d'un *cabaret*, métamorphosé en établis- « sement thermal. Les femmes surtout y viennent en assez grand « nombre; j'en ai vu cinq de Bordeaux, qui se disaient affectées de « *vapeurs.* »

Les débuts d'Arcachon, comme rendez-vous de plaisir ou de traitement sérieux furent aussi humbles que ceux de La Teste. Le premier hôtel y fut bâti, en 1823, à Eyrac, par un capitaine *Legallais* dont il a gardé le nom (1). Un tableau, de l'époque, représente la plage avec son seul établissement. Cette toile curieuse figurait dans le joli *Pavillon d'Arcachon*, à la dernière exposition régionale de Bordeaux (1882).

Bernadau poursuivit son excursion jusqu'à cette plage, alors inhabitée. Il visita aussi la modeste *chapelle des marins*, devenue depuis un temple magnifique :

« On y arrive, disait-il, par une grande allée, le long de laquelle « s'élèvent, de loin en loin, des touffes d'arbousiers, de tamarin et de « de chèvre-feuille, qui sont taillées en forme de chandeliers, de « quatre pieds de hauteur. Ils ont pour bobèche un triangle en « bois, percé de trous, destinés à recevoir les bouquets de fleurs que « les dévots pèlerins apportent à la Madone. »

Une rue de ville a remplacé l'avenue de chênes séculaires, qui conduisait de la mer au vénéré sanctuaire (2). On voit encore, à une des maisons, le tronc desséché de l'un de ces vieux arbres, abattus en 1852; c'est le dernier témoin d'un acte de vandalisme administratif.....

En résumé, les landes Bordelaises et le pays de *Buch* (3) apparurent au citadin Bernadau « comme une Thébaïde dans laquelle on « courait grand risque de mourir de faim et d'ennui. »

A cette impression peu flatteuse il ajoute, en terminant :

« Je suis bien aise d'avoir été à La Teste, sans être tenté d'y reve- « nir (4). »

Le chemin de fer, inauguré le 6 juillet 1841 et prolongé, en 1857, jusqu'aux dunes d'Arcachon, a changé tout cela. Les déserts, que Bernadau parcourut en 1822, ne sont plus reconnaissables, et l'on se demande si c'est bien la même contrée? Je laisse au lecteur le plaisir de comparer le présent au passé; le contraste est assez visible pour me dispenser d'autre explication.

A. DUPRÉ.

VI

LA RENCONTRE

Vaincus, — les mécréants ne l'étaient pas ! Sans doute,
Sur eux vient de souffler le vent de la déroute ;
Mais ce n'est qu'un accès de panique : ils ont cru,
Au moment où Guillaume et les siens ont paru,

(1) Oscar Dejean, *Arcachon et ses environs*, p. 98.

(2) *La chapelle de Notre-Dame d'Arcachon*, esquisse historique, par Oscar Dejean, p. 19.

(3) Ancienne demeure des *Boii*, d'où l'on a fait *Buch* en patois Gascon.

(4) Ce voyage avait duré trois jours, du 8 au 10 août.

Que c'étaient les barons de France et d'Allemagne,
Et, qui sait ? — que le fils même de Charlemagne,
Approchant à grands pas, allait fondre sur eux.
Or, cédant à regret, les émirs, moins peureux,
Comptent les chrétiens ; et, d'une voix indignée :

« On en voyait cent mille : ils sont un poignée ! »
Disent-ils ; et ces mots courent de rang en rang,
Et la honte de fuir vingt mille hommes leur rend
Le courage et l'espoir.
On s'arrête, on regarde ;
Les derniers des fuyards deviennent avant-garde,
Et tous les escadrons, leurs gonfanons au vent,
Se reforment au cri de « Mahom ! en avant ! »
— « Montjoie et saint Denys ! » s'écriaient avec joie
Guillaume et ses barons. — « Saint Denys et Montjoie ! »
Répondaient, radieux, Vivien et ses pairs.
Le courage emplissait encor leurs yeux d'éclairs,
Mais le vieux cri tremblait dans leur voix étranglée.

Et les dix compagnons martyrs, vers la mêlée,
Se traînaient lentement, fer en main, résolus ;
Plus d'un, hélas ! tombé, ne se relevait plus ;
Mais les autres allaient toujours.
Gauthier de Blaive,
Autour de lui faisant étinceler son glaive,
D'un revers tue Ayon, prince d'Escoutrelant,
Et se couche, épuisé, sur son écu sanglant.

Thierry de Therme abat Macebrun de Garesque,
Et, sous les coups du roi de l'Etat barbaresque,
Tombe, et meurt, souriant.
Acelin d'Imola
Pourfend trois Sarrazins, succombe, et s'endort là.

Vivien, lui, frayant sa route par la plaine,
De chevaliers païens renverse une vingtaine,
Et marche. Son cheval trébuche, harassé ;
Son heaume se détache, et roule, fracassé ;
Son bouclier, cerclé de fer, n'est plus qu'un crible ;
Sa cotte et son bliaut sont en loques ; horible,

Une entaille, exposée aux morsures de l'air,
Lui laboure le front, et saigne; le jour clair
N'entre qu'à peine dans ses yeux; un coup de lance
Cloue à l'arçon sa main gauche; mais il avance,
Il avance, au hasard, il avance toujours!
Et son bras droit s'allonge, et fauche : aux alentours,
Se couchent par monceaux les cavaliers superbes,
Comme on voit sous la faulx tomber les hautes herbes.

Il avance : où va-t-il?...

Or, en face, à travers
Les carrés par la lutte effroyable entr'ouverts,
Un bruit d'enfer, des cris affolés retentissent :
Par-dessus les chevaux cabrés et qui hennissent,
Dominant les écus et les cimiers, plus haut
Que les lames d'acier, franchissant en un saut
Trente pieds de terrain, un dextrier se dresse,
Portant un paladin dont la force et l'adresse
Paraissent surhumains : le fer de son épieu,
Devant lui, par les rangs, trace un sillon de feu;
Qui résiste, est perdu : cavaliers et piétaille
Croulent comme les pans d'une vieille muraille,
Sous l'effort du sinistre ouvrier de la mort :
Endor, Laufaniel et Bruyant d'Arguemor,
Auquetin et Pinel, fils de Cador, s'apprêtent
A lutter : vain espoir! Leurs montures s'arrêtent,
Et cinq coups foudroyants les atteignent au cœur,
Qui les étendent, là, sous les yeux du vainqueur.

Et le cheval géant, parmi le sang qui fume,
Piétine, et lève en l'air ses sabots pleins d'écume.

Devant ce preux qui marche et qui renverse tout,
L'ennemi fuit : un seul homme reste debout :
Il est jeune — c'est presque un enfant. Tête nue,
Le haubert en haillons, il erre, il continue,
Dans la lutte héroïque, à faire son devoir,
Et, vaillamment, sa main frappe; mais on peut voir

Qu'aveuglé par le sang qui coule des blessures
Il court à son destin par des routes trop sûres.

Déjà, plein de pitié, le Français, triomphant,
Tournait bride et passait outre, lorsque l'Enfant,
Apercevant quelqu'un qui le frôlait, enlève
Son cheval, et, d'un coup formidable de glaive,
Fracasse le cimier du vieux héros; et, sans
Un écart brusque, il l'eût fendu jusques aux dents.

— « Par saint Denys et par Joyeuse ma compagne,
S'écria l'inconnu, « non, depuis Charlemagne,
« Jamais païen ne fit telle insulte à Court-Nez! »
A cette voix, ouvrant de grands yeux étonnés,
L'Enfant tremble, pâlit, et dit :
« Est-ce un fantôme?...
« Non, n'est-ce pas? C'est vous qui parliez, ô Guillaume! »
Il se pâme.
— « Est-ce toi, Vivien, beau neveu?
« Oh! va, je te pardonne, et que béni soit Dieu!
« Tu ne me voyais pas; et moi, sous tant d'entailles,
« Je t'oubliais, malgré le cri de mes entrailles! »

Et Guillaume, le cœur brisé, pousse Baucent
A côté de l'Enfant héroïque; et, passant
Son bras autour du corps qui ploie et s'abandonne,
Il répète en pleurant :
« Oh! va, je te pardonne! »

Et lorsque au cher blessé revient le sentiment,
Guillaume et lui, ravis, se parlent doucement :

GUILLAUME.

Hélas! si tu mourais, pauvre enfant que j'embrasse,
Je perdrais le plus pur de mon sang! Non, de grâce,
Ne meurs pas, Vivien!

VIVIEN, très calme.

Oncle chéri, voyons :
Abandonnons les pleurs aux femmes, et soyons

Des hommes! Aussi bien, vivre c'est peu de chose,
Et mourir est meilleur quand on meurt pour sa cause :
La nôtre nous appelle... Oh! ne me plaignez pas,
Si je tombe en chemin!...

(Relevant péniblement la tête.)

Entendez-vous, là-bas,
Les cris des Barons?

(Comme sortant d'un rêve.)

Ah! mes douleurs se réveillent!...
Mes compagnons, à moi, sont tombés : ils sommeillent,
Pâles, sur le gazon rouge, les bras roidis!...

(Raffermissant sa voix.)

Mais les vôtres, ils nous attendent; et je dis
Qu'un coup d'épée, à l'heure où le destin balance,
Vaut mieux que de verser des larmes en silence!

GUILLAUME.

Hélas! tu dis vrai : reste, et j'y cours...

Il essaie de se dégager, Vivien l'arrête.

VIVIEN.

Halte là!
Courir sus aux païens, et me laisser, cela,
C'est d'un oncle sans cœur!... Liez-moi sur ma selle,
Car mon bras gauche est mort, et mon buste chancelle;
Attachez aux arçons les rênes; campez-moi
Solidement le glaive au poing...

(Voyant Guillaume surpris.)

Allons, pourquoi
Vous étonner ainsi?... Faites, je le désire,
Je le veux!...

(Changeant de ton.)

Non, j'ai tort de commander, messire...
Je ne commande pas, je prie en ce moment :

(D'une voix caressante.)

Voulez-vous?... Ce sera comme ici l'adoubement
De Vivien, et c'est son dernier coup de tête!...

(Rêvant tristement.)

Ah! Guibourc et Guichard étaient de l'*autre* fête!
Bel oncle, adoubez-moi!

GUILLAUME, de plus en plus surpris.

Que vas-tu faire, enfin?

VIVIEN, résolu.

Que vais-je faire?... Mais vous suivre! Car j'ai faim
Et soif de batailler... Mais, si sainte Marie
M'assiste, maintenir le sol de la Patrie
Intact, entendez-vous?

GUILLAUME, ferme.

Je ne le puis souffrir :
T'en aller, c'est marcher à la mort!

VIVIEN, inspiré.

Moi, mourir?
Je sais l'heure où Dieu veut que je meure, et j'en donne
L'assurance : ce n'est qu'après l'heure de none.

GUILLAUME, ému.

Beau neveu, reste! A moi, c'est à moi de partir.

VIVIEN

Oh! taisez-vous!.. Dieu veut que je tombe en martyr!
Eh! quoi, mon cœur me dit que la couronne est prête,
Je m'élance, j'y touche, et Guillaume m'arrête!
Oh! taisez-vous!.. Voyez, je pleure!.. Mais assez
De prières, et trop de larmes; car je sais
Le moyen d'accomplir mon devoir, quoi qu'on fasse :
Partez!... Moi, désarmé, les bras pendants, en face
Des Mores stupéfaits et qui me croiront fou,
Au grand galop, de çà, de là, je ne sais où,
Je me ruerai, jusqu'à ce qu'une main païenne
Me couche dans la mort qui doit être la mienne!...

(Baissant la voix).

Dieu, peut-être, paiera du bonheur des élus,
Non pas ce que je fis, mais ce que je voulus!

GUILLAUME, subjugué, lui baisant la main.

O martyr, si mon cœur s'émeut, si ma voix tremble,
Pardonne !... Et maintenant, allons mourir ensemble !

Guillaume, descendant de cheval, ramassa
Le heaume étincelant d'un More, et le laça
Sur le front de l'Enfant ; puis, avec des aiguilles
D'acier, il rajusta le haubert en guenilles,
Dressa les étriers et les caparaçons,
Attacha par un nœud les rênes aux arçons,
Et, plaçant au poing droit de Vivien son glaive,
Il poussa le cheval au galop, vers la grève.
Et le fin dextrier s'élança hennissant.

Bientôt, en quelques bonds gigantesques, Baucent
L'eut rejoint. Et les deux héros, criant : « Montjoie ! »
Disparurent dans la fournaise qui rougeoie.

A. FERRAND.

BIBLIOGRAPHIE

UN APPEL EN FAVEUR DE L'HISTOIRE DE GUITRES

M. A. Godin, directeur de l'école de Guitres, correspondant de l'Académie de Bordeaux, vient de mourir, laissant inachevée une estimable *Histoire de la ville et du canton de Guitres* qui, complétée et annotée par M. Hovyn de Tranchère, paraitra bientôt à Libourne (imprimerie Lyonnaise, allées de la République, 2-4, volume grand in-8°, 5 fr. l'exemplaire sur papier vélin, 10 fr. sur papier de Hollande). Le savant collaborateur de feu A. Godin demande à tous ceux qui veulent honorer le travail et le dévouement, un acte de généreuse sympathie envers la famille du travailleur infatigable, qui, au prix de longues et difficiles recherches, avait réuni les principaux éléments de son livre et qui vient de mourir à la peine. Nous espérons que le vibrant appel de M. Hovyn de Tranchère aura de l'écho dans toute l'Aquitaine et produira une bienfaisante pluie de souscriptions. Payer 5 ou 10 francs le plaisir de posséder un bon livre et de soulager une honorable pauvreté, franchement, c'est pour rien !

T. de L.

LE DRAME DE LA VIE

(Suite)

Constantin a franchi les Alpes avec son armée, à l'endroit où elles portent le nom d'Alpes Cottiennes (mont Cenis), et marche sur Rome avec une rapidité qui rappelle celle de César en pareille circonstance, culbutant devant lui, dans de sanglants combats, les lieutenants que Maxence s'est hâté d'envoyer pour arrêter sa marche.

La bataille décisive s'est livrée sous les murs de Rome où Maxence, en personne, attendait le jeune empereur pour lui disputer le passage du Tibre avec toutes ses forces réunies. Les vieilles troupes prétoriennes n'ont pas soutenu l'élan que le jeune et brillant fils d'Hélène a communiqué à ses légions victorieuses, et Maxence vaincu a trouvé la mort dans les eaux du fleuve, où il a été précipité par ses propres soldats, en essayant d'arrêter leur fuite à l'entrée du Pont de Milvius (Pontemole).

Cette victoire a ouvert les portes de Rome au vainqueur qui est entré, aux acclamations de la multitude.

Licinius, envoyé par l'empereur Galère pour lui reprendre la vieille capitale du monde, a été vaincu à son tour dans plusieurs batailles successives et réduit à l'impuissance.

Attaqué de l'affreuse maladie qui ne devait pas tarder à l'emporter, après l'avoir pourri tout vivant, Galère a renoncé à inquiéter Constantin. Alors, celui-ci, resté maître paisible de la moitié du monde romain, s'est mis en devoir de réaliser son rêve de prince chrétien selon le Christ.

Faire cesser l'exploitation de l'homme par l'homme en procurant une prompte application des idées chrétiennes d'égalité, de fraternité et de liberté ; arracher la femme, l'esclave et l'enfant à la triple oppression du sensualisme, de la cupidité

et de l'orgueil; réviser et adoucir les lois; épurer les mœurs; rétablir un exercice équitable, dévoué et toujours légal de la justice; diriger une active influence contre les usages sanglants des amphithéâtres; détruire dans leur voisinage les infâmes maisons où l'enfance était prostituée; diminuer les charges du peuple, dégrever l'agriculture, organiser l'assistance publique : telles sont ses premières préoccupations.

En même temps, il prépare une puissante action, en faveur du Christianisme, par la construction de beaucoup d'églises et de plusieurs grandes basiliques, où les populations seront conviées à venir recevoir l'enseignement de la vérité. Il se fait lui-même apôtre et adresse aux sénateurs des discours favorables à la foi chrétienne. Grâce à sa mâle beauté, à son admirable stature et aux dons naturels d'une entraînante éloquence, favorisée d'une belle culture littéraire, il exerce sur tous une sensible influence.

Plusieurs expéditions militaires, qu'il est obligé de faire contre les Daces et les Scythes et qu'il mène avec un entrain extraordinaire, ajoutent à ses moyens d'influence, déjà si grands, le prestige d'une nouvelle gloire.

Il en résulte un entraînement très prononcé vers le Christianisme dans l'entourage du prince, entraînement qui ne tarde pas à se communiquer aux masses et à faire parmi elles de rapides progrès, à mesure que le courant des idées chrétiennes s'accentue davantage dans la classe dirigeante et que les églises en construction s'ouvrent à l'enseignement de ces idées.

Attentif à éviter de donner aux efforts de son prosélytisme le caractère d'une pression quelconque, Constantin traite les hommes et les choses du paganisme avec la plus parfaite impartialité et ne cache pas, sous ce rapport, ses dispositions.

S'il ordonne aux préfets de l'empire de favoriser le Christianisme, c'est en leur défendant toute contrainte. S'il défend l'insulte et le blasphème contre le Christ, c'est en ordonnant le respect des temples païens fréquentés.

Il ne fit exception que pour le Panthéon, que bien des païens eux-mêmes regardaient comme un outrage à la raison par sa collection de divinités.

Il en fit enlever toutes les idoles et le laissa dans un état d'abandon calculé, ses lourdes portes de fer entr'ouvertes et mille débris de colonnes et de piédestaux gisant çà et là dans sa vaste enceinte dégarnie.

Galère étant venu à mourir sur ces entrefaites, il se trouva le seul maître du monde.

Alors, considérant que le principe de solidarité sur lequel repose la société humaine impose aux hommes *favorisés* l'obligation d'associer leurs semblables *dépourvus* à la participation de leurs biens quels qu'ils soient, et surtout à la participation de celui de la vérité; il s'applique à lui-même la parole du Christ : « Allez et enseignez, » et met à la disposition de l'Eglise les secours nécessaires pour envoyer, par delà les frontières, des missions chrétiennes qui obtiennent de grands succès. — C'est partout la lumière se faisant aux regards de l'homme, et la terre retrouvant enfin les charmes de l'Idéal véritable.

Ce mouvement une fois imprimé au courant des idées chrétiennes, il songe aux rapports de l'Eglise et de l'Etat et veut connaître sur ce point la doctrine chrétienne sans aucune restriction. En conséquence, Sylvain lui développe le plan divin des deux pouvoirs civils et religieux chargés tous les deux de traiter l'homme en être immortel en s'occupant, l'un de sa fin temporelle l'autre de sa fin éternelle.

Le savant prêtre lui montre comment ces deux autorités, harmonisées avec la double nature du composé humain, *sont l'une et l'autre nécessaires* au sein de la société pour que l'individu y soit atteint dans sa conscience et dans ses actes, et qu'en lui soient régis le chrétien et le citoyen;

Comment l'unité du sujet, sur lequel ces deux autorités s'exercent, leur fait un devoir de concilier leur action;

Comment cette conciliation leur est possible, du moment que leurs sphères d'action sont de natures différentes et que chacune est suprême dans celle qui lui est propre;

Comment l'autorité civile, n'étant préposée qu'aux intérêts temporels d'une association particulière et ne dérivant de Dieu que *médiatement* par le peuple dont elle est le mandataire, se trouve nécessairement localisée dans ses frontières

nationales, tandis que l'autorité religieuse, qui dérive *immédiatement* de Dieu et qui est préposée aux intérêts spirituels communs à tous les humains, est nécessairement universelle sans distinction de frontières;

Comment la suprématie de l'enseignement et du respect appartient à l'Eglise, à titre de pouvoir chargé des principes généraux et de la fin éternelle, sans que cette suprématie ait rien d'humiliant pour les pouvoirs civils obligés de la reconnaître dans la personne *d'un prêtre,* du moment que ce prêtre est le substitué de Jésus-Christ, et que ce qui s'impose en lui à la soumission et au respect est, non la personne mais *la fonction;* comment enfin, grâce à l'autorité spirituelle de l'Eglise enveloppant tous les pouvoirs, l'humanité peut réaliser l'unité dans la variété des nations, comme chaque nation la réalise dans la variété des familles et chaque famille dans la variété des enfants assis à son foyer.

Constantin saisit admirablement tout ce qu'il y a de grand et de logique dans cette adaptation de la société à la double fin de l'homme, par l'association intime des deux pouvoirs que ce dernier nécessite en tant qu'être ayant un corps et une âme.

L'amour de la patrie lui paraît devoir s'harmoniser dans le cœur du citoyen avec l'amour de l'Eglise, tout aussi facilement que l'amour de la famille dans le cœur de l'enfant avec l'amour de la patrie, et la dignité du prince n'est pas plus diminuée à ses yeux à côté de la dignité du Pape que la dignité du chef de famille ne l'est à côté de la dignité du prince.

Il souscrit donc de toute sa grande âme à cette conception sociale extraite de l'Evangile et son premier acte dans cette voie est de se chercher ailleurs une nouvelle capitale pour laisser Rome au Pape.

« Il ne convient pas, dit-il, que l'empereur de la terre « retienne la puissance là où le Christ exerce le principat du « sacerdoce, car l'autorité, qui doit être à tous, ne doit paraî- « tre dépendre de personne. »

Après avoir visité Ilium et divers lieux célèbres, il se décide pour Bysance et y trace l'enceinte de sa nouvelle capitale, qu'il nomme Constantinople.

— Il y avait près de cinq ans que l'Eglise recevait ce puissant concours du pouvoir et que les plus merveilleux résultats de bien-être, de concorde et de moralisation montraient tout ce que peut pour le bonheur du monde la *conciliation des esprits sur le terrain des idées,* lorsqu'un jour, sur le tard, Sylvain, qui avait laissé à Lactance l'éducation du jeune Crispus pour reprendre la direction des élèves du sanctuaire, fut averti qu'un étranger demandait à l'entretenir, lui et Lucille.

En entrant avec sa sœur, dans la pièce où les attendait l'étranger, il aperçut un homme de haute taille avec toute sa barbe, contrairement à l'usage de la société romaine, qui se tenait debout les yeux baissés et qui ne fit pas un mouvement à leur entrée. L'étranger comptait sur le son de sa voix pour s'annoncer et il ne se trompa pas.

— Sylvain! Lucille!...

Il ne prononça que ces deux mots sans lever la tête et au son de cette voix vibrante le frère et la sœur éprouvèrent un tressaillement dans tout leur être.

— Quoi, Fulvius, c'est vous! vous à Rome!

— Oui, Sylvain, c'est moi; moi, Fulvius, à Rome, et osant franchir le seuil de votre demeure; mais écoutez-moi avant de me chasser. Au nom du Christ, écoutez la communication que j'ai à vous faire et ne vous hâtez pas de me maudire.

— Les chrétiens ne maudissent pas, Fulvius; nous vous écoutons.

— Lorsque je vis la victoire se décider, il y a cinq ans, en faveur de Constantin au pont de Milvius, je rentrai dans Rome en toute hâte — Je ne voulais pas m'opposer à tomber entre les mains du vainqueur — Je pris de l'or que j'avais réuni par prévision et je partis à l'instant pour m'expatrier.

J'ai suivi de loin ce qui se passe ici, et, à la vue de tout ce qui s'y accomplit au nom du Christ, une pensée, douloureuse pour moi à un degré que je ne puis rendre, a commencé d'obséder mon esprit : « Si je m'étais trompé! Si « c'était la doctrine du Christ qui fût destinée à faire le bon« heur du monde! »

Bientôt je n'ai plus résisté au désir de venir moi-même juger des choses au risque de ma vie, et j'ai repris le chemin de Rome.

Arrivé dans la journée d'hier, je vins à passer, à la chute du jour, devant la colonnade du Panthéon, dont j'aperçus la porte entr'ouverte.

J'entrai : plus une seule statue des dieux. Çà et là des débris de toutes espèces et des piédestaux renversés... Un vide se fit dans ma pensée, affreux comme celui de ce temple désolé, et pris d'un soudain accablement de cœur et d'esprit, dont le sentiment de la nuit, qui se faisait autour de moi, était impuissant à me faire sortir, je me laissai tomber sur un piédestal et je m'endormis adossé à la muraille.

Après quelques heures d'un lourd sommeil, je sens à l'approche de minuit que, sans revenir à l'état ordinaire de veille, j'ai conscience d'un bruit léger qui se produit au-dessus de ma tête. Je lève les yeux vers l'ouverture à plein ciel du sommet de la voûte et je vois que ce bruit a été causé par l'arrivée d'un être mystérieux reposant sur le bord de cette ouverture, le regard tourné dans la direction du Forum.

— Ce n'était pas avec les yeux du corps que je le voyais ; ce n'était pas non plus sous une forme sensible qu'il m'apparaissait. Néanmoins j'avais la parfaite intuition de sa présence et de ses sentiments, sans pouvoir trouver dans le langage humain des termes propres à décrire l'être que je percevais ainsi avec mon âme seule — c'était un esprit. Sa tristesse, dont j'avais une perception très positive, bien qu'elle ne s'exprimât pas sur un visage corporel, sa tristesse, dis-je, était effrayante et il me paraissait si malheureux que sa seule vue me rendait moi-même malheureux.

Il regarda quelques instants avec fixité la ville de Rome endormie à ses pieds, puis je l'entendis qui se parlait à lui-même. — C'est par nécessité qu'en ce récit, je me sers d'expressions qui semblent ne convenir qu'à un être corporel. Le mot entendre ici n'est exact qu'autant qu'il est appliqué à mon âme et non à mon oreille, car l'esprit ne parlait point avec une voix comme nous et ses pensées ne m'arrivaient point enveloppées par des mots.

Parler, pour cet esprit, c'était vouloir que ses pensées devinssent extérieures à lui et ce seul vouloir suffisait pour que mon âme, en y appliquant son attention, recueillît ses pensées. Je comprenais que c'est de cette manière que se parlent les êtres spirituels et qu'une puissance supérieure rendait mon âme, en cette circonstance, capable de s'abstraire du corps pour voir et entendre à la manière des esprits. Tout cela, je le répète, ne se passait point en rêve. J'aurais paru endormi à celui qui m'aurait vu en ce moment, mais en réalité je ne dormais plus, et, si mon corps gardait son immobilité, mon âme était parfaitement attentive et consciente, par une volonté supérieure à la mienne.

J'entendais donc l'Esprit se parler à lui-même, d'une voix lente et entrecoupée de silences.

« Ne connaître plus, se disait-il, d'autre mobile que le « mal... Dépenser mon existence à préparer l'éternel malheur « de ces êtres endormis à mes pieds et de bien d'autres, que « je ne connais pas, qui ne m'ont rien fait... N'avoir plus « d'autre satisfaction possible que celle de les priver de Dieu « et de les voir bientôt désespérés comme moi, damnés « comme moi... Quelle destinée!...

« Faire tout cela par haine d'un Dieu qui ne daigne même « plus me rendre responsable du mal que je fais et sans la « diversion d'une crainte de devenir plus malheureux comme « sans l'espérance de l'être jamais moins. Horreur! horreur!...

« Si, par pitié, je cessais de poursuivre le malheur de « l'homme, que me vaudrait cette pitié? Rien, absolument « rien; car Dieu ne s'occupe pas plus de nous pour nous « récompenser que pour nous punir. O désespoir!.....

« Alors pourquoi de la pitié! pourquoi nous priver de la « satisfaction — la seule qui nous reste — de grossir le nom- « bre de nos compagnons de malédiction en retardant celui « des élus que le Christ veut réunir avec Lui?

« Il est vrai que le nombre de nos compagnons d'infor- « tune, en grossissant, ne nous rend pas moins malheu- « reux, car en cette terre d'oubli et de désolation, où nous « sommes relégués, nous ne sommes point une consolation les « uns pour les autres; du moins ils sont là avec nous; ils sont

« là pleurant, rageant, maudissant comme nous, et ils ne sont « pas avec le Christ.

« C'est une satisfaction pour des cœurs de damnés !... Mais « qu'il est triste de n'avoir que celle-là et qu'il est affreux « de ne ressentir tant de haine contre le Christ que par dépit « de ne pouvoir l'aimer !...

« O Christ, je te hais de tout l'amour dont je suis privé de « t'aimer !

« Pourquoi nous as-tu préféré les hommes, en prenant « leur nature ?

« Que du moins, nous les privions eux aussi de t'aimer, et « en t'aimant d'être heureux !

« Que du moins, nous te causions le déplaisir de retarder « ton règne en les empêchant de voir en toi la *Voie*, la *Vérité* « et la *Vie !*

A mesure qu'il parlait, une révélation se faisait en mon âme, touchant le Christ.

« Il l'aura, continua-t-il, *son nombre*, il l'aura en dépit de « nous ; mais le nôtre l'emportera sur le sien ; mais innom- « brables seront les âmes occupées à faire avec nous aux « enfers l'éternelle contre-partie du ciel !...

« Oh ! comme le néant serait préférable pour moi à cette « horrible satisfaction ! mais impossible, il faut être !... Puis- « qu'il faut être et n'être que pour le mal, eh bien ! faisons « le mal. Qu'ils viennent donc ceux que j'ai conviés ici pour « minuit. Qu'ils viennent et que j'accomplisse auprès d'eux « la mission que m'a confié Satan, le prince des enfers. »

Tel a été en substance le monologue de l'Esprit. L'accent de son désespoir en prononçant toutes ces paroles ne peut s'exprimer. Quel être malheureux !

Au coup de minuit, j'entends se produire au-dessus de ma tête, dans l'intérieur du Panthéon, des bruits semblables à celui que causent des battements d'ailes dans un vol rapide.

Je regarde dans la direction du bruit et j'aperçois, toujours avec les yeux de mon âme, un grand nombre d'autres esprits qui entrent et se groupent dans les régions élevées de la voûte, autour de celui qui a tenu le monologue.

Aux premières paroles qui sont prononcées par ce dernier,

je comprends que j'assiste à un congrès de tous les démons préposés à la direction de la lutte contre le Christ dans les diverses régions ouvertes à la propagation de sa doctrine, et que ce congrès est réuni, sur l'ordre de Satan, à l'occasion de la défaite irrévocable de l'idée polytheiste par l'idée monotheiste, dans la bataille livrée sous les murs de Rome. — Il s'agit de remplacer l'idée vaincue *par une autre,* capable d'être opposée à l'idée chrétienne. C'est l'exposé des plans d'une nouvelle attaque.

« Damnés! Infortunés êtres privés d'aimer! Eternels deshérités du bonheur ! »

A ces appellations, par lesquelles débute d'une voix sombre et lente le sinistre orateur, un frémissement douloureux se produit dans l'assistance. Il continue en faisant remarquer que la doctrine chrétienne a obtenu sa victoire, parce que les hommes du Christ ont eu l'idée de se procurer l'appui de la classe dirigeante et du pouvoir. Il montre cette doctrine faisant d'immenses progrès à la faveur *de la conciliation des esprits* et de ses propres bienfaits.

Puis il ajoute : « Si nous n'arrêtons pas ces progrès, vous « savez ce qui nous attend : rélégation définitive dans la terre « de l'éternel oubli avec la perte de la seule satisfaction qui « nous reste, celle d'accroître nos compagnons de malédic- « tion et de causer du déplaisir à Dieu. Tant que le Christ « n'aura pas réalisé son nombre d'élus, l'épreuve de l'homme « se continuera ici et nous vaudra le privilège de parcourir « cette création terrestre, où tout n'est pas horreur et « confusion comme dans la nôtre, et où nous avons, au moins « un but d'action dans sa perte.

« Mais le jour, où ce nombre sera obtenu, devant être le « jour de la fin du monde, sera par là-même celui de notre « réclusion irrévocable dans cette affreuse région des enfers, « dont l'atmosphère embrasée deviendra, pour nous, un sup- « plice de plus ajouté à la peine du dam, et où notre occu- « pation ne sera plus que souffrir et maudire pour l'éter- « nité.

« Il est donc de notre intérêt de retarder ce jour-là. C'est « aux dépens des hommes, il est vrai!... Mais que nous im-

« porte! Puisque leur perte doit nous profiter, il s'agit « d'entreprendre auprès d'eux une attaque contre le Chris- « tianisme, sur de nouveaux plans.

« C'est la tâche à laquelle je suis chargé de vous convier, « au nom de Satan, notre prince et maître, que le Christ tient « enchaîné dans la géhenne et qui lui-même m'y retient « auprès de lui, pour être son conseiller dans la lutte contre « le Christ. »

Ces paroles sont accueillies par un murmure et une agitation qui ressemblent à une contradiction. — Est-ce, chez ces infortunés êtres, en qui la damnation n'a pas éteint tous les sentiments, pitié pour l'homme ou horreur du rôle ? L'un et l'autre peut-être. Toujours est-il que j'entends le conseiller de Satan s'élever énergiquement contre tout sentiment de pitié en des êtres, comme eux, que Dieu ne daigne plus ni récompenser ni punir quoi qu'ils fassent, et contre toute répugnance de leur part à damner les hommes, du moment que la cessation de ce rôle amènerait pour eux, déjà si malheureux, une aggravation de souffrance, en même temps qu'elle procurerait un plaisir au Christ. »

Ce langage fait cesser le murmure. Ils se résignent; mais en laissant paraître une telle tristesse de n'avoir plus à faire que cet usage de la vie, que j'en éprouve moi-même un serrement de cœur qui m'accable. Les infortunés!...

A mesure, que cette scène se développait, je me sentais davantage attiré vers le Christ.

L'orateur en est alors arrivé à l'exposition du plan de lutte élaboré par Satan.

Ce plan comprend trois buts : 1° Mise en œuvre de l'idée destinée à faire échec à l'idée chrétienne; 2° Formation d'un parti d'action destiné à ravir à l'idée chrétienne l'influence de la classe dirigeante et l'appui du pouvoir; 3° Précautions à prendre pour prévenir ou faire échouer toute tentative de conciliation entre l'idée chrétienne et l'idée satanique.

Il a accompagné le développement de ces trois points de considérations d'une logique froide et pénétrante, qui m'ont révélé ce qui se passe en ce monde sous un jour bien nouveau pour moi. Ah! Sylvain, comme je vois maintenant où est et,

surtout, où sera la véritable action du drame de la vie! Comme je sens, à cette heure, où l'humanité appelle des dévouements et où il est à désirer que ceux qui voudront la servir voient ses intérêts!

Le visage des deux auditeurs et leur attitude disent à Fulvius qu'il est écouté avec sympathie. Il continue : « Jusqu'à « ce moment, a dit l'orateur exposant le premier but, jusqu'à « ce moment, nous avions, comme moyen d'abuser les masses, « l'idée païenne, c'est-à-dire l'idée polythéiste, dont nous nous « sommes servis si longtemps pour dérober à Dieu, à notre « profit, les hommages et les adorations des hommes.

« Cette idée ayant succombé, sans retour possible, au Pont « de Milvius, voici celle qui lui succède : c'est l'*idée rationa-* « *liste* ou autrement l'appel à l'indépendance de l'esprit « humain vis-à-vis de la révélation. — Il s'agit d'amener les « hommes à juger qu'il est de leur dignité de s'en tenir au « flambeau naturel que Dieu leur a donné pour se conduire « et de refuser, en conséquence, de marcher à toute autre « lumière qu'à celle de leur raison. Telle est la thèse à faire « prévaloir parmi les esprits dirigeants pour amener le dis- « crédit de l'idée chrétienne, qui conclut à la nécessité de « marcher aussi à la lumière de la Foi.

Il a fait voir les chances de succès que leur offre cette idée rationaliste, contre une doctrine qui humilie la Raison en la soumettant, au nom des sanctions les plus redoutables, à l'obligation d'admettre des dogmes qu'elle ne comprend pas, et qu'elle n'a pas même la permission de discuter.

Il a fait ressortir comment il est facile de déconsidérer cette doctrine par l'étrangeté de l'état surnaturel, auquel elle prétend élever l'homme; par l'austérité de la morale, qu'elle déduit de ses dogmes obscurs; par le dédain de la terre, qu'elle prêche et qu'elle inspire au nom de son idéal; enfin, par la facilité qu'il y a d'insinuer, qu'elle sert à une exploitation de la crédulité populaire au profit des ambitions et des convoitises des prêtres.

Il a fait également ressortir les avantages qu'il y a lieu d'attendre pour les adversaires du Christ, du servilisme intellectuel des masses, toujours prêtes à subir l'influence des

dogmatiseurs les plus entreprenants, sans même se permettre de se servir du bon sens pour discerner, au moins, ceux qui ont le plus de titres à leur confiance en fait de doctrine. Il a montré ce même servilisme intellectuel jusque dans l'immense majorité des esprits cultivés, qui semblent se refuser le droit d'user de la raison pour juger par eux-mêmes et qui, par suite, appartiennent au premier occupant.

Puis, il s'est arrêté à dessiner à grands traits la marche rétrograde qu'il sera possible, grâce à ce servilisme intellectuel, de faire prendre à l'esprit humain entré dans la voie rationaliste.

Cette nouvelle partie du discours m'a vivement impressionné par le contraste des deux mouvements possibles à la Raison humaine, selon qu'elle accepte ou repousse la révélation, contraste que le conseiller de Satan s'est complu à développer, comme pour donner à ses auditeurs la jouissance anticipée du mal que causera aux hommes leur émancipation de la révélation.

« Avec la révélation, leur disait-il, que nous savons, nous, « être très réelle, voici ce qui arriverait à l'homme : n'ayant « plus à chercher même les principes rationnels puisqu'il « les trouverait là, embellis de la certitude plus grande que « leur confère la parole divine qui les affirme, il serait « dans les conditions voulues pour systématiser aisément « toutes ses connaissances rationnelles et scientifiques, à « mesure que l'observation et l'expérience les lui procure- « raient, et il aurait le noble plaisir d'édifier les synthèses « philosophiques et scientifiques à côté de la synthèse théolo- « gique fournie par la révélation.

« La solution des choses lui arriverait ainsi par la double « voie de la Raison et de la Foi. Ces deux solutions naturelle « et surnaturelle se coordonneraient sous son effort, s'éclai- « reraient l'une et l'autre et lui feraient goûter les plus pures « jouissances.

« Attirée par les demi-jours délicieux que son accord avec « la Foi lui ouvrirait du côté de l'infini, la Raison s'élan- « cerait vers ces régions ouvertes à son avidité de connaî- « tre et guidée, dans cette exploration, par les dogmes semés

« sur sa route comme des points de ralliement, elle s'y livre-
« rait à des élans pleins de hardiesse et de charme. La Foi se
« contenterait de contrôler ce que la Raison rapporterait de
« ces explorations pour n'y laisser rien se heurter au dogme
« et lui permettrait même, à certaines heures, de flotter dans
« le vague de l'opinion.

« Heureuse de cette liberté pleine de sécurité, la Raison
« poursuivrait avec bonheur l'étude de ces régions pro-
« fondes, dont elle doit un jour contempler les splendeurs
« dans l'évidence, et, à mesure qu'elle s'avancerait dans ce
« travail, elle sentirait son domaine s'agrandir et celui de la
« Foi diminuer. La Foi, qui doit un jour lui livrer ses mystè-
« res, serait heureuse de ces conquêtes de la Raison sur elle et
« lui laisserait volontiers commencer ici la prise de possession
« de son héritage.

« Voilà, a ajouté l'esprit, ce qui arriverait si nous laissions
l'homme voir à la lumière divine de la révélation. Ce serait
« l'humanité entraînée à l'assemblée éternelle du Christ et la
« consommation de notre malheur précipitée.

« Avec son émancipation de la révélation, au contraire, ce
« sera pour l'homme le retour à la nécessité de chercher lui-
« même les principes rationnels et de s'attarder de nouveau,
« indéfiniment, à cette recherche si ingrate pour lui.

« Il lui faudra commencer par la constatation de sa propre
« existence et il y parviendra à peine logiquement. Quand il
« s'y croira parvenu, il aura à décider de quelle nature est
« son *moi;* s'il est matière et esprit, ou seulement l'un ou
« l'autre. Ce sera pour lui toute une affaire.

« De là, il devra passer à la question du *non-moi,* pour se
« demander si les êtres conscients qu'il croit distincts de lui-
« même le sont réellement ou n'ont qu'une existence subjec-
« tive dans sa pensée. S'il les constate distincts de lui, il devra
« se demander s'ils sont personnels ou s'ils sont partie d'un
« grand tout vivant. Cela lui demandera beaucoup de
« réflexion.

« Après la question du non moi conscient, se présentera celle
« du non-moi inconscient, c'est-à-dire la question des choses
« sensibles qui semblent composer l'univers matériel?

« Ces choses sont-elles objectives ou subjectives? En d'au-
« tres termes existent-elles en dehors du moi conscient qui
« les perçoit ou n'existent-elles que dans la pensée qui les
« pense? Ce sera à chercher et il y mettra du temps.

« Quand il aura conclu que l'univers est objectif, il posera
« la question de savoir si cet univers est une machine montée
« ou un être collectif vivant, qui agit, veut et organise à l'ins-
« tar du moi humain.

« S'il n'est qu'une machine montée, qui a monté cette
« machine? Est-ce un Dieu, est-ce le hasard?

« Si c'est un Dieu, est-il distinct des choses et créateur, ou
« faut-il l'appeler la *substance unique*, le *moi universel, l'absolu?*

« Tout cela sera à discuter par l'homme résolu de ne savoir
« que par sa raison et de n'avoir qu'elle pour flambeau. Et
« quand il aura résolu ces questions péniblement, il n'aura
« fait qu'un premier pas dans la voie de la connaissance
« rationnelle.

« Après la constatation, en effet, de son existence, de celle
« du monde et de celle de Dieu, que de questions à poser et
« à résoudre sur ses rapports avec Dieu, avec ses semblables
« et avec les choses sensibles! Que de problèmes sur ses ori-
« gines et sur les vouloirs divins à son égard!

« Il s'y fatiguera et s'y perdra tellement que nous l'amè-
« nerons, de guerre lasse, à revenir sur la question de Dieu
« pour simplifier la philosophie en lui substituant le hasard
« comme cause première.

« Il se prêtera à cette substitution, stimulé par l'espoir
« d'échapper à un témoin importun de ses actes et de
« goûter le plaisir d'être seul et sans maître, au sein du
« déroulement purement mécanique des faits physiques de
« la nature.

« Il en résultera pour lui l'absence des principes néces-
« saires à la systématisation de ses connaissances, lesquelles
« pourront se multiplier par l'observation et l'expérience,
« mais resteront nécessairement désagrégées et, par suite,
« déchues de l'état de science. Cet amas de connaissances
« désagrégées formera un cahos intellectuel dont nous profi-
« terons pour le dégoûter de la raison et de la science elles-

« mêmes et lui inspirer la résolution de se résoudre à l'*igno-*
« *rance* au sujet de ses origines et de ses destinées. Arrivé là
« il se bornera à prendre la vie comme elle est et à en tirer le
« meilleur parti possible, en demandant son but d'existence
« à ses besoins corporels et sa morale à des règlements de
« police.

« Au lieu de continuer à placer l'Idéal au-dessus de lui il
« le placera au-dessous, dans une vie purement végétative et
« finira par rêver de se débarrasser d'une civilisation qui
« n'aura abouti, en dehors du Christ, qu'à l'exploitation légale
« de l'homme par l'homme. Ce sera la porte ouverte à la
« réapparition de la sauvagerie en Europe et la moisson des
« âmes pour nous devenue immense.

« Tel est, a conclu l'orateur, le premier but à atteindre au
« moyen de l'idée rationaliste. »

Passant au second, qui est la formation d'un parti d'action pour ravir à l'Eglise l'influence de la classe dirigeante et l'appui du pouvoir par l'application pratique des conséquences de l'idée rationaliste, il leur a expliqué que, quand il se fait un courant d'idées nouvelles, il se trouve toujours, à côté des penseurs qui produisent et patronnent ces idées, des hommes pratiques qui ne demandent qu'à se mettre à l'œuvre pour les faire passer dans les faits.

« Ce sont ces hommes, a-t-il ajouté, qu'il nous faudra grou-
« per pour en composer un parti d'action à notre service.
« Dans ce parti, nous nous appliquerons à choisir et à former
« des serviteurs d'élites qui puissent être à nous comme les
« saints sont au Christ, hommes d'élites qui se serviront des
« autres comme d'instruments à nos fins, et sans plus de scru-
« pules que nous sur les moyens.

« Ce parti d'action, pour devenir une institution forte et
« durable, devra recevoir une organisation, et, sous ce rapport,
« nous ne pouvons faire mieux que de nous inspirer de l'or-
« ganisation donnée par le Christ à son Eglise. »

Après avoir développé un moment cette organisation et dit comment ce parti aura, aussi lui, sa hiérarchie d'initiés, sa doctrine, ses apôtres, ses temples, son culte, sa langue symbolique et jusqu'à ses mystères et ses initiations, qui

comporteront des serments aussi irrévocables que ceux du lévite, le jour où il se prosterne sur le marbre du sanctuaire aux pieds du Christ, il en a exposé l'objectif et la composition.

« L'objectif sera la destruction absolue de l'Eglise et sa radia-
« tion des choses humaines.

« Nous savons, nous, a ajouté l'orateur, que cet objectif est
« irréalisable, mais nous en laisserons l'illusion au parti, satis-
« faits de nous en servir pour paralyser l'action sociale de
« l'Eglise. »

Quant à sa composition, il l'a annoncée par les paroles suivantes :

« Nous recruterons le parti d'action parmi les hommes
« passionnés qui, sacrifiant les soucis de l'avenir aux jouissan-
« ces du présent, tiennent à ne pas croire pour ne pas crain-
« dre et sont, par suite, tout naturellement les ennemis de la
« Foi chrétienne.

« Nous y pousserons les ambitieux et les déclassés que
« leurs convoitises prédisposent à devenir des sectaires. A
« défaut des véritables hommes de pensée et de science sur
« lesquels nous ne pouvons pas compter pour l'action, nous
« y appellerons spécialement les savants de seconde main, que
« la vanité d'un savoir incomplet passionne aisément contre
« les idées chrétiennes et contre le prêtre. Nous choisirons
« le reste dans l'immense troupeau des esprits serviles, dont
« l'influence fait ce qu'elle veut. »

Tel est le parti dont il a proposé la création comme second but à atteindre.

Enfin il a abordé le troisième, qui a pour objet les précautions à prendre pour prévenir ou faire échouer les tentatives de conciliation entre l'idée chrétienne et l'idée satanique de l'indépendance de la raison.

Il a fait ressortir l'intérêt de ce but par cette considération que les antagonistes de l'idée chrétienne, n'ayant pas la vérité pour eux, prêteront naturellement souvent aux hommes du Christ l'occasion de les convaincre facilement d'erreurs si ces derniers peuvent entrer en discussion loyale et courtoise avec eux.

« C'est donc cette discussion qu'il faut éviter, a-t-il dit. Il « le faut d'autant plus que les véritables apôtres de l'indépen- « dance de la raison seront, non pas tant les hommes du parti « d'action, que les hommes de cabinet et de pensée, c'est-à- « dire, de vrais savants esprits généralement honnêtes et « loyaux qui n'hésiteraient pas à reconnaître la vérité, si on « laissait les hommes du Christ la leur faire voir. Le « grand moyen pour nous de prévenir pareille chose sera « de mettre dans l'esprit de ces savants de tels préjugés « *à priori* contre l'idée chrétienne avec sa révélation et « son idéal surnaturel, qu'ils prendront la résolution de ne « pas lire, de parti pris, les productions doctrinales des « hommes du Christ.

« De cette manière, ceux-ci auront beau écrire pour réfuter « le rationalisme sous ses diverses formes, ils ne seront « pas lus par leurs antogonistes et leurs efforts resteront des « coups dans l'eau.

« Il n'y aurait qu'un cas, a-t-il ajouté, où cette tactique « pourrait devenir impuissante à protéger l'isolement de nos « savants, ce serait celui où, à la suite d'inventions qui peu- « vent faciliter un jour la diffusion des idées, les savants du « Christ, profitant de leur forte organisation et de leurs res- « sources intellectuelles, viendraient à recourir à la puissance « du travail collectif pour créer, sur le terrain purement scien- « tifique, un organe de publicité d'une telle notoriété et d'une « telle influence, par le nombre des lecteurs et par le talent « des écrivains, que le refus systématique, de la part de « nos hommes, de le lire deviendrait moralement impos- « sible.

« Si cela arrivait, ce serait un désastre pour notre cause, « car, quelles chances aurions-nous d'empêcher les savants « sérieux de notre camp, ceux-là qui forment le courant des « idées et qui sont généralement des esprits droits et loyaux, « quelles chances aurions-nous de les empêcher de recon- « naître leurs méprises intellectuelles, lorsqu'ils liraient tout « ce que des intelligences dans le vrai, décuplées par une « collaboration collective, écriraient contre leurs théories « nécessairement défectueuses, du moment qu'elles visent à

« éclairer les hommes sur leurs destinées sans révélation ou « à expliquer l'origine des choses sans Dieu? Aucune. La « vérité se ferait jour dans l'esprit de ces savants et ils auraient « la loyauté de la proclamer. Alors se reproduirait ce qui « se passe en ce moment : le triomphe de l'idée chrétienne, la « raison ralliée à la foi, le courant de la mort rétabli vers le « ciel, l'enfer délaissé. Dans les deux créations céleste et ter- « restre retentiraient les accents du bonheur, les louanges « du Christ, l'hosannah éternel, pendant que pour nous ce « serait l'heure de la réclusion finale arrivée.

Un frémissement de douleur s'est manifesté parmi les esprits à l'idée de ce terrible contraste des destinées.

L'orateur a repris avec l'accent de quelqu'un qui écarte une pensée importune et qui essaie de se rassurer : « Mais la « création d'un tel organe de publicité suppose que les hom- « mes du Christ auraient compris nettement que c'est sur le « terrain des idées que se joue le drame de la vie. Cela sup- « pose également qu'ils auraient reconnu que c'est un nombre « relativement petit de penseurs qui forment le courant des « idées, en mettant à l'essai, pour l'explication des choses, des « hypothèses dont les savants de seconde main recueillent et « vulgarisent ensuite les conclusions hasardées, et consé- « quemment que c'est à ces penseurs qu'il suffit de chercher « à faire parvenir la vérité pour tout reconquérir par leur « influence. Cela suppose qu'ils auraient senti l'inconvénient « de l'éparpillement des forces intellectuelles et l'importance « des collaborations collectives.

« Cela suppose enfin des hommes d'initiative.....

« Or, peut-être n'auront-ils pas cette nette intelligence du « terrain où se joue le drame de la vie et par suite ne songe- « geront-ils pas à recourir au travail collectif pour donner à « leurs écrits une notoriété et une force qui puisse les impo- « ser à l'attention des nôtres. Peut-être, s'ils ont cette idée, « ne l'auront-ils pas aux époques opportunes, c'est-à-dire aux « époques où la science pourrait davantage se prêter à la « conciliation, par suite du résultat négatif de ses efforts. « Peut-être, si cette idée est produite à une époque oppor- « tune, ne paraîtra-t-elle pas susceptible d'un succès, parce

« que, prenant le change sur les véritables auteurs du cou-
« rant des idées, on les verra dans les savants du parti d'ac-
« tion — esprits intraitables avec lesquels toute tentative de
« discussion paraîtra visiblement impossible — au lieu de les
« voir là où ils sont réellement, c'est-à-dire dans les hommes
« de pensée et de cabinet, esprits beaucoup plus abor-
« dables.

« Peut-être, n'appréciant pas assez la puissance du travail
« collectif, doutera-t-on de soi et n'osera-t-on rien entrepren-
« dre.

« Peut-être, enfin, serons-nous protégés contre le danger
« en question par la tendance exagérée des chrétiens à com-
« pter sur la Providence et à lui laisser tout à faire.

« Nous avons cet espoir. A l'œuvre donc, maudits de Dieu,
« à l'œuvre pour égarer la raison des esprits cultivés au sujet
« de la révélation, afin de les employer à tromper les masses.
« A l'œuvre, pour abuser ces dernières au point de les faire
« prendre pour leurs amis et leurs grands hommes précisé-
« ment ceux-là mêmes qui nous serviront à les tromper
« davantage. »

A ces paroles, le sentiment du concours que j'avais prêté à ces êtres méchants, qui venaient de dévoiler devant moi leurs plans dans le grand drame de la vie humaine, m'a pénétré si vivement que j'ai poussé un cri et suis revenu à la veille naturelle. Tout était fini.

J'étais seul dans le Panthéon silencieux, seul, mais gagné au Christ. Je suis tombé le visage contre terre et j'ai pleuré longtemps ainsi, en lui demandant pardon. J'étais le plus malheureux des hommes et j'aurais appelé l'anéantissement pour cacher ma honte de l'avoir persécuté, si, en même temps, je n'avais senti le besoin de l'aimer mêlé à ma honte.

Ramené à moi-même par les premiers bruits de la rue, je suis sorti et j'ai marché au hasard faisant fièvreusement repasser sans cesse devant mon esprit *ces deux grandes assemblées* qui, derrière la tombe, se partagent les arrivants de la terre, selon les idées qui les ont inspirés pendant la vie, et ces *deux influences rivales* qui se disputent ici le privilège de faire le courant des idées au sein des masses humai-

nes, inconscientes de cet antagonisme si redoutable pour elles. *Tout le drame humain* se concentrait en ces deux points de vue à mes yeux et je me sentais profondément triste à la pensée que, dans l'avenir, les hommes du Christ pourraient ne le pas voir sous ce jour et négliger leur rôle vis-à-vis des acteurs redoutables, qui venaient de se révéler à moi avec leurs plans d'attaque.

Mon désir eût été de dépenser contre eux le reste de ma vie dans le camp du Christ, mais ce désir n'a plus de but puisque, grâce à vous Sylvain, la conciliation des esprits est réalisée et produit ses fruits dans le monde. En présence de ce résultat si grand et si beau de l'harmonie des idées dans la vérité, il ne me reste plus qu'à recevoir le baptême pour aller ensuite m'ensevelir dans quelque solitude lointaine et y attendre la mort, dans le regret du mal que j'ai fait... ou plutôt que j'ai voulu faire, car, au moins, mes victimes étaient pour le ciel.

Vous savez maintenant, Sylvain et vous Lucille, pourquoi je suis en votre présence. Je n'ai pas craint l'humiliation de cette entrevue, je l'ai voulue, j'ai soif de mépris. Méprisez-moi, humiliez-moi, mais faites-moi chrétien.

Sylvain, Lucille, vengez-vous en me donnant au Christ.

Il avait parlé jusqu'ici les yeux baissés... Quand il les leva pour lire leur réponse sur le visage du frère et de la sœur, il vit Lucille qui pleurait, et Sylvain, pâle d'émotion, qui lui tendait la main.

(A suivre.) E. PESNELLE.

LES GRANDS NÉGOCIANTS BORDELAIS

Fière et glorieuse, à très juste titre, de son passé, de sa prépondérance dans les affaires de l'État, du grand rôle joué, soit par elle, soit par ses habiles directeurs, la Chambre de Commerce de Bordeaux a, depuis plusieurs années, mis au concours une *Histoire générale du commerce de Bordeaux*. Le

programme porte que cette œuvre future devra être divisée en trois parties :

Première partie : HISTOIRE DU COMMERCE DE BORDEAUX, DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A LA FIN DU XVII[e] SIÈCLE.

Deuxième partie : ÉTUDE DU COMMERCE DE BORDEAUX AU XVIII[e] SIÈCLE.

Troisième partie : COMMERCE DE BORDEAUX AU XIX[e] SIÈCLE.

Dans chacune de ces parties, est-il ajouté, *on présentera le commerce de Bordeaux avec la France, avec les colonies françaises, avec les nations étrangères. On indiquera les produits du sol, les marchandises diverses et les objets de l'industrie sur lesquels le commerce de Bordeaux s'est exercé. On fera particulièrement l'historique de la culture de la vigne dans la région. — En ce qui concerne les colonies, on indiquera l'influence du climat, les richesses du sol, l'importance des divers produits.*

On appréciera les causes politiques et économiques qui ont développé ou entravé les relations commerciales de Bordeaux. On signalera l'influence des armateurs bordelais, qui ont développé le commerce de Bordeaux, qui ont étendu nos relations avec les colonies et avec les nations étrangères.

On le voit, le projet mis au concours est vaste, étendu; il est même si vaste, si étendu et réclame une somme de connaissances si grande et si variée, que les esprits les mieux doués et les plus enclins à ce genre d'études, ont tous reculé devant une besogne qui nécessiterait la coopération de plusieurs citoyens dévoués. Et d'abord où trouver les documents propres à établir les premières données, c'est-à-dire les bases mêmes de l'œuvre souhaitée? Dans quelles bibliothèques, dans quels dépôts d'archives espérer trouver les matériaux secondaires, mais absolument indispensables, pour écrire une Histoire véritablement internationale? Si la Bibliohèque municipale de la ville de Bordeaux contient à peu près tout ce qui a été publié sur ce sujet, en revanche le peu de manuscrits qu'elle possède est étranger à ce sujet. Restent donc les Archives. Le grand dépôt départemental de la rue d'Aviau, renferme, il est vrai, une certaine quantité de documents, mémoi-

res, lettres patentes, états, rapports, lettres, etc..., le tout admirablement classé et inventorié par les véritables, mais trop modestes savants qui en ont la garde. Mais ces documents sont d'origine relativement peu ancienne : à peine remontent-ils à la fin du XVII^e^ siècle. — Des titres déposés aux Archives de la ville nous n'en pouvons parler, aucun inventaire n'ayant été, croyons nous, publié, ni même commencé; en tous cas, s'il existe, le public n'est pas admis à le consulter. Resterait un troisième fonds, immensément riche au dire de certains, très pauvre suivant quelques sceptiques : nous voulons parler des Archives de l'ancienne *Amirauté de Guyenne* dont le siége principal était à Bordeaux, mais dont la juridiction s'étendait sur toute la côte baignée par l'Océan, depuis les villes de Hendaye et de Saint-Jean-de-Luz jusques et y compris la Saintonge. Ces archives, déposées sans ordre, sans soin, sans classement, dans une salle quelconque du greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux, sont absolument inabordables. Non seulement il n'est pas permis de les consulter, mais il est même défendu d'en solliciter la communication. C'est un trésor, caché à tous, que l'on tient à transmettre dans toute sa virginité aux générations futures.

Il paraîtrait donc naturel que, avant de réclamer une *Histoire générale du commerce de Bordeaux,* la Chambre de Commerce se préoccupât tout d'abord de recueillir et de réunir dans un local spécial, et sous une direction unique, *tous* les documents qui l'intéressent particulièrement. Déjà elle possède, dans son Hôtel de la Bourse, une bibliothèque très importante et un recueil considérable de cartes marines (environ 4,000). Pourquoi n'essaierait-elle pas d'obtenir la cession et l'abandon des divers fonds que nous avons énumérés, et, réunissant le tout dans une vaste salle placée à la suite de sa bibliothèque, ne créerait-elle pas les *Archives de la Chambre de Commerce ?* Au milieu de ces trésors qui s'augmenteraient tous les jours, grâce à quelques achats et à des transcriptions de documents demandées un peu partout, les érudits,

les travailleurs tenteraient, non peut-être encore d'écrire cette Histoire générale, véritable œuvre de bénédictins, mais tout au moins des études particulières, distinctes, caractéristiques : période anglaise, période française, période moderne, colonisation, importation, exportation, etc.

La matière est aussi vaste que belle, pleine d'attraits et de séduction. Du XII^e^ au XV^e^ siècle les difficultés de toutes sortes qui environnent le commerce sont peu à peu vaincues et surmontées : au XVI^e^ siècle, les expéditions aventureuses, lointaines, presque toutes sans retour ; au XVII^e^ siècle, l'organisation des pêcheries de Terre-Neuve, d'Islande, du Groënland : la formation des grandes compagnies et des succursales dans les colonies ; au XVIII^e^ siècle enfin, la régularité des rapports commerciaux entre l'ancien et le nouveau continent. Ces *Études* séparées, traitant de sujets différents, convergeraient cependant vers le même but ; elles serviraient de jalons, de points de repère, de données certaines aux auteurs de la future *Histoire générale* et faciliteraient grandement leur lourde tâche. Qu'on nous permette de démontrer la bonté du système que nous préconisons. On verra que, malgré la dispersion des principaux documents, des pièces officielles, il serait encore facile, grâce aux *Archives départementales,* d'écrire une *Étude* assez exacte du commerce de Bordeaux pendant le siècle dernier.

I

C'est une vérité depuis longtemps reconnue que le Bordelais est le type du parfait négociant, prenant ce mot dans toute sa belle acception. Probité, sang-froid, hardiesse, coup d'œil, persévérance, juste appréciation des choses et des événements, tels sont les dons précieux que ce favorisé reçoit du Ciel en arrivant dans ce bas monde. L'on sait aussi qu'il est de rigueur, dans les plus fortes maisons de cette opulente cité, de continuer, quelle que soit la situation de

fortune, le négoce commencé par le père, l'aïeul, le bisaïeul et parfois le trisaïeul. Cette hérédité constitue une force et une autorité dont on ne peut nier les grands effets.

Ces qualités maîtresses ont existé de tout temps, mais d'une façon peut être plus développée au siècle dernier. En ce temps fortuné, le magistrat comme l'officier, le noble comme le bourgeois, tous, du plus grand au plus petit, rêvaient commerce, vivaient et mouraient libre-échangistes. Le Parlement de Bordeaux lui-même, ce grand corps composé de doctes législateurs, de lettrés, d'érudits, parfois même de poètes, s'inquiétait, se passionnait pour toutes les questions commerciales, non point indistinctement, mais de la façon la plus unanime. Ecoutons le langage que tenait cette compagnie, au mois de juillet 1764 (1), alors qu'il était question d'un impôt nouveau qui menaçait d'atteindre une des plus grandes production de la contrée :

« Ce n'est point au courroux du Ciel que la Guienne doit attribuer les malheurs qui l'accablent depuis quelques années. Qui le croiroit ? C'est aux biens infinis dont la nature nous a comblés que nous devons nous en prendre ! Ils ont excité l'envie des uns, la cupidité des autres; on a fondu sur nous de toutes parts, et, par des attaques diverses, on est parvenu non seulement à nous dépouiller de nos avantages naturels, mais à les tourner contre nous et contre les intérêts de l'Etat.

« Cette belle province, la plus étendue du Royaume, est aussi la plus féconde en toutes sortes de biens. Elle renferme en son sein, non seulement toutes les matières quelconques dispersées dans les différentes parties de l'Europe, mais elles y sont toutes d'une qualité supérieure.

« Ses *minots* sont les premières farines du monde; ses *vins*, si renommés, se transportent dans les régions les plus éloignées et ont l'avantage de s'améliorer dans la navigation : ses *eaux de vie*, ses

(1) *Mémoire du parlement séant à Bordeaux sur la libre exportation des eaux-de-vie de poiré, démandée par les proyinces de Bretagne et de Normandie, lu à l'assemblée des Chambres, le 21 juillet 1764 et envoyée à S. M. le 28 du même mois.* (*Arch. départ. de la Gironde*, c. 3685 ; mémoire manuscrit).

laines, son *chanvre,* son *lin,* les *sels* qu'on recueille à Brouage, Ré et Oleron sont des premières qualités en chaque genre.

« Elle produisoit autrefois le plus excellent *tabac*, connu sous le nom de *tabac de Clairac :* ses terres en étoient engraissées et mieux préparées pour le *bled* dans les années alternatives qu'on donnoit à l'une et à l'autre plante. Trente deux paroisses seulement de cette province suffisoient alors à la consommation du Royaume : l'excédent formoit un objet considérable de commerce avec le Nord et l'Italie. *Le soi-disant Génie tutélaire* des fermiers nous priva de cet avantage, aimant mieux gratifier nos anciens ennemis d'un tribut de *six millions annuels,* lequel entretient chez eux une navigation de cent cinquante vaisseaux et cinquante mille hommes employés tant au transport qu'à la culture et préparation de cette plante.

« Ils (les fermiers) tentèrent diverses fois ce grand projet sous le règne auguste de Louis XIV, offrant d'augmenter le bail qui avoit renfermé la culture du tabac dans les communautés dont on vient de parler; mais ce grand monarque refusa constamment leurs offres, en quelque état d'épuisement qu'il ait vu ses finances.

« Qu'on daigne calculer, depuis cette fatale époque, l'argent qu'ils ont donné aux étrangers! Plus de DEUX CENT MILLIONS à l'Angleterre, perdus pour la France! Cela seul a produit l'inégalité des forces de mer entre les deux nations et les malheurs qui s'en sont suivis. Que seroit-ce si l'on y joignoit les profits immenses des fermiers et la suppression de ceux qu'auroient fait notre agriculture et notre commerce ?

« Q'on rende au Royaume la culture de cette plante, et S. M. en retirera plus que les fermiers n'en donneront; nous recouvrerons bientôt tous nos avantages. Nos villes et nos campagnes ne seront plus inondées d'une armée de satellites; nous n'aurons plus la douleur de voir préparer des galères et des gibets pour d'innocents malfaiteurs, et cette opération portera le coup le plus mortel à nos rivaux!

« Aux avantages dont on vient de parler, la Guienne joint encore ceux des *paturages* les plus gras et les plus propres à toute espèce d'animaux, *chevaux, mulets, bœufs, moutons, cochons, oyes,* dont elle fait déjà un grand commerce par terre et par mer, mais qu'on pourroit aisément décupler.

« On trouve, non seulement dans les Pyrénées mais encore dans les différentes petites provinces dont elle est composée, des *mines d'or,*

d'argent, de *cuivre*, de *fer;* des *carrières de marbre, d'ardoises*, de *charbon de terre*, du *bois de construction et de mature*, que le gouvernement commence à mettre à profit.

« Ses landes, qu'on croiroit un terrein inculte, nourrissent une grande quantité de *bétail* et donnent des *goldrons* aussi parfaits que ceux du Nord, de la *résine* et *thérébentine*, de la *cire* et du *miel* : on vient d'y établir des forges du *fer* le plus excellent.

« On peut cultiver partout les *oliviers*, la *soye*, la *garance*, le *saffran* : enfin l'on ne sauroit nommer une denrée propre au commerce dont elle ne jouisse, ou qu'elle ne puisse produire, et, comme on l'a dit plus haut, de qualités toujours supérieures.

« Pour faciliter le transport de tant de biens, la nature a distribué, dans chacune de ces petites provinces, quantité de rivières navigables, d'ou elle prit le nom d'*Aquitaine*. Ces rivières débouchent dans quatre grands fleuves qui se rendent à la mer par les ports de Bayonne, Bordeaux, Libourne et Rochefort. Elle en a d'ailleurs plusieurs autres sur l'Océan, tels que Saint-Jean de Luz, Marennes, les iles de Ré et d'Oleron, et communique à la Méditerrannée par la Garonne, qui se joint au canal de Languedoc.

Que manque-t-il donc à cette province pour faire le commerce le plus étendu ?

« Rendés lui l'usage de ses facultés naturelles, otés les entraves, les contraintes, le monopole, les droits excessifs qui étouffent toute culture, toute industrie; donnés l'essor à l'activité si reconnue du génie gascon !

« Que le digne rejetton du Grand Henry daigne jetter un œil favorable sur des peuples fidelles et cheris de son ayeul, sur des lieux ou fut conçu le plus grand des mortels, et nos malheurs sont finis, la prospérité va renaître dans ces climats fortunés, notre commerce sera bientôt supérieur à celui de toutes les nations, et *Bordeaux deviendra le magazin de l'Univers !*

Ce langage n'est-il pas vraiment patriotique? qui le désavouerait aujourd'hui? qui ne se ferait gloire de l'avoir prononcé?

Cependant, pour en comprendre toute la portée, il est nécessaire de bien connaître le moment où il a été prononcé.

Les transactions n'étaient pas alors aussi faciles que de nos jours; l'éloignement des pays tributaires, la difficulté de correspondre, le grand et long découvert que l'on était obligé de supporter, restreignaient forcément le cercle des transactions. Aujourd'hui qu'il dispose des chemins de fer, des bateaux à vapeur, du télégraphe, du téléphone, le négociant ne rêve plus qu'un gros chiffre d'affaires. Plus posé, plus calme, plus réfléchi, le commerçant des siècles passés visait surtout au résultat; ce n'était que par une très grande audace, presque toujours heureuse, ou par une connaissance approfondie des affaires, qu'il suppléait aux moyens sûrs et rapides d'aujourd'hui.

Afin de donner une idée exacte, quoique très sommaire, des opérations commerciales de Bordeaux au siècle dernier, nous prendrons la période sur laquelle les Archives Départementales possèdent le plus de documents, et, les condensant en quelques pages, nous placerons sous les yeux du lecteur un état comparatif (1751-1755) entre le mouvement du port de Bordeaux et celui des principales villes de France, suivi d'un tableau comprenant, pendant la même période, les importations et exportations faites directement. La comparaison sera toute en faveur de notre grande cité maritime.

1° État des navires entrés dans le port de Bordeaux, venant d'Europe.

(Angleterre, Irlande, Russie, Hollande, Prusse, Danemark, Suède, Portugal, Espagne, Italie, etc.)

1751	2012	navires
1752	1984	»
1753	1991	»
1754	2016	»
1755	2019	»

État général des Navires arrivés en France de l'Amérique.

		De Saint-Domingue.	De La Martinique.	De Quebec.	De Louisbourg	1751	1752	1753	1754	1755
A Bordeaux.	1751	69	51	»	2	122				
	1752	76	48	3	4		131			
	1753	78	59	1	5			143		
	1754	102	52	1	3				158	
	1755	84	57	4	4					149
A Nantes.	1751	73	30	»	»	103				
	1752	88	21	»	1		110			
	1753	99	19	»	»			118		
	1754	91	15	»	»				106	
	1755	78	21	»	»					99
A La Rochelle.	1751	33	6	5	»	44				
	1752	18	4	11	1		34			
	1753	24	4	7	1			36		
	1754	18	1	8	3				30	
	1755	23	3	19	7					52
A Marseille.	1751	14	33	»	»	47				
	1752	9	17	»	»		26			
	1753	4	13	»	»			17		
	1754	19	22	»	»				41	
	1755	10	23	1	»					34
Au Havre.	1751	16	25	»	»	41				
	1752	22	27	1	»		50			
	1753	25	24	»	»			49		
	1754	19	26	1	»				46	
	1755	20	26	»	»					46
A Bayonne.	1751	4	8	»	»	12				
	1752	3	5	1	5		14			
	1753	2	6	2	4			14		
	1754	2	4	»	8				14	
	1755	1	3	3	13					20

RÉCAPITULATION

DES NAVIRES ARRIVÉS D'AMÉRIQUE

A Bordeaux 703
A Nantes..... 536
A La Rochelle..... 196
A Marseille..... 165
Au Havre..... 232
A Bayonne 74

(A suivre.)

A. COMMUNVY.

ÉTUDE DE MŒURS AU XVII^e SIÈCLE

EN PAYS BORDELAIS

(*Suite*)

Les ouvriers typographes ont estropié les noms propres dans le dernier article de M. Drouyn. Ainsi : *Girault de Gaufreteau* a été imprimé *Gibault* et *Gérault* ; il fallait *Alegret* et non *Aleyret*, *Hiribery* et non *Hiriberg*, *de Puch* et non *Depuch* et *de Luch*, *Busserolles* et non *Basserolles*, *Bardeau* et non *Bordeau*, etc. ; sans compter, dans le reste du texte, d'énormes fautes qui seront rectifiées dans un tirage à part.

BLÉZIGNAC

(Suite.)

Bertranet. — Outre les localités situées dans la paroisse de Blézignac et dont nous avons dit quelques mots dans le courant de cette notice, il en existe d'autres qui méritent d'être signalées :

La métairie noble de Bertranet ou de Blézignac passa, par transaction du 22 juillet 1596, des mains de Pierre de Gaufreteau, seigneur de La Motte-de-Curton ou La Motte-Bourrue, entre celles de Nicolas de Cazenave, bourgeois et marchand de Bordeaux, son neveu, qui la vendit, le 4 juillet 1598, à Jean de Fisson, valet de chambre du roi, habitant de la paroisse de Camiac, pour la somme de 666 écus sol, deux tiers d'écu (1).

La Font. — La maison noble de La Font qui s'est aussi appelée La Fue, et à présent Rideau est située à environ deux cents mètres au nord-ouest de l'église de Blézignac, sur le bord oriental d'un charmant vallon au fond duquel coule un petit ruisseau qui prend sa source près du château de Blézignac et se perd dans un ruisseau plus considérable, se jetant dans la Dordogne au nord de Moulon. Elle a été construite vers le milieu du XVI^e siècle et se compose

(3) Arch. du château du Rétou.

de deux corps de logis, faisant équerre, contre la façade de l'un desquels est appliquée une tour renfermant la cage de l'escalier; l'angle sud-ouest porte une échauguette percée de meurtrières horizontales pour armes à feu. Des fenêtres à menaux cruciformes ou n'ayant qu'un meneau horizontal, éclairent le premier étage de ce logis dont le sommet des murs est garni de boulins, ce qui lui a probablement fait donner le nom de La Fue ; celui de La Font, plus habituellement employé, lui vint, sans doute, de la belle source qui jaillit, tout près des murs, au fond du Vallon.

La maison noble de La Font et le village de Durandet, la joignant, furent légués, le 9 mars 1569, par Jean de Gaufreteau et sa femme Françoise Bardeau, à Giraud de Gaufreteau, conseiller du roi et magistrat présidial en Guienne (1). Elle mouvait du seigneur de Blézignac et lui devait, par an, suivant une reconnaissance du 3 avril 1495, trois pugnerées de froment (2), autant d'avoine, 35 sous en argent et deux gélines. Elle fut vendue, vers 1776, par Anne de Borie, veuve de M^re^ Alexandre de Ségur, seigneur de Blézignac, à M. de Cassaigne qui acquit en même temps la seigneurie.

La Croix. — Près de La Font est située la métairie noble de La Croix qui appartenait également aux Gaufreteau, seigneurs de Blézignac. C'est un petit logis, contemporain de la maison de La Font, renfermant quatre chambres : deux au rez-de-chaussée et deux au premier étage; les fenêtres qui éclairent ces dernières sont divisées en deux baies par un meneau horizontal. Elle tire son nom d'une croix ancienne dont il ne reste plus que des débris au milieu d'un carrefour formé par quatre chemins.

Perreau. — Le village de Perrau est situé sur le bord du chemin qui va de l'église de Blézignac à Montarouch, il mouvait des seigneurs de Blézignac qui en reçurent, en décembre 1561, l'hommage de Jean Carmeran. Dans ce village existait une maison noble qui appartenait aux Gaufreteau. Dans son contrat de mariage, du 4 mars 1575, avec Jeanne de Puch, Pierre de Gaufreteau, écuyer, capitaine et gouverneur du

(1) Arch. de Rougerie.
(2) La pugnerée contenait un demi-sac.

marquisat de Curton, se qualifie coseigneur de Blézignac et de Perreau (1); il y habitait en 1595. Nous aurons l'occasion de parler, dans la suite de ces notices, de Pierre de Gaufreteau, à cause des rapports qu'il eut avec quelques-uns de ses parents habitant les paroisses voisines de Blézignac.

LE TEMPLE. — A l'extrémité septentrionale de la paroisse de Blésignac se trouvent le village, le moulin et la chapelle de Saint-Jean-du-Temple, où le commandeur de Montarouch possédait la justice haute, moyenne et basse sur quatre journaux de terre. Cette localité avait été dévastée pendant la guerre de Cent Ans. Lorsque, le 4 février 1473, la moitié fut reconnue de frère Jean Mercey, commandeur, par Peyrot Teuley, ce n'était qu'un domaine inculte couvert de bois, et de prairies mal entretennes. A la fin du XVIII^e siècle, Saint-Jean-du-Temple était encore un lieu de dévotion et de pélerinage; on s'y rendait, surtout dans les temps de sécheresse, pour obtenir la pluie. Une fontaine, près de la chapelle, attirait aussi de nombreux pélerins qui buvaient de son eau, remède souverain contre certaines maladies. Le 14 mars 1772, Pierre Vigneau, curé et fermier de Montarouch, fit couper des arbres pour faire des réparations urgentes à l'église et au château de cette commanderie, au moulin de Ramafort et à la chapelle du Temple (2).

Cette chapelle (3), bâtie au XII^e siècle, a 14 mètres environ de long; elle se termine, à l'orient, par un chevet droit ajouré de trois fenêtres cintrées très évasées en dedans et en dehors, et d'une rosace ouverte au milieu du pignon au-dessus des fenêtres. Les façades latérales, garnies de contreforts plats, n'ont pas d'ouvertures. Il ne reste plus rien de la façade occidentale; et la porte, actuellement murée, s'ouvrait, au nord de la nef, sous deux arcades en plein cintre et en retrait retombant sur un cordon orné de dents de loup couronnant les pieds-droits. La voûte, qui est effrondée, était en berceau ogival. L'ornementation très sobre de ce petit sanctuaire, consistait en un cordon couvert de bossage lozangés traversant l'intérieur du chevet

(1) Arch. de M. d'Isle de La Lande.

(2) Arch. dép. *Ordre de Malte*, carton de Montarouch.

(3) Je l'ai visitée en 1862 et revue en 1885.

et les dents de loup déjà signalées. Un cimetière où l'on a trouvé des cercueils en pierre entourait la chapelle.

Le moulin du Temple existait en 1196, ainsi qu'il appert d'une sentence prononcée par l'archevêque de Bordeaux et son conseil à propos d'un différent soulevé entre les religieux de La Sauve et les Templiers; après avoir arrangé quelques affaires, l'archevêque déclara que les moines devaient laisser dans leur pré de Taissoneires autant de place qu'il y en avait alors pour l'eau du moulin de Trussapalla (Troussepaille), mais que les Templiers n'y feraient aucun changement; qu'ils ne forceraient pas l'eau à prendre un niveau plus élevé, et, si l'étang du moulin venait, dans certain moment, à se désécher, les moines auraient la liberté d'y couper de l'herbe et du jonc; l'ile dans laquelle est situé le moulin de Bezoles (1) appartiendra aux moines, et le moulin du Temple, qui est dessous, sera arrangé de façon que ses eaux ne puissent nuire à celui de Bezoles. Quant au moulin de Rafarin, on ne peut nier qu'il était jadis dans le territoire où les moines levaient la dime de l'autre côté du ruisseau et qu'il est maintenant dans celui où les seigneurs de Blézignac ont le droit de la lever; tant qu'il y restera, les moines ne pourront pas en exiger la dîme; s'ils le rebâtissent de l'autre côté, ils pourront la percevoir, mais ils n'ont pas la propriété de ce moulin; quant au moulin du Temple, dans Daignac (2), ils en lèveront la dîme en quelque lieu qu'il soit bâti : mais cette dîme ne pourra excéder deux escartes (3) de froment et deux de méture, ou à défaut de celle-ci, deux de mil ou de milloque (4). Le moulin de Trussapalla appartiendra en entier aux Templiers. La quatrième partie du moulin de Ramafort et toute la terre que Pierre de Pinzac avait donnée aux moines, à Pueigsaurium (Picheron à Saint-Vincent-de-Pertignas) appartiendra à ceux-ci (5).

La feudalité du moulin du Temple appartenait au commandeur de Montarouch, auquel revenaient toujours douze boisseaux de froment, une géline et six sous d'argent de rente annuelle; mais il l'avait laissé, le 9 février 1498, à noble homme Peyroton de Ségur, écuyer, seigneur de Seiches, comme fils et procureur de haut et puissant seigneur Jean

(1) Ce moulin n'existe plus.

(2) Il est maintenant dans Blézignac.

(3) L'escarte valait quatre boisseaux ou sacs.

(4) Milloque, sorgho à balai.

(5) *Petit cartul. de la Sauve*, p. 189, et Arch. dép., *Ordre de Malte* : carton de Montarouch.

de Ségur, captal de Puchagut, seigneur de Pardaillan et Soudan de Pressac, qui, le lendemain, le donna à rente gaudencière, au devoir de six boisseaux de froment, à Jean de Boussareille, à la condition de payer la rente foncière directe, annuelle et perpétuelle au commandeur, seigneur foncier desdits lieux. Autre Jean Boussareille et Jean Bourdeau, héritier du premier Jean Boussareille et M[re] Jean de Gaufreteau, prêtre, leur associé, payèrent cette rente en 1530.

Ce moulin, ses appartenances et dépendances fut reconnu, le 11 juin 1591, par M[re] Guillaume Gaufreteau, prêtre, curé de Bellebat, M[res] Jean de Gaufreteau, le vieux, conseiller du roi au parlement de Bordeaux, Pierre de Gaufreteau, seigneur de Blézignac, héritiers de Jean de Gaufreteau, prêtre, et leurs consorts, de noble et puissant seigneur Geoffroy de La Chassaigne, Soudan de Pressac, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, au devoir de deux deniers bordelais d'exporle à muance de seigneur et de tenancier et pour dix-huit boisseaux de froment, cinq sous tournois d'argent, dont il devait être donné au commandeur de Montarouch douze boisseaux et les cinq sous; les droits de lods et ventes étaient réservés au commandeur et le droit de prélation au soudan.

Le moulin passa, peu après, entre les mains de Garcie de Guilhem auquel l'acheta Geoffroy de La Chassaigne qui refusa probablement de payer les lods et ventes qu'il devait au commandeur; celui-ci obtint, le 3 mai 1617, un jugement de la chambre des requêtes du Palais condamnant le soudan à payer, dans le mois, à frère René de Chabaut de Tourettes, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem et commandeur de Montarouch, la somme de 105 livres à laquelle montait ce droit; il ne les paya que le 7 décembre suivant. Vingt-neuf ans après, ni Garcie de Guilhem, ni son fils Bertrand de Guilhem, bourgeois et marchand de Bordeaux, n'avaient reconnu du commandeur qui obtint encore, le 20 juillet 1647, un autre jugement de la même chambre contre ledit Bertrand et Isaac Vidal, comme mari de Jeanne de Bonneau, M[re] François de Francs, écuyer, et Izabeau de Cazeau, ses garants, les condamnant à exporler en faveur de Philippe-Emmanuel Chabaut de Tourettes, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, receveur général pour l'ordre de Malte de France, et lui payer douze boisseaux de froment et cinq sous tournois de rente annuelle et perpétuelle mentionnés en l'exporle du 10 février 1495, avec les arrérages depuis vingt-neuf ans.

Guilhem n'obéit pas et un autre jugement du 28 juin 1658 consolida,

au profit de frère François-Paul de Béon-Massés-Cazaux, commandeur de Montarouch, l'utile seigneurie avec la directe du moulin du Temple, et le commandeur en prit possession ; mais Guilhem déclara qu'il n'était pas tenu d'exporler parce que la rente due au commandeur n'était qu'une seconde rente provenant d'un sous-acasement, et qu'ainsi, il avait droit de s'opposer au dit jugement attendu que c'était au seigneur de Pressac qu'il devait faire la reconnaissance, comme seigneur foncier et direct du moulin; sur ce, intervint un autre jugement, du 7 septembre 1659, par lequel il aurait été ordonné qu'avant faire droit à l'exporle requise par le commandeur, celui-ci contredirait l'exporle produite par de Guilhem, du 6 juin 1611, et qu'on ferait appeler au procès le seigneur de Pressac. En attendant, le commandeur produisit des titres qui ne donnaient à ce seigneur aucun droit de seigneurie directe ni d'exporle, et fit voir le vidimus du sous-acasement du 10 février 1495; de sorte que Bertrand de Guilhem fut, le 20 juin 1659, obligé de se soumettre (1). Il devait, pour le moulin, au commandeur de Montarouch et au seigneur de Pressac, dix-huit boisseaux de froment, mesure de Créon, une poule et cinq sous d'argent.

Ce moulin était entouré d'un domaine de trois journaux dix règes un quart, dont l'usine occupait une rège un quart. Il devait, pour ce domaine, quatre boisseaux un quart, six picotins et demi, un quart de picotin et un seizième de froment (2).

Marie de Guilhem, fille de Bertrand et femme de Blaise Boisson, bourgeois et marchand de Bordeaux, vendit, le 23 mai 1673, le moulin du Temple, ses appartenances et dépendances, à Jean Sahut (3), meunier, pour la somme de 6,000 livres; l'acquéreur s'engageait à payer la rente au commandeur de Montarouch et au seigneur de Pressac. Il le reconnut de ce dernier, le 15 novembre 1675, et, après certaines discussions, le 5 novembre 1685, à frère Joseph-Thomas de Marès de Beauchamp commandeur, de Montarouch, au devoir de douze boisseaux de froment portés au château de Montarouch, six sous tournois et une géline de rente annuelle (4).

Moins d'un siècle après, le moulin passa de Sahut ou de ses héritiers à Nicolas de Rogier de Terrefort, Pierre-Jean-François de Rogier et

(1) Arch. dép. : *Ordre de Malte*, carton de Montarouch.
(2) Arch. du château de Blézignac.
(3) Sahut ou Sahuc.
(4) Arch. dép. : *Ordre de Malte*, carton de Montarouch.

autres qui le reconnurent, le 10 mars 1774, du commandeur, sans y comprendre cependant la place où est la chapelle de Saint-Jean et ses appartenances (1). Ce moulin appartient maintenant au sieur Gresset.

Moulin d'Audiger. — Ce moulin était situé sur le ruisseau qui descend de la fontaine de Blézignac, un peu au-dessous de la maison noble de La Font; il n'existe plus, mais il est signalé dans un terrier de 1562. C'est une reconnaissance de ce moulin consentie, le 2 janvier 1562, en faveur du seigneur de Blézignac. Par suite d'arrangements de famille, François de Treilles, écuyer, mari de Marie de Salignac, fille d'Anne de Cruzeau, fille elle-même de Catherine de Gaufreteau et petite-fille de Pierre de Gaufreteau, vendit pour la somme de 250 livres tournois à Pierre de Fisson, fils de Jean de Fisson, valet de chambre du roi, et de Louise de Gaufreteau, le tiers du moulin d'Audiger, ses appartenances et dépendances, tenu noblement et sans réserve, sauf cependant que si le seigneur de Duras rachetait la seigneurie de Blézignac, il ne serait pas tenu envers de Fisson de la garantie de la rente dont le moulin pourrait être chargé; mais il lui rendrait 25 livres tournois soudain le rachat. Le moulin devait au seigneur de Blézignac 2 boisseaux et demi de froment et 20 sous en argent (2).

Moulin de Bézoles. — D'après une sentence arbitrale prononcée par Hélie, archevêque de Bordeaux, en 1194, entre les moines de La Sauve et les Templiers, il existait, comme nous l'avons vu, en amont du moulin du Temple, un autre moulin appelé de Bézoles mouvant de l'abbaye de La Sauve et qui n'existe plus.

Moulin de Raulet. — Ce moulin, appelé aussi Roullet ou Rollet était autrefois appelé moulin de Rafarin ou Ratfarin, il est situé au-dessus du moulin de Ramafort. Nous en avons dit un mot en parlant de celui du Temple; son emplacement est parfaitement indiqué dans une reconnaissance consentie, le 9 mai 1564, par Pierre, François et Perin Audiger, frères, en faveur de frère Jean de Maignan, commandeur de Montarouch, c'est celle d'une terre située à Troussepaille, confrontant au ruisseau qui descend du moulin du Luc à celui de Rafarin et, d'un bout, au ruisseau qui descend de la fontaine de Blézignac au même

(1) Arch. dép. : *Ordre de Malte*, cartons de Moutarouch.
(2) Arch. du château de Blézignac.

moulin de Rafarin (1); et, comme il n'y a pas de moulin entre ce dernier et celui de Ramafort, le moulin de Rafarin n'est autre que le moulin de Raulet. Une vente du 27 septembre suivant donne, de son côté, l'emplacement du moulin de Raulet ; la terre vendue était située dans la paroisse de Blézignac et confrontait, d'un bout, au ruisseau coulant de Troussepaille au moulin Raulet, et d'autre bout, au ruisseau vieux qui sépare les juridictions de Curton et de Blézignac (2). D'ailleurs, un acte du 6 janvier 1680 enlèverait tous les doutes, s'il en existait encore, c'est la vente par Bertrand Meyraud, tailleur, à M. Jean-Jacques de Gaufreteau, chevalier, seigneur de Blézignac, d'une pièce de pré située dans la paroisse de Blézignac, au lieu appelé à La Combe, confrontant, du levant, au ruisseau qui découle du moulin Raulet au Petit Moulin, et, du couchant, à celui qui sépare les paroisses de Blézignac et d'Espiet (3). Ainsi le moulin de Rafarin et le moulin de Raulet ne font qu'une même usine portant indifféremment ces deux noms au milieu du XVI^e^ siècle. A partir de cette époque, la dernière dénomination a prévalu.

Le 3 mars 1595, Jeannot Meynard vendit à Pierre de Gaufreteau, écuyer, seigneur de Perreau, une partie du moulin de Raulet; le 22 du même mois, il en acquit la dix-huitième partie de François Vireau et, le 9 février 1591, ce qu'y possédait Bertrand Meynard, fils de feu Philippe Meynard (4).

Par un bail à fief nouveau du moulin Raulet consenti, le 26 juin 1710, par dame Olive de Bergeron, veuve de M. Jean-Jacques de Gaufreteau seigneur de Blazignac, et par Jean de Montaigne Ségur, son gendre, à Jean Sahut, il appert que ce moulin faisait rente à la commanderie de Montarouch de 2 boisseaux de froment, une paire de chapons et 36 sous d'argent. Le 30 mai 1744, il fut affermé à Bernard Sens par M. de Ségur (5). En 1769, il payait la même rente (6).

Moulin de Ramafort, appellé plus tard *Petit-Moulin ou Petit-Moulin de Gaufreteau*, est situé à l'extrémité septentrionale de la paroisse de Blézignac, entre les moulins Raulet et de Daignac, sur le ruisseau qui descend de la paroisse de Saint-Léon et se jette dans la Dordogne à

(1) Arch. dép. : *Ordre de Malte*, carton de Montarouch.
(2) Arch. du château de Blézignac.
(3) *Id.*, *id.*
(4) *Id.*, *id.*
(5) *Id.*, *id.*
(6) Arch. dép. : *Ordre de Malte*, carton de Montarouch.

Moulon. Il existait, comme nous l'avons vu plus haut, en 1696, et les moines de La Sauve en possédaient alors une quatrième partie (1). En 1513, il mouvait, du moins en partie, de la seigneurie de Pressac. et portait déja le nom de Petit-Moulin (« Ramafort *sive* Petit-Moulin ») et appartenait, en partie, à Mro Mengo Mondolet, prêtre, habitant de la paroisse de Daignac, qui, le 18 octobre 1515, en donna sa portion à M. Guillaume Mondolet, curé de Dardenac *(rector D'ardenac)*, son frère (2). Une autre portion fut vendue le 22 mars 1520, par noble homme Mr Me Dominique Ram, docteur en droit et avocat au parlement de Bordeaux, à Girault de Gaufreteau, pour la somme de 300 francs bordelais. Me Etienne Cruzeau, contrôleur et conseiller du roi en l'élection de Guienne, en vendit, le 30 avril 1601, la huitième partie à Pierre de Gaufreteau, sieur de Perreau (3). Au milieu du XVIIIe siècle, ce moulin était affermé par Bernard Bireau ; comme il ne paya pas la rente qu'il devait au commandeur de Montarouch, celui-ci le fit assigner, le 3 mai 1767, par devant les requêtes du Palais, pour se voir condamner à payer 90 livres d'arrérages depuis 1744, plus 20 livres pour la jouissance du dîmon de Guillac. En 1769, il était affermé par le commandeur 31 écus et 2 canards. Le moulin de Ramafort et celui du seigneur de Blézignac avaient en 1736 besoin d'urgentes réparations, le sieur Jouyneau, ancien ingénieur et architecte de la ville de Bordeaux, fut chargé d'examiner ces usines. D'autres réparations furent faites en 1772 aux moulins de Raulet et de Ramafort (4).

Le Moulin de Troussepaille est situé sur le ruisseau qui descend du château de Blézignac et passe aux pieds de la maison noble de La Font. Au XIIe siècle, il appartenait aux Templiers, ainsi qu'il résulte de la sentence arbitrale dont nous avons déjà parlé ; il s'appelait alors Trussapale. Il fut donné en dot à Louise de Gaufreteau par son père Jean de Gaufreteau, seigneur des Gaufreteau et de la maison noble du Cau, lorsqu'elle passa contrat de mariage, le 6 décembre 1588, avec Jean de Fisson, écuyer, capitaine de Langon (5). Il fut reconnu, le 12 mars 1774,

(1) Arch. dép. : *Ordre de Malte*, carton de Montarouch.
(2) Arch. du Cros, à M. le comte H. de La Chassaigne.
(3) Arch. du château de Blézignac.
(4) Arch. dép. : *Ordre de Malte*, carton de Montarouch.
(5) Arch. du château de Rougerie.

du commandeur de Montarouch par dame Antoinnette Doat, veuve de noble Joseph de Gaufreteau, sieur du Luc ; ce moulin devait au commandeur 3 boisseaux de froment et 4 livres en argent (1).

DAIGNAC

Nous avons vu que Jean de La Chassaigne avait pris une part active aux expéditions de Louis d'Aix, seigneur de Larmavaille, son beau père, contre le curé Nolibois et même contre son oncle André-Godefroy de La Chassaigne, soudan de Pressac. Son père Joseph de La Chassaigne et son autre oncle Geoffroy de La Chaissaigne furent assassinés. Nous possédons sur ces deux morts tragiques des documents qui, rapprochés de ceux qu'à publiés la Société des *Archives historiques de la Gironde*, nous mettent sur la trace du vrai coupable de ces deux meurtres, ou du moins de celui à qui ces crimes ont profité, tout en nous offrant un épisode du tableau des mœurs du XVII^e^ siècle que nous essayons d'esquisser.

Mais, avant de parler de Pressac, nous donnons un aperçu de la paroisse de Daignac dans laquelle est située cette seigneurie.

La paroisse de Saint-Christophe-de-Daignac, qu'on trouve dans les anciens titres sous les noms de *Dannac, Dampnihac* (XI^e^ et XII^e^ siècles) et *Danhac* (XIII^e^ et XIV^e^ siècles), est située au nord de celle de Dardenac. A la fin du XI^e^ siècle, Amauvin de Blanquefort et son neveu Ratier de Daignac prétendaient tous deux que le patronat de cette paroisse (2) leur appartenait. Amauvin céda, en 1082, son droit aux chanoines de Saint-André-de-Bordeaux, qui le gardèrent pendant sa vie, soit que Ratier ne voulut pas déplaire à son oncle, soit qu'il craignit de plaider contre un Chapitre si puissant ; mais, après la mort d'Amauvin, il s'en mit en possession ; réfléchissant cependant, qu'il s'attirait une mauvaise affaire ; mais ne voulant pas, néanmoins, abandonner un droit qu'il croyait bien avoir été usurpé, il crut se tirer d'embarras en offrant la paroisse à saint Gérald, abbé de La Sauve, qui, bien qu'arrivé depuis peu de temps dans le pays, était déjà en grande estime et très aimé

(1) Arch. dép. : *Ordre de Malte*, carton de Montarouch.

(2) Les titres disent *ecclesia*, mais, dans ce cas, ce mot est synonyme de *parochia*. « Eglise, dit Guy Coquille, sieur de Romenat (*Institution au droict des François*, 3^e^ édition, Paris, chez la veuve Abel L'Angelier, M. D. C. XII, page 185), signifie et l'assemblée des chrétiens, et le lieu où ils s'assemblent. »

du Chapitre et de l'archevêque. Les chanoines, connaissant le mobile qui avait fait agir Ratier s'opposèrent à cette donation et l'abbé, ayant été averti de cette opposition, refusa l'offre. Ces difficultés relevèrent le courage de Ratier : il partit pour Bordeaux, et, en présence de l'archevêque et du Chapitre, plaida lui-même sa cause si efficacement que les chanoines se laissèrent convaincre par ses raisons; il est vrai qu'elles furent fortifiées par la requête des religieux de La Sauve qui travaillaient à la dotation du monastère, et désiraient posséder cette paroisse, en sorte que le prélat et les chanoines ratifièrent et signèrent cette donation. Ratier fit encore présent à l'abbaye des grandes dimes de la paroisse de Daignac et de toutes les menues dîmes des terres du domaine de l'église et de celles qui la joignaient jusqu'au ruisseau; il lui donna aussi, en toute propriété, la portion de terre qui est entre l'église et le moulin, ne réservant que le septième des rentes. Il permit de plus aux religieux de prendre dans la forêt les arbres dont ils auraient besoin, soit pour brûler, soit pour bâtir à Daignac, et d'y faire paître leurs bestiaux; enfin, de faire construire jusqu'à sept moulins sur le même ruisseau. Plus tard, il ajouta encore à ces bienfaits diverses autres terres et un moulin appelé Talabruye, le jardin et la terre nécessaire pour construire une maison servant au meunier. Ce moulin avait été sur le point de causer quelques difficultés entre le monastère et lui : saint Gérard en avait fait construire un sur le même ruisseau, Ratier, prétendant que le sien n'avait plus assez d'eau pour moudre, parce qu'on la retenait à celui du monastère, enleva l'écluse de celui de Talabruye; mais, ayant reconnu qu'il avait eu tort, il fit satisfaction dans l'abbaye en présence de l'abbé et des moines.

En 1197, Amat, archevêque de Bordeaux, confirma, à la prière d'Achelin Sanche, second abbé de La Sauve, la possession de la paroisse de Daignac, qui avait été donnée à saint Gérald par Gosselin, son devancier.

Amauvin, fils de Ratier, voulut reprendre au monastère ce que son père avail donné; mais l'abbé lui fit abandonner son dessein, et, plus tard, il s'engagea à faire à l'abbaye une rente pour une maison qu'il possédait près de l'étang de Daignac; il lui fit également d'autres donations pour récompense desquelles l'abbé lui donna une tunique de 20 sous. Amauvain, ou son fils, Théobald de La Marque, et Amanieu, son frère, donnèrent, dans le second tiers du XIIe siècle, au même

couvent, entre les mains de Pierre de Didonne, 8me abbé, le péage, au port de Branne, des draps qui servaient à vêtir les religieux (1).

Embezac de Daignac, parent très probablement d'Amauvin, vendit, dans le second quart du XIIe siècle, à Pierre d'Amboise, 7me abbé, le quart de la grande dîme de Saint-Léon, pour 420 sous (2); il fut témoin, à la même époque, de l'acte par lequel Bernard de Moissag (Mouchac) (3) donnait au même abbé le passage pour les eaux du moulin de Castelet (4).

Le 7 janvier 1166, le pape Alexandre III confirma la possession de la paroisse de Daignac à l'abbaye de La Sauve (5); autre confirmation, le 26 mai 1197, par Célestin III (6).

Au XIIe siècle, un cierge brûlait continuellement devant les reliques de saint Gérald; les paroisses qui dépendaient de La Sauve concourraient à son entretien; la cotisation de Daignac était de 5 sous par an (7).

Les terres que l'abbaye de La Sauve possédait à Daignac étaient affermées ou baillées à fief, ainsi que celles qui étaient situées à Fontbride, entre les tènements de Pey de Pressac et d'Amanieu de Curton, furent affermées, en 1234, à Hélie de Daignac, damoiseau (8). Le 2 avril 1284, l'abbé bailla à fief nouveau, à Richard de Chartres, habitant de Daignac, une terre située à La Taste, dans cette paroisse (9).

Au XIVe siècle, les moines de La Sauve ne faisaient plus d'acquisition, la guerre de Cent-Ans leur avait été très préjudiciable; presque tous leurs prieurés étaient en ruine, lorsque Charles VII fit la conquête de la Guienne. Ils ne conservèrent leurs propriétés que grâce au zèle de Gérard de Podenx, qui gouvernait alors l'abbaye. Leurs fiefs se repeuplèrent sous Benoît de Guiton, et la prospérité renaquit; mais non l'influence qu'ils avaient jadis dans l'Entre-deux-Mers.

(1) Arch. commun. de La Sauve: *Hist. manus. de La Sauve*, par dom Du Laura — Arch. dép., *Petit cart.*, p. 16 et 17.

(2) *Hist. manus. de La Sauve, ut suprà.*

(3) Mouchac, maison noble dans la paroisse de Grésillac.

(4) *Petit cart.* Le moulin du Casteret, autrefois Castelet, est situé à Cailleau, sur le ruisseau du Gestas, anciennement Lubert.

(5) Arch. dép. La Sauve : *Inv. des titres*, n° 136, fol. 171, r°. — Cartons de La Sauve.

(6) *Id., id.*, fol. 167, r°.

(7) Hist. manus. du Père Du Laura.

(8) Arch. dép. La Sauve : *Inv. des titres*, n° 136, fol. 224, r°.

(9) Arch. dép. La Sauve, cartons,

La justice haute et basse des paroisses de Daignac, d'Espiet, de Grézillac et de Tizac fut, en 1330, concédée par Edouard III, roi d'Angleterre, à Arnaud de Curton (1). Nous verrons plus tard comment elle fut partagée entre les seigneurs de Curton et de Pressac. Dès le commencement du XVI^e siècle et dans le courant du XVII^e, Espiet et Daignac étaient réunis sous un même curé; actuellement, Daignac et Dardenac sont annexés au spirituel.

L'église de Daignac est de construction romane et se compose (2) d'une nef suivie à l'orient d'un chœur plus étroit que la nef et d'un sanctuaire simicirculaire moins large que le chœur; au XVI^e siècle, on a ajouté à la nef deux chapelles qui donnent au plan la forme d'une croix latine. Des réparations ont, à plusieurs reprises, été faites à ce monument, les deux flancs nord et sud, soutenus par des contreforts plats, appartiennent à la construction primitive; mais les fenêtres qui les ajourent sont dissemblables; les plus anciennes, longues et étroites, ont leur cintre percé dans une seule pierre, les autres sont de longs quadrilatères; l'une d'elles est à meneaux flamboyants. Une petite porte cintrée à clavaux très étroits, actuellement murée, s'ouvrait au nord de la nef près du chœur. La façade occidentale encadrée par deux gros contreforts, porte un clocher pignon percé de deux baies cintrées pour les cloches; dans le bas de cette façade est la porte refaite au XVI^e siècle. La nef n'est pas voûtée. Cette église est pauvre d'architecture et dépourvue d'ornements.

Dans le cimetière s'élève une belle croix du XVI^e siècle; elle se compose, en partant du bas, d'un massif de maçonnerie haut de deux marches, au milieu duquel un socle monolithe octogone, porte la base octogone aussi du fût enveloppé de larges cannelures en spirale dans lesquelles sont sculptées des roses en relief. Quelques moulures sans style remplacent le chapiteau surmonté de la croix proprement dite, sur le pied de laquelle s'adossent quatre consoles à feuilles frisées, servant d'appui à des statuettes; les deux consoles de l'est et de l'ouest, n'en soutiennent qu'une, les autres consoles, deux, appuyées dos à dos et dont la tête touche le dessous des bras de la croix. A l'est est un crucifix entre la sainte Vierge et saint Jean, à l'ouest, saint Christophe portant sur ses épaules l'enfant Jésus dont il ne reste que

(1) *Catalogue des rôles gascons*.
(2) Cette description a été faite en 1857.

les pieds. Des quatre autres statuettes, je n'ai reconnu que saint-Jacques-le-majeur et peut être saint Jean-Baptiste.

Les angles formés par le bras supérieur et les bras horizontaux sont remplis par des fleurs de lis; et l'extrémité des bras est orné d'un fleuron ayant beaucoup d'analogie avec les roses qui couvrent la colonne (1).

Nous n'avons pu nous procurer sur l'église de Daignac, ses bienfaiteurs et ses curés que quelques documents épars avec lesquels il est impossible de faire une notice suivie; nous avons cru néanmoins devoir en donner connaissance: Jean Ratheau, prêtre, curé de Daignac, fut, le 21 février 1481, témoin du bail à fief nouveau d'une terre située au lieu de La Combe dans la paroisse de Grésillac, par noble homme Bertrand de Mandosse, seigneur de Montlau à Moulon, tant pour lui que pour les seigneurs de Pressac et de Lescours, à Aycardot de Montlau, de la paroisse de Grésillac (2). Les nobles et les personnes notables de cette paroisse doivent être mis au nombre des bienfaiteurs de l'église, soit par des dons gratuits qu'ils lui firent, soit par des sommes qu'ils payèrent pour obtenir les droits de banc et de sépulture: Le 31 mai 1310, Gasens de Las Cases, veuve d'Arnaud de Curton fit un legs d'argent en sa faveur (3).

Au commencement du XVI^e^ siècle, vivait à Daignac un Limousin nommé Jean de Pousse, bachelier ès lois, qui avait été procureur en la cour du sénéchal de Bordeaux et prévôt de l'Ombrière. Par son testestament du 9 août 1509 il demanda à être enterré dans le cimetière de cette paroisse dans le tombeau où avait été enseveli Jean de Pousse, son fils; il légua à la confrérie de « Mossen » saint Christophe, 12 ardits une fois payés; au Corps-de-Dieu, 12 deniers tournois; autant au luminaire de Notre-Dame. Il dit avoir marié Belina, sa fille, avec Benoit de La Vergne (La Bernha), fils de Guilhem de La Vergne, et Johannetta, son autre fille, avec Pierre Boutin. Il avait deux sœurs, Anne et Mariote Pousse dont il dit avoir reçu, trois ans auparavent, 1,000 francs bordelais. Sa femme Johannetta sera l'usufruitière de tous ses bien situés tant en Limousin qu'en Bordelais; ses fils Pauly et

(1) *Croix de procession de cimetière et de carrefours*, par Leo Drouyn. Actes de l'Académie de Bordeaux, 1858.

(2) Arch. du château de Montlau, appartenant à M. du Cheyron.

(3) *Hist. manus. de La Sauve*, par dom Du Laura.

Pierre Pousse seront ses héritiers universels (1). Il choisit pour exécuteurs testamentaires de ses biens du Bordelais, vénérable et discret homme, M^e Antoine Madey, prêtre et notaire, Jean de Gallemeste, de La Vergne et Forthon de Pistoley (2).

Il paraît que lorsque l'archevêque avait accordé un droit de sépulture, celui qui en avait été favorisé pouvait le céder sans l'intervention du prélat; c'est, du moins, ce qui arriva à Daignac : vers 1530, M^e François de Pierre-Buffière, chevalier, soudan de Pressac, avait donné à Jacques Mondolet, paroissien de Daignac et aux siens, pour les agréables services qu'il en avait reçus, les droits de prééminence dans l'église de Daignac, et ceux de sépulture et de banc devant l'autel de Notre-Dame, où, plus tard, existait un tombeau de pierre près des marches de cet autel, dans un emplacement qui appartenait au seigneur : « c'estoit l'ancien lieu où l'on avoit, par cy devant, acoustumé faire sépulturer les gentilz hommes et damoiselles, serviteurs « du chasteau de Pressac » (3); et comme aucun acte écrit de cette donation n'avait été passé, il en demanda un au seigneur qui le lui octroya à la condition qu'il payerait par an 12 deniers tournois à la fabrique de Daignac, le jour de Noël. Mondolet devait laisser, entre le banc et l'autel Notre-Dame, un passage suffisant pour faire le service de cet autel à diacre et sous-diacre (4). Le seigneur de Grossombre, comme seigneur de Larmavailles, probablement comme successeur de Mondolet, avait aussi droit de banc dans l'église de Daignac. Il n'était sans doute, pas le seul.

Il y avait, dans cette église, deux chapellenies appelées chapellenies de Pressac, fondées par Jean de Ségur, seigneur de Pressac.

A la fin du premiers tiers du XVII^e siècle, Antoine Lavau, prêtre et chapelain de ces chapellenies, prétendait posséder la moitié des dîmes inféodées de la paroisse qui avaient appartenu à Jean de Ségur, le curé lui contestait ce droit, le procès fut porté au Parlement, lequel,

(1) Pauly Pousse qui était prêtre, demeurait à Limoges ; son frère Pierre lui vendit le 13 avril 1513, en présence de Gasimo de Saudiman, capitaine de Curton, tous ses biens paternels situés dans la ville de Limoges.

(2) Arch. du château du Cros.

(3) Les chatelains prenaient des enfants de gentilshommes pauvres, les élevaient, les nourrissaient et souvent les dotaient, et cela moyennant quelques services qu'ils rendaient dans la maison.

(4) Les témoins de cet acte, passé par Joubert, notaire royal, ont pour témoins Jacques du Breuil, écuyer, Giron, Roger et autres. Arc. de M. d'Isle de La Lande.

par deux ordonnances des 14 et 20 août 1630, convoqua les plaideurs pour voir juger le procès. Nous ne savons pas comment il finit (1); peut-être en faveur du chapelain; car, quarante ans après, Pierre Brousse, prêtre, docteur en théologie, curé de la paroisse de Saint-Martin-de-Haux en Entre-deux-Mers, et chapelain des chapellenies de Pressac, était en procès avec Mr Hélie Favereau, juge des juridictions de Faize et de Lussac, procureur de Mre Hélie Coudroy, prêtre, docteur en théologie et curé de Porchères en la juridiction de Coutras et curé primitif de Daignac, à propos de leur portion des dîmes de cette paroisse; ils transigèrent, le 9 juin 1670, et elles restèrent au chapelain qui, le 28 octobre suivant, les affermait à Daniel Jaudoyn. (2) Cette transaction paraît avoir été favorable à Pierre Brousse puisque, le 20 février 1673, il donna une quittance d'une somme de 150 livres tournois, faisant final payement de celle de 800 livres en laquelle s'étaient solidairement obligés envers lui Jean de Fisson, écuyer, sieur de Rougerie, Thomas de Melet, écuyer, sieur de La Brousse, Salomon de Greilli (Grailly), écuyer, sieur de Maubastit, et Hélie Favereau, juge de Lussac. (3)

Le 13 avril 1678 Mre Henri Coudroy, prêtre et curé de Porchères, Espiet et Daignac son annexe, demeurant à Porchères, donna procuration à Hélie Favereau, son frère utérin, pour affermer sa portion des fruits décimaux d'Espiet et Daignac (4). Enfin un dernier arrêt de 1698 donna gain de cause au chapelain ; Martial Saugeon, prêtre, docteur en théologie, curé de Daignac, co-chapelain de la chapellenie de Pressac, fut condamné à payer à Mre Balthasar Thomé, aussi prêtre et docteur en théologie, curé de Saint-Saturnin-de-la-Libarde en Bourgès, et son co-chapelain, le quart des fruits décimaux dus à ladite chapellenie (5). Il paraît résulter de ceci que le curé avait la moitié des dîmes et les chapelains l'autre moitié.

(*A suivre.*) LÉO DROUYN.

(1) Arch. du château de Rougerie.

(2) Arch. du château du Cros. — En 1526 François Jaudoyn était arpenteur à Daignac ; En 1583 Nicolas Jaudoyn était procureur d'office de la juridiction de Pressac ; En 1589 on trouve Jean Jaudoyn, écuyer, habitant de Daignac.

(3) Arch. du château de Rougerie.

(4) Id., id.

(5) Arch. du château du Cros.

LES PRÊTRES ET LES RELIGIEUSES

DEVANT LA COMMISSION MILITAIRE DE BORDEAUX

(1793-1794)

(*Suite*) (1).

— 4 Juillet 1794 —

Les morts vont vite. Le mois de juillet présente une abondante moisson, et les annales de l'église catholique s'y sont enrichies de nouveaux martyrs.

Je continue *sans phrases*, comme disait Siéyès, le dépouillement de l'œuvre du tribunal révolutionnaire.

La persécution contre les prêtres et les religieuses, contre les *fanatiques*, pour me servir d'un mot du temps, s'était très vivement accentuée depuis quelques mois. Le comité de surveillance y restait en quelque sorte étranger : Lacombe, le sanguinaire président de la commission militaire, et la municipalité, que personnifiait le Maire Bertrand, semblaient avoir pris le monopole des poursuites et des violences contre les serviteurs à tous les degrés de la foi catholique.

Bien des têtes, on l'a vu, avaient roulé déjà sur l'échafaud, mais sans assouvir la haine des persécuteurs. Marc-Antoine Jullien, l'ami de Robespierre et l'agent du Comité de Salut public à Bordeaux, avait imprimé dès son arrivée dans cette ville une impulsion nouvelle et plus ardente aux actes de la justice révolutionnaire.

Les limiers de la Commission militaire, guidés et stimulés par Lacombe, dépistaient partout les malheureux prêtres qui cherchaient à se soustraire à la persécution et à la mort.

La maison du *Bon Pasteur* ne pouvait échapper à leur investigation.

Un jour du mois de juin 1794, cette maison, située rue du Grand Cancera n° 14 est envahie par des agents; des perquisitions ont lieu partout, des papiers sont saisis et tous les habitants de la maison sont mis en arrestation sous la surveillance et la garde de six sans-culottes.

Cette mesure causa une vive émotion dans le quartier; le peuple assemblé en foule devant la maison, s'informait des péripéties du

(1) Voir n° du 1er juillet, p. 430.

drame et attendait, partagé entre des sentiments divers. Quelques citoyens approuvaient tout haut; d'autres, tout bas, blâmaient ces actes iniques qui ne respectaient ni la conscience, ni la sécurité du domicile, mais le silence de la peur glaçait les âmes et une parole imprudente pouvait conduire à l'échafaud.

Chargée de faire les approvisionnements de la maison, une des sœurs était sortie avant l'arrivée des agents de Lacombe. A son retour, elle voit la foule, elle s'informe, et apprenant l'objet du tumulte, elle se retire promptement, favorisée par quelques femmes du peuple, pour chercher un asile ou elle serait en sûreté. Cette circonstance la sauva. « Elle est encore au milieu de nous, écrivait en 1849 M. Mar- « chandon, et jouit d'une honnête existence, grâce à la charité de « M. le Curé de sainte-Eulalie » (1).

Le 30 juin 1794, Chandru, l'un des commis-greffiers de la commission militaire et délégué par elle, se transporte à la maison du *Bon Pasteur, à l'effet*, dit son procès-verbal, *d'y apposer les scellés sur tous les papiers et effets appartenant aux citoyennes logées dans cette maison.*

Il procède d'abord à l'interrogatoire des personnes présentes.

Onze femmes et un homme, le commissionnaire de la maison, répondent sommairement à ses questions et déclarent être en arrestation provisoire, d'après l'avis qui leur en a été donné.

Les six sans-culottes préposés à la garde de la maison et des prisonniers, ajoutent qu'ils ont, avec l'agent de la commission, visité partout, et *que l'agent a pris tout ce qu'il a cru nécessaire.*

Chandru suspend alors ses perquisitions; il se borne à apposer les scellés sur les portes de toutes les chambres, en confie la garde aux citoyens Jacques Costes et François Jumau, tous deux attachés à la compagnie n° 4 du 6e bataillon, légion du centre, puis sans autre forme de procès, il conduit les onze femmes et leur serviteur dans la prison des orphelines.

La capture était riche!

Les choses en étaient là lorsque, le 4 juillet, Jean Berlan, agent de la commission militaire, *nommé par elle pour poursuivre les contre-révolutionnaires renfermés dans la maison habitée par les ci-devant religieuses du Bon Pasteur,* se rend rue du Grand Cancera pour y faire

(1) *Bordeaux sous le régime de la Terreur*, par M. Marchandon, 1849, avec préface de Justin Dupuy.

la visite des scellés apposés par Chandru et s'assurer si les gardes étaient à leur poste.

A son arrivée, il aperçoit devant la porte une foule de citoyens qui attendaient, dit-il, *la sortie d'un scélérat qui n'avait pu se soustraire à la vigilance des républicains.*

Que s'était-il donc passé?

Nous l'ignorons, mais sans doute quelque lâche dénonciation avait signalé la maison comme recélant d'autres personnes suspectes, car Gignous, notable de la municipalité, venait de procéder à une perquisition, et il avait découvert, dans une cachette pratiquée dans la chambre de l'une des religieuses, un ex-religieux Récollet, le prêtre Cazeaux.

Gignous conduit sans délai sa capture devant le Comité de la police administrative du conseil général de la commune.

Nous l'y retrouverons tout à l'heure.

Quant à l'agent Berlan, saisi d'indignation et *se rappelant* (c'est lui qui écrit) *la perfidie que les ci-devant religieuses avaient mise dans les questions à elles faites*, il se transporte, toute affaire cessante, dans la prison des Orphelines pour interroger les douze prisonniers du *Bon-Pasteur.*

Les onze religieuses et le commissionnaire déclarent unanimement ne pas connaître le prêtre Cazeaux.

Quant à celui-ci, trois officiers municipaux, Abraham, David et Nicolas, assistés de Murat, secrétaire, procèdent ce même jour, 4 juillet, à son interrogatoire dans les termes suivants :

« *Interpellé* de nous dire s'il a prêté le serment prescrit par la loi?

« *Répond* que non.

« *I.* de nous dire ce qu'il a fait depuis treize mois qu'il est, suivant sa déclaration, dans la maison du ci-devant *Bon-Pasteur* où il a été arrêté, et quels motifs l'ont engagé à la choisir pour asile?

« *R.* qu'il a fait ce qu'il a cru que son état lui prescrivait de faire, et que, s'il a demeuré pendant treize mois dans la maison où il a été arrêté, c'est que les filles qui occupaient cette maison ont bien voulu le recevoir, pour le soustraire aux recherches qu'on faisait des prêtres réfractaires.

« *I.* de nous dire s'il y avait quelque autre prêtre dans la maison?

« *R.* qu'il n'en a point vu.

« *I.* de nous dire ce qu'il était à Bordeaux avant sa réclusion?

« *R.* qu'il était provincial des ci-devant Récollets.

« *I.* de nous dire s'il a dit la messe dans la maison où il a été arrêté, s'il y a fait des baptêmes et célébré des mariages?

« *R.* et persiste à dire qu'il a fait dans cette maison ce que son ministère lui prescrivait de faire; que cependant il n'a point fait ni baptêmes, ni mariages.

« *I.* de nous dire si, avant d'aller dans cette maison, il ne s'est point caché quelque autre part?

« *R.* que non.

« *I.* de nous dire si pendant le séjour qu'il a fait dans cette maison, il s'est rendu des citoyens et des citoyennes pour assister à la messe ou aux instructions qu'il y donnait?

« *R.* que non, qu'il n'a point fait d'instructions.

« *I.* de nous dire si avant d'aller dans cette maison, il n'a point été dans quelque autre pour y exercer son ministère?

« *R.* n'être allé nulle part.

« *I.* de nous dire comment il a pu se soustraire aux recherches qui furent faites dans cette maison lorsqu'on y a arrêté les filles qui l'habitaient, et si au contraire il n'est pas vrai qu'il s'y est introduit depuis leur arrestation?

« *R.* qu'il s'est soustrait à la recherche de ceux qui vinrent arrêter les filles, à la faveur d'un petit réduit pratiqué dans la chambre qu'il occupait.

« *I.* de nous dire qui est-ce qui lui a fourni les éléments nécessaires à la vie depuis que ces filles ne sont plus dans la maison?

« *R.* Que personne ne lui a rien apporté dans son réduit; que lorsqu'il s'y réfugia, il avait un morceau de pain et une bouteille d'eau avec lesquels il a vécu pendant quatre jours, et qu'il a été arrêté le cinquième.

« Lui avons représenté un calice, une patène ronde et une longue en argent, une aube, une étole, un voile, trois boites contenant des hosties et un *Te Igitur* complet : interpellé de nous dire s'il reconnait le tout?

« *R.* Reconnaitre l'aube, l'étole et le voile, mais ne point connaître les autres objets; qu'il ignorait qu'ils fussent dans son réduit.

« *I.* De nous dire si ce réduit a été pratiqué avant ou depuis qu'il est dans la maison ?

« *R.* Qu'il était fait avant qu'il entrât dans la maison.

« *I.* De nous dire si, pendant le séjour qu'il a fait dans cette maison, quelqu'un est venu l'y voir, ainsi qu'aux filles qui y étaient ?

« *R.* Qu'étant habitué de vivre dans la retraite, il n'a eu de liaisons avec personne; qu'ainsi, qui que ce soit n'est venu le voir; qu'il est possible que plusieurs personnes soient venues dans cette maison parce que les filles qui y étaient y vendaient du petit lait, mais que lui n'a point communiqué avec ceux qui pouvaient y venir. »

L'interrogatoire des trois officiers municipaux s'arrête ici, et une copie en est envoyée séance tenante à Lacombe.

Berlan, de son côté, lui rend compte de ses opérations de la matinée, et, sans perdre de temps, le sanguinaire président ordonne la comparution de tous les détenus à la barre de la commission militaire.

Ils y sont conduits le 4 juillet 1794, vers midi, par des soldats de l'armée révolutionnaire.

Une masse de sans-culottes remplit l'auditoire.

Lacombe prend place sur le siège, avec Morel, Barreau, Marguerié, Lacroix et Albert.

Le greffier Giffey tient la plume .

Le cœur se serre à l'aspect de ce prêtre aux cheveux blancs, de ces dignes filles du Seigneur, qui venaient confesser leur foi devant l'aréopage de scélérats qui allait les juger !

Leur crime, en effet, est résumé en un mot : *Fanatisme!*

Le visage de Lacombe respire une joie féroce...

Il interpelle les accusés de faire connaître leurs noms, prénoms, professions, lieux de naissance et domicile.

Ceux-ci déclarent successivement se nommer :

1. ***Cazeaux*** (Jean), prêtre, ex-provincial des Récollets, âgé de 65 ans, né et domicilié à Bordeaux ;

2. ***Pauze*** (Léonard), porteur d'eau, âgé de 47 ans, natif d'Ussac(?), district de Périgueux (Dordogne), domicilié à Bordeaux ;

3. ***Launai*** (Marguerite), couturière, âgée de 53 ans, née à La Sauve et domiciliée à Bordeaux ;

4. ***Leberre*** (Jeanne), ci-devant officière du *Bon-Pasteur*, âgée de 35 ans, née à Clairac, district de Tonneins (Lot-et-Garonne), domiciliée à Bordeaux ;

5. *Sauve* (Jeanne), sœur chargée de laiterie du *Bon-Pasteur* (1), âgée de 58 ans, née à Saint-Macaire de Lauzun, district d'Agen (Lot-et-Garonne), domiciliée à Bordeaux;

6. *Blutel* (Anne, dite Gertrude), ci-devant religieuse, âgée de 40 ans, née à La Rochelle (Charente-Inférieure), domiciliée à Bordeaux;

7. *Austray* (Françoise, veuve *Journic*), couturière, âgée de 36 ans, native de Saint-Sever (Landes), domiciliée à Bordeaux;

8. *Beauretour* (Françoise), ci-devant noble, âgée de 66 ans, née à Saint-Astier, district de Périgueux (Dordogne),domiciliée à Bordeaux;

9. *Alix* (Jeanne), sœur cuisinière, âgée de 65 ans, née à Saint-Martin, près Ludon, district de Bordeaux, domiciliée à Bordeaux;

10. *Milon* (Marguerite), habituée du *Bon-Pasteur*, âgée de 37 ans, née à Galgon, district de Libourne, domiciliée à Bordeaux et ci-devant à Saint-André-de-Cubzac;

11. *Tifrey* (Marie), sœur converse du *Bon-Pasteur*, âgée de 47 ans, née à Coutras, district de Libourne, domiciliée à Bordeaux;

12. *Dubert* (Marie), ex-religieuse, âgée de 65 ans, née et domiciliée à Bordeaux;

13. *Mimault* (Claire), vivant de ses revenus, âgée de 35 ans, née à Marmande (Lot-et-Garonne), domiciliée à Bordeaux;

— Vous êtes accusés, dit Lacombe, toi, Cazeaux, d'être prêtre réfractaire et d'avoir été trouvé dans une cachette construite au *Bon-Pasteur*; toi, Pauze, et vous autres (il indique du doigt les onze religieuses), d'avoir recélé le prêtre Cazeaux. On va vous lire les lois.

Le greffier Giffey donne d'abord lecture de la loi du 28 mars, ainsi conçue : « Art. I. — Huitaine après la publication du présent décret, « tout citoyen est tenu de dénoncer, arrêter ou faire arrêter les émi- « grés ou les prêtres dans les cas de la déportation, qu'il saura être sur le territoire de la République.

« Art. II. — Les émigrés et les prêtres dans le cas de la déporta- « tion, qui ont été arrêtés dans le délai ci-dessus fixé, seront conduits de « suite dans les prisons du district, jugés par un jury militaire et punis de mort dans les vingt-quatre heures;

Il lit ensuite la loi du 23 ventôse : « Les prévenus de conspiration

(1) La tradition rapporte que pendant de longues années et jusqu'à leur arrestation, les religieuses du *Bon Pasteur* avaient le monopole de la fabrication d'un *petit-lait* tellement renommé qu'on venait s'en approvisionner à leur couvent de tous les points de la ville.

« contre la République, qui se seront soustraits à l'examen de la jus-
« tice sont mis hors la loi. — Tout citoyen est tenu de découvrir les
« conspirateurs et les individus mis hors la loi, lorsqu'il a connais-
« sance du lieu où ils se trouvent. — Quiconque les recèlera chez lui
« ou ailleurs, sera regardé et puni comme leur complice. »

— C'est précis, dit Lacombe.

Et s'accoudant sur le bureau, il jette un mauvais regard sur les accusés.

— Depuis combien de temps, demande-t-il à Léonard Pauze, portais-tu de l'eau au *Bon Pasteur*?

— Depuis un an.

— Quels sont les hommes qui se rendaient dans la maison et où sont-ils cachés?

— Je n'en ai jamais vu.

— Connais-tu cet homme qui est à ta gauche, le prêtre Cazeaux?

— Non, je ne le connais pas.

— Songe que tu parles en présence de l'Etre suprême et des magistrats du peuple! Réponds avec franchise?

— Je ne le connais pas.

— Ce prêtre t'a donc enseigné l'art de mentir?

— Je ne le connais pas.

Lacombe s'adressant à Cazeaux :

— Toi qui t'es dit si longtemps le ministre d'un Dieu de vérité, ne connaissais-tu pas cet homme?

— Je m'en réfère à l'interrogatoire que j'ai subi devant la municipalité.

Le greffier Giffey donne lecture de ce document que nous avons reproduit ci-dessus.

— Tu conduis ces femmes à l'échafaud!

— Elles sont, comme moi, décidées à se taire et à mourir.....

— Scélérat, s'écrie Lacombe furieux, il n'est pas de tourments que tu ne mérites d'éprouver! Tu as égaré des femmes qui seraient peut-être devenues de bonnes citoyennes! Je n'ai pas d'expressions pour te désigner.....

Cazeaux reste impossible et calme devant ce flot d'injures.

— Citoyens, dit Lacombe, aux sans-culottes de l'auditoire, ce prêtre n'est pas le seul dans Bordeaux; de bons citoyens nous ont affirmé qu'il y en a peut-être plus de 300! Pendant que les Guadet et Salles

attendaient le moment de se mettre à la tête d'une faction, les prêtres étaient là pour faire une nouvelle Vendée! Je vous adjure au nom de la loi de dénoncer sans délai ceux que vous connaissez et à qui de lâches fanatiques donnent un asile criminel.

Puis s'adressant aux religieuses :

— Voyons, celles d'entre vous qui connaissez des prêtres, parlez?

Elles gardent le silence.

— Dites-nous donc la vérité? La lâcheté et la perfidie d'un ci-devant moine vous ont égarées?

Par de réponse.

Lacombe paraît exaspéré.

— Qui avait fait ce réduit?

Toujours même silence.

— Pourquoi t'es tu caché, demande le Président à Cazeaux?

— Je m'en réfère à mes réponses.

— Peut-être vais-je trop loin, dit-il, d'un ton patelin, mais je promets indulgence à celles qui dénonceront les traîtres, quoique ayant partagé les sentiments contre-révolutionnaires d'un scélérat. Préférez-vous ce que vous a dit cet imposteur aux intérêts de la patrie?

Personne ne répond.

— Toi, Pauze?

— Je n'ai rien à dire.

— Vous partagez, dit Lacombe aux religieuses, les crimes de ce prêtre et vous voulez périr sur un échafaud?

S'adressant à la vieille sœur converse Marie Tifrey, âgée de 74 ans :

— Tu as pu à ton âge être plus facilement égarée; veux-tu faire des aveux?

— Je veux mourir catholique, apostolique et romaine, dit Marie Tifrey d'une voix assurée.

La colère de Lacombe redouble à cette belle et courageuse réponse.

— Le tribunal était disposé à l'indulgence, s'écrie-t-il, mais tout fanatique est contre-révolutionnaire et il sacrifierait à un prêtre vingt-cinq millions de français; il est incapable d'entendre la voix de la raison et ferait couler à grands flots le sang des patriotes. Ne compromettons pas le salut d'un grand nombre de citoyens.....

L'auditoire applaudit à cette sortie véhémente du président.

Le tribunal délibère, et Lacombe prononce en ces termes la condamnation des accusés :

« *La commission militaire*, après avoir entendu les réponses des accusés et lu les diverses pièces qui les concernent.

« Convaincue que Cazeaux, prêtre insermenté, s'est réfugié dans une cachette construite dans la maison du ci-devant Bon Pasteur, pour se soustraire à la loi de la déportation;

« Convaincue que Pauze et les onze femmes ci-dessus désignées, ont, pendant quatorze mois, recélé ce prêtre réfractaire et contre-révolutionnaire; qu'elles ont avoué à l'audience partager ses sentiments, et qu'elles ont refusé d'indiquer l'asile des conspirateurs, qu'elles ont cependant déclaré connaître;

« Ordonne, d'après la loi du 18 mars, pour Cazeaux, et celles du 23 ventôse et du 27 mars à l'égard des douze autres accusés, qu'ils subiront la peine de mort; déclare tous leurs biens confisqués au profit de la République; ordonne en outre que le présent jugement sera à l'instant exécuté sur la place Nationale de cette commune, imprimé et affiché partout où besoin sera. »

Les condamnés sont remis au bourreau.

Avant de les suivre au lieu de leur supplice, transcrivons une page écrite de la main de Lacombe sur le procès qu'on vient de lire :

« *Cazeaux, Pauze, Launay, Alix, Leberte, Sauve, Blutel Austray, Beau-*
« *retour, Milon, Tifrey, Dubert et Mimaud* ont été condamnés à mort
« comme ennemis de la Révolution.

« Le scélérat Cazeaux était caché depuis très longtemps dans cette
« commune; il y remplissait secrètement les fonctions de prêtre, et
« sous prétexte de religion, il faisait passer dans le cœur des per-
« sonnes faibles le poison de l'aristocratie. Il avait tellement disposé
« ses complices qu'il ne craignit pas de dire, en pleine audience, lors-
« qu'il fut interrogé par le président : Elles sont comme moi, disposées
« à se taire et à mourir. »

« *Léonard Pauze* et les autres complices de Cazeaux, connaissaient
« les lieux où sont cachés plusieurs prêtres rebelles à la loi de la
« déportation. Ils ont été insensibles aux invitations pressantes du
« président, et ont prouvé, par leurs réponses, que les fanatiques
« sont les plus cruels ennemis de la liberté.

« Bons citoyens de Bordeaux, vous le voyez, il existe encore dans
« vos murs de ces hommes qui voudraient former une nouvelle

« Vendée. Ce mot seul doit vous faire frémir... Veillez et que tous ces « scélérats soient découverts. » (1).

Et maintenant, racontons un douloureux épisode de l'exécution du prêtre Cazeaux et des religieuses du *Bon Pasteur*.

Les frères Peyrussau, exécuteurs, étaient connus pour leurs habitudes de cruauté envers les condamnés à mort; l'animadversion publique les entourait, et déjà, plus d'une fois, la Commission militaire avait eu à leur adresser de sévères observations.

Cazeaux et les religieuses avaient été conduits au milieu d'une foule considérable à la place Nationale (depuis Dauphine et aujourd'hui Gambetta); les apprêts du supplice ont lieu et huit condamnés sont exécutés; mais la guillotine se casse; on ne peut arriver à la faire fonctionner, et après une longue et douloureuse attente, cinq religieuses doivent être ramenés à la prison.

Les exécuteurs, qui les accompagnent, ne cessent, durant le trajet qui s'accomplit en charrette, de lancer d'ignobles quolibets aux cinq malheureuses dont la mort se trouve retardée, et notamment à Marguerite Milon, Claire Minault et Marie Dubert.

Dans la rue Sainte-Catherine et en face de l'église Saint-Mexant, l'exécuteur, tirant un crucifix de sa poche, le place avec toutes sortes de moqueries sous le nez de ces trois femmes. — *Tiens*, dit-il à l'une, *connais-tu ce bon Dieu que tu aimais tant! Tiens, le voilà!* C'était Marguerite Milon : elle regarde le bourreau avec colère et indignation. — *Baisez le Christ que voilà*, dit-il ensuite à Marie Dubert; et au moment où celle-ci allait y apposer les lèvres, l'exécuteur, en se moquant et en riant aux éclats, retourne le crucifix sens devant derrière. — *De quelque manière que vous me le présentiez*, dit la pauvre religieuse avec fermeté, *c'est toujours le Christ Sauveur*!

Des voix s'élèvent dans la foule pour blâmer l'exécuteur; il suspend ses inutiles cruautés. Mais un citoyen, plus indigné que les autres, André Pascaud, âgé de cinquante-neuf ans, chaudronnier, rue Du Casse, se rend immédiatement à la municipalité, y dénonce les faits coupables dont il vient d'être témoin, et, en paroles énergiques et courageuses, *il témoigne sa surprise qu'on se permette d'inquiéter des gens que la loi avait frappés.* Ce sont ses expressions.

Une enquête a lieu par les soins d'Abraham et de Moneassin, nota-

(1) *Journal du Club National*, du 30 messidor an 2.

bles, et le résultat en est transmis à Lacombe, qui le fait parvenir à l'accusateur public, en demandant le jugement des frères Peyrussac.

Nous avons vainement recherché, aux greffes du tribunal de Bordeaux et de la Cour d'appel de la même ville, la trace de la procédure suivie contre eux, et nous ignorons s'il est intervenu une condamnation pour flétrir et châtier ces misérables comme ils l'avaient justement mérité.

Quant aux cinq religieuses, elles scellèrent de leur sang, quelques heures plus tard, leur attachement à la foi catholique, et Dieu les recevait dans ses miséricordes avec leurs sœurs, le prêtre Cazeaux et le serviteur humble et dévoué qui avait uni son sort à celui de ces filles du Seigneur.

De pareils procès se passent de commentaires : on frémit en les lisant, et la pensée se reporte vers celui qui s'est nommé à Moïse : *Ego sum qui sum.*

6 JUILLET 1794.

Un ci-devant prêtre, Armengaud, est conduit, le 6 juillet, avec d'autres accusés dont nous n'avons pas à nous occuper, devant la commission militaire.

Sur les interpellations du président Lacombe, il déclare s'appeler Armengaud (Antoine), âgé de trente-sept ans, agriculteur et ci-devant prêtre, — actuellement agent national de la commune de Bayon, district de Bourg, natif de Réalmont, district d'Albi (Tarn), domicilié à Bayon.

Il est accusé « *d'avoir écrit et signé d'un autre nom que le sien, une « lettre tendant à calomnier cinq patriotes de la commune de Gauriac* ».

Armengaud était diacre au Séminaire Saint-Raphaël de Bordeaux, quand, le 27 mars 1792, il demanda, pour répondre aux vœux de la population, à être pourvu de la cure de Bayon.

Sa demande fut exaucée ; mais les événements marchèrent, le curé jeta son froc aux orties (selon la locution vulgaire), et fut nommé agent national de la commune de Bayon.

Mêlé à la politique et occupant un emploi public, il devait nécessairement arriver à se créer des inimitiés.

Cela ne tarda pas, et il en devint la victime, expiant ainsi l'erreur ou l'entraînement irréfléchi qui l'avait enlevé au ministère sacerdotal.

Le 21 juin 1794, la lettre suivante était adressée au président Lacombe :

« Blaye, le 2e messidor, 2e année républicaine.

« Citoyen président, depuis longtemps les cinq intrigants meneurs « et cabaleurs de la cne de Gauriac, destrict de Bourg, auraient dû être « être traduits devant la justice de votre tribunal, pour y subir la « peine dûe à leurs forfaits; ils sont dans l'instant au Palais Brutus, « et la vengeance nationale qui tôt ou tard atteindra les ennemis de la « Révolution, ne tardera pas, sans doute, à faire peser sur leurs têtes « le glaive de la loi. C'est pour vous prémunir contre une nouvelle « intrigue que je vous adresse la présente. Une partie du conseil géné- « ral de la commune de Gauriac fait courir des pétitions dans les com- « munes voisines du district de Bourg, pour demander des attestations « de civisme en faveur des cinq détenus; peut-être que quelqu'une par « faiblesse ou par menace se laissera gagner; peut-être même que les « citoyens du conseil général de cette commune et qui sont sans doute « aussi coupables que les cinq citoyens pour qui ils s'intéressent, « emploieront l'or et l'argent pour faire succomber les faibles paysans; « du moins, je puis vous assurer que l'un des cinq prévenus l'a déjà « fait une fois, ce qui l'a exempté d'être plus tôt arrêté. Ma conscience « m'a forcé de remplir le devoir dont je m'acquitte, et quoique je sois « domicilié du chef-lieu du canton, c'est-à-dire de Saint-Ciers de Canesse, « je n'ai rien voulu signer parce que j'ai été témoin des horreurs qu'il « ont commises en plusieurs occasions.

« Salut et fraternité. Signé : Gombeau aîné. »

Lacombe fit vérifier les énonciations de cette lettre.

Il résulta des investigations qu'il n'existait de *Gombeau aîné* ni à Blaye ni à Saint-Ciers de Canesse, que la lettre portait une signature inventée, qu'elle était l'œuvre de l'inimitié et qu'Armengaud, agent national de Bayon, pouvait bien en être l'auteur.

Lacombe n'y alla pas par quatre chemins, comme l'on dit : il ordonna l'arrestation d'Armengaud et remit à cet effet une réquisition à l'agent Troussy.

Armengaud fut traduit dans les prisons de Bordeaux, et, sans autre formalité préalable qu'un corps d'écriture qu'on lui fait tracer à titre de comparaison, il est amené à la barre de la Commission militaire.

— Reconnais-tu la lettre signée Gombeau comme émanant de toi, lui demande le président ?

— Oui, citoyen.

— Pourquoi l'as-tu écrite ?

— Je ne saurais le dire. L'agent national du district de Bourg, m'invita à réunir les deux partis qui divisaient la commune : je parlai à la Société populaire et les partis se réconcilièrent. Je partis pour Bordeaux; à mon retour, j'appris qu'on avait traduit dans les prisons les cinq patriotes dont il s'agit, et j'écrivis alors à la Commission militaire la lettre incriminée. Il est vrai que j'empruntai un nom qui n'était pas le mien, parce que je ne voulais pas être connu. Je connais d'ailleurs les cinq dénoncés pour de bons patriotes; Duthil est un exalté.

— Il est question d'un fait avoué par toi-même : tu déclares qu'ils sont bons patriotes et que Duthil est exalté! La République a besoin de ces hommes qui soutiennent le bien; mais toi, qui oses te dire républicain tu as écrit cette lettre! Tu as cru peut-être que j'aurais moi aussi la tête exaltée et que je ne réfléchirais pas! Un patriote est incapable d'une bassesse, et tu suis la marche d'un prêtre, d'un lâche! Ecoutez cette lettre, citoyens, dit Lacombe.

Il lit le document que nous avons transcrit et reprend, en s'adressant à Armengaud :

— Tu les confonds tous comme des hommes à forfaits; c'est toi qui en a commis un pour te soustraire à la vengeance nationale!

Armengaud veut parler.

— Tais-toi. Tu ne veux rien moins sinon que leur tête tombe sous le glaive de la loi ? Il n'est pas étonnant d'après cette lettre qu'on ait enlevé des pièces déposées au district en faveur de ces bons citoyens de Gauriac.

— Mais.....

— Tais-toi; tu es un calomniateur, un fourbe, en un mot un prêtre contre-révolutionnaire qui veux perdre de bons citoyens. De quelle conscience parlais-tu dans cette lettre? De celle d'un prêtre, d'un cagot, et non de celle d'un républicain.

— Je croyais.....

— Tais-toi, je ne veux pas t'entendre; le tribunal est fixé sur ton compte.

Ayant ainsi vomi son flot d'injures, Lacombe consulte ses collègues et prononce le jugement suivant :

« La commission militaire.....

« Convaincue qu'Armengaud s'était réuni aux fanatiques de la commune de Gauriac, pour faire partir sur l'échafaud les têtes de cinq patriotes qui ont le plus propagé l'esprit de la liberté dans cette commune; que pour y parvenir, il a écrit à la commission militaire une lettre dictée, disait-il, par l'amour de la patrie, et que cependant il a eu la fourberie de dater de Blaye, quoiqu'elle fut écrite de Bayon, de la signer du nom de Gombeau, ce qui a occassionné l'arrestation de trois citoyens portant ce nom;

« Convaincue qu'il a déclaré lui-même à l'audience qu'il reconnaissait les citoyens calomniés par lui pour de vrais patriotes, qui n'ont d'autres défauts que d'être trop exaltés pour l'amour de la liberté;

« Convaincue que, sous tous ces rapports, il doit être rangé dans la classe des calomniateurs, des aristocrates et des ennemis de la Révolution;

« Ordonne, d'après la loi du 27 mars, qu'il subira la peine de mort; déclare tous ses biens confisqués au profit de la République; que le présent jugement sera à l'instant exécuté sur la place nationale; ordonne en outre l'impression et l'affiche dudit jugement partout où besoin sera. »

Certes, nous ne voulons pas excuser Armengaud; il avait eu tort d'écrire la lettre incriminée; il avait cédé à un regrettable, à un inexplicable entraînement; mais vraiment, couper la tête d'un homme pour cela, est-ce proportionner le châtiment à la faute commise?

En toute sincérité, nous ne le croyons pas....

Comme si ce n'était pas assez des injures dont il avait été accablé à l'audience et de son sang qui allait rougir l'échafaud, Armengaud dût encore recevoir le coup de pied de..... Lacombe. Voici, en effet, le paragraphe consigné par le président, dans le *Journal du Club national* (1) sur l'affaire relative à ce malheureux prêtre, dont la mort soulève un sentiment de piété.

« Ce prêtre, écrit-il, avait usurpé la confiance de ses concitoyens. « Couvert du masque du patriotisme et détestant au fond du cœur les « patriotes, il avait résolu de perdre les meilleurs républicains de « la Cᵉ de Gauriac. Pour parvenir à ce but horrible, il écrivit à la com- « mission militaire une lettre signée Gombeau, dans laquelle il ap- « puyait fortement les calomnies répandues contre eux. La commis-

(1) Nº 8, du 2 Thermidor an II.

« sion militaire, après avoir rendu justice à ces citoyens, leur remit « cette lettre et leur recommanda d'en rechercher l'auteur. Le secré- « taire de la Cᵉ de Bayon reconnut l'écriture, la confronta avec d'au- « tres lettres d'Armengaud, et se hâta de les envoyer au tribunal « militaire.

« Le calomniateur traduit à la barre, soutient qu'il est l'auteur de « la lettre signée Gombeau. Il ose appeler ce crime une erreur et « cherche vainement à l'excuser. Il est condamné à la peine de mort « comme calomniateur, d'après la loi du 5 Pluviôse (1). »

(*A suivre*) A. VIVIE.

VII

L'HEURE DÉCISIVE

I

Cloué sur son cheval de guerre, Vivien
Pousse de long en large à travers la bataille:
Il s'exalte, il s'acharne et d'estoc et de taille.
Vers lui les plus hardis courent : il les prévient,

Et leur vide d'un coup la cervelle. Les lâches
Reculent : il les suit, et les fauche. On dirait
Qu'avant de se coucher pour mourir, il voudrait
Se faire un lit de corps navrés et de rondaches.

Guillaume, par instants, le cherche du regard,
Et, l'ayant vu, replonge au cœur de la mêlée;
Mais, enfin, il le perd de vue : échevelée,
La lutte le soulève et l'emporte au hasard.

Et, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, où fondent
Ces rudes compagnons, dans l'épaisseur des rangs,
Païens, la brèche s'ouvre, et les cris des mourants
Aux cris d'effroi jetés par les fuyards répondent.

(1) *Journal du Club National* du 2 Thermidor an 2.

En vain, toujours rompu, se reforme le bloc :
Guillaume et Vivien, à chaque tentative,
Dans le tas, comme un fer rouge dans la chair vive,
Pénètrent ; et le sang fume sous leur estoc.

II

Hélas ! en Aliscans, auprès des vagues bleues,
Longue fut la tuerie, et grande la douleur :
Avec le sang païen nos preux versaient le leur !
A travers un champs clos large de plusieurs lieues,

Des hommes — cent milliers d'hommes — bardés de fer,
Se cherchent, furieux : on se heurte, on chancelle,
On se frappe, on se tue ; et c'est un pêle-mêle
Effrayant, où l'on voit, gisants sous le ciel clair,

Des morions béants, des armes fracassées,
Des cadavres sur qui la pâle Mort étend
Son voile, et des chevaux éventrés agitant
Une dernière fois leurs jambes convulsées.

Cependant, au milieu du bruit, un chevalier,
Sur un dextrier noir, tête haute, domine
Et ses barons et ceux que sa main extermine,
Semblent grandir encore et se multiplier.

Partout où la clameur du combat se ravive,
Partout où, plus intense, un éclair a relui,
N'en cherchez pas ailleurs l'occasion : c'est lui,
C'est lui, n'en doutez pas : regardez, il arrive !

Partout où la bataille ardente amoncela
Débris sur débris, morts sur morts, bêtes sur bêtes,
Ne vous demandez pas qui trancha tant de têtes :
C'est Guillaume : à coup sûr, Guillaume a passé là !

Le Comte est sans pitié pour la Race honnie ;
Mais, chose étrange, après tant d'assauts meurtriers,
Il s'arrête, et, debout sur ses fins étriers,
Il regarde au loin, pâle ainsi qu'en l'agonie.

Sa prunelle s'emplit de larmes; et, tout bas :
« Vivien, Vivien, songe-t-il, oh ! je tremble !... »
Et, de nouveau, brochant son dextrier, il semble
Qu'aux rangs les plus épais il cherche le trépas.

Or, le trépas de lui ne voulait pas sans doute,
Car, ayant enfoncé deux, trois, quatre escadrons,
Il allait, défiant jeunes et vieux barons,
Et la Mort reculait ; mais venait la Déroute !

La Déroute, elle guette et rôde aux alentours :
Des vingt mille Français le nombre diminue
D'heure en heure ; et l'affreux massacre continue,
Hélas !... Et des Païens le flot monte toujours.

III

Partout, dans les moutiers, tinte l'heure de none.
Presque mort, Vivien a le front pâle ; il sent
Qu'il n'ira pas loin ; mais son bras, se redressant,
Suit les ordres que l'âme indomptable lui donne,

Et frappe. Bien des preux, au matin des tournois,
Certes, ne montrent point d'ardeur pareille à celle
Qu'au déclin d'une lutte âpre, où le sang ruisselle,
A ce héros, vivant et mourant à la fois....

Hélas ! d'autres païens accourent — une foule
Innombrable, poussant d'horribles cris : Gorhant,
Leur roi farouche, marche en tête ; et le torrent
Jusqu'aux pieds des barons français écume et roule.

Qu'importe ? Vivien, en hâte, rassemblant
Près de lui quelques bons compagnons de son âge,

A dix pas devant eux, commence le carnage,
Et, contre vingt assauts, se roidit, pantelant....

Hélas! hélas! encore un ouragan qui gronde,
Et qui, dru comme grêle, à coups multipliés,
Tombe : c'est Gatemar avec ses chameliers
Qui font trembler le sol une lieue à la ronde.

Qu'importe ? Vivien tiendra ferme. Les siens,
Devant lui, tour à tour, succombent : lui seul reste
Debout ; les yeux levés vers la voûte céleste,
Il prie, et, derechef, s'abat sur les Païens.

Il prie, il tue; et maint redoutable adversaire
Mord la poudre : Murglant, Glorion, Fausebert,
Rubion, Marados, Argis, le crâne ouvert,
Expirent, maudissant leurs dieux... Mais, ô misère!

Le sang de Vivien, de quinze trous béants
S'écoule à gros bouillons : le moribond se pâme.
Il suffirait d'un coup pour arracher son âme,
Mais sa pâleur encor brave les mécréants....

Hélas ! Hélas! Hélas ! l'arrière-garde more
Entre en bataille — dix mille hommes! — Devant eux
Galope Haucebier aux yeux rouges, hideux,
Fer en main, secouant son armure sonore.

Vivien se ranime, il a tout entendu :
Haucebier fond sur lui ; dardant sa javeline
Avec force, il l'atteint droit en pleine poitrine,
Et passe... Vivien chancelle, il est perdu !

Pauvre enfant Vivien!.. Il songe que c'est l'heure,
Et n'a d'autre souci que de mourir en preux.
Le voilà seul; tout près, est un bosquet ombreux :
Il se dit que la mort, là, lui sera meilleure.

Une source y murmure au pied des tamaris ;
Il s'y traîne, emportant son casque et son épée :

Comme les paladins de la vieille Epopée,
Il veut s'endormir sur ces glorieux débris.

Il invoque les Saints protecteurs du Royaume,
Et, ne pouvant prier à genoux, il s'étend,
Bat sa coulpe, rejoint les mains, et, palpitant :
« O Dieu, murmure-t-il, gardez l'oncle Guillaume ! »

IV

Guillaume avait besoin que Dieu soutînt ses pas :
De tant d'hommes, vivants le matin, douze à peine
Ont survécu : le reste est couché par la plaine.
Que fera-t-il ? Va-t-il crier grâce ?... Non pas !

Un suprême parti s'offre à son espérance :
Se frayer au galop, en bataillant toujours,
Un chemin vers Orange, et, sur ses hautes tours,
Attendre les barons de Louis, roi de France.

Il est vrai qu'il emporte une amère douleur :
Songer que Vivien est tombé là, qu'il râle,
Et partir sans avoir baisé sa lèvre pâle !
Mais l'intérêt de tous est au-dessus du leur :

Il part. Les Sarrazins se dressent sur sa route :
Il faut lutter, et c'est la lutte sans merci : —
« Hélas ! mes compagnons, que n'êtes-vous ici !
« Mais, non, vous êtes morts, et plus heureux, sans doute !

« Pleurez, dame Guibourc, et priez ; car, hélas !
« Vous ne me verrez plus jamais !... » Sa voix s'altère ;
Et, voyant son cheval du pied creuser la terre,
Il le plaint : « Mon ami, tu dois être bien las !

« Mais, va, si nous rentrons dans Orange, l'épeautre
» Et l'orge devant toi seront mis par boisseaux ! »
Et Baucent, reniflant alors à pleins naseaux,
Hennit, levant bien haut ses pieds l'un après l'autre.

« En avant! » — Et, vingt fois, rapide comme un trait,
Par la plaine, de morts et de mourants jonchée,
Guillaume devant lui tente sa chevauchée :
Vingt fois les mécréants le tiennent en arrêt.

Il en terrasse dix, vingt, trente; mais son heaume
Est broyé, son écu criblé de coups, son corps
De blessures couvert... Enfin, à bout d'efforts,
Il cède : ce n'est plus que l'ombre de Guillaume.

Il dit : « O Roncevaux, ô sinistres vallons,
« Vous fûtes les témoins d'une innocente joute :
« Un combat, c'est celui d'Aliscans! » — Il ajoute
Tristement : « Dieu me voit, Guibourc m'attend, allons! »

Il repart; mais, suivi par Esméré d'Odierne,
Par Brodual et par Télamon, aux abois,
Il erre comme un loup qu'on traque dans les bois;
Et partout une troupe aux aguets qui le cerne.

Par bonheur, tout à coup, un orage survient
Qui se tord en épais tourbillons sur la grève.
Et Guillaume éperonne, il galope sans trève,
Et disparaît, criant aux échos : « Vivien! »

Enfin, après avoir erré durant une heure,
Il voit une fontaine au pied des tamaris :
Couché sur le gazon, blême, sourd à ses cris,
Vivien était là. — Pleure, Guillaume, pleure!

A FERRAND.

(A suivre).

LE DRAME DE LA VIE

(Suite)

Je me promenais lentement, au hasard de mes pas, sur Monte-Montorio, d'où mon regard embrassait le vaste panorama de Rome et des horizons de la Sabine.

Les ruines du Palatin et du Forum, que j'apercevais, de là, gisant sur le sol, semblables aux débris du squelette d'un grand peuple, rapprochées dans ma pensée du sifflet strident des machines à vapeur dont la blanche fumée s'élevait du côté de la Porta-Pia, m'avaient amené à rêver des progrès matériels, dont l'humanité s'est enrichie depuis la Rome des César ... surtout à notre époque.

Tout à coup, en débouchant sur un petit plateau, au sommet du mont, je me trouvai à quelques pas d'un vieillard, assis sur l'herbe courte et desséchée du lieu. Le visage légèrement penché sur une petite excavation que sa main droite creusait machinalement dans le sable fin et mobile, dont la belle couleur jaune a valu à cette colline le nom de Montorio (Mont d'or), il paraissait livré à de profondes pensées ou à de grands soucis.

Par discrétion, je fis un mouvement pour revenir sur mes pas, mais il leva la tête, et me reconnaissant pour un prêtre français, il eut un geste si sympathique, que je m'arrêtai.

— Oh! venez, dit-il, venez, nous parlerons de la France.

Je pris place sur l'herbe en face de lui, à une distance respectueuse.

C'était un beau vieillard, dont l'œil enfoncé sous une arcade sourcilière proéminente, avait une expression rêveuse, à laquelle se mêlait je ne sais quoi d'étrange et de fascinateur qui m'impressionnait.

— « Pour juger une époque, me dit-il, répondant à mes pen-

« sées comme s'il les avait lues dans mon esprit, il ne faut « pas regarder seulement ce qui y progresse, mais aussi ce « qui n'y progresse pas.

« L'humanité, c'est vrai, a réalisé de grands progrès maté- « riels depuis les Romains du Forum, et l'homme de ce siècle, « entre autres, peut se vanter d'avoir marché, sous ce rapport, « à pas de géant.

« Dominateur du sol, il lui dérobe ses trésors et le couvre « à son gré de cités, de palais, de moissons et de routes mer- « veilleuses.

« Dominateur de la mer, il brave ses orages, se balance en « riant sur ses abîmes et contraint ses flots de lui ouvrir des « chemins rapides vers les plus lointains rivages.

« Dominateur des éléments, l'eau, l'air, le feu viennent « tour à tour lui livrer leurs forces et les mettre à son service « pour accroître son bien-être ou embellir son existence.

« Il a contemplé les sphères lumineuses qui circulent dans « l'espace au-dessus de sa tête et il a dit : Je veux dérober à « la nature le secret de la lumière dont elle compose ses « soleils, pour en allumer des phares éclairant mes nuits.

« Il a vu la foudre sillonner la nue et il a dit : J'en ferai « une messagère de mes pensées et un porte-voix de mes « paroles, plus rapides encore que les chars de feu lancés par « moi sur les flots.

« Il a dit et il a réalisé.

« Mais pendant qu'il accomplissait cette brillante marche « en avant, dans l'ordre matériel, il reculait dans l'ordre intel- « lectuel, sous le rapport *des idées,* et par ce côté, en ce moment, « il touche à des abîmes, où la civilisation européenne « menace de sombrer, en dépit de toutes nos conquêtes sur « la nature. »

Un nuage de profonde tristesse était venu voiler le regard du vieillard pendant qu'il prononçait ces dernières paroles et l'accent de sa voix, en les prononçant, avait attiré mon attention *sur elles* avec une force qui me dominait.

« Je n'ai pas besoin, continua-t-il, de vous faire l'historique « du mouvement rétrograde de l'humanité dans l'ordre des « idées, depuis le jour où la raison, renonçant à prendre *ses*

« *principes* dans la Révélation, crut de sa dignité de s'imposer « la tâche de les chercher en elle-même avec indépendance.

« Je n'ai pas besoin de vous montrer comment elle s'est « égarée dans cette recherche, où elle a dépensé tant d'efforts « pour n'aboutir qu'à ce matérialisme scientifique, dont elle « poursuit en ce moment la vérification, et à cet amas de con« naissances *désagrégées* qu'elle ne peut plus systématiser « faute de principes. Vous savez cela, jeune ami?

— « Oui, me hasardai-je à répondre, je sais cela. J'ai remarqué parfaitement l'état de désagrégation dans lequel, en effet, se trouvent nos connaissances depuis que nous n'avons plus les principes qui sont nécessaires pour les réduire à l'état de sciences, et je suis attentivement les efforts tentés pour vérifier l'hypothèse d'une explication de toutes choses par la seule virtualité de la matière. Mais je ne me rends pas compte de la grandeur du péril que peut faire cou« rir à la civilisation européenne un tel effort en faveur d'une hypothèse si dénuée de probabilité. »

— « Je penserais comme vous, jeune ami, si on en était « encore à l'hypothèse, mais ne vous êtes-vous donc pas aperçu « que les hommes du *parti d'action sont arrivés,* et que depuis « qu'ils sont arrivés, laissant les hommes de science à leur « vérification de *l'hypothèse,* ils proclament que, du moment « que la raison ne réussit pas plus à cette vérification qu'à « tout le reste, il n'y a plus qu'à se résoudre à l'ignorance en « fait de principes et d'explication de choses, pour faire con« sister désormais la sagesse à prendre la vie comme elle est « et à en extraire le plus de satisfactions possibles, en orga« nisant la société à cette fin. La vie présente, ont-ils dit, « étant la seule dont nous ayons une connaissance certaine, « occupons-nous d'elle exclusivement pour la rendre la moins « malheureuse possible, sans souci d'un Dieu et du *trou noir*, « sans retour pour notre origine et sur notre avenir. A quoi « bon! Demandons à nos seuls besoins la règle de notre vie. « La suprême sagesse est là... le reste est bêtise.

« Ainsi ont-ils parlé, et passant de la théorie à la pratique, ils mettent en ce moment tout en œuvre pour préparer ce qu'ils appellent *le déniaisement social.* Ce déniaisement doit

consister à former des générations affranchies de toutes les vieilles idées religieuses, et vivant dans la plus entière irresponsabilité de la conscience sous la seule direction, purement extérieure, des lois de l'instinct, de l'hygiène et de la sociologie. »

J'avais parfaitement compris quels étaient les hommes désignés par cette expression « le parti d'action », mais sous le regard du vieillard, il me sembla que j'éprouvais une intuition toute particulière de la puissance de cette association séculaire d'hommes méditant les plus impitoyables résolutions à l'endroit de l'Église catholique.

— « Mais du moins, répondis-je, si ces hommes poursuivent la destruction de l'Église, ils ne poursuivront pas celle de la civilisation, et l'existence de celle-ci en Europe n'est pas, nécessairement liée à l'existence de l'Église. »

— « C'est possible, mais écoutez, jeune ami, comment la civilisation elle-même, à cette heure, est en cause.

« Pendant que le parti d'action poursuivait bruyamment sa tâche, une certaine classe d'hommes, mus par les mêmes idées, mais ayant des intérêts différents, ont fait la remarque que la société, telle qu'elle est organisée, ne se prête pas à une véritable application de l'idée matérialiste. La société, font-ils observer, est organisée à la chrétienne sur *les principes de patience et de résignation,* qui supposent entre les hommes des inégalités voulues par un Dieu ; qui supposent des pauvres à côté des riches, des inférieurs à côté des supérieurs, des serviteurs à côté des maîtres, des prolétaires à côté des propriétaires.

« Tout cela avait sa raison d'être dans une société au milieu de laquelle était plantée la Croix.

« Mais tout cela est un non sens au sein d'une société où il s'agit de ne voir dans les hommes que des produits de la nature. Dans une telle société, en effet, il ne peut plus logiquement être question ni d'inférieurs, ni de supérieurs, ni de riches, ni de pauvres, ni de maîtres, ni de bienfaiteurs, ni de chefs, ni de patrons.

« Ainsi ont raisonné ces hommes, et, d'après eux, l'ancienne organisation sociale est à renverser par la base pour

faire disparaître, non seulement tout ce que les prêtres abritent sous les prétendues compensations de l'avenir, qu'ils mettent en avant pour duper les malheureux par la patience, mais également tout ce que les autres exploiteurs de leurs semblables abritent sous les prétendus principes d'autorité et de propriété, qu'ils patronnent pour s'autoriser à regorger, en laissant les autres mourir de faim.

« Comme les hommes du parti d'action, en détruisant l'Église, ne visent seulement qu'à se débarrasser de croire afin de n'avoir plus l'ennui de craindre, en se livrant à la satisfaction de toutes leurs convoitises; comme ils sont tous bourgeois et propriétaires et qu'il n'entre nullement dans leurs vues de pousser la logique des idées matérialistes jusqu'aux limites où la veulent pousser les hommes dont je viens d'exprimer la manière de voir, ces derniers, qui sont généralement de la classe des travailleurs, déclarent tout simplement qu'ils veulent prendre en main la régénération sociale avec toutes ses conséquences logiques, dût la moitié de l'humanité périr dans cette suprême révolution.

« Villes, palais, usines, forteresses, églises, casernes, prisons, couvents tout sera radicalement détruit.

« Incendies, poisons, poignards, nœuds coulants, dynamite, tout sera employé sans aucune considération d'humanité, de justice, de parenté et d'amitié.

« La révolution sociale légitime et sanctifie tout à leurs yeux. Pour eux tout est immoral qui entrave la destruction, tout est moral qui la favorise. Ils n'ont qu'une pensée et qu'un but : le renversement du vieil ordre de choses.

Ils ont montré par de terribles essais que ce n'est pas chez eux un vain projet. Mais obligés de reconnaître, à la suite de ces essais qu'ils ne sont pas encore assez nombreux pour réussir, ils en étaient réduits, pour cette cause, à attendre encore longtemps, peut-être, l'opportunité d'une tentative plus efficace, lorsque les hommes du parti d'action sont venus leur ménager, sans le vouloir, le moyen assuré de compléter leur recrutement à courte échéance. Ils vont trouver, en effet, ce moyen de se compléter près des nouvelles générations qu'on est en voie d'élever dans l'entière irresponsabilité de la

conscience et avec le bonheur de la vie présente pour seule fin. Ne sera-t-il pas facile, aux sectaires de la pandestruction sociale, de montrer aux fils d'ouvriers et de prolétaires ainsi élevés que, du moment que la sagesse consiste à placer le bonheur dans la vie présente, n'y en ayant point d'autre, ce serait sottise de leur part de se résigner à rester indigents et travailleurs pendant que d'autres jouiraient du repos et du bien-être, sans y avoir plus de droits qu'eux-mêmes devant la nature? Ne sera-t-il pas aisé de leur faire comprendre que ce qui pouvait être accepté avec une religion montrant aux déshérités de la vie un Ciel pour compensation dans l'avenir, et en attendant ici, un Dieu pour compagnon d'infortune, ne peut plus l'être avec les idées matérialistes, mettant l'espérance au rang des duperies à faire cesser dans le monde?

« Il ne faudra pas dépenser beaucoup d'éloquence pour leur faire reconnaître que la beauté de la machine sociale, au nom de laquelle on demande à chacun de rester à sa place par patriotisme, importe peu à ceux qui sont broyés par ses rouages et que leur intérêt, à ceux-là, est de briser la machine pour se délivrer. Ils se feront nihilistes.

Ainsi recrutés par la génération, que l'on prépare pour eux sans le vouloir, les nihilistes seront bientôt en nombre suffisant pour tenter l'exécution de leurs sataniques projets, et alors ce sera l'Europe livrée à un bouleversement, qui montrera quel féroce animal le matérialisme peut faire de l'homme, en pleine civilisation.

— « Que se proposent ces anarchistes après la destruction ? »

— « Ils s'interdisent cette question, de peur qu'elle ne provoque de l'hésitation dans les volontés et dans les courages. »

« Détruisons sans souci de ce qui suivra, disent-ils. Après, on fera toujours mieux que ce qui existe. Pour le moment, l'essentiel est de produire l'amorphysme social complet, absolu, afin qu'aucun débris des anciennes formes ne puisse devenir l'embryon d'où pourraient renaître les anciennes iniquités gouvernementales, administratives, juridiques et religieuses. » Tel est leur langage.

— « Mais, du moins, ils n'anéantiront pas l'Eglise, qui sera toujours là pour tenir dans le monde la cause de Dieu et des âmes ? »

— « C'est vrai, l'Eglise sera toujours là pour représenter la cause de Dieu et des âmes, mais dans quel état les sectaires matérialistes auront-ils mis cette cause ? Ah ! voilà précisément le sujet de ma tristesse !... Ne croyez pas, jeune ami, que ce qui me préoccupe, en présence des extrémités où nous touchons, soit les villes incendiées, les palais détruits, les usines renversées et tout le mécanisme social menacé. Ce qui me préoccupe, ce sont les âmes moissonnées par Satan à la faveur de cette révolution intellectuelle et matérielle, les âmes détournées de Dieu et s'en allant d'ici avec leur fin manquée pour l'éternité. Voilà ce qui est déplorable, plus qu'aucune parole humaine ne peut l'exprimer. »

Le vieillard me regarda d'une manière étrange en prononçant ces dernières paroles, et sous ce regard je me sentis soudainement ravi à moi-même par une fascination qui me donna l'intuition du mouvement des âmes au départ de la vie.

Je me voyais, en dehors de l'orbite terrestre, sur un point perdu de ces plaines infinies de l'espace, que traversent les esprits en parcourant les mondes. De ce point de l'espace, fixant mon regard sur la terre pendant qu'elle roulait majestueusement dans son orbite, enveloppée de son atmosphère, je voyais émerger de la partie supérieure de cette atmosphère des petits groupes d'âmes brillantes comme des étoiles d'or, qui prenaient leur direction vers les régions élevées, où elles se perdaient en peu d'instants.

Tout à l'opposé, par la partie inférieure de l'enveloppe terrestre émergeaient en même temps d'autres âmes, — mais celles-là sombres et gémissantes et en groupes plus considérables — qui descendaient rapidement, dans une direction contraire à celle des premières, semblables, dans leur vol rapide et tourmenté, à ces voliers d'oiseaux de mer surpris par la tempête, qui fuient du large vers la terre, en faisant entendre des cris plaintifs du sein de la bourrasque dans laquelle ils tourbillonnent.

En un clin d'œil, ces groupes d'âmes gémissantes franchis-

saient les limites de notre univers pour pénétrer dans une autre création chaotique, aux climats de feu, dont elles occupaient les régions désolées, pendant que les premières abordaient joyeusement au ciel des anges...

Et la terre, tout en roulant dans l'espace, jetait ainsi sans cesse des âmes à l'éternité. C'était tout ce qui sortait d'elle.— Elle gardait le reste dans sa poussière, pour le néant.

Et je comprenais que j'avais sous les yeux le vrai dénouement du drame de la vie. Oh! comme, à cette vue, j'étais pénétré du mal fait à leurs semblables par ceux dont les idées le rendaient en ce moment si déplorable!

Tant d'âmes pour les régions désolées, aux climats de feu, où jamais le sourire ne reparaitra sur les lèvres de l'homme, et si peu pour le ciel des anges! J'étais saisi, accablé.

« Que faire pour enrayer cette déviation des âmes, m'écriai-je, revenant de la fascination qui m'avait un moment tenu en silence, que faire pour arrêter l'œuvre fatale de ces artisans de malheur? »

A ces paroles, qui s'échappent comme un cri de détresse de mon cœur oppressé, le vieillard laisse paraître un sourire sur son beau et noble visage.

— « Que faire, dites-vous, jeune ami? C'est pour vous le dire que j'ai désiré m'entretenir avec vous, en vous reconnaissant pour Français, car le remède au mal pourrait venir de la France.

— « Quel est ce remède?

— « Celui qu'indique la nature du mal : une réaction dans les idées, réaction qui, grâce à Dieu, ne fût jamais plus possible qu'à cette heure même. »

Ces paroles du vieillard, prononcées avec l'accent d'une profonde conviction, provoquent vivement ma curiosité et mon regard l'interroge avidement. Il le comprend, et pour justifier ses paroles, il commence par me faire constater avec lui, que les savants occupés à la vérification de l'hypothèse matérialiste sont aux abois en présence des difficultés de la tâche, et qu'ils s'avouent à eux-mêmes un résultat négatif.

Il me fait voir ensuite le grand nombre de spécialistes, sur toutes les questions débattues, dont la vérité dispose en ce

moment dans les universités libres de l'Europe et en dehors d'elles.

Il me fait remarquer, en outre, à côté des résultats négatifs de la science matérialiste, si favorables à la thèse chrétienne, la coïncidence des témoignages non moins favorables que toutes les découvertes scientifiques fournissent journellement à cette même thèse.

Il en conclut que s'il y avait un moyen de faire naître entre les savants dévoués aux idées matérialistes et les savants au service des idées chrétiennes une discussion courtoise et loyale, il pourrait s'en suivre, il s'ensuivrait même infailliblement, une réaction parmi les premiers.

— « Beaucoup d'entre eux, ajoute-t-il, sont des esprits droits qui cherchent le vrai et qui n'hésiteraient pas à se rallier aux données chrétiennes pour l'explication de toutes choses, du moment qu'ils reconnaîtraient en elles *la vérité*.

— « Je veux le croire, mais les savants de cette école ont exprimé la résolution de ne plus s'occuper de ceux qui étudient au point de vue chrétien et ils tiennent leur parole. En sorte que toute communication scientifique est interrompue entre eux et nous. Nous les lisons, nous, mais eux ne nous lisent plus.

— « Je le sais, jeune ami, mais s'il était un moyen de les contraindre moralement de revenir sur cette résolution et de vouloir la discussion?

— « Oh! dans ce cas, il y aurait lieu d'espérer leur désillusionnement et d'attendre de *leur influence* une réaction opportune et efficace dans les idées, car ce sont eux qui en forment les courants... Mais le moyen? »

Il me regarde de nouveau d'une manière étrange, comme précédemment, et, sous l'action de ce regard, je sens dans mon esprit l'intuition de ses propres idées, comme si mon âme faisait place à la sienne pour la laisser penser avec mon propre cerveau.

J'ai conscience d'un magnifique établissement, où fonctionne une puissante imprimerie au service de douze savants d'élite, qui vivent en commun dans cet établissement et y collaborent à de grands travaux intellectuels.

Une première chose qui me frappe par suite de l'intuition pénétrante que me communique le vieillard, c'est l'action causée sur l'intelligence de chacun de ces savants par leur collaboration. Je constate, en effet, qu'il se passe entre eux quelque chose de semblable à ce qui arrive lorsque plusieurs personnes entrent dans une même salle avec un flambeau allumé à la main.

De tous ces flambeaux allumés, il résulte une lumière d'ensemble dont chacune des personnes réunies profite comme si elle était celle de son flambeau. Ainsi pour ces savants; du groupement de leurs sciences spéciales se produit comme une science d'ensemble dont chacun d'eux profite comme étant la sienne.

C'est l'union produisant la force, mais tout différemment que dans l'effort matériel. Dans ce dernier cas, la force ne dure que le temps de l'effort et aucun de ceux qui l'ont produite ne la garde. Elle est exclusivement collective.

Dans l'effort intellectuel, elle se communique à chacun de ceux qui la produisent et leur devient personnelle; du moins dans une grande proportion. Voilà ce qui me frappe d'abord et j'admire tout ce que ces hommes se communiquent les uns aux autres de valeur intellectuelle en collaborant. C'est une révélation pour moi qui m'inspire une immense confiance dans leur œuvre.

Cette œuvre est une *Revue scientifique internationale,* ouverte à la collaboration de tous les savants de l'Europe.

J'en aperçois plusieurs qui vont et viennent dans le vaste établissement, où ils trouvent bibliothèques, chambres de travail et large hospitalité, en y venant apporter ou compléter leurs travaux.

Les douze reçoivent et révisent les articles, indiquant les corrections à faire, les affirmations à fortifier et n'admettant à la publicité de la Revue que ceux dont la solidité scientifique garantit le succès.

Le but est l'apologie des idées chrétiennes et la réfutation des idées positivistes.

Les moyens sont purement scientifiques et rationnels, et la forme absolument loyale et courtoise, excluant soigneuse-

ment toute équivoque dans les expressions et dans les pensées.

La collaboration est laïque et ecclésiastique, indifféremment, le terrain étant uniquement rationnel et scientifique.

Grâce à l'intention bien arrêtée d'empêcher l'œuvre de jamais revêtir le caractère d'œuvre financière, par une fixation irrévocable d'un maximum de dividende;

Grâce à la modération du prix de l'abonnement, rendue possible par cette mesure; Grâce au nombre immense d'abonnés que la simple annonce de la Revue, dans les conditions où elle a été conçue, à produit dès le début; Grâce à la puissance scientifique et littéraire de sa rédaction, l'œuvre a aussitôt provoqué l'attention de l'Euroqe et se trouve dans des conditions qui ne permettent pas à la science antagoniste d'y rester indifférente. La discussion est engagée.

J'aperçois jusqu'aux fascicules eux-mêmes de la Revue, sans doute comme le vieillard les voit dans son esprit. Ils sont volumineux. Dans une de leurs parties, je remarque des articles où l'on s'est borné, pour confondre les idées matérialistes, à reproduire simplement, en les dépouillant de leur parure scientifique et littéraire, les théories imaginées pour appliquer ces idées à la vie sociale et individuelle de l'homme, et j'admire comment ce simple procédé suffit pour montrer l'évident illogisme de ces théories, soit qu'elles essaient d'expliquer la genèse matérialiste des facultés de l'homme, soit qu'elles veuillent rendre compte de la production des choses par une action purement mécanique des forces physico-chimiques de la nature.

La thèse, par exemple, consacrée à expliquer comment une morale individuelle et sociale sera possible avec les idées matérialistes régissant l'homme, est ramenée fidèlement à ce qui suit dans la Revue, après y avoir subi le deshabillement de sa parure scientifique et littéraire.

« Le matérialisme, ne pouvant avoir une *morale obligatoire,* « possible seulement avec une sanction divine atteignant la « conscience, aura une *morale nécessaire,* ce qui vaudra beau« coup mieux.

« Il réalisera cette morale nécessaire, en créant une moralité

« organique dans l'homme, c'est-à-dire en l'amenant à produire « nécessairement, par la seule impulsion de sa nature, des actes « moraux comme le rosier produit des roses, comme le cerisier « produit des cerises, comme le chat prend des souris.

« C'est à l'aide de l'éducation combinée avec l'hérédité que ce « résultat sera réalisé. On commencera par obtenir d'une pre- « mière génération, à l'aide d'une forte pression d'éducation, « un certain degré d'habitudes morales que cette génération « transmettra à la suivante par hérédité organique. Cette « seconde génération subira une même pression d'éducation, « qui donnera à ces habitudes un degré organique de plus, « transmis également par hérédité à la génération suivante. « Celle-ci, bénéficiant du résultat obtenu chez les deux pre- « mières commencera à être déjà assez naturellement morale. « La pression de l'éducation continuant, à la quatrième géné- « ration la moralité purement organique sera très près de sa « réalisation. A la cinquième, ce sera fait et nous aurons « l'homme réglé dans ses mœurs par la nature comme l'ani- « mal, et produisant les actes moraux comme les plantes pro- « duisent leurs fleurs et leurs fruits. » Rien n'est ajouté à ce simple exposé de la thèse. La montrer au bon sens a paru suffisant pour la faire juger et l'on ne s'est pas trompé.

Le même procédé est appliqué à une foule d'autres théories de la même école, avec le même succès. J'en vois plusieurs, par exemple, consacrées à expliquer l'origine matérialiste de la pensée et de la conscience et ayant coûté une étonnante dépense d'intelligence et d'efforts à leurs auteurs, qui reviennent simplement à ceci : « Voici comment la pensée, la mé- « moire et la conscience se forment dans l'homme sans qu'il « y ait en lui aucune entité particulière pour penser la pensée « et pour être la chose qui se souvient et a conscience d'elle- « même. Des impressions causées sur les nerfs sensitifs, ayant « une de leurs extrémités à la surface du corps, sont amenées « par ces nerfs à l'intérieur du cerveau où est leur autre extré- « mité. Là, elles sont saisies par les nerfs moteurs qui font « jouer le système musculaire selon la nature des dites « impressions, lui faisant exécuter la fuite, si les impressions « sont celles de la crainte, lui faisant exécuter la poursuite, « si les impressions sont celles du désir.

« Entre le moment où les impressions quittent les nerfs « sensitifs, dans le cerveau, pour passer aux nerfs moteurs, « il y a chez l'homme, un arrêt de vingt ou trente secondes. « Grâce à cet arrêt, il arrive que l'impression en circulation a « le temps de se reconnaître et *de se penser*. Telle est l'origine « de la pensée chez l'homme. Il arrive, en outre, que dans ce « même cerveau humain les pensées qui s'y pensent ont le « privilège de se lier ensemble de manière à constituer une « continuité de pensées accolées les unes aux autres. Il en « résulte la mémoire et de la mémoire naît la conscience de soi. »

La Revue n'ajoute rien également à ce simple exposé. C'est tout ce qu'il faut, en effet, pour montrer *l'étrangeté* de ces théories de la pensée, de la mémoire et de la conscience de soi, exposées avec tant d'apparat de science et de style par *les forts* du parti.

Le même procédé a le même résultat contre les thèses dont le but est d'expliquer comment les choses peuvent avoir une origine purement matérielles, en dépit de la finalité qui se révèle dans toute la nature et y proclame le plan préconçu d'une intelligence créatrice. Le bon sens les a tout de suite jugées en les voyant se présenter à découvert dans la Revue, où elles raisonnent comme il suit contre la finalité. « Si les « êtres réalisent par le fait des buts déterminés, ce n'est pas parce « qu'ils ont été créés en vue de ces buts, mais parce qu'ils se « sont trouvés, par hasard, d'une manière qui leur a permis de « s'y porter. Voilà tout. Rien en ce monde n'a été fait pour « l'usage, mais l'usage a été déterminé par le hasard. Les « oiseaux n'ont pas reçu des ailes pour voler ; s'ils volent, c'est « qu'ils se sont trouvé avoir des ailes, par hasard.

« Si l'homme a une bouche pour manger, des dents pour « broyer et mâcher ce qu'il mange, un estomac pour recevoir le « bol alimentaire, un cœur pour faire circuler le sang, des pou- « mons pour respirer l'air vital, tous ces organes n'ont pas été « disposés pour ces usages par un créateur intelligent. Tout « cela fonctionne en lui et y réalise la vie, parce que la coinci- « dence des combinaisons fortuites, dont il est sorti, a voulu « qu'il se trouvât avoir une bouche, des dents, un estomac, un « cœur, des poumons, et que, voyant qu'il avait tout cela, il

« s'est mis à manger, à respirer et à vivre. C'est ainsi que tout « ce qui, dans la nature, semble le résultat d'appropriations et « d'accommodations préméditées, n est en réalité que le « produit fortuit des combinaisons aveugles et inconscientes « de la virtualité matérielle. »

L'intuition de toutes ces thèses matérialistes, ainsi mises à nu dans la Revue, se manifeste à mon esprit très rapidement, en un instant. C'est quelque chose comme ce qui se passe dans les rêves, où en quelques minutes on voit des évènements qui prennent des heures à raconter,

Le vieillard continuant toujours de fixer sur moi son étrange regard, je perçois clairement une autre série d'articles qui visent une certaine classe d'auteurs, lesquels, pour se faire la partie plus belle, travestissent déloyalement les doctrines qu'ils combattent et trompent sciemment leurs lecteurs.

Pour ces écrivains déloyaux, la Revue les exécute impitoyablement devant le grand public, et un premier résultat de cette exécution est l'arrêt soudain d'une foule de publications sans valeur, qui cessent d'exploiter le mensonge et la crédulité.

Un second est de contraindre une foule de savants matérialistes, beaucoup plus occupés d'amener les faits à prouver des idées préconçues qu'à chercher les idées dans les faits, de devenir plus logiques et plus sincères ou de garder le silence.

De sorte que, bientôt, il ne reste en face de la Revue que la vraie et honnête science avec laquelle s'établit une discussion loyale et courtoise, où la conciliation et le vrai sont seuls visés, comme il convient à des intelligences qui se proposent d'étudier pour éclairer leurs semblables et non pour les tromper.

Mon intention se porte alors sur la partie principale de la Revue et j'y vois toutes les grandes questions scientifiques abordées à fond, après leur dégagement préalable de toutes les équivoques et de toutes les idées préconçues, qui pouvaient empêcher les esprits de se trouver bien exactement sur le même terrain en les discutant.

Grâce à ces loyales précautions, la discussion revêt une netteté d'exposition qui amène tous les esprits à poser de la même manière les grandes questions de l'évolutionisme, du préadanisme et du positivisme avec toutes celles qui s'y ratta-

chent, sans oublier la question sociale elle-même. Il en résulte bientôt, sur toutes ces thèses, un jour qui laisse pressentir une conciliation prochaine, à mesure que la Revue s'avancera dans la tâche à remplir.

L'élan y est très grand.

Ici l'intuition devient une vue d'ensemble qui me montre les douze directeurs attentifs à toutes les publications qui paraissent, pour acquérir et envoyer aux spécialistes celles qu'il y a opportunité de soumettre à une réfutation. Les spécialistes, assurés d'une rémunération qui leur permet de se consacrer entièrement et sans soucis matériels à la lutte scientifique, et de plus favorisés de l'aide intellectuel qu'ils trouvent au besoin auprès des douze, font merveille. Parmi eux, plusieurs entreprennent hardiment de christianiser le mouvement démocratique qui s'est emparé de nos sociétés modernes, pour en extraire l'amélioration du sort des masses au nom de Celui qui a laissé tomber de ses lèvres divines cette parole : « *Misericor super turbam,* » et pour le protéger contre les excès auxquels veulent le conduire des esprits passionnés, aux dépens de la paix sociale.

Les travaux de longue haleine, que leur étendue ne permet pas de faire paraître dans la Revue, sont patronnés par elle dans la proportion de leur valeur; et, à la faveur de cet appui, désormais assuré au talent et aux efforts, des multitudes de jeunes et brillantes intelligences se mettent à l'étude avec courage et plaisir. La presse quotidienne et les revues particulières suivent la grande lutte et en livrent les résultats à leurs lecteurs, dont l'esprit s'éveille partout au mouvement des idées en discussion.

Grâce à ce réveil des esprits, favorabble aux thèses religieuses, l'enseignement chrétien peut en reprendre l'exposition et la démonstration devant la partie virile de la société, qui a retrouvé le chemin de l'Eglise, et j'ai devant ma pensée le spectacle d'une réaction universelle qui me met un grand transport de joie au cœur.

Tout à coup le vieillard suspend son action sur mon intelligence. Je le regarde tout ému.

— « Voilà, me dit-il, ce qu'il faudrait pour remédier au mal.

Vous me comprenez, n'est-ce pas, jeune ami. Eh bien ! c'est à la France de prendre l'initiative, car elle est toujours le centre intellectuel du monde et le lieu où se livre surtout la lutte des idées. C'est à elle d'entreprendre de faire cesser l'éparpillement de nos forces par une concentration de nos efforts.

« Après la discussion sur le terrain purement rationnel et scientifique, la Revue aborderait les autres. Elle se dédoublerait, au besoin, si la matière devenait trop abondante. L'exégèse seule, par exemple, pourrait devenir l'objet d'une revue à part sous la même direction.

« Oh ! jeune ami, quel bien ferait à la cause de Dieu et des âmes l'établissement dont vous venez d'entrevoir l'organisation, ou quelque chose d'analogue, capable d'aboutir à la conciliation des esprits cultivés !

« Où donc est-il l'homme d'initiative qui, comprenant que c'est là le but à réaliser parce que la pacification du monde n'est plus possible que sur le terrain de l'intelligence, ralliera nos forces éparpillées pour les grouper dans une action collective?

« Où est l'homme de foi et d'intelligence qui se lèvera pour ce ralliement et nous donnera le *grand organe de publicité militante* qui manque à la tête de la presse chrétienne ? — Que Dieu le fasse surgir !

« En attendant, jeune ami, je vous le demande au nom des âmes, jetez dans votre France l'idée de cette concentration intellectuelle qu'appellent tant d'intérêts. Qu'importe si votre voix est sans autorité ? Parlez, parlez toujours... Une bonne idée, d'où qu'elle vienne, peut avoir le sort de la graine que le vent emporte et qui va germer quelque part.

« Si vous n'osez pas faire entendre les sourds grondements du volcan qui ébranle le sol de l'Europe ; si vous hésitez à peindre la civilisation prête à glisser dans le sang et dans la boue ; si vous craignez qu'on ne veuille pas voir l'avenir sous un jour si sombre, montrez du moins le présent pour ce qu'il est.

« Montrez, au souffle du matérialisme, les principes qui servent de base au pouvoir, au droit, au devoir et à la vertu

devenus sans force et sans action sur la conscience humaine, la résignation dans la médiocrité bannie du cœur du pauvre et de l'ouvrier, la modération dans la jouissance méconnue du riche et du puissant, l'insulte jetée à tout ce qui se rattache à Dieu et à la foi en lui, les gouvernants tolérant ces insultes et caressant, par pusillanimité, les insulteurs, tous les moyens justifiés par le succès, les intelligences recherchant de préférence les productions ignobles, et le vice, qu'autrefois les convenances refoulaient dans les tavernes et dans les lieux infâmes, installé au foyer de la famille et présidant aux plaisirs des grands et des masses.

« Il en fut toujours ainsi, vous dira-t-on, peut-être. Cela fût-il vrai, serait-ce une raison de ne pas tenter enfin un effort suprême pour qu'il cesse précisément d'en être ainsi, et serait-il digne d'esprits généreux de se retrancher derrière l'existence invétérée du mal pour refuser de concourir à un tel effort en faveur du bien?

« Mais non cela n'est pas la vérité, ajouta le vieillard avec animation; car à aucune autre époque la presse ne fit tant de facilités à la diffusion des idées irréligieuses; car à aucune autre époque la partie virile de la société ne dédaigna à ce degré l'autorité spirituelle du prêtre; car à aucune autre époque l'enseignement chrétien ne perdit tant de terrain à l'Eglise, dans la presse, à l'école et au foyer domestique lui-même.

« Si l'on vous allègue les progrès matériels du siècle comme une compensation et une atténuation de ses misères morales et religieuses, faites entendre que les progrès matériels sont pour une société un danger de plus, quand, à côté d'eux, ne marche pas de front le progrès moral et religieux pour garder l'homme grand dans son caractère et dans ses mœurs au sein des ressources qui provoquent ses passions. Faites entendre qu'il importe peu aux petits et aux faibles que la science réunisse tous les éléments de la jouissance si les favorisés et les maîtres, faute de charité dans leur cœur parce qu'ils ne croient plus en Dieu, ne savent que jouir avec égoïsme aux dépens de leurs semblables exploités sans pitié; qu'il importe peu au père de famille que nos cités s'embellissent

et que nos rues soient pavées d'asphalte si, faute de principes survivants dans la conscience humaine pour y conserver la confiance réciproque, la haine des peuples peut à tout instant lui demander le sang de son fils et l'immoralité lui prendre l'honneur de sa fille. Qu'il importe peu à l'ouvrier que la richesse publique augmente et que son salaire s'accroisse si, dans l'arène du travail, il n'a plus l'espoir de gagner désormais autre chose que les quelques pièces de monnaie du riche qui paie ses sueurs et ses fatigues, et ne peut plus se promettre de mériter aussi le salaire d'un Dieu. »

« Dites enfin, dites bien haut que le progrès matériel ne profite à l'homme que quand il est assez grand dans son âme pour en dominer l'entraînement et que tout peuple qu'on abaisse dans ses idées, en le privant de foi et d'espérance, ne ne peut être, en dépit de la science et du progrès, qu'un peuple servile, exploité et malheureux, qui ne prête son sang aux faiseurs de révolutions que pour sentir, à chaque fois, de nouveaux maîtres le serrer plus fort à la gorge au nom de la liberté. »

L'accent du vieillard est de plus en plus exalté. Il s'est levé et il parle, le regard perdu dans l'espace, où il semble lire tout ce qu'il exprime.

— « Oh ! jeune ami, continue-t-il, vous ai-je convaincu, et sentez-vous ce qu'il y a lieu de craindre pour une société, où personne ne sachant plus quels principes ont survécu dans la conscience de son voisin, chacun traite son semblable en ennemi ou du moins en suspect; où la partie déshéritée de la population, ne comprenant plus pourquoi elle n'aurait pas sa place parmi les heureux convives du banquet de la vie, du moment qu'on ne lui laisse plus de compensation à espérer ailleurs, élève des prétentions violentes contre la partie favorisée et médite des bouleversements terribles — sans qu'on puisse assigner un terme à ces revendications fatales, car aux enrichis de la précédente révolution, les indigents de la suivante viendront toujours dire l'arme au poing : « Pourquoi « regorges-tu, toi, pendant que moi j'ai faim ? »

« Sentez-vous ce qu'il y a lieu de craindre pour une société où le riche, se sentant menacé, essaiera de mater le travailleur

en renfermant ses capitaux et en invoquant l'appui de la force, et où l'ouvrier, comprimé par la force, ne cessera plus d'être vis-à-vis d'elle comme le fauve derrière ses barreaux, impatient d'en briser le joug et de changer les rôles ?

« Sentez-vous enfin, jeune ami, ce.que pourra devenir une Europe où les peuples, en défiance les uns des autres comme les individus, tiendront en armes des millions de soldats prêts à s'entregorger par les plus effrayants moyens de destruction, parce que la défiance réciproque impose nécessairement cette terrible prudence à des gouvernements sans Dieu?

« Si vous sentez tout cela, exprimez-le, afin que les ouvriers du Christ se lèvent enfin pour concentrer leurs efforts, car les âmes ne cessent de franchir les frontières du temps... plus de soixante par minute. Des milliers ont passé pendant notre entretien... et celles qui prennent le chemin des régions de l'oubli éternel sont toujours les plus nombreuses. Oh! douleur! Eclairez ceux qui les perdent, éclairez-les. Faites qu'ils voient, car tout le mal vient de leur méprise sur la vérité, trop faiblement défendue par ceux qui la connaissent. Tout le mal est là! »

En prononçant ces dernières paroles, le vieillard semble s'élever et glisser lentement au-dessus du sol, tout d'une pièce. Puis toute sa personne s'efface sous mon regard comme s'il se vaporisait. Son œil est toujours fixé sur moi, mais en un instant je ne distingue plus que son regard.

— « Qui êtes-vous donc, m'écriai-je en me levant pour m'élancer vers lui?

« Sylvain! répondit-il. » Ce fut sa dernière parole.

A ce mot, il achève de s'évanouir et je me réveille; car c'était un rêve que je venais de faire. Mais j'avais rêvé de *mes pensées* sur les moyens actuels de procurer le triomphe de la vérité dans le Drame de la vie.

E. PESNELLE.

LES GRANDS NÉGOCIANTS BORDELAIS

(Suite)

2° Etat des Navires sortis du port de Bordeaux a destination d'Europe.

Angleterre, Irlande, Russie, Prusse, Danemarck, Hollande, Suède, Portugal, Espagne, Italie, etc.

1751..... 1686 navires. 1753..... 1701 navires.
1752..... 1631 — 1754..... 1672 —
1755..... 1704 navires.

État général des Navires partis de France pour l'Amérique.

		Saint-Domingue.	La Martinique.	La Guinée.	Québec.	Louisbourg	1751	1752	1753	1754	1755
De Bordeaux	1751	61	61	2	8	6	138				
	1752	56	60	11	21	7		155			
	1753	67	63	2	17	12			161		
	1754	70	77	9	21	11				188	
	1755	87	65	2	29	9					192
De Nantes	1751	47	17	17	»	»	81				
	1752	61	19	36	1	»		117			
	1753	77	10	31	»	»			118		
	1754	55	19	37	»	»				111	
	1755	35	8	20	»	»					63
De La Rochelle	1751	18	3	2	9	»	32				
	1752	12	7	6	16	6		47			
	1753	8	2	3	12	8			33		
	1754	14	2	9	8	11				44	
	1755	8	4	6	9	9					36
De Marseille	1751	10	25	»	»	»	35				
	1752	5	14	»	»	»		19			
	1753	3	5	»	»	»			8		
	1754	14	24	»	»	»				38	
	1755	12	21	»	2	»					35
Du Havre	1751	19	31	4	»	»	54				
	1752	14	24	3	»	»		41			
	1753	20	24	3	»	»			47		
	1754	14	29	5	1	»				49	
	1755	18	20	9	»	»					47
De Bayonne	1751	2	4	»	»	»	6				
	1752	1	9	»	2	»		12			
	1753	2	3	»	4	5			14		
	1754	2	3	»	1	11				17	
	1755	1	4	»	1	11					17

RÉCAPITULATION

DES NAVIRES PARTIS D'AMÉRIQUE

De Bordeaux	834
De Nantes	490
De La Rochelle	192
De Marseille	135
Du Havre	238
De Bayonne	66

4° Tableau des Marchandises sorties du port de Bordeaux

(1751-1755)

Pour l'Angleterre : *Café, indigo, sucres, vins, eaux-de-vie, vinaigres, etc.*, pour une valeur de

Pendant les années.....	1751.....	4.342.153 livres.
	1752.....	2.775.049 —
	1753.....	6.170.461 —
	1754.....	5.400.393 —
	1755.....	1.591.748 —
	Total.....	20.279.804 livres.

Le Danemark : *Soieries, toileries, vins, eaux-de-vie, gingembre, cafés, indigo, prunes, rocou, sucres, etc., etc.*

Pendant les années.....	1751.....	1.303.515 livres.
	1752.....	1.488.241 —
	1753.....	7.194.422 —
	1754.....	1.760.407 —
	1755.....	1.144.463 —
	Total.....	12.891.048 livres.

L'Espagne : *Soieries, toileries, draperies, cacao, sucres, cafés, gingembre, vins, etc., etc.*

Pendant les années.....	1751.....	518.435 livres.
	1752.....	696.861 —
	1753.....	797.455 —
	1754.....	640.646 —
	1755.....	772.519 —
	Total.....	3.425.916 livres.

LA HOLLANDE : *Sucres, cafés, indigo, cacao, prunes, vins, vinaigres, eaux-de-vie, fruits, etc., etc.*

Pendant les années.....	1751.....	7.423.677 livres.
	1752.....	9.277.265 —
	1753.....	12.950.480 —
	1754.....	10.351.798 —
	1755.....	10.270.032 —
	TOTAL.....	50.273.252 livres.

LE NORD DE L'EUROPE : *Sucres, cafés, indigo, cacao, prunes, vins, vinaigres, toileries, draperies, fruits, etc.*

Pendant les années.....	1751.....	13.182.910 livres.
	1752.....	11.723.826 —
	1753.....	15.204.594 —
	1754.....	14.959.922 —
	1755.....	14.854.766 —
	TOTAL.....	69.926.018 livres.

LE PORTUGAL : *Draperies de Carcassonne, vins, prunes, fruits, etc.*

Pendant les années.....	1751.....	5.931 livres.
	1752.....	7.181 —
	1753.....	2.500 —
	1754.....	41.136 —
	1755.....	29.252 -
	TOTAL.....	86.000 livres.

LA RUSSIE : *Vins, eaux-de-vie, cafés, sucres, indigo, prunes, fruits divers, draperies, etc.*

Pendant les années.....	1751.....	166.614 livres.
	1752.....	448.482 —
	1753.....	464.083 —
	1754.....	361.207 —
	1755.....	245.648 —
	TOTAL.....	1.686.034 livres.

La Suède : *Cacao, cafés, sucres, gingembre, prunes, fruits divers, vins, eaux-de-vie, toileries, etc.*

Pendant les années.....	1751.....	881.677 livres.
	1752.....	658.816 —
	1753.....	1.235.627 —
	1754.....	1.909.304 —
	1755.....	654.149 —
	Total.....	5.319.573 livres.

Les Iles Françaises : *Merceries, toileries, draperies, soieries, salaisons, vins, eaux-de-vie, prunes, etc.*

Pendant les années.....	1751.....	5.546.752 livres.
	1752.....	5.533.088 —
	1753.....	10.705.787 —
	1754.....	8.438.540 —
	1755.....	10.560.249 —
	Total.....	40.784.416 livres.

3° Tableau des Marchandises entrées dans le port de Bordeaux.

(1751-1755)

D'Angleterre : *Bœuf salé, beurre, blés, froment, charbon de terre, chandelles, étain, farines, tabacs en feuilles, poissons salés*, pour une valeur de

Pendant les années.....	1751.....	5.292.761 livres.
	1752.....	6.344.302 —
	1753.....	2.873.498 —
	1754.....	2.951.814 —
	1755.....	2.480.753 —
	Total.....	19.943.128 livres.

De Danemark : *Blés, beurres, merrains, planches, graines oléagineuses, peaux brutes, terra cotta, etc., etc.*

Pendant les années.....	1751.....	307.077 livres.
	1752.....	550.694 —
	1753.....	194.550 —
	1754.....	26.932 —
	1755.....	29.633 —
	Total.....	1.108.886 livres.

D'Espagne : *Fers, avoines, vins, huiles d'olives, laines, oranges, citrons, fruits divers, etc., etc.*

Pendant les années.....	1751.....	196.591 livres.
	1752.....	186.496 —
	1753.....	219.113 —
	1754.....	262.396 —
	1755.....	362.344 —
	Total.....	1.226.940 livres.

De Hollande : *Aciers, drogueries, chair et huile de baleines, aiguilles, blés, beurres, bières, bois, cuivres, épiceries, etc., etc.*

Pendant les années.....	1751.....	3.306.074 livres.
	1752.....	3.523.709 —
	1753.....	2.550.870 —
	1754.....	2.003.127 —
	1755.....	2.294.285 —
	Total.....	13.678.065 livres.

Du Nord de l'Europe : *Aciers, drogueries, quincailleries, fers battus, azur, blés, seigles, bois, fils à coudre, suifs, etc., etc.*

Pendant les années.....	1751.....	4.257.547 livres.
	1752.....	2.738.902 —
	1753.....	1.633.555 —
	1754.....	1.906.497 —
	1755.....	1.395.315 —
	Total.....	11.931.816 livres.

De Portugal : *Riz, figues, fruits secs, orseille. citrons, huiles, sumac, liège brut, laines, baies de sureau, etc., etc.*

Pendant les années.....	1751.....	7.153 livres.
	1752.....	8.026 —
	1753.....	5.431 —
	1754.....	9.128 —
	1755.....	6.874 —
	Total.....	36.612 —

DE RUSSIE : *Bois de construction, planches de sapin, cuirs bruts, potasse, goudron, poix, pelleteries, etc., etc.*

Pendant les années.....	1751.....	13.000 livres.
	1752.....	9.150 —
	1753.....	178.603 =
	1754.....	3.420 —
	1755.....	16.492 —
	TOTAL.....	220.665 livres.

DE SUÈDE : *Blés, froments, seigles, fers, goudron, merrains, planches de sapin et de chêne, pelleteries, etc., etc.*

Pendant les années.....	1751.....	152.795 livres.
	1752.....	148.350 —
	1753.....	305.654 —
	1754.....	155.913 —
	1755.....	176.640 —
	TOTAL.....	939.352 livres.

DES ILES FRANÇAISES : *Bois, cacao, cafés, sucres terrés, sucres bruts, cochenille, indigo, cotons, cuirs, gingembre, rocou, etc., etc.*

Pendant les années.....	1751.....	13.019.704 livres.
	1752.....	12.790.107 —
	1753.....	24.633.698 —
	1754.....	23.919.163 —
	1755.....	21.528.880 —
	TOTAL.....	95.891.552 livres.

LA FLANDRE AUTRICHIENNE : *Cafés, cuirs tannés, sucres blancs et bruts, prunes, eaux-de-vie, etc.*

Pendant les années.....	1751.....	9.743 livres.
	1752.....	16.724 —
	1753.....	78.753 —
	1754.....	20.061 —
	1755.....	51.211 —
	TOTAL.....	176.492 livres.

D'Italie : *Cafés, cacao, indigo, rocou, sucres, toileries, soieries, etc.*

Pendant les années.....	1751.....	90.901 livres.
	1752.....	641.693 —
	1753.....	1.079.508 —
	1754.....	791.287 —
	1755.....	1.097.237 —
	Total.....	3.700.626 livres.

De la Savoye : *Sucres rafinés.*

Pendant Iss années.....	1751.....	60.979 livres.
	1752.....	97.913 —
	1753.....	70.453 —
	1754.....	95.246 —
	1755.....	99.315 —
	Total.....	423.906 livres.

De la Suisse : *Cafés, gingembre, indigo, sucres, etc.*

Pendant les années.....	1751.....	301.844 livres.
	1752.....	127.863 —
	1753.....	206.724 —
	1754.....	34.232 —
	1755.....	161.280 —
	Total.....	831.943 livres.

RÉCAPITULATION

ANNÉES	SORTIES	ENTRÉES	DIFFÉRENCES en faveur du PORT DE BORDEAUX
1751	33.835.131 liv.	26.552.702 liv.	7.282.429 liv.
1752	33.473.002 »	26.299.736 »	7.173.266 »
1753	56.160.847 »	32.594.972 »	23.565.875 »
1754	44.804.179 »	31.238.390 »	13.565.789 »
1755	41.531.869 »	28.291.216 »	13.240.653 »
	209.805.028 liv.	144.977.016 liv.	64.828.012 liv.

Par ces divers tableaux, bien incomplets cependant, on voit de combien Bordeaux l'emportait sur les autres villes du royaume. Chaque année, son commerce grandissait (1) et, malgré des événements aussi malheureux qu'inattendus, allait croissant; nous voulons parler des années de disettes si fréquentes au siècle dernier et de l'épouvantable inondation de 1770. Rien que dans la généralité de Bordeaux, les dégâts s'élevèrent à un million cent quarante sept mille livres : dans les subdélégations de La Réole, de Marmande, de Nérac, de Condom, de Bazas, de Casteljaloux, les pertes dépassèrent deux millions de livres (2).

Les guerres du règne de Louis XV et la perte des îles jetèrent toutefois un certain trouble dans les rapports commerciaux. Il y eut un instant d'effarement, de panique générale, et plusieurs maisons honorables s'écroulèrent, accablées sous le poids de leur découvert à l'étranger. Pendant quelques mois, aucun navire n'osa quitter le port de Bordeaux : les croisières anglaises étaient si supérieurement organisées, que pas un vaisseau ne serait arrivé à destination (3). Mais les Bordelais

(1) Le 22 avril 1758, M. de Moras, ministre de la marine, écrivait à M. de Tourny, intendant de la généralité de Bordeaux : « Je ne puis trop, Monsieur, vous « remercier de la manière dont vous voulez bien concourir en toutes occasions et avec « la plus grande activité à ce qui peut intéresser le service de la marine. J'ai vu « avec la plus grande satisfaction le tableau que m'a envoyé M. de Rostan des « expéditions faites directement de Bordeaux pour Quebec, et je n'en ay pas moins « eu en lisant celuy que vous voulés bien m'adresser des batimens déja expediés « par les sieurs Feger frères. Les dispositions sont bien faites et si multipliées que « l'on peut en espèrer le succès au moins pour une partie suffisante à l'approvisionnement de nos colonies de l'Amérique septentrionnalle. Je crois les deux premières « divisions parties sous l'escorte de *la Sirène* et de *la Galathée* heureusement « décapées, il n'y a plus que les atterages à craindre..... » (*Archiv. histor. de la Gironde*, tome XXI, p. 230 : document publié par M. Roborel de Climens.)

(2) On trouve de nombreux détails sur ce grand désastre dans un rapport dressé par l'intendant Esmangart, et dont une copie fut adressée au contrôleur général. (*Arch. départ. de la Gironde*, c. 3580.)

(3) L'audace des Anglais était sans bornes : en janvier 1780, constate *la Gazette de France*, « un corsaire anglais, étant entré de nuit dans la Gironde, s'empara d'un « navire richement chargé, venant de la Guadeloupe, et de huit barques de Breta« gne, avec lesquelles il gagna le large. Mais comme le trop grand nombre de « prisonniers l'aurait embarrassé sur son bord, il en mit 150 sur une barque dont « il retira les voiles et les agrets. Malgré cette barbarie atroce, la barque put heu« reusement gagner la terre. »

reconquirent bien vite leur sang-froid et eurent à cœur de prouver qu'ils entendaient aussi bien la guerre que le cabotage. Une nuée de corsaires fut promptement équipée : quelques-uns reçurent la mission de surveiller l'entrée de la Gironde; d'autres devaient convoyer les navires marchands et les protéger jusqu'à leur point d'arrivée. Au retour, ils devaient donner la chasse à l'ennemi (1). Que de beaux faits d'armes, de courage, de hardiesse, on pourrait citer : qu'on nous permette d'en rappeler deux seuls.

Au mois d'avril 1760, le capitaine Mare, de Bordeaux, montant un petit corsaire de 12 canons, est attaqué, à son retour de la Martinique, par un senaw anglais de 18 canons. Malgré son infériorité, le capitaine Mare ordonne l'abordage, et se mettant à la tête de son équipage, saute sur le vaisseau anglais : « Il s'y trouve bientôt seul de son bord; mais il ne « perd point courage, et après avoir tué le capitaine ennemi « et un autre homme, il remonte sur le pont, et poussant de « grands cris, fond l'épée à la main sur l'équipage anglais, « qui, le croyant suivi d'une troupe nombreuse, s'enfuit par « les écoutilles. Mare les ferme, et, ayant appelé ses hommes, « il conduit sa prise à la Martinique : la cargaison du senaw « ennemi est vendue 300,000 livres (2). » Le 6 août 1780, *l'Eulalie,* de Bordeaux, capitaine Augenne, armée de 20 canons et de 90 hommes d'équipage, quittait le port, emportant pour Bristol une cargaison de sucre estimée 600,000 livres. Arrivée en pleine mer, *l'Eulalie* est attaquée par la frégate anglaise *l'Eolus,* forte de 38 canons et de 120 hommes d'équipage, et par deux cutters de la même nation de 24 et 26 canons. Le combat dura huit heures, furieux, désordonné : abordée de tous les côtés à la fois, *l'Eulalie* est bientôt prise. Lorsque les Anglais parvinrent à mettre le pied sur le navire, le capitaine, son second, le maître, le contre-maître et 41 hommes de l'équipage français râlaient sur le pont (3).

(1) On trouve dans *la Gazette de France* de cette époque, plusieurs plans d'armements particuliers, entre autres celui de douze petits navires pour les colonies françaises par MM. Feuilherade frères et Cie, de Bordeaux.

(2) *Gazette de France,* nº du 31 mai 1760.

(3) *Ibid.,* nº d'août 1780.

Sous le règne de Louis XVI, le commerce reçut un nouvel élan. L'ordonnance royale du 28 décembre 1777, instituant un prix public en faveur des nouveaux établissements de commerce et des personnes qui, en frayant de nouvelles routes à l'industrie nationale, auraient ainsi servi et honoré l'État, augmenta encore ce courant, cette passion du négoce (1). Les cartons de l'Intendance regorgent de projets, de mémoires devant tourner à l'avantage de Bordeaux, et l'inventaire déjà cité en signale aux chercheurs un grand nombre. Nous ne rappellerons que les principaux :

1779. — Projet formé par M. de l'Horte, négociant à Bordeaux, et le travail fait sur ce projet par le baron de Villiers, d'établir un port de guerre dans le bassin d'Arcachon, devant communiquer par un canal, à l'usage de la marine royale, d'un côté avec Bordeaux, de l'autre avec Bayonne. — La conséquence de ces travaux devait être la fixation des dunes de sable, au moyen d'un système de clayonnage partant d'abord de la mer, au point où les hautes marées n'allaient pas, pour continuer de proche en proche jusqu'aux terrains habités, après quoi le sable fixé pourrait recevoir des semences d'arbres. — Ce projet fut dans la suite écarté par Necker; sa principale raison était, « que les dunes se trouvant en « dehors de la ligne des terres baignées par les marées, les « seigneurs et les paroisses de chaque territoire y avaient un « droit de propriété incontestable et absolu (2). »

1782. — Projet des sieurs Brun et Soulier, négociants à Bordeaux, d'établir dans le port des pontons de déchargements.

Ce projet, repoussé tout d'abord par les jurats et la Chambre de Commerce comme dangereux pour la rade et devant priver les ouvriers du port de leur travail, était recommandé, au contraire, en vue de l'utilité générale, par l'ingénieur en chef Brémontier, et par MM. de Peyronnet, de Pluviau et de Borda, également ingénieurs. Il fut enfin adopté par le roi, en

(1) Vers la même époque le Contrôleur général ordonnait la recherche, dans toutes les généralités, des emplois et offices nuisibles ou utiles à la liberté et au développement du commerce et de l'industrie. (*Archiv. départ.*, c. 3862.)

(2) *Ibid.*, c. 3603.

son conseil, le 24 juin 1786, dans un arrêt qui attribue la priorité du projet et tous les avantages de l'exploitation aux sieurs Senet & C^ie^, sous la condition que le commerce serait entièrement libre de s'en servir ou de s'en tenir aux anciens procédés (1).

1787. — Un projet de règlement pour prévenir les incendies dans le port de Bordeaux, présenté par M. Prévost de Lacroix au maréchal de Castries,

Les jurats refusent la prise en considération de ce projet, parce que, disent-ils, « ils y voioient une accusation de négligence portée contre eux (2). »

L'intendant Dupré de Saint-Maur applaudissait à ce beau zèle. Au cours d'une des séances de l'Académie de Bordeaux, il donnait lecture du Mémoire adressé par lui au ministre Joly de Fleury « sur le creusement d'un canal dont il estimait « qu'on pourrait ceindre la ville, en dégageant ainsi les bords « du fleuve de tous les établissements et magasins qui vien- « draient s'aligner sur ce canal, appuyé des deux côtés à la « Gironde (3). »

Ainsi encouragés et soutenus, les négociants Bordelais s'efforçaient d'augmenter sans cesse leurs opérations; le succès devaient récompenser leurs tentatives. En effet, les *Registres d'entrée* nous apprennent que de janvier 1788 à décembre 1789, c'est-à-dire pendant l'espace de deux mois, *cinq cent quinze navires, venant des colonies françaises,* et ayant une cargaison variant de cent à cinq cent mille livres, entrèrent dans le port de Bordeaux. Ces cinq cent quinze navires se répartissaient de la façon suivante : du Cap français (Haïti), 122; des Cayes, 29; de Cayenne, 8; de la Guadeloupe, 63; de

(1) *Archiv. départ. de la Gironde*, c. 3601.

(2) *Ibid.*, c. 3602. — Par un sentiment d'égoïsme, aujourd'hui heureusement disparu, l'ancienne municipalité bordelaise se montra souvent hostile aux actes ou projets dont le résultat ne devait pas tourner à son seul avantage. Nous pourrions citer de nombreux exemples de ce rigoureux ostracisme; nous ne rappelerons que l'ordonnance, rendue le 3 septembre 1740, *déclarant déchus du titre de bourgeois et indignes de toute fonction municipale les négociants coupables d'avoir signé un mémoire tendant à démontrer l'utilité de la liberté du commerce des vins.* (*Archiv. historiq. de la Gironde*, t. XXI, p. 294; document communiqué par M. Gustave Labat.)

(3) *Ibid.*, c. 3604.

la Martinique, 76; du Port au Prince, 83; de Saint-Domingue, 114; de Saint-Marc, 20.

Le chiffre de l'importation, calculé d'après le produit du droit d'entrée (demi pour cent de la valeur, en sus des trois pour cent habituels), s'élève, pendant ces deux mois, pour les seules marchandises françaises des colonies, à plus de trente-deux millions.

Enfin voici, extraits d'une pièce officielle, quelques renseignements sur le commerce bordelais à la même époque.

État des navires du port de Bordeaux destinés tant au commerce des colonies qu'a la traite des nègres.

(Année 1788)

ARMATEURS	NAVIRES	Tonneaux
A. Aquart	*l'Angélique*	300
	le Ferme	450
Baour et Cie	*l'Aimable Rose*	400
	l'Aimable Suzette	300
	le Capricieux	500
	la Fanny	450
Bapst et Cie	*le Breton*	240
	le Bon Henry	300
	le Brillant	600
	la Dorothée	150
	l'Espérance	400
	la Reine de Juda	350
L. Barthez	*le Casimir*	350
	l'Invincible	300
	le Mars	500
	la Nancy	400
	le Saint-Louis	400
Bonnaffé frères	*le Français*	400
	la Jenny	500
	la Ketty	600
J. J. Boyer frères	*l'Aimable Chérie*	300
	les Deux Amis	300
	le Persévérant	600
	la Sylphide	350
	le Bienvenu	700

ARMATEURS	NAVIRES	Tonneaux
BRUNAUD FRÈRES ET FILS...	*l'Aimable Thérèse*.....	400
	la Rose de Buch.....	400
CABARRUS PÈRE ET FILS	*l'Esmengart*.....	300
	la Plaine du fond.....	350
	le Pacificateur.....	450
CAMESCASSE.....	*l'Ami*.....	500
	la Bonne Henriette.....	360
	l'Espoir.....	400
	le Lion.....	300
	l'Orthézien.....	600
CAZAMAJOR.....	*le Baron Duhalde*.....	600
	le Bon Accord.....	400
PIERRE CHANGEUR.....	*le Tranquille*.....	400
	le Louis-Maurice.....	200
	le Samson.....	350
	les Six Enfans.....	400
	la Belle Julie.....	350
	le Changeur.....	600
COCHON, TROPLONG & DUPUY	*le Don de Dieu*.....	600
	la Diane.....	400
	la Licorne.....	600
	le Maréchal de Castries.....	600
	l'Oiseau.....	220
	l'Activité.....	300
COPPINGER PÈRE ET FILS....	*le Clairvoyant*.....	400
	le Vicomte d'Artot.....	350
	l'Aigle.....	180
	l'Adélaïde.....	180
JEAN DAVID	*la Caroline*.....	350
	l'Emeraude.....	400
	la Jeune Rose.....	550
J. DELHORTE.....	*le Cèdre*.....	200
	le Désiré.....	350
	le Lynxée.....	500
	le Séduisant.....	300
DESCLAUX DE LACOSTE.....	*le Fidèle*.....	150
	le Généreux.....	250

ARMATEURS	NAVIRES	Tonneaux
DUBERGIER FRÈRES	*l'Aimable Catherine*	160
	le Triton	500
	le Rusé	400
DUTASTA	*la Bordelaise*	600
	le Cheval de Bronze	300
	le Calonne	400
	le Prothée	600
	le Bayonnais	400
	le Fier	700
DAVID EYMA FRÈRES	*la Charmante Louise*	200
	l'Intéressant	400
	le Turgot	200
A. FAURÈS	*le Captal de Buch*	500
	l'Hector	200
	la Petite Dorade	150
FÉGER ET GRAMON	*l'Aimable Créole*	350
	la Nathalie	700
FLAUGERGUE	*le Montesquieu*	450
DAVID GRADIS	*la Basse Pointe*	600
	l'Eclair	500
GUESTIER	*l'Elise*	350
	le Français	500
GUÉRIN DE MALAGNÈ	*l'Aimable Française*	150
	l'Entreprise	300
	le Fidèle	200
	le Grand duc de Toscane	250
	le Hardi	400
	le Jeune Mercure	250
	la France	200
	le Louis-Marie	300
JAUGE ET DUPUY	*la Belle Alice*	600
	le Baron du Plaa	500
	le Duc de Chartres	650
	les Amis	300
	la Sage Elisabeth	500
	le Rapide	600
PIERRE LARDIN	*le Castor*	550
	le Comte de Béarn	600
	le Dragon	600
	le Marquis de Lafayette	550
	le Nécessaire	500
	le Tigre	550
	la Ville du Port-au-Prince	600

ARMATEURS	NAVIRES	Tonneaux
JOURNU FRÈRES	*l'Auguste*	450
	la Garonne	600
	le Bordeaux	600
	le Port de Paix	500
	l'Heureux	600
	l'Asie	750
LADURANTIE	*l'Aimable Cécile*	250
	l'Aimable Société	180
	la Bonne Union	250
	le Gustave-Adolphe	250
	la Surprise	160
	les Six Sœurs	200
LAFON AINÉ	*l'Argonaute*	300
	le Bienfaisant	600
	le David	200
	la Galathée	250
A. ET F. LAVAUD	*le Champion de Cicé*	300
	la Constance	300
	le Darcy	400
	le Duc de Penthièvre	400
	l'Embuscade	250
	l'Expérience	250
	le Précieux	600
LE CHEVALIER FRÈRES	*le Comte de Brienne*	300
	les Deux Frères	300
	le Joseph	180
	la Jeune Marianne	200
PIERRE LORIAGUE	*l'Alexandre*	450
	le Benjamin	250
	la Bonne Marie	500
	la Confiance	350
	le Jeune Henri	200
	la Louise	500
	le Pacifique	450
	la Bonne Union	250
	le Basque	400
	le Chameau	450
MAGNAC FRÈRES	*l'Auguste*	300
	la Marquise de Monconseil	250
	la Désirée	400
	la Lutine	450
L. MARTINEAU	*l'Aimable Thérèse*	150
	le Molais de Narbonne	400
	l'Ecureuil	250

ARMATEURS	NAVIRES	Tonneaux
TH. MARTELL	*le Jason*	350
	le Fier	200
	l'Aimable Dorothée	200
LE CHEVALIER DE MONTAUT.	*l'Aglaus*	200
	l'Euphrasie	200
P. NAIRAC ET FILS AINÉ	*l'Imposant*	900
	le Pactole	400
	le Maréchal de Duras	550
	le Neptune	400
	le Vengeur	500
	le Restaurateur	450
	le Roitelet de la mer	80
ORÉ AINÉ	*l'Actif*	250
	l'Aimable Dorothée	200
Ve OLANIER ET FILS	*la Princesse d'Henin*	600
PECHOLIER FRÈRES	*le Chevalier de Boucalot*	250
	le Prince Eugène	500
	le Pacifique	400
PELMUR FILS DE L'AINÉ	*la Comtesse de Lamothe*	350
	la Pourvoyeuse	300
	la Persévérance	400
RAVESIES FILS AINÉ	*le Bailli de Suffren*	600
	la Riposte	400
	le Bienveillant	350
RABY AINÉ	*l'Amitié*	250
	le Soucieux	200
SAGEKAN ET GAUTHIER	*l'Aigle*	600
	le Chardon	450
	l'Horison	600
	le Brave	600
	le Prevost de Lacroix	700
F. ET L. SEIGNOURET	*le Latouche*	500
	la Ville de Caen	200
	la Majestueuse	400
	la Rapide	450
J. TARTEYRON	*l'Actionnaire*	800
	le Bailli de Suffren	700
	le Comte d'Estaing	500
	le Daubignac	450
	le Lambert	600
	le Bon Accord	700
	le Ferme	450
	l'Amitié	600

ARMATEURS	NAVIRES	Tonneaux
PIERRE SERS	*les Bons Amis*	250
	le Marquis de Vaudreuil	600
	la Marquise de Vergennes	600
TAUZIA	*l'Empereur-Roi*	600
	le Rapide	400
TESTARD ET GACHET	*la Bonne Union*	300
	le Charlus	800
	la Jeune Française	350
THOURON	*les Bons Enfants*	250
	le Patriote	300
VIARD, GRANIER ET Cie	*l'Alida*	900
	l'Ajax	200
	les Trois Sœurs	200
	la Ville de Bordeaux	800
	la Fière	400
	le Véloce	350
VIDEAU ET IZARD	*l'Annibal*	450
	le Superbe	300
VIGNES ET NEVEU	*l'Aimable Victoire*	800
	la Timide	600
VIRAZEL ET DUCOS	*l'Aimable Marie*	500
	le Reconnaissant	400
	le Renfort	400
	le Guerrier	350
	le George	500
WITZ ET Cie	*l'Aimable Julie*	300
	la Bonne Fille	300
	le Chevalier de Chambly	200
	le Duc de Berry	250
	le Baron de Lentulus	350
	l'Activité	250
	la Constance	300
	la Levrette	350

Nous venons, un peu au hasard, de citer les noms de plusieurs armateurs bordelais. Les services rendus par ces hardis citoyens méritent mieux qu'une simple mention ; mais avant d'accorder une biographie spéciale aux plus dignes d'entre eux, disons quelques mots de l'épouvantable famine de 1748, et comment, grâce à la sagesse d'un habile administrateur et à l'admirable dévouement d'un petit nombre d'hommes, Bordeaux et la province entière échappèrent à mille maux.

(*A suivre*) A. COMMUNAY.

ÉTUDE DE MŒURS AU XVII[e] SIÈCLE

EN PAYS BORDELAIS

(*Suite*)

DAIGNAC

(*Suite*)

CHATEAU DE PRESSAC (*Preissac, Preyssac, Preychac*). — Nous avons publié, il y a une vingtaine d'années, dans la *Guienne militaire*, t. II, p. 168, une notice historique sur le château de Pressac; mais alors, nous n'avions pas les notes que nous nous sommes procurées depuis; en sorte que la notice que nous consacrons à *la Revue* sera plus complète que sa devancière.

L'ancienne et illustre famille de Pressac (1), dont Gastelier de La Tour a publié, en 1770, une généalogie dans le Nobiliaire historique de la province du Languedoc, possédait, dès 1235, des propriétés à Daignac, ainsi que le prouve l'afferme des terres de Fontbride situées dans cette paroisse, consentie, le jour de la fête de la Chaire-de-Saint-Pierre (18 janvier 1235), par l'abbé de La Sauve, en faveur d'Hélie de Daignac. Ces terres s'étendaient entre le tenement de Pey de Preissac et celui d'Amanieu de Curton (2). Le 20 mars 1274, Amanieu de Curton et Arnaud-Bernard de Pressac, damoiseaux, reconnaissent tenir en fief d'Edouard I[er] la terre de Lanhac (Daignac), cette terre doit fournir un chevalier pour le service militaire, Hélie de Daignac, qui en est coseigneur, doit en fournir la moitié; mais Amanieu, qui est vassal et chevalier du roi au devoir d'une lance d'exporle à muance de seigneur, se porte garant pour les deux autres (3). Les seigneurs de Pressac ne possédaient pas alors de forteresse dans leur fief d'Entre-Deux-Mers; mais il entrait trop dans la politique d'Edouard I[er] de couvrir de châteaux forts ses possessions de la Guienne pour refuser la permission que lui demandèrent Arnaud-Bernard de Pressac et son oncle Thi-

(1) Bien que Gastelier de La Tour se serve de l'ancienne orthographe de ce nom *Preissac*, nous adoptons celle qui a prévalu : Pressac, ainsi qu'on écrit maintenant le nom du château situé à Daignac.

(2) Arch. dép. La Sauve, *Invre des titres*, n° 136, fol. 224 r°.

(3) Arc. hist. de la Gironde, t. III, p. 32.

baut de Pressac d'en bâtir une sur leurs terres, dans Daignac; il ordonna, en conséquence, au sénéchal de Gascogne, le 1er avril 1304, de leur accorder cette permission, si cette concession ne devait porter préjudice à personne, et à la condition de remettre cette maison au roi toutes les fois qu'ils en seraient requis.

Arnaud-Bernard était mort en 1310; il avait épousé Vitale de Goth, fille de Béraud ou Bertrand de Goth et d'Ide de Blanquefort, sœur d'Arnaud-Garcies de Goth, vicomte de Lomagne et d'Auvillars, et de Bertrand de Goth, pape sous le nom de Clément V. Ils eurent deux fils, Arnaud-Bernard et Gaillard qui fut nommé archevêque de Toulouse par Clément V et cardinal par Jean XXII. Un Arnaud-Bernard de Pressac était, en 1310, prieur d'Escassefort dépendant de l'abbaye de La Sauve (1).

Bien qu'Arnaud-Bernard de Pressac, fils d'Arnaud-Bernard, ait continué comme son père à prendre le titre de seigneur de Pressac, nous croyons que l'un et l'autre n'en étaient que coseigneurs avec les héritiers de Thibaut de Pressac, leur oncle et grand-oncle. Nous allons d'abord nous occuper d'Arnaud-Bernard, second, et de sa descendance, pour revenir ensuite aux seigneurs de Daignac.

Arnaud-Bernard de Pressac, second du nom, seigneur de Didonne, d'Uzeste, etc., soudan de La Trau ou La Trave et de Pressac, reçut, le 14 février 1308, d'Edouard II, des lettres de remercîments et de recommandations nouvelles, au sujet des affaires que ce prince avait eues et avait encore à la cour de Rome (2). Le même monarque envoya en Gascogne, Jean de Bensted, chevalier, et Thomas de Cantorbéry, clerc, pour des affaires très importantes, et il écrivit, le 7 juillet 1315, à Arnaud-Bernard, dit le soudan, et à un grand nombre d'autres seigneurs et communautés de Gascogne d'avoir confiance aux communications de ces députés (3).

Arnaud Bernard et Hélie de Las Cours, damoiseaux, se disputaient des rentes dans la palu de Moulonès, près de la chaussée de Pierrefite; voulant règler cette affaire à l'amiable ils nommèrent, le 9 avril 1322, des arbitres qui étaient, pour Hélie : Audoin et Bertrand de Ségur, damoiseau, et, pour Arnaud-Bernard : Hélie Grimoard,

(1) Dom Dulaura, *Histoire manuscrite de La Sauve*, ma copie, p. 317.

(2) Gastelier de La Tour : *généal. de la maison de Pressac.* — Bibl. de Bordeaux, table manuscite de Brequigny.

(3) Rymer, t. II, pars 1a, p. 273; édit. de Londres, 1818.

damoiseau, et R. Guillaume de La Motte. Vingt ans après, le fils d'Arnaud-Bernard, portant le même nom que son père et habitant Pressac, n'exécutait pas parfaitement les conventions des arbitres, il fut cité, le 5 août 1343, devant la Cour, au château de Bordeaux, pour défendre sa cause contre les successeurs d'Hélie de Las Cours (1). Le 11 août 1322 de la même année, il fut présent au contrat de mariage de Raimond, vicomte de Fronsac, avec Assalhite, fille d'Amanieu d'Albret, seigneur de Gironde, lequel fit, en présence du seigneur de Pressac, le 21 septembre 1324, un codicille à son testament par lequel il exhéréda Bernard, son dernier fils, pour s'être emparé, les armes à la main, des terres de Gironde et de Vayres, et pour avoir fait une ligue avec ses ennemis.

Bertrand de Goth, fils d'Arnaud-Garcies, par son testament, ouvert le vendredi après l'Ascension de Notre-Seigneur, l'an 1324, nomma Arnaud-Bernard exécuteur testamentaire, conjointement avec Raimond-Guillaume de Budos; il lui substitua, en outre, tous ses biens dans le cas où Régine de Goth, sa fille et son héritière, viendrait à mourir sans enfants de légitime mariage. Régine de Goth, comtesse d'Armagnac, par son testament fait au château de Lavardens le 2 des ides d'août (14 août) 1325), lui substitua les vicomtés de Lomagne et d'Auvillars ainsi que ses autres terres, baronnies et chatellenies, au défaut d'enfants procrées de son mariage avec Jean comte d'Armagnac. Amanieu et Bertrand de La Mothe frères, Emeric de Durfort, damoiseau, Régine de Goth, femme de noble Amans ou Anissans de Piis, damoiseau, Braïde, vicomtesse de Bruniquel, et Indie, femme du seigneur de Montferrand, furent aussi appelés, par indivis, à cette dernière substitution qui fut le sujet d'un procès, entre le comte d'Armagnac et le soudan de La Trau, terminé par son fils.

Rose de Bourg, femme d'Amanieu d'Albret, testa le 6 juin 1326 et nomma son mari et Arnaud-Bernard de Pressac, chevalier, ses exécuteurs testamentaires. Le 11 octobre 1326, ce dernier fit hommage à Bernard d'Albret, baron de Cazeneuve, du château de La Trau (La Trave). Il avait épousé Rose d'Albret, sœur de Sénebrun, sire de Lesparre, et fille d'Eyquem-Guilhem d'Albret, seigneur de Lesparre, lequel était fils d'Amanieu d'Albret, vicomte de Tartas et de Rose de Bourg (2).

(1) Arch. du château de La Roque, à Saint-Christophe-des-Bardes.
(2) Gastelier de La Tour, *ut supra*.

Dans la liste des Seigneurs auxquels Edouard III écrivit, le 8 février 1328, pour les engager à lui être fidèles et les attacher à sa personne, figure Arnaud-Bernard de Pressac (1). Il leur écrivit encore le 17 avril 1330, pour les louer de leur fidélité (2).

Arnaud-Bertrand de Pressac, fils d'Arnaud-Bernard et de Rose d'Albret, chevalier, soudan de Pressac et de La Tau ou souldic de Lestrade (3), seigneur de Didonne, d'Uzeste, de Livran, de Montendre, etc., auquel, par transaction passée à Paris, le 18 septembre 1335, le comte d'Armagnac céda la terre de Licuran (Livran?) et reçut en échange les droits qu'Arnaud-Bertrand avait sur les terres de la maison de Goth, servit d'abord le roi de France; puis il passa au service de l'Angleterre, et, en 1330, le roi Jean donna à Jonques de Mathas la terre de Didonne dont il s'était emparé de force contre le soudan de La Trau. Celui-ci assistait à la bataille de Poitiers, épousa Régine de Pommiers, dame de Saucats et de Civrac, et en eut, 1° Bermond-Arnaud; 2° Marguerite, qui épousa le seigneur de Curton; lequel fit un acte de concession, le 28 avril 1330, de la justice haute, moyenne et basse qu'il avait dans toute l'étendue des paroisses de Daignac, Espiet, Grésillac et Tizac, excepté le château de Daignac appartenant aux héritiers de Thibaut de Pressac; 3° Jeanne de Pressac.

Bermond-Arnaud (4) de Pressac, soudan de Pressac et de La Trau, seigneur de Didonne, de Lesparre, de la principauté de Talmon, d'Arbanats, de Landiras, de Portets, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes, sénéchal ou grand bailli de Marennes, gouverneur de Mortagne, chevalier de La Jarretière, fut un des plus puissants seigneurs de son temps; il combattit contre Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, à la bataille de Cocherel; suivit en Espagne le prince de Galles qui lui donna, le 10 février 1369, la principauté de Talmon-sur-Gironde, et le 24 février 1370, la baillie de Marennes, donations ratifiées par Edouard III le 12 avril et le 10 juillet 1376. Il défendit Mortagne contre Yvain de Galles, servit, en qualité de chevalier banneret, sous le comte de Cambridge à Lisbonne. Richard II le fit chevalier de La Jarretière. En 1384, il obtint du roi d'Angleterre de

(1) Rymer, t. II, pars II, p. 174.
(2) *Id.*, *id.*, p. 733.
(3) Froissart appelle les Soudans de La Trau ou La Trave : souldics de Lestrade.
(4) Le nom de Bermon est si peu ordinaire, que nous croyons que Gastelier de La Tour a fait erreur et qu'on doit lire : Raimond. Froissart ne donne pas son nom.

tenir quatre foires par an à Arbanats; il fut nommé conservateur de plusieurs trèves entre autres de celle de l'année 1394. Il avait épousé Marguerite de Straton, fille et héritière de Jean de Straton, seigneur de Landiras, connétable, commandant à Bordeaux pour le roi d'Angleterre, et d'Izabeau de Saint-Symphorien. Marguerite, devenue veuve, se remaria avec Pons de Castillon, chevalier; elle était décédée le 12 octobre 1449.

Le soudan ne laissa de son mariage qu'une fille nommée Isabelle de Pressac, dame de La Trau, de Landiras, de Portets, etc.; elle fut la dernière des descendants de La Trau et de Pressac et épousa, en 1408, Bernard de Montferrand, sénéchal de Guienne. Elle fut mère de Pierre de Montferrand, sénéchal, grand bailli de Guienne qui épousa Marie, fille naturelle de Jean d'Angleterre, duc de Bedfort, régent de France pendant l'usurpation d'Henri VI, roi d'Angleterre. Son neveu, Pierre de Montferrand, soudan de La Trau, fut décapité à Poitiers, en 1454, pour avoir porté les armes contre la France (1).

Revenons maintenant à Daignac : nous avons vu qu'Arnaud-Bernard de Pressac et Thibaut de Pressac, son oncle, avaient obtenu du roi d'Angleterre, le 12 avril 1304, l'autorisation de bâtir un château fort à Daignac; ils fondèrent alors le château de Pressac, et en furent nécessairement coseigneurs. Nous avons vu aussi que, le 28 avril 1330, Arnaud de Curton, mari de Marguerite, fille d'Arnaud-Bertrand de Pressac et petite fille d'Arnaud-Bernard, second du nom, avait fait un acte de concession de la justice haute, moyenne et basse, qu'il avait dans toute l'étendue de la paroisse de Daignac, excepté le château appartenant aux héritiers de Thibaut de Pressac, mort ainsi que son neveu, avant 1310. Nous ne savons quels étaient ces héritiers, nous avons lieu de croire, cependant, qu'ils durent former une branche des Pressac qui se qualifiaient seigneurs de la maison noble de Saint-Pey ou Saint-Pey-de-la-Ferrière ou Fereyre, située dans la ville de Cadillac. On trouve, en effet, que le seigneur de Pressac (2), Saint-Pey et autres lieux consent, le 10 mai 1320, une baillette à fief nouveau du tènement de La Caussade à Sainte-Croix-du-Mont, en faveur de Pierre et Guillaume de La Caussade, père et fils. Trois ans après, le 19 mai

(1) Gastelier de La Tour, *ut supra*.

(2) Ce renseignement est puisé dans un extrait de divers terriers fait vers la fin du XVIII[e] siècle; le feudiste, qui a exécuté ce travail, a négligé de nous faire connaître le nom de ce seigneur de Pressac.

1323, une reconnaissance est consentie par Etienne de Montille, bourgeois de Cadillac, en faveur de Bernard de Laubesc, écuyer, seigneur de Pressac et autres lieux, d'une pièce de vigne située dans la paroisse de Saint-Martin-de-Cadillac (1), au lieu appelé à La Peyre. Cette vigne fut donnée à fief nouveau, le 25 juin 1327, à Bernard des Camps par Raymond de Laubesc, mari d'Hélie ou Hélionne de La Ferrière, seigneur et dame de Pressac, Saint-Pey-de-La-Ferrière et autres lieux.

Deux filles du seigneur de La Ferrière étaient alors mariées avec deux membres de la famille de Laubesc : Helionne et Anne-Jeanne, femme de Guillaume de Laubesc, en faveur de laquelle les tènements de La Ferrière et de Mazères furent reconnus en 1323.

Les Laubesc étaient-ils héritiers de Thibaut de Pressac?

L'étaient-ils aussi ces Gaudet, Pierre et Gaillard du Mont, damoiseaux, seigneurs de Pressac, Saint-Pey et autres lieux, qui consentent le premier, le 10 juin 1328, une baillette à fief nouveau, en faveur de Vidal Constantin, du domaine de Lacal, situé près du chemin royal (2), à Sainte-Croix-du-Mont, et du fief des seigneurs et dames de Pressac, d'Albret, de Pardaillan et de Saint-Pey; le second, le 10 août 1329, une autre baillette en faveur de Bernard Escudey, d'une vigne située dans la même paroisse, près du chemin royal; le troisième également une baillette en faveur de Rieu du Defas, d'une vigne dans la même paroisse au lieu de La Recola. Un acte du 21 juin 1358 paraît répondre affirmativement à cette question. Nous avons vu plus haut qu'Arnaud-Bernard de Pressac avait accepté les termes d'une sentence arbitrale à propos de rentes dans la palu de Moulonès, et que son fils avait été cité, en 1343, devant la cour de Bordeaux. Le sergent royal, Hélie de Vilotes, qui était chargé de faire la sommation, déclare, dans son procès-verbal, que s'étant présenté dans la maison

(1) C'est la première fois que nous trouvons les Laubesc qualifiés seigneurs de Pressac. Et cependant ce Bernard de Laubesc ne nous était pas inconnu; il se trouvait, le 7 décembre 1306 (peut-être n'était-il pas encore seigneur de Pressac), au nombre des témoins d'une quittance fournie par Hélionne de La Ferrière, fille de Bernard de La Ferrière, damoiseau de la paroisse de Cadillac, et femme de Raymond de Laubesc, à Bernard de Ségur (*Variétés Girondines*, t. I, p. 448).

(2) J'ai trouvé ce chemin royal depuis Langoiran jusqu'à Sainte-Croix-du-Mont et au delà. A Langoiran, il suivait la Ruasse; à Rions, il passait à l'est du domaine de Mony; à Loupiac, à l'ouest de l'église où il rencontrait un chemin peut-être gaulois qui suivait le lit du ruisseau jusqu'à Montpinblanc; le chemin royal passait, à Loupiac, vers le moulin du Temple, séparait Lambrot de La Nère, passait derrière le Cros, descendait ensuite à mi-côte, et remontait à Sainte-Croix par le vallon.

d'Arnaud-Bernard de Pressac, en la paroisse de Daignac en Entre-deux-Mers, il y trouva Guillaume de Pressac, damoiseau, auquel il demanda où était Arnaud-Bernard, et que Guillaume lui répondit qu'il était à Bordeaux pour expédier quelques affaires (..... *Hélias de Bilotas, siruent reyal, bengo personalment à l'ostal de n'Arnaut-Bernart de Preyssac en la parropia de Danhac, Entre-dos-Mars, el qual auandit loc trobet W. de Preyssac, donzet, al qual demandet ont era lodit n'Arnaut-Bernart de Preyssac e l'dit W. de Preyssac* [*disso*] *que à Bordel era per sos negocis deliurar...*) Ce Guillaume était fils d'Arnaud-Bernard, par conséquent neveu de Thibaud de Pressac. Il avait des fiefs dans Sainte-Croix-du-Mont; en effet, l'acte du 21 juin 1358 est une reconnaissance consentie par Guillaume de Richemont, paroissien de Sainte-Croix-du-Mont, en faveur de Pierre de Pressac, damoiseau, fils de feu Guillaume ou Guilhem ou Wilhem de Pressac, aussi damoiseau, et petit-fils d'Arnaud-Bernard de Pressac, du domaine de Baret, situé dans cette paroisse, près du fief de la dame Marie-Louise de Tastes, du chemin royal, des bornes et du ruisseau qui partage le padouin de Sainte-Croix; plus d'une terre confrontant à celle de Gaillard de Saint-Pey. De cela, on peut conclure que Gaudet, Gaillard et Pierre du Mont, seigneurs de Pressac, étaient frères, fils de Guillaume, petits-fils d'Arnaud-Bernard, neveux et héritiers de Thibaut, et aux descendants desquels demeura la terre de Pressac à Daignac, comme nous le verrons dans la suite (1).

Guillaume de Pressac, damoiseau, de la paroisse de Daignac, avait fait, le 16 octobre 1348, son testament par lequel il demandait à être enseveli dans le chœur de l'église de Saint-Gérard-de-la-Sauve, devant l'autel de sainte Marie-Magdeleine, et, pour subvenir aux frais de ses obsèques et des services des septième et trentième jour après, il donnait la somme de cent écus d'or sol une fois payée et cent sous de rente annuelle (2).

N'ayant que des notes éparses et sans liaisons, il nous est impossible de donner la filiation suivie des héritiers de Guillaume de Pressac; nous devons nous contenter de faire connaître ces documents par ordre chronologique : à partir du milieu du XIV^e siècle, quelques-uns de ces

(1) Arch. de M. Gragnon-Lacoste.

(2) Arch. dép. La Sauve, *Invent. des titres*, n° 136, fol. 166 v°. Malheureusement nous n'avons pas le texte de ce testament qui nous aurait donné tous les renseignements nécessaires sur la famille de Guillaume de Pressac.

seigneurs durent prendre parti pour le roi de France. Les terres et les rentes de Gaillard de Pressac, seigneur de Stank, furent confisquées par le roi d'Angleterre et données, en 1354, à Jean de Pommiers, chevalier (1). Le 17 juillet 1363, Hélie de Lope, paroissien de Martres, reconnut d'Indie de Laubesc, veuve de Bernard de Pressac, chevalier, des maisons, des terres, des vignes et des prés situés à Mazères, dans la paroisse de Martres (2).

Après la prise du château de Saint-Mambert par les Anglais, en 1378, le sire de Neuville y mit, pour le garder, des gascons commandés par un capitaine, « qui s'appelait Pierre de Pressach, bon homme d'armes et vaillant durement, » dit Froissart (3).

En 1400, les terres et les héritages appartenant à Gaillard de Pressac dans le Bordelais, et une grande quantité d'autres domaines et seigneuries furent donnés par Henri IV, roi d'Angleterre, à Henri Bowet, son clerc. Henri VI confirma cette concession, en 1426, en faveur de Nicolas Bowet, chevalier, archevêque d'York (4).

A partir de cette époque, la branche des seigneurs de Pressac à Daignac dut s'éteindre ou disparaître du Bordelais; ils sont remplacés par noble homme Amanieu de Moulon, seigneur de Pressac et autres places, en faveur duquel Bertrand Augey, de Cadillac, reconnait, le 10 janvier 1424, d'un tènement appelé à La Ferreyre, situé dans la paroisse de Cadillac. Amanieu de Moulon fut remplacé, à son tour, par hauts et puissants seigneurs Guillaume et Guillaume Raymond de Ségur, frères, qui sont qualifiés, le 20 janvier 1432, seigneurs de Pressac dans une reconnaissance de la même localité. Cinq jours après, *alias* 26 juin 1434 (5), ces deux seigneurs et dame Martine de Clayrac, femme de Guillaume de Ségur, captalesse de Puchagut, dame de Pardaillan, Pressac et autres lieux, consentent au bail à fief nouveau d'un tènement en friche (*que es en terras, seguas, bruc, landas et deserts*) dans la paroisse de Cadillac au lieu appelé à Tasta-Bidau-de-Labiney, et

(1) Catalogue des rôles gascons.

(2) Archives du château de Laubesc.

(3) Frossart, édit. Buchon, t. II, liv. II, chap. xxxv.

(4) Rymer, t. III, pars IV, p. 177 et t. IV, p. 123, 3e édit.

(5) Nous devons prévenir le lecteur que les documents que nous avons puisés dans les Archives de M. Gragnon-Lacoste sont des extraits, faits par un feudiste du XVIIIe siècle, de terriers plus anciens; que souvent, dans ces extraits, les dates sont fausses et les noms propres écorchés, et les qualifications qu'il donne aux personnages ne sont pas toujours exactes. Nous avons essayé de rectifier ces erreurs.

aux Mazères, en faveur de Videau Bouet. Le 31 juillet 1434 un bail à fief nouveau fut consenti « par Raymond de Ségur et Raymond de « Ségur [probablement Guillaume Raymond] son frère, et damoiselle « Marguerite d'Albret et Pardaillan, épouse dudict Raymond, sei- « gneurs et dame de Saint-Pey, Puchagut, Pressac et autres lieux », d'une vigne, terre, maison et carrière ? *(caza et peyroca)* au lieu appelé à l'Estage-de-Pey-de-Mont, plus tard Médouc.

Trente-huit ans plus tard, le 24 août 1472, Naudinot, Arnaud et Ramonet Doumère, paroissiens de Saint-Pey-de-Bat, en Bénauges, reconnaissent en faveur de noble et puissant seigneur, Jean de Ségur, seigneur de Puchagut, de Pardaillan, de Pressac et de la maison noble de Moulon à Camarsac, comme héritier universel de noble dame Marguerite de Cadillac, dame aussi de La Ferrière, d'une pièce de terre et bois située dans la paroisse de Saint-Pey-de-Bat au lieu du Fauret. Il est probable que Martine de Clayrac, Marguerite d'Albret et Marguerite de Cadillac ne sont qu'une même personne, fille d'un seigneur de Moulon, et qui apporta aux Ségur, les maisons nobles de Saint-Pey à Cadillac et de Pressac à Daignac (1).

Un abbé de La Sauve avait inféodé au seigneur de Pressac, les dîmes de quelques terres dans la paroisse de Daignac, sous la rente annuelle d'une pipe ou six boisseaux de froment et autant de seigle, et, comme Jean de Ségur ne la payait pas, Benoit de Guiton, alors abbé de La Sauve, voulut faire valoir ses droits ; Jean résista, mais il finit par reconnaître ses torts et l'abbé, par transaction du 7 juin 1476, consentit à ne recevoir que la moitié de cette rente pendant la vie du seigneur de Pressac à cause du mauvais état des terres (2).

Nous ne nous occuperons plus maintenant des diverses seigneuries qui ont appartenu à Jean de Ségur et aux siens dans l'Agenais, le Bazadais et le Bordelais, telles que Pardaillan, Puchagut, Seiches, Le Courros, Le Cros, La Roque-de-Rions, et dans une certaine quantité de paroisses de l'Entre-deux-Mers; nous devons nous contenter de ce qui regarde particulièrement la seigneurie de Pressac, à Daignac.

A Jean de Ségur succéda Giron de Ségur, qualifié, dans un acte du 6 avril 1498, noble et puissant seigneur, chevalier, captal de Puchagut, seigneur de Théobon et de Pressac (3). Il avait épousé Isabeau de

(1) Arch. de M. Gragnon-Lacoste.
(2) *Histoire manuscrite de La Sauve*, par Dom. Dulaura.
(3) Arch. du Rétou.

Meyrac (1), dame de Théobon (2), de Landeron et de Cantenac, dont il eut Guliot ou mieux Héliot, Gaston et Catherine de Ségur, qui épousa Mre de La Motte-Salignac. Héliot est qualifié, dans un acte du 17 avril 1498, seigneur de Pressac et de la maison noble de Moulon (3).

En 1503, une reconnaissance d'une terre située, dans la paroisse de Daignac, fut consentie en faveur de Giron de Ségur et d'Isabeau de Meyrac. Giron était mort en 1506, puisque, le 30 avril de cette année, Isabeau, comme mère et administratrice de nobles Gaston et Héliot de Ségur, fils et héritiers de Giron, recevait la reconnaissance d'un tènement avec sa maison situé dans la paroisse de Grésillac. Nous devons citer une autre reconnaissance consentie, le 17 janvier 1510, dans la forteresse *(castrum)* de Pressac, en faveur de la même dame, agissant aux mêmes titres, de la moitié d'un tènement situé à Daignac, près du chemin qui conduit de Grésillac à Montarouch, et une autre, en faveur de la même dame, le 3 avril suivant: elle agissait, en certaines occasions, comme usufruitière des biens délaissés par son mari. Le 1er octobre 1512, elle autorisa noble Stevènot du Bois, seigneur de Faya (La Faye?), à prendre une certaine quantité d'arbres dans la forêt de Camarsac, en la paroisse de Sallebœuf, arbres que Mme de Maurion, grand'mère d'Isabeau de Meyrac, lui avait donnés (4).

Cependant, Gaston de Ségur devait être alors majeur ou jouir de ses droits, puisque, le 11 décembre précédent, il recevait, comme seigneur de Puchagut, de Théobon et de Pressac, habitant ce dernier château, la reconnaissance d'une pièce de terre située au Taudinar, dans la paroisse de Pompignac (5). Le 16 décembre 1511, il affranchissait, en faveur de Jacques et Peyrot de Gaufreteau, oncle et neveu, habitants de la paroisse de Dardenac, les agrières des vignes du lieu de Taulemize, moyennant la somme de 60 francs bordelais.

La même année, étant veuf d'Anne de Lostange, fille de Guy de Lostange, appelé aussi quelquefois Guy de Limeuil dit de Lostange, et de demoiselle Jeanne de Beaupoil de La Force, qu'il avait épousée

(1) Il y a un Meyrac dans la paroisse de Loubès-Bernac (Lot-et-Garonne)
(2) Théobon, paroisse de Loubès-Bernac.
(3) Arch. du Cros.
(4) Maurion est un domaine situé dans la paroisse de Camarsac, sur les confins de Sallebœuf.
(5) Arch. du Cros.

vers 1500, il se remariait avec Jeanne de Chassaigne, fille de Michel de Chassaigne et de Catherine de Gontaud, fille de Gaston de Gontaud-Biron et de Catherine de Salignac (1).

Gaston de Ségur termina, en 1512, un procès qui durait depuis longtemps entre les seigneurs de Pressac et de Curton. Nous avons vu plus haut qu'Edouard III avait donné à Arnaud de Curton la justice haute, moyenne et basse de la paroisse de Daignac. Il est probable que le roi d'Angleterre avait fait cette concession à Arnaud dont il avait à se louer, sans se préoccuper du seigneur de Pressac dont il avait peut-être aussi à se plaindre, et dont le château est, comme celui de Curton, dans la paroisse de Daignac. Le procès avait commencé entre Jean de Ségur, aïeul de Gaston, et Gilibert de Chabannes, seigneur de Curton, continué par leurs fils Jean de Chabannes et Giron de Ségur; ce dernier étant mort, Gaston, son fils et héritier universel, prit sa place; mais les deux adversaires, fatigués de cette longue querelle entre si près voisins, passèrent, le 13 novembre 1513, une transaction fixant pour l'avenir les limites des deux juridictions, ainsi fixées : L'étang, qui est au-dessous du château de Pressac, la chaussée dudit étang, les villages de Larmavaille, de Peyrefuts et du Temple, le parc et le domaine de Pressac, les maisonnettes qui sont au pied du parc et la moitié de l'église de Pressac demeureront à Gaston. A partir du milieu de l'église on tracera, vers l'est, une ligne et tout ce qui sera au sud de cette ligne appartiendra à Gaston; et, à Chabannes, reviendra tout ce qui se trouvera au nord. Les villages de Taulemize, les maisons de Boisset, de Bonnet et de Bouchet seront dans la juridiction de Curton. Ainsi, depuis la chaussée de l'étang jusqu'au carrefour de La Loze, de là, tirant vers le sud, jusqu'au porche de l'église et la moitié de l'église, telles sont les limites pour cette partie du territoire. De la moitié de l'église, les limités seront tracées « devers le costé de « hault tirant tout droict par le *sere* (cimetière ?) jusques au chemin « par lequel on va à Peyrefeut, en suivant icellui chemin jusques à

(1) Notes manuscrites de MM. de Larmandie et d'Isle de La Lande. — Voici les titres que prenaient Gaston de Ségur et sa femme, dans divers terriers de reconnaissances faites en leur faveur de fiefs, dans la paroisse de Saint-Loubès en 1517 : Haut et puissant seigneur M[re] Gaston de Ségur, chevalier et échanson du roi, seigneur et captal de Puychagut, baron et seigneur de Théobon, soudan de Pressac, seigneur de Landerouat et de Cantenac en Médoc, et Jeanne de Chassaigne, sa femme, dame de Génissac, Gayac, Bétaille, La Motte-de-Preignac, la maison noble de Labatut à St-Loubès et de Faubournet. (Arch. dép. : *Terriers*).

« ung carrefour là où il y a ung chemin par lequel on va du lieu « d'Ardenac à la croix de Guillac, laissant ledict chemin et tournant à « main gauche, et suivant icellui chemin qui vient d'Ardenac et va à « ladicte croix laquelle est assise et scituée sur le grand chemin par le- « quel on va de Guillac à Curthon (1). »

Gaston de Ségur, avant de partir pour le service du roi à Fontarabie, fit, le 30 août 1521, son testament dont nous avons donné une analyse dans la *Revue catholique*, tome I^er^, p. 344.

De Gaston de Ségur, la seigneurie de Pressac passa à François de Pierre-Buffière (2), qui avait épousé Catherine, la fille ainée de Gaston et se qualifiait, en 1530, chevalier, baron de Château-Neuf, captal de Puchagut, soudan de Pressac, seigneur de Théobon, de Moulon, de Landerouat et autres lieux (3).

François de Pierre-Buffière vendit, dans le courant de l'année 1537, la seigneurie de Pressac à M^re^ Geoffroy de La Chassaigne, conseiller du roi au parlement de Bordeaux (4), fils de honorable, sage et noble homme M^re^ Jean de La Chassaigne, seigneur de Chastelux et d'Arfeuille, conseiller du roi et son procureur général en la cour du parlement de Bordeaux (5).

Il y avait alors plus d'un demi-siècle que Jean de La Chassaigne était dans le Bordelais, puisque, le 4 mai 1484, il fit un échange de terres avec un nommé Guillaume Trotaud, marchand, qui lui cèda une maison, située dans la paroisse de Blanquefort au lieu appellé au Cournaud-du-Gua, pour un domaine situé dans la paroisse de Bourganeuf au diocèse de Limoges ; dans cet acte, Jean est qualifié bachelier-ès-lois et procureur au parlement de Bordeaux. Le 6 mars 1491, Jean de Durfort, seigneur de Duras et de Blanquefort, anoblit en faveur de honorable homme et sage Jean de La Chassaigne, licencié ès-lois, procureur du roi au Parlement de Bordeaux, le bourdieu de Goubelet situé en

(1) Arch. du Cros. Je n'ai pu me procurer que deux copies de cette transaction ; elles sont pleines de fautes et ont été elles-mêmes prises dans une autre copie de 1602.

(2) La Seigneurie de Pierre-Buffière, située entre Limoges et Uzerche, appartenait, en 1767, au célèbre Mirabeau.

(3) Arch. du Cros et de M. Gragnon-Lacoste.

(4) Arch. hist. de la Gironde, t. VI, p. 258. — Notes manuscrites de M. d'Isle de La Lande.

(5) O'Gilvy. *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne*, t. I, p. 396. Nous avons largement puisé dans cette généalogie, bien que quelques erreurs capitales s'y soient glissées.

la paroisse de Blanquefort (1). Il était seigneur d'Arfeuille au diocèse de Limoges et avait acheté la terre de Chastelux-Marcheys en 1512 ; il fit, le 10 septembre 1516, donation de cette terre à ses deux fils cadets Pierre et Jean de La Chassaigne sous la condition qu'ils ne l'aliéneraient pas, et qu'à défaut d'héritiers directs de leur nom, elle passerait aux collatéraux du nom de La Chassaigne. Ogilvy ne donne pas la date du mois; j'ai trouvé deux actes de cette donation, une dans les papiers de M. d'Isle de La Lande, l'autre dans ceux de M. de Rochefort, à La Roque; le premier donne la date du 23 août 1521. Y aurait-il eu deux donations faites, dans les mêmes termes, à deux époques différentes ?

Geoffroy de La Chassaigne, avait été chargé, le 31 mai 1536, par François 1^er^, de se présenter aux archevêques de Bordeaux et d'Auch et aux évêques de Périgueux, Sarlat, Condom, Bazas, Lectoure, Tarbes, Dax, Bayonne, Agen, Cõmenges, et Couserans et aux chapitres de leurs églises pour leur demander le subside caritatif de trois décimes que le clergé avait accordé au roi, en 1532, pour le défense du royaume, et qu'ils n'avaient pas encore payé. Le 8 juin, le chancelier de France étant à Lyon lui remit sa commission et plusieurs lettres missives pour les prélats et les membres du clergé chez lesquels il devait se présenter. Il partit et, étant arrivé à Limoges, le 21, il écrivit à Pierre Albot, notaire d'Agen, « d'aller porter les lettres du roi « aux prélats des évêchés les plus éloignés, et de prendre jour pour « faire assembler le clergé de leurs diocèses.

« Le 1^er^ août, sachant que l'archevêque de Bordeaux était auprès du « roi de Navarre, il lui envoya les lettres du roi par Bernard de Lesun- « gles. Néanmoins, lorsque G. de La Chassaigne arriva à Bordeaux, « le 6 septembre, il ne trouva ni l'archevêque ni son premier vicaire « général Guillaume de Lana, fit avertir Jean de Larambyte, tréso- « rier du chapitre, que, puisque le clergé ne pouvait pas s'assembler

(1) Bibl. de la ville de Bordeaux, manuscrits, Arch. de La Trène, fonds Itier. — Son fils cadet, Jean de La Chassaigne, conseiller magistrat au siège présidial de Guienne déclara, le 25 mars 1553, qu'il tenait noblement la maison du Goubelet qui valait année commune 20 livres tournois de revenu. Sa contribution pour le ban et arrière-ban était de cent sous. Il eut, l'année suivante, un procès avec Arthur du Puy, écuyer, capitaine de Blanquefort; la cour présidiale de la sénéchaussée de Guienne condamna du Puy, par sentence du 5 octobre 1554, à laisser jouir paisiblement La Chassaigne d'une *fenestre à prendre oyseaux*, située dans la paroisse de Blanquefort, au lieu de Vignaux, dont lui et ses prédécesseurs jouissaient depuis plus de 50 ans.

« avant le 28 septembre, il eût à insérer dans sa convocation que l'ab-
« sence préméditée de quelques membres ne préjudicierait pas à la
« délibération, et que les absents seraient considérés comme ayant
« accepté la cote à laquelle ils seraient taxés.

« Le 5 août, il était malade dans sa terre de La Chassaigne, en
« Limousin.

« Le 20 septembre, G. de La Chassaigne écrivait à l'évêque de Bazas
« de faire assembler son clergé pour le 2 octobre.

« Le 28 septembre, le clergé bordelais, présidé par le premier grand
« vicaire Guillaume de Lana, assisté de cinq chanoines et de quelques
« autres ecclésiastiques, s'assembla à Saint-André, dans la chapelle
« de Saint-Thomas. G. de La Chassaigne ayant fait connaître ses pou-
« voirs et expliqué le but de la réunion, Guillaume de Lana demanda
« jusqu'à l'heure des vêpres pour en délibérer, ce qui lui fut accordé.
» Jean de Geneste, abbé de Faize, déclara que, n'ayant pu obtenir dans
« l'assemblée la place qu'il avait l'habitude d'occuper, il n'y reviendrait
« pas; mais qu'il accordait tout ce que le roi demandait.

« Après vêpres, G. de La Chassaigne, étant en la maison de Robert
« de La Chassaigne, abbé de Bourg, les députés du clergé vinrent lui
« annoncer que l'assemblée accordait le don gratuit, mais sous certai-
« nes conditions, que G. de La Chassaigne ne put accorder, n'ayant
« pas de pouvoir à ce sujet, et il fit dresser par-devant notaire un acte
« de la déclaration du clergé bordelais.

» Cet acte constate que le clergé reconnaît que la demande du roi
« est notoirement et totalement raisonnable, puisque les ennemis sont
« entrés dans le royaume; mais, il remontre que le diocèse de Bor-
» deaux, situé à la frontière et sur le bord de la mer, est ruiné par la
« cessation du commerce, le passage des armées, la grêle, etc., et
« demande qu'il soit accordé deux termes pour le payement, la dis-
« pense de réparer les églises pendant trois ans, et main-levée des sai-
» sies opérées sur le temporel.

« Le 2 octobre, G. de La Chassaigne, étant encore malade, envoya
« à Bazas maître Menaud de Taste, lieutenant général et particulier
« de la sénéchaussée de Bazas. Les choses se passèrent à peu près dans
« cet évêché, comme à Bordeaux; mais le procès-verbal de Menaud de
« Taste est beaucoup plus detaillé que celui de son mandant, et les
« plaintes du clergé bazadais beaucoup plus vives. La réponse du
« clergé ayant paru à G. de La Chassaigne trop captieuse et trop con-

« fuse, il écrivit à Menaud de Taste d'en obtenir une plus claire; elle « lui fut donnée le 19 octobre.

« Dans l'intervalle, le 7 octobre, le secrétaire de G. de La Chassai- « gne, Martial Raveau, arriva de la Cour, apportant du Pont-de-Sor- « gues des lettres-patentes datées du 11 septembre, et ordonnant de sai- « sir deux années de revenu du temporel de tous ceux qui refuseraient « ou retarderaient de payer le don gratuit. G. de La Chassaigne, consi- « dérant que tous les évêques avaient promis de payer, ne crut pas « nécessaire de mettre cet ordre à exécution, et, au contraire, envoya « des agents spéciaux aux évêques pour les prévenir que, s'ils voulaient « obtenir les mains-levées des saisies déjà opérées et de celles dont ils « étaient menacés, ils fissent leur diligence pour payer dans le terme « de trois semaines.

« La mission de G. de La Chassaigne paraît avoir été terminée le « 26 octobre à Périgueux (1). »

Le 20 mai 1540, Geoffroy de La Chassaigne rendit hommage au roi pour la terre et seigneurie de Pressac; il dit qu'avant son acquisition, Gaston de Ségur et sa femme avaient vendu au sieur de Barrault cinquante livres de rente. Il certifie par serment et sur sa conscience que le revenu de cette seigneurie, avec ses appartenances et les cinquante livres de rente distraites, ne peut valoir par an, charges déduites et les officiers pour l'exercice de la justice payés, plus de trois cent livres tournois par an, à cause qu'une partie de son revenu consiste en agrières de vin sujettes à la gelée et à la grêle, de sorte que quelquefois on ne retire aucun revenu, comme il advint en 1538; de plus, les rentes qui lui appartiennent sont dispersées dans plus de vingt paroisses et ne peuvent être perçues sans grands frais, et « qu'il y a de grands et biaulx logis » qui coûtent beaucoup d'entretien. Cette seigneurie fait, au ban et à l'arrière-ban, deux archers avec les seigneurs de Génissac, Faubrunes, Betailles, La Motte d'Anglades (2) et Cantenac en Médoc. Il ajoute qu'il ne sait, au juste, quels sont les devoirs de l'arrière-ban, parce qu'il y a trop peu de temps qu'il a acquis la Seigneurie (3).

Geoffroy de La Chassaigne a été un des hommes les plus considé-

(1) Arch. hist., t. I, p. 93.

(2) Faubournet, à Langoiran. — Bétailles, à Artigues. — La Motte d'Anglade, à Génissac.

(3) Arch. hist., t. VI, p. 258.

rables de la province de Bordeaux, très estimé du Parlement dont il était vice-président et des jurats de la ville; aimé du peuple, il fut amené par les circonstances à jouer, en 1548, pendant la révolte de la Gabelle, un rôle dangereux, dont il sortit sain et sauf, mais où son honneur surtout et sa fortune furent quelque peu compromis. On peut lire dans l'histoire de Bordeaux de dom Devienne, p. 106 et suivantes les détails de cette sédition; nous y renvoyons le lecteur. La conduite de La Chassaigne a été différemment appréciée; louée par quelques-uns, blamée par d'autres; il est assez difficile, avec les documents qu'on possède, de bien connaître la vérité et les raisons qui ont fait agir le seigneur de Pressac.

Une généalogie de la famille de La Chassaigne a été publié dans le 1er volume du Nobiliaire de Guienne et de Gascogne; elle a été dressée à l'aide de documents qui nous ont presque tous passé sous les yeux; nous y renvoyons aussi les lecteurs de la *Revue;* néanmoins nous croyons devoir, dans cette étude, qui a pour but de faire connaître certains traits des mœurs du XVIe et surtout du XVIIe siècle, raconter quelques faits sur lesquels l'auteur de la généalogie a glissé légèrement ou jugé à propos de les passer sous silence.

Geoffroy et Jean, son frère, seigneur de Chastelux (1) avaient besoin, en 1544, du testament de leur père et ne pouvaient se le faire livrer. Ils eurent recours pour cela à l'official de Limoges qui, le 18 avril de cette année, ordonna « aux chapelains ou vicaires de Saint-Etienne-de-« Nobilhac ou Nouilhac et d'ailleurs de, à la requête de nobles et « venerables messire Geoffroy de La Chasssaigne, président au parle-« ment de Bordeaux, seigneur de Preissac, et de Mre Jehan de La Chas-« saigne, conseiller pour le roy en Guienne, seigneur de Chastelux, « fils de feu noble et venerable Mr Me Jehan de La Chassaigne, procu-« reur pour le roi au parlement de Bourdeaux, et en son vivant, sei-» gneur dudit Chastelux et d'Arfeuilhe, admonester publiquement en « leurs églises ceux qui, depuis vingt-deux ans, detiennent et ne veu-« lent reveler la publication du testament de leur pere faicte au lieu « d'Arfeuilhe, après son decès (2). »

(1) Jean de La Chassaigne se maria avec Jeanne de Lageard dont il n'eut qu'une fille Jeanne qui fut mariée trois fois : la première avec Jean de Sevin, conseiller du roi en la Cour; la seconde, avec M. Etienne de Beaunom (et non N... de Beaumont); la troisième avec Jean de Ceppes (et non de Loupes).

(2) Bibl. de la ville de Bordeaux, manuscrits, fonds Itier.

Geoffroy de La Chassaigne, conseiller du roi et second président au parlement de Bordeaux, soudan de Pressac, seigneur de la maison noble de Gassies en Queyries, devant la ville de Bordeaux, du château de Castets-en-Dorthe, de la maison noble du Carpe et du moulin Bernet, fit son testament le 29 septembre 1564. Il désire être enterré dans la chapelle Notre-Dame de l'église métropolitaine de Saint-André de Bordeaux, derrière le grand autel de ladite chapelle, à l'endroit d'un petit arceau qui est sous cet autel, si, du moins les Chanoines veulent bien y consentir. Il leur donne pour cela 100 livres tournois pour fonder un anniversaire perpétuel, le jour de sa mort, pour le salut de son âme et de celles de ses parents et amis trépassés.

Il laisse 100 livres tournois pour fonder une messe ordinaire dans la chapelle qu'il a fait édifier dans l'église de Saint-Méxens de Bordeaux, en l'honneur de saint Joseph, pour y célébrer des messes à la réprobation des hérésies du temps. Il veut que 100 livres tournois soient employées à faire ses funérailles, pour les prières, aumônes, etc. Il donne à l'hôpital Saint-André de Bordeaux 100 francs bordelais pour acheter une pipe de blé de rente perpétuelle pour cet hôpital.

Il dit avoir été marié deux fois: la première avec demoiselle Catherine de Lescours dont il a eu trois fils encore vivants: 1° Joseph de La Chassaigne, aîné, conseiller au parlement de Bordeaux; 2° Nicolas de La Chassaigne, abbé de Vertheuil, chantre et chanoine de l'église Saint-André; 3° Guillaume de La Chassaigne, chanoine de la dite église; deux filles mortes : 4° Lucrèce qui avait été mariée avec Pierre de Ségur, écuyer, seigneur de Saint-Aulaye, de Ponchac et de Montazeau, dont est issue Jeanne de Ségur, à présent, dit-il, mariée avec Antoine Taillefer, écuyer, seigneur de Mauriac, à laquelle il légue 25 livres tournois; 5° Adrianne qui fut mariée avec Mre Me Raymond Eyquem de Montaigne, conseiller au parlement de Bordeaux, dont sont descendus Geoffroy, Robert, Jeanne, mariée avec le seigneur de La Teulade, et autre Jeanne auxquelles il légue a chacune 10 livres tournois.

Il avait ci-devant laissé les châteaux, terres et seigneurie de Pressac et la maison noble de Moulon, à Camarsac, à son fils aîné Joseph ; mais sa fortune ayant été considérablement diminuée à cause des grands inconvénients qui lui arrivèrent dans les années 1548, 49, 50 et 51, époque où il perdit son office de président et consomma en frais presque tout ce qu'il avait réservé, Joseph dût se contenter de la sei-

gneurie de Pressac et payer la légitime à ses frères Nicolas et Guillaume ; et, comme ceux-ci sont très bien pourvus en l'église, il les prie de ne pas exiger leur légitime pour conserver l'honneur et intégrité de la maison. Il lègue à son fils aîné tous les meubles qui seront au château de Pressac lors de son décès.

« Et pour le regard de dame Jeanne de Favier, à présent ma femme « et loyale espouze, qui a tousjours, despuis trent-quatre ans qu'il y « a que nous sommes ensemble, porté la croix de mes tribulations et « adversités autant ou plus que moy, me tenant toujours bonne et « loyale companie, et de laquelle j'ay plus receu de service, consola- « tion et curialités que de nulle autre personne, dont luy voudrois « faire recompanse de tout mon pouvoir, la suppliant, parce qu'elle « cognoist très bien mes facultés, se contenter de ce que je ordonne, « quant à elle, qu'elle soit payée et satisfaicte de la somme de 6500 livres « tournois » qu'il a reçu d'elle tant de sa dot que de la succession de Françoise de Coulhault, damoiselle, sa sœur utérine, et de celle d'un de ses oncles, etc., en outre tous les meubles qu'il laissera, lors de son décès, sauf ceux qu'il a donnés à son fils aîné ; il la prie de les réserver pour sa fille, le mieux qu'elle pourra. Il lui laisse l'usufruit de tous ses biens.

Elle lui a donné plusieurs enfants : 1° Cybard qui était l'aîné, 2° Alain, 3° Geoffroy. Cybard eut les prieurés de Chalais et de Renon et après sa mort ils passèrent à son frère Geoffroy, qui les garda jusqu'à son décès. Alain fut pourvu d'un état de conseiller au grand conseil ; et mourut, revêtu de cette charge, à Vienne près de Lyon, le 12 août 1564 (1) ; Alain avait épousé Charlotte de Berthelot, dame de Foncleret. Il veut que la dot de celle-ci lui soit remboursée, et que, si elle désire demeurer, pendant son veuvage, dans sa maison, ce désir soit satisfait et qu'elle y soit bien traitée. 4° Louise de La Chassaigne, seule survivante, à laquelle il légue son château de Castels-en-Dorthe avec toutes les préclôtures, appartenances et dépendances et édifices adjacents. et tout ce qui lui appartient dans la seigneurie de Castets, plus la maison noble du Carpe, le moulin et le pré de Bernet, la maison appelée autrefois de Gassies et à présent La Chassaigne en Queyries ;

(1) Le 25 février 1562, Jeanne, reine de Navarre, vendit à pacte de rachat, la terre de Vayres à François Monsieur de Foix. Le procureur de la reine était Me Bertrand de Lavie, avocat au parlement de Bordeaux, Alain de La Chassaigne était celui de M. de Foix. (Arch. du château de Vayres).

les sommes que le roi lui doit pour son office de conseiller, celles que Sa Majesté doit pour l'office d'Alain.

Il institue héritiers universels son fils aîné Joseph et Louise par égales portions ; celle-ci demeurera seule héritière, si Joseph ne veut pas accepter cette condition ; si elle décède sans enfants, il lui substitue sa femme Jeanne Favier, et, dans ce cas, il veut que le château de Castets-en-Dorthe appartienne à son fils aîné Joseph, et, s'il est mort, à Geoffroy, fils aîné de celle-ci et son filleul, s'il reste catholique (1), et à son défaut les autres enfants mâles de Joseph, François et Nicolas, l'un après l'autre, pourvu qu'ils vivent catholiques, priant les substitués d'entretenir et de nourrir Arnaud de La Chassaigne, fils naturel de Cybard, et Pierre de La Chassaigne, fils naturel d'Alain, et autres s'il y en a.

Il a signé ce testament, l'a fait écrire et signer à son neveu, M[e] Jean de Corbière, avocat en la Cour. Le 2 octobre suivant, il fut déposé entre les mains de Sixte Guay, notaire, et signé par M[e] Gaillard Daisse, Jean de Corbière, avocat en la Cour, Fleury de Ruban [Rubran?], Jean Hamelin, procureur en la Cour, Pierre Seurin, chanoine semi-prebendé, Bertrand de Larrat, choriste de Saint-André, et Jean Capinay, prêtre, bénéficier de l'église de Saint-Pierre, témoins (2).

Son fils aîné, Joseph de La Chassaigne, second président au Parlement de Bordeaux, lui succéda à Pressac.

Il fut président au Parlement pendant les plus mauvais temps des guerres de religion à Bordeaux. Nons sortirions de notre programme si nous esquissions, même très brièvement, l'histoire de cette époque ; nous devons nous en tenir à ce qui regarde Pressac et ses seigneurs. Au commencement de 1570, Monluc ayant été obligé de quitter Bordeaux, et la ville étant presque sans défense, « le Parlement établit « des impositions sur les Religionnaires pour mettre les fortifications « en état. On députa aussi le président La Chassaigne, les conseillers « Poynet, Gentils et La Roche, avocat général, pour informer le roi « de l'état de la ville. Comme Blaye était au pouvoir des princes, les

(1) Geoffroy de La Chassaigne ne voulait pas que son château de Castets-en-Dorthe passât entre les mains d'un protestant ; ses vœux ne furent pas exaucés. En effet, Louise épousa Gaston d'Arsac, mais, devenue veuve, elle se remaria, le 27 janvier 1572, avec Jean de Fabas (Arch. hist., t. I, p. 238), qui, cinq ans après, se fit protestant. (*Guienne militaire*, t. II, p. 272. — *Les deux Fabas*, par Anatole Barthélemy : *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. II, part. II, p. 545.)

(2) Arch. du Cros.

« députés descendirent à Mortagne; mais ils y furent faits prisonniers « et conduits au château de Blaye (1). » Jean Prévost de Sansac, gouverneur de la ville de Bordeaux, auquel les prisonniers avaient fait part de leur mésaventure, en écrivit au roi pour savoir quelle réponse il devait leur faire. Pendant ce temps, leurs parents faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour obtenir leur délivrance (2). Jeanne de Ségur, femme d'Antoine de Taillefer, seigneur de Mauriac en Périgord, fille de Lucrèce de La Chassaigne, et nièce du président, était une des plus zélées, ainsi qu'il résulte d'une lettre écrite le 28 mars par M. de Taillefer à son neveu, M. de Laubesc : « Ma femme, écrit-il, est en terme de partir dans troys ou quatre jours pour s'en aller à Blaye voir si elle pourra faire quelque chose pour la delivrance de Monsieur le president de La Chassaigne, son oncle, qui est prisonnier aud. lieu entre les mains de Monsieur de Pardaillan et de Monsieur de St Aulaye, son frère, que l'on dict qu'il a ung tres mauvais traittement, à quoy elle voudroit bien remedier si elle pouvoit, et n'y voudroit rien espargner ny elle ny moy. Si est ce que je suys en grand peyne pour les dangers qui sont par les chemins tant d'une part que d'autre; je prye Dieu leur vouloir assister et garder d'inconvenient. Tout s'estoit bien porté ceans dedans, sauf que, despuys le commencement de ce quaresme, Monsieur de La Roderie, conseiller à Bourdeaux, vint ceans dedans m'apportant une lettre de Monsieur de Montluc; et, soubz pretexte d'amitié, je le laissay entrer, d'où il m'en print mal, car il y entra accompaigné de gens qui me firent beaucoup de desplaisir, me pillant et saccageant ma maison, ce que je cuide que Monsieur de Montluc n'entendoit aucunement, et entre autres m'emmena des prisonniers de ceans qui y avoyent demeuré plus d'un an, lesquelz jamais n'avoyent porté armes, d'où il y a heu une grand ranson autant que leur bien peut monter. Si est ce que la maison de ceans et tous ceux qui estoyent dedans avoyt este mise en la protection et sauvegarde du roy par M. Des Cars, lieutenant pour le roy. Led. seigneur des Cars a despuys declaré la prinse mal advenue et que les prisonniers fussent delivrés sans payer aucune ranson; mais ilz avoyent dejà payé pour le mauvais traitement qu'on leur faisoit que set malaisé a rememorer. Celuy qui a espousé Liete, bastarde de feu Monsieur de Mauriac en estoye l'ung. J'espere en demender quelque jour raison à Monsieur

(1) *Hist. de la ville de Bordeaux*, par Dom Devienne, p. 161.
(2) Arch. hist. t. XVII, p. 339.

de Montluc, lequel je cuide n'entendoyt [pas qu'on] me traittast de cette sorte car il m'a tousjours promis [protection? amitié?] et croy qu'il ne trouvera bon ce qui m'a esté faict, et mesme que ce n'est en son gouvernement . . . . . J'espere que, dans peu de jours, nous aurons une bonne paix qui nous rendra tous contens et ainsi l'espere tout le monde par deça, et n'attendons que la venue de Monsieur de Berry pour en avoir plus grande assurance. . . . . Priant Dieu, Monsieur mon nepveu, vous donner en santé heureuse et longue vie.

« De Mauriac ce XXVIII[e] de Mars, votre entierement bon oncle à vous faire service. « TAILHEFER. »

Dans son testament, dressé, le 27 juillet 1572, par André de Gravey (1), Joseph de La Chassaigne nous fait connaître la première de ses deux femmes dont il eut cinq enfants, trois garçons et deux filles; il veut être enterré dans l'église de Saint-Mexans de Bordeaux, où sont ensevelis ses prédécesseurs; il légue à Jean Gounat, son clerc, 200 écus sol; à Jeanne de La Chassaigne, sa fille, 3,500 livres tournois qui lui seront comptées lorsqu'elle se mariera (2). Il a constitué en dot à Françoise de La Chassaigne, son autre fille aussi, 7,000 livres tournois lorsqu'elle a épousé, le 22 septembre 1565, Michel Eyquem de Montaigne, auteur des *Essais*, il lui lègue 300 livres tournois; aux pauvres de l'hôpital Saint-André 50 livres de la même monnaie (3). Il institue héritier universel de la moitié seulement de ses biens et de ceux de Marguerite de Douhet, sa femme, dame de Javerlhac, en Périgord (4), l'autre moitié reviendra par égales portions à François et Nicolas, ses autres enfants et de la même femme; il les substitue les uns aux autres. Il nomme exécuteurs testamentaires M[rs] M[es] Nicolas de La Chassaigne, abbé de Saint-Pierre de Verteuil en Médoc, et Guillaume de La Chassaigne, conseiller du roi, au parlement de Bordeaux et archiprêtre d'Entre-Dordogne. Parmi les témoins, figurent M. M[e] Geoffroy de Montaigne, conseiller audit parlement et Jean La Peyre, maitre apothicaire.

(1) Et non Travey, comme l'écrit O'Gilvy.

(2) Elle épousa Jean de Fayoles, baron de Puyredon, dont elle eut un fils Charles de Fayolles.

(3) D'après un autre acte des Archives du Cros, ce legs serait de 150 livres.

(4) Arrondissement et canton de Nontron, dép. de la Dordogne. Ce nom est écrit dans les anciens titres : Jaurillac, Jabrillac, Gebrillac, Javerlhac, etc.

D'un codicille du même jour, par lequel il veut que son fils Geoffroy supporte la moitié de toutes les charges, furent témoins Geoffroy de Montaigne, Antoine de Loupes, écuyer, seigneur de La Prade et avocat en ladite Cour (1).

Il avait épousé en secondes noces, Galianne d'Anglades, veuve d'Amanieu de Norigier, seigneur de La Majorie. Galianne avait fait son testament, le 3 avril 1571, en faveur de Jeanne de Norigier sa fille (2).

Nous ne connaissons pas l'époque de la mort de Joseph, de sorte que nous ne savons pas si c'est pendant sa vie ou celle de son successeur que, le 13 mars 1576, Charles de Montferrand, gouverneur de Bordeaux, donna commission à Baptiste de Lamarvaille, de faire porter des vivres dans le château de Pressac et d'y mettre garnison, pour empêcher les courses que faisaient les Réformés dans l'Entre-deux-mers (3).

Noble et puissant seigneur Mre Geoffroy II de La Chassaigne, écuyer, seigneur soudan de Pressac, baron de Chastelux-Marcheys (4), vicomte de Château-Cloup, seigneur de Nontron, Javerlhac, Le Chalard, Saint-Martin-le-Peint, Boudazeau, Saint-Front-de-Champniers et autres places (5), gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, fils aîné de Joseph de La Chassaigne, épousa, le 22 février 1586, Jeanne de Gamaches, fille de François de Gamaches, chevalier de l'ordre du roi, seigneur vicomte de Resmond, de Jussy et Quinquempoix, l'un des cent gentilshommes de la maison du roi, et de dame Philipe du Puy, habitans du château de Jussy, en Berry (6).

Après la mort de Jeanne de La Chassaigne, fille de Jean, procureur général, au parlement de Bordeaux, père de Geoffroy Ier, Chastelux devait revenir à celui-ci par suite d'une donation faite de cette terre,

(1) Arch. du Cros et du château de La Roque.

(2) Arch. de Laubesc.

(3) Voir ci-dessus la notice sur la maison noble de Grossombre à Dardenac.

(4) Actuellement Chatelux-le-Marcheix, dép. de la Creuse, arr. de Bourganeuf, cant. de Bénévent.

(5) Ces diverses places sont dans le voisinage de Nontron, près de Javerlhac.

(6) La future agissait du consentement de ses père et mère, et de l'avis de haut et puissant seigneur Mre Louis de Chasteigner, chevalier des ordres du roi, conseiller en son conseil d'Etat, capitaine de 50 hommes d'armes, de ses ordonnances et, ci-devant, son ambassadeur à Rome, seigneur d'Abain, baron de Marval et de dame Claude du Puy, sa femme, oncle et tante de la future avec lesquels elle réside depuis 12 ans. A ce contrat passé au château d'Abain, étaient présents : dame Anne de

le 10 septembre 1516, par Jean à ses deux fils cadets, Jean et Pierre, à la condition qu'elle reviendrait toujours à ses descendants du nom de La Chassaigne; mais Jeanne, ne l'entendant pas ainsi, avait fait le 5 juillet 1579, une vente simulée de cette seigneurie à son mari Jean de Ceppes. Il en résulta un procès qui devint éternel, Geoffroy II, alors aîné de la maison de La Chassaigne, usant de son droit en se fondant non-seulement sur la coutume du pays de Poitou, mais sur les termes de la donation de 1516, réclama Chastelux; la vente de 1579 fut abrogée l'année suivante, et Geoffroy prit possession de Chastelux le 30 juillet 1591 (1). Le procès fut porté au parlement de Paris et Jean de Ceppes en obtint un arrêt, le 30 janvier 1593 (2), qui lui donna gain de cause; mais le seigneur de Pressac, par autre arrêt du 2 juin 1595, avait obtenu la permission de faire la poursuite du procès principal en consignant entre les mains du sieur de Ceppes 400 écus, et il se constitua demandeur aux requêtes du Palais, à Paris, afin que le château de Chastelux, ses préclotures et les deux tiers de ladite terre et seigneurie lui fussent purement et simplement adjugés. Pendant le procès Jean de Ceppes mourut, Geoffroy fit appeler Marie de Gaufreteau, sa veuve, pour le poursuivre; bref, La Chassaigne « obtint lettres pat-« tentes, le 24 septembre audit an 1598, afin que, sans avoir esgard aux « contractz de vante, donation et testament de ladite dame Jeanne de « La Chassaigne des 25 juillet, 15 décembre 1579, 8[me] janvier 80 et 23[me] « novembre 87, ladite terre et seigneurie, appartenances et dépen-« dances, lui fut plainement adjugée, sans aucunes charges, fors que « les fontieres et reelles, et condamne ladite de Gaufreteau et heritiers « dudit de Ceppes lui en laisser la possession vuide et vacque, lui

Gueres (?), femme d'Aydie, M[re] Georges de Gamaches; Claude Gimel (?), écuyer et damoiselle Magdeleine de Gamaches, sa femme, damoiselle Claude de Gamaches, femme de M[re] Jean de Culan (?), sieur de Bressy (?), Henri et Jean de Chasteigner écuyers, enfants des dits sieur et dame d'Abain, noble homme M[e] Pierre de Campaigne, avocat au parlement de Bordeaux, et Michel Guillaud, avocat au parlement de Paris. (Arch. du château de La Roque.)

(1) Son procureur Hélie Villaraud, praticien de Daignac, qui prit possession de Chastelux au nom de Geoffroy, n'y trouva ni le juge, ni le procureur, ni le greffier et ne put les y faire venir à cause des troubles et des dangers de la guerre. (Arch. du château de La Roque.)

(2) La seigneurie de Chastelux mouvait du roi, à cause de La Tour-de-Maubergeon en Poitou ; les lods et les ventes et autres droits seigneuriaux dûs à Sa Majesté pour l'achat qu'en avait fait Jean de Ceppes n'étaient pas encore soldés, le roi en fit don à Geoffroy, le 25 février 1593, en considération des recommandables services que ce seigneur lui avait rendus. (Arch. de La Roque.)

« rendre et restituer les fruictz d'icelle, despuis le deceds de ladite de « La Chassaigne, ensemble les reparations, demolitions, degradations « et ruynes de ladite terre, et condamne ladite de Gaufreteau aud. « nom, Jean Blanc, du Boscq d'Anieres, écuyer, sieur dudit lieu, les « enfants et héritiers de feu Jean Saux; Mre Jean de Fabas, seigneur de « Castets-en-Dorthe, comme pere des enfants mineurs de feu Louise de « La Chassaigne, heritiere de Jeanne de La Chassaigne, vivant femme « dudit de Ceppes, et Me Jean de Cossages, avocat au parlement de « Bordeaux, aux depens desdites instances, de lettres, de la taxe et « liquidation, etc. » Le rôle des dépends montait à la somme de 767 écus 18 sous tournois, savoir, contre Marie de Gaufreteau, 330 écus 5 s. 4 d., contre Blanc d'Asnières, Saux et de Fabas, à celle de 218 écus 56 sous 4 d., et contre Cossage et autres 218 écus 16 s. 4 d. (1).

Les adversaires du soudan de Pressac n'acceptèrent pas l'arrêt qui les condamnait; Cossage et Fabas se pourvurent contre lui, Geoffroi obtint, le 26 mars 1608, des lettres royaux pour faire assigner en la chambre de l'édit de Castres, Marie de Gaufreteau et son nouveau mari Me André d'Amalvy, Jean de Fabas, Louis de Cossage et son frère Jean de Cossages, abbé du Rivet, chanoine et trésorier de Saint-Seurin de Bordeaux (2).

Geoffroy II mourut en 1623, et, sans avoir égard aux volontés de Jean de La Chassaigne, avait donné, en 1611, la terre de Chastelux à Charles de Fayoles, sieur de Puyredon, fils de sa sœur, lequel demanda d'être mis en possession de la place; nous verrons plus loin quelle conduite tint Fayoles en cette occasion; Cossage impétra lettres de reprises, le 1er janvier 1625, et, le 2 décembre suivant, Geoffroy III demanda l'ouverture de la subtitution faite par la donation de Jean. Le 18 décembre 1627, il y eût arrêt qui confirma le testament de Jeanne, maintint Geoffroy dans la possession du château et des préclotures, donna les terres à Fayoles et Fabas, condamna Geoffroy aux dépens que Fabas fit taxer, et, comme le seigneur de Pressac ne se pressait pas à les solder, il le fit mettre en prison. Geoffroy s'étant pourvu contre cet arrêt, en intervint un autre du 25 février 1630 qui le restitua dans Chastelux, La Cour ayant vu qu'il y avait surprise.

Cossage et Fabas, supposant que M. de La Chassaigne avait été favorisé par des parents et amis qu'il avait dans le Conseil, firent ren-

(1) Arch. de La Roque.
(2) Bibl. de Bordeaux, manuscrits. (Arch. de la Trène, fonds Itier.)

voyer l'affaire à la chambre de l'édit de Languedoc qui, le 14 octobre 1631, confirma l'arrêt et réintégra Geoffroy dans cette terre (1).

Nous verrons plus loin qu'un autre procès fit passer cette seigneurie dans des mains étrangères.

Une difficulté s'était élevée entre Geoffroy II de La Chassaigne et François, son frère, à propos des droits de légitime leur revenant par le décès de leurs père et mère; ils transigèrent le 6 mai 1595; Geoffroy céda à son frère les deux tiers qui lui appartenaient sur la maison noble d'Ausone, située dans la paroisse Saint-Seurin-lès-Bordeaux (2), et les droits de rachat qu'il avait sur une maison située dans la paroisse Saint-Christoly de la même ville (3) et reçut, en compensation, tous les susdits droits de légitime (4).

Geoffroy II fit par testament donation à messire Charles de Fayoles sieur de Puyredon, fils de sa sœur, Jeanne de La Chassaigne, des terres de Chastelux et de Javerlhac et de plus de 20,000 livres en argent, et institua héritier universel Geoffroy III de La Chassaigne, son neveu, lui donnant les terres du Chalart en Poitou, Pressac, etc. Il mourut sans enfants en 1623 (5). Nous avons vu plus haut que cette donation compliqua un procès durant depuis longtemps et qui ne fut terminé, sous son neveu, qu'en 1631.

Dix ans après la mort de son mari, le 10 avril 1633, Jeanne de Gamaches, étant dans la maison noble de Cases, paroisse de Saint-Martin-le-Peint en Périgord, fit son testament; elle institua héritière universelle Philippe de Culan, sa nièce, déclara que, lorsque son neveu, Charles de Gamaches, vicomte de Raymond, s'était marié avec

(1) Arch. de La Roque.

(2) Les dépendances de cette maison étaient dans les paroisses de Saint-Seurin, Bruges, Saint-Genès et ailleurs. Geoffroy III de La Chassaigne, fils aîné de François la vendit le 17 février 1629 à M. Me Jacques du Duc, conseiller au Parlement de Bordeaux, pour la somme de 11,000 livres tournois.

(3) Cette maison était située à l'angle formé par la rue qui allait de l'hôpita Saint-André au Temple et celle qui allait dudit hôpital à l'église Saint-Christoly, et d'un bout, par devant, à la rue de Magudas. C'était, en conséquence, la maison contre laquelle est appuyée la fontaine placée à l'angle des rues actuelles de Baubadat et Saint-Christoly.

(4) Arch. du Cros.— Les deux frères étant absents, leurs procureurs furent: Geoffroy de Montaigne, seigneur de Bussaguet et de Gayac, Thibaut de Camain, conseiller au Parlement, et Antoine de Loupes, écuyer, sieur de La Prade, avocat en la Cour.

(5) *Nob. de Guienne et de Gascogne*, t. I, p. 339.

Eléonore de Montaigne, sa première femme, elle lui avait donné la somme de 10,000 livres, Charles étant mort, elle voulait que cette somme revînt à Marie de Gamaches sa fille, femme de Louis de Lur, baron de Fargues; elle légua à Claude de Gamaches, à Louise de Gamaches, sa nièce, femme du vicomte de l'Isle, à la fille de feu sa sœur Magdeleine de Gamaches, à Louis de Culan de Brossi, fils de Claude de Gamaches, sa seconde sœur, à chacun une bague de dix écus; à François de Fayoles, fils de sa nièce, Philippe de Culan et de Charles de Fayoles, écuyer, sieur de Puyredon, à présent, religieux dans l'abbaye de Nanteuil-en-Vallée en Angoumois, la somme de 100 livres afin qu'il puisse acheter des livres pour lui donner le courage d'étudier et pour prier Dieu pour elle. François de La Chassaigne, conseiller au Parlement de Bordeaux, frère de Geoffroy II, a continué la descendance; il fut marié avec Louise de Girard, fille du Seigneur du Haillan (1).

Le 19 octobre 1576, il reçut les provisions de l'office de conseiller-clerc au parlement de Bordeaux, par suite de la cession qu'en avait faite en sa faveur son oncle Guillaume de La Chassaigne (2). François prêta serment le 3 mai 1581.

Cette cession avait été faite sous la condition qu'il vendrait à son oncle certaines rentes sur des terres de Pressac et de Javerlhac, sauf la justice sur ces terres, et à pacte de rachat de six ans, le 30 janvier 1582, pour le prix de 2,666 écus deux tiers. Le vendeur avait promis de la faire ratifier par Geoffroy de La Chassaigne, soudan de Pressac, son frère (3). Le 5 mars de l'année suivante, Guillaume résigna l'abbaye de Verteuil à son neveu. « Aujourd'hui, » dit l'acte de résignation, « cin-« quiesme jour de mars l'an mil cinq cens quatre-vingtz et trois, le roy « estant à Paris, a, en faveur du sieur de Pressac, gentilhomme ordi-« naire de sa chambre, consenty et a eu pour agreable, la resigna-« tion que Me Guillaume de La Chassaigne, abbé de l'abbaye Saint-« Pierre-de-Verteuil, ordre Saint-Augustin, au diocese de Bourdeaus, « veult et entend faire de sa dicte abbaye en faveur de Me François de « La Chassaigne, son nepveu, et frere dudict sieur de Pressac, con-« seiller en la cour de parlement dudict Bourdeaus. Pour tesmoi-« gnaige du quoy Sa Magesté m'a commandé lui en expedier ce pre-

(1) Le Haillan, commune d'Eysines, canton de Blanquefort (Gironde).
(2) Dans cet acte, il est qualifié protonotaire apostolique.
(3) Arch. du Cros.

« sent brevet, ensemble toutes les lettres et expeditions qui, pour ce,
« seront necessaires tant en cour de Rome que ailleurs (1). »

BOULART.

Cette résignation n'eut probablement pas d'effet et ne pouvait en avoir, François était de la religion réformée qu'il professait peut-être en secret, car, sans cela, son oncle ne lui aurait pas laissé l'abbaye de Verteuil et le roi n'aurait pas accepté cette résignation. D'ailleurs, Guillaume de La Chassaigne, dans son testament, fait le 13 mai 1587, se qualifie abbé de Verteuil et institue héritiers universels Geoffroy de La Chassaigne, son neveu, soudan de Pressac et ses enfants, et, dans le cas où celui-ci mourrait sans enfants, il lui substitue François de La Chassaigne, son autre neveu (2).

François avait testé le 27 septembre 1611, ce qui a fait croire à O'Gilvy qu'il était mort dans le courant de cette année ; mais, outre son dernier testament qui est du 14 novembre 1620, nous pouvons fournir un certain nombre de documents prouvant qu'il vivait encore après 1611 ; entre autres une reconnaissance qu'il consentit, le 23 janvier 1615, aux chanoines de Saint-André de Bordeaux à raison de la chapellenie de Nieul fondée dans cette église et incorporée au chapitre par concordat fait entre les chanoines et MM. M[es] Etienne du Noyer, conseiller au Parlement de Bordeaux, et Jean du Noyer, frères, patrons et chapelains de cette chapellenie, d'une maison située dans la rue de Tuscanam ou Toscanam autrement Dessoubz-le-Mur (3), paroisse Sainte-Eulalie, confrontant, du couchant, à la grande tour et maison de M[e] Thomas du Mentet, avocat au Parlement, du midi à la rue Tuscanam, et, vers le nord, à la maison des héritiers de François de Girard, sieur du Haillan, que tient ledit La Chassaigne, l'ancien mur de ville entre deux, achetée par ledit sieur de Pressac à Pierre Buffeau, maître boucher, le 11 octobre, 1610 et qui avait appartenu à Guiraut du Boscq, aussi boucher, lequel l'avait reconnue de Légier de Montaigne, vivant conseiller au Parlement, comme chapelain de ladite chapellenie de Nieul, le 2 janvier 1576 (4).

(1) Arch. du Cros.

(2) Arch. hist., t. X, p. 274, où le testament est publié en entier.

(3) Par corruption, cette rue a subi des transformations de nom dont voici les principales : Tuscanan, Troscuney, Trois-Canals, Trois-Canards (Voir *Bordeaux vers 1450*, publié par la commission de publication des Archives municipales de Bordeaux, p. 207.)

(4) Arch. du Cros.

Par le testament de 1520, il révoque ceux qu'il avait faits précédemment, veut être inhumé à Bordeaux, dans le cimetière de ceux de la Religion dont il fait profession. Il a fait beaucoup de payements à la décharge de feu François de Girard, sieur du Haillan, et de Louise de Girard, sa fille et héritière; il veut que son héritier universel poursuive la restitution de ces sommes. Il a donné 3,000 livres à sa fille Françoise entrée comme religieuse au couvent de Notre-Dame de Bordeaux; lègue 3,000 livres tournois à chacun de ses enfants puinés André-Godefroy et Joseph; fait des legs à ses domestiques, institue héritier universel Geoffroy de La Chassaigne, son fils aîné, et lui ordonne, par autorité paternelle, de ne pas recevoir dans sa maison Louise de Girard, sa femme; nomme exécuteur testamentaire M. Me Jacques de Mons, conseiller du roi au Parlement de Bordeaux, son neveu (1).

Le 22 du même mois, il ajoute à son testament qu'il légue 600 livres tournois aux pauvres, et à M. Me Gilbert de Primerose tous ses livres de théologie (2). Il mourut peu de temps après. Sa femme testa le 27 août 1643, elle dit avoir reçu de Geoffroy l'aîné de ses enfants, (obéissant peut-être aux ordres de son père) « de grandes indignités, mespris et violences ». Elle légue aux deux cadets, par préciput, le tiers de ses biens, et elle les institue tous les trois héritiers universels, bien que ledit Geoffroy « se soit rendu indigne à ladite succession (3). » Des trois fils de François de La Chassaigne les deux aînés Geoffroy et André-Geoffroy n'eurent chacun qu'une fille, de sorte que le troisième, Joseph, a continué la descendance. Tous les trois prenaient le titre de soudan de Pressac.

Vivant dans le commencement du XVIIe siècle, mêlés aux intrigues politiques, aux guerres civiles et religieuses, aux querelles privées et domestiques de leur temps, ils ont eu, surtout les deux derniers, une

(1) Arch. de La Roque.— Les témoins de son testament étaient: MM. Jean de Gaufreteau, conseiller au Parlement de Bordeaux, Jean de Ségur, écuyer, sieur de Francs, Blaise de Gasc, écuyer, sieur de Cocumont, Me Jacques de Gauffreteau, conseiller du roi, magistrat en Guienne, Jean-Pierre de Camain, écuyer, sieur de Carnet, Pierre de Pichon, écuyer, sieur de Bellade, et Me Jean André, procureur en la Cour.

(2) Les témoins de ce codicille furent : Jean de Mons, écuyer, Blaise de Gasc, Daniel de Bourbon, écuyer, sieur de Roustaing, Antoine du Casse, bourgeois de Bordeaux, et Hélie Thoulouze, Me apothicaire de la même ville.

(3) Arch. de La Roque.

existence très accidentée, terminée par une mort tragique. Rien ne peut faire mieux connaître les mœurs de cette époque que la guerre d'escarmouches entre le seigneur de Grossombre et le curé d'Espiet, dont nous avons raconté plus haut les diverses péripéties; les drames domestiques dont furent victimes deux seigneurs de Pressac et le procès inique qui fut intenté à la veuve de l'un d'eux par un magistrat puissant, complèteront le tableau. Seulement, la guerre entre Louis d'Aix et Joseph de Nolibois a, parfois, son côté comique. Tout est lugubre à Pressac. Une seule figure de femme repose l'esprit et le cœur.

Geoffroy III de La Chassaigne avait épousé, par contrat du 8 février 1621, Éléonore de Camain, fille de Thibaut de Camain, écuyer, seigneur de Carnet (1), conseiller du roi au parlement de Bordeaux, et d'Éléonore de Montaigne (2).

Nous avons vu que, sans avoir égard au testament de Jean de La Chassaigne, faisant don de la terre de Chastelux à ses deux enfants cadets, à la condition que jamais elle ne sortirait de la maison de La Chassaigne, Geoffroy II avait donné cette terre à Charles de Fayoles, seigneur de Puyredon; il s'en suivit un procès que Fayoles perdit.

Le sieur de Puyredon avait été élevé en qualité de page chez le seigneur de Pressac; voyant que Jeanne de Gamaches, femme de ce seigneur, n'avait pas d'enfant, il avait espéré que sa succession lui reviendrait au préjudice de l'héritier naturel, M. de La Chassaigne, qui était encore enfant. De son côté, Jeanne, desirant que la terre de Chastelux arrivât à ses parents, maria sa nièce, Philippe de Culan, au sieur de Fayole, et alla, avec son mari, demeurer à Puyredon, maison paternelle de Fayoles; mais, peu après, Geoffroy de La Chassaigne, fatigué du mauvais caractère de son ancien page, se retira chez son neveu, le sieur de Pressac; sa femme le suivit et emmena sa nièce, qui n'avait pas non plus à se louer de son mari. Après la mort de Geoffroy II, le nouveau seigneur de Pressac, ayant fait valoir ses droits sur la terre de Chastelux, le seigneur de Puyredon perdit son procès. Furieux de voir ses espérances trompées et se laissant aller à son caractère violent, il entra à plusieurs reprises, à main armée, dans le château de

(1) Carnet, château dans la commune de Saint-Laurent en Médoc.

(2) Arch. de M. d'Isle de La Lande. — Arch. du Cros et du château de La Roque. — Les témoins de ce contrat étaient François de Fayoles, seigneur dudit lieu, et Jean de La Burthe, écuyer, seigneur de La Salle, habitant du diocèse de Condom.

Chastelux, et vint même attaquer Pressac. Voici comment ce siège est raconté dans un *factum* déposé dans les archives de La Roque : « Sachant bien qu'on se tenait sur ses gardes à Chastelux et qu'on « vivoit en confience à Pressac, il va escalader nuitament, le 6 du mois « de décembre 1625 (le sieur de Pressac étant alors à Besous [Besouce] « en Languedoc), le ravelin du chasteau, loge ses complices, ses faux « témoins, dans l'escurie et le moulin..... se saisit des valets d'estable « et de jardin, les intimide pour les empescher d'avertir le receveur « qui estoit dans le chasteau, lequel toutes fois il eut surprins, à l'ou- « verture de la porte, sans que (mais) le vaiet d'estable, le nommé « Casaux, le trompa, l'ayant laissé aller sous sa foy, pour dire au rece- « veur de baisser le pont à la coustume; mais, au contraire, il cria sur « le voleur [ce] qui fut cause qu'il deslogea sans trompette et laissa « les eschelles et autres machines dont il prétendoit voler les meubles « dudict Pressac.....; pour laquelle scalade et enfondrement nocturne, « il fut condamné à la mort par le seneschal de Guienne. »

Il obtint sa grâce ou l'on ne pût s'emparer de lui, ce qui arrivait souvent alors, lorsque le criminel avait des amis puissants. Mais il n'abandonna pas ses projets. Seize ans après, il renouvela son attaque et réussit mieux que la première fois, ainsi qu'il résulte de la requête adressée, au Parlement par le seigneur de Pressac : « Nos seigneurs « du Parlement supplie humblement Geoffroy de La Chassaigne, sou- « dan de Pressac et baron de Chastelux, disant que, le vingt-uniesme « du mois de novembre dernier année presente mil six cent quarante- « ung, Charles de Fayoles, sieur de Puyredon, acisté de plusieurs « personnaiges incognus au suppliant et d'un nommé Falzar, soldat « de garde de Monsieur le Marechal de Schomberg, gouverneur pour « le roy de la province de Languedoc, se servant de l'autorité et du « nom dudict seigneur mareschal, se seroient violement et de voys de « faict saizis et emparés du chasteau de Pressac, ayans, avec force et « violance, chassé les domestiques du suppliant hors du dict chasteau: « et, non comptans de ce, par une entreprise du tout manifeste, cou- « pent et degradent les bois qui dependent du chasteau de Pressac, « violent les portes et les fenestres quy sont en icelluy, font toutes « sortes d'excès et violances qu'on pourroit exercer en pays ennemy. » La Chassaigne prie le Parlement qu'on tire de ces méfaits une punition exemplaire.

Par ordonnance royale du 20 décembre suivant on fit une

enquête (1). Aboutit-elle ? nous n'en savons rien; mais il est probable que Puyredon ne fut pas puni et continua ses méfaits jusqu'au jour où, touché de repentir ou ruiné, il entra au couvent de Monteuil-en-Vallée, comme nous l'apprend le testament de Jeanne de Gamaches analysé plus haut (2).

Geoffroy III de La Chassaigne n'eut, de son mariage avec Éléonore de Camain, qu'une fille Éléonore de La Chassaigne qui épousa, par contrat du 16 septembre 1642, Jean de Chartres, écuyer, fils de François de Chartres, sieur d'Arpaillan et autres lieux, et de feu damoiselle Jeanne de Montferrand (3). Ce mariage, fait dans des conditions déplorables, ne fut heureux, ni pour les époux, ni pour ceux qui l'avaient fait faire. Nous y reviendrons plus loin, parce que les faits que nous avons à raconter se rattachent aussi à Joseph de La Chassaigne, oncle d'Éléonore et frère de Geoffroy. Nous devons dire cependant que Geoffroy III mourut assassiné.

André Geoffroy de La Chassaigne, soudan de Pressac, baron de Chastelux, seigneur de Javerlhac et autres places, son frère cadet, lui succéda. Successeur et héritier de son oncle et de son frère, il fut obligé de poursuivre comme eux les procès qu'ils avaient contre le sieur de Fayoles, le seigneur de Castets-en-Dorthe, et autres. Enfin, comme nous l'avons déjà dit, il fut maintenu dans la possession de la terre de Chastelux par plusieurs arrêts de la Chambre, de l'Edit de Languedoc; le dernier qui est de 1631 porte que M^re Jean de Fabas, vicomte de Castets, videra, dans l'espace de 15 jours, la place de Chastelux en faveur du seigneur de Pressac (4). L'affaire avait été renvoyée à cette chambre attendu que celle de Guienne était suspecte à cause des parentés et alliances de M^re de La Chassaigne et de Marguerite de Lacger sa femme (5), après la mort de laquelle il épousa Isabeau Disnematin-Dorat, dont il n'eut pas d'enfants. Il avait eu de sa première,

(1) Arch. du Cros.

(2) Il laissait au moins un fils François de Fayoles, dit de La Chassaigne qui se qualifie dans l'acte de son mariage religieux, le 9 août 1645, avec demoiselle Françoise de Fumel, baron de Saint-Front, Saint-Martin, Jaurillac (Javerlhac), Péredon, Pressac et autres places, fils de feu Charles de Fayoles de La Chassaigne, seigneur desdites terres, et de dame Philippe de Culan, de la paroisse de Saint-Pardon en Périgord (Registre de l'état civil de la paroisse de Verteuil-d'Agenais).

(3) Arch. de La Roque.

(4) *Id.*, *id.*

(5) *Id.*, *id.*

une fille, Léonarde de La Chassaigne, à laquelle il survécut; il décéda le 14 janvier 1661.

Son frère, Joseph de La Chassaigne, qui a continué la descendance, et fut assassiné en 1645, était seigneur de Javerlhac, mais il ne fut jamais que coseigneur de Pressac (1). Il habitait Daignac et se maria par contrat du 28 (2) mai 1640 avec Isabeau d'Allegret, fille de Philippe d'Allegret, écuyer, sieur de Rouzier (3) et de demoiselle Jeanne de Gorribon, habitante de la paroisse de Blézignac (4).

(A suivre.) LEO DROUYN.

LA VISITE DE DIEU

PERSONNAGES :

GUILLAUME COURT-NEZ, Comte d'Orange.
VIVIEN, son neveu.

Sur le champ de bataille d'Aliscans.

Une source au pied d'un bouquet de tamaris. Sur l'herbe épaisse, Vivien est couché, pâle, les mains croisées sur la poitrine, immobile. Près de lui, son casque et son épée.
On entend au loin les derniers bruits de la bataille.
Le jour baisse.

GUILLAUME, paraissant à cheval, couvert de sang, tête nue. A la vue de Vivien, il descend, attache Baucent à une branche de tamaris. Arrivé près du martyr, il s'arrête, courbe la tête, et pleure.

Mort!... Vivien est mort!.-. Lui, mon neveu, mon fils,
Il est là, roide, blanc comme le Crucifix!
Il a joint sur son cœur ses mains pâles; sa bouche —
Voyez comme la Mort glace ce qu'elle touche! —
Est muette, ses yeux sont clos!... Mon beau neveu,
Tu n'entends plus, je puis le dire : jamais Dieu
Ne créa ton pareil sur la terre de France!

(1) *Nob. de Gui. et de Gasc.* — En 1598, existait un Geoffroy de La Chassaigne, qualifié gentilhomme verrier (Arch. de La Trène), et un de la Chassaigne, prêtre, vicaire de Bruges en 1662 (Reg. de l'état-civil de Bruges).

(2) 8 mai d'après le *Nob. de Gui. et de Gasc.*

(3) Il existe une maison d'Allegret et une autre de Rosier dans la paroisse de Saint-Léon.

(4) Arch. du Cros. —*Nob. de Gui. et de Gasc.*

Hélas! mort notre amour, morte notre espérance,
O Guibourc!... A quoi bon des rêves d'avenir
Qui passent et que rien ne saurait rajeunir?...
Non, Guillaume jamais n'osera, pauvre femme,
Retourner vers vous sans cette part de votre âme!...
O terre, ouvre-toi! Terre, engloutis dans ton sein
Ce vaincu qu'oublia le glaive sarrazin!...

Long silence.

Il n'était pas méchant ni chercheur de querelles:
Simple, tendre, naïf comme les tourterelles,
Doux comme les agneaux, humble et fier à la fois,
Jamais on ne l'ouït parler de ses exploits.
Et, cependant, c'était un lion; et des flammes
Jaillissaient de ses yeux pareilles à des lames
D'acier!... Vaillant, hardi, de ses bras conquérants
On le voyait frayer son chemin par les rangs,
Défiant les Emirs, les Rois, les Capitaines,
Abattant à ses pieds les Mores par centaines;
Et c'étaient ses débuts de baron, car il a
Vingt ans, vingt ans à peine!
Oh! pour le coucher là,
Dans l'herbe, et le réduire à l'éternel silence,
Dites, combien a-t-il fallu de coups de lance?...
Ah! ce remords cruel me reviendra souvent:
Que ne suis-je arrivé quand il était vivant!
Il eût, comme ont toujours fait nos pieux ancêtres,
Mangé le pain du Ciel consacré par les prêtres;
Content, j'eûsse pu lui dire un dernier adieu
Et le voir s'endormir sur le cœur de son Dieu!

Il s'agenouille et joint les mains.

Seigneur! Seigneur! reçois par pitié, je t'en prie,
L'âme de ce Baron dans la sainte Patrie:
C'est Toi, matin et soir, qu'il louait dans les camps,
Et c'est pour Toi qu'il meurt martyr en Aliscans!...

Il se couvre le visage de ses mains et sanglote.

Ah! Comtesse Guibourc, quand la triste nouvelle
Vous parviendra là-bas, là-bas, sous la mamelle
Se rompra votre cœur comme se rompt le mien,
Car, ce neveu, c'était notre unique soutien:
C'était, pour moi, l'honneur du nom — mieux qu'un empire!
Et pour vous, femme, presque un enfant — c'est tout dire!...
Daigne la Vierge-Mère, en ce cruel instant,
Alléger votre peine, elle qui souffrit tant!
Et puissiez-vous, pleurant votre joie envolée,
Rester debout comme elle, ô chère inconsolée!

Silence. Il se penche sur l'enfant.

Vivien, laisse-moi te caresser: je veux
Doucement de ma lèvre effleurer tes cheveux
Et ce front blanc paré des roses du martyre,
Car, si je dois revoir ta Guibourc, je désire,
Ne pouvant, hélas! dans ses bras te déposer,
Lui rendre de ta part le suprême baiser!

Il le baise longuement au front.

Oh! ce baiser suave où la myrrhe et le baume
Comme en l'encensoir d'or exhalent leur arôme!...

Il met sa main sur la poitrine de Vivien, et tressaille

Dieu! son cœur a bondi sous ma main!... Suis-je hors
De moi?... non, je suis calme, et voici bien le corps
De Vivien... Son cœur a bondi, ce me semble!...
O joie!... Et si l'enfant vivait encor?... Je tremble...
Pourtant, si mes souhaits n'étaient pas superflus?...
S'il allait me sourire?

Il écoute, puis hoche tristement la tête.

Un mort ne sourit plus!...

Long silence.

Beau neveu — souvenir trempé de douces larmes! —
Le soir de Pâque, avec tes jeunes frères d'armes,
Lorsque je vous sacrai chevaliers de par Dieu,
D'abord je vous remis l'épée en franc-alleu;
Et les heaumes d'acier, et les bliauts de soie
Passaient de main en main; et ce fut une joie
Enfantine pour vous, et pour Guillaume aussi:
Il redevenait jeune avec vous!... Et voici
Que, seul, debout, j'ai vu la navrante agonie
Des vingt mille hommes qui furent ma baronnie!...
Celui-ci me restait, je bénissais les Cieux, —
Et j'arrive trop tard pour lui fermer les yeux!...

Il se penche de nouveau sur Vivien et l'embrasse.

Vivien! Vivien! courte sera ta vie;
Mais, hélas! c'est par toi qu'elle nous fut ravie,
Et déjà je prévis ton destin, beau neveu,
Le jour où j'entendis ce formidable vœu
Qui me fit tressaillir d'orgueil — et d'épouvante!
Car, enfin, on le sait, le plus hardi se vante
De reculer pour mieux avancer; toi, tu fis
Le serment de marcher toujours, et, noble fils,
Comme jadis Roland, tu te sentis de taille
A courir toujours plus avant dans la bataille;
Et, quand ton pied heurta la pierre du tombeau,
Tu mourus, jeune, mais radieux!

Il le contemple avec ivresse.

Qu'il est beau,
Le front nimbé de sang comme d'une auréole,
Dans la fidélité gardée à sa parole!...
Et dire qu'on me l'a tué!... Que, là, meurtri,
Son cadavre effraierait celle qui l'a nourri!

Son émotion va croissant.

Ah! Comtesse Guibourc, quand la triste nouvelle
Vous parviendra là-bas, là-bas, sous la mamelle

Se rompra votre cœur comme se rompt le mien,
Car, ce neveu, c'était notre unique soutien :
C'était, pour moi, l'honneur du nom — mieux qu'un empire !
Et pour vous, femme, presque un enfant — c'est tout dire !...
Daigne la Vierge-Mère, en ce cruel instant,
Alléger votre peine, elle qui souffrit tant,
Et puissiez-vous, pleurant votre joie envolée,
Rester debout comme elle, ô chère inconsolée !

Il sanglote et tombe évanoui sur l'épaule de Vivien.

. . . . . .
. . . . . .

VIVIEN, aux derniers mots de Guillaume a tressailli ; et, soulevant la tête, il soupire d'une voix faible.

Ah !

GUILLAUME. Il tressaille à son tour, et regarde. Ses yeux rencontrent ceux de Vivien.

Dieu !.. tu vis ?..

VIVIEN, d'une voix plus distincte.

Guibourc !.. Guillaume !..

GUILLAUME, lui prenant doucement la tête.

Vivien !
Tu m'appelles ?.. C'est moi, moi qui t'embrasse, et rien
Ne nous séparera !....

VIVIEN, tristement.

Rien ?... Oh ! la mort, sans doute...
C'est l'heure... J'ai le cœur percé !...

GUILLAUME, grave.

Mon fils, écoute :
Si c'est l'heure, adorons et pleurons ; mais avant
Que son âme paraisse aux pieds du Dieu vivant,
Tout bon chevalier, comme un chrétien le pratique,
Doit consommer le pain sacré du Viatique,
Ce pain, le veux-tu, dis ?

VIVIEN, souriant.

Je ne l'ai point goûté,
Bel oncle ; mais je sais que Dieu m'a visité,
Puisque vous êtes là !.. Vers ce banquet suprême
J'aspire... Oh ! près de vous, avec le Dieu que j'aime,
Moins triste je mourrai ; mais hâtons-nous, je sens
Mes forces décliner....

GUILLAUME, l'attirant sur son cœur.

Va, mes bras caressants
T'enveloppent : demeure ainsi sur ma poitrine.
Et maintenant, dis-moi si ton âme chagrine
Garde quelque secret qui lui pèse : à défaut

Des prêtres qui, seuls, ont le droit d'absoudre, il faut
S'ouvrir à son parent le plus proche, et j'espère
Que tu me parleras comme on parle à son père :
Dieu, qui t'entend, fera le reste !.. Allons, veux-tu,
Mon fils ? parle.

VIVIEN, d'un accent pénétré.

Mon père, oh ! j'aimais la vertu,
Certes ; mais, entre aimer la sagesse et bien vivre,
Quelle distance, hélas !.. Mon cœur est comme un livre
Où ma main n'écrivit jamais rien de caché....
Mais, aujourd'hui, je crains d'avoir fait un péché
Irrémissible !...

GUILLAUME, avec tendresse.

Parle, et que Dieu te pardonne !

VIVIEN,

Ah ! je tremble... Pourtant, si votre voix ordonne,
Mon père, je vous dois obéir comme à Dieu :
Lorsque par vous je fus armé, je fis le vœu
De ne jamais céder, devant la Païennie,
D'un seul pas... Or, ce soir, la bataille finie,
Criblé de coups, les yeux aveuglés par le sang,
Au lieu d'expirer là, faisant face au Croissant,
J'ai reculé : d'un pas, de dix pas ? Je l'ignore ;
Mais j'ai reculé, c'est ce qui me déshonore,
Et je tremble d'avoir faussé mon vœu !...

Une grosse larme de Guillaume tombe brûlante sur son front.

Quoi donc !
Vous pleurez !.. N'est-ce pas, c'est bien mal ?.. Oh ! pardon !..
J'ai peut-être terni le blason de ma race,
Et vous me reniez, père !...

GUILLAUME, fondant en larmes.

Non, je t'embrasse,
Toi, dont le seul méfait qu'on puisse découvrir
Est de t'être couché sur le sol pour mourir !
Oh ! plus on la contemple et plus on l'examine,
Ton âme a la blancheur sans tache de l'hermine !
Va, Guillaume est content, et Roland te sourit.
Bats ta coulpe : voici le Corps de Jésus-Christ.

Il place le moribond sur son séant, puis, tirant l'Hostie de son aumônière, il l'adore un instant et l'approche doucement de la bouche entr'ouverte de Vivien.

Qu'Il te garde, ô mon fils, pour la Vie éternelle !

Long silence, entrecoupé seulement par les sanglots de Guillaume.

VIVIEN, le visage radieux, mais d'une voix très faible.

Oncle, adieu !.. Saluez Guibourc !.. Vivez pour elle !

Sa tête retombe. Il meurt. Guillaume se jette sur lui en pleurant.
Il fait nuit.

A. FERRAND.

(A suivre).

MADAME DE CHATEAUBRIAND[1]

Lettres à M. Clausel de Coussergues.

« Notre meilleur ami. »
(*Mme de Chateaubriand.*)

On s'est demandé pourquoi les lettres de Chateaubriand à ses amis de jeunesse deviennent rares depuis son voyage en Orient.

L'éditeur des *Correspondants de Joubert* s'est vu obligé, dans la partie de son livre consacrée à Chateaubriand, de passer brusquement de l'année 1804 à l'année 1822. « Lacune considérable », observe-t-il ; — surtout si l'on considère d'une part la date des premières lettres (1803), et d'autre part le fait que cette lacune ne prend fin qu'avec la correspondance elle-même.

M. de Raynal suppose que les autres lettres « adressées pendant plus de vingt ans à M. Joubert » et remises à Chateaubriand avec tous les cartons du moraliste pour la préparation des *Pensées*, furent brûlées par mégarde lorsque, plus tard, quittant sa maison de la rue d'Enfer, Chateaubriand mit le feu à une grande partie de ses papiers.

Très vraisemblable pour les années qui précèdent 1804, la supposition paraît manquer d'appui par rapport aux années qui suivirent, jusqu'en 1822.

A bien lire la correspondance soit de Joubert, soit de Mme de Chateaubriand, on n'y trouve pas les allusions qui se

(1) Voyez, dans cette *Revue*, années 1885 et 1886, *les Études sur M. et Mme de Chateaubriand*. La présente publication sera tirée à part ; elle fera suite aux dites études, elles-mêmes réunies en volume sous le titre : *Madame de Chateaubriand d'après ses mémoires et sa correspondance*, grand in-8° de 400 pages, chez Feret et fils, Bordeaux (épuisé).

seraient nécessairement glissées s'il y avait eu fidèle échange entre les deux amis.

En décembre 1809, Joubert écrit à M. de Clausel « qu'il lui tarde de voir les deux *Chats* (1) de la Vallée aux Loups dont il n'a point de nouvelles — quoiqu'il leur ait écrit. » — En 1812, Joubert encore déclare à Chateaubriand « qu'il n'écrit à personne, et pas même à lui, ni à Mme la duchesse de Lévis. » C'est apparemment que Chateaubriand ne le mettait guère dans l'obligation de lui répondre. Le 4 octobre 1813, le même s'exprime ainsi dans une lettre à Mme de Vintimille : « Quand Chateaubriand vous écrit, c'est une préférence qu'il vous donne sur nous qui l'avons pressé de venir et qui n'avons pas encore pu en obtenir une réponse. » Le... novembre 1818, Joubert lisait ce petit mot dans une lettre de Mme de Chateaubriand à Mme Joubert : « M. de Chateaubriand vous dirait mille choses, s'il parlait. Mais depuis qu'il s'occupe du *Conservateur*, il ne voit ni n'entend ni ne répond. » Voilà le vrai mot. Plusieurs années avant la création du *Conservateur*, le chantre des *Martyrs* négligeait ses amis tout comme le devait faire l'écrivain politique.

Précédant M. de Raynal, M. de Sainte-Beuve avait déjà remarqué la cessation de tout commerce épistolaire entre Gueneau de Mussy et Chateaubriand dès l'année 1804. Une si brusque interruption était de nature à piquer la curiosité toujours en éveil du grand critique. Aussi, moins discret, plus libre que l'éditeur des *Correspondants de Joubert*, pose-t-il hardiment la question en ces termes :

« Mais tout à coup, à un certain jour, à une certaine heure, que s'est-il passé? Toute liaison cesse; je n'ai pu m'en rendre compte, je n'ai pu tirer à clair le mystère. Ce ne peut être à cause d'un refus d'article sur *René*. M. de Mussy, à cet égard, avait dès longtemps payé sa dette. Ce ne peut être à cause d'une lettre irréligieuse écrite de Rome par Chateaubriand : on vient de voir (2) que le chrétien devenu sceptique

(1) Sobriquets en usage dans le « *cercle* » pour désigner M. et Mme de Chateaubriand.

(2) *Chateaubriand et son groupe*, « Lettre *irréligieuse* », « chrétien devenu *sceptique* » « religion *romaine*, » expressions forcées dictées à Sainte-Beuve, par un scepticisme militant.

et le chrétien resté janséniste étaient assez d'accord dans leurs jugements sur la Religion romaine. Les explications qu'on a essayé de me donner ne me satisfont point et ne cadrent pas avec ce qu'on sait d'ailleurs. Je conjecturerais plutôt que ce fut à l'occasion du bel Eudore que vint le refroidissement, la mort soudaine de cette amitié. M. de Mussy n'aura point approuvé, n'aura point consenti à louer l'épisode profane des *Martyrs*. Ce qui est certain, c'est que, dans toutes les années qui suivent, le détachement est complet; et quand, en 1824, M. de Chateaubriand tombe brusquement du ministère, M. de Mussy dit en l'apprenant : « Je ne vois « plus depuis longtemps M. de Chateaubriand, mais je prends « part à ce qui lui arrive, *et je vais m'écrire chez lui.* » — Dernier et triste hommage à cette ancienne et jeune amitié fraternelle!

Deux lettres de Chateaubriand à Chênedollé coupent l'intervalle de 1806 à 1820. Elles n'ont pas permis à Sainte-Beuve d'appliquer à leur amitié les expressions de *détachement* et de *mort*. Et toutefois, voyez comme ce lien est relâché! L'une de ces deux lettres, datée de 1816, ne compte qu'une dizaine de lignes; les tout derniers mots sont seuls de la main de Chateaubriand; elle commence ainsi : « Je dicte — en courant — quelques mots — à mon secrétaire,— mon cher ami; » l'autre, celle de 1820, après laquelle silence complet, a une manière si sèche et si froide d'opposer l'oubli prétendu des amis à la fidélité qu'il leur garde! Les premiers mots suffiraient pour conclure à l'extrême rareté, ou même à l'interruption totale de leurs rapports : « Votre écriture, mon cher ami, m'a fait plaisir à reconnaître ; les années ne font rien avec moi, et les amis qui m'ont oublié ne vivent pas moins dans mon souvenir. »

Sainte-Beuve a raison d'observer en note que ce mot n'est pas juste: « Chateaubriand devait bien savoir qu'il n'était pas de ceux qu'on oublie. »

Les explications données à Sainte-Beuve, probablement par la famille de Mussy, et qui n'avaient pu le satisfaire; ce mystère qu'il croyait éclaircir, en vertu d'une hypothèse gra-

tuite, par quelque incident littéraire, je crois en avoir trouvé la clé dans ce passage d'une lettre inédite de Mme de Chateaubriand à M. Clausel de Coussergues :

« M. de Chateaubriand, à un peu de goutte près, se porte à « merveille ; il a le corps presque aussi bon que la tête, qui « n'a pas faibli d'une idée. Pour le cœur, tant qu'il battra, « il battra pour son Dieu, pour son roi et aussi pour ses amis. « Mais il est comme vous, mon cher ministre ; sa constance « n'est pas au bout de sa plume, et il aimerait mieux aller « savoir de vos nouvelles en Rouergue que de vous en deman- « der par une lettre (1). »

Dans l'étude d'un caractère, d'une vie, rien n'est précieux comme les réflexions d'un témoin familier, surtout si le témoin ne parle pas en vue du panégyrique à venir. Or, Mme de Chateaubriand n'avait pas l'humeur louangeuse, et l'on sait qu'elle voyait clair. Ce qu'elle écrivait n'était que pour l'ami Clausel. Celui-ci connaissait trop bien son Chateaubriand pour que la tentation vînt à celle-ci de lui en faire accroire.

Prenons donc à la lettre l'explication ci-dessus. C'est la bonne. Les torts de l'illustre écrivain s'y atténuent dans une certaine mesure, et, tout en l'excusant, elle nous révèle un trait de son caractère ; plus accentué avec l'âge, ce trait se dessine, au regard attentif, dès 1806. Après le voyage de Jérusalem, c'est la composition des *Martyrs* qui l'absorbe et lui fait négliger sa correspondance ; ce sont les relations mondaines dont le cercle fascinateur tout à la fois se resserre et s'étend autour de lui ; ce sont les rêveries mélancoliques où le poète retombe sans cesse ; c'est la rédaction pleine de périls et de précautions de la brochure contre *Buonaparte*. — Sous la Restauration, c'est pis encore : rivalités d'influences et de partis, luttes pour le pouvoir, *Conservateur* à lancer, ambassades à conquérir et à sacrifier brillamment, diplomatie, guerre, ministère, tout cet ensemble d'occupations et de fièvre ambitieuse ne lui laisse ni le temps ni la pensée de donner signe de vie à ses vieux amis. « Il ne voit, ni n'en-

(1) Lettre du 18 Décembre 1840.

tend, ni ne répond » : le joli mot de Mme de Chateaubriand s'applique aux vingt dernières années non moins qu'aux années précédentes.

Et toutefois, en dépit des oublis apparents, nous pouvons l'affirmer, oui, l'amitié survit dans le cœur de Chateaubriand, quoique trop peu exigeante et de moins en moins expansive. Il trouve du charme à lire les lettres de ses fidèles correspondants, — pourvu qu'il n'ait pas à y répondre. Quant à les provoquer en écrivant le premier, rien n'est plus contraire à ses habitudes. Au milieu des longs silences, il continuait d'aimer, comme il était dans sa nature d'aimer. A ce cœur, hanté de chimères sans fin et peu distrait de lui-même — éternelle chimère, — il suffisait d'un souvenir surgi de loin aux heures des rêveries solitaires; c'était matière à mélancolie; le passé que ce souvenir évoquait, il se plaisait à le ranimer par l'imagination, avec les circonstances des temps et des lieux, à le modifier selon la fantaisie du moment, à lui prêter une autre figure et d'autres suites. Mais rêverie n'est pas commerce; et, peu à peu, traités à ce régime d'abstention, les plus intimes amis, Joubert, Fontanes, Clausel, en seraient venus à se croire oubliés.

Heureusement, à côté du grand rêveur, veillait une âme en complet contraste avec la sienne, oublieuse d'elle-même et mettant son bonheur à ne s'occuper que des autres, une âme éminemment expansive, faite et douée à souhait pour l'amitié. Le conseil du bon Joubert, « qu'il faut cultiver ses amitiés en soi, les soigner, les arroser pour ainsi dire, » personne au monde ne fut plus assidu que Mme de Chateaubriand à le pratiquer, sans avoir jamais eu besoin d'en être avertie. Elle le faisait d'instinct, pour obéir à la loi de son cœur, à la pente de sa vive nature. Sous le toit de Chateaubriand, c'est elle surtout qui se souvenait, qui écrivait, qui invitait, qui demandait aux absents de leurs nouvelles, qui leur rappelait la Saint-François, « fête du patron » et les sommait d'être « fidèles au banquet des vieux amis » ; — elle qui parlait des douces heures coulées ensemble et voulait ressusciter ce passé d'affectueuses relations. Les paroles

alors affluaient sous sa plume, toujours simples et naturelles, mais d'une telle vivacité d'accent et parfois d'une si pénétrante éloquence, qu'après tant d'années elles nous vont au cœur.

Comme ce point est le plus important de cette nouvelle étude, je crois devoir au lecteur quelques citations; les passages suivants sont extraits de la correspondance inédite adressée à M. de Clausel : nul doute qu'on ne les relise avec plaisir à leur place, dans la série des lettres :

10 juillet 1839.

« Mon cher ministre (1), M. de Chateaubriand est fort en peine de vous; pour moi, je dis qu'on doit oublier les amis qui nous abandonnent de gaieté de cœur; il est vrai que je me laisse dire et que je n'en suis pas moins fort impatiente de vos nouvelles.

» Il ne faut pas vous y tromper, vous avez fait une mauvaise action en allant vous enfermer à tout jamais dans votre vieux château, où j'espère encore que vous vous ennuyez, non pas assez pour en mourir, mais assez pour en revenir.

» Avez-vous bien songé, cher ami, que vous serez cet hiver à deux cents lieues de Paris, laissant vos enfants et vos amis dans l'attente d'une lettre qui leur apprendra que quatorze jours plus tôt vous vous portiez bien? c'est une triste sécurité que celle du passé. Ensuite, si vous alliez être malade, ce qui arrive à tout le monde, combien de temps se passerait-il avant qu'on pût arriver jurqu'à vous, sans compter tous les tourments de l'inquiétude. Si vous vous obstinez à vous ensevelir dans vos montagnes, vous êtes un égoïste au premier chef. Pendant la belle saison et au milieu de votre famille, vous devez trouver la campagne un séjour avec lequel on peut faire un pacte à vie; mais viennent la *froidure* et la neige, vous verrez que quelque aimable que soit votre vicaire, vous regretterez, trop tard, d'avoir mis une montagne de glace entre vous et les boues de Paris. En restant à Coussergues, vous perdez deux choses qu'on ne perd pas impunément à nos âges, les amis et les habitudes. Mais en voilà assez; vous avez près de vous vos trois petits enfants dont la présence seule vaut mieux que tout ce qu'on pourrait vous dire : vous les aimez trop pour songer de bonne foi à les laisser partir sans vous. Nous vous attendons donc, mon cher ministre, pas plus tard qu'au mois d'octobre; vous viendrez faire la Saint-François avec nous. »

(1) On verra plus loin, page 611, pourquoi Mme de Chateaubriand appelait M. de Clausel son cher ministre.

29 novembre 1839.

« Grâce à Dieu, nous n'avons pas été quatre mois sans entendre parler de vous ; nous avons eu de vos nouvelles par des amis communs, auxquels vous ou Monsieur votre fils avez écrit. Pour moi, mon cher ministre, si je vous ai tenu si longtemps rigueur, c'était dans l'espoir de vous dégoûter de l'absence, mais je vois que votre parti est pris et qu'il ne faut plus penser à vous revoir en ce monde. En vous retirant dans la solitude, « *pour vous occuper uniquement de votre salut,* » vous avez pris la voie large pour aller au Ciel; car, dites-moi, je vous prie, où est le grand mérite de la douceur quand on n'a que son vicaire à gronder, et de la charité, quand on n'a personne à haïr ! C'est ici, mon cher ami, au milieu des mauvais exemples et du mauvais prochain, que le combat est glorieux, et que l'on peut devenir des saints à couronne de diamant, alors que vous n'obtiendrez jamais que la couronne de fleurs. Je lis aussi les psaumes, et je sais qu'à nos âges la vie n'est plus que *labor et dolor*, mais j'en tire la conséquence que c'est le moment de ne pas s'éloigner des délassements et des joies de l'amitié ; je ne vois pas comment vous allez avoir le courage de vous séparer de vos enfants et surtout de vos petits enfants. Si vos enfants ne peuvent pas vous loger, nous avons une petite chambre fort propre à vous offrir, et de plus, la salle à manger où l'on ne mange jamais, et où vous pourrez vous établir le matin : la Bible ne vous manquera pas, ni aussi la *Gazette de France ;* car un Père de l'Église comme vous doit lire les bons et les mauvais livres. — Voilà, mon cher ministre, une proposition sur laquelle j'espère que vous réfléchirez avec fruit. Sans adieu donc. Ne soyez pas plus sévère que la Providence, et attendez, pour quitter vos amis, qu'elle ait marqué le terme de l'inévitable séparation. »

18 décembre 1840.

« Je crois, très cher solitaire, que déjà, dans votre heureuse Thébaïde, vous en êtes à demander si l'on bâtit encore des villes et aussi s'il vous reste des amis au monde. Il vous en reste cependant, et de vieux fidèles, qui vous supplient de leur donner de vos nouvelles, ne serait-ce que par un mot de la main de votre maîtresse d'école... Je ne dirai pas que j'espère que M. et M^me^ de Clausel sont sur le point de revenir à Paris; car, avant le plaisir de les voir, je pense à ce que cette séparation de deux mois aura de rude pour vous. Comment ne vous prend-il pas l'heureuse idée de ne pas les laisser partir seuls, quand vous savez tout le plaisir que vous leur feriez, à eux et à nous ? Songez que c'est déjà la mort que vous avez mise entre vous et vos amis, si nous ne devons plus nous revoir ; et plus que la mort, car j'aimerais mieux vous aimer dans le Ciel, là où l'on ne regrette rien, que dans Paris, là où l'on désire toujours.

» Mille tendresses de ma part, comme de celle de M. de Chateaubriand, et prière de ne nous pas laisser aussi longtemps impatients de savoir si vous êtes heureux et bien portant. »

11 septembre 1841.

« Si je suis en reste avec vous, mon cher ami, vous n'en êtes pas plus excusable de ne nous avoir pas donné signe de vie depuis bientôt un an. Nous ne savons de vos nouvelles que par les Joubert, qui eux-mêmes se plaignent de votre silence. N'écrivez pas, mais faites-nous écrire un mot par votre maîtresse d'école, seulement pour nous dire que vous vous portez bien et que vous n'êtes pas trop joyeux de nous avoir quittés.

» Adieu, mon cher ministre. Je ne puis penser à notre éloignement de vous sans tristesse; encore si l'on était sûr de se retrouver dans le Ciel : c'est un lieu dont vous connaissez mieux la route que moi. »

10 février 1844.

« Vous n'êtes pas, mon cher ministre, de ceux qui se croient oubliés parce qu'on ne leur écrit pas, surtout quand il s'agit de vieux amis qui ne pensent qu'à vous, ne parlent que de vous, et ne vous écrivent pas par cent raisons qu'il est bon de laisser de côté parce qu'elles sont inexcusables.....

» Nous apprenons que M. et Mme de Clausel ne reviendront pas cet hiver à Paris; je les en félicite pour leur compte, mais pas pour le nôtre; nous aurions eu tant de plaisir à les revoir; ainsi, mon cher solitaire, excepté avec les Joubert, nous ne pourrons plus parler de vous qu'avec des indifférents.

» Vous savez que M. de Chateaubriand n'a pas été à Barèges, autrement il aurait été vous voir, malgré mes craintes de le savoir traversant vos montagnes d'où l'on ne sort vivant que par un miracle. Adieu, mon cher ministre sans portefeuille; voilà votre vieil ami qui prend la plume pour vous répéter ce que je vous dis en vous quittant, que nous vous aimons aujourd'hui comme nous vous aimions il y a quarante ans et plus. »

Ce goût et ce soin de l'amitié forment un des traits distinctifs de la noble figure que nous essayons de restituer. Causeries et correspondances pleines d'abandon, libre échange des joies et des peines, « vrai commerce », disait Joubert, ce fut la douce inclination, — l'impérieux besoin — le vrai bonheur de cette vive, jaillissante et généreuse nature; elle s'y livrait tout entière. En lisant ses lettres, on ne peut s'empêcher de remarquer et d'admirer l'abandon, le naturel, le mou-

vement rapide de la plume, l'effusion de l'âme au milieu de traits d'esprit qui jaillissent à chaque instant.

Or ce commerce dura sans interruption, tant que vécurent les amis qu'elle avait distingués, parmi les plus dévoués amis de son mari; car ses amitiés, toutes ses amitiés, s'étaient en quelque sorte allumées à la flamme de son amour.

C'est grâce à elle et par elle que Chateaubriand fut en rapports ininterrompus avec Joubert, tout replié douloureusement sur lui-même que fût celui-ci, tout absorbé par la politique et grisé d'encens féminin que fût le premier. La preuve en est dans les lettres publiées par M. de Raynal.

C'est grâce à elle — il y a de bonnes raisons de le supposer — et sur quelque épître de sa façon, que les rapports si tristement brisés avec Fontanes reprirent de plus belle. Les papiers de Fontanes devaient contenir de bien charmantes lettres de M^me^ de Chateaubriand.

C'est grâce à elle encore que l'un des trois amis les plus anciens et les plus intimes de Chateaubriand, celui que M^me^ de Chateaubriand appelle dans ses petits mémoires *notre meilleur ami*, M. Clausel de Coussergues, ne fut jamais oublié ni négligé après 1830, dans la profonde retraite où il se confina.

M^me^ de Chateaubriand fut entre l'illustre génie et ses meilleurs amis le lien d'amitié. Il n'est que juste de lui en faire honneur.

En ce nouveau sens, on peut dire qu'elle lui prêta le secours de sa plume et de son cœur. Autant la plume était facile et brillante, autant le cœur était chaud et constant.

Épouse modèle, incomparable amie !

***

Je sais l'objection, le reproche, si l'on veut.

Oui, c'est vrai.

A cet esprit très fin, à cette âme très noble, à ce cœur très haut, il fallait des amitiés à part, délicates, exquises, intimes, fidèles à la gloire de Chateaubriand sans rien de servile dans l'admiration, des amitiés dignes d'elle et de lui.

En dehors de ces amitiés, et vis à vis des étrangers, elle ne se mettait pas en frais de sentiments, bien que toujours extrêmement polie. Ainsi s'expliqueraient les souvenirs contradictoires. Admis à l'honneur de saluer celui que les contemporains traitaient tantôt en patriarche, tantôt en demi-dieu, d'aucuns ont trouvé Mme de Chateaubriand un peu réservée, un peu froide, ne parlant que par monosyllabes.

L'un de ces visiteurs va élever la voix au nom de tous : collaborateur et ami d'Augustin Thierry, c'est bien certainement l'un des plus distingués témoins, et des plus intéressants à entendre (1). Dans une longue lettre qui constitue une véritable étude sur M. et Mme de Chateaubriand, M. Martial Delpit me faisait l'honneur de m'écrire, de Paris, à la date du 26 décembre 1886 :

« ... M. de Chateaubriand a été le Dieu de ma jeunesse. Je « conserve le culte que je lui ai voué. Jugez, Monsieur, de « l'intérêt avec lequel j'ai lu votre livre .. Vous groupez « autour de quelques pages de Mme de Chateaubriand une « masse d'anecdotes, de réflexions, qui m'ont d'autant plus « charmé qu'elles réveillent pour moi de précieux souvenirs. « J'ai vu, ou du moins entrevu Mme de Chateaubriand chez « elle, en présence de son illustre époux, dans ces soirées « solitaires qu'il lui consacrait religieusement. Ce n'était pas « gai. Le grand homme n'avait pas l'air de s'amuser, et je « n'étais pas du tout séduit. Mme de Chateaubriand *grande*, « maigre, sèche, *parlant peu et par monosyllabes*, n'avait rien « du charme qu'on trouve dans ses lettres. Je m'en veux de « m'être trompé et de n'avoir pas deviné tout ce que vous « décrivez si bien un demi-siècle après. J'admire votre enthou- « siasme rétrospectif, et ce sera un honneur pour Mme de

(1) M. Martial Delpit, député monarchiste à l'Assemblée nationale, rédigea le rapport de l'enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars 1871. « Les détails qu'il renferme et les conclusions surexcitèrent au plus haut degré les passions des partis opposés. Le rapporteur fut, pendant quelques jours, l'*homme du moment*. L'impression de ce mémoire, faite par ordre de l'Assemblée et les comptes-rendus qu'en donnèrent les journaux ne purent suffire à satisfaire la curiosité publique. Un libraire en publia une réimpression qui obtint un très grand succès. » (Techener, in-8°, 284 pages, Paris 1872). Ces lignes sont extraites d'une notice très intéressante sur M. Martial Delpit par J. D. La brochure se termine par une longue liste bibliographique.

« Chateaubriand d'avoir, comme Marie Stuart, Mme de Lon-
« gueville, Marie Antoinette et quelques rares héroïnes,
« inspiré à distance un véritable culte. Mais, Monsieur, ne
« craignez-vous pas d'aller un peu loin, quand vous cherchez
« à mettre Mme de Chateaubriand si au-dessus de Mesdames
« de Beaumont et Récamier?...

« Mme Récamier avait au suprême degré ce qui m'avait
« paru manquer à Mme de Chateaubriand, le charme. Mme de
« Beaumont, à en juger par les lettres de Joubert,—et celui-là
« aussi est un de mes dieux,— avait à un très haut degré cette
« qualité essentiellement féminine... J'admire surtout Cha-
« teaubriand dans les grandes lignes de sa carrière... Tous
« nous procédons plus ou moins de lui et pouvons dire ce
« que lui disait en 1840, mon illustre maître, M. Augustin
« Thierry : « Tu duca, tu signore, tu maëstro. »

« ... Je ne veux pas finir sans vous remercier de ce que
« vous dites si bien à l'endroit de Sainte-Beuve. Son livre
« contre M. de Chateaubriand est une mauvaise action. Je suis
« d'autant plus à mon aise pour le dire, que je l'ai reproché de
« vive voix à l'illustre critique, lequel, malgré tout son esprit,
« se défendait mal de brûler si cruellement ce qu'il avait
« ostensiblement adoré.

« Je serais bien heureux, Monsieur, si j'avais l'honneur de
« vous rencontrer, de causer avec vous du sujet inépuisable
« que vous venez de remettre à l'ordre du jour avec tant de
« chaleur et de talent. Il me reste encore la faculté d'admirer,
« et vous me pardonnerez, j'espère, mes petites objections en
« faveur des sentiments de haute estime et d'affectueuse sym-
« pathie que m'inspire votre livre.

« Veuillez agréer...

Martial Delpit. »

Je répondis sur le champ aux objections formulées avec tant de bonne grâce; et, dès le 30 décembre, m'arrivait une nouvelle lettre de discussion, gracieuse comme la première et pleine de vœux de bonne année. Hélas!
J'en détache ces quelques lignes :

«... Mais chut! me voilà prêt à encenser votre chère idole,

« à condition que vous me permettrez, lorsque j'aurai l'hon-
« neur de vous voir, de vous demander un peu plus d'indul-
« gence pour les miennes. En attendant, je veux vous donner
« un petit renseignement qui vous sera peut-être utile et agréa-
« ble. Vous parlez de M. Clausel de Coussergues. Je l'ai vu
« dans mon enfance. C'était un ami intime de mon oncle, le
« conseiller à la cour de Cassation, et son fils, Jules Delpit,
« pourrait vous fournir d'intéressants détails... » (1).

L'homme d'expérience, de cœur et de talent avec lequel je me faisais une vraie fête de causer beaucoup et de discuter un peu, l'aimable et trop élogieux correspondant à qui je voulais exprimer de vive voix mes sentiments d'affectueuse reconnaissance, il est mort sans que j'aie eu le bonheur de le voir, mort quelques jours après m'avoir écrit ces lettres si chaudes, si littéraires, si jeunes.

Qu'il me soit permis de reproduire ici, en substance, ma réponse à l'objection très nettement formulée par M. Martial Delpit. Elle fait corps avec mon sujet.

Il se peut que M. Delpit ait joué de malheur, en ne visitant M^me^ de Chateaubriand qu'un de ces jours, très fréquents dans sa vie, où la souffrance la laissait sans respiration et sans voix.

Peut-être même, en dépit des apparences, fit-elle effort, ces jours-là, pour dompter la maladie, se tenir debout, recevoir en personne les enthousiastes et les introduire auprès de Chateaubriand. Héroïquement accueillante, quand on la jugeait sèche et froide. Et puis, quelque éminents que fussent les visiteurs, ils n'étaient que des visiteurs, des

(1) M. Jules Delpit a bien voulu mettre à ma disposition sa très riche bibliothèque. J'y ai trouvé les ouvrages de M. Clausel de Coussergues, portant ces mots écrits de la main de l'auteur : « *Offert à mon honorable et cher collègue, M. Delpit.* » — « M. Clausel de Coussergues était au lit avec la fièvre quand mon père fut frappé d'une attaque d'apoplexie. Il envoya un membre de sa famille pour prendre des nouvelles, présenter ses souhaits, et surtout pour me recommander d'appeler sans retard un prêtre auprès du cher malade. Mon père reçut en effet, de M. l'abbé Laurichesse vicaire à Saint-Germain-des-Près, les sacrements que son état permit de lui administrer. Cette intervention de M. de Clausel prouve, ce qui n'a point besoin d'être prouvé, la vivacité de son zèle religieux et de ses sentiments confraternels. » (*Lettre de M. Jules Delpit*, 18 janvier 1887.)

curieux, non des amis, des intimes. Au lieu des enthousiastes de passage, supposons Clausel de Coussergues, Joubert, Fontanes, « la bonne duchesse» de Lévis, M^me^ Joubert, l'abbé de Bonnevie, l'abbé Deguerry, la châtelaine de Leschelle, et combien d'autres, frappant à la porte de M^me^ de Chateaubriand. Quelles exclamations de joie! Quel accueil d'amitié! Quelles causeries sans fin! Nouvelles, questions, compliments, malices, paradoxes, confidences, tout y passe. L'heure a coulé trop vite. Il faut rester à dîner — et promettre de revenir bientôt.

M. Danielo, parle autrement que les visiteurs d'une heure, d'un moment,— lui qui vécut de longues années dans l'intimité des deux époux. Son témoignage est bon à recueillir. Nul autre ne saurait l'emporter sur celui-là ; pendant près de vingt ans, il fut mêlé à leur vie, associé aux voyages et aux travaux de Chateaubriand. L'auteur des *Études Historiques* a rendu à la fin de la préface de ce livre, un public témoignage à son dévoué chercheur de documents.

« Elle était, dit Danielo, plus gaie que triste, plus affable que fière... Malgré ce que je voudrais appeler la faiblesse de ses forces, elle avait en elle tant de vie que, pour l'employer utilement, elle se prenait à tout, s'intéressait à tout...

« En effet, M^me^ de Chateaubriand, douée de tant d'esprit, et même de plus d'esprit qu'il n'en faut dans le monde, savait, en outre, tenir la conversation la plus sérieuse et dire son mot dans les questions les plus élevées. Elle n'était dépaysée sur aucun terrain : j'en ai eu plus d'une preuve.

« Lorsqu'elle venait à entrer dans le cabinet de M. de Chateaubriand, au moment où nous débattions les sujets les plus graves, elle ne s'en effrayait point et ne manquait jamais d'y prendre part et d'y placer, en guise de plaisanteries, des observations très compétentes, d'un goût très fin et souvent d'un sens très profond.

« Lorsque rien n'était en discussion et qu'elle nous trouvait écrivant ou lisant, elle se jetait sur une bergère, où sa *petite* personne maigre, mince et *courte* disparaissait presque tout entière. Du fond de ce meuble et avec sa petite voix grêle, elles se livrait à toutes le originalités de son caractère, à tous

les spirituels, mordants, espiègles et gentils propos d'une femme du monde.

« Impossible, quand elle le voulait bien, d'entendre rien de plus piquant, de plus gracieux : c'était la gaze la plus finement tissée, la plus richement brodée; c'était un petit carillon de l'harmonie la plus vive, de l'argent le plus pur; c'était un prisme aux couleurs inattendues, un diamant aux facettes, aux feux, aux miroitements infinis... J'écoutais, j'admirais, et, comme dit le bon vulgaire, je n'en revenais pas. Je crus, et je ne le cachai point, que Mme de Chateaubriand avait plus d'esprit que son mari. Il est certain qu'elle en montrait plus que lui.

« ... M. de Chateaubriand m'envoyait tous les matins présenter mes hommages et offrir mes services à Madame.

« ... J'allais donc la saluer et causer un instant près de son lit. Je trouvais la vicomtesse éveillée comme une hermine, blanche de même, avec son peignoir blanc, au milieu de son lit blanc. Son genre de vie et son génie se peignaient sur sa figure fine, régulière, expressive et blanche comme tout le reste. On peut dire, sans exagération, qu'elle ne mangeait presque pas et qu'elle vivait de presque rien. Aussi, sans pourtant être trop décharnés, ses traits purs paraissaient-ils en quelque sorte transparents... Un peu de chocolat, rarement du thé, quelques sirops, tisanes ou potages : c'était toute sa nourriture. Un médecin qui avait eu sa confiance, le docteur Laënnec, lui avait dit que le meilleur remède à tous les maux, c'était la diète. Toute sa vie elle resta sous l'influence de ce conseil médical, bon en soi, mais dont il ne faut pas exagérer la pratique. Mme de Chateaubriand l'exagéra et elle a hâté sa fin. Elle a toujours cru que la diète la sauverait, et elle en a tant fait qu'elle est morte en quelque sorte d'inanition.

« ... L'Institut des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul lui plaisait, et elle aimait à se donner des rapports avec elles. Elle avait remarqué que ces sœurs n'avaient que des *lits à quenouilles*. La vicomtesse était trop curieuse pour n'en pas demander le pourquoi.

« — C'est dans nos règles, Madame, lui répondirent les sœurs.

« Alors Mme de Chateaubriand vendit son beau lit en acajou et se fit faire un lit à la Saint-Vincent-de-Paul. Une telle couche convenait à sa charité, et c'est sur elle qu'elle est morte. C'est sur elle que je l'ai vue souvent lire, causer, rire, écrire et souffrir aussi.

« En effet, tout en dialoguant avec son valet de pied, sa femme de chambre et sa dame de compagnie, Mme de Chateaubriand faisait une lecture, parcourait ses journaux, expédiait son courrier. Elle écrivait à des évêques, à des riches, à des princes, en faveur de quelque pauvre ou de quelque infirme. Elle ne craignait de demander à personne quand elle croyait qu'il y avait du bien à faire...

« Mme de Chateaubriand ne se laissait aller à écrire aux puissants du jour que sur des instances et des cas particuliers. Quand j'entrais chez elle, après quelques mots aimables, elle me montrait des lettres en me disant : « Ayez la bonté de lire cela, Monsieur Danielo, car je deviens si vieille que je perds force, esprit, mémoire et tout le reste, je crois. Revoyez donc cela, je vous prie. »

« Le fait est que Mme de Chateaubriand n'avait rien perdu de ses facultés, même à sa mort.

« Je lisais cependant, et j'étais émerveillé, mais non surpris du sens, du naturel, de l'élégance que j'y trouvais, à la place des fautes qu'elle m'avait annoncées, et dont pas une n'existait.

« C'était une lucidité complète, une originalité délicate, mais sans aucun apprêt, sans prétention à l'esprit. Elle gardait toute la menue artillerie des traits, des pointes, des paradoxes, où elle excellait, pour les conversations particulières; car, dans les autres conversations, elle était fort grave et fort digne, quoique toujours spirituelle.

« Tel était le petit lever de Mme de Chateaubriand, quand elle ne se trouvait pas bien, ce qui arrivait souvent.

« Vers neuf heures ou neuf heures et demie, elle se levait tout à fait, se faisait habiller, et, quand elle le pouvait, allait à la messe...

« En allant, ou en revenant de la messe, elle entrait un instant dans le cabinet de M. de Chateaubriand.

« Comme j'étais sûr qu'elle ne manquerait pas de nous dire quelque chose de gai, d'original, de spirituel, d'amusant, j'attendais ce moment avec impatience.

« On la voyait entr'ouvir la porte et venir doucement comme une ombre, courbée quelque peu, regardant de côté, portant elle-même sa chaufferette ou une grande jatte en cuir bouilli, dans laquelle elle coupait du pain pour ses petits oiseaux. M. de Chateaubriand en prenait occasion de l'appeler la *Fée aux miettes*.

« — Oui, disait-elle :

C'est moi, c'est moi, c'est moi
Qui suis la Mandragore,
Et qui chante pour toi.

« Dès que M. de Chateaubriand l'apercevait, il lui disait avec un gracieux sourire et de sa voix la plus douce : « Venez, venez. »

« M^me^ de Chateaubriand est encore, en définitive, la personne qui m'a témoigné ici-bas le plus d'intérêt, le plus de bienveillance effective.

« ...C'est là, c'est sous cet autel et sous les yeux d'une sainte (sainte Thérèse), que repose une des femmes qui ont le plus agi, le plus pensé, le plus senti, sinon le plus souffert.

« J'entrais dans ce sanctuaire avec un respect profond, une émotion vive; je suspendais mes pas pour les rendre sourds; je craignais de faire du bruit, comme lorsque j'entrais dans sa chambre, alors qu'elle souffrait et que sa plainte affaiblie me révélait sa présence. Ici, plus de plainte ! »

Voilà M^me^ de Chateaubriand, d'après les souvenirs du secrétaire et serviteur intime. Danielo l'avait pratiquée vingt années durant.

Les autres l'ont à peine entrevue. Adorateurs du Dieu, — c'est l'expression de M. Delpit — ils n'accordèrent à l'humble mortelle qu'un regard distrait. Elle, de son côté, sachant très bien ou devinant le but de la visite, avait double motif de se taire et de s'éclipser. Nous la connaissons assez

pour l'affirmer : elle n'était pas femme à forcer l'attention, à la détourner sur soi, ne fût-ce qu'une minute, à capter les suffrages des curieux.

Les nouveaux visages la laissaient indifférente. Cela s'explique au mieux.

Elle ne vivait ni dans le monde ni pour le monde. Elle n'avait pas un *salon* à tenir et à soutenir. Il se trouve qu'elle eut raison de négliger les relations purement mondaines. Les plus belles amitiés, les plus sincères, les plus nobles, furent son lot et sa récompense.

— Froide et sèche, — triste et malheureuse, M^me^ de Chateaubriand ! — Oh ! ne parlez pas ainsi.

Elle a aimé avec enthousiasme et générosité, aimé de plein cœur, avec effusion, sans défaillance, aimé jusqu'à son dernier soupir, Dieu et les pauvres, l'homme illustre dont elle était fière de porter le nom et les amis incomparables qu'avait séduits la gloire de son mari.

Aimer ainsi, c'est le bonheur, dans la mesure terrestre, en attendant la couronne qui ne se flétrit pas.

***

La correspondance que je vais avoir l'avantage de publier ne le cède en rien à celle qui fit la joie et l'admiration de Joubert. L'une vaut l'autre : elles sont également aimables et spirituelles. Il y a pourtant une différence.

Les lettres adressées à M. de Clausel comprennent les années de l'âge mûr et de la vieillesse, des notes plus graves s'y rencontrent, des accents pleins de sensibilité, qui ne vibraient pas, ou presque pas, dans les lettres éditées par M. de Raynal.

Celles-ci ont quelque chose de plus familier, de plus rieur, de plus aimablement taquin : écrites au vol de la plume capricieuse, au milieu des enivrantes péripéties de la politique, elle ne rendent que les impressions et les pensées de l'âge intermédiaire. C'est toujours un peu la jeunesse, ce n'est pas la maturité. Saison encore ensoleillée.

Celles-là paraîtront plus sérieuses et plus aimantes. L'âge est venu. Le soir projette ses ombres. La solitude s'étend. La retraite s'impose. Il faut rentrer en soi. L'heure est aux re-

gards en arrière, aux souvenirs, aux regrets, aux rêves, aux absents. Avec les années, un grain de mélancolie s'est insensiblement glissé au cœur de celle qui prétendait n'être « *ni mélancolique, ni rêveuse.* »

Ainsi se complète très heureusement, grâce à la correspondance conservée au château de Coussergues, la physionomie intellectuelle et morale de M^me^ de Chateaubriand.

Au sourire si fin, légèrement moqueur et ironique, vient se mêler une expression de douce rêverie et de sympathique attendrissement que nous ne lui connaissions pas. Cette nuance de sensibilité complète le portrait et lui rend le charme suprême.

L'absence de toute mélancolie eût été par trop invraisemblable chez cette Bretonne, en tout et jusqu'à la fin si parfaitement Bretonne.

***

Avant de lire les lettres de M^me^ de Chateaubriand, faisons connaissance avec l'ami qui les reçut, avec l'homme de goût qui nous les conserva.

Il s'en faut que M. de Clausel ait obtenu des biographes toute justice. Les dictionnaires ne lui accordent qu'une mention sommaire, où se trahit quelque prévention. Passe encore pour les dictionnaires : ils sont tellement encombrés! A force de mesurer l'espace à la foule banale des noms, ils prennent l'habitude de ramasser toute une vie dans un acte ou dans un mot. Aussi ne demande-t-on, sur les contemporains, à ces sortes de recueils, que des dates, quelques faits, des listes bibliographiques, et non des jugements ni surtout des portraits.

On s'explique moins que Sainte-Beuve ait négligé cette figure sympathique dans *Chateaubriand et son groupe littéraire.* Autant que Chênedollé et Gueneau de Mussy, Clausel de Coussergues fut mêlé à la jeunesse littéraire de l'auteur du *Génie du Christianisme.* Autant que Joubert et Fontanes, il vécut dans l'intimité de Chateaubriand. Clausel absent, le groupe reste incomplet. Fâcheuse lacune dans un livre bourré de tant de « *notes diverses* » et mêlées !

Sainte-Beuve s'en explique en ces termes : « Clausel de Coussergues appartenait, jusqu'à un certain point, à cette première génération d'amis littéraires de Chateaubriand, comme plus tard il appartiendra à son cortège d'amis politiques. Ici, il abrège le *Génie du Christianisme*, comme plus tard il étendra au contraire, et délayera un mot de Chateaubriand pour en faire un acte d'accusation contre M. Decazes. Mais dans l'une et dans l'autre période, il n'a pas de caractère original, ni ce quelque chose de particulier dans la physionomie qui invite le regard et qui donne envie de s'y arrêter. »

Une étude plus attentive eût révélé au maître portraitiste des traits de distinction et d'originalité en M. de Clausel : d'une part, la tendresse de l'âme et l'amabilité du caractère unies à la fougue du tempérament ; de l'autre, une haute culture intellectuelle avec un vrai talent d'écrivain — non de premier ordre, sans doute, mais nullement inférieur au talent de plusieurs qui figurent honorablement dans les *Causeries du lundi* ; et tout cela, illustré par un commerce d'intimité avec Chateaubriand, Fontanes et Joubert.

Que fallait-il de plus à Sainte-Beuve pour augmenter d'un chef-d'œuvre sa collection de portraits ?

Je risque une hypothèse. L'adopte, la rejette qui voudra.

Friand, comme il l'était, de papiers inédits où se délectait et se renouvelait sa verve, Sainte-Beuve aura fait des recherches infructueuses du côté de Coussergues. Par dépit peut-être, ou pour masquer l'impuissance d'être complet sur Clausel, comme il l'était sur Chênedollé, Fontanes, Mussy, Joubert, le critique aura expédié son homme avec une sorte de dédain affecté.

En l'absence du portrait que Sainte-Beuve devait à son sujet, il suffit, pour sauver de l'oubli le nom de Clausel, que Chateaubriand et Joubert se soient souvenus de lui : le premier, en des ouvrages destinés dès leur apparition à passer dans toutes les mains ; le second, en des lettres d'intimité — venues au grand public qui ne cessera de les relire

Qui n'a souvenance d'avoir lu, dans les Notes du *Génie du Christianisme,* les admirables lettres d'un frère de M. de Clausel, mort en Espagne, sous la robe des moines : première

apparition de ce nom d'ami dans les œuvres de Chateaubriand. La liaison et les mutuels services datent de ce premier temps. L'on sait aussi combien l'auteur du *Génie* comptait sur les articles de M. de Clausel pour lancer son livre, à l'encontre des philosophes ligués. De Clausel, comme de Fontanes et des autres amis, il sollicitait ce secours; mais de Clausel, il attendait plus encore :

« Je vous prie de veiller un peu à mes intérêts littéraires; songez que c'est la seule ressource qui va me rester. Migneret a fort bien vendu quatre éditions, mais il a confié sa marchandise à des fripons, et j'ai éprouvé cinq banqueroutes. Engagez M. Clausel à commencer le plus tôt possible son *Edition chrétienne*. Si j'en crois ce qu'il m'a mandé, elle se vendra bien, et cela me rendra encore quelque argent (1). »

« ..... J'ai reçu un mot de Fontanes. Je ne sais rien de Clausel que je verrai bientôt... (2).

La brillante apologie était un peu bien longue, et bien trop vive en de certaines peintures, pour être mise sous les yeux de la jeunesse. Une édition chrétienne, c'est-à-dire abrégée et corrigée, était demandée. Pour réussir dans une révision et dans un choix de cette nature, il fallait, avec une grande délicatesse d'âme et de foi, le sincère dévouement d'un ami. Clausel était tout désigné. Il promit et s'exécuta. On a de lui plusieurs éditions abrégées du *Génie du Christianisme*.

Les années eurent beau passer, nombreuses et diverses. Chateaubriand ne fut pas ingrat. Au souvenir du bon Clausel, l'auteur des *Mémoires d'outre-tombe,* très sec à l'endroit de Chênedollé, de Mussy, de Molé, de Pasquier, de Bonald, retrouve un mouvement de sensibilité. Voici de quelles paroles il accompagne le nom de son ami : « Si je devais vivre et si je pouvais faire vivre dans mes ouvrages les personnes qui me sont chères, avec quel plaisir je les emmènerais avec moi. »

Cela ne concernait que l'ami. Déjà, en 1831, Chateaubriand avait signalé le publiciste dans la préface des *Études*

(1) « Chateaubriand à Gueneau de Mussy — Rome, 20 décembre 1803
(2) Le même au même : Villeneuve-sur-Yonne, 9 octobre 1804.

historiques : « Sous ce titre modeste : *Du sacre de nos rois* M. Clausel de Coussergues a écrit un livre qui restera ; les amateurs de la clarté et des faits bien classés, sans prétention et sans verbiage, y trouveront à se satisfaire. »

Certes, de telles appréciations, signées Chateaubriand, séparent un nom de la confuse multitude des noms voués à l'oubli.

Mais je ne sais si, des lettres de Joubert, ne se détachent pas quelques rayons plus vifs sous lesquels se ranime et sourit la bonne figure de Clausel.

Le 10 octobre 1809, Joubert lui écrivait :

« Je suis désolé que le grand maître soit toujours au Corps législatif, et que vous ne soyez pas au Conseil. Vous manquerez ainsi l'un et l'autre, du moins pendant quelque temps, aux besoins de l'Université.

« Il lui faut des hommes comme vous, des hommes graves et lettrés, et, ainsi que je le dis souvent, des moralistes passionnés, qui soient de chauds amis de l'ordre, de chauds ennemis du désordre, dans les écoles et dans le monde, dans les lettres et dans les mœurs. Je vous attendrai toujours impatiemment dans la place où je vous désire, et où vous n'êtes pas encore.

« J'ai reçu vos lettres et j'ai fait, en son temps, tout ce qu'elles me recommandaient. Je n'ai manqué à rien qu'à vous répondre ; mais vous m'en aviez dispensé. Cette indulgence même excite mes remords, et c'est pour apaiser le ver rongeur, qu'avant de vous voir, je veux vous demander pardon. Pardonnez-moi donc, aimez-nous et soyez toujours pour nous, comme pour le reste du monde, le doux et ardent Clausel, dont je suis persuadé que les avis vaudront toujours mieux que les lois.

« Il me tarde aussi de voir mes collègues et d'applaudir à leurs travaux. Quant à mon poste, j'y suis toujours, et j'y suis ici plus qu'ailleurs.

« Portez-vous bien, et venez nous voir souvent, quand nous aurons réchauffé notre foyer. Adieu, adieu. »

Le mot relatif aux *avis* et aux *lois* paraît contenir une allusion à la probable et prochaine entrée ou rentrée de Clausel dans la magistrature. — De Montpellier, où il ne tarda pas à être nommé conseiller à la Cour, Clausel écrivait à Joubert

des lettres qui jetaient celui-ci dans l'admiration et l'attendrissement. Mme de Chateaubriand tenait la chose et le mot de Joubert lui-même. Elle s'empressa d'en faire son compliment à Clausel, non sans le grain de sel et d'ironie accoutumé.

Une autre fois, Joubert écrivait de Villeneuve-le-Roi, le 20 septembre 1819, à Clausel de Coussergues, alors dans tout le feu des discussions politiques :

« Comment vous portez-vous? En quel temps comptez-vous qu'arrivera Mme de Clausel? Que dit et que pense Mme la duchesse de Lévis, que je suis désolé de ne plus pouvoir entendre, une fois par semaine, et à laquelle j'aurai l'honneur d'écrire incessamment? Où faut-il adresser notre réponse à Mme de Chateaubriand, qui nous écrit qu'elle part pour la terre de son neveu, sans nommer ni la terre, ni le pays où elle est située? Enfin, nous aimez-vous toujours assez pour persister à venir nous voir, et pouvez-vous assigner un jour fixe à l'exécution de ce projet obligeant, que nous aurions une joie extrême à vous voir réaliser?

« Répondez d'abord nettement et catégoriquement à ces six questions, car je les ai comptées, et occupez-vous ensuite, toutes distractions et même toutes occupations cessantes, d'une commission que vous seul pouvez faire habilement, et dont je vais prendre la liberté de vous charger. Écoutez bien :

« Je me suis longtemps, comme un autre, et aussi péniblement, aussi douloureusement, aussi inutilement que qui que ce soit, occupé du monde politique; mais j'ai découvert, à la fin, que pour conserver un peu de bon sens, un peu de justice habituelle, un peu de bonté d'âme et de droiture de jugement, il fallait en détourner entièrement son attention, et le laisser aller comme il plaît à Dieu et à ses lieutenants sur la terre. Je ne lis donc plus aucun journal...

« Mais si le monde politique ne m'occupe plus du tout, le monde moral, en revanche, m'occupe beaucoup...

« Pardon de tant de peines; mais vous voyez que toutes les convenances possibles m'obligeaient à vous charger de ces

corvées, et que vous êtes dans cette occasion, agent unique et nécessaire.

« Nos compliments à Charles. Ses camarades et les amis de son père l'attendent ici avec une égale impatience.

« Je finis, ma lettre est longue. Permis à vous, pour m'en punir, de m'en écrire une dix fois plus longue, et de nous dire, comme moi, mais avec plus de netteté, tout ce qui vous a passé par la tête depuis notre départ ; je me croirai récompensé.

« Adieu, bonne âme, ange de paix, dont tant de tourbillons se jouent à rendre inutile la primitive destination. Nous aimerions mieux vous voir et vous savoir en repos qu'en mouvement, conformément à votre essence. Mais, en mouvement comme en repos, nous vous aimerons toujours également, à cause de l'incorruptibilité de votre nature. Adieu; aimez-nous aussi et vivez longtemps. »

Pourquoi tant regretter l'omission de Sainte-Beuve. Ces deux passages valent le meilleur des portraits : ils nous doivent consoler des arabesques précieuses que le critique eût ajoutées en guise de cadre.

Joubert a trouvé le secret de tout dire en ce peu de mots, qualités et défauts, avec détails et nuances : il a même insinué le conseil et la leçon, au voisinage desquels l'éloge s'empreint d'un air de sincère gravité. Voilà le bon Clausel, vu dans l'intimité de son essence, par le moraliste observateur. C'est une réduction phsychologique, bien digne de l'auteur des *Pensées*.

Il y avait donc de la fougue, de la passion, de l'excès parfois en M. de Clausel—comme en ses deux frères, eux-mêmes si distingués. L'un, l'abbé de Clausel, bataillait tantôt contre Lamennais et les rédacteurs du *Mémorial catholique*, tantôt, en plein conseil royal de l'instruction publique dont il faisait partie, contre le ministre qui le présidait : cette affaire le força même à demander un congé et lui valut un séjour à Rome, où nous le retrouverons. L'autre, Mgr Clausel de Montals, aumônier de M^me^ la duchesse d'Angoulême, avant d'être promu à l'évêché de Chartres (1824), était orateur, écrivain

et polémiste de grand talent. Lorsque parurent les *Martyrs*, ce fut lui qui « se chargea au nom du clergé de faire justice des horribles impiétés de l'auteur du *Génie du christianisme* » (1). Lui encore qui prononça l'oraison funèbre du duc de Berry. Dans la vie du cardinal Pie, Benjamin de l'évêque de Chartres, la figure de celui-ci s'imposait à l'historien. Voici comment Mgr Baunard le dépeint dans une page caractéristique :

« Les lettres épiscopales de Mgr Clausel de Montals étaient vraiment des foudres. Il les forgeait d'abord dans le feu de la prière et il les trempait dans ses larmes. Mgr Pie raconte qu'un matin, comme le vieux pontife achevait son oraison devant son crucifix, il l'entendit réciter avec une chaleur inexprimable le psaume *Miserere* tout entier, auquel il intercalait, après chaque verset, cette invocation des litanies : *ut inimicos sanctæ ecclesiæ humiliare digneris, te rogamus, audi nos*. Quand il s'était fait accréditer d'en haut, il se mettait à écrire, laissant déborder sa verve, sans trop de souci, il faut le dire, des ménagements de personnes, et avec la liberté d'un soldat qui sait mal farder la vérité. Les puissances de l'État, comme celles de l'opinion, se trouvaient mal des ripostes du vieil Entelle, qui, à quatre-vingts ans, n'avait pas encore déposé le ceste. La cour ne l'aimait pas, tout en l'estimant ; l'école le redoutait ; la presse l'insultait. Lui ne cessait de frapper, de presser, de parler, *opportune, importune :* le déguisement allait mal à sa franche nature. « Je n'aime pas, disait-il, la guerre à coups d'épingle. Quand il faut la faire, je tâche de la faire à coups de canon. » De telles allures plaisent en France. Chaque lettre de l'évêque de Chartres était un événement dans la catholicité entière.

« Rome applaudissait à ses coups, et tous les yeux se tournaient avec admiration vers le vieux lion dont les rugissements remplissaient l'univers. Tel était Mgr de Montals » (2).

*
* *

Philosophe au sens du XVIIIe siècle, soldat émigré dans le corps de Condé, conseiller à la Cour de Montpellier, conseiller

(1) *Mémoires d'outre-tombe.*
(2) *Histoire du cardinal Pie*, t. I, chap. III (1839-1844), par Mgr Baunard.

à la Cour de cassation, député de 1806 à 1827, en ces quelques mots se résume l'histoire de M. de Clausel. Puis ce fut le silence et l'uniformité de la retraite, jusqu'à la mort.

D'abord philosophe, qui l'aurait cru? « Dans les dix années qui précédèrent la révolution, toute la jeunesse adorait Voltaire, sauf quelques *sages* qui étaient de l'école de Jean-Jacques Rousseau. » En s'exprimant ainsi, M. de Clausel disait ce qu'il avait vu, il disait aussi ce qu'il avait été : témoin et complice. Le même aveu se reproduit, sous une forme plus explicite et plus vive, dans son livre intitulé *Du sacre de nos rois* (page 505) : « Il est sans doute bien naturel de déplorer les suites du calvinisme; mais pour regretter qu'on n'ait pas fait contre les calvinistes de France un code pénal semblable à celui qui a été exécuté, pendant deux siècles, contre les catholiques des Iles Britanniques, il faudrait du moins n'avoir pas participé soi-même aux erreurs de la *philosophie* du dix-huitième siècle, fille de la *philosophie* du seizième; et ce n'est pas l'auteur de cet écrit qui voudrait jeter ni la première, ni la dernière pierre. »

Clausel fut donc séduit un moment aux éloquents paradoxes de J.-J. Rousseau : indice révélateur de l'âme et du caractère, vu la jeunesse du disciple et la force du courant contraire. La mode allait à l'esprit sec et railleur de Voltaire, à ses impiétés, à ses plaisanteries indécentes. Clausel se détourna avec dégoût; il prit pour maître le philosophe de Genève. C'est que, à travers les exagérations où se complaît la jeunesse, le cœur du jeune homme avait reconnu là ses propres instincts magnifiquement exprimés. Sophismes, paradoxes, manière de frapper l'attention publique, folie d'orgueil chez le philosophe, soit, et je le prétends bien; mais, au milieu de tout cela, se rencontrait une part notable et rajeunie de vérité qui prêtait à l'éloquence, favorisait l'illusion et trouvait dans les meilleures âmes des points d'affinité. Aussi, plus tard, vers 1789, lorsque Clausel redevint chrétien, il n'eut à désavouer aucun des grands mots qui l'avaient enthousiasmé : honneur, vertu, sensibilité, sagesse, religion. Répétés à satiété et à contre-sens par J.-J. Rousseau, ce que ces mots

expriment d'éternellement noble et de vrai, Clausel le possédait, à l'état de prédisposition de nature. C'était, dès sa première jeunesse, son cœur, son caractère, son instinct. Ce devait être sa loi, son idéal et sa vie, jusqu'au dernier soupir. La thèse sophistiquée, il la rejettera, pour n'en retenir que les idées saines et en pratiquer les divines réalités. On vit en effet son ardeur philosophique se changer en une piété tendre. Dans sa ferveur mystique, il rapportait tout à Dieu, subordonnait les intérêts publics et privés à la religion, appuyait le trône à l'autel, loin d'asservir l'autel au trône, jugeait les événements du haut et suprême point de vue de la foi.

L'éloge de la solitude l'avait charmé dans Rousseau. La solitude, il l'aimait avec passion, autrement et mieux que Rousseau ; il y revint avec bonheur et en savoura longuement les délices. Ayant encore près de dix ans à vivre, il se retrancha dans son château de Coussergues, au milieu de ses montagnes ; il s'établit dans « son désert », s'y défendit et s'y maintint contre les sollicitations de l'amitié ; non toutefois pour y revivre la vie sauvage, pour y fulminer à l'aise contre les vices de la société. Tous ces grands contempteurs de l'humanité sont des adorateurs exclusifs de leur moi. — Le moi, propre et haïssable folie de Rousseau, tenait peu de place dans les pensées et dans les paroles de Clausel. Égoïste, il ne le fut jamais, et, en cela, il ne subit à aucune époque l'ascendant du maître. Nous avons appris des témoins les mieux placés pour bien observer, qu'il était content de son sort au milieu des siens, bon aux petites gens du village, charitable aux malheureux ; par ses avis toujours éclairés, comme par la gravité de ses mœurs, il exerça une sorte de magistrature et de sacerdoce dans la contrée : le nom de Clausel, très noblement porté par les descendants du patriarche, n'a pas cessé d'y jouir d'une légitime popularité (1).

En lui, le philosophe avait survécu aux erreurs de la philosophie du XVIII^e^ siècle. Le soldat et le magistrat également devaient survivre, après l'émigration et après la démission de conseiller en 1830.

(1) Le petit-fils de M. de Clausel est président du Conseil général de l'Aveyron.

Clausel comptait quatre campagnes à son actif dans le corps de Condé. A sa rentrée en France, il ne put se dépouiller de l'esprit batailleur — qui était comme une marque de famille. La vie des camps répondait à bien des particularités de son humeur, Joubert dirait de son essence. Sa place de député fut à l'extrême-droite ; il devint un des porte-voix et des porte-drapeau du parti ultra-royaliste. Vivacité des convictions, impétuosité du tempérament, brusquerie de la parole, loyauté chevaleresque, besoin de dévouement, culte exalté de l'honneur, un caractère fait de ces éléments devait jeter Clausel aux postes avancés. Aussi s'explique-t-on qu'il ne soit pas compté parmi les grands politiques de la Restauration, bien que distingué par Louis XVIII dès le principe, comme l'un des *notables du royaume*, et chargé de travailler avec les ministres à la rédaction de la charte. Député, de 1806 à 1827, il a étudié les questions à l'ordre du jour et publié de nombreux écrits politiques.

S'il suffisait d'avoir approfondi les problèmes contemporains, aimé le bien public, allié un vaste savoir historique et juridique à un désintéressement sans réserve, pour prendre rang parmi les hommes d'Etat, Clausel eût figuré en première ligne, il eût même distancé les rivaux. Mais cela ne suffit pas. Il faut en outre, et par dessus tout, une certaine habileté, un certain tempérament, un certain caractère qui n'étaient à aucun degré le fait du bon, chevaleresque et ardent Clausel. C'était un éclaireur, un combattant d'avant-garde, le modèle des ultras. Le poste qu'il avait choisi n'est pas le bon à qui veut saisir les mouvements d'ensemble, s'initier aux savantes combinaisons des stratèges. Si loin du centre, on court risque de ne plus assez entendre la voix des chefs, de brûler sa poudre en pure perte, d'être le martyr de sa cause sans assez de profit pour elle. Cela plus d'une fois arriva à Clausel. Une fois surtout. Et cependant, même quand il oubliait la consigne, quand il s'oubliait, tirailleur obstiné — parlons sans figure — même quand il publiait son *Projet d'accusation contre le duc Decazes*, si l'ultra royaliste cédait trop à l'impétuosité de sa nature et à la chaleur de ses convictions, cet excès ne l'empêchait pas de mêler à ses vivacités des observations singulière-

ment sagaces. Au point de vue spécial de la légitimité, il semblerait qu'il fût dans le vrai. La volume dont je viens de souligner le titre reste, de tous ceux qu'a publiés Clausel, le plus curieux à relire aujourd'hui. Laissons l'exagération qui vise la personne du duc Decazes ; ne voyons que l'étude des tendances politiques de 1815 à 1820. Cet ultra, peu fait pour commander en premier, savait néanmoins raisonner en philosophe, discuter en jurisconsulte, prévoir en politique. Œuvre de passion et de sincérité, comme aussi de science et de talent, ce livre, tout vibrant des sentiments d'alors, très nourri d'informations directes et très vivement mené, présente encore aujourd'hui un intérêt puissant. Comme il se confond avce l'acte le plus incriminé — le seul incriminé — dans la longue carrière politique de Clausel, c'est à lui surtout que je ferai des emprunts : quelques extraits auront le double avantage de donner au lecteur une idée de l'écrivain et de l'ultra. On y verra de plus que le sens de l'accusation n'était pas, Dieu merci, celui d'une complicité personnelle du duc Decazes dans l'assassinat du duc de Berry, pas plus qu'il ne l'était du mot fameux de Chateaubriand : « le pied lui a glissé dans le sang. » Procès de tendances contre le camp libéral tout entier, dont Decazes était le chef le plus influent parce qu'il avait l'oreille et le cœur du Roi.

A la fin de son livre, l'auteur a placé cette observation importante :

« Ce ne sont pas les actes particuliers, objets des différents chefs « d'accusation qui, considérés séparement, prouveraient le crime de « trahison, tel qu'il a été prévu par l'article 56 de la charte. Ce n'est « que de la persistance, pendant plusieurs années, dans des actes « illégaux ou funestes, que nous avons tiré les motifs d'accusation. »

*
* *

Les prétentions ambitieuses de M. Decazes s'irritèrent bientôt contre la surveillance légale que la Chambre des députés voulut exercer sur lui. Un grand coupable condamné par une Cour d'assises, et que le Roi s'était cru forcé d'exclure de sa clémence, s'évada des prisons de la Conciergerie. Cet agent de la conspiration du 20 mars était allié de la branche de la famille de Bonaparte, à laquelle M. Decazes devait sa première fortune. On soupçonna la police elle-même d'avoir favo-

risé cette évasion. Des reproches directs sur cet outrage à la justice nationale et à la clémence du Roi furent adressés au ministre de la police par plusieurs orateurs, pendant la discussion sur la loi d'amnistie. Enfin, une Commission fut nommée dans le sein de la Chambre, pour examiner la conduite du Ministre dans cette affaire. Ce fut cinq jours après la formation de cette Commission que M. Decazes osa dire à la tribune cette parole si étrange dans la bouche d'un ministre constitutionnel : *Les ministres ne peuvent être menacés que par les ennemis du Roi.*

M. Decazes commença vers ce temps à faire l'abus le plus coupable de la censure et de la direction des journaux qui lui étaient confiés, en faisant calomnier dans ces feuilles toutes les opérations de la Chambre. Plusieurs propositions avaient été faites dans son sein, toutes ayant pour but le rétablissement de la religion et l'affermissement de la monarchie. M. Decazes, ministre du Roi très chrétien, fit attaquer dans les journaux et la religion et les principes de la monarchie ; ce fut alors que M. Brennet, député de la Côte-d'Or, fit éclater sur ce sujet les premières plaintes dans la séance du 22 mars : « La Chambre des députés, dit-il, connue de la France et de l'Europe entière par son amour et son dévouement sans bornes à son Roi et à sa patrie, veut-elle, par son exemple et ses principes, améliorer l'esprit public, rétablir la morale, indiquer quelques moyens de raffermir et de recréer quelques-unes des institutions si nécessaires à l'appui du trône ? la malveillance, la calomnie, les coteries, dénaturent et empoisonnent tout ; les absurdités les plus ridicules se répètent ; il serait au-dessous de la dignité de la Chambre de les relever, si on n'en trouvait pas aussi des traces dans les feuilles publiques qui paraissent *sous l'influence* de l'autorité. »

La conduite de M. Decazes devenant de plus en plus audacieuse, l'un des secrétaires de la Chambre, organe avoué de la majorité, fit, à la fin du même mois, une proposition de supplique au Roi pour demander une loi sur *la responsabilité des ministres.* Personne ne se dissimula que c'était un acte préparatoire pour accuser le ministre de la police. Voici comment s'exprime M. de Kergorlay : « La crainte des conjonctures où nous nous trouvons frappe d'ailleurs assez tous les yeux ; l'évasion d'un grand criminel a excité sur deux ministres des soupçons qui ne sont pas dissipés... Le ministre de la police emploie l'autorité arbitraire qu'il exerce sur les journaux à y organiser une diffamation systématique contre les principes religieux et monarchiques, et contre la Chambre des députés qui les professe. Ce honteux héritage de Fouché, son maître, fidèlement contenu encore par notre réunion, va prendre évidemment, aussitôt après la fin de notre session, un développement séditieux dont il est impossible de calculer les suites. »

La Chambre des députés prit en considération la proposition de

M. de Kergorlay ; elle sentit dès lors à quels nouveaux et effroyables dangers exposait la destinée de la France, la conduite si irrégulière, si audacieuse, si machiavélique d'un ministre qui cherchait à se procurer, et qui déjà semblait avoir acquis une prépondérance marquée ; mais des ménagements qui tiennent à un sentiment profondément gravé dans le cœur de tous les Français, rendirent inutile ce premier mouvement de zèle ; et de vieux amis de la monarchie, oubliant une trop fatale expérience, négligèrent de se conformer aux conseils de la politique la plus sage, et, puisqu'il faut le dire, au plus important de leur devoir.

La Chambre fut séparée au milieu de ses travaux; le ministre avait annoncé qu'il serait obligé de protéger les députés contre l'indignation des départements : ils furent reçus en triomphe. Le roi aurait pu alors être éclairé sur les véritables sentiments de son peuple; mais le ministre fit défendre aux journaux de rien dire de cet accueil, qui était une sorte de sanction publique des opérations de la Chambre (1).

∴

La dissolution de la Chambre de 1815 est l'acte de l'autorité royale le plus étonnant qu'offre l'histoire moderne. Il entre dans le plan de ma proposition d'en examiner les causes et les suites...

Les circonstances avaient malheureusement amené le Roi à conserver une des plus funestes institutions de la révolution, le ministère de la police. L'homme qui en était chargé entreprit d'être auprès du trône, le seul canal de ce qu'il appelait *l'opinion publique ;* et par les moyens que nous avons déjà exposés, le Roi dut être entraîné à douter si la Chambre des députés représentait véritablement les sentiments de la nation, et si en conséquence elle pouvait offrir à la couronne un véritable appui. Dans ce doute, sa Majesté, dominée par son amour pour son peuple et par sa confiance entière dans les Français, put croire prudent de renvoyer les députés au jugement des assemblées électorales, afin que, s'ils étaient confirmés par un nouveau suffrage, le gouvernement pût marcher avec eux, d'un pas assuré, dans la carrière de toutes les améliorations que leurs premiers travaux avaient indiquées.

Ici commence la série des plus graves prévarications de M. Decazes. Quel devait être, après la dissolution de la Chambre de 1815, le vœu d'un ministre fidèle, affectionné à son Roi, ami de son pays ? Sans doute le vœu d'un tel ministre aurait été que cette Chambre, à laquelle Sa Majesté avait donné les plus touchants éloges, à laquelle la France entière, hors les hommes du 20 mars, avait applaudi, et contre laquelle il ne s'était élevé aucune réclamation, obtînt les nouveaux suffrages des assemblées électorales !

Que fit au contraire le ministre de la police ?

(1) Pp. 32-35.

Au lieu de laisser ces assemblées à leur libre détermination, il écrivit des circulaires, les unes publiques, les autres confidentielles, pour exclure les membres de la majorité de la dernière Chambre. Il envoya une multitude d'agents qui, partout, se mirent en relation avec les ennemis les plus ardents de la royauté. Ici, nous rappellerons ce qu'à cette époque un noble Pair dit sur ce sujet, s'adressant à la Chambre des Pairs : « Les intrigues de la police ont mis les partis en présence, elles ont ranimé des factions prêtes à s'éteindre; l'opinion qui devenait excellente, a sensiblement retrogradé vers les principes révolutionnaires; les royalistes ont été consternés; et comment ne l'auraient-ils pas été à la vue de ces commissaires de police, parmi lesquels ils remarquaient des hommes trop connus dans la révolution, et pendant les Cent-Jours, par leurs erreurs politiques, par leur haine contre les Bourbons! Pouvaient-ils croire que de tels agents eussent pu être choisis pour apôtres de la légitimité ? Pouvaient-ils comprendre quelque chose à ce renversement d'idées ? Les Jacobins poussant un cri de joie qui a été entendu de leurs frères en Europe, sont sortis de leurs repaires. Ils se sont présentés aux élections, tout étonnés qu'on les y appelât, tout surpris de s'y voir caressés comme les vrais soutiens du trône. »

Lorsque les agents de M. Decazes ne pouvaient pas dominer une assemblée électorale, ils tentaient d'y opérer des scissions, et de rendre ainsi les élections impossibles. La culpabilité de M. Decazes, relativement à ces scissions, qui eurent lieu dans huit départements, est d'autant plus clairement démontrée que l'année précédente, pas un des collèges électoraux de France n'avait vu se former de pareilles divisions, et que toutes les élections furent complètes en 1815.

Un des principaux moyens de discorde qu'employa ce ministre, fut d'appeler, dans les assemblées électorales, les hommes auxquels il avait fait subir lui-même l'application de la loi du 29 octobre, et qu'il avait en conséquence considérés *comme prévenus de délits contre la personne et l'autorité du Roi, contre les personnes de la famille royale et contre la sûreté de l'État* : ce sont les termes de la loi. Le rappel de ces hommes, le choix des agents du gouvernement, les calomnies atroces qui furent répandues contre les Princes, les déclamations contre les *prêtres* et les *nobles*, que l'on prétendait vouloir rétablir la *dîme* et les *droits féodaux;* tous ces moyens, renouvelés des premiers temps de la révolution, eurent un effet d'autant plus puissant, qu'ils étaient employés par les dépositaires même de l'autorité la plus vénérée. Il s'exerça alors un genre de séduction dont aucun siècle n'avait donné l'exemple : on vit le ministre d'un grand Roi remplir le rôle de *démagogue*, soulever les passions les plus viles de la multitude ignorante, et parvenir à faire proclamer les députés du royaume très chrétien aux cris d'*à bas les prêtres ! à bas les nobles !*

Cependant trente-deux départements résistèrent à de si puissantes séductions, et renvoyèrent les mêmes députés; seize autres départe-

ments partagèrent leur députation entre les membres de la majorité de la dernière Chambre et de nouveaux candidats. Ainsi quarante-huit départements furent plus royalistes que le gouvernement du Roi; et les nouveaux députés, qui reçurent ainsi, à juste titre, la qualification d'*ultra-royalistes* (1) (expression certainement nouvelle dans l'histoire du monde) furent dans la nouvelle Chambre au nombre de quatre-vingt-douze; et lorsqu'on considère que tous les moyens de gouvernement légaux et illégaux furent employés pour empêcher la nomination des anciens députés, et qu'il ne s'en fallut cependant que de trente-cinq voix qu'ils n'eussent la majorité, l'on ne peut guère douter que si les assemblées électorales avaient été laissées à leur libre détermination, la nouvelle Chambre n'eût été animée du même esprit que celle de 1815.

Ainsi, le Roi aurait retrouvé la Chambre que Sa Majesté avait daigné appeler *introuvable*, et qu'il avait regardée comme le plus insigne bienfait de la Providence. Comme nous l'avons déjà dit, Sa Majesté avait voulu, dans sa prudence et dans les sentiments de son intime union avec son peuple, avoir un nouveau témoignage de l'opinion de la France : et quand même M. Decazes n'aurait envoyé qu'un seul de ses agents, quand il n'aurait écrit qu'une circulaire pour diriger les élections, il serait évidemment coupable d'avoir empêché la nation de manifester librement son vœu; manifestation qui est le principe fondamental de la Monarchie représentative; et, pour cela seul, il serait coupable, dans de pareilles circonstances, de la trahison la plus criminelle qu'un ministre puisse concevoir envers le monarque et son peuple » (2).

∴

La session de 1818 s'ouvrit le 10 décembre, et Sa Majesté prononça ces paroles du haut de son trône : « Je compte sur votre concours, Messieurs, pour repousser les principes pernicieux qui, sous le mas-

(1) « Le mot *ultra-royaliste*, inventé par Fouché, n'a été cependant répandu en France que par l'armée de la police qui parcourut la France à l'époque des élections de 1816. Un *ultra-royaliste* était un homme qui voulait rétablir la dîme, les droits féodaux, détruire l'article de la Charte relatif aux biens nationaux, exclure de toutes les places ceux qui avaient servi sous Buonaparte, et mettre tout le pouvoir entre les mains des émigrés : pour tout dire, un *ultra-royaliste* était un partisan de la majorité de la Chambre de 1815...

» Creusez le mot *ultra-royaliste*, et vous verrez qu'il veut dire uniquement un homme opposé au système de M. Decazes, c'est-à-dire un homme qui dit que le *bien est bien* et que le *mal est mal*. C'est donc un homme bien vulgaire qu'un *ultra-royaliste*. Il n'est que ce qu'ont été les honnêtes gens dans tous les temps et dans tous les pays. Il n'y a donc pas grande gloire à l'être, non sans doute, mais aussi pour être *ultra-royaliste*, on n'est pas un homme fort dangereux à son roi et à son pays. » (pp. 359-362).

(2) Pp. 42-45.

que de liberté, attaquent l'ordre social, conduisent par l'anarchie au pouvoir absolu, et dont le funeste succès a coûté au monde tant de sang et de larmes. »

On se rappelle l'heureuse impression que ces paroles produisirent dans toute la France; on put espérer enfin le changement du système dont tout l'odieux retombait sur le ministre qui, exerçant la police, avait eu tant de moyens de tromper la confiance du Roi.

Peu de jours après, on annonça un changement dans le ministère.

Le 22 décembre, le président du conseil et trois ministres qui partageaient ses opinions portèrent au Roi leur démission; le ministre de la police et ses deux amis portèrent la leur le 23. Mais avant la formation du nouveau ministère, M. Decazes voulut, dans un seul acte, détruire le plus beau titre que se fût acquis la France depuis la Restauration, la loi qui, punissant les régicides, avait rendu un hommage éclatant à l'inviolabilité des Rois. Ainsi, M. Decazes, s'il ne pouvait conserver le ministère, s'assurait l'appui qu'il croyait le plus précieux pour lui, en acquérant tous les droits à la reconnaissance des premiers représentants de la Révolution (1).....

Je commencerai par remarquer que les vingt-huit juges de Louis XVI à l'égard desquels le ministre faisait déclarer à Sa Majesté que la loi du 12 janvier n'était pas applicable, avaient notoirement signé l'acte additionnel et accepté des emplois ou fonctions de l'usurpateur pendant les Cent-jours. On ne pouvait trouver un motif de ne pas leur appliquer la loi, que dans le cas où une condition opposée à leur vote eût empêché de compter leurs suffrages dans le recensement du nombre des votants, d'après lequel le Roi fut condamné *à mort*. Or, sur ces vingt-huit, il y en a sept qui prononcèrent la mort purement et simplement.

Le ministre a donc évidemment surpris, à l'égard de ces sept régicides, la religion de Sa Majesté et violé la loi du 12 janvier, sans aucune espèce d'excuse (2)...

Cet acte qu'on ne sait comment qualifier, n'est qu'une conspiration tramée dans l'ombre, contre l'honneur de la couronne et de la nation française, et contre les droits de la puissance législative.

Ce caractère de conspiration est d'autant plus marqué dans ce rapport au Roi, que M. Decazes, bien loin d'en avoir délibéré dans le conseil, n'en avait donné aucune connaissance à ses collègues, ce qui semblerait suffisamment prouvé par cette phrase du rapport : « Si Votre Majesté daigne donner son assentiment à ces propositons, j'ose la prier de vouloir bien le témoigner en approuvant le présent rapport, afin de me mettre en mesure de donner connaissance à nos collègues, chacun en ce qui concerne son département, des dispositions adoptées par Votre Majesté. » Mais ce défaut de communication aux autres

(1) Pp. 76-77.
(2) P. 79.

ministres est démontré par cette autre phrase du rapport : « *Le conseil avait pensé* en 1816 que les membres des collèges électoraux qui avaient siégé pendant les Cent-jours, soit au champ de mai, soit au collège de leur département, étaient passibles des dispositions de l'article 7 de la loi du 12 janvier; *je ne pense pas,* etc. (1)....

Il m'est impossible de ne pas remarquer, pour l'honneur de la France, au sujet de cette clandestinité, que M. Decazes a rendu au peuple français le même hommage involontaire que lui rendit la Convention, en refusant l'appel au peuple. Lorsque l'histoire rappellera la rentrée des régicides, elle dira aussi que le ministre qui commit ce crime, n'osa, malgré son audace, offrir un tel acte aux yeux des Français; que cet acte n'a jamais pris place dans le recueil de nos lois, et qu'il n'a point souillé l'audience de nos tribunaux.

Les mêmes rapports de police qui avaient trompé le Roi sur l'opinion de la nation française, au point d'obtenir la signature de Sa Majesté pour la rentrée des régicides en France, servirent aussi à livrer à M. Decazes, la formation du nouveau ministère, dont l'unique lien fut l'engagement commun à maintenir cette loi d'élection qui devait faire arriver les régicides jusqu'à la Chambre (2).

Suivent une quatrième partie : *de la culpabilité ministérielle de M. Decazes dans l'assassinat de M. le duc de Berry,* et une cinquième partie : *des atteintes portées par M. Decazes à la religion de l'État, à toute religion, et à la morale universelle.*

De la quatrième, je ne citerai rien : il suffit de relever le mot culpabilité *ministérielle,* qui la résume et en limite le sens.

De la cinquième, pleine de tristes vérités, voici le passage le plus vif (Dioclétien y est comparé et préféré à M. Decazes) :

On ne peut comparer ce crime qu'à celui qu'aurait commis un ministre de Constantin, s'il eût fait exécuter les lois impies de Dioclétien.

Mais que parlè-je de Dioclétien! ses lois étaient des actes de vertu auprès d'une loi du ministère de M. Decazes : ces lois prononçaient des peines contre ceux qui méprisaient la religion de l'État, et M. Decazes a encouragé par une loi ceux qui outragent la religion de l'État. Dioclétien avait pour excuse les préjugés de la naissance, et le respect pour les antiques lois de Rome; M. Decazes et ses complices ont au

(1) Pp. 81-82.
(2) P. 83.

contraire commencé par fouler aux pieds les instructions héréditaires et la religion même, qui avait fondé la monarchie. La loi *athée* qui a été votée dans la séance du 17 mai 1819, a été un crime *nouveau sous le soleil*, et, sans aucun doute, la plus grande injure qui ait été faite au Dieu créateur, depuis la propagation de l'Évangile.

L'assemblée dite constituante, qui voulut faire apostasier la France, en refusant de reconnaître que la religion catholique était la religion de l'État, cette assemblée supprima les peines contre le sacrilège et le blasphème; mais ce fut une simple omission dans son code pénal. La Convention et Buonaparte, en publiant de nouveaux codes, ne firent qu'imiter ce silence. Il était réservé au ministère de M. Decazes d'exclure le nom de Dieu des lois françaises, par un délibération solennelle et par l'opposition *formelle* des orateurs du gouvernement aux réclamations les plus vives d'une grande partie des députés de la France.

∴

J'ose dire que nous n'aurons fait un pas vers le véritable établissement du gouvernement constitutionnel que lorsque nous aurons mis d'accord nos mœurs avec nos lois : que lorsqu'on jugera qu'il est permis de préférer les grands intérêts de la monarchie à une administrateur quelconque sans passer pour un homme impoli, dur et même haineux.

Par exemple, M. de Saint-Aulaire et M. Courvoisier, m'ont reproché ma *haine* contre M. Decazes. Bien loin de haïr M. Decazes, c'est certainement l'homme au monde que je plains le plus : et je le plains en raison de la conviction où je suis du mal incontestable qu'il a fait à la France et à l'Europe, en y ranimant, pour l'intérêt propre de sa fortune, l'esprit de toutes les révolutions. Quel mal plus grand peut-on désirer à un homme qui est condamné à porter le poids d'une semblable responsabilité ?

Aussi, l'objet de ma proposition d'accusation n'a été autre que l'intérêt de mon pays. J'ai cru que tout serait perdu, si un ministre pouvait impunément sacrifier l'état à soi.

J'ai lu dans le *Moniteur* que M. Courvoisier, après m'avoir reproché ma haine, dans la séance du 12 juillet dernier, avait ajouté que l'ancien ministre répondrait au libelliste par le *mépris*. Je ne puis me dispenser de dire un mot sur ce sujet :

M. Decazes était encore enfant, que j'avais sacrifié mon patrimoine, et que j'exposais tous les jours ma vie pour la défense des justes droits du trône et des antiques lois de mon pays.

Il était commis dans les bureaux d'un ministère, lorsque, par la bienveillance de mon département, j'avais été porté, sans intermédiaire, de la position d'*émigré rentré* à celle de député au Corps législatif. J'étais réélu au Corps législatif, et j'avais été nommé sans l'avoir de-

mandé, et même sans le savoir, à la place de conseiller à une Cour d'appel, lorsqu'il était encore à solliciter une place de secrétaire chez Mme *Lœtitia Buonaparte.*

A l'époque de la Restauration, j'eus l'honneur d'être mis par Sa Majesté au nombre des commissaires chargés de discuter la rédaction de la Charte; tandis que M. Decazss n'avait pu montrer son zèle pour son ancien maître, qu'en sortant aux barrières en qualité de volontaire de la garde nationale, pour faire une bien faible et inutile *parade* contre les armées de l'Europe, qui allait nous rendre le gouvernement de nos Rois. Enfin, dans la première moitié de 1815, je me trouvais dans un rang supérieur au sien, et dans la même hiérarchie. J'avais l'honneur d'être conseiller à la Cour de Cassation, lorsqu'il avait l'honneur d'être conseiller à la Cour Royale de Paris.

Depuis, il est devenu pair par la grâce du Roi, et j'ai été nommé député pour la quatrième fois en 1816, quoique, pour m'exclure, on eût abusé du nom du Roi. Je ne puis donc consentir à cette énorme distance politique où M. Courvoisier a voulu me placer à l'égard de M. Decazes : et si cet ancien ministre ne me répond pas, je le préviens qu'on n'attribuera son silence qu'à la difficulté de la réponse (1).

* * *

Clausel rendit donc à Chauteaubriand des services littéraires, articles, éditions abrégées, à lui demandés par son illustre ami.

Mais je le soupçonne d'en avoir rendu un bien plus essentiel dans les premières années de leur liaison, et que Chateaubriand ne songeait guère à solliciter.

D'accord avec Fontanes et Joubert, — Fontanes auquel il reconnaît devoir beaucoup et dont il recommandait à ses enfants et petits enfants de se souvenir devant Dieu, -- Joubert dont il occupa si souvent la pensée et qui l'a crayonné si vigoureusement, — Clausel dut travailler au rapprochement des deux époux.

Dès que Mme de Chateaubriand et M. Clausel de Coussergues se connurent, charmés l'un de l'autre, ils se lièrent d'étroite amitié. Les deux âmes étaient en parfait accord. Bon, religieux, ardent, dévoué, délicat, discret, Clausel n'avait-il pas tout pour plaire à l'ardente, pieuse et fière Bretonne ? Elle, de son côté, quelque pénétrante qu'elle fût,

(1) Pp. 170-172.

ne démêlait, au fond de cette droite nature, rien qui ne fût selon ses goûts.

M. et Mme de Chateaubriand étaient réunis depuis un mois. L'assassinat du duc d'Enghien, crié par les rues, vient aux oreilles du nouveau ministre dans le Valais. Aussitôt Chateaubriand écrit au premier Consul une lettre de démission. Clausel arrive sur ces entrefaites. Mis dans la confidence, il fait supprimer de la lettre « quelques phrases de colère » « par pitié pour Mme de Chateaubriand. » On devine la reconnaissance de l'épouse terrifiée. L'amitié s'en accrut et la confiance n'eut plus de bornes.

Mme de Chateaubriand ne mettait pas le monde dans ses confidences, avons-nous dit : elle était trop fière. Mais avec M. de Clausel, elle n'eut pas de secrets. Certes, Joubert aussi était un ami de cœur, un intime confident à qui elle pouvait tout dire ; et Fontanes également, sans nul doute. Mais Fontanes, captif de ses grandeurs, était tenu de court à la chaîne impériale. Et Joubert était si souvent absent ou malade. Et si souvent elle-même avait besoin de consolations !

Quand Mme de Chateaubriand se sentait le cœur trop gros, ou que, son mari courant le monde, elle restait seule, occupée uniquement à broyer du noir, ou lorsqu'elle était consignée dans sa chambre de malade, et, plus tard, lorsqu'elle eut à traiter pour son Infirmerie avec les autorités tant civiles que religieuses, c'est le bon Clausel qu'elle invoquait, c'est à lui qu'elle se recommandait, sur lui qu'elle comptait.

Aussi en était-elle venue à l'appeler, reine toujours obéie, son *serviteur Clausel*, son *cher ministre*. Sa correspondance débute par ce petit billet :

Ce vendredi.

Vous devriez bien venir aujourd'hui faire maigre avec nous.

Si vous ne pouviez pas absolument venir dîner, venez, je vous en prie, de bonne heure ce soir. M. de Chateaubriand sera sorti : je pourrai vous raconter mille choses qui me tourmentent.

Non seulement Clausel, ainsi appelé, arrivait avec empressement ; mais, le plus souvent, il devançait l'appel.

Un autre billet de la même époque ne porte que cette ligne :

Venez donc dîner avec moi : je suis seule et malade.

En 1805 et 1806, « Clausel venait passer les soirées chez madame de Chateaubriand avec Fontanes, Joubert et Molé » au dire des *Mémoires d'outre-tombe*.

Pendant le voyage de Jérusalem « Clausel allait tous les jours », c'est lui qui l'écrit, « chez M^me^ de Chateaubriand; » il lui tenait fidèle compagnie, la rassurait, lui racontait les nouvelles du jour et prenait ses ordres.

Quelquefois elle n'attendait pas l'heure habituelle de ses visites. Un jour, entre autres, des bruits sinistres circulèrent dans Paris, au sujet du voyageur pèlerin. Hors d'elle-même, elle écrivit à Clausel :

On sait par M. de Choiseul que M. de Chateaubriand n'a pas pu continuer son voyage et qu'il a été arrêté en Syrie. Dans une heure je serai chez vous, afin que vous me disiez ce que je dois faire pour me tirer de l'inquiétude mortelle où je suis depuis deux heures.

Le soir du jour où Clausel avait reçu ce billet et la visite de M^me^ de Chateaubriand, il dînait chez Fontanes, en compagnie de l'abbé de La Trappe et de MM. Molé et Rendu.

On s'entretint du cher absent; on s'avoua qu'il y avait lieu d'être inquiet sur son sort, et l'on reconnut que sa femme était bien à plaindre. Sans doute Clausel avait traduit les terreurs dont il venait d'être le témoin et, autant que possible, le consolateur.

Deux autres billets de ces premières années, — on se voyait trop pour s'écrire longuement, — ne contiennent que ces courtes lignes :

J'espère que vous n'avez pas d'engagement pour aujourd'hui. Venez donc dîner avec moi. Je suis seule encore, et nous sommes dans un temps où l'on rêve bien noir dans la solitude.

M. de Chateaubriand est à la campagne. Vous ferez une belle charité de venir dîner avec moi. Vous consoleriez une affligée. — S'il ne fait pas d'orage, ce soir, nous irons prendre des glaces au café.

Elle n'est plus seule. Voici de petites invitations à dîner

avec Chateaubriand — en famille. « Et vous savez, mande-t-elle à Clausel, que vous en êtes. »

N'oubliez pas l'affaire de Mme Dutilleul. — Voulez-vous venir dîner avec nous? On a grand besoin de fulminer ensemble. Faites-vous maigre ou gras?

Mon cher ami, nous dînons à cinq heures précises parce que nous allons à six chez la bonne duchesse de Lévis. Venez donc à cette heure, vous mangerez une poule au riz.

Nous dinons en famille dimanche prochain, et vous savez que vous en êtes. — N'allez donc pas vous engager pour ce jour-là, nous ne vous pardonnerions jamais.

Je ne dîne pas demain chez moi. Ainsi n'abandonnez pas M. de Chateaubriand, et venez lui tenir compagnie. Vous dînerez mal, mais vous causerez et vous l'empêcherez d'aller au cabaret.

Mme de Levis vient dîner avec nous, nous vous avons promis à elle; nous serons seuls; nous bavarderons à notre aise.

J'en fais mon affaire avec Mme de Lévis; dites que vous aviez promis et que je vous dévisagerais si vous manquiez à votre parole. Le salut de l'État en dépend. Je vais écrire à Mme de Lévis.

Vous savez que nous dînons ensemble. Je vous le rappelle parce que je me défie de vos distractions.

Nous sommes obligés de manger aujourd'hui notre quartier de chevreuil; venez donc le manger avec nous.

Ces petits billets prouvent que Clausel était traité par M. et Mme de Chateaubriand sur le pied de la plus complète intimité.

Une de ces invitations mérite d'être mise à part et remarquée, en ce qu'elle nous révèle Mme de Chateaubriand occupée des *Martyrs* et, qui plus est, de Velléda. Celle qui prétendait n'avoir pas lu deux lignes des ouvrages de son mari a tout l'air de connaître l'épisode tant reproché à l'auteur, par les rigoristes de l'Empire, — et surtout par le propre frère de Clausel, le futur évêque de Chartres. D'autre part, l'invitation cadre très bien avec le charmant récit de Sainte-Beuve sur la lecture d'essai faite aux amis convoqués, — si bien que je ne puis ne pas donner au billet l'accompagnement du récit:

Soyez assez aimable pour venir dîner aujourd'hui avec nous en petit comité. Nous lirons *la Druidesse*.

« On raconte sur cet épisode de Velléda une anecdote dont le critique doit naturellement s'emparer pour en faire une leçon. Cette anecdote, je l'ai fait maintes fois redire à d'anciens amis de M. de Chateaubriand, à des amis de son bon temps et de sa jeunesse, avant ce je ne sais quoi de poli et de glacé qu'ajoute la gloire. M. de Chateaubriand était revenu à Paris de son pèlerinage à Jérusalem, il avait acheté (automne 1807) dans la vallée d'Aulnay, dans ce qu'on appelait *la Vallée aux Loups*, un petit enclos qu'il travaillait à embellir et à planter, tout en mettant la dernière main aux *Martyrs*.

« Quand l'ouvrage fut terminé, vers le printemps de 1808, il convoquait chaque dimanche ses amis de Paris pour leur lire quelque livre du nouveau poème : c'étaient Mme de Vintimille, MM. de Fontanes, Joubert, Molé, Pasquier, peut-être encore M. Gueneau de Mussy. Voilà, je crois, tout le petit cercle au complet. Ce dimanche-là, c'était l'épisode de *Velléda* qu'il avait à lire. Il commence : au bout de quelque temps, l'auteur s'aperçoit, au silence des auditeurs, que la lecture ne prend pas. Sa voix s'altère; il continue pourtant, il achève. Suit un grand silence. Fontanes, à la fin, prend la parole : c'était à lui, en effet, qu'il appartenait de parler pour briser la glace et pour proférer, au nom de tous, l'oracle du goût : « Eh bien! ce n'est pas cela, vous vous êtes trompé... » Et il entra dans quelques détails; probablement l'auteur n'avait pas su concilier d'abord ce qui convenait à la situation délicate d'Eudore qui se confesse, et à l'intérêt si vif du souvenir qu'il doit retracer; il penchait trop d'un côté ou d'un autre. Quoi qu'il en soit, à la suite de Fontanes, tous parlèrent. Mme de Vintimille (c'est le rôle des femmes) essaya de relever les beaux passages, de montrer qu'il y aurait peu à faire pour réparer, pour perfectionner. Chacun fit de même. M. de Chateaubriand écoutait en silence, puis il répondit; il essaya longtemps de résister et d'opposer ses raisons. Cependant une larme roulait dans ses yeux : il dit qu'il essayerait de remanier, de refaire, de faire mieux, mais qu'il ne l'espérait pas. Huit jours après, jour pour jour, c'est-à-dire le dimanche suivant, les mêmes amis étaient convoqués pour entendre cette même *Velléda*,

et l'épisode, tel que nous l'avons, était accueilli d'eux avec ravissement, avec un applaudissement sans mélange. »

« MM. de Fontanes, Joubert, Pasquier, peut-être encore M. Gueneau de Mussy, voilà, je crois, tout le cercle au complet. »

Et M. de Clausel? toujours supprimé! Il en était, cependant, de ce cercle intime, et, à coup sûr, il y était ce jour-là. Nous venons de lire le billet d'invitation. La preuve est assez bonne, je pense.

A l'incomplète énumération, peut-être conviendrait-il d'ajouter un autre nom, celui de l'illustre compatriote de Clausel, M. de Bonald. Dans le billet suivant, M^me^ de Chateaubriand le range parmi les vieux amis :

« N'allez pas oublier que c'est demain que nous dînons tous ensemble, les Joubert, Bonald, vous (Clausel), enfin tous les anciens amis. »

S'adjugeant la liberté de reconstituer à son gré le groupe des premiers auditeurs de Velléda, Sainte-Beuve ne risquait pas d'user des droits de l'hypothèse en faveur de M. de Bonald, pas plus qu'en faveur de M. de Clausel.

Eh bien! quoi qu'il en ait, le nom de Clausel vivra, inséparable du groupe littéraire. A défaut des titres, déjà fort respectables, qui lui sont personnels, l'amitié de ces hommes illustres, Chateaubriand, Fontanes, Joubert — « Joubert le plus délicat des amis et des juges (1) », — serait à elle seule une vraie gloire pour Clausel. On n'est pas l'ami de tels hommes sans s'égaler à eux par quelque supériorité, ou par un ensemble de dons et d'éminentes qualités.

Au surplus, les lettres de M^me^ de Chateaubriand suffiraient, j'en ai la confiance, pour sauver de l'oubli la mémoire de cet homme de bien, pour lui assurer un noble et durable souvenir.

***

Les billets insérés plus haut remontent aux quatre premières années de la réunion des époux.

(1) Sainte-Beuve.

Dans l'intervalle de 1804 à 1809, pas d'autre correspondance. Clausel faisait de très longs séjours à Paris. On se visitait très souvent, ou, pour mieux dire, on se voyait tous les jours. Quelques lignes d'appel, d'invitation, et l'on accourait l'un chez l'autre.

Les lettres proprement dites commencent en 1809.

Clausel se trouvait dans l'Aveyron, à Rodez, chez M. de Cassan de Floyrac. Mme de Chateaubriand lui écrit de Méréville :

Méréville ce 21.

Vous savez la part que je prends à tout ce qui vous touche. Je suis désolée que la santé de Mme de Clausel vous donne encore de l'inquiétude, mais j'espère que les eaux vont achever sa guérison et que vous pourrez revenir à Paris avant la fin de septembre. Songez, mon cher, que vous avez besoin de l'Université et que l'Université a besoin de vous; tous ses membres futurs vous attendent comme des gens qui seront enchantés de vous voir siéger au milieu d'eux, — d'où vous pourrez encore venir siéger, crier, disputer et dogmatiser à nos petites soirées, que nous espérons rétablir cet hiver.

A présent que je sais votre adresse, je vais me mettre à vous écrire de longs bavardages; mais, pour aujourd'hui, je ne vous donnerai que ce petit signe de vie, parce qu'en effet je vis à peine, tant je suis accablée par une de mes grandes migraines.

Nous sommes depuis trois semaines à Méréville, où nous resterons jusqu'au 1er septembre que nous irons rêver avec le grand rêveur, sur les bords de l'Yonne.

Il était fort question en 1809 d'appeler Clausel au Conseil de l'Université : « L'Université a besoin de vous, » lui écrivait son amie; et Joubert, à peu de temps de là, lui faisait la même déclaration en termes presque identiques : « Il faut à l'Université des hommes comme vous. »

Un mot de la lettre de Joubert permet de supposer qu'il était également question de le rendre à la magistrature, objet de son premier choix : « Soyez toujours le doux et ardent Clausel dont je suis persuadé que les avis vaudront mieux que les lois. »

Pendant que Fontanes et Joubert l'appelaient à eux, Cambacérès, son ancien collègue à la cour des aides de Montpellier, avant la révolution, travaillait à le faire nommer

conseiller à la cour de cette même ville. Clausel penchant de ce côté, la nomination se fit en 1808, disent les dictionnaires biographiques, en 1811, dit la notice contenue dans l'ouvrage intitulé, *le Tribunal et la Cour de cassation* ; c'est la dernière date qui est la bonne.

Clausel se trouvait encore à Paris, selon toute vraisemblance, quand Mme de Chateaubriand lui envoya, en guise d'adieu, cette lettre incomplétement datée. Les enfants de M. de Clausel la supposent de 1810 ou 1811.

Val-de-Loup, ce 31 mai.

Nous partons sans vous voir. Nous allons passer un grand mois chez le tuteur de nos neveux, et avec nos neveux, qui sont aimables et les meilleurs enfants du monde. Je suis désolée de partir sans avoir pu *bavarder* avec vous. Ecrivez-moi au moins, vous n'êtes plus enseveli au fond de vos montagnes, pour qu'on vous permette de ne pas donner signe de vie.

Vous qui connaissez tous les prêtres, faits et à faire, ne pourriez-vous, mon cher ami, m'indiquer un excellent précepteur ? C'est pour le fils de Mme de Villeneuve, fille de M. de Ségur. En rendant un fort grand service à Mme de Villeneuve, vous en rendriez un égal, à la personne que vous placeriez auprès d'elle ; c'est une femme parfaite et une sainte. Répondez-moi sur cet article. Mme de Villeneuve sera à la campagne avec moi, et je serais bien aise de pouvoir lui donner, au moins, de l'espérance : elle ne peut agir elle-même, car elle est mourante de la poitrine.

Voici mon adresse : à Verneuil, par Meulan (Seine-et-Oise.)

Adieu, vous savez comme M. de Chateaubriand et moi vous aimons, et comme nous comptons l'un et l'autre sur votre amitié.

M. de Clausel dut se mettre aussitôt en campagne, heureux de rendre le double service auquel Mme de Chateaubriand le conviait. A son tour, il se vit dans le cas de lui écrire en solliciteur, et certes, le cher ministre en avait mille fois le droit. La réponse lui vint à Montpellier. D'après Mme de Chateaubriand, « ce serait la plus longue lettre quelle ait jamais écrite. » C'est aussi l'une des plus spirituelles échappées à sa verve. Chaque phrase, chaque mot presque, garde comme un reflet de son aimable et piquant sourire.

Val-du-Loup, ce 27 juillet 1811.

Bien que l'air et le ton de ***, me déplaisent également, il suffit, mon cher ami, que vous l'aimiez pour que j'aie un grand plaisir à faire quelque chose qui lui soit agréable. J'irai donc incessamment à la marine, solliciter un *brevet de mort* pour son neveu.

Je vous défie de nous écrire d'un pays plus chaud que le nôtre; voilà deux jours qu'on ne peut respirer. Il est vrai, qu'il y en a trois qu'on se chauffait à grand feu : pour le chaud, c'est la saison; pour le froid, c'est la comète. — Vous avez grand tort de comparer le lieu où nous vivons au paradis terrestre; si ce n'est qu'on y trouve aussi des *serpents,* et, si vous avez à Montpellier des procès à débrouiller, et des chicanes à réprimer, nous avons ici des voleurs à pendre; en conséquence, M. de Chateaubriand vient d'être nommé *juré,* pour juger les pauvres gens qu'il renverra sur les grands chemins sains et saufs, s'il plaît à Dieu. Mais ce qui nous déplaît beaucoup à nous, c'est que nous voilà obligés d'aller à Paris, et il est si triste et si justement triste en ce moment que rien qu'à y penser on tourne à la mort. Pas une âme, ou sinon des âmes en peine; des rues désertes, des maisons vides et des arbres poudrés à blanc, voilà ce que nous allons trouver.

Il nous serait beaucoup plus agréable d'aller vous faire une petite visite dans votre cabinet exposé au nord et placé au milieu d'une belle campagne ; mais on ne peut pas dire à présent, voyage qui voudra. Nous vous attendons donc ici; car vous y viendrez, et j'espère même que vous y resterez; et comme alors vous serez questeur, nous *aurons une voiture.*

Joubert est dans l'admiration et dans l'attendrissement des lettres que vous lui écrivez, d'où je conclus que ce ne sont pas vos chefs-d'œuvre. Il est retombé dans sa manie *universelle;* il n'a pas de plus grand bonheur que de pouvoir s'enfermer avec quelques inspecteurs, recteurs ou proviseurs, et de les *pérorer* tant et si longtemps qu'il est ensuite obligé de se coucher pendant huit jours et qu'il a le plaisir de se plaindre éternellement. M. de Bonald est ici depuis un mois, mais nous ne l'avons point vu, du moins moi. M. de Chateaubriand l'a rencontré l'autre jour, chez le restaurateur. On dit qu'il s'est livré aux petits littérateurs; il les a choisis pour ses amis et pour ses juges. Il a grand tort pour l'avenir, mais il a raison pour le présent. Il paraît qu'il veut des trompettes pour son nouvel ouvrage; il est vrai que celles d'aujourd'hui ne retentissent pas au loin, mais elles assourdissent ceux qui sont près.

Nous avons ici depuis huit jours un vent épouvantable, tantôt froid, tantôt chaud, c'est-à-dire aussi extraordinaire que la saison. Comme je ne suis point mélancolique et que j'ai passé l'âge où l'on aime à soupirer, je n'aime ni le vent ni la lune; je ne me plais qu'à la pluie pour mon gazon, et au soleil pour me réjouir. Mais voilà une des plus longues lettres que j'aie jamais écrites. Aussi je permets bien à

votre distraction de penser à autre chose en la lisant. Souvenez-vous seulement toujours du tendre et sincère attachement que je vous ai voué.

J'ai le plus grand plaisir à recevoir de vos lettres, je les lis très bien; ainsi ne m'imputez point votre silence.

De 1811 à 1817, pas de lettre; rien que deux petits billets, dont l'un est assez mystérieux :

« Nous vous avons attendu hier toute la journée; il nous tarde de savoir des nouvelles de votre *mission*, et d'autant plus qu'il est bien nécessaire que M. de Chateaubriand soit au fait de tout ce qui se passe en ce moment, venez donc le plus tôt possible, je vous en prie. »

« Venez ce soir, car nous aurons nos parents de Saintes, les plus ennuyeux du monde : si vous venez dîner, vous aurez du veau aux pois et des laitues au jus. Salut et fraternité! car, enfin, je veux me mettre au style le plus prochain. »

Pour une longue période de six ans, c'est tout. A quoi faut-il attribuer l'interruption? Les lettres de 1811 et de 1812, aussitôt lues furent-elles brûlées par prudence, le régime impérial devenant plus policier à mesure qu'il se sentait plus voisin de la chute? Ou, peut-être, s'était-on imposé de part et d'autre le sacrifice de ne plus s'écrire du tout, un conseiller ne pouvant correspondre, sans éveiller les méfiances du pouvoir, avec ces incorrigibles frondeurs de Chateaubriand? Ou bien, tout simplement, cette partie de la correspondance s'est-elle perdue dans la suite, comme la série de 1818 à 1826, et celle de 1828 à 1838? — Est-elle devenue la proie des flammes, dans l'incendie qui dévora le vieux château de Coussergues en 1860.

Toujours est-il qu'à aucune époque l'intimité de M^me^ de Chateaubriand et de M. de Clausel ne subit de variations : elle était de celles qui doublent leurs liens et leurs nœuds au milieu des entraves.

(*A suivre.*) G. PAILHÈS.

ÉTUDE DE MŒURS AU XVII[e] SIÈCLE

EN PAYS BORDELAIS

(*Suite*)

DAIGNAC

Nous revenons un peu en arrière pour raconter le double assassinat de Geoffroy et de Joseph de La Chassaigne qui furent peut-être commis à l'instigation du fils d'un des magistrats les plus haut placés de cette époque. Dans cette étude nous citerons, autant que possible, les documents originaux : quelques-uns, d'ailleurs, ont déjà été publiés dans les *Archives historiques* de la Gironde, t. III, p. 236, et t. IV, p. 275; le procès dura plus de 25 ans.

Geoffroy III de La Chassaigne était entêté, irréfléchi, avait mauvais caractère, et, après avoir manqué d'obéissance à son père à l'occasion de son mariage, fut plus qu'inconvenant pour sa mère qui, dans son testament, se plaint des « grandes indignités, mespris et violences » de son fils à son égard. Il mourut assassiné; mais, quelqu'ait été son caractère, rien ne peut justifier ses assassins...

Voici une relation de ce crime déjà publiée dans les *Variétés Girondines* t. I, p. 80, du tirage à part; je la ferai suivre d'un mémoire touchant l'assassinat de Geoffroy et de son frère Joseph, mémoire que j'ai trouvé dans les archives de M. d'Isle-de-Lalande, et que je ne connaissais pas lorsque j'ai publié ma première relation. Il donne de nouveaux détails extrêmement dramatiques, antérieurs au jour de l'assassinat de Geoffroy III.

Au mois de janvier 1644, Geoffroy de La Chassaigne fut assassiné dans son jardin, près du château de Pressac où il demeurait. Cette nouvelle arriva vite au Parlement qui par arrêt du 15 janvier, députa MM. Malvin, sieur de Primet, et Jacques de Pichon, sieur de Muscadet, pour faire le procès aux coupables. Le même jour, ces députés partirent de Bordeaux et se rendirent à Pressac, se faisant accompagner par Jean Alby, avocat en la cour, pour faire les fonctions de substitut du procureur général du roi, de Godeffroy de La Chassaigne, sieur du Haillan, frère du défunt, pour indiquer le chemin, de leurs clercs pour écrire, et de Cornac, huissier en la Cour, pour faire les exploits nécessaires.

Ils logèrent en la maison de François Merlet, hôte du lieu de Daignac.

Le lendemain, ils se rendirent au château où ils trouvèrent le corps du sieur de Pressac. Ils firent constater par un chirurgien qu'il avait l'œil droit crevé par une balle; qu'une autre balle avait fait une large plaie sur les côtes gauches; qu'une balle était restée dans l'avant-bras; que, sur le côté gauche, sept plaies, près l'une de l'autre, pénétraient dans le grand boyau; que toutes ces plaies, faites par des balles de fusil ou de pistolet, étaient mortelles, sauf celle du bras.

Ils firent ensuite ensevelir le corps dans l'église de Daignac, puis ils vérifièrent l'inventaire des meubles et effets qui avait déjà été fait. A cette vérification assistait, entre autres, le sieur d'Arpaillan, beau-père d'Éléonore. Le mari de celle-ci se présenta et demanda justice contre les meurtriers, et requit les commissaires de mettre lui et sa femme en possession du château de Pressac pour la conservation de leurs droits; mais cependant sans que sa femme prenne la qualité d'héritière de son père, ce qui lui fut accordé à la condition expresse « de nourrir et entretenir les deux enfants bastars dudict feu sieur de « Pressac qui se sont trouvés dans le chasteau; à quoi lesdicts con- « joincts ont consenti. »

Le procès-verbal porte que les meurtriers n'étaient pas connus (1).

Cependant des charges très lourdes pesaient sur Jean de Chartres et sur sa femme. Celle-ci était accusée d'avoir comploté avec son mari la mort de son père, de l'avoir fait tuer par dix assassins loués à prix d'argent, et de les avoir payés de ses pierreries. A défaut de partie, le Parlement informa de ce crime, sous le nom du procureur général, députa un conseiller pour aller saisir le château de Pressac et s'emparer de la fille et du gendre du défunt. Ce conseiller, en revenant en ville, fut attaqué par vingt cavaliers et autant de fusilliers à pieds qui lui enlevèrent les prisonniers. Chose singulière, ces gens s'attroupèrent au milieu de la ville de Bordeaux; et, comme on fit fermer les portes, ils traversèrent le château du Hâ, abattirent le pont d'une poterne, passèrent dans la campagne, traversèrent la Garonne et firent leur coup à un quart de lieue de la ville, maltraitant le commissaire et le vice-sénéchal qui l'accompagnait, se moquant de l'ordonnance du duc d'Épernon. Enfin, ils conduisirent les prisonniers délivrés à une lieue de Cadillac.

(1) *Arch. du château de La Roque.*

Le Parlement décréta, mais un personnage haut placé appuya les coupables, essaya de faire interdire le Parlement qui passa outre et fit rouer deux des dix assassins qui déclarèrent la vérité du parricide.

Si l'on en croit la relation que nous analysons, M. de La Vie, avocat général au Parlement, n'aurait pas été à l'abri du soupçon de complicité; il était cousin germain d'Éléonore, qui avait été élevée chez lui et mariée de sa main avec Arpaillan, mais enceinte de six mois, de sorte que, pour satisfaire le mari, on l'engagea à se contenter de la prompte succession du beau-père. Ces soupçons contre l'avocat général avaient d'autant plus de poids que deux de ses frères, trois ou quatre de ses cousins germains, et ses amis particuliers avaient participé à l'enlèvement des prisonniers. On lui donna un simple ajournement personnel; néanmoins, il fut interdit dans sa charge.

Cependant le haut personnage qui protégeait les accusés finit par avoir le dessus; tout ce que le Parlement put obtenir fut de n'être pas interdit. On cassa son ajournement personnel; on nomma des commissaires qui agirent avec mollesse, et tout s'acheva « à la grande « confusion des gens de bien et à l'avantage des libertins et violens « qui ne sont pas en petit nombre dans cette province (1). »

Jean de Chartres mourut peu de temps après cette affaire et fut enterré dans l'église de Ladaux en Bénauge (2). Éléonore entra en religion sous le nom de sœur Marie de Sainte-Foy. Avant de prendre le voile, elle rédigea son testament, daté du 10 avril 1647. Elle y déclare qu'ayant été obligée par la persécution de quelques ennemis de quitter son pays, où elle n'avait pu trouver des juges; que, son mari étant mort, ses biens étant occupés par ses ennemis, sa santé altérée, elle a préféré le repos de la vie religieuse au tracas des affaires; elle pardonne à ses ennemis, mais elle laisse le tiers de ses biens pour poursuivre en justice la réparation de la mort de son père contre ses assassins; elle fonde dans l'église de Daignac un obit pour le repos de l'âme de ses père et mère et de la sienne. Elle dit avoir, le 20 janvier 1645, transigé avec son beau-père et renoncé à tous les droits qu'elle pouvait avoir dans la maison, moyennant 3,000 livres qu'elle se réserve pour entrer en religion; elle veut que cette renonciation profite au sieur La Mothe-d'Arpaillan, son beau-frère, pourvu qu'il paye

(1) *Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 275.
(2) Ladaux, canton de Targon, arrondissement de La Réole.

ce qui reste à solder des 3,000 livres et satisfasse à l'obit fondé par son mari dans l'église de Ladaux où il est enterré. Elle institue héritière universelle dame Antoinette de Camain, sa tante maternelle, épouse de M^e Bernard de La Vie, premier président au parlement de Navarre, se réservant seulement 2,000 livres pour son usage personnel (1).

Le testament d'Éléonore fut attaqué par Isabeau d'Allegret, femme de Joseph de La Chassaigne, son neveu, et Martin Disnematin-Dorat, héritier d'Isabeau Disnematin-Dorat, femme d'André Godefroy de La Chassaigne; mais, par transaction du 20 août 1669, il fut convenu que l'héritage serait partagé en trois parts; qu'Antoinette de Camain aurait, pour la sienne, la terre de Javerlhac; Isabeau d'Allegret et ses enfants, la terre de Pressac, et Disnematin-Dorat, la maison noble du Haillan, la maison de Bordeaux, la métairie de Pougneau, le moulin de Pey-Froment, les 35 boisseaux de méture dus par le moulin du Temple, et 6 boisseaux de froment sur le village de Meyreau (2). Il résulte de lettres de quelques religieux que, Thibaut de La Vie, qui représentait sa mère dans cette transaction, et Disnematin-Dorat, trompèrent indignement M^me de La Chassaigne (3).

Voici le mémoire dont j'ai parlé plus haut :

« J'ay creu estre obligé d'assavanter nosseigneurs de la chambre de seste tragedie funebre, faite contre la maison de La Chassaigne. Le commancement de leur malheur vient que dame Anthoinette de Camin, l'une des parties du proces dont est question avoit une sœur nommée Leonor; et feu monsieur le president de La Vie se prevalant de la jeu-

(1) Cependant elle était à Bagnères en 1665, ainsi qu'il résulte de l'excommunication prononcée le 30 septembre par l'official de Tarbes : « contre toute personne de quel » état, sexe, qualité et condition quelle soit qui sache pour l'avoir faict, faict faire, » veu ou oui dire, ou autrement, qui sont les personnes qui, sur la fin du mois de » juin ou au commencement du mois de juillet dernier, prindrent et enleverent » en plein jour, dame Eleonore de La Chassaigne, niece de l'impetrante Antoinette » de Camain, estant dans la maison du bain du sieur Theas qui est hors la ville de » Bagneres, joignant icelle, et portée et conduite, à mesme temps, par force et vio- » lence, dans la maison du sieur Jan Moulaux, appre du dit Bagneres, où ils la tin- » drent deux ou trois jours enfermée avec gardes, et, de la dite maison, traduite et » admenée où bon leur sembla avec violance. Tous consans, scachans et intelligens » l'ayant à dire, reveller sur peine d'excommunication. » H. Diaste, official; Ricard, grand vicaire, (*Arch. de M. d'Isle de La Lande*).

(2) *Arch. de La Roque et de M. d'Isle de La Lande.*

(3) *Arch. de M. d'Isle de La Lande.*

nesse de feu Jeophroy trois, seigneur de Pressac, il le fist rendre amoureux de sa belle-sœur. Ledit Jeophroy trois estoit fils de François, conseiller au parlement de Bourdeaux, lequel estant adverti que son fils se vouloit marié avec cette Eleonor, il luy faist deffances soubs peine d'en acquerir sa malediction s'il l'epousoit ; et, pour mieux encore intimider son fils et l'obliger à luy rendre l'obeissance qu'il luy devoit, il fist son testament escrit et signé de sa main qui n'a pas este produit encore dans le proces (1).

« Ledit François avoit trois enfans : Jeophroy, Godophroy et Joseph, le plus jeune ; et il est dit, par clause expresse et reitéree qu'en cas que ledit Jeophroy, son fils ayné vint à espouser lad. Eleonor, qu'il institue son heritier universel et dans les formes qu'il se pouvoit, Joseph de La Chassaigne, son troisieme fils. Ledit Jeophroy ne resta pas pour cela d'espouser lad. Eleonor, duquel mariage en vint une fille aussi nommée Eleonor. Et bientost après qu'elle feust au monde la mère moureust.

« Elle resta quelque temps avec son pere. Après on la mist aux Carmelites, et après, chez Monsieur le president de La Vie qui est aujourd'huy (2). Là estant on proposa la marier avec le sieur d'Arpaillan, ce qui reussit; et neuf semaines après elle donna du fruit nouveau à son mary, que l'on appelle un gros garçon. Cella feust capable de mettre un peu en colere son mary, et son beau pere beaucoup, qui en vint jusques là de s'en pourvoir en justice pour esperant de faire dissoudre le mariage. Les interessés coururent au remede ; et, connoissant le foible du pere et du fils qui estoit idolastre des biens de ce monde, ils formerent dessein de rendre maistre ledit Arpaillan des biens de l'heredité de La Chassaigne, et, pour y reussir, ils advisserent que led. Geophroy estant criminel et condamné (3), de s'adresser a sa partie nommé Prudom, et luy offrir de lui remettre en main led. Geophroy trois ; et, pour cella, ils luy subornerent ses valletz, lesquels furent si traitres et si cruels, de lié et garroter leur maistre et l'attacher à une quenouille de son lit ; et furent advertir sa fille et son gendre et autres

(1) Ce n'est certainement pas le testament du 27 septembre 1611, puisque Geoffroy ne se maria que le 28 février 1621; mais il y en eut d'autres, puisque François dit, dans le dernier, qu'il révoque tous les autres.

(2) C'est Thibaud de La Vie dont le père Bernard de La Vie, premier président au parlement de Navarre, avait épousé Antoinette de Camain, sœur de la mère d'Eléonore de La Chassaigne.

(3) Nous n'avons pas trouvé les traces du prétendu crime dont il était accusé.

de cette faciante *(sic)* abominable, de l'estat de leur maistre, et fermerent la porte de la chambre où ils l'avoient laissé. Ce malheureux pourtant, dans ce rencontre, trouva les moyens de se detacher, et, avec les mesmes cordes, y adjoutant ses linsuls qu'il couppa en plusieurs mourceaux, et de couvertes de son lict mesme, pour se sauver; et dessandit pour [par] une fenestre de l'hauteur, pour le moins, de cinquante pieds; et en fist informer; mais cé qui se trouve de plus abominable dans ce malheureux dessein, ce que lad. fille et Arpaillan, son mary, avoient projetté d'empoisonner led. Jeophroy trois, et le livrer ainsi aud. Prudom et l'accuser de l'avoir empoisonné, et par ce moyen, d'avoir le bien de l'un et de l'autre.

« Tout cela n'ayant peu reussir, ce pauvre malheurèux, quelque temps, s'estant retiré dans son chateau de Pressac, on luy tendist une autre piege. On luy fist mestre sur sa feniere six (1) celeratz qui passerent la nuict, et, le lendemain matin, ce pauvre gentilhomme voulant aller à son jardin (il faut passer devant cette feniere) et, comme il feust dans son jardin, ces six bourreaux sortirent et le suivirent, firent une décharge seur luy d'armes à feu, dou il y pareust des blesseures capables de tuer plus de dix hommes. Et, comme c'estoit une personne de qualité, et fort bien allié dans le parlement de Bourdeaux, et que led. parlement mesme estoit obligé de faire exemple d'une sy mauvaise action, ils depeuterent deux commissaires dud. parlement pour se transporter sur les lieux où ils firent rencontre de lad. Eleonor, fille du mort, et d'Arpaillan, son mary; et, après avoir faict leurs verbeaux, lad. Eleonor requist aux distz commissaires qu'il leur pleust de la mettre en possession de lad. maison, ce qui feust faict. Lesd. commissaires apres cela se retirerent, et, ayant fait le rapport à la cour (elle avoit este advertie que c'estoit lad. Eleonor qui avoit contribué à la mort du deffunt); et, du mesme temps, elle decreta de prinse de corps contre lad. Eleonor et Arpaillan, et deputa, encore de nouveau deux commissaires pour s'aller saisir de lad. Eleonor et d'Arpaillan, avec le prevost. Les ayant prins ils les conduisirent à une petite lieue de Bourdeaux : mais là, ils firent rencontre de deux freres de Monsieur le président de La Vie, de plusieurs de ses parantz et amis jusques au nombre de trente ou environ, qui enleverent lesd. prisonniers qu'ils menerent au Biar [*Béarn*] où ils sont encore.

(1) La relation des archives historiques dit dix assassins.

« Il y eut de grandes informations *(Ici un renvoi qui pourrait être mis au bas des pages, mais sa longueur fait qu'il viendra plus loin dans le corps du texte)*; et, à cause des parentés des uns et des autres, l'affaire fut portée au roy. Monsieur le president de La Vie fut decreté et interdit de sa charge, et le roi donna quatre commissaires du parlement de Bourdeaux pour faire et parfaire le proces aux coupables. Monsieur le president de La Vie se pourveust devant le roy, et luimesme plaida sa cause devant Sa Majesté. Il y eust arrest. par lequel il feust remis dans l'exercisse de son office, et injonction de nouveau aux commissaires de faire et parfaire le proces aux coupables. Cest affaire a demeuré dans cest estat par deux deffauts : l'un que Godephroy, frere du mort, se contenta en [16]51, d'obtenir un arrest en la chambre qui luy bailloit la maintenue de tout le bien de la maison de La Chassaigne. On se pourveust contre cest arrest par requeste civile. Il feut jugé en [16]56. Led. Godephroy gagna son proces avec depans, la taxe reservée et l'arrest de [16]51 confirmé. Il faut remarquer que Jeophroy trois fut assassiné en 1644, et que jamais dame Anthoinette de Camain n'a pareu ny faist nul acte jusques en l'année 1663, si ce n'est qu'une espesse d'intervantion, en l'an 1651, simplement signifiée et ne deffendit jamais, ny mesme en l'arrest de 1656.»

(Ici le renvoi qui d'ailleurs continue jusqu'à la fin du mémoire.)

« Il y eut de grandes informations dans lesquelles ces abominables, pour hoster la principale partie, comprirent, dans cette information d'enlevement, led. Joseph, frère du mort, qui assurement n'eust pas manquer de vanger la mort de son frere. On decreta de prinse de corps contre led. Joseph. Il feust prins prisonnier quelques temps apres et conduit dans la consiergerie de Bourdeaux où il demeura detenu cinq ou six mois dans la plus cruelle des prisons, et n'avoit pour secours que sa femme âgée de douze ans, qui, neantmoins, par sa conduite et sollicitation, esmeut les juges à la compassion, ce qui les obligea de faire changer led. Joseph de prison, et, au lieu qu'il estoit dans une de vingt pieds soub terre, ils le traduirent en une autre qui a soixante et quinze pieds de haut que l'on appelle l'Infernet, où il n'avoit que l'espace de loger son corps. Toutes ces persecutions ne tendoient qu'à une fin que je crois qui fera trembler la Cour quand elle le lira : c'estoit pour retirer certaines pieces qu'elle avoit en despost que je n'oserois dire. Mais enfin, quand, malheureusement, elle eust rendu la seureté de la vie de son mary, on changea bien de medaille, car, d'abord, elle

trouva tout facille; on luy permit de voir son mary, la liberté de luy envoyer les vivres qu'elle vouloit, et mesme luy faire porter du vin dans de bouteilles (si contraire à l'usage ordinaire) que, dans chaque, elle pouvoit mettre sept ou huict brasses de corde; et, enfin, quand il feust jugé qu'il y en avoit assés, elle lui envoya de la bougie et une piere pour faire du feu, les hutils necessaires pour faire un trou à la porte pour passer; mais l'estonnement où il estoit, et le devoit bien estre, fist que le trou qu'il avoit fait se trouva trop petit; neantmoins, les tables qu'il avoit tirées se trouverent en trois pieces, ce qui l'estonna encore davantage. et mesme qu'il estoit proche du jour; neantmoins, il reajeusta et racommoda cella de telle façon que l'on dit que le jaulier n'en cogneust rien; mais ce n'est pas mon advis comme il se cognoistra par les suittes. Deux jours apres, ce pauvre prisonnier fait, la nuict, son trou plus grand; sort; monte sur les tuilles et attache ses cordes; mais au dernier nœud, par bonheur pour lui, il se denoue et tomba encore de plus de douze ou quinze pieds, et tomba sur le toit d'une maison d'un bourgeois de consideration de la ville de Bourdeaux, qui usa d'une grande cruauté. Car le prisonnier avoit fait un trou quand il tomba sur les tuilles, et de là, s'en alla tomber seur un lit d'une servante qui, par un bonheur tout à fait extraordinaire, se trouva voysine dud. Joseph; et, comme elle le voulust faire sortir par la porte, le maistre de la maison entendant du bruit, se leva, et rencontrant lad. servante avec un homme, il luy dit qu'il le vouloit tuer qu'il ne falloit pas qu'il fist de sa maison un bourdel; lors, il faleust que le malheureux déclina son nom et luy fist le recit de son avanture. Le maistre de la maison fust si cruel, comme j'ay desja dit, se mist en estat de le retenir et ramener en prison; mais enfin, et le malheureux et la maistresse de la maison adoucirent un peu cest homme là; mais neantmoins tout ce qu'ils en peurent obtenir, qu'il sortit par son mesme trou, qu'il ne vouloit point qu'il sortit par la porte ny estre en peine pour l'amour de luy; ce qui fust fait. Il repassa par son mesme trou, et, de maison en maison, seur les tuilles; enfin, avec la mesme corde, qui s'astoit denouée, il descendit à la rue et se sauva.

« Il y eut grande information contre le jaulier; mais tout cela n'estoit que pour venir à une abominable fin.

« Ayant demeuré une année hors de la province: l'impatience de revoir ce joli tendron que Dieu luy avoit donné en partage; ce fut là où les tirans acheverent quasy leur ouvrage; car, ayant decouvert, par le

moyen d'un bastard, que ledit Joseph avoit, ces bourreaux envoyerent led. jaulier qui avoit esté condamné a mort s'il ne remestoit point son prisonnier dans les prisons; mais on lui donna des recorps payés pour que, au lieu de mener led. Joseph en prison, s'il le rencontroit, de le tuer; ce qui fust faict, et mesme entre les bras de sa femme qui y fust un peu blessée de deux coups de mousqueton; mais, afin que le lecteur ne croye pas que je me surprenne; cette jeune femme estoit grosse lorsqu'il fut prins prisonnier, et del là jusques à ce qu'il feust tué, il s'y passa deux ans quatre ou cinq mois. Ce qui m'oblige à dire cella, cé que la veuve à cest age, ce qui est remarquable, se trouva chargée de deux enfans et grosse de cinq ou six mois, et abandonnée de tous les parans de son mary et de ses amis, et sans avoir quoyque ce soit de son mary que l'esperance du procès qui est pendant en la cour. »

(Ici il manque quelques lignes dans le manuscrit.)

« ..... Elle commença sa première instance en l'année 1648 par devant le presidial de Bordeaux, et demanda provision pour ses enfans. Dé lors, on commença de la chiquaner, car led. Godephroy, au lieu de la servir de bon beau-frere et avoir pitié de ses neveus, il reduisit cette veuve à apporter cette provision au parlement de Bourdeaux, pour avoir le moyen de faire un conflit, car il s'adressa en la Chambre et porta l'affaire au conseil où il obtint un arrest de renvoy en ladite Chambre, en l'an 1660. Et, après l'avoir fait signifier, il moureust la mesme année.

« Afin de donner un peu plus d'intelligence aux noms, cette veuve se qualifie : dame Izabeau d'Allegret, veuve de Messire Joseph de La Chassaigne, l'assassiné comme nous avons dit si dessus.

« Apres la mort dud. Godephroy, M. le President de La Vie escrivit une lettre au sieur de Grossombre, s'adressant à luy comme beau-pere des enfansts de lad. dame d'Allegret, et comme cognoissant, dans laquelle lettre il y avoit entre autres choses particulierement : il luy faisoit cognoistre qu'il ne devoit pas ignorer que le sieur de La Vie n'eust des droictz seur les biens de la maison de La Chassaigne, et qu'en sa consideration, il ne fairoit nulle action si ledit sieur de Grossombre vouloit entrer en conferance avec led. sieur president, ce qui fust fait malheureusement; dans laquelle conferance, M. le President de La Vie, pour establir ses droictz, dit que Eleonor de La Chassaigne et le sieur d'Arpaillan, avait esté conduictz en Biar apres l'enlevement fait de leurs personnes quand on les menoit prisonniers à Bourdeaux, et que

cella luy coustoit beaucoup d'argent, de peines et de soings pour les avoir garantis; que le sieur d'Arpaillan estoit mort, et que lad. Eleonor, sa veuve, avoit fait testament en faveur de dame Anthoinette de Camain, mere dudit sieur president, qui, par son adresse, se prevalant de la differance qu'il y a à un homme parfaitement scavant dans le stille du palais, à une personne qui n'a jamais fait d'autre mestier que d'estre à l'armée à la teste d'une compagnie; et, enfin, il obligea led. sieur de Grossombre d'engager lad. dame d'Allegret d'en venir aussi aux propositions qui furent toutes conformes a l'humeur qu'il possede encore aujourd'huy; car il fut le proposant, l'arbitre, le mediateur et, finalement, il dressa lui-mesme une transaction qui feust signée de toutes [les] parties; mais, comme il se voit fort souvent que Dieu aveugle les personnes, il la fist si furieusement avantageuse pour luy, que, d'abord qu'elle a esté cognue à la Cour, d'une commune voix de tous les juges (1). En l'an 1663, lad. dame d'Allegret s'en vint en cette ville et presenta requeste par où elle fist voir à la Cour que ses enfants estoint les seuls qui restoint du nom de La Chassaigne, et, par consequent, demanda la maintenue des biens. M. le president La Vie, qui cognossoit bien le deffaut et le peu de valeur que avoit la transaction qu'il avoit extorquée, escrivit aud. sieur de Grossombre, qui estoit venu en cette ville avec lad. dame d'Allegret, qu'il s'estonnoit bien de ce que nous estions venu poursuivre ce proces et qu'il aprehendoit bien que nous ne gatessions son affaire. Il escrivit une autre lettre au sieur de Camilrot, procureur, de lui fournir un procureur, ce qui feust fait. Quelques jours (apres) envoya un solliciteur, et de temps en temps, escrivoit des lettres aud. sieur Grossombre et de Camilrot qui, aparement devoint estre toutes pleines de bonne foy; mais l'escrivain l'entendoit bien autrement comme il a pareu par les suittes; car lad. dame Allegret (elle qui veritablement et son conseil y alloit de bonne foy) feurent seuls la cause que l'arrest de 63 feust donné de la façon qu'il est; car il faut remarquer que, depuis 47 jusqu'à 60, il a vouleu relacher ses droitz, et incessamment ——pour cella à la somme de vingt mille livres pour toute pretention: mais, bien esloigné qu'il y est eu de bonne foy en luy dans toute cette procedure c'est qu'apres l'arrest de 63, il est ordonné dans led. arrest que tous les fruitz dependants de la succession dont est question iroit à l'enchere au plus offrant et dernier

(1) Il manque la fin de la phrase.

encherisseur pour estre distribués conformement au droict des parties.

« Autres marques de la bonne foy : M. le president de La Vie leve cest arrest, prend une commission pour l'execution de la clause susdite, nous fait assigner à comparoistre devant un commissaire, conseiller au presidial de Bourdeaux, qui debvoit l'argent de son office aud. sieur president et qui estoit conseiller clerc, qui est chose remarquable, nous fait assigner pour comparoistre devant ledit commissaire. Cependant, il dresse de qualifications, les fait voir à la dame d'Allegret, qui ne savoit point ce que cella vouloit dire, mais, seur cette bonne foy, elles les signe. Quand il feust question de venir aux encheres, lad. Allegret a enchery lad. terre de Pressac, esperant, par ce moyen, avoir de quoy se mettre à couvert et pour ses enfants. La delivrance luy en ayant este faite, le commissaire lui demande bonne et suffisante caution dans la ville de Bourdeaux, ce qui estoit impossible à la dame. Elle recourt audit sieur president, et lui dit de vouloir donner son consentement que la delivrance lui soit faite sans caution. Ledit sieur president repond que sy M. Dorat, l'une des trois parties, y donnoit les mains, qu'il le vouloit; lors, ledit sieur Dorat apparament ne debvoit point avoir cette generosité, parce qu'il n'y avoit que quinze jours qu'il s'estoit fait des escritures les uns contre les autres, et que l'arrest qui venoit d'estre donné luy avoit osté les esperances qu'il avoit, et que la justice, que j'oseray dire avec le respect que je dois à la Cour, luy pouvoit accorder; neantmoins, ledit sieur Dorat dit qu'il censentoit; lors, M. le president, toujours de bonne foy, dit qu'il y avoit de qualifications signées qu'il falloit executer. Dans lesd. qualifications, il se trouva que cette pauvre veuve avoit signé que nul ne pouvoit avoir la delivrance sans donner de bonnes et suffisantes cautions. Le commissaire l'ordonne comme cella. Il fallut se rendre appelant à la Chambre; et la Cour, dans son usage accoustumé, feust sy remplie de justice qu'elle accorda la delivrance sans caution à la somme de 20, 500 livres.

« Un religieux feuillant nommé le pere Rouges et de nom et de poil, bossu, et de Tulle, s'entremit pour faire l'accomodement où, à ce coup icy, on verra tousjours la bonne foy : il fait passer une polisse avec led. sieur president, que la Chambre a recognue soustenable, et, du mesme jour que la requeste civile feust jugée et qu'il la perdit, on cassa cette polisse; malheureusement, le fils de la dame d'Allegret,

apres cella fust averti de l'endroit où estoit lad. Eleonor de La Chassaigne, qui, depuis l'an 1644 jusques a 60, on n'avoit jamais pu sçavoir là où elle estoit. Le sieur de La Chassaigne_____. »

(Ici s'arrête le brouillon du mémoire).

Ce Mémoire est probablement empreint d'exagération et de partialité; cependant la plupart des membres les plus influents de la Cour pensaient comme l'auteur inconnu. Voici ce qu'écrivait, le 10 mars 1644, au chancelier Séguier, M. de Pontac, président au parlement de Bordeaux :

« Monseigneur, ayant eu advis qu'on avait tué un gentilhomme nommé La Chassaigne, de plein jour, comme il se promenoit dans le jardrin de sa maison de Pressac, scituée à quatre lieues de cette ville, j'en fis informer par authorité de la Cour, et les sieurs de Primet et Muscadet, conseillers en icelle, feurent commis et deppustez pour fere l'information sur les lieux. Par la preuve, le gendre nommé Arpaillant et la fille unique du deffunt estant chargés de ce meurthre et d'avoir payé les assassins, l'horreur d'un parricide et d'un crime sy enorme obligea le Parlement de decrester prise de corps et d'envoyer le sieur de Muscadet, l'un des commissaires, acisté du lieutenant du vissenechal et d'un huissier de la Cour, pour authoriser la capture de ces criminels et les fere conduire dans la conciergerie; mais les sieurs Dislas et de La Vie, frere de mon collegue, firent assemblée de gens, en nombre de cinquante ou soixante hommes, tant à pied qu'à cheval, armés de fuzils et pistoletz, lesquels, advertis de cette capture, sortirent par le chasteau du Ha, ayant trouvé les portes de la ville fermées, et seroient allés au-devant du commissere, et l'ayant rencontré à ung quart de lieue de La Bastide, il luy auroit esté tiré quelques coups de pistolet par Dislas et La Vie, et, leur grand nombre ayant prevaleu, enleverent ces parricides, leurs parents. Cette temerité, Monseigneur, qui chocque l'authorité du roy, expose sa justice au mespris et foule aux pieds toute sorte de respect, m'a obligé de requerir qu'il soit proceddé contre les coupables par les rigueurs des ordonnances. Mais je ne doubte pas qu'ils chercheront leur salut dans la fuitte, et tacheront d'avoir quelque evoquation. C'est pourquoi, Monseigneur, je vous donne advis de la verité de ce quy s'est passé, sçachant bien que, comme chef de la justice, vous ne lairrés pas echapper ceux qui l'ont violée, et que tant de crimes ne demeureront pas impunis. Pour moi, Monseigneur, je rapporteray toute sorte de

soings pour m'acquitter de mon debvoir et meriter par mes obeyssances la qualité, Monseigneur, de vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

« De Pontac.

« A Bordeaux, le 19 mars 1644 (1).»

De son côté, M. de La Vie, premier président au Parlement de Paul écrivit, le 8 avril, à M. de Séguier, pour se plaindre de MM. de Pontac, président et procureur général, et de tous les parents et alliés qu'ils avaient dans le Parlement, qui avaient profité de l'absence de ses partisans pour décréter d'ajournement personnel et interdire l'avocat général La Vie, son fils, comme complice des assassins. Il ne pouvait cependant nier que ses enfants, leurs parents et amis, avaient délivré les prisonniers lorsqu'on les conduisait à Bordeaux. Thibaud ne faisait peut-être pas partie de cette expédition : du moins son père, dans une lettre écrite au chancelier Séguier, déclare qu'il était à cette époque à Pau et non à Bordeaux ; mais elle ne disculpe ni son autre fils ni ses parents (2).

D'Arpaillan et sa femme étaient en lieu de sûreté, et l'avocat général La Vie, dont le talent, la souplesse et l'adresse étaient remarquables, avait, après avoir joué un rôle compromettant pendant les commencements de la Fronde, trouvé moyen de se faire plus tard un chaud protecteur du cardinal Mazarin (3), qui voulait en faire un président au parlement de Bordeaux. Mazarin ne s'arrêta peut-être qu'après avoir reçu, au mois de décembre 1652, un avis anonyme dans lequel on rappelait au ministre la conduite que La Vie avait tenue pendant les troubles de la Fronde qu'il avait suscités, l'assassinat du sieur de La Chassaigne, l'enlèvement des coupables aux portes de Bordeaux, la

(1) *Arch. hist, de la Gironde*, t. XIX, p. 126.

(2) Cette lettre m'a été communiquée par M. Communay, collaborateur de la *Revue Catholique*.

(3) Une certaine quantité de lettres écrites par M. de La Vie au cardinal Mazarin ont été publiées dans les *Archives historiques de la Gironde*. On y voit comment il savait flatter les puissants dont il avait besoin. M. Théophile Bazot, dans son discours sur le *Parlement de Bordeaux et l'avocat général Thibaud de La Vie* (Bordeaux, G. Gounouilhou, imprimeur, 1869), cite les lettres où M. de La Vie se montre grand patriote, il ne parle pas de celles qui font connoitre le courtisan rusé, ne fait voir que l'homme politique et public, rejette tous les mémoires publiés contre lu comme calomnieux et parait ignorer la conduite qu'il a tenue à l'égard de la veuve de Joseph de La Chassaigne, conduite dans laquelle il a fait preuve de ruse et de rapacité.

procédure du Parlement qui l'interdit en sa charge, la cassation de cet arrêt, parce que la procédure avait été faite au préjudice d'une interdiction du conseil, le renvoi de l'affaire à un autre parlement, etc. (1).

Le mémoire qui rend compte de l'assassinat de Joseph de La Chassaigne donne aussi une idée des moyens que La Vie employa pour s'emparer des biens de sa veuve et de ses enfants. Quelques actes conservés dans les archives de M. d'Isle de La Lande et des châteaux du Cros et de La Roque prouvent que le mémoire bien qu'empreint d'exagération ne s'écarte pas trop de la vérité.

Joseph de La Chassaigne ayant été assassiné en 1645, André-Godefroy, son frère, lui survécut de seize ans. C'est pendant que ce dernier était seigneur de Pressac que la guerre commença entre le seigneur de Grossombre et le curé d'Espiet, guerre dont nous avons raconté plus haut les péripéties. Après sa mort, arrivée en 1661, Jean, fils de Joseph, lui succéda sous la tutelle de sa mère Isabeau d'Allegret. Nous avons parlé plus haut de l'intimité existant entre Louis d'Aix, seigneur de Grossombre, et cette dame, liaison qui amena le mariage de leurs enfants, ce qui nous a donné l'occasion de dire quel-

(1) *Archives his. de la Gironde*, t. VIII, p. 429. — Voici les passages de cet avis qui concerne l'assassinat du seigneur de Pressac : « V. E. sçaura donc qu'il y a huit » ou neuf années que mademoiselle de Pressac, cousine germaine du sieur de La Vie, » nourrie, des sa jeunesse, dans la maison de ce moderé parent se trouva enceinte. » Elle fut mariée à un très innocent gentilhomme par l'adresse de son charitable » cousin, qui trouva ce bon homme en humeur de couvrir sa galanterie. Peu de » sepmaines après le mariage, cet innocent ouvre les yeux...

» Il se fasche, il se tourmente, il dit que l'affront n'est pas supportable. » M. de La Vie trouve un expédient pour appaiser ce sot irrité, qui est que M. de » Pressac, pere de cette honneste demoyselle, donnera quelque peu d'argent » pour adoucir toutes choses. Le pere, desjà beaucoup irrité du crime de sa » fille, refuse de donner cest argent, et fait assés cognoistre qu'il ne veut pas » paier les infamies de sa fille et de son neveu. Ce gendre et cette fille, inspirés par » quelque bon genie, trouvent le moien de se defaire de leur pere, le font assassi- » ner par cinq ou six coquins (desquels deux ont estés roués et ont tout advoué), et » se saisissent de la maison encore teinte du sang de leur pere. Ceste action epou- » vantable effraye tout le monde. Le parlement de Bordeaux decrette de prise de » corps contre ces bons enfants, envoye un commissaire pour les conduire dans les » prisons; ils sont pris, ils sont conduits trois ou quatre lieues sans resistance, et » sont enlevés à un quart de lieue de la ville par les ordres de La Vie qui n'avait » garde d'abandonner une affaire où il avait tant de part. Le parlement casse cet » enlevement, surprend plusieurs lettres qui le rendent coupable, et trouve assés de » matiere pour l'interdire en sa charge, et pour ordonner qu'on informera de cette » action... »

ques mots du procès intenté par Thibaud de La Vie à Isabeau, du peu d'égards qu'il eut pour elle et comment, profitant de l'ignorance complète de cette jeune femme pour les affaires, il lui fit signer des actes compromettants pour elle, par suite desquels le parlement de Bordeaux, par arrêt du 11 mai 1669, ordonna que les biens saisis au préjudice de Jean et de Jeanne de La Chassaigne enfants de ladite Isabeau, lui demeureraient irrévocablement acquis (1).

Cependant le procès n'en resta pas là : le 24 novembre 1672 intervint entre les parties une transaction par laquelle il fut convenu que Jean de La Chassaigne abandonnerait à Antoinette de Camain la châtellenie de Chastelux en recevant une plus value de 700 livres. Cette transaction ne rétablit pas la paix, on plaidait encore en 1679, mais en fin de compte, la terre de Chastelux et une bonne partie de la fortune de Jean de La Chassaigne restèrent à Thibaud de La Vie (2).

Isabeau d'Allegret vivait toujours. Sa vie fut un long martyre. Elle était mariée à douze ans environ, en 1660; deux ans après, son mari fut emprisonné, elle le fit évader à force d'adresse et de courage; elle était deux fois mère à dix-sept ans, et enceinte lorsqu'il fut assassiné dans ses bras. Elle eut, avec les fauteurs de ce meurtre, un procès qui ébrécha sa fortune et celle de ses enfants; il était à peine terminé lorsqu'elle fit, le 20 novembre 1691, son testament par lequel elle demanda à être enterrée au pied de la croix du cimetière de Daignac; légua aux curés de cette paroisse une pièce de terre, située au lieu de Gaudon près du chemin qui du Temple se dirige à Curton, pour célébrer à perpétuité une messe, le samedi de chaque semaine ou un autre jour s'ils en étaient empêchés, et une autre messe tous les vendredis du carême pour le salut de son âme, de celle de son mari et de ses autres parents et descendants. Elle ratifia le don qu'elle avait fait de la moitié de ses biens à son fils en le mariant; et, comme elle s'était réservé 4,000 livres, elle en donna trois à sa fille à la condition qu'après sa mort, ses héritiers donneraient 1500 livres à Jeanne de La Chassaigne, fille aînée de son fils. Elle légua les 1000 livres restant à Philippe de La Chassaigne, son filleul; tous ses meubles à sa fille Jeanne de La Chassaigne, dame de Larmavaille; voulut que son fils et sa fille entretinssent Jeanne, sa servante, tant en santé qu'en maladie, pendant toute sa vie, ainsi qu'elle le lui avait promis parce

(1) Arch. d'Isle de La Lande.
(2) Arch. de La Roque, de M. d'Isle de Lalande, du Cros et de Blézignac.

qu'elle ne lui avait jamais donné de gages; institua héritiers universels son fils et sa fille (1).

Depuis cette époque, l'histoire du château de Pressac n'offre plus d'intérêt. Le dernier seigneur de cette terre, Jacques-Christophe de La Chassaigne, est mort en 1809, après avoir aliéné Pressac à M. Bénazet, avoué; le général vicomte Darmagnac en devint acquéreur quelques temps après, son fils l'a vendu à M. Bessière, beau-père de M. Trincaud La Tour qui le possède maintenant.

Nous ne reviendrons pas sur la description du beau château de Pressac que nous avons faite, avec le plus grand soin, dans la *Guienne Militaire*, t. II, p. 176. Nous avons aussi étudié alors le moulin neuf à Daignac, bâti au commencement du XII^e^ siècle, et n'ayant cessé de moudre depuis l'an 1119 au moins; c'est, à notre connaissance, le plus ancien moulin existant dans le département de la Gironde (*Guienne Militaire*, t. II, p. 174). Dans le même ouvrage (t. II, p. 158), nous avons écrit tout ce que nous savons sur le château de Curton situé dans la paroisse de Daignac. Enfin, nous avons étudié plus haut les maisons nobles de Larmavaille et de Peyrefus situés aussi dans cette paroisse.

(*A suivre.*) LEO DROUYN.

A TRAVERS LES LIVRES

Glossaire Archéologique du Moyen Age et de la Renaissance, par VICTOR GAY, ancien architecte du gouvernement, associé correspondant de la Société des antiquaires de France. Tome I (A-G). Paris, librairie de la Société Bibliographique (Palmé). 1882-1887. 1 vol. in-4°, à deux colonnes, de 807 pages, avec environ 1,000 vignettes.

Pendant des siècles, notre pays a exercé une suprématie incontestable dans le domaine des arts appliqués à l'industrie. Au Moyen Age notamment et à l'époque de la Renaissance, nos artisans français n'eurent rien à envier à leurs concurrents d'Italie et d'Allemagne. Ils avaient l'originalité et la richesse dans l'invention des thèmes, la sûreté et la délicatesse de goût qui est un des caractères de notre

(1) Arch. de M. d'Isle de La Lande.

race, l'habileté de main, le sérieux et la loyauté dans la fabrication. Les traditions se transmettaient fidèlement, grâce à des statuts sagement élaborés par les « prud'hommes » de chaque métier, grâce à la solide organisation de l'apprentissage et à la rigueur avec laquelle les gardes-jurés des corporations veillaient à l'exécution littérale des règlements (1). Nos villes possédaient dans leurs édifices publics, dans leurs églises innombrables, des trésors d'art d'une incomparable richesse, véritables « musées d'art décoratif » qui concouraient efficacement à l'éducation technique. Malheureusement, ces œuvres charmantes ont été dédaignées aux deux derniers siècles; malheureusement surtout, la Révolution est venue qui a fait main basse sur tant de belles choses, qui les a dispersées et souvent anéanties.

La destruction pourtant n'a pas été complète. Dans certaines contrées priviligiées, en Normandie, par exemple, et en Champagne, les églises ont conservé des débris de leur ancienne fortune. Beaucoup d'œuvres ont été recueillies par des collectionneurs avisés, d'autres ont enrichi certains musées spéciaux. Qu'on visite, au Louvre, la collection Sauvageot; qu'on parcoure les salles encombrées de merveilles du musée de Cluny, ou les galeries de l'admirable musée d'antiquités de Rouen, et on pourra se faire quelque idée de ce que nous avons perdu; mais, tout en admirant les épaves délaissées par le flot révolutionnaire, on rêvera avec tristesse à ce que devait être notre vieille France avant le pillage systématique auquel on l'a soumise.

Les livres sont là pour nous rendre les splendeurs disparues ou dispersées. Depuis cinquante ans, une légion d'archéologues, de critiques d'art, de dessinateurs semble avoir pris pour mot-d'ordre le *colligite fragmenta, ne pereant* de l'Evangile. Œuvres d'orfévrerie, verreries, sculptures, meubles, ont été étudiés de toutes parts. Les perfectionnements perpétuels des moyens de reproduction ont permis de répandre à peu de frais des dessins exacts qui ont exercé sur l'art décoratif contemporain une heureuse influence.

D'autre part, la vie privée et la vie publique de nos pères sont beaucoup mieux connues. Les vieux chroniqueurs nous ont été rendus sous leur forme originale; les archives nationales, celles des villes et des départements, profondément fouillées, ont permis de renouveller

(1) Pour se faire l'idée de l'exactitude de nos affirmations, il suffira d'étudier le *Livre des Métiers*, d'Étienne Boileau, ou les *Études sur l'industrie et la classe industrielle à Paris, au* XIII^e^ *et au* XIV^e^ *siècle*, de M. Fagniez.

l'histoire du Moyen Age. Enfin, les philologues se sont attachés à remettre en lumière nos vieilles épopées, nos vieux romans dont le texte mieux compris, plus exactement étudié fournit des renseignements innombrables et de première main sur les mœurs, les usages, la civilisation de nos ancêtres.

M. Victor Gay, dans l'important ouvrage que j'ai sous les yeux, s'est appliqué à mettre définitivement en œuvre tant de matériaux accumulés. Il est arrivé à son heure pour compléter les travaux de ses devanciers par une immense contribution personnelle. Non seulement, il glane largement après eux dans les champs divers qu'ils ont parcourus, mais il moisonne à pleines mains dans ceux qu'ils ont négligés. Il joint surtout les précieux avantages d'une méthode nouvelle à laquelle il s'attache rigoureusement, ce qui lui permet, sans phrases superflues, de dire infiniment de choses et de les dire avec précision.

Sous près de cinq mille mots, son *Glossaire* comprendra tout ce qu'il a remontré d'intéressant au point de vue de l'art et de l'archéologie dans les monuments *écrits* et les monuments *figurés,* depuis les temps carlovingiens jusqu'à la Renaissance. Il s'agit d'éclairer les textes par les œuvres d'art et réciproquement. Pour cela, chaque mot, rigoureusement orthographié, est examiné et défini suivant ses sens divers et suivi d'un commentaire où, reproduisant chronologiquement les textes originaux empruntés uniquement aux sources contemporaines, traités techniques, ordonnances et réglements anciens concernant l'industrie, inventaires et comptes inédits, chansons de gestes, poésies familières, chroniques, nous fournissent par milliers des indications précises et des descriptions dont l'exactitude ne saurait être mise en doute. Ces renseignements sont éclaircis par de très nombreuses vignettes parfaitement exécutées d'après les dessins de l'auteur et reproduisant, avec la fermeté et la netteté de crayon propres aux architectes, des objets presque toujours inédits ou du moins presque inconnus.

Il n'est pas difficile de se rendre compte de l'utilité d'une œuvre pareille à laquelle du reste tout les recueils périodiques spéciaux sans distinction d'école, n'ont pas marchandé l'éloge sans réserve. Non seulement l'historien et le philologue y pourront puiser en abondance des notions très intéressantes d'un usage immédiat, mais le simple amateur y rencontrera d'excellentes leçons de goût et de sûrs moyens d'appréciation; l'artiste y trouvera des exemples datés qui, tout en lui

suggérant des idées nouvelles, lui permettront d'éviter les anachronismes si choquants pour les hommes de sciences.

Quant à nos confrères, ils n'auront qu'à se féliciter de s'être mis à l'école de M. Victor Gay. Ils savent quelle fut la fécondité de l'art religieux du Moyen Age, la perfection des œuvres si originales et si charmantes que nous lui devons. Le *Glossaire Archéologique* abonde en détails concernant l'orfèvrerie, les tissus, vêtements sacrés, le mobilier ecclésiastique et nous donne tout un musée d'objets inédits. La lecture de ce beau livre est bien faite pour affiner le goût. Elle nous rendra capable d'apprécier sainement l'œuvre du passé; elle nous animera à la conservation de ses précieux débris, si nous avons le bonheur de les posséder encore, elle nous mettront surtout en état de juger avec autorité les projets de restauration qu'on nous propose et de proscrire résolument les objets de style douteux et de mauvais goût, dont bon nombre de fabricants de pseudo-gothique encombrent hélas! nos sacristies et nos églises.

ERNEST ALLAIN.

MADAME DE CHATEAUBRIAND

Lettres à M. Clausel de Coussergues

(SUITE).

« Notre meilleur ami. »
(Mme de Chateaubriand.)

Pendant l'hiver de 1813 à 1814, M. de Clausel se tint à Paris, observant de près les divers actes de la tragédie que l'Europe en armes jouait sous les yeux. On approchait du dénouement. Le cercle de fer et de feu se resserrait autour de la capitale.

De jour en jour, d'heure en heure, il devenait plus évident que Napoléon, malgré son génie et l'héroïsme de ses soldats, succomberait sous le nombre. « Chacun, dit l'auteur des *Mémoires d'outre-tombe,* s'occupait du parti qu'il aurait à prendre dans la catastrophe prochaine. Tous les soirs, mes amis venaient causer chez Mme de Chateaubriand, raconter et commenter les événements. MM. de Fontanes, Clausel et Joubert accoururent avec la foule de ces amis que donnent les événements et que les événements retirent. »

On sait ce qui advint : les Alliés dans Paris, Napoléon à Fontainebleau, la brochure de *Buonaparte et des Bourbons,* l'île d'Elbe, Louis XVIII à Paris, la Charte octroyée.

Clausel avait adhéré, comme législateur, à la déchéance de Napoléon. Il fut nommé membre de la commission formée par le Roi pour travailler à la rédaction de la Charte.

La première année de la Restauration n'était pas encore accomplie, quand la rentrée en France de Napoléon jeta la cour et le pays dans la stupeur. Louis XVIII fut magnifique de sang-froid et de royale dignité. Il fallait autre chose pour sauver la situation. Les aigles impériales précipitaient leur vol. Force fut de se résigner à fuir devant elles. Le Roi partit

dans la nuit du 19 au 20 mars. Le 20, à huit heures du soir, l'exilé de l'île d'Elbe se présentait à la barrière d'Italie. D'autres que Louis XVIII avaient les meilleures raisons de ne pas attendre l'Empereur. Parmi ceux que Napoléon n'aurait pas épargnés, le plus exposé peut-être était l'auteur du terrible pamphlet contre *Buonaparte*. On se rendit compte en haut lieu du danger particulier que courait Chateaubriand. Le chancelier lui dépêcha, vers minuit, l'ami Clausel, pour lui annoncer le départ du Roi et pour lui remettre une somme de 12,000 francs.

Puis viennent les petits Cent-jours. C'est aux notes de Mme de Chateaubriand qu'il en faut demander le pittoresque et nerveux récit.

Les lettres qui vont suivre contiennent de vives allusions aux choses de la politique, à la différence des lettres qui remontent à l'Empire, lesquelles sont rigoureusement muettes sur ce chapitre.

Malgré toute son admiration pour le « grand homme », et son excessive sévérité pour les serviteurs de la légitimité, on ne peut s'empêcher de voir, dans cette différence, un hommage à l'esprit libéral de la Restauration, et d'autant plus significatif qu'il était moins voulu.

Ce vendredi 3 octobre (1817).

Mme de Levis me mande que vous êtes souffrant; aussitôt j'oublie toutes vos iniquités, et je vous conjure de nous écrire un petit mot pour nous rassurer. Soignez-vous bien; ne vous épargnez pas *Laënnec;* songez que vous vous devez à votre famille, à vos amis, et que vous rendrez compte à Dieu du salut de votre corps, aussi bien que de celui de votre âme.

Que dites-vous de notre retour? Je suis sûre que vous en êtes enchanté; en attendant, veuillez nous donner quelques pauvres petites nouvelles; et surtout, mettez-nous au fait de la situation des *esprits*. Que dit-on de la nomination du sieur Molé (1), Pair des cent-jours, *correcteur de l'acte additionnel,* comte de Tufière s'il en fût, et rénégat

(1) Chénedollé disait de M. Molé : « Molé ne cause plus; il n'a que des jugements. » (Voir *Correspondants de Joubert*, p. 243. — Voir aussi *Hist. de la Restauration*, par Dareste, I, p. 289.)

par excellence? Il paraît que les pauvres ultras ne se lasseront jamais de tirer les marrons du feu et d'étayer le ministère pour l'empêcher de tomber.

Mme de Clausel est-elle arrivée? J'ai un grand empressement de la voir et de faire sa connaissance.

Adieu, mon cher Ultra, soyez-le toujours. Ce n'est pas le moyen d'avoir le vent en poupe; mais c'est celui d'avoir l'âme en paix.

Voici mon adresse : A. Lonné, chez Madame la comtesse d'Orglandes, par Beslême, département de l'Orne.

Samedi 7 (1817).

M. de Chateaubriand vous aura dit, mon cher ami, combien j'étais désolée de ne pouvoir aller savoir des nouvelles de Mme de Clausel et de vous tous; mais vous savez ce que c'est qu'une reprise de catarrhe, avec des crachements de sang; je suis donc condamnée à rester chez moi, où, d'esprit et de cœur, je ne cesse d'être avec vous.

A demain, si je suis mieux.

[1817]

Peste soit de votre rue Cassette, nous ne vous voyons plus! Venez au moins dîner aujourd'hui avec nous. Vous avez fait de si belle besogne, hier, à votre Chambre, que nous sommes pressés de vous en faire notre compliment. Hier au soir, Corbière, Villèle et Labourdonnaye avaient l'air de trois chiens fouettés.

Viendrez-vous?

La lettre suivante est datée de la Vallée aux Loups. A voir les instances de Mme de Chateaubriand pour obtenir que l'ami Clausel vienne occuper la chambre meublée à son intention, on ne se douterait pas que la vente aux enchères est proche. Ce fut la dernière saison que M. et Mme de Chateaubriand passèrent dans leur chère Vallée. Un chapitre des *Mémoires d'outre-tombe,* daté novembre 1817, est intitulé : « *Dernières lignes écrites à la Vallée aux Loups.* »

Ce 15 juillet [1817].

MON CHER MINISTRE,

Je ne mets pas la main à la plume pour vous faire des compliments mais pour vous dire des injures. Ne pas nous donner signe de vie depuis que vous êtes dans vos montagnes inaccessibles! voilà bien la douce quiétude d'un égoïste. Votre chère personne à l'abri, vous ne vous inquiétez plus de quel côté vient le vent. Cependant au physique comme au moral, il est ici à la tempête, et les collines de Val-de-Loup

ne nous empêchent pas de l'entendre souffler de tous côtés. Chacun, dans la grande Babylone, attend le mois d'octobre à sa manière : les uns avec espoir de salut, les autres avec désespoir et rage. Pour moi je le vois venir avec indifférence, ou plutôt résignation, bien sûre qu'il nous ramènera des députés excellents, mais qui n'en feront pas de meilleure besogne. La confusion des langues est parmi les honnêtes gens, ils ne s'entendent et ne s'entendront jamais : le pourquoi est tout au long dans mes *Prophéties*.

Nous sommes à la campagne depuis quinze jours. Nous ne nous promenons point, parce qu'il pleut toujours; mais nous nous chauffons beaucoup, parce qu'il fait grand froid : c'est un joli temps du mois de juillet. On dit que la fin du monde doit arriver le 17, le peuple le croit fermement, et moi, un peu : j'attends le 18 avec impatience. Du reste, rien de nouveau, mais si ma nouvelle est vraie, elle en vaut mille. M. de Chateaubriand, qui est un incrédule, s'occupe encore d'intérêts temporels; il vous recommande de n'être pas oisif dans votre tournée et de revenir promptement. Nous vous avons fait meubler une petite chambre, à la Vallée, où il ne vous manquera rien, ni pluie, ni vent, ni soleil, parce qu'elle est sous le toit.

Venez donc et apportez-moi de ces champignons qu'on cueille à grands frais sur les montagnes du Rouergue : vous savez qu'ici, avec les mains pleines, on est toujours sûr de faire sa paix.

Pour vous dire un mot de politique : L'ami Lainé va toujours de mal en pis, le Richelieu de pis en pis; pour le Cazes, c'est le pire de tous, parce qu'il est le plus fin, j'entends fin comme un laquais; mais dans ce temps-ci, les tours d'antichambre réussissent mieux que d'autres.

Voilà qu'on dit que Lainé donne sa démission; je n'en crois pas le mot. Cependant, à entendre le cher homme, il n'est là que pour faire place à quelqu'un de plus capable que lui; mais je commence à soupçonner sa foi aussi mauvaise que ses principes, et c'est beaucoup dire.

Adieu, je ne voulais vous écrire qu'un mot pour vous gronder, et voilà une lettre. Répondez-moi. — Je pars pour Paris; je vais dîner avec ma bonne duchesse; je lui ai déjà annoncé votre visite pour la session prochaine; elle est bien prévenue qu'elle verra la perle des députés, et le plus chrétien des chrétiens. Elle vous prie d'avance à dîner.

Quand revenez-vous? Je pense que tout ira mal jusqu'à votre retour. Je crois que quand les coquins vous voient trotter par les rues de Paris, cela les fait rentrer dans leur coquille.

Voici M^me^ de Chateaubriand installée chez son amie de prédilection, M^me^ de Lévis. Telle est son intimité avec la bonne duchesse qu'elle se regarde à Noisiel comme chez elle

et invite ses amis à l'y venir rejoindre. Il faut lire les deux jolies petites lettres écrites de Noisiel, dans les *Correspondants de Joubert*. Le seigneur du lieu y est crayonné très gentiment.

Ce jeudy matin [octobre 1818].

J'apprends votre arrivée par Mme Joubert; j'ai fait part de cette bonne nouvelle à la maîtresse de ces lieux [duchesse de Lévis], qui me charge de vous sommer de sa part de venir nous voir à Noisiel.

M. de Chateaubriand, qui revient samedi, vous amenera, et la voiture vous reconduira le soir à Paris : si Joubert n'est pas parti, vous le déciderez aisément à vous accompagner; alors la joie, ici, sera complète.

Je ne vous écris qu'un mot; le *Chat* étant près de monter en voiture et brûlant d'être à Paris, pour faire de la politique enragée.

Le mot de « politique enragée, » appliqué à une période ultérieure, serait juste, non moins que piquant, vu l'origine; il caractériserait très bien la guerre sans merci que Chateaubriand fit à Villèle, et, par contre-coup, à la Restauration, depuis son renvoi injustifiable du ministère. Mais à la date de la lettre et dans la pensée de Mme de Chateaubriand, il n'est permis d'y voir qu'un trait de sa joviale humeur. Et, à ce propos, avouons-le en passant : l'action politique de Chateaubriand ne fut ni sans résultat, ni sans gloire. Dans l'intervalle des deux lettres, il représenta la France avec éclat comme ambassadeur, à Berlin, puis à Londres; il fut l'un des plénipotentiaires, et des plus remarqués, au congrès de Vérone; ministre des affaires étrangères, il prépara la guerre d'Espagne, ayant pour adversaires diplomatiques les grands ministres Metternich et Canning, lesquels, après avoir grondé, durent baisser pavillon en cette rencontre solennelle et laisser le champ libre au drapeau fleurdelisé.

A tant d'historiens qui lui refusent tout mérite politique, je veux opposer le jugement d'un homme au sens droit, sans passion et sans préjugés, qu'un goût très vif rapprocha des affaires, sans pouvoir l'y engager, et qui se tint constamment en rapports avec les gouvernants successifs de la France, y compris MM. Thiers, Jules Simon, Mac-Mahon, Broglie,

Dufaure, Jules Grévy, Jules Ferry. Je parle de Mgr de Bonnechose.

Arrivé à la dernière étape de sa longue carrière, le cardinal de Bonnechose se mit à lire ou à relire les *Mémoires d'outre-Tombe,* après le *Mémorial de Sainte-Hélène;* et voici comment il a résumé son impression sur le compte de Chateaubriand : « M. de Chateaubriand avait des vues plus étendues, plus « élevées, *et peut-être plus justes,* que celles des ministres de « Charles X. Mais quel mauvais caractère...! »

Quelques mois avant sa mort, ayant beaucoup vu et beaucoup retenu, le vénérable pontife avait le droit d'établir de ces comparaisons, de prononcer de ces jugements, sans encourir le reproche de parti-pris. — Il avait accepté tous les régimes et ne s'était abandonné à aucun (1).

Nous arrivons à l'année 1826. Dans l'intervalle, inutile de le remarquer, les rapports de Mme de Chateaubriand et de M. de Clausel furent les mêmes, c'est-à-dire, très affectueux. On lit dans les *Correspondants de Joubert :*

« 21 octobre 1819. — Paris n'est pas si désert qu'il n'y reste Lemoine et Clausel; je garde le premier comme somnifère; l'autre a repris son caractère d'ambassadeur. C'est lui qui traite de nos affaires d'hôpital avec mon archevêque, mes conseillers, etc... Il est aussi de mon conseil privé, où il n'a point de rivaux, parce qu'il est seul. »

Et dans la dernière lettre de Mme de Chateaubriand au bon Joubert :

« 16 novembre 1822. — Vous ai-je dit que j'avais des oiseaux chinois? C'est Clausel qui me les a fait donner par le préfet apostolique du Sénégal, qui avait été en Chine..., etc... »

En 1826, Chateaubriand n'est plus ministre ni ambassadeur. Il a repris sa plume, — la plume de combat, — l'épée à deux tranchants. Le revoilà journaliste. C'était moins que

(1) Voir la très belle *Vie du cardinal de Bonnechose,* par Mgr Besson, évêque de Nîmes, Uzès et Alais. 2 vol. Paris, Retaux-Bray. 1887.

rien dans l'estimation de M^me^ de Chateaubriand. Dès le début de sa lettre, elle fait à ses grandeurs évanouies des allusions charmantes.

La Seyne, ce 31 mars [1826].

Je m'aperçois, mon cher ministre, que je ne suis plus qu'une majesté tombée. Il faut convenir cependant que vous êtes le plus ingrat de mes sujets, car Lemoine, mon premier gentilhomme de la Chambre, et Henry, mon chancelier, m'ont écrit; et le dernier surtout, une lettre qui est un chef-d'œuvre, tant il est vrai qu'un cœur loyal n'est jamais sans esprit.

M. de Chateaubriand vous a parlé du pays que j'habite : le plus inconnu de la Chrétienté et qui ne devrait pas l'être, après tout ce qu'il a souffert lors du siège de Toulon et tous les sacrifices des pauvres habitants pour soutenir la cause royale. Il est resté cependant assez ignoré, et surtout assez ignorant des vanités du monde pour que mon arrivée y ait fait sensation; les enfants me suivaient en foule; ils se précipitaient sous les pieds des chevaux et montaient sur les roues pour voir ce qui allait sortir de cette belle boite. Quand ils ont vu que c'était une dame, ils en ont fait de suite une princesse et une reine; le nom de princesse m'est resté; mais on me traite en reine pour ce qui regarde ma liste civile qu'on croit inépuisable. Je ne puis faire un pas sans être accablée de demandes ou de présents qui me coûtent également cher, mais qui me valent bon nombre de bénédictions.

Du reste, ce pays-ci est beaucoup plus joli que celui d'Hyères. La ville, qui n'est qu'un village, est sur le golfe qui termine la rade de Toulon. Elle est environnée de petits coteaux, bien dessinés, et plantés de vignes, de cyprès et d'oliviers.

Du village, on a la vue de Toulon et de la rade; et, si l'on monte un peu, celle de la pleine mer couverte de vaisseaux qui se croisent et d'une quantité de petits bâtiments et bateaux pêcheurs, montés les uns par d'honnêtes marins, les autres par d'honnêtes forçats, dont les habits rouges sont d'un effet très agréable, tout au travers des voiles.

Mais en vous parlant de ce pays, je ne dois pas oublier ce qu'il renferme de très curieux : c'est une famille de *vrais Massillon,* qui y vit dans un état de pauvreté tel, que Madame Massillon est obligée de garder la chambre, faute de vêtements. Cette famille est composée du père, de la mère et de deux garçons.

Au mois de juillet dernier, M. le cardinal de Clermont-Tonnerre écrivit à M. le Grand Maître de l'Université en faveur du plus jeune des deux fils, âgé de quatorze ans, afin de lui obtenir une place dans un collège. Mais cette demande est restée sans réponse; et ce malheureux enfant est encore à la charge de ses parents; il annonce tout

plein d'esprit, mais il est totalement dénué d'instruction. L'aîné, âgé de vingt ans, et celui pour lequel je sollicite tout votre intérêt, demande une place dans les douanes ou dans les postes. Je sais bien que ces places ne sont point du département de M. le Grand-Maître de l'Université, mais je suis convaincue qu'il ne refusera pas de se charger de cette cause, et plus convaincue encore que son éloquence, qui me rappelle si bien celle de l'illustre évêque de Clermont, ne plaidera point en vain auprès du Roi. En acquérant des droits à la reconnaissance d'une intéressante famille, il rendra un vrai service à la Monarchie et au Monarque, qui ignore sûrement que des neveux de Massillon meurent de faim sous le règne d'un descendant de Louis XIV.

Je joins ici, mon cher ami, une petite note qui m'a été remise par le jeune Massillon; vous jugerez par la manière dont elle est rédigée de la pauvre éducation du rédacteur. Mais, ce défaut de savoir est balancé par toutes sortes de bonnes qualités, une piété exemplaire et un grand désir de se rendre digne du nom qu'il porte.

Si M. l'Évêque d'Hermopolis pouvait ajouter encore un service, celui de faire placer le jeune frère dans un collège, ce serait en vérité une justice à rendre à cette pauvre famille, je n'ose dire un grand plaisir à me faire.

Je saisis avec empressement cette occasion de renouveler à M. le Grand-Maître tous mes remerciements de l'honneur qu'il a bien voulu me faire en m'envoyant son ouvrage; j'en suis d'autant plus reconnaissante qu'il a eu la bonté d'y mettre son nom. Veuillez, mon cher ministre, être mon interprète auprès de Son Excellence, et recommander ma prière à son obligeance et à sa charité.

Répondez-moi, et le plus tôt possible, car il se peut que je ne tarde pas à me mettre en route pour Neufchâtel, ne me trouvant pas bien de l'air de la Provence, et encore moins de la nourriture qui est détestable pour ma pauvre santé.

Donnez, je vous prie, de mes nouvelles à M. de Chateaubriand auquel je n'écris pas aujourd'hui, et dites-lui de ne pas oublier de m'envoyer l'adresse de l'*amie de M^me^ de Duras*, à Lausanne.

On dit que vous viendrez nous voir dans notre exil. *Amen!* Quoique Français, vous serez reçu par exception.

Il se peut que l'amie de M^me^ de Duras, à Lausanne, dont M^me^ de Chateaubriand demandait l'adresse, soit cette dame de Cottens dont il est question dans les *Mémoires d'outre-tombe* (1) :

« M^me^ de Chateaubriand, étant malade, fit un voyage dans

(1) *Mémoires d'outre-tombe*, t. IV, p. 327.

le midi de la France, ne s'en trouva pas bien, revint à Lyon où le docteur Prunelle la condamna. Je l'allai rejoindre ; je la conduisis à Lausanne où elle fit mentir M. Prunelle. Je demeurai à Lausanne tour à tour chez M. de Sivry et chez Mme de Cottens, femme affectueuse, spirituelle et infortunée. »

Mme de Chateaubriand était à Lausanne le 20 mai 1826. Elle écrivit de cette ville, et ce même jour, à Mme Récamier, pour la remercier de s'être intéressée « à sa pauvre protégée, Mme Jonquier. C'est une sainte, ajoutait-elle, et qui priera Dieu pour vous. Vous avez fait le bonheur d'une famille entière et des plus honnêtes gens du monde. » — « Mme de Chateaubriand revint à Paris dans le courant de ce même été (1). »

Quelque éloquence était de mise dans une pièce destinée à passer sous les yeux de l'évêque d'Hermopolis. Mme de Chateaubriand s'y élève sans effort : elle en trouve le secret dans les inspirations de sa belle âme. D'une plume toujours libre et légère, elle effleure nombre d'arguments, les plus propres à gagner l'éloquent prélat et à être redits, par le ministre, au roi très chrétien. Quelle suite fut donnée à la lettre?

J'ai supposé qu'après avoir lu ce petit chef-d'œuvre, le lecteur poserait nécessairement la question.

Le grand nom de Massillon double la curiosité.

Voici les renseigments, très précis et très précieux, qui m'ont été adressés de Toulon, sous des dates diverses. Je les rassemble en les dégageant de tout détail étranger :

« Vous ne sauriez croire l'émotion que m'a causée votre lettre, non seulement par ce que vous me dites, concernant le séjour de Mme de Chateaubriand dans mon pays natal, mais surtout parce que j'appartiens à cette famille Massillon, recommandée si chaleureusement à Mgr de Frayssinous.

« J'ai entendu raconter que Mgr de Forbin-Janson revenant de faire un pèlerinage à Jérusalem, en 1826, s'arrêta dans notre ville dont il connaissait beaucoup le curé, M. de Laforest.

« Invité par son ami et ancien collaborateur de mission, à

(1) *Souv. et Cor. de Mme Récamier*, t. II, p. 214-215.

monter en chaire, on se souvient encore qu'il dit au milieu de son sermon : « Une femme supérieure, incomparable, etc., est parmi vous et vous ne la connaissez pas. C'est la femme de l'auteur de génie qui a écrit l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem*, beau livre dont je vous conseille la lecture; c'est M^me^ de Chateaubrrriand. » Les vieux n'ont pas oublié que M^gr^ de Forbin faisait beaucoup sonner les r.

« On pense que ce fut sur les conseils de M. de Jeffrier, directeur des contributions indirectes, à Toulon, que M^me^ de Chateaubriand choisit La Seyne pour essayer d'y rétablir sa pauvre santé. M. de Jeffrier venait, de Toulon, les jours de beau temps, promener son amie malade. Mon père, qui vit encore et avait dix-neuf ans en 1826, se rappelle avoir rencontré bien des fois M^me^ de Chateaubriand appuyée au bras de M. de Jeffrier. Celui-ci avait alors environ soixante ans. Sa fille a épousé M. Duroch, bras droit de l'amiral Dumont d'Urville pendant le voyage d'exploration de l'*Astrolabe*.

« M^me^ de Chateaubriand connut à La Seyne les familles des deux frères Vincent Massillon et Jacques Massillon.

« Vincent Massillon habitait cours de La Seyne, à deux portes de M^me^ de Chateaubriand. Il avait deux filles et un fils, nommé Joseph, qui passa, de la marine marchande, dans la marine de l'État, le 1^er^ *Juin 1826*. La date est à remarquer : je la souligne. Peu à peu, Joseph a conquis les quatre galons d'or de capitaine de frégate et la rosette d'officier de la Légion d'honneur. Il a même commandé en Chine. Il est mort en bon chrétien, sur notre paroisse, en 1877.

« Jacques Massillon avait deux fils, François et Bernardin : ce sont les deux Massillon que M^me^ de Chateaubriand recommandait à M^gr^ l'évêque d'Hermopolis. Bernardin, le plus jeune, né le 7 septembre 1811, s'embarqua comme mousse le 20 mars 1827 : il ne fit que végéter dans la marine et eut une triste fin : il se noya en tombant accidentellement du bateau pêcheur le *Kensington,* dans la baie de Chesupeake, le 4 avril 1845.

« François, objet direct de la demande de M^me^ de Chateaubriand, fut admis comme écrivain de la marine, le 1^er^ *Mai 1826* : il remplaça mon père au bureau des inscriptions

maritimes, dont le directeur était M. Cruveiller, intime ami de Mme de Chateaubriand. François est arrivé au grade de sous-commissaire de la marine, avec les trois galons. Cher oncle et parrain ! j'ai eu la douloureuse consolation de l'administrer, l'an passé, à pareil jour (20 décembre 1885). Le 22 du même mois, il est mort à Marseille.

« Bien conseillés, grâce à Mme de Chateaubriand, et protégés en haut lieu, les deux cousins, sinon les deux frères, ont donc fourni une carrière honorable.

» Mme de Chateaubriand était logée cours de La Seyne, actuellement cours Louis Blanc, près des Pères Maristes, dans une maison à trois étages. Les trois fenêtres de chaque étage sont ornées de têtes ou figures en saillie. La maison appartenait à Mme Esclapon-Riquier, sœur de cette dame Jonquier en faveur de laquelle Mme de Chateaubriand écrivit aussi, de La Seyne, à Mme Récamier. M. Esclapon et M. Riquier se rattachaient, comme les Massillon, venus d'Hyères, à l'ancienne bourgeoisie de la contrée, totalement ruinée par la révolution et par les guerres de l'Empire (1). »

Ce n'est plus à l'ami Clausel que sont adressés les deux billets suivants : on s'en aperçoit dès les premiers mots, et au changement de ton ; c'est à son frère, l'abbé de Clausel, membre du conseil royal de l'instruction publique. On a vu plus haut, par suite de quelles circonstances il vint à Rome. Il s'y trouvait à la mort de Léon XII, et fut choisi pour conclaviste par le cardinal de Clermont-Tonnerre. Au bout d'un an d'absence, il reprit ses fonctions au Conseil de l'instruction publique, mais pour peu de temps. Il donna sa démission en 1830. « Peu d'hommes, dit la *Biographie Universelle* (2) ont eu plus d'agrément dans l'esprit. Sa conversation brillante et pleine de saillies avait un attrait tout particulier. Mais ses saillies étaient tempérées par la droiture du jugement et par ses excellentes qualités. — Après le Concordat de 1802, il fut nommé grand vicaire d'Amiens, mais il résida presque constamment à Beauvais, et il était

(1) Lettres de M. l'abbé Daniel, docteur en théologie, vicaire à Saint-Joseph, Toulon.
(2) Michaud.

chargé de l'administration spirituelle du département de l'Oise, qui alors faisait partie du diocèse d'Amiens. Il occupa ce poste pendant vingt ans, sauf dans le court intervalle des Cent-jours, où il se retira en Belgique. En 1822, l'évêque d'Hermopolis, son ami, ayant été fait grand-maître de l'Université, l'appela au Conseil de l'instruction publique, en le chargeant spécialement des facultés de théologie, des aumôniers de collège, etc... »

Rome, ce 17 novembre [1828].

M. de Chateaubriand sera chez vous, Monsieur l'abbé, en même temps que ma lettre. Il vous dira que nous voudrions avoir un meilleur lit à vous offrir que celui sur lequel vous gémissez; mais je crois qu'il n'y en a pas un passable à Rome. Du reste, Monsieur, nous vous offrons, et de bien bon cœur, tout ce que nous avons ici. Disposez de l'ambassade et de l'ambassadeur; tout y est à votre service.

La Vtesse DE CHATEAUBRIAND.

Mardi matin [18 novembre 1828].

Mille compliments à M. l'abbé de Clausel. Nous avons véritablement du guignon; nous allons aujourd'hui à Tivoli (1) : c'est un vieil engagement. Nous reviendrons demain dans la journée, et nous espérons que Monsieur de Clausel nous dédommagera et viendra dîner avec nous à six heures. — Si le courrier, qui part ce matin, permet à M. de Chateaubriand de sortir un moment avant notre départ, son projet est d'aller chercher Monsieur l'abbé de Clausel. Nous ne partirons pas avant deux heures.

La Vtesse DE CHATEAUBRIAND.

Nous dînons ordinairement à cinq heures. Monsieur de Clausel voudra bien permettre que son couvert soit toujours mis avec le nôtre.

De 1828 à 1836, la correspondance nous manque : lacune particulièrement regrettable. Elle eût été intéressante à

(1) Le détail de Tivoli fixe la date de la lettre. Chateaubriand écrivait de Rome, mardi 18 novembre 1828, à Mme Récamier : « Aussitôt que le courrier sera expédié, nous partons pour Tivoli. Mme de Chateaubriand désire voir la cascade avant que la mauvaise saison se déclare, il fait encore un temps superbe. Nous allons, Mme de Chateaubriand et moi, dans une calèche; les secrétaires et les attachés veulent venir, les uns à cheval, les autres en voiture. Nous coucherons à Tivoli et nous serons de retour demain pour dîner. »

entendre, l'ardente épistolière, sur les évènements qui les rejetèrent, elle et son mari, des hauteurs enchantées de la ville éternelle dans le terre à terre de la vie privée. Et quels évènements ! C'est le ministère Polignac, et, dès la nouvelle connue, c'est la démission de l'ambassadeur auprès du Saint-Père; ce sont les fatales Ordonnances; c'est la Révolution qui chasse les Bourbons et intronise, en leur lieu et place, le duc d'Orléans; c'est le monde de la cour et de la légitimité remplacé aux affaires par un personnel d'hommes « nouveaux », ayant déjà fait leurs preuves.

En guise de compensation, et pour renouer un peu le fil, voici deux lettres de Mme de Chateaubriand datées, la première, du 30 août 1830, et la seconde, du 23 septembre 1831. Elles sont très peu connues, et jamais citées, bien que la *Notice sur l'abbé Bonnevie,* où je les ai copiées, ait été insérée dans un recueil estimé : *La Revue du Lyonnais* (1). — On y verra, mieux que dans tout autre document, avec quelle entière ouverture de cœur et quelle simplicité charmante Mme de Chateaubriand en usait avec les amis du « ménage », les vrais et vieux amis :

« *A l'abbé de Bonnevie* (2).

« Je ne vous ai point écrit, cher abbé, depuis tous ces événements, vous attendant tous les jours, et, dans tous les cas, craignant que vous ne fussiez pas à Lyon.

(1) Nouvelle série, t. I, pp. 305-333. — Je dois la communication de cette Revue à l'obligeance de M. l'abbé Desloge, directeur au grand séminaire de Lyon.

(2) L'abbé Bonnevie (Pierre-Etienne), né à Rethel en Champagne, le 6 janvier 1761, mort à Lyon le 7 mars 1849.

L'abbé Bonnevie refusa de prêter serment à la constitution civile du clergé et dût s'expatrier pendant les mauvais jours de la Révolution.

A la reprise du culte « l'oncle du futur empereur fut nommé au siège archiépiscopal de Lyon. Ne pouvant plus composer son chapitre, des noms illustres de la monarchie, il chercha à s'entourer d'hommes distingués par la piété et par le talent; ce furent MM. de Rully et de Saint-George, nobles et glorieux débris de l'ancien chapitre; M. Besson, précédemment vicaire général d'Amiens, et qui est mort évêque de Metz; M. de Tournefort, plus tard évêque de Limoges; M. Dandelard, ecclésiastique aussi modeste que savant; l'abbé Bonnevie fut le sixième de la promotion; après lui venaient MM. Terrasson, Badet et Dumon; le premier, chanoine et baron de l'ancien chapitre de Saint-Just; le second, curé de Saint-Etienne, et le troisième, ancien gardien des Cordeliers.

« L'abbé Bonnevie fut donc canoniquement institué chanoine de la Primatiale de

« Voilà donc où tant de folies si inutilement signalées nous ont conduits, à des malheurs prédits et irréparables! Au milieu de nos craintes et de nos chagrins, nous ne vous avons point oublié; nous ne vous avons point séparé de nous dans nos projets de *circonstance.* Vous êtes des amis sur lesquels il n'y a jamais rien à dire. Aussi, mon cher abbé, ne songeons-nous plus qu'au bonheur de passer le reste de notre courte vie avec vous, si vous y êtes consentant. D'après votre lettre, je vois que votre projet est de venir nous trouver à Paris. Si vous voulez faire ce voyage, venez vite, car il est probable que nous n'y resterons pas plus tard que la fin de septembre. Il faut prendre un parti définitif; et le plus raisonnable est d'aller habiter un pays paisible, et où l'on puisse vivre à bon compte. En vendant ici notre maison et nos vieilles magnificences, nous aurons en Suisse de quoi abriter nos têtes et mettre de temps en temps le pot au feu; avec cela, le repos et l'abbé de Bonnevie, nous pourrons encore nous dire des heureux de la terre, mais il faut, très cher abbé, que vous consentiez à nous suivre en exil. Répondez-moi de suite à cette lettre, afin que, dans les arrangements que j'irai peut-être moi-même prendre d'avance, je puisse préparer votre logement avec le nôtre. Comme je vous l'ai écrit, quand je serais obligée d'aller voir où nous nous fixerons pour toujours, je reviendrais chercher M. de Chateaubriand, et nous resterons encore à Paris jusqu'à la fin de septembre. Vous avez donc le temps de venir causer de tout cela avec nous, si mieux vous n'aimez nous

Lyon, le 6 janvier 1803, avec ses autres collègues, dans une cérémonie pompeuse, à laquelle présida le nouvel archevêque.....

« Mgr Fesch, archevêque de Lyon, fut bientôt revêtu de la pourpre romaine, et nommé par son neveu, le premier consul, ambassadeur à Rome; l'abbé Bonnevie fut attaché à cette mission, et eut le bonheur de faire connaissance avec l'illustre Chateaubriand, alors secrétaire de l'ambassade; et, quoique ce prince de la littérature française ne parle pas en termes fort nobles de notre prédicateur lyonnais, dans ses *Mémoires d'outre tombe*, il n'est pas moins vrai qu'il s'établit une étroite intimité entre celui que l'Europe entière environna de son estime et de son admiration pendant cinquante ans, et le brillant chanoine qui *prêchaillait* la parole de Dieu. Qui ne sait que le roi de la littérature française écrivait assez souvent à l'orateur Lyonnais, qu'il ne pouvait passer dans notre ville sans l'honorer de sa visite... »

L'auteur de la notice ne se souvient que d'une lettre familière de Chateaubriand à Joubert, insérée dans les *Mémoires d'outre-tombe.* S'il y est parlé du cher abbé sur le ton de la plaisanterie, c'est que toute la lettre est de ce ton et de ce style: « Madame « de Chateaubriand et lui-même, Chateaubriand, deux têtes difficiles à gouverner: » « Joubert... le seul qui grogne, » etc., « dîner chez M. Saget. »

Le souvenir de l'abbé Bonnevie est lié, dans les *Mémoires*, au pathétique récit des derniers moments de Mme de Beaumont. C'est à lui que celle-ci voulut se confesser. Après être resté une heure avec elle, « l'abbé Bonnevie revint essuyant ses yeux et disant qu'il n'avait jamais entendu un si beau langage ni vu un pareil héroïsme. »

Il est encore fait mention de l'abbé Bonnevie, et en termes fort nobles, dans la deuxième lettre de Chateaubriand à M. de La Luzerne, beau-frère de Mme de Beaumont. J'ai cité ce passage dans une des précédentes études sur Mme de Chateaubriand.

attendre à Lyon, où nous passerions pour vous prendre. Dans tous les cas, réponse, cher abbé; dites-nous si vous venez à Paris; dites-nous si vous venez n'importe où le sort nous jettera. Croyez que nous serons très heureux dans notre petit ménage, dont vous serez le grand aumônier. Vous savez que celui de France a été le premier à bénir le drapeau tricolore et à chanter le *Te Deum*. Tous nos faiseurs de coups d'État sont prêts à en faire autant. Mille choses à Berthe; il faudra qu'elle vienne avec nous; elle sera notre surintendante des finances (1). »

L'abbé Bonnevie caressait en effet le projet d'aller rejoindre ses illustres amis; il lui fallait un passeport, on le lui refusa à la Préfecture. Voici la lettre que lui écrivait de Paris Mme de Chateaubriand :

« Mon cher abbé, j'étais à vous écrire quand votre lettre est arrivée. Je vous disais que notre voyage était retardé par les affaires de M. de Chateaubriand; nous ne partirons pas avant le 15 novembre. Venez donc, nous aurons six semaines à passer ensemble, et, après cela, nous pourrons encore nous voir quelques jours sur les grands chemins et vous conduire jusqu'à Lyon. Je ne comprends pas les difficultés que vous avez pour avoir des passeports; ici on en donne à qui en demande.

(1) « Berthe, célèbre dans les fastes des chambrières Lyonnaises, était le majordome, le chef de service, la première et l'unique domestique du vénérable abbé ; petite, vieille, proprette, on lui faisait la cour pour être admis sans difficulté auprès de son seigneur et maître, dont elle serrait soigneusement la bourse pour qu'il ne l'épanchât pas avec trop d'abondance dans les mains des pauvres, car le charitable abbé donnait beaucoup. Un jour, un ami se plaignait de Berthe en présence de quelques personnes dans un salon : « Que voulez-vous ! répond le bon chanoine, si je la chasse par la porte, je suis sûr qu'elle rentrera par la fenêtre ; c'est pour cela que je la garde. » Madame de Chateaubriand lui avait donné un chat, descendant en droite ligne de celui qui prenait ses ébats dans les plis de la soutane blanche de Léon XII, quand il donnait audience au noble vicomte son mari, ambassadeur de France à Rome. Berthe lui donnait des soins particuliers, et n'oubliait jamais, avec un petit air narquois, de le montrer comme objet de curiosité, aux visiteurs du vénérable chanoine : elle l'appelait le Romain. La fidèle domestique avait vieilli au service de son maître, qui, pour récompenser ses bons et loyaux services, lui donna les invalides dans son modeste appartement, où elle rendit le dernier soupir, après plusieurs années de souffrances, entourée des soins de celui à qui elle avait prodigué les siens pendant au moins quarante ans.... »

« Madame de Chateaubriand accueillait dans sa société, comme des amis, ceux qui se présentaient chez elle avec une simple recommandation de son futur grand aumônier : et combien de nos concitoyens, jaloux de connaître l'auteur du *Génie du Christianisme*, ne jouirent de cette faveur que par la grâce de M. l'abbé Bonnevie. »

(*Notice sur l'abbé Bonnevie.*)

Je suis bien convaincue des ferventes prières de votre archevêque, d'après la grâce qu'il demande à Dieu; je doute fort qu'elle lui soit accordée pleine et entière.

A qui parlez-vous des bruits qu'on se plaît à répandre ? ce sont les petites maisons ouvertes ; et je connais bien des gens qui sont désolés de ne pas voir quelques voies de fait, quand ce ne serait que pour justifier leurs prophéties..

Pour nous, nous vivons dans une profonde retraite, ne disant rien, et ne voyant que le moins de monde possible. C'est au milieu de cette paix, cher pacifique abbé, que nous vous attendons avec la joie qu'on éprouve en pensant à un véritable ami, ce qui n'est pas commun en ce moment.

Mille compliments et sentiments inaltérables de la part du ménage. »

Plus tard, lui écrivant une lettre d'affaires, elle y joignait ces quelques lignes, peignant bien la situation des esprits à cette époque :

« Nous sommes très tranquilles à Paris, bien que, comme de coutume, on ne parle que de meurtres, de pillages et d'incendies. Il y a nombre d'honnêtes gens qui ont tant d'envie que malheur arrive, que malheur leur arrivera, et ce ne sera pas leur compte, car, au fond, ce n'est qu'au voisin qu'ils veulent offrir la palme du martyre. »

Chateaubriand a refusé, non sans pose, et pourtant avec noblesse, de se rallier à la monarchie de Juillet. Grâce aux voyages de Prague et d'Italie, à son génie toujours fécond, et peut-être, hélas ! aux amitiés compromettantes qu'il entretient dans le camp ultra-libéral — Carrel, Béranger, Lamennais — son nom est resté sans rival. A lui, d'un commun consentement, la palme du génie. Les talents les plus acclamés se réclament de lui, comme d'une paternelle divinité. *Pater Oceanus*, dit quelque part Sainte-Beuve, et dans ce même sens.

Clausel aussi a refusé de prêter le serment. Démissionnaire de la cour de Cassation, il vit dans la retraite, le plus souvent à Coussergues, quelquefois à Paris, où bientôt il deviendra impossible de le faire revenir.

L'époque des colères et des récriminations s'éloigne. Dans la petite lettre suivante, plus un mot d'amertume, plus de

traits contre le régime nouveau. Je ne prétends pas que Mme de Chateaubriand se soit privée d'exhaler ses ressentiments soit dans ses conversations, soit dans ses lettres, soit, nous l'avons vu, dans ses petits cahiers, de 1830 à 1833. Mais, à la date où nous voici, elle s'est calmée. C'est fini. Le temps qui use tout a fait son œuvre, — non toutefois sur les sentiments réciproques des deux amis, ni sur l'esprit de l'aimable correspondante. A mesure qu'on se rapproche du terme, ses lettres deviennent plus longues, plus affectueuses, plus sémillantes. Quelle fine plume! Admirablement française de tour, de clarté, d'élégance et de goût!

Mercredi 11 avril [1836 ou 1837].

Donnez-moi de vos nouvelles, à tous, mon cher ami. J'ai toujours mon catarrhe et des crachements de sang qui me fatiguent à mourir. On veut que je me ménage, et moi-même je crains de recommencer comme l'année dernière (1). Vous savez combien j'ai le désir d'aller voir Mmes de Clausel; veuillez donc m'excuser auprès d'elles et leur exprimer tous mes respects.

Si l'heure vous arrange, vous savez que notre *Passion* à l'Infirmerie sera vendredi à trois heures; venez et restez à dîner avec nous.

3 octobre 1837.

Nous étions furieux de ne point entendre parler de vous, et nous ne sommes que plus affligés de la cause de votre silence. Vous êtes encore bien heureux, mon cher ministre, de n'être qu'éclopé; pour moi, vous m'avez laissée malade et vous me retrouverez peut-être plus mal encore, car il m'est impossible de rien comprendre à une convalescence commencée depuis six semaines, qui me permet de manger, même de dormir un peu, et qui est accompagnée d'une faiblesse telle que je ne puis sortir de mon fauteuil sans l'aide d'un bras. Pour marcher, c'est impossible, et je ne soutiens pas mieux la voiture; ma maigreur est effrayante; si je vous apparaissais au château de Coussergues, vous me prendriez pour un revenant.

Nous craignions bien qu'il ne vous passât par la tête de rester cet hiver dans vos montagnes; de sorte que nous avons été enchantés d'apprendre que nous aurons encore quelques petits moments à passer avec vous : ils ne seront pas très longs, car, nous sommes décidés à aller prendre au printemps, moi, les Eaux-Bonnes, et M. de Chateau-

(1) Mme Chateaubriand fut malade en 1835 : « Je soigne Mme de Chateaubriand qui est malade. » 2 août 1835. (Lettre de Chateaubriand à Madame Récamier.)]

briand, celles de Cauterets, et, en attendant, nous irons à Pau faire un établissement pour un ou deux ans; nous comptons donc nous mettre en route du premier au 15 février.

C'est demain la Saint-François: vous manquerez au modeste banquet des vieux amis; nous vous regretterons et boirons à votre santé et à votre retour.

Les Frisell sont arrivés de leur long et laborieux voyage. Ils ont parcouru l'Angleterre et l'Ecosse d'un bout à l'autre; vous jugez ce que c'est que quelque mille lieues faites avec Frisell, toujours grondant, jurant, battant même au besoin. Sa femme a trouvé cela charmant, et n'en a pas fait un mouvement de plus: c'est une heureuse statue.

Vous ne me parlez pas de la santé de Mme de Clausel, ce qui me prouve qu'elle n'est pas, au moins, plus mauvaise qu'à Paris; ainsi, elle a bien soutenu le voyage; vous ne l'espériez pas, car elle était bien souffrante en quittant Paris.

M. de Chateaubriand a été aussi horriblement souffrant d'un rhumatisme qu'il a négligé, et des suites de l'inquiétude, outre mesure, qu'il a prise de ma maladie. Il est vrai que, depuis votre départ, j'ai pensé succomber, non à la maladie, mais à la convalescence; j'ai été pendant six jours dans le plus grand danger, causé seulement par la faiblesse, grâce a deux ânes de médecins (Chardel était absent) qui n'ont rien entendu ni à mon mal, ni surtout à mon tempéramment; c'est à Charpentier, le médecin ordinaire de l'Infirmerie, que je dois la vie. Je m'étonnais que personne, à l'hospice, ne pût mourir entre ses mains; j'y voyais du bonheur; aujourd'hui, j'y reconnais du talent. Laënnec ne m'aurait pas mieux traitée.

Votre voisin Sambucy a été sûrement charmé de la nomination de son frère. C'est encore un passe-droit fait au pauvre abbé Deguerry, auquel l'archevêque refuse un canonicat, sous le prétexte qu'il n'est pas prêtre du diocèse. Je voudrais bien savoir les obligations que le diocèse a à l'abbé de Sambucy (1); tandis qu'il en a de très grandes à un ecclésiastique qui, depuis quinze ans, se fait écouter avec plaisir et fruit par les fidèles et par ceux qui cherchent à le devenir.

N'allez pas, je vous en prie, retarder votre retour. M. de Chateaubriand prétend que quand vous parlez des premiers jours de novembre, il faut entendre les derniers; mais songez à vos montagnes, et au froid dont Mme de Clausel ne s'arrangerait pas.

Adieu, mon cher ministre en retraite, rappelez-moi au bon souvenir

(1) L'abbé de Sambucy de Saint-Estève (Jean-Baptiste-Louis-Etienne), né à Millhau, en Rouergue, le 15 juin 1771. Cet ecclésiastique, naturellement vif et ardent, était entré chez les Pères de la Foi et avait passé un certain temps sous leur direction. Esprit entreprenant et caractère impérieux, son zèle, ami des innovations, l'entraînait au-delà des limites. (Voyez *Vie de la vénérable mère Barat*, fondatrice de la Société du Sacré-Cœur de Jésus, par une religieuse du Sacré-Cœur: *passim*, et surtout, t. I, p. 218-256.)

des habitants de Coussergues. M. de Chateaubriand leur offre, ainsi qu'à vous, hommages et tendres compliments.

1837.

P. S. Mon nouveau bâtiment pour les prêtres est achevé, payé, meublé et occupé; c'est un petit palais épiscopal, où nos vieux ministres du Seigneur sont logés et traités comme des évêques. Le bon Père Seguin est venu passer ses vacances; nous le renverrons avec dix années de plus de vie. Bien qu'il ait accompli, il y trois mois, sa quatre-vingt-dixième année, je me souhaiterais son appétit.

A ses quatre-vingt-dix ans révolus, « le bon père Seguin » ajouta non pas dix, mais cinq années pleines. C'est à lui, ou plutôt *à sa mémoire,* que Chateaubriand dédia, en 1844, *La Vie de Rancé,* entreprise, disait-il dans la préface « pour obéir aux ordres du directeur de sa vie » (1).

1838.

C'est bien mal de venir si près d'une pauvre malade, sans songer à lui demander de ses nouvelles. Vous avez dit à M. de Chateaubriand que nous pourrions peut-être avoir au mois d'avril un logement rue du Bac. Si ce n'est qu'un peut-être, je n'y compte pas; mais il me

(1) Puisque l'abbé Seguin avait à ce point l'estime et la confiance de Chateaubriand, et qu'il était l'ami des deux époux, quelques détails sur cet ecclésiastique ne paraîtront pas ici hors de propos : je les tiens de M. l'abbé Seguin, chanoine de la métropole de Paris, par l'intermédiaire de M. Méritan, curé de Saint-Sulpice. Qu'ils veuillent bien agréer l'un et l'autre l'expression de ma reconnaissance.

M. l'abbé Jean-Marie Seguin, né à Carpentras (comtat Venaissin) en 1748, fit ses études de théologie au séminaire de Saint-Charles à Avignon. Ordonné prêtre, il fut appelé à Paris par son frère ainé, Jean-Ignace Seguin, alors secrétaire de Mgr de Beaumont, puis chanoine du chapitre de Vincennes. L'abbé Jean-Marie était aumônier des Incurables, avant la Révolution. Il resta à Paris, pendant la Terreur, chez M. de Jussieu, frère du fameux botaniste, exerçant en cachette les fonctions du saint Ministère. Il échappa comme par miracle à la fureur des révolutionnaires; mais son troisième frère, l'abbé Antoine Seguin, vicaire à Saint-André-des-Arts, qu'il avait appelé à Paris, fut massacré aux Carmes, le 2 septembre. Après la Révolution, l'abbé Jean-Marie Seguin fut attaché, dès l'ouverture des églises, à la paroisse Saint-Sulpice, comme prêtre administrateur, et c'est là qu'il est resté jusqu'à sa mort, qui a eu lieu dans le mois d'août 1843. Il ne voulut jamais quitter cette paroisse et refusa constamment les fonctions plus élevées qui lui furent offertes. L'ancien clergé de Saint-Sulpice, ainsi que les vieux paroissiens, n'ont pas perdu le souvenir de ses vertus sacerdotales qui ont édifié la paroisse pendant près d'un demi-siècle.

Il est mort pauvre, comme il avait voulu vivre; et le peu qu'il possédait, il l'a légué à M. l'abbé Cambon, ne réservant pour sa famille qu'un titre peu considérable de rente sur l'État.

semble que, si près du terme, le locataire actuel doit savoir s'il reste ou s'il s'en va (1).

Vous êtes sorti hier pour aller, avec votre compagnon, à l'Infirmerie, et vous n'y êtes point allé ; j'en suis fâchée; j'aurais été fort aise que M. de Dampierre vît notre pauvre établissement et qu'il pût y prendre intérêt.

Quand viendrez-vous dîner? voilà le printemps arrivé, vous savez que nous avons toujours un mauvais dîner et un bon lit à votre service.

Deux mots, je vous prie, mon cher Ministre, pour me dire si nous pouvons avoir quelque certitude pour la dite maison, qui serait bien à ma convenance, à cause de sa proximité avec Saint-Thomas, de votre voisinage et du rapprochement que cela mettrait entre nous et votre famille. Adieu.

Juillet 1838.

J'espère que Madame votre belle-fille est heureusement accouchée, et que tout ce qui nous intéresse auprès de vous se porte bien. Je conçois que vous ne soyez pas pressé de revenir. Être en famille, dans un bon château, au milieu de bons paysans, c'est à y passer sa vie.

Adieu, mon cher ami; le voyageur (2) se joint à moi pour ne vous rien dire de plus que ce que vous savez depuis quarante ans, c'est que personne ne vous est plus sincèrement attaché que nous.

Mercredi, 20 juin 1838

MON CHER MINISTRE,

Contre son ordinaire, la Sœur Marie a sottement expliqué ce que c'était que l'Infirmerie de *Marie-Thérèse*, à la princesse de Berghes, qui, bien endoctrinée, aurait pu se souvenir de la maison, autrement que dans ses prières. D'abord la Sœur a fait entendre à la bonne dame que Mme la Dauphine avait donné des trésors à l'établissement, et ensuite que l'établissement se soutenait très bien par la vertu du *savoir faire des sœurs*, dans ce qui concerne la basse-cour et le chocolat. Enfin, il résulte de la conversation que la maison ne doit rien à M. de Chateaubriand, qui ne donnerait pas ce qu'elle coûte pour 100,000 fr., et que, grâce à mes dix *cornettes*, elle n'a plus besoin de rien. Je vous prie donc, mon cher ami, quand vous verrez Mme de Berghes, de lui dire *d'abord que la maison est reconnue indépendante des hospices, et peut toucher des donations, fondations et legs* ; c'est essentiel. Ensuite, vous saurez ce qu'ajouter sur le but, l'utilité et les besoins de la mai-

(1) M. et Madame de Chateaubriand occupaient cet appartement dès les premiers jours de juillet 1838. (Voir lettre à Madame Récamier. *Souv. d'enfance et de jeunesse de Chateaubriand.*)

(2) M. de Chateaubriand partit le 7 juillet 1838 ; il visita le Midi, Clermont, Rodez, Alby, Toulouse, Nimes, Marseille, Cannes — où il écrivit sur le *Golfe Juan* quelques belles pages pour ses Mémoires — et Lyon. Ce voyage fut un vrai triomphe pour l'illustre voyageur.

son, la présentant cependant toujours prospère, car vous savez qu'on ne donne qu'aux riches. Vous ne manquerez pas aussi de vous étendre sur mes regrets de n'avoir point été prévenue de la pieuse visite : j'aurais été trop heureuse, etc.

Partirez-vous sans venir dîner avec les vieux amis ? ce sera, j'espère, la dernière fois que vous serez obligé de venir les chercher si loin. Nous compterons un peu sur vous vendredi.

Mercredi.

MON CHER MINISTRE,

N'oubliez pas que vous dînez vendredi avec nous. Ne soyez pas en peine pour vous en retourner, nous vous ferons reconduire, si Mme Amabert, qui doit venir le soir, nous manque.

Dites-moi si l'évêque d'Hermopolis a été content de notre curé ; j'aurais du plaisir à lui dire oui, sachant tout celui que je lui ferais.

Voilà un froid qui doit vous éprouver ; mais vous n'en vivrez pas pas moins cent ans.

A vendredi, si nous ne vous voyons pas avant.

10 juillet 1839.

MON CHER MINISTRE,

M. de Chateaubriand est fort en peine de vous; pour moi, je dis qu'on doit oublier les amis qui nous abandonnent de gaîté de cœur. Il est vrai que je me laisse dire et que je n'en suis pas moins fort impatiente d'avoir de vos nouvelles.

Il ne faut pas vous y tromper, vous avez fait une mauvaise action en allant vous enfermer à tout jamais dans votre vieux château, où j'espère encore que vous vous ennuyez, non pas assez pour en mourir, mais assez pour en revenir.

Avez-vous bien songé encore, cher ami, que vous serez cet hiver à deux cents lieues de Paris, laissant vos enfants et vos amis dans l'attente d'une lettre qui leur apprendra que, quatorze jours plus tôt, vous vous portiez bien ? C'est une triste sécurité que celle du passé. Ensuite si vous alliez être malade, ce qui arrive à tout le monde, combien de temps se passerait-il avant qu'on pût arriver jusqu'à vous ? sans compter tous les tourments de l'inquiétude. Si vous vous obstinez donc à vous ensevelir dans vos montagnes, vous êtes un égoïste au premier chef. Pendant la belle saison et au milieu de votre famille, vous devez trouver la campagne un séjour avec lequel on peut faire un pacte à vie; mais viennent la neige et *la froidure,* vous verrez que, quelqu'aimable que soit votre vicaire (1), vous regretterez, mais trop

(1) Il est ici question de monsieur l'abbé Redon, nommé en 1835 ou 36, vicaire à Coussergues. Comme le presbytère, trop petit et trop délabré, ne pouvait loger en même temps les deux prêtres qui desservaient la paroisse, M. Clausel de Coussergues reçut au château le nouveau vicaire. Il eut bientôt apprécié les qualités du jeune prêtre. Pendant les nombreuses années qu'ils passèrent sous le même toit, vivant en quelque sorte de la vie commune, il l'honora je ne dirai pas seulement de son estime, mais d'une confiance absolue. M. Redon la méritait à tous égards : c'était un prêtre modèle, et les deux paroisses de Coussergues et de Saint-Saturnin qu'il a successivement évangélisées soit comme vicaire, soit comme curé, conservent encore, et garderont longtemps le précieux souvenir de son zèle et de sa charité.

tard, d'avoir mis une montagne de glace entre vous et la boue de Paris. Enrestant à Coussergues, vous perdez deux choses qu'on ne perd pas impunément à nos âges, les amis et les habitudes. Mais en voilà assez. Vous avez près de vous vos trois enfants dont la présence seule vaut mieux que tout ce qu'on pourrait vous dire; vous les aimez trop pour songer de bonne foi à les laisser partir sans vous. Nous vous attendons donc, mon cher Ministre, pas plus tard qu'au mois d'octobre; vous viendrez faire la Saint-François avec nous.

Point de nouvelles qui ne soient dans les journaux, qui arrivent à Coussergues comme ailleurs, et qui sont là, menteurs comme partout. Vous y verrez donc l'éloge fait par l'auteur du voyage de Goritz inventé par Sosthéne de la Rochefoucauld, et revu, corrigé, augmenté, dit-on, par la princesse de Craon.

De nos sentiments, il n'en faut plus parler; mais veuillez encore, cher ami, ne pas m'oublier auprès de M. et Mme de Clausel.

(A suivre.) G. Pailhès.

LES GRANDS NÉGOCIANTS BORDELAIS

(Suite)

II

Les récoltes des années 1745 et 1746 furent, dans tout la sud-ouest de la France, si peu abondantes et de qualité si défectueuse que, dès le mois de septembre 1746, M. de Tourny, intendant de Guienne (1), pressentit les dangers d'une disette future. Ses inquiétudes augmentèrent encore

(1) Louis Urbain Aubert, chevalier, marquis de Tourny, baron de Selongey, seigneur de Pressaigny, Mercey, Lafalaise, Carcassonne, Lambroise, Le Mesnil, Pierrefitte et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils, maitre des requêtes ordinaires de son hôtel et intendant de justice, police et finances en la généralité de Bordeaux depuis 1743. « C'est l'intendant, écrit un maître en l'art difficile de bien juger, dont » la province de Guienne a gardé le plus grand souvenir. Continuateur de Boucher » dans l'œuvre de l'ouverture des chemins, dans la législation du règlement de l'im- » pôt et les affaires domaniales, il élargit tout ce qu'il touche, et sa main se trouve » partout. Bordeaux n'avait ni quai, ni monument, excepté les églises : il fait le quai » et la façade du port; remplace des fossés par des boulevards : élève l'hôtel des mon- » naies, l'Intendance, l'École d'équitation, l'École de dessin industriel, termine » l'hotel de la Bourse et la place royale; crée enfin le jardin public, et sème par des » nouvelles rues, sur des terrains vagues, un faubourg qui deviendra une ville. » Chargé de faire rendre à la généralité le maximum d'impôts qu'elle peut payer » sans mourir, il entreprend de mettre la clarté dans les comptes, l'équité dans la » répartition, la douceur dans la perception, règle l'exercice des contraintes, pose e

lorsque, après une enquête faite auprès de ses collègues, il apprit que le mal menaçait d'être général. En outre, les appréhensions d'une guerre prochaine avaient fait hausser le prix des denrées, spécialement celui du blé, dans une énorme proportion. Bientôt le magistrat était forcé de reconnaître qu'il n'existait qu'un moyen d'échapper au désastre redouté, celui d'organiser sans retard un service d'approvisionnement de grains, rapide et régulier. L'important était de hâter les premiers arrivages, car déjà la province ressentait les atteintes du fléau qui devait sévir avec tant de rigueur pendant l'année 1748.

Le 13 septembre 1746, assisté des maire, sous-maire et jurats de la ville, M. de Tourny convoquait à l'hôtel de l'intendance les principaux négociants de Bordeaux. Après un exposé rapide de la situation de la ville et de la généralité, exposé reconnu malheureusement trop exact par les membres de la municipalité, l'intendant demandait aux négociants, attentifs à ses paroles, de puiser dans leur patriotisme bien connu la force et les moyens de parer à l'éventualité d'une famine, dont, ajoutait-il, il était impossible de prévoir les conséquences. L'un d'eux, M. *Ribes,* offrit spontanément son concours, affirmant qu'il se faisait fort, lui et quelques-uns de ses confrères dont il se réservait le choix, de jeter sur les quais de Bordeaux, dans un espace de temps assez restreint, une quantité suffisante de grains, froment et seigle, pour faire face aux premiers besoins de la population. Au sortir de la séance, une société particulière se constitua immédiatement sous la présidence de M. *Ribes,* et prit la dénomination de *Commissionnaires en grains de la ville de Bordeaux.* Voici les

» résout, autant qu'il est possible, la double question de la taille réelle appuyée sur les » anciens cadastres dont il fait venir une partie à l'intendance, et de la taille per- » sonnelle, à laquelle, par son système de tarif, déjà essayé par lui à Limoges, il » établit une base plus près de la vérité. Enfin, pendant la famine de 1747-1748, il » fait prendre envers et contre tous des mesures efficaces, soit pour approvisionner » la ville et la province, soit pour pourvoir à l'avenir par des prêts multipliés de » grains de semence. » (*Rapport de M. Gouget, archiviste de la Gironde, au Conseil général et à la Commission départementale.* Session d'août 1877.)

noms de ces dévoués citoyens : *Beaujon, Legris, Flock, Vignes, Jarreau, Delmestre, Treilhet* et *Le Chevalier.*

Deux jours après (15 septembre), un traité officiel était passé entre les parties. Le sieur Ribes et ses associés s'engageaient à acheter et faire venir, dans le délai de quatre mois, aux risques et périls de la société (la France étant alors en guerre), de Bretagne, Poitou et autres pays, « 300,000 bois-« seaux de grains, mesure de Bordeaux, les deux tiers froment « et le tiers restant seigle. Outre le remboursement qui leur « seroit fait, *au plus tard le premier avril 1748,* des achats en « principal, fret, assurances, courtages et autres frais recon-« nus justes et nécessaires, » la ville déclarait, par l'organe de ses jurats, leur allouer « quinze sols par boisseau de « froment et douze sols par boisseau de seigle pour leur « peine, soins, commissions et intérêts d'avance. » Le capital exigé à titre de garantie, primitivement fixé à 600,000 livres, fut bientôt reconnu insuffisant : d'eux-mêmes les commissionnaires le portèrent à 1,200,000 livres.

Dans les délais convenus, les quantités de froment et seigle stipulées au contrat arrivaient sur les quais de Bordeaux et étaient aussitôt livrées à la consommation, *au prix exactement de revient.*

Ce premier approvisionnement consommé, MM. Ribes et C^ie^ s'engagèrent encore, toujours aux mêmes conditions, à fournir dans l'espace de deux mois, un nouveau chargement de 15 à 20,000 boisseaux froment et de cent mille à cent dix mille boisseaux de seigle.

Malheureusement cette seconde opération, parvenue également à bon port, devait, au point de vue financier, donner des résultats désastreux. En effet la guerre étant terminée et la paix ayant été signée, la dépréciation et l'abondance des grains fut si rapide et si considérable que, sur cette seule affaire, la perte s'éleva à 450,000 livres. D'après un arrêt du Conseil du roi, daté du 8 octobre 1748, cette énorme différence dut être supportée, un tiers par la ville de Bordeaux,

deux tiers par les cinq élections composant la généralité de Guienne. Ce même arrêt statuait sur les sommes avancées par les commissionnaires et en divisait le remboursement en trois pactes: 1748, 1749, 1750.

A ce moment, le traité du 15 septembre n'était pas encore liquidé: il existait, sur le capital avancé, un reliquat d'allure fort respectable (980,290 livres, 6 sols et quelques deniers), qui fut reconnu ne pouvoir être acquitté que par paiements annuels à faire par la *Caisse des maisons démolies sur l'esplanade du Château Trompette*.

Si la société Ribes et Cie voyait à la rigueur son principal garanti, elle n'avait, en 1750, aucun espoir de faire régler la commission solennellement promise et les faux frais considérables déboursés par elle. Un compte général, minutieusement détaillé, signé de tous les co-associés et revêtu de l'approbation de M. de Tourny, avait été remis aux jurats dès le mois de janvier 1749. Les factures d'achats, les quittances justificatives, la correspondance échangée de part et d'autre, en un mot toutes les pièces réclamées par ceux-ci avaient été fournies par ceux-là. Aucun motif plausible, ou apparent, de non paiement ne semblait exister, et cependant le visa définitif était continuellement ajourné. Un an, deux ans s'écoulèrent de la sorte. Réclamations, mémoires, pétitions, requêtes aux maire, sous-maire et jurats, rien ne semblait pouvoir amener le dénouement souhaité.

Las d'une telle situation, les commissionnaires résolurent de tenter une démarche collective auprès du promoteur du projet, du magistrat qui, par sa sagesse et sa sagacité, avait su préserver la ville de malheurs infinis.

Surpris et douloureusement affecté, M. de Tourny n'hésita pas un instant à se faire l'avocat de ceux qui, avec lui, avaient coopéré au bien-être de sa généralité. Le 6 août 1750, il avise les jurats de la visite qu'il vient de recevoir, leur fait part des plaintes qu'il a accueillies; et supplie la municipalité de se rendre en corps à son hôtel le 8 du même mois, pour, avec

lui, statuer immédiatement sur cette affaire. Deux jours s'écoulent sans qu'il obtienne une réponse. Enfin le 11 août, les jurats se décident à se rendre, à l'heure fixée, à l'hôtel de l'Intendance.

« Assemblés avec moy, dans mon cabinet, autour d'une table sur laquelle étoient les papiers de l'affaire (1), je l'entame sans la moindre mention de ce qui s'étoit passé: je leur parle de quelques-unes des difficultés dont se plaignoient les commissionnaires et sur lesquelles je désirois les entendre. Je leur explique en gros une partie du *Mémoire* et le leur présente pour qu'un d'eux prenne la peine d'en faire la lecture.

« Tous restent immobiles et se taisent, à l'exception du sous-maire qui me dit qu'il prendroit le *Mémoire* si je voulois, mais que ce ne seroit pas pour le lire alors; qu'il l'emporteroit, que les jurats l'examineroient à l'Hotel de ville et y feroient leur réponse par écrit; qu'ils devoient s'accorder entr'eux pour ne porter qu'une voix; qu'ils ne vouloient rien délibérer devant moy.

« J'eus beau leur représenter tout l'extraordinaire qu'il y avoit dans cette conduite; qu'il étoit question de mettre fin à l'affaire la plus considérable que la ville eut eu depuis longtems; que s'il s'y rencontroit des questions, ou importantes ou épineuses, il falloit qu'ils m'aidassent de leurs lumières et profitassent des miennes pour que nous opérassions de concert la justice due à la ville et aux commissionnaires; que cela ne se pouvoit bien faire qu'en examinant et discutant ensemble les différents objets; que cette discution étoit tout ce dont il s'agissoit actuellement et non de délibérer et de prendre un parti, etc.

« Continuation de silence de la part de tous les jurats qui ne fut encore rompu que par le sous-maire pour me répéter à peu près la même chose. Le complot était tellement formé, que, dans les discours que je tins, ayant parlé de quelque chose qui concernoit le commerce et ayant adressé la parole à un jurat négotiant pour scavoir ce qui en étoit, la premiere interpellation n'eut pour réponse qu'une inclination de tete et de corps, et la seconde qu'il n'avoit rien à dire, que c'étoit au sous-maire à parler.

« Il me fallut, Monsieur, tout le flegme que je m'étois recommandé dès le commencement de la séance et toute l'envie dont je m'étois en même temps rempli qu'elle finit sans quelqu'éclat, pour chercher

(1) Lettre de M. de Tourny au contrôleur général, datée du 11 août 1750. (*Archiv. départ.*, ibid.)

dans différens propos d'amitié, de justice, de décence, de raison et de bien public à faire sortir ces jurats d'un système si bizarement formé, qui n'avoit point encore eu d'exemple.

« Nous étions en place avant 5 heures et un quart, et 6 heures sonnèrent que je n'avois encore rien gagné; ce fut alors que ne voïant plus rien à espérer si quelque crainte ne s'en mêloit, et ayant prononcé les paroles suivantes avec ce ton froid, lent et réfléchi, qui est plus imposant que tout autre : *Messieurs, si nous nous levons dans cette situation, sans avoir pu seulement vous faire lire le* Mémoire *pour lequel je vous ay assemblés, vous sentez l'éclat qui s'ensuivra, vous devez envisager toutes les conséquences qu'il peut avoir; vous ne pouvez vous flatter d'être approuvés ny par le Conseil, ny par le public.* — Le sous-maire prenant le *Mémoire* sur la table comme par manière d'acquit, et, se tournant du côté des jurats, leur dit d'un ton incertain et indécis : *Y a-t-il, Messieurs, quelqu'un de vous qui veuille lire ce* Mémoire ? — Un d'eux se leva, le reçut de sa main et se mit à lire..... »

Le résultat de cette pénible séance fut tel que M. de Tourny le redoutait : rien ne fut décidé. Rentrés à l'Hôtel de ville, les jurats déposèrent dans un carton, *l'éternel carton aux oubliettes,* le *Mémoire* des négociants. Puis, rédigeant à la hâte une lettre au contrôleur général pour se plaindre de la façon cavalière dont l'intendant les avait mandés auprès de lui, ces honorables magistrats se séparèrent avec la satisfaction du devoir accompli.

Poursuivi par la pensée que des négociants, dignes d'une estime toute particulière, pouvaient, par sa faute, voir, non sombrer leur crédit, mais éprouver de sérieux désagréments, M. de Tourny résolut de reprendre seul et de mener à bonne fin les démarches restées jusque-là infructueuses.

Comme, en lisant ce qui précède, on pourrait supposer que nous forçons la note, que nous exagérons l'importance des services des uns pour rendre plus sensible l'inqualifiable conduite des autres, nous prendrons la liberté de reproduire ici une admirable lettre, encore inédite, qui justifiera pleinement la sévérité de notre récit :

M. de Tourny,
A Messieurs les Maire, Sous-Maire et Jurats de Bordeaux.

A Bordeaux, ce 15 septembre 1750.

L'examen que j'ay fait, Messieurs, avec grande attention des contestations d'entre vous et les commissionnaires des grains au sujet du compte qu'ils vous ont présenté de leur gestion, m'a conduit aux décisions que je vous envoye sur chaque article. Je vous prie de vous y conformer dans l'arrêté que vous devez faire au plus tôt de ce compte, et quand vous me l'apporterés, j'y donneray, par mon approbation, l'autorité qui luy sera nécessaire pour son exécution.

Comme je scais que, sans faire autant d'attention que vous auriés dû, à la lettre que vous a écrite M. le Controleur général le 30 aoust, vous luy avés envoyé, quelques heures après la réception de cette lettre, copie du mémoire, intitulé *Réplique* (1), que vous m'aviés remis le 6 de ce mois, je vous préviens que je luy adresse aujourd'huy ces décisions ; s'il y trouve quelque chose à réformer, il m'envoyera ses ordres pour le changement, et je les executeray aussy promptement que je m'attends que vous satisferés ceux-cy.

Au reste, Messieurs, je ne crois point devoir vous taire que j'ay été très surpris, pour ne rien dire de plus, de trouver dans votre réplique que vous ayés perdu de vue ce qui a été tant de fois et si fortement écrit par M. le Chancelier et M. le Controleur général, que l'opération des commissionnaires a eu l'approbation de S. M., qu'ils s'y sont bien comportés, qu'ils ont rendu un service signalé à la ville et à la province ; que, sans ce service, les habitans de l'une et de l'autre auroient couru de grands risques par la disette de l'année et les obstacles que la guerre mettoit au remède.

C'est beaucoup trop, Messieurs, que l'esprit de defiance et de contradiction agite, quand le mal se fait sentir, sans qu'on y fasse succéder celuy de critique et d'ingratitude, quand le mal est passé ; si l'on patiente sur le premier à raison du péril qui menace, on ne doit point épargner le blâme au second qui n'a point de pareille excuse.

(1) « Plusieurs des commissionnaires, écrivait l'intendant au Contrôleur général, « le 8 septembre, après avoir pris lecture de la dite réplique, sont venus me porter « les plaintes de la douleur la plus amère, d'y voir leur réputation aussy attaquée « pour s'être sacrifiés. J'ay cherché à les consoler en leur disant d'attendre la fin de « toutes choses. La matière des grains est si délicate, que, dans ce qui la concerne, « on ne porte presque point de coups inutilement ; le public saisit aisément ce qu'il « entend dire, et les jurats se plaisent à répandre dans le public le venin de leur « écrit, ce qui consterne ces commissionnaires. »

Des hommes qui, pour secourir leur patrie, font un prêt de la plus grande partie de leur fortune et affrontent les périls d'une matière aussy délicate que celle de s'obliger à fournir de grains tout un peuple, doivent etre infiniment soutenus pendant le cours de l'entreprise, et récompensés de la façon la plus flatteuse après qu'ils l'ont conduite à bien.

Il leur a été fait, dirés-vous, un traitement avantageux? Quels citoyens, autres qu'eux, dans la nombreuse assemblée qui se tint chez moy le 13 septembre, voulurent se charger de l'entreprise, au même prix, malgré toutes mes invitations pour les y engager? Leur a-t-on d'ailleurs tenu les conditions qu'on leur promit et sous lesquelles ils s'engagèrent? N'étoit-il pas dès lors malheureusement trop visible pour eux, comme pour nous, qu'on ne les leur pourroit tenir? Mais il falloit qu'ils s'emploiassent à nous procurer de la subsistance.

Ils ne s'étoient obligés par le traité qu'à faire 600,000 livres de fonds d'avance. Ils ont été contraints par la nature de la chose d'en faire 1,200,000 livres de permanent, et jusqu'à 16 et 1,700,000 livres de momentané dans les situations pressées, indépendemment des 300,000 livres prêtées par le Roy! Ils devoient etre payés de leurs livraisons à fur et à mesure, et au plus tard le 10 août 1748, de tout ce qui pourroit se trouver arrieré jusque là. Cependant le premier acompte qu'ils aient reçu sur leurs fonds d'avance de 1,200,000 livres n'a été donné que dans le mois de janvier 1749 et il leur reste encore du une fort grande partie, qui, malgré les dispositions favorables du Conseil, et tous les soins que je me suis donné, ne sera soldée que dans deux années. Songés que de choses pouvoient arriver qui auroient différé bien davantage la libération de la ville et de la province!

N'avez-vous pas vu, Messieurs, leur honneur compromis par la difficulté d'extraire les grains de Bretagne par le risque d'en dérober le transport à l'ennemy et par le manque de vents favorables? N'y a-t-il pas eu des moments où leurs familles ont craint pour leurs maisons, ou pour leurs personnes? Et l'on dira ces négocians bien récompensés par le droit de commission convenu avec eux, dont plusieurs ont consommé la moitié et au-delà en escomptes auxquels les a indispensablement obligé le déffaut de rentrée de leurs fonds d'avance dans le temps stipulé!

Que le montant de ce droit de commission s'affoiblit lorsqu'on se représente, ainsy qu'il est notoire, qu'ils en ont sacrifié près de deux cinquièmes en mettant dans l'opération au prix coutant, suivant la convention du traité, environ 50,000 boisseaux de grains qu'ils avoient achetés precedemment, et sur lesquels, par la hausse survenue alors,

il y avoit au moins. par boisseau, 40 à 50 sols de profit acquis, avec la perspective d'un plus fort gain en différant de vendre !

Sans difficulté l'objet de la commission les a portés à se charger de l'entreprise; leur profession de négociant l'indique. Mais il n'a pas seul suffit pour les y déterminer; il a fallu que j'animasse cet objet de quantité d'autres considérations, que je leur fisse valoir la satisfaction et l'honneur qu'il y a d'être utile à ses concitoyens, que je leur promisse tout ce qu'ils pouvoient envisager de flatteur dans ces deux points, que je les assurasse d'un crédit, d'une autorité qui ne les laisseroit pas aux hazards des mauvais revers, que je les pressasse, que je les priasse avec les termes les plus séduisans et les sentimens les plus propres à le faire accorder.

Plusieurs de vous, Messieurs, m'avés vus dans l'agitation de tout cela; plusieurs avés été témoins de la peine que j'ay eu à y réussir. Serés-vous étonnés que je sois empressé à dissiper l'amertume qu'on cherche à repandre dans le cœur de ces négociants, à détruire les couleurs désavantageuses qu'on veut jetter sur leur réputation, à ne rien laisser ébrécher du payement qu'ils ont si bien mérité ?

C'est une justice que je leur dois, c'est un service que je rends à la ville, afin que, dans d'autre temps de disette qui peuvent revenir, il ne soit point dit que des citoyens qui l'ont servie si fidèlement, si utilement, n'ont eu que du désagrement, et qu'un souvenir aussi dangereux ne la prive pas des secours dont elle aura besoin.

Trouvés bon, Messieurs, que je ne finisse point cette lettre sans vous reprocher l'inadvertance où vous êtes tombés d'avancer dans votre *Mémoire* un fait absolument contraire à la vérité. Vous y dites de la façon la plus positive que c'est seulement le 15 juillet 1750 que vous avés apris que les commissionnaires avoient, en vertu de mes ordres du 13 avril 1748, outrepassé les achats portés par le traité du 15 septembre précédent. Rien de plus certain cependant que ce fut de concert avec vous que je donnay ces ordres, après y avoir été invité dans une assemblée chez M. le premier Président du Parlement. Trois de ceux de Messieurs les jurats qui étoient alors en place, à qui j'en ay parlé, s'en souviennent très bien: je dirois presque qu'il n'y a personne dans la ville qui les ait ignorés, ayant cherché à les rendre publics comme devant servir à soutenir la confiance dans des moments aussi fâcheux que ceux ou nous étions. Ce fut le même besoin et le même esprit qui vous firent encore prendre, deux jours après, sous mon autorité, une délibération portant invitation à tous les négociants de la ville de faire aussy venir des grains aux mêmes conditions des commissionnaires. Enfin il est tellement contre la vraisemblance que

vous n'aïez scu qu'au 15 juillet dernier les ordres en question, que dans l'arrêt du 8 octobre 1748 rendu sur votre requête pour parvenir au payement des grains, ces ordres y sont dattés et directement énoncés comme concertés avec vous.

Je suis, etc...

A ce plaidoyer, aussi éloquent que véridique, les jurats continuèrent à opposer le plus complet silence. Une seconde lettre, confirmant la première et datée de novembre 1750, resta également sans réponse. La consigne était donnée et l'Hôtel de ville la respecta scrupuleusement durant toute l'année 1751, malgré les réclamations réitérées de l'intendant, qui voyait son honneur de magistrat engagé dans cette question.

Exaspéré par ce silence, M. de Tourny adressa, en décembre 1751, un rapport détaillé au Contrôleur général, son chef hiérarchique, le faisant juge de cette incompréhensible question. « Quel bouleversement dans l'administration publi-
« que, écrivait-il, et quelles conséquences n'en pourroit-il
« pas résulter si arbitrairement les inférieurs n'obéissoient
« pas aux décisions des supérieurs... Ils (les jurats) méritent,
« Monsieur, que vous leur parliez du ton qui impose, punit
« et corrige: c'est la seule façon de faire finir une tracasserie,
« qui, en se prolongeant dans les termes de mon département
« où je touche, rejetteroit l'arrêté de compte et les opérations
« qui le doivent suivre au delà de ce qu'il conviendroit. »

De leur côté, les commissionnaires étaient loin de rester inactifs. Un *mémoire,* accompagné de toutes les pièces qui pouvaient éclairer la situation, fut remis par eux au garde des sceaux, qui aussitôt adressait aux jurats les plus vifs reproches sur les difficultés apportées à la conclusion du débat.
« La situation dans laquelle votre province vient de se trou-
« ver, mandait ce haut dignitaire, ses besoins qui n'ont pas
« encore cessé, toutes ces considérations devroient vous faire
« sentir la nécessité de ménager les négociants, et le danger de
« leur inspirer du dégout et de vous priver des ressources

« qu'ils peuvent vous procurer. Au surplus, comme je désire « positivement qu'il soit rendu à ces négociants la justice qui « peut leur être due, je vous demande de faire remettre à M. « l'intendant, aussitôt ma lettre reçue, toutes les pièces qui « sont entre vos mains pour qu'il soit en état de terminer « définitivement cette affaire (1). »

Au *mémoire* des commissionnaires, à la lettre du garde des sceaux, les jurats répondirent par un *factum* d'une violence extrême. Ce document, imprimé et répandu à profusion, contenait les plus graves imputations contre la société Ribes et C^ie^. Entr'autres choses, les jurats affirmaient audacieusement que le compte général, réclamé par eux depuis trois ans, venait à peine de leur être remis; qu'il n'était suivi d'aucune facture justificative, qu'enfin le sieur Ribes, de même que ses associés, refusaient de communiquer leurs livres de correspondances (2).

Ce *factum* devait produire un résultat tout opposé à celui que les jurats espéraient. Mis en demeure, par le contrôleur général, de terminer immédiatement cette affaire, M. de Tourny, invoquant sa qualité de commissaire départi par le roi en Guienne, rendait, le 9 août 1752, le jugement suivant:

(1) Ecrite à Versailles, cette lettre porte la date du 24 mai 1752. (*Ibid.*)

(2) Aussitôt paru, M. de Tourny adressait un exemplaire de ce libelle au Contrôleur général, et l'accompagnait d'une lettre réfutant toutes les imputations des jurats. Voici le passage qui traite le point le plus délicat, la remise des livres des commissionnaires : « Leur réponse fait entendre qu'ils voudroient la représentation « de la correspondance des commissionnaires, de toutes les lettres qu'ils ont écrites « et reçues au sujet de l'opération. J'ay jugé que cette demande étoit inusitée et « mal séante, que les commissionnaires avoient raporté toutes les pièces ordinaires « dans les affaires du commerce et qu'ils ne laissoient rien dans leur compte qui ne « fut justifié d'une façon claire et certaine. Néantmoins j'ay été plus loin, en me « faisant produire les comptes courans arrêtés entre les commissionnaires et tous leurs « correspondans aux lieux d'achats, mesme des états de ces achats certifiés par les « dits correspondans contenant les tems, les lieux, les prix, les noms des vendeurs, « et j'ay fait dire aux jurats qu'ils étoient les maîtres d'en prendre communication à « mon secrètariat. Il faut, Monsieur, qu'ils soient de bien mauvaise humeur pour « n'être pas contens, et heurter de front ce qu'ils doivent tant à vos ordres du « 30 août qu'à ma lettre du 15 du courant, qui n'en est, pour ainsi dire, qu'une exé- « cution. »

« Nous, sans avoir égard au préalable requis par les sieurs « maire, sous-maire et jurats, fins et exceptions dont nous les « avons déboutez et déboutons; ordonnons que dans quinzai- « ne du jour de la signification du présent jugement, pour « toute préfixion et délay, ils arrêteront les comptes et suplé- « mens de compte des commissionnaires des 21 août 1749, « 25 juin 1750, et premier septembre 1751; faute de quoy, le « dit délay passé, et attendu les redressemens portés dans la « requête des dits commissionnaires du 25 juillet dernier, « des erreurs arguées dans les dits comptes, déclarons par le « présent jugement, et sans qu'il soit besoin d'autre, bonne « recette tous les articles d'icelle portés aux dits comptes et « suplémens de compte..... »

Le 29 du même mois, la ville interjettait appel de ce jugement.

Soumise au conseil d'État, cette affaire devait enfin recevoir sa conclusion, après deux autres années d'études et de contestations. Par arrêt du 24 septembre 1754, le roi déclarait admettre les réclamations des commissionnaires, comme étant exactes et bien fondées; l'intêret du capital réclamé leur était alloué; enfin une imposition à lever sur toute la généralité devait éteindre cette dette.

M. de Tourny était personnellement chargé de surveiller l'exécution de ce jugement.

Telle fut cette grosse affaire des farines, si diversement nterprétée par les chroniqueurs du siècle dernier. Telle fut la récompense accordée au dévouement et au civisme déployés par la société Ribes.

En dehors de celui du 15 septembre 1747, bien d'autres traités furent consentis, notamment avec MM. *Barreyre, Feger frères, Rions, Clermont, Jaure* et *Meyre,* qui tous, animés du désir d'être utiles à leurs compatriotes, accomplirent de véritables prodiges de hardiesse et de rapidité. En échange de la probité la plus incontestable, de l'abnégation la plus absolue dont ces négociants firent preuve, la munici-

palité leur témoigna-t-elle quelque reconnaissance?— Hélas, il est permis d'en douter en voyant les accusations qui furent portées sur le plus digne d'entre eux, sur celui qui aventureusement risqua sa fortune et son crédit pour secourir sa ville natale. Nous voulons parler de Nicolas *Beaujon*, qui, abreuvé de dégouts et d'ennuis de toute sorte, fut obligé de quitter Bordeaux après cette pénible campagne.

Deux mots sur cette curieuse physionomie, bien mal connue malgré tout ce qui a été écrit.

Nous avons déjà dit que M. de Tourny s'était préoccupé, dès le commencement de l'année 1746, du manque de grains dont était menacée sa généralité.

Le 28 septembre, l'intendant signait, avec le sieur Beaujon, le compromis suivant :

Je soussigné, Jean-Nicolas Beaujon, promets et m'engage envers monseigneur de Tourny, intendant de la généralité de Guienne, de faire venir pour la province la quantité de vingt mille boisseaux de seigle, lesquels seront tirés de différents ports de Bretagne, tels que Vannes, Auray, Quimper, Hennebond et autres, pour arriver, s'il est possible, moitié dans le cours du mois de novembre prochain, l'autre moitié dans celui du mois de décembre suivant, à Blaye, Bordeaux, Langon, Saint-André de Cuzac, Libourne, Sainte-Foy ou Bergerac, suivant la destination qu'il plaira à Monseigneur l'Intendant de leur donner relativement aux besoins de ces différents endroits ou environs. Tout le dit seigle sera de la meilleure qualité, sans être avarié lors du chargement en Bretagne, et, arrivé qu'il sera aux dits lieux, je m'engage de l'y faire vendre aux marchés, au prix courant ou au dessous, pour faire baisser celui des dits marchés, suivant qu'il me sera ordonné, et de retirer le produit de la dite vente pour en rendre compte ainsi qu'il appartiendra.

Tout ce que dessus à la charge que le prix du dit seigle, avec tous les frais concernant l'achat, transport, assurances et frais de vente d'icelui, me seront remboursés sur les états par moi certifiés véritables, que j'en fournirai, soutenus des pièces justificatives dont il seront susceptibles, et qu'il me sera payé, d'une part, demi pour cent par mois d'intérêt des deniers que j'aurai avancés, et d'autre part, quatre

pour cent de commission tant pour mes peines et soins, que pour la garantie de ne faire charger que du grain de la qualité ci-dessus et non avarié à l'embarquement ; et s'il arrive quelque avarie ou perte dans la traversée et le transport des dits grains, il sera réjetté contre les assureurs, et je prendrai à ma charge en payement ce qui pourra être du par les acheteurs à qui je jugerai faire crédit ; — si mieux n'aime Monseigneur l'intendant m'accorder six sols par boisseau pour me tenir lieu de commission, avance d'argent, garantie de la généralité des grains à l'embarquement et de la solvabilité des acheteurs à qui je ferai crédit, — l'un desquels partis Monseigneur l'intendant voudra bien obter dans un mois.

A Bordeaux, le 28e de septembre 1746.

(Signés) : BEAUJON.
AUBERT DE TOURNY.

Ce premier traité fut suivi de plusieurs autres, destinés principalement à l'alimentation de Bordeaux.

17 octobre 1746	50.000	boisseaux froment.
10 décembre 1746	20.000	boisseaux froment.
	20,000 —	seigle.
10 mars 1747	30.000	boisseaux froment.
3 août 1747	10.000	boisseaux froment.
	5.000 —	seigle.
10 août 1747	30.000	boisseaux froment.
	20.000 —	seigle.
	15.000 —	fèves.
20 octobre 1747	80.000	boisseaux froment.
	40.000 —	seigle.
	35.000 —	fèves.
8 décembre 1747	50.000	boisseaux froment.
	25.000 —	seigle.
	15.000 —	fèves.

Beaujon fut aussi exact à tenir ses engagements (1) que la

(1) L'acte sous seing privé, dont nous rapportons ici la teneur, démontrera la bonne foi du soumissionnaire dans toutes ces diverses opérations : « Je, Jean-Nicolas de Beaujon, ayant été chargé par Mgr de Tourny, intendant de cette généralité, « de faire venir pour cette province la quantité de 20.000 boisseaux de froment et de « 20.000 boisseaux de seigle, et ayant reçu des ordres verbaux de mon dit seigneur « de Tourny d'augmenter les dites parties, savoir de 15.000 boisseaux de seigle et « de 10.000 boisseaux de froment, — Je déclare avoir avancé l'ordre des dits achats « et pour justifier que les ordres ,que j'ai donné pour faire venir les dits grains ne

société Ribes et C^ie^ s'était montré fidèle à remplir ses promesses.

En quinze mois, il importa, seul, dans la province :

270.000 boisseaux de froment.
130.000 — seigle.
65.000 — fèves.

Qu'on lise, maintenant le *mémoire* suivant, et l'on sera édifié sur les avantages que Beaujon devait retirer de ces diverses opérations :

A Monseigneur,
Monseigneur de Tourny, intendant de la province de Guyenne,

Par les traités que j'ai passé en l'année 1746 pour la fourniture des bleds de celle de 1747, je demeurois chargé tant des parties en souffrance vis-à-vis des acheteurs de bled, que de celles avec les assureurs. Comme il y eut plusieurs cargaisons prises par les Anglais et nombre d'autres avariées, les assureurs se trouvèrent m'être redevables d'une somme de 71,000 livres, compensations faites des primes. Les pertes en général qu'ils ont essuyé depuis dix-huit mois me mettent dans le cas de perdre une partie de cette somme, par l'insolvabilité de quelques uns d'eux, et dans celui de ne voir de longtemps rentrer mes fonds.

Pour l'aprovisionnement des bleds de cette année (1748), j'ai livré à cette entreprise ma fortune qui se trouve toute envelopée, tant dans cette opération que dans celle de l'année précédente, ce qui me gêne dans toutes mes affaires particulières et me décide à cesser tout commerce, parcequ'il est généralement reçu que tout négociant échoue tot ou tard lorsqu'il suit sur son crédit un commerce aussi étendu que

sont qu'en conséquence de ceux que j'ai reçu de mon dit seigneur de Tourny, *je déclare, que quoyque le commerce de grains soit celuy ou notre maison donne pour l'ordinaire le plus pour son compte, que néanmoins tout ce que j'ai actuellement ordonné et tout ce que je pourrois ordonner jusques en janvier 1748, ne sera que pour le compte de la commission de cette province, promettant de n'en faire venir directement, ny indirectement, en mon nom, ny pour mon compte sous le nom d'un tiers* A Bordeaux, le 4 janvier 1748. » (*Archiv. départ.*, C. 1376). — Dans un acte séparé, Beaujon déclarait « que tous ses achats seroient toujours à la connaissance de l'intendance et au fur et mesure que luy, Beaujon, recevroit les factures, il les feroit copier sur un livre tenu pour raison de ce qui sera visé par le dit seigneur de Tourny tous les quinze jours, justifiant les copies par les originaux, pour continuer, suspendre ou augmenter les dits achats. » (*Ibid.*)

l'étoit le mien. Or il est connu que mon crédit est éteint dans les places du dehors, ce qui se justifie aisément par toutes les lettres dont je suis porteur. La majeure partie de mes correspondans ont cessé leurs opérations avec ma maison, et pour établir ce que j'avance, je citerai trois maisons dont les commissions valoient à la mienne de neuf à dix mille livres tous les ans. Ces négocians sont M. Le Moine, de Rouen, M. Sombrun, de La Rochelle, et MM. Oller et Ros, de Barcelonne, qui se sont adressés à d'autres négocians à Bordeaux. Il m'a d'ailleurs été écrit par mon principal commis que tous mes commettans insensiblement se détachoient, sur ce qu'il a été écrit que j'étois totalement ruiné. Pour l'ordinaire on appelle peu d'un pareil discrédit. Il est connu à Bordeaux que ma maison, de père en fils (1), faisoit une somme de trente à quarante mille livres par son commerce en commission, et que son origine, dans le bon rang du commerce en gros, date de plus de cent ans.

Je viens d'essuyer une perte de 45,000 livres par une faute qui s'est commise au mois d'avril dernier dans ma maison, sur un fait d'assurance, et qui n'auroit pas eu lieu si je m'étois trouvé à Bordeaux, parce que j'aurois mieux donné mes ordres que mes commis ne l'ont fait à M. Lichandre, de Bayonne, qui est dans le cas de ne pouvoir rejeter sur mes assureurs la perte que je souffre.

En retraçant les premiers momens de la fourniture des bleds de l'année courante, je puis avec vérité dire que j'avois une répugnance totale à donner dans cette entreprise (2). La quantité de bled à fournir

(1) Les Beaujon habitaient, *de père en fils*, la rue du Parlement (ancienne paroisse Saint-Maixent), et possédaient dans ce vieux quartier de Bordeaux, de très vastes entrepots. Jean Beaujon, père du financier, l'un des négociants les plus actifs de son époque, était mort le 10 juin 1745. Son testament, retenu le 21 novembre précédent par le notaire Bolle, nous apprend qu'il possédait une très grande fortune et des intérêts considérables dans plusieurs maisons établies aux colonies françaises. Après avoir institué son fils ainé, Nicolas, héritier général et universel, Jean Beaujon déclarait vouloir qu'une somme de 192.000 livres fut prélevée sur sa succession afin de payer la légitime de ses enfants puinés : Nicolas Beaujon, dit le cadet, intéressé depuis dans toutes les affaires de son frère ainé; Hiacynthe Beaujon, conseiller du roi et son avocat général en la cour des Aides et Finances de Guienne, et Raymonde Beaujon, mariée à Louis Ballan, conseiller en la même cour. Cette somme de 192.000 livres était entièrement indépendante de divers immeubles attribués aux trois cohéritiers. (*Archiv. départ. de la Gironde.* — Registres des insinuations.)

(2) Il ne nous a pas été possible de retrouver le traité de 1748 auquel Beaujon fait allusion. D'après un mémoire manuscrit, paraissant se rapporter à cette affaire, ce traité devait porter sur une quantité considérable de grains. Beaujon prévoyait déjà

m'occupoit ; je ne l'étois pas moins de ce que le peuple avoit connaissance de ces besoins, ce qui me mit dans le cas de représenter qu'il me paroissait très périlleux de me charger d'une pareille entreprise. Je proposai d'assembler les vingt premiers négocians de Bordeaux, dans la bourse desquels on trouveroit facilement les fonds nécessaires à cette opération, et qu'attendu les connoissances que j'avois dans ce genre de commerce, qui avoit été de tous tems celuy de notre maison, je me chargerois de cette fourniture, dans la seule vue de me rendre utile. Chaque négociant, dans les premiers momens de cette assemblée, se porta à prêter une somme : j'en proposai une plus forte que pas un d'eux, et sur la fin on s'éloigna, sous différentes raisons, de ce qui avoit été résolu dans les premiers momens. Il me fut pour lors proposé de me charger de cette entreprise : je le fis de la façon connue, et dès cet instant je me livrai à cette opération qui m'a mis dans le cas où je me trouve, de ne pouvoir continuer mon commerce, mes affaires ayant été détournées faute de mes fonds pour y suffire.

J'ai été d'ailleurs traité de la façon la plus humiliante, et avant ces entreprises j'étois dans un état de considération à Bordeaux par l'espèce de mes affaires et l'aisance avec laquelle je les faisois. C'est cet état de considération qui en 1740 et 1741 fit qu'on eut recours à ma maison pour les aprovisionnemens de bled du Limousin, et à présent je suis en horreur à tout un peuple et à toute une compagnie, au point que je ne puis me résoudre à retourner dans ma province où je serois dans le cas d'y vivre avec désagrément. Cette situation n'est pas dans le genre de celle où l'on peut espérer que le peuple reviendra ; tout ce qui a été traité m'a attiré des ennemis particuliers, desquels je

à ce moment la cessation des hostilités et par conséquent la baisse probable du prix des blés. « Le cas dans lequel cette province se trouve d'une disette générale, écrivait-il « à M. de Tourny, demandoit le secours que votre sagesse a résolu ; la perte qui peut « résulter d'un approvisionnement aussi considérable ne peut se mettre en compa- « raison de l'utilité qu'il y a de la pourvoir. C'est ordinairement dans de pareilles « circonstances où il faut le plus de précautions, parce que le publiq, attentif à tout « ce qui se passe, impute souvent des défauts d'attention ou celle-ci a été tout « entière. Il suffit même qu'une opération donne de la perte pour que celuy qui l'a « conduite soit toujours blamé, et quoyque la qualité de commissionnaire de Votre « Grandeur, sous laquelle j'agis, me mette à l'abry de toute crainte, je cherche à me « mettre le plus en règle que faire se peut, pour que Votre Grandeur ayt une en- « tière connaissance de ma conduite à ce sujet. » (*Archiv. départ.*, C. 1376.) — Malgré toutes ses précautions, malgré la sagesse de ses opérations, Beaujon devait voir sa loyauté suspectée. On s'explique dès lors l'espèce de répugnance qu'il ressentait pour cette dernière affaire.

sentirois un jour le poids si je continuois d'y faire mon habitation. D'ailleurs rien en particulier ne seauroit m'y déterminer, me trouvant privé de mes affaires. Ce qui me fait espérer que le parti que je prens de me fixer à Paris ne sera pas désapprouvé et qu'on y aura égard.

Déjà un contemporain l'avait écrit : « Beaujon, consigne » Laboubée dans ses *Tablettes* (1), quitta Bordeaux à la suite » des approvisionnements de 1748. Sa conduite, très belle et » très méritoire, avoit été fort critiquée. Il habita dès lors » Paris (2). »

(A suivre). A. COMMUNAY.

(1) *Bibliothèque de la ville de Bordeaux*, ms.

(2) Beaujon aimait à dire que « c'étoit à la Chambre de Commerce de Bordeaux « qu'il étoit redevable de la sagesse et des lumières qui lui avoient facilité les « moyens d'acquérir sa grande fortune. » Son testament nous prouve qu'il n'oublia jamais cette compagnie, dont un instant il avait fait partie. Après avoir manifesté le désir que son hotel devint un *hospice de charité*, largement doté, après avoir institué pour plus de *trois millions* de legs divers, abandonné sa rich ebibliothèque à la ville de Bordeaux, Nicolas Beaujon ajoutait :

« Louis seize ayant bien voulu me donner une marque distinctive des bontés dont « il m'honore, et me témoigner la satisfaction qu'il ressentoit de mon désintéresse- « ment dans les opérations dont j'étois chargé par le Gouvernement, m'a fait la « grace de me donner son portrait. Monsieur, frère du Roy, Monseigneur, comte « d'Artois, et Madame Adélaïde de France m'ont aussi fait la grace de me donner « leurs portraits.

« Le Roy de Suède, en témoignage de la satisfaction qu'il a eue du zèle avec lequel « je me suis prêté à lui fournir des secours lors de son avenement au throne, m'a « gratifié de son portrait.

« Je prie, MM. les Directeurs de la Chambre de commerce de Bordeaux d'ac- « cepter, pour être placés dans leur salle d'assemblée, les portraits du Roi, de « Monsieur, de monseigneur comte d'Artois, de Madame Adelaïde et du Roi de « Suède.

« Je les invite également d'agréer le présent que je leur fait de mes tableaux des « Gobelins représentant la famille royale, estant dans le salon de l'hotel d'Evreux, « ainsi que mes deux autres tableaux en tapisserie, dessin de Boucher, afin qu'ils « puissent orner la salle d'assemblée du commerce. En léguant à MM. les directeurs « des portraits aussi importants qui comprennent les médaillons de Louis XV, de la « feue Reine et de la Reine régnante, je crois faire à la direction de commerce le « présent le plus prétieux, *pour lui prouver mon attachement et ma reconnoissance des « bons principes que j'ai puisés dans une compagnie aussi célèbre qu'instruite.* » (Voyez le *Journal de Guienne*, année 1787, nº 195, p. 780.)

DE LA NOBLESSE

Dans ce siècle, où la révolution passe son rabot égalitaire jusque sur les villages les plus reculés, où l'argent a seul la puissance, le haut bout du pavé, la considération et les honneurs à défaut trop souvent de l'honneur, s'il est une cause impossible à défendre, tant elle heurterait de front les idées et les préjugés du jour, certainement c'est celle de la noblesse. A qui se donnerait cette tâche, ne suffirait-il pas, pour l'arrêter, de rappeler les droits du seigneur, les privilèges qu'elle s'était arrogés, les charges dont elle écrasait le peuple qui formait les neuf dixièmes de la nation, et les dîmes et les champarts. Autant vaudrait, semble-t-il, démontrer le mérite et les agréments de l'esclavage à ceux qui viendraient de conquérir la liberté. Oui, l'on aurait beau chercher quelle serait aujourd'hui la cause la plus paradoxale, la plus absurde, surtout la plus impopulaire, ce serait, nous le répétons, l'apologie de la noblesse. Voilà pourtant ce que nous, chétifs, sans aucune autorité dans le monde politique, historique et littéraire, ne craignons pas d'entreprendre devant un public qui doit être à la fois notre juge et notre partie, et, loin de solliciter son indulgence, nous ne réclamons que sa justice.

Le sujet est si vaste qu'il faut le circonscrire : avant tout, assurons qu'en remettant en lumière les services rendus par la noblesse à la nation, qui n'a grandi et prospéré que grâce à l'esprit vivifiant qu'elle a insufflé dans le cœur et dans les veines du corps social, nous nous garderons d'affirmer ou même d'insinuer qu'il faille la rétablir. Nous voulons seulement démontrer que le vide laissé par la disparition de la noblesse, est une des causes de nos perturbations périodiques et appeler les investigations de tout bon Français pour trouver les moyens pratiques d'en conserver et perpétuer au moins l'esprit, la vie et la fécondité dans notre société telle qu'elle est aujourd'hui. Voilà tout ce que nous nous proposons.

Pour plaider à fond ce difficile procès, il faudrait, remontant

aux origines de la noblesse, réfuter l'opinion qu'elle était une caste imposée par la conquête des Francs; prouver que ceux-ci, très peu nombreux (5,000) selon M. Guizot, satisfaits des terres du fisc de l'administration romaine, ne dépouillèrent personne et durent admettre dans leurs rangs privilégiés les riches Gaulois, infiniment plus nombreux, qui en prirent les mœurs, les lois et les usages et n'imposèrent que leur langue; puis que, dans leurs luttes contre les Allemands, les Frisons, les Bavarois, les Saxons, les Lombards, les Sarrazins et les Normands, les Francs, bien qu'accrus par les Austrasiens, à qui les herstals durent livrer les biens du clergé, combattant au premier rang, finirent par s'éteindre, si bien qu'au XIIe siècle on n'en comptait pas plus de cinquante familles; qu'enfin la noblesse s'est renouvelée quatre à cinq fois; mais ce sujet nous mènerait trop loin, nous nous bornerons à mentionner ce fait aujourd'hui reconnu par tous les historiens faisant autorité. Bussy Rabutin l'a dit, il y a deux cents ans.

D'Adam nous sommes tous enfants,
La preuve en est connue,
Et que nos premiers parents
Ont mené la charrue;
Mais las de cultiver enfin
La terre labourée,
L'un a dételé le matin,
L'autre l'après-dînée.

I

Passons à l'organisation et aux fonctions de la noblesse.

Constatons d'abord ce point essentiel : aux premiers âges de la France, la richesse avait des devoirs envers l'État. Voici comment : à cette époque où il n'y avait aucune industrie, partant aucune richesse mobilière, la terre donnait seule des revenus et constituait toute la fortune du pays, et les terres étaient dépendantes et mouvantes les unes des autres. Le royaume qui était un grand fief était partagé en provinces sous le gouvernement héréditaire des grands vassaux, et cha-

cune se divisait en seigneuries qui se subdivisaient en d'autres plus petites. Point de terre sans seigneur et point de seigneur sans terres; et l'on comptait environ vingt-cinq mille fiefs ou terres nobles dans toute la France.

Quand le détenteur de l'une d'elles venait à manquer, l'organisation féodale exigeait que cette vacance fut comblée, puisque, dans sa hiérarchie, chaque terre avait ses devoirs précis d'obéissance envers ses supérieurs et de commandement envers ses inférieurs. Un grand vassal, pour pouvoir répondre à l'appel de son suzerain, devait avoir ses vassaux toujours au complet, lesquels devaient tenir les leurs dans le même état, et ainsi de suite jusqu'aux derniers degrès de l'échelle féodale. Quand disparaissait le possesseur d'une terre ou par défaut d'héritier ou par vente, la terre imposait ses charges et devoirs au nouveau propriétaire qui ne pouvait ni les modifier, ni s'y soustraire. La terre, c'est-à-dire la richesse, ne se séparait jamais des obligations au dessus et au dessous de son échelon. Cette organisation reliait donc, et très fortement, tous les membres de la société les uns aux autres, par suite tous s'intéressaient au maintien d'un ordre social qui assurait l'existence de tous et de chacun, des plus grands aux plus petits. Et qu'on ne dise pas que ceux-ci étaient les victimes de ceux-là; nous rappellerons que ce fut seulement sous ce régime, décrié faute d'être connu, que disparut l'esclavage qui servait d'assise aux républiques de l'antiquité et que surgit la bourgeoisie des villes, si puissante au moyen âge et bien autrement indépendante que celle d'aujourd'hui, soumise en esclave au pouvoir central.

Lorsqu'un bourgeois, enrichi par l'épargne et le travail, passait noble par l'achat d'une terre dite noble, les anciens, il est vrai, maintenaient d'abord une ligne de démarcation entre eux et lui; et il le fallait pour la conservation des traditions du corps qui, s'il avait des avantages, avait aussi des charges et des devoirs. Il fallait que le nouveau noble fît la preuve des sentiments sans lesquels il était jugé indigne de s'élever jusqu'à eux; c'était comme un noviciat, et, quand il avait donné assez de garanties, des alliances l'élevaient au niveau des autres nobles.

Il ne faut jamais perdre de vue l'essence de l'organisation féodale; elle assurait moins la perpétuité du sang de la noblesse que la perpétuité des devoirs et du dévouement à la défense et à la prospérité de l'État. Cette condition était bien remplie, parce que tout reposait sur l'union de la terre, seule richesse, avec la noblesse, et que ces deux choses n'en faisaient qu'une. Le corps de la noblesse ne manqua jamais à son premier devoir, bien que les familles nobles fussent sans cesse renouvelées : les nouvelles ayant comme les anciennes des devoirs tracés d'avance. Voilà le bon côté de la féodalité; si elle eut, comme tous les régimes, ses défectuosités, elle arrêta les invasions de peuple à peuple.

Certes il y eut toujours des guerres, mais seulement entre seigneurs qui trouvaient sujet à exercer leur humeur guerrière. Les armées, très peu nombreuses, ne se livraient guère qu'à des tournois sanglants et la cavalerie composée de la noblesse en supportait à peu près tout le poids jusqu'au XV^e^ siècle. Le reste de la nation ne fournissait que des archers et quelques fantassins.

Cette organisation de la France comme de l'Europe, tenait les cadres toujours prêts de ces armées qui surgissaient comme par enchantement contre les armées étrangères, lesquelles nous assaillirent de plus en plus à mesure qu'on s'éloignait du moyen âge et que s'augmentaient les armées parmanentes. La province attaquée contenait l'envahisseur, grâce aux citadelles dont le pays était hérissé, et donnait au pouvoir central le temps d'amener les forces de toute la nation. C'est ainsi que furent vaincues et dissipées les coalitions de l'Europe entière contre nous aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles.

Un État, pour subsister, doit lever les deux impôts de l'argent et du sang. Au moyen âge, les hommes, partagés en deux catégories, n'en payaient chacun qu'un seul. Le service n'était obligatoire que pour la noblesse dont les terres dites nobles ne payaient rien. Le reste de la nation, possédant les terres dites censives, ne payait que l'impôt en argent.

Aujourd'hui, toutes les terres et tous les Français payent également les deux impôts; c'est la conquête la plus nette de la Révolution qui a dû doter le pays de la conscription. Mais

est-on bien sûr que les ouvriers des villes et des champs, les industriels, les commerçants, les artistes, les hommes de lettres et de science, pour s'affranchir du service obligatoire qui les arrête dans les années les plus fécondes de la vie, ne reconnaîtraient pas volontiers l'exemption de l'impôt en argent à plusieurs familles qui les dispenseraient du service militaire? Ainsi les villes, moyennant quelques exemptions, ont un corps de pompiers toujours prêt à marcher.

Quoi qu'il en soit, on peut affirmer que l'organisation féodale reposait sur ce principe : la richesse étant unie à la noblesse avait de plus grandes obligations envers l'État.

Certainement la richesse, qui ne cessa de se développer par l'industrie de la bourgeoisie des villes et le travail libre du peuple, n'entra pas toujours dans l'engrenage féodal; elle en était indépendante dans les villes qui avaient une existence suffisante pour satisfaire une ambition ordinaire; mais encore là l'influence de ce principe fondamental se faisait sentir. Les charges de la justice et de l'administration y étaient gratuites.

Plus tard, quand le Parlement voulut marcher de pair avec la noblesse seigneuriale ou d'épée, en formant ce qu'on appela la noblesse de robe, celle-ci consentit sans difficulté à payer les charges à l'État qui ne lui donnait en prix qu'un minime intérêt. Si la justice et l'administration n'étaient pas gratuites, elles étaient du moins rétribuées plus en honneurs qu'en argent, au grand avantage du trésor public.

Il en était de même pour l'armée. Les commandants des compagnies, même les colonels des régiments, les achetaient et les revendaient à leurs remplaçants. Il en était ainsi en Angleterre jusqu'en ces derniers temps. Nous ne rappelons pas ce système pour le rétablir, mais pour prouver que le dicton « noblesse oblige » était bien une réalité; et comme la richesse, toujours portée à s'élever, à jouer un rôle dans l'État, finissait par s'incorporer dans l'une ou l'autre noblesse de robe ou d'épée, on peut dire qu'elle servait d'une manière ou d'autre à la prospérité de l'État. D'ailleurs, dans la convocation du ban et de l'arrière ban, on comprenait toujours les bourgeois vivant noblement. Il était passé dans les mœurs

que plus on était riche, plus on se devait à la patrie, et qu'on ne l'était pas seulement pour se passer toutes ses fantaisies, toutes les douceurs de la vie, en un mot pour vivre en sybarite égoïste, comme on fait aujourd'hui. L'empire romain, épuisé par un luxe parasite, incapable de se défendre contre les Barbares, s'effondra comme un vieux mur dont le ciment est décomposé. Notre société prend le même chemin et doit disparaître dans les mêmes abîmes, si elle ne s'arrête pas, ou mieux si elle ne revient pas aux principes, aux mœurs, sinon aux institutions qui l'avaient élevée.

Mais avant d'aborder ce sujet, il faut rappeler un caractère distinctif qui posa si haut la noblesse française et à sa suite celle de l'Europe occidentale; nous voulons parler de la chevalerie dont la profonde et saine influence, la posant bien au dessus des aristocraties précédentes, la couronna d'une gloire inconnue jusque-là dans le monde. Elle projette sur notre histoire des rayons trop éclatants et sur notre caractère national trop de grandeur pour ne pas la revendiquer, surtout lorsque la république, ne pouvant plus proscrire la noblesse, veut du moins l'abaisser au niveau des dernières couches.

II

L'histoire a bien constaté le grand événement des croisades qui lancèrent l'Europe à la conquête de Jérusalem et refoulèrent chez eux les sectateurs de l'imposteur de la Mecque, mais elle n'en a pas assez relevé les heureuses conséquences : nous ne pourrons même les énumérer toutes ici. Disons seulement que pendant ces guerres lointaines, où l'humeur guerrière de la féodalité se déversait contre les ennemis du Christ, l'esclavage fut converti en servage, première étape vers l'affranchissement; les guerres privées cessèrent; les communes se formèrent; la philosophie, guidée par la lumière de la foi, chercha la solution des problèmes les plus ardus; une poésie nouvelle ravit les âmes; une architecture admirable couvrit l'Europe de ses hardis monuments; alors il se forma parmi les seigneurs une association qui prenait

les engagements précis d'éviter certains vices et de pratiquer certaines vertus. Mieux eût valu certainement les pratiquer toutes, mais tant de perfection n'est pas du monde, elle n'est visée que par le clergé et les cénobites. Toutefois, n'était-ce pas déjà beaucoup que des hommes, pour qui la guerre était la vie, se fissent un point d'honneur de pratiquer certaines vertus sur lesquelles on pouvait toujours compter ? celles qu'ils embrassaient étaient les plus capables de policer ces hommes de fer. C'était, outre un courage indomptable, le respect et la défense des faibles, des pauvres, des femmes, des enfants, des prêtres et des églises. C'était surtout la fidélité à tenir sa parole, si bien que la plus grande injure était d'être taxé de foi mentie. Enfin on vit des chevaliers errants s'adjuger la mission de punir les tyrans qui, dans leurs châteaux inabordables, ne connaissaient aucun frein. En réalité, les plus forts se liguèrent pour défendre les plus faibles. « La chevalerie, dit M. Léon Gautier, était la force armée au service de la vérité et de la faiblesse désarmée. » La partie noble et pure du cœur de l'homme dominant la mauvaise, fut seule en honneur dans la société, lui donna le ton et s'imposait à tous. Si tous ne la suivaient pas avec la même ardeur, personne n'osait la contredire, et qui aurait affiché des sentiments opposés se fût couvert de honte.

Or, c'était là un fait entièrement nouveau sur la terre et qui ne put se produire que sous l'inspiration du christianisme. Avant lui, l'égoïsme soumettait les faibles et les pauvres à la merci des riches et des puissants, c'est-à-dire à l'esclavage. C'était une loi incontestablement admise : ainsi les sénateurs et les chevaliers romains pressuraient les plébéiens, qui, s'ils ne payaient pas les intérêts accumulés, devenaient leurs esclaves ; car il fallait trois esclaves au moins à un de ces républicains ; tandis que les chevaliers chrétiens, après avoir affranchi les leurs, se vouaient à les défendre.

Les rois, les grands seigneurs et encore plus les simples gentils-hommes voulurent être chevaliers ; les mêmes devoirs établissant entre eux une fraternité, rapprochaient des plus puissants ceux qui, n'ayant que leur mérite, marchaient cependant de pair avec eux. Par suite, les suzerains ne pou-

vaient exiger de leurs inférieurs rien de contraire à leurs devoirs communs. Aussi, quand les rois et les suzerains recevaient le serment d'hommage-lige qui liait complétement le vassal, celui-ci, en promettant un dévouement absolu, ajoutait toujours : *Sauf mon honneur !* Les devoirs supérieurs du chevalier étaient placés au dessus des puissances terrestres. Voilà l'œuvre de la chevalerie qui émerveilla les hommes non seulement en Europe, mais encore en Orient; si bien que les Musulmans reconnaissant la supériorité que cette institution donnait aux Croisés voulurent avoir aussi leurs ordres de chevalerie. Mais, sans l'Évangile qui en était l'âme, ce plagiat ne put être maintenu.

L'Église avait inspiré la chevalerie; elle pouvait et sut la maintenir pendant plusieurs siècles; elle en sanctionnait les obligations par d'imposantes cérémonies. Si celles-ci tombèrent en désuétude, surtout après la spirituelle mais coupable raillerie de Cervantès, l'esprit en survécut heureusement dans les traditions et les mœurs de la noblesse; celle-ci, en toutes choses, tint à se distinguer par le désintéressement et le dévouement à l'honneur et au devoir et par l'élévation des sentiments. Cette classe dirigeante, insufflant son esprit sur les lettres et les beaux-arts, leur imprima la distinction et l'aspiration vers l'idéal qui caractérisent le génie de la France. Elle fit mieux encore : à son exemple, toutes les classes de la société se piquèrent d'avoir leur point d'honneur. Ce fut pour le magistrat et l'administrateur, l'impartialité; pour le commerçant, la probité; et, pour tous, la fidélité à tenir leurs engagements. Dans son poème *Le Voyageur*, Goldsmith montre l'honneur partout répandu en France. « L'honneur y est une « monnaie courante, payée de main en main; elle circule en « tout le pays dans un splendide trafic; elle passe des cours « aux camps et des camps aux chaumières. » Le seigneur, dans chaque village, en était la personnification; tous n'étaient certes pas des modèles de toutes les vertus; mais au moins ils ne pouvaient, sans se dégrader, manquer aux principales, et c'était assez pour l'entretien de la santé et de la vie nationales.

Disons bien haut ce que personne ne pourra contredire :

les sentiments de la chevalerie ont fait les mœurs de l'Europe occidentale. Mais, vont s'écrier les révolutionnaires de toute nuance : « Jamais on ne gouverne avec les sentiments; les peuples ne vivent que par leur constitution. » Non, répondrons-nous. Des mille erreurs de la Révolution, celle-là n'est pas la moindre. La première Constituante, dans son incommensurable orgueil, prétendit faire la constitution applicable à tous les peuples ; mais combien a-t-elle duré, cette constitution? à peine quelques mois; qu'a-t-elle produit? des catastrophes, comme les vingt autres qui l'ont suivie. Cette folle prétention exciterait la risée du monde, si ses terribles résultats n'inspiraient encore plus l'horreur. Non, on ne constituera jamais uniformément tous les peuples; on les reliera tout au plus par les mêmes sentiments. C'est ce que fit la chevalerie : épurant et élevant les cœurs sous l'inspiration de l'Église, elle établit une fraternité morale entre tous les peuples de l'Europe occidentale. Elle en fit ce qu'on appelle les mœurs; bonnes, les mœurs assurent la vie d'un peuple; même avec la plus parfaite constitution, elles assurent sa mort, si elles sont mauvaises. Qu'on essaye la meilleure de toutes chez les antropophages, qui, malgré leur dégration, sont des hommes tout aussi bien que nous.

Qu'on nous permette une observation à l'appui : qui n'a entendu dire dans tous les camps : « La France ne périra pas; elle est trop nécessaire à l'Europe. » Or, si l'Angleterre, si la Prusse, si la Russie étaient aussi menacées que nous d'un effondrement total, le dirait-on d'elles comme on le dit de nous? Personne ne le pensera, et pour une raison bien simple. Ces nations ne s'agitent, ne travaillent que pour s'agrandir ou s'enrichir aux dépens des autres. Uniquement absorbées dans la poursuite de leurs intérêts, l'égoïsme qui les possède ne leur a jamais permis de s'occuper des grands intérêts de la religion et de l'humanité. Seule la France, dès sa fondation, s'est adjugée ce rôle. Elle a fait le lit de l'Europe en arrêtant les invasions des Germains au Nord et des Sarrazins au Midi; elle a posé les bases de la civilisation moderne en établissant et maintenant l'indépendance de l'Église partout où s'étendait son influence. Elle seule a pris, sinon

toujours, du moins souvent, la défense des faibles. Aussi l'appelle-t-on partout la nation chevaleresque. Partout où elle a pris pied, elle a fait sentir sa bienfaisante influence; et le rayonnement immortel de ce noble rôle couvre encore aujourd'hui les souillures dont la Révolution la couvre. C'est ce qui ne laisse pas douter du relèvement de la France. Tout ce qui se fait, tout ce que l'on voit chez elle devrait étouffer cette espérance; mais notre glorieux passé, dominant les abominations du présent, ne permet pas de douter de son avenir. Le monde comprend que, sans la France, il serait livré pour jamais à l'égoïsme des plus violents et des plus perfides. Voilà pourquoi elle est nécessaire à l'Europe, et pourquoi sa disparition laisserait un vide que ne laisseraient ni l'Angleterre, ni la Prusse, ni la Russie.

Nous ne vivons encore que de la vie répandue chez nous par l'honneur chevaleresque; il a été, avec le Christianisme, le ciment qui a tenu debout durant tant de siècles l'édifice social; il a policé l'Europe occidentale, et c'est en France, où il avait pris naissance, qu'il était toujours le plus vivace, le plus actif, et c'était la noblesse qui l'entretenait. Comme l'a reconnu Montesquieu, il était l'âme de la nation. Cet écrivain a dit : « La noblesse, qui sert toujours avec le capital de son bien, qui. quand elle ne peut espérer les richesses, espère les honneurs, et, lorsqu'elle ne les obtient pas, se console parce qu'elle a acquis l'honneur. Toutes ces choses ont grandement contribué à la grandeur de la nation. » Malgré la Révolution qui, par principe, n'inspire que l'égoïsme et n'a d'action sur les volontés que par le gendarme et l'argent, lui seul, avec la religion, nous préserve encore de la dissolution.

Jusqu'en 1789, la noblesse de province ne cessa de prodiguer son sang et son courage sur terre et sur mer, et la noblesse de robe son dévouement, aussi utile que désintéressé, dans la magistrature et l'administration; leurs services étaient payés moins en argent qu'en honneurs. Avec le clergé, ces deux noblesses étaient les plus solides soutiens de l'État. Cependant son rôle était jalousé et déprécié; bref, elle devenait de plus en plus impopulaire sous la pression des

idées révolutionnaires qui gagnaient toujours du terrain. Voici pourquoi :

Quand Richelieu fit prévaloir la domination royale qui assurait la paix publique, il détruisit les pouvoirs et aussi les devoirs de la noblesse envers le peuple; mais, ne pouvant se passer de ses services, il dut lui laisser les droits, les redevances, les privilèges dont elle-même ne pouvait se passer pour subsister; alors le peuple, accablé de ces charges, d'autant plus lourdes qu'elles n'avaient plus leur raison d'être, ne souhaita plus que leur abrogation; leur poids fit mettre en oubli les services que la noblesse rendait toujours à l'État. Elle le sentait, et, sans attendre qu'on le lui demandât, elle fit elle-même l'abandon de ses droits et privilèges dans la nuit du 4 août 1789. Elle en fut récompensée par la ruine et la proscription, tout le monde le sait; mais le vide que sa disparition a causé, comment a-t-il été comblé ? C'est ce que nous allons rechercher.

(A suivre.) Baron DE CLAYE.

ÉTUDE DE MŒURS AU XVII^e^ SIÈCLE

EN PAYS BORDELAIS

(Suite)

CAMIAC

(Saint-Martin-de-Camiac). — Dans les études qui précèdent nous avons vu un vieux Frondeur, rentrant dans son château où il aurait dû trouver ou du moins chercher la paix, guerroyant avec ses voisins et rencontrant dans un prêtre un adversaire digne de lui; des membres d'une famille d'industriels devenant *hauts et puissants seigneurs* et donnant des hommes éminents à la magistrature et aux lettres; un membre du Parlement déshonorant une fille noble, soupçonné d'avoir fait assassiner le père et l'oncle de sa victime, et finissant par se trouver maître de la fortune presque entière des héritiers de cet oncle. Nous allons maintenant nous trouver en présence d'une famille de gentilshommes campagnards vivant difficilement du produit de leurs petits domaines, servant fidèlement le roi, et néanmoins en butte aux exigences du fisc, lors de la recherche des usurpateurs de noblesse,

et ruinés par les procès que traînaient en longueur les commissaires délégués pour la recherche des faux nobles; en querelle continuelle avec les collecteurs des tailles qui, en attendant le jugement définitif qui n'arrivait jamais, les cotisaient et faisaient saisir, faute de payement, leurs meubles et leurs bestiaux; demandant le droit de sépulture, de banc, de prééminences, de patronage ou honorifique dans l'église, et se le voyant contesté par les autres paroissiens jaloux de ce privilège, ce qui occasionnait des procès qui, quelquefois, tournaient au scandale.

Entrant plus intimément dans leur intérieur, nous y voyons une de leurs filles enlevée par un voisin que la police était impuissante à appréhender au corps et qui, pendant les troubles de la Fronde, à la tête d'une troupe de vauriens comme lui, sous prétexte de faire la guerre au Parlement, dévastait les terres des amis et parents de la demoiselle le poursuivant en justice, et n'ayant pu, malgré leur bon droit, obtenir réparation de l'injure qu'ils avaient reçue.

Enfin, nous verrons les administrateurs, issus de la Révolution, appliquant ses lois et ses décrets iniques pour dévaliser l'église de Camiac de son mobilier et de ses domaines.

Les principaux membres de cette famille faisaient leur résidence dans la paroisse de Camiac. Avant d'écrire leur histoire, nous allons essayer de donner une idée de la localité qu'ils ont habitée :

La paroisse de Saint-Martin-de-Camiac, située à l'ouest de celle d'Espiet, faisait autrefois partie de l'archiprêtré de Génissac en Entre-deux-Mers; elle est maintenant dans le canton de Branne. En 1107, elle fut donnée, ainsi que Saint-Martin-de-Nérigean, par Géraud de Tabanac (1), archevêque de Bordeaux, à Geoffroy de Laon, quatrième abbé de La Sauve : « Au nom de la très haute et indivisible Trinité, » dit le prélat, « (2) Père, Fils et Saint-Esprit, je, Arnaud, par la grâce de Dieu, archevêque de Bordeaux, fais savoir à tous les fidèles présens et à venir que, à la très humble prière du vénérable Geoffroy, abbé de la bienheureuse mère de Dieu, Nostre-Dame-de-La-Sauve-Majour, nous avons faict présent à son abbaye des esglises de Sainct-Martin-de-Nérigean; de Sainct-Martin-de-Camiac, avec leur sanctuaire, du consentement de notre archidiacre Gombaud et de Ray-

(1) J'ai donné, dans la *Guienne militaire*, introduction, p. XLVI, la raison pour laquelle je dis Tabanac et non Cabanac.

(2) Traduction de Dom F. Dulaura, *Histoire mss. de La Sauve.*

mond, doyen, afin que le service divin y augmente par l'accroissement des revenus temporels. Cet acte a été passé, en présence de tous les chanoines, l'an de Notre-Seigneur 1107, indiction quinzième, du temps du pape Pascal second (1). »

Le monastère de La Sauve était aussi « redevable de la moitié des dîmes de Camiac à Espagnol de La Tour qui la lui légua un peu avant de mourir; de deux tiers de l'autre moitié, à Itier de Baigneaux, qui le lui céda, en présence et du consentement de ses deux enfants, Bérald et Itier, et de l'autre tiers, à Florence, femme d'Arnaud de Baigneaux, qui le lui donna en offrant son fils pour y être religieux en 1133 (2). »

Dom E. Dulaura nous apprend aussi qu'en 1183, Guillaume Ier, archevêque de Bordeaux (3), confirma à l'abbaye de La Sauve, à la prière de l'abbé Raymond de Laubesc, la possession de plusieurs paroisses entre autres de Saint-Martin-de-Camiac. Les papes Alexandre III, en 1165, et Célestin III en 1197, confirmèrent toutes les donations faites à ce monastère, entre autres celles des églises de Camiac et de Saint-Denis-de-Camiac (4). Après la guerre de Cent ans, la paroisse de Camiac était presque entièrement ruinée et resta bien des années avant de retrouver son ancienne prospérité; ses revenus ne suffisaient pas pour entretenir un prêtre; aussi les archevêques de Bordeaux et les vicaires généraux l'unissaient tantôt à l'une, tantôt à l'autre des paroisses voisines qui d'ailleurs étaient comme elle presque entièrement désertes et privées de pasteurs. Elle était unie à Saint-Léon en 1461; les vicaires généraux en pourvurent Jean de Rat, prêtre du diocèse de Saintes, que l'abbé nomma curé de Camiac, le 20 juin de cette année. Dix-neuf ans après, l'archevêque donna cette cure au sieur Merlet, curé de Cursan; il s'exprime ainsi dans le *visa* qu'il lui adressa à cette occasion : Artus de Montauban, archevêque de Bordeaux, « à notre bien aimé en Jésus-Christ, prêtre, recteur de l'église de Saint-Michel-de-Cursan, salut en Notre-Seigneur. L'église paroissiale de Saint-Martin-de-Camiac et sa chapelle de Sainct-Dounés [Sanct-Denis] dont le droit de présentation appartient au R. P. abbé du vénérable

(1) *Petit Cartulaire de La Sauve*, p. 12.

(2) *Histoire mss. de La Sauve*, par Dom Dulaura. — *Petit Cart.*, p. 13.

(3) D'après Hiérosme Lopès (*l'Eglise métropolitaine et primatiale de Saint-André de Bourdeaux*, p. 222), ce prélat mourut en 1182.

(4) Arch. dép. : *La Sauve, inv. des titres*, cartons. — Bibliothèque de Bordeaux : *Petit Cart.*, p. 221.

monastère de La Seauve-Majour, vacant à présent, et ayant vaqué depuis si longtemps que la mémoire en est perdue, et étant devenue si pauvre que pas un prêtre ne veut s'en charger pour y faire les fonctions curiales, Nous vous la conférons, sans que, pour cela, vous soyez obligé de quitter celle de Cursan, que Nous vous permettons de retenir, durant votre vie, de notre autorité archiépiscopale, et suivant l'indult que Nous avons obtenu de notre Saint-Père. Merlet résigna Camiac à Benoît Andron en 1480, depuis lequel temps il y a eu un vicaire perpétuel (1). »

La paroisse de Camiac devait à l'archevêque de Bordeaux pour la redevance, appelée *quartière*, 8 *petra* (la *petra* valait un boisseau) de froment et 10 d'avoine (2). Lors de l'avènement d'un nouvel archevêque, on levait sur les paroisses certains impôts appelés le *Subside charitable*, le *Pallium*, etc. ; en 1342, la somme que dut payer Camiac pour le premier était de 20 sous, et, en 1362, pour le second, 10 sous. On percevait aussi un autre impôt appelé *Procuration* pour solder les visites pastorales; certaines paroisses devaient la procuration entière qui était de 10 livres, en deux termes, d'autres la demi procuration, d'autres le quart; Camiac ne devait qu'une demi procuration (3). En 1637, elle payait 278 livres 4 sous 8 deniers pour la taille due au roi (4).

Si la guerre de Cent ans avait ruiné la France et principalement la Guienne, celles de religion et de La Fronde, et ensuite celles du règne de Louis XIV, versèrent presque autant de calamités sur notre contrée. Au milieu du XVIIe siècle, la misère était à son comble, dans les campagnes surtout ; des impôts considérables ruinaient les cultivateurs ; aux impôts fixes, il faut ajouter ceux, bien plus vexatoires parce qu'ils étaient presque toujours arbitraires, occasionnés par les passages des troupes qu'il fallait loger et nourrir et qui, presque toujours, maltraitaient le paysan. Il est vrai que lorsque l'impôt était demandé en nature les tailles étaient diminuées en proportion des vivres que l'on avait fournies; mais il est probable que le commandant des troupes

(1) Dom Dulaura *ut supra*.—De 1462 à 1480, il y a dix-neuf ans ; si Dulaura ne s'est pas trompé, le curé de Cursan dut résigner sa cure aussitôt après l'avoir reçue ; ce qui paraît prouver que la paroisse de Camiac, comme d'ailleurs tout le pays, avait alors presqu'entièrement recouvré son ancienne prospérité.

(2) *Archives hist. de la Gironde*, t. XXI, p. 58, et t. XXII, p. 52 (Comptes de l'archevêché). — Arch. du château de Vayres.

(3) *Arch. hist.*, t. XXI, p. 124, 642, et t. XXII, p. 169 (Comptes de l'archevêché).

(4) Arch. du château de La Taste.

fixait le prix des denrées et ne se préoccupait pas s'il en resterait suffisamment pour nourrir les cultivateurs et leurs bestiaux. En 1657, un régiment de cavalerie était logé à La Sauve ; Camiac et trois autres paroisses des environs de cette petite ville furent désignées pour fournir le foin et l'avoine (1) pour les chevaux, une d'elles, Saint-Germain-du-Puch, fut déchargée de cette contribution. L'ordonnance suivante, qui nous fait connaître ce fait, ne nous apprend pas pourquoi cette paroisse fut exemptée de la contribution. Les pièces annexées à l'ordonnance font voir comment se traitaient les affaires de cette nature en pareille occasion :

« *Ordonnance du Marquis de Saint-Luc :*

« Le marquis de Saint-Luc, compte d'Estelan, lieutenant general des armées du roy et de la province de Guienne,

« Nous avons deschargé et deschargeons la parroisse de Sainct-Germain-du-Puch de la contribution quy luy estoit ordonnée pour la subsistance du regiment de cavallerie de Marin logé dans le lieu de La Seauve, tant pour le passé que pour l'advenir ; et à leur descharge ordonnons que les parroisses de Guilhac, Sainct-Léon, et Sainct-Martin-de-Camiac contribueront, à conter du huictiesme du present moys jusques à nouvel ordre et jusques à ce qu'ilz ayent porté, en ce lieu de Cadilhac, ce qu'ilz doibvent de leurs tailhes au receveur chescune pour son tiers : scavoir de vingt-huict quintaux de foing et trante sacqs d'advoine qu'ilz porteront dans le lieu de La Seauve, par jour, où ledict regiment doibt demeurer pour le service du roy, et ce incontinent après la signification de la presente ordonnance, sur peyne de desobeyssance et d'y estre contrainctz par logements effectifs dudict regiment ; deffandant au commandant dudict regiment de rien demander aux habitans dudict Sainct-Germain, soubz quelque pretexte que ce soict, tant pour le passé que pour l'advenir. Faict à Cadillac, ce 10e avril 1657. Ainsin signé : Sainct-Luc.

« Veu par nous, conseiller du roy en ses conseils, maistre des requestes ordinaires de son hostel et intendant en Guienne, generalité de Bourdeaux. Ainsin signé : Tallemant ; et, plus bas signé par Monseigneur : Combebessouse.

(1) A toutes les époques les choses se passent de la même façon ; ainsi, par arrêté du préfet de la Gironde du 13 juillet 1813, la commune de Camiac fut taxée à fournir de suite 13 quintaux de froment rendus à Libourne.

« Nous, premier cappitaine et major du regiment de Marin, certiffions avoir receu la subsistance de la parroisse Sainct-Martin-de-Camiac par les habitans et des mains du sieur Fisson de Rougerie, et ce pour quatre jours. Faict à La Seauve, le trezième avril mil six cens cinquante-sept, et ce suivant le susdict ordre; ainsin signé : de Sainct Julien.

« Gedeon Tallemant, conseiller en ses conseils d'estat et privé et maistre des requestes ordinaires de son hostel, intendant de la justice, police et finances en la generalité de Bourdeaux, etc.

« Veu par nous l'ordonnance de Monseigneur de Sainct-Luc de nous vizée le dixiesme avril dernier, par laquelle il est ordonné aux parroisses de Guilhac, Sainct-Leon et Sainct-Martin-de-Camiac de contribuer à la subsistance du regiment de cavallerie de Marin logé dans le lieu de La Seauve jusqu'à ce qu'ilz ayent porté dans la ville de Cadillac, entre les mains du receveur des tailles de l'eslection de Bourdeaux, ce qu'ils doibvent desdictes tailhes et ce chescun pour son tiers; scavoir vingt quinctaux de foing et trante sacqs d'advoine par jour; le certificat du sieur de Sainct-Julien, cappitaine major dudict regiment, d'avoir receu de la parroisse de Sainct-Martin-de-Camiac, eslection de Bourdeaux, ce quoy leur a este ordonné; liquidation par nous faicte du tiers de la fourniture faicte par les consulz et habitans de Sainct-Martin-de-Camiac, nous avons trouvé icelle monter à la somme de cent quarante livres pour le remboursement de laquelle nous ordonnons estre compansé auxdictz consulz et habitans : scavoir celle de quatre-vingtz quinze livres dix solz qu'ils doivent de reste de l'imposition du quartier d'hivert de l'année mil six cens cinquante-cinq, et la somme de quarante-quatre livres dix solz sur ce qu'ilz doibvent des impositions sur eux faictes l'année mil six cens cinquante six. Enjoignons à cest effect au recepveur ou commis à la recepte des tailhes en l'exercisse de ladicte année 1655, de fournir des quittances à la descharge deditz consuls et habitans de ladicte somme des quatre vingt quinze livres dix sols qu'ilz doibvent de reste au quartier d'hivert de ladicte année, et au receveur ou commis en exercisse l'année 1656 autre quittance de la somme de quarante quatre livres dix solz sur ce qu'ilz doibvent de leurs tailhes la dicte année, en retirant pour leurs descharges, chescune à leur esgard, ladicte ordonnance et certifficat, ensemble nostre presante ordonnance ou copie deheument collationnée par ung officier de ladicte eslection, avec la certiffication desdictz consulz et

habitans ou du porteur de leurs procurations, comme lesdictes quittances leur auront este fournies, et rapportant le tout par eux au recepveur general ou commis à la recette generale de ladicte generalité, en exercisse. Il sera tenu de leur fournir quittance comptable du contenu aux dictes quittances jusques à la concurrance de la dicte somme de cent quarante livres. Faict à Bourdeaux le sixiesme jour de septembre mil six cent quarante sept. Ainsin signé : Tallemant, et, plus bas, par mondit sieur : de Labane.

« Collationnée par nous, conseiller du roi en l'élection de Guienne et Bourdelloys : La Mothe (1). »

Les personnes chargées de régler la cote-part des tailles que chaque habitant devait payer, et qu'on nommait *cotisateurs*, étaient choisis parmi les paroissiens ; leurs fonctions duraient un an, ils nommaient eux-mêmes leurs successeurs, c'est, du moins, ce qui avait lieu à Camiac. Le dimanche, 8 novembre 1671, Bernard Cirac, tisserand, et Jean Blais, vigneron, qui avaient exercé leurs charges pendant l'année, procédèrent à la nomination de ceux qui devaient les remplacer : à la sortie de la messe, ils firent sonner les cloches pour rassembler les paroissiens devant la porte de l'église et, après les avoir consultés, nommèrent Jean de Fisson, sieur de Rougerie, et Jean Girard, laboureur, métayer du sieur d'Arnac, en présence d'Edme Regnier, curé de la paroisse, Bertrand Lardeau, laboureur, et Maurice Collas, vigneron. Gibert, notaire royal, passa l'acte de cette élection. Le samedi suivant, Cirac protesta par devant notaire contre cette nomination, déclarant qu'elle avait été imposée par un personnage inconnu, se disant commissaire pour les tailles, accompagné du sieur de La Panneterie et du curé qu'ils étaient allé chercher devant l'autel de Sainte-Radegonde, et qu'ils amenèrent malgré sa résistance et la raison qu'il donnait que l'époque de nommer les nouveaux cotisateurs n'était pas arrivée. Le lendemain, à l'issue de la messe, Cirac fit lire sa protestation par le notaire; déclara que l'acte du dimanche précédent était faux pour avoir été fait illégalement, et, en présence de

(1) Arch. du château de Rougerie. Ces papiers m'ont été communiquées par M. Louis de Saint-Angel, propriétaire de Rougerie. Toutes les fois que je ne citerai pas la source où je puiserai les faits contenus dans cette notice, c'est qu'ils proviendront de ces archives dont la plus grande partie a été donnée par moi, au nom de M. de Saint-Angel, aux Archivesdépartementales de la Gironde.

quelques habitants, parmi lesquels était Marc-Antoine de Chaubinet, sieur dudit lieu, il nomma Héliot Micheau.

Lors de l'aliénation des justices royales, à la fin du XVII^e siècle, les notables des paroisses de l'Entre-deux-Mers, peu partisans de ces nouvelles justices, protestèrent avec vigueur contre cette mesure; ils envoyèrent, le 28 août 1695, à Louis Bazin de Besons, intendant de Guienne, des députés chargés de lui faire des offres pour le rachat de la justice de la prévôté.

Les habitants et bientenants de Camiac, parmi lesquels figuraient MM. Lissorgues, curé de la paroisse, de Chaubinet, du Peyrat et Girard, chargèrent, par procuration du 28 août 1695, M. de Rougerie, de se présenter chez l'Intendant. A la suite de cette démarche, qui, sans aucun doute, fut générale, celui-ci publia, le 2 octobre suivant, une ordonnance taxant la somme que devait payer chaque paroisse pour ce rachat: Camiac était taxée à 200 livres plus les deux sous par livre.

Tout le monde ne partageait pas l'opinion qui avait prévalu dans la réunion du 28 août. Trente habitants de Camiac, parmi lesquels se trouvaient Pierre de Gaufreteau, écuyer, agissant au nom de Jacques de Gaufreteau, sieur de Châteauneuf, conseiller magistrat présidial en Guienne, son père, habitant de Bordeaux; Pierre de Gaufreteau de La Motte, écuyer, habitant de la paroisse de Saint-Léon; Jean de Girard, écuyer, sieur de La Panneterie, habitant de Bordeaux; Daniel de Guérin de Bélombre, écuyer, etc., protestèrent, par devant notaire, contre la nomination faite d'un syndic chargé de faire des propositions pour le rachat de la justice de Camiac. Ils déclaraient, pour appuyer leurs protestations, qu'ils avaient de la peine à payer les charges imposées; qu'ils n'avaient pas fait d'offres pour ce rachat et qu'il leur était tout à fait indifférent d'avoir ou non un seigneur dans la paroisse. Ils nommèrent le sieur de Guérin pour s'occuper de faire valoir leur protestation et refuser tout impôt.

Néanmoins, la proposition de la première réunion prévalut et il est probable que la majorité des paroisses de l'Entre-deux-Mers s'était prononcée pour le rachat. Dans la répartition de la somme de 24,530 livres, que devait cette prévôté, la paroisse de Camiac avait été taxée à celle de 275 livres (1). Le syndic nommé dans la première réunion fut

(1) L'ordonnance de l'Intendant du 2 octobre 1695 portait 200 livres.

conservé et chargé de recueillir l'argent ainsi qu'il résulte des reçus de Jean-François de Sentout, écuyer seigneur de Loubens et Jonqueyres, et syndic général de la grande prevôté d'Entre-deux-Mers, habitant de la maison noble de Jonqueyres à Saint-Germain-du-Puch. Néanmoins, la levée de l'impôt se faisait difficilement à Camiac. On y envoya des garnissaires commandés par un nommé Constant qui se qualifiait commandant du rachat dans les quittances qu'il donnait. Tout ne fut payé qu'en 1690.

Nous ne parlerons des faits qui se rapportent particulièrement à l'église de Camiac que lorsque nous aurons étudié l'histoire de la maison noble de Rougerie, parce que cette histoire est intimément liée à celle de l'église.

Chateau de Rougerie (*Rogeyra* [*1474*]; *Mayne des Barbouts* [*1554*]; *La Rougerie* [*1636*]). — Vingt ans après la conquête de la Guienne par Charles VII, le 14 janvier 1474, un nommé Thomas Rogeyra, laboureur, paroissien de Saint-Pierre-de-La Sauve, prit à fief nouveau, de Bénoit de Guiton, abbé de La Sauve, 40 journaux de terres incultes, situées dans la paroisse d'Espiet, au lieu du Faugerar ou Faugeras et confrontant, d'un côté, au chemin qui va au moulin de Daignac, et, de l'autre, au ruisseau qui se rend au moulin de La Panneterie, par conséquent séparé par ce ruisseau seulement du château actuel de Rougerie (1). Nous avons lieu de croire qu'il ne tarda pas à posséder bientôt après les deux rives du ruisseau et qu'il bâtit sur la rive gauche, mouvant aussi de La Sauve (2) en un lieu appelé Barboutz, une maison à laquelle il donna son nom. Ce *mayne* des Barboutz situé dans les paroisses d'Espiet et de Camiac, devenu plus tard Rougerie, appartenait, en 1554, à la famille Bardeau et, le 6 [*aliàs* 16 mai] de cette année, il fut partagé entre Françoise Bardeau, femme de Jean Gaufreteau, marchand, demeurant à Dardenac, et Norette Bardeau, femme de Romain Blays, maire de Blaye y demeurant.

Jean de Gaufreteau et sa femme, dans leur testament mutuel du

(1) Au XVIII[e] siècle, un membre de la famille de Fisson de Rougerie se qualifiait sieur de Faugeras.

(2) Le 8 décembre 1636, Louis de Fisson, sieur de Rougerie, reconnut cette maison de l'abbé de La Sauve.

9 mars 1569 (1), léguèrent à leurs quatre filles, Louise, Catherine, Marie et autre Louise, leur part du *mayne* de Rougerie.

La portion qui était échue à Norette Bardeau, et que l'on appelait la Métairie de Rougerie, se composant de 52 journaux à l'arpent du roi « et pied de Sainct-Eliège, maison commune de Bourdeaux », fut vendue, le 15 novembre 1587, par Me Michel de Laurière, huissier en la chancellerie de Bordeaux, et sire Nicolas de Cazenave, bourgeois et marchand de ladite ville, probablement héritiers de Norette Bardeau, à Yvonet Châtard, marchand habitant du bourg de La Sauve, moyennant la somme de 785 écus un tiers sol à 60 sous tournois pièce. Celle de Françoise Bardeau n'avait pas tardé à être morcelée, puisque, le 9 septembre 1612, 14 journaux 4 règes de ce domaine furent reconnus par Marguerite Rigolle, damoiselle, femme de Pierre de Marsan, avocat au parlement de Bordeaux, en faveur de l'abbé de La Sauve (2). Les de Marsan étaient parents des de Blays; Romain de Blays avait épousé Alixon de Gaufreteau.

A la fin du XVIe siècle, la plus forte partie de Rougerie passa à la famille de Fisson par suite du mariage contracté, le 6 décembre 1588, entre Jean de Fisson, écuyer, capitaine de dragons, demeurant à Escoussans en Benauges, et Louise de Gaufreteau, damoiselle, fille de Jean de Gaufreteau, écuyer, sieur des Gaufreteaux à Dardenac et de la maison noble du Cau, et de feu damoiselle Françoise de Ligardes; ce mariage fut fait avec le consentement de Guillaume de Gaufreteau, curé de Bellebat, de Pierre de Gaufreteau, écuyer, sieur de la Mothe-Curton, autre Pierre de Gaufreteau, écuyer, sieur de Perreau, oncles de la future; le futur de son côté agissait avec l'approbation de Guillaume de Courtilh, avocat en la cour et de Guillaume du Grand-Lot (ou Locq). Le bien de la future consistait dans la métairie de Pinquet, située à Saint-Léger-de-Vignague et lui venant de sa mère; son père lui donne en outre, le moulin de Troussepaille, trois journaux de pré à Moulon, l'usufruit qu'il avait des biens de sa femme, les droits de légitime qui lui revenaient par suite du décès de quelques-uns de ses enfants, 1,500 francs bordelais qu'il avait gagnés pour avoir survécu à sa femme. Enfin il se chargeait des frais de la noce et du cos-

(1) Voir ce testament dans la *Notice de Blaignac*.

(2) Ces 14 journaux, en un tenant, confrontaient, du levant, à la maison et tènement de Jean de Fisson, valet de chambre du roi, du couchant, au chemin qui va de La Sauve à l'église de Camiac, et du midi, à la terre de M. de Ligardes.

tume nuptial de sa fille. Il fut convenu que la métairie de Rougerie, qui avait été vendue par Michel de Laurière et Nicolas de Cazenave à Chatard, ayant été rachetée au nom de Louise de Gaufreteau avec les deniers de Jean de Fisson, pour la somme de 898 écus et demi, serait hypothéquée pour l'assurance de cette somme avancée par lui.

Jean de Fisson était fils de Simon de Fisson. Le 16 janvier 1524, Simon, fils de François de Fisson, écuyer, sieur dudit lieu, et de feue Marguerite de Tastes, habitants de la paroisse de Capian, se maria, dans la maison du sieur de Tournier, à Mauriac, avec Isabeau de Tournier, fille de Jean de Tournier, écuyer, sieur dudit lieu et d'Anne de Ligardes. François de Fisson donnait à son fils le tiers de ses biens et le prenait chez lui, mais en cas d'incompatibilité Simon aurait la jouissance de tous les biens situés dans la paroisse de Saint-Sulpice-de-Pommiers. Les futurs donnent au premier enfant mâle qui naîtra d'eux la moitié de leurs biens.

Simon de Fissson était capitaine au service du roi ; il fut dangereusement blessé en 1558 et se retira à Saint-Sulpice, où il fit, le 7 août, son testament par lequel il demanda à être enseveli dans l'église de la paroisse; il donna 30 livres pour être distribuées en messes et aumônes, 10 livres pour donner aux *captes* ou *couquilles* (1) pour la réparation de l'église ; légua 30 livres à Romanigue, son serviteur; nomma légataires universels Raymond, Bernard et Jean de Fisson ses fils, et exécuteurs testamentaires, Jean de Fisson (2) et Abraham Tournier, leur recommandant d'avoir bien soin de ses enfants. Il mourut peu de jours après, et, le 20 décembre suivant, les trois enfants, aidés des conseils des deux exécuteurs testamentaires et de Simon, procédèrent au partage des biens délaissés par leurs père et mère. Il fut convenu que l'ainé jouirait de tous les droits de cette hérédité en donnant 1,500 francs bordelais à chacun de ses frères.

Jean de Fisson était aussi au service du roi où il dut se distinguer puisque, le 12 janvier 1585, il reçut des lettres de provisions de l'office de valet de Chambre du roi Henri III, et celles de capitaine du château et de la ville de Langon, données le 6 mai suivant, par Madame de Candalle. Il était encore capitaine de cette ville, lorsqu'il se maria,

(1) Captes, coquilles, étaient des plats avec lesquels on quêtait.
(2) Ce Jean était peut-être frère de Simon.

par contrat du 6 décembre 1588, avec Louise de Gaufreteau, dont il eut huit enfants au moins (1).

A partir de son mariage, Jean de Fisson ne cessa d'acheter des terres à Camiac et ailleurs, de sorte qu'il devint un des plus riches propriétaires du pays; il faisait aussi valoir ses capitaux qui étaient considérables; il prêtait de l'argent à tous ses amis et à ses voisins, bourgeois ou paysans. Nous ne signalerons ces divers actes que lorsqu'ils pourront nous faire connaître quelques faits intéressants, de l'histoire de la paroisse de Camiac, des paroisses environnantes ou des seigneurs de Rougerie et des autres maisons nobles du voisinage.

Jean de Fisson avait acheté dans la paroisse de Nérigean des terres mouvant de la maison noble de Crin; M. de Gastebois, qui en était seigneur, lui donna, le 12 janvier 1598, la quittance des ventes et honneurs dûs pour ces diverses pièces de terre; Nicolas de Cazenove lui vendit, le 4 juillet suivant, la maison noble de Bertranet, à Blezignac, qu'il avait acquise, le 22 juillet 1596, de Pierre de Gaufreteau, écuyer seigneur de La Motte-Curton (2).

Le 26 avril 1602, Gabriel de Mérignac, écuyer, seigneur de Salles, Vequey, La Motte-Saint-Andréas et Fourens, avait cédé à Pierre-Barbier, laboureur, habitant de Camiac, tous les droits de ventes et

(1) 1° Jean de Fisson, né à 10 heures du soir, le 17 novembre 1589; 2° Pierre de Fisson, né le 8 mai 1592, à 9 heures du soir, baptisé le lendemain, dans l'église de Camiac, par Martial Brantosme, curé, eût pour parrain Pierre de Gaufreteau écuyer, et pour marraine Jeanne de La Vau, damoiselle. Il entra aux Récollets, le 13 février 1610 et prit l'habit le 18 du même mois; 3° Jeanne de Fisson, née le 9 mars 1593, à une heure après midi, a été baptisée le 18 par Brantosme, curé de Camiac, parrain Guillaume de Gaufreteau, sieur du Cau et coseigneur de Blézignac, fils de Jean de Gaufreteau, sieur de Perreau et seigneur de la maison noble de Blézignac; marraine Jeanne de Puch, femme de Jean de Gaufreteau, capitaine; 4° Guillaume de Fisson, né le 7 mai 1594, à dix heures du matin, il mourut le 5 novembre 1602; 5° Pierre de Fisson, né le 8 novembre 1595, à huit heures du soir, baptisé le 9 par Martial Brantosme; parrain Pierre de Gaufreteau, écuyer, sieur de La Motte Curton; marraine Jeanne *aliàs* Perine de Gaufreteau, en présence de M. Guillaume de Gaufreteau, sieur (*sic*) de Bellebat, et Bernard Regnier, sieur de Beaujère; 6° Aimée de Fisson, née le 14 mai 1597, à huit heures du soir, baptisée le 15, par du Faure, prêtre; parrain Jean Fisson, marraine Aymée de Gaufreteau; 7° Pierre de Fisson, né le 26 juin 1599, à six heures du soir, baptisé, le même jour, dans l'église de Camiac par Martial Brantosme; parrain Pierre de Fisson, son frère, marraine Jeanne de Fisson, sa sœur; 8° Jean de Fisson, né le 29 mars 1601, à minuit, baptisé le 1[er] avril, dans l'église de Camiac par François Merlet, prêtre; parrain Jean de Ligardes, marraine Jeanne de Gaufreteau. (Arch. de Rougerie et registres de l'état civil de Camiac.)

(2) Archives du Retou.

honneurs qu'il possédait, comme seigneur foncier et direct du *mayne* du Bourdieu-Blanc ou Roubin-Barbier à Camiac, mouvant de sa maison noble de Vaquey, à Sallebœuf, pour la somme de 20 écus sol. Le 14 janvier 1603, Barbier les céda à Jean de Fisson. Celui-ci avait prêté, en 1611, à Louis Bonneau, notaire royal, habitant de Saint-Aubin-de-Blaignac, une somme de 304 livres; Bonneau, ne pouvant la payer et se voyant menacé d'être emprisonné, transigea avec son créancier représenté, dans cette occasion, par Louis, son fils cadet, et l'engagea de nouveau, le 4 mars 1620. D'autres débiteurs de Fisson ne furent pas si heureux; s'ils n'allaient pas en prison, ils voyaient leurs biens saisis. Fisson était rond en affaires, mais impitoyable.

Presque toutes les terres achetées par Jean de Fisson étaient roturières et mouvaient, en grande partie, de l'abbaye de La Sauve et de la seigneurie de Bisqueytan, située dans Saint-Quentin-de-Caron, de sorte qu'il devait, en 1607, au seigneur de ce château 56 sous tournois, 2 boisseaux et demi et 30 cuillerées d'avoine, 4 gelines et un chapon de rente annuelle. Il demeurait alors dans une maison qu'il possédait dans le bourg de Saint-Quentin.

Il demanda à cette époque le droit de sépulture et de banc dans l'église de cette paroisse et le cardinal de Sourdis lui en envoya le titre le 29 avril 1609. Nous avons cru devoir en publier le texte entier, ceux des lecteurs de la *Revue*, qui sont peu au courant des anciens usages, y apprendront comment et à quelles conditions, au commencement du XVII^e^ siècle, ces droits étaient accordés.

« François, par la misericorde de Dieu, prestre, cardinal du titre de St-Marcel, et, par la grace du St Siege apostolique, archevesque de Bourdeaux et primat d'Aquitaine, sur la requeste à Nous humblement faicte par nostre bien aymé fils Jehan de Fisson, vallet de chambre du roy, habitant de la paroisse de St-Quentin d'Entre-deux-Mers, par laquelle il Nous auroit remonstré qu'il est de nouveau adverty du canon du Concille provincial par lequel il est expressement deffandu que nul ne soict ensepvely au dedans des esglizes s'il n'est prestre promeu aulx ordres religieux ou patron et fundateur esdites esglises, ou bienfacteur d'icelles, avecq permission. Et partant Nous auroit humblement supplié luy vouloir donner et octroier droict de sépulture en l'église Saint-Quentin, ensemble lui octroyer permission de mectre un bancq contre la pparoy et murailhe d'icelle. A ceste cause, enclinant à l'humble requeste dudict suppliant et Nous, estant plainement

enquis de ses bonnes vye, mœurs et religion castholique, apostolique et romaine, luy avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces presentes, tant à luy qu'à ses heritiers, successeurs et descendantz pourtantz son nom et tenans le lieu et plasse de sa maison, le susdict droict de sepulture en lad. esglize St-Quentin. et ce en quelque lieu commode; toutefois hors le chœur presbiterien d'icelle, et ne sera pres qu'à dix piedz des saintz autelz; ensemble luy octroyons permission de mestre un bancq contre la pparoy et murailhe d'icelle de la longeur de deux piedz et demy, aussy hors le chœur et presbiterien, et qu'il ne puisse pourter aulcun empeschemet à ladicte esglize, tant pour luy que pour sa femme, en consideration de ce que ledict suppliant a bailhé à ladicte esglize un tabernacle pour mestre le pretieux corps de Nostre Seigneur Jesus-Christ sur le grand autel, comme il nous a apparu par une attestation faicte par Me Guilhem Fauriard, prestre, vicaire de lad. esglize St-Quentin, du dixneufviesme janvier mil six cens neuf. Signé : Grimard, notaire royal. Icelle sépulture sera couverte à fleur du pavé de l'esglize dans trois jours apres l'enterrement et aura sept piedz de long et cinq de large; qu'à chasque ouverture de fosse sera paié par le suppliant ou ses successeurs à la fabrique ou œuvre de l'esglize vingt soulz, et, à faulte de ce faire, il perdra le droict de sepulture *ipso facto*, sans qu'il soict besoing d'aultre formalité, n'entendent neaulmoigtz que ceste nostre concession mesme les conditions susdites puisse servir sinon à l'endroict de ceulz ou celles quy s'en seront rendues dignes durant leur vye par une grande probité de mœurs, zelle à l'honneur de Dieu et au service de l'Esglize. Ce que nous avons octroyé audict suppliant jusqu'à ce qu'aultrement il en soict ordonné par le premier concile provincial sur le reglement desdites sepultures.

« En foy de quoy nous avons donné les presentes à Bourdeaux, ce ving neufviesme apvril mil six cens neuf, ainsy signé : F. cardinal, archevesque de Bourdeaux; et plus bas : par commandement de mondict seigneur l'illustrissime et reverendissime cardinal, archevesque de Bourdeaux, d'Arthoin, secretaire; scellé du grand sceau de mondict seigneur. »

Le 22 janvier 1618, Jean de Fisson prit possession légale de ce droit; voici comment se fit cette cérémonie : après avoir présenté ses titres à Gérault Blays, prêtre et vicaire perpétuel de Saint-Quentin, il se rendit avec lui, ses témoins et Me Grimard, notaire royal, à la place qu'il

avait obtenue, dans la nef de la chapelle de Notre-Dame, confrontant, du midi à la grande nef de l'église mais à 4 pieds de cette nef; du nord, à la distance de 5 pieds de la paroi de cette chapelle: du levant, à 18 pieds des arches de l'autel; et du couchant, à 21 pieds des fonts baptismaux; et, en signe de vraie possession, il y leva un carreau sans en être empêché par les assistants.

Après sa mort, Louise de Gaufreteau, sa veuve, paya à Florent d'Emptos, président de la fabrique, 20 sous pour l'ouverture de la fosse.

Jean de Fisson avait, le 9 septembre 1612, reconnu, en faveur de l'abbé de La Sauve, la maison et le tennement de Rougerie qui confrontait, du levant, au ruisseau qui descend de la Font-de-Cahy, située dans la paroisse de la Sauve, et, du midi, à la terre de Pierre Marsan, avocat; dans cette reconnaissance était comprise un terre près de la croix de Jouguet.

Jean de Fisson et Louise de Gaufreteau firent le, 8 juillet 1618, leur testament mutuel; ils veulent être ensevelis dans la sépulture qui leur a été octroyée par le cardinal de Sourdis, dans l'église de Saint-Quentin; lèguent chacun 100 livres tournois pour faire célébrer des messes et dire des prières dans cette église pour le repos de leur âme le jour de leur sépulture, les septième et le trentième jour après, et au bout de l'an, et chacun dix sous tournois à « la Capte » ou « Couquille » fondée dans la même église. Ils veulent que le jour de leur enterrement on vêtisse 13 pauvres en habits de deuil et qu'on distribue à chacun des autres pauvres qui y assisteront une aumône convenable. Le survivant sera usufruitier de tous les biens et nourrira et entretiendra ses enfants, pourvu que ceux-ci le servent et l'honorent. Ils ont marié leur fille Jeanne avec Jacques Orion, avocat au Parlement de Bordeaux, et lui ont donné 6,000 livres tournois de dot, ils lui léguent 1000 livres payables un an après leur décès. Ils lèguent à Aymée, aussi leur fille, 6,000 livres qui lui seront payées lorsqu'elle se mariera, et 100 livres un an après leur décès (1); léguent par préciput et avantage à Jean leur fils aîné, avocat au Parlement de Bordeaux, 12,000 tournois qui seront employées à l'achat d'un office; instituent héritiers universels, par égales portions, Jean l'aîné, Louis, Pierre et autre

(1) Aymée se maria avec Guillaume Massey, sieur du Petit-Puch à Saint-Germain-du-Puch. Elle devint veuve de bonne heure et rendit, le 16 mai 1646, hommage au roi, comme mère pitoyable de ses enfants, pour la maison noble du Petit-Puch. (Arch. dép., *Hommages au roi.*)

Jean; ils substituent à Jean, pour le préciput, leurs autres fils par ordre de primogéniture, et ensuite les filles; mais ils se réservent de disposer chacun de 1,500 livres. Ils ajoutent qu'il y aura neuf ans, au mois de février, que Pierre, leur second fils, a dit sa première messe, ils veulent que ses frères Jean, Louis, Pierre et autre Jean lui donnent 30 livres de rente annuelle, et la somme de 90 livres une fois payée, pour acheter des livres. Le survivant des testateurs sera exécuteur testamentaire avec Guillaume de Gaufreteau, sieur dudit lieu et du Cau, s'il veut en prendre la peine.

Jean de Fisson, valet de chambre du roi, dut mourir en 1622, car le 15 octobre de cette année, Louise de Gaufreteau, sa veuve, fit faire l'inventaire des meubles et des papiers qu'il avait délaissés.

Louise de Gaufreteau n'avait testé mutuellement avec son mari que contrainte et forcée par lui; aussi moins d'un an après son décès, le 25 mai 1623, envoya-t-elle à Louis-Pierre ou plutôt Pierre-Louis et Jean deFisson, ses fils, et à Aymée, sa fille aînée, un acte par lequel elle leur déclarait que, le 15, elle avait révoqué, en leur présence, devant le juge de l'Entre-deux-Mers, le testament mutuel fait avec son mari, comme l'ayant fait par force; qu'elle voulait être libre de disposer à son gré de ses biens propres, et, comme elle désirait connaître ses droits, elle sommait ses enfants de partager entre eux les biens de leur père. Elle fit la même sommation à son fils aîné Jean de Fisson, conseiller du roi et contrôleur général aux finances de Guienne. Les cadets déclarèrent qu'ils acceptaient la demande de leur mère avec plaisir: mais l'aîné ne le fit qu'à regret et simplement pour ne pas résister à sa volonté, Ils procèdèrent à ce partage le 25 juillet suivant : la mère garda les biens situés dans la paroisse de Saint-Quentin, la moitié de l'argent et 22,000 livres en bonnes obligations. Jean-Louis, l'aîné, eut les biens de Nérigean, Pierre-Louis, ceux de Camiac; Pierre, le domaine du Luc, et Jean, le plus jeune, ceux situés à Faleyras. Les cadets, étant mineurs, s'engagèrent envers l'aîné à ratifier le partage à leur majorité. Les filles eurent aussi leur part.

(A suivre.) LEO DROUYN.

LE SOIR DE CE JOUR-LA

I

LA VEILLÉE FUNÈBRE

« Là-haut, où la vie est meilleure,
Ton âme, avec un doux émoi,
S'envole d'un coup d'aile, et moi,
Moi je demeure !
Ah !
Je l'entends éclater déjà,
Le triomphant *alleluia*,
Et moi, je pleure !
Ah !

« Et pourtant ce n'était pas l'heure
De me laisser en désarroi ;
Sans toi, mon fils, il fera froid
Dans ma demeure !
Ah !
Je l'entends éclater déjà,
Le triomphant *alleluia*,
Et moi, je pleure !
Ah !

« Mon espérance était un leurre :
Je me crus plus heureux qu'un roi,
Et mes rêves s'en vont tout droit
A la mal'heure !
Ah !
Je l'entends éclater déjà,
Le triomphant *alleluia*,
Et moi je pleure
Ah !

« Tes lèvres qu'un sourire effleure
Disent qu'il faut — et je le crois —
Que je me couche près de toi,
Et que je meure !...
Ah !

Je l'entends éclater déjà,
Le triomphant *alleluia*,
Et moi, je pleure!
Ah! »

Ainsi se plaint Court-Nez auprès de Vivien.
Cependant, lorsque, après un déluge de larmes,
Calme, le sentiment du devoir lui revient,

Il se redresse, et dit : « Gémir a trop de charmes;
Je dois à ce héros de plus mâles regrets :
Le venger, et fournir la revanche à nos armes! »

Donc, le comte Guillaume est debout. Sur ses traits
Pâles encor, l'espoir mêle une joie étrange:
Aux grandes tâches les grands cœurs sont toujours prêts.

Il faut heurter de front l'infernale phalange,
Ou, par ruse, esquiver d'inextricables lacs :
Il le faut, car là-haut, dans la ville d'Orange,

Guibourc l'attend. Et certe, encore qu'il soit las,
Demain, au point du jour, vers la cité comtale,
On le verra s'enfuir au galop. Mais, hélas !

Peut-il laisser aux mains d'une horde brutale
Celui que le martyre a rendu triomphant?
Non; l'Enfant appartient à la Terre natale.

L'abandonner ainsi, le Ciel le lui défend,
Il croirait profaner des reliques!... Sa bouche,
S'inspirant du cœur, dit : « J'emporterai l'Enfant! »

Alors, il le soulève à pleins bras, et le couche
Doucement, en travers, sur le cou de Baucent;
Et le bon dextrier, sous le corps qui le touche,

Comme s'il comprenait, tressaille en hennissant,
Et s'apprête à tenter sa dernière équipée.
Guillaume, d'un bond, monte en selle, et, caressant

La croupe du cheval, part. D'une main crispée
Il serre sur son cœur le cadavre, tandis
Que de l'autre il étreint sa longue et large épée.

Il avance, au pas... Or, ses regards interdits
Voient en un cercle immense, autour du vallon sombre,
Étinceler les feux des Barbares maudits.

On fait le guet; et des fantômes noirs sans nombre
Sur l'horizon rougi se profilent, debout,
Immobiles, grandis par le vague de l'ombre.

Quel que soit le sentier que Court-Nez prenne, au bout,
Se dresse un Sarrazin prêt à crier : Qui vive?
Devant, derrière, à droite, à gauche, c'est partout

La lutte sans merci que la surprise active.
Que faire? Sur un point, va-t-il, à corps perdu,
Se jeter en prenant vaillamment l'offensive?

Tuer, tuer encor?... Le dessein est ardu,
Et pourtant, à la voix qui dans son âme vibre,
Le Paladin aurait volontiers répondu;

Mais pourra-t-il, au heurt, garder son équilibre?
Songez donc : son cheval déjà chancelle, et lui,
Pour faire sa trouée il n'a qu'une main libre!

Oh! mourir, ce n'est rien; mais tomber aujourd'hui.
Si loin d'Orange, c'est tomber en pure perte;
Et la revanche?... Alors, plein d'un immense ennui.

Il s'arrête un moment sur la plage déserte;
Et, comme l'on tressaille en un songe mauvais,
A l'Enfant qui pendait entre ses bras, inerte :

Pardonne, Vivien, murmure-t-il, je vais
Revenir en arrière, et — désespoir suprême —
Te faire reculer mort, ô toi qui rêvais

De garder ton serment jusque dans la mort même!
Mais, tu vois, je ne puis... Oh! ne me maudis pas :
Maudit par toi, Court-Nez mourrait sous l'anathème!

Et Guillaume, tournant bride, revint, au pas,
Auprès des tamaris où l'eau, d'une voix douce,
Chantait sa mélopée et sanglotait tout bas.

Il enleva le corps de l'Enfant, sans secousse,
Le déposa parmi les herbes, en pleurant
D'amour, et l'étendit mains jointes sur la mousse.

Puis, craignant de céder à ce charme navrant,
Sans même lui jeter un dernier regard, sombre,
Il remonte à cheval, pousse un cri déchirant,
Et s'élance. *Joyeuse* étincelle dans l'ombre.

(*A suivre.*) A. FERRAND.

MADAME DE CHATEAUBRIAND

Lettres à M. Clausel de Coussergues

(SUITE ET FIN).

« Notre meilleur ami. »
(Mme de Chateaubriand.)

Le même jour, elle grondait son « cher abbé » dans une lettre qu'il devait recevoir des mains de M. Deguerry — autre ami bien cher de Mme de Chateaubriand.

Sainte-Beuve a cité un mot de cette lettre, mais sans indiquer la source. Après l'avoir longtemps cherchée et fait chercher, j'ai pu la lire enfin, grâce à l'obligeance d'un savant professeur de la Faculté catholique de Lyon, dans un volume intitulé: *Chateaubriand, sa vie et ses œuvres,* avec lettres inédites à l'auteur, par Collombet. Il ne se peut lire rien de plus exquis que cette lettre, où l'esprit et le cœur se balancent avec tant de naturel et de charme; un passage est à relever; il me touche plus que les autres : c'est celui que Mme de Chateaubriand consacre au souvenir de son amie, « la pauvre Mme Joubert ». Certes le mot est rapide, comme toujours, mais que l'accent dit bien l'émotion sincère et profonde :

10 Juillet 1839.

« MON CHER COMTE DE LYON,

« J'aimerais mieux que cette lettre vous parvînt par la poste que par l'illustre voyageur qui veut bien s'en charger, M. l'abbé Deguerry, qu'on ne voit jamais partir sans regret. N'allez pas le faire trop prêcher; ici on est pour lui sans miséricorde, parce qu'il est sans défense contre l'importunité; il lui faudrait un des défauts de la célébrité, qui est d'être peu obligeant.

« Je vous écris ces lignes pour vous gronder. On dit, l'abbé, que vous vous portez à merveille; que vous êtes jeune et gai comme par le passé; pourquoi donc ne pas venir nous voir? On voyage à tout

âge, et dans ce moment surtout que la poste vient de lancer sur les chemins des voitures de courriers qui feraient rougir une voiture d'ambassadeur. Je vous ai dit que nous avons une vilaine chambre à vous donner; mais si vous voulez être logé comme un chanoine, vous pourrez prendre un appartement aux Missions étrangères; vous serez là à notre porte, pouvant venir déjeuner, dîner et déraisonner avec nous.

« Mais voilà que je m'épuise en belles paroles qui n'auront aucun résultat. Berthe ne veut pas que vous perdiez de vue le clocher de Saint-Jean; et Berthe est maîtresse chez vous, comme François est maître chez nous; c'est là l'inconvénient des vieux domestiques.

« Le bon abbé Deguerry vous aura dit que nous sommes très contents de notre appartement. M. de Chateaubriand surtout en est enchanté, parce qu'il n'y a pas moyen d'y placer un livre; vous connaissez l'horreur du patron pour ces nids à rats qu'on nomme bibliothèques.

« Si vous ne répondez pas, ce sera *signe d'une bonne marque,* et que vous faites vos paquets. Songez donc, cher abbé, au plaisir que vous ferez à vos vieux amis; il en manque quelques-uns à l'appel; mais c'est quand les rangs s'éclaircissent qu'il faut les resserrer. Vous savez que nous avons perdu la pauvre M^me^ Joubert; celle-là pouvait dire, en pensant à son mari, ce que sainte Thérèse disait en pensant à Dieu : « Je meurs de ne pas mourir ».

« On dit que vous allez avoir pour coadjuteur le curé de Saint-Roch; qu'en dites-vous à Lyon ? Il ne laissera pas la poussière se faire dans votre cathédrale, dont il pourra bien un jour balayer les chanoines. L'abbé Olivier est un excellent prêtre. . . . . .

« A propos d'archevêque, le nôtre a été fort malade, et surtout fort inquiet; son médecin craignait qu'il ne fît d'une maladie sans danger une maladie mortelle; je conçois bien cette crainte de la mort, qui fait le tourment de ma vie.

« Avez-vous à Lyon un temps aussi dévergondé qu'ici ? On ne peut compter sur une heure de beau ou mauvais temps. Vous sortez par un soleil resplendissant, et vous rentrez avec la pluie, le tonnerre et un vent à renverser les voitures: trois, nous racontent les journaux, ont été enlevées avec tous leurs bagages : ceci est article de journal, et des plus véridiques.

« Je n'ai pas besoin de vous dire, mon cher abbé, que M. de Chateaubriand se joint à moi pour vous gronder, vous prier et vous aimer *quand même*.

« Mes compliments à Berthe, et mes tendresses, si elle vous permet de venir passer trois mois avec nous. »

Rien de plus exquis, ai-je dit, dans un accès d'enthousiasme. En parlant de la sorte, je me suis trop laissé dominer

au charme immédiat de cette page extrêmement gracieuse et j'ai trop oublié les lettres adressées par Mme de Chateaubriand à « son meilleur ami. »

Celles-ci l'emportent sur toutes les autres par une grâce plus touchante, une émotion plus intime, un accent plus amical, sans nul préjudice aux traits de malice, aux fusées d'esprit. A ma connaissance, les plus belles lettres de Mme de Chateaubriand, et les plus longues, sont celles qu'on va lire. Je n'ai pas à les louer autrement : le lecteur m'en voudrait de les lui signaler une à une et de les commenter.

27 novembre 1839.

Grâce à Dieu, nous n'avons pas été quatre mois sans entendre parler de vous; nous avons eu de vos nouvelles par des amis communs, auxquels, vous ou Monsieur votre fils avez écrit. Pour moi, mon cher ministre, si je vous ai tenu si longtemps rigueur, c'était dans l'espoir de vous dégoûter de l'absence; mais je vois que votre parti est pris et qu'il ne faut plus penser à vous revoir en ce monde. En vous retirant dans la solitude, *pour vous occuper uniquement de votre salut,* vous avez pris la voie large pour aller au Ciel; car dites-moi, je vous prie, où est le grand mérite de la douceur quand on n'a que son vicaire à gronder, et de la charité, quand on n'a personne à haïr? C'est ici, mon cher ami, au milieu des mauvais exemples et du mauvais prochain, que le combat est glorieux, et que l'on peut devenir des saints à couronne de diamant, alors que vous n'obtiendrez jamais que la couronne de fleurs! Je lis aussi les psaumes, et je sais qu'à nos âges la vie n'est plus que *labor et dolor;* mais j'en tire la conséquence que c'est le moment de ne pas s'éloigner des délassements et des joies de l'amitié. Je ne sais pas comment vous allez avoir le courage de vous séparer de vos enfants et surtout de vos petits enfants. Croyez-vous que les sacrifices de volonté soient plus agréables à Dieu que les sacrifices de soumission? Et de ces derniers, la Providence ne nous en a pas laissé manquer.

Voilà donc M. de Blacas mort. Dix ans plus tôt, la perte de cette fatale et stupide influence aurait été un bonheur pour les aspirants à la *Restauration;* mais le mal est fait, et il est sans remède. Je ne sais jusqu'à quel point on aime ce qui est; mais je sais qu'on déteste et redoute plus que jamais ce qui était. La manière dont le prétendant continue à être entouré réveille et fortifie les appréhensions, et d'autant plus qu'il n'est pas douteux que l'entourage actuel, fidèle *au principe,* ne veuille éloigner du Prince tout ce qui pourrait lui donner le véritable A, B, C de son pays.

Mgr l'archevêque va bien selon les uns, et mal selon les autres ; mais si j'en crois mon expérience bien acquise, je crains que, de ses huit médecins, Cruvellier seul ait raison ; il assure toujours qu'il y a de l'eau dans la poitrine, et cette maladie est sans remède.

Point de nouvelles de Frisell ; sa première lettre sera pour nous reprocher le silence et l'ingratitude des amis ; il ne lui viendra pas dans la tête que, pour lui écrire, il faut savoir où le prendre ; je le crois à Rome, étant parti dans l'intention d'aller faire une querelle au Pape, qu'il accuse d'être cause, avec moi, de ce qu'il ne s'est pas fait catholique : c'est une tête bien folle, rachetée par un excellent cœur.

M. de Chateaubriand se porte bien, sauf les rhumatismes qu'il supporte. Il vous remercie des intentions de messes ; mais il dit qu'en attendant que la chapelle soit achevée, vous pourriez venir passer l'hiver à Paris ; qui sait alors si, au printemps, nous n'irions pas prier ensemble à la *Santa Casa !* Si vos enfants ne peuvent pas vous loger nous avons une petite chambre, fort propre, à vous offrir ; et de plus, la salle à manger où l'on ne mange point, et où vous pourrez vous établir le matin : la *Bible* ne vous manquera pas, ni aussi la *Gazette de France*, car un Père de l'Eglise, comme vous, doit lire les bons et les mauvais livres. — Voilà, mon cher ministre, une proposition sur laquelle j'espère que vous réfléchirez avec fruit. Sans adieu donc ; ne soyez pas plus sévère que la providence, et attendez, pour quitter vos amis, qu'elle ait marqué le terme de l'inévitable séparation.

La Vtesse DE CHATEAUBRIAND.

Ne m'oubliez pas, je vous prie, auprès de M. et Mme de Clausel.

Vendredi, ce 2 avril 1840.

Me voilà enfin une convalescente, mon cher ministre, mais encore si faible que je ne puis aller que de mon lit à mon fauteuil. J'apprends que mieux avisé que moi, vous avez passé votre hiver à ravir, à l'abri de vos montagnes ; ainsi vous aurez eu raison de quitter Paris où tout le monde a été malade. M. de Chateaubriand lui-même n'a pas échappé à l'influence grippeuse.

Vous devisez sans doute, à Coussergues comme ici, sur le nouveau ministère, à la suite duquel beaucoup de gens croient voir marcher le règne de la terreur ; pour moi j'y vois simplement un ministère succédant à vingt autres, où il se trouve un petit homme qui a trop d'esprit pour avoir l'idée de mettre en pratique les théories dont il serait une des premières victimes. On dit Molé furieux ; je l'ai vu quelques jours avant le triomphe de son rival ; il paraissait encore plein d'espérance et de confiance dans les deux cent vingt et une girouettes sur lesquelles il s'était appuyé, et qui lui sont restés fidèles à la *boule près*. On dit aussi que le roi déteste son ministère ; on le croirait

d'après l'opposition du journal des *Débats,* l'organe actuel du Château. Il est vrai que jusqu'à présent, Philippe gouvernait et les ministres répondaient; tandis qu'à présent, il est à présumer que Thiers Ier comme l'appelle le *Charivari,* ne voudra répondre que de ses œuvres.

Nous voyons quelquefois monsieur votre fils; ses visites nous font un double plaisir; nous parlons de vous, ce qui vaut encore mieux que d'y penser.

Je ne sais comment va le temps de vos montagnes; celui de nos plaines est affreux; voilà comment le printemps nous traite; aussi tout ce qui sème ou plante jette les hauts cris; mais au bout du compte, il y aura de tout au marché, et il n'y aura que les acheteurs de ruinés.

Point de Frisell. Il est toujours à Rome, tempêtant sur les lauriers du bal qu'il a donné à M. le duc de Bordeaux. D'après ce que m'a conté la duchesse de Lévis, il paraît que la vanité de notre pauvre ami a pris d'assaut la politesse du jeune prince, qui n'a pas osé refuser, mais qui n'a pas été content de l'indiscrétion du gentleman.

Nous n'avons encore aucun projet pour cet été, ou plutôt, nous en avons mille, dont pas un ne sera exécuté. Nous resterons dans notre coin à faire des économies auxquelles nous force la manière *toute loyale* dont notre affaire avec M. l'Archevêque a été traitée. Le pieux prélat avait la pureté d'intention; mais certes, il n'y a eu que cela de pur dans le marché. A propos d'archevêque, point d'archevêque. Si M. Molé avait été ministre, il aurait insisté pour Mgr de Besançon; à présent nous aurons ce qu'il plaira à Dieu et à M. Thiers.

Malgré ma faiblesse et ma pauvre tête, nous avions hier un dîner fort nombreux, quoiqu'il n'y eût que des neveux et nièces, dont une douzaine de Paris et le reste de la Bretagne. J'en suis aujourd'hui fatiguée à mourir, ce qui fait que j'ai pris le repos de vous écrire.

La pauvre fête de l'Infirmerie qui a eu lieu hier n'a pas été très brillante; un peu plus, cependant, que l'année dernière; mais, sans compter qu'il y avait, à la même heure, un sermon de charité à Saint-Louis d'Antin, les partis sont tellement en présence que je crois que le nom de M. Affre mis sur les billets a empêché beaucoup de personnes d'aller porter leur offrande à un établissement dont le tort a toujours été de ne pouvoir rester étranger à la politique. Le Chapitre actuel aurait bien voulu que je revinsse sur l'abandon que j'ai fait de cette maison, mais je ne le puis, ni ne le veux; tout ce que j'ai pu faire, c'est de me fatiguer depuis un mois à aider la bonne sœur Marie à trouver des quêteuses, et à faire des listes d'invitations, auxquelles elle n'entend rien, — mais sans vouloir y paraître en *nom.* Quand nous aurons un nouvel archevêque, nous verrons quelles seront ses dispositions à l'égard de l'*Infirmerie;* et s'il croit que ma vieille expérience peut lui être bonne à quelque chose, je serai encore disposée à lui éviter de ces embarras dont il n'y a qu'une femme qui puisse se bien tirer.

Mais, mon cher *fermier!* voilà que j'oubliais votre basse-cour, et de vous remercier de cette belle dinde, si bien parée de sa graisse et de ses truffes, que vous m'avez envoyée. Elle est arrivée au moment que M. de Chateaubriand et moi étions malades. M. de Chateaubriand cependant n'a pas laissé que d'y faire honneur, avec quelques convives au nombre desquels M. Clausel a bien voulu être. On a bu à votre santé; et il a été convenu, à l'unanimité que, de mémoire de ministres, on n'avait vu figurer sur leur table une aussi excellente dinde. Il faut que vous en ayez envoyé une semblable à M. Thiers la veille de son triomphe.

On nous donne, aujourd'hui, pour archevêque, l'évêque d'Alger; c'est pour qu'il y ait toujours un peu d'arabe dans nos affaires. Ceci n'est qu'une nouvelle de salon, mais qui pourrait bien être vraie, par la raison que M. Dupuch, très pieux ecclésiastique, est du reste un homme le moins propre à gouverner le plus ingouvernable de tous les diocèses.

Me voici arrivée au bout de mon papier. Je vous quitte donc, mon cher ministre, sans avoir besoin de vous réitérer l'assurance du tendre souvenir que vous conservent vos deux vieux amis, et, je crois, vos plus anciens à Paris.

Une nouvelle lettre à M. l'abbé Bonnevie : il y est question de M. de Clausel :

11 juillet 1840.

« Vous dites donc, mon cher chanoine, que je ne vous écris ni ne vous réponds : heureusement que vous avez eu la bonté, ou plutôt la méchanceté de lire quelques lignes de ma dernière lettre à Mgr l'évêque de Gap (1), autrement je m'en prendrais à la poste...

« Le voyage d'Italie est manqué. Nous ne voyageons plus qu'en projets; nous devenons paresseux et nous ne nous aimons plus que là où il nous reste encore quelques amis. Le nombre, mon bon abbé, est bien diminué. Le vieux Clausel est allé planter des arbres qu'il ne verra pas croître. Mais il avait la passion de mourir dans son castel, où il sera enterré en seigneur de paroisse; les paysans, grâce à leur ignorance, étant restés sauvages au point de faire plus de cas d'un boisseau de pommes de terre que de la sainte égalité.

« Ce qui me fait regretter de ne pas aller à Rome, c'est que cela nous empêche d'aller à Lyon. Nous nous faisions une si grande fête de vous revoir et d'aller manger l'excellent potage de Berthe. Vous ne

(1) L'abbé Rossat, né à Lyon le 8 décembre 1789, devint curé de la Primatiale et chanoine titulaire, puis fut sacré évêque de Gap le 14 février 1841, en remplacement de Mgr de La Croix d'Azolette promu archevêque d'Auch par ordonnance royale du 4 décembre 1839. Mgr Rossat fut préconisé évêque de Verdun en 1844. Il est mort en 1867.

parlez pas de cette bonne fille; il paraît qu'elle est devenue tout à fait infirme: c'est un vrai chagrin pour nous, — et pour elle qui, j'en suis sûre, plaint moins son mal que le malheur de ne plus pouvoir vous soigner et vous gronder à son gré. Dites-lui, je vous prie, que je veux la trouver gaie et gaillarde comme jadis, quand nous irons cette année, ou l'année prochaine, lui demander à dîner.

« Adieu, notre vieil ami, vous savez que personne ne vous est aussi tendrement et aussi sincèrement attaché que nous. Vous savez aussi que *je vous écris* et que vos reproches sont injustes. »

18 décembre 1840.

Je crois, très cher solitaire, que déjà, dans votre heureuse Thébaïde, vous en êtes à demander si l'on bâtit encore des villes, et aussi s'il vous reste des amis au monde. Il vous en reste cependant, et de vieux fidèles, qui vous supplient de leur donner de vos nouvelles, ne serait-ce que par un mot de la main de votre maîtresse d'école. Pour moi, je suis depuis trois semaines dans mon lit avec mon éternel catarrhe; il paraît que le vôtre n'a pu s'accoutumer à l'air du Rouergue, car Monsieur votre fils m'a dit qu'il vous avait planté là.

Vous savez si j'ai dû regretter de ne pouvoir aller mardi rendre hommage aux *précieux restes* (1) (style obligé) de celui que j'ai toujours aimé quand même. Hélas! le moins satisfait était le héros de la fête, si son âme, du haut ou du bas où elle se trouvait alors, a pu voir son cortège; il n'y avait de triste qu'un pauvre vieux cheval boiteux, ravi à l'équarisseur pour venir jouer le Bucéphale du grand homme, ni de touchant que les larmes qu'un froid de 9 degrés faisait couler de tous les yeux.

M. de Chateaubriand, à un peu de goutte près, se porte à merveille; il a le corps presqu'aussi bon que la tête qui n'a pas faibli d'une idée. Pour le cœur, tant qu'il battra, il battra bien pour son Dieu, pour son Roi, et pour ses amis; mais il est comme vous, mon cher Ministre, sa constance n'est pas au bout de sa plume, et il aimerait mieux aller savoir de vos nouvelles en Rouergue, que de vous en demander par une lettre. Il fera, jeudi, un grand acte de complaisance : ce sera d'aller entendre à l'Académie le discours de réception de M. Molé. Ensuite il ira, quand le temps sera un peu moins rude, passer deux ou trois jours à la Trappe pour entendre les complies et le *Salve regina* chantés à la nuit par les pieux suicidés : on dit que c'est une chose admirable.

Je ne dirai pas que j'espère que M. et Mme de Clausel sont sur le point de revenir à Paris; car avant le plaisir de les voir, je pense à ce

(1) Le corps de Napoléon, transporté en France, arriva le 29 novembre 1840. Le cercueil fut déposé sous la coupole de l'église Saint-Louis de l'hôtel des Invalides le 15 décembre 1840.

que cette séparation de six mois aura de rude pour vous. Comment ne vous prend-il pas l'heureuse idée de ne pas les laisser partir seuls, quand vous savez tout le plaisir que vous leur feriez, à eux et à nous? Songez que c'est déjà la mort que vous avez mise entre vous et vos amis, si nous ne devons plus nous revoir; et plus que la mort, car j'aimerais mieux vous aimer dans le Ciel, là où l'on ne regrette rien, que dans Paris, là où l'on désire toujours.

Mille tendresses, de ma part comme de celle de M. de Chateaubriand, et prière de ne nous pas laisser aussi longtemps impatients de savoir si vous êtes heureux et bien portant.

Le passage relatif à La Trappe et au *Salve regina* prouverait que Chateaubriand s'occupait déjà de la *Vie de Rancé,* et qu'il s'en entretenait quelque peu avec M^me^ de Chateaubriand. J'ai vu les premiers linéaments de ce livre, dans les manuscrits qui ont survécu. L'écriture ronde de Danielo s'y mêle à l'écriture, devenue mince et grêle, de l'illustre auteur : — « De « mes grands jambages d'autrefois, je suis arrivé à ces pattes « de mouche, » écrivait-il trop justement à M^me^ Récamier.

Chateaubriand réalisa le voyage dont il est question dans la lettre de sa femme. Il a consigné ses impressions en différents passages de la *Vie de Rancé.* Rêveries pleines d'un charme mélancolique : on les lira ici avec plaisir, et plutôt ici que dans l'ouvrage, où elles sont perdues au milieu de beaucoup de choses bizarres, qui détonnent et font de la peine :

« La Trappe étoit le lieu où Bossuet se plaisoit le mieux : les hommes éclatants ont un penchant pour les lieux obscurs. Devenu familier avec le chemin du Perche, Bossuet écrivoit à une religieuse : « J'espère bien vous rendre, à mon retour de la Trappe, une plus longue visite, » paroles qui n'ont d'autre mérite que d'être jetées à la poste en passant et d'être signées : *Bossuet.*

« Bossuet trouvoit un charme dans la manière dont les compagnons de Rancé célébroient l'office divin : « Le chant des Psaumes, dit l'abbé Ledieu, qui venoit seul troubler le silence de cette vaste solitude, les longues pauses de Complies, le son doux, tendre et perçant du *Salve Regina,* inspiroient au prélat une sorte de mélancolie religieuse. » A la Trappe, il me sembloit en effet pendant ces silences ouïr passer le monde

avec le souffle du vent. Je me rappelois ces garnisons perdues aux extrémités du monde et qui font entendre aux échos des airs inconnus, comme pour attirer la patrie : ces garnisons meurent, et le bruit finit.

« Bossuet assistait aux offices du jour et de la nuit. Avant Vêpres, l'évêque et le réformateur prenoient l'air. On m'a montré, près de la *Grotte de Saint-Bernard,* une chaussée embarrassée de broussailles qui séparoit autrefois deux étangs. J'ai osé profaner, avec les pas qui me servirent à rêver René, la digue où Bossuet et Rancé s'entretenoient des choses divines. Sur la levée dépouillée, je croyais voir se dessiner les ombres jumelles du plus grand des orateurs et du premier des nouveaux solitaires.

« D'après les Pouillés, l'abbaye possédoit les *Terres-Rouges,* les *bois de Grimonart,* le *chemin au Chêne-de-Bérouth,* les *Bruyères,* les *Neuf-Étangs* et les ruisseaux qui en sortent. Par où passoit le chemin au Chêne-de-Bérouth? D'où venoit l'immortalité de ce chêne, immortalité qui ne dépassoit pas son ombre? Les bruyères s'étendant vers cet horizon sont-elles les mêmes que celles mentionnées aux Pouillés? Je viens de les traverser; enfant de la Bretagne, les landes me plaisent, leur fleur d'indigence est la seule qui ne se soit pas fanée à ma boutonnière. Là s'élevoit peut-être le manoir de la châtelaine; elle consuma ses jours dans les larmes, attendant son mari, qui ne revint point de la Terre-Sainte avec l'abbé Hebert. Qui naissoit, qui mouroit, qui pleuroit ici? Silence! Des oiseaux au haut du ciel volent vers d'autres climats. L'œil cherche dans les débris de la forêt du Perche les campaniles abattus, il ne reste plus que quelques clochetons de chaume : bien que des *sings* annoncent encore la prière du soir, on n'entend plus à travers le brouillard retentir cette cloche nommée à Aubrac la cloche des *Perdus,* qui rappelle les errants, *errantes revoca.* Mœurs d'autrefois, vous ne renaîtrez pas; et, si vous renaissiez, retrouveriez-vous le charme dont vous a parées votre poussière?

« L'abbaye n'avoit pas changé de lieu : elle étoit encore, comme au temps de la fondation, dans une vallée. Les col-

lines assemblées autour d'elle la cachoient au reste de la terre. J'ai cru en la voyant revoir mes bois et mes étangs de Combourg, le soir, aux clartés allenties du soleil. Le silence régnoit : si l'on entendoit du bruit, ce n'étoit que le son des arbres ou les murmures de quelques ruisseaux; murmures foibles ou renflés selon la lenteur ou la rapidité du vent; on n'étoit pas bien certain de n'avoir pas ouï la mer. Je n'ai rencontré qu'à l'Escurial une pareille absence de vie : les chefs-d'œuvre de Raphaël se regardoient muets dans les obscures sacristies : à peine entendoit-on la voix d'une femme étrangère qui passoit.

« Rentré dans son royaume des expiations, Rancé dressa des constitutions pour ce monde, convenables à ceux qui pleuroient. Dans le discours qui précède ces constitutions, il dit : « L'abbaye est sise dans un vallon fort solitaire; quiconque voudra y demeurer n'y doit apporter que son âme : la chair n'a que faire là-dedans. »

« Il y a des usages pour sonner la cloche, selon les heures du jour et les différentes prières. Il y a des règles pour le chant : dans les psaumes, allez rondement jusqu'à la *flexe;* le *Magnificat* doit s'entonner avec plus de gravité que les psaumes; quoique aucune pause ne soit commandée dans le cours d'un répons, on en doit faire dans le *Salve, Regina :* il faut qu'il y ait un moment de silence dans tout le chœur.

« Ce qui est digne de considération, dit dom Félibien, est la manière dont ces religieux font l'office; car vous les voyez d'une voix ferme et d'un ton grave chanter les louanges de Dieu. Il n'y a rien qui touche le cœur et qui élève davantage l'esprit que de les entendre à matines. Leur église n'étant éclairée que d'une seule lampe, qui est devant le grand autel, l'obscurité, jointe au silence de la nuit, fait que l'âme se remplit de cette onction sacrée répandue dans tous les Psaumes. Soit qu'ils soient assis, soit qu'ils soient debout, soit qu'ils s'agenouillent, soit qu'ils se prosternent, c'est avec une humilité si profonde, qu'on voit bien qu'ils sont encore plus soumis d'esprit que de corps. »

Voici la dernière lettre à l'abbé Bonnevie (1). En insérant ces quatre lettres au milieu de la correspondance adressée à Clausel, j'ai eu surtout en vue de mieux montrer, par un nouvel exemple, ce qu'était Mme de Chateaubriand en amitié. Ces lettres sont d'ailleurs très gracieuses.

« Le 10 janvier 1841.

« Très cher abbé, où avez-vous pris que nous avions traversé Lyon sans mot dire ? Le Rhône, qui n'a déjà que trop cheminé, arriverait à Paris, avant qu'il nous arrivât de saluer la tour de Saint-Jean sans aller vous embrasser. Nous n'avons pas quitté la rue du Bac. C'est notre beau neveu Louis qui est allé voir son frère à Turin, et qui, à son retour, vous aura brûlé, voulant arriver à temps pour voir Paris réduit en cendres, selon la prophétie à l'usage des royalistes pur sang. Heureusement, nous n'avons eu d'autres cendres que celles de Napoléon, qui n'étaient rien moins que chaudes en s'en allant au dernier gîte, par un froid de dix degrés.

« Nous faisons toujours des projets de départ pour le printemps. Nous pensons à Rome ; mais la ville aux merveilles n'est pas merveilleuse pour s'y établir à demeure, ne pouvant, qu'à prix de ce qui nous manque, beaucoup d'argent, se procurer les aisances de la vie auxquelles les ans nous ont accoutumés, c'est-à-dire un bon lit, un dîner passable et un appartement tant soit peu confortable. Rien de moins poétique que tout cela ; mais si, à nos âges, on peut encore admirer le Colisée, l'on veut aussi trouver son lit un peu moins dur que les briques de cette illustre ruine...

« Nous avons ici un horrible froid ; l'hiver n'est pas ordinairement aussi cosaque, mais il aura voulu se mettre à la mode.

« Adieu, très cher abbé, M. de Chateaubriand et moi nous vous aimons comme de coutume, de toute la sincérité de notre cœur. »

Paris, 10 septembre 1841.

Je ne veux pas cependant, mon cher Ministre, que l'année se passe sans vous remercier de cette belle dinde aux truffes, sortie de vos domaines, il y a quelque huit mois ; elle méritait une plus prompte mention de reconnaissance ; mais vous connaissez ma paresse, elle devient chaque jour plus invincible. Monsieur votre fils, qui a bien voulu nous aider à faire honneur au présent, vous dira de quelle manière il a été reçu.

(1) L'abbé Bonnevie s'éteignit le 7 mars 1849, dans sa quatre-vingt huitième année. Il a laissé quatre volumes de sermons, panégyriques, oraisons et éloges funèbres, imprimés en 1822 (par complaisance).

Décidément Paris ne vous reverra pas. Va pour Paris, il est assez bon à planter là ; mais, de vos amis, il n'en faudrait pas faire si bon marché. Je conçois qu'il y a du plaisir à vivre et à se faire enterrer en seigneur de paroisse ; mais il y en a plus encore à vivre et mourir au milieu de ses amis. Ceux qui disent que l'argent ne fait pas le bonheur, radotent ; car, mon cher ami, si nous avions seulement, comme le juif errant, cinq sous dans notre poche, nous irions vous faire une visite, ce qui nous serait une joie, dont cette heureuse médiocrité, rêvée par ceux qui ne la connaissent pas, ne nous permet pas de jouir. En général, les richards sont fort prôneurs de la pauvreté, mais sans jamais songer à se débarrasser de leurs richesses. Vous avez été fort affligé de l'accident du duc de Bordeaux ; mais, comme nous, bientôt rassuré sur les suites, qui ne peuvent avoir aucun résultat fâcheux. J'ai reçu dernièrement une lettre de Madame la duchesse de Berry, et M. de Chateaubriand, une autre de M. le duc de Lévis, qui confirment toutes les nouvelles des journaux sur l'état du prince. M. de Chateaubriand, qui était allé en enrageant à Néris, en est revenu avec un rhume qui l'a empêché de se baigner ; il en a été pour son argent et pour trois semaines d'ennui dans le plus triste pays du monde, et où l'on n'a d'autre eau à mettre dans son estomac que celle où l'on plonge ses rhumatismes.

Vous ne reconnaîtriez déjà plus Paris ; il s'embellit et s'enlaidit à vue d'œil. Rien de plus beau que l'achèvement de l'Hôtel-de-Ville et des quais ; rien de plus laid que les fontaines de la place Louis XV, quand elles sont à sec, ce qui leur arrive souvent. Mais de toutes ces magnificences municipales, celles qui charment le bon peuple de Paris, ce sont les bornes-fontaines placées avec profusion sur les trottoirs pour le service des marchands — et des passants qui ne peuvent faire un pas sans avoir de l'eau jusqu'à la cheville.

Si je suis en reste avec vous, mon cher ami, vous n'en êtes pas plus excusable de ne nous avoir pas donné signe de vie depuis bientôt un an; nous ne savons de vos nouvelles que par les Joubert, qui eux-mêmes se plaignent de votre silence. N'écrivez pas, mais faites nous écrire un mot par votre maîtresse d'école, seulement pour nous dire que vous vous portez bien et que vous n'êtes pas trop joyeux de nous avoir quittés.

Adieu, mon cher Ministre. Je ne puis penser à notre éloignement de vous sans tristesse. Encore, si l'on était sûr de se retrouver dans le Ciel : c'est un lieu dont vous connaissez mieux la route que moi.

14 février 1843.

M. de Chateaubriand et moi étant malades, mon cher ministre, nous ne pouvons pas faire à la belle Rouergade une réception digne de son excellence; mais elle sera reçue avec plaisir et reconnaissance, puisque nous lui devons enfin un mot de vous. Votre silence commen-

çait à nous inquiéter, et j'allais vous écrire quand votre lettre est arrivée, avec la bonne nouvelle que vous bravez, mieux que nous, ce temps qui à nos âges n'est plus qu'un temps de grâce. Mon mari souffre toujours de ses rhumatismes, et, depuis trois semaines, il est retenu chez lui par un rhume qui le fatigue beaucoup, et surtout l'ennuie en contrariant ses habitudes de causeries, chez la vieille amie de l'Abbaye aux Bois. Pour moi, je partage mes loisirs entre le catarrhe et la névralgie; mais comme je n'ai point encore été obligée de garder le lit, je mets cet hiver au nombre des meilleurs que j'aie passés depuis vingt ans.

Vous vous rappelez, peut-être, une petite orpheline, du nom d'Elisa, que nous avions recueillie à l'âge de deux ans à l'Infirmerie, que nous aimions beaucoup et que nous gâtions un peu. Cette pauvre enfant, qui était devenue charmante, et qui allait entrer, comme postulante, aux sœurs de Saint-Vincent, est morte hier, dans des sentiments de piété qui ne laissent aucun doute sur son bonheur. Elle avait seize ans. Ainsi Dieu l'a retirée du monde au moment où elle allait en connaître les peines.

J'apprends presqu'avec plaisir que M. et Mme de Clausel ne reviendront que tard à Paris; voilà un sentiment qui ne m'est pas personnel; il vous regarde, mon cher ami; nous vous aimons heureux avant tout. Vous devez être deux fois joyeux dans votre retraite au milieu de vos enfants et de vos petits enfants, augmentés d'une petite fille, qui doit être belle si elle ressemble à sa mère, et qui aura, j'espère, sa bonté et son amabilité. Croyez-vous que décidément nous avons le projet de vous aller voir cet été? Nous nous aventurerons dans vos montagnes, où, au fond, il n'y a d'autres difficultés pour arriver à Coussergues que la chance d'être enterré sous la neige, entraîné par un torrent, ou écrasé par un éboulement, car le Rouergue n'a pas, je crois, les honneurs de l'avalanche.

Mlle Bonne d'Acosta vous remercie de votre souvenir; elle ne vous oubliera pas dans ses *Ave Maria*; elle en réclame bon nombre des vôtres. Vous savez qu'elle a perdu sa sœur. C'est pour elle un chagrin de tous les moments, et qui change toute sa vie, car elle ne la regrette pas seulement comme une sœur, mais comme une amie avec laquelle elle vivait depuis soixante ans. — J'ai une grande dévotion à votre chapelle de *Notre-Dame des Sept-Douleurs;* priez la sainte patronne, salut des infirmes, de guérir votre vieil ami, et de ne m'envoyer, à moi, que les maux que je pourrai supporter avec une résignation qui, jusqu'à présent, n'a pas été trop à mon usage.

Qu'ai-je besoin de vous réitérer, mon cher ministre, l'assurance de sentiments auxquels le temps et les circonstances ne peuvent rien ajouter ni retirer, car mon mari et moi avons toujours pour vous des cœurs de vingt ans.

La dinde est encore en route.

La chapelle de *Notre-Dame des Sept-Douleurs*, d'après une des lettres précédentes, n'était pas encore achevée le 27 novembre 1839. Elle rappelle les admirables lettres d'un frère de M. de Clausel, insérées dans le *Génie du Christianisme*.

Chateaubriand a reparlé de cette chapelle et de ces lettres dans la *Vie de Rancé* à laquelle il travaillait en cette même année 1843 :

« J'ai cité, dans les notes du *Génie du Christianisme*, les lettres de M. Clausel, qui, de soldat de l'armée de Condé, était venu s'enfermer en Espagne à la Trappe de Sainte-Suzanne.

« Il écrivoit à son frère : « J'arrivai un jour dans une campagne déserte à une porte, seul reste d'une grande ville. Il y avoit eu sûrement dans cette ville des partis, et voilà que depuis des siècles leurs cendres s'élèvent confondues dans un même tourbillon. J'ai vu aussi Murviedo, où étoit bâtie Sagonte, et je n'ai plus songé qu'à l'éternité. Qu'est-ce que cela me fera, dans vingt ou trente ans, qu'on m'ait dépouillé de ma fortune? Ah, mon frère! puissions-nous avoir le bonheur d'entrer au Ciel! *S'il me reste quelque chose, je désire qu'on fasse bâtir une chapelle dédiée à Notre-Dame des Sept-Douleurs dans l'arrondissement de la maison paternelle, selon le projet que nous en fîmes sur la route de Munich*. Hâtez-vous de faire élever des croix pour la consolation des voyageurs avec des sièges et une inscription comme en Bavière : *Vous qui êtes fatigués, reposez-vous*. J'aurai demain le bonheur de faire mes vœux : j'y ajouterai une croix comme on en met sur la tombe des morts. »

« La chapelle vient d'être bâtie par mon vieil ami, M. de Clausel, dans les montagnes du Rouergue. Après plus de quarante années, l'amitié a rempli un vœu. Avant de quitter ce monde, ne verrai-je point cette pieuse sincérité de l'affection fraternelle ? »

« — Qui sait, » avons-nous lu dans la lettre du 27 novembre 1839, « si, au printemps, nous n'irons pas ensemble [avec M. de Chateaubriand] prier à la *Santa Casa*? » — et dans celle du 14 février 1843, nous venons de lire : « Croiriez-vous que décidément nous avons le projet de vous aller voir cet été? »

Vendredi, 28 février 1843.

Je dicte ces mots du fond de mon lit, Monsieur, pour vous remercier. J'espère que vous ferez l'extrême plaisir à M. de Chateaubriand de manger avec lui la dinde du chatelain lundi prochain, à six heures. Je regretterai beaucoup de ne pouvoir prendre part au festin où d'ailleurs il n'y aura personne, mais nous causerons de notre vieil ami.

Mille compliments empressés, Monsieur, et remerciements nouveaux.

La Vsse de CHATEAUBRIAND.

La lettre qui suit clôt la correspondance de l'aimable vicomtesse, avec le tour enjoué qui lui était habituel.

Et toutefois, il semble qu'il y ait, sur la fin, comme une ombre de tristesse. On se demande si Mme de Chateaubriand n'eut pas le pressentiment que c'était là sa dernière lettre à Clausel. Il était si vieux! Elle était si faible!

Une inspiration délicate lui vint, née peut-être de cette pensée, à mesure qu'elle traçait le mot adieu!

De son autorité privée, elle ajouta que M. de Chateaubriand voulait dire son mot, lui aussi. Et aussitôt, heureuse du bonheur qu'apporterait au noble et sensible solitaire de Coussergues un souvenir autographe de son vieil ami, elle mit la plume à la main de son mari.

Chateaubriand s'empressa de faire honneur à l'engagement pris en son nom et ratifié par son cœur.

De ses doigts tout noués par la goutte — ses pauvres doigts pouvaient à peine retenir la plume et marquer les lettres — il écrivit, à la suite de la signature de sa femme, deux lignes où se mêlent, dans une égale mesure, l'expression de son éternelle mélancolie et l'assurance de son inaltérable amitié.

Postérieurement à ces lignes d'adieu — et si nous exceptons deux billets à Mme Récamier — je ne connais, écrits de la main de Chateaubriand, que des fragments de la *Vie de Rancé*.

J'ai vu, sur des papiers informes et tout déchiquetés, les suprêmes efforts de cette main vaillante; ils font songer aux « derniers restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint. »

L'un de ces passages pourrait s'appeler le chant du cygne,

tant il est suave d'inspiration et mélodieux d'accent. Comme il se relie très bien à la lettre qu'on va lire, et qu'il répond d'avance à certaines questions que cette lettre suggère, je crois être agréable au lecteur en l'insérant ici :

« Henri, l'orphelin, vient de m'appeler à Londres; j'ai obéi à la lettre close du malheur. Henri m'a donné l'hospitalité dans une terre qui fuit sous ses pas. J'ai revu cette ville, témoin de mes rapides grandeurs et de mes misères interminables, ces places remplies de brouillards et de silence, d'où émergèrent les fantômes de ma jeunesse. Que de temps déjà écoulé depuis le jour où je rêvois René dans Kensington jusqu'à ces dernières heures ! Le vieux banni s'est trouvé chargé de montrer à l'orphelin une ville que mes yeux peuvent à peine reconnoître.

« Réfugié en Angleterre pendant huit années, ensuite ambassadeur à Londres, lié avec lord Liverpool, avec M. Canning et avec M. Croker, que de changements n'ai-je pas vus dans ces lieux, depuis George IV qui m'honorait de sa familiarité, jusqu'à cette Charlotte que vous verrez dans mes *Mémoires !* Que sont devenus mes frères en bannissement ? Les uns sont morts, les autres ont subi diverses destinées : ils ont vu comme moi disparoître leurs proches et leurs amis. Sur cette terre où l'on ne nous apercevoit pas, nous avions cependant nos fêtes et surtout notre jeunesse. Des adolescentes, qui commençoient la vie par l'adversité, apportaient le fruit semainier de leur labeur, afin de s'éjouir à quelques danses de la patrie. Des attachements se formoient; nous priions dans des chapelles que je viens de revoir et qui n'ont point changé. Nous faisions entendre nos pleurs le 21 janvier, tout émus que nous étions d'une oraison funèbre prononcée par le curé émigré de notre village. Nous allions aussi, le long de la Tamise, voir entrer au port des vaisseaux chargés des richesses du monde, admirer les maisons de campagne de Richmond, nous si pauvres, nous privés du toit paternel ! Toutes ces choses étaient de véritables félicités. Reviendrez-vous, félicités de ma misère ? Ah ! ressuscitez, compagnons de mon exil, camarades de la couche de paille, me voici revenu !

Rendons-nous encore dans les petits jardins d'une taverne dédaignée, pour boire une tasse de mauvais thé en parlant de notre pays : mais je n'aperçois personne ; je suis resté seul.

« Rancé va quitter Chambord, il faut donc que je quitte aussi cet asile où je crains de m'être trop oublié. Je vais retrouver la Loire non loin du parc abandonné ; elle ne voit point la désolation de ses bords : les fleuves ne s'embarrassent point de leurs rives. Ne demandez pas à la Loire le nom des Guise, dont elle a pourtant roulé les cendres. A cent cinquante lieues d'ici, je rencontrai, il y a huit mois, (1) en terre étrangère, près du jeune orphelin, M. le duc de Lévis, qui remonte au compagnon de Simon de Montfort. Mirepoix étoit *maréchal de la Foi,* titre qui semble avoir passé à son dernier neveu. J'ai retrouvé aussi M^me^ la duchesse de Lévis, du grand nom d'Aubusson ; elle aurait pu écrire l'histoire de Philippine-Hélène, si elle n'avoit des malheurs moins romanesques à pleurer. Je n'étois pas, dans mon dernier voyage à Londres, reçu dans un grenier de Holborn par un de mes cousins émigrés, mais par l'héritier des siècles. Cet héritier se plaisoit à me donner l'hospitalité dans les lieux où je l'avois longtemps attendu. Il se cachoit derrière moi, comme le soleil derrière les ruines. Le paravent déchiré qui me servoit d'abri me sembloit plus magnifique que les lambris de Versailles. Henri étoit mon dernier garde-malade : voilà les revenants-bon du malheur. Quand l'orphelin entroit, j'essayais de me lever ; je ne pouvois lui prouver autrement ma reconnoissance. A mon âge, on n'a plus que les impuissances de la vie. Henri a rendu sacrées mes misères ; tout dépouillé qu'il est, il n'est pas sans autorité : chaque matin, je voyois une Angloise passer le long de ma fenêtre ; elle s'arrêtoit, elle fondoit en larmes aussitôt qu'elle avoit aperçu le jeune Bourbon : quel roi sur le trône auroit eu la puissance de faire couler de pareilles larmes ? »

10 février 1844.

Vous n'êtes pas, mon cher Ministre, de ceux qui se croient oubliés parce qu'on ne leur écrit pas, surtout quand il s'agit de vieux amis qui

(1) Novembre 1844.

ne pensent qu'à vous, ne parlent que de vous, et ne vous écrivent pas par cent raisons qu'il est bon de laisser de côté parce qu'elles sont inexcusables.

M. de Chateaubriand a reçu votre lettre avec d'autant plus de plaisir qu'elle lui donnait de bonnes nouvelles sur votre santé; la sienne serait excellente si ses jambes valaient son estomac et sa tête; mais c'est à peine si elles vont droit de sa chambre à la mienne. Il souffre surtout depuis le voyage de Londres qui l'a extrêmement fatigué. Nous n'avons d'autre résultat que celui de diviser encore un peu plus un parti qui l'était déjà passablement. Du reste, on parle encore de ce voyage; mais c'est presque une vieillerie, et si la flétrissure ne nous était venue en aide, Belgrave serait déjà abandonné à l'histoire, si toutefois l'histoire en parle. Cependant, comme tout est, ici, de mode, les flétris font en ce moment fureur; ils remplacent les *lions* avec avantage, et sans que nos quelque dix mille repris de justice, qui circulent, dit-on, dans Paris, se formalisent le moins du monde d'un titre, auquel jusqu'à présent ils avaient eu un droit exclusif.

Nous sommes toujours dans notre rue du Bac, où nous resterons, parce qu'il nous faut un rez-de-chaussée pour M. de Chateaubriand et un jardin pour trois douzaines d'oiseaux qui chantent sous ma fenêtre dans une volière (comme on dit) modèle — où ils vivent heureux à l'abri des chats et de la politique.

Nous apprenons que M. et Mme de Clausel ne reviendront pas cet hiver à Paris; je les en félicite pour leur compte, mais pas pour le nôtre, qui aurions eu tant de plaisir à les revoir; ainsi, mon cher solitaire, excepté avec les Joubert, nous ne pourrons plus parler de vous qu'avec des indifférents. Nous avons eu ici, pendant quelques mois, Frisell, mais il est retourné, avec sa femme, sa fille et sa vanité à Florence, où il a loué un magnifique palais.

Que vous avez été sage d'être allé, sans trop vous embarrasser du vide que vous laissez ici, vivre paisiblement dans vos montagnes où il ne pénètre de mauvais que les journaux, — que vous pouvez ne pas lire, mais que vous lisez. C'est cependant une habitude dont on devrait se défaire quand on a promis de renoncer à Satan et à ses œuvres; mais je ne sache que moi qui n'aie point ce huitième péché mortel à me reprocher.

Vous savez que M. de Chateaubriand n'a pas été à Barèges, autrement il aurait été vous voir, malgré mes craintes de le savoir traversant vos montagnes, d'où l'on ne sort vivant que par un miracle.

Adieu, mon cher Ministre sans portefeuille, voilà votre vieil ami qui prend la plume pour vous répéter ce que je vous dis en vous quittant, que nous vous aimons aujourd'hui comme nous vous aimions il y a quarante ans et plus.

La Vᵉˢˢ DE CHATEAUBRIAND.

Vous ne voyez plus mon cher ami, et moi je ne puis plus écrire : ainsi tout finit, excepté notre fidèle et constante amitié.

CHATEAUBRIAND.

* * *

Amitié! Ce mot sur lequel s'arrêta la main vite lassée de Chateaubriand, ferme et résume la correspondance de sa femme avec M. de Clausel.

A voir ainsi rapprochés et comme associés les noms des deux époux au bas de la dernière lettre, ne dirait-on pas d'une double signature au terme d'une œuvre accomplie en collaboration ?

Image et symbole; rien de plus. A défaut de collaboration textuelle, il y avait communauté parfaite de sentiments. Pouvait-il en être autrement ? Les premiers, les plus intimes amis de Chateaubriand, voilà quels furent les amis préférés, les seuls amis de sa femme.

Que si, par une coïncidence étrange, le mot final à M. de Clausel émane de Chateaubriand, ne l'oublions pas, c'est à la sollicitation, avec la plume, et sur le papier même de Mme de Chateaubriand qu'il fut écrit.

Entre Chateaubriand et ses amis de jeunesse, c'est elle qui fut le lien doux et fort, le vivant souvenir.

Oui, Chateaubriand continuait de les aimer, du moins les vrais intimes. Mais, soit excès de travail ou fièvre d'ambition, soit plus tard indolence, songeries, infirmités physiques, peut-être aussi parce qu'il savait sa femme toujours empressée aux soins de l'amitié, il laissait à la fine plume dont il s'était approprié avec orgueil maintes pages, la douce tâche de correspondre pour deux.

Quand les amis recevaient de Mme de Chateaubriand la réponse qu'ils attendaient de lui, en vérité, avaient-ils tant à se plaindre de la substitution ? Auraient-ils trouvé, dans les lettres du génie, si éloquentes fussent-elles, l'esprit avec la délicatesse, la grâce armée de piquant, la gaieté légère, les traits soudains, les jolis mots, les mille riens exquis, la vibration de cœur et d'âme qui les charmaient dans les lettres de Mme de Chateaubriand ?

Il est vrai : *la constance de Chateaubriand n'était pas au bout de sa plume.* Au moins était-elle au fond de son cœur. S'adressant au témoin le mieux renseigné en semblable matière, il ne craignait pas de se donner pour « constant et fidèle. »

Et cependant, négligés en apparence et sans nouvelles de Chateaubriand, les amis auraient eu le droit de se croire oubliés, – oui, même Joubert, même Fontanes, même Clausel, si M^me^ de Chateaubriand n'avait pas été là, près du grand rêveur, pour traduire une part de ses rêves en bonne et fine prose bien française, pour remettre en cours, à leur usage, avec mille variantes gracieuses le *Combien j'ai douce souvenance* du poète.

Amour et amitié se confondaient dans ce noble cœur.

Il ne tint qu'à Chateaubriand de voir dans les amitiés de sa femme une forme particulière de l'amour conjugal, flatteuse autant que délicate.

De même que la chrétienne explique l'épouse, de même l'épouse explique l'amie.

***

Un ami du bon M. de Clausel, et qui est aussi le mien, se trouvait au château de Coussergues quand arriva la dernière lettre de M^me^ de Chateaubriand. Ce fut une journée de bonheur. Il fallut la lire et la relire au vénérable aveugle. Sur son ordre, elle circula de main en main. Chacun en louant le tour aimable et piquant, on voyait sur le beau visage du vieillard le plaisir que lui causaient ces louanges. Lui-même ne tarissait pas d'éloges.

Plusieurs années passées à Coussergues, sous le toit et dans l'intimité du cher ministre sans portefeuille de M^me^ de Chateaubriand, ont laissé à M. ***, de qui je tiens ces détails (1), des souvenirs qu'il a bien voulu résumer en des lignes trop courtes.

(1) Confirmés par M. de Clausel, à Bordeaux, le 19 septembre 1887.

Je suis heureux de m'effacer devant ce témoin hors de pair. Aussi bien, est-ce à lui que je dois l'honneur d'avoir reçu communication de la précieuse correspondance.

Que M. de Clausel, et, avec lui, notre ami commun, veuillent donc agréer ici l'expression de ma vive gratitude. J'aurais voulu la mieux témoigner, en me montrant moins indigne de leur confiance.

« J'ai beaucoup connu et fréquenté M. Clausel de Coussergues dans les dernières années de sa vie. C'était un noble et saint vieillard, bon par nature et affable avec tout le monde; aussi la population l'entourait-elle de son respect et de son affection. Devenu presque aveugle, il avait pour le servir et l'accompagner dans ses promenades une pieuse fille de la localité; elle était souvent remplacée dans cet office par les personnes amies qui venaient visiter le châtelain de Coussergues. On le voyait alors heureux de causer avec elles; il s'entretenait volontiers des hommes qu'il avait connus, des évènements auxquels il s'était trouvé mêlé, et il les jugeait sans amertume, mais avec une pleine indépendance. Le nom de M^me^ de Chateaubriand ramenait infailliblement un sourire sur ses lèvres, une rougeur d'émotion sur son visage. Il n'en parlait qu'avec une sorte de vénération, partagée par tous les siens; il conservait ses lettres comme un trésor.

« Avant de mourir, il voulut mettre à exécution la promesse faite pendant l'exil : grâce à ses soins, une jolie chapelle gothique, dédiée à *Notre-Dame des Sept-Douleurs,* s'éleva sur les bords de la petite rivière qui passe à Coussergues. Elle fut bénite par son frère Mgr Clausel de Montals, évêque de Chartres, en 1843, et, en 1846, elle reçut sa dépouille mortelle. »

G. Pailhès.

LES GRANDS NÉGOCIANTS BORDELAIS

(*Suite*)

III

Les rois de France n'avaient à leur disposition qu'un très petit nombre de moyens de dédommager les sujets prodigues de leurs biens et de leur sang pour la défense de l'État. L'ordre de Saint-Michel, établi en 1469, et celui du Saint-Esprit, institué en 1578, étaient le partage des familiers de la cour : grands seigneurs, prélats, dignitaires et courtisans. Conçu dans une idée plus générale, celui de Saint-Louis, créé en 1693, avait pour but de récompenser les officiers qui se faisaient remarquer dans les armées de terre et de mer.

Restait donc pour la masse des Français une distinction unique et par conséquent très recherchée à cause des avantages nombreux qu'elle entraînait avec elle : *l'anoblissement*. Quoique souvent donnée avec trop de profusion par les rois, surtout par Louis XIV, qui, en 1696, accorda d'un seul coup des lettres de noblesse à plus de cinq cents personnes, et recueillit de ce trafic un peu plus de quatre millions, cette prérogative était très rarement concédée aux négociants. La plus ancienne application que l'on en rencontre dans nos pays date du 12 mai 1662 (1), et fut obtenue par un Bordelais

(1) Sept ans après, au mois d'août 1669, Louis XIV rendait un édit *portant permission aux gentilshommes de faire le commerce en gros sans déroger à la noblesse*. En décembre 1701, le même prince confirmait cet édit par des lettres patentes ainsi conçues : « Louis etc.. L'attention que nous avons toujours eue pour faire fleurir le « commerce dans notre royaume nous ayant fait connoitre l'avantage que l'Etat « retire de l'application de ceux de nos sujets qui se sont attachés avec honneur au « négoce, nous avons toujours regardé le commerce en gros comme une profession « honorable et qui n'oblige à rien qui ne puisse raisonnablement compatir avec la « noblesse : ce qui nous a même porté plusieurs fois à accorder des lettres d'anoblis- « sement en faveur de quelques-uns des principaux négociants, pour leur témoigner « l'estime que nous faisons de ceux qui se distinguent dans cette profession. Nous

dont le nom est certainement oublié. Cependant l'intendant Pellot le considérait comme une des plus grandes intelligences commerciales de la province, et le signalait comme tel aux ministres de Louis XIV. Il s'appelait Raimond Duribau. Fils de petits négociants du quartier de la Rousselle, Raimond Duribau sut édifier à Bordeaux une gigantesque maison de banque, bientôt en réputation sur toutes les places de l'Europe. Favorisé dans ses armements, partisan actif de toutes les grandes compagnies imaginées par le puissant génie de Colbert, Raimond Duribau fut nommé, par ce ministre, Directeur du commerce des Indes Orientales en la Chambre particulière de Guyenne. Il remplit plusieurs années ces délicates fonctions, et, tout en sauvegardant les intérêts de l'État, sut acquérir une grande fortune. Sa fille unique, Catherine Duribau, épousa haut et puissant seigneur messire Raimond Dalon, chevalier, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, et premier président au Parlement de Navarre. Elle fut mère, entre autres enfants, de Romain Dalon, chef suprême de la cour de Bordeaux, de 1703 à 1713.

Depuis cette date jusqu'en 1705, les *Registres* ne contiennent aucune trace d'obtention semblable. Mais, à partir de cette époque, la royauté entre dans une voie plus libérale, sentant la nécessité de favoriser le commerce et de récompenser ceux qui l'entreprenaient au loin, à leurs seuls risques et périls. Toutefois, elle dissimule encore les motifs de cette

« avons cependant été informé que grand nombre de ceux de nos sujets qui sont « nobles d'extraction, ou qui le deviennent par les charges et offices qu'ils acquièrent, « ainsi que ceux que nous anoblissons par grace, font difficulté d'entreprendre, faire « ou continuer aucun commerce, même en gros, *autre que celui de mer, que nous « avons déjà déclaré ne point déroger à la noblesse*, par la crainte de préjudicier à « celle qui leur est acquise ; et voulant exciter tous ceux de nos sujets nobles et « autres qui peuvent avoir de l'inclination ou du talent pour le commerce à s'y « adonner, et engager ceux qui ont embrassé cette profession à y demeurer et à y « élever leurs enfans, nous avons cru ne pouvoir rien faire de plus convenable que « de marquer au public le cas que nous avons toujours fait des bons négociants, qui, « par leurs soins et leur travail, attirent de toutes parts les richesses et maintiennent « l'abondance dans nos Etats; à ces causes, etc..... »

grâce, invoquant surtout, pour l'accorder, les services municipaux. Mais, sous le règne de Louis XVI, les lettres de noblesse sont hautement délivrées pour *faits de négoce*.

Voici, établie dans l'ordre chronologique, la liste des négociants de la province de Guienne favorisés de cette haute distinction. Le dispositif des lettres patentes contient un résumé assez exact de leurs services :

1705, Juillet. — *Lettres patentes portant anoblissement en faveur de Jean-Baptiste* FÉNÉLON, *négotiant à Bordeaux* (1).

« Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut : Nous avons esté informés de l'application que les ancêtres de nostre bien aimé Jean-Baptiste Fenelon, négotiant de nostre ville de Bordeaux, ont donné depuis longtemps au commerce, tant au dedans qu'au dehors de nostre royaume, de la réputation que luy-mesme s'est acquise dans cette profession par son intelligence, par sa droiture et la capacité avec laquelle il a rempli les fonctions et charges de consul, de jurat et de juge de la Bourse de Bordeaux, et des soins qu'il a donnés et qu'il continue de donner pour le soulagement des pauvres dans l'administration de l'hopital général de lad. ville; Nous avons aussi connu plus distinctement, depuis cinq années qu'il y a que ledit Jean-Baptiste Fenelon exerce la fonction de député au conseil de commerce, son expérience et sa pénétration au faict du commerce par les veues que ses lumières luy ont fait nous exposer pour étendre et pour augmenter le commerce de nostre Royaume (2); estant d'ailleurs informé que ledit sieur Fenelon se

(1) *Archiv. départ. de la Gironde*, B. 78, f° 40.

(2) On trouve à la Biblioth. nationale, f. fr., vol° 8038, daté de décembre 1700, un long et intéressant *Mémoire* du sieur Fénélon, député de la ville de Bordeaux, sur le commerce de cette ville et de la Guienne, suivi des états d'importation et de droits supportés par les divers produits. — Le 9 novembre 1709, M. Desmarets, contrôleur général, adressait à M. de Courson, intendant de Guienne, la lettre suivante : « Monsieur, pendant tout le tems que le sieur Fenelon a rempli les fonc- « tions de député de la ville de Bordeaux au conseil de commerce, il a fait paroitre « de si bonnes intentions jointes à beaucoup de capacité qu'il seroit à désirer que « l'état de ses affaires et le refus que les jurats de la ville de Bordeaux ont fait de « lui paier plus lontems les appointemens réglés pour cette députation, ne l'eussent

trouve allié à plusieurs de nos conseillers au Parlement de Guienne et autres maisons nobles de la province (1), et désirant reconnoitre son zèle pour nostre service et pour le bien de l'Etat, et luy donner une marque sensible de nostre satisfaction, Nous, pour toutes ces causes et autres relevant de notre considération, avons anobli et anoblissons le sieur Jean-Baptiste Fénélon, etc..... »

1716, Mai. — *Autres, en faveur du sieur Fort* DUBERGIER, *négotiant à Bordeaux* (2).

« Louis, etc..... L'attention singulière que les Maire et jurats de nostre ville de Bordeaux ont eu de faire paroître dans toutes les occasions qui se sont présentées, et nottamment dans ce renouvellement de regne, leur zelle pour notre service et pour le bien public et pour leur vigilance pour maintenir le bon ordre dans cette mesme ville et pour y confirmer nos sujets dans les sentiments de fidélité qu'ils nous doivent et dont ils nous ont renouvellé les assurances par ceux d'entr'eux qui ont esté députés devers nous à cause de nostre avènement à la couronne, nous engagent à leur donner de nostre part des marques de nostre satisfaction et à les favoriser d'un titre d'honneur qui, servant de récompense à leur mérite et aux services qu'ils nous ont rendus et au public, sera en même temps, pour ceux qui leur succéderont, un motif d'émulation qui les porte à les imiter et à se rendre dignes de pareilles graces : Et comme nous sommes particulièrement informés

« pas obligé de se retirer : on peut même dire que la ville de Bordeaux n'a pas scu « connaitre en cette occasion ses propres intérêts, ny même les avantages que la « présence au conseil de commerce d'un député aussi attentif à ce qui pouvoit estre « utile à celui de sa province, devoit lui procurer. Ces considérations particulières, « jointes aux conséquences générales dont il est de ne pas laisser inutile la bonne « volonté de ceux qui sont propres aux afaires de cette nature, fait juger qu'il seroit à « propos que vous fissiez connoitre aux jurats de Bordeaux le tort qu'ils ont eu de « prendre une résolution si contraire au bien de la province, et que vous les enga- « geassiez à déléguer un fons certain pour rétablir les apointements cy devant « réglez au sieur de Fenelon pour sa députation, qu'il ne refuseroit pas de reprendre « à cette condition. Je vous prie de leur en parler fortement comme d'une chose « qui intéresse le bien public et de me faire scavoir le parti auquel ils se seront dé- « terminéz. Je suis, Monsieur, ... »

(1) Par le mariage de ses deux filles, Jean-Baptiste Fenelon était allié aux Labat de Savignac, aux Castelnau d'Essenault, aux d'Arche Lassalle, aux Marbotin-Sauviac, aux d'Alesme, aux Gombault de Razac, etc., etc.

(2) *Archiv. départ. de la Gironde*, B. 79, f° 115.

des qualités recommandables qui se trouvent en la personne de nostre cher et bien amé Fort Dubergier, ancien consul (1) et l'un des dits jurats, par les témoignages avantageux qui nous ont esté rendus de sa droiture et de son attachement à nostre service, ainsy que de la réputation qu'il s'est acquise tant dans les fonctions politiques et dans le gouvernement de la ville que dans les autres charges publiques, dont il s'est toujours dignement acquitté, et voulant nous conformer à l'exemple des Roys, nos prédécesseurs, qui dans le commencement de leurs règnes et dans le cours d'icelluy, ont esleu à l'estat de noblesse lesdits maire et jurats qui n'avoient pas cet honneur par leur naissance ou par d'autres titres et qu'ils auroient néanmoins estimés dignes d'en être décorés, Pour ces causes, etc. (2)..... »

1722, Juillet. — *Autres, en faveur du sieur François* Fouques (3).

« ..... Citoyen et jurat de nostre ville de Bordeaux, issu de tres ancienne famille bourgeoise et de parens recommandables, dont les pères, ses prédécesseurs, ont été successivement, depuis près de deux cens ans, appelés en divers temps dans les emplois et charges de jurats (4), qu'ils ont exercé avec honneur et distinction, et fait leur commerce avec une telle régularité, sagesse et fidélité qu'ils se sont attirés la confiance des négociants étrangers, et, par ce moyen, contribué par leur droiture à l'accroissement du commerce dans notre ville; informé, par les témoignages avantageux qui nous ont été rendus, que le sieur François Fouques s'étoit acquis la même réputation de droiture et intégrité pendant l'administration de sa charge de jurat, Nous.... »

(1) En 1700, on le trouve qualifié second consul de la Bourse (*Chronique Bordeloise*).

(2) En même temps que Fort Dubergier, furent anoblis : Philippe *Le Doulx*, Jean *Piffon* et Jean Baptiste *Beaune*, tous trois avocats et jurats de Bordeaux, et Guil'aume *Duboscq*, conseiller clerc et secrétaire ordinaire de la ville.

Fort Dubergier reçut pour armes : *d'or à trois arbres de sinople, sur une terrasse de même.*

(3) *Archiv. départ.*, B. 80 *bis*, p. 154.

(4) On trouve un François Fouques jurat de Bordeaux en 1635 Sa belle conduite, dans les événements de cette époque, est constatée dans la *Chronique Bordeloise* et dans les *Archiv. historiq. de la Gironde*, t. XIV, p. 508. Fonteneil fait encore mention de lui dans ses *Mouvemens de Bourdeaux.*

1773, Août. — *Autres, en faveur du sieur Pierre Noel* SAINCRIC, *négociant en gros et jurat de la ville de Bordeaux* (1).

«..... Lequel s'est acquis, à l'exemple du sieur Thadée Saincric, son père, toute l'estime et la réputation qui suivent toujours la probité et qui sont la plus glorieuse recompense des talens et de la vertu;—ledit sieur Saincric père, qui avoit embrassé l'état du commerce maritime, et rempli successivement la place de consul et de juge de la Bourse et celles de directeur de la Chambre de commerce, d'administrateur des hopitaux et de jurat de la ville de Bordeaux, n'a rien laissé à désirer dans ces différentes administrations, du travail, de la sagesse et et du zèle que demande le public dans ceux qui en sont chargés. Après ces services, et se trouvant dégagé des soins qui avoient fait longtemps son objet dans les places dont il avoit été honoré, il ne cessa point d'être utile au public et continua d'employer son crédit dans les occasions où le peuple en eut besoin, et surtout es années 1700, 1710 et 1712, qu'il fit venir des pays étrangers une quantité considérable de bled, qui fut distribuée, au prix du port, au peuple qui étoit dans la disette et le besoin le plus pressant (2); le sieur Saincric fils, au jourd'huy jurat de la ville de Bordeaux, a suivy les exemples de son père, a étendu son commerce dans toutes les parties de l'Europe et de l'Amérique : il a été appelé au consulat, à la direction de la Chambre de commerce, à l'administration des hopitaux, et participe aujourd'huy, en qualité

(1) *Archives dép.*, B. 83, p. 33.

(2) On trouve dans le carton C. 3.646, année 1709, une volumineuse correspondance, échangée entre l'intendant et le contrôleur général, au sujet des transports de grains attendus du Nord par l'intermédiaire des sieurs Saincric et Vanderbranden, et aussi sur la tentative de créer une compagnie d'importation de blés du Nord, malgré la difficulté résultant des ordres de la reine Anne et des États de Hollande de prendre tous les vaisseaux de quelque nation et de quelque bannière qu'ils soient à destination de France.

Vers la même époque, un navire chargé de blé, appartenant au sieur Thadée Saincric, est pris dans la Manche par un Anglais et délivré quelques heures après par trois vaisseaux malouins. Conduit à Saint-Malo, le commissaire du port de cette ville le contraint de se rendre sans le moindre retard à Rouen, où le besoin de blé se faisait encore plus sentir.

En 1709, le boisseau de blé atteignait à Bordeaux le prix de 14 livres.

de jurat, à la conduite des affaires d'une ville qui se signale par les monumens qu'elle fait élever à notre gloire. Pour ces causes..... (1).

1733, Août. — *Autres, en faveur du sieur* PIERRE DE KATER, *négotiant et jurat de la ville de Bordeaux* (2).

. . . . . « Ledit sieur de Kater, qui a su mériter la confiance et l'estime du public, soit dans son commerce, soit dans les places et dans les administrations qui lui ont toujours été déférées, est fils de Pierre de Kater, natif de la ville d'Amsterdam et naturalisé François, lequel a fait, pendant son vivant, un commerce considérable avec les Anglois et les Hollandois et dans le pays du Nord, et qui a été l'un des officiers des troupes bourgeoises de la ville de Bordeaux. Le sieur de Kater, son fils, a pareillement fait le commerce et y a soutenu la réputation que son père s'y étoit acquise; il a rempli avec distinction les places de consul de la Bourse et d'administrateur de l'Hôpital Saint-André : il remplit de même aujourd'huy celle de jurat de la ville de Bordeaux et participe en cette qualité à la conduite des affaires de l'une des plus grandes et des plus florissantes villes de

(1) Armes blasonnées par d'Hozier : *d'argent à deux ancres de sable passées en sautoir, le chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

(2) *Archiv. départ.*, B. 83, f° 148. — Il existe, dans le fonds non encore classé de la *Chambre de commerce*. (*Archiv. départ.*), en date du 13 mai 1757, un *Mémoire* (ms.) *de M. de Kater, fils aîné, écuyer, par lequel il demande, à raison de sa qualité de noble, la préséance sur MM. les Directeurs et Consuls, et de présider à la Chambre en l'absence de M. le juge.* Ce *Mémoire* est accompagné de la lettre suivante, que nous demandons la permission de rapporter, à cause des grands sentiments de justice qu'elle contient : « *A Messieurs de la Chambre de commerce de Bordeaux*, Bor« deaux, le 29 avril 1759. Messieurs, J'ai relu les deux *Mémoires* qui m'ont été remis, « il y a près de deux ans, par votre Chambre et par le S. Kater, au sujet de la pré« séance qu'il demandoit, en qualité de noble, sur les autres Directeurs. D'après « la décision donnée par M. Amolot, le 17 janvier 1725, je ne crois pas qu'il puisse « rester de difficulté à décider la préséance uniquement par l'ancienneté du con« sulat, puisque ce ministre a jugé qu'elle ne devoit avoir lieu qu'à ce titre, tant « dans le corps des jurats que dans celui des juges et consuls. J'ai trouvé M. le « comte de Saint-Florentin dans les mêmes dispositions lorsque j'en ai parlé à « Paris : ainsi vous devez vous en tenir provisoirement, et jusqu'à ce qu'il en soit « autrement ordonné par le Conseil, à ce que je vous marque par cette lettre. Vous « en ferez part au S. de Kater, et vous en userez de même en cas que la nouvelle « élection tombât sur quelqu'un de la même qualité. Je suis, Messieurs, etc,..... « (signé :) de Tourny. »

notre royaume.: A ces fins, voulant décorer le sieur de Kater d'un titre (1). »

1743, Juillet. — *Autres, en faveur du sieur* JEAN ROCHE, *l'un des jurats et négotiant de Bordeaux* (2).

. . . . . « Issu d'une ancienne famille et de parents recommandables, dont les ayeuls ont été appelés en divers tems aux emplois et charges de jurats, qu'ils ont toujours rempli avec distinction, et par l'exactitude, la régularité et l'étendue de leur commerce se sont attirés la confiance de l'étranger et, par là, contribué à l'accroissement du commerce dans notre ville de Bordeaux, Nous, en considération de ces services (3). . . . . »

1743, Juillet. — *Autres, en faveur du sieur* ARNAUD CASTAING, *bourgeois et négotiant de Bordeaux* (4).

« Louis, etc..., Nous avons toujours, à l'exemple des Rois, nos prédécesseurs, regardé l'attribut de la noblesse comme le plus précieux témoignage de notre estime et la plus glorieuse récompense que puissent mériter ceux de nos sujets qui se distinguent par les services qu'ils rendent à notre État. C'est dans cet esprit que nous avons honoré en différens tems les maires et jurats de la ville de Bordeaux du titre et des prérogatives de la noblesse et que nous voulons leur accorder aujourd'huy les mêmes avantages par la satisfaction qu'ils nous ont donné en signalant leur zèle pour notre gloire et notre service dans le gouvernement de la ville de Bordeaux où ils ont fait éclater leur vigilance, leur sagesse et leur fidélité: et comme nous sommes particulièrement informés des qualités recommandables de nostre cher et bien aimé le sieur Arnaud Castaing, l'un des jurats et négotiants de la ville de Bordeaux, par les témoignages qui nous ont

(1) Armes concédées : *De gueules à un vaisseau d'or, voguant sur une mer de sinople, et un chef d'argent chargé de trois têtes de nègres de sable bandées d'argent et posées de front.*

(2) *Archiv. départ.*, B. 85, f° 173.

(3) Armes : *d'azur à un chevron d'or, chargé de trois croissants de gueules, accompagné de trois roches d'argent, posées, deux en chef et l'autre à la pointe de l'écu.*

(4) *Archiv. départ.*, B. 85, f° 175.

été rendus de la réputation qu'il s'est acquise par ses talens et par une étude assidue, ce qui l'a fait appeller, dès ses premières années, aux charges de sa profession qu'il a remplies à la satisfaction du public, s'étant d'ailleurs distingué avec zèle, à l'exemple de son père, dans les fonctions politiques du gouvernement de la ville de Bordeaux, ou son mérite l'a fait appeler; de manière que le sieur Castaing a pleinement mérité la récompense honorable que nous sommes résolus luy accorder (1). . . . . »

1743, Juillet. — *Autres, en faveur du sieur* PARDON TROUVÉ, *chargé des affaires de la ville de Bordeaux* (2).

. . . . . « Lequel s'est distingué en de nombreuses circonstances, ainsi que cela résulte des témoignages avantageux qui nous ont été rendus de la réputation qu'il s'est acquis en soutenant les droits et les privilèges de la ville de Bordeaux, en travaillant avec zèle à l'accroissement de son commerce, ce qui lui a attiré les applaudissements de tous les ordres de la dite Ville; en sorte que (3) . . . . . »

1745, Avril. — *Autres, en faveur du sieur André* BARREYRE, *jurat et négotiant de Bordeaux* (4).

« Louis, etc..., Nous nous sommes toujours portés à accorder des grâces particulières à ceux de nos sujets qui dans des occasions importantes nous ont le plus donné des marques de leur zèle et de leur affection : et comme nous avons été instruits du zèle, de l'attention et des soins vigilans de notre cher et bien-aimé André Barreyre, l'un des jurats négotiants de notre ville de Bordeaux, lors du passage de

(1) Armes : *d'argent à un châteigner de sinople, fruité d'or et planté sur une terrasse au naturel, et un canton échiqueté d'or de gueules de trois traits.*

(2) *Reg. de la Cour des Aides*, 1725, 1745, f° 173. — Pardon Trouvé était chargé de suivre les affaires de la Ville de Bordeaux, à Paris et à la Cour, depuis 1738. Par un arrêt du Conseil, du 5 septembre 1759, ses appointements furent portés à 6,000 livres. Un autre arrêt du 6 mai 1772 décida que la même somme serait, après sa mort, payée à ses filles, à raison de 1,000 livres de pension pour chacune d'elles. (*Livre des Privilèges de Bordeaux*, p. 578.)

(3) Armes : *de gueules à une fasce d'argent, chargée de deux cloches de sable, les battans d'or; accompagnée, en chef de trois molettes de même, trouées d'azur, et en pointe d'un lion d'argent.*

(4) *Arch. départ.*, B. 87, f° 32.

notre très chère et très aimée fille la Dauphine dans cette ville, et que nous sommes informés d'ailleurs de sa grande réputation dans le commerce, de sa probité et de la sagesse avec laquelle il se conduit dans la place de jurat, nous nous déterminons volontiers à luy accorder la noblesse, une grace si honorable et qui dusse transmettre à sa postérité et y conserver ainsi le souvenir de ses vertus, pendant qu'elle affermira de plus en plus les maire et jurats de notre ville de Bordeaux dans le zèle et la fidelité dont ils nous ont donné déjà tant de preuves (1)... »

1745, Avril. — *Autres, en faveur du sieur Jean* BRUNAUD, *aussi jurat et négotiant de Bordeaux* (2).

« ... En témoignage des soins vigilans déployés par luy lors du passage de notre tres chère et très aimée fille la Dauphine dans cette ville (3) et bien informés d'ailleurs de sa grande réputation dans le commerce, des emplois de consul de la Bourse et de Directeur de la Chambre de commerce qu'il a remply avec une grande distinction, et enfin que, en suivant les grands exemples de capacité et de probité de feu son père, qui avait rempli jusqu'à trois fois les mêmes emplois, il a mérité toute l'estime de ses concitoyens : En conséquence, nous nous déterminons volontiers à luy accorder la noblesse (4).... »

(A suivre.) A. COMMUNAY.

DE LA NOBLESSE

III

C'est au nom de l'égalité, qui séduit toujours les classes inférieures, que la Révolution affola la France et l'ameuta contre les supériorités traditionnelles. Si jadis les plus riches avaient envers l'État de plus grandes obligations, elle partit

(1) Armes : *d'azur à une barre d'or, accompagnée de deux aires d'argent, posés un en chef et l'autre à la pointe de l'écu.*

(2) *Arch. départ.*, B. 87, f° 29.

(3) Jean-Baptiste *Cazalet*, sieur de Lescalle, et Yves *Tournaire*, avocats et jurats de la ville de Bordeaux lors du passage de la Dauphine, furent également gratifiés de *lettres de noblesse* (*Ibid.*, B. 87).

(4) Armes : *de gueules à un coq d'or, posé sur un monticule de sinople, écartelé d'argent à deux battans de sinople posés en sautoir, surmontés d'un aigle de sable, les vols étendus et abaissés.*

du principe que riches et pauvres devaient avoir même droits et même devoirs. Certainement, au premier abord, rien ne semble plus juste et plus rationnel que l'égalité de tous devant la loi, et, par suite, pour l'impôt. Ceux qui possèdent plus payeront plus, et moins ceux qui possèdent moins. Toutefois, n'est-il pas vrai que celui qui a cent mille francs de rente fournira plus aisément l'impôt du dixième, soit dix mille francs, que celui ayant mille francs de rente n'en paiera cent? Le premier ne se prive que d'une part de son superflu, tandis que le second se prive d'une part de son nécessaire.

N'en est-il pas de même pour l'égalité civile? Pour les faibles et les pauvres qui, n'ayant rien, ne peuvent rien contre les riches qui, ayant tout, peuvent tout, n'est-elle pas l'égalité du pot de terre contre le pot de fer ?

Jadis l'impôt n'était payé que par ceux dont toute l'activité, le travail et l'industrie se dépensait à l'acquisition de la richesse; ils en devaient une part à l'État qui assurait les moyens de la créer. Ceux qui la recevaient par héritage payaient soit l'impôt du sang, soit l'impôt du travail administratif ou judiciaire. C'était le plus productif, le plus utile à l'État. C'était l'impôt du dévouement, car il n'était guère rétribué qu'en honneurs.

Or, le dévouement au pays, aux grands intérêts de l'humanité, ne s'acquitte pas avec de l'argent; il ne peut être rémunéré que par celui qui, l'ayant prodigué le premier à l'homme déchu pour l'élever jusqu'à lui, a le droit de l'exiger de nous. A quel titre un souverain ou la république l'exigera-t-il du peuple pour réaliser ses plans plus ou moins humanitaires ou égoïstes? La Révolution, dont le premier but est d'anéantir l'œuvre du Christ, est par principe incapable d'inspirer le dévouement, elle n'inspire que son contraire : l'égoïsme qui sacrifie tout à son intérêt. Voilà pourquoi, loin de rien édifier, elle ne sait et ne peut que détruire. Elle ignore, et ceux qui la combattent ont trop oublié que la foi transporte les montagnes. N'a-t-il pas suffi à l'imposteur de la Mecque de l'inculquer aussi profonde qu'aveugle au cœur de ses croyants pour soumettre presque la terre ? Et la France qui

a refoulé ses armées n'a-t-elle pas dû à sa foi active sa force, sa durée et sa gloire ? Aujourd'hui, lancée hors de sa voie première, cette nation, de quelque côté qu'elle se tourne, se heurte contre les impossibilités inhérentes à la Révolution. Comme l'a si bien dit M. E. Montégut, celle-ci a menti à toutes ses promessses et réalisé le contraire des espérances qu'elle avait fait concevoir. De là vient l'insondable malaise des prolétaires qui, depuis un siècle, se manifeste par des commotions périodiques. Pour les arrêter, les utopistes sont accourus avec leurs systèmes, comme font les charlatans autour d'un malade désespéré ; mais le bon sens a fait justice des communistes, des socialistes et autres. L'impôt progressif n'a pas tenu davantage ; on a vite reconnu que pour dégrèver les petites cotes si nombreuses, il faudrait pressurer outre mesure les grandes qui sont si rares ; que les riches, n'ayant plus le superflu, dont l'accumulation forme le capital de la France, seraient bientôt ruinés et la nation avec eux sans profit pour les pauvres ; et le problème de l'utilisation de la richesse pour l'avantage de l'État reste encore à résoudre.

Il a été posé le jour où, déchargés de l'impôt du dévouement, les riches n'ont plus eu à payer que l'impôt proportionnel. Les inventeurs de ce système n'ont pas su démêler que la conséquence de l'égalité entre les riches et les pauvres, jointe à la souveraineté du nombre, serait que les pauvres plus nombreux devraient fatalement finir par dominer et dépouiller légalement les riches.

Certainement, il n'y a de juste et de possible que l'impôt proportionnel ; tout ce que nous voulons dire, c'est qu'il ne suffit pas pour la richesse à laquelle il faudrait demander l'impôt du dévouement, comme anciennement.

Alors, diront les révolutionnaires, vous réservez pour les riches des emplois inaccessibles aux pauvres? Vous enlèverez donc à ceux-ci la première conquête de 89 : l'admission de tous les Français à tous les emplois? Cette clause est, en effet, dans la *Déclaration des Droits de l'homme,* mais elle ajoute : selon leur mérite, lequel ne s'acquiert que par l'éducation la

plus complète, et elle coûte environ vingt mille francs, du moins pour les carrières élevées, telles que la magistrature, l'armée, la diplomatie, même la médecine. Pour la donner, une famille qui a trois ou quatre enfants doit posséder à peu près vingt-cinq mille francs de rentes. Donc, les hauts emplois devant toujours être occupés par les familles riches, on ne peut exiger qu'ils soient fortement rétribués pour que les deshérités de la fortune puissent y parvenir. Ces derniers, forcément ignorants, n'auront que les moindres, les moins payés ; sinon les hauts emplois seront aux incapables, comme il est arrivé naguère dans l'armée, quand les officiers supérieurs, sortis en majorité des sous-officiers, avaient mis l'ignorance a l'ordre du jour de l'armée. Cette raison n'est qu'une mystification.

C'est pourquoi on a songé à décréter l'instruction gratuite à tous les degrés. Mais tout notre budget n'y suffirait pas ; puis, quand nous aurions des millions de lettrés, nous n'aurions ni cultivateurs, ni soldats. D'ailleurs dans les collèges on n'apprend qu'à apprendre, et il faut de longs labeurs pour développer l'éducation première, labeurs de toute la vie qui, en général, ne peuvent être poursuivis que par ceux qui ont une position faite et non par ceux qui l'ont à faire. Les grands mais très rares génies, qui trouvent toujours moyen de percer, ne sont que l'exception, et un gouvernement avisé les recherchera et leur trouvera une place.

Il faut en convenir : la Révolution n'utilise pas la richesse qui, depuis l'abolition de la noblesse, est la plus grande puissance ou plutôt la seule dans la société. Bien plus, sous prétexte d'employer tous les citoyens, les pouvoirs issus de la Révolution, l'Empire aussi bien que la République, ne se fient qu'aux fonctionnaires salariés, soumis par le traitement à leur discrétion, et ne veulent pas des riches trop indépendants (1). Comme le padischa, la Révolution veut que ses agents soient ses premiers esclaves : elle le prouve aujourd'hui plus que jamais.

(1) Le second empire exigea tant de luxe de ses hauts fonctionnaires, surtout des préfets, que plusieurs devaient avoir de la fortune ; mais ce n'était que l'exception. Napoléon Ier entendait qu'ils ne fissent pas d'économies sur leurs traitements.

En somme, on croirait que la Révolution, en tenant la richesse à l'écart, lui laisse toute liberté de pressurer le peuple pour qu'il soit disposé à la révolte le jour où il lui plaît de faire éclater une de ses perturbations périodiques.

Quoi qu'il en soit, nous ne saurions trop le répéter, jadis les plus riches se vouaient, et pour toute leur vie, chacun dans sa carrière, au service de l'État; aujourd'hui, c'est l'État qui, moyennant les impôts, doit défendre les riches contre leurs ennemis intérieurs et extérieurs. En retour, quel secours en obtient-il? Il convient d'examiner cette question dont il nous semble qu'on ne s'occupe pas assez.

Il y a la richesse immobilière et la richesse mobilière qui tend à devenir aussi considérable que l'autre. Il serait trop long de montrer combien elles sont inégalement imposées et combien plus inégalement elles servent l'État. La première, celle de la terre si peu productive, paye du cinquième au dixième de son revenu net, soit de 10 à 20 p. o/o. De plus, par les droits de succession et de mutation, sa valeur intégrale est, dit-on, tous les vingt à vingt-cinq ans à l'État; tandis que la richesse mobilière, même avec les impôts dont les besoins de l'État ont dû la grever, ne paye que 3 p. o/o de son revenu. Mais entre les deux, il est une différence infinie pour le bien public. Celle qu'il faut arracher à la terre avec tant de sueurs fournit les meilleurs soldats; cette population est l'aide, la servante la plus active de l'État. Au contraire, l'autre richesse, la mobilière, est devenue la maîtresse de l'État.

Aujourd'hui, il n'est pas un État, empire, royaume ou république, qui, pour l'entretien de son armée, ne doive recourir aux emprunts. La haute banque les couvre, sûre d'y trouver de gros bénéfices, sûre encore que les intérêts seront exempts de tout impôt. Depuis quelque temps on y fait participer les les petites bourses; et l'on assure qu'elles détiennent une bonne partie des fonds publics; mais leur valeur dépend des grands banquiers qui en font seuls la hausse et la baisse. Ils spéculent sur les besoins de l'Etat qu'ils exploitent toujours et ne servent jamais.

Si l'on estimait jadis que les détenteurs de la richesse,

toute en terres, étant les plus intéressés à la prospérité de la patrie, devaient être les premiers à la défendre de leur vie et à la servir de leurs biens : c'est le contraire aujourd'hui. A une aristocratie, astreinte par état à des devoirs précisés, a succédé une aristocratie de financiers qui draînent habilement toutes les richesses, et font la loi à l'Etat dont ils seront bientôt les maîtres, comme finissent par l'être toujours ceux qui tiennent les cordons de la bourse. Mais c'est ici que se découvre la dernière conséquence de l'œuvre révolutionnaire.

IV

Si nos financiers sont maîtres de l'Etat, ils sont à leur tour soumis à des maîtres particuliers, comme le sont et seront de plus en plus tous les peuples de l'Europe. Il y a quarante ans on disait déjà que les juifs étaient les rois de cette partie du monde. Cette race sans patrie, qui ne se fond avec aucune autre, dont toute l'intelligence, qui est des plus pénétrantes, toute l'activité, toutes les passions en un mot, sont concentrées dans l'acquisition de l'argent, s'insinue et domine partout. Nous trouvons ses aspirations, son but et ses moyens supérieurement bien dévoilés par M. Volsky dans les numéros du *Contemporain* du 1er juillet au 1er novembre 1881. Nous y prendrons quelques extraits d'un discours prononcé par un de leurs rabbins dans une assemblée de juifs, discours qui n'a pas été livré au public, mais qu'on a pu se procurer. Nous le laissons parler :

« Ce peuple, si méprisé jadis, vise à reprendre sa revanche « par l'accumulation de l'or qui est la force, la récompense, « l'instrument de toute jouissance. Maîtres sur les places de « Paris, de Vienne, de Londres, partout où ils disposent de « plusieurs milliards, ils sont et seront de plus en plus les « maîtres des empereurs, des rois, en un mot du monde « entier. Esclaves pendant dix-huit siècles, ils se sont, dans « celui-ci, placés au-dessus de tous les peuples.

« Là où ils le peuvent, ils doivent acquérir les grandes pro- « priétés qui mettront entre leurs mains tout le travail des

« chrétiens. La pauvreté, c'est l'esclavage ; le prolétariat, le « très humble serviteur de la spéculation ; mais l'influence et « l'oppression sont les servantes de la ruse, et qui en a plus « que *le peuple choisi de Dieu?* Il a la vitalité du serpent, la « ruse du renard, le coup d'œil du faucon, la mémoire du « chien, l'association des castors, etc., etc.

« Le commerce et la spéculation, le pain, le vin, l'alcool, « une fois entre leurs mains, ils seront les maîtres de l'écono- « mie rurale, les dispensateurs du pain à tous, et, s'il y a du « mécontentement, ils en feront les gouvernements respon- « sables.

« Les juifs doivent encore occuper les emplois de l'admi- « nistration, surtout de la magistrature, source de l'influence « et du pouvoir. Ceux qui exigent le travail, le savoir, les « désagréments, seront laissés aux chrétiens. Les juifs devront « viser au ministère de l'instruction publique et au rang de « législateurs, et faire des lois moins sévères contre la banque- « route, ce qui serait pour eux une mine plus féconde que la « Californie.

« Après l'or, la presse est la plus grande puissance ; les juifs « doivent donc la diriger (ils y ont pleinement réussi en Au- « triche). Par elle, ils comptent changer les idées sur l'honneur, « le devoir, la vertu et atteindre l'institution sacro-sainte de « la famille, surtout de la religion et de la croix. Par ces « moyens (et bien d'autres expliqués en détail), ce ne seront « plus les israélites qui se feront chrétiens ; ceux-ci, au con- « traire, voudront se faire israélites, lesquels les repousseront « avec mépris.

« Pour abattre la croix, il faut greffer, dans l'esprit et le « cœur des chrétiens, les idées des libres penseurs, des scep- « tiques, des négateurs de toute religion, surtout du christia- « nisme, et susciter des haines, des divisions, en attaquant et « déconsidérant ses ministres. »

Voilà précisément le but que vise la franc-maçonnerie, dans laquelle les juifs sont, proportion gardée, les plus nombreux. Il y en a, dit-on, un sur dix à peu près dans les hauts grades, tandis qu'ils ne sont, dans l'ensemble de notre population

qu'un sur sept cent vingt, soit 50,000 sur 36,000,000. En Allemagne, en Autriche, en Pologne, surtout en Russie, où on les compte par centaines de mille, ils accaparent le commerce en gros et en détail; c'est pourquoi ils sont attaqués par le peuple qu'ils pressurent, en lui fournissant, à gros intérêts, les choses indispensables à la vie. En France, en Angleterre, leur petit nombre les empêchant de faire de même, ils se cantonnent dans la haute banque et ont le monopole des grandes entreprises, de plusieurs chemins de fer et des emprunts d'État.

Tel est le dernier résultat de la Révolution. Elle a anéanti la meilleure royauté et une noblesse qui avait élevé et affermi la France au prix de son dévouement et de son sang, pour nous livrer à la merci des juifs et des chrétiens renégats. De par l'égalité, elle a fait mépriser les premiers barons chrétiens, les Montmorency, dont la gloire est un des plus beaux rayons de notre gloire à tous, pour nous faire les valets des barons d'Israël. Elle nous fait renier le Dieu et l'Église qui ont placé la France et l'Europe à la tête du monde, pour nous jeter sous les pieds des habiles agioteurs qui veulent nous faire renier la croix.

Leur puissance n'est plus contestable et frappe tous les yeux. Comme jadis les grands vassaux qui, sans souci de la royauté impuissante, se faisaient des guerres sanglantes, nos grands banquiers se combattent, se ruinent ou s'élèvent par dessus la tête de nos gouvernants; ils se liguent soit pour fixer la valeur de la fortune publique, soit pour écraser des rivaux plus faibles; ils font ou défont les ministères; ils menacent, sinon d'exproprier, du moins de laisser végéter dans l'impuissance les États qui ne peuvent payer leurs dettes; ils refusent ou accordent les emprunts aux peuples qui veulent faire la guerre; en un mot, la paix du monde est entre leurs mains. Ils l'assureront ou la troubleront selon que l'exigera leur intérêt; et nous les verrons, après avoir pompé les richesses des peuples chrétiens, disposer de leur sang pour absorber celles de l'univers et finalement pour abattre la croix.

Suivons à présent les conséquences de cette situation. Une nation se règle toujours sur la classe la plus influente. Quand c'était la noblesse, forcée par état deviser un idéal d'honneur, de distinction et de grandeur, idéal qui se manifestait dans une littérature dont le défaut, peut-être, était de trop raffiner sur ces qualités, à l'exemple des gentils-hommes qui raffinaient à l'excès sur le point d'honneur, toutes les classes faisaient de même : et la France, pleine de sève, marchait à la tête de l'Europe.

Aujourd'hui, nos seigneurs de la bourse ne raffinent que sur les moyens, souvent honteux, de grossir leurs trésors, et ne s'en servent que pour étaler un luxe révoltant pour les condamnés au travail ; leur égoïsme se rit de ceux qui, suivant les traditions de famille, se vouent aux carrières improductives et pénibles des armes, de la magistrature et de l'administration. Aussi de tels sentiments n'inspirent-ils qu'une littérature, des romans, des journaux, des beaux-arts dont l'idéal est la pornographie la plus abjecte.

De son côté, le peuple, voyant les puissants du jour s'élever par l'art d'exploiter les besoins de la patrie et de s'enrichir de ses misères, fait de ses représentants ses hommes d'affaires et leur enjoint de le délivrer par degrés du service militaire. La France, il est vrai, n'ayant plus une armée solide, deviendra la proie de ses voisins plus aguerris; mais qu'importe aux barons d'Israël ? Ils spéculeront aussi bien sur les besoins de l'État sous un gouvernement national ou étranger, et l'on persuadera aux travailleurs des villes et des champs qu'ils ne perdront pas à faire de même. En somme, avec la Révolution, les bas sentiments de l'humanité déchue, au lieu de se cacher, se produisent au grand jour, tiennent le haut du pavé, donnent la mode et le ton, et livrent au mépris les hautes aspirations qui nous avaient placés à la tête du monde; nous ne lui inspirons plus que le dégoût et le dédain, jusqu'au jour où nous serons rayés du nombre des nations.

Cette situation est bien exprimée par un républicain qui disait à M. Perrin : — « L'opinion publique, j'ignore ce que

« c'est. Ce que je sais, par exemple, c'est qu'il y a dans « chaque village un ou deux individus actifs, remuants, « audacieux, capables de tout, ne valant généralement pas « grand'chose, rien du tout parfois. On ne les aime pas, mais « on les redoute. Ils sont en guerre avec le curé et font « trembler le maire, mais ce sont eux qui font les élections. « Voilà mon opinion publique à moi, et je n'en connais point « d'autre. C'est pour elle que nous votons les lois. » Telle est aujourd'hui la classe dirigeante qui a remplacé la noblesse.

Est-ce à dire que nous voulons rétablir un seigneur par village et un grand feudataire par province ? Comme il est des plaisants qui, pour ne pas s'occuper des périls de la situation présente, trouveraient à propos d'enterrer nos observations sous le ridicule d'une pareille absurdité : il faut bien assurer que telle n'est pas notre pensée.

Il faut protester encore que, tout en signalant l'ignoble domination des juifs, nous ne pensons nullement à les anéantir, comme l'on fait ailleurs. Quand nous mettons à nu une des grandes plaies de l'époque, nous agissons comme le médecin qui dévoile une maladie pour la guérir et non pour l'envenimer. Mais qui la guérira, si elle n'est pas reconnue ? Or, notre génération est tellement infatuée de ses progrès matériels, qu'elle ne sait plus voir son dépérissement moral. Voilà le mal qui doit alarmer tout bon Français, et celui qui le signale se voue au rôle le plus ingrat : il doit s'en consoler par la pensée qu'il est le plus utile. Mais nous affirmons que, loin de vouloir proscrire personne, nous ne cherchons que le moyen d'éteindre la guerre intestine entretenue par les principes révolutionnaires, en assurant la place de tous et de chacun.

Alors, dira-t-on, donnez-nous le remède aux maux que vous signalez. Hélas ! il faudrait être ce que nous ne sommes pas : un Moïse, un Solon, pour replacer sur ses pôles la France dévoyée par les docteurs en révolution. Nous ne pouvons, semblables à la vigie postée au haut d'un mât, que signaler les récifs sur lesquels le navire va se briser. Aux pilotes le soin de l'en garantir. Une rénovation, telle qu'il la faut pour

nous délivrer du vampire révolutionnaire, ne peut être décrétée par un seul homme, quelque grand et puissant qu'il soit; elle doit être reconnue nécessaire par tous, pour que tous, intéressés à cette œuvre, concourent à son établissement dans le présent et à son maintien dans l'avenir.

Nous rappellerons seulement que nous sommes dans une position identique, sous quelques rapports, à celle de la France aux XI^e^ et XII^e^ siècles. Alors la prédominance sans contre-poids de l'élément féodal la menaçait d'un effondrement. Or ce ne fut pas un législateur qui refréna la trop grande autorité des seigneurs, mais le concours de tous les hommes de bonne volonté qui, remettant chacun à sa place, fit sortir la société du chaos et posa les bases de la civilisation moderne.

Maintenant les rôles sont intervertis; le danger est dans l'élément démocratique dirigé par des politiciens impies qui lui ont enlevé ses droits nécessaires en échange de droits politiques dont il n'a que faire, mais dont eux seuls dérobent les avantages; exploité d'un autre côté par des agioteurs et des juifs dont l'apreté égale celle des sénateurs romains, il croit trouver son salut dans la ligue internationale, se croyant dans la nécessité de les dominer pour s'en affranchir et de les égorger pour assurer son existence. Puisqu'il a la force ayant le nombre, seule autorité de la Révolution, sa victoire n'est pas douteuse, à moins que Dieu, dans sa miséricorde, n'arrête une conflagration où sombrera son Église avec la société. Si nous devons la subir, espérons que la France a encore assez de vitalité pour ne pas disparaître dans ce cataclysme. Il convient donc d'en démêler la cause, le principe générateur, pour qu'à l'heure propice on ait préparé d'avance les moyens qui en préviendront le retour.

Certainement avec la richesse mobilière qui s'accroît sans cesse et parfois si vite par l'industrie ou ses inventions heureuses, on ne pourra probablement fonder une organisation sociale sur le pied de l'ancienne; mais nous maintenons fermement que, pour nous relever de notre prostration, il faut que les sentiments d'honneur et de dévouement, si bien conservés jadis par la noblesse, ne soient ni perdus, ni diminués.

Aujourd'hui l'on ne veut que l'égalité. Soit! Mais prenons-la par en haut et non par en bas; soyons un peuple de gentils-hommes et non une plèbe rongée par la haine et l'envie. Si ces vieux sentiments, âme de la nation, ne doivent plus être propagés et conservés par une classe d'hommes qui, par position, soient forcés de donner l'exemple, que jamais ils ne soient perdus, et soient maintenus n'importe par qui, ni comment. Il y va de la vie et de la fortune de la patrie. Il en est temps encore, car ces sentiments sont loin d'être éteints chez nous. Ils sont toujours vivants dans l'armée, ils l'étaient dans la magistrature avant que nos gouvernants ne l'eussent remplacée par leurs valets; et il n'en manque ni dans la bourgeoisie, ni dans le peuple. La France ne vit encore que de la sève que ces sentiments répandent dans tout le corps social. Il ne s'agit que de leur donner la première place, comme jadis, et de les faire pénétrer dans les lois et les institutions d'où la Révolution les bannit avec la religion qui les inspire.

Il faut avant tout reconnaître que si nous restons dans le *statu quo*, c'en est fait de la France. C'est la préoccupation d'en sortir qui nous a fait démêler deux points essentiels : le premier, que si elle était jadis pleine d'une vie exhubérante, elle le devait en grande partie au principe que les riches, étant plus intéressés au maintien de l'État, avaient plus de devoirs envers lui; le second, que notre dépérissement provient de l'égalité établie par la Révolution entre les riches et les pauvres. Notre conviction est que ceux-ci sont victimes de ce principe, et que ceux-là, tant qu'ils n'auront à payer que l'impôt proportionnel, formeront un État dans l'État, et l'exploiteront au lieu de le servir. Mais l'épreuve montre déjà que toute la richesse, et avec elle toute l'influence, va passer aux mains d'un peuple étranger qui n'est ni latin, ni germain, ni slave, et qui vise à se relever par elle de la prostration où la jeté la malédiction divine. Il arrivera à cette fin par l'accumulation de l'or, idole devant laquelle s'inclinera l'humanité, à mesure que les francs-maçons, dirigés en partie par les juifs, extirperont, par l'éducation athée, le christianisme des mœurs et des institutions sociales.

Il faut avoir un triple bandeau sur les yeux pour ne pas voir que la Révolution n'aboutira qu'au triomphe des juifs, et quoi de plus juste et de plus logique! La Révolution ne veut-elle pas être aussi déïcide dans le présent et l'avenir que les juifs le furent dans le passé. Mais le pillage et l'extermination, à l'exemple des nihilistes, suivront leur triomphe.

La catastrophe est imminente : *Caveant consules !*

Or, c'est ici qu'est l'inextricable difficulté de notre position : quand nos consuls, notre classe dirigeante, nous poussent dans l'abîme, comment nous préserverons-nous d'y tomber ? Les soutiens de la vérité divine et de tous les principes sociaux gisent sous les pieds de leur implacable ennemie : humainement leur défaite définitive est infaillible. Mais, remontons à la cause première de leur défaite. Ne vient-elle pas de leurs divisions produites par l'abandon des principes chrétiens et nationaux ? Donc, il faut pour nous relever, que les hommes de cœur de tous les partis reviennent à ces principes, hors desquels il n'est point de salut.

Se pourrait-il que les dévouements de nos pères aux grandes causes du Christianisme et de l'humanité, tant de vertus dont l'histoire a buriné le souvenir, aboutiront à l'effondrement que la Révolution nous destine ? Non, leurs semences ont été déposées trop abondamment dans les cœurs, dans les mœurs et les traditions, pour croire qu'elles sont perdues à jamais. Non, dans la terre où la fille de Satan croit les avoir ensevelies, elles germent et bientôt elles lèveront ; il ne s'agit que d'attendre leur éclosion, mais debout, mais en luttant sans relâche avec les tronçons d'armes qui nous restent. Ainsi que le disait un de nos représentants : Ne faisons pas comme les malheureux gladiateurs obligés de saluer le César qui les envoyait s'entr'égorger pour son délassement. Ne fléchissons pas devant les Césars de la Révolution et de la Juiverie ; et si Dieu seul peut nous arracher aux serres de ces vautours, disons-nous que, pour n'être pas abandonnés par lui, il ne faut pas nous abandonner nous-mêmes. Il n'aide que les vaillants et ne couronne que les fidèles.

Baron DE CLAYE.

ÉTUDE DE MŒURS AU XVII[e] SIÈCLE

EN PAYS BORDELAIS

(*Suite*)

CAMIAC

A partir de cette époque, les Fisson se divisent en quatre branches. Nous appelerons l'aînée, celle de Jean-Louis : branche de Saint-Quentin ou de Gadebor.

La seconde, celle de Pierre-Louis : branche de Rougerie, éteinte vers 1829.

La troisième, celle de Pierre : branche du Luc, éteinte vers la fin du XVII[e] siècle.

La quatrième, celle de Jean : branche de Monavau.

Louise de Gaufreteau vécut longtemps après son mari. Nous la trouvons, le 4 juillet 1636, passant en faveur de M[re] Arnaud de Pontac, chevalier, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, président au parlement de Bordeaux, seigneur baron de Salles, Bisqueytan et autres places, une reconnaissance pour une pièce de terre de 13 journaux située dans la paroisse de Saint-Quentin-de-Baron aux lieux appelés à La Borie-du-Moulin et à Peyre-Lebade (1), près du village de Bariac et sur le bord septentrional du chemin qui conduisait de Bordeaux à Rauzan. A la fin de sa vie, voyant que ses enfants n'étaient pas d'accord, elle donna à son fils Pierre-Louis de Fisson, sieur de Rougerie, un écrit daté du 13 août 1647, par lequel elle déclarait que certains biens dont elle jouissait appartenaient à sondit fils; elle lui donna aussi quittance de certaines sommes qu'il avait payées pour elle, afin qu'après sa mort ses autres enfants ne lui cherchassent pas querelle à ce propos. Elle mourut au mois d'octobre suivant.

Le désir de Louise de Gaufreteau ne fut pas exhaussé et ses précautions n'empêchèrent pas que le partage de ses biens n'occasionnat un procès entre ses enfants; et, à cette occasion, le plus jeune Jean, sieur de Monavau, écrivait le 10 février 1648, à son frère aîné, contrôleur

(1) Il devait y avoir en cet endroit un *menhir*, nous avons déjà signalé des monuments de cette nature à Nérigean, paroisse voisine de Saint-Quentin.

des finances, qu'il oubliait les exhortations qu'il faisait à ses frères après le décés de leur mère, leur disant qu'il serait honteux à des hommes qui avaient la barbe grise « de jouer au jeu du plus prendre »; il l'engageait, lui qui était l'ainé, à faire vite les partages sans occasionner des querelles de famille; nous avons tous lui disait-il, « bien « assez de mauvais temps, d'ailleurs, je vous supplie et conjure, sor- « tons d'affaire afin que ung chascung songe à establir sa petite « maison. » Le partage ne put se faire sans contestations, mais enfin, il eut lieu le 7 juin 1649.

Toutes les propriétés furent divisées en quatre lots.

Dans le premier étaient la maison où demeurait leur mère, située dans la paroisse de Saint-Quentin, au sud du cimetière dont elle n'était séparée que par un chemin; la métairie de Capjus, située dans la même paroisse, et des terres et des prés dans celle de Nérigean; ce lot était estimé 7,000 livres.

Dans le second lot étaient la métairie de Couillebaut, située dans Saint-Quentin, une grande maison dans le bourg, près du cimetière, à l'ouest de l'église, des vignes et des prairies, le tout estimé 7,000 livres.

Le troisième lot se composait de la métairie de Bourdillon, de bois au tènement de Labatut, non loin de cette métairie et de Carensac, et de terres, le tout estimé 6,000 livres.

Enfin, dans le quatrième lot, étaient une métairie dans la paroisse de Daignac, au bourg de Curton, une maison avec ses dépendances dans le même bourg, une autre maison et des terres à Romagne, Faleyras et paroisses voisines, estimé 5,000 livres.

Louise de Gaufreteau dut faire un autre testament que nous ne connaissons pas et dans lequel ses filles furent moins bien traitées que dans celui quelle avait fait mutuellement avec son mari et révoqué peu après sa mort. Nous trouvons en effet une requête adressée au parlement, le 27 juin 1664, par Aymée de Fisson, sa fille, veuve de Guillaume Massey, seigneur du Petit-Puch; elle y disait que sa mère, étant morte possédant plus 40,000 écus, avait institué héritiers ses quatre fils et ne lui avait légué que 4000 livres; et, comme ce legs n'approchait pas du quart de sa fortune, elle avait fait action à ses frères pour faire estimer l'héritage; mais ils avaient toujours retardé de la satisfaire et refusé de présenter tous les titres. Il en résulta un long procès, parce

que Aymée réclamait sa légitime de la somme de 120,000 livres; il ne restait plus qu'à donner arrêt sur ce pied lorsqu'elle fut avertie que les biens de Jean de Fisson, son frère aîné, étaient saisis, mis aux enchères et que leur décret se poursuivait en la Cour. Elle prévenait le Parlement qu'elle intervenait au procès et le suppliait de lui donner acte de son opposition et d'ordonner que, sur le prix de l'enchère, elle fut payée, de préférence à tous les autres créanciers, sur le pied de la somme de 120.000 livres à laquelle montait la sucsession de sa mère, et que tous ses dépens lui fussent remboursés. Quatre ans après, elle était morte, son fils Arnaud Messey, sieur du Petit-Puch, transigea pour cette affaire, le 2 septembre 1668, avec les héritiers de Jean de Fisson, sieur de Monavaut.

Avant de continuer notre étude sur la terre de Rougerie et la branche des Fisson qui l'a occupée, nous dirons un mot des deux branches de Gadebor et du Luc, réservant celle de Monavau lorsque nous traiterons de la paroisse de Faleyras dans laquelle cette maison est située.

Branche de Saint-Quentin ou de Gadebor. — Jean-Louis de Fisson, fils aîné de Jean de Fisson et de Louise de Gaufreteau, reçut, le 26 juin 1615, le diplôme de bachelier en droit de l'université de Toulouse; il devait alors avoir un peu plus de 25 ans; il était, à la mort de son père, conseiller du roi et contrôleur général aux finances de Guienne; sa résidence habituelle était Bordeaux où il obtint de frère Jean Durban, prieur du couvent de Notre-Dame des Carmes et des autres religieux, assemblés en chapitre, le droit de sépulture pour lui et les siens dans leur église, devant le grand autel, au nord de la sépulture de Catherine de Gastebois, dame de Crin; les religieux lui permirent, en même temps, d'y mettre une pierre pour le couvrir et d'y graver ses armes et l'inscription que bon lui semblerait (1).

Il avait épousé Isabeau de Fourquié; devenu veuf, il se remaria, par contrat du 14 novembre 1635, avec damoiselle Louise de Villadon ou Vildon, fille de N. de Villadon, écuyer, sieur de Perfon ou Peyrefon et autres places, et de Renée de Barbezière. Il agissait, conseillé par Jean de Fisson, sieur de Monavau, chevalier de l'ordre de Saint-Michel et Louis de Fisson, sieur de Rougerie, ses frères, présents; par Pierre

(1) En 1632, un Jean de Fisson, prêtre, était curé de Landeroy.

de Fisson, sieur du Luc, son autre frère, M[e] Raymond de Fisson, chanoine de Saint-André de Bordeaux, son cousin germain, et M[re] de Métivier, La Lanne, seigneur d'Uzeste, et d'Espagnet, conseiller du roi au parlement de Bordeaux, ses alliés, absents. La future agissait avec l'autorisation de ses père et mère, et conseillée par noble Gabriel de Raymond, écuyer, seigneur de Sallegourde, jurat de Bordeaux, son oncle; sa dot était de 8,000 livres tournois. Elle renonçait à ses droits paternels et maternels; mais comme cette clause n'avait été signée par elle que forcée par les menaces de ses père et mère, cinq jours après son mariage, n'étant plus sous la puissance de ses parents, elle protesta par devant notaire contre cette condition extorquée.

Pendant les troubles de l'Ormée, Jean-Louis de Fisson, pour n'être pas compris dans la rébellion de la ville de Bordeaux et profiter de l'amnistie accordée par le roi, quitta la ville et se retira avec Louise de Villadon, sa femme, en sa maison noble de Gadebor, au marquisat de Montauzier (1).

Il avait de sa première femme deux fils et une fille : Jean, Joseph et Louise. Jean se fit moine à La Sauve. Pierre de Gaufreteau, prieur de cette abbaye, consulté, dans cette occasion, par son cousin Jean-Louis de Fisson, lui dit que Jean devait, avant sa profession, faire un testament et que lui devait faire une pension à son fils. Le prieur l'engageait d'ailleurs à voir son frère Joseph de Gaufreteau, le jésuite, pour conférer avec lui de cette affaire.

Jean fit, en effet, son testament le 13 juillet 1640; il possédait ce que lui avait laissé Isabeau de Fourquié, sa mère; il lègue à son père tout ce qu'il peut lui donner par droit de légitime et, le surplus, par égales portions, à Joseph et Louise, ses frères et sœur, les substituant l'un à l'autre; mais il laisse l'usufruit à son père. Il se réserve sur ces legs une somme de 120 livres de pension viagère pour subvenir à ses études et urgentes nécessités « et infirmeryes, veu mesmes que, dans ladicte abbaye, n'y a infirmeryes ni offices destinés au service des malades ». Peu de temps après, ce jeune homme, qui avait obtenu des grades à l'Université de Bordeaux, était au couvent.

Bien que moine, l'ambition s'empara de lui; il désirait peut-être aussi sortir un peu du cloître et jouir de quelque liberté. Il somma, le

(1) Paroisse de Sainte-Radegonde, Charente-Inférieure, arrondissement de Saintes.

12 février 1653, dom Pierre de Gaufreteau, en l'absence de l'abbé, d'avoir à lui accorder le prieuré de Bellefont, vacant par la mort de Bernard de Nogaret; mais il y avait des compétiteurs, et il est probable que, si ses souhaits furent réalisés, il ne jouit pas longtemps de son bénéfice (1); cependant la pension de 120 livres qu'il s'était réservée par son testament ne lui était plus payée, depuis huit ou neuf ans, par son père qui d'ailleurs était couvert de dettes et dont les biens étaient, depuis 1650, sous le coup d'une saisie provoquée par ses créanciers; il le somma néanmoins, par acte du 5 février 1653, d'avoir à lui payer cette pension et les arrérages; dans cet acte, il est qualifié religieux de l'abbaye de La Sauve et prieur du prieuré de———. Il est probable que lorsque la sommation fut rédigée il avait l'espoir de posséder celui de Bellefont, et qu'il prenait à l'avance ses précautions pour avoir une provision d'argent avant de s'y établir.

D'ailleurs, son père testa, le 26 avril 1653, deux mois et demi après cette sommation. Il dit dans ce testament qu'il a été marié, en premières noces, avec damoiselle Isabeau de Fourquié dont il a eu deux fils et une fille, que Jean se fit moine et passa profès après le décès de sa mère, que Joseph mourut peu après sa mère; qu'il a marié sa fille avec M. Barroussel, conseiller au siège présidial d'Agen, et qu'il lui a constitué tout ce qui lui est échu par le décès de sa femme et de son fils cadet et la profession de son aîné (2). De sa seconde femme, Louise de Villadon, il a quatre enfants : Hector, Pierre, Etienne et Renée (3), auxquels il lègue une légitime et institue, pour tout le reste de ses biens, sa femme, héritière universelle, en un mot tout ce que la coutume permet de lui léguer, à la charge de nourrir et entretenir ses enfants. Il lui permet de disposer de son hérédité et d'avantager, à sa volonté, un ou plusieurs de ses enfants. Jean-Louis de Fisson mourut, au mois de mai 1654, en Saintonge, et son testament ne fut ouvert que le 10 juin suivant à la requête de Laurent Villatte, procureur de Louise de Villadon, par devant Henri-François de Salomon, cheva-

(1) *Arch. dép., La Sauve*, carton. — J'ai raconté dans les *Variétés Girondines*, t. I, p. 361, ce qui se passa, à cette époque, dans le prieuré de Bellefont.

(2) *Arch. du château de La Romaningue*, à Pompignac.

(3) Il donna un de ses enfants à nourrir à Antoinette de Gaudron, femme de Pierre Gaudron, laboureur, de Nérigean, à raison de 14 livres par an. Il paya un quartier à l'avance ; mais, cette femme n'ayant pu nourrir qu'un mois, Gaudron remit à M. de Fisson le reste du quartier.

lier, conseiller du roi en ses conseils, vicomte de Virelade, président présidial et lieutenant général en la sénéchaussée de Guienne.

Nous avons vu que Jean-Louis de Fisson avait dilapidé sa fortune; sa succession était chargée de dettes, et sa veuve, Louise de Villadon, ne pouvant faire face aux plus urgentes, fut condamnée, le 2 juillet 1654, à payer à Me Lacombe, notaire à Bordeaux, l'expédition du contrat de mariage de Louise, fille du premier lit de son mari, et, le 4, à Sébastien Guyot, hôtelier, la somme de 142 livres tournois qu'il avait avancée au curé et au sacristain de Sainte-Radegonde, pour les frais des funérailles de son mari. Comment fit-elle pour tenir la promesse qu'elle fit, le 20 du même mois, de donner, dans un an, 6,138 livres 12 sous qu'elle devait à cette même Louise, pour les droits qui lui revenaient de sa mère, Isabeau de Fourquier?

En 1658, elle était à Gadebor, et finit de régler les comptes des sommes lui venant de la succession de ses parents, avec Jacques de Villadon, chevalier, seigneur des maisons nobles de La Malleberche-rie, Ronsenat et Gadebor, son frère; par ce règlement, elle restait devoir à ce frère une somme de 2,000 livres, qu'elle lui remboursa le 2 juin 1667.

Louise de Villadon passa sa vie en procès. En 1671, c'était avec son fils, Hector de Fisson, qui la fit sommer à lui payer 70 livres, six barriques de vin et divers meubles qu'elle lui devait; il réclamait aussi quelques titres indispensables pour agir contre les débiteurs de son père. En 1677, les cotisateurs de la paroisse de Saint-Quentin l'avaient inscrite, ainsi que son fils Étienne de Fisson, sieur de Gadebor, sur le rôle des tailles de cette paroisse, bien qu'elle fut noble et veuve d'un mari qui avait une charge qui l'exemptait de cet impôt; elle protesta, le 16 septembre de cette année; ses raisons reconnues valables, les cotisateurs furent condamnés par sentence du 4 mai de l'année suivante. Nous avons dit un mot des sacrifices que s'imposèrent à la fin du XVIIe siècle les propriétaires de l'Entre-deux-Mers pour le rachat des justices royales, Louise de Villadon, suivant le rôle établi par Mrs de Conilh et de Montalier, trésoriers de France, devait, pour le rachat de la paroisse de Nérigean, la somme de 120 livres; elle reçut, le 12 avril 1683, une sommation pour avoir à la solder immédiatement.

Elle mourut le 14 octobre 1691; le sieur de Gadebor, son fils, paya 20 sous pour l'ouverture du caveau situé dans l'église de Saint-Quentin,

où son mari avait obtenu du cardinal de Sourdis droit de sépulture, le 29 avril 1609.

Le 20 mars 1662, Hector de Fisson, fils aîné de Louise de Villadon, fut nommé curateur de son frère et de sa sœur, mineurs. Plus tard, il dut mener une vie assez irrégulière; dans tous les cas, il ne tenait pas son rang de gentilhomme, fréquentait des gens de bas étage et dont la moralité laissait à désirer, ainsi que le prouve l'aventure suivante (Il n'habitait pas avec sa mère à laquelle il avait envoyé un huissier, comme nous venons de le voir): Un soir du mois de septembre 1671, après avoir fait collation chez le curé de Saint-Quentin, il se retira à l'auberge où il logeait; il y trouva quelques paysans qui jouaient aux cartes. Il accepta l'invitation qu'ils lui firent de faire une partie avec eux et gagna trois livres à l'un d'eux, et allait se retirer lorsqu'ils l'engagèrent à leur payer à boire et à manger et à leur faire compagnie; il refusa prétextant qu'à cette heure avancée il lui serait impossible de prendre de la nourriture, et, tirant de sa poche une poignée d'or on d'argent, y choisit une pièce de 15 sous qu'il leur donna pour boire à sa santé; il se retira dans sa chambre et se coucha, après avoir mis son haut-de-chausse derrière le chevet de son lit. A son réveil, il constata que sa culotte, dans les poches de laquelle il y avait 18 écus en argent et quelques sous, trois louis d'or, des papiers de valeur, un cachet d'argent et une paire d'heures avaient disparu; il porta plainte à M. de Guérin, juge d'Entre-deux-Mers, contre Jeanne Goudeau, veuve de Pierre Guérin, qui tenait l'auberge avec son fils autre Pierre Guérin responsables des vols qui se commettaient chez elle. Le juge fit une enquête à la suite de laquelle il décreta d'ajournement personnel contre l'hôtesse et son fils. Nous ne savons pas si Hector retrouva son argent, ses papiers et son psautier.

Il habitait plus tard Nérigean et se maria, par contrat du 16 juin 1676, avec Françoise de La Vincence, damoiselle, veuve de Jean du Bourdieu, écuyer, sieur de La Clotte, habitant aussi Nérigean.

Renée de Fisson épousa, par contrat du 1er mars 1660, Jean Mathieu de Gères, écuyer, seigneur de Gassies et de Camarsac, fils de Jeanne de Minvielle et de Joseph de Gerès, écuyer, seigneur des mêmes lieux. Le futur agissait à la suite d'actes de respect faits à ses père et mère. La future était assistée d'Étienne, sieur de Gadebor, son frère. Avant le contrat, ils avaient fait des épousailles devant Géraud Fiesse, prêtre,

curé de Cénac. Ils avaient eu deux enfants qu'ils légitimèrent. Joseph de Gères fit, le 28 février 1674, son testament par lequel il deshérita son fils pour avoir épousé Renée de Fisson sans son consentement (1). Elle était morte en 1690.

Etienne de Fisson, sieur de Gadebor, épousa Jeanne de Léonard.

Ce qui restait des biens de Jean-Louis de Fisson, le contrôleur, avait été saisi et mis en criée. Jean de Barroussel, conseiller présidial d'Agen, Jean-Mathieu de Gères, écuyer, sieur de Montignac, habitant de la paroisse de Léognan, et Etienne de Fisson, beaux-frères, transigent, le 12 juillet 1673, à propos de ce qui leur revenait de ces biens, Barroussel abandonna tout ce qu'il avait à prétendre sur le reste de la constitution dotale de sa femme et sur tout ce qui devait lui revenir des successions de Jean de Fisson et de Louise de Gaufreteau, ses aïeux maternels, moyennant la somme de 3,000 livres. Deux ans après, le 16 mars 1675, Etienne de Gères, écuyer, sieur de Montignac, fils de Jean-Mathieu de Gères, ayant appris que certains biens qui avaient appartenu à Jean de Fisson, le controleur, situés dans la paroisse de Saint-Quentin, avaient été adjugés par décret de Justice à Etienne de Fisson son oncle, le fait sommer, avec l'autorisation de son père, de lui en faire, sans retard, la revente aux conditions ordinaires, sinon il l'assignerait devant le lieutenant général de Guienne pour le forcer à faire cette revente. Etienne, après s'être plaint à son neveu de sa demande brutale, lui déclara cependant qu'il était prêt à lui être agréable; mais que, comme Hector de Fisson, son frère, l'avait fait assigner pour le même motif et qu'il était plus proche parent, lui, son neveu, ne pouvait en réclamer que le tiers qu'il offrait de lui céder pour 2,010 livres.

Le 9 juillet 1676, Etienne fit avec Sicaire Imbert, praticien, habitant de Saint-Quentin, un échange de terres. Nous ne signalons cet acte insignifiant que parce qu'une des terres, situées à la Croix-de-Carpenet, dans Saint-Quentin, confrontait au président de Montesquieu, et l'autre, située à l'agrière de Carensac, bordait le chemin royal de Bordeaux à Branne.

Nous avons vu que Louise de Villadon avait gagné un procès contre les cotisateurs de Saint-Quentin, ils revinrent à la charge, en 1681; mais contre Etienne seulement, et l'inscrivirent dans le rôle des tailles de cette paroisse. Il adressa, le 5 septembre, requête à monseigneur

(1) Le contrat de mariage de Louise est du 8 février 1613.

de Faucon, seigneur de Ris, comte de Barqueville, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel et commissaire départi pour les ordres de Sa Majesté en Guienne, disant que, bien qu'il fut noble d'extraction, et que, de temps immémorial, ses auteurs aient joui des droits inhérents à cette qualité; néanmoins, quelques-uns de ses ennemis ayant prétendu le contraire, les cotisateurs ont saisi cette occasion pour l'imposer. Il ajoute qu'il ne possède rien dans cette paroisse ni ailleurs puisque tout appartient à sa mère chez laquelle il demeure, et que, par sentence des élus de Guienne, du 4 mai 1678, elle a été exemptée des tailles. M. de Faucon ordonna de communiquer cette requête aux cotisateurs pour qu'ils présentassent leurs raisons dans huitaine. Il fut condamné à continuer à payer les tailles comme il les avait payées depuis un arrêt de la cour des aides de Guienne de l'an 1633.

Il fit appel de cette condamnation et obtint, le 27 janvier 1690, un arrêt de la cour des aides de Guienne ordonnant que les paroissiens de Saint-Quentin nommeraient un syndic qui serait mis en cause pour combattre les prétentions d'Etienne. Muni de cet arrêt, un huissier somma, le 7 février 1700, les cotisateurs de l'année précédente de réunir les habitants pour procéder à cette nomination. Ceux-ci, assemblés, le 28, devant la porte de l'église, choisirent Me Bernard Biron, juge du marquisat de Curton, et se cotisèrent pour payer les frais du procès.

Nous avons lieu de croire qu'Etienne de Fisson de Gadebor fut compris, en 1704, dans l'anoblissement des autres branches de la famille qui toutes ensemble soutenaient un procès contre les commissaires chargés de la recherche des usurpateurs de noblesse.

Dans son testament fait le 4 août 1717, il demande à être enterré dans l'église de Saint-Quentin; il dit avoir été marié à Jeanne Léonard dont il n'a pas d'enfants et à laquelle il donne la jouissance de la maison du Bourdellon où il habite, avec tous les meubles, reversible, après le décès de sa femme, à son héritier universel auquel il donne la jouissance de la métairie de Peymau. Il a donné autrefois aux curés de Saint-Quentin deux journaux de terre et vigne, il veut que cette donation soit valable. Il légue à Etienne de Gères, écuyer, sieur de Montignac, son neveu, aux enfants de demoiselle Louise de Fesson, sa sœur consanguine, et à tous ceux qui, par la coutume, pourraient prétendue à quelque chose dans sa succession la somme

e 5 sous et une bourse. Il institue héritier universel Gabriel de Fisson, son neveu.

Ce Gabriel de Fisson, qui était probablement fils d'Hector de Fisson et de Françoise de La Vincence, et habitait la paroisse de Nérigean, reconnut, le 20 avril 1719, en faveur de très haute et très puissante Dame Marie-Louise-Catherine de Nesmond, dame de La Roque, à Saint-Christophe-des-Bardes, Capet, La Salle et autres places, veuve de très haut et très puissant seigneur Mre Louis-François d'Harcourt, comte de Sézane, marquis de La Meilleraye et autres lieux, lieutenant des armées du roi, chevalier de l'ordre insigne de la Toison d'or, d'une pièce de pré située dans la paroisse de Moulon, au tennement de Bonnemaison, qui avait été reconnue, en faveur de François, seigneur baron de Savignac, le 14 novembre 1543, puis de Mr Me Jacques de Lescure, conseiller du roi, seigneur de la Roque, le 20 juin 1603. Les prairies de Bonnemaison ne mouvaient pas en entier des seigneurs de La Roque, puisque Gabriel reconnut, le 8 juin 1724, du doyen du chapitre de Saint-Emilion représenté par M. François de Bonneau, écuyer, seigneur de Campsec, chanoine et syndic de ce chapitre, une de ces prairies qui avait été reconnue dudit chapitre par Etienne de Fisson, sieur de Gadebor, le 6 juillet 1697.

Gabriel de Fisson avait épousé Françoise Bonnet, de laquelle il n'eut pas d'enfants et qui lui survécut; il fit son testament le 12 septembre 1730 en faveur de Pierre de Fisson de Ruagerie, son cousin. En lui s'éteignit la branche de Gadebor.

(A suivre.) LEO DROUYN.

NOTE
SUR CASSINOGILUM, PALAIS DE CHARLEMAGNE
A CASSEUIL, CANTON DE LA RÉOLE (1)

Les débris antiques qui ont été découverts dans la commune de Casseuil attestent que son territoire a servi d'emplacement à un vaste édifice et des textes historiques irrécusables nous apprennent que cet

(1) Les historiens, préoccupés des grands événements de la politique, enregistrent, sans les contrôler, les allégations des chroniqueurs, qui n'ont le plus souvent appris que par ouï dire les faits de la vie ordinaire. Ce dédain entraîne de nombreuses erreurs que la célébrité de ces historiens ne fait qu'accréditer. Cette note a pour

édifice était le Cassinogilum, palais où naquit Louis le débonnaire, fils de Charlemagne et de l'impératrice Hildegarde. Notre petite dissertation va, je l'espère, démontrer sans réplique cette double proposition.

L'église de Casseuil a pour fondements des murs d'origine romaine; le presbytère est assis sur les mêmes ruines. La plaine, qui s'étend autour de ces vieilles murailles, est sillonnée de substructions, de canaux et de débris de briques parementées. On remarquait, il y a quelques années et j'ai vu moi-même en 1846, sur le coteau qui domine la plaine, un pan de mur de la même époque; enfin, l'abbé Smith, curé de Casseuil, m'avait montré en 1833 cinq ou six cents monnaies romaines recueillies sur place. Les plus anciennes appartenaient à Néron, les plus récentes à Constantin le Grand. Ces documents numismatiques assignent avec précision une date fort reculée à ces constructions.

Ces murailles, ces canaux, ces débris de marbre, de briques, sont évidemment les restes d'un somptueux édifice bâti sur le territoire de Casseuil par un grand personnage gallo-romain. Nous avons signalé (*Hist. de la Réole*, p. 9 et suiv.) l'existence sur les bords de la Garonne de ces maisons de plaisance : à Bareille, à Pontoise dans les environs de la Réole, à Hure, à Saint-Pierre d'Aurillac, etc. Ces villa, qui attestent l'opulence des dignitaires de l'empire ou des négociants bordelais, devinrent, après la conquête franke, la résidence de nos rois. Cassinogilum était l'une de ces résidences royales; nous avons vu une monnaie, un tiens ou tiers d'or mérovingien, qui doit avoir été frappé au palais de Casseuil: en voici la description : D] Cassinos, tête à droite. R] Gisilo, croix ancrée. Cette pièce désigne clairement le lieu d'émission : Cassinosgisilo. On a trouvé souvent dans le cimetière de Gironde, à un kilomètre du palais, quelques objets de prix. La curiosité publique ayant été éveillée par ces trouvailles qui avaient disparu, je fus averti d'une découverte importante; c'était un tombeau mérovingien. Il renfermait des armes de guerre et une bague en bronze dont le

objet de signaler une méprise qui nous prive de l'honneur d'avoir donné l'hospitalité à Charlemagne, le plus grand génie du moyen âge. On a publié plusieurs dissertations remarquables contre ce déni de justice. J'ai moi-même discuté ce fait (*Hist. de la Réole*, art. Casseuil), mais comme l'erreur persiste, ma connaissance personnelle des lieux me fait un devoir de la combattre avec de nouveaux arguments.

chaton portait le nom Gertrudis, la forme des lettres était identique à celle du tiers d'or que je viens de décrire (1). Une autre bague en or avait un chaton servant de sceau et l'exergue portait ce nom Gulfetrud; la forme des lettres était aussi du VIII^e^ siècle.

Enfin, pour compléter la description des lieux et des dépendances du palais, nous trouvons à Caudrot, à l'embouchure du Drot, les fondements d'une tour bâtie avec d'énormes pierres et de grosses briques intercalées. Les substructions de cette tour servirent plus tard de base à un prieuré dont l'existence est attestée par des documents écrits. Une concession royale lui donna des terres qui appartenaient à la *Villa de Casseuil.* Cette tour, placée à l'embouchure du Drot (Cauda Droti, d'où vient le nom de Caudrot), défendait le chenal de la petite rivière et mettait les ateliers de construction à l'abri des attaques des ennemis. La même prévoyance avait présidé aux travaux entrepris en amont. On avait élevé, dans le lieu appelé Villa Nova, aujourd'hui Gironde, sur la rive gauche du Drot, à un kilomètre cinq cents mètres du palais, une tour, dont les matériaux sont les mêmes que ceux de la tour de Caudrot. Cet ouvrage, dont on admirait la solidité, a été détruit par les ouvriers du chemin de fer (1855). Il servait non seulement de défense pour la flotte, mais aussi pour la population de gens de métiers et de serfs que les rois traînaient à leur suite quand ils changeaient de résidence.

Garsias auteur vers 1140 du *Chronicon vazatense,* parle, sous l'an 1017, de ces constructions *prius regalibus œdificiis constructa.* M. Rabanis, président de la Commission historique, a constaté *de visu* l'existence de la tour de Gironde (1846). « Ces ruines affectent, dit-il, la forme d'un rec- « tangle de 6^m^ 10 sur 5^m^ 90 du côté du midi, l'épaisseur des murs est de « 1^m^ 49. On remarque dans la construction des briques intercalées, « mais ne formant pas d'assises continues. » M. Alph. de Sangues, membre de la même commission, a publié sur l'ensemble de ces ruines un

(1) L'auteur de la *Chronique de Bazas* avait constaté les mêmes faits au commencement du XVII^e^ siècle. « Extant passim ruinæ ædificiorum vel urbinum eversarum quæ pro se ferunt certissima antiquitatis monumenta, ut moles illa lateritia tota solida instar possis prœcincta, in oppido de Gironde, ad confluentem Garumna et Droti. Fundamenta murorum inter Cauderot et Gironde, in parochia de Casseuilh, ubi sæpius reperta vetus moneta. » (*Archives historiques de la Gironde,* T. XV, p. 12 et 13.) M. de Saint-Amans cite de nombreuses trouvailles faites à Casseuil (*Recueil de la Société des antiquaires de France,* T. VIII).

mémoire auquel nous empruntons les passages suivants : « Mme Exhaw, « propriétaire à Casseuil de la terre de Montauban, trouva, en fai- « sant arracher des vignes au-dessus de son habitation, les fonde- « ments de plusieurs murs traçant l'emplacement d'un bâtiment, qui « paraissait avoir été très étendu. Les briques intercalées dans le « moellon, le revêtement formé de quelques pierres carrées, le ciment « romain dont il avait été fait usage, tout dans la maçonnerie de cette « construction, en attestant à nos yeux l'antiquité des ruines décou- « vertes, nous donna la pensée qu'on venait de retrouver les restes « du Cassinogilum. Les travaux exécutés pour la construction du che- « min de fer vinrent révéler d'autres faits propres à éclairer la ques- « tion qui nous occupe. De nouveaux murs où la brique se trouvait « mêlée au moellon affectant comme les premiers tous les caractères « du style romano bizantin primordial furent mis à nu par la pioche « des ouvriers dans la parcelle de vignes de Mme Exhaw. En même « temps nous constations, en suivant les tranchées et les travaux de « nivellement exécutés à Gironde aux abords du château... que les « murailles de cette tour étaient d'un style semblable à celui des ves- « tiges découverts sur la propriété de Mme Exhaw, et qu'on avait « trouvé à une profondeur de dix mètres, sur le bord du Drot, des « sables, du marbre de forme rectangulaire et des débris de mur d'une « construction pareille à celle des murs d'enceinte, etc. »

Nous venons de démontrer l'existence dans la commune de Casseuil pendant l'empire et le moyen âge, d'un vaste édifice construit par un personnage gallo-romain, nous allons rechercher dans les souvenirs de l'histoire, dans les têmoignages des chroniqueurs et dans la topographie des lieux, si c'est dans le territoire de Casseuil qu'on doit fixer l'emplacement du Cassinogilum où Charlemagne amena l'impératrice Hildegarde, qui y mit au monde un enfant, héritier du grand prince sous le nom de Louis le pieux ou le débonnaire.

Les auteurs, qui ont écrit l'histoire des deux races, ont fixé la position de cette maison de plaisance, les uns à Chasseneuil en Poitou, les autres à Casseneuil dans l'Agenais ou à Casseuil en Bazadois. L'attribution à Chasseneuil est trop peu sérieuse pour figurer dans cet examen ; l'allégation, émise par un écrivain du xvie siècle, a été abandonnée. Casseneuil, situé au confluent du Lot et de la Lède, a attiré l'attention de quelques auteurs étrangers au pays et des écrivains,

qui ont probablement cédé au désir fort légitime de réserver à leur province l'honneur d'avoir donné l'hospitalité à l'un de nos grands rois. Nous énumérons plus loin les raisons qui ne permettent pas d'acquiescer à cette opinion. Des textes irrécusables et en parfaite concordance avec la géographie du pays et la topographie des lieux, ne laissent aucun doute sur l'exactitude historique de l'attribution du palais de Charlemagne à Casseuil.

L'auteur anonyme de la vie de Louis le débonnaire nous apprend que « Charlemagne laissa la très noble et très pieuse reine Hilde-« garde, enceinte de deux jumeaux, dans son château royal, appelé « Cassinogilum et traversa la Garonne qui coule et sert de limite « entre l'Aquitaine et la Gascogne. » La Garonne était donc au sud du palais et à peu de distance de cette résidence. Or, Casseuil est baigné par le fleuve et le palais était à un demi kilomètre de ses bords. Aimoin, moine de Fleury-sur-Loire, qui avait suivi saint Abbon en Gascogne et écrivit sa vie en l'an 1008, raconte ainsi les derniers incidents de son voyage : « Nous sortîmes de cette ville (Angoulême), le dimanche, « sans savoir où nous trouverions un asile pour la nuit suivante et, « comme nous marchions tristement, le Seigneur nous montra que « nous ne devions pas oublier que nous voyagions sous la direction « d'un saint homme. En effet, nous venions de nous décider à nous « rendre à un château appelé *Aubeterre*, lorsque, tout à coup apparut « derrière nous le seigneur de ce château, le noble Giraud, qui venait « nous joindre en toute hâte..... Le jour même de notre départ d'Au-« beterre, nous traversâmes la rivière l'*Isle* avec le bienheureux « Abbon et nous reçûmes l'hospitalité dans la villa appelée *aux francs*. « Ma mère Annentudes, sœur de Giraud, dont je viens de parler, nous « y accueillit avec toute la bienveillance possible. De là, nous nous « dirigeâmes vers la *Dordogne* qu'on traversa pour entrer en Gascogne. « Après avoir passé la Dordogne, on rencontre, avant d'arriver au « monastère de la Réole, nommé plus haut, le torrent *Aroth* ou *Codrot*. « Ayant traversé, le lendemain, ce torrent très dangereux sains et « saufs, nous arrivâmes au monastère de la Réole. » (*Vitas Abboni*, *Patrologiæ cursus completus*, t. XXXIX.) Cet itinéraire, tracé par un enfant du pays, ne peut donner prise à l'équivoque. Les voyageurs, partis d'Angoulême, s'arrêtent à Aubeterre (Charente), traversent l'Isle, stationnent aux Francs (canton de Lussac, Gironde), traversent

la Dordogne et le Drot et arrivent à la Réole. Tous ces noms de lieux figurent sur les cartes actuelles et servirent de points de repère; ils étaient connus d'Abbon, qui avait déjà fait un voyage à la Réole et d'Aimoin, né dans le pays. C'était la seule route directe des pieux voyageurs, pressés d'arriver au terme de leur voyage, comme le témoigne l'historien au commencement de son récit.

Voyons maintenant ce que le même écrivain dit du Cassinogilum. Il parle de deux ruisseaux appelés l'un la Moselle (le Pinpin) et l'autre la Meuse (le Charros) qui traversent la Réole, du nord au sud. « Ces « ruisseaux doivent, dit-il, leurs noms aux Franks que Charlemagne « avait placés dans ce lieu pour garder le pays. Il y a, en effet, à « environ trois milles de là un palais de ce grand prince appelé Cassi- « nogilum où il laissa son épouse qui devint mère de Louis le pieux, « lorsque l'empereur fit son expédition en Espagne contre les Sar- « rasins. Nous avons rapporté ce fait que nous tenons de Heinard « (Eginhard), auteur de la vie de ce prince, dans notre livre sur les « miracles de saint Benoît. » Aimoin, parlant, dans ce dernier ouvrage, des excès commis par les Normands sur les bords de la Garonne, raconte « qu'ils détruisirent, de manière à le rendre inhabitable, le « palais de Charlemagne appelé Cassignol, palais magnifique, qui eut « le glorieux honneur d'être le berceau de Louis le pieux. Cependant, « ajoute-t-il, on peut parfaitement se faire un idée de ce qu'il fut « autrefois. Il est situé à l'embouchure du torrent, qui s'y jette dans « la Garonne. Une tour en brique, construite sur le bord de ce torrent, « permet de surveiller l'arrivée des vaisseaux ennemis et de les « repousser, comme aussi de préparer une flotte dans le lit du torrent, « sans que les ouvriers soient troublés dans leur travail et de lancer « ensuite cette flotte dans le fleuve. » *(Patrologiæ, id.)* On remarquait, en effet, un amas de briques brisées à la rive droite; les paysans et les eaux les ont enlevées.

Nous avons constaté dans notre *Histoire de la Réole* (liv. II, p. 11), la présence de Charlemagne dans cette ville, dont il fit reconstruire le prieuré à l'époque précise où il partit pour l'Espagne (777-778). La présence du prince à 5 kilomètres de Cassinogilum est un argument décisif en faveur de Casseuil. Hugues de Fleury, qui écrivit un siècle après Aimoin, une histoire de l'Église, dit : « Que Louis le Pieux naquit dans la ville impériale appelée Cassinogilus, entre le Drot et la

Garonne (*Pertz, scriptore* I et IX, 361). Les actes des rois modernes des Franks rapportent qu'on désignait sous le nom de Cassinogilum un palais de Charlemagne situé entre le Drot et la Garonne (*Pertz, Modern. reg., actus* IX, 379); enfin la *Chronique d'Anjou* rapporte en ces termes le martyre de saint Abbon : « L'an 1004, le seigneur Abbon fut martyrisé au monastère de la Réole, près de Cassinogilum, palais autrefois royal (*Labbe, Biblioth.*, II, p. 236). » Ces textes déterminent avec une irrécusable précision l'emplacement du palais. Saint Abbon et son secrétaire Aimoin avaient traversé le Drot avant d'atteindre la Réole. Il arriva même au passage de cette rivière un accident que le moine raconte comme un fait miraculeux. Le palais était à trois mille de la Réole et les deux cartulaires de l'abbaye de Fleury-sur-Loire et du prieuré de La Réole attestent que Charlemagne était dans cette ville à l'époque ou il fit son expédition en Espagne. On a accusé Aimoin d'ignorance. Ainsi ce jeune homme né d'une famille distinguée, puisque sa mère était la sœur du seigneur d'Aubeterre, cet écrivain élégant dont nous lisons les ouvrages avec autant de plaisir pour le cœur, que de profit pour l'esprit, ce secrétaire admis dans les confidences intimes du plus savant et du plus vénérable prélat du XI^e^ siècle est atteint et convaincu d'ignorance aux yeux de gens plus passionnés que véridiques, parce qu'il a calomnié le Drot (*torrens pessimus*) aussi inoffensif qu'un ruisseau de Florian! Que ces auteurs indignés se rassurent. Cet aimable cours d'eau était selon l'expression d'Aimoin, *torrens pessimus*, avant les travaux exécutés il y a environ soixante ans.

Ces détails si précis, ces textes si nettement exprimés concordent avec les faits historiques et avec la topographie de Casseuil et se coordonnent entre eux: mais ils ne peuvent s'appliquer à Casseneuil. Abbon, pressé d'arriver à La Réole, ne pouvait consentir à prendre un détour qui aurait nui au but qu'il se proposait. Charlemagne n'était pas assez malavisé pour établir des chantiers de construction pour sa flotte dans le lit d'un cours d'eau si peu important qu'il peut à peine porter quelques légers bateaux dans la saison des pluies, malgré les travaux qui ont été exécutés pour le rendre navigable. L'insuffisance de la profondeur du lit et des eaux qu'il contenait était un obstacle d'autant plus grand, que la flotte construite dans ce canal très étroit aurait eu à parcourir vingt quatre kilomètres pour déboucher dans le Lot et vingt-sept kilomètres pour entrer dans la Garonne. Si nous

examinons les textes, les prétentions de Casseneuil ne sont appuyées par aucun document antérieur au XVI^e^ siècle et nous n'avons découvert aucun document qui affirme la présence de Charlemagne à Casseneuil. Enfin les chroniqueurs du VIII^e^ au XII^e^ siècle, qui parlent de la naissance de Louis le débonnaire, écrivent Cassinogilum et les chroniqueurs du XIII^e^ siècle qui racontent le siège de Casseneuil par Simon de Montfort, écrivent Cassinolium. Quand ils emploient la forme romane, les premiers disent Cassinholes et les seconds Cassanuol. Cette différence dans l'orthographe des deux noms est confirmée par la forme donnée à celui de Casseuil dans les actes cités par le cartulaire de Pierre de La Réole, 980 : acte d'échange in villa Cassinoilo; actum Cassinoilo, 1080 : don d'un paysan et d'une maison apud Cassinolium; 1098 : donation apud Cassinolium. Un témoin d'un acte rédigé sous le priorat d'Otger (XI^e^ siècle) porte le nom de Bertrardus de Cassinolio.

Telles sont les preuves qui justifient les deux propositions qui font le sujet de cette note. Ces preuves, appuyées par la géographie de l'Aquitaine, par la topographie des lieux et par les documents historiques, ont un tel caractère de certitude, qu'il nous parait superflu de les confirmer par des considérations générales sur cette époque du moyen age.

OCTAVE GAUBAN.

TABLE DES MATIÈRES

ALLAIN (E.) : A travers les livres, 126 ; — Vie du cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, par Mgr Besson, 317, 377 ; — Glossaire archéologique du moyen âge et de la renaissance, par Victor Gay, 635.

ANONYMES : Chronique littéraire, 182 ; — Le roman de Sire Bertrand du Quesclin, Connétable de France, 251.

CELLES (Ch.) : La foire, 252.

CLAYE (Baron de) : De la Noblesse, 678, 737.

COMMUNAY (A.) : L'Ormée à Bordeaux, 11, 75, 140 ; — Les grands négociants bordelais, 466, 530, 660, 728.

DAVID (Gaston) : Marie Jenna, 407.

DEYDOU (P. G.) : Une œuvre manquée, 153, 239.

DUBÉDAT : Carmen Sylva, 255, 319.

DUPRÉ (A.) : Visite au musée lapidaire de Bordeaux, 58 ; — Les Madelonnettes à Bordeaux, 159 ; — L'ancienne Paroisse de Sainte-Colombe à Bordeaux, 361 ; — Voyage de Bordeaux à la Teste en 1822, 438.

ESTÈVE (A. C.) : L'Art chrétien au Salon de Bordeaux, 307.

FERRAND (A.) : Dans le port de Valence, 121 ; — A l'approche des Mores, 171 ; — Prélude sanglant, 244 ; — Le crucifix de Jéhovah, 249 ; — Rayon d'espoir, 310 ; — La Rencontre, 440 ; — L'Heure décisive, 505 ; — La visite de Dieu, 578 ; — Le soir de ce jour-là, 704.

FÉVAL (P.) : Dernières Pages, 357.

JANNET (H.) : Une excursion en Amérique, 34, 89.

LEO DROUYN : Etude de mœurs au XVII^e^ en pays bordelais, 211, 301, 344, 419, 475, 547, 620, 688, 750.

LAFARGUE (A. J.) : Les Saints Innocents (poésie), 61.

LAFAYE (E.) : Marthe (poésie), 124, 180.

LANTENAY (Ant. de) : Peiresc, abbé de Guitres, 1, 65, 129, 198, 268, 383.

LE FÈVRE (A.) : Vie de Mgr de la Bouillerie par Mgr Ricard, 374.

MÉTREAU (J.) : Paul Féval, 191.

GAUBAN (O.) : Note sur Cassinogilum, Palais de Charlemagne, 759.

PAILHÈS (G.) : Madame de Chateaubriand, 575, 639, 707.

PESNELLE (E.) : Le Drame de la vie, 281, 335, 397, 447, 511.

TAMIZEY DE LARROQUE (P.) : Monographie de Mauvezin, 313 ; — L'Eglise et l'Etat en Angleterre depuis la conquête des Normands jusqu'à nos jours par Albert du Boys, 381.

TERRAT (Raymond) : Lamennais, par Mgr Ricard, 185.

VIVIE (Aurélien) : Prêtres et religieuses devant la commission militaire, 46, 113, 223, 365, 430, 491.

EAUX-FORTES

1° Château de Javerlhac (Leo Drouyn).

2° Monavau à Faleyras (Leo Drouyn).

3° Château de Pressac (à Daignac) (Leo Drouyn).

4° Croix du Cimetière de Daignac (Leo Drouyn).

5° Infirmerie de Marie-Thérèse (Leo Drouyn).

6° Autre vue de l'Infirmerie de Marie-Thérèse (Leo Drouyn).

1833. — Bordeaux, imp. Favraud.